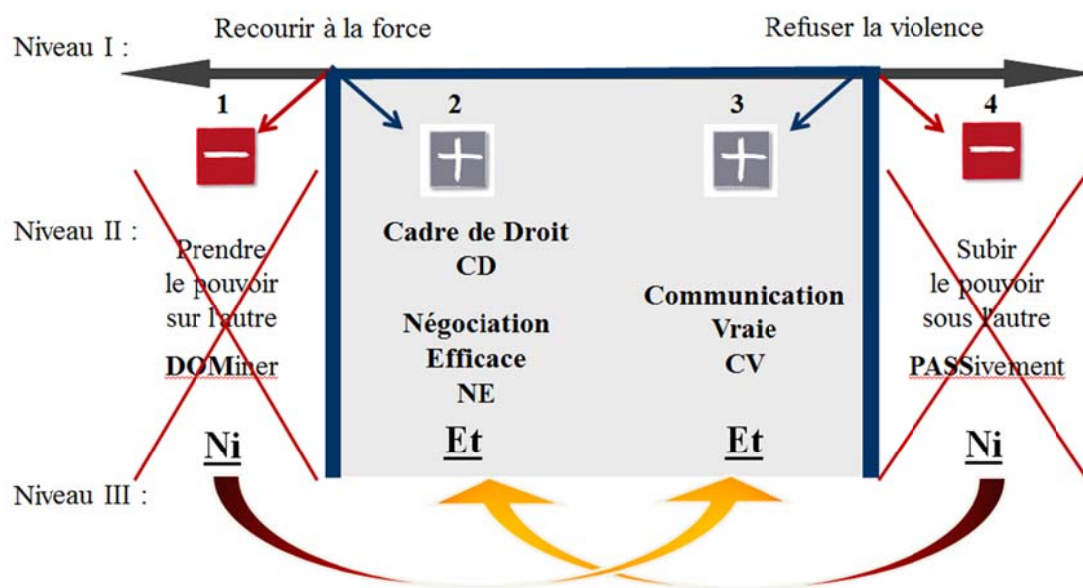


Cette étude est le fruit d'une recherche académique menée à l'Université catholique de Louvain essentiellement entre 2010 et 2015, en lien avec la thèse de doctorat publiée sous le titre :
La non-violence évangélique et le défi de la sortie de la violence.
Théologie pratique et gestion de conflits

Lexique des abréviations :

DOM = Domination
PASS = Passivité
CD = Cadre de Droit
CV = Communication Vraie
NE = Négociation Efficace



© Étienne Chomé, 2017
 Dépôt légal : 2017/9262/4
 ISBN : 978 287 587 046 9

Couverture : Liliane Chomé
 Photo de couverture : Guillaume Chomé

Imprimé en Belgique par CIACO SCRL
 Rue de Rodeuhaie 27
 1348 Louvain-la-Neuve
 Tél. +3210 47 55 35
 print@ciaco.com
 Diffusion internet : www.i6doc.com - Grand Rue 2-14 - 1348 Louvain-la-Neuve

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation de l'auteur.

Contact auteur :
www.communications.org
chome@communications.org

Introduction générale

Est-il possible de contrecarrer efficacement la violence par d'autres moyens que la violence ? Comment peut-on exercer le "droit" de légitime défense, sans être entraîné par les redoutables pièges d'une confrontation conflictuelle, sans se faire complice de la violence de l'agresseur ? Cette question se pose-t-elle différemment aux individus dans leurs relations interpersonnelles qu'aux sociétés humaines dans leurs relations internationales ?

Assurément, prendre ses responsabilités au cœur de ce monde violent, c'est assumer une part de combat qui exige de la force. L'amour sans pouvoir est impuissance. L'autorité sans sanction est laisser-faire. La passivité est le pire des scénarios conflictuels, l'impunité le terreau des pires abus de pouvoir. Aimer quelqu'un, ce n'est pas le laisser faire du mal. Cependant, à l'autre bout, combien de colères et de guerres "saintes" sont gangrenées par le mal qu'elles prétendent combattre ? Où passe la ligne de démarcation entre le pouvoir de domination, germe de la violence destructrice, et les forces légitimes, fondées sur le droit, respectueuses des personnes et à même de construire la justice dans l'amour ?

Section 1 : L'hypothèse de départ : "violence" et "non-violence" sont deux concepts opératoires qui cristallisent un changement de paradigme

§ 1 : L'intérêt du terme "violence" : faire reculer la ligne du "moindre mal" toléré

À la fin du XX^e siècle, "violence" est devenu un concept opératoire, servant au sein d'un groupe humain à stigmatiser pour mieux ostraciser les pratiques qui ont perdu en honorabilité, légitimité et nécessité. Par exemple, aux "pays des droits de l'homme", il était toléré – il n'y a pas si longtemps – que, pour juguler l'indiscipline de son enfant, un parent use du martinet ou l'enferme dans la cave sans lumière pendant toute une nuit. Ces pratiques ayant franchi le seuil de l'inacceptable, aujourd'hui, au nom des droits de l'enfant, des pays disent non aux châtiments corporels comme moyen éducatif. L'intérêt du concept opératoire est de mobiliser le groupe : le comportement qui choque dorénavant les consciences parce qu'il est devenu humainement indigne, ne sera mis au ban de la société qu'à travers des changements de mentalités et une longue maturation sur les plans moral, culturel et psychologique, puis politique, par une législation qui met hors-la-loi l'acte qualifié de "violent", puis juridique, par l'application de la loi assortie de sanctions qui mettent effectivement chaque membre du groupe devant ses responsabilités.

Un éducateur qui frappe un enfant est aujourd'hui désapprouvé et sanctionné, aussi droite que soit son intention, aussi juste que soit sa cause. En fait, son coup est l'expression d'une tragique impuissance : s'il est suffisamment formé à la gestion des conflits, il trouvera d'autres ressources que la violence physique, pour exercer une autorité ferme et obtenir le respect effectif des règles. L'intérêt du principe de non-violence est d'officialiser une limite claire et précise pour tous : « Quelles que soient la fin poursuivie et les circonstances atténuantes, la violence physique à l'égard d'un enfant est une erreur et une errance contreproductive. Elle est injustifiable, elle est interdite. » Une fois que le moyen est reconnu comme intrinsèquement mauvais, les alternatives dites "non-violentes" qui existent bel et bien s'imposent. Le "non" de "non-violence" a valeur de STOP à la violence. C'est bien plus qu'une négation, c'est un "non" de rupture et de combat, un "non" mobilisateur dans le refus de la fatalité de la violence. Cette dynamique est ainsi d'une grande fécondité pratique pour faire reculer des coutumes qui avaient été tolérées jusque-là, à titre de moindre mal. Cette dynamique marque aussi les relations internationales, même si elle y est moins facilement appréhendable : les violences des États, liées à leur sacrosainte souveraineté et raison d'État, reculent à mesure que les groupes humains parviennent à leur retirer leurs diverses formes

d'honneur, de justifications idéologiques et de nécessité incontournable. Y a-t-il encore des guerres justes ? En tous les cas, les consciences saisissent toujours mieux le rôle du mensonge et de la propagande dans les guerres justifiées !

§ 2 : Le défi de notre temps est d'apprendre comment exercer la force sans la violence

L'hypothèse au départ de cet essai est que cette capacité des hommes à progressivement mettre hors-la-loi la violence donne lieu à un nouveau paradigme de pensée, qui se ramasse en une formule : le défi de notre temps est d'apprendre comment exercer la force sans la violence. Dans la compréhension de ce nouveau paradigme, le philosophe militant Jean-Marie Muller, né en 1939, trace en premier de cordée francophone¹ : « Le non que la non-violence oppose à la violence est un non de résistance. La non-violence est certes abstention, mais cette abstention exige elle-même l'action. [...] Il s'agit, à partir de la réalité des violences que nous avons l'habitude de considérer comme nécessaires et légitimes, de créer une dynamique qui vise à les limiter, les réduire et, pour autant que faire se peut, à les supprimer. Il existe une réaction en chaîne des violences économiques, sociales, politiques et policières qu'il est impossible d'interrompre dès lors qu'à un moment ou un autre de ce processus, la violence se trouve légitimée. Pour rompre la logique de la violence, il faut créer une dynamique politique qui inverse le processus du développement violent des conflits. C'est cette dynamique que la philosophie politique de la non-violence nous invite à mettre en œuvre². »

Cet essai s'attache à préciser les termes de ce nouveau paradigme, qui a gagné aujourd'hui toutes les sciences humaines. Il pénètre toujours plus profondément les pensées contemporaines, jusque dans les hautes sphères du commandement militaire, comme en témoignent les réflexions suivantes exprimées par trois généraux de l'armée française : « Il faut s'arrêter, nous dit le général Jean-René Bachelet, à l'expression de "**violence légitime**", introduite en son temps par Max Weber pour exprimer certaines capacités du pouvoir de l'État, dont les capacités militaires. Car j'ai l'outrecuidance de penser que l'expression, aujourd'hui curieusement admise sans discussion comme un lieu commun, doit être récusée, sauf à nous engager dans une impasse. En effet, la violence étant le plus communément définie comme "abus de la force", qui ne voit que l'idée de légitimité d'un abus comme prérogative d'État, outre qu'elle s'accommode mal du principe démocratique, porte en germe les déviances les plus funestes, au rang desquelles les "comportements barbares" que nous voulons précisément éradiquer ? De fait, **la force que nous allons opposer à la violence**, une force nécessaire dès lors qu'ont été épuisées toutes autres solutions face à l'inacceptable, **ne saurait être elle-même violence**, sauf à trahir les valeurs au nom desquelles son emploi est jugé nécessaire. Face à la violence déchaînée, la force est d'une nature différente³. »

¹ Le premier de cordée dans le monde anglophone est l'américain Gene Sharp (1928 -). Cf. *La force sans la violence*, L'Harmattan, 2009, qui est le titre percutant choisi pour la traduction en français de GENE Sharp, *There Are Realistic Alternatives*, Boston, The Albert Einstein Institution, 2003. En poste à Harvard dès 1965, il est le premier à offrir une théorisation de niveau universitaire à la non-violence, dans son ouvrage de 1973, en trois volumes : *The Politics of nonviolent action*, Boston, Porter Sargent Publishers : vol. I : *Power & Struggle*, vol. II : *The methods of nonviolent action*, vol. III : *The dynamics of nonviolent action*.

² MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, Gordes, Les Éditions du Relié, 2005, p. 141.

³ BACHELET Jean-René, *La formation des militaires à l'éthique dans le métier des armes*, dans *International Review of the Red Cross*, n° 870, 2008, reprenant l'adresse qu'il prononça à l'ouverture de la Rencontre internationale sur le rôle des sanctions dans le renforcement du respect du droit international humanitaire, tenue à Genève, du 15 au 17 novembre 2007. Il a été général d'Armée ER et Inspecteur général des Forces Armées de la France.

Voici comment le général Bernard Thorette formule la chose : « L'éthique n'est pas une variable d'ajustement. Céder sur l'éthique, c'est déjà, automatiquement, accepter une défaite. [...] Nous sommes détenteurs du pouvoir d'user de la force, nous sommes détenteurs d'armes que nos concitoyens nous confient, pour pouvoir **exercer la force qui n'est pas la violence**... C'est là, notre honneur et c'est là, l'éthique de l'armée de terre, mais pas seulement de l'armée de terre⁴. » « Le soldat, ajoute le général Bertrand de Lapresle dans une revue chrétienne, a pour vocation d'assurer par les armes la défense de son pays. L'officier chrétien cherche à vivre ce service comme l'accomplissement de sa mission de baptisé. **Opposant la force à la violence**, il s'efforce de respecter chez l'adversaire sa dignité d'homme et sa vocation à devenir un partenaire. [...] Il sait que la paix dont il veut être l'artisan n'est pas un état, mais une dynamique qui, pour rayonner, doit d'abord régner dans sa propre conscience⁵. » La distinction entre force armée légitime et violence chez ces trois militaires n'est pas un simple jeu de mots, elle engage toute une problématique nouvelle. Je montrerai comment celle-ci se consolide depuis la Deuxième Guerre mondiale.

§ 3 : "Violence", un concept récent

Les termes "violence" et "non-violence" cristallisent le changement de paradigme en cours : on leur donne de nouvelles définitions et missions, à mesure qu'on comprend mieux les phénomènes en jeu et que l'on sort des ambiguïtés, des équivoques, des confusions du langage qui disent des confusions de la pensée⁶. Le mot "violence" n'a fait son entrée dans plusieurs dictionnaires qu'au XX^e siècle. N'est-il pas remarquable, s'exclame Françoise Héritier, que l'*Encyclopædia Universalis* n'avait pas encore d'entrée à ce mot dans son édition de 1966⁷ ? Le dominicain Jean-Michel Maldamé signale que « les philosophies politiques du XVII^e siècle ignorent le mot violence. Elles parlent de tyrannie, despotisme, guerre, intolérance, résistance, désordre. L'emploi du terme de "violence" est très récent. Il apparaît chez Engels (1820-1895), dans *Le Rôle de la violence dans l'histoire* (1888), et chez Georges Sorel (1847-1922) dans ses *Réflexions sur la violence* (1908). Ce n'est qu'à partir des années 1960 que le terme est banalisé dans le discours politique⁸ ». Une recherche sur les titres des ouvrages le confirme, le point de vue de Jean-Marie Domenach également : « Il est remarquable que la violence dont on parle tant aujourd'hui – il écrit en 1980 – n'ait pas constitué, comme telle, un objet de réflexion pour les grands philosophes de la tradition occidentale, et qu'il ait fallu attendre le XIX^e siècle pour qu'un Georges Sorel en fasse le centre de son étude. [...] Incontestablement, c'est le progrès de l'esprit démocratique qui donne naissance au concept moderne de violence et le colore en même temps d'une nuance péjorative. À partir du moment où chacun est appelé au statut de citoyen, où est reconnu son

⁴ THORETTE Bernard, *L'éthique n'est pas une variable d'ajustement*, Le Figaro, 24 novembre 2005.

⁵ DE LAPRESLE Bertrand, *L'éthique du soldat chrétien à l'épreuve des conflits contemporains* dans la Revue *Résurrection*, n° 108-109 (dossier Guerre et paix II), juin-septembre 2005, disponible sur <http://www.revue-resurrection.org/-No-108-109-Guerre-et-paix-II->.

⁶ MULLER Jean-Marie, *Apprendre la langue de la non-violence*, dans *Diogène*, n° 243-244, mars 2013, p. 7 (6-21).

⁷ HÉRITIER Françoise, *De la violence*, Odile Jacob, 1996, p. 13. C'est dans le *Thésaurus* qu'un article sur ce terme est arrivé en premier.

⁸ Cf. MALDAMÉ Jean-Michel, *La violence des religions. Un regard critique*, dans *Esprit & Vie*, n° 82, 2003, p. 6-7 (p. 3-11). « L'apparition du terme de violence et sa prolifération signifient donc la disparition de points fixes à partir desquels on peut juger de ce qui advient dans le champ social. Le terme de violence est une facilité pour dénoncer, en l'absence de définition claire, ce qui est légal ou illégal, ce qui est légitime ou illégitime, ce qui est sacré ou sacrilège, ce qui est normal ou inadmissible. L'emploi du mot violence signifie que l'on n'est plus certain des critères pour juger de ce qui se passe dans la société. Faute de nommer les choses de manière précise : vol, viol, rixe, guerre, etc., on utilise le mot violence. Il est le symptôme qui renvoie à un certain état de fractionnement du système social. »

droit à la liberté et au bonheur, **la violence ne peut plus être confondue avec la force**, elle ne relève plus des nécessités physiques (calamités naturelles) ou politiques (hiérarchies de droit divin) : elle devient un phénomène qui a rapport avec la liberté et qui peut, et doit être combattu et surmonté⁹. »

Le fondateur de la pédagogie institutionnelle, Jacques PAIN, spécialisé dans la gestion de la violence dans les écoles, affirme que « la violence est sans doute **le paradigme** de cette fin de siècle. Elle s'impose à la culture médiatique comme un problème ordinaire et comme une évidence. Les 50 dernières années se dénotent des siècles passés par son insistance à dénoncer la violence et à réussir la non-violence en famille, à l'école, etc.¹⁰ ». « Ce concept de violence est devenu à la fois l'analyste et l'organisateur de nos systèmes sociaux désormais habités, et parfois cassés, par la crise¹¹. » Wievorka qui a écrit *Un nouveau paradigme de la violence ?*¹² situe dans les années 70 une "rupture anthropologique" conduisant à étudier la violence à partir de la victime¹³ : « il y a violence si cela fait violence¹⁴ ». Plusieurs auteurs ont le poil hérissé par cette « radicalisation de la sensibilité contemporaine aux diverses formes de violence qui concourt à notre appréciation du caractère violent du temps présent. [...] Le champ éducatif est particulièrement représentatif de cette hypersensibilité à la violence. [...] Nous parlerons d'une circulation fantasmagorique de la violence entre les médias, la population et la classe politique, les fantasmes des uns alimentent et s'alimentent du fonctionnement et du discours des autres, dans une sorte de "feed-back" pervers¹⁵ ». D'après un Observatoire Régional de la Santé, qui a réalisé un dossier sur la violence, celle-ci « semble aujourd'hui avoir perdu toute légitimité dans l'espace politique, ou presque, au point de signifier le mal absolu¹⁶ ; elle est ce que la société, unanime, doit absolument proscrire et combattre, en son

⁹ DOMENACH Jean-Marie, *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 31-32. Je relève qu'après avoir balayé tous les grands thèmes généraux de philosophie politique des derniers siècles, Simone Goyard-Fabre retient pour la période des années 1960 à 1985 le thème de "violence et non-violence" : cf. GOYARD-FABRE Simone, *Philosophie politique (XVII-XX^e siècles)*, PUF, 1987, p. 494s. Cf. aussi Collectif, *Le pouvoir*, Publications de l'Institut catholique de Paris, Beauchesne, 1978.

¹⁰ Avant-propos de Jacques PAIN dans CASANOVA Rémi, *Prévenir et traiter la violence dans la classe*, Paris, Hatier, 2000, p. 3.

¹¹ PAIN Jacques, *La société commence à l'école. Prévenir la violence ou prévenir l'école ?*, Matrice, 2002, p. 203 ; PAIN Jacques, *Violence*, dans *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Nathan Université, 2000, p. 1037 & PAIN Jacques, *Violences en milieu scolaire et gestion pédagogique des conflits*, dans HOUSSAYE Jean (dir.), *La Pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui*, Paris, E.S.F., 1993, p. 208.

¹² WIEVIORKA Michel, *Un nouveau paradigme de la violence ?*, L'Harmattan 1997.

¹³ WIEVIORKA Michel, *La violence*, Paris, Balland, 2004, p. 81. Cf. aussi *Pour comprendre la violence : l'hypothèse du sujet*, dans *Violences d'aujourd'hui, violence de toujours*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 2000, p.87-111. Cf. aussi SELOSSE Jacques, PAIN Jacques & VILLERBU Loïck, *Adolescence, violences et déviance (1952-1995)*, Matrice, 1997.

¹⁴ On se met à étudier la sensibilité à la violence plus que la violence elle-même : cf. LE GOAZIOU Véronique, *La violence*, Paris, Le Cavalier Bleu, coll. *Idées reçues*, 2004, p. 11.

¹⁵ BERNIER Philippe, *La formation des maîtres à l'épreuve de la violence. Dénier institutionnel et professionnalité*, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2010, p. 58-60. « La dimension contemporaine tend à connoter moralement le terme, en lui donnant un caractère polémique. [...] La violence en vient à évoquer l'utilisation inacceptable de la force en vue de nuire à autrui. La violence réside dans une mauvaise utilisation de la force » (CASANOVA Rémi, *Prévenir et traiter la violence dans la classe*, Paris, Hatier, 2000, p. 9). Cf. aussi MUCCHIELLI Laurent, *Violences et insécurité*, Paris, La Découverte, 2001, p. 22 ; MUCCHIELLI Laurent, *Violence : les paradoxes d'un monde pacifié* ; BESSLER Cornelia (dir.), *Neue Gewalt oder neue Wahrnehmung ? (Nouvelle violence ou nouvelle perception de la violence?)*, Suisse, Stämpfli Verlag AG, 2009.

¹⁶ Pour une lecture politique critique de « l'avènement de ce dispositif général anti-violence », cf. BROSSAT Alain, *Tous Coupats, tous coupables. Le Moralisme anti-violence*, Éditions Lignes, 2009, en particulier son

sein comme en dehors. Dans les années 1960-70, la violence pouvait encore être justifiée ou comprise par des intellectuels, eux-mêmes éventuellement inscrits dans une lignée révolutionnaire, anarchiste ou encore marxiste-léniniste : elle pouvait être théorisée ou soutenue avec une certaine adhésion et être tolérée dans la sphère politique. Les uns admiraient les guérillas et faisaient d'Ernesto Che Guevara leur héros, d'autres exaltaient plutôt la violence sociale ou s'efforçaient de la susciter et de l'animer. [...] **La violence contemporaine semble bien modeler un nouveau paradigme**, comme réalité historique, comme représentation collective et comme objet d'analyses et de réflexion¹⁷ ».

À la charnière du troisième millénaire, l'Organisation Mondiale de la Santé a commandé une étude de trois ans auprès de 160 experts à travers le monde, qui conclut que la violence humaine est une maladie évitable et qu'il faut la traiter comme un problème de santé publique¹⁸. « Le temps est venu de voir le meurtre comme un problème à résoudre plutôt que d'accepter de s'y soumettre comme à une situation inévitable¹⁹. » Dans les milieux professionnels, beaucoup évitent le terme de "non-violence", mais le refus de légitimer la violence devient une valeur mobilisatrice de toute la société. On déclare la guerre à la violence²⁰, d'autant plus activement qu'on réalise combien ses processus de légitimation sont profonds et sournois. On fait la chasse à tout comportement qui porte atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. En fait, le concept "violence" sert le projet de débusquer toutes les formes d'abus de pouvoir. Cet idéal motivant les Révolutions politiques d'il y a deux siècles en Angleterre, Amérique du Nord, France, etc., progresse. On se sert de cette compréhension nouvelle du phénomène comme d'une paire de lunettes, pour relire toute l'histoire humaine²¹, au risque de commettre des anachronismes sur les époques passées.

§ 4 : Un concept performatif qui dénonce quelque chose de négatif à combattre

Ainsi donc, à partir des années 60 et 70, plusieurs auteurs firent de la violence un concept performatif dans une visée prescriptive : ils l'employèrent pour dénoncer un comportement nocif à combattre. « Est violent ce qui, en rapport avec le système de normes et de valeurs, est jugé mauvais par celui qui utilise le terme²². » Les militants non-violents vont définir la violence de manière telle qu'il ne puisse plus exister de "bonne" ou de "juste" violence : « Il

article *Le paradigme du lancer de chaussettes* et celui de Daniel Bensaïd : *Une violence stratégiquement régulée*. Ils décrivent ce processus social depuis les années 80 de « délégitimation de la violence », tout en critiquant vivement son instrumentalisation par les politiques sécuritaires : « Plus nos sociétés sont "sûres" et plus elles sont policières et c'est au détriment des libertés publiques que prospère la criminalisation de toute espèce de violence. [...] Le mouvement de pacification de la vie sociale et du domaine politique a pour enjeu un formatage rigoureux des perceptions collectives de "la violence" et une réforme radicale du code destiné à séparer le violent du non-violent. En bref, il s'agit d'inculquer à la population la vision sécuritaire/policière de ces enjeux. [...] Le mouvement de "déviolentisation" de la politique qui s'est accéléré sans relâche depuis le début des années 1980, aboutit, en réalité, à annihiler toute énergie politique se déployant hors des espaces du programmable et du gouvernable. »

¹⁷ Dossier sur *La violence*, Observatoire Régional de la Santé Nord – Pas-de-Calais, 2011, p. 9 ;

URL : http://www.orsnpdc.org/observation/242384_1violence.pdf.

¹⁸ KRUG Étienne G., DAHLBERG Linda L., MERCY James A. & al., *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, OMS, 2002 ; en ligne : http://www.orsnpdc.org/observation/242384_1violence.pdf.

¹⁹ PAIGE Glenn D., *Nonkilling Global Political Science*, Honolulu, Center for Global Nonkilling, 2009 [2002], p. 127. Cf. les études sur la paix débouchant sur des initiatives concrètes reprises sur en ligne la page web du *Center for Global Nonkilling* avec de nombreux documents en accès libre.

²⁰ WAIN Doug, *The War Against Violence Everywhere*, Australie, Douglas Safety Corp, WainWave Media, 2010, qui lance le slogan : "*The War Against Violence Everywhere*" is the beginning of the end of violence.

²¹ À titre d'illustration : FOAKES Reg A., *Shakespeare and Violence*, Cambridge University Press, 2012.

²² GRONOW Jukka & HILPPÖ Jorma, *Violence ethics and politics*, dans *Journal of Peace Research*, vol. 7, 1970, p. 311-320.

est essentiel de définir la violence de telle sorte qu'on ne puisse pas dire qu'il existe une "bonne violence". Dès lors qu'on prétend distinguer une "bonne" et une "mauvaise" violence, on ne sait plus dire la violence et on s'installe dans la confusion²³. » La violence devient un concept opératoire pour désigner ce qui est inacceptable, qu'il faut condamner²⁴ moralement et mettre hors-jeu politiquement. On charge entièrement le terme de toute sa connotation destructrice, il devient alors le pôle négatif opposé au pôle positif de la non-violence qui est la visée du programme d'action. Cette étape est décisive dans la consolidation du nouveau paradigme. « En prononçant le mot, on accomplit une action. Caractériser quelque chose comme violence, c'est commencer à agir. L'idée de violence, parce qu'elle est étroitement liée à celle de transgression des règles, est chargée des valeurs positives ou négatives attachées à la transgression. À travers elle, on agit une menace ou on dénonce un péril²⁵. »



§ 5 : "Non-violence", une idée toute neuve

Gandhi forgea le néologisme "non-violence" en anglais²⁶, du fait que les Anglais ne comprenaient pas ses termes sanscrits d'*ahimsa* (non-nuisance) et de *satyâgraha* (force de la vérité et même étreinte indéfectible de la vérité), et aussi du fait que l'expression de "résistance passive" « donnait incontestablement lieu à confusion²⁷ » et « risquait de donner naissance à de terribles malentendus²⁸ ». La méthode nouvelle qu'il a mise en place au sein des minorités injustement traitées d'Afrique du Sud est de désapprouver collectivement une législation nuisible, sans se révolter mais sans non plus s'y soumettre, en encourageant les châtiments d'une telle désobéissance à la loi²⁹. Soulignons la dimension praxéologique de ce concept de non-violence qui vise une action prétendant avoir prise sur le réel et le changer³⁰.

²³ MULLER Jean-Marie, *De la non-violence en éducation*, UNESCO, 2002, p. 25.

²⁴ Cf. SIMONS Dominique, *Une paix pour notre temps. Réflexion sur un texte du Cardinal Roy*, Duculot, 1975, p. 112.

²⁵ MICHAUD Yves, *Violence dans Encyclopedia Universalis*, op. cit.

²⁶ Le concept de *satyâgraha* fut inventé en Afrique du Sud, en 1907, par un concours que Gandhi organisa auprès des lecteurs de son journal *Indian Opinion*, en vue d'inventer le mot qui puisse le mieux exprimer le caractère spécifique de la méthode qu'il met en œuvre. C'est de retour en Inde qu'il emploiera toujours plus le mot "non-violence" pour se faire comprendre des Anglais. Pour plus de précisions sur l'étymologie des termes, cf. MULLER Jean-Marie, *Quand Gandhi nous a offert le mot "non-violence"*, en ligne : <http://www.jean-marie-muller.fr/> et, du même auteur, *Les fondements éthiques de la non-violence*, dans *Dire la Guerre, penser la Paix*, Actes du Colloque international de Strasbourg (14-16 mai 2012), Genève, Labor et Fides, coll. *Le champ éthique*, n° 62, 2014, p. 261 (260-279). Cf. aussi VAILLANT François, *Éloge de la désobéissance civile* dans *Alternatives Non-Violentes*, n° 142, mars 2007.

²⁷ Mohandas Karamchand Gandhi à l'oeuvre, *Suite de sa vie écrite par lui-même*, Paris, Les Éditions Rieder, 1934, p. 169.

²⁸ *Idem*, p. 171.

²⁹ *Idem*, p. 172.

³⁰ Certes, c'est le défi de toute réflexion, y compris à prétention scientifique : « Dans la pensée scientifique, la méditation de l'objet par le sujet prend toujours la forme du projet » (BACHELARD Gaston, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, Presses universitaires de France, 1934, p. 15). Y compris la réflexion pastorale : « Si – nous dit le philosophe des sciences, Jean Ladrière – le discours théologique s'arme de l'instrument du concept, ce n'est pas pour objectiver la foi dans une figuration d'ordre rationnel, c'est au contraire pour mobiliser le concept lui-même au service d'une proposition intérieure qui est de l'ordre de l'action et non du savoir » (LADRIÈRE Jean, *Le discours théologique et le symbole*, dans *Revue des Sciences religieuses*, Strasbourg, t. 49, n° 1-2, 1975, p. 141 (116-141)). Le Christ n'a écrit aucun livre de théologie et Jean, le plus jeune de ses disciples nous met en garde tout à la fin de son évangile. « Jn 20,31 dit clairement que le

Jean-Marie Muller trouve inopportun d'accoler à la non-violence le qualificatif "active" : Gandhi soulignait que « si elle ne s'exprime pas de manière directe et active, la non-violence n'a pas de sens pour moi. Elle est la force la plus grande et la plus active du monde. On ne peut pas être non-violent de manière passive³¹ ».

L'idée neuve est passée peu à peu dans le langage courant. Mais elle provoque encore de fréquents malentendus et d'impressionnantes interférences idéologiques. D'où la nécessité de commencer une telle étude par une solide clarification conceptuelle. Le terme de "non-violence" est en général soigneusement évité par les milieux scientifiques, tant il est connoté d'une intense charge morale, souvent liée à un idéal religieux et/ou à un militantisme de terrain radical³². Il est aussi l'objet de projections et de fantasmes de toutes sortes, provoqués par les peurs, – profondes en nous – des affres de la mort, notamment celle sur un champ de bataille. Dans ses versions dogmatiques et absolutisantes, la non-violence donne des petits boutons à plus d'un diplomate et à la majorité des militaires, confrontés quotidiennement à la difficile concrétisation des idéaux éthiques sur le terrain des opérations. Tout au long de cette étude, d'autres concepts seront préférés à celui de "non-violence". Les chercheurs en sciences humaines travaillent avec des concepts plus génériques, comme "conflit" et "pouvoir" : leurs études portent sur la gestion positive / constructive des conflits ou sur la paix. L'expression "l'art de la paix" souligne avec pertinence qu'instaurer une paix véritable est un savoir-faire bien plus qu'un savoir.

§ 6 : La question tout au long de cette étude : où passe la ligne de démarcation entre violence et non-violence ? La différence est-elle de nature et non de degré ?

Frédéric-le-Grand (1712-1786), premier "roi" de Prusse, disait que la diplomatie sans la force ressemble à de la musique sans instruments. Le nouveau paradigme ne conteste pas ce principe mais il renouvelle la problématique, en posant la question : « De quel type de force parlez-vous ? » En effet, jusque-là, la nécessité que les Autorités légitimes se battent violemment contre la violence était évidente pour tous : on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs ni de diplomatie sans canons, à moins de tomber dans la passivité qui constitue le plus sûr lit de la barbarie. Tout au long des siècles, la violence a semblé nécessaire et légitime, pour mettre fin à la violence. Le théologien moraliste René Coste (1922-), qui a fait sa thèse dans les années 50 sur *Le problème du droit de guerre dans la pensée de Pie XII*, veut donner toute sa chance à la doctrine non-violente mais il reconnaît qu'« il est souvent nécessaire d'employer la contre-violence pour empêcher ou arrêter le déferlement de la violence injuste³³ ».

Dans le nouveau paradigme, la gestion des conflits mobilise assurément des forces mais on en discerne mieux les différents types, on en étudie soigneusement la nature et les composantes. Dans le *Que sais-je ?* sur *La non-violence*, Christian Mellon et Jacques Sémelin commencent par faire des « distinctions importantes » : « Il importe d'éviter les confusions, assez fréquentes, entre force et violence d'une part, agressivité et violence de l'autre. La

récit n'est pas fait pour se comprendre mais pour une nouvelle vie, pour mettre en route, pour embarquer avec » (ZUMSTEIN Jean, *L'Évangile selon saint Jean*, Genève, Labor et Fides, 2007).

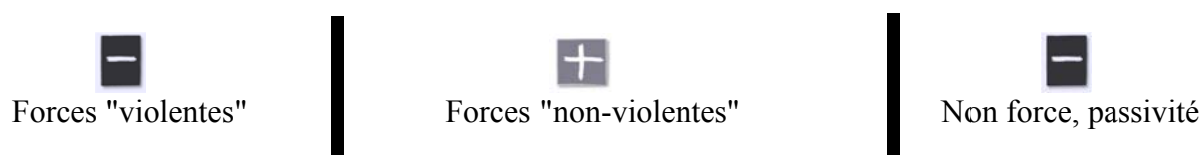
³¹ TENDULKAR Dinanath Gopal, *Mahatma: Life of Mohandas Karamchand Gandhi*, New Delhi, Times of India Press, biographie rééditée par Ministry of Information and Broadcasting Government of India, volume IV, 1990, p. 49.

³² Ces activistes sont critiqués pour leurs partis-pris : ils prennent pour acquis divers postulats, alors que ceux-ci sont précisément ce qu'il y a lieu de démontrer.

³³ COSTE René, *Évangile et politique*, Éditions Aubier-Montaigne, 1968, p. 127. Il est le spécialiste francophone de la doctrine catholique en matière de guerre et paix depuis les années 50.

violence n'est qu'une force parmi d'autres. Quand une personne est "forcée" à faire ce qu'elle ne veut pas, ce n'est pas toujours par un acte de violence : si les moyens utilisés ne portent atteinte ni à son intégrité physique ni à sa dignité, ils entrent dans la catégorie des moyens "non-violents". Telle est, par exemple, la force exercée sur un responsable politique par une campagne de désobéissance civile, sur un chef d'entreprise par une grève ou un boycottage. Il n'est certes pas toujours aisé, dans la pratique, de dire si tel moyen de force est "violent" ou non. Mais l'existence d'une zone grise ne signifie pas qu'il n'y aurait, entre moyens violents et non-violents, qu'une différence de degré : il s'agit bien d'une différence de nature. Le fait que des vies humaines soient menacées dans un cas et pas dans l'autre n'a pas seulement une évidente incidence sur le jugement éthique ; il modifie radicalement la dynamique même du conflit³⁴. » Le mennonite John Yoder formule l'enjeu ainsi : « La distinction entre actions policières et actions de guerre ne relève pas simplement d'une question de degré dans l'implication des forces engagées ou du nombre de victimes. Il existe entre les deux une profonde différence de structure du point de vue de la signification sociologique de l'appel à la force³⁵. »

La ligne qui sépare le mal du bien marque une différence de nature et non de degré. Peut-on dire de même entre la violence et la non-violence ? Peut-on prétendre produire des forces qui luttent contre la violence mais qui ne soient pas elles-mêmes de l'ordre de la violence ? La réalité connaît-elle les nettes frontières de démarcation du schéma suivant ?



Selon quelles conditions et quelles modalités est-il possible de tracer ces deux barres verticales³⁶ ? Ces frontières de démarcation qui disent le combat du "non" à la fatalité de la violence peuvent-elles être tracées aussi nettement que celles entre le mal et le bien ? Et si oui, quels actes, quelles paroles faut-il ranger dans ces trois colonnes ? Voilà les questions auxquelles la présente étude cherche à répondre. À ce stade, je me contenterai d'une définition formelle et minimaliste de la non-violence : j'entends par non-violent tout comportement que les sciences humaines sont amenées à distinguer de la colonne "violence" et que l'on peut donc ranger dans la colonne du milieu, à l'intérieur des deux barres verticales.

³⁴ MELLON Christian & SÉMELIN Jacques, *La non-violence, op. cit.*, 1994, p. 13-14 (Point 2 intitulé *Des distinctions importantes*). Ils citent Jean-Marie Muller : « Il existe une différence essentielle entre une action de boycott menée contre un magasin... et une action de pillage qui serait menée contre le même magasin » (*Stratégie de l'action non-violente, op. cit.*, p. 55).

³⁵ YODER John, *The Politics of Jesus*, Grand Rapids (Michigan), WM.B. Eerdmans Publishing Co., 1972, traduit *Jésus et le politique. La radicalité éthique de la croix*, Presses Bibliques Universitaires, 1984, p. 188. Voici la suite de son texte : « La violence ou la menace de la force de police s'exerce exclusivement en direction du contrevenant. L'usage de la violence que font les agents de police est réglementé par l'autorité supérieure. Le policier, quant à lui, s'acquitte de ses fonctions dans les limites de la législation d'un État. Celui qui contrevient à cette loi sait ce qui l'attend. Un système policier qui se respecte prévoit en outre un certain nombre de mesures qui mettent l'innocent à l'abri d'une répression arbitraire. Sa force est généralement suffisante pour convaincre l'adversaire de la vanité de toute résistance éventuelle. Sur tous ces points, nous constatons que la structure de la guerre est totalement différente. »

³⁶ Cf. la démarche très intéressante de FRAZER Elizabeth & HUTCHINGS Kimberly, *Drawing the line between violence and nonviolence in Gandhi and Fanon. Deceits and conceits*, chapitre 3 de SYLVESTER Christine, *Masquerades of War*, London, Routledge, 2015, p. 43-57. Je déplore leur manque de définition des termes et leur faible conceptualisation de la non-violence comme force d'un autre ordre que la violence.

§ 7 : Une problématique contemporaine inexistante dans les traditions millénaires du passé

À ce stade, soulignons que cette préoccupation de distinguer force et violence est nouvelle. Investie dans l'École des parents en France, Marie-Claude Boisbourdain affirmait avec une clairvoyance peu commune en 1983 : « Au temps où [...] la violence faisait partie intégrante de la vie, il aurait semblé incongru d'y chercher ce caractère insupportablement malsain et profondément odieux qu'on lui découvre aujourd'hui. Les Romains et les Grecs ne distinguaient pas, dans leur vocabulaire, la force ou la vigueur d'avec la violence. Indissociables, elles étaient considérées comme le propre de l'homme adulte et on les cultivait comme une qualité éminente. La force, la virilité, la vigueur restent aujourd'hui des qualités désirables, vantées par nos publicitaires, mises en scène par nos sportifs, magnifiées par la littérature ou la télévision. Mais la violence qui, pour nos ancêtres, était exactement la même chose que la force, entraîne aujourd'hui une réprobation unanime. Réfléchir sur ce qui s'est passé, analyser pourquoi les mêmes mots ne recouvrent plus les mêmes choses, c'est peut-être se donner les moyens de mieux comprendre ce que la violence met en cause, pour, au besoin, intervenir plus à propos³⁷. »

Depuis plus de trois millénaires, notamment dans la Bible, le terme "violence" a désigné une énergie à canaliser, une force qui peut être qualifiée tantôt de mauvaise, tantôt de bonne. Elle est utile quand elle est transmuée. La civilisation chrétienne qui hérita des cultures hébraïque, grecque et romaine, en vint ainsi à formuler la problématique traditionnelle en ces termes : Par quels critères moraux reconnaît-on la bonne violence, celle dont il faut user pour contrer la mauvaise ? Par quels critères qualifie-t-on une guerre de juste, qu'il faut moralement distinguer des agressions barbares et injustes ? Les Autorités religieuses avaient le devoir de définir ces critères moraux. La doctrine de la guerre juste précisait quelle était la violence légitime. L'entreprise avait pour but de limiter les abus de pouvoir des Autorités politiques. On hérite des schémas traditionnels aujourd'hui encore quand on s'accorde sur le refus éthique de la violence mais aussi sur le bon sens d'accepter un certain nombre d'exceptions : « non à la violence, sauf exceptions de légitime défense ». Oui à la non-violence autant que possible mais, en dernier recours, la violence se justifie, par exemple dans des interventions militaires que les responsables politiques présentent alors comme "nécessaires", "légitimes" et "courageuses"³⁸.

Nous allons voir comment tous ces schémas sont bousculés par le nouveau paradigme, qui a un autre point d'entrée dans la problématique. La question nouvelle qui intéresse les hommes d'aujourd'hui est : comment intégrer au mieux les acquis des sciences de la paix dans la gestion des conflits actuels ? Par quels procédés pragmatiques optimiser la recherche des alternatives à la violence ? Le problème aujourd'hui n'est pas tant de justifier des exceptions à la règle morale que de trouver les méthodes et les moyens à la hauteur des principes moraux. Le déficit n'est pas tant doctrinal que méthodologique : recourir à la force légitime digne d'un État de droit et démocratique, cela s'apprend et c'est d'un tout autre ordre que le pouvoir autoritaire et discrétionnaire.

³⁷ BOISBOURDAIN Marie-Claude, *Comment la violence vient aux enfants*, Tournai, Casterman, 1983, p. 119.

³⁸ Ces termes ont été employés par Georges Bush au moment d'envahir l'Irak en 2003, par Nicolas Sarkozy pour légitimer l'intervention de l'OTAN en Libye en 2011, par le premier ministre belge, Yves Leterme, ce 1^{er} septembre 2011, à la « conférence de soutien à la Libye nouvelle ».

Section 2 : Les options méthodologiques

§ 1 : Relever le défi d'une heureuse transdisciplinarité

L'interdisciplinarité dont fait preuve le chercheur norvégien Johan Galtung (1930-), le principal théoricien de la violence structurelle, au début des années 70, est remarquable pour l'époque. Les "irénologues" de Louvain la qualifiaient à l'époque de "typique" à cette nouvelle science de la paix³⁹. Depuis 40 ans, les *peace studies* cherchent à croiser puis à englober les différentes approches. Ces travaux ont l'habitude de mobiliser les disciplines académiques aussi diverses que le droit, la science politique, la sociologie, la démographie, l'économie, la psychologie, l'anthropologie, l'histoire, la santé publique, les sciences praxéologiques (sciences de l'agir comme communication, négociation, prise de décision et de risque, conduite du changement, méthodes de mobilisation collective et d'implication des acteurs, méthodes d'animation, d'évaluation...), la philosophie (précieuse pour asseoir et évaluer les concepts opératoires et les modèles de référence), ainsi que la théologie⁴⁰.

Cette étude cherche à relever ce défi de transversalité, en donnant la parole à chacune de ces disciplines, dans ce qu'elles ont à dire d'essentiel sur la problématique. Les divers savoirs sont ainsi conviés à un examen synoptique, préalable à la réflexion morale. Il convient de bien en comprendre le genre littéraire propre. L'intérêt est de décroiser les disciplines, faire interagir les formes de savoir, croiser leurs apports, rassembler les filons de ces littératures d'habitude éclatées. D'un autre côté, les risques sont clairs : l'approche éclectique porte le flanc à la critique car elle rend impossible un propos aussi pointu et nuancé qu'exigerait l'exercice spécialisé de chaque discipline, dans toute sa rigueur épistémologique et méthodologique. « Quel est le scientifique – disait Alain Joxe en 1980 – qui ne rêverait, si c'était encore à la mesure des forces humaines, d'être un homo *transdisciplinarius* à lui tout seul, un de ces monstres sacrés de la Renaissance, capables de tout embrasser ? Ce rêve est aujourd'hui remplacé par le concept de causalité complexe et par la pratique de la pluridisciplinarité des congrès. Malgré tout, "les pratiques de recherche des différentes branches restent très largement divisées". La transdisciplinarité n'est qu'un vœu, ce n'est pas encore une pratique. Il y a même une partition de plus en plus fine du champ de la recherche⁴¹. »

En brassant aussi largement tous les savoirs, je m'expose à l'évidence à la critique du « qui trop embrasse, mal étreint ». Pour ne pas se perdre dans les dédales de mon argumentation, le lecteur gagnera à bien tenir le fil d'Ariane : comment tracer la ligne de démarcation entre "violence" et "non-violence" ? C'est ce fil conducteur qu'il aura à garder à l'esprit à chaque page. L'option encyclopédique se comprend par le projet de brosser les contours du nouveau paradigme de pensée, en faisant dialoguer des corpus littéraires que les gens de métiers élaborent habituellement sans fréquenter les autres univers de pensée.

³⁹ Cf. *Polémologie. Recherche sur la paix. Irénologie*, Les cahiers du CRESUP n° 1, UCL, Institut des Sciences politiques et sociales, Centre de recherche sur la paix, Étude réalisée et publiée avec l'aide financière de l'UNESCO, Louvain-la-Neuve, 1977, p. 47. Y est commentée l'œuvre de Galtung qui a été rassemblée en 1976 en 5 volumes, sous le titre : *Essays in Peace Research*, IPR, Oslo.

⁴⁰ Cf. par exemple CALAMÉ Pierre, DENIS Benjamin & REMACLE Éric (dir.), *L'Art de la Paix. Approche transdisciplinaire*, ULB, 2004. Cet ouvrage est issu de la rencontre entre une vingtaine de professeurs et chercheurs, réunis à l'initiative de la Chaire Bernheim d'Études sur la Paix et la Citoyenneté de l'Université libre de Bruxelles, qui « tentent de croiser leurs regards, leurs savoirs et leurs pratiques afin de faire émerger la trame d'un "art de la Paix" ». Avec le même souci, à l'UCL, cf. *Culture et relations internationales. Liber amicorum Jean Barréa*, Presses Universitaires de Louvain, 2007, sous la direction de Françoise Massart-Piérard, à l'occasion de l'éméritat de Jean Barréa.

⁴¹ JOXE Alain, *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 15.

§ 2 : Mener une étude intégrative des niveaux de conflit

1. D'un point de vue sociologique, les conflits comme l'art de la paix se développent à trois niveaux :

- le niveau microsocial : les conflits dans les relations entre individus, au sein d'une collectivité, dont les trois figures de base sont la famille, l'école et l'entreprise ;
- le niveau mésosocial : les interactions conflictuelles dans les relations entre citoyens et groupements de citoyens au sein d'une structure nationale, si l'on présente l'organisation sociopolitique des peuples à partir de l'État, qui en est la figure de base moderne ;
- le niveau macrosocial : les conflits dans les relations entre États⁴².

La non-violence prétend avoir un pouvoir de transformation à ces trois niveaux : elle est utilisée dans le domaine des relations interpersonnelles, mais aussi contre une situation d'injustice intrasociétale, et encore dans une mobilisation collective à l'échelle internationale. Hélas, régulièrement, les débats polémiques autour de la non-violence souffrent de ne pas assez préciser le niveau auquel chaque affirmation se rapporte. Quand on discute du concept de manière abstraite, on en vient assez vite à des positions dogmatiques et à des oppositions idéologiques. Aussi est-il utile d'explicitier le niveau de validité de chaque propos.

2. D'un point de vue historique, le niveau mésosocial a été le premier champ d'exercice des méthodes d'actions non-violentes : ce furent la lutte de Gandhi pour l'indépendance nationale de l'Inde, le combat de Martin Luther King pour la fin des discriminations raciales aux États-Unis. Et ce sont, dans la foulée, les actions non-violentes menées pour renverser une dictature mais aussi celles visant à faire tomber une injustice précisément nommée, dans les régimes démocratiques.

Le niveau macrosocial s'est principalement développé autour des questions de stratégies civiles de défense, alternatives à la défense militaire traditionnelle. En Europe, ces recherches connurent leur apogée dans les années qui suivirent la crise des euromissiles en 1983, bénéficiant d'une forte mobilisation populaire dans un contexte de grave péril nucléaire et d'une vertigineuse course aux armements. Plusieurs Instituts furent alors créés pour étudier la crédibilité des alternatives non-violentes⁴³. Dans la direction inverse, allant cette fois du méso au microsocial, la doctrine de la non-violence a connu une évolution notable à partir des années 80, de l'ordre d'un reflux du combat sociopolitique vers un art de vivre de type

⁴² D'autres catégorisations existent. Je fonde cette typologie sur plusieurs auteurs. Dans son livre *Man, the State and War. A Theoretical Analysis*, New York NY, Columbia University Press, 1959, qui fait référence dans le champ des relations internationales, Kenneth Neal Waltz défend que les « trois images » à l'origine des guerres soient le comportement des individus, la structure intérieure des États, l'anarchie structurelle internationale. Au moment de théoriser le concept de « Besoin » en négociation, Gerard Nierenberg juge utile de « classer les différents ordres de négociation en trois niveaux principaux :

1. Inter-personnes (négociations entre individus),
2. Inter-organisations (négociations entre institutions à l'exclusion des pays),
3. Inter-nations (négociations entre pays) ». Cf. *Tout négociateur pour réussir*, trad. de l'américain par Jean Moritz, Paris, Albin Michel, 1986, p. 102. Pour Michel Jobert, l'homme d'État doit réussir trois ordres de négociation : l'ordre international, l'ordre intérieur et ce qu'il appelle l'ordre humain. Cf. son article *La négociation*, dans *Pouvoirs*, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n° 15, 1980. Eirick Prairat, quant à lui, emploie les concepts de « micro, méso et macro-niveaux » qui correspondent selon lui aux registres « interpersonnel, intergroupe et international ». Cf. *De l'insécurité à la maîtrise de soi dans l'action non-violente, guide théorique et pratique*, Non-Violence Actualité, Montargis, 1985.

⁴³ En France, fut créé l'IRNC, l'Institut de Recherche sur la résolution Non-violente des Conflits, subventionné par l'État, tout comme le fut l'étude de MELLON Christian, MULLER Jean-Marie et SEMELIN Jacques, *La dissuasion civile. Principes et méthodes de la résistance non-violente dans la stratégie française*, Fondation pour les études de défense nationale, 1985.

interpersonnel. De nombreuses écoles de négociation et de communication se sont mises à traduire les principes non-violents à l'échelle domestique⁴⁴. Ces traductions microsociales se sont également accompagnées d'orientations toujours plus laïques et pragmatiques. Ces évolutions peuvent être grossièrement schématisées ainsi :

1950 à 1980	Un combat socio-politique,	relevant d'un choix religieux / éthique,	requérant un esprit, un engagement radical.
1980 à 2010	Une stratégie inter-personnelle,	une démarche laïque, accessible à tous,	un art de vivre pragmatique, sans absolu.

3. Entre ces micro, méso et macroniveaux sociétaux, comment circonscrire le champ d'analyse de cette étude ? Se limiter à un seul niveau comporte les précieux avantages d'être toujours au clair sur l'objet de référence et de faciliter la rigueur scientifique à chaque étape de l'observation des phénomènes de violence, des généralisations empiriques et des modélisations conceptuelles. Oui, mais alors, lequel de ces niveaux choisir ? Y en a-t-il un qui soit plus pertinent pour critiquer le concept de non-violence ?

-D'abord, soulignons la difficulté de faire un état de la question à partir des catégories "violence" et "non-violence", catégories nouvelles ne devenant des concepts opératoires qu'à partir du XX^e siècle. Cette difficulté concerne les trois niveaux et ne les départage donc pas.

-Par contre, pour examiner cette problématisation récente, les théologiens et les philosophes viennent avec des valises remplies par des siècles de réflexions sur la question "guerre et paix". Celle-ci est traitée d'emblée à l'échelle d'un peuple et entre peuples. Les références sont donc très abondantes aux niveaux méso et macrosociaux. À elle seule, la doctrine autrefois dite de la "guerre juste" remplit au moins une bibliothèque entière, avec ses tentatives d'éviter les écueils du doux idéalisme des positions pacifistes mais aussi du réalisme amoral des positions bellicistes. Par contre, au cours des siècles, il n'existe aucune tradition chez les moralistes de travailler la question "violence et non-violence" au plan microsocial.

-Or, c'est précisément sur le plan psychosocial que les sciences humaines contemporaines apportent les contributions les plus décisives pour renouveler la réflexion morale en la matière. C'est à l'échelle des collectivités (cellule familiale, écoles, entreprises) qu'on dispose d'études rigoureuses sur les mécanismes de la violence et sur l'impact possible de stratégies qualifiées moralement de "non-violentes". Il est donc très pertinent de partir des acquis consensuels les plus solides au niveau microsocial pour indiquer les forces et les faiblesses des stratégies visant à déjouer la violence, leurs conditions de possibilité, leurs effets, les résultats désirés puis obtenus, leur efficacité qui inclut un calcul de probabilité (leurs chances de réussite), le calcul de leurs coûts, l'examen des pièges, etc. Rien de mieux également pour échapper aux débats idéologiques vaseux.

Après avoir examiné les arguments poussant à se limiter à un seul niveau d'analyse, voyons-en les inconvénients.

-Les phénomènes de la violence ne peuvent être bien compris qu'en entrant dans la complexité des différents niveaux qui s'entrecroisent ou se superposent. L'analyse des couches de causalité impliquées dans la violence requiert une vision multidimensionnelle. Nous devons sans cesse lutter contre nos réductions simplistes, dues à nos œillères monofactorielles. Moins notre pensée est large, plus nous risquons de réduire les causes de la

⁴⁴ Notamment la méthode sans perdants de Thomas Gordon pour « parents, professeurs et dirigeants efficaces », héritier de Carl Rogers, la Communication Non-Violente (CNV) de Marshall Rosenberg, la méthode *Win-Win* de « négociation raisonnée » de Roger Fisher et William Ury, professeurs à Harvard, repris par la méthode de « gains mutuels » des français Michel Ghazal et Yves Halifa, la force tranquille de l'assertivité relayée notamment par l'Analyse Transactionnelle.

violence à un seul niveau et à une seule catégorie d'explication. Je présenterai succinctement, en début de première partie, la grille d'analyse mise au point par Jacques Ardoino, résolument systémique. Sortant des schémas de pensée linéaire, elle a le mérite de mettre en perspective les jeux d'interactions entre les différents niveaux. Car la paix se perd ou se gagne en investissant aux divers niveaux, tant dans les comportements des individus que dans la qualité des structures internes des États que dans la mise en cause de leur anarchisme à l'échelle internationale. La réalité de l'objet étudié ici convie à un aller-retour permanent entre le micro et le macrosocial. Plusieurs études récentes plaident en ce sens, soucieuses d'articuler les différentes théories explicatives des conflits. « La verticalité est essentielle à la construction d'un art de la paix⁴⁵. »

-Dans les domaines de la communication et de la négociation, de très nombreux auteurs⁴⁶ se permettent de passer d'un échelon social à un autre sans se justifier, considérant leur propos valable aux différents niveaux. Cela est possible quand on s'attache à percer certains ressorts et mécanismes de base de la gestion des conflits.

-Néanmoins, les politologues invitent à la plus grande prudence car les comportements des individus et des petits groupes ne fonctionnent pas comme les États. Ils critiquent régulièrement des auteurs qui extrapolent trop rapidement au domaine des relations interétatiques les conclusions des recherches psychosociologiques.

-Le moraliste traite des valeurs, des intentions et du sens, dans un registre méta-physique, c'est-à-dire au-delà de l'étude factuelle du phénomène dans ses aspects matériels. Certes, sous peine de plaquer des exigences morales sur une réalité mal connue, il doit se mettre d'abord à l'école des scientifiques compétents dans leur domaine. Mais dans sa mission propre, le moraliste dégage des principes directeurs et des repères éthiques susceptibles d'éclairer l'action des hommes de leur temps. Pour ce faire, il s'intéressera ici aux approches englobant un maximum de faits et donc aux principes généraux de résolution des conflits. Il privilégiera les modèles scientifiques offrant les meilleures intégrations verticales des niveaux de société. Certes, tout effort intégratif se paie par une hauteur de vues, toute prise de recul est critiquable pour un manque de technicité possible à chaque niveau.

Nous tenterons une approche transversale (transdisciplinarité horizontale des sciences humaines) et verticale (intégrative des niveaux de conflit), tout en retenant les indications suivantes :

- le désir de comprendre ce qui relie les aspects intrasociétaux et internationaux de la paix, le défi de repérer les interactions entre les micro et macroniveaux sociaux ;
- l'intérêt d'exploiter tel ou tel niveau selon les besoins de l'argumentation ;
- une attention à situer le registre sociopolitique exact dans lequel chaque propos est valide ;
- une prudence à transposer les acquis du microsocial au macrosocial. Une fois posés solidement les principes valables sur le plan interpersonnel en matière de gestion des conflits, il y a lieu d'établir les conditions de possibilité de leur transposition au niveau collectif ;
- l'option de partir systématiquement du plus simple au plus complexe, du plus proche au plus lointain, du plus consensuel au plus contesté.

§ 3 : Rendre compte du nombre des citations et de la longueur de certaines

La fréquence des citations et la longueur de certaines s'expliquent par le projet de nommer et de retracer l'apparition d'un nouveau paradigme dans la vie et la pensée des hommes. Plutôt

⁴⁵ CALAMÉ Pierre, DENIS Benjamin & REMACLE Éric (dir.), *L'Art de la Paix. Approche transdisciplinaire*, ULB, 2004, p. 20.

⁴⁶ Par exemple : « Les sujets couverts par la revue *Conflict Resolution* relèvent autant de l'ordre interne (conflits du travail, par exemple) que de l'ordre international » (BARRÉA Jean, *Théories des relations internationales, La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, 1994, p. 9).

que de reformuler dans mes termes et à ma meilleure convenance l'idée-pépite d'un auteur, en renvoyant en note à sa référence, je privilégie de donner la parole aux témoins engagés de ce dernier siècle, le plus possible dans leurs propres mots, car leurs critiques positives et négatives de la non-violence constituent la chair de l'histoire par laquelle ce nouveau paradigme a pris corps. J'aurais drastiquement réduit ces citations si mon but avait été de présenter directement le paradigme émergent, de manière personnelle et synthétique. Un tel projet viendra probablement plus tard. En première étape, il convient selon moi de suivre le jeu de piste, en faisant mémoire autant que possible de ses traces. Mes citations visent à entendre les auteurs dans leurs balbutiements de l'idée nouvelle comme dans leurs tâtonnements conceptuels et les tensions que provoque la contestation des schémas traditionnels multiséculaires. Tout cela contribue à repérer d'où vient, ce qu'est et où va ce paradigme de "non à la violence".

Section 3 : Une vue d'ensemble

La gestion constructive des conflits, avec son volet préventif, est une jeune discipline académique. Elle enseigne notamment comment mettre hors-jeu la violence, déjouer un rapport de domination et une agression, transformer un duel en duo, un face-à-face en coude-à-coude, optimiser les accords, en les rendant les plus judicieux et durables possibles. Dans ce travail, l'analyse des phénomènes de violence sera réalisée par

- 1) un processus inductif, qui démarre par une observation minutieuse et rigoureuse des phénomènes de violence. Non content de les décrire, je les classe en catégories, dégage des variables, en tire des généralisations empiriques et des hypothèses de travail ;
- 2) un processus déductif d'élaboration d'un cadre théorique d'analyse. À partir des concepts opératoires, je construirai chapitre après chapitre un modèle explicatif mais aussi performatif, qui servira de grille d'analyse à toute la recherche. C'est au terme de ce processus de modélisation et de vérification de la pertinence du modèle que je serai en mesure de mener un examen critique du paradigme de non-violence.

§ 1 : La première partie définit les concepts de base

La première partie pose en première approche les divers sens et définitions de la violence (chapitre 1), du conflit (chapitre 2) et du pouvoir (chapitre 3). Le chapitre 1 balaie les registres dans lesquels on emploie le mot "violence" : 1) une action spécifiquement humaine qui blesse quelqu'un, 2) une contrainte de la volonté de l'autre, une manière d'être qui force autrui, 3) des situations de domination (économique, politique, culturelle, symbolique, etc.) sans sujet agissant précis, les "violences structurelles", 4) un recours à la force illégitime, la transgression d'une norme morale / juridique.

Le conflit précède la violence, tant chronologiquement qu'ontologiquement : "conflit" est un concept plus générique que "violence" et en amont de "guerre". Le chapitre 2 présente les différentes écoles de polémologie, *Peace Research*, *Conflict Resolution*. Dès 1965, certaines universités britanniques et américaines s'intéressent à la résolution des conflits. Bien avant, le chemin avait été préparé par les pionniers, l'allemand Georg Simmel et l'américaine Mary Parker Follett qui ont montré le rôle utile du conflit, ses fonctions sociales, à la fois « danger » et « occasion » de démocratie. L'évitement des conflits coûte souvent cher, il nous enferme dans le faux dilemme entre le conflit violent mal géré et le conflit évité. Le défi est d'apprendre le vocabulaire et la grammaire du conflit bien géré. C'est cette troisième voie qui construit le groupe humain et le renforce. Le conflit est bien géré si le temps nécessaire et les moyens adéquats sont pris chaque fois qu'il y a divergence et tout début de crise. Cela suppose de donner priorité aux outils d'une gestion constructive des conflits dans les politiques, agendas et budgets, à tous les niveaux : les individus et les collectivités peuvent

apprendre à pratiquer les gestes qui sauvent et s'y exercer, tout comme dans la prévention des incendies...

Le chapitre 3 est consacré au pouvoir. Concept plus pointu que celui de violence, il est devenu au XX^e siècle une question essentielle pour de nombreux sociologues : notamment côté allemand Max Weber, Erhard Friedberg ; côté anglo-saxon, Bertrand Russell, Robert Dahl, Charles Mills, Kenneth Boulding ; côté français, Michel Foucault, Michel Crozier, Raymond Boudon. Toute recherche sur la non-violence doit partir d'une analyse rigoureuse du pouvoir, dans ses diverses formes (pouvoir institutionnel, pouvoir stratégique et pouvoir relationnel), ses sources, sa maîtrise des ressources et ses dépendances.

§ 2 : La deuxième partie résume les principales causes de la violence et ses remèdes

La deuxième partie prolonge cette phénoménologie de la violence, à l'école des sciences humaines, dans un tableau synoptique des principales causes de la violence et de ses remèdes. Il s'emploie à résumer les contributions majeures 1) en psychologie, qui étudie l'agressivité, 2) en droit, qui approche la violence comme transgression, et 3) en science politique, qui traite des jeux de pouvoir. La violence prend naissance

- quand l'agressivité dégénère en maux, faute de trouver les mots pour se dire, souligne la psychologie,
- quand les lois et les sanctions sont défailantes à protéger, précise le droit,
- quand la coopération ne parvient pas à surmonter la compétition et les rapports de force, ajoute le politique.

Source de violence

L'agressivité provenant de l'impuissance à exprimer un vécu douloureux



Remède approprié

L'intelligence émotionnelle, l'empathie.

Un déficit institutionnel, organisationnel, une faille juridique, *la loi du plus fort.*



Le cadre de droit, *la force de la loi.*

La rivalité due à des intérêts divergents



La négociation efficace.

§ 3 : La troisième partie pose un modèle explicatif et performatif

La troisième partie propose un cadre conceptuel et une méthode de gestion des conflits qui articulent les données principales jusqu'ici dégagées. Ce modèle tente de donner corps au plus possible de réalités expérimentales, en rendant compte de leur principe explicatif. Dans un conflit complexe, trois dimensions sont à distinguer : les conflits de structures, de vécus et d'intérêts. Ces trois types de blocages ont chacun ses remèdes spécifiques :

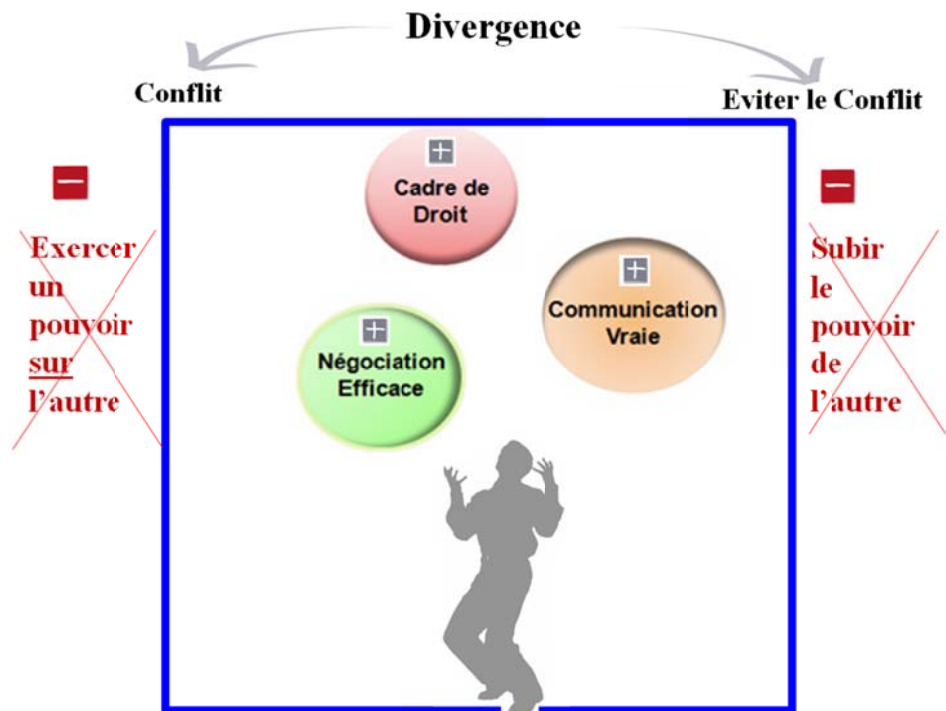
3 causes : Des structures déficientes	Des vécus dévalorisés	Des intérêts divergents
3 compétences : Le cadre de droit	La communication vraie	La négociation efficace

1) La compétence "Cadre de Droit" (abrégé CD), c'est l'autorité ferme qui respecte et fait respecter les règles. La force du droit réside dans des sanctions effectivement contraignantes, contre l'impunité, contre le droit du plus fort.

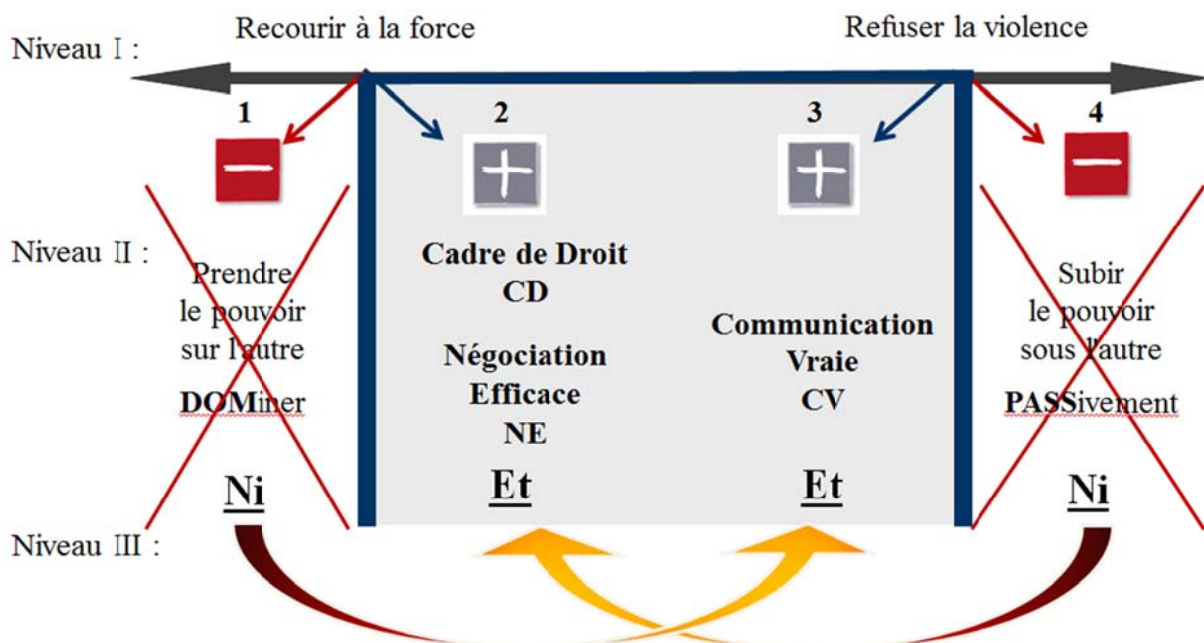
2) La compétence "Communication Vraie" (abrégé CV), c'est l'intelligence émotionnelle qui respecte les personnes. La compréhension de leurs fondements (préoccupations, besoins et valeurs) améliore la qualité des relations humaines.

3) La compétence "Négociation Efficace" (abrégé NE), c'est l'intelligence rationnelle qui respecte les intérêts en jeu. La créativité invente des solutions *Win-Win* qui optimisent l'accord.

Les champs propres de ces trois plans sont hélas souvent confondus. On ne parvient à les articuler qu'après les avoir clairement distingués. Chaque aspect et niveau du conflit requièrent l'usage de la compétence adéquate :



Ce schéma conceptuel fournit aussi la méthode d'argumentation des chapitres suivants. À titre d'exemple, prenons le débat entre faucons et colombes, partisans de la force et militants de la paix :



Niveau I : La droite horizontale met en scène le débat mal posé, en raison de l'ambiguïté des formulations "recours à la force" et "refus de la violence", qui créent des quiproquos tant qu'on ne dégage pas leur part de vérité mais aussi leur part d'erreur respectives. Par ailleurs, la droite horizontale se fourvoie par l'écrasement du débat sur un seul axe. Il convient de

quitter les faux dilemmes de la zone I et de travailler avec plus de relief en zone II, autour des deux barres verticales.

Niveau II : Ni colonne 1 (position DOM-domination ; bellicisme militariste dans cet exemple)
Ni colonne 4 (position PASS-passivité ; pacifisme absolu de principe).

Et colonne 2, et colonne 3 : les ingrédients d'une bonne gestion des conflits sont un Cadre de Droit (CD) + une Négociation Efficace (NE), et une Communication Vraie (CV).

Niveau III : Vider la colonne des attitudes PASS, en les remplaçant par des attitudes CD & NE
Vider les attitudes en colonne DOM, en les remplaçant par des attitudes CV.

Cette schématisation a l'intérêt d'organiser la discussion, de clarifier les enjeux puis d'élaborer une position intégrative. Mais c'est avant tout pour son intérêt pratique d'aide au changement que je l'ai forgée dans mon travail de formateur et coach en Gestion des conflits : le niveau III balise un programme d'actions, par lesquelles chaque participant transforme peu à peu ses réflexes contreproductifs (attitudes spontanées DOM et PASS) en compétences consciemment acquises à l'intérieur du cadre : CD et CV et NE. Apprendre comment abandonner les stratégies contreproductives des jeux de pouvoir est un art qui s'apprend : le pouvoir est domination quand il est pouvoir sur les autres ; il est source de progrès quand, d'une part, il est pouvoir pour garantir la justice (CD) et atteindre de manière pertinente les objectifs adéquats (NE), d'autre part il est pouvoir avec les autres (CV), en en faisant des alliés et non des ennemis. C'est en ne subissant plus un pouvoir sous un dominant qu'un acteur apporte le meilleur de lui-même dans la sortie de crise.

Cette méthode d'argumentation, qui est au cœur de ma pédagogie sur le terrain, n'a-t-elle pas quelque consonance avec les Questions disputées médiévales, l'art de la *disputatio* que la Somme théologique de Thomas d'Aquin formalise⁴⁷ ? Chacun de ses 3.000 articles pose une question précise et fait l'inventaire des réponses possibles en 4 temps :

- 1) Les *Sententiae* citent les réponses les plus en vogue, chez les auteurs connus de l'époque.
- 2) Le *Sed contra* apporte le point de vue d'autres auteurs, critiques à l'égard des premiers.
- 3) *Respondeo dicendum...* : Thomas d'Aquin prend position personnellement, en critiquant 1.
- 4) *Explicatio* : Thomas résout, concilie, intègre les points de vue opposés, synthétise et fait rebondir la question, en faisant droit à sa complexité. Dans cette dialectique, même les arguments réfutés sont considérés dans leur part de vérité. Thomas s'attache chaque fois à présenter sous quel angle ils sont vrais.

§ 4 : La quatrième partie transpose le modèle sur le plan sociopolitique, du faible au fort et du fort au faible

Une fois bien posé au niveau interpersonnel, le modèle explicatif est transposé à l'échelle collective. L'étude qui supposait jusque-là soit des relations d'autorité hiérarchique légitime, soit des négociations entre interlocuteurs de forces plus ou moins égales, s'élargit à des contextes d'affrontement avec déséquilibre des forces. Une forte asymétrie induit une gestion des conflits particulière. Tous les occupants d'un poulailler ne sont pas égaux en droits et en pouvoir, quand un renard s'y promène librement. Nous aurons besoin des grilles d'analyse sociopolitiques pour ultérieurement réfléchir théologiquement à la légitime défense. Parmi ces constats préliminaires, il y a la rhétorique de la cause juste, formidablement récurrente : les

⁴⁷ Il s'appuie aussi sur la méthode dialectique au sens aristotélicien du terme ; cf. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, I, 1.

acteurs politiques des différents bords revendiquent la légitimité de leur violence au nom de leur cause, qu'ils présentent systématiquement comme juste.

Le chapitre 1 indique les leviers de pouvoir des guérilleros et des terroristes, qui transforment leur faiblesse en atout dans une guerre asymétrique. À partir de 1990, les facteurs traditionnels de la puissance ont été contournés et ébranlés à un point tel qu'on peut parler d'une mutation radicale dans la conception même du conflit militaire et d'un changement de paradigme dans les relations internationales. Après l'étude de la relation dialectique entre terreur d'État et terrorisme, sera exposé l'enchaînement de trois types de violences : Injustice => Révolte => Répression. Les injustices constituent la violence-mère. Ces violences structurelles (étudiées dès le premier chapitre de la première partie) sont les violences n° 1, cachées comme les racines de l'arbre. Très visibles par contre sont les violences n° 2, les rébellions des opprimés : cela va des actes de vandalisme peu organisés jusqu'aux mouvements de libération, en passant par des actes terroristes. La violence n° 3 désigne les contre-violences des Forces de l'ordre, justifiées par le Pouvoir en place au nom du "maintien de l'ordre". Il s'agit en fait du maintien du "désordre établi", lorsque les plus forts / nantis / malins parviennent à organiser la paix au service exclusif de leurs propres intérêts.

Le chapitre 2 traite, lui, de la résolution non-violente des conflits à partir du pouvoir dont disposent les groupes en position inférieure dans le rapport de forces. Dans les stratégies du faible au fort, de quelles pistes alternatives à la violence n° 2 les « damnés de la terre » disposent-ils ? Face à un "désordre établi" oppressif, existe-t-il des moyens de combat alternatifs à la lutte armée ? Avec quelle efficacité ? Pour faire tomber une injustice, les stratégies non-violentes s'appuient sur la mobilisation collective, dans trois registres de forces :

1) La compétence CV (Communication Vraie) sur le plan collectif, c'est l'art de renforcer la cohésion de la masse citoyenne, face à laquelle une oligarchie ou un tyran entouré de sbires ne fait pas le poids. Cette force collective se construit par des campagnes d'actions mobilisant des cercles toujours plus larges de l'opinion publique.

2) La compétence NE (Négociation Efficace) sur le plan collectif, c'est l'art de peser dans le rapport de forces, en mettant en œuvre divers moyens de pression de nature politique, économique et culturelle, qui redressent l'asymétrie structurelle, en augmentant le *bargaining power* (le pouvoir de peser dans la négociation) de ceux qui subissent l'injustice. Il s'agit de mettre des bâtons dans les roues du système porteur de l'injustice, au point que son fonctionnement cesse de rapporter aux privilégiés et même que son maintien leur coûte davantage que sa suppression. Leur intérêt sera alors de négocier.

3) La compétence CD (Cadre de Droit), c'est l'art de s'appuyer sur la force du droit pour mettre fin au droit du plus fort : identifier où est l'injustice, la formuler dans sa vérité objective, à distance des points de vue subjectifs des uns et des autres, analyser précisément en quoi elle consiste, nommer puis saper un à un les piliers qui la soutiennent, en commençant par les plus accessibles et les plus fragiles, mettre déjà en œuvre à petite échelle le programme constructif alternatif à l'injustice.

Le chapitre 3 regarde les conflits à partir du pouvoir dont disposent les groupes en position supérieure dans le rapport de forces. Quel sens, quel intérêt la résolution non-violente des conflits a-t-elle pour eux ? Quelle place lui donner dans l'arène politique et dans la science militaire ? Ce chapitre esquisse une argumentation, encore hésitante : elle nécessiterait plus de développements en sciences politiques. Dans les stratégies du fort au faible, de quelles pistes alternatives à la violence n° 3 les "Puissants de ce monde" disposent-ils ? Lorsque l'ordre

social est bâti sur une justice démocratiquement régulée, lorsque l'ordre est garant des libertés, de quels repères et outils les responsables politiques et militaires disposent-ils dans leur mission de le défendre ? L'hypothèse que je tente de vérifier ici est que les détenteurs du Pouvoir sous-estiment systématiquement les coûts de leurs propres violences. J'essaie de le démontrer dans le cas des guerres menées dernièrement par les États-Unis d'Amérique. La démonstration semble gagner en force à mesure que l'on regarde les effets à long terme, en suivant de près l'enchaînement des violences. La violence est la pente naturelle des conflits, elle en est la voie de facilité. Mais, à bien y regarder, elle n'en est pas la solution la plus économique ni la plus bénéfique. Lorsque ceux qui ont les rênes du pouvoir réalisent qu'elle leur coûte plus qu'elle ne leur rapporte, beaucoup de projets alternatifs deviennent possibles. Plus on connaît les pièges classiques de la dynamique conflictuelle, plus on peut s'en prémunir et aussi inventer les "équivalents fonctionnels" de la guerre.

§ 5 : La cinquième partie

Après ce tour d'horizon de contributions au débat d'ordres psychologiques, juridiques et sociopolitiques, la dernière partie relève du registre philosophique.

Le premier chapitre de cette dernière partie présente la manière dont le combat non-violent de Gandhi invente une nouvelle articulation entre les fins morales et les moyens politiques. C'est cette articulation qui est au fondement du nouveau paradigme. Par son attachement radical aux principes moraux tout autant qu'à l'adaptation pragmatique à la situation politique, Gandhi crée une troisième voie entre, d'un côté, un pacifisme intégral, absolu et, de l'autre, une longue tradition morale de "guerre juste", qui se préoccupe essentiellement de justifier les exceptions au principe premier de non-violence.

Ce débat renvoie au registre théologique : le deuxième chapitre fait dialoguer la doctrine gandhienne de non-violence et les catégories de la Tradition chrétienne. Il amorce une critique du corpus multiséculaire de la "guerre juste" et pose quelques repères pour une théologie de la paix juste.

Le troisième chapitre confronte les schémas du nouveau paradigme aux pensées des philosophes, tels que Hobbes, Hegel, Max Weber et René Girard, lorsqu'ils présentent la violence comme constitutive de l'humanité et instauratrice de son ordre. Y est notamment discutée la fameuse définition de l'État de Max Weber, reconnaissant à l'État, dans l'exercice de ses fonctions, le droit de monopoliser la violence légitime.

Cette recherche se termine par une reprise des critères permettant de qualifier un acte de violent d'un point de vue proprement moral.

Première partie : Définir violence, conflit et pouvoir

Comprendre la non-violence requiert de connaître la violence, d'en faire une phénoménologie, au sens d'appréhender la violence en tant que phénomène humain, dans l'esprit de Spinoza qui partageait il y a 350 ans qu'« en vue de conserver dans le domaine de la science politique, une impartialité identique à celle dont nous avons l'habitude lorsqu'il s'agit de notions mathématiques, j'ai pris grand soin de ne pas tourner en dérision les actions humaines, de ne pas les déplorer ni les maudire, mais de les comprendre⁴⁸ ». Le premier chapitre examine ce qu'est la violence et les formes qu'elle prend. Le deuxième chapitre la distingue du conflit, le conflit étant un phénomène plus générique, en amont de la violence.

Chapitre 1 : Définir la violence

Le mot "violence" apparaît en français en 1215⁴⁹. En latin, le mot est une déclinaison de "vis", la force en action, et de "latus", le participe passé de "fero" (= porter). *Violentia* renvoie à un abus de la force, tandis que le verbe *violare* se traduit par "agir contre", dans le sens d'enfreindre le respect dû à une personne, ou transgresser, pénétrer par effraction. La racine indo-européenne de "violence" est en sanskrit *vayah* et exprime le caractère illégitime de l'emploi de la force. Est fort celui qui a la capacité de faire ; est violent celui qui use de cette force pour arriver à son but, sans égard pour sa légitimité.

En première approche, la violence est employée dans quatre registres différents :

- 1) une action spécifiquement humaine qui blesse quelqu'un,
- 2) une contrainte de la volonté de l'autre, une manière d'être qui force autrui,
- 3) des situations de domination (économique, politique, culturelle, symbolique, etc.) sans sujet agissant précis,
- 4) un recours à la force illégitime, la transgression d'une norme morale / juridique.

Pragmatiques, les dictionnaires anglo-saxons ne retiennent en général que les deux premiers sens. L'*Oxford English Dictionary* définit violence comme « l'emploi de la force physique pour infliger des blessures [...] corporelles ou interférer par la force dans la liberté personnelle ». Les dictionnaires de langue française, eux, mettent surtout en avant le caractère illégitime de l'emploi de la force. Pour le dictionnaire philosophique de Lalande, « violence = emploi illégitime, ou du moins illégal, de la force ». La distinction entre l'illégitime et l'illégal engage un discernement de type moral. Reprenons ces quatre acceptions de base, avec leurs forces et faiblesses, en vue d'aboutir à une définition intégrative de la violence.

Section 1 : Blesser physiquement quelqu'un, intentionnellement

Au sens le plus immédiat, la violence désigne « l'acte intentionnel de blesser physiquement un autre être humain⁵⁰ ». Cette définition comprend trois options délimitatives :

§ 1 : Un acte spécifiquement humain

« Blesser un autre être humain » suppose une relation entre deux personnes. Cela revient à dire que la violence est un acte spécifique de l'être humain et qu'il convient de réserver l'emploi du mot à la sphère humaine. Cette option écarte déjà plusieurs usages courants : un violent orage, un violent tremblement de terre, la gazelle sous la dent du tigre qui souffrirait

⁴⁸ SPINOZA, *Tractatus politicus (Traité de l'autorité politique)*, chap. I, § 4.

⁴⁹ *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, rééd. format semi-poche vol. III, 1998, p. 4079-4080.

⁵⁰ Ma traduction de « ...the intentional rendering of physical hurt on another human being » (RICHES David, *The Anthropology of Violence*, Blackwell Pub, 1986, p. 8).

violence⁵¹. Un animal ne tue pas par haine et ne pratique pas la torture ; en ce sens, il n'est pas auteur de violence⁵². Les forces de la nature et les comportements animaliers sont exclus de cette définition car, en rigueur de terme, la nature n'est pas violente, pas plus qu'elle n'est injuste⁵³. Il n'y a de violence que par l'homme et pour l'homme. « Les Grecs de l'Antiquité considéraient que la question de la violence (*bia*) ne se pose pas pour les animaux (*zôoi*) mais seulement dans le domaine de la vie humaine (*bios*)⁵⁴ » car on ne peut à proprement parler de violence que quand il y a conscience de cette violence.

§ 2 : Une intention, l'imputation d'une responsabilité

La mention "intentionnel" restreint encore le concept. Ne sont pas inclus les blessures provoquées par accident ni les actes imputables à la fatalité ou au hasard. Il y a violence quand une responsabilité humaine est impliquée dans la relation à l'autre⁵⁵.

§ 3 : Des dommages corporels ?

« Acte de blesser physiquement ». Yves Michaud propose : « La violence renvoie à des comportements et à des actions physiques : elle consiste dans l'emploi de la force contre quelqu'un, avec les dommages que cela entraîne⁵⁶. » Plusieurs auteurs plaident pour limiter la violence à l'atteinte de l'intégrité physique⁵⁷. Pour qu'un acte violent relève d'une infraction du code pénal, il doit causer un préjudice objectivable⁵⁸. Les tribunaux et les compagnies

⁵¹ Formule tirée de THIBON Gustave, *La Violence* dans *Semaine des intellectuels catholiques*, Desclée de Brouwer, 1967, p. 119 : « Harmonie et violence, ordre et chaos sont les deux faces du Janus cosmique. Il n'y a pas de violence dans le mouvement des astres ni dans le retour cyclique des saisons, mais l'arbre en fleur sous le gel et la gazelle sous la dent du tigre souffrent violence. Le *mysterium tremendum* est le revers du *mysterium fascinans* : dans ces nuits d'été où "une immense bonté tombe du firmament", la terre est le théâtre d'un enchevêtrement de carnages, et l'harmonie universelle repose en partie sur ce réseau de violences et de destructions. »

⁵² « Quand Plaute disait trois siècles avant notre ère que "l'homme est un loup pour l'homme", il était bien injuste avec les loups... » (GODINOT Étienne, *La résolution non-violente des conflits : un défi pour le troisième millénaire*, Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC), 2011, p. 6).

⁵³ « La roche tombante qui écrase une maison avec ses habitants, le lion qui tue et dévore sa proie ne sont violents que pour l'homme qui, lui, a déjà l'idée de la non-violence et qui, pour cette raison, peut voir la violence dans la nature. Il n'y a du non-sens que du point de vue du sens » (WEIL Éric, *Philosophie morale*, Vrin, 1961, p. 20, commenté par VERGOTE Henri-Bernard, *Esprit, violence et raison*, dans *Études*, mars 1987, p. 369-370. Cf. aussi VAILLANT François, *La Non-Violence, Essai de morale fondamentale*, Cerf, 1990 et QUELQUEJEU Bernard, *Non-violence : religion ou éthique ?*, Alternative NonViolente, n° 64, 1987.

⁵⁴ MALHERBE Jean-François, *Violence et démocratie*, dans *Cahiers de recherche*, n° 25, 2003, p. 25.

⁵⁵ « On ne peut parler de "violence de la nature", sinon par anthropomorphisme. [...] La violence est spécifiquement humaine en ceci qu'elle est une liberté (réelle ou supposée) qui veut en forcer une autre » (DOMENACH Jean-Marie, *L'ubiquité de la violence*, dans *Revue internationale des sciences sociales*, Revue trimestrielle publiée par l'Unesco, Paris, vol. XXX, n° 4, 1978, p. 759-760). « On se refusera à parler de « la violence de la nature » [...] car] « la violence n'existe et n'agit que par l'homme ; c'est toujours l'homme qui est responsable de la violence » (MULLER Jean-Marie, *De la non-violence en éducation*, UNESCO, 2002, p. 25). Cf. aussi MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, Éditions du Relié, 2005, p. 406. Discussion ouverte dans MARZANO Michela (sous la dir. de), *Dictionnaire de la violence*, PUF, 2011, qui fait un état des lieux multidisciplinaire des travaux sur la violence.

⁵⁶ MICHAUD Yves, article *Violence* dans *Encyclopedia Universalis*, disponible en ligne : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/violence/>.

⁵⁷ Dans *Soziologie der Gewalt*, Sonderheft 37, Trutz VON TROTHA (p. 9-56) et Birgitta NEDELMANN (p. 59-85) insistent pour faire prévaloir les blessures corporelles (« *Körpervletzung* ») comme l'élément central de la violence.

⁵⁸ En français, "violence" a un sens plus large qu'"agression", terme plus technique désignant un acte quantifiable, dans un contexte pénal. En anglais, en allemand et en néerlandais, c'est l'inverse : "agression" englobe "violence" qui dit une intention délibérée de blesser autrui. Par exemple, pour Friedrich Hacker,

d'assurance considèrent en premier lieu les traces de la violence, telles que les dégâts matériels et des lésions physiques. Un autre intérêt de cette définition minimale objective de la violence est de se situer en amont des perceptions, des sensibilités psychologiques, des normes culturelles et des jugements moraux, très relatifs aux subjectivités individuelles.

Cette approche conséquentialiste qui appréhende la violence à partir de ses effets physiques a des limites : lui échappent les dommages psychiques plus difficiles à repérer, les souffrances peu identifiées dans le corps, tels que toutes les formes subtiles de domination, les mécanismes d'emprise avant même des coups, l'atteinte à la personnalité, l'humiliation, l'omission, la carence de soins, le harcèlement⁵⁹... Faisons dès lors un pas de plus.

Section 2 : Abuser de sa force dans l'intention d'obtenir par la contrainte

Jean-Marie Domenach souligne que « la violence n'est pas la force, ou plutôt elle est cette force qui s'exerce sur un homme ou un groupe d'hommes afin d'en obtenir ce que ni la parole, ni le droit, ni la morale ne permettraient d'en obtenir. La violence vise toujours plus ou moins une liberté, et même lorsqu'elle détruit, c'est davantage pour soumettre que pour anéantir⁶⁰ ». « L'animal cherche sa proie. La proie de l'homme, c'est la liberté. La violence cherche la liberté⁶¹. » « La violence apparaît comme un attentat à la liberté : elle consiste à imposer par la force ce que l'homme ne ferait jamais de son gré⁶². » « Nous réputerons violence toute initiative qui entreprend gravement sur la liberté d'autrui, qui tend à lui interdire liberté de réflexion, de jugement, de décision, et surtout qui aboutit à ravalier autrui au rang de moyen ou d'instrument dans un projet qui l'absorbe et l'englobe, sans le traiter comme un partenaire libre et égal⁶³. »

"Violenter" est de même racine que "viol" et il y a dans la violence une intention de viol⁶⁴, « une intrusion de force dans l'univers personnel de l'autre⁶⁵ », le viol pas seulement du corps mais encore de sa volonté, de son identité, de sa personnalité, de ses droits, de sa dignité, de son humanité⁶⁶. En ce sens, la violence désigne tout acte qui porte atteinte à l'intégrité physique, psychique, morale et/ou spirituelle d'une personne⁶⁷. Dans *Histoire et Vérité*, Paul

« la violence nue est la forme de manifestation visible, ouverte, "libre" de l'agression. Toute agression n'est pas violence, mais toute violence est agression. [...] La violence est une régression à la forme d'expression la plus primitive de l'agression ». Les Allemands ont deux termes : *Gewalt* ("violence", dans le sens d'une répression de la liberté d'autrui) et *walten* qui signifie "régner".

⁵⁹ Cf. HIRIGOYEN Marie-France, *Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*, Éd. Syros, 2003 ; *Femmes sous emprise*, Éd. Oh, 2005 et *Abus de faiblesse et autres manipulations*, Éditions JC Lattès, 2012 ; REICHERT PAGNARD Geneviève, *Les relations toxiques*, Ideo éditions, 2011.

⁶⁰ DOMENACH Jean-Marie, *La Violence* dans *Semaine des intellectuels catholiques*, op. cit., p. 30.

⁶¹ DOMENACH Jean-Marie, *L'ubiquité de la violence*, op. cit., p. 762. Dans cet article, il donne cette définition : « J'appellerai violence l'usage d'une force, ouverte ou cachée, aux fins d'obtenir d'un individu ou d'un groupe ce qu'ils ne veulent pas consentir librement. Le vol n'est pas toujours violence. Le viol l'est toujours » (p. 760, repris dans *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 34).

⁶² THIBON Gustave, *idem*, p. 119.

⁶³ RÉMOND René, *Non-violence, un avenir pour l'homme ?*, dans *Le Monde* repris dans *Fêtes et saisons*, n° 287, 1974, p. 6.

⁶⁴ Pour Deligny, l'infinitif "violer" fait résonner les dimensions de sanctuaire et de sexualité forcés : DELIGNY Fernand, *L'agir et l'agi*, dans VERDIGLIONE Armando, *La violence*, Paris, UGE-10/18, t. 1, 1978, p. 257 (article complet aux pages 257-272).

⁶⁵ PETITCLERC Jean-Marie, *Et si on parlait de violence*, Paris, Presses de la Renaissance, 2002, p. 20.

⁶⁶ MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 402.

⁶⁷ « La "vraie" violence est et reste avant tout une démarche visant à nier l'autre, lui nuire, le détruire » (PAIN Jacques, article *Violence* dans *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation*, dans *Référence*, Nathan

Ricœur la définit comme « tout ce qui fait faire à l'autre une expérience de mort, de façon réelle ou symbolique ». Pour Emmanuel Levinas, la violence est une dé-figuration, elle blesse et meurtrit l'humanité de celui qui la subit mais aussi celle de celui qui la commet. Elle atteint toujours le visage qu'elle déforme par l'effet de la souffrance⁶⁸.

La force de cette deuxième acception de la violence est de souligner que la violence ne se résume pas à ses effets objectivables. Elle met bien en lumière que la violence se décide dans l'intention de porter préjudice à l'autre. Mais une troisième approche est indispensable, qui nous fait entrer dans les distinctions suivantes : violences manifestes vs latentes, visibles vs cachées, directes vs indirectes, individuelles vs collectives.

Section 3 : Des situations de domination sans sujet agissant précis

§ 1 : Les violences structurelles

« Les violences dites "institutionnelles" ou "structurelles" tuent et asservissent avec beaucoup plus d'efficacité que les coups directement assenés⁶⁹. » Dans les années 70, le courant dit de la *Peace Research*⁷⁰ a déployé de gros efforts de conceptualisation afin d'élargir le champ d'études à des formes cachées et collectives de violences. Ces recherches se sont faites sous l'impulsion du chercheur norvégien Johan Galtung : « Quand un mari bat sa femme, c'est un cas clair de violence personnelle (directe). Quand un million de maris maintiennent un million de femmes dans l'ignorance, il y a violence structurelle, même si personne ne hurle de douleur⁷¹. De même, dans une société où l'espérance de vie est deux fois plus élevée dans la classe supérieure que dans les couches inférieures, il y a violence, même s'il n'y a pas d'hommes concrets à qui l'on puisse reprocher d'attaquer directement les autres, comme quand un frère tue son frère. De même, si une personne meurt de tuberculose au XVIII^e siècle, on ne peut pas dire que violence lui est faite ; mais aujourd'hui il y a violence structurelle si les moyens actuellement possibles pour enrayer la tuberculose ne sont pas effectivement employés dans tel bidonville, dans tel pays sous-développé⁷². » « La violence est incorporée

Université, p. 1037). Willem SCHINKEL donne une « définition ontologique » de la violence comme une réduction de l'être (*Aspects of Violence. A Critical Theory*, Palgrave Macmillan, 2010).

⁶⁸ « Est violente toute action où l'on agit comme si on était seul à agir, comme si le reste de l'univers n'était là que pour recevoir l'action. Est violente par conséquent, aussi, toute action que nous subissons sans en être en tous points les collaborateurs » (LEVINAS Emmanuel, *Éthique et esprit*, article de 1952 repris dans *Difficile liberté*, Paris, Albin Michel, 1952). « La parole s'adresse à un visage. La connaissance se saisit de son objet. Elle le possède. La possession nie l'indépendance de l'être, sans détruire cet être, elle nie et maintient. Le visage, lui, est inviolable ; ces yeux absolument sans protection, partie la plus nue du corps humain, offrent cependant une résistance absolue à la possession, résistance absolue où s'inscrit la tentation du meurtre : la tentation d'une négation absolue. Autrui est le seul être qu'on peut être tenté de tuer. Cette tentation du meurtre et cette impossibilité du meurtre constituent la vision même du visage. Voir un visage, c'est déjà entendre : "Tu ne tueras point" » (LEVINAS Emmanuel, *Difficile liberté*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 21-23).

⁶⁹ C'est à cette phrase qu'aboutit Yves Michaud après avoir présenté divers textes significatifs sur le thème de la violence : *La violence*, P.U.F., *Dossiers Logos*, 1973, p. 93.

⁷⁰ Le PRIO (*International Peace research of Oslo*) a été créé en 1959. Puis, en 1993, Galtung a co-fondé TRANSCEND, « a Peace and Development Organization for Conflict Transformation by Peaceful Means ». Cf. GALTUNG Johan, *Peace by Peaceful means: Peace and Conflict Development and Civilization*, London, SAGE Publications, 1996.

⁷¹ Pour une problématisation féminine de la violence aux femmes, qui démonte les préjugés et présupposés projetés sur les femmes, cf. CARDI Coline & PRUVOST Geneviève (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.

⁷² GALTUNG Johan, *Violence, peace and peace research*, dans *Journal of Peace Research*, n° 3, Oslo, 1969, p. 167. Cet article aux pages 167-171 est repris dans *Essays in Peace Research, Peace and Social*

(*built into*) dans la structure et se manifeste par des différences de pouvoirs et donc des différences de chances de vie. [...] Il y a violence dès que des êtres humains sont influencés de manière telle que leur accomplissement somatique ou mental est inférieur à leur accomplissement potentiel⁷³. » Galtung définit donc la violence structurelle comme « quelque chose d'évitable qui fait obstacle à l'épanouissement de l'être humain », « la cause de la différence entre ce qui pourrait être et ce qui est ». « Est violence tout ce qui accroît la distance entre l'actuellement possible et l'actuellement réalisé (ou qui empêche la distance de diminuer). »

Le concept de **violence structurelle** a été créé pour rendre compte du fait que des gens sont opprimés et leurs droits bafoués sans qu'un lien direct de cause à effet puisse être établi entre ce qu'ils subissent et un acte direct de violence. Ils ne sont pas victimes d'actes violents mais de situations dont les effets concrets sur leur vie et leurs droits sont du même ordre. On ne tue pas mais on laisse mourir de faim, en atrophiant des groupes d'hommes quant à leurs possibilités et à leurs chances de vie. La violence n'est pas délivrée d'un coup, elle est distribuée dans le temps, distillée graduellement, insensiblement. La violence structurelle s'exerce à travers le jeu subtil de dominations politiques, d'exploitations économiques, d'oppressions sociales et culturelles. Elle cause chaque jour plus de dégâts⁷⁴ que les violences brutes du délinquant ou du terroriste qui, elles, nous choquent et nous effraient parce qu'elles blessent en direct. Ce genre de violence est exercé par le jeu de mécanismes collectifs dont on ne peut pas dire que c'est telle ou telle personne qui en est à l'origine. Elle n'a pas besoin d'être "agie" par un individu précis pour s'exercer. On l'appelle aussi violence institutionnelle logée dans la structure sociopolitique⁷⁵, comme l'appareil administratif, la machine judiciaire ou policière... C'est un processus déresponsabilisant, auquel tout le monde participe.

La violence structurelle s'explique au départ par l'inégalité entre humains mais celle-ci se consolide dans des structures injustes⁷⁶. L'inégalité de pouvoir au sens de capacité devient dans les générations suivantes inégalité de chances et de ressources. Les traces de la violence se sédimentent dans des privilèges et se maintiennent grâce à des mécanismes de discriminations. Plus un homme dispose de pouvoir, de savoir et de richesse, plus il est

Structure, Copenhagen, Christian Ejlers, 1978, vol. I, p. 109-134 (essais dans lesquels Galtung a rassemblé l'ensemble de son œuvre en 5 volumes).

⁷³ *Ibidem*, p. 171.

⁷⁴ « Mourir lentement de malnutrition, de mauvaise hygiène et d'insuffisance généralisée, c'est ce type de considération qui nous amena à distinguer la violence directe et la violence structurelle » (*Science et Paix* dans *Revue internationale de recherches sur la paix, le conflit et le développement* trimestriel n° 1 dont le titre est *Étudier, enseigner, agir la paix*, publiée sous les auspices de l'*International Peace Research Association*, 1973. Une équipe de politologues à l'UCL travaillait activement en synergie. Parmi eux, Mme Dominique SIMONS, qui écrit : « Il est relativement aisé de prouver que le nombre d'années-homme perdues par mort lente dans les bidonvilles des pays en voie de développement est nettement plus élevé que le nombre d'années-homme perdues par mort rapide au cours d'une guerre techniquement bien organisée entre pays développés, à l'image de la Seconde Guerre Mondiale » (*Une paix pour notre temps*, Duculot, 1975, p. 112). Cf. aussi BOULDING Kenneth, *Conflict and Defense. A General Theory*, New York, Harper, 1963.

⁷⁵ PARRY John T., *Evil, Law, and the State: Perspectives on State Power and State Violence*, Amsterdam, Rodopi Press, 2006.

⁷⁶ IADICOLA Peter & SHUPE Anson, *Violence : Inequality and Human Freedom*, New York, Rowman & Littlefield, 2003[1998]; CHASIN Barbara H., *Inequality and Violence in the United States : Casualties of Capitalism*, Amherst, Humanity Books, 2004 ; BERGER Mark T. & WEBER Heloise, *War, Peace and Progress in the 21st Century Development, Violence and Insecurity*, Taylor & Francis Group, 2010.

capable d'habiller sa violence sous des dehors policés⁷⁷. Non seulement parce qu'il confie les basses besognes à des hommes de main mais surtout parce qu'il a plus de moyens pour déguiser ses dominations. Depuis la nuit des temps, les plus forts parviennent à transformer leur violence directe et interpersonnelle en violence structurelle. Les violences "première classe" consistent à incorporer l'exploitation dans les mœurs, à l'institutionnaliser dans les coutumes sociales, culturelles, religieuses⁷⁸ : règles dont profitent les hommes au détriment des femmes, système des castes, rapports biaisés entre riches et pauvres, entre races, règles économiques entre les nations, etc. Une fois normalisée, l'injustice est acceptée parce que l'habitude qu'on en a, lui confère une certaine légitimité. Le nec plus ultra pour les dominants est qu'elle soit intériorisée au point que la violence échappe intégralement aux critiques des bénéficiaires comme des victimes de l'injustice, ce qui l'assure d'une auto-préservation. Une violence structurelle passe d'autant mieux inaperçue qu'elle se perpétue de génération en génération.

Le mécanisme de camouflage existe dans le temps et dans l'espace : nous voyons à l'évidence les affres de l'esclavage du passé mais nous restons très myopes à l'égard de l'esclavage actuel. L'occidental s'offusque du système des castes hindoues mais est très peu lucide sur le mécanisme à l'œuvre entre groupes sociaux de chez lui. Plusieurs images ont été données pour démasquer le mécanisme d'aveuglement. Les injustices se cachent comme sous terre les racines de l'arbre de la violence ou comme la partie immergée de l'iceberg. Berthold Brecht (1898-1956) l'exprime ainsi : « On dit du fleuve emportant tout qu'il est violent, mais nul ne taxe de violence les rives qui l'enserrent. On parle souvent de la violence du premier mais jamais de celle des berges », que la permanence immobile et silencieuse camoufle si bien. En voici une illustration actuelle : à l'origine de la violence bien visible des pirates somaliens, se cache notamment la violence des industriels sans vergogne qui déversent leurs déchets toxiques sur les côtes de l'Est et ceux qui vident les mers somaliennes de leurs poissons⁷⁹.

§ 2 : Les violences symboliques

Les travaux de la *Peace Research* en fin de XX^e siècle prolongent l'analyse marxiste selon laquelle l'État est un instrument d'oppression utilisé par la classe dirigeante pour maintenir les classes exploitées dans leur état de soumission. Le sociologue français Pierre Bourdieu a critiqué la réduction économiste des marxistes : l'injustice sociale ne résulterait que de la structure économique de la société. Selon lui, on mésestime les racines profondes de type culturel ou symbolique dans les mécanismes de reproduction de l'ordre social. Bourdieu avance le concept de « violence symbolique » entendu comme « tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force⁸⁰ ».

⁷⁷ HILLS Stuart L., *Corporate Violence: Injury and Death for Profit*, Totowa, Rowman and Littlefield, 1988.

⁷⁸ Cf. pour un exemple précis du mécanisme : HARTMANN Betsy & BOYCE James K., *Quiet Violence: View from a Bangladesh Village*, Food First Books, 1984.

⁷⁹ « Il y a deux types de pirates : ceux qui attaquent les bateaux pour survivre et ceux qui vident nos mers de leurs poissons et y déversent leurs poisons », s'exclame Ali, membre du conseil des chefs de village d'Hobyo, la « capitale de la piraterie » somalienne, dans le film documentaire de Paul Moreira : *Toxic Somalia, l'autre piraterie*, diffusé le 24 mai 2011 sur ARTE.

⁸⁰ BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Droz, 1972, p. 18. Cf. aussi DEPROOST Paul-Augustin, WATTHEE DELMOTTE Myriam & VAN YPERSELE Laurence, *Violence et autorité ou l'impossible désunion*, dans *Dossier La violence*, Cahiers électroniques de l'imaginaire n°4, 2006, p. 15, qui proposent de distinguer violences factuelles et symboliques.

La violence symbolique est infra-consciente et ne s'appuie pas sur une domination intersubjective (d'un individu sur un autre) mais sur une domination structurale (d'une position en fonction d'une autre). Elle est le mécanisme premier d'imposition des rapports de domination⁸¹. Les productions culturelles et symboliques des élites s'imposent comme légitimes par un procédé qui brouille leur caractère partial et partiel, à travers le système d'enseignement⁸², l'action pédagogique⁸³, mais également la télévision, le cinéma, les journaux et toute autre institution légitime de la société. Dépendant des catégories de pensée des dominants, les dominés intériorisent la domination et sont complices de la reproduction des hiérarchies sociales : « La violence symbolique est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui, n'étant que la forme incorporée de la structure de la relation de domination, font apparaître cette relation comme naturelle⁸⁴ ».

La violence culturelle et symbolique analysée par Bourdieu n'a pas à être opposée à la violence structurelle⁸⁵. « Les deux formes s'imbriquent [...] et se renforcent dialectiquement. La subordination économique interdit en effet toute participation à la production culturelle, dont les normes sont elles-mêmes institutionnalisées par l'État et par le monde économique⁸⁶. » Ces procédés de renforcement de l'injustice par l'universalisation des normes du groupe dominant⁸⁷ ont aussi été étudiés outre-Atlantique. Le linguiste américain Noam Chomsky analyse la « fabrique du consentement⁸⁸ » dans *Manufacturing Consent*⁸⁹. Ce « Voltaire de notre temps⁹⁰ » y propose une modélisation de la propagande (*propaganda model*) à partir de cinq filtres par lesquels les mass media américains trahissent leur rôle de quatrième pouvoir critique, à cause de leur allégeance aux élites politiques et

⁸¹ « J'ai toujours vu dans la domination masculine [...] l'exemple de cette soumission paradoxale, effet de ce que j'appelle la violence symbolique, violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou plus précisément de la méconnaissance, de la reconnaissance, ou, à la limite, du sentiment » (extrait du préambule de *La domination masculine*, Le Seuil, 1998, p. 7). Dans *Violences politiques*, Seuil, 2004, Philippe Braud emploie la notion de violence symbolique ou morale pour désigner les humiliations et dominations au-delà de la violence physique *strictu sensu*.

⁸² BOURDIEU Pierre & PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970 ; BOURDIEU Pierre & de SAINT-MARTIN Monique, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989.

⁸³ « J'ai compris que la culture, ça sert à reproduire les pauvres, pas à les supprimer » (LEPAGE Franck, *L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu...*, Cuesmes (en Belgique), Éditions du Cerisier, 2007, qui dénonce « l'entreprise de décervelage menée sous prétexte d'apporter "la Culture" aux jeunes de banlieue ».

⁸⁴ BOURDIEU Pierre, *Médiations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 204.

⁸⁵ ZIZEK Slavoj, *Violence: Six Sideways Reflections*, New York, Picador, 2008.

⁸⁶ FRASER Nancy, *Opposer lutte des classes et revendication de la différence ? Égalité, identités et justice sociale*, dans *Le monde diplomatique*, juin 2012, p. 3.

⁸⁷ Cf. TAYLOR Charles, *The politics of recognition*, dans GUTMAN Amy (dir.), *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*, Princeton University Press, 1994.

⁸⁸ L'expression vient de l'essayiste américain Walter Lippmann, dès les années 1920, repris par Edward Bernays (le neveu de Sigmund Freud) dans *Propaganda*, 1928, disponible sur <http://www.whale.to/b/bernays.pdf>.

⁸⁹ CHOMSKY Noam & HERMAN Edward, *Manufacturing Consent : The Political Economy of the Mass Media*, New York, Pantheon Books, 1988, traduit par DUCORNET Guy, *La Fabrique de l'opinion publique : la politique économique des médias américains*, Paris, Le Serpent à plumes, 2003 ; également sous le titre *La Fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie*, Agone, 2008.

⁹⁰ Cf. BRICMONT Jean & FRANCK Julie (dir.), *Chomsky*, Paris, L'Herne, coll. *Les Cahiers de l'Herne*, 2007.

économiques. Il met à jour de manière détaillée comment les manipulations médiatiques opèrent aujourd'hui aux États-Unis un « lavage de cerveaux en liberté » ; telles une camisole de force idéologique invisible, elles maintiennent la population soumise à la domination d'une minorité de puissants. Le philosophe italien Roberto Mancini parle du « pouvoir systémique de la violence normalisée » : « de nos jours, celle-ci se dissimule sous une apparente normalité, modernité et insurmontable nécessité. Quelle efficacité la non-violence peut-elle avoir au sein d'une société dominée par des systèmes d'organisation globaux tels que le marché mondial, la bureaucratie et les réseaux internet ?⁹¹ »

§ 3 : Forces et faiblesses du concept de violence structurelle

Le courant dit de la *Peace Research* a profondément renouvelé la problématique qui était formulée traditionnellement en termes de "guerre et paix". D'une part, le concept de guerre est moins générique que celui de violence. La guerre est la pointe visible de l'iceberg, un cas particulier de la violence⁹², laquelle est donc un concept davantage opératoire. D'autre part, l'agenda des recherches sur la paix a été élargi une fois que les analyses structurales ou structurelles de la violence les ont connectées aux enjeux de justice, de développement durable, de reconversion des économies d'armement en économies de paix, d'identité culturelle, de droits humains⁹³. La force de cette troisième acception de la violence est d'appréhender des situations et des états de violence à la racine des actes de violence. Limiter le concept à la violence physique présente l'avantage d'en avoir des contours et des effets définis. Mais c'est passer à côté de la compréhension profonde du problème. Le mérite d'une définition plus extensive est de prendre le phénomène avec ses racines et d'échapper à l'erreur de « ne parler que de l'événement violent et pas des conditions qui l'ont favorisé, [...] de stigmatiser certains acteurs sans montrer comment leur violence s'inscrit dans leur contexte⁹⁴ ». On n'en reste pas à « l'écume des jours de la violence ("le syndrome CNN")⁹⁵ ».

Néanmoins, l'establishment académique a critiqué ce type d'études souvent menées en lien avec la théologie de la libération latino-américaine et les disciples de Gandhi⁹⁶. Le concept de

⁹¹ MANCINI Roberto, *Des systèmes de guerre à une société de paix La non-violence face au mal organisé*, dans *Diogenes*, n° 243-244, mars 2013, p. 85 (article complet aux pages 85-100). Cet article reprend de manière résumée ses développements du livre *Le logiche del male. Teoria critica e rinascita della società*, Torino, Rosenberg & Sellier, 2012.

⁹² « Peut-on se limiter au conflit armé qu'est le "phénomène-guerre", comme le fait Gaston Bouthoul, ou bien doit-on prendre en considération tous les conflits ? » (*Science et Paix*, op. cit., p. 5 et 6). C'est « une nouvelle manière de poser la question des relations entre la guerre et la paix. Il y est dit qu'on ne devrait pas opposer la paix à la guerre, car ainsi on oppose le tout à la partie. La guerre, en effet, n'est qu'un cas particulier de meurtre, à découvert, franc, massif, parfois considéré comme légitime. La paix, elle, il faut en réalité l'opposer à la violence. [...] la contradiction fondamentale est entre violence et paix plutôt qu'entre paix et guerre, ou entre paix et justice » (BOSC Robert, *Évangile, violence et paix*, Éditions du Centurion, 1975, p. 41). « La violence guerrière n'est qu'un aspect de la violence, le plus apparent. Il y a aussi celle qui opprime les consciences (sur ce plan, notre époque a dépassé tous les crimes du passé), celle qui impose des injustices sociales (que ce soit sur le plan individuel ou collectif, pratiquée parfois par des hommes qui se réclament sincèrement du christianisme), celle qui est inspirée par des conceptions et des comportements racistes. Cette forme de violence est très grave, parce que ce qui fait la dignité de l'homme, c'est son être spirituel » (COSTE René, *Morale internationale. L'humanité à la recherche de son âme*, Desclée de Brouwer, 1964, p. 351).

⁹³ Cf. JEONG Ho-Won, *The New Agenda for Peace Research*, Aldershot, Ashgate, 1999.

⁹⁴ MICHAUD Yves, op. cit., p. 93.

⁹⁵ CALAMÉ Pierre, DENIS Benjamin & REMACLE Éric (dir.), *L'Art de la Paix. Approche transdisciplinaire*, ULB, 2004, p. 19.

⁹⁶ Quand Galtung élabore le concept de violence structurelle au printemps 1969, il est chercheur au *Gandhian Institute of Studies* de Varanasi.

violence structurelle est tellement large et flou que sa pointe est émoussée. Si la violence est partout, elle n'est nulle part. Si le vocable sert de fourre-tout, il ne sert à rien. Georges Lavau s'insurge contre l'usage inflationniste de la notion de violence et veut se centrer sur la violence physique. Mais il trahit la difficulté quand il finit par reconnaître : « À la violence physique, j'assimile toutes les formes de contrainte, de domination et d'exploitation, à la condition qu'elles aillent jusqu'à l'atteinte (ou la menace d'atteinte) physique à des individus ou à des groupes⁹⁷ ». « Prendre la mesure la plus large de l'empire de la violence » a l'avantage de repérer les constantes historiques, les invariants anthropologiques, les racines fondamentales mais cela comporte le risque de noyer le concept « dans une grande nébuleuse »⁹⁸.

§ 4 : Les divers niveaux de violence

Dans une première tentative de ramasser notre propos, repérons globalement trois formes de violence :

- personnelle (actions directes, de l'injure jusqu'au meurtre) ;
- structurelle (processus souvent inconscients, des mécanismes d'exclusion jusqu'aux systèmes de domination) ;
- culturelle et symbolique (représentations qui légitiment la violence).

Ces dimensions correspondent à une des grilles traditionnelles qui distingue trois niveaux de conflits :

- la personne : les conflits intra-personnels (les dilemmes) et les conflits interpersonnels (disputes) ;
- la structure : les conflits entre groupes dans un même ensemble légal (de la famille jusqu'à l'ONU, en passant par le clan, le peuple, l'association, l'entreprise, l'État), appelés conflits sociaux (et internationaux entre États⁹⁹) ;
- la culture : les conflits d'identité¹⁰⁰, interethniques, des systèmes de croyances (constitués par des représentations, des codes, des valeurs)¹⁰¹.

Un excellent modèle pour mettre en perspective les relations d'inférences entre les violences individuelles et contextuelles a été élaboré par Jacques Ardoino, pionnier de la

⁹⁷ *Politique et violence*, dans *Semaine des intellectuels catholiques*, op. cit., p. 164. Il est alors directeur d'Études et de Recherches à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, à Paris.

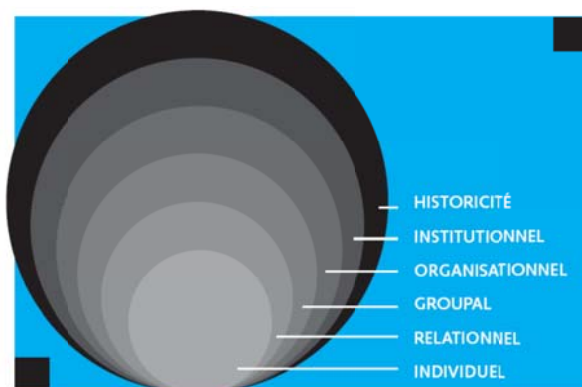
⁹⁸ RICŒUR Paul, *idem*, p. 86, qui y défend pourtant l'option large : « Dira-t-on qu'on ne gagne rien à étendre aussi loin la violence, qu'on noie ainsi toutes les formes dans une grande nébuleuse, qu'on y délaie les problèmes spécifiques que pose l'oppression ou la révolution, ou ceux que pose la haine privée d'homme à homme ? Je tiens pourtant que la tâche du philosophe est ici de prendre la mesure la plus large de l'empire de la violence, depuis la nature extérieure contre laquelle nous luttons, en passant par la nature en nous qui nous emporte, jusqu'à la volonté de meurtre, que, dit-on, chaque conscience nourrit : à l'encontre de chaque autre. »

⁹⁹ Willem SCHINKEL parle de « *Trias Violentia* », en reliant les violences privées aux violences structurelles et aux violences d'État : *Aspects of Violence. A Critical Theory*, Palgrave Macmillan, 2010, p. 165.

¹⁰⁰ Le site www.irenees.net est une mine d'articles intéressants, notamment sur les conflits identitaires. Cf. <http://www.irenees.net/fr/motscles/thematique/motcle-thematique-11.html#1101>.

¹⁰¹ « Entre ces trois niveaux, une gradation peut être introduite. Il existe des classes d'objets plus ou moins éloignés d'un centre, par rapport auquel se détermine la violence. C'est l'image de cercles concentriques, englobant de proche en proche les êtres considérés comme pouvant être atteints par la violence. Ces cercles successifs correspondent à un mode d'appartenance décroissante. Au centre, se trouve "ego". Le premier cercle contient le groupe le plus restreint, avec lequel les contacts sont proches : la famille, les groupes primaires. [...] Ensuite [...] les "ingroups" auxquels peuvent être ajoutées certaines entités symboliques d'appartenance, comme la nation, et vis-à-vis desquels existent une solidarité vécue par le sujet ; les "outgroups" » (SIMONS Dominique, *Une paix pour notre temps*, Duculot, 1975, p. 110).

psychosociologie clinique de l'éducation, qui propose une grille à cinq niveaux, auxquels un sixième, l'historicité, a été rajouté à partir des analyses du sociologue Alain Touraine¹⁰² :



L'intérêt de cette grille est de repérer les blocages propres à chaque niveau, ce qui permet de les travailler au bon niveau.

Section 4 : La transgression d'une norme juridique / morale, l'illégal et l'illégitime

§ 1 : La dimension culturelle de la violence et ses variations historiques

Appréhendée comme l'emploi illégitime de la force et la transgression d'une norme, la violence est une notion relative à un temps et à un espace. Il semble "naturel" pour un Esquimau de tuer ses parents trop âgés¹⁰³. Il y a deux mille ans, l'esclavage était conforme à la loi naturelle¹⁰⁴. « Au XVII^e siècle des juristes estimaient juste de battre sa femme à condition de ne pas la tuer. C'était bon pour elle¹⁰⁵. » La qualification des actes réputés "violents" se déplace au gré de l'évolution des normes et des représentations sociales. Dans l'éducation, autrefois, il était admis d'enfermer un enfant à la cave pendant une nuit pour l'éduquer. Aujourd'hui, ce dressage est devenu intolérable et interdit. La Suède est le premier pays européen à avoir interdit tout châtiment corporel à l'encontre des enfants, en 1979, tandis que certains pays continuent de considérer la fessée comme éducative¹⁰⁶. Tant que cette pratique est admise, elle n'est pas retenue comme violence domestique, celle-ci reste donc invisible comme telle¹⁰⁷.

¹⁰² ARDOINO Jacques, *Propos actuels sur l'éducation. Contribution à l'éducation des adultes*, Paris, Gauthier-Villars, 1965 ; TOURAINE Alain, 1973, *La production de la société*, Paris, Seuil ; PIROTON Gérard, *Comprendre les réalités sociales, question de niveaux. Manuel de gestion pour cadres du non marchand*, Liège, CPSE, 2003 ; DRION Claudine, *Genre et niveaux d'intelligibilité du social* sur <http://www.mondefemmes.org/pdf/docpdf/genrnivsoc.pdf>. Cf. dans une autre perspective, BARAK Gregg, *Violence, Conflict and World Order. Critical Conversations on State Sanctioned Justice*, Rowman & Littlefield, 2006.

¹⁰³ Cf. LAPIERRE Jean William, *Essai sur le fondement du pouvoir politique*, Gap, 1968 ; ABBINK Jon & AIJMER Goran, *The Meanings of Violence. A Cross-cultural Perspective*, Oxford, Berg, 2000.

¹⁰⁴ « Le terme de violence ne s'applique pas aux mêmes situations dans l'Antiquité et à l'époque moderne » (BERNAND André, *Guerre et violence dans la Grèce antique*, Paris, Hachette, 1999, p. 10).

¹⁰⁵ GÉLIN Richard, *Le pasteur et la violence*, dans *Les cahiers de l'école pastorale*, n° 55, 1^{er} trimestre 2005.

¹⁰⁶ NAU Jean-Yves, *De la fessée sur le Vieux Continent*, dans *Revue Médicale Suisse* n° 6, 2010, p. 986, présentant le bilan de « trente ans d'interdiction de la fessée ».

¹⁰⁷ La définition des violences conjugales est, elle aussi, évolutive : cf. BRUYNNOOGHE Rosemie (dir.), *Study of physical and sexual violence against Belgian women*, Département des Sciences Humaines et Sociales, Limburgs Universitair Centrum, 1989.

Étant tributaire des variations des normes, donc des valeurs¹⁰⁸, la violence se mesure à l'aune d'une morale déterminée. Vu les variations des perceptions sur la violence selon les pays et les cultures, plusieurs auteurs trouvent pertinent aujourd'hui d'approcher cette notion à partir de la thématique universelle des droits de l'homme : « Est violence toute atteinte aux droits fondamentaux de la personne. » « L'atteinte à la personne est un concept éthique à valeur universelle qui rencontre un large consensus¹⁰⁹. » L'évolution des normes est perceptible dans les modifications qu'apporte chaque génération à ses rééditions des dictionnaires ainsi que des codes de droit.

§ 2 : La violence recule-t-elle grâce à l'évolution des consciences et des mœurs ?

Certains schémas de lecture font de la violence le mal des origines qui caractérise les peuples primitifs et qui disparaît au fur et à mesure que la connaissance et la civilisation progressent. D'autres inversent le schéma, la violence caractérise alors les sociétés avancées, comme l'effet secondaire indésirable de l'avancement de la civilisation¹¹⁰. Dans ce deuxième sens, des études soulignent l'extrême violence du XX^e siècle considéré par certains comme plus violent que les précédents¹¹¹, vu les progrès technologiques : les armes pour tuer l'autre sont de plus en plus anonymes, lâches et destructrices¹¹². Sont évoqués les formes modernes de guerre, les violences de masse, l'augmentation des civils tués, le nombre record en absolu de tués, l'extrémisme des totalitarismes et des génocides, l'atrocité des camps de concentration¹¹³.

En sens inverse, de nombreuses thèses avancent des données chiffrées selon lesquelles la violence régresse de siècle en siècle¹¹⁴, grâce à la civilisation des mœurs¹¹⁵ et à une

¹⁰⁸ Ce qui amène Yves Michaud à dire qu'« il peut y avoir presque autant de formes de violence qu'il y a de sortes de normes » (MICAUD Yves, *La violence*, Paris, PUF, coll. *Que sais-je ?*, 1986, p. 5). « Au sens le plus immédiat, la violence renvoie à une gamme de comportements et d'actions physiques. Elle consiste dans l'emploi de la force contre quelqu'un avec les dommages physiques que cela entraîne. Cette force prend sa qualification de violence en fonction de normes définies. Ces normes, ou en tout cas certaines d'entre elles, varient historiquement et culturellement » (FRAPPAT Hélène, *La violence*, Paris, Flammarion, 2000, p. 4). Ce livre rassemble un corpus de textes sur la violence.

¹⁰⁹ JASPARD Maryse & al., *Les violences envers les femmes en France : une enquête nationale*, Paris, La documentation française, 2003, cité dans *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, Bruxelles, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2010, p. 13. En sens contraire, pour une critique des droits de l'homme comme discours idéologique de l'Occident impérialiste : RANDALL Williams, *The Divided World. Human Rights and Its Violence*, University of Minnesota Press, 2010.

¹¹⁰ Cf. les textes d'une trentaine d'auteurs compilés par BIGEARD Jean-Marie, *La violence*, Paris, Larousse, 1974, p. 9.

¹¹¹ Cf. ECKHARDT William, *Death by Courtesy of Governments*, 1945-1990, dans *Peace Research*, vol. 24, n° 2, mai 1992, p. 51-55. Il se demande quel souvenir l'on gardera du XX^e siècle, entre la non-violence qu'il invente et ses foudrures de victimes de la violence. Kenneth Boulding préfère, quant à lui, souligner que, dans l'histoire générale de l'humanité, les activités pacifiques (comme semer, moissonner, produire, apprendre, tomber amoureux...) représentent l'essentiel des activités humaines (il avance l'estimation de 85 à 95 %) : BOULDING Kenneth, *Moving from Unstable to Stable Peace*, dans *The Future: Images and Process*, London, Sage, 1995, p. 82 (76-87).

¹¹² CHEVILLAT Alain, *La clé de voûte*, dans *Alliance pour l'Europe des consciences*, n° 26, 2011, p. 6.

¹¹³ Cf. BLOXHAM Donald, *Political Violence in Twentieth-Century Europe*, 2011; LAWRENCE Philip K., *Modernity and War: The Creed of Absolute Violence*, Palgrave Macmillan, 1999. Par contre, dans *Humanity - A Moral History of the Twentieth Century*, Londres, Pimlico, 1999, Jonathan GLOVER dénonce « le mythe du barbarisme propre au vingtième siècle : toute l'histoire de l'humanité contient des guerres, des massacres ainsi que toute sorte de torture et de cruauté ».

¹¹⁴ « Contrairement à beaucoup d'idées reçues, la violence recule dans notre société. Elle reste importante à ses marges, dans des milieux mal intégrés. Mais, dans l'ensemble, le recul est indéniable » (PROBST

pacification liée au renforcement de l'État de droit. Sont évoquées des formes de violence abolies ou fortement diminuées : les sacrifices humains, les exécutions publiques (dont l'écartèlement et le bûcher), les mutilations sexuelles rituelles, la torture judiciaire (soumettre à "la question" ou aux ordalies), le massacre pour coloniser, l'esclavage, le duel... Dans l'Angleterre du XIV^e siècle, le taux d'homicides était de 110 pour 100.000. Il est actuellement de moins de 1 pour 100.000. La seconde guerre mondiale, qui semble aujourd'hui avoir été très meurtrière, occupe statistiquement et en termes de % de la population mondiale tuée, seulement la neuvième place : 2 % de la population mondiale. Les guerres impliquant Gengis Khan en ont, elles, décimé 10 %¹¹⁶ ! En fait, « l'histoire de la violence contredit l'imaginaire social¹¹⁷ ». Jean-Claude Chesnais montre que la montée du sentiment d'insécurité ne signifie pas une aggravation de la violence réelle. Au contraire, la demande de sécurité augmente du fait même que la violence régresse : « L'homme paie sa plus grande sécurité objective par une plus grande insécurité subjective¹¹⁸. » Dans une étude corrélant les statistiques policières et judiciaires à des « enquêtes de victimation » (études sur les infractions dont les gens déclarent avoir été victimes), Laurent Mucchielli conclut que ce qui augmente, ce ne sont pas les comportements à caractère violent mais bien leur judiciarisation¹¹⁹.

Néanmoins, plusieurs auteurs parlent du paradoxe¹²⁰ de la violence dont les formes sont redoutablement adaptatives face aux progrès de l'humanité. « À mesure que se développe une conscience "civilisée", qui ne tolère pas le spectacle de la violence, celle-ci se dissimule et se

Antoine, *Histoire de la vie privée*, t. 5 (*De La Première Guerre Mondiale à nos jours*), Paris, Seuil, 1999, p. 91). Cf. également MUCHEMBLED Robert, *Une histoire de la violence : de la fin du Moyen Âge à nos jours*, Seuil, 2008 ; SPIERENBURG Pieter, *History Of Murder. Personal Violence in Europe from the Middle Ages to the Present*, Cambridge, Polity Press, 2008 ; NASSIET Michel, *La violence, une histoire sociale. De la Renaissance aux lumières*, Éditions Champ Vallon, 2011. Pour une discussion argumentée et aboutissant à une synthèse entre « tenants d'une civilisation des mœurs » et partisans d'« une phase nouvelle de brutalisation », cf. AMMOUR-MAYEUR Olivier, *La violence : définitions et représentations*, dans *Dossier La violence*, Cahiers électroniques de l'imaginaire, n° 4, 2006, p. 25 à 53.

¹¹⁵ ELIAS Norbert (1897-1990), *Über den prozess der zivilisation*, 1939, trad. par Pierre Kamnitzer, *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 1973. Il émet l'hypothèse que ce « procès de civilisation » se réalise fondamentalement par internalisation des contraintes ; c'est le rôle par exemple des manuels de savoir-vivre du XVI^e siècle.

¹¹⁶ PINKER Steven dans *The Better Angels of Our Nature. Why Violence Has Declined*, New York, Viking, 2011 (ce titre cite un discours de Lincoln). Dans *Times Literary Supplement*, l'historien Mark Micale, de l'université d'Illinois, y voit une « thèse simplificatrice » négligeant le monde non occidental et faisant bon marché des génocides du XX^e siècle.

¹¹⁷ CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire de la violence*, Paris, Robert Laffont, coll. *Pluriel*, 1981, p. 14. Il distingue les violences privées, collectives et « mythiques » (celles qui font l'objet de peur et de fascination, de condamnation et d'apologie, toujours de fantasme). Cf aussi BESSLER Cornelia (dir.), *Neue Gewalt oder neue Wahrnehmung? (Nouvelle violence ou nouvelle perception de la violence ?)*, Suisse, Stämpfli Verlag AG, 2009.

¹¹⁸ *Idem*, p. 9.

¹¹⁹ MUCCHIELLI Laurent, *Violence : les paradoxes d'un monde pacifié*. Cf. aussi *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres et des faits*, Éd. Relié. Il décortique le mythe contemporain d'une « explosion de la violence ».

¹²⁰ AVERY Bernamzohn, MARK Ungar & KENTON Worcestor, *Violence and Politics. Globalization's Paradox*, Routledge, 2002. Dans *Une sociologie du tragique. Violence au quotidien*, Éditions Le Cerf-Cujas, 1986, Patrick Baudry montre, malgré la pacification dont profite notre société, comment le tragique rebondit et se perpétue. « La mort la plus redoutable n'est sans doute pas celle dont on ne sait ni le jour ni l'heure, mais celle qui empêche de vivre chaque jour » (p. 186).

déplace¹²¹. » Par exemple, en dépit de la consolidation de l'État de droit, de nouvelles formes de violence supranationale apparaissent, qui se jouent des États¹²².

§ 3 : Brutalité, excès ou dérèglement de force

Dans plusieurs dictionnaires, "violent" est défini ainsi : « faisant preuve de brutalité dans ses paroles ou dans ses actes ». Mais le mot "brutal" est lui-même défini à partir de la violence : « qui use volontiers de violence » (*Le Petit Robert*) ! La violence est ici habituellement opposée à la force, celle-ci faisant un usage contrôlé, légitime et mesuré de celle-là, qui ne connaît pas de limites et tend vers la destruction totale. La violence serait une question de dérèglement de la force, de non contrôle, comme dans cette définition proposée par Blandine Kriegel : « la force dérégulée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction l'humanité de l'individu¹²³ ».

Dans ce sens, il ne suffirait pas d'être fort pour être jugé violent. C'est l'abus de la force qui fait basculer dans la catégorie "violence". Mais où passe la délimitation ?

	
Violence, brutalité. Abus de force. Usage illégitime. Force dérégulée.	Force légitime. Usage contrôlé, légitime et mesuré

§ 4 : Force intense et extrême ? Vigilance sémantique contre l'idéologie de la violence ?

Comme les autres dictionnaires contemporains, *Le Petit Larousse* définit encore la violence comme « le caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, extrême, brutale¹²⁴ ». Une lumière, une passion ou une colère sont dites violentes, pour dire qu'elles sont très fortes ; de même pour un effort et un tempérament. Les penseurs qui se réclament de la non-violence critiquent ces confusions du langage courant : employer la violence dans ce sens d'intensif de force brouille les repères, cela introduit de l'ambiguïté

¹²¹ DOMENACH Jean-Marie, *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 38. « Si la grande criminalité n'a cessé de diminuer depuis plus d'un siècle, la "délinquance" elle, n'a cessé de croître en parallèle avec la croissance économique. Si la guerre classique a disparu en Europe, elle se développe toujours à sa périphérie... » (analyse de l'IECCC, l'Institut Européen Conflits Cultures Coopérations sur <http://ieccc.org/spip.php?article119>, qui développe une Approche et transformation constructives des conflits (A.T.C.C.)). Le renforcement des régulations collectives qui visent la diminution de la violence peuvent dans certains cas l'augmenter, comme l'illustrent aux USA MAY John P. & PITTS Khalid R, dans *Building Violence. How America's Rush To Incarcerate Creates More Violence*, SAGE Publications, 2000. Cf. LEBRUN Jean-Pierre & WÉNIN André, *Des lois pour être humain*, Éditions Érès, 2008, p. 95.

¹²² Cf. FRIEDMAN Jonathan, *Globalization, The State And Violence*, 2003.

¹²³ *La violence à la télévision. Rapport de la Mission d'évaluation, d'analyse et de propositions relative aux représentations violentes à la télévision*, Ministère de la Culture et de la Communication, France, 2002. Sa définition consono à celle que propose Jacques PAIN : « démarche volontaire de destruction de l'intégrité de l'autre » (PAIN Jacques, *Écoles : violence ou pédagogie ?*, Vigneux sur Seine, Matrice, 1992, p. 87), qui est reprise par un de ses étudiants après un long examen de la notion : « Nous entendons donc par violence, une "action intentionnelle (consciente ou inconsciente) qui vise à faire souffrir autrui ou à le détruire" » (BERNIER Philippe, *La formation des maîtres à l'épreuve de la violence. Dénî institutionnel et professionnalité*, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, 2010, p. 100).

¹²⁴ La violence est définie comme un état ou une force intense et souvent destructrice : la violence de la tempête, d'un choc, d'un caractère, d'une passion, d'un sentiment... Par extension, la violence désigne une outrance, une vigueur excessive ; par exemple, la violence d'une expression.

dans la compréhension purement négative qu'il convient d'avoir du terme ¹²⁵. Fondamentalement, comme je le montrerai plus loin, le nouveau paradigme ne peut accepter ces extensions de sens car il soutient qu'entre force et violence, il n'y a pas une différence de degré mais bien une différence de nature.

Selon Bernard Quelquejeu, « il est manifeste que les trois premières significations du *Petit Larousse* sont le résultat d'une dérive, qui aboutit à confondre la violence avec 1) la force brutale, 2) l'agressivité ou l'emportement, 3) l'outrance et la véhémence. Dans ces significations dérivées du substantif, se trouve perdue la signification première de viol¹²⁶ ». Ce dominicain continue sa réflexion d'ordre éthique par une « petite note sur les usages et mésusages des termes de violence et non-violence », dont voici l'enjeu fondamental : « Nous pouvons maintenant débusquer les mésusages du mot violence que l'idéologie de la violence a infiltrés dans notre culture et notre langage. [...] Si l'on dit que la nature est violente, on dit en même temps que la violence est naturelle. Et compte tenu de la prégnance de l'idée de loi naturelle, on se trouve avoir légitimé la violence ! Qui ne voit maintenant qu'un tel usage se fait complice d'une idéologie qui a dès toujours pactisé avec le déploiement de la violence interhumaine, puisque cet usage canonise, en quelque sorte, l'exercice de l'agression, la brutalité, la véhémence extrême, même meurtrière, puisqu'elles sont "naturelles" ! La violence serait partout constitutive, inévitable, donc permise puisqu'elle gît, dès l'origine, dans la "nature". On doit dénoncer ces sophismes, cachés dans les usages de la langue : c'est ainsi que l'on œuvre à l'avènement d'une culture de la non-violence. [...] La lucidité et la vigilance sémantiques s'imposent à tous ceux qui se proposent de développer une culture de non-violence¹²⁷. »

Section 5 : Des définitions intégratives de la violence

Dans son rapport mondial de 2002 sur la violence, l'Organisation Mondiale de la Santé a défini la violence comme « la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe pour une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal-développement ou des privations¹²⁸ ». Cette définition qualifie la nature de l'acte violent (élargie à l'utilisation de la force et pas seulement de la force physique), ses causes intentionnelles (elle exclut les incidents accidentels mais inclut les négligences et les actes d'omission) et ses conséquences (elle inclut les violences verbales, psychologiques, sexuelles mais aussi liées au développement sociopolitique).

Yves Michaud propose la définition suivante, qui a le mérite de partir de l'interaction des acteurs : « Il y a violence quand, dans une situation d'interaction, un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée, en portant atteinte à un ou

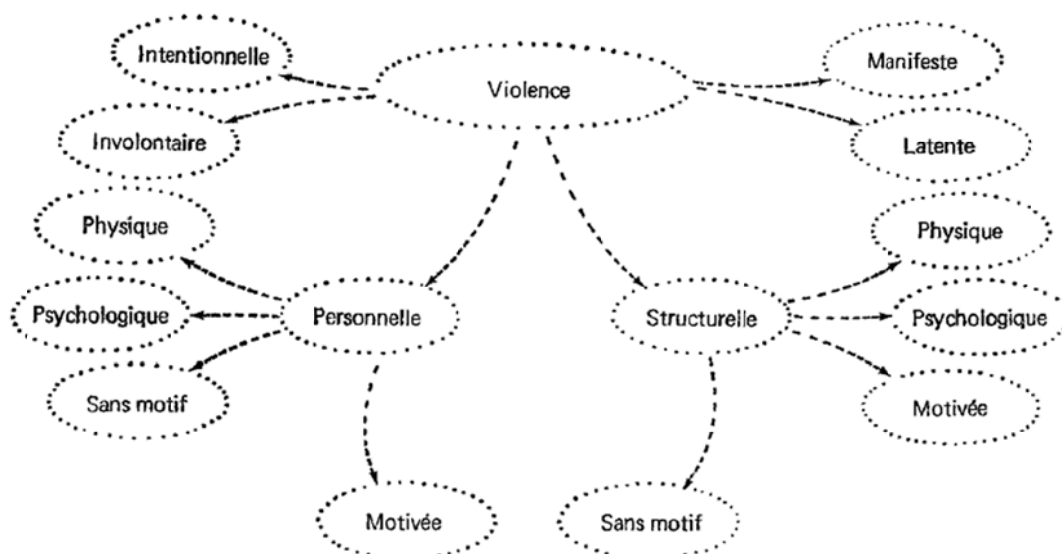
¹²⁵ SÉMELIN Jacques, *Pour sortir de la violence*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1983, p. 35.

¹²⁶ QUELQUEJEU Bernard, *Sur les chemins de la non-violence. Études de philosophie morale et politique*, Vrin (Coll. *Pour demain*), 2010, p. 14.

¹²⁷ *Idem*, p. 15. Quelquejeu fut professeur de philosophie morale à l'Institut Catholique de Paris et il est membre-fondateur de Non-Violence XXI, plateforme regroupant les principales organisations non-violentes françaises pour développer, en France et dans le monde, une véritable culture de non-violence.

¹²⁸ KRUG Étienne G., DAHLBERG Linda L., MERCY James A. & al., *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, OMS, 2002, p. 5, en ligne : http://www.orsnpsc.org/observation/242384_1violence.pdf. Cf. aussi la définition retenue par le Conseil de l'Europe : la violence est « tout acte ou omission commis par une personne (ou un groupe) s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une personne (ou d'un groupe) ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière » (Conseil de l'Europe, *Rapport de la commission « violence au sein de la famille »*, novembre 1987).

plusieurs autres à des degrés variables soit dans leur intégrité physique, soit dans leur intégrité morale, soit dans leurs possessions, soit dans leurs participations symboliques et culturelles ¹²⁹. » Galtung a tenté de proposer une typologie systématique et multidimensionnelle de la violence ¹³⁰ :



Section 6 : "Conflit" et "pouvoir", concepts plus pointus que "violence"

Les moralistes ont salué les progrès offerts par les études sur la violence ¹³¹. Grâce à ce concept, les doctrines traditionnelles sur "guerre et paix" ont été relayées par des analyses qui ont gagné en précision et en technicité. Toutefois, après avoir « cherché à tâtons une définition opérationnelle de la violence ¹³² », les milieux académiques en sciences humaines, dans les années 70-80, vont plutôt s'intéresser à d'autres catégories telles que "pouvoir" et "conflit". Ils déplorent « une mode de la violence comme catégorie fourre-tout, [...] parmi les sujets les plus galvaudés ¹³³ ». « L'extension du terme augmente aux dépens de sa compréhension ¹³⁴. » « La violence est un terme surchargé de significations. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les publications de plus en plus nombreuses qui traitent de la violence pour se rendre compte de la confusion qui entoure ce concept ¹³⁵. » Plus profondément, « le vocabulaire éthique de Galtung (violence, non-violence) n'est pas assez riche pour donner une définition adéquate de la violence » (p. 312). « La violence ne semble pas être un concept utile de la même façon que la norme, le pouvoir ou le conflit social par exemple ¹³⁶. »

¹²⁹ *Violence et politique*, Paris, Gallimard, coll. *Les essais*, 1978, p. 20, repris dans *La violence*, PUF, 1986, p. 8.

¹³⁰ GALTUNG Johan, *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 87 + sa présentation critique par KHAN Rasheeduddin à la p. 180.

¹³¹ Cf. *supra*, Paul Ricoeur (note 49), Robert Bosc et René Coste (notes 30 et 43).

¹³² MACKENZIE William James Millar, *Power, violence, decision*, Penguin, 1975, p. 39, p. 142.

¹³³ JOXE Alain, *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 9. « La violence est une notion vague, un mot fourre-tout » (SEMELIN Jacques, *Pour sortir de la violence*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1983, p. 15), un « concept fantôme » (JOYEUX Yannick, *L'éducation face à la violence*, Paris, ESF, 1996, p. 27), « un peu n'importe quoi » (CHESNAIS Jean-Claude, *op. cit.*, 1981, p. 8).

¹³⁴ PLATT Thomas, *Emplois descriptifs et polémiques du concept de violence*, dans *Penser la violence*, mai 1992, R.I.S.S., UNESCO/Érès, n°132, p. 188 (p. 185-192).

¹³⁵ KHAN Rasheeduddin, *Vers une définition de la violence*, dans *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 177. Et il l'illustre en donnant des dizaines d'usage du terme dans des registres très différents. « Parler de la violence n'a guère de sens tant ce vocable réunit des phénomènes très différents et des manifestations plurielles », à moins de les passer en revue un à un pour leur donner leur juste portée respective. C'est le projet de CRETTEZ Xavier, *Les formes de la violence*, La Découverte, 2010.

¹³⁶ GRONOW Jukka & HILPPO Jorma, *Violence ethics and politics*, *op. cit.*, p. 317.

Chapitre 2 : Le conflit, en amont de la violence, en amont de la guerre

La problématique "violence et non-violence" est contemporaine. Pendant des siècles, la problématisation s'est faite au moyen des termes "guerre et paix". Les nouvelles écoles qui naissent en Europe après la Deuxième Guerre mondiale héritent de ces concepts traditionnels : d'un côté la polémologie de Bouthoul, de l'autre les sciences de la paix, l'« irénologie », comme les chercheurs de Louvain diront pendant plusieurs années¹³⁷, sans que le concept ne prédomine sur la discipline.

Section 1 : La polémologie

Le concept de polémologie a été proposé au sortir de la Deuxième Guerre mondiale par Gaston Bouthoul, dans le courant de pensée fonctionnaliste qui naît en réaction contre les « réprobations incantatoires » du pacifisme de l'entre-deux-guerres : « La lettre du Cardinal Roy nous fait entrevoir l'espoir que l'ère du pacifisme religieux par la vertu, qui s'est révélé inefficace, est close et que l'ère du pacifisme scientifique est maintenant ouverte. [...] La foudre et les épidémies ont été domestiquées par la science. C'est par la science que nous pourrions domestiquer la guerre¹³⁸. » En 1953¹³⁹, le P. Delos fait remarquer que, tout au long de l'époque moderne, la guerre a été « une entreprise fonctionnelle ». Et si l'on parvient à comprendre la « raison d'être sociologique » de la guerre et à honorer son rôle social, c'est-à-dire le rencontrer en pratique, elle perdra « son utilité prétendue ». Cela se fera par la mise en place de substituts, d'une « procédure de remplacement polyvalente ». Le processus est comparable à la vaccination : on inocule le bacille en temps de paix d'une manière telle que le corps social puisse réagir et se renforcer, créer des anticorps et s'immuniser. Il s'agit d'assumer les virtualités de la guerre en temps de paix, par divers instruments institutionnels et « institutions politiques plurinationales ».

Bouthoul présente la polémologie comme une discipline nouvelle qui « permet de désacraliser et de dépolitiser les tensions belligènes¹⁴⁰ », c'est « la science de la guerre en général, étude de ses formes, de ses causes, de ses effets, de ses fonctions en tant que phénomène social¹⁴¹ ». Il stimule une équipe de polémologues qui dressent une morphologie de la guerre. Ils en étudient les « fonctions sociales régulatrices », comme celle de la réunification nationale, celle de la « relaxation démographique ». Ils analysent les « structures démographiques explosives polémogènes », s'interrogent sur les contours et les causes de leur périodicité (phénomènes « périodomorphes »). Ils dressent la liste des facteurs belligènes qui prédisposent des groupes à accepter la guerre. Ils s'abstiennent de toute considération morale sur la guerre qui le regarderait comme un mal mais ils l'auscultent comme une maladie, avec son état embryonnaire, sa phase d'incubation, ses métamorphoses. Leur manière d'en percer l'entière étiologie ou « étiopathogénie » fait penser aux recherches médicales. Pour chaque conflit

¹³⁷ Selon Julien Freund, "irénologie" est un néologisme forgé par le journaliste belge Paul Michel Gabriel Lévy dans les années 1950.

¹³⁸ *Une paix pour notre temps. Réflexion sur un texte du Cardinal Roy*, Duculot, 1975, p. 154 et 155.

¹³⁹ *Guerre et Paix*, Chronique sociale. Semaine Sociale de 1953 consacrée à « guerre et paix ».

¹⁴⁰ Pour l'essentiel, il ramène ces tensions à « trois complexes belligènes : les complexes d'Abraham, du bouc émissaire et de Damoclès » : *Avoir la paix*, Paris, Grasset, 1967, p. 132-182.

¹⁴¹ *Traité de Polémologie*, Payot, Paris, 1970. Il fonda l'Institut français de Polémologie en 1945, tandis que le psychologue Theodore Lentz lançait aux USA l'« oldest continuously operating Peace Research Center in the world ». Le juriste néerlandais Bert Röling embraya en Hollande, il dirigea le *Polemologische Instituut* de Groningue. Cf. LENTZ Theodore F., *Towards A Science of Peace: Turning Point in Human Destiny*, New York, Bookman Associates, 1955 ; *Public Opinion Research for Peace : A Review and Discussion* dans *Journal of Conflict Resolution* n° 4, 1960, p. 234-242 ; *Factors of War/Peace Attitude* écrit avec William ECKHARDT, dans *Peace Research Reviews*, n°1 [5], 1967 [revu en 1971], p. 1-102.

armé¹⁴², ils examinent le passage de l'univers de paix à l'univers de guerre et le passage inverse, comme on dissèque un cadavre. Ce projet d'étude scientifique du phénomène « guerre », en le considérant comme un « simple fait social », espère pouvoir prolonger le diagnostic et le pronostic par la mise au point de « techniques prophylactiques » à même d'empêcher le développement des conditions favorables à la guerre. « Le but de rendre la guerre impossible ne sera atteint que lorsque la synapse du système nerveux de la machine de guerre globale, la composante humaine, cessera de fonctionner convenablement¹⁴³ ».

« Alors que l'orientation américaine de la polémologie (*Peace Research, Conflict Resolution*), s'est centrée sur l'incident, la querelle, le différend, l'Institut français de polémologie met l'accent sur des causes de conflits plus profondes, qui sont à rechercher paradoxalement pendant l'état de paix, plutôt que dans le moment précédant juste le conflit : les causes profondes sont d'abord les structures mentales et matérielles des protagonistes, structures relativement stables. Car, le plus souvent, les casus belli déclencheurs ne jouent que le rôle de causes occasionnelles. La thèse de l'Institut inverse le rapport de causalité : ce n'est pas l'incident (ni la motivation politique du conflit) qui est la cause véritable, mais des causes sociologiques internes, propres aux adversaires en présence. [...] La guerre est, par définition, un refus de la négociation. L'Institut français de polémologie distingue trois stades dans la causalité des conflits : structurels, conjoncturels et occasionnels. 1. Les structures matérielles et mentales, relativement stables, des groupes organisés ; 2. Les variations de la conjoncture (économique, idéologique, internationale, etc.) ; 3. Les événements et incidents (leur caractère immédiatement perceptible risque de polariser l'attention sur eux). [...] Les causes du conflit ne doivent pas être uniquement recherchées dans les phases actives ou immédiatement précédentes, mais d'abord dans les phases de calme. [...] Une intransigeance farouche prouve seulement que les groupes intéressés se trouvent l'un et l'autre dans une conjoncture belligène. Ils sont enceints d'une guerre. La querelle s'en trouve transfigurée et prend figure de choc émotionnel qui obnubile notre raisonnement, paralyse notre esprit critique et fait apparaître toute concession comme une insupportable reculade¹⁴⁴. »

En Belgique, le général-major Victor Werner lance à l'ULB en 1969 un Centre de Sociologie de la Guerre qui « s'est donné pour mission de scruter à fond le phénomène social "guerre" pour arriver à comprendre son mécanisme infernal en vue de pouvoir l'enrayer à temps. Aussi longtemps que nous n'aurons pas une connaissance plus précise des interactions de tous ordres, des phénomènes sociaux, psychologiques, économiques ou autres qui réagissent constamment les uns sur les autres et avec des intensités toujours variables et des épiphénomènes qu'ils font naître, nous serons impuissants à maîtriser la guerre. Éduquer à la

¹⁴² Cf. BOUTHOU Gaston & CARRÈRE René, *Le défi de la guerre*, PUF, Paris, 1975, qui recense 366 conflits armés entre 1740 à 1974 et qui dresse un tableau de l'ensemble des hypothèses polémologiques pour la période 1975-2000. Dans la même démarche mais avec des divergences dans les recensements analytiques des conflits : RICHARDSON Lewis Fry, *Statistics of Deadly Quarrels*, Pittsburgh, Boxwood Press, 1960 (il couvre la période de 1820 à 1950) ; SINGER David & SMALL Melvin, *The Wages of War, 1816-1965: A Statistical Handbook*, Wiley, 1972. Le pionnier dans ce type de recherches fut : WRIGHT Quincy, *A Study of War*, University of Chicago Press, 1942.

¹⁴³ RAPOPORT Anatol, *Colloque de Polémologie*, 12-13 mars 1971, à Louvain, cité dans *Science et Paix*, Revue internationale de recherches sur la paix, le conflit et le développement, n° 1, 1973, p. 30. Pour le parallèle entre science de la paix et science médicale, cf. *Les cahiers du CRESUP* n° 1, Université catholique de Louvain, Institut des sciences politiques et sociales, Centre de recherche sur la paix, p. 24.

¹⁴⁴ BOUTHOU Gaston, *Traité...*, op. cit., p. 60 et 61. Cf. aussi BOUTHOU Gaston, *Polemology and the solution of conflicts. Impact of Science and Society*, dans UNESCO, vol. XVIII, n° 2, 1968 ; LAUNAY Roger, *La négociation. Approche psychosociologique*, ESF, 1982, p. 10.

paix d'accord, mais d'abord être certains de ne pas propager des illusions ou administrer des tranquillisants, comme cela s'est fait jusqu'à présent¹⁴⁵ ».

Section 2 : La science de la paix

Vu leurs impératifs d'objectivité et de rigueur scientifiques, les polémologues prônent le non-engagement du chercheur : « Il faut éviter la confusion des genres et les engagements intempestifs : c'est à ce prix que le polémologue gardera son crédit. Le "Savoir" ne peut engager le "Vouloir" et le "Pouvoir" qui restent de la compétence et de la responsabilité du politique et de l'opinion¹⁴⁶. » Ils réagissent contre le militantisme des « *Peace researchers* » ou « *Friedensforscher* ». De ceux-ci, voici ce que dit l'équipe de recherche à l'UCL en 1977 : « Comme en français, "chercheurs de paix" a une acception plus large, nous avons cru pouvoir leur réserver l'appellation d'"irénologues" en raison de la priorité absolue qu'ils donnent à la paix dans leurs préoccupations et de l'orientation qu'ils donnent à un travail visant à établir "plus que le silence des armes". [...] Ils ne veulent plus se limiter à préparer des irénologues ou des experts en matière de paix mais bien des "travailleurs de la paix"¹⁴⁷. » Pour vivre réellement en paix, l'absence de guerre – dite « paix négative » – ne suffit pas ; le défi est de construire la dynamique de la « paix positive », qui garantit la présence de la justice sociale, au moyen d'une politique qui fait effectivement reculer les violences indirectes et structurelles anonymes. À la session de l'Unesco en 1975, les États membres ont adopté la résolution suivante : « La paix ne saurait être uniquement l'absence de conflit armé, elle implique essentiellement un processus de progrès de justice et de respect mutuel entre les peuples. [...] Une paix fondée sur l'injustice et la violation des droits de l'homme ne peut durer et conduit inmanquablement à la violence » (Résolution 18 C/II.1).

L'effervescence autour de ces divers modèles de recherche était le signe de l'« émergence d'une science nouvelle. Le nom même sous lequel va s'inscrire notre discipline est encore en question. La querelle terminologique est née ici comme dans bien d'autres disciplines dès les premiers balbutiements de la recherche¹⁴⁸ ». Cette détermination a donné lieu à de farouches compétitions et rivalités¹⁴⁹ entre les différentes écoles. Parmi les « irénologues de la tendance

¹⁴⁵ WERNER Victor, *idem*, p. 154. À côté de Bouthoul qui incarne la polémologie « fonctionnaliste », Werner est la figure de proue de la tendance « psychologue ». Cf. *L'angoisse, la peur et la guerre* dans *La Paix par la Recherche Scientifique*, Colloque des 5 et 6 novembre 1969 (Études de sociologie de la guerre), Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1970. Cf. aussi *Le pouvoir des mots et la guerre*, Centre de Sociologie de la Guerre, Bruxelles, Bruylant, 1974, p. 17-61. Julien Freund, quant à lui, promeut la démarche du « politiste », politologue compétent et averti en matière de politologie. Cf. *Le Nouvel Âge*, Toulouse, Marcel Rivière et Cie, 1970.

¹⁴⁶ *Les cahiers du CRESUP*, *op. cit.*, p. 27. C'est le thème de Gaston Bouthoul dans *Lettre ouverte aux pacifistes*, Éd. Albin Michel, Paris, 1972.

¹⁴⁷ *Les cahiers du CRESUP*, *op. cit.*, p. 47 et 61.

¹⁴⁸ *Idem*, p. 11. Suite citation : « Qu'on se souvienne du conflit né en 1835 entre Auguste Comte et Adolphe Quetelet : ce dernier ayant présenté son ouvrage capital sous le titre de *Physique Sociale* s'attira la rancœur de Comte qu'il contraignit à inventer un terme nouveau : "sociologie". » « Comte imaginait un système des sciences et voyait dans la science des sciences – qu'il finira par baptiser "sociologie" – le sommet de l'édifice qui, expliquant la vie sociale, devait aussi permettre d'en éviter certaines tragédies » (p. 13). Bouthoul lui-même a forgé le concept de "polémologie" déjà en 1938, face aux critiques des militaires, dans le but de faire comprendre qu'il ne voulait en aucune façon empiéter sur leur domaine, l'art de la guerre.

¹⁴⁹ *Les cahiers du CRESUP*, *op. cit.*, p. 21, qui dénoncent la course à la primeur et à la publicité pour avoir des fonds et le travers de la prime à la publication hâtive. Cf. BERNARD Jessie, *Conflict as Research and Research as Conflict*, dans Horowitz Irving L. ed., *The Rise and Fall of Project Camelot*, Cambridge, MIT Press, 1967. Pour avoir une vue d'ensemble récente des recherches, cf. HEITMEYER Wilhelm & HAGAN John, *The International Handbook of Violence Research*, Springer, 2003.

constructiviste », sous la houlette de Johan Galtung des jeunes chercheurs, attachés aux caractères pluridimensionnel et interdisciplinaire¹⁵⁰ de la démarche, ont tenté la formule de « *science of human fulfilment* », la science de l'accomplissement et de l'épanouissement humain¹⁵¹.

Section 3 : La résolution des conflits, une discipline nouvelle

En fait, aucune de ces appellations n'a survécu au temps. Par contre, s'est imposée la terminologie de la "gestion des conflits"¹⁵². La formule *Conflict Resolution* a été introduite à l'Université de Londres en 1965, puis est devenue un champ d'études spécifique dans les sciences sociales¹⁵³. En 1965, Bosc parle du « contrôle scientifique des conflits » et des « techniques empiriques de contrôle des conflits »¹⁵⁴ venues des USA. À côté de la compétition rhétorique entre Européens, les Américains avaient adopté l'angle pragmatique des « *conflict studies* »¹⁵⁵. Leur recherche opérationnelle née sur les champs de bataille s'est intéressée aux sciences praxéologiques et aux théories de la prise de décision en situation conflictuelle. La théorie des jeux est un outil mathématique développé dès 1920 par John von Neumann¹⁵⁶, qui sert à modéliser des situations de conflit et de coopération, pour étudier les diverses stratégies possibles des acteurs et l'impact combiné sur eux des décisions individuelles séparées. La force de ces modèles, formalisant mathématiquement les comportements individuels et collectifs, est de mettre en évidence le « squelette d'une situation »¹⁵⁷ et de déterminer les conditions de gains mutuels par la coopération¹⁵⁸.

¹⁵⁰ Pour une présentation récente des défis interdisciplinaires, cf. BUFACCHI Vittorio, *Rethinking Violence*, Routledge, 2011.

¹⁵¹ *Les cahiers du CRESUP*, op. cit., p. 13 et 64.

¹⁵² Cf. la création dès 1957 du *Journal of Conflict Resolution : A Quarterly for Research Related to War and Peace*, journal porté par le Center for Research on Conflict Resolution de l'Université du Michigan. Cf. BERNARD Jessie, *The Sociological Study of Conflict* dans *The Nature of Conflict. Studies on the Sociological Aspects of International Tensions*, UNESCO, 1957, p. 33 à 117, disponible à l'URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0005/000545/054539eo.pdf> ; BOULDING Kenneth Ewart, *Conflict and Defense*, New York, 1962 & *Vérification du réel et influence des jugements de valeur dans les systèmes internationaux : le rôle de la recherche* dans *Revue internationale des sciences sociales*, Revue trimestrielle publiée par l'Unesco, Vol. XVII, n° 3, 1965, p. 442 ; *Conflict and Defense : A General Theory*, New York, Harper & Row, 1962 ; *Twelve Friendly Quarrels with Johan Galtung*, dans *Journal of Peace Research* n°14, 1977), p. 75-86 ; SINGER J. David, *Accounting for International War : The State of the Discipline*, dans *Journal of Peace Research*, volume 18, n° 1, 1981, p. 1-18.

¹⁵³ Cf. CIBA FOUNDATION, *Conflict in Society*, Londres, 1966 ; BURTON John, *History of conflict resolution*, dans *World Encyclopedia of Peace*, 1998, qui explique d'où vient la formule et dans quel sens spécifique elle a été introduite en politique internationale.

¹⁵⁴ BOSC Robert, *Sociologie de la Paix*, Paris, Éditions Spes, 1965, p. 87 et 88.

¹⁵⁵ DEDRING Juergen, *Recent Advances in Peace and Conflict Research*, Beverly Hills, 1976 ; KELMAN Herbert C., *Reflections on the History and Status of Peace Research*, dans *Conflict Management and Peace Science*, volume 5, n° 2, 1981, p. 95-110.

¹⁵⁶ VON NEUMANN John & MORGENSTERN Oskar, *Theory of Games and Economic behaviour*, Princeton University Press, 1944 ; NASH John, *The Bargaining Problem*, dans *Econometrica*, vol. 18, n° 2, 1950, p. 155-162 & *Non-Cooperative Games*, dans *The Annals of Mathematics*, vol. 54, n° 2, 1951, p. 286-295.

¹⁵⁷ RAPOPORT Anatol and ORWANT Carol, *Experimental Games : A Review*, dans *Behavioral Science*, volume 7, 1962, p. 1-37 ; RAPOPORT A., *Three modes of conflict*, dans *Management Science*, vol. 7, n° 3, 1961, p. 210-218 ; APFELBAUM Erika, *Études expérimentales de conflit : Les jeux expérimentaux*, dans *L'année psychologique*, volume 66, n° 2, 1966, p. 599-621.

¹⁵⁸ LENTZ Theodore F. & CORNELIUS Ruth, *All Together : A Manual of Cooperative Games*, St-Louis, Character Research Association, 1950 ; AXELROD Robert, *The Evolution of Cooperation*, New York, Basic Books, 1984.

Les polémologues et irénologues européens ont ainsi été débordés par l'approche américaine plus pragmatique : « La guerre n'est qu'un cas particulier de conflit. La polémologie ne devrait-elle pas envisager d'une façon plus générale "les conflits" ? Ne serait-ce pas d'autant plus logique et d'autant plus fécond [...] que le conflit non violent s'affirme généralement avant qu'apparaisse la violence et que le problème est moins de supprimer les conflits que de les orienter de façon à éviter l'éclatement violent¹⁵⁹ ? » En amont de la guerre, il y a la violence mais en amont de la violence, il y a le conflit ; c'est lui le concept le plus générique et le plus opératoire¹⁶⁰.

Section 4 : Le rôle utile du conflit

§ 1 : Les pionniers, l'allemand Georg Simmel et l'américaine Mary Parker Follett

Jusque dans les années 60, le conflit était considéré comme un dysfonctionnement qu'il fallait éviter par tous les moyens. Et si, malgré tout, il éclatait, il fallait alors tout faire pour l'éliminer au plus vite. C'était là le point de vue défendu en 1916 par Henri Fayol¹⁶¹, l'expert français des organisations, pour qui « les grèves et tous les obstacles d'ordre social » sont des fléaux au même titre que « le vol, l'incendie et l'inondation ». L'entreprise doit durement réprimer les conflits sociaux, c'est alors sa « fonction de sécurité » qui est concernée, non sa « fonction administrative ». Traiter les travailleurs comme des partenaires et négocier avec eux n'a pas de sens, compte tenu de l'asymétrie d'information. Il convient juste de leur « expliquer », car « s'ils ne sont pas d'accord, c'est qu'ils n'ont pas compris ». En contrepoint de ces préconisations de Fayol aux dirigeants d'entreprise et au point de départ du nouveau paradigme que je tente ici de repérer dans sa genèse et dans ses formulations, la géniale pensée de l'américaine Mary Parker Follett (1868-1933) frappe par sa clarté visionnaire. Au début du XX^e siècle, elle conçoit et exprime avec pragmatisme¹⁶² le socle des principes sur lesquels à la fin du siècle les méthodes de gestion des conflits se développeront. « Ce que les gens entendent souvent par "éliminer les conflits" est en fait "éliminer la diversité". Mais ce n'est pas la même chose. Nous pouvons souhaiter abolir les conflits, mais nous ne pouvons pas supprimer la diversité. [...] Le conflit n'est pas nécessairement l'expression brutale et

¹⁵⁹ *Les cahiers du CRESUP*, op. cit., p. 65. Cf. aussi dès 1963, GOLDSTEIN Walter: « Comment le système global des relations interétatiques contemporaines peut-il être suffisamment stabilisé ou corrigé (remodeled) de telle sorte que les disputes entre nations puissent être résolues sans recours à la violence anarchique ? » (*The Peaceful Limitation of Disputes : Police Powers and System Problems* dans *Journal of Conflict Resolution*, Volume 7, n° 3, 1963, p. 254s. Cf. aussi STEPHENSON Carolyn, *Peace Studies, Overview*, dans *Encyclopedia of Violence, Peace, & Conflict*, vol. 2, Oxford, Elsevier, 2008, p. 809-820.

¹⁶⁰ Cf. le rapport de synthèse réalisé tous les deux ans par le *Center for International Development and Conflict Management* (CIDCM), à l'University de Maryland : HEWITT Joseph J., WILKENFELD Jonathan and GURR Ted, *Peace and Conflict 2012*, London, Paradigm Publishers, 2012. Disponible sur http://www.cidcm.umd.edu/pc/executive_summary/exec_sum_2012.pdf. À l'Université catholique de Louvain, cf. le « Centre d'étude des crises et des conflits internationaux » (CECRI), dont les recherches « portent sur la géopolitique, la politique étrangère et l'étude des modes de prévention ou de résolution des crises et des conflits » (<https://www.uclouvain.be/cecri.html>).

¹⁶¹ FAYOL Henri, *Administration industrielle et générale*, Bulletin de la Société de l'industrie minérale, Paris, Dunod, 1999 [1916] & PEAUCELLE Jean-Louis (dir.), *Henri Fayol, inventeur des outils de gestion. Textes originaux et recherches actuelles*, Paris, Economica, 2003. Fayol fut le précurseur de l'organisation administrative, dont voici un des quatorze principes : « une place pour chaque homme et chaque homme à sa place ; une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. »

¹⁶² Née près de Boston, elle est proche du professeur à Harvard qui fonde le pragmatisme : JAMES William, *Pragmatism, A New Name for Some Old Ways of Thinking*, New York, Longmans Green, 1907. Sa brillante intelligence et sa force de caractère lui valent d'être surnommée par Peter Drucker « *The prophet of management* » : cf. GRAHAM Pauline (dir.), *Mary Parker Follett Prophet of Management – A Celebration of Writings from the 1920s*, Boston, Mass, Harvard Business School Press, 1995.

coûteuse d'incompatibilités, mais un processus normal par lequel des différences précieuses pour la société s'affirment et font progresser tous ceux qui sont concernés¹⁶³. »

Follett explique à ses auditoires les trois manières de traiter un conflit : la domination (avec son symétrique qu'est la soumission), le compromis et l'intégration. « L'intégration suppose de l'invention », alors que « le compromis ne crée rien, il s'arrange avec ce qui existe déjà ; l'intégration crée quelque chose de nouveau¹⁶⁴ ». L'intégration fait « sortir par le haut », en considérant les intérêts légitimes des deux parties. Le conflit constructif¹⁶⁵ nous fait avancer ensemble, puis arriver à une nouvelle position qui intègre les différents points de vue de chacun, sans que personne n'ait à sacrifier ses intérêts ni renoncer à ses valeurs. Et lorsqu'un nouveau désaccord se fera jour, ce sera sur un autre point : « Ce conflit-là est réglé et le prochain se produira à un niveau plus élevé. » Cette « apôtre de la troisième voie¹⁶⁶ », qui fut élevée dans la tradition quaker, était étonnamment en avance sur son temps. Sur le plan politique, elle fut une pionnière de la démocratie participative¹⁶⁷.

De l'autre côté de l'Atlantique, dix ans plus vieux que Follett, le sociologue allemand Georg Simmel (1858-1918) a été le premier à décrire le conflit comme « une forme de socialisation ». Avant lui, le conflit était compris comme une source de désintégration sociale et un échec de la vie politique. Simmel, lui, soutient que le conflit fait naturellement et nécessairement partie de la vie. Il n'est pas d'office un signe d'instabilité. Mieux, il peut servir à renforcer la cohésion sociale. Il remplit une fonction sociale importante, l'association n'étant tenable que sur fond de dissociation possible. L'action sociale implique toujours un certain degré d'harmonie et de conflit, d'amour et de haine¹⁶⁸. Les idées de Simmel sont reprises dans les années 50 par deux sociologues allemands, Lewis Coser et Ralph Dahrendorf. Ils réagissent contre Talcott Parsons (1902-1979) qui « considère le conflit fondamentalement comme une "maladie"¹⁶⁹ ». Dans sa théorie du conflit social, Coser montre

¹⁶³ FOLLETT Mary Parker, *Creative Experience*, New York, Longmans Green, 1924, réédité par Peter Smith, New York, 1951, p. 300. Avec Lindeman, Follett avait créé un « Comité pour l'étude de la nature constructive du conflit ».

¹⁶⁴ Conférence de janvier 1925 devant le *Bureau of Personnel Administration*, à New York, reprise dans METCALF Henry C. & URWICK Lyndall (dir.), *Dynamic Administration. The collected papers of Mary Parker Follett*, Harpers & Bros Publishers, New York & London, 1941, p. 35.

¹⁶⁵ FOLLETT Mary Parker, *The Psychological Foundations : Constructive Conflict*, dans METCALF (dir.), *Scientific Foundations of Business*, Baltimore, MD, The Williams & Wilkins Company, 1926 + FOLLETT Mary, *Diriger au-delà du conflit*, Paris, Village mondial, 2002.

¹⁶⁶ MOUSLI Marc, *Éloge du conflit. Mary Parker Follett et le conflit constructif*, dans *Négociations*, n° 4, 2005/2, p. 23 (p. 21 à 33), URL : <http://www.cairn.info/revue-negociations-2005-2-page-21.htm>.

¹⁶⁷ FOLLETT Mary Parker, *The Speaker of the House of Representatives*, New York, Longmans Green, 1896 ; FOLLETT Mary Parker, *The New State – Group Organisation, the Solution of Popular Government*, New York, Longmans Green, 1918 ; TONN Joan C., *Mary Parker Follett, Creating Democracy, Transforming Management*, New Haven, Yale University Press, 2003. Pour le volet économique de ces idées nouvelles : cf. KEYNES John Maynard, *The Economic Consequences of the Peace*, Londres, MacMillan, 1919.

¹⁶⁸ SIMMEL Georges, *Le conflit*, Paris, Circé, coll. Poche, 1992 [1903], p.74 ; *Der Streit*, dans *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, Berlin, Duncker & Humblot Verlag, 1908, p. 186-255. Cf. aussi VIERKANDT Alfred, *Die Stetigkeit im Kulturwandel: eine soziologische Studie*, 1908.

¹⁶⁹ COSER Lewis, *The Functions of Social Conflict*, New York, The Free Press, 1956, p. 21. Cette thèse de doctorat est reprise dans la liste des livres best-sellers de sociologie vendus au XXe siècle, liste établie en 1997 par la revue *Contemporary Sociology*. Cette thèse fut menée sous la direction de Robert Merton, dont la contribution fut de dépasser les fonctions manifestes des éléments d'un système social et d'en repérer les fonctions latentes. Cf. MERTON Robert K., *Social Theory and Social Structure* Glencoe, III, 1957 [1949], p. 112-125. Cf. aussi PARSONS Talcott, *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon, 1955 ; KRIESBERG Louis, *Social Conflicts*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1982 [1973].

que loin d'être nécessairement dysfonctionnel, un certain degré de conflit est un élément essentiel dans la formation et la persistance d'un groupe¹⁷⁰. Dans sa théorie du changement dialectique, Ralf Dahrendorf aborde la société comme un état de flux et de dissensions plutôt que comme un ordre stable. Selon lui, ce qui fait tenir ensemble la société, c'est la coercition plus que les normes et les valeurs. Les travaux de Coser et Dahrendorf vont permettre aux sociologues américains des années 1950 de mieux connaître les théories du conflit de Marx, Weber et Simmel¹⁷¹. Les théoriciens du conflit vont s'attacher à en montrer les précieuses fonctions sociales. Ils seront relayés par une multitude d'études des organisations, notamment celles du structuro-fonctionnalisme. Le conflit sera ainsi valorisé comme processus de gestion de la violence à tous les niveaux de la société, en commençant par la famille et l'école.

§ 2 : Les fonctions sociales du conflit, « danger » et « occasion » de démocratie

Le conflit remplit les fonctions suivantes¹⁷² :

- Produire des processus interactifs indispensables à la structuration du groupe.
- Renforcer la cohésion interne devant l'adversité externe.
- Pousser le groupe à réaffirmer son identité et/ou à la clarifier.
- Délimiter des frontières, mieux situer les limites entre acteurs / groupes.
- Reconnaître et organiser les différences, y compris celles qui dérangent. Éviter la fusion, la confusion. Trouver une juste distance.
- Servir de « soupape de sécurité » permettant de liquider les tensions sans faire exploser le système. En tant qu'exutoire des antagonismes, il maintient et sauve paradoxalement la vie sociale.
- Révéler un problème à résoudre.
- Faire découvrir un besoin qui n'est pas encore assez pris en compte, honoré respecté.
- Mettre le doigt sur une injustice, être un appel à plus de justice et à plus de vérité¹⁷³.
- Manifester le besoin d'un changement social, être le symptôme d'un changement qui se cherche, provoquer une prise de conscience et un travail d'ajustement. Éviter la sclérose sociale et l'inadaptation des structures par rapport à leur environnement.
- Ajuster les structures sociales aux besoins des groupes. Faire entendre les revendications d'un groupe social auprès des pouvoirs établis.
- Stimuler l'innovation et l'esprit de créativité, « empêcher le système d'étouffer dans la routine mortelle de l'accoutumance¹⁷⁴ ».

¹⁷⁰ COSER Lewis, *idem*, p. 31. « Le conflit est un exutoire comme la fête, le carnaval, la magie. Ces manifestations apparemment irrationnelles sont comme le lit d'un fleuve torrentueux qui roule le flot des tendances refoulées, protégeant ainsi le reste de la vie sociale de leurs effets destructeurs » (p. 27).

¹⁷¹ DAHRENDORF Ralf, *Toward a Theory of Social Conflict*, dans *The Journal of Conflict Resolution*, n° 2, vol. 2, 1958, p. 170-183, traduit de l'allemand en anglais par Anatol RAPAPORT, *Mental Health Research Unit*, University of Michigan, et en français : *Classes et conflits de classe dans la société industrielle*, Mouton, 1972, disponible à l'URL : <http://petermarina.com/DOCUMENTS/sociologyofconflict/mail2/Toward%20a%20Theory%20of%20Social%20Conflict.pdf>. Il s'appuie sur WEBER Max, *Structure of Social Action*, New York, Glencoe, 1949 [1937].

¹⁷² Coser formule 16 propositions. Cf. aussi DAHRENDORF Ralf, *Soziale Klassen und Klassen-konflikt in der industriellen Gesellschaft*, Stuttgart, 1957, traduit en anglais : *Class and Class Conflict in Industrial Society*, Stanford University Press, 1959, p. 241-248. Selon Dahrendorf, c'est la distribution inégale de l'autorité qui est à la base des conflits sociaux, lesquels sont une lutte pour maintenir ou modifier la répartition de l'autorité et non une lutte pour la possession des moyens de production, comme le soutenait Karl Marx. Cf. WEINGART Peter, *Beyond Parsons? A Critique of Ralf Dahrendorf's Conflict Theory*, dans *Social Forces*, n° 2, vol. 48, 1969, p. 151-165.

¹⁷³ « Les vérités que l'on tait deviennent vénéneuses » (Nietzsche).

¹⁷⁴ COSER Lewis, *op. cit.*, p. 25.

Les sciences politiques se sont intéressées au concept de conflit pour étudier les processus de « la démocratie [qui] est, en profondeur, l'organisation de la diversité¹⁷⁵ ». Là où il y a des personnes libres, là est le conflit. « Si, dans un État, vous n'entendez le bruit d'aucun conflit, vous pouvez être certain que la liberté n'y est pas », écrivait Montesquieu¹⁷⁶. Qui dit liberté, dit divergence. Dans *The Democratic Paradox*¹⁷⁷, Chantal Mouffe décortique « *the ineradicability of antagonism* » : le conflit est immanent et constitutif du processus démocratique. C'est la nature même de la démocratie que de produire du dissensus. En fait, c'est « le refoulement du conflit [qui] conduit à la barbarie. L'assomption et non l'évitement des conflits constitue la tâche même de notre existence¹⁷⁸ ».

En chinois, le mot "crise" s'écrit au moyen de deux idéogrammes qui, pris séparément, signifient "danger" et "occasion". C'est leur conjonction qui exprime la crise. Le conflit nous met au pied d'un mur, c'est un appel à créer du neuf, avec courage. Il ne devient un échec que si nous subissons le changement à reculons, selon la métaphore de Churchill : « Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il nous prenne par la gorge ». Chance à saisir, le conflit est une convocation pressante de changement, d'évolution, d'ajustement¹⁷⁹. La crise est fonctionnelle, en ce qu'elle permet des rajustements nécessaires. Certes, elle crée un flou dangereux livrant les acteurs à l'arbitraire de ceux qui utilisent leur pouvoir de manière stratégique pour tirer profit des dysfonctionnements¹⁸⁰. Le conflit est devenu un concept-clé en sociopolitique mais aussi dans le champ des relations interpersonnelles. La distinction entre violence et conflit est au point de départ de toute formation en non-violence. En voici les principaux acquis¹⁸¹.

§ 3 : Le conflit est Naturel, Normal, Neutre et Normatif

Du latin « *conflictus* » qui signifie « choc, heurt », le conflit se définit comme la confrontation d'une divergence. Selon la règle des 3 N¹⁸², le conflit est Naturel, Normal et Neutre.

-Naturel : Les petits d'homme ne peuvent grandir sans conflit, c'est-à-dire sans crise d'opposition et d'indépendance, sans possibilité de faire valoir chacun, son point de vue comme différent. La différence n'est pas un accident malheureux de la vie, elle en est un ingrédient de base. Et il y a conflit dès qu'il y a différence, déjà à l'intérieur d'une même

¹⁷⁵ MORIN Edgar, *Dialogue sur la nature humaine* (avec B. Cyrulnik), Éd. de l'Aube, 2000, p. 57.

¹⁷⁶ Cité par GAILLOT Jacques, *Lettre ouverte à ceux qui prêchent la guerre et la font faire aux autres*, Albin Michel, 1991, p. 140.

¹⁷⁷ Londres, Éd. Verso, 2000. Cf. également HOURYA Bentouhami & MIQUEU Christophe (dir.), *Conflits et démocratie. Quel nouvel espace public ?*, L'Harmattan, 2010 ; GLEDITSCH Nils Peter & HAVARD Hegre, *Peace and Democracy*, dans *Journal of Conflict Resolution* n° 41, 2, 1997, p. 283-310. L'horizon indépassable du conflit est souligné par CROCKER Chester A., HAMPSON Fen Osler & AALL Pamela, *Grasping the Nettle: Analyzing Cases of Intractable Conflicts*, Washington DC, Institute of Peace Press, 2005 ; CAILLÉ Alain, *Paix et Démocratie. Une prise de repères*, UNESCO, 2004.

¹⁷⁸ BENASAYAG Miguel & DEL REY Angélique, *Éloge du conflit*, La Découverte, 2012 [2007], p. 10.

¹⁷⁹ Belles illustrations dans CONN Paul H., *Conflict and decision making : An introduction to political science*, New York, 1971 ; DAHRENDORF Ralf Gustav, *Die Chancen der Krise: über die Zukunft des Liberalismus*, 1983 ; BIENEN Henry S., *Armed Forces, Conflict, and Change in Africa*, Westview Press, 1989 ; LASIDA Elena, *Le goût de l'autre. La crise, une chance pour réinventer le lien*, Paris, Albin Michel, 2011, qui approfondit notamment cette vérité du point de vue économique.

¹⁸⁰ Analyses développées par CROZIER Michel dans *L'entreprise à l'écoute*, Paris, Inter Éditions, 1990, p. 241. Cf. aussi JAMOUS Haroun, *Sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Éditions du Centre national de la Recherche scientifique, 1969.

¹⁸¹ Plus de développements dans CHOMÉ Étienne, *La méthode C-R-I-T-E-R-E pour mieux gérer nos conflits*, Presses Universitaires de Louvain, 2009, p. 21 à 48.

¹⁸² Cf. POUJOL Jacques & Claire, *Les conflits*, Édition Empreinte, 1989 ; VALATX Jean-Louis, *Psychologie : Aux origines de la violence*, dans *Cahiers de la Réconciliation*, n° 4, 1995, p. 20 (19-23).

personne. La différence n'est source de richesse que quand la confrontation est l'occasion d'ajustements qui rendent possible la complémentarité¹⁸³.

-Normal : À l'instar d'un couple de danseur, plus les acteurs d'un corps social interagissent, plus ils risquent de se marcher sur les pieds. Mais leurs contacts sont l'expression de la qualité de la circulation des échanges. Plus ça bouge, plus ça vit !

-Neutre : En soi, le conflit n'est ni bon ni mauvais. C'est la manière dont nous allons le dire, le gérer et le digérer qui sera bonne ou mauvaise. Tout dépend de ce que nous allons en faire. Tout comme un couteau peut servir à couper du pain ou à égorger le voisin ! Le désaccord signale un problème ; ce n'est pas le symptôme qu'il faut attaquer.

À ces notions habituellement présentées dans les nombreuses formations à la gestion des conflits, j'ajoute un quatrième N : le conflit est Normatif. Il nous pousse à préciser les règles dont nous avons besoin pour gérer le désaccord sans violence. Le conflit pourra être d'autant plus fécond qu'il est régulé. C'est un des grands principes de fonctionnement de la Cité : en démocratie, on est en désaccord sur tout, sauf sur la manière de résoudre nos désaccords ! Et donc, l'art de vivre ensemble, ce n'est pas l'art d'éviter les conflits, c'est l'art de se donner les règles utiles pour que les désaccords ne basculent pas dans la violence.

Le conflit nous sauve de la violence par un processus d'intégration et d'institutionnalisation du processus conflictuel : « Le conflit oppose des adversaires, susceptibles de stabiliser leur relation en l'institutionnalisant, en instaurant des règles de négociation, des modalités permettant de conjuguer le maintien d'un lien entre acteurs et leur opposition. Notre thèse générale est que, dans l'ensemble, le conflit, non seulement ne se confond pas avec la violence, mais tend pour l'essentiel à en être l'opposé¹⁸⁴. » Ainsi, il y a longtemps que le sang ne coule plus entre les villes d'Athènes et de Corinthe. Pendant des siècles, jusqu'à nos parents, les Français et les Allemands se sont entretenus par bataillons entiers. En 1900 ou même en 1950, qui aurait cru possible que le cadre européen puisse ainsi éliminer la guerre de leurs rapports¹⁸⁵ ?

À côté de la violence structurelle qui survient lorsque l'institution cache et légitime un rapport de domination, il y a donc un autre scénario tout aussi fondamental : l'institution sert d'instance de canalisation du conflit et de renforcement des liens qui nous sauvent de la violence. S'approfondit ici la perspective de Simmel en 1903 sur le conflit comme forme de socialisation. La cohésion sociale apte à déjouer la violence se produit par des processus d'intégration systémique (l'interdépendance fonctionnelle,...) et d'intégration sociale¹⁸⁶ (les initiatives constructives des acteurs pour renforcer les liens). La part symbolique n'est pas à mésestimer dans ce processus intégratif. Certains, comme Parsons¹⁸⁷, vont jusqu'à considérer

¹⁸³ ROJZMAN Charles, *Sortir de la violence par le conflit*, La Découverte, 2009, p. 103 : le "vivre-ensemble" passe par la reconnaissance de l'existence du conflit et des autres tels qu'ils sont, sans distorsion de la réalité.

¹⁸⁴ WIEVIORKA Michel, *Les vertus paradoxales du conflit*, dans *Sciences Humaines*, Hors série n° 47, 2005, p. 22. Le professeur quaker Kenneth Boulding a été un pionnier : *The Organizational Revolution*, Greenwood Press, 1953.

¹⁸⁵ Dans *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1991, Norbert Elias décrit les formes de la coexistence politique qui se renforce dans des ensembles humains toujours plus vastes, grâce à l'allongement des chaînes d'interdépendance entre individus, au-delà de l'horizon de leurs réseaux d'interconnaissance primaires.

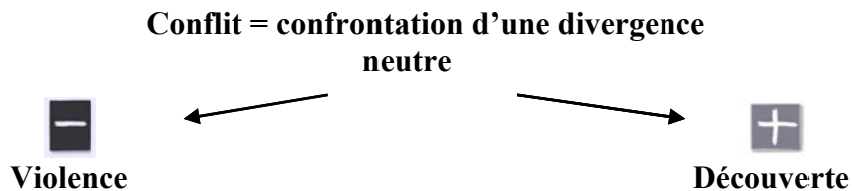
¹⁸⁶ Lockwood est le premier à faire une distinction entre intégration sociale et systémique : LOCKWOOD David, *Social Integration and System Integration*, dans *Explorations in Social Change*, London, Routledge, Éd. George K. Zollschan & W. Hirsch, 1964, p. 249-267.

¹⁸⁷ PARSONS Talcott, *Sociétés : essai sur leur évolution comparée*, Paris, Dunod, 1973.

l'ordre symbolique comme le moteur de l'ordre social : il s'agit des valeurs subjectives et des orientations volontaires partagées, des normes et des orientations culturelles communes qui habitent l'esprit des acteurs et qui motivent leurs actions socio-politiques. La violence recule par la socialisation, cet ensemble d'opérations par lesquelles les individus intériorisent les orientations culturelles au point qu'elles deviennent une "seconde nature" proprement sociale.

Section 5 : Distinguer le conflit et la violence

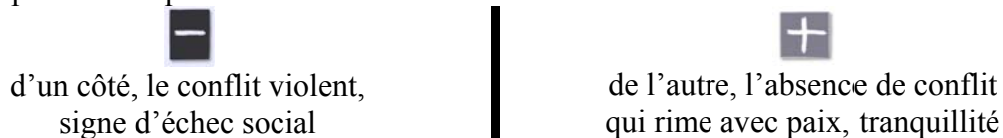
La confrontation d'une différence peut déraiper dans la violence ou bien faire progresser¹⁸⁸. Cela se traduit par le schéma suivant :



Le conflit n'est donc pas nécessairement violent. Mal géré, il peut détruire ou conduire à la séparation. Mais bien géré, il produit l'effet contraire : il renforce la solidité d'une relation. Les formations à la non-violence qui tiennent à distinguer conflit et violence ont pour hypothèse sous-jacente que « pour combattre la violence, il faut réhabiliter le conflit¹⁸⁹ », que le critère d'évaluation de la qualité du processus conflictuel se situe au niveau de la violence : un conflit est d'autant moins bien géré qu'il dérape dans la violence, d'autant mieux affronté que les acteurs évitent l'enfermement du conflit dans la logique de la domination. L'art de vivre ensemble, ce n'est pas l'art de supprimer les conflits mais c'est l'art de supprimer la violence dans nos conflits !

§ 1 : Le choix n'est pas entre le conflit violent et le conflit évité

La conception classique du conflit fonctionne en deux termes :

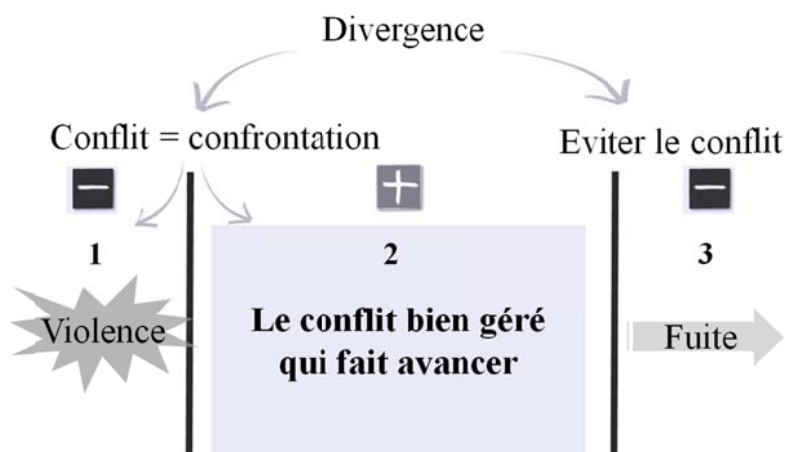


Le nouveau paradigme fait passer le problème de deux à trois termes :

1) le conflit mal géré, qui détruit,	2) le conflit bien géré, qui construit,	3) le conflit évité, qui donne une apparence de paix.

¹⁸⁸ Cf. KRIESBERG Louis, *Constructive Conflicts: From Escalation to Resolution*, Lanham Maryland, Rowman & Littlefield, 1998 : « *Conflict transformation [...] as a field of study and practice it emerged only in the early 1990s.* » Comment passer du conflit destructeur au conflit constructif, en tenant compte des phases et du cycle du conflit : cf. KRIESBERG Louis, *The State of the Art in Conflict Transformation*, p. 50 à 73 ; *The Evolution of Conflict Resolution*, dans BERCOVITCH Jacob, KREMENYUK Victor and ZARTMAN William, *Sage Handbook of Conflict Resolution*, London, Sage, p. 15-32. Cf. aussi KRIESBERG Louis, *Conflict Transformation*, dans *Encyclopedia of Violence, Peace & Conflict*, volume 1, Oxford, Elsevier, 2008, p. 401-412 ; PRUITT Dean G. & RUBIN Jeffery Z., *Social Conflict : Escalation, Stalemate, and Settlement*, New York, Random House, 1986.

¹⁸⁹ Cf. www.nonviolence-actualite.org/.



La paix véritable n'est pas l'harmonie de façade. À bien y regarder, l'absence de conflits n'est pas un signe de bonne santé, il est plutôt l'indice d'une paix de surface, d'une fausse harmonie, d'un déni de la différence, d'un refus ou d'une incapacité à la gérer. Cette conception nouvelle réalise un complet renversement de perspective : un corps social n'est pas d'abord malade du conflit mais bien de son évitement.

§ 2 : Éviter les conflits à un coût

L'évitement est la stratégie de très loin la plus pratiquée au quotidien dans les familles et sur les lieux de travail car le conflit est un produit dangereusement inflammable : comment l'arrêter une fois que les étincelles ont mis le feu aux poudres ? En outre, le conflit qui entraîne des bouleversements douloureux a un prix¹⁹⁰. Pourtant, la tentation de vouloir échapper au conflit en l'ignorant coûte plus cher encore. « À vouloir étouffer des révolutions pacifiques, on rend inévitables des révolutions violentes » (John Fitzgerald Kennedy¹⁹¹).

Certes, la stratégie d'éviter le conflit est appropriée quand les conditions préalables à une confrontation sans violence n'est pas encore en place¹⁹². La priorité est alors de consacrer ses énergies à créer le meilleur cadre possible au dialogue. Pour le reste, il n'est pas bon d'éviter le conflit, vu les trois scénarios suivants :

- 1) La violence se cache. Nous voulons éviter la violence alors qu'en fait, nous nous condamnons à la subir sous des formes cachées.
- 2) La violence n'est que reportée. Nous nous contenons et nous accumulons, jusqu'au jour où ça explose !
- 3) Nous évitons la violence mais la relation se bloque. Ce scénario paraît le plus à même de conjurer la violence : dans ce cas, les divergences sont mises au congélateur. On les neutralise en les figeant. La violence est solidifiée et prend la consistance d'un mur, qui sert de rempart contre la crise ouverte.

Selon René Girard, « les interdits ne sont rien d'autre que la violence elle-même, toute la violence d'une crise antérieure, littéralement figée sur place, muraille partout dressée contre le retour de ce qu'elle-même fut¹⁹³ ». Les interdits portent sur les gestes qui mènent à la crise et qu'il ne faut pas refaire. Avec le même objectif mais en sens inverse, les règles contraignantes

¹⁹⁰ JUKKA-PEKKA Takala, *Evolution of Violence*, dans *Encyclopedia of Violence, Peace, & Conflict*, 2008[1999], p. 785-797.

¹⁹¹ Extrait de *l'Adresse au premier anniversaire de l'Alliance pour le Progrès*, 13 mars 1962.

¹⁹² Cf. cinq critères dans CHOMÉ Étienne, *La méthode C-R-I-T-E-R-E pour mieux gérer nos conflits*, Presses Universitaires de Louvain, 2009, p. 23.

¹⁹³ GIRARD René, *La violence et le sacré*, Grasset, 1972, p. 300.

de la société obligent à faire les gestes qui évitent la crise ou en font sortir. Les rites que se donne une société sont la célébration de ces gestes efficaces. Toute société atteinte par une flambée de violence, secrète ou renforce ses règles et ses interdits, dans le but de ne pas retomber dans le cercle infernal de cette violence. Tout ce qui est *casus belli* est ainsi entouré de règles et d'interdits, d'autant plus précis et forts qu'il s'agit de terrain glissant et dangereux. Le prix à payer est qu'il nous sépare : de la cohabitation à l'apartheid, en passant par les ghettos, les murs de béton ou de barbelés. On évite la violence directe et visible au prix d'un enkystement structurel de la violence.

Prêcher, sans plus, que tombent les murs séparant les groupes, est trop court. Car les groupes sociaux obéissent à la sagesse de l'expérience : sans ces murs, ils seraient livrés à une violence pire. Pour avancer, il faut trouver mieux et non faire moins bien que les remparts de protection qui se sont dressés. Les cloisons sont de loin préférables à un scénario d'escalade ou de génocide. Éviter qu'un conflit dégénère dans la violence est une priorité. Mais c'est faire la moitié du chemin. S'arrêter là, c'est maintenir la paix au prix d'une impressionnante violence cachée. Seul le processus de confrontation contrôlée est à même de nous sauver réellement de la violence. Par ailleurs, une divergence naissante est facilement gérable, alors qu'il est très difficile de démêler un conflit qui s'est enkysté. Les problèmes sont abordés d'autant moins sereinement, librement et soupagement que s'est épaissie avec le temps la couche des frustrations et des incompréhensions. Plus nous attendons de nous parler, moins nous parviendrons à nous écouter vraiment. Il aurait mieux valu y consacrer tous nos moyens, dès les premiers signes de tension. Les sessions de gestion des conflits commencent par donner des outils permettant de surmonter le paradoxe selon lequel c'est précisément quand on a le plus besoin de se rencontrer qu'on en a le moins envie, qu'on en est le moins capable.

Section 6 : Gérer les conflits est une compétence qui s'apprend

§ 1 : Si tu veux la paix véritable, prends du temps pour connaître le conflit

Nous évitons les conflits faute de mieux. Mais il y a mieux. Entre le conflit violent et le conflit évité, il y a le choix d'investir résolument dans la résolution du conflit. Le groupe en bonne santé n'est pas celui qui évite d'affronter ces divergences mais celui dont les membres ont appris à traverser ensemble les crises. Cet art s'enseigne. Les conflits ont leurs mécanismes et processus, qui nous piègent faute de les comprendre et, partant, de les maîtriser. « Si tu veux la paix, prépare la guerre » dit le proverbe latin. Les polémologues l'ont modifié en : « Si tu veux la paix, connais la guerre. » L'étape suivante a été : « Si tu veux la paix véritable, connais le conflit¹⁹⁴. » Plus nous le connaissons, moins nous aurons à le redouter. Au lieu de nous culpabiliser d'en avoir, apprenons à le gérer.

§ 2 : Un cadre privilégié et régulier de parole

Dans les relations interpersonnelles, éviter d'"éviter" se fait concrètement par la mise en place d'espace et de moment sécurisés de rencontre, où les divergences peuvent être canalisées. Pour toute collectivité, ce cadre privilégié et régulier de parole est à mettre en place comme les ingénieurs ont mis au point le moteur à explosion. Le conflit est ici comparé à de l'essence : volatile, elle risque d'exploser, mais on peut domestiquer son explosion lorsqu'elle se fait au sein d'une chambre de combustion, et ainsi transmettre l'énergie produite à l'avancement du véhicule. De même, c'est grâce à des espaces institutionnels consolidés que l'on peut canaliser l'énergie libérée par le choc du conflit : être capable de

¹⁹⁴ COLMAN McCARTHY, *Can Peace Be Taught and Learned?*, dans *The Humanist*, mai/juin 2005, vol. 65, n° 3, p. 19-46 ; *I'd Rather Teach Peace*, Orbis Books, 2002. Il dirige le *Center for Teaching Peace* à Washington.

faire STOP quand ce ne sont pas les meilleurs moment et endroit, ni les bonnes personnes ; se concentrer sur la création du cadre le plus propice au dialogue ; et une fois obtenu le rendez-vous au bon moment, au bon endroit, avec la (les) bonne(s) personne(s), consacrer le temps nécessaire à comprendre là où ça coince et les passages à faire ensemble.

§ 3 : Le conflit est à prendre au sérieux dès les premières alertes

La violence est souvent une longue histoire de conflits évités et de rendez-vous manqués. Le conflit armé est le stade dégénéré d'une confrontation qui a mal tourné. La guerre ne nous tombe pas dessus sans crier gare. Le conflit avait commencé bien avant les tambours et les clairons de la mobilisation générale des forces.

« Il vaut mieux prendre le changement par la main, avant qu'il ne nous prenne par la gorge » (Winston Churchill). C'est avant que le conflit ne dégénère en violence que les mécanismes juridiques, sociaux, éthiques de règlement sont pleinement opérationnels. L'entrée dans le rapport de force brutal fait perdre la marge de manœuvre qu'offre le mode de résolution du conflit par la négociation¹⁹⁵. Pourtant, avant de basculer dans la violence, le conflit a connu plusieurs phases. Au départ, il a été un signal d'alerte, comme un cyclone tropical a d'abord été une onde, une perturbation puis une dépression, avant de devenir une tempête. Dans les contrées cycloniques, les hommes se sont dotés de mécanismes d'alerte pour que la population prenne les bonnes dispositions, à mesure que le cyclone prend de l'ampleur. À chaque stade de vigilance, correspondent des consignes à respecter, d'autant plus contraignantes que le niveau d'alerte est élevé. Ainsi en est-il d'un conflit correctement traité.

§ 4 : Investir en amont de la violence

Un cancer du sein dépisté très tôt peut être guéri. De même, plus tôt on se donne les moyens de faire face aux tensions, plus grandes sont les chances de tirer quelque chose d'utile de la divergence. Hélas, en matière de conflits, le plus souvent, la mise à disposition des ressources et la mobilisation générale des forces vives se font très tard, quand le conflit a déjà dégénéré en violence. On ne consent aux sacrifices nécessaires qu'aux bruits de bottes. La passivité qui précède un conflit armé est sa meilleure compagne. « Il faut être ferme et courageux à temps pour éviter la violence. C'est notre lâcheté passée qui, aujourd'hui, nous conduit à la guerre¹⁹⁶... »

Bien gérer un conflit, c'est avoir la volonté, le courage et l'intelligence de mobiliser toutes les ressources existantes en amont des hostilités. La prévention coûte nettement moins cher que l'intervention de crise¹⁹⁷. « On ne badine pas avec la paix », comme titrait en 1973 le célèbre article du prometteur Pierre Hassner¹⁹⁸. Les chercheurs dans les sciences de la paix soulignaient déjà il y a 50 ans, avec le professeur Boulding, « l'immense disproportion existant entre les budgets consacrés à la sécurité nationale et les sommes dépensées pour la

¹⁹⁵ Le chapitre VI de la Charte des Nations Unies, intitulé « règlement pacifique des différends » reconnaît à la « diplomatie préventive » un rôle central.

¹⁹⁶ GAILLOT Jacques, *Lettre ouverte à ceux qui prêchent la guerre et la font faire aux autres*, Albin Michel, 1991, p. 59.

« L'abdication des hommes libres entre les mains des forces d'oppression de leur propre pays a précédé, et même provoqué, l'agression qui menace la liberté de tous les autres pays du monde » (BEYEN Johan, ministre des Affaires Étrangères des Pays-Bas à Paris, le 9 mai 1955, Nouvelles de l'OTAN, t. III, n° 5).

¹⁹⁷ Cf. Charles-Philippe David qui examine le rôle du Canada dans les forums de désarmement :

http://www.youtube.com/watch?v=m_I0XCo45RM.

¹⁹⁸ HASSNER Pierre, *On ne badine pas avec la paix*, dans *La Revue française de science politique*, décembre 1973, p. 1300-1373, qui conclut l'article par ces mots : « À l'intérieur des individus, entre eux, entre groupes et entre États, l'éclatement de la violence est toujours le signe d'un échec. »

paix internationale. Si les gouvernements étaient disposés à affecter autant de crédits aux recherches sur la paix et les conflits qu'au perfectionnement des armements, on pourrait former des centaines de travailleurs scientifiques et les organiser en groupes suffisamment nombreux pour être efficaces, dotés de calculatrices et bénéficiant de tous les concours nécessaires¹⁹⁹ ».

Section 7 : Le nouveau paradigme en rupture avec la morale traditionnelle

§ 1 : Le conflit précède la violence, tant chronologiquement qu'ontologiquement

Il y a 2500 ans, Héraclite affirma que le conflit entre les contraires est au principe de l'harmonie et du devenir de l'univers. Comment comprendre le terme grec *polemos* dans sa célèbre formule : « *Polemos* est le père de toutes les choses et le roi de tout²⁰⁰ » ? En fait, pendant des siècles, *polemos*, c'était indifféremment le conflit ou la guerre ; l'un était identifié à l'autre. L'enjeu de les distinguer n'apparaît qu'au XX^e siècle. C'est dans le nouveau paradigme que le conflit précède la violence, tant chronologiquement qu'ontologiquement. La guerre est un cas particulier de la violence qui constitue un dérèglement du conflit. Le conflit est à affronter tant qu'il est à un stade précédent la violence, la paix véritable étant à ce prix-là.

§ 2 : Relever le défi du conflit dans la paix de l'entre-deux-guerres

Depuis un demi-siècle, « la distinction de la guerre et de la paix [...] perd une grande partie de son sens²⁰¹ ». En effet, si la paix est un entre-deux-guerres, il est vrai aussi que la guerre est un entre-deux-paix. Les causes d'un conflit armé ne doivent pas être uniquement recherchées dans les phases actives ou immédiatement précédentes mais d'abord dans les phases de calme. Dostoïevski avait dit : « La vraie cause de la guerre, c'est la paix elle-même. » La guerre n'est pas une aberration soudaine. Son sort se décide en temps de paix, lorsque les ordres établis ne font pas tout ce qu'ils peuvent pour gérer les conflits avant qu'ils ne dégénèrent en violence. La paix authentique n'est pas, ne peut pas être et ne sera jamais l'absence de conflits mais la maîtrise, la gestion et la résolution des conflits par d'autres moyens que ceux de la violence destructrice. Les alternatives à la violence existent dans tout conflit, qu'il soit individuel, domestique, national ou international. Ce schéma de pensée gagne peu à peu les politiques²⁰².

¹⁹⁹ *Revue internationale des sciences sociales*, Revue trimestrielle publiée par l'Unesco, vol. 17, n° 3, 1965, p. 401.

²⁰⁰ HÉRACLITE (vers 576-480 av JC), *De l'univers*, fragment 44, cité par CARATINI Roger, *La philosophie*, Paris, Seghers, 1984, p. 51.

²⁰¹ HASSNER Pierre & MARCHAL Roland, *Guerres et sociétés : États et violence après la Guerre froide*, Éditions Karthala, 2003, p. 7.

²⁰² Les contributions suivantes le montrent : STEPHENSON Carolyn M., *Alternative Methods for International Security*, Washington D.C., University Press of America, 1982 ; RAMSBOTHAM Oliver, WOODHOUSE Tom & MIALI Hugh, *Contemporary Conflict Resolution*, Cambridge, 2005 ; SCHMELZLE Beatrix & FISCHER Martina, *Peacebuilding at a Crossroads? Dilemmas and Paths for Another Generation*, Berlin, Berghof Research Center, 2009, disponible sur www.berghof-handbook.net ; McDONALD John W. & BENDAHMANE Diane B., *Conflict Resolution : Track Two Diplomacy*, Washington DC, Foreign Service Institute, US Department of State, 1987 ; MONTVILLE Joseph V., *Transnationalism and the Role of Track-Two Diplomacy*, 1991 ; THOMPSON Scott & JENSEN Kenneth M., *Approaches to Peace : An Intellectual Map*, Washington DC, United States Institute of Peace, p. 253-269 ; GERARD Catherine, FLEISHMAN Rachel & O'LEARY Rosemary, *Pushing the Boundaries : New Frontiers in Conflict Resolution and Collaboration*, Bingley (UK), Emerald Press, p. 233-265 ; FRY Douglas P. & BJORKQVIST Kaj, *Cultural Variation in Conflict Resolution. Alternatives to Violence*, Routledge, 1996.

§ 3 : Le dépassement d'une morale de l'amour sans conflit

Le nouveau paradigme a introduit une rupture avec une tradition morale qui percevait le conflit comme une faute et qui érigeait en vertu l'amour sans conflit. Dans cette tradition, se trouve notamment une certaine forme de "charité chrétienne" qui pousse les membres d'un groupe à préférer le silence et l'évitement plutôt que la confrontation. À la racine de ces attitudes courantes, se trouve une vision tronquée du groupe idéal qui serait celui qui n'a pas de conflit. Le rêve d'un monde sans conflit s'enracine dans le désir de bonheur-fusion, de groupe unanime, d'uniformité sociale, profondément ancré en l'humain car il dit la nostalgie de l'état symbiotique du fœtus avec sa mère, au tout début de la vie. Or, la non-violence est au-delà de la violence sans être en deçà du conflit !

Chapitre 3 : Le pouvoir, concept générique dans l'étude des rapports de force

"Pouvoir" est un concept plus générique que "violence"²⁰³. Il est aussi plus neutre que "domination" qui a été, d'après la remarque de Claude Rivière, « systématiquement récupéré par les idéologies à des fins partisans, ce qui bloque le développement d'analyses spécifiques du processus politique²⁰⁴ ». Le pouvoir est le concept opératoire le plus à même d'étudier les rapports de force entre humains, en amont de catégories telles qu'oppression, exploitation, impérialisme mais aussi telles que « justice et liberté, ces grands mots qui nous rendent si malheureux, d'après Stephen Dedalus²⁰⁵ »... Les analyses structurelles des échanges dissymétriques entre la puissance dominante et la dominée, entre centre et périphérie, ont conduit Galtung à proposer une théorie structurelle de l'impérialisme²⁰⁶, dans laquelle la révision de la conception et de l'exercice du pouvoir constitue le pivot central autour duquel s'effectue le passage de la domination à l'autonomie. Aux dires de Michel Foucault, le pouvoir est la question essentielle du XX^e siècle²⁰⁷. Dès les années 60, le sociologue Michel Crozier (1922-2013) montre les impasses des études qui passent à côté du problème du pouvoir ou qui l'escamotent²⁰⁸, car « le choix n'est plus simplement entre la violence et la paix : il est entre les formes diverses de contrôle ; et les plus douces ne sont pas forcément les

²⁰³ Julien FREUND centre ses analyses sur la notion de pouvoir : *L'essence du politique*, Paris, Sirey, 1965 ; *Le Nouvel Âge*, Toulouse, Éd. Marcel Rivière et Cie, 1970. Cf. aussi BAECHLER Jean, *Le pouvoir pur*, Calmann-Lévy, 1978, qui étudie le pouvoir sous toutes ses coutures : nature, origine, fin, moyens, distribution du pouvoir. Il entend "pur" non pas dans le sens moral opposé à "impur" mais opposé à "concret" « au sens de certains économistes, lorsqu'ils essaient de construire un modèle économique à partir de certaines hypothèses en nombre très réduit, pour, ensuite, le confronter aux observations et démêler dans la réalité l'essentiel de l'accessoire » (p. 261). Il distingue trois modalités de pouvoir : la puissance (« exercée sur les peuples vaincus, sur les otages, sur les esclaves, sur les membres d'une famille dominée par un despote »), l'autorité (qui « perd ce que la puissance comporte de brutalité inhumaine ») et la direction (qui « repose sur un choix raisonnable »).

²⁰⁴ RIVIÈRE Claude, articles sur *domination* et sur *pouvoir*, dans *Encyclopédie Universalis*.

²⁰⁵ WRONG Dennis, *Power: its forms, bases and uses*, Oxford, Basil Blackwell, 1979, p. VIII.

²⁰⁶ Cf. GALTUNG Johan, *A Structural Theory of Imperialism*, dans *Journal of Peace Research*, n° 2, 1971, p. 81-118 & *The European Community. A Super power in the making*, Allen-Unwin, 1973, p. 33-47. Cf. aussi AMIN Samir, *L'Accumulation à l'échelle mondiale*, Paris, Éd. Anthropos, 1970. « Ce qu'il est convenu d'appeler « l'aide au tiers-monde » est en réalité une aide des pays pauvres aux pays riches » (GARAUDY Roger, *L'Alternative*, Paris, Robert Laffont, 1972, p. 68).

²⁰⁷ Cf. *Les Mots et les Choses*, et *Pouvoirs et stratégies* dans *Dits et écrits 1976-1979*, Paris, Gallimard, 1994, p. 418-428.

²⁰⁸ *Le Phénomène bureaucratique*, Le Seuil, 1964 ; *Pouvoir et Organisation*, Archives Européennes de Sociologie, vol. 5, n° 1, 1964, p. 52-64. La force visionnaire de Crozier est en germe dans GOULDNER Alvin W., *Patterns of Industrial Bureaucracy*, Free Press, 1954.

plus innocentes²⁰⁹ ». Cette étude sur la problématique "violence et non-violence" doit partir d'une analyse rigoureuse du pouvoir²¹⁰.

Section 1 : Du structuralisme à l'individualisme méthodologique

Dans le champ d'étude sociologique, la violence désigne essentiellement les abus de pouvoir, dont les formes les plus subtiles ont pu être débusquées grâce à une révolution méthodologique dans les années 70. Le structuralisme partait des structures pour étudier les individus ; l'individualisme méthodologique va, lui, partir des individus pour édifier les catégories du niveau structurel. Raymond Boudon (1934-2013) n'a cessé de montrer les limites du structuralisme qui fait de « l'individu une pâte molle sur laquelle viendraient s'inscrire les données de son environnement, lesquelles lui dicteraient ensuite son comportement dans telle ou telle situation²¹¹ », un simple pantin manipulé par le « système social », agent passif subissant l'influence profonde des structures psychiques (Lacan), économiques (Althusser) et anthropologiques (Levi-Strauss). Mais « contre les illusions des théoriciens de la domination et du conditionnement, il faut affirmer avec force que la conduite humaine ne saurait être assimilée en aucun cas au produit mécanique de l'obéissance ou de la pression des données structurelles. Elle est toujours l'expression et la mise en œuvre d'une liberté, si minime soit-elle²¹² ». Dès lors, tout groupe humain doit être approché à partir de ses membres, comme un « système d'action concret », chaque acteur exerçant sa part d'influence. Et cet ensemble de pouvoirs exercés est fondateur d'ordres locaux. C'est la théorie de l'acteur stratégique de Michel Crozier. Le pouvoir des acteurs est au fondement de l'action collective organisée²¹³.

²⁰⁹ MICHAUD Yves-Alain, *La violence (Dossiers Logos, 61)*, Paris, P.U.F., 1973, p. 93.

²¹⁰ LAX et SEBENIUS critiquent le concept de pouvoir du fait que c'est une notion difficile à circonscrire et à employer : *The Manager as Negotiator. Bargaining for Cooperation and Competitive Gain*, N.Y. Free Press, 1986. Autre critique : MARCH James & SIMON Herbert, *Les organisations*, Paris, Dunod, 1979. Gérard BERGERON lui préfère la notion de « contrôle » : cf. *Pouvoir, contrôle et régulation*, dans *Sociologie et sociétés*, vol. 2, n° 2, Les Presses de l'Université de Montréal, novembre 1970, p. 227-248. Pour approfondir les liens entre pouvoir et contrôle, cf. aussi TIFFANY Donald W. & TIFFANY Phyllis G., *Power and Control. Escape from Violence*, University Press of America, 1999.

²¹¹ BOUDON Raymond, *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986, p. 57.

²¹² CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Seuil, 1977, p. 45. Pour une présentation simple et synthétique : BERNOUX Philippe, *La Sociologie des organisations*, Paris, Le Seuil, 1985.

²¹³ Cf. aussi aux États-Unis la théorie de l'action de Talcott PARSONS : *Politics and Social Structure*, New York, The Free Press, 1969. Pour approfondir les liens entre pouvoir et domination et entre structure globale et action, cf. CLEGG Stewart, *Power, Rule and Domination*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1974, pour qui 1) le **pouvoir** est un concept relationnel utile pour analyser les actions humaines ; 2) la **domination** est une catégorie utile aux analyses structurelles, celles qui repèrent en amont des acteurs les fondements de leurs inégalités (en ressources, culture, intelligence, moyens de coercition...) ; 3) la **règle** est la catégorie qui fait le lien entre ces deux niveaux. D'une part, elle est fondée par la structure, d'autre part, elle est incarnée par le policier en uniforme qui bénéficie ainsi d'un surcroît de pouvoir. Anthony GIDDENS n'en reste pas à la notion générique de « structure » telle qu'elle apparaît chez Clegg. Il conçoit les « structures sociales » comme des ensembles de règles et de ressources, les règles étant « les techniques ou procédures généralisables employées dans l'actualisation et la reproduction des pratiques » (*The Constitution of Society*, Cambridge, Polity Press, traduit : *La Constitution de la société*, Paris, PUF, 1987, p. 70). Il rend ainsi compte du rapport de dépendance réciproque entre la structure et l'action : la structure se présente comme le produit et le moyen des pratiques sociales. Cet effort de préciser la nature des liens entre structure et action et leur causalité réciproque est prolongé par François CHAZEL, *Pouvoir, cause et force*, dans *Revue française de sociologie*, XV, n° 4, 1974, p. 441-457 & *Pouvoir, structure et domination*, dans *Revue française de sociologie*, XXIV, n° 3, 1983, p. 369-393. Clegg n'avait pas vu la force structurante des pratiques sociales. Il prend dès lors le pouvoir en « otage de la structure » (CHAZEL François, *Pouvoir*, dans BOUDON Raymond (éd.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, p. 213. (p. 195-227). Pour une critique de l'approche trop exclusivement centrée sur les acteurs et un appel au retour de la

Pendant des siècles, la pensée politique avait parlé du pouvoir quasi exclusivement en termes d'État et de souveraineté, comme si le seul pouvoir existant était le Pouvoir central²¹⁴. « Le nouveau courant désacralise l'État comme unité significative et ordonnatrice de tout le politique et de toute la politique : l'État n'est pas hors du social, ne le domine pas et ne l'écrase pas de son poids et de sa hauteur²¹⁵. » Au XVI^e siècle, Machiavel, « fondateur de la sociologie des intérêts²¹⁶ » braque les projecteurs sur le seul Prince. De nos jours, l'État n'est plus le seul titulaire du pouvoir, chaque citoyen dispose d'un « fonds de pouvoir²¹⁷ ». Michel Foucault met « des mots sur les choses » causant le changement de paradigme : « Le pouvoir qui s'exerce n'est plus conçu comme une propriété, mais comme une stratégie. Ses effets de domination ne sont plus attribués à une "appropriation", mais à des dispositions, des manœuvres, des tactiques, des techniques, des fonctionnements... Il faut en somme admettre que ce pouvoir s'exerce plutôt qu'il ne se possède, qu'il n'est pas le "privilege" acquis ou conservé de la classe dominante, mais l'effet d'ensemble de ses positions stratégiques - effet que manifeste et parfois reconduit la position de ceux qui sont dominés²¹⁸. »

« Qui détient le pouvoir ? » était la question clé du temps de Machiavel. Aujourd'hui, on se demande plutôt comment chaque acteur exerce son pouvoir. On ne parle plus du pouvoir au singulier, il vient de partout. La société est vue comme fragmentée (« la décision est en miettes²¹⁹ »), polycentrique, composée d'une multitude d'acteurs et de groupes poursuivant des intérêts et développant des stratégies qu'il convient de différencier. Pour saisir le pouvoir, on s'est intéressé au mode de fonctionnement concret des nombreux micro-pouvoirs sous-jacents au grand Pouvoir. On s'est mis à examiner les jeux des pouvoirs des acteurs dans leur environnement quotidien de travail, en particulier dans les administrations publiques²²⁰, les prisons, les hôpitaux, mais encore les écoles, les ateliers de travail, l'armée... On s'attelle à la tâche d'une « analytique du pouvoir », comme dit Michel Foucault : une « microphysique des pouvoirs » enracinée dans sa « généalogie ». Les chercheurs mettent en évidence la relativité et la mobilité du pouvoir, qui s'apprécient selon les champs de pouvoir (la sphère plus ou moins vaste d'activité d'un acteur sur laquelle s'exerce le pouvoir d'un autre acteur) et son intensité (le degré d'obéissance de l'un sur l'autre). On décortique les mécanismes complexes de résistance de celui qui a moins de pouvoir, etc.

lecture structurelle, cf. CAILLÉ Alain, *De l'inutilité des sciences sociales utilitaristes*, dans *L'état des sciences sociales*, La Découverte, 1988. Il soutient que l'*homo sociologicus* de Boudon et l'*homo strategicus* de Crozier sont des valets de l'*homo æconomicus*, servant la cause de « l'universalisation de l'*homo capitalisticus*, [...] l'universalisation inconsciente de l'intérêt qu'engendre et suppose l'économie capitaliste » (p. 33-34). Le défi est en fait de penser ensemble l'acteur et le système. Cf. LÉVY Jacques, *États généraux des revues*, dans *Les Inrockuptibles*, n° 341.

²¹⁴ Bertrand RUSSELL est parmi les premiers à s'intéresser aux différentes formes de pouvoir social, dans *Power : a New Social Analysis*, Londres, Allen & Unwin Paperbacks, 1938.

²¹⁵ LAVAU Georges, *Sciences sociales et pouvoir politique*, dans *Pouvoir et société*, n° 53 (De l'entreprise à l'État), Desclée de Brouwer, 1966, p. 29.

²¹⁶ KUTY Olgierd, *La négociation des valeurs : introduction à la sociologie*, p. 151.

²¹⁷ MALINOWSKI Bronislaw, *Une théorie scientifique de la culture, et autres essais*, Maspero, 1968 [1944], dispo sur http://classiques.ugac.ca/classiques/malinowsli/theorie_culture/theorie_culture.pdf.

²¹⁸ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Éditions Gallimard, 1975, p. 35.

²¹⁹ BAROUCH Gilles, *La Décision en miettes : systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels en France*, L'Harmattan, 1989.

²²⁰ CROZIER Michel & THOENIG Jean-Claude, *La Régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif en France*, dans *Revue française de sociologie*, t. XVI, janv.-mars 1975.

Section 2 : Trois types de pouvoir, selon trois registres : les structures, les stratégies et les relations

Depuis Weber, on définit le pouvoir comme la capacité d'imposer sa volonté à un autre, même lorsque l'autre objecte. Plus précisément, « le pouvoir désigne la probabilité qu'un acteur au sein d'une relation sociale soit en mesure de mener à bien sa propre volonté en dépit des résistances, quelle que soit la base sur laquelle repose cette probabilité²²¹ ». Divers modèles psychosociaux ont cherché à rendre compte de la dynamique des relations de pouvoir²²². Certains auteurs conçoivent le pouvoir comme un élément et un enjeu de structure, d'autres définissent le pouvoir comme un élément d'échange négocié, d'autres enfin l'appréhendent comme un jeu d'influence dans la relation. Le modèle que je proposerai dans les prochains chapitres cherche à distinguer puis à articuler ces trois types de pouvoir : le pouvoir institutionnel, le pouvoir stratégique et le pouvoir relationnel²²³. Reprenons-les un à un.

§ 1 : Le pouvoir institutionnel

C'est le pouvoir dont dispose un individu en fonction de ses positions dans le groupe, de son statut social. Pour Charles Mills, l'accès aux institutions est la source essentielle du pouvoir :

²²¹ WEBER Max, *Économie et société (Wirtschaft und Gesellschaft)*, trad. franç. collective, t. 1, Plon, 1971[1922], p. 56 ; DAHRENDORF Ralf, *Class and Class Conflict in Industrialized*, Stanford, 1959 [1957], p. 166 ; MILLS Charles Wright, *L'Élite du pouvoir*, traduction française A. Chassigneux, Paris, Maspero, 1969, p. 13 : « Par les puissants ("powerful"), nous entendons ceux qui peuvent réaliser leur volonté même si d'autres s'y opposent. » ; cf. aussi *Classical Sociological Theory*, Malden MA, Blackwell Publishers, 2^e édition, 2007, p. 72.

²²² Braud subdivise ainsi :

1. L'approche institutionnaliste : le pouvoir est l'autorité (État, Pouvoirs publics...) ;
2. l'approche substantialiste : le pouvoir est une chose que l'on peut posséder (avoir du pouvoir) ou perdre (perdre le pouvoir) ;
3. l'approche relationnelle (ou interactionniste) dans laquelle le pouvoir n'est pas considéré comme une chose, mais comme une relation, un pouvoir sur quelqu'un.

Les analyses contemporaines ont fortement mis l'accent sur la conception relationnelle du pouvoir. Cf. BRAUD Philippe, *Du pouvoir en général au pouvoir politique*, dans GRAWITZ Madeleine & LECA Jean (éd.) *Traité de sciences politiques*, Paris, PUF, vol. I, 1985, p. 335-393 ; BRAUD Philippe, *Pouvoir*, dans HERMET Guy, BADIE Bertrand & alii, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, A. Colin, 1994. Dans une topique dressée par Marcel Prélot, sont recensées trois conceptions du pouvoir : 1) relationnelle, 2) dynamique, 3) institutionnelle. Il est cité par QUELQUEJEU Bernard, *Sur les chemins de la non-violence. Études de philosophie morale et politique*, Librairie philosophique J. Vrin, Coll. *Pour demain*, 2010, p. 75 : « Par ailleurs, sachant combien les catégories de pensée sont liées aux catégories de la langue, il est instructif de comparer la terminologie de plusieurs langues. On rencontre de lourdes difficultés de traduction : le substantif anglais "power" et le français "pouvoir" n'ont pas la même aire sémantique et ne peuvent pas, sans graves équivoques, être considérés toujours comme équivalents ; l'allemand "Macht" possède de son côté des connotations différentes. »

Dans un autre cadre théorique, Kenneth E. Boulding distingue trois types de pouvoir : le pouvoir dissuasif (« *threat power* »), particulièrement important dans la vie politique, le pouvoir économique (forces de production, d'échange et d'appropriation / propriété) et le pouvoir d'intégration (« *integrative power* »). Cf. *Three Faces of Power*, Newbury Park, California, Sage Publications, 1989.

²²³ La tradition anglo-saxonne distingue l'autorité, le pouvoir et l'influence / leadership. Cf. COLLERETTE Pierre & ROY Mario, *Pouvoir, leadership et autorité dans les organisations*, Presses Universitaires de Québec, 2002 : L'influence est la capacité de modifier le comportement d'un autre ; le pouvoir est la capacité d'utiliser cette influence ; l'autorité est l'aspect formel et statutaire de ce pouvoir. S'inspirant de Dahl, *Modern Political Analysis*, Jean William Lapierre distingue la puissance sociale (comprise comme capacité de sanction), l'influence (simple processus de communication) et le pouvoir défini comme pouvoir d'obtenir quelque chose. Cf. LAPIERRE Jean-William, *Essai sur le fondement du pouvoir politique*, Gap, 1968.

« Nul ne peut être vraiment puissant s'il n'a pas accès à la direction des grandes institutions, car c'est sur ces moyens hiérarchiques que les hommes vraiment puissants exercent, en première instance, leur pouvoir²²⁴. » Un puissant perd son pouvoir quand il perd sa position. Et Mills d'analyser le traditionnel triangle du pouvoir : l'industrie / l'économie, la politique et le militaire, ces trois institutions qui contrôlent un pays.

Un groupe hiérarchisé confère à certains l'autorité légitime de diriger. En ce sens, le pouvoir au sein d'un groupe désigne l'instance légale qui décide, règle, commande et sanctionne. C'est elle qui délimite le champ d'exercice des relations de pouvoir. Elle fixe le cadre et les règles du jeu de base, les conditions auxquelles les membres peuvent négocier les uns avec les autres, les contraintes qui s'imposent à tous.

Les structures politiques, économiques et militaires sont massivement dirigées par des personnes de sexe masculin. La sociologue féministe Janet Chafetz a élaboré une théorie expliquant la stabilité de cette oppression systématique et explorant les moyens d'y mettre fin²²⁵ : c'est par leur position au sein de la structure que les hommes dominent les femmes. C'est donc par ce chemin de pouvoir institutionnel qu'elles pourront combattre cette stratification des sexes et parvenir à l'équité²²⁶. D'autres auteurs ont développé que le problème et le remède résident dans le degré de contrôle des femmes sur les moyens de production et de la distribution du surplus économique²²⁷. Ces théories sont à ranger dans la rubrique suivante.

§ 2 : Le pouvoir stratégique

The Concept of Power écrit par Dahl en 1957 est l'article de référence. Il y formule la définition qui a fait fortune : « A a du pouvoir sur B dans la mesure où il peut obtenir de B que celui-ci fasse des choses qu'il ne ferait pas autrement²²⁸ », qu'il n'aurait pas faites sans l'intervention de A. L'enjeu de négociation est mieux mis en valeur par les formulations suivantes : « A exerce du pouvoir sur B toutes les fois que A affecte B d'une manière contraire aux intérêts de ce dernier²²⁹ » et « le pouvoir de A sur B est la capacité que manifeste A, dans sa négociation avec B, d'obtenir les termes d'un échange qui lui est favorable²³⁰ ». Dans la littérature, le pouvoir est devenu le concept-clef pour décortiquer le processus de négociation²³¹. L'expression anglo-saxonne *bargaining power* joue sur

²²⁴ MILLS Charles, *op. cit.*, p. 14.

²²⁵ CHAFETZ Janet Saltzman, *Gender Equity: An Integrated Theory of Stability and Change*, Newbury Park, Sage Publications, 1990, p. 17. Cf. aussi *Sex and Advantage: A Comparative Macro-Structural Theory of Sexual Stratification*, Totowa, Rowman & Allanheld, 1984 ; SMITH Dorothy E., *The Conceptual Practices of Power: A Feminist Sociology of Knowledge*, University of Toronto Press, 1990, qui débusque la domination infiltrée insidieusement à travers les discours et les schémas de pensée (cf. son chapitre 13).

²²⁶ Cf. le chapitre 8 de *Gender Equity*.

²²⁷ Cf. BLUMBERG Rae Lesser, *A General Theory of Gender Stratification*, dans *Sociological Theory*, 1984, p. 23-101. Pour une pensée intégrée des deux approches, cf. COLLINS Randall, CHAFETZ Janet Saltman, BLUMBERG Roe Lesser, COLTRANE Scott & TURNER Jonathan H., *Toward an Integrated Theory of Gender Stratification*, dans *Sociological Perspectives*, n° 36, 3/1993, p. 185-216.

²²⁸ DAHL Robert A., *The Concept of Power*, dans *Behavioral Sciences*, n° 2, 1957, p. 202-203 (201-215) & *Modern Political Analysis*, Englewood Cliffs (N.J.), 1963.

²²⁹ LUKES Steven, *Power: a Radical View*, Londres, Macmillan, 1974, p. 27 & p. 34.

²³⁰ CROZIER Michel & FRIEDBERG Ehrard, *L'Acteur et le système*, p. 59. Ou encore, « le pouvoir est la capacité de changer la plage de négociation de manière favorable » (Lax & Sebenius, 1995).

²³¹ Cf. CHAMBERLAIN Neil & KUHN James, *Collective Bargaining*, New York, McGraw Hill, 1965 (enrichissant la première édition de 1951) ; BACHARACH Samuel & LAWLER Edward, *Bargaining*, San Francisco, Jossey Bass, 1982 ; ROJOT Jacques, *La négociation*, Paris, Vuibert, 2006, p. 145.

l'ambiguïté entre le jeu de pouvoir (épreuve de force, bras de fer) et l'habilité à influencer les résultats de la négociation à son avantage.

Pouvoir institutionnel et pouvoir stratégique se renforcent : « Le supérieur, dans une organisation, outre le pouvoir formel de sa position hiérarchique, dispose généralement d'une meilleure maîtrise de l'information, d'un système de relations, de capacités d'intervention, etc. Il contrôle "des zones d'incertitude", creusées autour des règles prescrites, qui lui assurent une position privilégiée dans l'organisation²³². » Crozier a bien montré comment, au sein des organisations, chaque travailleur utilise sa « marge de liberté » dans des interstices nommés « zones d'incertitude » du système. Il y développe son pouvoir, en tirant profit de ses ressources et de ses atouts, y compris son prestige et les informations détenues. « Mes propres recherches, – écrit-il déjà en 1967 –, conduites en analysant concrètement des relations de pouvoir ainsi définies au sein d'une organisation, ont fait apparaître que, dans l'organisation étudiée, les luttes pour le pouvoir tournaient autour des sources d'incertitudes pouvant présenter de l'importance au sein de l'organisation. Ont du pouvoir les individus capables de contrôler des sources d'incertitude importantes. Sont soumis à ce pouvoir ceux qui sont affectés par ces incertitudes. À l'intérieur de l'organisation, on voit se développer tout un jeu complexe entre groupes et entre individus pour éliminer les sources d'incertitude qui les affectent et maintenir celles qui sont la source de leur pouvoir. Des recherches dans d'autres organisations ont permis de montrer la généralité du phénomène²³³. »

Dans *Le Pouvoir et la Règle*²³⁴, Friedberg explicite la subtilité d'un tel phénomène : « Chaque acteur est scindé en deux forces contradictoires, celle qui le pousse à valoriser la connaissance et la compétence acquises en contrôlant ses incertitudes [...] et celle qui le pousse à maintenir, voire à gonfler ces mêmes incertitudes, à la fois pour pouvoir en profiter dans ses marchandages et développer ses compétences. » Ainsi, au sein d'une organisation, chaque acteur a les moyens d'exercer du pouvoir sur ses collègues déjà dans la façon dont il transmet les informations importantes, avec plus ou moins de retard, de façon plus ou moins filtrée, etc. La réglementation ne pourra pas grand-chose contre ces processus de chantage et de contre-chantage, de négociation et de marchandage, qui affectent la capacité d'action d'une équipe²³⁵.

§ 3 : Le pouvoir relationnel

Aux sources d'incertitudes organisationnelles, s'ajoutent celles qui sont liées aux ressources stratégiques et relationnelles des acteurs. Les données "objectives" d'une situation ne suffisent pas à rendre compte des jeux de pouvoir au sein d'un groupe social. Le pouvoir légitime d'une personne se juge à son potentiel d'influencer le comportement d'autres personnes ou de résister à l'influence des autres, par des stratégies socialement acceptées. Tout acteur a du pouvoir en ceci qu'il a la possibilité de déterminer, orienter ou diriger la conduite de ceux avec qui il est en relation.

²³² FARGES Emmanuel, *Du pouvoir en général au pouvoir politique*, dans *Revue DEES*, n° 107, mars 1997, p. 47.

²³³ CROZIER Michel, *Disparition du politique ?* dans *Pouvoir et société*, n° 53 consacré à *De l'entreprise à l'État*, Desclée De Brouwer 1966, p. 14.

²³⁴ *Le Pouvoir et la Règle*, Paris, Le Seuil, 1993.

²³⁵ La logique bureaucratique provoque plusieurs « cercles vicieux » par le développement de règles impersonnelles qui bloquent les initiatives individuelles et un dialogue vrai, la centralisation des décisions prises par des gens qui ne connaissent pas directement le problème à trancher, l'isolement des catégories hiérarchiques et le développement de relations de pouvoir parallèles. Cf. CROZIER Michel, *La Société bloquée*, 1970 ; *On ne change pas la société par décret*, 1979 ; *État modeste, État moderne*, 1986 ; *Quand la France s'ouvrira*, 2000.

J'entends par "pouvoir relationnel" la capacité d'influence d'une personne ou d'un groupe, sa capacité à modifier le comportement d'autrui par un simple processus de communication. « Influencer quelqu'un, ce n'est pas le contraindre par la représentation ou l'ostentation de la force qu'on est en mesure de mobiliser contre lui pour qu'il amène le pavillon ; c'est conduire en douce l'influencé à voir les choses du même œil que l'influenceur²³⁶. »

Section 3 : Les sources du pouvoir social

En psychologie sociale, l'étude de référence concernant les sources du pouvoir social est l'article de 1959 *The bases of social power*, où French et Raven invitent à voir l'organisation comme une « terre de pouvoir », où se combine une multitude de processus d'influence tous azimuts, plus subtils que le pouvoir affiché par l'organigramme institutionnel.

Ils identifient cinq bases de pouvoir (3 + 2)²³⁷ :

- le pouvoir de légitimité, qui s'apparente à l'autorité hiérarchique, la capacité de maîtriser les règles organisationnelles. Elle relève d'une part d'un mandat légal octroyé par l'organisation et d'autre part de la perception des subordonnés que le supérieur a légitimement le droit de leur prescrire leur conduite²³⁸. L'argument de légitimité se base sur la capacité d'associer une valeur normative à sa position ;
- le pouvoir de renforcement, de gratification, de récompense, la capacité d'offrir une faveur ou un avantage ;
- le pouvoir de coercition, la capacité de pénaliser un comportement indésiré ;
- le pouvoir de l'exemple, du charisme, du magnétisme personnel, la capacité d'influencer les autres parce que l'on est un sujet de référence, d'admiration ou d'identification ;
- le pouvoir d'expertise (la compétence, les connaissances, les habiletés professionnelles) et la maîtrise des informations (pouvoir d'autant plus fort que les informations détenues sont importantes pour l'autre).

Les trois premiers types qualifient le pouvoir formel attribué à des personnes dans une organisation du fait de la position qu'elles y occupent. Les deux derniers types constituent le pouvoir personnel ou informel ou d'influence. À ces cinq types de pouvoirs, on peut ajouter au niveau organisationnel le pouvoir d'exploiter l'inscription de l'organisation dans un environnement et son inclusion dans un contexte institutionnel plus large. Au niveau personnel, il y a aussi la maîtrise de la communication et l'art du leadership, c'est-à-dire la

²³⁶ BOUDON Raymond & BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, P.U.F., 2004 [1982], p. 318. Pour le débat sur les rapports entre les notions d'influence et de pouvoir, cf. DE COSTER Michel, BAWIN-LEGROS Bernadette, PONCELET Marc, *Introduction à la sociologie*, De Boeck, 2006, p. 130s. L'influence peut être conçue comme une forme non aboutie du contrôle externe de l'organisation (Jeffrey Pfeffer et Richard Salancik) ou comme la capacité à modifier les aspirations, attentes et intérêts d'un agent selon ses propres intérêts, attentes et aspirations (James March). Cf. aussi GALBRAITH John Kenneth, *The anatomy of power*, Houghton Mifflin, 1983.

²³⁷ FRENCH John & RAVEN Bertram, *The bases of social power*, dans CARTWRIGHT Dorwin (ed.), *Studies in social power*, University of Michigan Press Ann Arbor, Institute for Social Research, 1968 [1959], p. 150-167. En toile de fond, la typologie bien connue des 3 formes d'autorité de Max Weber, dont voici le texte abrégé : « Il existe trois raisons internes qui justifient la domination, et par conséquent il existe trois fondements de la légitimité. Tout d'abord l'autorité de l'"éternel hier", des coutumes sanctifiées, le "pouvoir traditionnel". En second lieu l'autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu (charisme). Il y a enfin l'autorité qui s'impose en vertu de la "légalité", en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une "compétence" positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquitte des obligations conformes au statut établi » (WEBER Max, *Le savant et le politique*, 1919, p. 33).

²³⁸ Plus l'organisation est de type bureaucratique, plus le pouvoir légitime de chaque membre et la chaîne hiérarchique sont nettement définis (BURNS Tom E. & STALKER George M., *The Management of Innovation*, University of Illinois, Urbana, 1961).

capacité de mobiliser et de coordonner les activités d'un groupe de travail. On peut être leader informel sans être en position formelle de chef²³⁹. Le leader se reconnaît au fait qu'« il ne demande pas à son équipe plus qu'elle ne peut donner, mais il réussit à demander et il obtient plus que ce que son équipe croyait possible²⁴⁰ ».

Section 4 : La maîtrise / la dépendance des ressources

Tout un courant sociologique considère que les relations de pouvoir sont marquées par la capacité des acteurs à contrôler l'accès à des ressources dont les autres acteurs ont besoin²⁴¹. C'est l'asymétrie de ressources et donc la dépendance qui détermine le niveau de pouvoir de chacune des parties dans la relation²⁴². Pfeffer et Salancik spécifient trois facteurs critiques qui permettent d'évaluer la dépendance d'une organisation face à d'autres groupes :

- l'importance de la ressource pour l'organisation dépendante, la difficulté de la remplacer ;
- le caractère exclusif ou non d'un groupe d'intérêt qui peut fournir la ressource, le degré d'essentialité de la relation ;
- l'étendue du pouvoir d'un groupe d'intérêt sur la ressource, lié à son degré de substituabilité, de possibilité d'alternatives.

Pouvoir et dépendance sont inversement corrélés : « Lorsque l'échange net entre deux organisations est asymétrique, un pouvoir net naît de l'organisation la moins dépendante sur l'autre. Ce pouvoir peut être utilisé pour tenter d'influencer ou de contraindre l'organisation la plus dépendante²⁴³. »

Pouvoirs institutionnels, relationnels et stratégiques : ces trois types de pouvoir constituent la base du modèle de gestion des conflits que j'ai forgé et dont je chercherai à affiner, dans les chapitres suivants, l'identification et le fonctionnement.

²³⁹ « Le pouvoir est la capacité exercée par des leaders, à la fois les uns sur les autres et sur les membres du groupe, de faire coïncider des motivations et des intérêts hétérogènes » (BOUDON Raymond & BOURRICAUD François, *op. cit.*, PUF, 1982, p. 428). Cf. aussi les cinq fondements du pouvoir développés par MINTZBERG Henry, *Le pouvoir dans les organisations*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 1986. Il souligne que les pouvoirs rétributif et coercitif utilisés d'une manière formelle par ceux qui ont des prérogatives légales, peuvent être utilisés d'une manière informelle par ceux qui contrôlent les ressources capitales, les savoir-faire ou les connaissances. Cf. aussi LAMIZET Bernard, *Les lieux de la communication*, Paris, Édition Mardaga, 1995, qui rajoute le pouvoir lié à la tradition et à l'ancienneté dans l'organisation et celui qui s'exerce grâce à l'efficacité stratégique des acteurs.

²⁴⁰ GARDNER John W., *Excellence. : can we be equal and excellent too?*, New York, Norton, 1984.

²⁴¹ PFEFFER Jeffrey & SALANCIK Richard, *The External Control of Organizations. A Resource Dependence Perspective*, New York, Harper & Row, 1978, en particulier p. 39-61.

²⁴² Cf. EMERSON Richard, *Power-dependence relations*, dans *American sociological review*, vol. 27, n° 1, fév. 1962, p. 31-41 ; COOK Karen, EMERSON Richard, GILLMORE Mary & YAMAGISHI Toshio, *The distribution of power in exchange networks : theory and experimental results*, dans *American journal of sociology*, vol. 89, n° 2, septembre 1983, p. 275-305.

²⁴³ PFEFFER Jeffrey & SALANCIK Richard, *op. cit.*, p. 53.

Deuxième partie : Les causes et les remèdes de la violence

Définir, c'est déjà choisir. Et la définition « dépend dans une large mesure de ce que l'on souhaite faire du concept²⁴⁴ ». « La définition de la violence a un caractère hautement politique²⁴⁵. » Le meilleur moyen de « dégraisser notre analyse de nos postulats idéologiques » (Schinkel), est de connaître puis d'entrecroiser les diverses théories explicatives de la violence. « Le savoir interdisciplinaire reste la meilleure prévention²⁴⁶. » Chaque contribution qui nous fait « comprendre la violence, connaître son origine et ses causes, savoir si on peut lui faire échec et comment²⁴⁷ », éclaire une part de ce phénomène complexe²⁴⁸. Chaque science humaine qui fait usage du concept s'en donne une définition opératoire selon ses besoins spécifiques. Sur le terrain, chaque professionnel cherche à agir efficacement sur les aspects de la violence qui sont à sa portée. On peut étudier un phénomène à partir de la description de ses manifestations et de ses caractéristiques, l'analyse de ses mécanismes et de ses causes²⁴⁹, ses conditions de possibilité, ses significations, ses enjeux et objectifs, ses jeux de différences et de similitudes selon les situations, ses effets, ses produits et modes de production²⁵⁰.

Les trois prochains chapitres tentent de résumer les contributions majeures 1) en psychologie, qui étudie l'agressivité, 2) en droit, qui approche la violence comme transgression, et 3) en science politique, qui traite des jeux de pouvoir. En voici le fil conducteur : la violence prend naissance

- quand l'agressivité dégénère en maux, faute de trouver les mots pour se dire, souligne la psychologie,
- quand les lois et les sanctions sont défailantes à protéger, précise le droit,
- quand la coopération ne parvient pas à surmonter la compétition et les rapports de force, ajoute le politique.

²⁴⁴ LITKE Robert, *Violence et pouvoir*, dans *Penser la violence*, Revue internationale des sciences sociales, UNESCO/Èrès, n° 132, mai 1992, p. 174 (173-184) qui souligne la responsabilité du chercheur dans ce choix.

²⁴⁵ SCHINKEL Willem, *Aspects of Violence. A Critical Theory*, Palgrave Macmillan, 2010, 4^e de couverture.

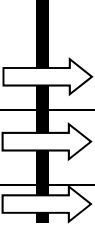
²⁴⁶ HALFON Olivier & al., *Sens et non-sens de la violence*, Paris, PUF, 2002, p. 13.

²⁴⁷ QUELQUEJEU Bernard, *Sur les chemins de la non-violence*, op. cit., p. 151 et 156, à la manière des trois questions philosophiques de base : Qu'est-ce ? D'où ça vient ? Vers où ça va ?

²⁴⁸ « Il est impossible de trouver une cause unique à toutes les formes de la violence. Il est clair que nous nous trouvons en présence d'un phénomène multidimensionnel. Pour le comprendre, il nous faut en envisager simultanément les nombreux aspects. La distinction entre violence individuelle ou collective, instrumentale ou réactionnelle, témoigne de la complexité du problème. Peut-être sera-t-il possible à l'avenir de grouper les divers facteurs déterminants en une matrice de ces causes qui nous permettra de prédire s'il y aura violence ou non, mais ce jour est encore lointain », telle est la conclusion de l'ouvrage collectif de l'UNESCO, *La Violence et ses causes : où en sommes-nous ?*, Economica, 2005, publication du colloque international organisé au Siège de l'UNESCO le 3 novembre 2003. Déjà en 1980, l'UNESCO avait fait le point sur *La violence et ses causes*, en faisant appel aux spécialistes dans les différentes disciplines.

²⁴⁹ « Il y aurait trois catégories générales de facteurs belligènes : les facteurs du type "car", ceux du type "pour" et, enfin, ceux du type "par". [...] Aux trois catégories générales de facteur – sociologique, instrumental et téléologique – s'ajoute un dernier qui est plutôt l'occasion fortuite de la guerre » (BARRÉA Jean, *L'Utopie ou la guerre*, Ciaco, 1986, seconde éd., p. 467-468).

²⁵⁰ Dépités de ce que l'examen des causes de la violence est déjà le reflet de nos propres convictions politiques, les sociologues Ackermann, Dulong et Jeudy proposent de la comprendre non par ce qui la provoque mais par ce qui la caractérise. Par exemple, ils appréhendent l'insécurité non plus par ses causes mais par ses enjeux, ses mécanismes et ses modes de production de la peur : ACKERMANN Werner, DULONG Renaud, JEUDY Henri-Pierre, *Imaginaires de l'insécurité*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983. Cf. aussi DENIS Benjamin & REMACLE Éric, *Culture de paix*, dans *L'Art de la Paix. Approche transdisciplinaire*, ULB, 2004, p. 19.

Source de violence		Remède approprié
L'agressivité provenant de l'impuissance à exprimer un vécu douloureux.		L'intelligence émotionnelle, l'empathie.
Un déficit institutionnel, organisationnel, une faille juridique.		Le cadre de droit.
La rivalité due à des intérêts divergents.		La négociation efficace.

Chapitre 1 : Canaliser la "violence-agressivité" par la psychologie

L'étude des racines de l'agressivité s'est développée dans plusieurs directions, à partir de ses fondements biologiques²⁵¹ (évolution du cerveau, mécanismes inhibiteurs...), psychologiques et psychosociaux²⁵².

Section 1 : À la recherche des causes de l'agressivité

§ 1 : Les causes biophysiques de l'agressivité

Au XIX^e siècle, les fondateurs de la criminologie moderne et de l'anthropométrie ont tenté de connaître et ainsi anticiper la prédisposition au crime à partir de l'étude des traits propres aux criminels : leur configuration faciale²⁵³, les liens entre leurs caractéristiques physiologiques et leur tempérament. Depuis lors, plusieurs éléments biophysiques ont été tenus pour des facteurs d'agressivité et de criminalité : l'influence de gènes, le poids de l'hérédité, des anomalies neuroanatomiques ou neurophysiologiques, le rôle de certaines hormones, le dysfonctionnement de certains neurotransmetteurs, les processus complexes du cerveau, etc²⁵⁴.

Ainsi, à titre d'illustration, en 1965 la biologiste britannique Patricia Jacobs affirme que les hommes porteurs des chromosomes XYY sont plus violents et prédisposés au crime²⁵⁵. Sa

²⁵¹ Pour une présentation critique de l'ensemble, cf. la première partie de la thèse de HERR Édouard, *Violence, guerre et paix : étude éthique et théologique*, UCL, 1987. Le chemin habituellement parcouru va des explications génétiques aux théories sociales, comme par exemple DELARGE Alexandre, *Quatre approches de l'agressivité*, dans *Revue Alternatives non-violentes*, n° 51, 1984, p. 3-30, qui présente : Pierre Karli (L'agressivité n'existe pas), Henri Laborit (Inévitable agressivité), Edward Wilson (Une "sociologie" des gènes agressifs), Mario Bunge (La coopération nécessaire).

²⁵² *Understanding and Preventing Violence*, dans *National Academy Press*, vol. 1, 1993, ainsi que *Biobehavioral Influences*, vol. 2, 1994 & *Social Influences*, vol. 3, 1994.

²⁵³ Déjà en 1775, Johann Kaspar LAVATER dans *L'Art de connaître les hommes par la physionomie*, explique l'agressivité à partir des types de caractères selon l'ancienne théorie des humeurs : *phlegmaticus*, *cholericus*, *sanguineus* et *melancholicus*. Franz Josef Gall (1758-1828), médecin allemand, fondateur de la phrénologie, cherche à déceler les facultés et les penchants des hommes par la palpation des reliefs de leur crâne. Ensuite vinrent les travaux de Cesare LOMBROSO (1836-1909), le père italien de la criminologie moderne, d'Alphonse BERTILLON (1853-1914), le père français de l'anthropométrie, de l'autrichien Hans GROSS (1847-1915), de l'allemand Ernst KRETSCHMER (1888-1964) et des américains Ernest HOOTON (1887-1954) et William SHELDON (1899-1977).

²⁵⁴ On pourrait encore citer le saturnisme, la maladie du plomb, d'après Derek Bryce Smith (1974), l'hypoglycémie, le stress qui génère l'agressivité, selon les travaux d'Hans Selye (cf. REISS Albert J. & ROTH Jeffrey A., *Understanding...*, op. cit., vol. 3). Cf. BEAUREPAIRE (de) Christiane, BÉNÉZECH Michel & KOTTLER Christian (dir.), *Les dangers*, Montrouge, John Libbey Eutotext, 2004, p. 122-125 : En 1927, Walter Cannon et Philip Bard situent l'hypothalamus comme le siège des émotions, à l'origine notamment de la rage et de l'agressivité. Le complexe amygdalien serait également une zone-clé dans leur production. Certains neurobiologistes ont proposé une destruction sélective de l'amygdale pour traiter des enfants hyperkinétiques en proie à des crises d'agressivité.

²⁵⁵ On a aussi soulevé le quotient intellectuel peu élevé et la tendance à la délinquance des sujets « 47 XXY » (syndrome de Klinefelter). L'actuelle théorie de personnalité NPA de Anthony M. Benis sur base des concepts de la psychiatre Karen Horney (1885-1952) : La personnalité est déterminée génétiquement par 3 composantes dont l'agressivité (A pour Agressivité, N pour Narcissisme, P pour Perfectionnisme).

thèse exposée en 1968 dans la revue *Science* et relayée par le *New York Times* va faire sensation. Des films populaires exploiteront ce filon juteux du « chromosome du crime », malgré les critiques de nombreux scientifiques²⁵⁶. Voici notamment les phrases-clés du « Manifeste de Séville²⁵⁷ », rédigé en 1986 par des scientifiques de 18 pays et diffusé par l'UNESCO depuis 1989 : « Le mauvais usage de faits et théories scientifiques dans le but de légitimer la violence et la guerre, sans être un phénomène nouveau, est étroitement associé à l'avènement de la science moderne. Par exemple, la théorie de l'évolution a ainsi été "utilisée" pour justifier non seulement la guerre, mais aussi le génocide, le colonialisme et l'élimination du plus faible. [...] (Or) il est scientifiquement incorrect de dire que

-nous ayons hérité des animaux une propension à faire la guerre, [...]

-la guerre ou toute autre forme de comportement violent soit génétiquement programmée dans la nature humaine, [...]

-les hommes ont "un cerveau violent". [...]

Nos comportements sont modélés par nos types de conditionnement et nos modes de socialisation. Il n'y a rien dans la physiologie neuronale qui ne nous contraigne à réagir violemment. La biologie ne condamne pas l'humanité à la guerre. [...] Tout comme "les guerres commencent dans l'esprit des hommes", la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix. La responsabilité en incombe à chacun de nous. » La violence n'est donc pas une fatalité biologique²⁵⁸.

§ 2 : L'agressivité expliquée comme un instinct en nous, comme notre part d'animalité

Donnée de base de la psychologie, la notion d'agressivité désigne l'énergie vitale qui pousse l'être vivant à se battre pour assurer sa survie et sa pérennité. Chez les animaux, l'indispensable agressivité permet de défendre son territoire, ses sources de nourriture, son ou ses partenaires, ainsi que ses petits. Chez les animaux grégaires, cette agressivité gère aussi la hiérarchie sociale, à travers divers rituels codifiés, stéréotypés et déclenchés par des signaux précis de combat²⁵⁹, d'apaisement, de soumission et de séduction. La séparation (définition

²⁵⁶ Pour une critique des théories de la personnalité criminelle qui prétendent que le criminel présente une différence de nature : cf. PINATEL Jean, *La Société criminogène*, Calmann-Lévy, 1971 et *Traité de criminologie*, Paris, Dalloz, 1975. Cf. les déclarations de l'Académie Américaine des Sciences ; BENEZECH Michel, *Aberration du chromosome Y en pathologie médico-légale*, Paris, Masson, 1973.

²⁵⁷ URL : disponible sur <http://www.unesco.org/cpp/fr/declarations/seville.htm>.

²⁵⁸ « Les guerres n'ont aucune base génétique ou neurophysiologique directe » (Docteur Adams DAVID, *Introduction to the Seville Statement on Violence*, 2005). Ce sont aussi les conclusions de Pierre KARLI dans *Les racines de la violence*, Odile Jacob, 2002 ; *L'homme agressif*, Seuil, 1987 et déjà dans *Neurobiologie des comportements d'agression*, PUF, 1982, dont voici la conclusion finale : « Nous savons la force souvent redoutable que recèlent les idées, selon la façon dont elles sont maniées ou manipulées. [...] Aucune fatalité d'ordre biologique ne saurait jamais être tenue pour responsable de ce que des hommes se servent de certaines idées pour asservir et avilir d'autres hommes, et de ce que des idées, potentiellement génératrices de promotion individuelle et de progrès collectif, deviennent des dogmes défendus avec intolérance et fanatisme, devenant par là même potentiellement – ou même effectivement – génératrices des pires déferlements de violence. » Ce sont aussi les conclusions de Margaret MEAD, *Warfare is Only an Invention. Not a Biological Necessity*, dans BEITZ Charles & HERMAN Theodore, *Peace and War*, San Francisco, Freeman, 1973, p. 115, qui tient le facteur culturel comme déterminant dans les ingrédients favorisant la violence. Cf. également KAHN Axel, *L'Homme, ce roseau pensant... Essai sur les racines de la nature humaine*, Paris, NiL éditions, 2007.

²⁵⁹ « ...prédéterminé par toute une série d'adaptations phylogénétiques » selon EIBL-EIBESFELDT Irenäus, *Liebe und Hass*, München, Piper, 1970, traduit : *Love and Hate*, London, Methuen and Co, 1971 & *Guerre ou paix dans l'homme*, Paris, Stock, 1972, p. 98. Pour Barbara Ehrenreich, le phénomène guerrier des humains est un archaïsme, le reliquat du temps des cavernes. À l'époque où l'homme était la proie des grands prédateurs, son agressivité était une réaction adaptée de survie mais elle ne l'est plus aujourd'hui.

d'un territoire) et la hiérarchisation (domination des plus puissants sur les plus faibles) sont des mécanismes de régulation qui limitent l'agressivité animale et établissent un *modus vivendi* au sein d'un groupe.

Les tenants du naturalisme instinctiviste²⁶⁰, dont le chef de file est Konrad Lorenz (1903-1989), pionnier de l'éthologie, ont présenté l'agressivité de l'homme comme l'héritage de son origine animale. Lorenz la tient pour innée et de l'ordre de l'instinct animal. Hacker distingue l'agression qui est une « tendance » et l'acte violent destructeur qui en est la « forme nue, ouverte, manifeste²⁶¹ » et qui provient d'un défaut d'inhibition de l'instinct agressif. L'éthologue Nikolaas Tinbergen critique le manque de rigueur de ses collègues dans la définition de la violence humaine. Ce phénomène humain complexe ne peut être réduit à l'agression animale. Tinbergen critique la transposition directe des études sur les comportements animaux à la société humaine²⁶². Selon lui, Lorenz se trompe en utilisant le mode analogique entre des sociétés de niveaux de conscience différents.

L'enjeu d'une animalisation de l'humain est de destituer l'humain des devoirs et « du droit à avoir des droits²⁶³ ». Un déficit d'articulation entre nature et culture fait tomber dans un des deux écueils opposés : le premier coupe l'humain du monde animal, le second le réduit à l'animalité²⁶⁴.

Selon Lorenz, l'état de guerre permanente, qui existe par exemple chez les rats, a une fonction sociale : exercer la sélection des plus forts, dans le but de conserver l'espèce. Ce schéma exprime bien les liens entre les théories instinctivistes et le darwinisme social²⁶⁵. Ce déterminisme biologique selon lequel les humains seraient par nature agressifs a été largement infirmé²⁶⁶. L'explication biologiste de l'agressivité humaine est trop courte et les connaissances scientifiques depuis lors « n'ont pas confirmé l'hypothèse selon laquelle l'homme serait, de façon innée, pourvu d'une tendance spontanée et autopropulsée à

Cf. EHRENREICH Barbara, *Le Sacre de la Guerre, Essai sur les passions du sang*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

²⁶⁰ LORENZ Konrad, *Das sogenannte Böse zur Naturgeschichte der Agression*, Borotha-Schoeler, 1963, traduit : *On aggression*, New York, 1965 & *L'Agression, une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, Champs, n° 20, 1969. Cf. aussi ARDREY Robert, MORRIS Desmond & TINBERGEN Nikolaas, *Social Behavior in Animals*, New York, Halsted Press, 1966, traduit : *La vie sociale des animaux*, Paris, Payot, 1967.

²⁶¹ HACKER Friedrich, *Agression, violence dans le monde moderne*, Calmann-Lévy, 1972, p. 81.

²⁶² TINBERGEN Nikolaas, *Étude de l'instinct*, Paris, Payot, 1968. Cf. aussi MICHAUD Yves, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, p. 151.

²⁶³ BURGAT Florence, *La logique de la légitimation de la violence : animalité vs humanité*, dans HÉRITIER Françoise, *De la violence*, Paris, Odile Jacob, t. 2, 1999, p. 45 (p. 45-62).

²⁶⁴ LE GOAZIOU Véronique, *La violence*, Paris, Le cavalier Bleu, 2004, p. 23.

²⁶⁵ Au-delà des darwiniens tels que Spencer, la doctrine évolutionniste a influencé les schémas du pragmatisme de Peirce, James, Mead et Dewey. Le schéma de sélection naturelle continue de nos jours à marquer les schémas d'analyse. Par exemple, d'après Symons, les hommes se battent plus que les femmes parce que du point de vue de la compétition, ils sont plus évolués / adaptés que les femmes : SYMONS Donald, *The Evolution of Human Sexuality*, Oxford University Press, 1979. Fry explique en 1998 que la violence plus grande des individus de sexe masculin s'explique par le mécanisme de sélection sexuelle : FRY Douglas P., *Anthropological perspectives on aggression: Sex differences and cultural variation*, dans *Aggressive Behavior*, vol. 4, n° 2, 1998, p. 81-95.

²⁶⁶ BANDURA Albert, *Aggression: a social learning analysis*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1973, p. 11 & SCOTT John P., *Aggression*, University of Chicago Press, 1970.

l'agressivité²⁶⁷ ». Il faut plutôt affirmer « l'inexistence d'un instinct d'agression chez l'homme²⁶⁸ ». Les naturalistes instinctivistes, qui mettent l'accent sur les causes bio-physiologiques ont été contredits par les culturalistes environnementalistes, qui donnent la primauté aux causes psycho-sociales et qui s'intéressent aux milieux dans lesquels émerge la violence. Parmi eux, les behavioristes Watson et Skinner ont cherché à démontrer que l'agressivité est acquise et conditionnée par des formes de sociabilité et de développement culturel et économique humain²⁶⁹. Si les humains se tuent entre eux, c'est la faute de la société et c'est elle qu'il faut changer.

La controverse « comportement appris socialement contre comportement inné et instinctif » apparaît aujourd'hui comme une querelle du passé²⁷⁰. Erich Fromm (1900-1980) a critiqué ces deux approches qui font de « l'homme une marionnette mue par des ficelles : l'instinct ou le conditionnement²⁷¹ ». Dans son essai sur la destructivité humaine²⁷², il dépasse et intègre leurs positions opposées en se rapportant à la fois à l'inné et à l'acquis, au substrat génétique et à l'influence du milieu. Il distingue l'« agressivité bénigne », défensive²⁷³, de l'« agressivité maligne », la cruauté propre à l'homme, capable de tuer sans nécessité biologique ou sociale. La première désigne la préservation de la vie, elle est innée et commune aux espèces animales. La deuxième ne fait pas partie de la nature humaine et n'est pas commune à tous les hommes : elle est « destructivité », la possibilité de prendre du plaisir à détruire²⁷⁴. La particularité humaine est de pouvoir employer l'agressivité comme but en soi : « un but qui

²⁶⁷ FROMM Erich, *Le cœur de l'homme*, Payot, 2002, p. 107. Cf. aussi ALLAND Alexander, *The Human Imperative*, Columbia University Press, 1972, traduit : *La Dimension humaine, réponse à Konrad Lorenz*, Paris, Le Seuil, 1974.

²⁶⁸ VAN RILLAER Jacques, *L'agressivité humaine. Approche analytique et existentielle*, Bruxelles, Dessart et Mardaga éditeurs, 1975, p. 126.

²⁶⁹ Le débat entre environnementalistes et instinctivistes ne fut pas qu'académique : « en 1919, au moment où Freud, devenu instinctiviste, s'opposait à Watson, s'opposaient aussi à la SDN le réaliste Clemenceau et l'idéaliste Wilson : la violence est dans la nature, disait Clemenceau, il faut donc une armée pour faire respecter les institutions de paix. Pas besoin, disait Wilson (comme tous ceux qui ne se sont jamais battus sur leur territoire) : les vivants ne se battent que parce qu'ils se connaissent peu, sont mal informés de leurs intérêts, sont mal éduqués ; une bonne presse internationale, un système d'éducation moins répressif devraient suffire à assurer la paix. C'est lui qui fut entendu, et on connaît la suite, qui relança les arguties. La psychologie américaine, optimiste de tradition, continue à démontrer la toute-puissance de l'environnement, pendant que l'éthologie germanique, parfois taxée de pessimisme et de racisme, montre la toute-puissance des montages génétiques » (VAN CANEGHEM Denise, *Aggressivité et combativité*, PUF, 1978, p. 47).

²⁷⁰ En 1971 déjà, Robert Bigelow écrit que cette « controverse tend à devenir une querelle du passé » (*Comprendre l'agressivité*, dans *Revue Internationale des Sciences sociales*, UNESCO, vol. XXIII, 1971, n° 1, p. 19).

²⁷¹ FROMM Erich, *op. cit.*, p. 90.

²⁷² FROMM Erich, *Anatomie der menschlichen Destruktivität*, Deutsche Verlags-Anstalt, 1974, traduit chez Robert Laffont en 1975 et réédité en 2002 : *La passion de détruire. Anatomie de la destructivité humaine*, Paris, Robert Laffont.

²⁷³ « L'agressivité peut se définir comme une disposition visant à se défendre ou à s'affirmer à l'encontre de quelqu'un ou de quelque chose. Nous distinguons deux catégories : l'agressivité défensive – qui se ramène à la conservation de soi ou des siens – et l'agressivité de type offensif ou appropriatif, plus spécifiquement narcissique » (VAN RILLAER Jacques, *op. cit.*, p. 19). Cf. STORR Anthony, *L'agressivité nécessaire*, Paris, Laffont, 1969, p. 189.

²⁷⁴ Cf. les brillantes études de Fromm sur Staline qui est un exemple typique de sadisme, sur Himmler, modèle du sadique bureaucrate, et sur Hitler, qualifié de nécrophile dans la typologie des formes d'agressivité maligne qu'il dresse. Pour le point de vue de Jung sur la destructivité, cf. l'expérience pratique de 13 psychiatres jungiens dans BEEBE John, *Terror, Violence and the Impulse to Destroy. Perspectives from Analytical Psychology*, Daimon Verlag, 2003.

n'est pas celui de défendre sa vie, mais qui, par lui-même, est désirable et générateur de plaisir²⁷⁵».

§ 3 : L'agressivité produite par la pulsion de mort, selon Freud

Les behavioristes mésestiment l'influence des « forces subjectives qui poussent l'homme à se comporter d'une certaine façon²⁷⁶ ». D'où l'intérêt des explications psychanalytiques que Sigmund Freud (1856-1939) a apportées en s'intéressant aux pulsions les plus profondes en l'homme. Son discours sur l'agressivité a évolué au gré de ses expériences cliniques²⁷⁷. Avant 1920, il en parle comme source de plaisir. Il l'explique par ailleurs à partir de ce qu'il appelle encore l'instinct de mort. La violence destructrice manifeste une tendance profonde, inhérente à tout être vivant, de vouloir retrouver l'état inorganique²⁷⁸. C'est en 1920, dans *Au-delà du principe de plaisir* qu'il forge les concepts de pulsion de mort (*Thanatos*) et pulsions de vie (*Éros*). L'agressivité est un destin possible de ces deux pulsions²⁷⁹ lorsqu'elles cherchent à se satisfaire. La pulsion de mort rend compte à la fois des comportements d'autodestruction (masochisme) et de la jouissance sadique qui sous-tend le passage à l'acte violent tourné vers l'extérieur, également à l'œuvre dans les activités de maîtrise, en particulier dans le travail²⁸⁰. La pulsion de vie, quant à elle, qui est la pulsion sexuelle de la libido, recourt à l'agressivité pour satisfaire ses besoins d'autoconservation et d'amour. Éros et Thanatos sont intriqués et se renforcent mutuellement quand l'être humain recherche son plaisir dans la rage destructrice. Dans *Malaise dans la civilisation* (1930), Freud en tire sur le plan sociétal que la guerre, « cette psycho-pathologie collective²⁸¹ », mêle le plaisir de la destruction à des motifs élevés ou érotiques. Elles sont à la fois source d'unité pour le groupe (pulsions de vie motrices du processus de civilisation et de l'organisation sociale) et agressivité tournée contre les

²⁷⁵ FROMM Erich, *Le cœur de l'homme*, op. cit., p. 118.

²⁷⁶ FROMM Erich, *La passion de détruire*, op. cit., p. 24.

²⁷⁷ Pour un survol chronologique de l'évolution de la pensée de Freud à ce propos, cf. DELRIEU Alain, *Sigmund Freud. Index thématique*, Paris, Économica Anthropos, 1997. La psychanalyse utilise préférentiellement le concept d'agressivité à celui de violence qui ne se retrouve pas dans les dictionnaires de psychanalyse comme Laplanche & Pontalis (1967), Chemama (1993), Kaufmann (1993) ou Roudinesco et Plon (1997).

²⁷⁸ FREUD Sigmund, *La désillusion causée par la guerre et Notre rapport à la mort*, dans *Actuelles sur la guerre et la mort*, Œuvres complètes, n° XIII, 1914-1915, Paris, PUF, 1988, p. 146s. Laborit définit l'agression « comme la quantité d'énergie cinétique capable d'accélérer la tendance à l'entropie d'un système, autrement dit d'en détruire plus ou moins complètement la structure. La structure est ainsi définie comme l'ensemble des relations existant entre les éléments d'un ensemble. L'agressivité est alors la caractéristique d'un agent capable d'appliquer cette énergie sur un ensemble organisé » (LABORIT Henri, *L'inhibition de l'action*, Masson & Cie, 1979, p. 113 ; Laborit y consacre un chapitre sur les agressivités défensives / offensives).

²⁷⁹ FREUD Sigmund, *Pulsions et destins des pulsions*, dans *Métapsychologie*, Paris, Gallimard, Coll. *Idées*, 1940 & *Malaise dans la civilisation*, Paris, P.U.F., 1971, p. 64-65.

²⁸⁰ JUNG Carl, *L'homme et ses symboles*, Paris, Robert Laffont, 1964 ; VAN RILLAER Jacques, op. cit., p. 91. Cf. aussi KAUFMANN Pierre, *Aggressivité* dans *Encyclopédie universalis*.

²⁸¹ Formule qu'il emploie dans son échange épistolaire avec Einstein : FREUD Sigmund, *Pourquoi la guerre ?*, Lettre à Einstein, septembre 1932, dans *Résultats, idées, problèmes*, II, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1985, p. 203-215. Trois ans avant la guerre et deux ans avant sa propre mort, Freud écrit : « les deux principes fondamentaux d'Empédocle, *Philia* (Amour) et *Neikos* (Discorde), sont, par le nom comme par la fonction, des équivalents de nos pulsions originaires, Éros et Destruction, s'efforçant, l'une de rassembler ce qui existe en unions toujours plus grandes, l'autre de dissoudre ces unions et de détruire les formations qui en sont nées. [...] Et personne ne peut prévoir sous quel habillage le noyau de vérité contenu dans la doctrine d'Empédocle se présentera à des vues ultérieures » (dans *Analyse terminée et analyse interminable*, traduit en français dans *Revue française de psychanalyse*, XIV, 1958-59 [1937], p. 92).

étrangers²⁸² (pulsion de mort destructrice et persécutrice) : « Il est toujours possible d'unir les uns aux autres par les liens de l'amour une plus grande masse d'hommes, à la seule condition qu'il en reste d'autres en dehors d'elle pour recevoir les coups²⁸³. » Les interdits du meurtre et de la violence sont un progrès de civilisation qui offre la sécurité de la vie. Mais, en frustrant et réprimant Thanatos, ils s'exposent à être transgressés. « On n'a pas à interdire ce à quoi aucune âme humaine n'aspire²⁸⁴. » Pour Freud, le penchant des humains à la violence est irréductible, impérissable et universel²⁸⁵. La pulsion de mort²⁸⁶ qui est antérieure au conflit se défole dans la guerre, exutoire inéluctable voire même sporadiquement souhaitable²⁸⁷.

L'agressivité provoquée dès le début de la vie par l'angoisse et les blessures

Melanie Klein (1882-1960)²⁸⁸ prolonge Freud par l'hypothèse, d'« angoisses persécutives » dès l'origine de la vie, provoquées par la partie intériorisée de la pulsion de mort, et projetant les pulsions agressives vers l'extérieur, en se focalisant sur un objet. Elle montre que le nourrisson est déjà habité par un véritable plaisir de détruire, entrelacé dans cette double angoisse interne et externe. Klein montre que l'intégration des tendances opposées « amour-haine » est essentielle dans la construction du psychisme et pour l'intégrité du moi. Plus récemment, Nicole Jeammet, spécialiste du lien mère-bébé, a écrit dans *La haine nécessaire* : « Ainsi l'amour et la haine, seuls, poursuivent leur chemin dévastateur dans le monde, l'un par la confusion, l'autre par la défusion, et ne deviennent constructifs que s'ils sont liés ensemble, dans un travail qui ne peut s'effectuer que dans une relation vivante et stable avec quelqu'un. [...] L'amour a besoin d'intégrer la haine pour être authentique : sans cette

²⁸² FREUD Sigmund, *Conférences d'introduction à la psychanalyse, Connaissance de l'inconscient*, Paris, NRF, éditions Gallimard, 1999. Pour de bons commentaires avec actualisation, cf. ASSOUN Paul-Laurent, *Guerre et paix selon Freud Destins collectifs de la pulsion de mort*, dans *Topique*, n° 102, 1/2008, p. 135-142, qui dégage un portrait métapsychologique de la guerre ; VIGNEAULT Jacques, *Pour « quoi » la guerre*, dans *Topique*, n° 99 ; *Psychanalyse, violence et société*, L'Esprit du Temps, août 2007, p. 177-176 ; GAUTIER Louis, *Face à la guerre*, Paris, La Table Ronde, 2006 ; JONES Ernest, *Guerre et psychologie individuelle*, p. 45-61, *Guerre et sublimation*, p. 62-70, dans *Essais de psychanalyse appliquée*, Paris, Payot, Collection *Science de l'Homme*, 1973. Gaston Bouthoul reprend ce thème de l'hétérophobie, que Pierre Karli étudie en termes d'« émotions de nature aversive » causée par « toute situation perçue comme une menace pour l'intégrité physique et/ou psychique de l'individu ». Cf. *L'Homme agressif*, Paris, Odile Jacob, 1987 ; *Le cerveau et la liberté*, Paris, Odile Jacob, 1995.

²⁸³ FREUD Sigmund, *Malaise dans la civilisation*, p. 68.

²⁸⁴ FREUD Sigmund, *Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort*, 1915 ; traduction française : *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1920, p. 262, cité sans références par QUELQUEJEU Bernard, *Sur les chemins*, op. cit., p. 155, qui juge la pensée de Freud sur la violence « d'un grand prix en vue d'une éducation à la non-violence », sans montrer en quoi.

²⁸⁵ Cf. *Irréductible violence*, le bon article de Louis BEIRNAERT paru dans *Les Études*, novembre 1967, p. 53-70, qui offre une bonne présentation de la pensée freudienne sur la violence et dont Bernard Quelquejeu s'inspire largement. Cf. aussi BEIRNAERT Louis, *La pulsion de mort chez Freud*, dans *Aux frontières de l'acte analytique*, Paris, Seuil, 1987.

²⁸⁶ Pour une critique actuelle de « l'hypothèse spéculative de pulsion de mort » par les divers auteurs psychanalytiques français, cf. Thierry BOKANOVSKI, ancien rédacteur de la Revue française de Psychanalyse dans <http://www.psychanalyse.lu/articles/BokanowskiPulsionMort.htm>.

²⁸⁷ L'homme étant un animal à dompter, Freud est partisan d'un pouvoir dictatorial. Il aurait soutenu le régime dictatorial du chancelier autrichien Dollfuss et avait de l'admiration pour Mussolini à qui il avait aimablement dédié un livre. Par ailleurs, Freud a su s'imposer et devenir la norme de la psychanalyse mais il est accusé, pour ce faire, de s'être approprié les recherches menées en réseau par une cinquantaine de psychologues viennois, qui partageaient une intelligence collective. Cf. MEYER Catherine (dir.), *Livre noir de la psychanalyse : Vivre, penser et aller mieux sans Freud*, Les arènes, 2005 & ONFRAY Michel, *Le Crépuscule d'une idole*, 2012.

²⁸⁸ KLEIN Melanie, *Contributions to Psychoanalysis*, Hogarth Press, London, 1947, *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1972. Cf. GROSSKURTH Phyllis, *Mélanie Klein, son monde et son œuvre*, Paris, PUF, 1990.

intégration, l'amour donne la mort de la confusion. Mais, de la même façon, la haine a besoin de l'amour, pour échapper à son destin de semer la mort de la défusion, de la désintrication, de la déliaison. Réintégrée dans l'amour, elle est une force de vie. La question ne se pose donc plus dans des termes d'exclusion de l'une par l'autre, mais dans des termes de fécondation réciproque, nécessitant néanmoins une relation vivante et stable pour se produire²⁸⁹. »

Jeammet distingue soigneusement la haine et la violence.

La violence émerge lorsque l'autre est vu comme un objet, comme un moyen, comme un obstacle, comme un danger, et non comme un être humain.

La haine est le sentiment de détester l'autre et peut être ressentie et exprimée dans une relation où l'on est en lien avec l'autre, où on lui est attaché, dans une commune humanité.

Tout être humain a besoin d'avoir le droit d'être habité par l'agressivité et la haine : c'est quand elles sont non reconnues qu'elles en deviennent violentes²⁹⁰.

Jacques Lacan (1901-1981) parle de « hainamoration » pour dire l'intrication de l'amour et de la haine dans les relations les plus intimes. Et il souligne l'importance décisive du langage. « Ne savons-nous pas qu'aux confins où la parole se démet, commence le domaine de la violence, et qu'elle y règne déjà, même sans qu'on l'y provoque ?²⁹¹ » Au départ, le « moment où le désir s'humanise » est aussi celui « où l'enfant naît au langage²⁹² ». Dans ses cinq thèses sur l'agressivité²⁹³, Lacan décline cette tendance à l'hostilité et à la nuisance selon trois modalités : l'agressivité 1) prise comme « intention », 2) passant à l'acte d'agression, 3) produisant de la violence dans un contexte de contrainte. Il combine ces trois modalités, à partir des trois registres du réel (ici le corporel), de l'imaginaire et du symbolique, eux-mêmes enracinés dans les trois complexes constitutifs d'un "je" (sevrage, intrusion et Œdipe). Il s'intéresse aux liens entre langage et violences vécues comme une « convention de dialogue ».

Une autre piste d'explication radicale (*radix* signifiant la racine) de la violence se fait autour du thème de l'angoisse existentielle²⁹⁴ et/ou la blessure fondamentale qui pousse à recoller à l'origine perdue. Daniel Sibony consacre un chapitre à la violence originelle, qu'il nomme « l'entre-deux-corps »²⁹⁵ : « Nous nions l'existence d'un instinct violent originaire, non pas au

²⁸⁹ JEAMMET Nicole, *La haine nécessaire*, Paris, PUF, 1989, p. 106.

²⁹⁰ Cf. ROSENBERG Benno, *Le moi et son angoisse, entre pulsion de vie et pulsion de mort*, Monographies de la Revue française de psychanalyse, vol. 1, Paris, 1997 ; SCARFONE Dominique, *Les pulsions*, Paris, PUF, coll. *Que sais-je ?*, n° 3691, 2004.

²⁹¹ LACAN Jacques, *Introduction au commentaire de Jean Hyppolite sur la "Vernunft" de Freud (1954)*, dans *Écrits I*, Paris, Seuil, 1966, p. 373.

²⁹² Dans les mêmes *Écrits*, LACAN Jacques, *L'agressivité en Psychanalyse*, p. 101-124 & *Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie*, p. 125-149. Y voir aussi *Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse*.

²⁹³ Cf. *L'agressivité en psychanalyse*, rapport qu'il a présenté au XI^e Congrès des Psychanalystes de langue française, à Bruxelles en 1948. Cf. POUYAUD Patrick, *Violence / non-violence : l'articulation signifiante*, Colloque de l'Association de la Cause Freudienne CAPA : *Pourquoi la Guerre ? À partir de la correspondance Freud- Einstein*, 2001.

²⁹⁴ C'est notamment l'opinion du biologiste psychosociologue Henri Laborit (1914-1995), fondateur de l'anesthésiologie moderne : LABORIT Henri, *L'Homme imaginant : Essai de biologie politique*, Paris, Union Générale d'Édition, coll. 10/18, n° 468, 1970 ; *L'Aggressivité détournée*, Paris, UGE 10/18, n° 527, 1970 ; *L'Inhibition de l'action*, Paris, Masson, 1979 ; *La Vie antérieure*, Paris, Grasset, 1989.

²⁹⁵ SIBONY Daniel, *Violence, traversées*, Seuil, Collection *La couleur des idées*, 1998, qu'il explicite ainsi : « À la naissance, il y a bien deux narcissismes qui recommencent, celui de l'enfant et celui de la mère ; et l'on peut voir la mise au monde, image forte de l'origine, comme une image de la violence ; sans aucune agressivité. Mais c'est clairement une violence où un corps, pris dans l'autre, subit la pression de cet autre, lui signale qu'il est temps que cela finisse. Le fœtus donne le signal des contractions et enclenche un effort

nom des pulsions ou d'une théorie sexuelle, mais parce que la violence, originaire ou pas, est l'effet d'un rapport à l'autre, plutôt que fondatrice d'un tel rapport. La violence est non pas dans l'origine mais dans le rapport récurrent à l'origine, qui concerne son partage, et le fait que c'est mal partagé de toute façon. [...] Mais s'il n'y a pas d'instinct violent originel, la violence passe toujours par l'origine : par un rapport à l'origine en tant que source et relance du processus identitaire. » Le psychiatre Jean Bergeret postule une violence fondamentale à la racine de toute existence, une énergie vitale primitive non sexualisée d'auto-conservation (qui cherche la défense de soi et non le plaisir), sans haine ni amour, qui n'est pas l'agressivité²⁹⁶ et qui est appelée à être intégrée par la libido. Cette force ne concerne que la survie et a un grand impact dans notre éducation et nos relations sociales, car elle révèle « la langue fondamentale de l'inconscient collectif de notre culture²⁹⁷ ». Bergeret relie les violences de ce monde à la non-intégration de cette violence fondamentale, à nos peurs archaïques des menaces primaires de destruction²⁹⁸. « Cette intégration n'est jamais complète, parfaite et définitive. [...] On peut voir la violence primitive réapparaître, à l'échelon individuel ou collectif, à l'occasion de conflits économiques ou sociaux, de guerres, de révolutions, où la problématique fondamentale se trouve clairement ravivée : eux ou moi ?²⁹⁹ »

D'autres auteurs approchent les comportements violents comme l'expression de blessures anciennes qui produisent culpabilité et honte et qui empêchent l'individu de garder de l'empathie pour ses semblables³⁰⁰. J'y reviendrai dans le chapitre suivant, au moment d'étudier les mécanismes de la soumission à l'autorité.

d'entre-deux-corps avec pression, travail, effort, poussée, accidents... et ce trait essentiel de la violence, la décharge. Le nouveau-né est déchargé, débarqué. La mère l'est autrement, déchargée ; l'effet de charge et de "décharge" se répartit sur l'entourage. »

²⁹⁶ Cf. le tableau très intéressant en deux colonnes distinguant la violence fondamentale de l'agressivité : BERCLAZ Michel, *Agressivité, hostilité et violence*, Hôpitaux Universitaires de Genève, Service de formation spécialisée, à l'usage des intervenants, avril 2001, p. 20.

²⁹⁷ Cf. BERGERET Jean, *La violence fondamentale*, Dunod, 1984, p. 9 & *La violence et la vie*, Payot, 1994, p. 23. Il est influencé par l'étude de René Girard sur le statut anthropologique d'une violence première réciproque au sein de laquelle les notions de l'objet et du sujet s'estompent.

²⁹⁸ Ce mécanisme inconscient qui empêche une démarche en conscience est aujourd'hui éclairé par les découvertes des neurosciences sur notre cerveau reptilien, la partie la plus archaïque et réflexe de notre cerveau qui gouverne nos conduites les plus cruelles, malgré nos divers progrès de civilisation. C'est le « cheval dans la locomotive », selon la formule d'Aldous Huxley qui a inspiré Arthur Koestler dans *Le cheval dans la locomotive*, Paris, Calmann-Lévy, 1968. Pour une critique de la théorie des trois cerveaux comme empilement de trois couches géologiques, structures cérébrales indépendants héritières de l'évolution, cf. DE PRACONTAL Michel, *L'Imposture scientifique en dix leçons*, Paris, La Découverte, coll. *Sciences et société*, 2001. Cf. par exemple FRADIN Jacques & FRADIN Fanny, *Les mécanismes de la genèse de la violence et de l'agressivité chez l'être humain : les apports de la neurophysiologie*, dans *La violence dans les soins*, Journée ISIS, mai 1996 et *Personnalités et psychopathologie : nouvelles hypothèses en thérapie neurocognitive et comportementale (TNCC)*, Éditions Publibook, 2006. Cf. aussi VINCENT Jean-Didier, *La biologie des passions*, Paris, Odile Jacob, 2002 +

http://lecerveau.mcgill.ca/flash/i/i_05/i_05_cr/i_05_cr_her/i_05_cr_her.html.

²⁹⁹ BERGERET Jean, *Quelques repères théoriques sur la psychopathologie de la violence*, dans *Psychologie médicale*, vol. 19, n° 12, 1987, p. 2220. Pour son point de vue actualisé, cf. *Psychologie pathologique, théorique et clinique*, Elsevier / Masson, 2012 (11^e édition avec mise à jour de plusieurs chapitres).

³⁰⁰ Cf. BETTELHEIM Bruno, *Symbolic wounds*, 1954, paru en français sous le titre *Les blessures symboliques*. Paris, Gallimard, 1971 : « Les hommes sont terrifiés par le pouvoir de procréation des femmes, ils désirent y participer et ces deux sentiments se retrouvent aisément dans la société occidentale. [...] Certaines sociétés sans écriture, loin de nous être inférieures à cet égard, sont allées spontanément de l'expérience négative de la crainte à l'expérience positive — celle qui consiste à maîtriser une telle crainte — en essayant de faire leur le pouvoir des femmes » (p. 11). Voir aussi son article *Violence : A Neglected Mode of Behavior*, dans *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*,

§ 4 : Frustration => colère => agression

Les courants behavioristes ou comportementalistes de la psychologie vont étudier les comportements agressifs en tant que réponses à des stimuli déclencheurs. Nous parlerons plus loin du mécanisme de conditionnement opérant de Skinner (1904-1990). Critiquant Freud « guidé uniquement par l'imagination intellectuelle et non par l'imagination expérientielle³⁰¹ », la psychologie expérimentale a cherché à faire science à partir de nombreuses données empiriques. Dans ce type de recherches, une équipe de la Faculté de psychologie de Yale, dont John Dollard (1900-1980), a formulé sa théorie frustration => colère => agression³⁰². Ce ne serait pas un instinct de survie ou une pulsion de mort qui produit la violence mais bien la frustration. La première formulation de cette théorie, réalisée dans les turbulences de la grande crise économique de 1929, péchait par son application trop simpliste et automatique du modèle pavlovien : le stimulus de frustration produirait une réaction agressive. La frustration engendre plutôt une prédisposition à l'agression sans relation mécanique de cause à effet³⁰³. Les variables cognitives jouent également un rôle. En fait, ce n'est pas la frustration en elle-même qui semble produire l'agression mais ce qu'elle signifie pour le frustré. Celui-ci ne passe à l'agression que lorsqu'il estime que la frustration est insupportablement injuste³⁰⁴. Au travail par exemple, un individu en vient à la violence par une combinaison de plusieurs facteurs : frustrations, colères, sentiment d'impuissance, perception d'être injustement traité et interactions stressantes³⁰⁵.

Cette théorie a eu un grand succès et un très fort impact aux États-Unis. C'est la colère engendrée par la frustration qui dispose l'homme à l'agression. Et donc, pour désamorcer l'agression, il faut éviter les frustrations, c'est-à-dire se libérer de tout ce qui les cause, satisfaire donc tous les besoins qui s'expriment. L'argument convient très bien à un modèle de société prônant la consommation. Il demeure que cette théorie de la frustration-agression a été remise en cause jusque dans son ressort de base : on peut subir des frustrations sans produire

Philadelphie, Pennsylvanie, vol. 364, 1966, p. 50 ; *The informed heart*, 1960, paru en français sous le titre *Le coeur conscient*, Paris, Laffont, 1972. Dans ce type d'explication, cf. encore KARLI Pierre, *Les racines de la violence. Réflexions d'un neurobiologiste*, Odile Jacob, 2002 ; HÉRITIER Françoise, *De la violence*, Odile Jacob, 2003 ; ROJZMAN Charles, *La peur, la haine, la démocratie*, DDB, 1992 ; WHITAKER Leighton, *Understanding and Preventing Violence. The Psychology of Human Destructiveness*, CRC Press, 2000.

³⁰¹ FROMM Erich, *Grandeur et limites de la pensée freudienne*, Paris, Laffont, 1980, p. 480.

³⁰² DOLLARD John, MILLER Neal E., DOOB Leonard W., MOWRER Orval H. & SEARS Robert R., *Frustration and Aggression*, New Haven, Yale University Press, 1937.

³⁰³ C'est ce qu'avance l'article de MILLER Neill, *The frustration aggression hypothesis*, dans *Psychological Review*, n° 48, 1951, p. 337-342 ; URL : <http://psychclassics.yorku.ca/FrustAgg/miller.htm>.

³⁰⁴ Cf. PASTORE Nicholas, *A neglected factor in the frustration-aggression hypothesis: A comment*, dans *Journal of Psychology*, n° 29, 1950, p. 271 ; *The role of arbitrariness in the F-A hypothesis*, dans *Journal of abnormal and social psychology*, 1952, n° 47, p. 728-731, qui montre le caractère arbitraire de la frustration : il n'y a pas violence s'il n'y a pas contestation car, au départ, pas perception de frustration. Cf. aussi McNEIL Elton D., *Psychology and aggression*, dans *Journal of Conflict Resolution*, n° 3, juin 1959, p. 195-293 ; BERKOWITZ Leonard, *Roots of aggression, a re-examination of the frustration-aggression hypothesis*, New York, Atherton Press, 1969. Il y a « relative deprivation » car la frustration du manque est toujours relative, par comparaison aux autres : cf. GURR Ted, *Why Men Rebel*. Princeton, NJ, Princeton University Press, 1970 ; WALKER Iain & SMITH Heather J., *Relative deprivation. Specification, development and integration*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002. À côté de l'agressivité défensive, Laborit analyse l'agressivité déclenchée par la frustration et qu'il nomme agressivité de compétition. Elle surgit quand un tiers empêche la satisfaction d'un besoin : cf. *L'inhibition de l'action*, p. 117. Il s'intéresse aux situations où les différentes formes d'agressivité (défense / frustration, angoisse / irritabilité) se trouvent bloquées dans leur expression : ni fuite ni lutte mais inhibition, « freeze ».

³⁰⁵ BULATAO Elizabeth Q. & VANDENBOS Gary R., *Workplace violence: Its scope and the issues*, 1996 et leur article *Violence on the job: Identifying risks and developing solutions*, Washington DC, American Psychological Association, 1996.

de la violence. Et c'est même la capacité d'intégrer la frustration qui permet de devenir adulte, et non l'évitement de la frustration par une course à la satisfaction et à la consommation. À l'inverse, on peut être capable de violence sans frustration, par exemple en quête de gains matériels ou par obéissance ou par conception du devoir patriotique.

Section 2 : Distinguer destructivité et combativité

En 1978, Denise Van Caneghen déplore que l'agressivité soit « ce mot désignant pêle-mêle toute propension à l'attaque non provoquée, à la domination d'autrui, son humiliation, mais aussi à la destruction des autres et de soi. C'est trop pour un seul mot !³⁰⁶ ». Elle distingue « une agressivité dynamique ou combativité évoluant vers des structures de paix et une agressivité statique, fin en soi évoluant souvent en destructivité³⁰⁷ ». Comme le terme "combativité" présente l'avantage de ne pas prêter à confusion, elle en propose l'usage chaque fois que l'on veut désigner l'agressivité constructive. Cette proposition disait l'ère du temps et avait valeur paradigmatique. Il y a consensus aujourd'hui pour distinguer la force saine et nécessaire³⁰⁸ qui protège la vie en nous et l'usage qu'on en fait. C'est cet usage qui peut être qualifié moralement de constructif ou de destructeur³⁰⁹. Ainsi, Pierre Karli pense qu'on gagne à travailler non pas l'agressivité mais le comportement agressif en le considérant « comme un moyen d'expression et d'action en vue d'atteindre un certain objectif. Il est un révélateur de la manière d'appréhender les événements et d'y faire face afin de les maîtriser³¹⁰ », avec ses parts d'intention malveillante et de violence volontaire, capable de dégénérer en meurtre du congénère. Jacques Sémelin pense plutôt en ces termes : « La combativité ne parvient pas à se structurer dans le conflit, alors apparaît l'agressivité, [...] au sens de violence-destructivité³¹¹. »

« Les gens font la confusion entre l'agressivité et la violence. Par exemple, deux frères ne peuvent plus se battre pour se mesurer. Les parents ne veulent plus que leurs enfants jouent avec des armes. Or, la meilleure façon de créer des enfants violents est de leur interdire l'agressivité. [...] Même si elle est de plus en plus maîtrisée, la violence ne disparaît pas totalement de la vie des enfants de 8-9 ans. Longtemps encore les garçons vont se battre, mais pour de faux. La violence est contenue et elle n'a pas pour but de faire mal, mais de se mesurer les uns aux autres pour se construire. Cette agressivité fait peur à certains qui préfèrent rester seuls. Les filles qu'on empêche plutôt d'avoir recours à la violence, ont tout autant besoin de se mesurer aux autres, mais elles préfèrent l'usage de la parole, une autre forme d'agressivité. Le pas suivant, c'est apprendre à gérer cette agressivité. Comment cette agressivité me permettra d'entrer dans un groupe, d'avoir des amis, de crier un sentiment d'appartenance, de faire alliance ? Tout ça permet de créer un projet de vie et de se projeter

³⁰⁶ VAN CANEGHEN Denise, *op. cit.*, p. 19.

³⁰⁷ *Ibidem*. Et elle enchaîne : « Nous proposons d'appeler combativité l'ensemble des combats adaptatifs pour l'individu et son espèce. » « L'agressivité est toujours là et son camouflage risque de la faire évoluer en destructivité si elle ne se développe en combativité au sein de relations vraies » (p. 252 et 257). « L'agressologie sera, dans les années à venir, un secteur des sciences humaines » (p. 251).

³⁰⁸ MICHAUD Yves, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, p. 139-156, chapitre sur *Conceptus ex machina : l'agressivité*.

³⁰⁹ ADLER Alfred (1870-1937) va plus loin que Freud sur ce point ; cf. *La pulsion d'agression dans la vie et dans la névrose*, dans *Bulletin de la Société Française de Psychologie Adlérienne*, n° 42, 1982. L'agressivité peut dans un sens positif animer certaines activités (chasseur, boucher, chirurgien, enseignant, etc.) mais elle peut aussi dans un sens anti-social guider les conduites du délinquant ou du criminel.

³¹⁰ KARLI Pierre, *L'homme agressif*, *op. cit.*, cité dans Collectif, *Lutter autrement : pour une action nonviolente, responsable et efficace : des chrétiens s'expriment*, Paris, Nouvelle cité, 1989, p. 11.

³¹¹ SÉMELIN Jacques, *op.cit.*, p. 37-38.

dans l'avenir³¹². » Dans un article intitulé *L'agressivité, à l'opposé de la violence*, la psychothérapeute gestaltiste, Brigitte Martel, témoigne : « Dans mon travail de psychothérapeute, je me suis tout particulièrement intéressée à la gestion de l'agressivité, ses inhibitions et ses dérapages. La Gestalt-thérapie réhabilite l'agressivité comme force de vie, la distinguant de la violence destructrice. J'en ai vu les conséquences tout particulièrement dans le domaine de la sexualité, mais il me semble que nous pouvons observer cette gestion plus ou moins adéquate dans tout comportement humain³¹³. »

Étymologiquement, être agressif, c'est s'affirmer devant l'autre en marchant vers lui. Le verbe agresser vient du latin *aggredi* dont l'étymologie *ad-gradī* signifie "marcher vers", "s'avancer vers". C'est dans un sens dérivé qu'agresser signifie "marcher contre". "L'ad-gression" apparaît alors, en quelque sorte, comme l'opposé de la "ré-gression" et devient presque synonyme d'une "pro-gression"³¹⁴. Moyer reconnaît à l'agressivité une valeur adaptative et même structurante d'une personnalité épanouie³¹⁵. La question-clé devient : « Comment développer le côté constructif de l'agressivité ?³¹⁶ » Et d'abord, « comment faire la différence entre combativité et violence ?³¹⁷ » « Quelle est la frontière entre agressivité – une agressivité qui paraît souhaitable et salutaire, celle qui exprime et entretient la vie – et violence nuisible, condamnable ? Winnicott, commentateur critique de Freud, dit : « À l'origine, l'agressivité est presque synonyme d'activité, une tendance à grandir et à maîtriser la vie, ce qui semble être le caractère de toute chose vivante³¹⁸. » « Les frontières entre agressivité « normale » et violence « pathologique » sont bien difficiles à tracer...³¹⁹ ». Ces 30 dernières années, tous les auteurs qui prônent la non-violence contribuent à tracer soigneusement la ligne de démarcation entre la violence destructive et l'agressivité constructive, compatible et même très utile au combat non-violent.



Agressivité violente, animosité,
volonté d'en découdre, manifestation
de puissance, haine, qui
-est une forme d'agression,
-est une force de destruction, préjudiciable
à l'individu ou à la collectivité, une force
qui désagrège, désintègre, empiète sur le



Agressivité signe de vitalité,
de vigueur, d'esprit d'entreprise,
d'initiative, soif de liberté qui
- fait face à l'adversité, affronte les menaces,
surmonte les peurs, protège des dangers,
-s'affirme devant l'autre en marchant vers
lui, prend bien sa place dans la société, a du

³¹² DRORY Diane, *La violence est là*, dans *Le Ligeur*, n° 18, 6 octobre 2010, p. 3 & *Cris et Châtiments : Du bon usage de l'agressivité*, De Boeck Supérieur, 1997, dont le propos est d'« apprivoiser l'agressivité : la nôtre et celle de l'autre car personne n'échappe à l'emprise de cette pulsion vitale, incontournable » (4^e de couverture). « Une saine agressivité. Fille apprivoisée de la violence, l'agressivité est le moteur qui nous propulse dans la vie. » Cf. aussi <http://mzlle-eje.skyrock.com/3145224990-La-planete-des-enfants-De-l-agressivite-pour-se-construire.html>.

³¹³ MARTEL Brigitte, *Sexualité, amour et Gestalt*, Dunot-InterÉditions, 2004.

URL : http://www.pedagopsy.eu/agressivite_violence.htm.

³¹⁴ VAN RILLAER Jacques, *op. cit.*, p. 19.

³¹⁵ MOYER Kenneth E., *Violence et agression*, New York, Paragon House Publishers, 1987 cité par CAUCHY Vincent, *Sociétés contemporaines et violence originelle*, R.I.S.S., UNESCO/Èrès, mai 1992, n° 132, p. 213.

³¹⁶ DELVILLE Jacqueline, *Aggressivité, violence et relation thérapeutique*, dans *Cahiers de Gestalt-thérapie*, 2007/2 n° 21, p. 119-140, qui montre qu'« en Gestalt-thérapie, l'expression de "l'agressivité saine" est bien un thème de base ». Cf. PERLS Frederick, *Le Moi, la Faim et l'Aggressivité*, Paris, Tchou, 1978 [éd. originale Durban, 1942].

³¹⁷ Cf. DRORY Diane, URL : <http://www.drory.be/index.php/conferences/themes-de-conferences>.

³¹⁸ BOISBOURDAIN Marie-Claude, *Comment la violence vient aux enfants*, Casterman, 1983, p. 16.

³¹⁹ *Idem*, p. 26.

territoire de l'autre, passe outre les résistances, envahit son intégrité physique et/ou psychique, -endommage, blesse, détruit, tue.

caractère et de l'ambition, fait les efforts nécessaires pour atteindre ses objectifs -affronte le conflit sans se dérober ni se soumettre à la loi de l'autre.

Les porteurs du nouveau paradigme de non-violence déplorent l'usage ambigu du terme "violence" sous la plume de nombreux psychologues et plaident pour sortir de la confusion. C'est dans ce sens que vont les propositions suivantes :

-Quand on parle de l'agressivité au sens de l'énergie vitale, ne pas employer le mot "violence" mais des mots plus neutres et génériques, tels que "force". Cela concerne la violence fondamentale et primitive d'un Bergeret par exemple.

- Éviter des formules telles que dans le titre *Du bon usage de la violence*³²⁰ ou dans la phrase : « utiliser le potentiel énergétique de la violence au bénéfice de l'humanité et non pas à son détriment³²¹ ». Remplacer à chaque fois le mot "violence" par celui d'"agressivité". Autre exemple : « Les philosophies de la vie considèrent la violence comme indissociable des actions par lesquelles le vivant s'affirme dans son milieu, contre les agressions qui en viennent ou face à la rivalité des compétiteurs. La **violence** est ainsi au principe de l'évolution, conçue comme lutte pour la vie et sélection des mieux armés³²². »

-Quand on parle d'agressivité, préciser clairement de quel pôle on parle et selon quels critères on distingue la destructivité de la combativité. Exemple : l'agressivité est « combativité quand elle est l'expression de l'énergie vitale sous ses diverses formes qui sont le courage, le dynamisme, l'ardeur ou la passion³²³ ».

Schéma traditionnel contre nouveau paradigme

Nous reprendrons la discussion entre les deux paradigmes. Récoltons à ce stade les formulations des uns et des autres :

Voici des bouts de phrases

extraits de livres qui fonctionnent selon le schéma traditionnel :

la violence est

« naturelle à l'humanité »,

« constitutive de la nature humaine »,

« inscrite au cœur de son histoire »,

« au plus profond de son destin »,

« fondatrice de tout ordre humain »,

dans les registres tant sociaux que

culturels, politiques et économiques,

« inéluctable et foncièrement présente

dans toute civilisation ».

A l'opposé, les penseurs de la non-violence soutiennent que « ce n'est pas la violence qui est inscrite dans la nature humaine, mais l'agressivité. Il n'est pas fatal que celle-ci s'exprime de manière destructrice ». « La violence n'est qu'une expression de l'agressivité mais non l'agressivité elle-même. » « Ce n'est nullement une nécessité naturelle que l'agressivité s'exprime par la violence. » « Il ne faut pas confondre l'agressivité en tant que potentiel et l'agression qui est une de ses expressions comportementales et qui constitue une violence. »

³²⁰ LAURENT Marie-Madeleine, *Du bon usage de la violence*, Cerf, 2011 & VANDENBROUCKE Bernadette, *Du bon usage de la violence en analyse*, dans *Cahiers Jungiens de Psychanalyse*, n° 118, 2006/2.

³²¹ STORR Anthony, *op. cit.*, p. 189.

³²² MICHAUD Yves, *Violence*, dans *Encyclopedia universalis*, *art. cit.*.

³²³ Collectif, *Lutter autrement*, *op. cit.*, p. 18.

Section 3 : Remédier à la violence

Pour les remèdes préconisés, reprenons l'ordre d'exposition des écoles de pensée ci-dessus³²⁴. Ces différentes approches thérapeutiques ne s'excluent pas. Il convient plutôt d'identifier les traitements les plus efficaces en fonction des types de patients et de situations conflictuelles, puis de les rendre complémentaires, car certaines formes de thérapie correspondent mieux à certains sous-groupes de patients.

§ 1 : Les traitements médicaux et la psychochirurgie

En France, en octobre 2009, un violeur récidiviste notoire demande au président de la République l'autorisation de se faire castrer physiquement. Plusieurs neurophysiologistes et neurobiologistes sont intervenus de manière sceptique, en insistant sur la nécessité de toute façon de faire une psychothérapie³²⁵. La prise de psychotropes peut gérer l'urgence d'une crise mais ne peut guérir les problèmes à la racine. Le traitement biologique est tout aussi insuffisant que l'explication par la fatalité d'un gène de la violence. Comme le dit justement l'Acte constitutif de l'Unesco du 16 novembre 1945³²⁶, « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

§ 2 : La sublimation de l'agressivité et son transfert sur des substituts acceptables

Lorenz dans le dernier chapitre de son livre sur l'agression, en 1963, loue les bienfaits de la sublimation des « pulsions agressives » dans des activités telles que le sport, l'art et la science³²⁷. On peut y ajouter la musique, la chasse, la culture du jardin, etc. Le mécanisme psychologique de la sublimation consiste à orienter l'agressivité vers des objets ou des domaines socialement acceptables et à buts socialement utiles. Dans l'optique freudienne, l'agressivité « nécessaire » et incontournable peut être sublimée si on lui prévoit des mécanismes de transfert. On peut ainsi mettre en place des rituels de défoulement³²⁸. Le psychanalyste Richard Hellbrunn a développé la psychoboxe, une thérapie par des

³²⁴ Pour une vue d'ensemble des différentes approches thérapeutiques, cf. ALPERT Jonathan & SPILLMANN Maya, *Psychotherapeutic approaches to aggressive and violent patients*, dans *The Psychiatric Clinics of North America*, vol. 20, n° 2, juin 1997 & MAYNE Tracy & AMBROSE Timothy, *Research Review on Anger in Psychotherapy*, dans *Journal of Clinical Psychology*, vol. 55, n° 3, mars 1999, p. 353 - 363.

³²⁵ Cf. KARLI Pierre, *L'homme agressif*, op. cit., p. 304s ; VINCENT Jean-Didier, *Le cœur des autres. Une biologie de la compassion*, Paris, Plon, 2003.

³²⁶ Disponible sur www.unesco.org/fr.

³²⁷ Le sport comme défouloir et exutoire à la violence est un schéma classiquement proposé, par exemple par le militaire Roger Caillois dans *L'homme et le sacré*, Paris, Gallimard, 1988, p. 215-223. Norbert Elias avance que les compétitions sportives constituent les derniers espaces de manifestation d'une agressivité socialement permise : cf. *La civilisation des mœurs, Liberté de l'esprit*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p. 294. cf. aussi ELIAS Norbert & DUNNING Eric, *Sport et Civilisation : La violence maîtrisée*, Fayard, 1994. Pour un examen de la notion grecque de catharsis, cf. PIZZATO Mark, *Theatres of Human Sacrifice. From Ancient Ritual to Screen Violence*, State University of New York Press, 2004. Pour une analyse des processus de ritualisation de la rage, cf. RENEE Curry & TERRY Allison, *States of Rage. Emotional Eruption, Violence and Social Change*, New York University Press, 1996. Cf. aussi SÁNCHEZ PATO Antonio & MOSQUERA GONZÁLEZ María José, *La violencia en el deporte : claves para un estudio científico*, dans *Cultura, Ciencia y Deporte*, Universidad Católica San Antonio de Murcia, vol. 2, n° 6, junio 2007, p. 151-166. Des mêmes auteurs dans la même revue : *Modèle éducatif de la non-violence et du fair-play pour le sport et pour la vie. Les règles éducatives à travers le Code de la non-violence et du fair-play*, dans *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, publié en ligne : 3 juillet 2015 ; URL : <http://dx.doi.org/10.1051/sm/2015016>.

³²⁸ Entretien avec Denise VAN CANEGHEM : *Comment ritualiser notre agressivité*, dans *Revue Alternatives non-violentes*, n° 38, p. 18s.

affrontements régulés³²⁹. Le thérapeute y joue un rôle de pare-excitation, en position délicate, « entre identification à une figure persécutrice archaïque et recherche d'un autre apaisant et consolant³³⁰ ». Cette clinique dans la « voie de l'agir » corporel semble porter des fruits auprès de patients très violents, dont les psychopathes³³¹.

Les mécanismes de catharsis ou d'ab-réaction ont été vivement contestés par les tenants de l'apprentissage social, qui alignent des exemples où certains exutoires font l'effet opposé : l'agressivité sort renforcée de ces pratiques de substitution³³². Par exemple, selon plusieurs études, les jeux vidéos violents ne servent pas de dérivatif "salutaire" mais renforcent plutôt l'acquisition de réflexes agressifs, jusqu'à l'induction d'un meurtre³³³. À travers de nombreuses expériences auprès de sportifs, en particulier jeunes, Luc Collard soutient que, même si « dans son aspect purement physiologique, la pratique d'un sport permet une purge énergétique, [...] le sport procède à un véritable façonnage de l'agressivité³³⁴ », dont il souligne les points problématiques.

³²⁹ HELLBRUNN Richard, *À poings nommés*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2003, qui actualise *Pathologie de la violence*, Réseau, 1982. Il est formateur au sein du VIRFO (Violences, Interventions, Recherches et Formations), fondé par Jacques Pain qui a opté pour une « approche directe de la violence » (PAIN Jacques, *La non-violence par la violence, une voie difficile*, Vigneux sur Seine, Matrice, 1999, p. 38). Cette équipe organise des stages sur une « approche corporelle de la situation violente » par des « mises en situations violentes » permettant l'analyse de l'angoisse et des émotions, couplées à des temps de « parole » abordant le rapport à la violence des stagiaires et à une « analyse institutionnelle » aidant à penser la vie quotidienne en institution. Leur méthodologie est présentée en détail dans la troisième partie de la thèse de BERNIER Philippe, *La formation des maîtres à l'épreuve de la violence. Déni institutionnel et professionnalité*, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, 2010, p. 237-251. Ils prétendent « former à la violence par une pédagogie de l'ambiance et de la relation ».

³³⁰ BERNIER Philippe, *op. cit.*, p. 81 et 240-247.

³³¹ Cf. CHARTIER Jean-Pierre & CHARTIER Laetitia, *Délinquants et psychanalystes*, Paris, Hommes et Groupes, 1986, p. 10 & BALIER Claude, *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, PUF, 1988, p. 233.

³³² « Ces vues sont largement optimistes quant au contrôle social de l'agression » (MOSER Georges, *L'Agression*, Paris, PUF, coll. *Que sais-je ?*, 1987, p. 76. Dès 1961, Buss a mis ainsi en évidence une augmentation de l'agressivité chez les sujets à qui l'on permet d'agresser la personne qui les frustre : Cf. BUSS Arnold, *The psychology of aggression*, New-York, Wiley, 1961.

³³³ Le site <http://www.conflitssansviolence.fr/> donne les résultats convergents de nombreuses études scientifiques. Ainsi, les IRM faites par John Murray (Université du Kansas) montrent que des images violentes provoquent chez des jeunes (de 9 à 13 ans) l'activation d'un réseau cérébral impliqué dans le réflexe de peur ainsi que du cortex moteur, qui prépare le corps à la riposte. Des chercheurs de l'Université de Michigan ont démontré que des jeux violents entraînent chez des joueurs de 18 à 26 ans une dichotomie entre émotions et réflexion qui les désensibilise. Bruce Bartholow (Université de Missouri-Columbia) a confirmé leur conclusion, par une analyse de leur électroencéphalogramme : Une onde cérébrale, dite « la P300 », reconnue pour indiquer une réponse d'aversion devant une scène négative, tend à diminuer parmi les amateurs de jeux violents. Christopher Kelly (Université de Columbia, à New York) explique que l'exposition répétée à la violence virtuelle diminue le contrôle cérébral des comportements agressifs. Le professeur de psychologie sociale à l'Université de Grenoble-II, Laurent Bègue, dénonce la stratégie d'étouffement et de dénigrement de toutes ces données par les fabricants de jeux vidéo. Ils procèdent comme l'industrie du tabac contre les rapports alarmants sur les méfaits de la cigarette. Cf. ses livres *L'agression humaine*, Dunod, 2010 & *Psychologie du jugement moral*, 2013. Cf. aussi MONGIN Olivier, *La violence des images ou comment s'en débarrasser*, Paris, Seuil, 1997, p.149 & TISSERON Serge, *Enfants sous influence*, Paris, Armand Colin, 2000.

³³⁴ Cf. COLLARD Luc, *Sport et agressivité*, Éditions Desiris, 2004.

<http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/dossiers/violence/8587-violence-agressivite-sport-collard-itw.htm>. Sur les effets négatifs de la pratique intensive d'un sport (produisant des violences tournées vers l'extérieur comme vers l'intérieur), cf. CHOQUET Marie, *Point de vue épidémiologique* dans BAUDRY

Le sujet reste controversé. En tous les cas, dans les années 80, on a pris distance avec l'analogie des théoriciens de l'instinct, selon laquelle l'agressivité se comporterait comme un gaz sous pression dans un mécanisme hydraulique, comme si le besoin d'extériorisation et de décharge de l'agressivité était programmé et mécaniquement nécessaire³³⁵.

§ 3 : La canalisation de l'agressivité qui sauve de son refoulement

Aujourd'hui, on aime plutôt dire que l'agressivité comprend les deux faces de la dynamique qui habite notre désir à l'égard de l'autre, qui nous pousse vers lui et nous maintient auprès de lui. En ce sens, elle est l'autre face du désir d'amour : sa limite ou bien une de ses composantes³³⁶. Ce serait un non-sens d'avoir pour projet de l'éliminer. C'est impossible et ce n'est pas souhaitable car refoulée, elle provoque des retours de bâton pires encore. Il ne s'agit donc pas de l'interdire, de la contrecarrer, de la barrer mais de la canaliser, comme on détourne la puissance potentiellement destructrice de l'eau pour produire de l'énergie³³⁷. C'est comme « l'action de l'homme qui transforme une chute d'eau dévastatrice en une source de houille blanche dont on tire l'électricité³³⁸ ». Cette force vitale devient d'autant plus productive qu'elle a pu être apprivoisée. Elle est saine lorsque nous apprenons à la domestiquer, c'est-à-dire à la déployer sans porter atteinte à l'intégrité des autres³³⁹. L'enjeu est d'apprendre à accueillir ce type d'agressivité de manière telle qu'il n'y ait pas passage à l'acte violent. C'est toute la différence entre tuer symboliquement son père et le tuer effectivement.

§ 4 : La mise en mot des maux, le rôle clé du langage

La violence commence « là où cède le langage³⁴⁰ ». En corollaire, elle peut donc finir là où il s'installe. Bruno Bettelheim souligne la fonction thérapeutique des contes de fées chez

Patrick & al., *Souffrances et violences à l'adolescence - Qu'en penser ? Que faire ?*, Rapport à Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville, Paris, ESF, 2000, p. 75-103.

³³⁵ Cf. HINDE Robert Aubray, *Can Nonhuman Primates Help Us Understand Human Behavior?*, dans SMUTS Barbara B., CHENEY Dorothy L., SEYFARTH ROBERT M., WRANGHAM Richard W., STRUHSACKER Thomas T. (éd.), *Primate Societies*, Chicago & London, University of Chicago Press, 1987, p. 413-420. « L'idée qu'il faut se soulager de temps en temps, éliminer un trop plein d'énergie, défouler son agressivité, est courante. [...] Sigmund Freud et Konrad Lorenz sont venus accréditer cette conception énergétique de l'agressivité en élaborant des systèmes théoriques présentés comme scientifiques. Le modèle proposé par Freud et Lorenz a été appelé "hydraulique" par analogie avec l'échappement brutal d'une quantité d'eau accumulée dans un récipient, principe sur lequel repose, par exemple, le système de la chasse d'eau » (*L'agressivité en question. Peines perdues : sortir du pénal*, Éditorial de ANV n° 51, *op. cit.*). L'article de Jacques Sémelin qui suit montre que « la chasse d'eau ne fonctionne plus », au regard des nouvelles connaissances de la neurophysiologie, de la biologie ou de la génétique que présente le biologiste et étologiste Alexandre Delarge.

³³⁶ C'était la question traitée par le 37^e colloque de l'Institut d'Études de la famille et de la sexualité, sur *Agressivités et violences au sein du couple. Mieux comprendre pour mieux intervenir*, UCL, Louvain-la-Neuve, 4 et 5 mai 2007.

³³⁷ Cette énergie est à « employer de manière productive, raisonnable, altruiste et, si possible, sans violence » (HACKER Friedrich, *Agression, violence dans le monde moderne*, Calmann-Lévy, 1972, p. 113).

³³⁸ *Dictionnaire de la psychologie*, Larousse, cité par BOISBOURDAIN Marie-Claude, *Comment la violence vient aux enfants*, Casterman, 1983, p. 21 et 22.

³³⁹ « En affirmant qu'il n'y a pas ou qu'il ne doit pas y avoir place pour la violence dans notre nature affective, nous évitons de chercher les moyens éducatifs qui permettraient de contrôler les tendances violentes ; nous essayons, de cette façon, d'obliger chaque individu à refouler ses pulsions agressives, puisque nous ne lui avons pas appris à les contrôler et à les neutraliser et que nous ne lui avons pas donné des moyens d'expression de remplacement dans le cadre de la société » (BETTELHEIM Bruno, *Survivre*, Paris, Robert Laffont, 1981, p. 229).

³⁴⁰ HALFON Olivier & al., *Sens et non-sens de la violence*, Paris, PUF, 2002, p. 23.

l'enfant angoissé et blessé par ses parents³⁴¹ : le Roi et la Reine du récit incarnent leur part bonne, la marâtre, la sorcière et l'ogre, leur part méchante et frustrante. L'enfant est ainsi davantage capable de mettre des mots sur ses maux et faire la part entre le réel et le fantasme. Plusieurs études ont mis en évidence que la violence physique est inversement proportionnelle à la capacité de développer un discours intérieur. « Un jeune de banlieue qui dispose de 500 mots de vocabulaire au lieu des 3000 mots utilisés par un bachelier moyen, compense par du bruit et de la violence³⁴² », explique un éducateur de jeunes. Paul Claudel avait dit : « Tout ce bruit en train de devenir une parole, c'est peut-être intéressant après tout³⁴³. »

Les liens entre violence et déficit de langage³⁴⁴ ont été étudiés par le linguiste franco-algérien Alain Bentolila : la manipulation idéologique des groupes extrémistes qui prêche la violence fonctionne chez des jeunes que « l'impuissance linguistique » marginalise culturellement et socialement³⁴⁵. L'alphabétisation est l'antidote de base incontournable : « Seuls les mots organisés apaisent une pensée sans cela chaotique et tumultueuse, qui se cogne aux parois d'un crâne jusqu'à l'insupportable et qui finit par exploser dans un acte incontrôlé de violence³⁴⁶. » L'initiation au langage fait « une brèche dans la violence grâce à des mots pour laisser une trace de soi-même sur l'intelligence des autres ».

§ 5 : Les thérapies comportementales, cognitives et cognitivo-comportementales

Contrairement à la psychanalyse qui écoute le patient sur le divan, les thérapies cognitivo-comportementales cherchent à éliminer le symptôme et ses conséquences négatives dans la vie du patient, sans travailler la cause du symptôme, sans par exemple chercher ses racines dans l'inconscient. Les thérapies comportementales visent une modification de son comportement, les thérapies cognitives visent une modification de ses croyances, de ses représentations mentales, à partir d'une connaissance de leurs processus d'élaboration.

Du côté comportemental, le behavioriste Burrhus Skinner a élaboré la technique d'apprentissage programmé sur base du principe du conditionnement opérant. À partir d'expériences avec des rats qui atteignent de la nourriture en poussant sur un levier, il a montré que les individus apprennent par essai-erreur les actions à effectuer pour obtenir une récompense ou pour éviter une punition. La répétition du programme de conditionnement peut ainsi obtenir le renforcement du comportement souhaité et l'extinction du comportement

³⁴¹ Cf. BETTELHEIM Bruno, *Psychanalyse des contes de fées*, Robert Laffont, 1976.

³⁴² Collectif, *Conflit. Mettre hors-jeu la violence*, Non-violence Actualité, Chronique sociale, 2000, p. 32.

³⁴³ CLAUDEL Paul, *Feuilles de Saints*, Paris, Gallimard, 1925, repris dans Jacques PETIT (éd.), *Œuvre poétique*, coll. *Bibliothèque de la Pléiade*, 1967, p. 690-691.

³⁴⁴ Pour une réflexion philosophique des chemins qui vont de la violence au langage et du langage à la violence, cf. WEIL Éric, *Violence et langage*, réédité dans le premier n° de *Cahiers Éric Weil*, Lille, P.U.L., 1987.

³⁴⁵ BENTOLILA Alain, *Le verbe contre la barbarie. Apprendre à nos enfants à vivre ensemble*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 129.

³⁴⁶ *Idem*, p. 120. Cf. ses travaux en milieux scolaires : *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier*, Plon, 1996 ; *Tout sur l'école*, Odile Jacob, 2004. Cf. aussi le dossier *Mots pour Maux. La sémantique au secours de la paix civile*, dans *Permanences*, n° 470-471, 2010.

déviant³⁴⁷. Par exemple, des résultats ont été obtenus pour modifier le seuil d'irritabilité et le niveau d'insupportabilité des individus violents³⁴⁸.

La psychologie behavioriste se veut scientifique, en ne s'intéressant qu'au comportement observable. Mais son parti-pris anti-psychique a un prix : elle travaille seulement à la suppression du symptôme sans se préoccuper de sa signification et sans obtenir de guérison profonde de la psychose. Elle veut faire disparaître la partie émergée de l'iceberg (le symptôme) sans s'occuper de la partie immergée (le psychisme). Néanmoins, ce type de traitement, qui est sous-tendu par un modèle de "plasticité" et de "malléabilité" du cerveau humain, peut se targuer d'une réelle efficacité à court terme : « Selon les études établies, les traitements basés sur la thérapie comportementale sont parmi ceux qui donnent les meilleurs résultats³⁴⁹. »

Née de l'insuffisance du modèle comportemental, l'approche cognitive met l'accent sur le rôle des cognitions dans l'apparition de comportements agressifs. Les travaux de Jean Piaget (1896-1980) introduisent à la complexité des processus de l'intelligence humaine qui ne peut se résumer à des phénomènes d'apprentissage et d'imitation sur le modèle de l'éthologie animale. Il faut selon lui tenir compte de la manière dont la connaissance se construit chez un sujet et aussi dans un groupe social. Dans le traitement de l'agressivité, l'approche cognitive travaille au décodage et à la modification des perceptions cognitives et des schémas mentaux qui conduisent l'individu à agresser. Il agressera d'autant plus vite et fort qu'il interprète l'action et les intentions de l'autre comme hostiles³⁵⁰. On travaille le traitement mental de l'information par le sujet, le registre de ses croyances et représentations habituelles, les images anticipatrices, son plan d'action, etc. Le remède est de développer une pensée consciente et de tendre vers la pleine conscience.

Après la vague comportementaliste et la vague cognitive, on a parlé de la troisième vague des TCC, Thérapies Cognitivo-Comportementales³⁵¹. De nombreuses techniques proposent non

³⁴⁷ SKINNER Burrhus F., *Science and human behavior*, New York, Macmillan 1953. En français : *L'Analyse expérimentale du comportement*, Bruxelles, Charles Dessart, 1971. Cf. les résultats positifs obtenus auprès de schizophrènes par AYLLON Teodoro & AZRIN Nathan, *The measurement and reinforcement of behavior of psychotics*, dans *The Journal of the Experimental Analysis of Behavior*, 1965, n° 8, p. 357–383.

³⁴⁸ RENGADE Charles-Édouard & WILLARD Marc, *Gestion comportementale de l'agressivité : un cas clinique*, dans *Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive*, vol. 19, n° 3, septembre 2009, p. 97-101. Cf. aussi *Pour une science du comportement : Le Behaviorisme*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1980.

³⁰² IN-ALBON Tina sous la direction du Prof. Silvia Schneider, Institut de psychologie de Bâle, Psychologie clinique de l'enfance et de l'adolescence, s'appuyant sur les travaux de PETERMANN Franz & PETERMANN Ulrike, *Training mit aggressiven Kindern*, Weinheim, Beltz, 2005 ; WHITEHOUSE Eliane & PUDNEY Warwick, *Lehrerbücherei Grundschule. Wut: Ein Vulkan in meinem Bauch*. En français : *Colère et violence, exercices et jeux, stratégies de solutions pour enseignants*, Cornelsen Verlag Scriptor, 2002. Cf. le site <http://www.sgvt-sstcc.ch/fr/conseils-pour-patients/troubles-psychiques-des-enfants-et-adolescents/comportements-agressifs/index.html>.

³⁵⁰ COX Tom & LEATHER Phil, *The Prevention of Violence at Work: Application of a Cognitive Behavioural Theory*, dans COOPER Cary & ROBERTSON Ivan (eds), *International Review of Industrial and Organizational Psychology*, vol. 9, University of Manchester, John Wiley and Sons, 1994, p. 213–245.

³⁵¹ COTTRAUX Jean, *Les thérapies comportementales et cognitives*, Masson, 2004 ; SAMUEL-LAJEUNESSE Bertrand & al., *Manuel de thérapie comportementale et cognitive*, Dunod, Paris, 2004 ; SWENDSEN Joel David & Blatier Catherine, *Psychopathologie et modèles cognitivo-comportementaux*, Presses Universitaires de Grenoble, 1998. Pour des expressions extrêmes de colère, en réaction disproportionnée, cf. MCCLOSKEY Michael S., NOBLETT Kurtis L., DEFFENBACHER Jerry L., GOLLAN Jackie K., COCCARO Emil F., *Cognitive-Behavioral Therapy for Intermittent Explosive Disorder: A Pilot Randomized Clinical Trial*, dans *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 76, n° 5, octobre 2008, p. 876-886.

pas d'éviter les troubles et pensées pénibles mais au contraire de les accueillir et de les traverser : arrêt de la pensée, auto-contrôle, auto-observation, biofeedback, continuum, contrôle du stimulus, contrôle respiratoire, relativisation des catastrophes, décentration, découverte guidée, désensibilisation systématique, focalisation sensorielle, modifications des auto-verbalisations et des schémas précoces inadaptés, prévention de la rechute, prévention de la réponse cognitive et restructuration cognitive, façonnement, *modeling*, sensibilisation couverte et *stop-start* ou *squeeze* mais aussi techniques méditatives, relaxation, sophrologie, hypnose, thérapie par réalité virtuelle ou in vivo...

§ 6 : Le renforcement de l'estime de soi et du *Locus of Control*

Une faible estime de soi est un facteur de violence subie et agie³⁵². Julian Rotter (1916-) a proposé l'indicateur du *locus of control*, c'est-à-dire le niveau de contrôle exercé par l'individu³⁵³. Plus un individu a l'impression que le contrôle des événements vient de l'extérieur, est externe à lui et donc lui échappe, plus il est exposé à répondre aux frustrations par des comportements contre-productifs. Le remède consiste à renforcer son *locus of control* interne³⁵⁴.

§ 7 : L'apprentissage social et l'éducation

Bandura a mis en évidence l'importance des modèles dans l'apprentissage social de l'agression³⁵⁵. L'imitation ou la désinhibition est d'autant plus forte qu'une charge affective intense y est associée. Il souligne également le rôle positif ou négatif des médias dans ce processus. Selon le psychologue suédois Dan Olweus (1984), professeur à l'université de Bergen, en Norvège, la personnalité agressive se forge dans les premières années de l'enfance et demeure ensuite d'une grande stabilité. L'attitude dure et froide de la mère (qui rejette ou qui maltraite) et une attitude permissive de la mère (qui ne limite pas les actes agressifs de l'enfant) sont, selon Olweus, les deux principaux déterminants de la personnalité agressive chez le jeune garçon³⁵⁶. Ces différentes approches préconisent l'éducation comme le meilleur

³⁵² Des auteurs ont exploré l'hypothèse opposée : ce serait la combinaison d'un égoïsme menacé et d'une estime de soi surdéveloppée, de type narcissique, qui serait la cause de la violence : cf. BAUMEISTER Roy, SMART Laura & BODEN Joseph M., *Relation of threatened egotism to violence and aggression: The dark side of high self-esteem* dans *Psychological Review*, n° 103, 1996, p. 5-33. Dans le même sens, cf. STUCKE Tanja S. & SPORER Siegfried L., *When a Grandiose Self-Image Is Threatened: Narcissism and Self-Concept Clarity as Predictors of Negative Emotions and Aggression Following Ego-Threat*, dans *Journal of Personality*, n° 70, avril 2002, p. 509-530.

³⁵³ ROTTER Julian B., *Social learning and clinical psychology*, NY, Prentice-Hall, 1954. Article de maturité : ROTTER Julian B., *Internal versus external control of reinforcement: A case history of a variable* dans *American Psychologist*, n° 45, 1990/4, p. 489-943.

³⁵⁴ TARTAR GODDET Édith, *S'affirmer sans agresser : estime de soi et prévention de la violence*, Montargis, Non-violence actualité, 2007. Pour une application concrète dans le milieu professionnel, cf. NEUMAN Joel & BARON Robert, *Workplace Violence and Workplace Aggression: Evidence Concerning Specific Forms, Potential Causes, and Preferred Targets*, dans *Journal of Management*, n° 24, mars 1998, p. 391-419.

³⁵⁵ BANDURA Albert, *L'apprentissage social*, Bruxelles, Mardaga, 1980.

³⁵⁶ OLWEUS Dan, *Developpement of stable aggressive reaction patterns in males*, dans BLANCHARD Robert J. & BLANCHARD Caroline D. (Eds), *Advances in the study of aggression*, vol. 1, Orlando, Academic Press, 1984, p. 103-137. Dans leur article *Over- vs undercontrolled hostility : application of the construct to the classification of maritally violent men*, dans *Violence and Victims*, vol. 6, n° 2, Springer Publishing Company, 1991, p. 151-158, Michael HERSHORN (Nova University) & Alan ROSENBAUM (University of Massachusetts Medical School) distinguent deux groupes d'hommes violents : les sur-contrôlés et les sous-contrôlés. Les premiers expriment difficilement leur colère. Ils présentent des épisodes violents moins fréquents mais plus violents et leur violence ne s'exerce qu'à l'égard de leur partenaire ; ils ne proviennent pas de familles violentes mais plutôt de familles rigides, autoritaires et disciplinées, avec une mère distante. À l'opposé, les sous-contrôlés présentent des épisodes violents plus fréquents, pouvant également survenir

vaccin protégeant de la violence, par la qualité de la vie domestique et une saine structuration de l'environnement. L'enfant ou l'adolescent qui fait des écarts de conduite n'est pas une "graine de violence" qu'il faut traiter, surveiller et punir, mais plutôt un enfant en danger qu'il faut protéger, soigner et accompagner³⁵⁷.

§ 8 : La thérapie familiale systémique

La thérapie familiale systémique part du principe que la famille est un système dont tous les membres sont interdépendants. Le membre violent est écouté comme le "haut-parleur" de la famille, sa violence est un langage à entendre qui exprime une souffrance qui concerne tout le monde. C'est donc au complet que la famille rencontre le thérapeute. La prise de conscience collective de ces éléments et de leur histoire va permettre à la famille de trouver une nouvelle voie pour vivre ensemble, aussi harmonieusement que possible. Le thérapeute s'appuie sur les ressources propres de la famille. Cette démarche diffère des thérapies familiales analytiques qui explorent davantage l'histoire transgénérationnelle pour reconstruire le passé refoulé. En thérapie systémique, c'est dans les relations entre les membres de la famille que l'on va chercher un sens et des solutions aux problèmes rencontrés.

§ 9 : L'empathie et l'accueil inconditionnel du vécu

Les milieux freudiens tenaient la sexualité pour l'énergie motrice qui cause l'agressivité et qui peut aussi l'apaiser. Dans les années 70, ce pouvoir est reconnu à la communication entre les humains. Et de nos jours, la qualité de la communication avec les autres dépend d'abord d'une qualité de dialogue intérieur de type empathique. Tel est l'apport de « la psychologie humaniste, surnommée, en Psychologie américaine, l'école de "la troisième force", les deux autres étant la psychanalyse et le behaviorisme³⁵⁸ ». Une étude menée auprès des psychologues³⁵⁹ reconnaît Carl Rogers (1902-1987) comme le psychologue le plus influent du XX^e siècle, après Freud³⁶⁰. Son approche centrée sur la personne a été d'une prodigieuse

en dehors du milieu familial. Ils ont un faible contrôle de leurs pulsions agressives. Ils sont plus souvent originaires de familles violentes où il n'y avait que peu de discipline. Cf. aussi le « désordre de personnalité passive-agressive » étudié par NEILSON Gary L., PASTERNAK Bruce A. & VAN NUYS Karen E., *Passive-Aggressive Organization*, dans *Harvard Business Review*, octobre 2005 ; MILLON Theodore & al., *Personality Disorders in Modern Life*, Wiley, 2011, 3^e éd. ; CHEREK Don, SCHNAPP William, MOELLER Gerard & DOUGHERTY Donald, *Laboratory Measures of Aggressive Responding in Male Parolees With Violent and Nonviolent Histories*, dans *Aggressive Behavior*, vol. 22, n° 1, 1996, p. 27-36.

³⁵⁷ KHAIAT Lucette & MARCHAL Cécile, *Enfance dangereuse, enfance en danger ?*, Toulouse, Érès, *Hors collection*, 2007, p. 13-27. Cf. aussi *Enfants turbulents : l'enfer est-il pavé de bonnes préventions ?*, Actes du 2^e colloque *Pas de conduite* du 10 novembre 2007, Toulouse, Érès, p. 208. Le collectif français *Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans* a réagi contre le rapport rédigé en 2005 par l'Inserm sur les troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent. Le rapport préconisait « le repérage des perturbations du comportement dès la crèche et l'école maternelle » pour éviter la survenue de comportements délinquants à l'adolescence. Pour une défense solidement argumentée de cette politique de prévention, cf. TREMBLAY Richard E., *Prévenir la violence dès la petite enfance*, Paris, Odile Jacob, 2008.

³⁵⁸ MONBOURQUETTE Jean, *De l'estime de soi à l'estime du Soi. De la psychologie à la spiritualité*, Novalis / Bayard, 2002, p. 20.

³⁵⁹ HAGGBLOOM Steven J. & al., *The 100 Most Eminent Psychologists of the 20th Century*, dans *Review of General Psychology*, vol. 6, n° 2, 2002, p. 139-215. Cette étude mêle trois variables quantifiables (citations dans les publications professionnelles, citations dans les manuels et nomination dans un sondage effectué auprès des membres de l'*Association for Psychological Science*), ainsi que trois variables qualitatives.

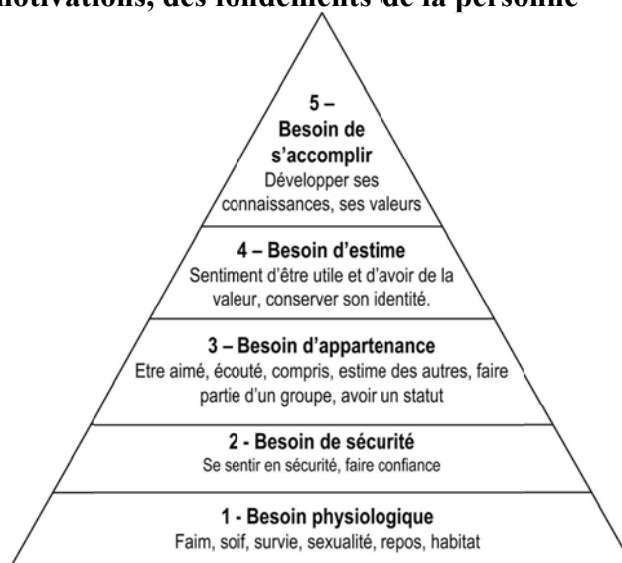
³⁶⁰ L'essentiel de ses idées en matière de psychothérapie se trouve dans un article de 1957 : *The Necessary and Sufficient Conditions of Therapeutic Personality Change*, dans *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, Washington DC, n° 21, p. 95-103, paru en français sous le titre *Conditions nécessaires et suffisantes d'un changement de personnalité en psychothérapie*, dans *Hommes et Techniques*, n° 169, p. 150-157. Ses intuitions fondamentales se trouvent déjà en 1942 dans ROGERS Carl, *Counseling and Psychotherapy: Newer Concepts in Practice*, 1942, paru en français sous le titre de *La relation d'aide et la*

fécondité : des dizaines d'écoles en sont nées, qui offrent des moyens concrets d'empathie seule à même de désamorcer à la racine le côté violent des frustrations-colères. Distincte de la sympathie, qui est une réaction affective, l'empathie est la « capacité de se mettre à la place de l'autre et de ressentir ses sentiments et ses émotions³⁶¹ », « comme si le monde de l'autre était le nôtre, mais sans jamais oublier la qualité de "comme si"³⁶² ». Le thérapeute n'a pas à prendre en charge le problème du patient (Rogers préfère parler du client). Il n'a pas à agir comme un expert qui comprend et résout le problème. Son rôle est de libérer le potentiel d'auto-actualisation de la personne qui va ainsi résoudre son problème par elle-même³⁶³. Sa propre compréhension de ce qui est blessé et atteint en elle est favorisée par l'accueil inconditionnel de son vécu.

§ 10 : La reconnaissance des besoins, des motivations, des fondements de la personne

C'est probablement
le premier article du
credo contemporain :
le recul de la violence
se gagne à la racine
par l'amélioration
de la satisfaction des besoins
fondamentaux
des personnes.

D'après les travaux du psychologue
Abraham Maslow (1908-1970), l'être
humain aspire à satisfaire des besoins
toujours plus profonds, selon la hiérarchie
schématisée ainsi³⁶⁴ :



La hiérarchie des besoins selon la pyramide de Maslow

psychothérapie, Paris, 1970, réédité par ESF en 2012 pour la 11^e fois. Pour des présentations synthétiques et actuelles, cf. *Parutions*, dans la revue *Approche Centrée sur la Personne. Pratique et recherche*, n° 10, 2/2009, p. 85-93 ; BONSERGENT Hélène, *L'Approche centrée sur la personne*, dans *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, n° 15 (*Les psychothérapies. Guide et bilan critique*), mars 2009, p. 50-51. Dans le même numéro, CUNGY Charly, *L'alliance thérapeutique*, p. 34-35.

³⁶¹ BLOUIN Maurice, BERGERON Caroline & al., *Dictionnaire de la réadaptation*, tome 1, Québec, Les Publications du Québec, 1995, p. 31.

³⁶² ROGERS Carl, *On Becoming a Person. A Therapist's View of Psychotherapy*, London, Constable, 1961, traduit *Le développement de la personne*, Dunod, 1968 : « La quatrième condition nécessaire à la thérapie est que le thérapeute éprouve une compréhension exacte, "empathique" du monde de son client comme s'il était le vôtre, mais sans jamais oublier la qualité de "comme si" - telle est l'empathie, et elle apparaît essentielle à la thérapie. Sentir les colères, les peurs et les confusions du client comme si elles étaient vôtres, et cependant sans que votre propre colère, peur ou confusion ne retentissent sur elles; telle est la condition que nous essayons de décrire. Quand le monde intérieur du client est ainsi clair pour le thérapeute, et qu'il s'y meut aisément, alors il peut aussi bien communiquer sa compréhension de ce qui est clairement connu par le client, que proposer des significations de ce que celui-ci éprouve de façon à peine consciente. »

³⁶³ ROGERS Carl, *On Personal Power: Inner Strength and Its Revolutionary Impact*, New York, Delacorte Press, 1977.

³⁶⁴ MASLOW Abraham, *Motivation and Personality*, New York, Éd. Harper, 1954, qui parle de « hiérarchie » et jamais de « pyramide des besoins », contrairement au schéma statique que trop d'épigones présentent depuis, en passant à côté de la complexité dynamique de la hiérarchie des besoins dans une personne. Cf. le dossier sur *Abraham MASLOW, Psychologie humaniste... à redécouvrir*, réalisé par Thierry TOURNEBISE sur son site <http://www.maieusthesie.com/>.

Le mot "besoin" est devenu un mot-valise contenant divers registres : les fondements³⁶⁵, c'est-à-dire des raisons profondes pour lesquelles les protagonistes ont leurs points de vue : intérêts, schémas de pensée, croyances, valeurs, motivations³⁶⁶... « Depuis son apparition, en 1930, le terme de motivation a connu un très grand succès. Il s'applique désormais à tous les domaines concernant la conduite humaine (économie, pédagogie, politique, arts...), remplaçant même les termes anciens de tendance, besoin, pulsion, désir³⁶⁷. » Voilà comment Alex Mucchielli introduit son ouvrage de clarification sur la motivation, ce terme franglais qui a l'avantage de couvrir toutes les forces intérieures susceptibles de déclencher un comportement agressif, y compris les forces dans le registre des mobiles, intentions, valeurs et aspirations. Cet auteur reconnaît finalement que la définition la plus claire dans la littérature est celle du besoin et il confirme que la majorité des auteurs souscrivent au schéma : la non-reconnaissance d'un besoin crée une tension et sa considération ramène à l'équilibre. Un besoin n'a pas d'abord besoin d'être satisfait mais bien d'être reconnu présent.

Les recherches de Maslow furent précieuses pour Thomas Gordon (1918-2002), ce brillant élève de Carl Rogers, qui a su combiner son génie thérapeutique avec d'autres approches pragmatiques et efficaces d'affirmation de soi, pour mettre au point une méthode de communication **simple**, efficace et accessible au large public³⁶⁸. Basée sur le **respect des besoins de chacun**, sa méthode de résolution des conflits *sans perdant* a changé la vie de millions de parents³⁶⁹, enseignants, dirigeants, etc. Voici la charte de base que propose ce pionnier de l'enseignement au tout-public des compétences de communication :

« Toi et moi vivons une relation que j'apprécie et que je veux sauvegarder. Cependant, chacun de nous demeure une personne distincte ayant ses besoins propres et le droit de les satisfaire. Lorsque tu éprouveras des problèmes à satisfaire tes besoins, j'essaierai de t'écouter, de t'accepter véritablement, de façon à te faciliter la découverte de tes propres solutions plutôt que de te donner les miennes. Je respecterai aussi ton droit de choisir tes propres croyances et de développer tes propres valeurs, si différentes soient-elles des miennes.

Lorsque ton comportement m'empêchera de satisfaire mes besoins, je te dirai ouvertement et franchement comment ton comportement m'affecte, car j'ai confiance dans le fait que tu respectes suffisamment mes besoins et mes sentiments pour essayer de changer ce

³⁶⁵ Pat Patfoort distingue les fondements des arguments, qui sont « les instruments du système Majeur-mineur, pour essayer de conquérir la position Majeure, pour mettre son propre point de vue au-dessus de celui de l'autre. Par contre, quand nous utilisons des fondements ("Pour quoi est-ce que j'ai ce point de vue?" et "Pourquoi voit-il les choses de cette façon?"), nous nourrissons et gérons la situation en profondeur » (PATFOORT Pat, *Se défendre sans attaquer. La puissance de la nonviolence*, Mechelen, Jeugd & Vrede/Baeckens Books, 2004, qui propose son modèle de l'Équivalence à la place du modèle Majeur-mineur dominant).

³⁶⁶ Cf. les travaux du sociologue américain Edgar SCHEIN (1928-) sur les 8 motivations-moteur, les « *career anchors* » (ancres de carrière) : 1) expertise technique, 2) management / direction, 3) autonomie / indépendance, 4) sécurité / stabilité, 5) créativité / entreprise, 6) service / dévouement aux autres, 7) défi, 8) équilibre de vie. Cf. *Organizational Culture and Leadership*, University of Illinois at Urbana-Champaign's Academy for Entrepreneurial, 1985.

³⁶⁷ MUCCHIELLI Alex, *Les motivations*, Paris, P.U.F., coll. *Que sais-je ?*, 8^e éd. 2006 [1981], p. 40.

³⁶⁸ Il a reçu la médaille d'or de l'Association de Psychologie Humaniste pour sa contribution exceptionnelle à la diffusion de la psychologie dans l'intérêt public. Il a été proposé trois fois pour le prix Nobel de la paix.

³⁶⁹ Son livre *Parent Effectiveness Training*, Three Rivers Press, 1970, traduit *Parents efficaces au quotidien*, a été vendu à plus de 6 millions d'exemplaires dans le monde. Il a été suivi par d'autres tels que *Enseignants efficaces*, *Leaders efficaces*, tous régulièrement réédités en livre de poche. Depuis 1962, plus de 2 millions de personnes ont participé à un atelier Gordon Parents-Enfants pour mieux communiquer et développer des relations harmonieuses en famille. Cf. FERNANDEZ Marcel, *La méthode Gordon expérimentée et vécue*, Belfond, 1979.

comportement qui m'est inacceptable. Aussi, lorsque mon comportement te sera inacceptable je t'encourage à me le dire ouvertement et franchement pour que je puisse essayer de le changer.

Lorsqu'aucun de nous ne pourra changer son comportement pour satisfaire les besoins de l'autre, reconnaissons que nous avons un conflit ; engageons-nous à le résoudre sans recourir au pouvoir ou à l'autorité pour gagner aux dépens de l'autre qui perdrait. Je respecte tes besoins et je dois aussi respecter les miens. Efforçons-nous de toujours trouver à nos inévitables conflits des solutions acceptables pour chacun de nous. Ainsi tes besoins seront satisfaits, et les miens aussi. Personne ne perdra, nous y gagnerons tous les deux. De cette façon, en satisfaisant tes besoins tu pourras t'épanouir en tant que personne et moi de même. Nous créerons ainsi une relation où chacun pourra devenir ce qu'il est capable d'être. Et nous pourrons poursuivre notre relation dans le respect et l'amour mutuels et dans la paix³⁷⁰. »

Né en 1934, Marshall Rosenberg a poussé encore plus loin le pragmatisme de Thomas Gordon, en créant la « Communication NonViolente³⁷¹ » (CNV), un processus de communication qui repose sur les mêmes principes de base : « Tout conflit est l'expression tragique d'un besoin insatisfait³⁷². » Il cite les recherches d'Andrew Schmookler, professeur à Harvard (Département *Conflict Resolution*) : « Toute violence –qu'elle soit verbale, psychologique ou physique, qu'elle se manifeste au sein de la famille, entre des tribus ou entre des nations– émane d'un mode de pensée qui attribue la cause du conflit aux torts de l'adversaire. Schmookler explique cette attitude par une incapacité à admettre sa propre vulnérabilité ou celle de l'autre, c'est-à-dire à percevoir ce que l'on peut ressentir, craindre, désirer, etc. C'est ce mode de pensée dangereux qui a présidé à la guerre froide. Les États-Unis assimilaient l'Union soviétique à un "empire du mal" déterminé à détruire l'*american way of life* ; les dirigeants soviétiques considéraient quant à eux les États-Unis comme des "opresseurs impérialistes" qui s'efforçaient de les soumettre. Aucun des deux camps ne reconnaissait la crainte qui sous-tendait ces étiquettes³⁷³. » Il fait également écho à des chercheurs de l'Université du Colorado, qui se sont intéressés à l'effet produit par les jugements et les catégorisations d'autrui. Dans une étude qui couvre la littérature de plusieurs pays, ils constatent un lien étroit entre la violence et l'usage de certains mots. Une société où l'on s'entre-étiquette de "bons" ou "mauvais" (avec son corollaire selon lequel les mauvais doivent être punis) génère plus de violence qu'une société qui pense et s'exprime en termes de besoins respectifs. Pourtant, dès le plus jeune âge, par les dessins animés puis par les films, nous apprenons à penser le monde en bons et méchants et à nous réjouir de la violence du héros qui, à la fin, tuera le mauvais, ou à tout le moins lui infligera une bonne correction. Notre réflexe "j'ai raison, il a tort" et nos jugements-étiquettes sont la source d'une double violence: d'une part, ils mettent l'autre sur la défensive et provoquent son agressivité; d'autre

³⁷⁰ *Pour mes relations avec les autres*, disponible en français sur le site : <http://www.ateliergordon.com/Thomas-gordon>.

³⁷¹ Il a choisi le terme « NonViolente » en référence à « Gandhi et Martin Luther King pour dire à la fois leurs refus, leur révolte devant l'injustice et la haine, et leur compassion pour leurs adversaires pétris de la même humanité » (ROSENBERG Marshall, *Nonviolent communication*, PuddleDancer Press, 1999, traduit : *Les mots sont des fenêtres (ou des murs)*. Introduction à la *Communication NonViolente*, Éditions Syros (en France) et Jouvence (en Belgique et Suisse), 1999, p. 12).

³⁷² ROSENBERG Marshall, *Dénouer les conflits par la Communication NonViolente*, Jouvence, 2006, p. 41.

³⁷³ *Les mots...*, *op. cit.*, p. 36. Par le biais philosophique, Jean-Paul Sartre parvient à la même affirmation : la violence est produite par « des réifications, des extrapolations, des abstractions » (LAING Ronald D. & COOPER David G., *Raison et violence*, [1964], traduit en français en 1971, Paris, Payot, p. 11. Ces deux psychiatres tentent de résumer les thèses de Sartre.

part, ils amorcent notre propre violence, car ils nous offrent la tentation de nous prendre pour un dieu, de juger l'autre, de le blâmer et de décider qu'il mérite punition pour ses torts.

Le remède à ce type de violence réside dans une communication authentique, « de sujet à sujet³⁷⁴ », dans laquelle chacun parle en "je", en quittant la culpabilisation des "tu qui tuent" et en prenant la pleine responsabilité de sa propre agressivité. Chaque fois que je suis blessé par le comportement d'un autre, au lieu de regarder ce qui ne va pas chez lui et de lui faire la guerre, je peux choisir de diriger mon attention sur ce qui est atteint en moi. Selon Rosenberg, la meilleure manière alors de mobiliser mes énergies est de formuler un message comportant quatre éléments : une Observation, un Sentiment, un Besoin et une Demande³⁷⁵. Cette communication vraie « renforce notre aptitude à donner avec bienveillance et à inspirer aux autres le désir d'en faire autant³⁷⁶ ». Elle commence par de l'auto-empathie, dont le principe central est que nos frustrations et colères jouent le rôle très utile d'indicateurs, comme un clignotant intérieur nous signalant qu'un de nos besoins n'est pas satisfait. Les sentiments qui ont été longtemps considérés comme des "passions" non raisonnées et non raisonnables, des parasites perturbant le raisonnement, le discernement et l'agir, sont ainsi devenus une précieuse source d'information³⁷⁷. Dans le nouvel art de bien gérer ses conflits, ce sont des alliés qui nous aident à prendre soin d'un dysfonctionnement intérieur, ce sont des cadeaux

³⁷⁴ Expression chère à Françoise Dolto. « Tout ce que tu dis parle de toi : singulièrement quand tu parles d'un autre » (VALÉRY Paul, *Mauvaises pensées et autres*, 1941, *Œuvres*, La Pléiade, II, 1960, p. 827).

³⁷⁵ Autres approches similaires, antérieures à cet « O-S-B-D » de la CNV : 1) La méthode « X-Y-Z » : « Quand tu as fait X, j'ai ressenti Y, et j'aurais préféré que tu fasses Z » du psychologue Haim Ginott ; 2) L'école américaine de l'affirmation de soi (*assertiveness*) a proposé dans les années 70 la méthode D-E-S-C : D pour Décrire (*Describe*) ton comportement qui me pose problème, dans les termes les plus objectifs, précis et courts possibles (juste situer, planter le décor) ; E pour Exprimer (*Express*) ma réaction (désagréments, sentiments, préoccupations, intérêts) ; S pour Spécifier (*Specify*) des pistes de solutions, proposer des modifications précises de comportement ; C pour Conséquences (*Consequences*), expliciter les effets positifs que ce changement entraînerait, donner des motivations. Cf. BOWER Sharon Anthony & BOWER Gordon, *De Asserting yourself, a practical guide for positive change*, Addison Wesley, Amsterdam, 1976, p. 90 à 104.

³⁷⁶ ROSENBERG Marshall, *La communication NonViolente au quotidien*, Jouvence, p. 10.

³⁷⁷ Les recherches en neurologie ont confirmé que les émotions sont de bons compagnons et même un auxiliaire indispensable à la raison. Cf. les travaux du neuroscientifique Antonio DAMASIO dans *L'Erreur de Descartes. La raison des émotions*, Odile Jacob, Paris, 1995 et *Spinoza avait raison*, Odile Jacob, 2003. Il présente ses recherches sur les cas pathologiques dans *Le Sentiment même de soi : corps, émotions, conscience*, Odile Jacob, Paris, 1999. Cf. aussi ELLIS Albert, *L'approche émotionnel-rationnelle*, Éditions de l'Homme, Montréal, 1992. Le journaliste scientifique Daniel GOLEMAN a également vulgarisé les recherches dans ce domaine. Dans *Emotional intelligence*, Bantam Books, 1995, traduit chez R. Laffont en 1997 : *L'Intelligence émotionnelle. Comment transformer ses émotions en intelligence*, il montre comment la capacité à décrypter et à utiliser à bon escient les émotions constitue une forme d'intelligence, que les tests de QI ne peuvent mesurer. Des tests de quotient émotionnel ont été depuis lors élaborés, dont le MCEIST de Peter Salvoney. Le vieux dualisme cartésien a été battu en brèche quand on a démontré que l'absence d'émotions empêche d'être vraiment rationnel, par exemple, dans les années 80, par l'étude neuropsychologique de patients présentant des troubles de la conscience, suite à des lésions cérébrales du cortex frontal. Descartes avait tort : sans émotion, pas de raison. Dans un fonctionnement harmonieux de l'esprit humain, les deux sont en dialogue permanent. Le cœur et la tête ont à travailler "main dans la main". Assurément, les émotions, utilisées à bon escient, nous aident à prendre de bonnes décisions. Ainsi, la peur sert à ne pas prendre des risques inutiles, l'énergie de la colère nous prépare au combat. Elle monte en nous quand notre territoire est envahi ou quand nous nous sentons injustement traités. Après une agression subie, elle joue un rôle de réparation à la manière de ces forces centrifuges qui rendent à une balle de ping-pong son intégrité. Cf. FILLIOZAT Isabelle, *Que se passe-t-il en moi ? Mieux vivre ses émotions au quotidien*, p. 54 à 56 & *Je t'en veux, je t'aime*, p. 136-137, 179. La colère est une des cinq étapes normales du deuil, comme Elisabeth Kubler-Ross l'a bien mis en lumière et participe au travail de toute réconciliation. Carl Jung disait : « Il vaut mieux être complet que parfait. »

offerts par notre vie psychique riche en ressources. C'est précisément quand elles ne sont pas écoutées que les émotions risquent de "prendre le pouvoir" et de nous rendre déraisonnables³⁷⁸. Utilisées correctement, elles fonctionnent comme des radars qui nous renvoient une information utile pour comprendre la situation et pour nous comprendre dans nos rapports aux autres. Elles constituent des outils de notre conscience qui contribuent à notre capacité de répondre intelligemment à nos problèmes. La frustration et la colère ne sont pas d'emblée violentes. Avant passage à des actes violents³⁷⁹, il y a eu incapacité à considérer le besoin en souffrance qu'elles indiquaient. La violence verbale puis physique vient d'une accumulation de tensions, faute de ce travail d'alphabétisation émotionnelle intérieure. La violence tournée vers l'extérieur vient, à la racine, d'une violence intérieure, d'une coupure de ses émotions et de ses besoins³⁸⁰. Dans un apparent mais faux altruisme, nous croyons aimer les autres en ne nous écoutant pas nous-mêmes. C'est le contraire : cette coupure intérieure produit des jugements, des reproches ou des exigences qui empoisonnent les relations. On guérit de cette coupure non par un contrôle plus grand de notre agressivité mais bien par le développement de la douceur, de la bienveillance, de la compassion à l'égard des vécus douloureux refoulés. Les techniques de gestion de colère se font lors d'une activation émotive, c'est-à-dire dans le « *here and now* »³⁸¹. Jean-Jacques Crèvecoeur parle du cycle de

³⁷⁸ Notre psychisme produit des sentiments plus construits qu'une émotion, par lesquels nous pouvons entretenir une blessure, cultiver de la haine, collectionner des timbres-cadeaux : cf. BERNE Éric, *Que dites-vous après avoir dit BONJOUR ?*, Éditions Tchou, 1972, p. 123, fondateur de l'Analyse transactionnelle qui travaille beaucoup ces mécanismes. À partir d'une peur (émotion qui a son utilité), nous pouvons élaborer des phobies, des paniques, qui sont des « sentiments parasites ». Ou nous pouvons être tristes (émotion) mais exprimer de la colère (sentiment de substitution). Ou l'inverse, pleurer alors que nous sommes en fait en colère. Cf. aussi FILLIOZAT Isabelle, *Que se passe-t-il en moi ?*, p. 69 à 110. Sur les colères accumulées comme on collectionne des bons d'achat, en vue de s'autoriser un jour une belle explosion : cf. p. 79. Les réactions disproportionnées indiquent des élastiques, des réactivations d'un vécu douloureux du passé qui avait été refoulé. Ce sont des projections du passé sur le présent. Existente également nos projections sur les autres, à qui nous attribuons nos sentiments et le problème, faute de pouvoir les regarder en face en nous. Cf. FILLIOZAT Isabelle, *L'intelligence du cœur*, Jean-Claude Lattès, 1997, réédité par Marabout, p. 9.

³⁷⁹ Seth ALLCORN applique cette distinction à un contexte de travail : *Anger in the workplace. Understanding the causes of aggression and violence*, Westport, Quorum, 1994.

³⁸⁰ GORDON Thomas, *Parents...*, op. cit., p. 84 et 162 (être soi-même connecté à ses cœur + entrailles et donner à l'enfant le droit d'être triste, inquiet, en colère) & *Relations efficaces*, Le jour, 2002, p. 60 (cesser de se couper de soi pour faire disparaître des maux de tête) ; D'ANSEBOURG Thomas, *Cessez d'être gentil, soyez vrai ! Être avec les autres en restant soi-même*, Les Éditions de l'Homme, 2001. La pionnière Françoise Dolto insistait : « Nous sommes trop souvent sur la planète "TAIRE", à cause de notre carence à dire, à exprimer nos sentiments réels. » Et Jacques Salomé : « La pire des solitudes n'est pas d'être seul mais d'être un compagnon... épouvantable pour soi-même ». Ce thème est répété dans ses nombreux ouvrages, qui touchent un large public, en particulier *Si je m'écoutais je m'entendrais* & *Le Courage d'être soi : Une charte du mieux-être avec soi-même et avec autrui*, Pocket, 2003. Ce qui est une reprise psy du propos de Nietzsche « L'un va chez son prochain parce qu'il se cherche. L'autre parce qu'il voudrait s'oublier. Votre mauvais amour de vous-mêmes fait de votre solitude une prison. »

³⁸¹ La psychologue Aletha Solter, auteur des ouvrages de référence sur la petite enfance, insiste sur l'importance de la décharge émotionnelle. Une émotion produite est faite pour aboutir, c'est-à-dire aller jusqu'au stade de la libération de la tension. Parmi les différentes formes de décharge émotionnelle (pleurs, rire, colère, bâillement, tremblements, transpiration, récit), Solter s'arrête tout particulièrement sur le rôle capital des pleurs. Elle y consacre les 100 premières pages de son premier livre. Les pleurs ne sont pas seulement l'expression d'un besoin non satisfait. Ils peuvent être également ce processus vital qui nous aide à triompher des effets des souffrances du passé, à se débarrasser de leurs conséquences néfastes. Des biochimistes ont montré que de telles larmes sont chimiquement différentes de celles produites par l'irritation d'un corps étranger dans l'œil. Par elles, notre être réalise un travail de récupération, de guérison des peines. Il convient donc de les encourager plutôt que de les réfréner. Cf. *The Aware Baby: A New*

transmutation des émotions, en référence à l'alchimie qui transforme le plomb en or³⁸². En l'espèce, cette transformation de la tension explosive en énergie constructive conduit à une sérénité qui se manifeste physiquement par des frissons et une chaleur intense.

Boris Cyrulnik a créé le concept de résilience pour dire l'aptitude de toute personne traumatisée à rebondir sur un chemin de vie. « Les enfants soldats peuvent tuer tant qu'ils n'éprouvent pas d'empathie. L'apparition de l'angoisse et de la culpabilité devient une preuve de leur reprise évolutive vers la condition humaine³⁸³. » Une personne qui réapprend à ressentir ses émotions, se réapproprie sa vie³⁸⁴ par des paroles qui libèrent de la violence. Le langage et le récit de vie peuvent réintroduire du sens dans le chaos des faits bruts et brutaux.

Chapitre 2 : Mettre hors-la-loi la violation d'une règle par le CADRE DE DROIT

La psychologie souligne que la violence prend naissance quand il n'y a plus de mots pour s'exprimer ; le droit ajoute : quand il n'y a plus de règles pour protéger. Mal outillé pour apprécier les violences symboliques et les atteintes à l'intégrité psychique de la personne, le droit fait face à la violence dès lors qu'il y a eu passage à l'acte. Celui-ci doit constituer un délit. D'un point de vue juridique, il y a **violence** quand il y a **violation** de la loi, infraction au code pénal³⁸⁵. Le droit pénal part de l'élément matériel de l'incrimination, le comportement violent ayant abouti à un résultat repérable par ses effets, fournissant un moyen de preuve devant le juge. Si ce comportement violent n'est pas comme tel en infraction, il peut déjà peser comme un élément constitutif du délit ou comme circonstance aggravante. En fait, les textes législatifs parlent peu de la violence³⁸⁶, ils préfèrent se référer à des concepts limités et circonstanciés tels que coups et blessures, agression, voie de fait³⁸⁷, crime, meurtre. Dans le domaine contractuel, le droit privé élargit l'incrimination : « La violence caractérise la contrainte exercée sur la volonté d'une personne pour la forcer à contracter. [...] Il y a violence lorsqu'elle est de nature à faire impression sur une personne raisonnable et qu'elle peut lui inspirer la crainte d'exposer sa personne ou sa fortune, à un mal considérable et présent » (article 1112 du Code Civil français). On parle alors de vice du consentement pour

Approach to Parenting, 1984, traduit : *Mon bébé comprend tout*, Marabout ; *Helping Young Children Flourish*, 1989, traduit : *Comprendre les besoins de votre enfant*, Marabout.

³⁸² *Être pleinement soi-même*, Éditions Jouvence, p. 126 et suivantes.

³⁸³ CYRULNIK Boris, *Ce merveilleux malheur*, Odile Jacob, 1999, p. 101.

³⁸⁴ « Dans le roman de Taylor Caldwell, *The listener*, les gens font part de leurs problèmes à une personne cachée derrière un rideau. Pendant que ces gens parlent, elle ne dit jamais un mot. Pourtant, chaque personne parvient à démêler fil par fil l'écheveau de sa propre histoire et repart avec une nouvelle vision des possibilités. Le lecteur se rend compte avant la fin du roman qu'il n'y a personne derrière le rideau. C'est la verbalisation qui mène les personnages vers les solutions » (ROSENBERG Kris, *Parle, je t'écoute*, Marabout, 1995, p. 35-36). Sur les techniques et les exercices d'une écoute la plus éclairée et la plus éclairante possible, centrée sur le cœur du vécu exprimé, cf. ARTAUD Jean, *L'écoute. Attitudes et techniques*, Chronique sociale, 2000, p. 32 sq.

³⁸⁵ Dans plusieurs pays, le Code pénal utilise la formule « des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne » ; en France, cf. l'article 222 (chapitre II, section I, concernant les atteintes volontaires, y compris les menaces aux alinéas 17 et 18).

³⁸⁶ Cf. MICHAUD Yves, *La violence. Une question de normes*, dans *Sciences Humaines*, 1998, n° 89, p. 20-25 ; aussi BODY-GENDROT Sophie & SPIERENBURG Pieter, *Violence in Europe*, Springer, 2008, p. 13. « En droit, la violence a commencé à être définie dans le code civil en 1804 » (*Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, vol. III, 1998, p. 4079-4080).

³⁸⁷ La voie de fait qualifie des violences de gravité moindre, dites plus "légères", comme saisir une personne au corps, lui claquer une porte au nez, lui cracher à la figure. Elles sont gérées par la police compétente pour dresser procès-verbal et pour sanctionner d'une contravention.

désigner la violence exercée sur une personne avec pour résultat de l'amener à s'engager ou à renoncer à un droit³⁸⁸.

Section 1 : La mise hors-la-loi progressive de la violence

§ 1 : La fonction positive de la loi, sortir de la loi du plus fort par la force de la loi

La violence interpersonnelle a progressivement reculé dans nos sociétés par le développement de l'institution judiciaire et du droit pénal³⁸⁹. « Nous savons que les lois civiles défendent de se faire justice à soi-même, au point même qu'on dit qu'il y a violence lorsqu'on poursuit par voie de fait ce qui vous est dû³⁹⁰. » La spirale des vengeances produites par le face-à-face délétère entre offensé et offenseur est enrayée par l'intervention d'une instance supérieure chargée de trancher le litige entre égaux³⁹¹. L'appareil judiciaire comprend « un corps de lois écrites, des tribunaux ou des cours de justice, investis de la fonction de dire le droit, des juges, c'est-à-dire des individus comme nous, réputés indépendants, et chargés de prononcer la sentence réputée juste dans une circonstance particulière ; à quoi il ne faut pas oublier d'ajouter le monopole de la coercition, à savoir le pouvoir d'imposer une décision de justice par l'emploi de la force publique³⁹² ». L'État offre ainsi à l'appareil judiciaire un espace protégé, délimité à l'intérieur de l'espace public, qui garantit le bon fonctionnement de la justice selon la séquence lois-tribunaux-juges-sentence. « Soumis à la juridiction de la loi, les conflits sont placés à bonne distance des passions, des intérêts, des fanatismes³⁹³. » « La sentence vise à dire le droit, c'est-à-dire à situer les parties à leur juste place. [...] Ce jugement conclut provisoirement la partie vive du procès, qui n'est autre qu'un échange réglé d'arguments, c'est-à-dire de raisons pour ou contre, supposées plausibles et dignes d'être considérées par l'autre partie³⁹⁴. »

Toujours fondée sur une base morale (de type philosophique ou religieux), la loi protège de la violence et fait sortir de l'arbitraire d'autant mieux que c'est un texte 1) objectif³⁹⁵ (du latin

³⁸⁸ La 1^{re} chambre civile de la Cour de cassation française a jugé que « l'exploitation abusive d'une situation de dépendance économique, faite pour tirer profit de la crainte d'un mal menaçant directement les intérêts légitimes de la personne, peut vicier de violence son consentement » (Arrêt du 3 avril 2002, s'appuyant sur l'article 1112 du Code civil).

³⁸⁹ Cf. RICEUR Paul, *Aristote, de la colère à la justice et à l'amitié politique*, dans *Esprit*, novembre 2002, p. 19 à 31 : « Le droit pénal des Modernes s'est constitué sur la base d'un autre référent que la paire de l'offensé et de l'offenseur, la paire de la loi et de l'infraction. L'éthique potentielle de la juste vengeance est devenue ainsi pour nous le refoulé des institutions de la justice pénale » (p. 19).

³⁹⁰ GROTIUS, *Droit de la guerre et de la paix*, trad. J. Barbeyrac, Amsterdam, 1729 [1625], Livre II, Chapitre VII, § 2, vol. II, p. 11-12.

³⁹¹ La loi est un moyen terme, au-dessus de la mêlée, dépassant des coutumes parfois trop étroites, tributaires du « charivari des conflits entre deux partis dans le champ clos de la microsociété locale » (BURGUIÈRE André & FABRE Daniel dans LE GOFF Jacques et SCHMITT Jean-Claude, *Charivari*, Actes de la table ronde organisée à Paris du 25 au 27 avril 1977, Paris, Mouton, 1981, p. 374).

³⁹² RICEUR Paul, *Le juste, entre le légal et le bon*, dans *Esprit*, septembre 1991, p. 5.

³⁹³ *Idem*, p. 19.

³⁹⁴ Suite de ce texte : « Pris sous cet angle, le procès est un segment de l'activité communicationnelle d'une société, la confrontation entre arguments devant un tribunal constituant un cas remarquable d'emploi dialogique du langage. [...] L'argumentation juridique n'est pas condamnée au sophisme, c'est-à-dire à cette sorte de discours qui emporte la faveur par sa puissance de plaire et de séduire, en connivence avec des passions partisans et mauvaises » (p. 20). « Cette qualité dépend du lien qui unit logique et éthique dans l'argument. Cette éthique n'est autre que celle du meilleur argument, celui que l'autre peut entendre. Quelle formule résumerait mieux cette éthique de l'argumentation que l'antique adage : *Audi alteram partem* ? » (p. 21).

³⁹⁵ « Nul n'est censé ignorer la loi » : Pour une analyse de « la violence comme cri des muets » puis « cri des perdus » devant l'inintelligibilité des règles du jeu social dans un contexte de prolifération des textes

legere, lire, la loi se lit³⁹⁶), 2) légitime (reconnue acceptée comme juste et ajustée grâce à un processus démocratique) et 3) générale (elle est la même pour tous et s'impose à tous). Ces trois caractéristiques de base garantissent la fonction positive de la loi, le défi étant de sortir de la loi du plus fort par la force de la loi. Le droit du plus fort est jugulé par la force du droit.

§ 2 : La sanction donne du poids à la règle, assumer la responsabilité des conséquences

La loi, le règlement intérieur, les interdits restent des notions virtuelles aussi longtemps que leur transgression n'entraîne aucune conséquence. C'est l'application d'une sanction qui donne vie à l'interdit et qui empêche sa transgression. *Nemo prudens punit quia peccatum est sed ne peccetur* : l'homme prudent ne punit pas parce qu'il y a eu une faute mais pour que cette faute ne soit plus refaite, disaient les Anciens ! Tout groupe social a besoin d'une autorité à même de faire respecter les règles et donc de sanctionner les infractions à la loi. La criminalité augmente en fonction de notre propension à s'en accommoder. La violence prospère dans les zones de non-droit, là où règne l'impunité, là aussi où les individus ne bénéficient pas d'une justice de qualité. La sanction a une triple fonction :

- socio-politique : préserver l'intégrité du groupe par l'intervention centrale de la loi comme instance de régulation ;
- psychologique : contraindre le fantasme de toute-puissance, libérer le fautif du sentiment de culpabilité, réconcilier celui qui est divisé avec lui-même ;
- morale : le responsabiliser par rapport à ses actes, faire advenir un sujet responsable en lui imputant les conséquences de ses actes.

Le meilleur des animaux, l'humain, en devient le pire quand il vit sans loi ni justice et qu'il en vient aux armes. Le rempart contre la guerre est un projet politique instaurant au sein de la cité un lien civil de citoyenneté, qui transcende tous les autres liens, dont ceux du sang. La loi est le meilleur rempart protégeant ce lien civil. Le politique garant du bien commun est le régulateur des conflits. La violence est inversement proportionnelle à la qualité du lien civil. Les recherches psychosociologiques sur les relations de pouvoir au sein de petits groupes mettent en évidence que l'étendue des jeux de pouvoir au sein d'un groupe tient à la déficience de ses structures institutionnelles bien plus qu'aux idiosyncrasies des acteurs, aux qualités intrinsèques de ses membres³⁹⁷. Corollairement, elles montrent que les comportements de coopération ont besoin, pour se développer, de sécurité et de loi. La vie en société a besoin d'un cadre et de règles du jeu pour ne pas dégénérer en champ de bataille. Un

législatifs et réglementaires, cf. PEYREFITTE Alain, SCHMELCK Robert & DUMOULIN Roger, *Réponses à la violence. Rapport du comité d'études à M. le Président de la République*, 1977, p. 130s, disponible sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/774023100/0000.pdf>.

³⁹⁶ "*Legere*" a signifié cueillir avant d'avoir le sens de lire. Élire, c'est ôter en cueillant, choisir. L'acte de l'intelligence, c'est *intellegere*, *inter-legere* : choisir entre, discerner, comprendre. En cueillant du regard les lettres et en jouant avec les mots d'une même famille élargie, ne pourrions-nous pas dire que quiconque s'estime "intelligent" se doit de respecter la "loi" ?

³⁹⁷ Dans les facteurs déjouant la violence au niveau scolaire, la qualité des structures jouerait à raison de 85 %, d'après les recherches de DERNING Edwards & JURAN Joseph, dans *Cooperation in the classroom*, Johnson, Johnson et Holubec, Edina Minnesota, Interaction Book Company, USA, 1993, cité par GERBER Jeanne, *Pour une éducation à la non-violence. Activités pour éduquer les 8/12 ans à la paix et à la transformation des conflits*, Chronique sociale, 2000, p. 13. Cf. aussi GALAND Benoît, *Nature et déterminants des phénomènes de violences en milieu scolaire*, Thèse en Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, UCL, 2001.

espace partagé devient social « sous réserve de lois »³⁹⁸. Le droit est une des matrices du social : il détermine les rapports entre les hommes en définissant l'espace des droits et devoirs. Dans une « société en miettes »³⁹⁹, on enrayer la violence par un processus normatif en amont, qui restaure l'efficacité du règlement là où il se révèle insuffisant, équivoque ou inadapté. La domination individuelle est mise hors-jeu dans un groupe organisé qui s'est doté d'un cadre de droit effectivement contraignant.

§ 3 : Le recul de la violence éducative, en guise d'exemple du processus

Sans cesse en évolution, une société augmente avec le temps sa capacité à faire reculer la violence. L'utopie militante mène le combat culturel du changement des mentalités au point qu'un comportement passe un jour le seuil de l'intolérable. S'ensuit un travail politique puis législatif qui précise le comportement interdit. La norme prend alors force de loi, assortie de sanctions. Les violences conjugales et parentales illustrent bien ce processus de recul d'une pratique qui a été dénoncée comme "violente". Prenons à titre d'exemple la mise hors-la-loi progressive de la violence éducative⁴⁰⁰. Les pays européens du nord ont été à l'avant-garde de ce combat. La présentation de la fessée comme un outil éducatif bénéfique pour l'enfant et utile à l'adulte pour asseoir son autorité est restée majoritaire dans les manuels de pédagogie pendant des siècles : « L'élément capital sur lequel on doit axer son effort est l'obéissance absolue aux parents et l'approbation de tout ce qu'ils font pour mettre fin aux caprices de l'enfant. Cela permet d'inscrire dans l'esprit les principes d'ordre et d'obéissance aux lois. Un enfant qui est habitué à obéir à ses parents se soumettra sans difficulté aux lois et aux règles de la raison une fois libre et devenu son propre maître, parce qu'il aura déjà pris l'habitude de ne pas agir selon sa volonté. Toute l'éducation n'est rien d'autre que l'apprentissage de l'obéissance⁴⁰¹. » Alice Miller a qualifié de "pédagogie noire" cette éducation qui a pour but l'obéissance à tout prix et qui brise la volonté, au point qu'une fois le rapport de domination en place, un seul regard suffit. Le changement de paradigme est apparu à la moitié du XX^e siècle : la fessée ou la gifle sont dénoncées toujours plus clairement comme une agression physique et un abus de pouvoir⁴⁰².

Il y a quelques décennies, les enseignants avaient encore le "droit" de frapper leurs élèves. Dans une majorité de pays, les punitions corporelles sont devenues un délit à l'école mais pas encore à la maison. On hésite à retirer aux parents le "droit" de corriger leurs enfants. Cela resterait tolérable tant que les punitions ne provoquent pas de blessures apparentes⁴⁰³. La

³⁹⁸ Selon la formule de OURY Fernand & VASQUEZ Aida, *Vers une pédagogie institutionnelle*, Vigneux, Matrice, 1991, p. 71.

³⁹⁹ REA Andrea, *La société en miettes : épreuves et enjeux de l'exclusion*, Bruxelles, Labor, 1997.

⁴⁰⁰ Cf. *L'abolition des châtiments corporels : Un impératif pour les droits de l'enfant en Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2^e édition, 2008. Cf. le programme du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits de l'enfant et la protection de l'enfance contre la violence : *Stratégie 2012-2013. Construire une Europe pour et avec les enfants*, URL : http://www.coe.int/t/dg3/children/default_fr.asp.

⁴⁰¹ Texte de 1748 du pédagogue Johann Georg Sulzer, cité par MILLER Alice, *C'est pour ton bien, Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*, Éd. Aubier, 1983, p. 25.

⁴⁰² KASHANI Javad & al., *Youth violence : psychosocial risk factors, treatment, prevention and recommendations*, 1999, vol. 7, n° 4 & SCOTT Charles, *Juvenile violence*, PCNA, mars 1999, vol. 22, n° 1.

⁴⁰³ Cf. <http://www.oveo.org/>, site de l'Observatoire de la Violence Éducative Ordinaire lancé en 2005 sous la houlette d'Olivier Maurel, son président, dans le but d'informer et de conscientiser l'opinion publique et les responsables politiques français sur ces violences utilisées quotidiennement pour éduquer les enfants dans les familles et les institutions (écoles, assistantes maternelles...). Sur les enjeux de fond, cf. ANTIER Edwige, *L'autorité sans fessée*, Robert Laffont, 2010 & MAUREL Olivier, *La fessée, questions sur la violence éducative*, Éditions La Plage, 2001 : « Pourquoi appelle-t-on agression le fait de frapper un adulte, cruauté le fait de frapper un animal, mais éducation le fait de frapper un enfant ? La tolérance envers la

Suède a été le premier pays⁴⁰⁴ à inscrire dans sa législation l'interdiction des châtiments corporels, dès 1928 dans l'enseignement secondaire et de manière complète en 1979, y compris dans la sphère privée. L'argument légal du droit de « correction raisonnable » avait été retiré du code pénal suédois en 1957. Le volet positif de la loi votée en 1979 proclame les droits de l'enfant suédois à une bonne éducation et au respect de sa personne, de sa dignité d'être humain et de son intégrité⁴⁰⁵, ainsi que, en cas de maltraitance, les droits à la sécurité, à la protection et à l'assistance. L'autre volet de la loi est d'interdire tout châtiment corporel, qui y est entendu comme tout acte entraînant une blessure physique, tout en incluant les punitions éducatives qui entraînent une douleur ou même une humiliation dégradante. Ne sont pas incluses les interventions de l'adulte visant à protéger : par exemple immobiliser, soulever ou tirer un enfant pour l'empêcher de se faire mal ou de faire mal à quelqu'un d'autre.

Qualifiées de violentes, les gifles et les fessées sont mises à nu. En nommant l'interdit, la loi retire au châtiment corporel le statut de moyen éducatif, elle lui retire toute forme d'honneur, de légitimation et de nécessité. Notre culture dit clairement non, ce n'est pas une pratique acceptée chez nous. Les coups prétendument éducatifs ne le sont pas. Le droit met des mots sur les maux et déplace les curseurs entre prescrits et interdits. Comment se fait-il qu'il soit

violence éducative ordinaire est le terreau de la maltraitance. Infligée à la majorité des enfants pendant toutes les années où leur cerveau se forme, la violence éducative ordinaire les prépare à devenir eux-mêmes violents, ne serait-ce que par imitation, et à trouver normal que les conflits se règlent par la violence. L'interdiction de toute forme de violence dans l'éducation des enfants est une étape indispensable pour que l'humanité cesse de voir la violence comme une solution. Elle peut être considérée comme la violence première, socialement acceptée, qui rend possibles toutes les autres formes de violence. Pour un petit enfant, la tape, même 'légère' et la 'petite' fessée sont une première violence qui remet en cause sa base de sécurité et son monde relationnel à lui-même et à ses référents (le plus souvent, ses parents), c'est-à-dire les bases mêmes de ses relations futures et de son développement. La violence éducative se perpétue, par l'exemple, de génération en génération. Infligées à un enfant, dès son plus jeune âge, les violences ordinaires le prédisposent, une fois adulte, à se soumettre à la loi du plus fort, ou à faire subir à son tour à des êtres plus faibles (ses propres enfants, son conjoint ou toute autre personne) consciemment ou le plus souvent inconsciemment, ce qu'il a subi enfant. On ne peut enseigner la paix par la violence. »

⁴⁰⁴ En 2013, 33 pays ont déjà interdit par la loi les violences éducatives ordinaires. La liste des "pays abolitionnistes" des châtiments corporels s'allonge chaque année. Début 2015, ils étaient 43, dont 27 en Europe. Cette liste est mise à jour dans l'onglet [States which have prohibited](http://www.endcorporalpunishment.org/pages/frame.html) sur <http://www.endcorporalpunishment.org/pages/frame.html>. Aux USA et en France, les lobbies contre cette législation sont puissants. Suivant les recommandations du rapport de Françoise DEKEUWER-DÉFOSSEZ, *Rénover le droit de la famille. Propositions pour un droit adapté aux réalités et aux aspirations de notre temps*, La Documentation française, Paris, 1999, la loi française sur l'autorité parentale du 4 mars 2002 tient tellement à souligner l'importance du rôle éducatif des parents qu'elle évite d'enjoindre le respect mutuel entre parents et enfants. Elle enjoint au père et à la mère d'exercer leur autorité « dans le respect dû à [la] personne » de l'enfant : « les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité ». Cf. THÉRY Irène, *Nouveaux Droits de l'enfant, la potion magique ?*, dans *Esprit*, mars-avril 1994, p. 5-30, 1992.

⁴⁰⁵ « La Convention des droits de l'enfant a changé entre 1924 et 1989, afin de ne pas limiter ces droits à des droits spécifiques, et de les élargir aussi à des droits semblables. Dans ce texte est donc reconnue, en quelque sorte, une nature double de l'enfant, à la fois fragile comme un petit et respectable comme tout être humain. En conséquence, il existe une tension permanente entre "protection" et "libération". Il serait absurde que "l'approche juridique de l'enfance, du fait que les sociétés où elle s'est affirmée sont structurées par l'exigence de l'égalité, en vînt à identifier reconnaissance des droits et mise entre parenthèses de la façon dont l'enfant renvoie aussi à son altérité et à son irréductibilité". Il serait tout aussi absurde au nom de la spécificité du "petit homme" de "récuser la thématique des droits de l'enfant" » (DE SINGLY François, *Famille. Le statut de l'enfant dans la famille contemporaine*, dans *Encyclopædia Universalis* [en ligne], citant RENAULT Alain, *La Libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Bayard/Calmann-Lévy, 2002) ; URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/famille-le-statut-de-l-enfant-dans-la-famille-contemporaine/>).

interdit de gifler un adulte ou de frapper son animal domestique mais pas son enfant ? Apprendre aux parents à éduquer sans violence, tout en exerçant une ferme autorité est bon mais non suffisant : l'étape de légiférer est nécessaire, pour que les châtimements corporels soient effectivement abolis dans l'éducation des enfants. Le code civil s'enrichit, non pas le code pénal. La loi n'est pas là pour judiciariser l'éducation, mettre un juge et un policier dans chaque foyer. Elle joue le rôle de garde-fou, semblable au rail de sécurité au bord de la route : il vise à réduire au maximum les dégâts d'une embardée mais moins il sert, mieux c'est ! La force du droit est de dissuader les comportements inacceptables et de mettre les individus devant la responsabilité de leurs actes⁴⁰⁶. Tant qu'il n'y a pas de loi, les parents ne se remettent pas en question. Depuis 1979, la Suède a connu très peu de procès et encore moins de condamnation⁴⁰⁷.

Par un sondage réalisé en 1979, on sait que 70 % des Suédois étaient opposés à la loi sur l'interdiction des châtimements corporels. 20 ans plus tard, ils étaient 10 % à s'y opposer. Toute seule, la législation n'élimine pas la violence, elle envoie un message clair de protection des victimes mais elle n'est qu'un élément d'un ensemble de mesures. La Suède a mis en place une *children's ombudsperson* et un Comité gouvernemental chargé du suivi des abus sur enfants. La Suède a pu ainsi mener depuis 1995, à l'échelle nationale, des enquêtes sociologiques trisannuelles auprès des enfants scolarisés et des parents⁴⁰⁸. Celles-ci établissent une chute progressive du nombre d'enfants battus (de +/- 9 sur 10 dans les années 1960 à moins d'1 sur 10 en 2012). Il y a eu également une chute du taux de personnes se déclarant favorables à l'usage des châtimements corporels (de plus de 50 % encore favorables en 1995 à moins de 10 % en 2012). Outre la mise en évidence de ces résultats significatifs, ces enquêtes fournissent des renseignements sur les groupes de personnes les plus favorables aux châtimements corporels : ce sont surtout des hommes et des garçons, surtout nés à l'étranger, surtout eux-mêmes frappés dans le passé. Ces informations aiguillonnent le travail préventif et éducatif de fond. La Suède est devenue un pays phare. En 30 ans, ses prisons se sont à moitié vidées et les chiffres de la délinquance se sont effondrés.

La racine du changement réside dans la reconnaissance que même si les enfants ne sont pas de grandes personnes⁴⁰⁹, ils n'en sont pas moins des personnes à part entière⁴¹⁰. Derrière la loi, il

⁴⁰⁶ Voilà pourquoi, le 4 mars 2015, le Conseil de l'Europe a publiquement affirmé que la France ne respecte pas les textes européens, faute d'interdiction « suffisamment claire, contraignante et précise » des châtimements corporels infligés aux enfants. Dans sa réclamation, la partie requérante, l'Association pour la protection des enfants (APPROACH) avait accusé la France de violer l'article 17 de la Charte sociale européenne garantissant les droits sociaux et économiques de l'homme. Celui-ci prévoit que les États s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour « protéger les enfants et les adolescents contre la négligence, la violence ou l'exploitation ».

⁴⁰⁷ Bernard de Vos, le Délégué général aux Droits de l'Enfant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, affirme qu'« en trente ans d'interdiction en Suède, seul un cas a débouché sur une sanction civile : une amende de 100 € à payer. Légiférer sur la question, c'est éviter les excès, rien de plus » (cité dans l'article de LEROY Thomas, *La fessée réunit l'Europe entière*, La Dernière Heure, 27 avril 2010, repris sur <http://www.dhnet.be/actu/monde/la-fessee-reunit-l-europe-entiere-51b79b4ce4b0de6db983d8fb>).

⁴⁰⁸ Elles sont publiées par Lena Nyberg, *Barnaga är förbudet i Sverige* (Les châtimements corporels sont interdits en Suède), article de 2004 et les rapports rendus accessibles en français par David Dutarte à l'adresse suivante : http://www.oveo.org/index.php?option=com_content&view=article&id=90:pays-pionniers-en-matiere-dabolition-des-chatiments-corporels-ou-en-sont-les-pays-nordiques-&catid=40:pays-abolitionnistes&Itemid=54.

⁴⁰⁹ COPPER-ROYER Béatrice, *Vos enfants ne sont pas des grandes personnes*, Albin Michel, 2010.

⁴¹⁰ Cf. les travaux de l'historien Philippe ARIÈS dans *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Plon, 1960 (réédité par Seuil, 1973) : on a réalisé que, par ses pleurs et ses colères, le petit bébé parle déjà en humain original, dans un langage que les parents peuvent comprendre en puisant dans leurs ressources

y a un choix de société et une mobilisation de l'opinion publique. Les campagnes d'information et de sensibilisation contribuent à l'évolution des mentalités. C'est la prise de conscience collective et l'abaissement du seuil de tolérance social qui expliquent la forte augmentation dans les années 2000 des déclarations à la police de la maltraitance des tout petits enfants (entre 0 et 6 ans) et de la hausse des procès⁴¹¹. Sur base de ces chiffres, des détracteurs d'une loi interdisant les châtiments corporels dans leur propre pays, en Amérique ou en Europe, affirment que la maltraitance a augmenté en Suède. Joan Durrant⁴¹², psychopédiatre clinicienne, professeur associé et chef du département d'études familiales à l'université du Manitoba, a réfuté cet argument, notamment à partir des chiffres disponibles aux États-Unis : au début des années 1960, on estimait qu'il y avait environ 300 enfants maltraités. En 1990, 2,4 millions de cas étaient officiellement repérés et près de 3 millions en 1993. Cela ne signifie pas que la maltraitance ait été multipliée par 10.000 mais qu'en trente ans, la mentalité a fortement changé, ainsi que les moyens de lutte contre la maltraitance. L'augmentation des cas enregistrés de maltraitance et des taux de signalement traduit paradoxalement⁴¹³ l'évolution de la conscience collective et une plus grande capacité organisationnelle à repérer et à suivre ces cas.

Section 2 : Le changement de paradigme de l'obéissance à la responsabilité

Plus profondément, un changement de paradigme s'est réalisé, autour du rejet d'une société fondée sur l'obéissance, qui a été de moins en moins vue comme une vertu⁴¹⁴. On est passé d'une morale d'obéissance à une morale de responsabilité.

d'humanité. Il est un être humain en train de devenir lui-même, avec une personnalité unique à respecter. Il n'est plus vu comme un "petit animal" que le formatage parental devrait faire passer de la nature à la culture civilisée. « Le développement d'un enfant se fait comme il se doit, au mieux de ce qu'il peut, selon la nature qui est la sienne au départ de la vie, quand il se sent aimé par des parents qui s'aiment et qu'il y a de la gaieté dans l'air... Un enfant heureux, bien dans sa peau, c'est celui qui se développe comme il a, lui, à se développer, avec ses particularités qui seront respectées » (Françoise Dolto, 1979). Les parents doivent changer de rôle. Ils ne sont plus d'abord des individus appartenant à une génération précédente qui doivent transmettre à la génération suivante les savoirs et les expériences accumulés. Ils sont des individus chargés de décrypter, d'interpréter les besoins des enfants afin d'aider ces derniers à devenir eux-mêmes. Ils doivent aussi mettre en place un environnement de nature à les aider dans cette ambition (DE SINGLY François, *Le Soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996). Pour approfondir, cf. KORCZAK Janusz, *Le Droit de l'enfant au respect*, Paris, R. Laffont, 1998 ; *Comment aimer son enfant*, id., 1998.

⁴¹¹ Cf. Rapport d'enquête de 2007 : *Akta barnen - Om våld mot små barn* (Prudence avec les enfants - Sur la violence envers les jeunes enfants) publié par Rädda Barnen (*Save the Children Sweden*) & Allmänna Barnhuset, chapitre 1 : "*Barnmissandel idag*" (La maltraitance aujourd'hui), p. 7-8. 9 % des déclarations concernant les tout-petits ont mené à un procès, selon le rapport d'enquête de 2007 : *Det ingen vill prata om - En rapport om att förebygga misshandel av spädbarn* (Ce dont personne ne veut parler - Un rapport sur la prévention en matière de maltraitance des nourrissons) publié par Rädda Barnen (*Save the Children Sweden*). Voir notamment le syndrome du bébé secoué.

⁴¹² Joan E. Durrant a fait de nombreux longs séjours d'études en Suède et est devenue une spécialiste internationalement reconnue de la législation suédoise sur l'interdiction des châtiments corporels. Cf. le site Nospark, <http://www.nospark.net/durrant2.htm>. On note une évolution similaire en Norvège, elle est plus lente en Finlande.

⁴¹³ Bien connu est le paradoxe énoncé par Tocqueville : « Plus nous améliorons les choses, plus ce qui n'est pas amélioré nous apparaît insupportable. »

⁴¹⁴ Dans la hiérarchie des qualités qu'on attend de son enfant, la place de l'obéissance a constamment été rétrogradée en Occident depuis la Première Guerre mondiale : cf. ALWIN Duane F., *From obedience to autonomy. Changes in traits desired in children, 1924-1978*, dans *Public Opinion Quarterly*, vol. 52, 1988, p. 33-52.

L'ancien paradigme prône :

-l'obéissance aux Autorités, du père de famille à Dieu en passant par le patron et par les Autorités du pays⁴¹⁵, comme fondement de l'ordre social ;

-le primat de la collectivité sur l'individu, l'intériorisation des règles sociales, le devoir de se plier à une bonne éducation qui, dès le plus jeune âge, fait de la désobéissance une mauvaise action et une faute punie ;

-le respect de la trilogie : Patrie-Nation-État⁴¹⁹, le patriotisme qui requiert de s'en remettre avec confiance aux Autorités, le courage en cas de guerre d'aller sur le champ de bataille sur ordre et d'être prêt à tuer et être tué pour la défense de son honneur et de son pays.

Le nouveau paradigme prône :

-l'autonomie, l'esprit critique qui dénonce tout formatage à une soumission docile, la conscience éclairée sur les mécanismes guerriers⁴¹⁶ les droits à l'information et à la communication⁴¹⁷, la connaissance des pièges classiques des conflits ;

-le primat de l'individu sur la collectivité : une « société d'individus⁴¹⁸ », une perte de sens des institutions collectives, une culture "ouverte" à base de régulation "cool" des rapports humains (tolérance, hédonisme), un désinvestissement de la sphère publique ;

-le courage de dénoncer des mécanismes aveuglant tout un groupe, le rejet du silence complice face à la machine de guerre, le refus de tout système institutionnel qui réclame une obéissance aveugle, le droit à l'objection de conscience militaire et à la désobéissance civile face à une loi injuste, une citoyenneté libre, responsable et solidaire, une démocratie délivrée de l'identité nationale et de ses fondements ethnoculturels implicites⁴²⁰.

Regardons plus en profondeur les racines du nouveau paradigme. « L'Occident chrétien a longtemps pu rallier pratiquement tout le monde dans la reconnaissance d'un ordre naturel

⁴¹⁵ « Le règne de Louis XIV voit triompher l'ordre et la hiérarchie. Le roi est envoyé de Dieu, le père de famille représente le roi, ils sont tous deux les maîtres légitimes et incontestés respectivement du grand État absolu et du petit État constitué par la cellule familiale » (*Alternatives Non Violentes*, n° 84, automne 1992, p. 26).

⁴¹⁶ FOURNIER Martine, *Rencontre avec Stéphane AUDOIN-ROUZEAU. Paroles d'historiens : Silence, on tue !* dans *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, Hors-série n° 18, septembre 2008, p. 36.

⁴¹⁷ Concept apparu en 1969 et avancé publiquement par le français Jean d'Arcy, directeur du Service de l'information de l'ONU à New York : « La Déclaration universelle des droits de l'homme qui, il y a vingt et un ans, pour la première fois, établissait en son article 19 le droit de l'homme à l'information aura un jour à reconnaître un droit plus large : le droit de l'homme à la communication [...] Car, aujourd'hui, **les peuples savent, et s'ils sont plus difficiles à gouverner**, c'est peut-être que l'instrument de communication, d'information et de participation qu'on leur offre ne correspond plus au monde actuel et à l'avance de sa technique » (*Direct broadcast satellites and the right to communicate*, dans *Revue de l'Union européenne de radiodiffusion*, 1969). Cf. VOYENNE Bernard, *Le droit à l'information*, Aubier-Montaigne, 1970, p. 8, qui étudie la tension entre la liberté de la presse et le contrôle exercé par les États sur les organes de diffusion collective et sur l'information qui est une des clés du pouvoir.

⁴¹⁸ BOURRICAUD François, *L'Individualisme institutionnel*, Paris, PUF, 1977 ; LIPOVETSKY Gilles, *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983 & *Le crépuscule du devoir*, Gallimard, 1992 ; RENAULT Alain, *L'Ère de l'individu*, Gallimard, 1989 ; ELIAS Norbert, *La Société des individus*, trad. de l'all., Paris, Fayard, 1991 ; ION Jacques, *S'engager dans une société d'individus*, Armand Colin, 2012. Dans un mouvement d'« individuation », non réduit à l'individualisme, l'individu est érigé en valeur souveraine et devient la cellule de base de la société, libre et autonome, poseur de normes refusant les contraintes à son libre choix, se servant en « libre service normatif » selon l'expression de Pierre Legendre.

⁴¹⁹ Pour une présentation claire de la tradition articulant la nation, la patrie et l'État, cf. OUSSET Jean, *Patrie, Nation, État*, Éditions CLC, 1965, réédité en 1977, sous le titre *À la semelle de nos souliers*, avec Michel CREUZET.

⁴²⁰ Cf. HABERMAS Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, trad. de l'allemand par R. Rochlitz, Paris, Fayard, 1993.

originant d'un plan divin et imposant ses exigences jugées immuables à la conscience intime des personnes comme aux comportements tant individuels que collectifs ; l'ordre naturel et la loi naturelle furent les références privilégiées et proprement paradigmatiques de morales rigoureusement codifiées et qui faisaient d'abord appel à **la soumission et à la conformité**. Cet ordre fut durement secoué lorsque les développements scientifiques et technologiques permirent de faire l'ordre du monde au lieu de s'y soumettre ; [...] Une nouvelle éthique est en voie de gestation, fondée sur la **responsabilité** – responsabilité vécue dans la conscience des solidarités nouvelles, et donc partagée –, qui apparaît comme un nouveau paradigme⁴²¹. » De fait, « le principe de responsabilité émerge comme le principe moral de notre temps. Il peut devenir une étoile polaire commune, c'est-à-dire une référence qui permet d'intégrer dans un même questionnement les expériences variées que nous vivons les uns et les autres⁴²² ». Dans ce propos, Alain Etchegoyen cherche à élargir ce concept d'origine juridique pour penser et vivre une morale positive de la responsabilité⁴²³.

Plusieurs auteurs relient ce changement de paradigme à l'émergence de la démocratie et de la justice sociale, qui ont profondément transformé la société moderne dans son rapport à la loi et à la soumission. Norbert Elias explique le changement de paradigme depuis la naissance de l'État moderne au XVII^e siècle, à travers le processus de civilisation des mœurs. Il y a un passage à « l'autocontrainte⁴²⁴ ». La liberté et l'égalité sont devenues les valeurs premières dans l'éducation. Cela entraîna une « crise structurelle⁴²⁵ » de l'obéissance et de l'autorité.

§ 1 : Les mécanismes de la soumission aveugle

Dans les causes plus rapprochées de ce changement de paradigme, la guerre 40-45 joue un rôle pivot. Les travaux de Laurent Dauzou, professeur d'histoire à l'université Lyon-II, s'attachent à montrer les effets de l'esprit de la Résistance dans le changement de mentalité : « En France, la culture dominante, jusqu'à la seconde guerre mondiale, est celle de l'obéissance. » Mais la guerre a fait de cette vertu une anti-valeur : « La désobéissance est le plus sage des devoirs », proclamait le mouvement clandestin "Libération de zone sud" sur un tract⁴²⁶. Aux lendemains de la guerre, le tribunal de Nuremberg juge 24 des principaux responsables du Troisième Reich pour « crime contre la paix », « crime de guerre » et « crime

⁴²¹ BOURGEAULT Guy, *La responsabilité comme paradigme éthique ou l'émergence d'une éthique nouvelle*, dans *Actualiser la morale. Mélanges offerts à René Simon*, Paris, Cerf, 1992, p. 79 et 80 (69-96).

⁴²² ETCHEGOYEN Alain, *La vraie morale se moque de la morale. Être responsable*, Paris, Seuil, 1999, p. 171 & ETCHEGOYEN Alain, *Le Temps des responsables*, Paris, Julliard, 1993.

⁴²³ Cf. l'étude de Léon HUSSON, *Les Transformations de la responsabilité. Étude sur la pensée juridique*, Paris, PUF, 1947. Également celle de Michel VILLEY, *Esquisse historique sur le mot responsabilité*, dans *Archives des philosophies du droit*, n° 22, Paris, Éd. Sirey, 1977, p. 45-58, qui fait remonter la moralisation de la responsabilité au Moyen-âge ; BOURGEAULT Guy, *L'Éthique et le droit face à la technologie*, dans *Revue juridique Thémis*, n°22/3, 1988, p. 300-305 ; DOMENACH Jean-Marie, *La Responsabilité. Essai sur le fondement du civisme*, Paris, Hatier, coll. *Optiques*, 1994 ; JONAS Hans, *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1992 ; RICOEUR Paul, *Le concept de responsabilité : essai d'analyse sémantique*, dans *Esprit*, n°206, 1994, p. 28-48 ; MORAN Gabriel, *Grammar of Responsibility*, New York, Crossroad Pub. Co., 1996.

⁴²⁴ Cf. *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 ; *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

⁴²⁵ RENAUT Alain, *La Libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Bayard/Calmann-Lévy, 2002, p. 24-37.

⁴²⁶ DAUZOU Laurent, *Désobéissance. Histoire du mouvement Libération de zone sud*, Odile Jacob, 1995. Ce tract de 1943 appelait les jeunes gens à ne pas partir en Allemagne, malgré les appels nazis au service du travail obligatoire. Cf. aussi DHOMBRES Dominique, *De la culture de l'obéissance au devoir d'insoumission*, dans *Le Monde*, 18 décembre 1999, qui présente la désobéissance civile dans ses racines historiques puis comme les leçons de la Résistance.

contre l'humanité⁴²⁷ ». Ces trois nouvelles notions juridiques, consacrées par l'article 6 du Statut du Tribunal de Nuremberg, créent une jurisprudence sur le droit et même le devoir des citoyens de désobéir à des ordres injustes, sous peine d'être complices de crime. Emprisonné par Hitler qui le fait pendre quelques jours avant qu'il ne se suicide, le pasteur allemand Dietrich Bonhoeffer relate : « Nos regards étaient dirigés vers l'autorité, non dans une crainte servile, mais dans une confiance librement consentie qui voyait dans la tâche une mission et dans la mission une vocation. [...] Les Allemands ont démissionné de leur propre responsabilité, [...], à cause de notre inclination à la soumission. [...] Une notion fondamentale nous manquait encore : celle de la nécessité d'une action libre et responsable, même en opposition à la mission et à l'ordre qu'on nous dictait⁴²⁸. » La Deuxième Guerre mondiale accouche du nouveau paradigme : celui qui se soumet à une loi injuste porte une part de la responsabilité de cette injustice. Ce qui fait l'injustice, ce n'est pas tant la loi injuste que l'obéissance à la loi injuste. S'impose comme prioritaire la nécessité de désobéir à la loi lorsqu'elle est injuste et d'entrer en résistance à l'égard de l'injustice⁴²⁹.

Au cours de son exil américain, le sociologue allemand Theodor W. Adorno, publie en 1950 une étude empirique sur la personnalité autoritaire⁴³⁰, dans le but de mieux comprendre ce qui a rendu possible l'adhésion de masse au fascisme⁴³¹. Les comportements fascistes, les préjugés sur une minorité, les stéréotypes intolérants, l'adulation d'un chef, etc., proviennent moins de l'appartenance à une classe sociale que de structures mentales fabriquées dès l'enfance par des processus de socialisation conduisant à former une structure de personnalité autoritaire. L'allemande Alice Miller reliera ces structures mentales, germes du fascisme, aux procédés d'éducation violents, prônés par la « pédagogie noire », qui provoquent des dommages psychologiques inconscients (cf. supra et infra). « Le Pouvoir tire son poids de la capacité à se faire obéir, à se procurer par l'obéissance les moyens d'agir. Tout repose sur l'obéissance. Connaître les causes de l'obéissance, c'est connaître la nature du Pouvoir⁴³². » Et Bertrand de Jouvenel de décrire « le mystère de l'obéissance civile », en citant le banquier Jacques Necker qui fut ministre de Louis XVI jusqu'à la Révolution française : « Une pareille subordination doit frapper d'étonnement les hommes capables de réflexion. C'est une action singulière, une idée presque mystérieuse que l'obéissance du très grand nombre au très petit

⁴²⁷ Cf. NASLEDNIKOV Wladimir, *Naissance et développement du concept de crime contre l'humanité*, Thèse soutenue le 7 janvier 2009, Faculté de droit de Douai.

⁴²⁸ BONHOEFFER Dietrich, *Résistance et Soumission*, p. 4-5. Repris par MULLER Jean-Marie, *Désarmer les dieux. Le christianisme et l'islam au regard de l'exigence de non-violence*, Les Éditions du Relié, 2009. Arrêté par la Gestapo le 5 avril 1943, Bonhoeffer sera pendu le 9 avril 1945 à l'âge de trente-neuf ans.

⁴²⁹ Voici un indice parmi bien d'autres confirmant le changement de paradigme : des policiers belges envoyés, dans le cadre de leur formation, à l'"Expo 14-18, c'est notre histoire !", qui présente « le passage historique de "un ordre est un ordre" à "Devant un ordre selon moi injuste, j'ai à dire ce que je pense" » (retransmis aux informations de la RTBF, le 21 mai 2014).

⁴³⁰ ADORNO Theodor W., *Études sur la personnalité autoritaire*, Paris, Allia, 2008 [1950], étude qui s'est appuyée sur des questionnaires remplis par plus de 2000 personnes. Cf. ISRAËL Lucien, *Du caractère autoritaire*, dans *Initiation à la psychiatrie*, Paris, Masson, 1984 & les commentaires fouillés de BORDIER Julien, *À propos de la personnalité autoritaire*, dans *Wärmestrom* (le courant chaud en sciences humaines), Hiver 2008/2009, p. 75-78, publié en ligne sur www.theoriecritique.com, et <http://variations.revues.org/246>

⁴³¹ Déjà en 1933, Wilhem Reich (1897-1957) s'était penché sur les étonnants mécanismes de sujétion et de passivité des groupes psychologiquement captifs de leurs bourreaux : cf. *Massenpsychologie des Faschismus*, 1933. Né en Autriche-Hongrie en 1897 (il serait aujourd'hui Ukrainien), il part en 1939 aux États-Unis, où son livre est traduit : *The Mass Psychology of Fascism*, 1946, en français : *La Psychologie de masse du fascisme*, Payot, 1999 & *Rede an den kleinen Mann*, traduit *Listen, Little Man !*, 1948, *Écoute, petit homme !*, Payot, 1999.

⁴³² DE JOUVENEL Bertrand, *Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, Hachette, 1972, p. 30-31.

nombre⁴³³. » Rousseau compare le Pouvoir à « Archimède assis tranquillement sur le rivage et tirant sans peine à flot un grand vaisseau⁴³⁴ ».

En 1962, s'ouvre le procès d'Adolf Eichmann, le haut fonctionnaire nazi chargé de la logistique de la déportation des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Il n'a cessé de proclamer qu'il n'a fait « qu'exécuter les ordres⁴³⁵ ». Hannah Arendt tira les leçons politiques de l'« instinct de soumission » qui fait de chacun de nous un tortionnaire en puissance, c'est-à-dire un exécuteur irresponsable des basses besognes commandées par le Pouvoir : « Nous pouvons constater que l'instinct de soumission à un homme fort tient dans la psychologie de l'homme une place au moins aussi importante que la volonté de puissance et, d'un point de vue politique, peut-être plus significative⁴³⁶. » Dans la foulée, Stanley Milgram, chercheur en psychologie de l'Université de Yale, démontre expérimentalement que la grande majorité des individus ordinaires, placés dans un cadre hiérarchique formel, sont capables de comportements tortionnaires⁴³⁷. Plus de deux-tiers des gens normaux torturent leur condisciple sans défense, simplement par obéissance au chef de l'expérience, par soumission à son autorité. Ils manifestent un désengagement affectif vis-à-vis des victimes mais aucun plaisir sadique à les violenter. Ils s'en sentent irresponsables car ils s'en remettent à l'autorité qui les commande. La légitimité de l'acte commandé leur semble fondée sur la légitimité de l'ordre, lui-même fondé sur la légitimité de l'autorité. Ainsi, conclut Milgram, « des gens ordinaires, dépourvus de toute hostilité, peuvent, en s'acquittant simplement de leur tâche, devenir les agents d'un atroce processus de destruction. En outre, même lorsqu'il ne leur est plus possible d'ignorer les effets funestes de leurs activités professionnelles, si l'autorité leur demande d'agir à l'encontre des normes fondamentales de la morale, rares sont ceux qui possèdent les ressources intérieures nécessaires pour lui résister⁴³⁸ ». Les travaux de Milgram

⁴³³ NECKER Jacques, *Du Pouvoir exécutif dans les Grands États*, 1792, p. 20-22. Les écrits de Necker ont été réunis dans les Œuvres complètes de M. Necker publiées par M. le Baron de Staël, son petit-fils, Paris, Treuttel et Würtz, 1820-1821, 15 vol.. Avant Necker, cf. Étienne LA BOÉTIE, *Discours de la servitude volontaire*, 1548, titré *Le Contr'Un*, par des éditions posthumes pour en accentuer le caractère polémique.

⁴³⁴ ROUSSEAU, *Du Contrat social*, Livre III, chap. VI, sur la docilité : « On nous dit "Viens !" et nous venons. On nous dit "Va" et nous allons. Nous obéissons au percepteur, au gendarme, à l'adjudant. »

⁴³⁵ Cf. ARENDT Hannah, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, 1963, rééd. Gallimard, coll. *Folio essais*, 1991, qui a assisté à tout le procès pour le *New York Times*.

⁴³⁶ ARENDT Hannah, *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, p. 148. Tolstoï avait déjà mis en garde contre ce formatage qui fait perdre aux hommes « la liberté raisonnable » essentielle au discernement : « ils deviennent entre les mains de leurs chefs hiérarchique les armes dociles et machinales de l'assassinat » (TOLSTOÏ Léon, *Rayons de l'aube*, Paris, Stock, 1901, p. 373).

⁴³⁷ MILGRAM Stanley, *Obedience to Authority*, New York, Harper & Row, traduit : *La soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1974. Voici l'expérience menée. Des scientifiques recrutèrent des volontaires qui croient participer à une expérience sur l'apprentissage. L'expérimentateur en blouse blanche demande au participant d'administrer des chocs électriques d'intensité croissante, de 15 à 450 volts à un élève, attaché sur une chaise dans une pièce voisine, s'il ne répond pas correctement à des questions. À 360 volts, le message affiché sur la manette qui commande le choc électrique est : « attention chocs dangereux ». Malgré les cris poussés de plus en plus fort par le sujet, 65 % des sujets participants exécuteront la consigne et iront finalement jusqu'aux 450 volts, dépassant largement le seuil pathologique de décharge électrique. Évidemment, il y a simulation, les chocs sont fictifs et l'élève est un comparse de l'expérimentateur. Une telle expérience a été corroborée par des centaines d'autres similaires menées dans d'autres milieux sociaux et d'autres pays.

⁴³⁸ « Les deux tiers des civilisés se changent d'une minute à l'autre en tortionnaires pour peu que l'autorité le leur commande – et ce, bien qu'il n'y ait aucun risque à refuser d'obéir. De chacun de nous aux apparences de bon Docteur Jekyll, le diable est prêt à surgir de la boîte, l'affreux Mister Hyde » (MENDEL Gérard, *Une histoire de l'autorité. Permanences et variations*, Paris, La Découverte et Syros, 2002, cité par *Formes de l'agir stratégique*, De Boeck Supérieur, 2007, p. 262 (dans la section intitulée *La part de responsabilité des dominés*). En 1968, John Darley et Bibb Latané ont mis en lumière un processus de

sont renforcés en 1971 par l'expérience connue sous le nom de « *Stanford prison experiment* » menée par l'équipe du psychologue Philip Zimbardo, à la demande de l'US Navy qui cherchait à mieux comprendre les causes des conflits entre gardiens et prisonniers dans les prisons militaires⁴³⁹.

Ces études⁴⁴⁰ ont mis en lumière que, face à une autorité légitime, le contenu de l'ordre importe moins que l'ordre lui-même. Cela rejoint ce propos de Freud : « Plutôt qu'un "animal grégaire", l'homme est un animal de horde, c'est-à-dire un élément constitutif d'une horde conduite par un chef⁴⁴¹. » « L'individu renonce à son idéal du moi, en faveur de l'idéal incarné par le chef⁴⁴². » Milgram ajoute : « La hiérarchie sécurise ses membres et réalise une espèce de paix dans l'injustice, par la domination-soumission. Son fonctionnement repose sur un double mécanisme : 1) l'identification au fort, ou au groupe idéalisé, c'est-à-dire le plus souvent, l'identification à l'agresseur ; 2) la négation de la souffrance du plus faible. » Dans ce que Jacques Sémelin appelle « les mécanismes de la violence commandée », est à l'œuvre un mécanisme psychotique puissant qui emprisonne l'individu normal, en dépit de sa conscience morale : « L'obéissance est le nerf des armées parce qu'elle est le meilleur moyen de "désensibiliser" les hommes à la pratique collective de la violence commandée. L'obéissance atténue fortement le sentiment de culpabilité que suscite inévitablement l'ordre de tuer⁴⁴³. » La mise à jour de tels mécanismes de soumission conduit à une défiance profonde par rapport à « un véritable conditionnement collectif à la violence ». « L'obéissance est le plus grand pourvoyeur de violence⁴⁴⁴. » L'obéissance est encore plus dangereuse que le conformisme car de celui-ci, on ne se vante pas, on le vit ; tandis que de celle-là, « on en a toujours fait un idéal, religieux, militaire ou autre ».

dilution de la responsabilité et d'apathie, appelé effet du témoin ou effet spectateur (*bystander effect*) : notre capacité à venir au secours d'une personne en détresse est d'autant plus inhibée que nous sommes nombreux à être témoins de cette situation. Cf. DARLEY John & LATANÉ Bibb, *Bystander Intervention in Emergencies*, dans *Journal of Personality and Social Psychology* 8, n° 4, 1968, repris par MANNING Rachel, LEVINE Mark & COLLINS Alan, *The Kitty Genovese murder and the social psychology of helping: The parable of the 38 witnesses*, dans *American Psychologist*, n° 62, 2007, p. 555-562. Cf. également l'expérience de conformité d'Asch.

⁴³⁹ Furent recrutés vingt sujets "sains" acceptant de rester quinze jours enfermés dans une prison recréée en laboratoire et répartis aléatoirement en deux groupes : les uns jouèrent le rôle de gardiens, les autres celui de prisonniers. De jour en jour, les humiliations et brutalités infligées par les gardiens atteignirent un tel point de danger de mort que l'expérience dut être interrompue après une semaine. Cf. HANEY Craig, BANKS Curtis & ZIMBARDO Philip, *A Study of Prisoners and Guards in a Simulated Prison*, 1973 ; URL : <http://www.zimbardo.com/downloads/1973%20A%20Study%20of%20Prisoners%20and%20Guards,%20N%20aval%20Research%20Reviews.pdf>. Voir surtout ZIMBARDO Philip, *The Lucifer Effect: Understanding How Good People Turn Evil*, Random House, 2007, dans lequel il résume les 35 années de recherche qu'il mena sur les facteurs explicatifs de la violence dont sont capables les gens ordinaires en situation extraordinaire. Cf. aussi BROWNING Christopher, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, rééd. Tallandier, 2007 [1996], cherchant à comprendre comment de simples pères de famille, ouvriers et membres de la petite bourgeoisie, exécutèrent 40.000 Juifs polonais en 1942 et 1943.

⁴⁴⁰ À ces études, ajoutons le "Jeu de la mort", réalisé en 2009 du côté de la francophonie, qui reproduit la mise en scène de Milgram, en remplaçant l'autorité scientifique par une présentatrice de télévision. Il illustre l'actuelle forte obéissance au pouvoir de la télévision. Cette expérience constitue un outil pédagogique de valeur pour réfléchir au mécanisme avec des jeunes d'aujourd'hui.

⁴⁴¹ FREUD Sigmund, *Essais de psychanalyse*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1981, p. 34.

⁴⁴² *Idem*, p. 158.

⁴⁴³ SÉMELIN Jacques, *Pour sortir de la violence*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1983, p. 51-52.

⁴⁴⁴ *Entretien avec Denise VAN CANEGHEM...*, op. cit., p. 38. L'article (p. 36-48) commente la troisième partie du livre de Bruno Bettelheim sur l'agressivité, déjà cité.

Selon Gérard Mendel (1930-2004), la soumission à l'autorité engage un mécanisme de réflexe conditionné qui a été intériorisé depuis tout petit. Il a avancé une explication psycho-affective de ce phénomène social de soumission volontaire des subordonnés, qui serait rendu possible par « un réflexe non-conscient d'obéissance irraisonnée et irréfléchie⁴⁴⁵ », se mettant en place chez le tout petit enfant à cause de sa dépendance psycho-affective à l'égard de ses parents, de sa peur d'être abandonné et de sa culpabilité⁴⁴⁶. C'est Alice Miller qui a diffusé largement cette perspective. Elle propose un manifeste *Chaque fessée est une humiliation*, qui ramasse bien ses apports : « De nombreuses recherches⁴⁴⁷ ont démontré que si les châtiments corporels permettent de faire obéir un enfant dans l'immédiat, ils entraînent ultérieurement de graves troubles du caractère et du comportement⁴⁴⁸ si cet enfant ne trouve pas, dans son entourage, une personne informée et compatissante pour lui venir en aide. Hitler, Staline, Mao et d'autres tyrans⁴⁴⁹ n'ont pas rencontré, quand ils étaient petits, de tels témoins lucides⁴⁵⁰. De ce fait, ils ont appris très tôt à glorifier la cruauté, et, devenus adultes, à justifier les massacres qu'ils organisaient. Des millions de gens, eux aussi élevés dans la violence, leur ont prêté la main. Il faut cesser de se servir des enfants comme d'un exutoire, permettant de se défouler légalement des affects accumulés. On croit encore souvent que de "légères" humiliations, du type claques ou fessées, seraient inoffensives⁴⁵¹. Car, tout comme pour nos parents, cette idée nous a été inculquée très tôt dans notre enfance. Elle aidait l'enfant battu à minimiser sa souffrance, et par là, à la supporter. Mais sa nocivité se révèle précisément par cette large acceptation : puisque cela était supposé "ne pas faire de mal", à chaque génération des enfants ont subi ces traitements humiliants, et, de plus, ont jugé juste et normal de recevoir des coups. Paradoxalement, dans leur effort pour empêcher leurs enfants de devenir délinquants, les parents leur ont enseigné la délinquance en leur livrant des modèles violents. »

Alice Miller a mis en lumière un double mécanisme à l'œuvre chez le petit enfant maltraité : d'une part le refoulement du traumatisme subi, d'autre part l'idéalisation du parent persécuteur qui l'éduque dans le devoir de gratitude à l'égard des prétendus bienfaits de son éducation répressive. La moins mauvaise solution de survie pour l'enfant impuissant et totalement dépendant est de se dédoubler, de se dissocier de la douleur ressentie, en se coupant de ses colères contre les mauvais traitements et en refoulant sa haine. Mais ultérieurement, lorsqu'il disposera de la puissance, si la violence subie et la rage restent refoulées et donc inconscientes, elles chercheront à se décharger, par de nouveaux actes de

⁴⁴⁵ *La révolte contre le père. Une introduction à la sociopsychanalyse*, Payot, coll. Poche, 1974, p. 7.

⁴⁴⁶ *Pour décoloniser l'enfant*, Payot, 1989, p. 270. Voir aussi *Une histoire de l'autorité. Permanences et variations*, Éd. La Découverte, 2007.

⁴⁴⁷ Cf. le site de l'Observatoire <http://www.oveo.org/> qui reprend plus d'une dizaine d'articles publiés dans les Revues scientifiques et d'études menées par des Universités, principalement américaines et canadiennes ; MAUREL Olivier, *La Fessée : questions sur la violence éducative*, La Plage, 2001 (réédité 2004), préface par Alice Miller ; *La Violence éducative : un trou noir dans les sciences humaines*, Éditions l'Instant Présent. Olivier Maurel parle d'« aveuglement volontaire » dans la non-prise en compte des études scientifiques sur les effets nocifs des punitions corporelles et des humiliations infligées aux enfants. Il est repris dans <http://www.fondation-enfance.org/fileadmin/users/fondation/> : « Il n'y a pas de petite claque ! » (la campagne 2013 contre les violences éducatives ordinaires).

⁴⁴⁸ *Le drame de l'enfant doué*, [*Das Drama des begabten Kindes*, 1979], Presses Universitaires de France, 1983. L'enfant doué mis à la cave développe un faux-soi pour se protéger.

⁴⁴⁹ Elle le démontre avec précision dans *Am Anfang war Erziehung*, 1980, traduit : *C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*, Aubier, 1983. Cf. aussi *Du sollst nicht merken*, 1981, traduit : *L'enfant sous terreur*, Aubier, 1986. L'enfant que je suis a une telle peur de reconnaître la vérité – car il ne pourrait y survivre – qu'il la refoule.

⁴⁵⁰ La figure du « témoin lucide » apparaît dans *Das verbannte Wissen*, 1988, traduit : *La connaissance interdite*, Aubier, 1990.

⁴⁵¹ MILLER Alice, *Abbruch der Schweigemauer*, 1990, traduit : *Abattre le mur du silence*, Aubier, 1991.

violence sur autrui ou sur soi-même⁴⁵². Il y aura transfert de la violence sur des victimes innocentes, afin de ne pas ressentir la souffrance insupportable de l'enfant intérieur qui hurle d'angoisse et/ou de rage.

La coupure d'avec son enfant blessé produit des violences tournées vers l'extérieur et/ou vers l'intérieur, notamment par la maladie ("mal-a-dit"). Le symptôme dit le traumatisme, même si c'est d'une manière indirecte et cachée, il en est la trace grâce à laquelle il est encore possible d'y remonter. Dans *Notre corps ne ment jamais*⁴⁵³, Alice Miller relie l'asthme dont Marcel Proust a souffert toute sa vie et dont il mourut, à l'omniprésence aimante et possessive de sa mère, cette riche héritière d'une bourgeoisie juive éclairée. « Tendre et dévorante, elle entoura de sollicitude ce fils aîné en qui apparaissait une sensibilité aiguë, presque malade. Tous les lecteurs de Proust la connaissent presque intimement comme la dispensatrice du baiser du soir, mais aussi comme une présence absolue et fusionnelle, une véritable passion amoureuse ayant existé entre eux. À la question "Quel serait votre plus grand malheur ?", dans un questionnaire appelé à porter son nom, le jeune Marcel avait répondu : "Être séparé de maman. " Sans doute ne fut-elle pas étrangère à l'homosexualité de son fils, qui ne put aimer une femme qu'en elle⁴⁵⁴. » Il lui écrivit un jour : « Je préfère avoir des crises et te plaire que te déplaire et n'en point avoir. » D'après Miller, il étouffa d'asthme et mourut suffoqué plutôt que de mettre en doute la part dévorante de cette "bienveillance" parentale. Sa célèbre anecdote de la madeleine immortalisa l'un des rares moments de son enfance où il vécut dans les bras de sa mère sans culpabilité ni fardeau d'attentes. Mauriac évoque les « plaies de ses personnages dont il fut lui-même rongé⁴⁵⁵ ».

Pour casser ces cycles de la violence d'une part subie, d'autre part agie par projection inconsciente, une double opération est à réaliser en sens inverse :

1) Cesser de se couper de son enfant intérieur. Prendre conscience que ce refoulement jouait un rôle protecteur autrefois mais qu'aujourd'hui, il est possible de renouer et d'entourer de soins bienveillants son enfant intérieur, qui a besoin d'être accueilli dans sa vulnérabilité et entendu dans sa blessure par l'adulte que nous sommes devenus.

2) Cesser d'idéaliser le parent malgré la peur⁴⁵⁶ et condamner les comportements de violence tant physique que verbale.

Alice Miller a montré comment la tyrannie d'un Adolf Hitler et la folie d'un Nietzsche s'enracinent dans une enfance maltraitée. Hitler, adulte, racontait fièrement comment il avait

⁴⁵² MILLER Alice, *Dein gerettetes Leben*, 2007, traduit : *Ta vie sauvée enfin*, Flammarion, 2008, p 62.

⁴⁵³ MILLER Alice, *Die Revolte des Körpers*, 2004, traduit : *Notre corps ne ment jamais*, Flammarion, 2004.

⁴⁵⁴ André Durand présente Marcel Proust, document Word disponible sur www.comptoir litteraire.com, p. 2 (1-37).

⁴⁵⁵ Ce qui donne une lumière particulière à l'hommage de François Mauriac, placé sur la tombe de Marcel Proust : « La plus grande partie de sa vie d'homme s'est écoulée entre les murs de liège d'un appartement du boulevard Haussmann, [...] dans son univers qu'il peuplait d'êtres innombrables, à tous les degrés de leur existence sociale, sentimentale, sexuelle. [...] Voici donc l'homme de lettres à son paroxysme : celui qui a fait de son ouvrage une idole et que l'idole a dévoré. Elle ne lui fut pas un divertissement à la douleur, puisqu'il l'a nourrie de sa douleur même. [...] Marcel Proust a souffert. Comme il souffrait depuis des années sans mourir, ses amis trouvaient commode et rassurant parfois d'en sourire. La vie nocturne de Proust leur semblait une bizarrerie de malade imaginaire et ils ne voulaient voir que des boutades dans les allusions à sa mort, dans ce gémissement qui jaillit de toutes ses lettres : "...J'ai voulu vous écrire, mais j'ai été mort. Et je remonte *de profundis* et encore tout emmaillotté comme Lazare." Dans une autre, il se nomme "celui qui est déjà dans la mort" » (MAURIAc François, *Sur la tombe de Marcel Proust*, paru dans *La Revue Hebdomadaire* du 2 décembre 1922).

⁴⁵⁶ Sur la peur de mettre en cause les parents, cf. MILLER Alice, *La connaissance interdite*, p 51. Cf. aussi ROBERT-OUVRAY Suzanne, *Enfant abusé. Enfant médusé*, DDB, 1998.

appris à supporter les fréquents coups de fouet de son père, à ne plus pleurer, à ne plus ressentir la douleur. Un jour, sa victoire avait été de parvenir à compter les coups de fouet reçus : 32 ! Il disait : « Ma pédagogie est dure. Il faut éliminer la faiblesse. Dans mes *Ordensburgen*⁴⁵⁷, nous formerons une jeunesse dont le monde aura peur. Je veux une jeunesse violente, dominatrice, courageuse et cruelle. Il faut qu'elle sache endurer la souffrance. Elle ne doit rien avoir de faible ni de tendre. Que l'éclat de la bête féroce libre et magnifique brille à nouveau dans ses yeux. Je veux que ma jeunesse soit forte et belle... C'est ainsi que je pourrai créer un ordre nouveau⁴⁵⁸. » Hitler, adulé et craint par une Nation entière, elle-même éduquée à l'obéissance par la force, a transposé le régime totalitaire de sa famille dans une idéologie totalitaire qui a coûté la vie à plusieurs millions d'êtres humains. « Adolf Hitler ne niait pas qu'il avait été battu. Il niait seulement les blessures subies, niait totalement ce qu'il avait ressenti et en vint, pour cette raison, à massacrer des millions d'êtres humains. Il n'en aurait pas été ainsi s'il avait ressenti sa situation, sa vérité, et avait pleuré sur elle, s'il n'avait pas refoulé la haine justifiée à l'encontre du responsable de sa détresse mais l'avait vécue consciemment et comprise. Mais il a perverti cette haine et l'a travestie en une idéologie destructrice. Et cela vaut également pour Staline, Ceausescu et tous les autres enfants battus et humiliés devenus, adultes, des tyrans et des criminels⁴⁵⁹. »

Bruno Bettelheim a étudié ce processus d'idéalisation à l'œuvre chez les prisonniers des camps de concentration, pour mieux supporter les mauvais traitements de leurs bourreaux. Ces victimes manifestent dans leurs discours et attitudes d'étonnantes similitudes avec les enfants maltraités par leurs parents⁴⁶⁰. Dans une commune situation d'impuissance et de dépendance devant l'Autorité tout-puissante, « la nécessité de préserver un certain narcissisme contribue à engendrer une image mythique du persécuteur, voire une véritable fascination pour la force qu'il incarne. Quand on se retrouve totalement soumis à une force, il vaut mieux l'imaginer bonne⁴⁶¹ ». Pour Bruno Bettelheim, « les prisonniers résolvaient ce conflit en considérant que les SS étaient supérieurs d'une façon particulière tout en leur étant inférieurs intellectuellement et moralement. Ils voyaient en eux des adversaires tout-puissants qui n'étaient même pas humains. Du fait qu'ils imputaient aux SS des caractéristiques non humaines, il leur était possible de se soumettre à eux sans se sentir dégradés ». Il montre comment tant les victimes que les bourreaux étaient tous « psychosés », obéissant sous la contrainte et puis le conditionnement. L'image dévalorisée des victimes (« des sous-hommes ») et l'accoutumance à la violence sont des facteurs qui aggravent cette soumission au dominant.

Plus récemment, les études sur des violences extrêmes, comme les massacres au Viêtnam, au Rwanda et en Yougoslavie⁴⁶², ajoutent au mécanisme puissant de l'obéissance d'autres facteurs explicatifs, comme la haine et l'idéologie. Haslam et Reicher soulignent l'importance

⁴⁵⁷ Ces "Châteaux de l'Ordre" ont été des centres d'endoctrinement idéologique et d'entraînement militaire réservés à une élite de jeunes membres du NSDAP et de la SS.

⁴⁵⁸ *C'est pour ton bien*, op. cit., p. 169.

⁴⁵⁹ *Abattre le mur du silence*, op. cit., p. 41-42.

⁴⁶⁰ BETTELHEIM Bruno, *Le cœur conscient*, Laffont, 1972. Dans *Bourreaux et victimes : Psychologie de la torture*, Odile Jacob, 1999, Françoise Sironi cherche à pénétrer dans le monde mental des bourreaux, elle montre que la « fabrication de tortionnaires » passe par un processus d'initiation traumatique. Cf. aussi FROMM Éric, *De la désobéissance et autres essais*, R. Laffont, 1983.

⁴⁶¹ Cf. FILLIOZAT Isabelle, *Victime et bourreau : une même prison*, dans *Alternatives Non Violentes*, Revue associée à l'Institut de recherche sur la résolution non-violente des conflits (I.R.N.C.), n° 84, 1992, p. 55.

⁴⁶² WELZER Harald, *Les Exécuteurs*, Gallimard, 2007.

du sens et de la justification morale⁴⁶³. Déjà, à l'échelle des expériences menées en laboratoire par des blouses blanches, les sujets qui deviennent des bourreaux agissent avec la conviction de faire progresser la science. Les exécutants d'un génocide ne sont pas des psychopathes, ils agissent en conscience pour ce qu'ils jugent être le bien⁴⁶⁴, convaincus de la pertinence d'une ligne de démarcation séparant "eux" et "nous". Ils tuent d'autant plus facilement qu'ils se sentent étrangers aux victimes, qu'elles appartiennent à un groupe qui a été préalablement déshumanisé, exclu de l'humanité commune. Autre facteur précipitant la violence : le sentiment de menace et l'impression que son monde s'écroule et que cette situation d'urgence et/ou exceptionnelle rend caduques les normes habituelles⁴⁶⁵. Autre ingrédient encore : la propension de l'individu à la soumission se trouve fortement renforcée par les récompenses qui honorent l'obéissance et les punitions qui sanctionnent la désobéissance.

§ 2 : Le passage du héros qui donne sa vie en se sacrifiant à l'antihéros qui enlève la vie de l'autre

Depuis 1918, on se retrouvait chaque année au pied du monument aux morts, les autorités du village célébrant les mérites de ceux qui ont connu « le sort du héros, le plus beau, le plus digne d'envie⁴⁶⁶ ». Leur sacrifice était pris dans son acception étymologique : « rendre sacrée » (*sacer facere* en latin) leur mort qui était ainsi débordée par un surcroît de sens, celui de « l'autoréalisation sacrificielle de la mort héroïque⁴⁶⁷ ». Le général Bachelet souligne les écarts entre les générations, celle des « plus anciens qui ont été nourris de patriotisme et d'exemplarité du fait militaire et celle qui résulte d'un siècle de fer, de feu et de sang qui avait définitivement disqualifié tout ce que la III^e République naissante avait pu faire en la matière⁴⁶⁸ ». Aujourd'hui, mourir pour la patrie (« *Pro Patria Mori* ») et suivre aveuglément le drapeau sont profondément discrédités, c'est une autre facette du changement de paradigme en cours⁴⁶⁹. L'anthropologie héroïque des philosophies classiques de l'histoire mettait en avant le pouvoir de mourir pour les siens, la capacité à donner sa vie. Après la Deuxième Guerre mondiale, le même acte devient le pouvoir de tuer d'autres hommes, la capacité à donner la mort. « Les catégories du pouvoir mourir et du pouvoir tuer sont les deux faces d'une même médaille, accrochée à la veste du héros, étant entendu, si l'on veut filer la métaphore, que le pouvoir tuer est plutôt le revers de la médaille⁴⁷⁰. » Depuis lors, on stigmatise l'acte du soldat et on dénonce l'idéologie guerrière à l'œuvre dans les précédents siècles qui a glorifié le sacrifice, tout en éclipsant et refoulant le côté meurtrier. L'article de Christophe Bouton montre bien le renversement de catégories qui a lieu au XX^e siècle, sous

⁴⁶³ HASLAM Alexander & REICHER Stephen D., *Questioning the banality of evil*, dans *The Psychologist*, vol. XXI, n° 1, janvier 2008, p. 16-19.

⁴⁶⁴ Cf. GOLDHAGEN Daniel Jonah, *Les Bourreaux volontaires d'Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, 1966, rééd. Seuil, coll. *Points essais*, 1998.

⁴⁶⁵ DORTIER Jean-François, *La « banalité du mal » revisitée*, dans *Sciences humaines*, n° 192, avril 2008.

⁴⁶⁶ LÉVY Paul M.G., *Une paix pour notre temps. Réflexion sur un texte du Cardinal Roy*, Duculot, 1975, p. 185.

⁴⁶⁷ DE MIJOLLA-MELLOR Sophie, *D'une guerre à l'autre : le sacrifice*, dans *Topique*, n° 113, avril 2010, p. 213-220. « La mort héroïque est donc finalement une "anti-mort" : la mort est vaincue parce qu'elle se voit imposer un sens qu'elle n'a pas d'elle-même... En ce sens la sublimation de ceux qui s'y engagent leur offre le sentiment de vivre une aventure humaine qu'aucune activité ne pourrait leur offrir et s'inscrit non pas dans le renoncement et la perte mais au contraire dans le gain de sens » (p. 220).

⁴⁶⁸ Retranscription de l'intervention du général Bachelet et du colonel Lecointre, Commission armée-jeunesse du 4 décembre 2003, p. 1.

⁴⁶⁹ CENTLIVRES Pierre, FABRE Daniel & ZONABEND Françoise (dir.), *La fabrique des héros*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1998 ; FAUQUE Vincent, *La dissolution du monde. La Grande Guerre et l'instauration de la modernité culturelle en Occident*, Paris/Laval, L'Harmattan/ P.U. Laval, 2003.

⁴⁷⁰ Cf. BOUTON Christophe, *Pouvoir mourir et pouvoir tuer. Questions sur l'héroïsme guerrier*, dans *Esprit*, janvier 2011, p. 121.

les coups de butoir des deux Guerres mondiales : on passe du héros qui donne sa vie et se sacrifie à l'antihéros qui enlève la vie de l'autre et qui sacrifie l'autre⁴⁷¹. Dans *Men against Fire* publié en 1947, le général américain Slam Marshall rapporte que, lors des combats et malgré le danger de mort, pas plus d'un soldat sur quatre se servait de son arme. D'après l'enquête qu'il a menée sous forme d'interviews de ces soldats, le risque d'être tué semblait leur importer moins que la peur de tuer. Il l'explique par l'interdit civilisationnel de prendre la vie d'autrui, lequel « faisait leur plus grand handicap au combat, en inhibant leur doigt sur la gâchette⁴⁷² ». « Le héros a cessé d'être un modèle ; il est devenu, pour lui-même et pour les autres, un problème⁴⁷³. » Bouthoul décrit la profonde « incompréhension des hommes pour les motifs de guerres qui transportèrent les générations précédentes. Au Festival de Vienne, en 1972, on fit l'expérience de projeter en public un choix de films hitlériens. Les organisateurs craignaient des remous, car nombreux étaient dans ces auditoriums d'anciens sympathisants du nazisme. La seule réaction fut le fou rire général qui accueillait chaque apparition du Führer. Des millions d'Allemands et d'Autrichiens de la génération précédente avaient donné leur vie pour lui. Ils étaient les pères de ceux qui s'esclaffaient⁴⁷⁴ ». On est très loin de Ludendorff qui prêchait la guerre totale en 1935, en exigeant le « sacrifice de la vie mortelle de l'individu à la vie immortelle de la communauté populaire⁴⁷⁵ ».

Je formule l'hypothèse que notre époque vit un changement de paradigme aussi important que celui que Kantorowicz (1895-1963) avait repéré aux XIII^e et XIV^e siècles⁴⁷⁶ : le monde occidental chrétien avait mis en cause l'idéologie de mourir pour Dieu et commençait à poser les bases de mourir pour la patrie. On quittait les croisades, menées comme des guerres saintes et on entrait dans l'ère des guerres justes. Aujourd'hui, on cesse de mourir pour la Patrie dans un rejet de toute justification de "mourir pour", quelle que soit la justice de la cause. Il s'agit plutôt de vivre jusqu'au bout la construction de la paix. Il y a là une profonde mutation dans le rapport à la guerre et à la paix, à la mort et à la vie, qui rend inaudible la doctrine traditionnelle de la guerre juste, selon Adam Kiss : « Peut-on trahir la guerre ? Ma réponse est négative, car on ne peut trahir que ce à quoi on devrait fidélité. Pour cette raison, refuser la guerre ne peut constituer une trahison. Au contraire, refuser la guerre, c'est chercher

⁴⁷¹ *Idem*, p. 119-132. Il s'appuie notamment sur KOSSELCK Reinhard, *Théorie de l'histoire et herméneutique*, dans *L'Expérience de l'histoire*, trad. par Alexandre Escudier avec la collaboration de Diane Meur, Marie-Claire Hooek & Jochen Hooek, Paris, Le Seuil/Gallimard, 1997, p. 185-193 ; REVAULT D'ALLONNES Myriam, *Ce que l'homme fait à l'homme. Essai sur le mal en politique*, Paris, rééd. Champ Flammarion, 2009, p. 147.

⁴⁷² MARSHALL Samuel Lyman Atwood, *Men Against Fire. The Problem of Battle Command in Future War*, p. 78, cité et traduit par MANKIN Robert, *Justice des Croisades ? La réflexion d'Edward Gibbon*, dans *Topique*, n° 102, janvier 2008, p. 122 (121-134).

⁴⁷³ VERNANT Jean-Pierre & VIDAL-NAQUET Pierre, *Mythe et tragédie dans la Grèce ancienne*, Paris, La Découverte, tome 1, 1995, cité dans le dossier *Héroïsation et questionnement identitaire en Occident : Héroïsation / antihéroïsation - civilisation / barbarie*, dans *Cahiers électroniques de l'imaginaire*, n° 2, 2003, *op. cit.*, cf. en particulier p. 4 sur « Les mutations antiques du héros : du guerrier au saint martyr ». Cf. aussi FREYBURGER Gérard & PERNOT Laurent, *Du héros païen au saint chrétien. Actes du colloque organisé par le Centre d'Analyse des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité (CARRA)*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1997.

⁴⁷⁴ BOUTHOU Gaston, *Lettre ouverte aux pacifistes*, Éditions Albin Michel, 1972, p. 175.

⁴⁷⁵ LUDENDORFF Erich, *Der totale Krieg* (La guerre totale), München, Ludendorffs Verlag, 1935, extraits dans CHALIAND Gérard, *Anthologie mondiale de la stratégie*, Éditions Robert Laffont, 1^{re} publication en 1990 revue en 2008, p. 1215. Erich Ludendorff (1865-1937), général en chef des armées allemandes (la *Deutsches Heer*) pendant la Première Guerre mondiale, de 1916 à 1918, théorisa la nécessité de soumettre le politique à la guerre.

⁴⁷⁶ KANTOROWICZ Ernst Hartwig, *Mourir pour la patrie*, 1951, trad. L. Mayali, Paris, Presses Universitaires de France, 1984 réédité par Fayard en 2004.

à être fidèle à la vie, épargner la sienne et celle des autres. Ni la déontologie du psychologue, ni l'éthique ne peuvent à mon sens justifier une autre position. Existe-t-il une guerre juste ? Non seulement je ne crois pas qu'il en existe, mais je trouve la question paralogique : "guerre" et "juste" sont des notions hétérogènes; la justice, s'il en existe une, ne peut être conçue et appliquée qu'entre humains vivants, or la guerre tue (et, quoi qu'on en dise, jamais seulement des soldats)⁴⁷⁷. » Ainsi, « la juxtaposition des mots "guerre" et "juste" a la force d'un oxymore⁴⁷⁸ ».

Sur le long chemin de l'avènement progressif de la démocratie, il y eut d'abord à couper le cordon ombilical avec la tribu-*Matrîe* (liens sacrés). Les humains devinrent alors les enfants de la cité-*Patrie* (Nation séculière). L'humanité qui regarde désormais le patriotisme nationaliste comme de l'acné juvénile, aspire aujourd'hui à une nouvelle étape, qui requiert de refuser les replis nationalistes, de trancher les liens trop étriqués et de trahir les guerres qui en découlent. Cette aspiration profonde des peuples s'abouche à l'idée grecque que la démocratie passe par une "trahison" des liens claniques et tribaux qui nous enchaînent et qui nous empêchent de réussir la paix⁴⁷⁹. Le christianisme y apporta sa singulière contribution. Dans l'article *La saine famille*⁴⁸⁰, Michel Serres montre comment, notamment par son option de célibat des clercs, l'Église catholique a bouleversé les fondements de la société traditionnelle, fondée sur les liens du sang, les tribus, les castes et les clans : « La famille porte la responsabilité de la première corruption, celle de tourner toute loi au bénéfice des parents et des héritiers. » En vue d'éviter les influences et les querelles opposant les familles puissantes, l'Église sépara l'office et le bénéfice – *officium et beneficium* –, le fonctionnaire de sa fonction : que le titulaire d'un poste ne puisse pas le léguer à ses enfants. Obsédés par les questions sexuelles, sans doute ne comprenons-nous plus le sens sociologique, politique et historique du célibat des prêtres. Il fut la mise en pratique de l'idée que la famille n'était plus le fondement de la société. Cette révolution catholique permit, en Europe, l'établissement d'une politique et d'un droit tels que nous les vivons encore aujourd'hui, héritiers de cet exceptionnel bouleversement. L'Église a été la matrice d'un nouveau type de modèle démocratique qui rendit possible la constitution d'un État moderne. Ce fut une étape dans l'établissement du règne universel de la loi.

Pour être pleinement citoyens responsables dans ce monde qui devient village, beaucoup se proclament citoyens du monde, en étendant la patrie à l'ensemble du genre humain, comme l'avaient déjà fait les cosmopolites du XVIII^e siècle. « Chacun doit infiniment plus au genre humain, qui est la grande patrie, qu'à la patrie particulière dans laquelle il est né. [...] La terre entière n'est qu'une seule patrie commune, où tous les hommes des divers peuples devraient vivre comme une seule famille. [...] Toutes les guerres sont civiles, car c'est toujours l'homme qui répand son propre sang⁴⁸¹. » « Qu'est-ce que l'amour de la patrie ? Un composé d'amour-propre et de préjugés dont le bien de la société fait la plus grande des vertus⁴⁸². » « Il

⁴⁷⁷ KISS Adam, *Citoyens ! Peut-on trahir la guerre ?*, dans *Topique*, n° 102, janvier 2008, p. 95-103.

⁴⁷⁸ PERGET Jacques, *À propos de la « guerre juste », du bon emploi du recours à la force*, dans *Topique*, n° 102, janvier 2008, p. 7-16.

⁴⁷⁹ ARISTOTE, *La Politique*, Paris, Hermann Éditeur des Arts et des Lettres, Livre I, 1996, p. 1-27, commenté par DE ROMILLY Jacqueline, *La Grèce antique à la découverte de la liberté*, Paris, Livre de Poche, Coll. *Biblio Essais*, p. 141 & COURBAN Antoine, *De la tragédie à l'histoire, ou la métamorphose du barbare*, dans *Topique*, n° 102, janvier 2008, p. 83-93.

⁴⁸⁰ *Études*, n° 418, février 2013, p. 161-172.

⁴⁸¹ FÉNELON, *Dialogues des Morts* (1692-1696), dans *Œuvres de Fénelon*, Éditions Lefèvre, 1835, t. 2, chap. 25, Dialogue 17, p. 584.

⁴⁸² VOLTAIRE (1694-1778), *Pensées sur le gouvernement* [1752], dans *Œuvres de Voltaire*, Éd. Hachette, 1860, t. 18, p. 202.

est triste que souvent, pour être bon patriote, on soit l'ennemi du reste des hommes. [...] Telle est donc la condition humaine, que souhaiter la grandeur de son pays, c'est souhaiter du mal à ses voisins. Celui qui voudrait que sa patrie ne fût jamais ni plus grande, ni plus petite, ni plus riche, ni plus pauvre, serait le citoyen de l'univers⁴⁸³. » « Cette vertu supérieure à l'amour de la patrie, c'est l'amour de l'humanité⁴⁸⁴. » « Le patriotisme le plus parfait est celui qu'on possède quand on est si bien rempli des droits du genre humain qu'on les respecte vis-à-vis de tous les peuples du monde⁴⁸⁵. » « L'idée de patrie est liée à l'idée de guerre. Étant donné ce qu'est devenue la guerre dans le monde actuel, elle fait de la Patrie la force la plus immédiatement dangereuse qui circule au milieu de nous⁴⁸⁶. » Toutes ces idées en germe se sont déployées après 1945, rendant obsolète, suranné, le vers de Corneille, dans Horace : « Mourir pour le pays est un si digne sort, qu'on briguerait en foule une si belle mort⁴⁸⁷. » Signe de cette profonde bascule dans les mentalités, les peuples européens rejetèrent alors des expressions comme « le peuple en armes » ou « la défense de la patrie »⁴⁸⁸, sur fond d'un antimilitarisme radical. « Les militaires ne pensent pas, ils obéissent⁴⁸⁹. Plus exactement : « Les soldats obéissent, les sous-officiers gueulent, les officiers pensent⁴⁹⁰. »

§ 3 : De l'obéissance à l'objection de conscience

Georges Bernanos écrivait en 1936 : « Ces guerres généralisées semblent témoigner d'une activité prodigieuse de l'homme, alors qu'elles dénoncent au contraire son apathie grandissante... Ils finiront par mener vers la boucherie, à époques fixes, d'immenses troupeaux résignés⁴⁹¹. » Et en 1947, il en concluait : « Il faut beaucoup d'indisciplinés pour faire un peuple libre⁴⁹². » La guerre 40-45 accouche d'une génération bien décidée à tenir ce que Marc Crépon appelle un « impératif éthique et politique » d'un « front commun contre la mort⁴⁹³ ».

⁴⁸³ VOLTAIRE, article *Patrie*, dans *Dictionnaire philosophique* [1764], Éd. Menard et Desenne, 1827, t. 11, p. 236-237.

⁴⁸⁴ Abbé Gabriel de MABLY (1751-1783), *Collection complète des œuvres de l'abbé de Mably*, tome dixième, L'an III de la République (1794-1795), p. 148.

⁴⁸⁵ Article *Patrie* dans *L'Encyclopédie*, réalisée entre 1751 et 1772.

⁴⁸⁶ ANDREU Pierre, *Drieu témoin et visionnaire*, Grasset, 1952, p. 160 (reprenant après la guerre 40-45 la phrase de Pierre Drieu dans *Genève ou Moscou*, La Rochelle, 1928).

⁴⁸⁷ CORNEILLE Pierre, *Horace*, Acte II, Scène 3 ; pièce de théâtre de 1640, dédiée au cardinal de Richelieu.

⁴⁸⁸ Cf. SOURBIER-PINTER Line, *Au-delà des armes : Le sens des traditions militaires*, Imprimerie Nationale, 2001.

⁴⁸⁹ *Citoyenneté et défense*, Thém@doc, CNDP, 2004, p. 80, URL :

<http://www.cndp.fr/themadoc/defense/presentation.htm>. Cf. aussi *Les Militaires*, Éditions Le Cavalier bleu, collection *Idées reçues*, 2003. Ce genre de critiques a existé dès le début de l'armée moderne. Dans un contexte de passage d'une armée de mercenaires à une armée nationale de "citoyens" conscrits en masse, Saint-Simon (1760-1825) présentait déjà l'armée comme ces « esclaves modernes de la profession militaire », fondée sur « le plus haut degré d'obéissance passive » des subordonnés. « Celui qui est capable de marcher derrière une musique militaire n'a pas besoin de cerveau, une moelle épinière lui suffit » (Albert Einstein).

⁴⁹⁰ *Idem*, p. 81.

⁴⁹¹ BERNANOS Georges, *Journal d'un curé de campagne*, Paris, Pocket, 2004, p. 168-169 ; aussi disponible sur http://www.ebooksgratuits.com/html/bernanos_journal_cure_campagne.html. Un bon mot, cynique, a décrit les guerres du XX^e siècle comme « des voyages organisés de la classe ouvrière ». Il est vrai que des millions d'Allemands, de Russes, de Japonais, d'Américains, de Canadiens et d'autres ont, pour la première fois sous l'uniforme, et souvent pour la seule et unique fois de leur vie, voyagé à l'étranger. L'unicité de l'expérience leur a aussi permis de supporter les pires labeurs, quand le but de la guerre leur était incompréhensible. Les récits de guerre ont pris souvent, après coup, le caractère de récits d'aventure.

⁴⁹² BERNANOS Georges, *Les enfants humiliés*, Paris, Gallimard, 1949, p. 77.

⁴⁹³ CRÉPON Marc, *Vivre avec la pensée de la mort et la mémoire des guerres*, Paris, Hermann, 2008, p. 142.

Déferle ainsi sur l'Europe une vague d'objecteurs de conscience⁴⁹⁴ refusant de porter les armes. Le service militaire obligatoire est un produit des temps modernes, lié à l'avènement des États-Nations. L'armée, qui jusque-là avait été plutôt le métier de professionnels et de mercenaires, est réorganisée sur la base du concept patriotique : les Nations instituent progressivement le service armé universel, appelant sous les drapeaux tous les « fils de la Patrie ». Les premiers à s'opposer à cette circonscription obligatoire sont les membres des Églises historiquement non-violentes (Anabaptistes, Mennonites, Quakers, Doukhobors,...). C'est à cause de ces Églises que la question de l'objection de conscience fut d'emblée prise au sérieux dans le "Nouveau monde" américain⁴⁹⁵. Et la question s'est systématiquement d'abord posée dans des pays protestants. C'est au début du XX^e siècle que les "absolutistes", comme on les appelle le plus souvent alors, parviennent à obtenir un statut de "*conscientious objectors*" dans la législation de Suède en 1902, d'Australie en 1903, d'Afrique du Sud en 1912, de Grande-Bretagne en 1916, des Canada, États-Unis et Danemark en 1917, de Norvège en 1922, des Pays-Bas en 1923⁴⁹⁶, de la RFA en 1949.

Les pays catholiques se sont, quant à eux, longtemps opposés à une telle reconnaissance légale. En France, le premier collectif pour l'objection de conscience se met en place en 1924. Les écrits de l'entre-deux guerres fustigent le plus souvent l'objecteur de conscience comme un lâche et un déserteur. Le service militaire est présenté comme « un vrai devoir social ». S'y soustraire relève de « la conscience erronée » (Père René Brouillard, *Études*, 20 mai 1930) d'individus qui « devront être traités plus comme des malades que comme des coupables » (Père Yves de La Brière, *Études*, 5 octobre 1936)⁴⁹⁷. Il importe d'« empêcher la propagation et la nuisance sociale » de leur « mystique hallucinante ». Après la Seconde Guerre mondiale, cinq projets de loi socialistes ou communistes échouèrent à la Chambre des Députés, ne dépassant jamais le stade de la première lecture. Le statut d'objecteur de conscience fut finalement voté en décembre 1963, dans le sillage de la guerre d'Algérie et d'une grève de la faim de 22 jours de Louis Lecoin.

⁴⁹⁴ L'objection de conscience est une formule qui apparaît fin du XIX^e siècle en Angleterre, à l'occasion d'un projet de loi controversé sur la vaccination obligatoire des enfants. La loi finalement votée en 1898 imposait la vaccination, tout en reconnaissant le droit à un parent de déclarer une « *conscientious objection* ». Au début du XX^e siècle, la formule va être adoptée dans le contexte militaire. *Le Petit Robert* définit l'objecteur de conscience comme « celui qui, en temps de paix et de guerre, refuse d'accomplir ses obligations militaires, en alléguant que ses convictions lui enjoignent le respect absolu de la vie humaine ».

⁴⁹⁵ Ce droit fut reconnu par exemple aux minorités religieuses dès la fondation de l'État de Pennsylvanie en 1673 sous la direction de William Penn, ainsi qu'au Canada : en 1793 dans le Haut-Canada, le Gouverneur Lord Simcoe a exempté du service militaire les Mennonites, les Quakers et les Frères dans le Christ (*Brethren in Christ*), dans le dessein de les encourager à immigrer au Canada. Ces citoyens devaient toutefois payer une taxe permettant à d'autres citoyens de faire le service à leur place. Pendant la guerre de 1812, certains Quakers ont été emprisonnés pour avoir refusé d'acquiescer cette taxe.

⁴⁹⁶ « En Russie soviétique, Lénine signa en 1919 un décret exemptant de service militaire tout citoyen qui y objecterait "en raison de ses convictions religieuses" ; ce statut prévoyait un service civil consistant en travaux d'utilité publique, que l'objecteur pourrait également refuser en raison de ses croyances. Ce statut très libéral fut restreint en 1930 et finalement abrogé en 1939 » mentionne Jean-Pierre CATTELAIN, *L'objection de conscience*, PUF, coll. *Que sais-je ?*, 1975, p. 50.

⁴⁹⁷ Cf. également Père FESSARD, *Études*, 5 avril 1936, nuancé mais en définitive opposé à l'objection de conscience assimilée à un pacifisme démissionnaire. Pour plus d'informations, cf. MULLER Jean-Marie, *L'évangile de la non-violence*, Fayard, 1969, p. 130 sq.

En Belgique, il y eut le long combat de Jean van Lierde, emprisonné de 1949 à 1952⁴⁹⁸. De 1949 à 1961, les objecteurs de conscience étaient condamnés à faire 18 mois de prison et étaient privés de leurs droits électoraux. Ils furent 600, ce qui représente ensemble plus de mille années passées derrière les barreaux. Parmi eux, Jacques Le Jeune écrivit : *Je ne tuerai pas. Plaidoyer d'un objecteur de conscience*, où il en appelle à « prendre la vérité pour autorité et non l'autorité pour vérité⁴⁹⁹ ». Il met en cause la « théorie de la présomption de légitimité des autorités, [...] (appuyée par) l'argument spécieux avancé par les défenseurs de l'ordre : "Rendez donc à César ce qui est à César" (Matthieu 22,21) ». Et à la page 309, il cite Jean-Marie Domenach, alors rédacteur en chef de la revue *Esprit* : « Le vieux code militaire prussien spécifiait déjà que la désobéissance aux ordres était permise lorsque ceux-ci

⁴⁹⁸ VAN LIERDE Jean, *Déclaration faite devant le Conseil de Guerre de Bruxelles*, 3 octobre 1951, publiée en 1956 par l'Internationale des résistants à la guerre-IRG, dont voici de larges extraits : « Si à vos yeux je suis milicien, considéré juridiquement comme tel, c'est grâce à une imposture. Je n'ai jamais signé les lois militaires. La lecture de celles-ci, faite devant moi par un officier, me transformait automatiquement en soldat. Or, il est essentiel de souligner qu'à la caserne de Namur, cette opération fut réalisée par la contrainte physique (apparentée aux méthodes fascistes). Il faut donc que vous sachiez, afin de dissiper toute confusion, que vous n'avez sur moi aucune autorité. Je suis civil et ne reconnais pas la hiérarchie militaire. Je nie votre droit à me juger comme soldat. [...] Je m'adresse à vous en tant qu'hommes et non en tant qu'officiers. Je pêcherais d'ailleurs contre la personne si j'accusais un être à s'identifier à l'une de ses fonctions. C'est votre conscience qui m'intéresse, et non vos uniformes, ni vos titres. Le dialogue exige cette condition élémentaire, car il doit se placer au-delà de la morale close du Code Pénal. Je n'ai nulle animosité contre qui que ce soit, tous les hommes sont mes frères, si mes paroles sont dures, n'y voyez que l'intensité de mes convictions. Autrefois j'ai cru, comme vous, à la résistance armée et ses formes d'héroïsmes. À présent, j'ai compris que je ne pouvais plus être complice de ses violences ; [...] dénoncer ouvertement les "techniques d'avilissement" exercées par les Conseils de Guerre contre la conscience des objecteurs. Gabriel Marcel a écrit : "J'entends par techniques d'avilissement, l'ensemble des procédés délibérément mis en œuvre pour attaquer et détruire chez les individus appartenant à une catégorie déterminée, le respect qu'ils peuvent avoir d'eux-mêmes et de leurs convictions". [...] Votre seul but : me faire fléchir au terme de longues détentions, et me voir alors accepter l'uniforme des tueurs légaux. Vous avez ce pouvoir de continuer à me traîner dans vos prisons, au milieu d'une incroyable détresse humaine, mais c'est mon corps que vous enchaînez, mon idéal vous ne pouvez me l'arracher. Pour nous, objecteurs de conscience, à la condition que nous restions nous-mêmes, votre loi prévoit vingt ans de prison (plus encore que les criminels de guerre, déjà libérés). Un professeur de l'Université de Louvain, le grand psychiatre Étienne de Greeff, nous a donné des pages cinglantes sur le comportement animal des troupes patriotiques. "La guerre, écrivait-il en 1939, dont l'homme sortira, inévitablement, un peu plus enchaîné, un peu plus pauvre, n'est nullement perçue par la masse sous son aspect réel. Chacun pense qu'il faut abattre l'ennemi. Mais quel est cet ennemi ?" L'ennemi, c'est le renoncement consenti de millions d'hommes à la vie autonome de l'esprit, c'est le fait inéluctable que des millions d'hommes, capables de se battre comme des héros, n'ont rien à défendre dans les sphères supérieures de la pensée et resteront aveugles devant l'agonie de la personne humaine. L'ennemi est en nous. Il est nous depuis l'origine des espèces, il survivra au nazisme. [...] Le seul terrain efficace sur lequel nous pouvons, dès maintenant, briser l'essor communiste, est celui de la justice économique-sociale qui privera alors la propagande communiste de son unique atout, en faisant s'écrouler son propre totalitarisme. Celui-ci envahit nos institutions, parce que la guerre froide est déjà l'acceptation fataliste des moyens violents pour assurer la Paix. [...] J'oppose mon veto moral et social à la folie de l'homicide collectif. La guerre, c'est le tombeau de la Liberté, le refus de la révolution socialiste, la négation de l'Esprit et de la Vie, la trahison de la catholicité de l'Église et la grande injure à la Croix d'Amour. C'est pourquoi, je lui réponds : NON. Et si je refuse le service militaire qui la prépare, c'est pour les mêmes raisons, considérant de plus, l'armée comme une école de servilisme et d'automatisme dégradant, comme l'apprentissage du meurtre, comme un centre de prostitution intellectuelle et morale, comme un laboratoire qui anesthésie les consciences en cultivant la perte du sentiment de culpabilité chez les hommes, permettant ainsi les sanglantes hécatombes de millions d'êtres. »

⁴⁹⁹ LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas. Plaidoyer d'un objecteur de conscience*, Bruxelles, La Réconciliation, 1956, p. 300.

enfreignaient l'un des dix commandements de Dieu⁵⁰⁰. » Plutôt que de croupir en prison comme des criminels, les représentants des objecteurs de conscience demandent à ce que les suivants effectuent un service civil dans la coopération au développement. La loi sur la milice sera modifiée en ce sens le 21 juin 1961, permettant à certains jeunes (uniquement ceux qui détiennent le diplôme requis) de partir dans un pays "sous-développé" pendant trois ans. Il fallut encore en mai 1963 le refus de plusieurs prêtres d'obéir à un rappel militaire de quelques semaines pour que le statut d'objecteur soit voté et rendu légal. L'Espagne et le Portugal ne suivront qu'en 1977 et 1985. La Grèce, de tradition orthodoxe, ne concèdera ce droit qu'en 1997 ! Ajoutons que le droit d'objection de conscience n'a jamais été reconnu aux femmes, alors même que plusieurs milliers de femmes – 600 en France début des années 80 - l'avaient réclamé, en vain.

En 1965, en Italie, un groupe d'anciens aumôniers militaires déclarèrent : « Les aumôniers militaires rendent leur respectueux et fraternel hommage à tous les Morts pour l'Italie, [...] qui se sont sacrifiés pour l'idéal sacré de Patrie. Ils considèrent comme une insulte à la Patrie et à ses Morts la soi-disant "objection de conscience" qui, étrangère au commandement chrétien de l'amour, est expression de lâcheté. » Lorenzo Milani, un prêtre italien, fut mené au tribunal⁵⁰¹ pour leur avoir répondu qu'il fallait désormais « avoir le courage de dire aux jeunes qu'ils sont tous des souverains pour lesquels l'obéissance n'est plus, désormais, une vertu, mais la plus sournoise des tentations. [...] Il faut qu'ils se sentent, chacun d'eux, l'unique responsable de tout. [...] J'ai, par exemple, étudié en théologie morale un vieux principe de droit romain que vous avez également accepté : le principe de la responsabilité solidaire⁵⁰² ».

Le changement de paradigme se résume ainsi : passer du devoir d'obéir au chef au devoir de désobéir aux lois injustes. « L'histoire nous apprend que la démocratie est beaucoup plus souvent menacée par l'obéissance aveugle des citoyens que par leur désobéissance⁵⁰³. » En réalité, l'obéissance passive des citoyens fait la force des régimes arbitraires et totalitaires ; dès lors, leur désobéissance peut être le fondement de la résistance à ces mêmes régimes. « Nous avons compris une grande vérité, écrivait le dissident soviétique Vladimir Boukovski, à savoir que ce n'est pas le fusil, ce ne sont pas les chars, ce n'est pas la bombe atomique qui engendrent le pouvoir, et le pouvoir ne repose pas sur eux. Le pouvoir naît de la docilité de l'homme, du fait qu'il accepte d'obéir. [...] Nous savons donc quelle peut être la force foudroyante de l'insoumission de l'homme. Et les puissants le savent aussi⁵⁰⁴. » La désobéissance civile apparaît nécessaire à la respiration de la démocratie. Loin d'affaiblir la démocratie, elle la protège et la renforce⁵⁰⁵. « Il est au monde une chose pire que le désir de commander, c'est la volonté d'obéir » (William Kingdom Clifford).

« Les stratégies de résistance non violente paraissent croître en efficacité, donc en prestige. Il est notable que beaucoup de jeunes aujourd'hui refusent le service des armes, non pour des

⁵⁰⁰ DOMENACH Jean-Marie, *L'affaire Henri Martin*, p. 246-247.

⁵⁰¹ « Le péché d'obéissance », titre le journal *L'unité*, 12 décembre 1975, p. 2.

⁵⁰² MILANI Lorenzo, *L'obéissance n'est plus une vertu. Documents du procès de Don Lorenzo Milani*, traduit de l'italien par Jean-François HAUTIN, Éditions Le Champ du Possible, 1974, p. 54. Sa lettre réponse, parue dans la « *Nazione* » de Florence le 12 février 1965, fit scandale. Le prêtre mourut avant d'être condamné mais le directeur de la revue qui publia l'article fut condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis par la Cour d'Appel du Tribunal de Rome, le 28 octobre 1968.

⁵⁰³ MULLER Jean-Marie, *De la non-violence en éducation*, UNESCO, 2002, p. 38.

⁵⁰⁴ BOUKOVSKI Vladimir, *Et le vent reprend ses tours*, Paris, Robert Laffont, 1978, p. 35.

⁵⁰⁵ MULLER Jean-Marie, *Vous avez dit « désobéisseur » ?*, dans *Alternatives non-violentes*, Revue associée à l'Institut de recherche sur la résolution non-violente des conflits (I.R.N.C.), n° 142, 2007. Ce numéro est un dossier intitulé « Éloge de la désobéissance civile. Les désobéisseurs au service du droit ».

raisons philosophiques ou religieuses (l'objection de conscience classique, prévue par la loi, et qualifiée de "prophétique" - avec un sourire un peu méprisant -, par ceux qui se disent "réalistes"), mais pour des raisons politiques, parfois même stratégiques. Ils entendent par là que les moyens de défense mis en œuvre par un pays comme la France par exemple leur apparaissent très peu convaincants, inadéquats au genre de menace dont leur pays peut devenir l'objet, plus propres à attirer la catastrophe qu'à l'éviter. Il resterait cependant à élaborer une stratégie de non-violence, de résistance non militaire qui soit crédible⁵⁰⁶. »

L'objection de conscience s'est également posée au sein même de l'armée. En 1966, le Règlement de Discipline Générale en vigueur depuis 1933 est modifié. Dans la phrase « La discipline fait la force principale des armées. Il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants », le mot « soumission » disparaît. Et le nouvel article 21 reconnaît que certains commandements peuvent et même doivent ne pas être exécutés. « Le chef ne peut ordonner aux subordonnés d'accomplir des actes dont l'exécution engagerait leur responsabilité pénale. » L'article 22 ajoute que le subordonné qui exécuterait un ordre illégal « engagerait pleinement sa responsabilité pénale et disciplinaire ». En présence d'un tel ordre, « il a le devoir de faire part de ses objections à l'autorité ». Si le supérieur maintient son ordre, il encourt lui-même la sanction pénale. Se réclamant de ce règlement, le sergent-chef Philippe Krynen, pilote à Mururoa en Polynésie, de 1966 à 1968, conclut : « En conséquence, je refuse de participer plus longtemps aux expériences atomiques françaises de Polynésie. Je vous prie de bien vouloir me permettre de terminer mon engagement militaire dans une autre affectation. » L'affectation, ce fut la prison ! Les maîtres pilotes Philippe Krynen et Jacques Riondé furent jugés, dégradés, rayés des cadres et renvoyés à la vie civile⁵⁰⁷.

§ 4 : La désobéissance civile

D'un point de vue historique, "la désobéissance civile" est une traduction phonétique de l'anglais "*Civil disobedience*", formule sortie de la plume d'Henri David Thoreau, au milieu du XIX^e siècle, aux États-Unis. À partir de 1840, Thoreau refuse de s'acquitter de l'impôt, ne voulant pas contribuer à la guerre impérialiste de son pays contre le Mexique et protestant contre le maintien du système esclavagiste des États du Sud. En juillet 1846, il est incarcéré mais libéré dès le lendemain : à son grand dam, sa tante avait payé l'impôt à sa place ! Un an et demi plus tard, le 26 janvier 1848, il donne une conférence « *Resistance to Civil Government* », reprise par l'éditeur après sa mort sous le titre « *On the duty of civil disobedience* »⁵⁰⁸ : « Si, de par sa nature, la machine gouvernementale veut faire de nous l'instrument de l'injustice envers notre prochain, alors je vous le dis, enfoncez la loi. Que votre vie soit un contre-frottement pour stopper la machine. Il faut que je veille, en tout cas, à

⁵⁰⁶ BOSC Robert, *Évangile, violence et paix*, Éditions du Centurion, 1975, p. 96.

⁵⁰⁷ Cet épisode est raconté plus largement encore dans TOULAT Jean, *La bombe ou la vie*, Fayard 1969, p. 61 sq. Le pilote fit un mois de cellule, en mai 1968, puis il fut jugé par une commission d'enquête pour répondre à la question du ministre des Armées : « — Le maître Krynen est-il en mesure d'être dégradé pour faute grave contre la discipline ? — Ils ont tout fait pour nous comprendre. Mais, prisonniers du système, ils ne pouvaient que nous répéter : — L'Armée, c'est l'Armée. Tout ce que vous nous dites est peut-être vrai, mais vous êtes militaires avant tout. — Avant d'être militaires, répondions-nous, nous sommes : des hommes, avec une conscience. Au-dessus de la loi militaire, il y a la loi divine. Ils rétorquaient : — Dans votre conscience, vous pouvez croire tout ce que vous voulez, mais en tant que soldats, vous devez obéir... » Et lui de se demander : « Pour combien de temps accueillera-t-on la jeune recrue de vingt ans en lui lançant au visage la trop fameuse maxime : "Chercher à comprendre, c'est commencer à désobéir". »

⁵⁰⁸ Le titre est de l'éditeur dans le recueil posthume de ses œuvres en 1866, quatre années après la mort de Thoreau, en tirant l'expression d'une de ses correspondances.

ne pas me prêter au mal que je condamne⁵⁰⁹. » Thoreau est repris et relayé par l'écrivain russe Léon Tolstoï, à la fin du XIX^e siècle. Il est aussi lu par le jeune Gandhi aux études en Angleterre. C'est sa lutte en Afrique du Sud qui donne à la désobéissance civile sa première expression historique collective, en 1906⁵¹⁰. Gandhi écrit : « Lorsqu'un gouvernement commet une grave injustice, celui qui en est le sujet doit lui retirer sa coopération entière ou partielle jusqu'à ce qu'il l'ait amené à renoncer à son injustice⁵¹¹. » Dans sa foulée, Martin Luther King déclare dans son combat contre la ségrégation raciale : « Il y a deux sortes de lois : les lois justes et les lois injustes ; je suis le premier à préconiser l'obéissance aux lois justes ; c'est une responsabilité morale aussi bien que légale, or cette même responsabilité morale nous commande inversement de désobéir aux lois injustes. » Il provoque aux États-Unis un débat public sur ce devoir de « désobéissance civile ». **La loi a pour fonction de garantir la justice, de défendre les plus faibles contre les puissants. Autrement dit, c'est la justice qui doit fonder la loi, et non la loi qui doit fonder la justice**⁵¹². Il ne suffit pas à une loi d'être légale pour être légitime. Plusieurs auteurs comme Hannah Arendt, John Rawls, Ronald Dworkin vont réfléchir à la légitimité du recours à la désobéissance civile dans une société démocratique où d'autres moyens d'expression et de lutte sont possibles.

Selon John Rawls, « la désobéissance civile peut être définie comme un acte public, non-violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon une opinion mûrement réfléchie, les principes de coopération sociale entre des êtres légaux ne sont pas actuellement respectés »⁵¹³. Pour Jürgen Habermas, « la désobéissance civile inclut des actes illégaux, généralement dus à leurs auteurs collectifs, définis à la fois par leur caractère public et symbolique et par le fait d'avoir des principes, actes qui comportent en premier lieu des moyens de protestation non-violents et qui appellent à la capacité de raisonner et au sens de la justice du peuple »⁵¹⁴. Habermas va encore plus loin lorsqu'il décrit la désobéissance civile comme la « pierre de touche d'une compréhension adéquate des fondements moraux de la démocratie » (dans *Ziviler Ungehorsam im Rechtsstaat*, p. 36), comme « un élément indispensable de toute culture politique ayant atteint sa maturité » (p. 43). « Selon cette interprétation, elle n'est plus seulement un cas exceptionnel, mais devient partie intégrante du jeu politique au quotidien, dans un mouvement infini dont le *telos*

⁵⁰⁹ THOREAU Henry-David, *La désobéissance civile*, Paris, J.-J. Pauvert, 1968, p. 74.

⁵¹⁰ Cf. REFALO Alain, *Les sources historiques de la désobéissance civile*, Colloque sur la désobéissance civile, Lyon, 17-18 mars 2006, p. 2 (texte disponible sur le net, www.desobeissancescivile.org/textes_site/8%20Alain%20Sources%20de%20la%20desobeissance%20civile.doc).

⁵¹¹ Cité par MULLER Jean-Marie, *Signification de la non-violence*, dans *Combat non-violent*, n° spécial 43-44, 1974, p. 49.

⁵¹² Au moment du procès Papon, l'archevêque de Bordeaux, Pierre Eyt, a déclaré : « J'ai envie de dire en particulier aux jeunes générations qui n'ont pas vécu cette période de Vichy, qu'il y a au-dessus de tout – au-dessus de l'État, de ses représentations, de son administration –, une loi morale qui oblige à l'objection, dans certains cas à la désobéissance, voire à la résistance. Cette loi est inscrite dans nos consciences. Sur ce point, elle est l'enseignement fondamental de la tradition d'Israël et de la tradition chrétienne. Il n'y a pas de civisme, pas de loyalisme possible qui puisse nous dispenser de cette loi morale. Au contraire, c'est en elle que le civisme, la loyauté à l'égard de l'État doivent puiser leurs racines » (*Le Monde*, 4 avril 1998, cité par *Alternatives Non-Violentes, Qu'est-ce que la désobéissance civile ?*, p. 24).

⁵¹³ RAWLS John, *Théorie de la justice*, Seuil, 1987, p. 405.

⁵¹⁴ HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et norme*, Gallimard, 1997 ; cf. également *A deliberative politics*, 1998, n° 24, p. 11-165.

est d'aboutir à une concordance de plus en plus étroite entre droit positif et prétentions éthico-politiques du système. »⁵¹⁵

À partir de ces deux définitions, Falcon Y Tella⁵¹⁶ retient sept caractéristiques spécifiques : « La désobéissance civile s'analyse comme 1) une infraction consciente et intentionnelle à une règle de droit positif, 2) elle se traduit par une attitude publique et 3) s'inscrit dans un mouvement collectif ; 4) elle utilise des moyens non-violents ; 5) ses protagonistes assument le risque des sanctions auxquelles leur comportement les expose ; 6) elle poursuit des fins novatrices et 7) fait appel à des principes éthiques. La désobéissance civile fait appel à des « principes supérieurs » à l'acte contesté. Dans le livre *Pour la désobéissance civile*, José Bové et Gilles Luneau définissent six critères⁵¹⁷. Il y a désobéissance civile quand

- 1) c'est un acte **personnel et responsable** : il faut connaître les risques encourus et ne pas se soustraire aux sanctions ;
- 2) c'est un acte **désintéressé** : on désobéit à une loi contraire à l'intérêt général, non par profit personnel ;
- 3) c'est un acte de **résistance collective** : on mobilise dans l'optique d'un projet collectif plus large ;
- 4) c'est un acte **non-violent** : on a pour but de convertir⁵¹⁸ l'adversaire, non de le défaire militairement ; toute attaque aux biens ne peut avoir qu'une dimension symbolique ;
- 5) c'est un acte **transparent** : on agit à visage découvert ;
- 6) c'est un acte **ultime** : on désobéit après avoir épuisé les recours du dialogue et les actions légales.

« Si l'homme, écrit Gandhi, se rendait simplement compte qu'il est contraire à sa nature d'obéir à des lois injustes, aucune tyrannie humaine n'aurait prise sur lui. Voilà le vrai chemin de l'autonomie. [...] L'esclavage des hommes durera aussi longtemps que la superstition selon laquelle ils seraient obligés de se soumettre à des lois injustes⁵¹⁹. » Et Bertold Brecht (1898-1956) d'appuyer : « Quand l'injustice devient un droit, la résistance devient une obligation. Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »

⁵¹⁵ GUICHERD Catherine, *L'Église catholique et la politique de défense au début des années 1980*, 1988, p. 231. Cf. l'ouvrage collectif *An den Grenzen der Mehrheitsdemokratie*, qui est « une des tentatives les plus poussées pour insérer la désobéissance civile dans le modèle de démocratie pluraliste occidentale. [...] Il ne s'agit pas de renier le principe majoritaire en tant que tel mais, comme l'indique le titre choisi, d'en souligner les limites et les conditions de validité » (p. 233).

⁵¹⁶ *La désobéissance civile* dans *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, Bruxelles, 1997, p. 31 sq.

⁵¹⁷ BOVÉ José & LUNEAU Gilles, *Pour la désobéissance civile*, Paris, La Découverte, 2004, p. 161-163. Ils soutiennent que la traduction de l'expression anglaise « *civil disobedience* » par « désobéissance civile » induit en erreur en « focalisant, à tort, sur la démarche personnelle ». Pour eux, l'expression la « désobéissance civile » rend mieux compte de la démarche collective, bien mise en valeur par Hannah Arendt. Ils ne sont pas suivis par Alain Refalo dans sa recension *La non-violence, une aventure collective*, dans *ANV*, n° 134, p. 73-74.

⁵¹⁸ Critiqués par Alain REFALO, *Ibidem* : « Là, on s'attend à un rappel de la cohérence de la fin avec les moyens, spécifique de la grille de lecture de la non-violence. Mais les auteurs donnent une vision de la non-violence qui ne manque pas de surprendre : "La désobéissance civile a pour but de convertir l'adversaire, expliquent-ils, pas de le défaire militairement." Où les auteurs sont-ils allés chercher cette expression à connotation religieuse de "conversion" de l'adversaire, qui va bien plus loin que celle de "convaincre" (qui, elle aussi, pose problème) ? Chez Gandhi peut-être, mais nous savons que les actions politiques du père de l'indépendance de l'Inde corrigeaient souvent ses paroles religieuses. Gandhi était d'abord préoccupé par les rapports de force que sa stratégie de désobéissance civile allait créer, et il agissait en fonction de cet objectif stratégique. C'est par la contrainte de l'action non-violente qu'il pouvait négocier des compromis acceptables qui faisaient avancer les droits des Indiens. »

⁵¹⁹ GANDHI, *Leur civilisation et notre délivrance*, Paris, Denoël, 1957, p. 142-143.

« L'histoire nous apprend que la démocratie est beaucoup plus souvent menacée par l'obéissance aveugle des citoyens que par leur désobéissance. La force de l'État repose essentiellement sur l'obéissance passive des citoyens. C'est pourquoi la forme la plus efficace de la résistance à l'État est la désobéissance civile⁵²⁰. » Le terme « désobéissant » est péjoratif et passif. Jean-Marie Muller invite à remplacer le suffixe « ant » par le suffixe « eur » qui souligne l'auteur d'une action : le « désobéisseur » est « un dissident mais pas un délinquant. Il ne se désolidarise pas de la collectivité politique à laquelle il appartient : il ne refuse pas d'être solidaire, il refuse d'être complice ».

Section 3 : Le changement de paradigme de l'autoritarisme à la juste autorité

Un autre aspect du changement de paradigme que je tente ici de repérer dans ses racines et contours est la remise en cause profonde de l'autoritarisme. Celui-ci était glissé dans les définitions traditionnelles de l'autorité⁵²¹, comprise comme « droit de pouvoir commander, d'être obéi » (*Dictionnaire Larousse*, 2002), « droit de commander, pouvoir (reconnu ou non) d'imposer l'obéissance » (*Le Petit Robert*). Ces acceptions se réfèrent à l'autorité de contrainte, prônée par un patriarcat fondé sur le prestige et la crainte⁵²². Le 21 décembre 1907, au Chili, il était encore possible de tuer des centaines de travailleurs en grève, sur base de l'argument simple de faire respecter le prestige des autorités. Les patrons refusèrent de discuter sous la pression, sinon « ils perdraient leur prestige moral, le sentiment de respect, qui est l'unique force du patron face à l'ouvrier⁵²³ ». Et le général Silva Renard justifia d'avoir donné l'ordre d'ouvrir le feu, parce qu'il n'était « pas possible d'attendre plus longtemps sans mettre en péril le respect et le prestige des autorités et de la force publique⁵²⁴ ».

Jusqu'en 1932, en France, les gendarmes avaient l'obligation de porter une moustache car elle était le signe que les forces de l'ordre faisaient preuve d'autorité. Les tenants du nouveau paradigme à l'époque comprennent que le progrès du pacifisme ira de pair avec « la désacralisation du Pouvoir », « la déification de l'autorité⁵²⁵ ». Dans *La Notion de l'autorité*,

⁵²⁰ MULLER Jean-Marie, *De la non-violence en éducation*, UNESCO, 2002, p. 38.

⁵²¹ ROBBES Bruno, *L'autorité éducative dans la classe. Douze situations pour apprendre à l'exercer ?*, ESF, janvier 2010, issu de sa thèse en Sciences de l'Éducation soutenue à Paris X Nanterre en 2007, dont la première partie retrace l'histoire du concept de l'autorité (+ treize pages de bibliographie sur l'autorité). Voir aussi MENDEL Gérard, *Une histoire de l'autorité*, La Découverte, 2002 et la première partie « l'Autorité et la Modernité » de *L'autorité éducative, déclin, érosion ou métamorphose*, Presses universitaires de Nancy, collection *Questions d'éducation et de formation*, coordonné par Eirick Prairat, 2010. Prairat analyse les fondements, enjeux et perspectives d'un triple point de vue : sociologique, philosophique et anthropologique.

⁵²² « Cette mythologie et cette mystique du chef s'achèvent en mystification » (MEIGNIEZ Robert, *Pathologie sociale de l'entreprise : essai de sensibilisation*, Gauthier-Villars, 1965, p. 67), repris en 1978 par ARDOINO Jacques, qui critique la mystique du chef-né et la mystification du maître-esclave : *Propos actuels sur l'éducation*, Paris, Bordas, 1978. Il montre la faillite d'un style de commandement et le passage de « l'archétype culturel du *pater-familias* (tout-puissant et d'une essence supérieure) » à la mise en cause « des aspects résolument autocratiques de nos modes de commandement, qui éclairent la nature des interrelations entre chefs et subordonnés, avec toute leur ambivalence affective (on aime et on hait le chef, simultanément ou tour à tour, comme on aime le "bon père" protecteur et nourricier dont on dépend, tout en détestant le "mauvais père", terrible, justicier et possesseur de la mère) » (p. 29).

⁵²³ *La guerra preventiva : escuela Santa María de Iquique. Las razones del poder*, dans *Mapocho*, n° 50, Santiago, 2^e semestre 2001, p. 272, cité par Sergio GREZ TOSO, *Un mouvement social oublié au Chili, 1907, Santa María de Iquique*, dans *Le Monde diplomatique*, décembre 2007, p. 13.

⁵²⁴ *Idem*, p. 273.

⁵²⁵ Cf. DE LIGT Barthélemy, *La paix créatrice histoire des principes et des tactiques de l'action directe contre la guerre*, Paris, 1934, vol. 2, p. 262.

publié en 1942, Alexandre Kojève analyse les quatre figures traditionnelles de l'autorité : père, chef, juge et maître. Les quatre seront ébranlées par la "génération mai 1968" qui s'emploie à tuer ce modèle patriarcal d'autorité. Au cours de ces 50 dernières années, un mouvement de balancier a marqué trois étapes historiques, qui interagissent à la manière de la thèse, antithèse puis synthèse⁵²⁶.

§ 1 : Le rejet pur et simple de toute forme d'autorité, vue comme négative à la racine

Le Code civil français hérité du temps de Napoléon parlait de la « puissance paternelle » : le devoir du *pater familias* est de dominer comme un *dominus*, de maîtriser comme un maître. Autour de Mai 1968, l'autorité-empire et l'« autorité-emprise⁵²⁷ » sont systématiquement stigmatisées. En juin 1970, la puissance paternelle est remplacée dans la loi par la notion d'« autorité parentale » (de la mère autant que du père).

Gérard Mendel, le fondateur de la sociopsychanalyse, décortique le mécanisme du phénomène-Autorité dans son triple ressort : 1) la transcendance de l'Autorité⁵²⁸ qui fonde sa légitimité, 2) le droit du chef à être violent, à dominer matériellement et physiquement⁵²⁹, 3) le mystère et l'éloignement du chef sur lequel se projettent les désirs idéalisés des subordonnés⁵³⁰. « Toute autorité est par essence, par nature, illégitime » (1971, p. 73-74). On pourfend alors le schéma selon lequel il y a ceux qui ont le droit de fixer les règles et ceux qui ont le devoir d'obéir⁵³¹. L'autorité n'est que « le masque mystifiant de la violence », une

⁵²⁶ Cette analyse globale n'est pas incompatible avec une étude plus pointue qui montre chez les auteurs que ces trois conceptions de l'autorité coexistent et s'imbriquent aux différentes époques.

⁵²⁷ Formule employée par MEIRIEU Philippe, *Pédagogie : le devoir de résister*, Paris, ESF éditeur, 2007.

⁵²⁸ « Le phénomène-Autorité nous paraît inséparable de la croyance en une transcendance, [...] d'où découle sa légitimité, laquelle s'incarne sur un mode hiérarchique en divers individus ou institutions. [...] L'autorité s'exerce toujours de haut en bas, du supérieur sur l'inférieur » (MENDEL Gérard, *Pour décoloniser l'enfant*, 1971, p. 36).

⁵²⁹ « Le grand avantage de l'Autorité pour ceux qui la détiennent est d'obtenir un résultat analogue – et même très nettement supérieur en efficace – à celui qui serait obtenu par un usage de la force pure, tout en faisant l'économie de cette application de force » (p. 38).

⁵³⁰ « La nuit, quand l'imagination bat la campagne, les enfants ont peur du loup et des sorcières et, l'esprit critique intimidé, ils se pressent autour de la grande personne qui leur offre protection et sécurité. Mais dans la réalité du plein jour de l'Histoire, il n'existe ni petits ni grands : seulement des hommes avec leurs compétences diverses qui ne les autorisent nullement à jouer de l'ombre et de la lumière pour s'assurer une emprise morale » (p. 42). Il l'illustre avec Charles de Gaulle (p. 37-41), en partant de ses propres propos consignés dans *Le Fil de l'Épée* : « L'homme de caractère [...] qui embrasse l'action avec l'orgueil du maître, [...] un tel chef est distant, car l'autorité ne va pas sans prestige, ni le prestige sans éloignement. Au-dessous de lui, l'on murmure tout bas de sa hauteur et de ses exigences. [...] Réciproquement, la confiance des petits exalte l'homme de caractère [...] car il est né protecteur. [...] On lui rend en estime ce qu'il offre en sécurité » (p. 40). Les éléments du troisième point de l'autorité – mystère, ombre, distance, éloignement – brouillent la réalité objective et permettent donc à la personne d'autorité de magnifier son personnage et d'imposer aux "petits", sur un mode quasi hypnotique, son autorité (p. 41-42). Charles de Gaulle, quant à lui, déplore le recul de l'autorité « battue en brèche » (p. 32) dans la plupart des grands corps sociaux : « La distance sociale entre les individus se fonde désormais sur d'autres critères (rôle, fonctions, spécialisations, compétences) que l'essence (l'ethnie, la caste, la classe sociale). La spécialisation de plus en plus poussée et l'accroissement des connaissances dans chaque compartiment du savoir, la place prépondérante prise par les "fonctionnels" auprès des hiérarchiques, viennent limiter nécessairement l'omniscience et, par voie de conséquence, l'omnipotence du chef tel qu'il se voudrait encore. Le gigantisme des organisations humaines, les décentralisations, les délégations d'autorité, mènent à la nécessité du travail en équipe, éventuellement à certaines décisions collégiales » (*Le Fil de l'épée*, Éditions Berger-Levrault, 1944, p. 84).

⁵³¹ BURTON John, *Conflict: Resolution and Prevention*, New York, St Martin's Press, 1990, repris dans <http://www.gmu.edu/programs/icar/pcs/burton.html>.

« figure douce de la violence ». Michel Lobrot refuse l'idée même d'autorité éducative, qui exerce par nature des pressions psychologiques faisant obstacle aux activités émancipatrices⁵³². Est dénoncée la pédagogie du dressage qui produit des individus tantôt soumis, tantôt sadiques. « L'autorité fait tellement problème que la seule solution est de s'en débarrasser⁵³³ ». Dans cette période de Mai 68 et de dénonciation de la Guerre du Vietnam, où se développent les mouvements *hippies* et anarchistes, la mode est de dénoncer toute institution soupçonnée de subordonner au lieu de libérer : famille, école, entreprise (autogestion) et instance politique. On n'hésite plus à porter plainte contre les « excès de pouvoir d'une autorité administrative⁵³⁴ », attaquée pour ne pas respecter les limites qui lui ont été assignées par la Constitution ou par la loi. C'est la chasse aux abus de pouvoir⁵³⁵.

§ 2 : Les limites et les méfaits de ce rejet radical

Les expériences pédagogiques non-directives uniquement basées sur l'anti-autoritarisme ont montré leurs limites⁵³⁶ et permettent a contrario de dégager « à quoi sert l'autorité⁵³⁷ » : elle initie l'enfant à l'altérité, lui fait découvrir la limite et l'accompagne dans l'intégration des règles qui en résultent⁵³⁸. L'éducateur exerce un rôle de médiateur, de « tiercéité » entre l'enfant et la loi à intégrer. La loi est structurante et porteuse de vie, comporte deux faces : celle de l'obligation contraignante et celle de la protection. Elle est pleinement intégrée quand elle est intériorisée et qu'elle structure et soutient à la manière de la colonne vertébrale. La grande majorité de la littérature écrite entre 1968 et 1975 présente la contrainte comme nécessairement violente, en tous les cas opposée à la liberté. Par la suite, revenait progressivement à l'honneur la distinction entre la coercition répressive et la contrainte légitime exercée par la loi. Cette dernière n'est pas une entrave à la liberté, mais plutôt sa condition et sa garantie. De plus en plus d'auteurs sortent d'une confusion : La violence est une contrainte mais toute contrainte n'est pas violence.



La contrainte est violence quand elle est imposition d'une règle de conduite par une coercition externe et illégitime.



La contrainte est légitime quand elle est application de la loi juste et ajustée, mécanisme social réglant l'usage légal de la force au service du contrat social et du cadre de droit.

⁵³² LOBROT Michel, *Pour ou contre l'autorité*, Paris, Gauthier-Villars, 1973, p. 20.

⁵³³ HOUSSAYE Jean, *Autorité ou éducation ?*, Paris, ESF, 1996, p. 78.

⁵³⁴ C'est la terminologie française. Les anglo-saxons parlent d'« actes *ultra vires* ». Cf. BRAIBANT Guy, LETOWSKI Janusz & WIENER Céline, *Le Contrôle de l'administration en Europe de l'Est et de l'Ouest*, Paris, C.N.R.S., 1986 ; Cf. le colloque du C.E.R.A.P., *Le Contrôle juridictionnel de l'administration, bilan critique*, Paris, Economica, 1991 & FOULKES David, *Administrative Law*, Londres, 1990.

⁵³⁵ En témoignent ILLICH Ivan et CAYLEY David, *La corruption du meilleur engendre le pire*, Arles, Actes Sud, 2007 ; HIBOU Béatrice, *La force de l'obéissance. De la remise en cause profonde du système autoritaire de gouvernance politique et économique tunisien*, 2011.

⁵³⁶ Cf. ROBBES Bruno, *op. cit.*, présentant les trois conceptions actuelles de l'autorité. Il cite les recherches menées dans diverses disciplines des sciences humaines dans les années 70 et il en résume les résultats acquis : IMBERT A.-M. & F., 1973, p. 45 ; GLOTON, 1974, p. 112 ; MUCCHIELLI, 1976, p. 52 ; PUJADE-RENAUD & ZIMMERMANN, 1976, p. 74 ; POSTIC, 1979, p. 152 ; BAÏETTO, 1982, p. 26-29, 32, 64, 137 ; HANNOUN, 1989, p. 26. Cf. aussi le dossier *Déni d'autorité, la grande désillusion*, dans *Permanences*, n° 416, novembre 2004.

⁵³⁷ GUÉRIN Véronique, *À quoi sert l'autorité ?*, Chronique Sociale, 2001, collection *L'essentiel*.

⁵³⁸ Cf. les sections « L'épreuve du non surmontée ensemble » et « Le travail constructif du négatif » d'André CAREL, dans son article *Le processus d'autorité*, dans *Revue française de psychanalyse*, vol. 66, janvier 2002, p. 21-40. Il approche l'autorité d'un point de vue psychanalytique.

Si l'on considère l'ultime question, celle de « la fondation d'avant la fondation⁵³⁹ », selon la formule de Paul Ricœur, l'autorité n'est pas la conséquence de l'angoisse d'abandon ni le prolongement ou le résidu infantile d'une relation psycho-familiale conditionnée par des structures sociales archaïques. Le pédopsychiatre Daniel Marcelli plaide pour la redécouverte que, bien loin d'être un « mal nécessaire » de la vie sociale, l'autorité est « un lien anthropologique, un lien *princeps* originaire spécifique de l'espèce humaine, fondatrice de l'humanisation, indispensable à la survie de l'enfant et à son inscription dans le groupe social. Elle est un principe régulateur du lien social⁵⁴⁰ ». Si le pouvoir occupe, voire conquiert l'espace, l'autorité habite le temps : la dimension générative et temporelle de l'autorité assure la continuité des générations, la transmission, la filiation, sans exclure les crises, discontinuités et ruptures qui déchirent le tissu social⁵⁴¹. « Sans autorité, le monde écraserait le nouveau venu ; sans autorité, la culture, loin d'être une source signifiante pour penser son rapport à soi, aux autres et au monde, deviendrait bruit et non-sens. Ce que les détracteurs modernes de l'autorité oublient, c'est cette vérité anthropologique : on n'entre jamais seul dans le monde. À sans cesse rabattre la relation d'autorité sur sa dimension psychologique, à la critiquer à partir des seules théories de l'influence et de la manipulation, ils en oublient une donnée éducative majeure : on ne s'autorise jamais seul à être contemporain du monde⁵⁴². » L'éducateur est un passeur qui guide une liberté qui se cherche, il « permet à celui qui vient au monde d'être de ce monde, il accueille et introduit le nouveau venu ou encore, pour reprendre la belle expression de Locke, il "ouvre doucement la scène du monde" ⁵⁴³ ». « L'autorité est un concept méta-éducatif car l'autorité traverse et structure toutes les expériences relatives au grandir. Éduquer, c'est autoriser. Grandir, c'est se sentir autorisé, c'est se sentir graduellement, progressivement autorisé. Nous voyons ainsi que l'autorité n'est pas contraire à l'idéal d'autonomie. C'est la condition de l'accès à l'autonomie⁵⁴⁴. » Le type de pouvoir auquel a droit l'enfant moderne porte un nom, l'autonomie. L'enfant doit participer le plus possible à l'élaboration de l'univers dans lequel il vit.

Sur le plan politique, l'attaque radicale des Autorités n'obtient pas la libération escomptée car « la liberté ne peut pas vivre indépendamment de son institutionnalisation sociopolitique. La liberté n'existe pas dans le silence de la loi⁵⁴⁵ ». « Les dévoiements autoritaristes ne sont que la contrepartie d'un rôle indispensable et positif que continue de jouer l'autorité. Il suffit d'imaginer une société où l'autorité n'existerait pas, où il n'y aurait plus que la force et le droit

⁵³⁹ RICŒUR Paul, *Les paradoxes de l'autorité*, dans *Quelle place pour la morale ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, p. 81.

⁵⁴⁰ MARCELLI Daniel, *L'enfant chef de la famille. L'autorité de l'infantile*, Paris, Albin Michel, 2003.

⁵⁴¹ Maurice Merleau-Ponty a souligné le caractère matriciel du temps comme « modèle de l'institution ». « Le temps est la matrice de l'autorité comme l'espace est la matrice du pouvoir » (REVAULT D'ALLONNES Myriam, *De l'autorité à l'institution : la durée publique*, dans *Esprit*, août-septembre 2004, p. 44 (42 à 63).

⁵⁴² PRAIRAT Eirick, *Autorité et respect en éducation*, dans *Le Portique, Revue de philosophie et de sciences humaines*, n° 11, 2003, p. 217 (213-222). Il cite Marcel GAUCHET : « En position de médiateur, l'enseignant vous protège en ce que la culture (cette culture du droit) peut avoir d'écrasant, il la rend familière, accessible, argumentable, discutable. Il fonctionne comme un avocat des nouveaux venus auprès de cette source intraitable ; il leur ménage des accès et des transactions particulières avec elle » (*Démocratie, éducation, philosophie*, dans *Pour une philosophie politique de l'éducation*, Paris, Bayard, 2002, p. 37).

⁵⁴³ PRAIRAT Eirick, *op. cit.*, p. 216 ; LOCKE John, *Quelques pensées sur l'éducation*, Paris, Librairie Vrin, 1992, § 94.

⁵⁴⁴ PRAIRAT Eirick, *op. cit.*, relayé par exemple dans son intervention à l'Université de Cergy-Pontoise, 15 juin 2011 sur "L'autorité éducative : fondements, enjeux et perspectives " ; URL : www.u-cergy.fr/_/.../l-autorite-educative.../autorit%25, p. 7 (1-37).

⁵⁴⁵ LENOIR Norbert, *La démocratie et son histoire*, Presses Universitaires de France, 2006, p. 29.

de la contrainte physique ou légale, pour se convaincre du cauchemar qu'elle nous épargne⁵⁴⁶. » « L'autorité, entendue comme « l'exercice légitime d'un rôle et d'un pouvoir hiérarchiques » est nécessaire à l'organisation de l'espace collectif⁵⁴⁷. » L'autorité juste et ajustée garantit que chacun puisse prendre toute sa place et rien que sa place dans l'espace social. Elle veille à ce que l'ordre des institutions distribue les rôles de manière optimale et équitable.

§ 3 : L'authentique autorité éducative, ni autoritarisme ni autorité évacuée

Émerge ainsi progressivement la solution pacifiée qui consiste à distinguer l'autorité à promouvoir et l'autoritarisme qui est à pourchasser comme sa perversion. Ce qu'on nomme crise de l'autorité « n'affecte pas l'autorité en tant que mécanisme sociétal de base, mais d'abord l'autorité dans ses formes autoritaristes⁵⁴⁸ ». « L'autorité, comme besoin, semble rester entière. Mais, face à la montée du sentiment de son illégitimité que son exercice brutal inspire, se substitue à "l'autorité-commandement" un idéal de coopération démocratique dans lequel la discussion entre des "associés-rivaux" signe les conditions d'acceptabilité de la décision pour tous⁵⁴⁹. » « Le pouvoir, on le reçoit d'une institution, alors que l'autorité on la reçoit de celui auprès de qui on l'exerce. Depuis les années 1968, une position de pouvoir ne confère plus automatiquement l'autorité. Lorsque la confiance régnait dans les institutions, le pouvoir faisait autorité. Aujourd'hui, on assiste moins à une crise d'autorité qu'à une crise de crédibilité des porteurs d'autorité⁵⁵⁰. » Cette crise est d'abord un problème d'adultes « insuffisamment consistants pour être contenant⁵⁵¹ » et peu crédibles dans leur rôle de transmission des repères. Bruno Robbes résume bien les trois conceptions de l'autorité qui se sont ainsi décantées grâce aux leçons tirées de ces dernières 50 années : promouvoir entre l'« autorité autoritariste » et l'« autorité évacuée », une authentique « autorité éducative ». Je présente ses propos⁵⁵² selon le tableau de base de mon modèle conceptuel, qui compte à ce stade trois colonnes :

 « J'ai nommé "autorité autoritariste" la relation où le détenteur d'une fonction statutaire exerce une domination sur l'autre afin d'obtenir	 "autorité éducative" une relation statutairement asymétrique dans laquelle l'auteur, disposant de savoirs qu'il met en action dans un contexte spécifié, manifeste la	 "autorité évacuée" la tendance, fréquente dans les métiers de l'éducation, à refuser l'idée même d'autorité et son exercice, justifiée

⁵⁴⁶ BERNAJUZZAN Jean-Pierre, *L'autorité d'hier... et celle d'aujourd'hui*, dans *Le Monde*, 3 janvier 2011.

⁵⁴⁷ ERALY Alain, *L'avenir de l'autorité*, Université d'été, 19 août 2011, Louvain-la-Neuve, disponible sur <http://enseignement.catholique.be/segec/fileadmin/DocsFede/Etude/UE2011/UE-2011-ERALY.pdf>.

⁵⁴⁸ ROBBER Bruno, *op. cit.*, p. 25. Voir aussi RENAUT Alain, *La Fin de l'autorité*, Paris, Flammarion, 2004, selon qui l'autorité n'est pas dénoncée dans son existence en tant que telle. La montée des critiques, au nom des droits individuels, s'est faite « contre les justifications arbitraires et les volontés de surpouvoir qui la sous-tendent ».

⁵⁴⁹ BOURRICAUD François, *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon, 1961.

⁵⁵⁰ PETITCLERC Jean-Marie, *Enfermer ou éduquer ? Les jeunes et la violence*, Paris, Éd. Dunod, 2004. Cf. le premier chapitre très concret « réinventer l'autorité » de DESCROIX Bruno, *Demain les profs*, Bourin éditeur, 2004. Côté anglo-saxon, cf. OMER Haim, *The New Authority. Family, School, and Community*, New York, Cambridge University Press, 2010.

⁵⁵¹ JEAMMET Philippe (dir.), *Adolescences : repères pour les parents et les professionnels*, Paris, Syros, 1997.

⁵⁵² ROBBER Bruno, *Les trois conceptions actuelles de l'autorité*, dans *Cahiers pédagogiques*, Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques (CRAP), disponible sur <http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article331>

de lui une obéissance inconditionnelle, sous la forme d'une soumission. Trop souvent encore, l'autorité est confondue avec un pouvoir de contrainte, associée à un recours possible à la force ;

volonté d'exercer une influence sur l'autre reconnu comme sujet, en vue d'obtenir de sa part et sans recours à la violence une reconnaissance qui fait que cette influence lui permet d'être à son tour auteur de lui-même ;

par son caractère prétendument illégitime et anti-éducatif. Les postures 1 et 3 se traduisent par l'abandon de la relation éducative. »

La pédagogie scolaire a été modifiée en conséquence, pour développer autonomie et conscience critique. Il ne s'agit plus d'inculquer le savoir à l'enfant. Dérivé de *calx*, *calcis* (le talon), le verbe latin *inculcare* signifie « faire pénétrer en tassant avec le talon » et donc « faire entrer de force ». Les élèves deviennent les acteurs de leur étude, des chercheurs appelés à résoudre des problèmes, plutôt qu'à répéter par psittacisme. « Par l'évolution technique et par la gestion participative, les générations à venir semblent devoir être confrontées à la résolution constante des désaccords⁵⁵³. » La mission de l'enseignant est moins de transmettre des savoirs dont il est détenteur que de créer les conditions effectives - didactiques et pédagogiques - permettant à l'élève de s'approprier personnellement les savoirs de manière critique⁵⁵⁴. Les notions de respect et de reconnaissance deviennent des composantes essentielles⁵⁵⁵ : « L'autorité n'a aucune relation directe avec l'obéissance : elle repose sur la reconnaissance⁵⁵⁶ ». La qualité de *leadership* souligne la capacité d'un chef à entraîner l'adhésion et la mobilisation optimale de son équipe⁵⁵⁷, en impliquant chacun. La collaboration active des partenaires à un projet en est le principal facteur de sa réussite. Le meilleur remède aux résistances aux changements et aux critiques stériles à leurs contestations est de donner plus d'autonomie à ses collaborateurs, leur déléguer des pouvoirs de gestion et de décision⁵⁵⁸, favoriser un environnement qui puisse libérer plus d'énergie positive, de prise de risques, d'initiatives en faveur de la transformation de l'entreprise⁵⁵⁹.

⁵⁵³ SALZER Jacques & ROMANO Carlo, *Enseigner, c'est aussi savoir communiquer*, Éditions d'Organisation, 1990 ; GATHER-THURLER Monica & BOLSTERLI Michèle (dir.), *L'école entre Autorité et Zizanie. Ou 26 façons de renoncer au dernier mot*, Lyon, Chronique Sociale, 2003.

⁵⁵⁴ TOCZEK Marie-Christine & MARTINOT Delphine (dir.), *Le défi éducatif. Des situations pour réussir*, Armand Colin, 2004.

⁵⁵⁵ En France, en octobre 2003, un sondage national du *Sélection du Reader's Digest* pose la question des « principales valeurs, positives ou négatives, que vous ont transmises vos parents ». Le respect des autres arrive loin en tête, avec 54 % des réponses. Le respect de l'autorité n'obtient que 14 %. Dans une enquête publiée le 7 juin 2013 par la Sofres pour l'ANACT française (Agence pour l'amélioration des conditions de travail), le mot "respect" arrive largement en tête (64 %), suivi de près par "reconnaissance". Les salariés attribuent la qualité de vie au travail à la qualité des relations interpersonnelles. Mais celles-ci ne sont pas seulement le fait des personnes, elles sont largement déterminées par la conception, l'organisation du travail et les conditions dans lesquelles il s'exerce, et qui favorisent ou non la reconnaissance, le respect et la coopération. URL consulté le 12 juillet 2013 :

http://www.anact.fr/web/actualite/essentiel?p_thingIdToShow=33555605

⁵⁵⁶ GADAMER Hans-Georg, *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, (trad. fr.), Paris, Le Seuil, 1976, p. 118.

⁵⁵⁷ DELAIRE Guy, *Commander ou motiver ?*, Éditions d'Organisation, 1986, p. 30 : « Du dirigisme à l'animation » ; *Qu'est-ce qu'un chef ?*, dans *Études*, n° 414, avril 2011, p. 521-530. Cf. le concept de « leadership au service », étudié dans BARRAGAN Baracaldo & MILENA Laura, *The relationship between servant leadership and nonviolence predispositions: A correlational study*, University of Rhode Island, ProQuest, UMI Dissertations Publishing, 2012 : 2 questionnaires remplis par 141 personnes pour étudier les liens entre leurs prédispositions non-violentes et un leadership au service.

⁵⁵⁸ Il y a eu un « glissement des pouvoirs vers l'atelier », selon la formule de l'économiste britannique Henry PHELPS BROWN (1906-1994) reprise par SPITAEELS Guy, *Les conflits sociaux en Europe*, Bruxelles,

Les concepts du nouveau paradigme pénètrent aussi les armées. L'amiral Pierre Lacoste en appelle à dépasser les excès du « culte du chef » et les rigidités du « garde-à-vous⁵⁶⁰ ». « En quelques décennies, la société française a connu la Défaite, la Résistance et de glorieux désobéissants, militaires de profession. De 1946 à 1965, les guerres d'Indochine et d'Algérie, puis la décolonisation, ont mis à mal nombre de certitudes tout en révélant les faiblesses des « donneurs d'ordres ». Pouvoir et autorité se dissocient dans l'esprit des contemporains, mai 1968 accélérant le mouvement de contestation. Cette autorité, fruit de la relation entre le commandement et l'obéissance ne peut être, pour le plus grand nombre, qu'une émanation de la compétence ou d'un ordre juste. L'obéissance n'est plus comprise comme un devoir, une obligation morale non contestable, encore moins comme une soumission ; elle ne se donne pas d'emblée et demande de plus en plus à se fonder sur une conviction, à s'étayer. Pourquoi l'armée échapperait-elle à ce mouvement de remise en cause ?⁵⁶¹ » Le nouveau paradigme se retrouve dans le Rapport sur *La place du fonctionnaire dans la nation* de 1975 : « Si le fonctionnaire est au service de l'État, il ne lui doit pas pour autant une subordination aveugle⁵⁶². » Autrefois, il fallait nécessairement un chef à toute entreprise⁵⁶³. Aujourd'hui, de

Marabout, 1971 & REYNAUD Jean-Daniel, *Le conflit, la négociation et la règle*, Octarès Éditions, 1995, p. 168 et 176.

⁵⁵⁹ SALOFF COSTE Michel, DARTIGUEPEYROU Carine & RAFFARD Wilfrid, *Le dirigeant du 3^e millénaire*, Éditions d'Organisation, 2006. Pour une présentation générale des différentes écoles et styles de leadership : DE VITO Joseph A., CHASSÉ Gilles & VEZEAU Carole, *La communication interpersonnelle*, ERPI, 2001.

⁵⁶⁰ *La marine nationale, éthique et déontologie* dans *Bulletin d'études de la Marine*, n° 44, 2008.

⁵⁶¹ SOURBIER-PINTER Line, *Les Militaires*, Le Cavalier bleu, 2003, p. 27-32, qui ajoute : « Une bonne initiative est une désobéissance qui a réussi, dit-on dans les régiments où l'on préfère parler de courage, d'intelligence, de raison. » Dans *Le fil de l'épée*, Berger-Levrault, 1964, p. 54, Charles DE GAULLE n'hésite pas à écrire : « Lord Fisher, premier lord de l'Amirauté, recevant le rapport de l'amiral Jellicoe, s'écriait avec chagrin : "Il a toutes les qualités de Nelson, sauf une, il ne sait pas désobéir !" » Cf. aussi les 3 contributions de JAKUBOWSKI Sébastien : *L'institution militaire entre deux modèles de domination*, dans DURAND Jean-Pierre & LE FLOCH Marie-Christine (dir.), *La question du consentement au travail. De la servitude volontaire à l'implication contrainte*, Paris, L'Harmattan, coll. *Logiques sociales*, 2006, p. 55 à 66 ; *La professionnalisation de l'armée française : conséquences sur l'autorité*, Paris, L'Harmattan, coll. *Logiques sociales*, 2007 ; *Ressorts de l'autorité et du management dans les armées aujourd'hui*, dans *Les Cahiers de Mars*, n° 194, décembre 2007, p. 62 à 65.

⁵⁶² Le rapport précise : « Le fonctionnaire est au service de l'État, qui s'incarne, à un moment donné de l'histoire, dans le gouvernement. Le fonctionnaire sert l'État et, à travers l'État, la nation toute entière. Etranger aux hasards du pouvoir, indépendant de l'électeur, assuré contre les écarts d'une opinion changeante, le fonctionnaire est véritablement la charpente de l'État. Fort de son statut qui le garantit contre l'instabilité, il est un facteur de permanence et de sécurité pour le pays. Par son indépendance et sa stabilité, le fonctionnaire est tout naturellement le dépositaire du bien commun de la nation. Sa mission à cet égard peut devenir d'autant plus irremplaçable quand, éclatant sous la pression des intérêts divergents, le pouvoir politique cherche à s'assurer l'appui inconditionnel d'une haute fonction publique entièrement soumise. » Ce rôle de contrepouvoir a été mise en cause par Charles Debbasch, ancien président de l'Université d'Aix-Marseille, qui dénonça « la caste administrative des fonctionnaires secrétant ses privilèges et aussi distante à l'égard de l'intérêt des citoyens que pourraient l'être les dirigeants d'entreprises privées ». Il rejoint Abel Rongieras qui écrivait : « L'administration a absorbé l'État » et, bien avant eux, Anatole France : « Nous n'avons point d'État. Nous n'avons que des administrations. » Ces éléments proviennent du dossier mis en ligne le 27 janvier 2011 : « L'État : gouvernement et administration » ; URL : http://www.ichtus.fr/article.php?id_article=561.

⁵⁶³ Le pape Léon XIII disait en 1881 : « À toute association, à tout groupe d'hommes, il faut des chefs, c'est une nécessité impérieuse, à peine, pour chaque société, de se dissoudre et de manquer le but en vue duquel elle a été formée » (Encyclique *Diuturnum illud* sur l'origine du pouvoir). Promulgué en 1992, le *Catéchisme de l'Église catholique* traduit une évolution en n'employant pas le mot « chef » : « Toute communauté humaine a besoin d'une autorité qui la régit. Celle-ci trouve son fondement dans la nature humaine. Elle est nécessaire à l'unité de la Cité. Son rôle consiste à assurer autant que possible le bien commun de la société » (CEC, n° 1898).

nombreux groupes expérimentent qu'il est possible de partager l'autorité sans la perdre. Ils cherchent comment établir une structure de communication impliquant au maximum tous les membres de l'équipe dans le processus de prise de décisions, sans nuire à l'efficacité. Le point le plus délicat est de maintenir la responsabilisation de chacun, tout en répartissant au mieux le pouvoir dans toute l'organisation, en optimisant les synergies (coopération et co-responsabilité). Dans cette recherche de nouveaux modes d'exercice du pouvoir réellement égalitaires et démocratiques, il y a eu plusieurs vagues successives⁵⁶⁴, avec leurs parts de tâtonnement et d'échec mais aussi d'avancées et de consolidation d'acquis : autogestion⁵⁶⁵, co-gestion, sociodynamique⁵⁶⁶ ... Aujourd'hui, la sociocratie a le vent en poupe : la gouvernance du *socios* (groupe de personnes reliées par des relations significatives) va plus loin que la démocratie (peuple encore à l'état de masse d'individus faiblement rassemblés par quelques valeurs communes), dans la logique que « la solution aux malheurs de la démocratie est un surplus de démocratie⁵⁶⁷ ». Citant avec conviction Goethe défendant que « le meilleur gouvernement est celui qui nous enseigne à nous gouverner nous-mêmes », les partisans de la sociocratie présentent trois phases historiques⁵⁶⁸, rebondissant en thèse, antithèse et synthèse :

 Le gouvernement autocratique : le pouvoir est aux mains d'un individu ou d'un noyau. « Ferme-la. »	 Le gouvernement sociocratique, qui améliore la démocratie participative, par une plus grande implication des citoyens dans les prises de décision et la gestion de la Cité. « T'as quelque chose à dire? On t'écoute. »	 Le gouvernement démocratique, avec toutes les insuffisances du système de la représentation par élections ⁵⁶⁹ . « Cause toujours. »

⁵⁶⁴ Le principal pionnier est Kees BOEKE (1884-1966), un Hollandais de famille mennonite, qui devint Quaker pacifiste. Ce pédagogue fonda l'École de la Communauté Werkplaats en Hollande, où la reine Béatrix et ses deux sœurs ont étudié. Cf. BOEKE Kees, *Democracy as it might be*, article de mai 1945, URL : <http://worldteacher.faithweb.com/sociocracy.htm> ; en français, *La démocratie telle qu'elle devrait être*, Traduction par Claire Mazeau-Karoum & Fabien Chabreuil, URL :

http://www.sociocratie.net/Articles/Kees_Boeke.php. Cf. aussi l'expérience pilote de l'ingénieur Gerard Endenburg dans sa propre entreprise, lui aussi Hollandais quaker. En 1970, deux ans après que son père lui eut confié la direction de l'entreprise familiale, confronté à des conflits permanents au sein du comité d'entreprise, il décida de stopper le développement économique de l'entreprise pour se consacrer à améliorer son organisation. Son expertise très fructueuse est consignée dans son livre *Sociocracy: The Organization of Decision-making. "No Objection" as the Principle of Sociocracy*, Eburon, 1998. Cf. ROMME Georges A.L., *Domination, self-determination and circular organizing*, dans *Organization Studies*, vol. 20, 1999, p. 801-832. Romme est professeur dans le Département des Sciences de Management à l'Université de Maastricht.

⁵⁶⁵ Pour une analyse critique : ARVON Henri, *L'Autogestion, disait-on*, PUF, 1988. Pour les présentations qui donnent à sentir le changement de paradigme en cours autour des années 70 : BOURDET Yvon, *La Délivrance de Prométhée, théorie politique de l'autogestion*, Paris, Anthropos, 1970 ; *Pour l'autogestion, idem*, rééd. 1977 ; BOURDET Yvon & GUILLERM Alain, *L'Autogestion*, Paris, Seghers, 1975 ; HILL Paul & EMERY Fred, *Towards a New Philosophy of Management*, Londres, Gower Press, 1971.

⁵⁶⁶ FAUVET Jean-Christian & STEFANI Xavier, *La sociodynamique : un art de gouverner*, Éditions d'Organisation, 1983 & FAUVET Jean-Christian, *Sociodynamique : concepts et méthodes*, Éditions d'Organisation, 1996 ; URL : <http://www.institutdelasociodynamique.com/>.

⁵⁶⁷ BOBBIO Noberto, *Libéralisme et démocratie*, Paris, Cerf, 1996.

⁵⁶⁸ Cf. <http://www.sociocratie.net/index.php>.

⁵⁶⁹ On a des hommes politiques tacticiens en vue de gagner des élections, alors qu'on a besoin d'hommes d'État qui ont une vision de l'intérêt général à long terme. Pour un tour d'horizon récent de la question, cf. les actes du colloque organisé par le *Centre de recherches Hannah Arendt* des 27 et 28 mars 2008 de l'ICES, publiés dans *Légitimité du pouvoir politique et représentation*, Institut catholique d'enseignement supérieur, Éd. Cujas, Paris, 2009 : « L'air du temps est à la recherche de nouvelles légitimités [...] puisant de quoi "reconstituer ses forces intellectuelles", notamment chez Schmitt et Habermas » (Armel Pécheul).

Ils citent encore Sénèque : « Rien d'important et de durable ne peut être réalisé sans l'appui du populaire » et Rivarol : « Quand les peuples cessent d'estimer, ils cessent d'obéir ». Pour paraphraser Montesquieu qui signalait que « l'amour de la démocratie est en fait celui de l'égalité », l'amour de la sociocratie est celui de prendre en main son destin personnel et collectif. Fondé sur la cybernétique et la théorie des systèmes, le pouvoir du « socios » est celui de l'intelligence collective, la réussite du collectif à partir d'individualités, la force du « nous », dépassant la somme des « je » et surmontant les luttes inutiles de pouvoir⁵⁷⁰. Le mode de gouvernance sociocratique qui repose sur le consentement cherche à intégrer à la fois les besoins des individus et les besoins de l'organisation, avec l'aide des méthodes de prise de décision dans un mode ouvert à tous les participants sans vote et par consensus (qui requiert un processus d'ajustement collectif et d'appropriation de la décision par tous)⁵⁷¹. Dans un contexte conflictuel, le cadre de droit joue un rôle moteur et une loi bien faite est source de progrès. Ainsi, le conseil d'entreprise n'est entré dans de nombreuses entreprises qu'imposé par une législation⁵⁷².

§ 4 : Tracer la claire frontière entre autorité et autoritarisme

Cette faillite du style de commandement autoritaire a fait bouger la frontière entre autorité (pouvoir légitime au service du bien commun) et autoritarisme (abus de pouvoir, pathologie de l'autorité)⁵⁷³. Comment reconnaître qu'un supérieur hiérarchique est dans une juste autorité ou dans l'autoritarisme ? Voici les critères concrets que j'utilise dans mon métier⁵⁷⁴ pour distinguer les deux, en famille et au travail :

⁵⁷⁰ Cf. WRIGHT Erik O., *Envisioning real utopias*, Londres, Verso, 2010, qui présente des entreprises au sein desquelles les salariés détiennent une réelle position d'autorité.

⁵⁷¹ Cf. à titre d'exemple l'expérience des groupes militants de la non-violence : *Le sentier de la Paix*, Bruxelles, MIR-IRG, n° 53, 2010, p. 9.

⁵⁷² En voici l'illustration au niveau de l'UCL, où « le conseil d'entreprise a été installé pour la première fois en 1975, car la loi de 1948 ne s'appliquait au début qu'au seul secteur industriel. Pendant les premières années de fonctionnement du conseil d'entreprise, l'employeur s'est souvent retranché derrière le droit de décision en finale, pour éviter d'établir le dialogue approfondi que recommande la loi. Il y eut cette séance mémorable du conseil, en 1976, ouverte à 9h.00 et clôturée à 9h.01, parce que le quorum n'était pas atteint, alors qu'il le fut à 9h.03 ! » (*Le droit de savoir*, n° 88, Périodique de la délégation CNE du personnel de l'UCL, mars-avril 95).

⁵⁷³ Selon WIEVORKA Michel, *La violence*, Paris, Balland, 2004, p. 187, pas de doute, pour l'homme du XXI^e siècle, une démarche ouverte et démocratique est supérieure à une démarche autoritariste. Barnard a montré, dès 1938, que le pouvoir hiérarchique ne suffit pas à asseoir l'autorité légitime : BARNARD Chester, *The Functions of the Executive*, Cambridge, Harvard University Press, 1938, en particulier partie III, chapitre III, p. 161 *sq.*

⁵⁷⁴ Comme je le développerai plus loin, l'intérêt de cette prise de conscience est de stimuler les changements dans nos actes et nos paroles du quotidien pour vider la colonne *Autoritarisme* au profit de celle de l'*Autorité juste*.

Autorité

Autoritarisme

Source de l'autorité, référence de base :

Avoir le **devoir** de respecter la loi et de la faire respecter. Être au service de l'État de droit, me référer aux règles du jeu, conventions, contrats et engagements. Garantir le rôle protecteur de la justice, qui n'est pas une affaire de personnes. Consacrer mes énergies à renforcer la force du droit et à faire reculer le droit du plus fort. Montrer l'exemple et appliquer la loi, valable pour tous, avec impartialité.

Avoir le **droit** de commander, me faire obéir, ramener à ma personne⁵⁷⁵, à mes prérogatives de chef, réagir aux sentiments d'injustice par un bras de fer entre toi et moi, en faire une affaire personnelle. « C'est moi qui commande ici », « C'est moi qui décide ». « Tu obéis parce que je suis ton père. » « Tu te tais parce que je suis l'enseignant. » Passer son temps à donner des ordres et à réclamer le respect.

Processus législatif, posant le cadre de droit :

Avoir de l'autorité (mission de relier), en recherchant la qualité du fonctionnement du groupe, à partir de ce que le groupe définit comme juste et ajusté. Solliciter l'adhésion des autres volontés et intelligences, que les membres acquiescent à ce qui leur apparaît légitime⁵⁷⁶. Un groupe est institué mais aussi instituant : stimuler la dimension instituante⁵⁷⁷ du groupe. Objectiver, dépersonnaliser les procédures et les normes. Donner sens à l'ordre, l'expliquer, s'appuyer sur son bien-fondé. Obéir vient du latin "*audire*", entendre. On obéit à ce qu'on a entendu et reconnu comme juste et ajustée. Mon pouvoir repose sur la légitimité, la reconnaissance, l'accord, la

Être autoritaire (attribut du chef), en recherchant le contrôle⁵⁷⁹ des personnes. Soumettre les autres volontés à la mienne, les instrumentaliser. Les mettre dessous, en infériorité. Être la loi, avoir le droit de fixer les règles du jeu, augmenter mon pouvoir discrétionnaire⁵⁸⁰, c'est-à-dire mon appréciation de l'opportunité des mesures à prendre. Distribuer mes grâces et disgrâces selon mon bon vouloir arbitraire, dans le règne de ma subjectivité. Abuser du pouvoir qui m'est conféré, me servir de mon statut et de mon rôle au lieu de servir. Profiter de ma position dominante. Être indifférent à obtenir le consentement de mes subordonnés. Mon pouvoir repose sur ma

⁵⁷⁵ Il est intéressant d'établir des consonances entre ces catégories contemporaines et celles de MONTESQUIEU, qui écrivit en 1748 (il y a un quart de millénaire) *De l'esprit des lois*. Voici quelques échos en ce sens (les citations sont tirées des *Œuvres complètes*, Paris, Lefèvre Éditeur) : « La monarchie se perd lorsque le prince, rapportant tout uniquement à lui, appelle l'État à sa capitale, la capitale à sa cour, et la cour à sa seule personne. La monarchie se perd lorsqu'un prince croit qu'il montre plus sa puissance en changeant l'ordre des choses qu'en le suivant ; lorsqu'il ôte les fonctions naturelles des uns pour les donner arbitrairement à d'autres » (Livre VIII, Chap. VI, p. 247). « Dans les États despotiques, la nature du gouvernement demande une obéissance extrême ; et la volonté du prince, une fois connue, doit avoir aussi infailliblement son effet, qu'une boule jetée contre une autre doit avoir le sien » (Livre III, ch. X, p. 152). Le citoyen est « une créature qui obéit à une créature qui veut » (*Idem*, p. 153). Il y a « dissymétrie absolue dans la relation de commandement et d'obéissance ». Par contre, « dans le gouvernement modéré », l'autorité souveraine repose sur des « lois fondamentales » et aussi, « les citoyens peuvent critiquer les lois, au nom de l'amour du bien commun » (Livre II, Ch. II, p. 134). Cf. les commentaires par LENOIR Norbert, *La démocratie et son histoire*, Presses Universitaires de France, 2006, p. 34 et 35.

⁵⁷⁶ Cf. BOURGEOIS Étienne & NIZET Jean, *Pression et légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir*, Presses Universitaires de France, 1995.

⁵⁷⁷ « L'autorité a pour rôle de veiller à la justesse des règles. La justesse passe nécessairement par un dialogue entre les membres du groupe. À cette tension, s'ajoute une autre : une règle a besoin de stabilité mais aussi d'adaptation au contexte changeant. Des règles immuables ou, à l'inverse, trop instables, sont inopérantes. Dans tout groupe social, véritable corps vivant, les règles doivent être régulièrement réajustées aux besoins et aux réalités pour rester justes. D'où la nécessité de faire évoluer les règles » (CHOMÉ Étienne, *op. cit.*, p. 63).

crédibilité et l'utilité. On m'écoute parce que mon autorité apporte une plus-value ⁵⁷⁸ .	capacité de représailles et sur mes menaces. On m'obéit parce qu'on me craint.
User des méthodes participatives <i>bottom-up</i> , pour des processus négociés de prise de décision, dans une structuration sociale horizontale ⁵⁸¹ .	Fonctionner <i>top-down</i> , dans une structuration sociale verticale, pyramidale, sans souci des stratégies de légitimation.

En cas de transgression :

Mettre en place avant délit les procédures de sanction-réparation objective et dépersonnalisée. Mettre chacun devant la responsabilité de ses actes et paroles. Renvoyer à la loi et aux dispositifs prévus en cas d'infraction. Exemples : « Tu connais le règlement. », « En cas de transgression, tu t'es engagé à... ».	Sévir, réprimer sur le coup par la force. Punir, au sens d'infliger une douleur. Jouer sur la peur, les menaces et la capacité de représailles, le chantage affectif. Exemples : « Puisque tu ne m'as pas obéi, tu es privé de sortie. » « Inutile de me demander ton argent de poche après ce que tu as fait cette semaine ».

Dans le jeu des interactions :

À l'intérieur du cadre, accueillir toute initiative comme bienvenue.	Réagir aux initiatives des autres comme si c'était une menace.
Agir en indirect , exercer un « <u>pouvoir pour...</u> », un <i>moyen</i> au service du groupe, de ses activités et de ses objectifs. Ouvrir un espace qui, du fait qu'il est sécurisé, devient un champ d'activités, dans lequel le groupe peut mener à bien ses projets. C'est une discipline de chantier, qui suscite les	Agir directement sur l'autre : « <u>pouvoir sur</u> », une <i>fin</i> en soi, comme un chien de garde qui aboie d'office dès qu'on s'approche de sa cour. Obtenir des résultats par pression, ce qui transforme l'espace en champ de bataille. C'est une discipline de caserne, qui maintient l'ordre par sa main de

⁵⁷⁹ Napoléon Bonaparte s'écriant devant quelques confidents : « Ma maîtresse, c'est le pouvoir. J'ai trop fait pour sa conquête, pour me la laisser ravir ou souffrir même qu'on la convoite. Quoique vous disiez que le pouvoir m'est venu comme de lui-même, je sais ce qu'il m'a coûté de peines, de veilles, de combinaisons » (cité par l'historien BAINVILLE Jacques, *Napoléon*, Paris, Arthème Fayard et Cie Éditeur, 1931, p. 174). « Ce goût du pouvoir qui explique ou qui justifie toutes les manœuvres, tous les calculs, toutes les trahisons, tous les crimes. Déjà entre eux, les enfants, par des confrontations, des bagarres, cherchent à établir une hiérarchie, les plus forts à imposer leur autorité. À quelque niveau que ce soit, la plus petite parcelle de pouvoir confère à son détenteur un sentiment de puissance, de supériorité sur le subalterne, avec la tentation d'en abuser. Chez les enfants, il y a une jouissance non dissimulée du plus fort à imposer sa puissance physique à un cadet. Chez les adultes, la force brutale n'est plus tolérée socialement : le pouvoir est conféré par des structures hiérarchiques d'origines diverses, professionnelles, économiques, sociales, catégorielles et politiques. [...] Voilà un homme quelconque. Qu'il brandisse soudain une arme à feu (ou une simple réplique inoffensive) en vociférant des ordres, il verra instantanément l'effet de son pouvoir qui est d'inspirer la terreur par la peur de la mort. Redoutable mais trop voyant et condamné socialement et pénalement » (CHOUARD Étienne, *Manifeste pour la vraie démocratie*, chapitre I, intitulé *Les racines du mal : le pouvoir et les hommes*, disponible à l'URL : http://etienne.chouard.free.fr/Europe/messages_recus/Manifeste_pour_la_vraie_democratie.pdf).

⁵⁸⁰ Pour KAFKA qui subissait la dictature de son père, « le monde se trouva partagé en trois parties : l'une, celle où je vivais en esclave, soumis à des lois qui n'avaient été inventées que pour moi et auxquelles par-dessus le marché je ne pouvais jamais satisfaire entièrement, sans savoir pourquoi ; une autre qui m'était infiniment lointaine, dans laquelle tu vivais, occupé à gouverner, à donner des ordres, et à t'irriter parce qu'ils n'étaient pas suivis ; une troisième enfin, où il reste des gens vivant heureux, exempts d'ordre et d'obéissance » (dans sa *Lettre au père*, écrite en 1919 et jamais remise à l'intéressé ; *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1980, p. 166-167).

⁵⁷⁸ « Plus le chef a de l'autorité, moins il doit recourir à des moyens de pression pour se faire obéir » (DELAIRE Guy, *Commander ou motiver ?*, Éditions d'Organisation, 1986, p. 9).

⁵⁸¹ Cf. PEKAR LEMPEREUR Alain & COLSON Aurélien, *Méthode de Négociation*, Édition Dunod, 2004, p. 5.

initiatives améliorant le <i>law and order</i> .	fer.
Rendre autonome, faire grandir ceux et celles qui sont sous mon autorité. Autoriser, exercer une influence libératrice, rendre plus acteur, augmenter les volontés (libertés et responsabilités). L'autorité juste se reconnaît au fait qu'elle fait du bien.	Avoir une supériorité par rapport à mes subalternes et ils doivent le savoir. Les subordonner, limiter leur liberté, renforcer leur dépendance à mon égard. Contrôler, c'est mon rôle, même si « ça fait mal » !
Être démocrate, impliquer, faire participer, déléguer.	Être autocrate. Tout doit nécessairement passer par moi.
Mon autorité est comme une articulation de genou qui fonctionne normalement : elle est très utile sans même que personne ne la remarque.	C'est à chaque pas que l'autoritarisme signale sa présence à tous, comme une articulation de genou souffrante, douloureuse.
Me préoccuper de grandes balises. Insister sur la conformité aux orientations et aux engagements pris. Partager l'information.	Me préoccuper de tous les détails. Insister sur la conformité à mes demandes. Utiliser l'information que je détiens comme un pouvoir.
Considérer le prestige de ma fonction comme une conséquence .	Considérer le prestige de ma fonction comme une fin .
Mon autorité parentale / éducative travaille à sa propre éclipse, à sa propre mort symbolique.	Avoir une vision de l'éducation que je garde coûte que coûte, sans remise en question.

Concluons cette longue section sur le rejet de l'obéissance au profit de la responsabilité. Ce maître-mot « responsabilité » joue un rôle paradigmatique. Il est devenu la principale assise conceptuelle des diverses déontologies professionnelles⁵⁸². Il fournit le principe d'intelligibilité de l'éthique, nous dit René Simon qui a dirigé ses efforts vers une réflexion d'abord philosophique puis théologique sur l'éthique en tant que « responsabilité », habilité de « réponse », dans les rapports tant interpersonnels qu'institutionnels. Il salue Ricœur qui pose d'abord le « pôle-je » dans le triangle éthique « Je-tu-il », une liberté en première personne qui se pose elle-même. Mais il préfère en définitive⁵⁸³ la position d'Emmanuel Levinas : la liberté n'est pas première. D'emblée, c'est le « pôle-tu » qui me précède et me convoque à répondre à travers l'avènement du visage d'Autrui. Cette « précérence créaturale » lui permet alors de montrer la dimension téléologique de cette éthique de la responsabilité. Nous sommes, en effet, « pris en otage par ce qu'il y a de plus menacé » : l'avenir de notre société, d'Autrui, d'où l'exigence de réponse qui m'est faite avant même que ma liberté n'intervienne. « La responsabilité, on la revendique comme un attribut essentiel de la personne, "suprême dignité de l'unique", non interchangeable. Je suis moi dans la mesure où je suis responsable⁵⁸⁴. »

⁵⁸² LENOIR Frédéric, *Le temps de la responsabilité, Entretiens sur l'éthique avec Jean Bernard, Marie-Colette Boisset, Jacques Delors et al.*, Paris, Fayard, 1991. « Nous devons faire mieux que les éléphants, parce que nous avons la conscience en plus ! » (p. 93).

⁵⁸³ SIMON René, *Éthique de la responsabilité*, Cerf, 1993, p. 142-147. Cf. JOBIN Guy, *Le paradigme de la responsabilité comme condition de l'éthique théologique*, dans *Laval théologique et philosophique*, vol. 60, n° 1, février 2004, p. 129-148 ; URL : <http://www.erudit.org/revue/ltp/2004/v60/n1/009478ar.pdf>.

L'émergence contemporaine de la responsabilité comme paradigme éthique a aussi fait sentir son onde de choc en théologie. Intérêt de l'article : montrer en quoi la responsabilité comprise comme dialogisme (p. 142) peut renouveler la méthodologie en éthique théologique (p. 146). Cf. RICŒUR Paul, *Le concept de responsabilité. Essai d'analyse sémantique*, dans *Esprit*, 1995, n° 1 (Le juste), Paris, p. 41-70 ; MULLER Denis, *Les éthiques de la responsabilité*, Genève, Labor et Fides, 1998, p. 14.

⁵⁸⁴ LEVINAS Emmanuel, *Éthique et Infini*, Fayard Poche, 1994.

Chapitre 3 : La violence comme domination et jeux de pouvoir, déchouée en sociopolitique par la NÉGOCIATION EFFICACE

Section 1 : La négociation, une des clefs du changement de paradigme

§ 1 : Déjouer les violences larvées qui échappent au cadre de droit

Afin d'expliquer le fonctionnement régulé de la vie sociale, Raymond Aron avait recouru à l'analogie du match de football. Pour son bon déroulement, trois conditions de possibilité sont requises : 1) la délimitation des zones (zones hors-jeu, zone du gardien de but, etc.), 2) des règles du jeu communes et 3) un arbitre. La moindre divergence sur les limites du terrain et sur les règles du jeu produiront inmanquablement du conflit, il suffit parfois d'un flou. Mais une fois le cadre et les règles du jeu bien posés, l'agressivité-combativité a droit de cité, jusqu'à la rage de vaincre. Il en va de même dans une société. Au cadre de droit qui met hors-jeu les comportements inacceptables, échappent une quantité de violences trop subtiles pour être retenues dans la catégorie délictuelle.

Sur le plan interpersonnel, ce sont des violences difficilement objectivables comme les brimades, les sarcasmes, l'hostilité larvée, la défiance, les intimidations, les pressions psychologiques, l'exclusion, l'isolement, la calomnie sous forme de rumeur, les abus insidieux de pouvoir hiérarchique, les violences symboliques qui s'attaquent à l'identité et à la dignité de la personne, la guerre des nerfs et autres guerres d'usure. Les Anglais parlent depuis le milieu du XIX^e siècle de *bullying*⁵⁸⁵ (à partir du substantif *bully*, "voyou") et du *mobbing* au travail⁵⁸⁶ (en anglais "attaquer, houspiller, malmener, assiéger, assaillir"). Ces termes désignent des relations qui s'installent durablement dans un mode dominant / dominé. Les harcèlements de type psychologique ou moral naissent de la répétition et de l'enchaînement de diverses petites violences qui, prises isolément, pourraient sembler insignifiantes. La science et l'art de déjouer de telles violences mobilisent des compétences de nature sociopolitique, que je rassemble sous le vocable de "Négociation Efficace". Elles marquent les limites du droit, devant la souplesse de la vie qui ne peut être codifiée sur tous les points.

§ 2 : Prendre la mesure des rapports de force avec réalisme

Sur le plan collectif, la science de la paix commence par la considération lucide de la guerre silencieuse qui a lieu même en temps de paix. Pour Michel Foucault, qui est attentif à la guerre économique permanente, le pouvoir politique qui a une fonction de pacification sociale, est d'abord la retranscription constante des rapports de force : « C'est la guerre qui est

⁵⁸⁵ Cf. JAUVIN Nathalie, *La violence organisationnelle*, p. 5 et 6 : elle passe en revue la littérature traitant le phénomène de la violence au travail, en y relevant une terminologie très variée, puis elle retient le concept de violence organisationnelle, autour duquel elle propose un modèle compréhensif intégrateur. En Grande-Bretagne, le *bullying* est l'objet de véritables campagnes scolaires – *Anti Bullying Campaign* (ABC). Cf. BELLON Jean-Pierre & GARDETTE Bertrand, *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*, Éditions Fabert, 2010. À côté des « violences pénales, délinquantes, repérables par le Code pénal », les « violences de contravention », Pain distingue « les violences d'attitudes, seulement repérables par l'éthique » (PAIN Jacques, *La société commence à l'école. Prévenir la violence ou prévenir l'école ?*, Matrice, 2002, p. 94).

⁵⁸⁶ VANDENBOS Gary & BULATAO Elizabeth, *Violence on the Job: Identifying Risks and Developing Solutions*, American Psychological Association, Washington DC, 1996 ; RANDALL Peter, *Adult Bullying: Perpetrators and Victims*, London, Routledge, 1997 ; CHERRY David & UPSTON Bronwyn, *Managing Violence and Potentially Violent Situations: A Guide for Workers and Organisations*, Heidelberg West, Victoria, Centre for Social Health, 1997 ; SPRY Max, *Workplace Harassment: What is it, and What Should the Law Do About It ?*, dans *The Journal of Industrial Relations*, vol. 40, n° 2, 1998, p. 232–246 ; TURNBULL John & PATERSON Brodie, *Aggression and Violence: Approaches to Effective Management*, London, Macmillan, 1999.

le moteur des institutions et de l'ordre : la paix, dans le moindre de ses rouages, fait sourdement la guerre. Autrement dit, il faut déchiffrer la guerre sous la paix : la guerre, c'est le chiffre même de la paix⁵⁸⁷. » « La loi n'est pas pacification, car sous la loi, la guerre continue à faire rage à l'intérieur de tous les mécanismes de pouvoir, même les plus réguliers⁵⁸⁸. » C'est la thèse de Marx, poussée à son extrême par le communiste Mao Tsé-toung : « On peut dire que la politique est une guerre sans effusion de sang et la guerre une politique avec effusion de sang⁵⁸⁹. » En tous les cas, « il y a toujours deux histoires : celle que peuvent imaginer les gens intelligents et la vraie. La prévision politique est portée à l'histoire du premier genre⁵⁹⁰. » En tous les cas, la réalité est hélas souvent très différente de nos désirs et de nos projets idéaux, qui gagnent à intégrer la pleine connaissance du pire dont les hommes sont capables. Elle invite à la prudence les doctes prévisions, d'autant que les stratégies de pouvoir ont un caractère essentiellement "opportuniste".

Sur le plan national, le politique est le lieu d'affrontement des intérêts divergents. Et la politique a pour tâche majeure de créer des médiations institutionnelles et des mécanismes de régulation. « Être politique, vivre dans une *polis*, cela signifie que toutes choses se décident par la parole et la persuasion et non par la force ni par la violence⁵⁹¹. » Les rapports de force et la compétition pour les ressources sont régulés par des processus démocratiques de concertation et de négociation entre les acteurs sociaux (partis, syndicats, etc.). Toute société est au défi de surmonter les tensions entre les intérêts centrifuges des individus / groupes particuliers et les forces centripètes, les intérêts et la volonté de vivre ensemble⁵⁹². Dans cette gestion des inévitables conflits d'intérêts, chacun y va de sa stratégie, que l'on peut définir comme « la possibilité d'obtenir un profit, une augmentation, une promotion, un avantage matériel ou moral qui détermine l'acteur⁵⁹³ ». La négociation intéresse tout le monde, même les puissants, car, bien menée, elle peut leur rapporter davantage qu'un passage en force : d'une part des gains supplémentaires (sortir de la négociation avec plus que ce qu'on a en y arrivant), d'autre part un progrès de la relation, une paix sociale consolidée, une plus grande garantie d'ordre, de sécurité, de respect du droit de propriété, etc.

Sur le plan international, Sir Nicholson insistait : la diplomatie est « la gestion des relations internationales par la négociation⁵⁹⁴ », « la conduite pacifique des relations entre entités

⁵⁸⁷ FOUCAULT Michel, *Il faut défendre la société*, Gallimard, coll. *Hautes Études*, 1997, cours du 21 janvier 1976, p. 43.

⁵⁸⁸ PICQ Jean & CUSSET Yves, *Philosophies politiques pour notre temps: Un parcours européen*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 152.

⁵⁸⁹ MAO TSÉ-TOUNG, *Le petit livre rouge*, p. 39.

⁵⁹⁰ DE JOUVENEL Bertrand, *La Table Ronde*, octobre 1962. Dans un « mémoire sur le calcul des probabilités » remis à l'Académie des Sciences en 1784, le Marquis de Condorcet écrivait : « Le progrès des lumières en tout genre et dans toutes les parties de l'Europe semble nous assurer que les guerres et les révolutions deviendront à l'avenir moins fréquentes. » Il mourut en prison 10 ans après, balayé par la révolution française.

⁵⁹¹ ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983 [1958], p. 64.

⁵⁹² MAUGENEST Denis, *Vivre ensemble malgré tout. Initiation à la société politique*, Éditions du CERAP à Abidjan, Presses de l'UCAC à Yaoundé, 2012, p. 241 : « La société politique universelle est traversée par une force intérieure qui, intrinsèquement et nécessairement, doit engendrer un processus multilatéral de reconnaissance mutuelle entre tous ses membres. »

⁵⁹³ CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Éd. Seuil, 1977, p. 41.

⁵⁹⁴ NICHOLSON Harold, *Diplomacy: a Basic Guide to the Conduct of Contemporary Foreign Affairs*, 1939, cité par PEARSON Frederic & ROCHESTER Martin, *International relations: the global condition in the late twentieth century*, McGraw-Hill, 1992, p. 235. Cf. aussi PLANTEY Alain, *La négociation internationale. Principes et méthodes*, Paris, C.N.R.S. éditions, 1980 & *La négociation : quelques considérations sur l'art de la diplomatie comparée à celui de la guerre*, dans *Revue Défense Nationale*, juin 1974.

politiques⁵⁹⁵ ». La négociation est « la raison d'être non seulement de l'agent diplomatique en tant que chef de mission mais encore de la diplomatie tout entière⁵⁹⁶. » « Le conflit d'intérêt suscite soit une relation de puissance, soit le recours aux armes, soit la négociation. Alors que la relation de puissance est une forme de méconnaissance de la souveraineté de l'adversaire, la négociation diplomatique en est, au contraire, la reconnaissance. La négociation se différencie encore de la relation de puissance par le fait que seule cette dernière est susceptible de recourir à la menace explicite d'en venir aux armes. Une véritable négociation, fondée sur le consentement des parties, exclut la menace de violence⁵⁹⁷. » Selon Iklé, la négociation internationale est « un processus par lequel des propositions explicites sont formellement avancées en vue d'atteindre un accord sur des concessions ou sur la réalisation d'un intérêt commun dans un domaine où des intérêts conflictuels sont en présence⁵⁹⁸ ». Lall la définit comme « le processus de prise en considération d'une dispute internationale ou d'une situation par des moyens pacifiques, autres que des procédures judiciaires ou l'arbitrage⁵⁹⁹ ».

§ 3 : La négociation est devenue omniprésente et incontournable

Depuis les années 60, « la négociation est devenue un objet d'étude, donc matière à théorisation⁶⁰⁰. » Dans les années 70, on s'est dit vivre dorénavant dans « l'âge de la négociation⁶⁰¹ », « la négociation permanente du contrat social⁶⁰² ». « On a dit que cette omniprésence de la négociation est un facteur nouveau⁶⁰³. » La « promotion des solutions

⁵⁹⁵ HAMILTON Ken & LONGHORN Richard, *The Practice of Diplomacy*, London, New-York Routledge, 1995.

⁵⁹⁶ CALVO Carlos, *Dictionnaire diplomatique & Manuel de Diplomatie et de Droit International Public et Privé*, Clark, NJ, Lawbook Exchange, 2009, p. 219.

⁵⁹⁷ BARRÉA Jean, *Théories des relations internationales, La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, 1994, p. 94 : « La négociation se différencie également de ce qu'il est devenu courant d'appeler le "tacit bargaining". Le marchandage tacite est une négociation informelle, par tâtonnements successifs, dans laquelle les adversaires « observent et interprètent le comportement de chacun (d'entre eux) ; chacun étant conscient de ce que ses propres actions sont interprétées et anticipées et chacun agissant en ayant en vue les attentes qu'il crée (chez l'adversaire). La signification que le comportement (non les mots) de l'un est censé avoir dans l'esprit de l'autre permet la communication tacite. »

⁵⁹⁸ IKLÉ Fred Charles, *How Nations Negotiate*, New-York, Millwood, 1976, p. 4-5.

⁵⁹⁹ LALL Arthur, *Modern International Negotiation*, New-York, Columbia University Press, 1966, p.5.

⁶⁰⁰ Le sociologue américain Anselm STRAUSS (1916-1996) est le premier à corriger une vision trop bureaucratique des organisations qui doivent être conceptualisées comme des systèmes de « négociation permanente ». L'ordre social est le produit de ce processus de négociation permanente. Cf. *Mirrors and Masks: The Search for Identity*, Glencoe, Free Press, 1959, traduit en *Miroirs et Masques : Une Introduction à l'Interactionisme*, Paris, Éditions Métailié, 1992. Strauss a élaboré la *Grounded Theory*, méthode d'analyse interactionniste ; cf. *The Web of Negotiation: Qualitative Sociology and Interactionism*, traduit en *La Trame de la Négociation : Sociologie Qualitative et Interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1992.

⁶⁰¹ ZARTMAN William, *The 50 % Solution*, New York, Anchor Books, 1976, p. 2-6.

⁶⁰² REYNAUD Jean-Daniel, *Le conflit, la négociation et la règle*, Octarès Éditions, 1995, p. 8.

⁶⁰³ ROJOT Jacques, *La négociation*, Paris, Vuibert, avril 2006, p. 30. BELLENGER Lionel, *La négociation*, PUF, coll. *Que sais-je ?*, 1984, p. 15, qui cite Karl Eduard von Martens (1831-1904) : Très longtemps, les métiers de diplomate et de négociateur ont été considérés comme des arts individuels non transmissibles. « L'art de négocier, peu susceptible d'être traité systématiquement, est le fruit des talents, de l'usage du monde et en partie de la lecture réfléchie des négociations du temps passé. » Belle illustration du changement de doctrine : ROCARD Michel & GARRISSON Janine, *L'art de la paix*, Paris, Éd. Atlantica, 1997. L'ex-Premier Ministre français se pose en homme d'action soucieux de parvenir à un traité le plus scientifique possible. Négociateur est « un art véritable : le cœur en est l'aptitude à maîtriser intellectuellement chaque détail, quelque infime qu'il puisse être, sans jamais perdre de vue l'essentiel, c'est-à-dire tout à la

« négociées » s'est faite « dans tous les domaines de la vie sociale, depuis les confrontations mettant en jeu les superpuissances jusqu'aux problèmes de la petite entreprise ou même jusqu'aux désaccords interpersonnels⁶⁰⁴. » « La négociation, c'est-à-dire la recherche en commun du règlement des divergences, a été longtemps et traditionnellement circonscrite à certains domaines spécifiques : les relations diplomatiques ou internationales, les relations sociales ou les relations commerciales. Aujourd'hui les mutations des entreprises et de la société globale amènent les managers à jouer de plus en plus le rôle de négociateurs. Les raisons de cette évolution sont diverses. D'abord le fait que devant l'accélération des changements technologiques, économiques, sociaux et culturels, les modèles traditionnels d'action ne suffisent plus. [...] D'où la nécessité d'inventer des solutions nouvelles qui doivent, en large partie, résulter d'un arrangement entre les différents acteurs concernés. Les spécialistes ou la hiérarchie ne peuvent plus définir seuls ce qu'ils demanderont aux opérationnels de faire. Ils doivent de plus en plus dialoguer avec le terrain. [...] Une seconde raison du développement de la négociation dans le management est l'évolution des rapports d'autorité. Le commandement traditionnel, la simple transmission d'ordres, ne suffit plus à provoquer l'action et l'engagement des salariés. Même s'ils aspirent toujours à la sécurité, ceux-ci demandent aussi, et de plus en plus, des initiatives et de l'autonomie dans leur travail. Les analyses des styles de vie, des mentalités et des nouvelles motivations nous apprennent que les attentes majeures sont désormais : "recherche d'un travail épanouissant, désir d'être soi-même dans le travail, souhait de reconquérir le temps, demande d'une organisation vivante, transparente, et besoin d'une autorité de style différent du modèle d'autorité formelle et hiérarchique"⁶⁰⁵. Plus éduqués, plus informés, disposant d'un niveau de vie supérieur à celui des générations précédentes, les salariés actuels sont plus critiques vis-à-vis de la hiérarchie à qui ils demandent de justifier sa pertinence, de démontrer sa compétence et son efficacité. Ils ne veulent plus être de simples exécutants, ni "laisser leur cerveau au vestiaire", mais souhaitent massivement participer à la vie de l'entreprise. [...] Ils savent qu'ils disposent d'un certain pouvoir et l'exercent pour défendre au mieux leurs intérêts⁶⁰⁶. »

« Le mot de "négociation" est devenu une sorte de formule magique, utilisée dans tous les secteurs de l'activité sociale, économique ou politique et présentée comme une recette infaillible pour assurer la solution des conflits les plus divers. Le retour sur l'expérience acquise dans le domaine des relations internationales – où le concept de négociation a été forgé – permet de mieux comprendre la signification et la portée de cette évolution : d'un côté, le recours à la négociation implique une transformation du modèle d'autorité en vigueur dans les sociétés étatiques et montre que l'opposition traditionnelle entre l'état de nature et l'état de société correspond de moins en moins à la réalité ; de l'autre, le succès de la négociation comme moyen de règlement des conflits demeure conditionné par un certain nombre d'exigences que la pratique diplomatique a bien mises en valeur et en l'absence desquelles les négociations engagées entre les partenaires qui s'affrontent à l'intérieur des sociétés politiques ont peu de chances d'aboutir⁶⁰⁷. »

fois les éléments majeurs du dossier et l'équilibre d'ensemble ». La confiance mutuelle est essentielle : « Il n'est de négociations que de personnes. »

⁶⁰⁴ LAUNAY Roger, *La négociation. Approche psychosociologique*, Paris, Éd. ESF, 1982, p. 7-8.

⁶⁰⁵ PAITRA Jacques, *Changement socioculturel et évolution des valeurs et des motivations du travail. Journées d'études de la Société française de psychologie. Quelles motivations au travail ?*, Entreprise Moderne d'Édition, 1982.

⁶⁰⁶ SIMONET Jean & Renée, *Le management d'une équipe*, Les Éditions d'Organisation, 1987, p. 55 et 56.

⁶⁰⁷ MERLE Marcel, *La négociation*, dans *Pouvoirs*, Revue française d'Études constitutionnelles et politiques, n° 15, 1980, p. 26.

Section 2 : Le pouvoir coopératif et l'art de déjouer les jeux de pouvoir

§ 1 : Négociation de type distributif vs intégratif, à dominante compétitive vs coopérative

Entre les années 60 et 80, les théoriciens ont prescrit que l'orientation et l'objet d'une négociation, la façon de procéder à son ouverture et à sa phase conclusive, le climat à y insuffler sont très différents selon que la négociation est de type distributif ou de type intégratif⁶⁰⁸.

La négociation distributive est celle « dans laquelle les négociateurs font preuve d'une coopération faible ou inexistante ; ils sont animés par un désir de gains propres, réalisés au besoin au détriment des objectifs adverses ou communs⁶⁰⁹ ».

Cette négociation compétitive, qualifiée « *Win-Lose* » « gagnante-perdante » manifeste la « volonté de revendiquer la plus grande part de la valeur en jeu en laissant à l'autre partie la plus faible part possible⁶¹⁰ ».

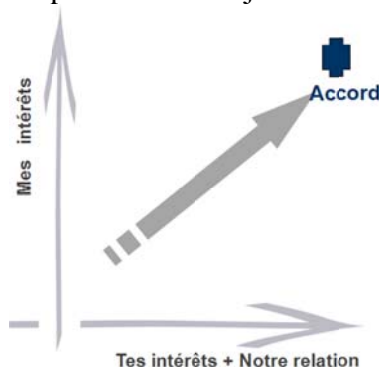
Ses caractéristiques sont :
-Gagner le rapport de force, en restant fermement sur ses positions le plus longtemps possible, puis en concédant pas à pas et le moins possible.



La négociation intégrative est celle « dans laquelle les négociateurs font preuve d'une forte coopération et sont animés par un désir de gain mutuel ».

Cette négociation coopérative, qualifiée « *Win-Win* » « gagnante- gagnante » manifeste la « volonté de créer de la valeur par la découverte de gains communs⁶¹¹ ».

Ses caractéristiques sont : -Sortir par le haut du rapport de force, en consacrant toutes les énergies à identifier les intérêts en présence puis à inventer des solutions qui augmentent ce que chacun a déjà.



⁶⁰⁸ Pour une première présentation des principaux acquis des recherches, avec les forces et les faiblesses des diverses écoles de négociation coopérative, cf. WALTON Richard & McKERSIE Robert, *A behavioral theory of labor negotiation*, New York, McGraw Hill, 1965. Récemment, cf. TOUZARD Hubert, *Acquis et perspectives de la recherche sur la négociation*, dans *Le champ de la négociation : une réflexion historique et pluridisciplinaire*, De Boeck, 2009, p. 59-66. Cf. aussi OLGIERD Kutty, *La négociation des valeurs: introduction à la sociologie*, p. 151 et 152. La théorie comportementale de Walton et Mc Kersie a été enrichie par bien des chemins. Pour avoir une idée des démarches des pionniers, cf. RAPOPORT Anatol, *Critiques of game theory*, dans *Behavioral Science*, volume 4, n° 1, p. 49-66, janvier 1959 ; PILISUK Marc & RAPOPORT Anatol, *A non zero sum game model of some disarmament problems*, Peace Research Society Papers, 1964, 1, p. 57-78, qui lança la théorie des jeux à somme nulle et non nulle ; le modèle de SAWYER Jack & GUETZKOW Harold, *Bargaining and Negotiation in International Negotiations*, dans *International Behavior. A Social-Psychological Analysis*, Holt, Rinehart & Winston, 1965; KRAUSS Robert, *Structural and attitudinal factors in interpersonal bargaining*, dans *Journal of Experimental Social Psychology*, vol. 2, n° 1, 1966, p. 42-55.

⁶⁰⁹ DUPONT Christophe, *La négociation : conduite, théorie, applications*, Paris Dalloz, 1986, p. 47.

⁶¹⁰ LAX David & SEBENIUS James, *Les Gestionnaires et la Négociation*, Paris, Gaétan Morin, 1995, p. 37.

⁶¹¹ *Idem*, p. 34.

-Jeu à sommes nulles : ce que l'un gagne, l'autre le perd. Revendiquer sa part de gâteau, si nécessaire par d'habiles tactiques de manipulation, de déstabilisation et de pression.

-Se confronter à l'autre qui est perçu comme un adversaire.

-Maximiser le gain à court terme

-Jeu à sommes croissantes : par la créativité, on augmente le gâteau avant de le partager. On crée d'abord de la valeur. Ce qui nécessite un climat de respect des personnes et d'écoute de toutes les contributions.

-Faire de l'autre un partenaire, passer du duel au duo, du face à face au coude-à-coude.

-Chercher un accord et une relation durables.

Après une période qui avait nettement marqué la distinction entre ces deux modes de négociation, les auteurs ont commencé à parler dans les années 80 de « négociation à dominante compétitive » ou « à dominante coopérative ». Depuis lors, les chercheurs élaborent des modèles plus intégrés, qui étudient les facteurs de compétition vs de coopération à l'intérieur d'une même négociation, les diverses combinaisons ainsi générées et les meilleures stratégies qui en découlent. Roger Launay parle de « la dialectique conflit – coopération » dans la négociation, vue comme conflit surmonté. Négocier, c'est être en conflit, mais c'est aussi avoir un projet commun ; c'est jouer du conflit dans la coopération. Il définit la négociation comme « une dynamique complexe, combinant des processus dominante – coopérative, choisie ou non par les partenaires/adversaires pour régler d'une manière pacifique un conflit passé, actuel ou potentiel, excluant, provisoirement au moins, la force, la violence, le recours à l'autorité, et impliquant la reconnaissance des partenaires/adversaires. La résolution des conflits (du latin *resolutio*, action de dénouer) est la discipline qui tente de préciser ce qui permet de modifier la logique de rapports compétitifs, d'une part en déjouant les tactiques manipulatoires et d'autre part en développant des rapports coopératifs⁶¹² ». Reprenons ces deux points, en privilégiant le niveau interpersonnel car il offre des acquis plus solidement vérifiés. Plus il y a d'acteurs impliqués, plus le jeu est complexe.

§ 2 : Apprendre à déjouer les ruses et les tactiques manipulatoires

Certains traités de négociation se présentent en bréviaires des « grosses ficelles » qu'un « routier de la négociation » doit apprendre à bien manipuler⁶¹³. Ils mettent à la disposition de leurs lecteurs une panoplie de tactiques⁶¹⁴, dans l'idée de leur offrir les armes qui confèrent un avantage dans le rapport de forces. D'autres professionnels les présentent pour que leurs lecteurs apprennent à faire face au cas où « ces techniques tombent entre de mauvaises mains » : « Notre méthode de négociation présente ces tactiques, qui consistent en général à manipuler l'autre, pour y familiariser notre lecteur, non pour l'inciter à les utiliser. Notre but est d'aider à les identifier et à y répondre lorsque d'autres essaient de les utiliser à nos dépens.

⁶¹² Voir chez Pruitt la notion de solution par « *bridging* » (PRUITT Dean, *Negotiation in social conflict*, Open University Press, 1993, p. 154-155). Jean-Baptiste Duroselle analyse le spectre des modes de conflit, allant du conflit pur et dur à la coopération qui mène à la solution optimale en posant huit règles : cf. DUROSELLE Jean-Baptiste, *Le conflit de Trieste, 1943-1954*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1966, p. 572-578. « Le contournement des rapports de force bruts est rendu possible par une "objectivation" technocratique et parfois juridique de la décision, et donc au prix d'une apparente dépolitisation des enjeux » (LAUNAY Roger, *op cit.*, p. 14).

⁶¹³ Cf. BELLENGER Lionel, *Les fondamentaux de la négociation*. Éditions ESF, 2004, p. 57.

⁶¹⁴ Pour une liste de ces tactiques, cf. CHOMÉ Étienne, *op. cit.*, p. 132-133. Plus largement, toute cette section présentée plus longuement dans le livre, p. 130 à 180.

Il faut se préserver de ces tactiques, non les employer à notre tour. Une telle mise en garde n'est pas inspirée par le seul souci moral ; elle est aussi motivée par l'expérience⁶¹⁵. »

Vu la contre-productivité des tentatives trop évidentes de prise de contrôle, les manuels de stratégie conseillent d'agir plutôt avec ruse. C'est alors la qualité du camouflage qui compte : on ne « tire les ficelles » qu'à condition d'opérer à l'insu de celui qui fait les frais du stratagème⁶¹⁶. « Si les tactiques sont découvertes, elles sont non seulement inefficaces, mais sans doute nuisibles car l'autre est alors averti des intentions réelles⁶¹⁷. » Toute manipulation cherche donc l'ombre de la dissimulation, sous peine d'un retour de manivelle. Un diplomate précise : « L'orgueil opère dans la négociation à condition de s'avancer masqué⁶¹⁸. »

Les tactiques les plus raffinées procèdent dans le **registre de la guerre psychologique**, elles atteignent la liberté et l'autonomie de l'interlocuteur⁶¹⁹. « La manipulation correspondrait à l'emprise assurée par un individu ou un groupe sur les idées ou les actions d'un autre individu ou d'un autre groupe, en trompant leur vigilance critique ou en jouant cyniquement de leurs fragilités naturelles⁶²⁰. » Le manipulateur est à l'affût des points faibles de son interlocuteur pour parvenir peu à peu à lui faire perdre ses moyens, tout comme la guêpe qui connaît les quatre endroits où elle doit piquer un criquet pour lui paralyser les pattes⁶²¹. Par son venin savamment distillé, elle retire progressivement à sa proie toute mobilité et toute possibilité de défense. Le négociateur sans scrupules connaît les manières subtiles d'entourer l'adversaire, de dénicher les failles, de réduire sa marge de manœuvre, jusqu'à réussir à le neutraliser. Une autre métaphore est fournie par le serpent qui hypnotise la victime. Il amadoue sa victime, il prend du temps pour l'endormir. Il commence par la conditionner pour qu'elle entre insidieusement dans des rapports de dépendance et de soumission, jusqu'à la docilité complète. Par ce jeu d'ordre hypnotique, on obtient un « consensus frauduleux », c'est-à-dire « un accord ambigu qui comporte à la fois la clause explicite d'une tâche à accomplir et une clause implicite de type relationnel, sans rapport véritable avec la tâche, mais à laquelle il faut quand même souscrire⁶²² ». Le **harcèlement** est une forme d'emprise psychologique : « Par un jeu relationnel implicite, deux individus avec leurs caractéristiques personnelles ainsi que leurs histoires individuelles se retrouvent associés dans une relation perverse. Cette relation s'amorce généralement par une période positive : pour diverses raisons (ancienneté, assurance, savoirs, attitude parfois paternaliste, de protection, etc.), le futur "harceleur" induit d'abord une attitude de respect ou de sympathie, parfois mêlée d'une certaine crainte. Cette attitude génère une dérive des limites, la future victime acceptant de plus en plus de choses tant de la part de son collègue au niveau professionnel (surcharge de travail, modification des

⁶¹⁵ PEKAR LEMPEREUR Alain, *op. cit.*, p. 147. Cf. aussi CRÈVECOEUR Jean-Jacques & SALOMON Paule, *Relations et jeux de pouvoir : Comprendre, repérer et désamorcer les jeux de pouvoir par la "DYNARSYS"*, Orp-le-Grand, Équinoxe 21, 1999.

⁶¹⁶ Cf. *Les 36 stratagèmes. Traité secret de stratégie chinoise*, traduits et commentés par François Kircher, J.-C. Lattès, Paris, 1990. « Les stratégies y sont bien plus raffinées que les règles de la guerre selon Clausewitz » commente l'amiral Lacoste (*Les 36 stratagèmes*, dans *Le Figaro*, 8 février 1991). « L'Occidental peut apparaître lourd dans ses raisonnements, en face d'un monde oriental plus subtil que coup pour coup, symétrie, rapport de cause à effet » (BELLENGER Lionel, *La boîte ...*, p. 150).

⁶¹⁷ ROJOT Jacques, *op. cit.*, p. 269.

⁶¹⁸ CONSTANTIN Léon, *Psychologie de la négociation*, PUF, 1971, p. 103.

⁶¹⁹ Pour un aperçu, cf. ALTMAN Patrick, *Les techniques de la négociation. Guide pratique pour tous les dirigeants qui veulent développer leur talent oratoire et accroître leur pouvoir de persuasion*, Paris, Éd. Weka, 1980.

⁶²⁰ BELLENGER Lionel, *La boîte ...*, p. 163, citant Bertrand Poirot-Delpech.

⁶²¹ Collectif, *Communication ou manipulation*, Éditions Empirika, 1982, p. 254.

⁶²² *Ibidem*, p. 306.

horaires ou du contenu de la tâche, ingérence dans le travail, etc.) qu'au niveau affectif (intrusions dans la vie privée, commentaires déplacés sur des aspects de personnalité, etc.). Le processus de harcèlement se déclenche lorsque la personne sort de cet état de soumission ou, du moins, y impose certaines limites. Les attitudes de respect, voire d'admiration, présentes au départ de l'interaction, ajoutent au malaise de la victime dans la mesure où elle se sent en partie "responsable" de la situation actuelle. "J'aurais dû, dès le départ, me rendre compte et ne pas tomber dans son jeu" est une réflexion typique que les victimes parviennent à formuler lorsqu'elles ont pris un minimum de recul par rapport à leur situation⁶²³. »

§ 3 : Domination et soumission jouent nécessairement en tandem

Les techniques pour déjouer les tactiques manipulatoires reposent sur un principe de base : le pouvoir est une donnée relationnelle⁶²⁴, il ne peut s'exercer qu'au sein d'une relation. Un roi sans sujets n'a aucune autorité. De même qu'un leader n'existe que s'il est suivi, un manipulateur a besoin d'un manipulé pour exister, selon le mot célèbre d'Eleanor Roosevelt : « Personne ne peut vous rendre inférieur sans votre consentement. » Aucune intimidation ou tentative de culpabilisation (attaques personnelles, mauvaise foi, dérision, ironie...) ne peut nous atteindre sans notre complicité. « La soumission est très peu différente, dans ses effets, de la domination, dont elle n'est que le reflet⁶²⁵. » « Neuf fois sur dix, le pouvoir que les autres ont sur nous, c'est nous qui le leur avons donné⁶²⁶. » « Si l'autre vous attaque avec efficacité, il y a de grandes chances pour que vous ayez creusé vous-même le piège dans lequel vous tombez⁶²⁷. » La tactique de la ridiculisation⁶²⁸ est en général une arme redoutable mais elle n'aura aucun effet si la personne en face n'éprouve aucun embarras. Il y a même alors un retournement : c'est celui qui dit, qui l'est ! L'arroseur s'arrose en fait lui-même. « L'invective ne déshonore que son auteur », dit le dicton populaire.

C'est en ce sens que la violence se joue à deux. « Les jeux de pouvoir ne peuvent s'installer que s'il y a une complicité entre les deux partenaires, chacun alimentant et renforçant le jeu de l'autre. [...] Que j'entre dans son jeu de pouvoir ou que j'y résiste, j'alimente la force de mon interlocuteur : non seulement, le maître et l'esclave sont tous deux complices des jeux de pouvoir, mais en plus, tous deux ont du pouvoir l'un sur l'autre⁶²⁹. » Les études portant sur le profil des boucs émissaires à l'école révèlent qu'« ils n'ont pas l'aptitude et l'aplomb nécessaires pour se faire respecter par les autres⁶³⁰ », « ils manifestent presque tous un manque de résistance⁶³¹ », tandis que le harceleur dégage un profil de « dur, sans

⁶²³ Agir sur les souffrances relationnelles au travail. Manuel de l'intervenant confronté aux situations de conflit, de harcèlement et d'emprise au travail, Service Public Fédéral belge, Ministère de l'Emploi, Travail et Concertation sociale, www.emploi.belgique.be, p. 48.

⁶²⁴ Cf. la dynamique du système chez CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, p. 59 ; BOURGEOIS Étienne & NIZET Jean, *Pression et légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir*, Presses Universitaires de France, 1995, p. 19-23.

⁶²⁵ MOUSLI Marc, *Négociateur, l'art et la manière*, Paris, Maxima, 2003, p. 22.

⁶²⁶ DÉLIVRÉ François, *Le pouvoir de négociateur. S'affronter sans violence : l'espace gagnant-gagnant en négociation*, Paris, Dunod, 2003, p. 104.

⁶²⁷ Collectif, *Négociation : Théories versus "pratiques"*, IRÉNÉ, ESSEC, Centre de Recherche & LEARN, ESC-Lille Cergy, 1999, p. 65.

⁶²⁸ Alinsky soutient qu'« il est pratiquement impossible de riposter au ridicule. C'est l'arme la plus puissante ». C'est la cinquième des treize règles tactiques qu'il a établi pour négocier dans un contexte de rapport de force défavorable. Cf. ALINSKY Saul, *Rules for Radicals* traduit dans *Manuel de l'animateur social, une action directe non violente*, Paris, Seuil, coll. Points, 1976.

⁶²⁹ CRÈVECOEUR Jean-Jacques, *Relations et jeux de pouvoir*, Jouvence, 2000, p. 58 puis 60.

⁶³⁰ DEBOUTTE Gie, *L'enfant, ni loup ni agneau*, Éditions Érasme, 1995, p. 74.

⁶³¹ *Idem*, p. 55.

limites, dont les parents n'ont pas transmis de règles ». On ne s'acharne pas sur n'importe qui mais bien sur celui qui est fragile, qui manque d'assurance et de fermeté, qui se laisse définir par les autres. Un persécuteur découvre là où cela fait mal chez sa victime mais c'est précisément parce que celle-ci présente une faille qu'il peut s'y engouffrer. Autrement dit, les leviers de changement existent des deux côtés. Pour en sortir, la victime doit faire un travail de renforcement intérieur. « Sans plumes, on ne vole pas⁶³². »

Plusieurs recherches en psychologie portant sur les phénomènes d'agression en rue confirment cette corrélation entre la passivité d'une victime et la violence de son agresseur, comme si la peur de celle-ci nourrissait l'agressivité de celui-là. Le "loup" sera d'autant plus cruel que le "mouton" sera conforme à l'image de la proie apeurée. La violence est un système de communication où l'émotion de l'un encourage l'action de l'autre. Des chercheurs américains en criminologie ont établi un lien entre le sentiment d'insécurité et la fréquence des agressions : les personnes qui redoutent le plus d'être agressées sont celles qui sont le plus susceptibles de l'être ! Plus je me comporte en persécuté, plus je risque de rencontrer un persécuteur. Plus un enseignant a peur d'être chahuté par ses élèves, plus il le sera. Pour sortir de cette spirale, il faut brouiller le modèle de relation duale oppresseur/opprimé. Il faut sortir du schéma où l'opprimeur "fait son métier" et où, de même, la victime donne les réponses attendues d'une victime⁶³³ : « Violence subie, violence exercée ou le ménage à trois⁶³⁴. » Dire qu'on n'est jamais coupable revient à dire qu'on n'est jamais capable⁶³⁵. Et être vraiment capable, c'est sortir de la culpabilisation / culpabilité pour prendre pleinement la responsabilité de sa propre part.

§ 4 : Les pièges de l'affrontement

Les jeux de rôle organisés dans des séminaires de négociation en entreprises font apparaître de profonds réflexes de pouvoir. La relecture des situations dans lesquelles un des acteurs est mis en difficulté et poussé dans ses retranchements, offre des leçons très précieuses. En voici quelques-unes.

L'interaction joue un très grand rôle

Il n'y a pas seulement deux négociateurs qui exécutent ce qu'ils avaient soigneusement préparé et prévu de faire, il y a surtout une interaction en train de se produire. Chaque partie réagit à l'autre, s'ajuste, s'adapte. L'échange détermine bon nombre de réparties largement improvisées, comme dans un match de tennis ou de boxe. L'un induit, l'autre réagit mais le cycle est si rapide que personne ne peut plus dire qui déclenche quoi, comme pour l'œuf et la

⁶³² *Idem*, p. 144.

⁶³³ Cf. FILLIOZAT Isabelle, *Victime et bourreau : une même prison*, dans *Alternatives Non Violentes*, n° 84, 1992, p. 35 : « Victime et bourreau sont enfermés par les mêmes barreaux, côté prisonnier, ou côté gardien. C'est le système qui les enchaîne tous deux l'un à l'autre qui est à dénoncer et à lever. Peut-on envisager que les abuseurs peuvent être parfois plus à plaindre que les victimes ? Et que les victimes ne sont pas toujours au-dessus de tout soupçon ? » Elle cite Bruno BETTELHEIM dans *Le cœur conscient*, Laffont, 1972 : « La victime réagit souvent de façon aussi critiquable que l'agresseur. Excuser les victimes n'est pas les aider, car leur intérêt est dans l'arrêt de la persécution. » Elle montre ensuite que la relation persécuteur/victime est de mutuelle projection. En entretenant la violence, la projection est un mécanisme de défense dangereux. Elle analyse l'appel à la pitié du bourreau et montre en quoi il est inadéquat.

⁶³⁴ Cf. MEADOWS Robert, *Understanding Violence and Victimization*, Prentice Hall, 1998 (6^e réédition) ; BARUDY Jorge, *L'inceste : une tragédie à trois personnages*, dans *Résistances*, n° 1, janvier 1991 ; BATESON Grégory, *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Seuil, 1977, qui souligne que la communication n'a de sens que par rapport à un contexte ; cf. aussi le n° 116 de la Revue *ANV* sur les pratiques du pouvoir.

⁶³⁵ BRUCKNER Pascal, *La tentation de l'innocence*, Paris, Grasset, 1995.

poule. Une négociation n'est pas l'addition⁶³⁶ de deux séries individuelles de jeux d'influences positives ou négatives, elle est leur produit, comme si le processus lui-même prenait la consistance d'un acteur-clé. Lionel Bellenger a bien mis en garde : « La négociation est à la merci de la météorologie des interactions⁶³⁷. »

Certes les négociateurs se révèlent à l'occasion de l'échange mais l'inverse est vrai aussi : l'échange en cours façonne les négociateurs. Il les rend interdépendants. Une interaction à chaînes négatives, dans laquelle les représailles succèdent aux mesures de rétorsion, les collent toujours plus l'un à l'autre, comme deux sumos pris dans un corps-à-corps. Chacun s'est enlacé à l'autre pour mieux le déséquilibrer mais, en fait, ne s'appuie-t-il pas toujours plus sur lui pour ne pas tomber seul ? Les stratégies sont alors de moins en moins librement choisies. Le conflit s'autoalimente. Sa force d'inertie lui donne une autonomie, comme la machine infernale qui prend de la vitesse en dévalant la pente...

Symétrie et mimétisme qui font dérapier de l'objet vers les sujets

Le jeu de pouvoir est extrêmement contagieux. Tu cries, je crie. Tu serres le poing, j'ai envie de le brandir. Action-réaction. « Les hommes sont l'espèce la plus apte à l'imitation », disait déjà Aristote (*Poétique*, 4). Tu tentes d'occuper la position haute⁶³⁸ ? À mon tour, spontanément, je vais m'employer à prendre le dessus. Et c'est l'escalade, car personne n'aime se trouver dans la position inférieure. Chacun se prête au jeu de l'autre, en espérant mieux le jouer que lui. Voilà comment « les conflits deviennent pour la plupart des gens, des luttes pour le pouvoir dans lesquelles il y a un gagnant et un perdant⁶³⁹. » Voilà comment la surenchère fait dévier le conflit du problème de fond vers l'affrontement des personnes. Est en jeu un problème organisationnel ou une divergence d'intérêts mais cela dégénère en "affaire de personnes", tant sont puissantes les forces centrifuges qui font glisser de l'objet du litige vers les sujets. Le vrai conflit se fait doubler par une dispute interpersonnelle. Chacun se braque sur l'autre, qui devient le problème. Le dérapage peut être visualisé en trois temps : 1) Au départ, chacun a légitimement de bonnes raisons. 2) Dans la polémique, suite aux coups bas de l'autre, chacun se dit qu'il a raison. 3) Chacun ne sera satisfait que s'il a raison **de**

⁶³⁶ « Il est possible d'ajouter une pomme à une autre pomme parce que la nature des pommes le permet. Le cas est différent lorsqu'il s'agit d'une personnalité », *a fortiori* de personnalités en conflit. Je reprends l'image à Abraham MASLOW, dans *Être humain*, Eyrolles, 2006, p. 251, qui l'emploie pour dire la complexité dynamique de la hiérarchie des besoins dans une personne.

⁶³⁷ BELLENGER Lionel, *Les fondamentaux de la négociation*, Paris, Éditions ESF, 2004, p. 64.

⁶³⁸ Pour approfondir, on peut étudier les concepts de positions haute et basse, de relations complémentaire et symétrique, de symétrie fonctionnelle et d'escalade symétrique dysfonctionnelle tels que présentés en systémique dans l'école de Palo Alto, à partir des travaux de Grégory Bateson qui envisage deux types d'interaction : la schismogénèse complémentaire (tandem autoritaire / soumis) et le modèle symétrique, où par exemple, « à la vantardise d'un individu répond, en symétrie, la vantardise d'un autre individu » (*La cérémonie du Naven*, Éditions de Minuit, 1971). Dans *La conduite de réunions*, Éditions ESF, 1967, Roger Mucchielli donne de belles illustrations de comportement complémentaire de type cadre dirigeant-employés qui, peu à peu, évolue vers un comportement symétrique.

Cf. également le modèle Majeur-mineur (M-m) de Pat PATFOORD, auquel elle oppose le modèle d'Équivalence, dans *Se défendre sans attaquer. La puissance de la nonviolence*, Mechelen (Belgique), Jeugd & Vrede/Baeckens Books, 2004. Cf. l'embryon de son modèle dans *Une introduction à la nonviolence. Présentation d'un schéma de raisonnement*, Bruxelles, IOT, 1984. Cette formatrice belge est co-fondatrice et présidente de l'asbl *De Vuurbloem* (La Fleur de Feu), un Centre de nonviolence dans les relations humaines et dans la gestion des conflits, à Brugge. Schémas à l'appui, elle décortique les trois mécanismes de la violence induits par une relation Majeur-mineur : 1) L'escalade de la violence : la violence contre l'autre (extension verticale), 2) la chaîne de la violence : la violence contre un tiers (extension horizontale) et 3) le refoulement : la violence contre soi-même (implosion).

⁶³⁹ GORDON Thomas, *Cadres et dirigeants efficaces*, Paris, Belfond, 1990.

l'autre. On est passé de nos raisons à l'arraisonnement du jeu puis à l'arraisonnement de l'adversaire, en perdant toute capacité de raisonnement ! Depuis René Girard, on parle de « rivalité mimétique » : se produit un oubli de l'objet qui mène au face-à-face des sujets. « Il n'y a plus rien à négocier, il n'y a plus que des personnes en conflit⁶⁴⁰. » On perd de vue l'enjeu, on se bat, même si on ne sait plus le point de départ de la querelle. L'objectif de l'emporter devient suffisant. « Le pouvoir, telle une peste néfaste, pollue et contamine tout ce qu'il touche », a dit Shelley.

Un besoin de se justifier : « c'est lui qui a commencé »

Mais « c'est tout de même lui qui a commencé. D'accord, je lui ai manqué de respect mais vous avez vu comment ce malotru m'en a manqué ? » « Certes, je n'ai pas entendu sa préoccupation, mais lui ne faisait rien pour m'écouter. » « Si j'ai inventé cette histoire, c'est parce que lui cherchait à m'embrouiller. » « J'ai fait une fausse promesse mais c'était en réponse à sa manipulation. » « Il a été le premier à frapper en dessous de la ceinture. Il a ouvert les hostilités. » L'argument implicite se nomme légitime défense, mesure de rétorsion. Dès lors que l'autre a enfreint une règle du jeu, nous nous sentons en droit d'en faire autant. Nous reconnaissons que notre attitude est incorrecte mais elle est justifiée par l'attitude de la partie adverse. Le fait qu'il ait outrepassé le politiquement correct nous y autorise à notre tour. Le plus souvent, l'argument s'embrouille du fait que les deux parties défendent mordicus que l'autre a été au point de départ du cycle d'altercations. Notre hostilité nous paraît seconde. Un autre piège classique est que nous sommes dans l'illusion de croire que notre coup de force pourra être le dernier, qu'il sera en mesure de mettre un point final à la bataille, alors qu'en réalité, il nous enfonce un peu plus dans la guerre, une guerre où chaque partie lâchera toujours plus ses coups en réponse aux coups de l'autre. Ce sont là des constantes à l'œuvre partout dans le monde et de tout temps, à la racine desquelles il y a le cycle fondamental : peur => violence => haine. Notre violence s'enracine dans nos peurs de l'autre⁶⁴¹.

Un autre mécanisme n'arrange rien : nous avons un accès direct à notre vérité et à nos bonnes raisons ainsi qu'aux erreurs et aux fautes de l'autre. Par contre, nous avons plus difficilement accès à sa part de vérité et au mal que nous faisons, à nos propres réflexes intempestifs.

Un décalage entre ce que l'on a voulu faire et ce que l'on a effectivement fait

Malmenés dans le jeu de rôle, la plupart des participants qui sont touchés dans leurs cordes sensibles oublient vite les belles théories et méthodes de négociation, tout mobilisés qu'ils sont à trouver une répartie à la hauteur de l'offense subie. On se sent fier d'avoir été capable de riposter. On s'ingénie à trouver la répartie la plus incisive possible. Le débriefing qui suit l'exercice permet des prises de conscience délicates. Le visionnement de l'enregistrement de la scène par vidéo et les feedbacks du groupe font réentendre et revoir comment chacun a

⁶⁴⁰ Le désir mimétique est le ressort de la pensée girardienne. « Le sujet n'est jamais autonome dans son désir. Je ne désire que parce qu'un tiers désire avec moi. » La tendance mimétique fait du désir la copie d'un autre désir et débouche nécessairement sur la rivalité. Au départ, l'imitateur médiatise l'objet et la personne qui lui sert de modèle, dans un triangle en tension. Mais en proie au désir mimétique, les deux protagonistes finissent par devenir réciproquement l'un pour l'autre modèle et médiateur. Et leur concurrence produit l'effacement de l'objet. Dans la crise, « chacun s'attache à sa différence, mais finalement et paradoxalement les deux sujets sont de plus en plus semblables. Ils finissent par se ressembler puisqu'ils se limitent, l'un et l'autre, à désirer le même » (GIRARD René, *La Violence et le Sacré*, 1972, réédité en 2004 aux Éd. Hachette, p. 249).

⁶⁴¹ Ainsi, dans l'insécurité grandissante de leur quartier, à Philadelphia, aux USA, beaucoup de personnes se sont procuré des armes, pour se sentir plus en sécurité. Mais les études de sociologie ont montré que c'est en fait le contraire qui s'est produit. Les gens se sont enfermés dans une psychose collective de peur, jusqu'à ce drame malheureux du père de famille croyant abattre un cambrioleur en pleine nuit et tuant en fait son fils, qui s'était levé pour boire un verre d'eau à la cuisine.

contribué à l'interaction. Les participants voient comment ils ont été progressivement emportés par la centrifugeuse conflictuelle et comment ils ont eux-mêmes contribué à l'échec de l'échange. Au moment de faire les comptes et d'envisager calmement les alternatives, ils mesurent les dégâts de ces stratégies soi-disant fortes.

« Mais on a fait ce qu'on a pu ! », disent-ils. Ils ne mettent pas en cause la validité des principes directeurs d'une bonne négociation. Ils gardent l'idéal du double cap : un bon accord et une bonne relation, mais voilà, ce sont les circonstances difficiles qui ont rendu impossible leur application. Ces expérimentations enseignent que l'utilisation des jeux de pouvoir ne relève le plus souvent ni d'un choix délibéré et mûrement pensé, ni d'une conviction d'efficacité, ni d'un calcul raisonnable d'une balance favorable des bénéfices sur les coûts. Au moment zéro d'une relation, on commence les échanges avec une volonté constructive, un a priori de coopération et c'est l'attitude peu conciliante de l'autre qui entame notre patience et nos principes moraux de bonne conduite. On est conduit aux coups bas par manque d'alternative. Des belligérants poussés à bout expriment en relecture un sentiment de fatalité, comme s'ils n'y pouvaient rien, comme si personne ne pouvait échapper à cette dynamique conflictuelle des jeux de pouvoir. Ces pratiques sont dites regrettables mais elles paraissent inévitables. La formatrice Pat Patfoort témoigne : « Depuis toutes les années que je travaille dans ce domaine (régulièrement avec des personnes qui ont tué, par exemple des détenus dans des prisons ou des rebelles), je suis de plus en plus convaincue que si les êtres humains se font régulièrement du mal les uns aux autres, ce n'est pas parce qu'ils sont mauvais, mais parce qu'ils ne savent pas comment se défendre et se protéger d'une autre façon qu'en attaquant, en agressant. On peut trouver de bons et beaux sentiments dans chaque être humain⁶⁴². »

§ 5 : Les effets néfastes des tactiques de prise de pouvoir

On est tenté de recourir à une tactique lorsqu'elle offre une probabilité de gains supérieure aux risques de pertes. Or, nous avons une propension à majorer les bénéfices escomptés et à sous-estimer le prix à payer. Afin de nous aider à en mesurer lucidement les diverses conséquences, voici une liste des coûts visibles et invisibles, directs et indirects des jeux de pouvoir.

1) Sur le fond : Les stratagèmes

- nous éloignent du problème réel,
- brouillent les enjeux,
- empêchent l'échange des informations et le repérage des intérêts à prendre en compte,
- font obstacle à la création de valeur,
- bloquent la créativité indispensable dans la recherche de solutions originales.

2) Sur la forme : Dès qu'elle subodore la manipulation, une personne se met spontanément sur la défensive et l'échange est freiné⁶⁴³. Si elle réalise être tombée dans un piège, elle se promet qu'on ne l'y reprendra plus⁶⁴⁴. Comme il est capital à ce jeu de deviner et d'anticiper, on se met à l'affût des machinations dont on risque de faire encore les frais. Quand la confiance est rompue, tout devient suspect, le moindre comportement peu clair est taxé de combine. Même la proposition bien intentionnée est alors mise en doute. Il est difficile d'enrayer le processus, une fois les malentendus puis les procès d'intention lancés.

⁶⁴² Sur son site <http://www.patpatfoort.be>.

⁶⁴³ Cf. MUCCHIELLI Alex, *Les réactions de défense dans les relations interpersonnelles : connaissance du problème*, Paris, Entreprise moderne d'Édition, 1978 & LAUNAY Roger, *op cit.*, p. 14-16.

⁶⁴⁴ « Je crains les Grecs, surtout quand ils m'apportent des cadeaux » (« *timeo danaos et dona ferentes* »).

Nous avons déjà considéré les dégâts d'une attaque lorsqu'elle enclenche un mode de contre-attaque. Creusons l'autre scénario, quand elle provoque des réflexes défensifs. Plus quelqu'un est insécurisé, plus il se retranche derrière les fortifications de son château-fort. Il devient imperméable aux arguments et sourd aux appels de la raison. Il perd la volonté d'y mettre du sien. Dans la peur de se faire piéger, il hésite, rechigne, temporise, résiste. Dans les échanges les plus bloqués, il en vient à "pourrir" intentionnellement la situation. Dans les rapports de force nettement déséquilibrés, dans un lien hiérarchique par exemple, le dominé va subir en faisant le gros dos. Mais par derrière, il fera de la résistance, voire du sabotage, avec des pouvoirs souvent bien plus étendus que ce qu'imagine le supérieur.

3) Quant à la relation et aux personnes : Les directeurs des ressources humaines mesurent régulièrement combien la mise sous pression fait des dégâts psychologiques, et comment le passage en force nuit à la motivation et à l'implication des membres d'une équipe. Les relations gangrenées par le pouvoir sont éprouvantes et stressantes. Elles entraînent une grande perte de temps et un terrible gaspillage d'énergies, qui sont consacrées à autre chose qu'à résoudre les problèmes en jeu. De plus, l'humiliation et les rancœurs laissent des traces. Elles s'inscrivent dans la mémoire et ressortiront un jour sous forme de vengeance. Le retour de bâton se fera au pire des moments, lors d'une conjoncture de crise ou lors d'un moment de faiblesse de celui qui a le pouvoir ou alors même qu'il a vraiment besoin d'aide. La dernière parole de César, frappé de 23 coups de poignard par les sénateurs qui l'entourent, fut pour Brutus : « *Tu quoque fili mi* » (« Toi aussi, mon fils »). « Mépriser son adversaire est une erreur grossière qu'ont dénoncée tous les stratèges, de Sun Tsu à Clausewitz et de l'empereur Hadrien au général de Gaulle. Mépriser quelqu'un, c'est le sous-estimer, ce qui conduit à lui donner l'avantage, parce qu'à un moment ou un autre vous allez être moins attentif, vous allez baisser votre garde. Le sentiment de supériorité est un poison dangereux⁶⁴⁵. » Machiavel lui-même a dit : « C'est une preuve de grande sagesse de s'abstenir de menaces et d'insultes, car ni les unes ni les autres ne réduisent la force de l'adversaire, mais les premières le rendent plus prudent et les dernières... le rendent plus persévérant dans ses efforts de vous nuire⁶⁴⁶. »

Les intrigues détériorent le climat de la discussion et finalement la relation elle-même⁶⁴⁷. Celui qui magouille se décrédibilise. Sa mauvaise réputation personnelle peut le poursuivre même auprès d'interlocuteurs avec qui il n'a encore jamais traité⁶⁴⁸. Un soupçon permanent pèse sur lui, même quand il dit la vérité. Le prix qu'il paie est qu'on l'évite autant que possible. « Quand bien même la fourberie ne serait pas aussi méprisante qu'elle l'est à tout esprit bien fait, un négociateur doit considérer qu'il aura plus d'une affaire à traiter dans le cours de sa vie, qu'il est de son intérêt d'établir sa réputation et qu'il doit la regarder comme

⁶⁴⁵ MOUSLI Marc, *op. cit.*, p. 105.

⁶⁴⁶ MACHIAVEL Nicolas, *Instructions pour un ambassadeur*, Paris, Michael, 1823, cité par ROJOT Jacques, *op. cit.*, p. 292, renvoyant à PLANTEY Alain, *La Négociation internationale : principes et méthodes*, Paris, CNRS Éditions, 1994, qui « est une mine inépuisable de citations ».

⁶⁴⁷ « La méfiance devient l'habitude ; on se soupçonne ; on met son énergie à deviner des mots derrière les mots, des intentions cachées derrière les intentions exprimées. Malentendus, procès d'intention, séparations, brouilles sont les fruits amers de ces manœuvres. J'ai vu et vécu, hélas, toute l'énergie gaspillée dans ces relations malsaines » confie François DÉLIVRÉ dans *op. cit.*, p. 198.

⁶⁴⁸ « Voici ce qu'en dit un négociateur expérimenté : "Ne bluffez jamais, et quand vous avez quand même bluffé avec succès, faites en sorte que votre adversaire ne le sache jamais et ne le dites pas, même après la négociation, aux autres membres de votre équipe." Une réputation de bluffeur, en effet, constitue un handicap pour des négociations ultérieures, et, pendant le bluff même, les visages des équipiers peuvent refléter la crainte ou le désaccord dans l'usage de cette tactique. Par ailleurs, celui qui a été victime d'un bluff, largement en raison du folklore qui entoure cette tactique, cherchera longtemps à se venger » (ROJOT Jacques, *op. cit.*, p. 298).

un bien réel, puisqu'elle lui facilite dans la suite le succès de ses autres négociations », disait François de Callières (1645-1717), diplomate de Louis XIV⁶⁴⁹.

À supposer que quelqu'un réussisse à abuser tout le monde, la logique même de son mensonge l'oblige à mentir toujours plus pour ne pas être découvert. Bernard Madoff, l'ancien patron du Nasdaq qui a écopé de 150 ans de prison, a désormais le loisir de méditer le dicton populaire : « On peut tromper un peu de monde tout le temps ; on peut tromper beaucoup de monde un peu de temps, mais on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps. » Car plus quelqu'un réussit une machinerie qui prend de l'ampleur, plus l'étau se resserre sur lui et plus il se perd dans l'écheveau de ses tromperies. Ses écarts avec la vérité lui reviendront d'autant plus intensément à la figure qu'ils auront duré longtemps. « Les "coups", même les meilleurs [...] finissent par se retourner contre ceux qui les manigancent⁶⁵⁰. » Dans les cas où le tripotage rapporte quelque chose, il faut encore vérifier que ce n'est pas une victoire à la Pyrrhus. Gare aux retours de flamme de la part du protagoniste grugé. Somme toute, le bénéfice acquis par feinte n'est-il pas inférieur aux gains qu'une bonne relation générerait dans le temps ? Une manigance découverte est surtout assurée de "rapporter" des blocages et des représailles mutuelles qui rendent impossibles la réalisation de l'optimum.

Dans les cas où le rapport de forces est complètement déséquilibré, le plus fort a les moyens de trancher le conflit en imposant sa politique, sans s'encombrer d'un accord négocié. Aux yeux de certains, il semble avoir intérêt à profiter de sa position supérieure et à faire jouer la loi du plus fort. Le calcul souffre néanmoins de myopie temporelle. Que vaut une tactique qui rapporte à court terme, si elle compromet une politique qui rapporte à long terme⁶⁵¹ ? Pour que le calcul soit correct, il doit mettre en balance tous les coûts et tous les bénéfices du passage en force d'une part, d'un accord respectueux de toutes les parties d'autre part. Même dans les relations commerciales où le seul but serait de maximiser les profits, il n'est pas incongru de qualifier l'option pour le court terme d'erreur stratégique. Montrer que les manœuvres coûtent plus qu'elles ne rapportent est certes d'autant plus aisé que la relation est importante pour les acteurs et/ou que l'on examine l'interaction à long terme. Personne ne disconviendra de la nocivité des manipulations dans le cas d'une relation durable (formule qui rassemble les deux critères de la relation et du facteur temps). Le fait que cela soit une vérité obvie pour un couple souhaitant réussir une alliance à vie, ne constitue-t-il pas une indication fiable pour les autres relations de la vie ? Même dans un rapport fortement inégal, la domination n'est-elle pas le meilleur moyen de gagner à court terme et de perdre à long terme ? « Ne jouez pas au plus malin ou alors soyez prêt à perdre à votre propre jeu » (Robert Axelrod)⁶⁵².

⁶⁴⁹ Ce diplomate et chroniqueur de Louis XIV fut le maître d'œuvre du traité de paix qui mit fin à la guerre entre la France et la Hollande en 1697. Son effort de mettre par écrit les réflexions nées de son expérience est fort récompensé puisqu'il est considéré aujourd'hui comme le premier théoricien moderne de la négociation. Cf. son ouvrage *De la manière de négocier avec les souverains. De l'utilité des choix des ambassadeurs et des envoyés et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, présenté par Alain Pekar Lempereur aux Éd. Droz en 2002.

⁶⁵⁰ PEKAR LEMPEREUR Alain, *op. cit.*, p. 31.

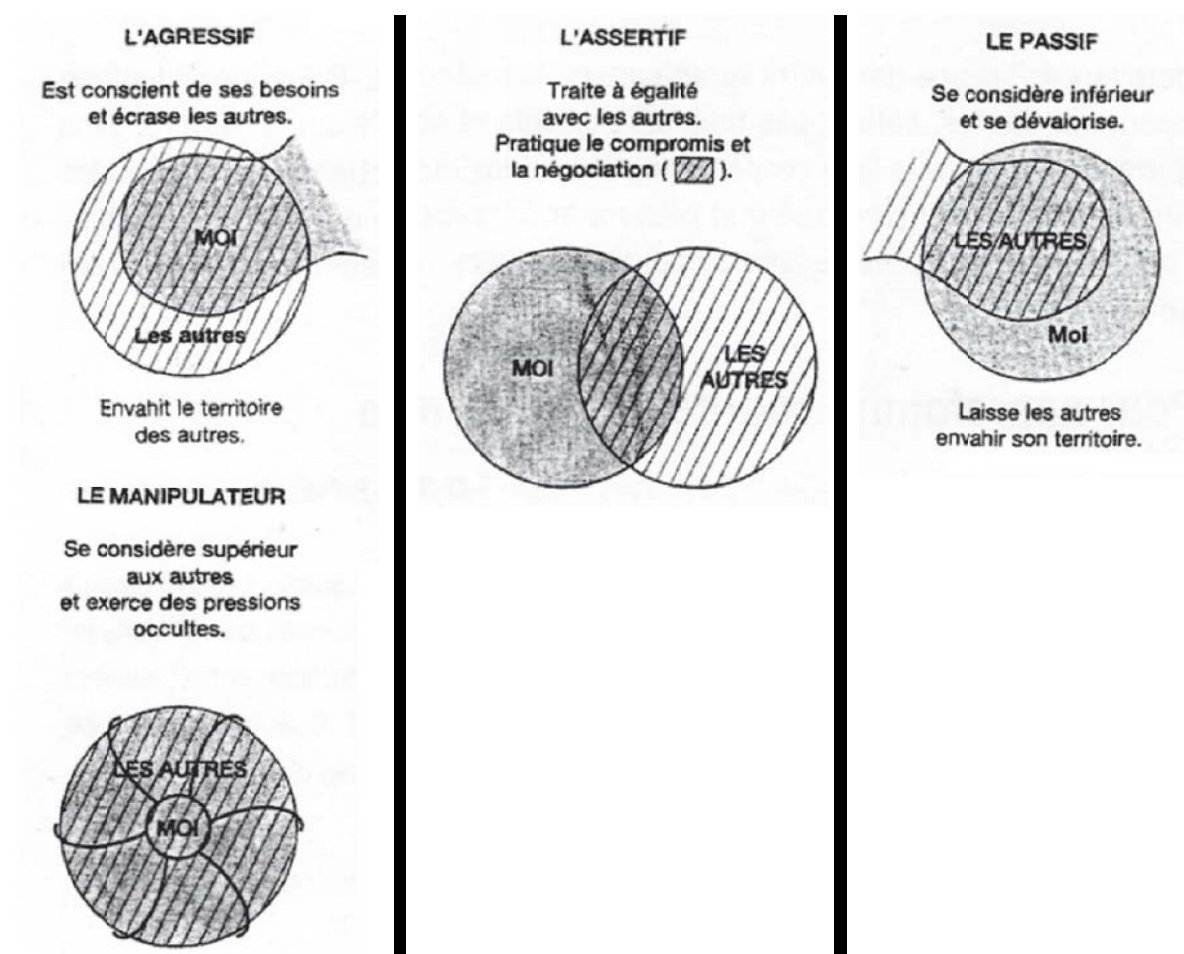
⁶⁵¹ Alain Pekar cite le « mot de Louis Aragon : "Souviens-toi de l'avenir". » Pour sa part, le général de Gaulle insistait dans ses *Mémoires* : « L'avenir dure longtemps. Tout peut un jour arriver ». Dans un autre style, Woody Allen remarquait : « L'ennui avec l'avenir, c'est que nous sommes condamnés à y vivre » (*op. cit.*, p. 30).

⁶⁵² « Les finesses et les habiletés comptent pour peu de chose dans l'œuvre des véritables hommes d'État : en politique, les constructions durables sont celles qui tiennent par leur propre poids. Point n'est besoin

Section 3 : Le changement de paradigme du « pouvoir sur » ou « pouvoir pour »

§ 1 : L'assertivité

Au cours de ces dernières décennies, la ligne de démarcation entre "pouvoir sur" et "pouvoir pour" et surtout la manière de passer de l'un à l'autre se sont renforcées grâce à de nombreuses écoles florissantes dans le monde de l'entreprise. Le concept probablement le plus porteur est celui de l'assertivité, mot qui vient du substantif anglais *assertiveness*, formé à partir du verbe "to assert", signifiant s'affirmer, défendre ses droits, défendre son opinion⁶⁵³. Il a été initié dans une école américaine selon laquelle il est éclairant de ramener l'ensemble des comportements à quatre principaux types, que je présente ici selon mon schéma de base, à partir des illustrations de Marie-Joseph Chalvin⁶⁵⁴ :



- 1) la fuite ou la soumission,
- 2) l'agressivité, l'attaque qui cherche le passage en force,
- 3) la manipulation, qui cherche à dominer par les voies de la ruse,
- 4) l'« assertivité », l'affirmation de soi dans le respect d'autrui, la capacité à s'exprimer et à défendre ses droits sans aller contre ceux des autres. Le concept désigne une attitude

d'un équilibriste, l'homme de bon sens en l'espèce réussit mieux » (SIEGFRIED André, *La Fontaine, Machiavel français*, Paris, Éditions Fragance, 1950, p. 253).

⁶⁵³ Cf. BOWER Sharon Anthony & BOWER Gordon, *De Asserting yourself, a practical guide for positive change*, Addison Wesley, Amsterdam, 1976, p. 90-104.

⁶⁵⁴ CHALVIN Marie-Joseph, *Prévenir conflits et violence*, Paris, Nathan-pédagogie, 1994, p. 20 et 22.

fondamentale qui prétend échapper aux impasses des trois autres. « Toutes les attitudes d'attaque, quelles que soient leurs formes, supposent une forte dépense d'énergie qu'il conviendrait mieux d'utiliser à l'affirmation de soi, qui ne provoque ni retour de flamme, ni efficacité apparente, ni mépris ni désapprobation⁶⁵⁵. »

Cette force tranquille de l'assertivité s'acquiert par un travail sur soi, dont voici quelques repères :

- Identifier et éliminer de ses gestes et de ses paroles ce qui est perçu comme une menace, ce qui heurte, ce qui induit du stress ou des tensions parasites, ce qui génère des mécanismes de défense ou de contre-attaque, ce qui conduit à une polémique qui fait perdre du temps.

- Apprendre à s'exprimer clairement, sans détour, sereinement, complètement.

- Établir et garder le contact avec l'autre, le rétablir chaque fois qu'il est perdu⁶⁵⁶.

- Défendre fermement ses droits en respectant les droits des autres, honorer ses devoirs tout en obtenant la pareille de la part de ses partenaires.

"Ni hérisson ni paillason"⁶⁵⁷, la personne assertive parle en "je" en osant affirmer ce qu'elle est, ce qu'elle ressent, ce qu'elle sait, ce qu'elle veut, dans une dynamique de vie qui ouvre la voie de l'interaction constructive. C'est un art qui fait penser à l'équilibriste sur un trampoline. À chaque rebond, il déploie un ensemble de forces correctives qui neutralisent les écarts, afin de rester au centre du trampoline. Le bon négociateur fait de même : il recentre l'échange à chaque phase, afin d'atteindre les objectifs d'un bon accord et d'une bonne relation.

Une autre caractéristique fondamentale de la personne assertive est le refus d'obtenir un consentement forcé et/ou de manipuler la liberté de l'interlocuteur. Elle fait même le choix opposé : favoriser l'exercice réel de son libre arbitre et respecter sa capacité d'adhérer en profondeur aux décisions prises. Car elle sait le coût à long terme des subtiles tactiques d'aliénation de la volonté à un niveau ou à un autre (la liberté lucide n'est que la fine pointe de la volonté). Au lieu de chercher à fragiliser l'interlocuteur, l'assertif emploie ses forces à accroître la qualité de la relation, à construire la confiance, la compréhension mutuelle et la dynamique de coopération. La démarche de rendre l'autre plus acteur procure de l'assurance et une satisfaction durable. Elle augmente les motivations à réussir, les raisons de coopérer, elle produit de l'engagement vrai. Toutes ces attitudes, dont on n'aura jamais à rougir, rapportent d'une manière inestimable mais difficilement objectivable, et donc souvent sous-estimée ! Pour le dire selon les catégories de l'Analyse Transactionnelle⁶⁵⁸, il s'agit de développer des comportements responsables, « adultes », « en position de vie OK + + », favorisant le développement d'une relation où « je suis OK et vous êtes OK ».

Le défi est d'apprendre comment ne pas alimenter les cercles vicieux et comment initier puis consolider le cercle vertueux. Voici une liste d'attitudes qui y contribuent :

⁶⁵⁵ CHALVIN Dominique, *L'affirmation de soi. Mieux gérer ses relations avec les autres*, 1998 (16 rééditions par ESF depuis lors), p. 28.

⁶⁵⁶ Les outils de synchronisation de la PNL (Programmation Neuro-Linguistique) sont à cet égard d'une grande efficacité.

⁶⁵⁷ Formule employée par SCHULER Éric, *Comment s'affirmer : l'assertivité au quotidien "ni hérisson, ni paillason"*, Paris, Éd. d'Organisation, 1992 et reprise dans l'exposition « Ni hérisson, ni paillason » en 2004 par le CENAC (Centre pour l'Action Non-Violente) dans le cadre de la « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix, au profit des enfants du monde » (Résolution de l'ONU 53/25).

⁶⁵⁸ PUNIN Peter, *L'analyse transactionnelle dans l'entreprise*, Jeunes Éditions, 2006. Les ouvrages de base du fondateur sont : BERNE Éric, *Des jeux et des hommes*, Paris, Stock, 1966 ; *Analyse Transactionnelle et Psychothérapie*, Paris, Payot, 1971.

-Être poli, courtois, patient, attentif à l'autre, le reconnaître comme un interlocuteur à part entière. Exprimer que j'apprécie d'être reçu et écouté par lui. Le regarder avec un a priori favorable. Être loyal envers les absents.

-Être moi-même sincère, franc, vrai et congruent⁶⁵⁹ (faire semblant consomme beaucoup d'énergie et provoque du stress, tandis que la loyauté fait jaillir la confiance), serein, cohérent avec mes valeurs, honnête. Je suis d'autant plus cru que j'ai dit la vérité vite, tôt et de manière constante. Et dire la vérité est un moyen de récolter la vérité (ce n'est pas un moyen infallible mais c'est le meilleur que nous ayons).

-Sur le fond, jouer franc-jeu, négocier sur la base d'objectifs précis et clairement affichés, instaurer une dynamique de partager des informations, être fiable sans être aveuglément confiant, digne de confiance sans être naïf. Dire ce que je pense et penser ce que je dis. Quand je pose une question, dévoiler mon intention ou le projet qui est derrière ma question.

-Être à l'écoute de l'autre, être intéressé par son point de vue, se souvenir de ses arguments et en faire mémoire dans le débat pour en tenir compte.

-Respecter mes engagements (il n'y a pas de confiance possible sans respect de la parole donnée et tenue).

§ 2 : Induire la coopération au sein de la compétition

Selon le bon mot de Michel Ghazal, « il est plus facile de sortir le dentifrice du tube que de l'y faire entrer. Le vrai savoir-faire est d'apaiser, de désamorcer, de donner envie de coopérer »⁶⁶⁰. Un grand patron, Ray Noorda, CEO de Novell, a fabriqué le terme de « co-opétition », néologisme qui contracte les termes de coopération et de compétition⁶⁶¹. Il lançait ainsi à ses pairs compétiteurs une invitation à bien mesurer les préjudices de la rivalité et l'intérêt de réussir à développer toutes les possibilités de complémentarités fructueuses. Dans la compétition, il y a un seul gagnant, les autres sont perdants. Dans la coopération, il n'y a que des gagnants et pas de perdant. Il semble que la meilleure stratégie⁶⁶² soit de communiquer son intention de collaborer au départ, de demander à l'autre s'il partage cet objectif et de baliser le dialogue en ce sens. Il est avéré que la démarche d'exprimer honnêtement et explicitement son intention de coopérer réduit les rigidités, les défenses et les résistances aux changements. Elle réduit également le temps nécessaire à l'obtention d'un résultat satisfaisant. La coopération génère de la cohésion. Et la cohésion fait faire des économies, hautement appréciables même si non chiffrables. Les effets d'entraînement d'une communication authentique et crédible sont d'une efficacité que sous-estiment encore largement les programmes de formation en sciences politiques et commerciales. Lorsque notre attention est attirée par l'arbre qui tombe avec fracas, mesurons-nous assez la plus-value qu'apporte toute la forêt qui pousse ? Les démonstrations de force se veulent fortes mais la force véritable est de transformer l'adversaire en partenaire, de faire émerger en lui l'allié.

⁶⁵⁹ Les experts en communication disent que notre message est délivré à 55 % par notre langage non verbal (gestes, mimiques, regards, postures), à 38 % par l'intonation de la voix et seulement à 7 % par les mots. On ne peut feindre l'adéquation entre notre verbal et notre non verbal, dont une part est non maîtrisable (modification de notre rythme cardiaque, de la couleur de notre peau, du diamètre de nos pupilles, de nos odeurs corporelles). La congruence ne peut être construite artificiellement, nous la dégageons quand nous sommes tout simplement vrais. Notre non verbal signe donc l'authenticité de nos propos et le type d'échange que nous recherchons.

⁶⁶⁰ GHAZAL Michel, *Circulez, y a rien à négocier*, Seuil, 1997, p. 119.

⁶⁶¹ NALEBUFF Barry & BRANDENBURGER Adam, *La co-opétition*, Éditions Village Mondial, 1996, traduction de Larry Cohen.

⁶⁶² Plusieurs auteurs le préconisent à partir de nombreuses expériences de confrontations. Cf. JOHNSON David W. & JOHNSON Roger T., *Cooperation and competition. Theory and research*, Edina, MN Interaction Book Company, 1989 ; DE VITO Joseph A., CHASSÉ Gilles & VEZEAU Carole, *La communication interpersonnelle*, ERPI, 2001.

Autant il faut être deux pour se renvoyer la balle de l'agressivité, autant le bon négociateur transforme le face-à-face en coude à coude. Il fait de l'opposition conflictuelle un problème commun à résoudre. Il oriente les forces de manière telle que nous nous mettons effectivement à attaquer ensemble la divergence en jeu, au lieu de nous attaquer mutuellement. C'est tout l'art de passer du duel au duo.

Diverses expérimentations⁶⁶³ ont établi qu'en négociation, la maximisation du profit individuel à court terme n'est pas la stratégie qui rapporte le plus dans la plupart des cas. Les gains pour chaque partie sont plus importants dans les interactions débarrassées des tactiques manipulatoires. Parmi les plus connues des expériences, celle de Deutsch et de Krauss autour du jeu des camions Acme-Bolt aboutit aux conclusions suivantes : 1) Les deux joueurs optimisent leurs profits lorsqu'ils n'ont pas la possibilité de se menacer mutuellement. 2) Lorsque la menace est unilatérale, c'est le joueur qui a la possibilité de menace qui a le meilleur gain. 3) Lorsque les deux joueurs ne peuvent se menacer, le profit individuel de chacun est supérieur à celui obtenu par le joueur menaçant dans la situation unilatérale. Voilà pourquoi l'enjeu de la première phase d'une bonne négociation est d'asseoir un cadre et des règles du jeu tels que les menaces y soient effectivement interdites. « Consensus d'abord, conflit ensuite⁶⁶⁴. »

D'autres expérimentations basées sur la théorie des jeux ont approfondi le célèbre dilemme du négociateur⁶⁶⁵ : D'un côté, les meilleurs résultats sont obtenus par un processus coopératif. De l'autre, celui qui ouvre son jeu dans une coopération unilatérale s'expose au risque que l'autre en abuse et joue cavalier seul. Voici l'expérience menée par Robert Axelrod, dont la question de départ était : « Quelles sont les conditions favorables à l'apparition de la coopération entre individus dans un monde d'égoïstes en l'absence d'un pouvoir central⁶⁶⁶ ? » « Quand un individu doit-il coopérer ou au contraire se montrer égoïste dans une interaction suivie avec une autre personne ? Doit-on continuer à rendre service à un ami qui ne rend jamais la pareille ? Une entreprise doit-elle répondre promptement à la demande d'une autre au bord de la faillite ? Avec quelle intensité les États-Unis devraient-ils réagir à une action particulièrement hostile de l'Union soviétique et quel comportement peuvent-ils adopter pour

⁶⁶³ Cf. la thèse de doctorat de Patrick AUDEBERT-LASROCHAS, IAE, Université de Lille, 1984, et son livre *Profession Négociateur*, Éditions d'Organisation, 1995. Il discute avec minutie plusieurs études dont l'expérience de ce jeu à somme non nulle qu'ont menée Morton DEUTSCH et Robert KRAUSS (cf. *The Effect of Threat upon International Bargaining*, dans *Journal of Abnormal and Social Psychology*, volume 41, n° 2, 1960, p. 181-189). Cf. aussi BORAH Lee A., *An investigation of the effect of threat upon interpersonal bargaining*, Thèse de Doctorat à l'Université de Minnesota, 1961. Les polémiques que cette expérience ont suscitées ont été synthétisées par Michel PLON dans *À propos d'une controverse sur les effets d'une menace en situation de négociation* dans *Bulletin de Psychologie*, n° 23, 1970, p. 268-282.

⁶⁶⁴ FOSSUM Egil, *Political development and strategies of change*, dans *Journal of Peace Research*, n° 7, 1970, p. 18 (17-32).

⁶⁶⁵ Le dilemme du prisonnier a fait l'objet de nombreuses études. Cf. une présentation à l'URL : http://tecfa.unige.ch/tecfa/publicat/schneider/these-daniel/wmwork/www/phd_22.html.

⁶⁶⁶ AXELROD Robert, *The Evolution of Cooperation*, New York, Basic Books, 1984, traduit par Michèle Garène : *Donnant-Donnant. Une théorie du comportement coopératif*, Éd. Odile Jacob, 1992, p. 15. Cf. aussi *Conflict of interest: a theory of divergent goals with applications to politics*, réédité par Markham Pub. Co., 2012 [1970] ; *Structure of Decision : The Cognitive Map of Political Elites*, Princeton, NJ Princeton University Press, 1976 ; AXELROD Robert & HAMILTON William, *The Evolution of Cooperation*, dans *Science*, n° 211, 1981, p. 1390-1396 ; AXELROD Robert & DION Douglas, *The Further Evolution of Cooperation*, dans *Science*, n° 242, 1988, p. 1385-1390 ; AXELROD Robert, *The Complexity of Cooperation : Agent-Based Models of Competition and Collaboration*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1997. En français, la contribution d'Axelrod est synthétisée dans l'article de DELAHAYE Jean-Paul, *L'altruisme récompensé ?*, dans *Pour la Science*, n° 181, nov. 92, p. 150-156.

inciter celle-ci à coopérer ? Il existe un moyen simple de représenter le type de situation qui engendre ces problèmes. On utilise un jeu qui s'appelle le dilemme du prisonnier itératif. Ce jeu permet aux joueurs d'obtenir des gains mutuels en coopérant mais il prévoit aussi que l'un puisse exploiter l'autre ou qu'aucun ne coopère. Comme dans la plupart des situations réalistes, les joueurs n'ont pas des intérêts strictement opposés. Pour trouver une bonne stratégie à utiliser dans ces situations, j'ai invité pour un tournoi sur ordinateur du dilemme du prisonnier, qui ressemble beaucoup à un tournoi d'échecs sur ordinateur⁶⁶⁷. [...] À mon immense surprise, le gagnant fut DONNANT-DONNANT, le plus simple de tous les programmes soumis. Sa stratégie consistait tout simplement à commencer par coopérer, puis à imiter systématiquement le comportement qu'avait eu l'autre joueur au coup précédent. Cela m'amena à un point de vue évolutionniste : une façon d'envisager comment la coopération peut émerger parmi des égoïstes en l'absence d'autorité centrale. Le point de vue évolutionniste suscitait trois questions distinctes. D'abord, comment une stratégie potentiellement coopérative peut-elle s'implanter dans un environnement composé principalement de non-coopérants ? Ensuite, quel type de stratégie peut prospérer dans un environnement hétérogène composé d'autres individus utilisant une grande diversité de stratégies plus ou moins complexes ? Enfin, dans quelles conditions une telle stratégie peut-elle, une fois pleinement établie dans un groupe, résister à l'invasion d'une stratégie moins coopérative⁶⁶⁸ ? » Cette expérience a donné ses lettres de noblesse scientifiques à la stratégie du "tit for tat" : jouer la carte de la coopération au premier coup, puis celle de la rétorsion conditionnelle, c'est-à-dire jouer la coopération tant que l'autre la joue mais y mettre fin aussitôt que l'autre passe à des techniques compétitives⁶⁶⁹.

⁶⁶⁷ *Idem*, p. 9.

⁶⁶⁸ *Idem*, p. 10.

⁶⁶⁹ « Au sens de la théorie des jeux, un comportement est "stratégiquement" déterminé lorsque, dans la poursuite d'un intérêt, il est fonction du comportement d'un autre acteur, en situation d'interdépendance avec le premier. La théorie des jeux est donc la théorie des comportements "stratégiques", c'est-à-dire interdépendants. Il en existe essentiellement deux, la compétition et la coopération. La relation de puissance relève de la compétition » (BARRÉA Jean, *Théories des relations internationales, La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, 1994, p. 104). Le professeur Barréa applique concrètement la théorie des jeux aux comportements stratégiques de compétition et de coopération internationales ; cf. p. 104-115. Il examine tour à tour les conditions de possibilité de divers scénarios de coopération 1) naturelle par l'harmonie des intérêts, 2) impossible par la divergence des intérêts ou piégée, 3) en situation mixte (le « dilemme du prisonnier »), 4) mutuelle et améliorée par intérêt commun, 5) par « commune aversion » (« le dilemme du froussard » = « the chicken »). Les chercheurs s'intéressent à la rationalité dite stratégique qui prend en considération les intérêts et donc les comportements coopératifs ou compétitifs des autres acteurs : « Un État peut renoncer à des actions individuellement optimales pour collaborer à la réalisation de résultats mutuellement préférés » (SNIDAL Duncan, *The Game Theory of International Politics*, dans *World Politics*, vol. 38, 1, octobre 1985, p. 41). Les coûts d'un retour à la compétition mutuelle s'analysent, au total, en termes de coûts proprement dits, de sacrifice des avantages de la coopération et, enfin, de risques, c'est-à-dire de conséquences incontrôlables de la compétition (cf. JERVIS Robert, *Cooperation under the Security Dilemma*, dans *World Politics*, vol. 30, 1978, p. 176-177). Pour un examen des stratégies de coopération unilatérale ou de compétition unilatérale, cf. AXELROD Robert & KEOHANE Robert, *Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions*, dans *World Politics*, vol. 38, 1985, p. 233-244. La théorie des jeux est notamment critiquée pour son postulat rationaliste qui suppose que les stratégies des acteurs sont toujours rationnelles, basées sur un calcul mettant en balance coûts et avantages. Or, la logique des acteurs est plus complexe qu'un calcul rationnel d'intérêt. Cf. le modèle de rationalité limitée et contingente de March et Simon repris par CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, *L'Acteur...*, op. cit., p. 402 + la théorie des choix et la « théorie élargie de l'intérêt » de Friedberg dans *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 211. Avant eux, aux USA, HERBERT Simon, *Human problem solving*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall, 1972. Dans une autre direction, qui considère une part irréductible d'irrationalité pathologique, cf. les travaux de l'historien HOFSTADTER Richard (1916-1970) dans *The paranoid style in American politics*, publié dans *Harper's Magazine* en

Cette théorie de la réciprocité a été critiquée par les professeurs d'Harvard, Roger Fisher et William Ury⁶⁷⁰. Le bon négociateur se reconnaît au fait qu'il parvient à inverser la dynamique de l'échange et à amener l'autre à jouer le jeu : se concentrer sur les intérêts en présence puis optimiser l'accord.

De nombreuses publications sont aujourd'hui disponibles, qui développent des conseils pour basculer dans la coopération et « bien réussir une négociation⁶⁷¹ » : que chaque acteur trouve plus d'intérêt à la conciliation qu'à la tentative d'imposer ses exigences. Après avoir empêché un conflit d'intérêts de dérapier dans le rapport de force brut, l'art de la négociation consiste à améliorer les solutions par une approche Win-Win : Passer du « soit... soit... » au « et... et... », comme apprend à le faire la méthode de négociation raisonnée de Fisher et Ury et le *Harvard Program on Negotiation*. Fisher et Ury avaient prié le président américain d'appliquer au conflit israélo-palestinien la méthode de « négociation raisonnée » qu'ils mettaient au point. Ainsi, en 1978, à Camp David, Jimmy Carter flanqué de l'équipe d'Harvard invita les Égyptiens et les Israéliens à négocier un accord, notamment sur le Sinaï. Israël qui avait envahi ce territoire égyptien en riposte aux attaques arabes, l'occupait toujours pour se prémunir de toute attaque surprise. Tant que le débat se résume *in fine* à déterminer qui va occuper le Sinaï, il n'est pas surprenant que les pourparlers soient complètement dans l'impasse : personne ne veut perdre ! La bonne question est : pourquoi vous tenez tant à occuper le Sinaï⁶⁷² ? On travailla séparément avec chaque délégation, en se concentrant sur l'explicitation de ses intérêts. L'Égypte exige de recouvrer son entière souveraineté nationale sur le Sinaï. Pour elle, ce point est non négociable. Mais la sécurité l'est tout autant pour Israël ! Une nuée de diplomates avaient travaillé à des formules de compromis, sous forme d'un partage de la région, mais tous ces plans qui s'intéressaient aux tracés de la frontière avaient échoué. À Camp David, on en vint à négocier sur les intérêts légitimes et non sur les positions intransigeantes, en se demandant : comment faire pour que l'intégrité nationale de l'Égypte soit restaurée *et* la sécurité israélienne garantie ? Cette manière de formuler le problème ouvrit un processus de négociation sans perdant. Dans l'accord signé à Camp David, le Sinaï est retourné entièrement à l'Égypte et la sécurité d'Israël a été assurée par une vaste zone démilitarisée à la frontière et des dispositifs d'alerte rapide, au moyen des radars sophistiqués déployés par les forces des Nations Unies. Cette négociation put ainsi aboutir à une solution intégrative, une "Win-Win solution".

Les divers acquis présentés dans ce chapitre ont contribué au changement de paradigme que ce travail cherche à connaître et à nommer. Le schéma spontané est : je gagnerai d'autant plus que je serai en position supérieure à l'autre, selon l'adage classique prétendant que la raison du plus fort est toujours la meilleure. Un nouveau schéma se met en place : je gagnerai

1964 et traduit en français en 2012 : *Le Style paranoïaque. Théories du complot et droite radicale en Amérique*, Paris, Bourin Éditeur, qui explicite l'application qu'il en fait au *Tea Party*. Faire de la politique c'est entreprendre de « régler un hôpital de fous », selon la pensée pascalienne.

⁶⁷⁰ Cf. leur ajout propre à la deuxième édition de *Getting to Yes*.

⁶⁷¹ FISHER Roger & URY William, *Getting to yes*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1981 / *Comment réussir une négociation*, Paris, Seuil, 1982; FISHER Roger & Brown Scott, *Getting Together*, Houghton Mifflin Company, Boston, 1988 / *D'une bonne relation à une négociation réussie*, Seuil, 1991 ; URY William, *Getting Past No*, Bantam Books, 1991 / *Comment négocier avec les gens difficiles*, Seuil, 1993. Cf. en langue française, les recherches des Instituts suivants : le Centre Européen de la Négociation (Michel Ghazal et Yves Halifa), l'IRENE (Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Négociation en Europe), la négociation-créativité de Patrick Audebert-Lasrochas (LEARN au sein de l'ESC- Lille). Cf. aussi CRARY Elizabeth, *Kids can cooperate*, traduit : *Négocier, ça s'apprend tôt (Pratiques de résolution de problèmes avec les enfants de 3 à 12 ans)*, Namur, Université de Paix, 1997, p. 89.

⁶⁷² PRUITT Dean, *op. cit.*, p. 153-154.

d'autant plus que j'aurai réussi à induire et à garantir de la coopération. Le point de vue traditionnel était : chacun a intérêt à attaquer avec tous ses arguments de puissance. L'art d'une bonne gestion des conflits tient dans la capacité de créer les conditions et le cadre tels que la coopération est possible car c'est elle qui rapporte le plus à chacun. Ce nouveau paradigme a des conséquences jusque sur le plan international, malgré le poids du principe traditionnel de l'approche réaliste, selon laquelle « le concept intégrateur de la vie politique internationale est l'intérêt national défini en termes de puissance ; les relations internationales sont une compétition sans fin pour la survie par la force et la puissance. Ainsi défini, l'intérêt national est une réalité objective et universelle⁶⁷³ ».

§ 3 : Tracer une ligne de démarcation entre "pouvoir sur" et "pouvoir pour"

Ce changement de paradigme se remarque dans les nouvelles conceptualisations du pouvoir. Crozier et Friedberg montrent comment « toute structure d'action collective crée du pouvoir pour permettre aux hommes de coopérer⁶⁷⁴ ». Dans leurs conclusions, ils soulignent qu'« on ne contient pas le pouvoir en essayant de le supprimer, en refusant de le reconnaître ou simplement en le rejetant, mais au contraire en acceptant l'existence du phénomène et en permettant à un nombre de plus en plus grand de personnes d'entrer dans le jeu des relations de pouvoir avec plus d'autonomie, de liberté et de choix possibles. C'est le pouvoir qui seul peut combattre le pouvoir⁶⁷⁵. » Certes, mais il y a différents types de pouvoir, différents par nature et non par degré de force. S'appuyant sur cette étude, Olgierd Kutty fait remarquer les enjeux de changement de paradigme : « Tout homme a du pouvoir. [...] Ce faisant, la perspective sur le pouvoir a changé. Il n'est plus, comme dans la définition de Machiavel, manipulation. Ou encore, l'objet dont il faut s'approprier au détriment d'autrui. Il est dépouillé de cette caractéristique négative. Il est un moyen de créer la coopération entre acteurs qui, poursuivant leurs propres objectifs, réalisent à la fois ceux des autres et ceux de l'ensemble. C'est bien une nouvelle sociologie du pouvoir : sinon, il n'y aurait rien eu de neuf depuis 1513. » Et il ajoute dans sa note de bas de page : « C'est une vision différente du pouvoir, une vision positive⁶⁷⁶. » On touche ici du doigt le nouveau paradigme : il y a d'une part un pouvoir de domination **sur** l'autre et un pouvoir **pour** coopérer avec lui.

Dans les années 1960, Crozier parle de la face noble et de la face honteuse du pouvoir. « Le pouvoir est bon et noble s'il correspond au pacte social officiellement reconnu. Il est mauvais et immoral s'il est utilisé pour tirer parti des avantages de la situation⁶⁷⁷. » La face honteuse du pouvoir, c'est tout ce qui est bien là tout en étant « considéré comme inavouable, comme quelque chose qui ne doit pas exister : la manipulation, le chantage...⁶⁷⁸ » « On n'a pas le droit de faire du chantage contre l'organisation dont on fait partie. Mais personne ne peut progresser en son sein sans, d'une certaine façon, faire du chantage⁶⁷⁹. » La démarche qui consiste à distinguer pouvoir et abus de pouvoir et à passer tout comportement au crible de ce critère est typique du nouveau paradigme⁶⁸⁰. Bourgeois et Nizet affirment que « le pouvoir

⁶⁷³ MORGENTHAU Hans, *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf, 1948, p. 7.

⁶⁷⁴ CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, *L'Acteur...*, op. cit., p. 22.

⁶⁷⁵ *Idem*, p. 377.

⁶⁷⁶ OLGIERD Kutty, *La négociation des valeurs...*, op. cit., p. 152.

⁶⁷⁷ CROZIER Michel, *Pour une analyse sociologique de la planification française* dans *Revue française de sociologie*, vol. 6, n° 2, avril-juin 1965, p. 151 (147-163).

⁶⁷⁸ CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, *L'Acteur...*, op. cit., p. 32 : Les contraintes de l'action collective.

⁶⁷⁹ CROZIER Michel, *Pouvoir et société*, dans *De l'entreprise à l'État*, n° 53, DDB, 1966, p. 16.

⁶⁸⁰ À titre d'illustration, cf. LANDRY Simone, *Le pouvoir, c'est pas sorcier : Il suffit d'en avoir les clés*, Presses de l'Université du Québec, 2011, qui établit d'emblée cette distinction, à partir de laquelle elle mène son enquête.

peut s'exercer fondamentalement selon deux modalités », qu'ils ont convenu d'appeler la pression et la légitimation⁶⁸¹ » :



La stratégie de pression a comme fondement la dépendance et comme moyen la menace. Celui qui fait pression profite de la dépendance de l'autre pour le forcer à faire quelque chose contre son gré.



La stratégie de légitimation est d'une tout autre nature : elle a comme fondement la légitimité et comme moyen la persuasion. Elle recherche l'acquiescement de l'autre.

Michel Foucault insiste : il ne faut pas confondre le pouvoir que l'on impose et l'influence que l'on exerce. Boudon et Bourricaud acquiescent en précisant que le pouvoir est alors compris au sens de « l'obligation contraignante [...] qui s'analyse au bout du compte comme l'application effective, ou au moins la menace, de la force physique⁶⁸² ». Le critère du recours à la force physique n'est pas suffisant car une pression peut sournoisement s'exercer par chantage affectif ou manipulation psychologique. L'originalité de Bourgeois et Nizet est d'avoir montré que toute ressource concrète (détenir des finances ou l'information, maîtriser le langage et les symboles...) peut fonctionner tantôt comme moyen de pression, tantôt comme moyen de légitimation. Ils critiquent les diverses théories du pouvoir⁶⁸³ qui font reposer le pouvoir sur la dépendance et qui expliquent celle-ci à partir des inégalités de ressources, sans percevoir cette dualité des fondements du pouvoir – dépendance et légitimité – et des stratégies qui en découlent – pression et légitimation. Selon eux, « la légitimité est la conformité perçue des normes sociales acceptées. Il n'y a donc pas de légitimité en soi ; toute légitimité est relative⁶⁸⁴ ». « Un pouvoir légitime est celui qui a la capacité de faire accepter ses décisions comme bien fondées⁶⁸⁵. »

Pour François Délivré, « le pouvoir de A vis-à-vis de B est la conjugaison des ressources et intentions relationnelles de A en lien avec les besoins de B⁶⁸⁶ ». Cette définition enrichit le débat par deux points : 1) elle introduit dans le pouvoir l'idée d'intention, de volonté, de finalité intentionnelle⁶⁸⁷. 2) Le pouvoir dépend pour une part de la considération respectueuse des besoins de l'autre. Le pouvoir est ainsi abordé à partir du besoin de coopération qui pousse les individus à être en interaction. On parle de pouvoir coopératif : à côté du pouvoir exercé sur autrui, il existe un "pouvoir pour", que Délivré définit dans son glossaire ainsi : « Croyance selon laquelle il est possible de parvenir à des solutions bénéfiques pour deux ou plusieurs parties⁶⁸⁸. » Et il définit le "pouvoir sur" comme la « croyance selon laquelle il n'y a le choix qu'entre la victoire et la défaite ». En résumé, nous avons posé :

⁶⁸¹ BOURGEOIS Étienne & NIZET Jean, *Pression et légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir*, Presses Universitaires de France, 1995, p. 9-10.

⁶⁸² BOUDON Raymond & BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 2004 [1982], p. 318.

⁶⁸³ En particulier Crozier et Emerson.

⁶⁸⁴ *Idem*, p. 35.

⁶⁸⁵ BOUDON Raymond & BOURRICAUD François, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 291.

⁶⁸⁶ DÉLIVRÉ François, *Le pouvoir de négociier. S'affronter sans violence : l'espace gagnant-gagnant en négociation*, Dunod, 2003, p. 105 sq.

⁶⁸⁷ Ce que fait WRONG Dennis Hume, *Power: Its Forms, Bases, and Uses*, University of Chicago Press, 1979, p. 3, 5 et 24, ainsi que CHAZEL François, *Pouvoir*, dans BOUDON Raymond (éd.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, p. 196-198 + du même auteur, *Pouvoir, structure et domination*, dans *Revue française de sociologie*, n° 24, 1983, p. 369.

⁶⁸⁸ p. 271.



"Pouvoir sur" :
moyen de pression,
face honteuse du pouvoir,
Win-Lose, reconnu au fait qu'il
se fait au détriment des autres⁶⁸⁹.



"Pouvoir pour" :
stratégie de légitimation,
face noble du pouvoir coopératif,
Win-Win, fondé sur la légitimité
du service qu'il rend.

Aujourd'hui, quantité de livres et de formations aident les gens à bien placer cette ligne de démarcation. Voici un exemple de présentation de formation⁶⁹⁰ : « Quand est-ce que cela devient de la manipulation et non plus une simple technique d'influence ? Comment repérer à quel moment une relation commence à m'empoisonner et qu'en faire dans le respect de soi ? Comment savoir jusqu'à quel point une relation peut être ou devenir toxique pour vous au point d'en étouffer ? Dix techniques pour déjouer les pièges de la manipulation tout en restant soi. »

⁶⁸⁹ Ce critère est proposé par GANZEVOORT Ruard, *La dynamique du pouvoir entre violence et justice : réflexions de théologie pratique*, dans *Théologiques* n° 8, février 2000, p. 26 (15-32). Cf. aussi MOUSSE Jean, *Cette liberté de violence qu'est le pouvoir*, Paris, DDB, 1982.

⁶⁹⁰ Cf. la session animée par Nathalie Alsteen ce 22/6/2013. URL : <http://www.weezevent.com/atelier-cerner-et-dejouer-les-pieges-de-la-manipulation-th>.

Troisième partie : La gestion des conflits interpersonnels. Poser un cadre conceptuel qui en clarifie les enjeux

Introduction : Distinguer trois types de conflit : les conflits 1) de vécus/valeurs, 2) d'intérêts divergents, 3) à cause d'une injustice

Est-il possible d'intégrer les nombreuses explications de la violence au sein d'une théorie générale des conflits ? Plusieurs auteurs se frottent à la question⁶⁹¹. Le meilleur modèle théorique sera celui au sein duquel un maximum de réalités expérimentales prendront corps et trouveront leur principe explicatif. D'une part, un schéma trop simple est réducteur. Il faut sans cesse faire effort pour ne pas tomber dans le piège de réduire l'analyse de la violence à un seul facteur⁶⁹². Gare aux théories monocausales simplistes. Les causes de la violence sont multiples et elles s'entrecroisent ou se superposent. D'autre part, un schéma trop complexe est inutilisable⁶⁹³. Le processus même de la théorie explicative est de simplifier en vue d'éclairer judicieusement⁶⁹⁴.

Ma pratique de formateur en gestion des conflits m'a conduit ces quinze dernières années à forger un modèle conceptuel⁶⁹⁵ qui intègre les causes et les remèdes des violences d'ordres psychologique, juridique et sociopolitique⁶⁹⁶. Le présent travail est construit de part en part sur base de ce modèle, qui lui offre une méthode d'exposition et d'argumentation. Mon expérience professionnelle dans l'analyse d'un conflit m'a amené à distinguer les conflits de structures, de vécus et d'intérêts⁶⁹⁷. Chacun de ces trois types de blocages a ses remèdes spécifiques.

⁶⁹¹ Cf. AZZI Assaad, *La dynamique des conflits intergroupes et les modes de résolution de conflits*, dans BOURHIS Richard & LEYENS Jacques-Philippe (Éd.), *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*, Bruxelles, Mardaga, 1994 ; AZZI Assaad & KLEIN Olivier, *Psychologie sociale et relations intergroupes* (chapitres 2 et 3), Paris, Dunod, 1998. « Il n'existe pas aujourd'hui une et une seule théorie capable d'expliquer toutes les formes de violence » (SÉMELIN Jacques, *op. cit.*, 1983, p. 11). À titre d'exemple de projet d'une ambition globale, holistique et interdisciplinaire : AUDOIN-ROUZEAU Stéphane & BECKER Annette, *14-18, Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000.

⁶⁹² « Il y a une faute intellectuelle à réduire un tout complexe à un seul de ses composants et cette faute est pire en éthique qu'en science » (MORIN Edgar, *Éthique (La méthode 6)*, Seuil, 2004, p. 127). « À une pensée qui isole et sépare, il faut substituer une pensée qui distingue et relie. À une pensée disjonctive et réductrice, il faut substituer une pensée du complexe, au sens originaire du terme *complexus* : ce qui est tissé ensemble » (MORIN Edgar, *La tête bien faite*, Seuil, 1999, p. 101).

⁶⁹³ Inspiré de Paul Valéry, cité par KLEIN Étienne: « Tout ce qui est simple est faux, tout ce qui est complexe est inutilisable ! » dans *Conversations avec le Sphinx*, Albin Michel, 1991.

⁶⁹⁴ « Il nous faut simplifier beaucoup, car par trop de détails, tout se mêle » (ALAIN, *Les Dieux*, 1934, N.R.F., p. 94).

⁶⁹⁵ Les exposés qui suivent sont développés dans mon livre CHOMÉ Étienne, *La méthode C-R-I-T-E-R-E pour mieux gérer nos conflits*, Presses Universitaires de Louvain, 2009, p. 9 à 342.

⁶⁹⁶ Voici comment ramasse la problématique Jean-Marie Domenach : « Ce que nous appelons aujourd'hui violence est progressivement appréhendé sous trois aspects principaux : a) l'aspect psychologique : explosion de force qui prend un aspect déraisonnable et souvent meurtrier; b) l'aspect moral : attentat aux biens et à la liberté d'autrui; c) l'aspect politique : usage de la force pour s'emparer du pouvoir ou le détourner vers des buts illicites. » (*La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 32). Quelquejeu, lui, découpe la problématique ainsi : « Selon qu'on déploie le paradigme dans une interprétation psycho-morale, ou institutionnelle, ou sociologique, on se prend à deviner à quel degré le principe et les méthodes de la lutte non-violente ont vocation à inspirer et à structurer la vie individuelle, familiale, sociétaire, politique, culturelle, religieuse » (QUELQUEJEU Bernard, *Sur les chemins de la non-violence. Études de philosophie morale et politique*, Librairie philosophique J. Vrin, Coll. *Pour demain*, 2010, p. 176).

⁶⁹⁷ STEERS Richard, *Introduction to Organizational Behavior*, Glenview, Illinois, Scott, Foresman, 1981. Steers parle de trois niveaux qui consonnent avec mon modèle : 1) Les conflits de comportements d'un individu ou d'un groupe incompatibles avec ceux de la partie adverse, 2) les conflits affectifs (sentiments

3 causes :	Des structures déficientes	Des vécus dévalorisés	Des intérêts divergents
3 compétences :	Le cadre de droit	La communication vraie	La négociation efficace
3 processus :	La gestion du conflit	La transformation du conflit	La résolution du conflit

Les trois principales sources de conflit sont :

1) un dysfonctionnement institutionnel, un déficit organisationnel, une faille dans la loi, des règles du jeu absentes ou imprécises, inadaptées, une divergence dans leur compréhension, l'impunité à les transgresser,	2) les jugements, les reproches, les exigences, fruits amers de frustrations, et de rancœurs. Les démotivations et les complications relationnelles s'enracinent dans le manque de respect des personnes, de leur dignité ou de leur identité, la dévalorisation de leurs valeurs, la non-reconnaissance de leurs besoins, le refus d'écouter leurs préoccupations,	3) la confrontation d'intérêts divergents, les rivalités, les compétitions, les guerres de positions et de tranchées, le désir de gagner un maximum qui se mue en désir de l'emporter sur l'autre, à tel point qu'on est incapable de réfléchir ensemble à une solution <i>Win-Win</i> .

Les trois compétences à déployer conjointement pour mieux gérer nos conflits sont
un cadre de droit, une communication vraie et une négociation efficace.

Dans un déficit structurel, un cadre de droit, qu' une ferme autorité parvient à définir et à faire respecter, met hors-la-loi les violences inacceptables et les tactiques de prise de pouvoir des uns sur les autres. Elle renforce la cohésion du groupe pour déjouer les tentatives de domination ou d'exploitation des failles de la loi.	Dans une divergence de vécu, la communication vraie fait appel à l' intelligence émotionnelle qui dénoue les vécus difficiles. Sa force tient dans l'empathie et la bienveillance qui déjouent les paroles poisons, en entendant des sentiments et des besoins non satisfaits derrière les jugements et les reproches. Son fruit est d'améliorer la relation.	Dans une divergence d'intérêt, la négociation efficace déploie une intelligence rationnelle qui recadre systématiquement l'échange sur la prise en compte des intérêts en présence. Son ressort d'efficacité tient ensuite dans la capacité à inventer, à imaginer des solutions nouvelles. Elle obtient des engagements libres et responsables, un bon accord, c'est-à-dire un accord judicieux, satisfaisant au mieux les besoins de chacun.

Les contours et l'articulation de ces trois savoir-faire se préciseront dans les chapitres suivants. Comme le marteau, la pince et le tournevis, ils sont chacun efficaces à condition d'être utilisés à bon escient, dans leur champ de compétence propre. Celui qui emploie le

incompatibles entre antagonistes) et cognitifs (opinions, croyances, valeurs incompatibles), 3) les conflits d'objectifs (objectifs incompatibles entre antagonistes). En d'autres mots, « trois grandes familles de variables ou paramètres sont présentes dans toute négociation. Il s'agit des enjeux, du rapport des forces et de la relation qui s'établit entre les négociateurs ou acteurs » (DUPONT Christophe & AUDEBERT Patrick, *La négociation, Applications et exercices*, Dalloz-Sirey, 1994, p. 8). Étudiant les rapports de force présents au sein d'une entreprise, Dominique Chalvin en 1984 élabore le modèle « Autorité-Entente-Négociation (A-E-N) », qui correspond à mes 3 compétences : CD, CV et NE. J'ai construit mon modèle sans connaître celui de Chalvin et bien avant de le lire. Ses travaux sont pour moi une confirmation que ma modélisation reprend les termes importants : autorité garante du droit, entente entre les personnes et négociation entre les intérêts en jeu ; règles justes, bonne relation et accord judicieux ; justice, bienveillance et justesse. Relevons aussi les trois besoins fondamentaux des humains retenus par l'Analyse Transactionnelle : 1) le besoin de structure ; 2) le besoin de reconnaissance ; 3) le besoin de stimulation et de créativité. Cf. DÉLIVRÉ François, *Le pouvoir de négocier...*, op. cit., p. 30.

marteau pour desserrer un boulon ne doit pas s'étonner de son peu d'efficacité. Voici encore quelques traits de ces trois registres :

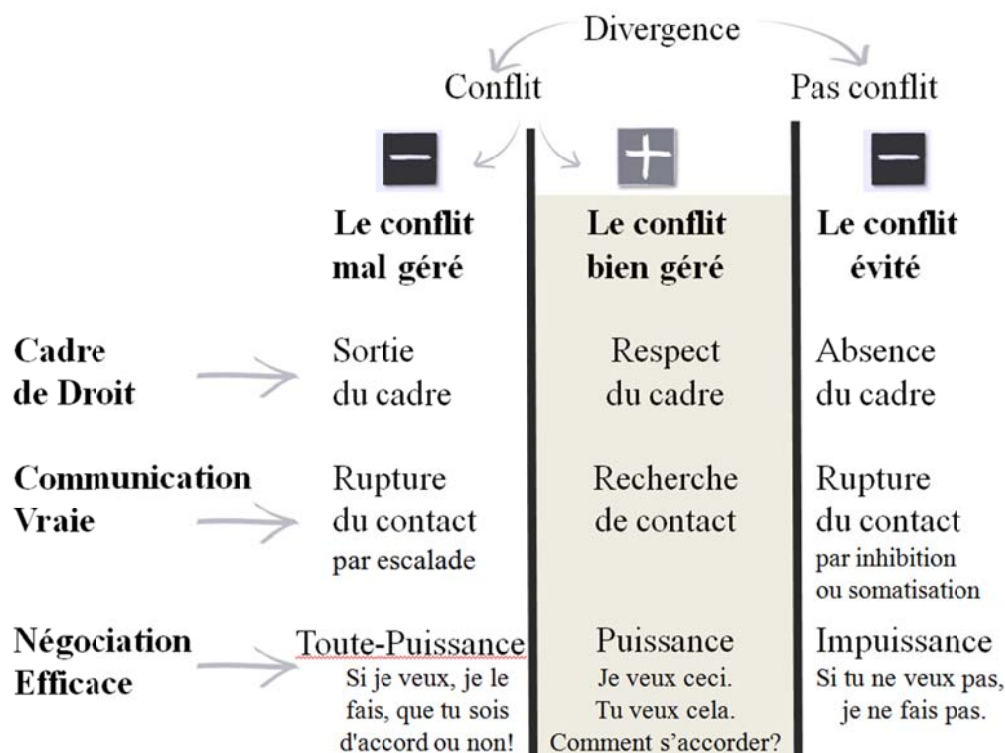
La loi contraignante , la capacité d'améliorer le cadre et les règles du jeu, chaque fois que le dialogue est perturbé par une tactique, une tricherie ou un désaccord sur la manière de jouer.	L'empathie et la bonté bienveillante , la capacité de nous comprendre dans nos besoins, valeurs, psychologies, cultures, religions, logiques de pensée, cartes du monde, préoccupations.	L'obtention de résultats , la capacité de transformer un affrontement intérêt contre intérêt (soit je gagne, soit je perds) en recherche de solution la plus judicieuse possible (comment améliorer les gains de chacun ?).
Comment se parle-t-on ? Le processus de l'échange, les rôles, les fonctions, le partage du pouvoir (hiérarchie, délégation), les responsabilités, les procédures de décision	Qui dialogue ? Les personnes impliquées, les relations, la qualité du lien, la gestion des blocages émotionnels et de l'affectif, les enjeux de confiance, d'identité	De quoi parle-t-on ? Le fond du problème, la tâche à fournir, la production, les résultats, les objectifs, les buts à atteindre
Respecter et faire respecter le cadre et les règles du jeu. Mettre en place une sanction dissuasive qui rende la tricherie plus coûteuse et moins intéressante.	Respecter les personnes et faire grandir la relation. Prendre soin des vécus en écoutant au bon endroit, plus en profondeur que les jugements et les reproches.	Respecter tous les intérêts en présence. Prendre au sérieux le fait que l'autre a d'autres intérêts, lui reconnaître le droit de les définir et leur apporter de la considération.

Certains parlent de gérer un conflit, d'autres de le transformer, d'autres encore de le résoudre. Des auteurs évoquent ces trois formulations classiques en se demandant quelle est la plus pertinente. Dans mon approche, chacun de ces trois qualificatifs prend toute sa place, rien que sa place. Il n'y a pas lieu de choisir entre les trois puisque chacun apporte sa spécificité.

La gestion du conflit souligne le rôle du cadre de droit qui contient le conflit à l'intérieur des limites du terrain et des règles du jeu.	La transformation du conflit qualifie l'opération dont est capable la communication vraie : décoder l'agressivité qui vient d'une frustration, traduire les paroles-poisons en préoccupations légitimes. C'est assurément au cœur des personnes que s'accomplissent les changements les plus décisifs. Toute transformation profonde va de l'intérieur vers l'extérieur.	La résolution du conflit relève de la compétence de négociation, qui fait passer des désaccords à des accords. Son critère de réussite est de solutionner le mieux possible le problème en jeu.

En thèse, l'efficacité vient d'une claire **distinction** entre ces trois niveaux de blocage et de remède. En antithèse, le recours à l'une de ces compétences sans les autres mène à l'impasse. La synthèse est qu'après avoir bien saisi le champ propre de chacune, il importe de **les réarticuler** intimement. Ni confusion ni séparation dans l'art de les faire jouer ensemble, tel est le programme. Diverses images pour dire cette synergie qui donne à chacune de porter pleinement tous ses fruits. Dans l'alchimie de ces trois forces, le défi est de réussir à faire prendre une mayonnaise, comme le bon cuisinier rassemble œuf, huile et moutarde et maîtrise les divers facteurs qui favorisent le moment critique où "la mayonnaise prend".

En conflit, la compétence CD (= Cadre de Droit) permet de maintenir et d'améliorer le cadre ; la compétence CV (= Communication Vraie) permet de maintenir et d'améliorer le contact ; la compétence NE (= Négociation Efficace) gère le pouvoir. En schéma :



Ces trois compétences sont au cœur de la méthode **CRITERE**, que j'ai mise au point. Elle s'enseigne dans un parcours de formation qui fournit des techniques reconnues pour leur efficacité, des outils concrets qui permettent d'améliorer en profondeur nos relations de tous les jours. Au sein de l'Association Internationale Communic**Actions**, j'ai formé à cette méthode de gestion des conflits une centaine d'animateurs qui la diffusent dans des milieux socio-économiques et culturels très divers sur trois continents.

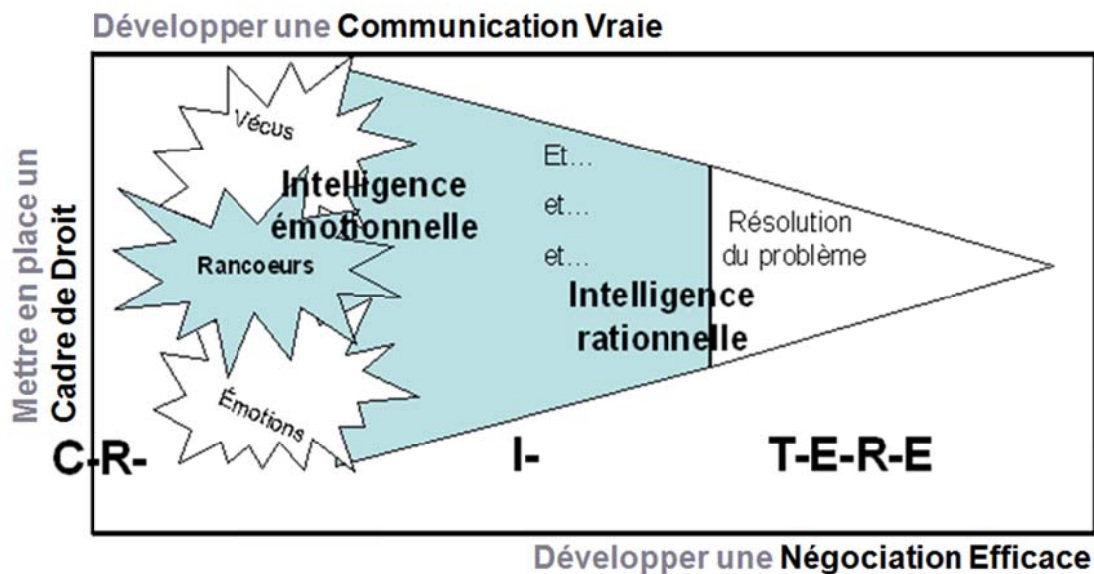
L'acrostiche C-R-I-T-E-R-E fournit sept étapes chronologiques de résolution d'un conflit⁶⁹⁸ :

L'art de passer d'un désaccord à des accords, en 7 étapes :	C	Se mettre d'accord sur le Cadre .
	R	Se mettre d'accord sur les Règles du jeu.
	I	Combiner I ntelligences émotionnelle et rationnelle pour définir en profondeur le problème, c-à-d Identifier les I ntérêts en présence
	T	T rouver un maximum d'idées
	E	Évaluer les solutions imaginées
	R	R etenir la meilleure idée et la planifier avec R éalisme
	E	Évaluer ultérieurement les résultats obtenus

C (**Cadre**) et R (**Règles** du jeu) sont les deux étapes préalables à l'échange proprement dit, qui créent les meilleures conditions possibles au dialogue. L'étape I met essentiellement en œuvre la compétence de Communication Vraie, qui est au cœur du processus C-R-I-T-E-R-E

⁶⁹⁸ Ces étapes suivent un mouvement logique, repris par bien des écoles et déjà posé par John Dewey dès le début du XX^e siècle, dans *Comment nous pensons ?*, 1910, traduit de l'américain en 1925, aux éditions Alcan. Il donnait six étapes : 1) délimiter clairement le problème, 2) formuler librement des solutions, 3) comparer les solutions, 4) choisir la solution la plus pertinente, 5) réaliser, appliquer, 6) évaluer.

pour accueillir les fondements ainsi que les préoccupations et motivations les plus profondes de chaque partie. Dans les étapes T-E-R-E, c'est la compétence de Négociation Efficace qui joue un rôle moteur. Le processus global peut être schématisé ainsi :



Dans toute résolution de conflit, la première étape, – et elle est essentielle –, est de déterminer la nature du conflit : conflit de vécus/valeurs et/ou d'intérêts divergents et/ou engageant une injustice objective ? Avec une telle grille de lecture, il est par exemple pertinent de distinguer trois types de colère :

La colère-frustration est un vécu sous pression, qui ne trouve pas les mots pour se dire. Elle est à décoder comme une violence-manière de dire, à accueillir avec les outils de la Communication Vraie.

La colère-intimidation est un jeu de pouvoir qui a pour but l'obtention d'un gain. C'est un stratagème, à contrer par les outils de Négociation Efficace.

La colère-défense contre une agression et protestation contre une injustice donne la force de réparer et de faire justice. Elle requiert les compétences du Cadre de Droit.

Dans un conflit complexe, où les trois dimensions sont impliquées, la bonne procédure consiste à les démêler et ensuite à donner à chacune le suivi ad hoc⁶⁹⁹.

Ma pratique m'a également amené à fabriquer les concepts de "violences-manière de dire quelque chose" (agressivité-symptôme) qui appellent une répartie très différente des "violences-manière d'obtenir quelque chose" (agressivité instrumentale, "violence-outil"), utilisées comme un instrument de contrôle, de pouvoir sur autrui, comme un moyen d'atteindre un but ou d'acquérir un bien. Ce n'est pas leur forme physique, verbale ou mentale qui permet de les distinguer mais bien le diagnostic correct de leur cause et de leur finalité. Les "violences-vécu" sont provoquées par une tension émotionnelle mal gérée et elles sont à désamorcer par une empathie qui valorise les besoins, fondements, valeurs, motivations. Les

⁶⁹⁹ Dans *Unnatural Emotions*, l'anthropologue Catherine Lutz mentionne que les Ifaluks, habitants d'un atoll corallien dans le Pacifique, ont des mots différents pour désigner 1) la colère qui monte à la suite d'une succession d'incidents contrariants, 2) le ressentiment éprouvé quand votre famille ne vous a pas aidé comme vous l'attendiez, 3) l'irritabilité éprouvée quand on est malade, et enfin 4) la colère mêlée d'indignation contre quelqu'un qui a commis un acte moralement répréhensible. Cité dans LELORD François & ANDRÉ Christophe, *La Force des émotions*, Odile Jacob, 2001, p. 62.

violences instrumentales se subdivisent en "violences-délict", éliminables par l'aménagement d'un cadre de droit contraignant, et en "violences-pouvoir" que seule la stratégie négociatrice est capable de déjouer.

Dans une rage de colère, la part d'émotion vécue surgit au cœur de la personne sans qu'elle ne l'ait décidé, à la différence de la part de pouvoir qui, elle, est une subtile exploitation de l'énergie coléreuse en vue d'en tirer un bénéfice. Il est important de démêler ces deux types de colère. Car en ce qui concerne la "colère-vécu",

la personne se calme quand

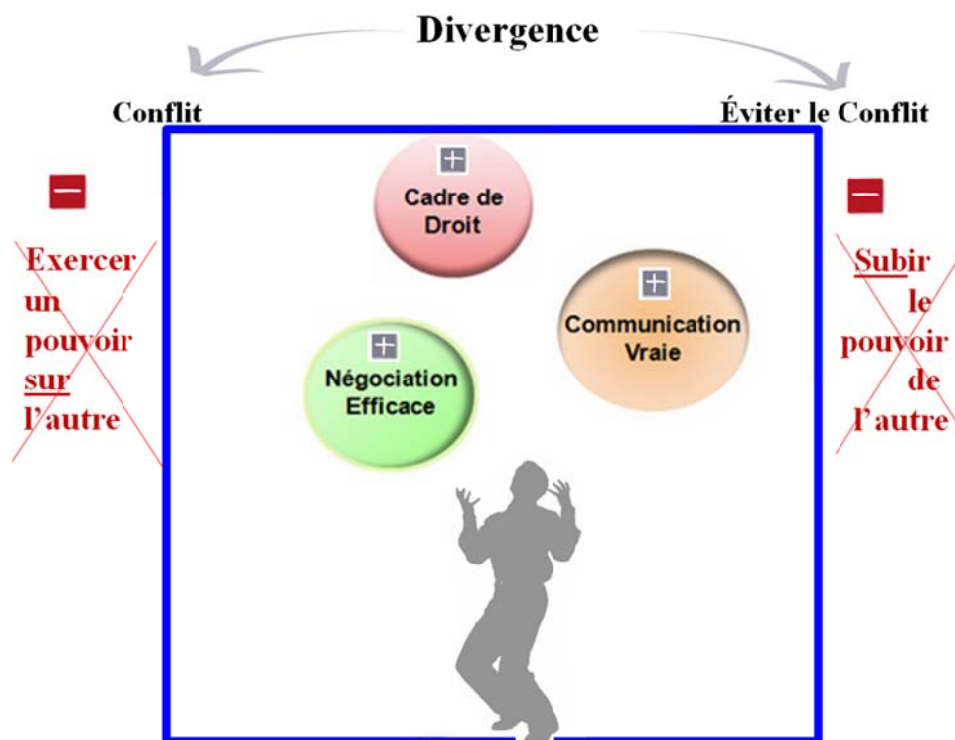
- on lui manifeste de l'empathie,
- on s'intéresse à ce qui l'agace,
- on prend au sérieux son besoin frustré,
- on reconnaît ce qui est important à ses yeux.

Au contraire, elle s'énervé davantage quand

- on lui dit « calme-toi »,
- on lui explique qu'elle a tort de s'énervé,
- on s'en désintéresse,
- on fait de l'humour.

A l'inverse, l'empathie est comme de l'huile sur le feu pour la part de "colère-pouvoir" qui s'en nourrira pour prendre encore davantage le dessus. La parade adéquate dans ce cas est d'éviter d'alimenter en quelque manière le jeu de pouvoir. C'est par exemple tourner le dos, mettre fin à l'échange, faire de l'humour.

Dans leurs conflits, les participants apprennent à ne prendre qu'un problème à la fois, et, dans celui-ci, à démêler les aspects à gérer avec CD, ceux avec CV et ceux avec NE ! À force de pratique, l'objectif est d'apprendre à jongler avec les trois compétences :



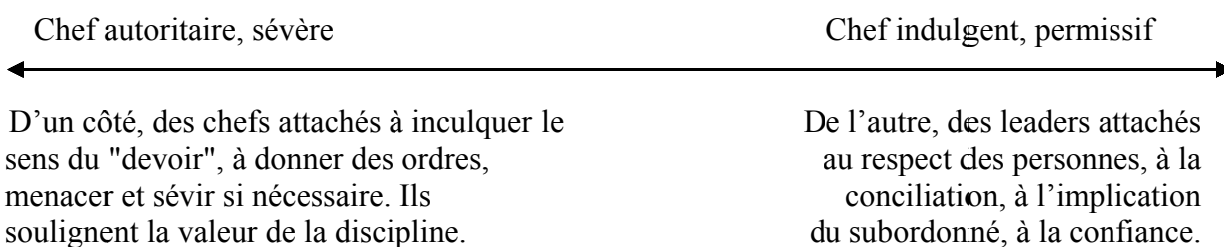
On ne réussit pas à jongler d'emblée avec trois balles. On s'entraîne d'abord avec deux balles, dans des séquences simples qui décomposent le mouvement, de droite à gauche puis de gauche à droite. Je procède de cette manière pour enseigner la coordination de ces trois compétences, par des exercices deux par deux : Cadre de Droit et Communication Vraie, Négociation Efficace et Cadre de Droit, Négociation Efficace et Communication Vraie. Ces trois séquences font l'objet des trois chapitres qui suivent. Ceux-ci sont des résumés parfois lapidaires de mon livre *La méthode C-R-I-T-E-R-E pour mieux gérer nos conflits*. Je n'ai gardé ici que les éléments utiles pour la suite de cette étude-ci.

Chapitre 1 : Cadre de Droit et Communication Vraie

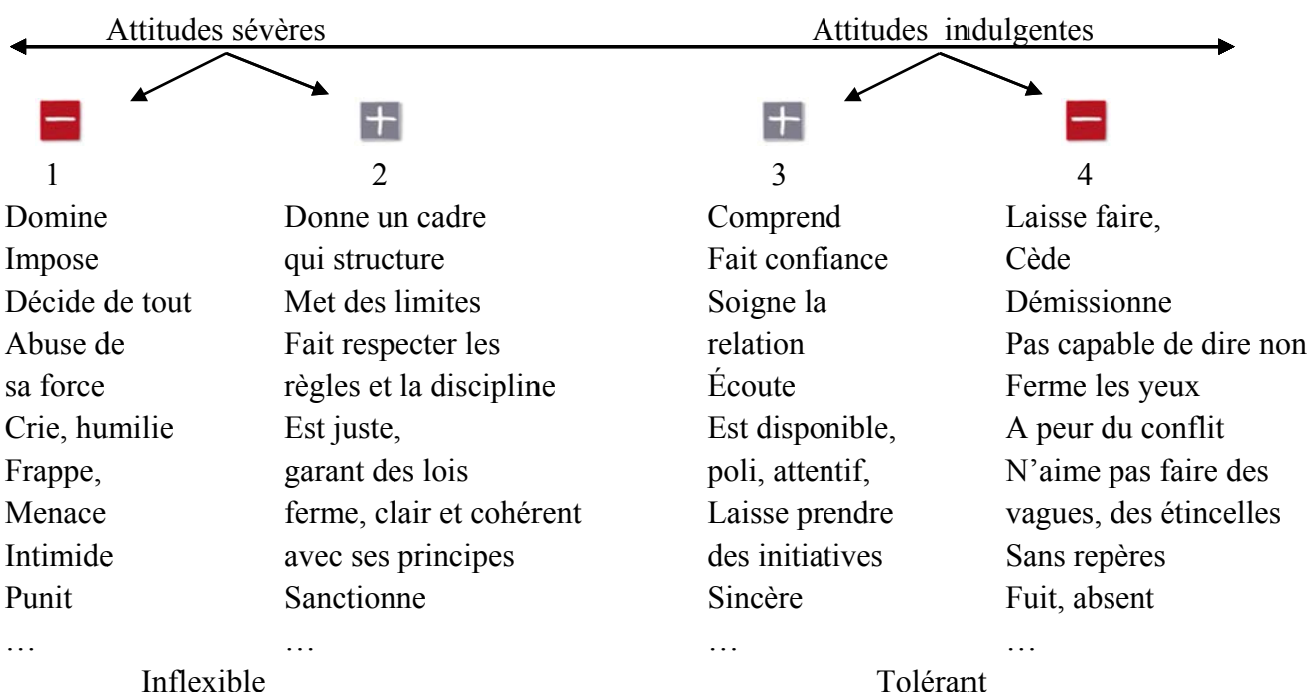
Dans le parcours, je place les participants dans des situations où ils exercent un rôle d'autorité (en tant que parent, professeur, cadre en entreprise privée ou dans la Fonction publique, dans l'armée, comme mandataire politique)⁷⁰⁰.

Section 1 : Ni autoritaire, ni laisser-faire. Et autorité et compréhension

Dans les débats sur les relations hiérarchiques, les styles de commandement sont d'habitude placés sur une droite qui va des plus autoritaires aux plus laxistes :

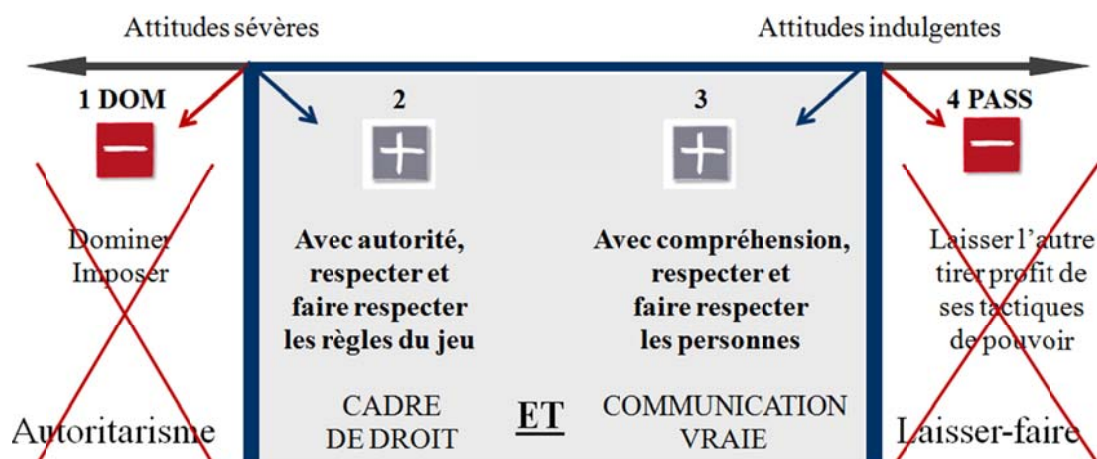


Chacune de ces deux colonnes mêle dangereusement du bon et du poison. Les termes "sévère" et "indulgent" sont très ambigus, ils portent tous deux une part de vérité et une part d'erreur. Pour sortir de la confusion, nous devons en extraire le positif et le négatif.



Bien gérer ses conflits, c'est abandonner ce que nos sévérités et nos indulgences portent de nocif (colonnes 1 et 4) et pleinement valoriser ce que chacune a de meilleur (colonnes 2 et 3). Le schéma à trois voies déjà posé (conflit mal géré, conflit bien géré, conflit évité) passe ainsi à quatre :

⁷⁰⁰ Pour un exposé plus complet de ce chapitre, cf. CHOMÉ Étienne, *op. cit.*, p. 50-99.



En position d'autorité, beaucoup cherchent l'équilibre quelque part au milieu de cette droite horizontale qui va des stratégies les plus autoritaires aux plus laisser-faire. Comme si la solution résidait dans un bon dosage, un subtil mélange des deux. Ce schéma est pourtant erroné : le défi de l'autorité n'est pas de trouver la bonne dose de fermeté et d'ouverture. Il n'y a pas à choisir entre la fermeté de la justice et l'ouverture inconditionnelle aux personnes. L'autorité qui respecte et fait respecter les règles est une compétence, la compréhension qui respecte et fait respecter les personnes en est une autre. **Ce sont là deux plans distincts qu'il faut d'abord apprendre à distinguer et qu'il faut ensuite réussir à combiner.** Dans toute interaction, le premier défi est de discerner d'une part les aspects qu'il convient de gérer par le Cadre de Droit et d'autre part ceux à gérer par la Communication Vraie. Cela permet d'utiliser le bon outil pour chaque aspect et chaque niveau du conflit. Le défi est ensuite de réussir à tenir ensemble les deux, à travers quatre opérations simultanées et corollaires : déployer les paroles et les gestes qui contribuent à une pleine autorité qui pose et garantit le meilleur cadre de droit (la juste fermeté de la colonne 2) et investir dans une profonde compréhension des acteurs (l'ouverture inconditionnelle aux personnes de la colonne 3). Mais aussi éliminer toutes formes de violence et d'abus de pouvoir de ma part (la fermeture de la colonne 1) et 4) empêcher l'autre de profiter de mon refus d'exercer un pouvoir sur lui (la faiblesse molle de la colonne 4).

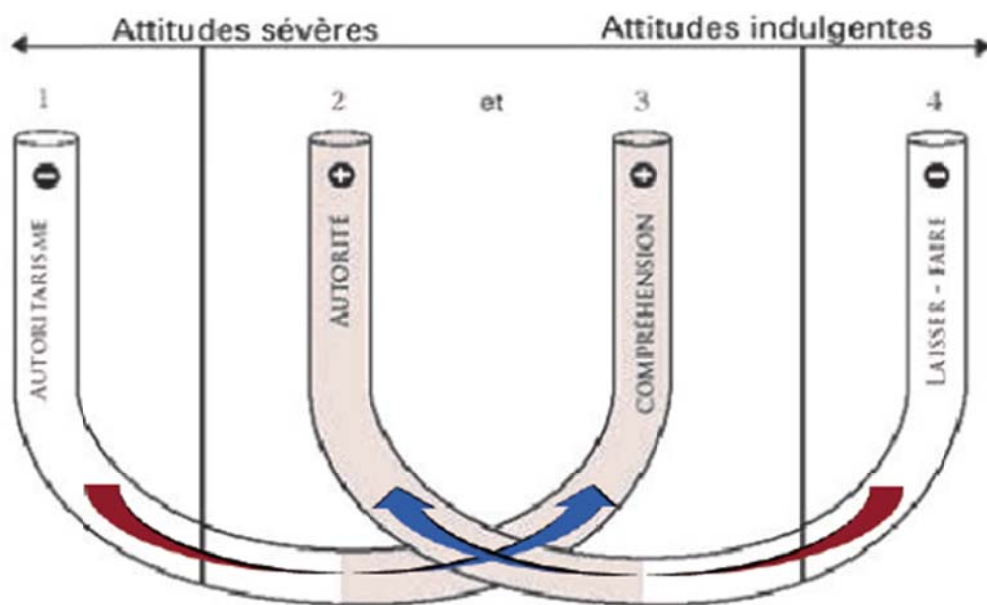
Le point commun aux colonnes 1 et 4, autoritarisme et laxisme, est le pouvoir "sur". Plus un chef obtient l'obéissance en exerçant un pouvoir sur son subordonné, plus son attitude se situe à l'extrême gauche de cette ligne. Et, au contraire, il est d'autant plus à droite qu'il le laisse prendre un pouvoir sur lui. La juste autorité n'est pas quelque part sur cette droite horizontale car elle est pervertie de part en part par la logique du pouvoir. Le point commun aux colonnes 2 et 3 est le respect : dans la deuxième, il s'agit du respect des règles et dans la troisième du respect des personnes. Un chef fait autorité quand il est juste (colonne 2) et bienveillant (colonne 3), pas un peu des deux, pas un coup l'un, un coup l'autre. L'autorité de tant de supérieurs hiérarchiques est sapée par leurs incohérences : tantôt dur, tantôt doux, magnanime / cédant à un « caprice », tantôt serrant à nouveau la vis. Ces bascules entre les colonnes 1 et 4 font de la relation une affaire de pouvoir, un bras de fer permanent.



La solution n'est pas dans l'horizontal, elle se trouve dans une double verticale : dans nos gestes et dans nos paroles, où passe la ligne de démarcation entre autorité véritable et abus

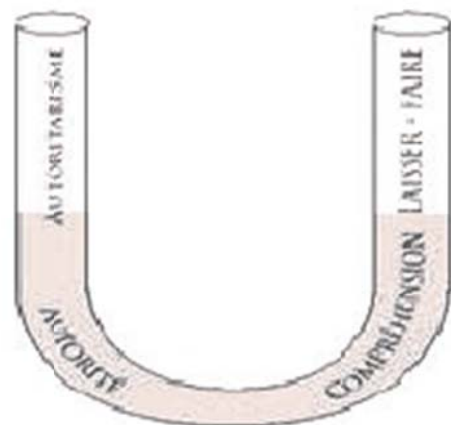
d'autorité et où passe celle qui sépare bonté et permissivité ? Ces verticales disent une double rupture avec la violence : emprise de moi sur toi et de toi sur moi.

Les colonnes 2 et 4 fonctionnent comme des vases communicants : une personne dont les attitudes spontanées sont principalement dans la colonne 4 se dépêtrera des filets de la permissivité en apprenant comment faire respecter la loi, sans faille et sans ambiguïté. Son défi premier est de vider la colonne 4 en remplissant la colonne 2. Les colonnes 1 et 3 fonctionnent également comme des vases communicants : un autoritaire gagne à travailler prioritairement ses compétences d'écoute, de compréhension et de respect des personnes. Son défi premier est de vider la colonne 1 en remplissant la colonne 3. Il s'agit de penser les défis de l'autorité ET de la compréhension dans un double système de baromètres :



Tant que les colonnes de la sévérité et de l'indulgence communiquent entre elles, comme si elles constituaient ensemble un seul baromètre, le problème de l'autorité restera insoluble. Voici comment illustrer les deux impasses de choisir l'autorité au détriment de la compréhension, ou l'inverse :

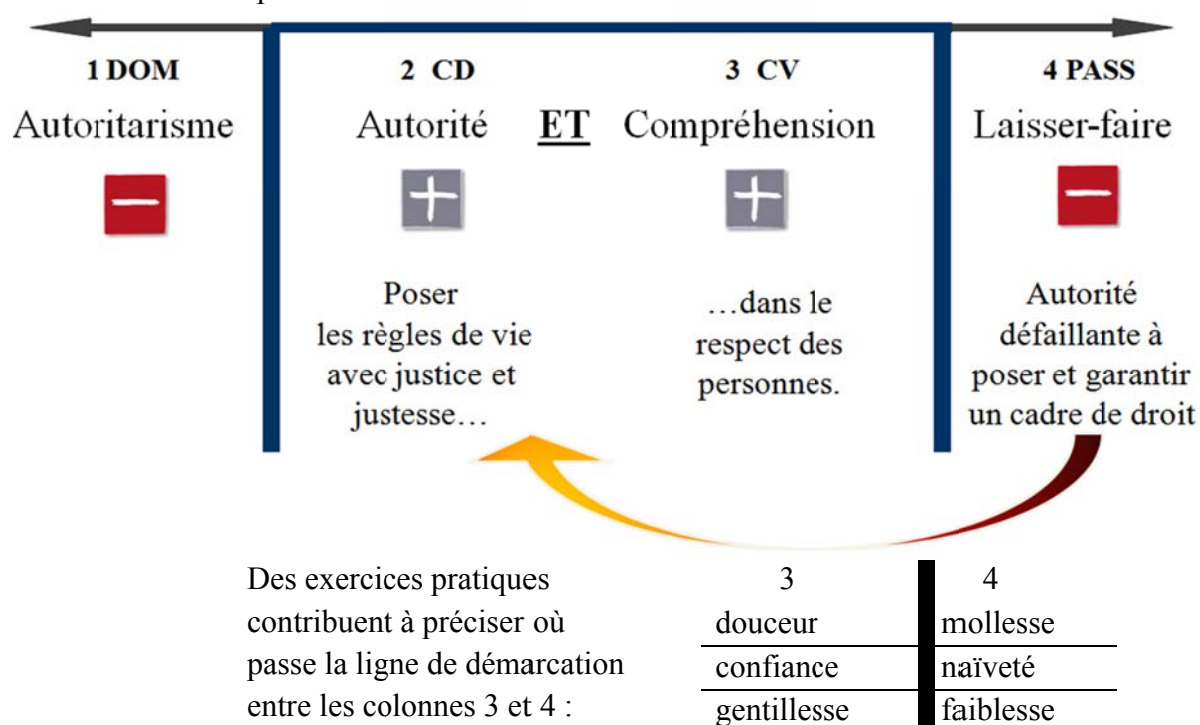
- Pour augmenter mon autorité, je diminue ma bienveillance : le liquide du baromètre se vide à droite et passe à gauche.
- Pour augmenter ma bienveillance, je diminue mon autorité : le liquide du baromètre passe de la colonne de gauche à celle de droite.



Dans le parcours de formation que je propose, le parent, le professeur, le supérieur hiérarchique est invité à ranger ses paroles et ses gestes du quotidien dans les 4 colonnes puis à apprendre comment éliminer concrètement ceux qui relèvent de la colonne 4 au profit de la colonne 2, et ceux de la colonne 1 au profit de la colonne 3. Reprenons ces deux derniers mouvements.

Section 2 : Vider la colonne 4 des attitudes PASS. Quitter tout laxisme

Voici les termes du premier mouvement :

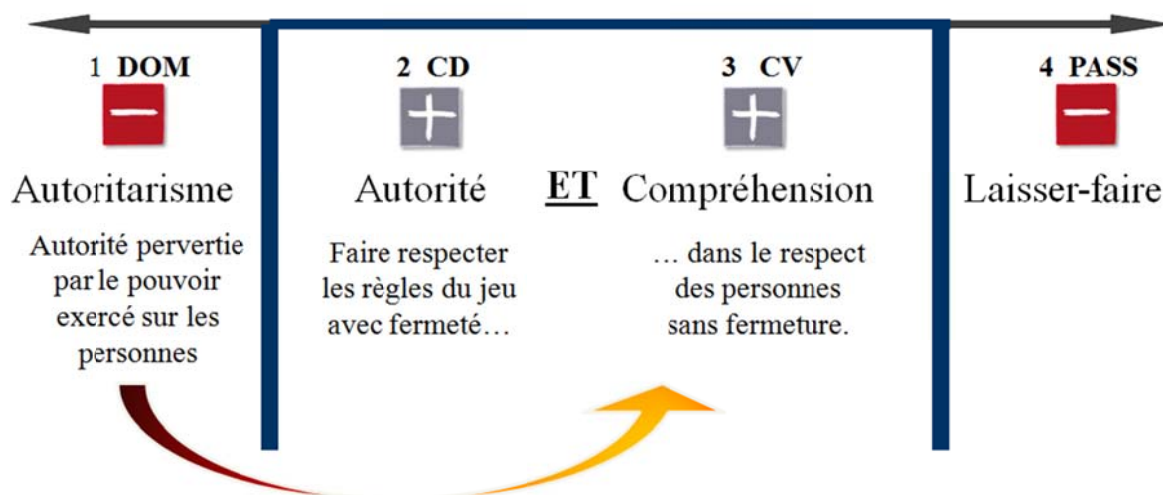


Un cadre insuffisamment ou mal posé est source de violence. Chaque participant est invité à se donner les moyens d'un cadre sécurisé de parole en famille et au travail : créer ou améliorer l'instance décisionnelle, les espaces et moments privilégiés de rencontre hors crise, où le groupe se met d'accord sur ses règles du jeu, en impliquant au mieux tous les acteurs concernés et en tirant le meilleur profit de la parole de chacun. Tout groupe a la capacité de s'autoréguler. Il dispose des ressources pour trouver lui-même ses solutions, à condition de prendre du temps chaque fois que nécessaire. Le rôle de l'autorité est d'optimiser le cadre de droit : Clarté + cohérence + fermeté produisent sérénité, sécurité et justice.

Ces étapes sont décisives dans les zones de non-droit, telles que certaines cours de récréation, banlieues urbaines, régions dirigées en sous-main par des maffias ou livrées à des bandes armées. Instaurer et renforcer le cadre de droit est essentiel là où règne la loi du plus fort.

Section 3 : Vider la colonne 1 des attitudes DOM. Quitter tout autoritarisme

Voici les termes du deuxième mouvement, qui consiste à mieux délimiter les colonnes 1 et 2 d'une part, à donner les moyens de quitter les attitudes de la colonne 1 d'autre part :



La mission de l'autorité est de faire respecter la loi, sans recourir aux jeux de pouvoir des uns "sur" les autres. C'est l'art de solliciter la force de la loi, seule à même de nous faire échapper à la loi du plus fort. Cet art s'enseigne. Le point crucial le plus délicat est de faire face à un membre de l'équipe qui cherche à prendre un pouvoir "sur". Comment mettre hors-jeu les comportements injustes ou inacceptables ? Comment exercer un **pouvoir pour** faire revenir dans le jeu celui qui s'est mis hors-jeu, sans soi-même sortir du jeu, sans soi-même exercer un pouvoir sur lui ? La solution réside dans la sanction-réparation, à soigneusement distinguer de la punition-répression. Par la formule "punition-répression", je désigne toute démarche punitive et coercitive à ranger dans la colonne 1, et par "sanction-réparation", toute démarche réussissant à mettre la violence hors-la-loi sans recourir à la violence, à ranger dans la colonne 2. Voici six caractéristiques pour les distinguer.

— DOM	+ CD
La punition-répression se décide après coup ou, pire, sur le coup de l'émotion, à chaud, dans la fatigue. Elle s'apparente à des représailles, à un coup de sang vengeur.	La sanction-réparation se décide hors crise . Elle préexiste aux délits qu'elle règle. En la mettant ensemble en place, le groupe cherche à régler les délits à venir et non ceux du passé. Elle est ainsi connue à l'avance par tous.
La punition-répression est subjective , frappée d' arbitraire . Lorsque le châtiment est à la libre appréciation du supérieur, son "devoir d'intervenir" se confond avec un "droit de punir" et devient un privilège : « Attention, c'est moi qui décide, je détiens le pouvoir ! ». La répression par un chef juge et partie confirme l'adage : « La raison du plus fort est toujours la meilleure » et infirme le principe : « La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse » (Déclaration des droits de l'homme).	La sanction-réparation est légitime parce que juste . Elle tire sa force non pas de la prééminence subjective du maître mais bien de l'objectivité de la loi, qu'elle rend contraignante. C'est le code de loi qui sanctionne. Son exécution est dépersonnalisée , vide de toute connotation affective. Est bonne la sanction qui permet une réparation judicieuse et proportionnée au mal qui vient d'être fait. Un objet cassé peut être remis en état ou remplacé. Sinon, il s'agit de rétablir, de faire un travail qui sert ceux qui ont été lésés, selon le principe des « travaux d'intérêt général ou d'utilité publique ».
Punition = loi et droit du plus fort	Sanction = force de la loi et du droit.
C'est la personne qui est punie. La punition se reconnaît au fait qu'elle vise la personne. Elle atteint son	C'est l'acte qui est sanctionné. La sanction dénonce un comportement précis, sans confondre la personne et sa faute.

intégrité, elle la condamne dans son ensemble. Elle est infantilisante, vexatoire, humiliante.	Intransigeante quant à l'acte, elle prend soin de la personne en l'invitant non seulement à réparer objectivement mais aussi à se réparer.
La punition-répression écarte le "mauvais" des "bons". Elle l' exclut encore davantage. En le faisant payer, elle le détourne de sa responsabilité . Elle augmente la hauteur du mur entre le "bourreau" et la "victime".	La sanction-réparation donne au contrevenant l'occasion d'être réhabilité et réintégré dans le groupe, au moyen de gestes concrets par lesquels il assume la responsabilité de son acte délictuel . La sanction socialise et a une valeur pédagogique, en amenant les acteurs à mieux intégrer le sens de la loi.
La punition se concentre sur le manquement du contrevenant, sur la trahison de son devoir . La personne lésée se donne le droit de se venger, comme un but en soi et dans une logique de "bien fait pour toi". La punition est ournée vers le passé .	La sanction traite le non-respect d'une obligation, le prix d'une dette. Elle n'est qu'un moyen pour assurer le respect effectif du droit de la personne lésée . Le contrevenant répare quelque chose mais aussi à quelqu'un. L'exigence de réparer tourne les protagonistes vers l'avenir .
La punition-coercition fonctionne dans le registre de la prise de pouvoir, voire de la force brutale. Elle tombe dans le piège de la contre-violence censée mettre fin à la violence première mais renforçant une spirale de la violence . Elle provoque chez l'autre un désir de vengeance, de revanche.	La sanction remet les compteurs à zéro, met un terme à la transgression. Elle met un coup d'arrêt à la violence , du fait qu'elle emploie une force d'un autre registre que les coups pour sanctionner la conduite inacceptable. Elle parvient à contenir sans humilier. Mieux, elle prévient en dissuadant efficacement.

Des parents craignent qu'en arrêtant de punir (position DOM), ils risquent de devenir faibles, impuissants et permissifs (position PASS). Ils vont en fait découvrir ce qu'est la ferme autorité véritable, au fur et à mesure qu'ils réussissent à remplacer leurs punitions-répression par des sanctions-réparation. Voici l'outil qui en donne les moyens : hors crise, avant transgression, mobiliser le groupe pour poser un règlement qui ne se contente pas de dire les interdits mais qui prévoit aussi clairement les sanctions, c'est-à-dire ce que l'on fait précisément quand quelqu'un transgresse la règle posée. Le groupe doit donc non seulement préciser quel est le comportement inacceptable mis hors-la-loi, mais encore répondre à la question : « Que ferons-nous si prochainement quelqu'un ne respecte pas cette règle posée entre nous ? » Ou pour le dire à partir de la responsabilité de chacun : « Si un jour, je trahis l'engagement que je prends maintenant, qu'est-ce que je m'engage à faire pour réparer ? » Le groupe établit ainsi le dispositif de sanction-réparation le plus juste et ajusté possible, clair, cohérent et accepté par tous. L'accord sera d'autant plus opérationnel et durable qu'il aura impliqué véritablement les personnes concernées, en les sollicitant dans leur liberté et leur responsabilité.

Mon expérience de formateur atteste des profondes transformations vécues par les familles, les écoles et les entreprises lorsque les chefs parviennent ainsi à abandonner peu à peu les attitudes de la position dominante : crier, juger, injurier, menacer, intimider, faire pression, affaiblir, humilier, rabaisser, disqualifier, diminuer, se moquer, mépriser, ridiculiser, dévaloriser, priver d'affection, faire du chantage, culpabiliser. Punir, au sens d'infliger une douleur, c'est obtenir le contraire de ce qu'on cherche. Plusieurs études dans des milieux scolaires où les professeurs s'enfonçaient toujours plus systématiquement dans une stratégie de répression ont mis en lumière que les punitions qui se voulaient un remède à la violence,

deviennent peu à peu une des causes principales de la violence. Chaque fois que l'autorité exerce un **pouvoir sur** les subordonnés, elle se fourvoie, comme le médecin venu pour soigner une plaie infectée en employant lui-même des outils infectés. Ainsi, tant qu'un père frappera son enfant pour que celui-ci ne frappe plus, la plaie de la violence s'infectera davantage. L'autorité de ce père est gangrenée par le mal qu'il cherche à juguler. L'efficacité de l'Autorité et sa légitimité sont minées par la confusion des moyens employés, mélangeant autorité et abus de la position supérieure.

Au début de cet apprentissage, des parents objectent habituellement : « Tout cela est très beau. Mais avec cet enfant-là, si on ne recourt pas à la force (sous-entendu : ordres impératifs, menaces de représailles, punitions-répressions), on n'obtient rien. » Puis, encouragés par des expériences positives d'une force tranquille nouvelle, ils opèrent une révolution copernicienne, qui inverse le schéma : En fait, tant que le plus fort ne renonce pas à profiter de sa supériorité, le cycle de la violence ne pourra pas être enrayé. Cette renonciation de toute forme d'autoritarisme au profit de la seule juste autorité est la condition indispensable à la suppression des violences physiques puis verbales dans un foyer. D'immenses progrès sont alors possibles dans le groupe. Car c'est le chef qui dicte le jeu et qui induit ou non les jeux de pouvoir des uns et des autres. C'est lui qui a le plus de pouvoir pour faire basculer ou non le groupe dans le régime d'un "État de droit" à l'échelle domestique.

« L'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué⁷⁰¹. » Ce propos d'Hannah Arendt est juste mais le principe a besoin d'outils et de méthode pour que se produise effectivement le renversement de perspective. L'autoritaire se montre fort, il se croit fort ; à tout le moins, il veut le faire croire... Mais en réalité, il est faible et démuni. Celui qui impose sa loi sans tolérer de contestation vit dans la crainte que son autorité soit sapée. Les cris et les pressions sont des stratégies qui ont l'apparence de la force mais qui trahissent en fait une impuissance à obtenir le respect par le respect, le symptôme du sous-développement des compétences de type CD et NE. Tant qu'il est le plus fort, il gagne les batailles mais il s'enfoncé toujours plus avant dans une guerre, qu'il déclenche et nourrit lui-même par ignorance de l'autorité véritable. « Plus le chef a de l'autorité, moins il doit recourir à des moyens de pression pour se faire obéir⁷⁰². » En mettant chacun devant la responsabilité de ses actes, la force tranquille de l'autorité obtient le respect discipliné des règles sans l'usage de la force physique ou de menaces pressantes. Un kilo d'autorité a plus de poids qu'une tonne de pouvoir mais il est moins lourd à supporter !

« Être » l'autorité, l'« avoir » et la « faire » est une formule ramassée des trois formes d'autorité que je reprends à Bruno Robbes et que je présente à partir de ma propre grille d'analyse en trois compétences :

- 1) « Être l'autorité » désigne l'autorité statutaire (les Romains parlaient de la *potestas*) : « le pouvoir dont sont investies certaines personnes en raison de la fonction qu'elles remplissent dans un cadre institutionnel déterminé⁷⁰³ ».
- 2) « Avoir de l'autorité » dit l'*auctoritas* qui émane de la personne, l'acte d'un auteur (du latin *auctor*, étymologiquement celui qui est cause première), capable d'être fondateur : il s'autorise et fait grandir l'autre (le verbe *augere* en latin est polysémique : augmenter,

⁷⁰¹ ARENDT Hannah, *Qu'est-ce que l'autorité*, dans *La crise de la culture*, Gallimard, 1972, p. 122-123. Cf. aussi MATTAINI Mark A., *Construction Cultures of Non-Violence: The Peace Power Strategy*, dans *Education & Treatment of Children*, vol. 24, n° 4, novembre 2001, p. 430-448.

⁷⁰² DELAIRE Guy, *Commander ou motiver ?*, Éditions d'Organisation, 1986, p. 9.

⁷⁰³ BURDEAU Georges, *Autorité*, dans *Encyclopædia Universalis*, Corpus 3, p. 579.

développer, renforcer, rehausser, élever, enrichir, favoriser, glorifier, honorer, faire naître). Indépendamment de son statut, le maître véritable a de l'autorité du fait qu'il élève l'élève. C'est bien là le sens du mot "élève". Il a suffisamment confiance en lui et en ses savoirs pour autoriser l'élève à oser expérimenter et explorer, à être à son tour auteur et acteur de sa propre existence⁷⁰⁴.

- 3) « Faire autorité » renvoie à l'autorité de compétence, la capacité fonctionnelle de déployer ses savoir, savoir-faire et savoir-être à travers des actions adéquates dans le contexte donné.

Ces trois dimensions de l'autorité consonnent avec les trois compétences de mon modèle CD-CV-NE :

Cadre de Droit (CD) Être l'autorité	
L'autorité institutionnelle et statutaire, légitimée par la fonction, optimise le Cadre de Droit pour assurer la qualité du jeu, la fluidité de l'organisation du groupe et de son fonctionnement ⁷⁰⁵ .	
Négociation Efficace (NE)	Communication Vraie (CV)
Faire autorité	Avoir de l'autorité
L'autorité du savoir-faire, de l'expert compétent, capable de souplesse et d'adaptation au contexte rend Efficace la Négociation, c'est-à-dire l'implication des membres du groupe pour qu'ils soient accordés dans les tâches à réaliser, les objectifs à atteindre, les bons résultats à obtenir, et pour répondre aux défis de manière contextualisée, fine, souple, ajustée.	L'autorité de l'auteur, de l'authenticité personnelle, est l'influence, l'ascendant, le crédit, le charisme d'assurer la qualité du climat relationnel sur des bases de respect sincère, d'optimiser la mobilisation des énergies et des bonnes volontés.

Chapitre 2 : Négociation Efficace et Cadre de Droit

Section 1 : Ni passage en force, ni légalisme sans prise. Optimisation et du résultat et de la qualité du cadre de l'échange

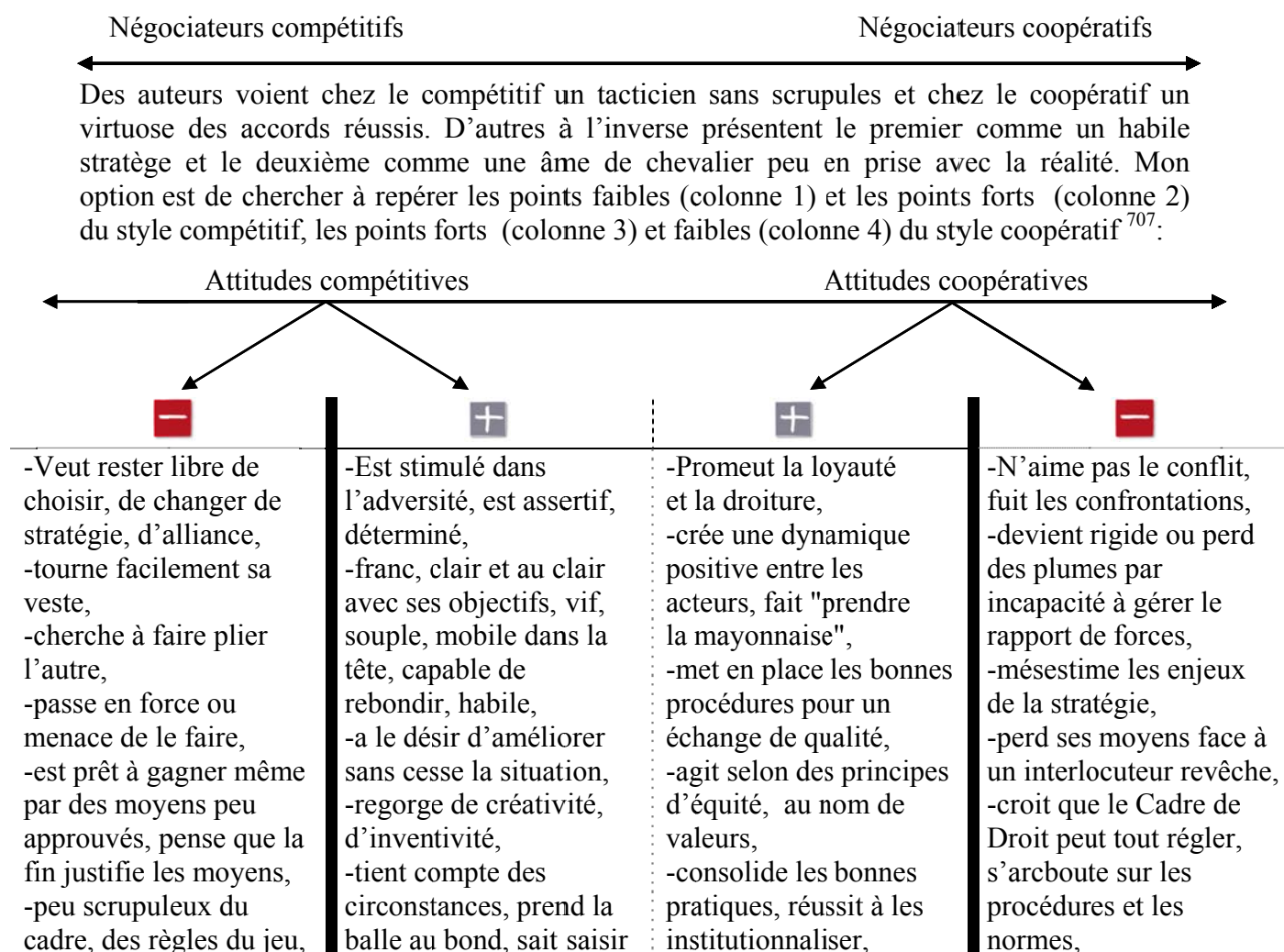
Dans le chapitre précédent, nous avons examiné l'exercice du pouvoir dans le cadre des relations verticales parents-enfants, professeur-élève, patron-employé. Ce chapitre élargit le cadre conceptuel en quatre colonnes aux relations d'égal à égal. Comment des acteurs sans lien de subordination et de forces +/- égales peuvent-ils éliminer entre eux les jeux de

⁷⁰⁴ Cf. MAHEU-VAILLANT Élisabeth (dir.), *L'autorité, pour une éducation non-violente*, Éditions du MAN, 2010 : un guide pour une autorité qui contient et autorise, qui aide à devenir autonome. Cf. aussi MAHEU Élisabeth, *Sanctionner sans punir : dire les règles pour vivre ensemble*, Lyon, Chronique Sociale, 2005.

⁷⁰⁵ Les quatre "L" du cadre éducatif de la pédagogie institutionnelle dans une classe, à l'école :

- Lieux pour être un "je" capable de jeux avec d'autres "je".
- Limites contenant des libertés et des volontés de puissance pour coexister.
- Loi qui organise les lieux, matérialise les limites, protège les individus et les biens.
- Langage : l'inter-dit donne accès au "dit", la loi libère la parole.

pouvoir contreproductifs ? Les typologies traditionnelles dans la littérature spécialisée rangent les profils de négociateurs⁷⁰⁶ des plus compétitifs aux plus coopératifs :



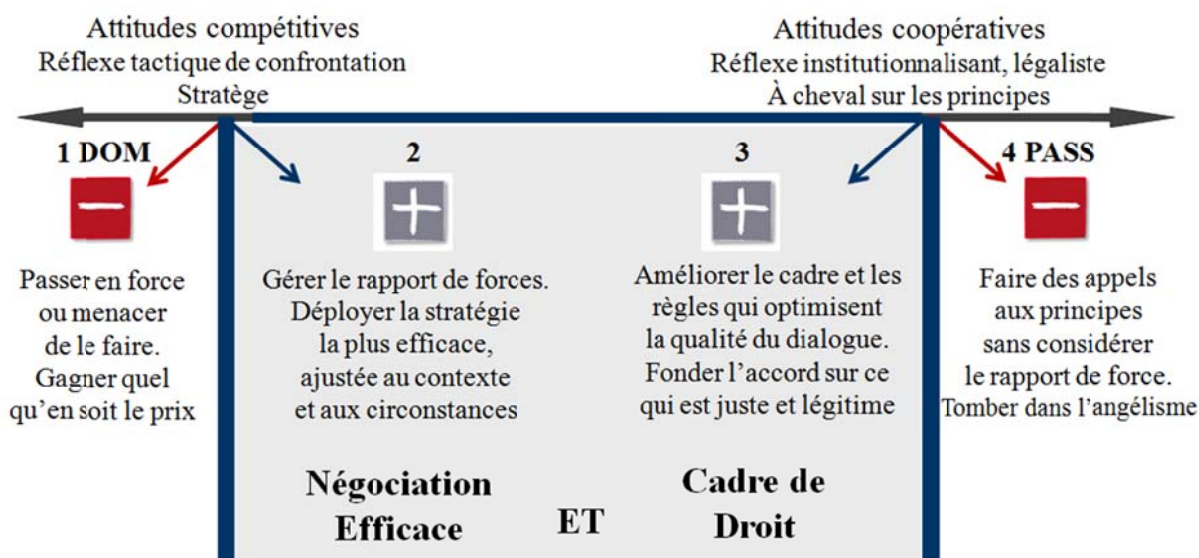
⁷⁰⁶ De nombreux psychologues ont proposé une classification des profils de négociateurs, en s'appuyant en particulier sur les facteurs de personnalité des intervenants. Les travaux de Blake et Mouton proposent une dichotomie entre l'accomplissement de la mission assignée et la prise en compte de la relation avec autrui. Deux chercheurs, Thomas et Kilman, ont décliné avec pertinence ces études dans le domaine de la négociation.

⁷⁰⁷ Thomas et Kilmann proposent quatre profils qui consonnent avec mes 4 colonnes : 1) combatif, agressif, faisant du forcing et prenant l'ascendant sur l'interlocuteur, 2) stratège, 3) diplomate, 4) défensif, peu engagé, désincarné. La typologie de Rojot comprend les quatre styles suivants : dur, calculateur, chaleureux et maquignon. Cf. ROJOT Jacques, *La négociation*, 1994, p. 157. On parle aussi du négociateur relationnel, philanthrope, profil que je reprends dans la section suivante, qui croise CV et NE. Dans *Bien négocier*, Éditions d'Organisation, 1995, p. 63, Patrick AUDEBERT propose de distinguer : « 1) Le négociateur **stratège** est caractérisé par un haut degré d'engagement personnel et institutionnel. Il fait preuve d'initiatives, fixe les règles du jeu et la politique, se montre capable de prendre en compte les enjeux et les données de son interlocuteur. 2) Le négociateur **combatif** a un degré d'engagement personnel élevé mais un degré d'engagement institutionnel faible. Il se centre sur les données de la situation et prend en compte la relation mais dans une orientation de "forcing" et de résultat. En revanche, il ne cherche pas à tirer avantage des potentialités que pourrait lui offrir l'organisation. 3) Le négociateur **diplomate** a un degré d'engagement institutionnel élevé, car il est avant tout un mandataire qui doit rendre compte, mais son engagement personnel est faible en raison même de cette dépendance, son habileté relationnelle étant subordonnée à l'exécution de son mandat. 4) Le négociateur **défensif** apparaît dans cette classification comme un "simple figurant", plus "bureaucrate" que véritable négociateur. »

-remet facilement en cause un accord, -réinterprète une clause d'un accord selon ses intérêts propres, -met à mal la légitimité de ses résultats.	les opportunités, -a une intelligence du contexte, est fin stratège, -calcule les gains et les coûts, évalue les risques, -s'adapte et contourne les obstacles.	-met hors-la-loi les mauvaises pratiques, -exploite la force de l'imputabilité et de l'impunité : chacun assume la responsabilité de ses actes.	-ne situe pas les limites et les conditions de possibilité du mode coopératif, ou reste figé dogmatiquement dans ce mode, s'indigne mais sans avoir de poids.

Dans le chapitre 3 de la deuxième partie, nous avons évoqué diverses expérimentations autour du fameux dilemme du négociateur. D'un côté, les meilleurs résultats sont obtenus par un processus coopératif. La maximisation du profit individuel à court terme n'est pas la stratégie qui rapporte le plus dans la plupart des cas. Les gains pour chaque partie sont plus importants dans les interactions débarrassées des tactiques manipulatoires. D'un autre côté, celui qui ouvre son jeu de façon unilatérale s'expose au risque d'être abusé dans le cas où l'autre partie cherche à en profiter. Voilà pourquoi l'enjeu de la première phase d'une bonne négociation est d'asseoir un cadre et des règles du jeu tels que les tactiques et menaces de toutes sortes y soient effectivement éliminées.

Le débat est mal posé quand on choisit la démarche stratégique, qui cherche le meilleur gain possible, au détriment de la démarche institutionnelle qui engage tous les moyens disponibles pour que la force du droit prime sur le droit de la force. Le défi est de surmonter la tension entre la Négociation Efficace (NE) centrée sur le meilleur résultat et le Cadre de Droit (CD) optimisant les conditions coopératives du processus. Il n'y a pas à sacrifier un registre pour l'autre : l'art de rebondir sagement selon le contexte est une compétence, l'art d'organiser le meilleur cadre de droit possible à l'échange en est une autre. Ce sont là deux plans distincts qu'il faut d'abord apprendre à distinguer et qu'il faut ensuite réussir à combiner : préciser le champ propre à chaque compétence, en discernant ce qui peut être réglementé et gagne à l'être d'une part, ce qui doit rester de l'ordre du jeu souple, compétitif et créatif d'autre part. En schéma :



Une stratégie est à ranger d'autant plus à l'extrême gauche de cette ligne qu'elle permet d'obtenir des résultats en prenant le dessus sur les adversaires, qu'elle est dans le registre de la puissance (démonstration effective ou symbolique de supériorité). Le schéma de

Une stratégie est à ranger d'autant plus à l'extrême droite de cette ligne horizontale qu'elle se réduit à des incantations impuissantes, prêchant la coopération sans peser dans le rapport de forces.

pensée sous-jacent est de croire que la force obtient davantage. Cette croyance en la force brutale trahit en fait une impuissance à réussir le cercle vertueux de la dynamique coopérative.

Son erreur consiste à croire que les principes de droit dans lesquels s'incarne la morale suffisent à la résolution des conflits.

Dans le schéma de pensée classique, qui correspond à l'opinion la plus répandue, le négociateur qui ne recourrait pas aux jeux de pouvoir et aux divers stratagèmes se met en position de faiblesse. Tandis que dans le nouveau paradigme d'une gestion constructive des conflits, la véritable force est de réussir à coupler des attitudes de colonne 2 (NE), qui visent l'efficacité, et de colonne 3 (CD), qui optimisent la qualité du dialogue, en déjouant les attitudes des colonnes 1 et 4 : jeux de pouvoir sur l'autre, tactiques dont l'énergie est tournée contre l'autre.

Il s'agit de bien situer le champ propre à l'intelligence stratégique et le champ propre à l'intelligence institutionnelle, ensuite de les articuler. Un échange met en jeu des rapports de force (NE), régulés à l'intérieur d'un cadre et de règles du jeu (CD). Les intérêts particuliers qui ont toute sa place dans NE doivent recevoir le moins de place possible dans le processus normatif. En effet, CD ne doit pas dépendre des volontés partisans en présence, il gagne à se construire sur le socle ferme de ce qui est le plus juste et le plus ajusté. Cette base doit être suffisamment rigide, à distance de tout arbitraire et de toute personnalisation. La loi est la loi, non tributaire des parties, selon leur intérêt du moment. Il s'agit de protéger le processus CD des jeux de stratégie qui existent immanquablement dans le processus NE. « Ce que vous devez définir, c'est le cadre à l'intérieur duquel les gens sont libres d'agir⁷⁰⁸. » La compétition sportive fournit une analogie à la compétition sociale : chacun veut gagner mais pour gagner, il doit respecter les règles du jeu⁷⁰⁹. « La règle permet à chacun de prévoir ce que fera l'autre et définir ainsi le champ des attentes mutuelles qui permettent l'accord : dans la négociation permanente qu'est la circulation automobile à Paris, le feu tricolore est un arbitre commode. Même si je ne "crois pas au feu rouge", je sais que les autres s'attendent à me le voir respecter et agiront en conséquence ; je m'attends à les voir faire de même ; nos attentes mutuelles diminuent les chances d'accident⁷¹⁰. »

Fondamentalement, CD a besoin de NE et NE a besoin de CD. Les règles sont en bonne partie le résultat d'une négociation et elles en sont le fondement. D'une part l'acceptation des règles du jeu se fait au moyen d'une négociation efficace. D'autre part l'acceptation des règles du jeu est une des conditions offrant l'efficacité de la négociation ! CD et NE sont des conditions

⁷⁰⁸ Cette phrase est de Kuniyasu SAKAI, le génial manager japonais qui a construit un groupe d'une quarantaine de sociétés industrielles high-tech, revitalisées chaque fois que nécessaire par sa méthode du *bunsha* : « diviser les sociétés » dans une politique de *downsizing*, les faisant revenir à une taille optimale pour l'efficacité, la motivation et l'implication de tous et de chaque employé. « Un éléphant ne peut polir un diamant », dit-il.

⁷⁰⁹ « Quels moyens les joueurs ont-ils ou n'ont-ils pas le droit d'employer ? Comment les joueurs se distribuent-ils entre différentes lignes (avants, demis, arrières) ? Comment combinent-ils leurs efforts et déjouent-ils ceux des adversaires ? Dans le cadre tracé par les règles, des situations multiples peuvent surgir, soit sans intention délibérée de personne, soit par intention, à l'avance conçue, des acteurs. [...] Il y a une théorie de la conduite efficace de l'ailier, de l'avant-centre ou de l'arrière en même temps que de la conduite efficace de tout ou partie de l'équipe en des circonstances définies » (ARON Raymond, *Paix et guerre...*, op. cit., p. 20) ; cf. aussi *L'Opium des intellectuels*, Paris, Calmann-Lévy, 1955, p. 21. Cette image est aussi employée par DE BONO Edward, *Conflits, Vers la médiation constructive*, InterÉditions, 1988, p. 191.

⁷¹⁰ REYNAUD Jean-Daniel, *La négociation et la règle*, dans *Pouvoirs*, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n° 15, 1980, p. 53.

mutuelles l'une de l'autre. Le nouveau paradigme de gestion des conflits a pour défi de stimuler le cercle vertueux entre les deux. Pas assez de CD sert la loi de la jungle et la prolifération des jeux de pouvoir. Trop de cadre fait fuir les acteurs qui trouveront comment contourner la rigidité imposée artificiellement par CD à NE. Tout comme en économie, le jeu normal de la compétition est nécessaire et utile car il permet au produit de meilleure qualité sur le marché de rencontrer plus de succès. Une législation mal faite qui fausserait ce processus d'ajustement introduit une rigidité avec plusieurs effets pervers : soutien artificiel d'éléments non viables, non durables, développement de fraudes qui contournent clandestinement la rigidité officielle, échappatoires à l'excès institutionnel...

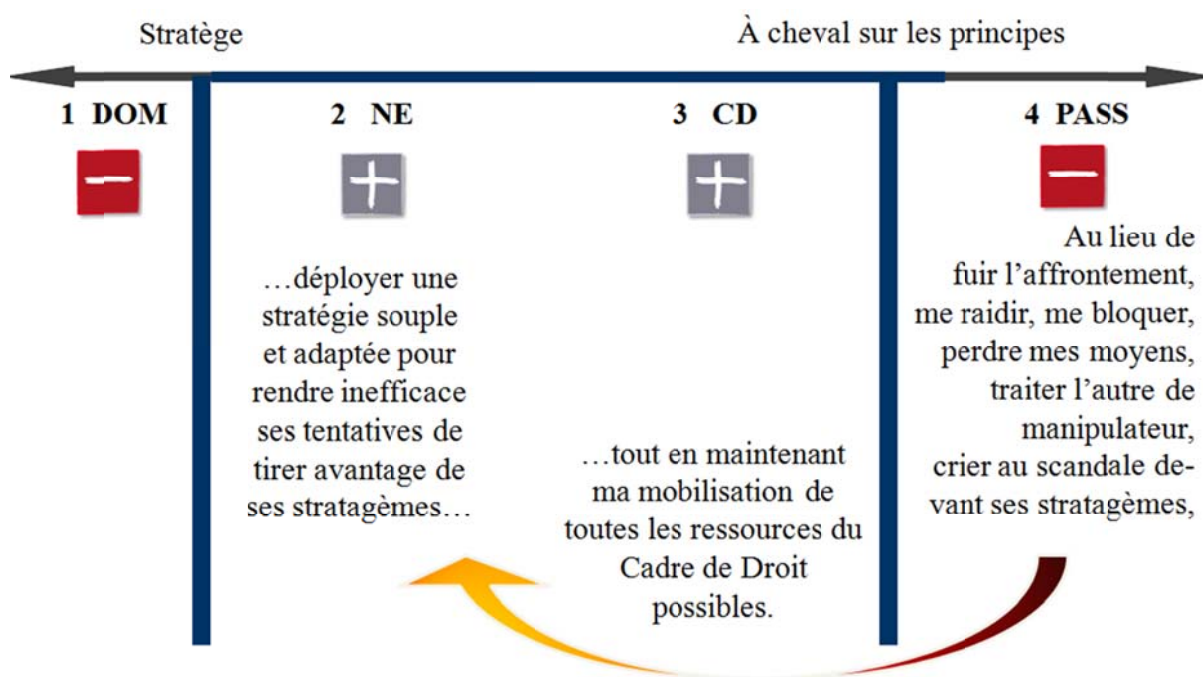
Les personnes qui se forment à la gestion des conflits sont d'abord invitées à prendre conscience de leur style spontané, en nommant leurs attitudes CD (profil à cheval sur les principes, droit) et PASS (légaliste pointilleux, mal à l'aise dans des situations de compétition...) et leurs attitudes NE (souple), et DOM (usant des bluffs, des ruses, des effets de surprise...). Par un programme de développement personnel, elles apprennent ensuite à déployer des stratégies du style opposé : si leur dominante est en colonne PASS, l'enjeu prioritaire est de remplacer leurs attitudes PASS par des attitudes NE. Les profils DOM gagnent, eux, à davantage intégrer les bienfaits des attitudes CD.

Section 2 : Vider la colonne PASS. Empêcher l'autre de tirer profit de ses tactiques

Il s'agit de ne jamais céder à l'argument de force et empêcher celui qui y recourt d'en tirer le moindre bénéfice. Cela se fait en inventant une répartie originale, une action qui nous permet de reprendre l'initiative, sans avoir donné la moindre prise supplémentaire à l'autre. Le principe de base est simple à énoncer : mettre le jeu de pouvoir hors d'état de nuire par une initiative qui relève d'un autre registre que le jeu de pouvoir. Mais la belle charge éthique du principe reste impuissante sans la force d'une méthode qui fournit les moyens concrets de son application, et aussi sans un long entraînement. Le programme consiste à apprendre sur le terrain du dialogue ce que l'aïkido (*do* signifie voie, méthode en japonais) apprend à faire en cas d'agression physique. Cet art martial ne rend pas coup pour coup (ce qui alimente le cycle des coups), il répond au coup de pied par un contre-pied qui fait perdre pied. Il désarçonne et désamorce le coup. Ses techniques de self-défense et non de contre-attaque enseignent comment contrer l'agression, sans se faire piéger par l'agressivité et sans entrer dans la dynamique contagieuse de la violence. Imaginons un homme qui s'élance, l'épaule en avant, pour enfoncer une porte. Surprise, la porte s'ouvre au moment même de l'impact et on "aide" l'homme déséquilibré à tomber par terre ! L'aïkido opère un renversement de situation : l'attaquant s'attend à rencontrer une résistance, il rencontre le vide et son déséquilibre est immédiatement amplifié jusqu'au tapis. C'est donc l'énergie de l'agresseur qui sert à réaliser le mouvement. Plus on est expérimenté, moins on dépense ses propres forces et plus on exploite intelligemment celles de l'autre, en connaissant les lois de la gravité, de l'inertie et des leviers. Les meilleurs *aïkidoka* (pratiquants de cet art) ne sont pas les plus forts physiquement : les grands maîtres ont largement dépassé l'âge de la retraite, et il ne fait pas bon s'attaquer à eux, même à plusieurs. C'est tout en rondeur que l'esquive et le déséquilibre conduit l'assaillant au tapis. L'*aïkidoka* ne se bat pas contre mais avec lui, jusqu'à ce qu'il renonce devant l'inutilité de sa force physique, qui ne rencontre que le vide.

L'aïkidoka neutralise et dissuade l'agression, démarche très différente des « sumos [qui] cherchent à impressionner l'adversaire, à l'hypnotiser, à l'empoigner et à le balancer hors du cercle⁷¹¹ ».

Le jō, bâton employé en aikido, fut au départ, il y a quelques siècles, celui des moines orientaux qui cherchaient à concilier le double impératif de 1) ne pas ôter la vie humaine, 2) être à même de parer tous les coups possibles d'un agresseur, y compris d'un guerrier armé d'une épée. La démarche cherche à concilier éthique et nécessité stratégique de ne pas laisser faire un agresseur. En s'en inspirant, il est possible d'apprendre comment court-circuiter les jeux de pouvoir que l'autre essaie d'exercer sur nous, sans nous-mêmes utiliser les mêmes jeux de pouvoir. En schéma :



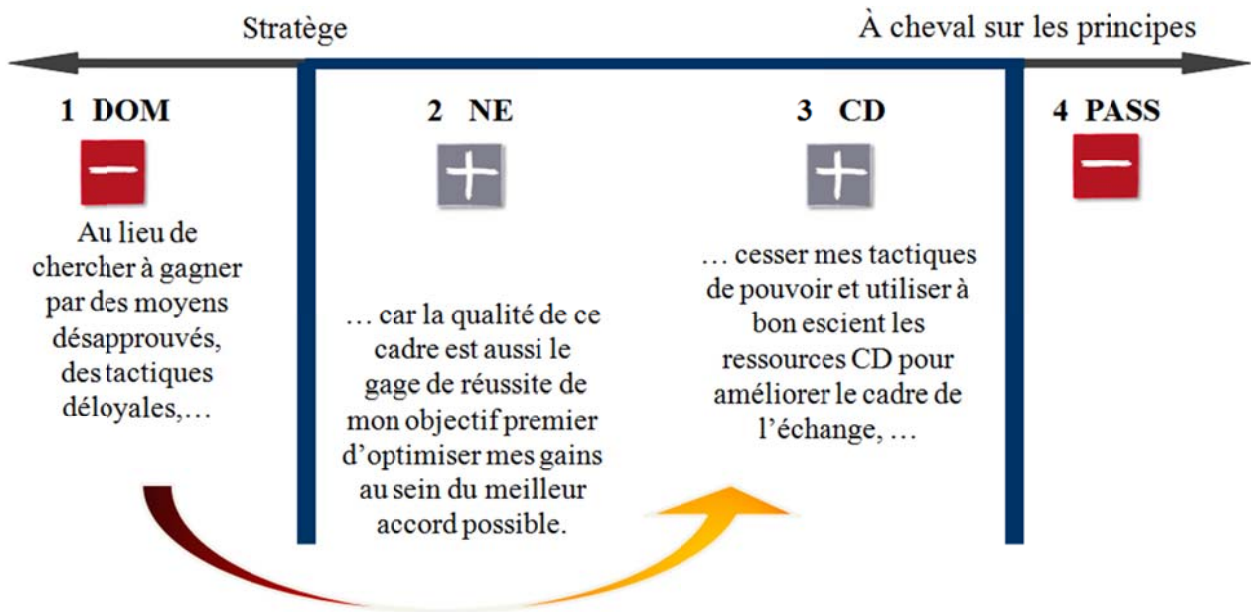
Le réflexe en conflit de s'arc-bouter sur les principes du droit provient d'habitude de personnes qui sont très mal à l'aise dans des situations de compétition et démunies devant des coups fourrés. Elles détestent le conflit, elles en ont peur, voire perdent leurs moyens en présence de jeux de pouvoir. Elles ont tendance à cacher la faiblesse de leur compétence NE en critiquant l'autre de « manipulateur », elles sifflent « hors-jeu » dans l'espoir de l'arrêter ou de le disqualifier. Elles agitent les cartons jaune et rouge du droit et la morale. À vrai dire, elles méconnaissent le monde de la négociation, dans lequel on ne peut éliminer les tricheries et les coups bas par la seule désapprobation morale ou par un renforcement systématique du Cadre de Droit. Aucun système réaliste ne peut éliminer la liberté d'initiative des acteurs et la réalité de la compétition, des bluffs, des ruses, des effets de surprise, etc.

Pour les personnes à profil légaliste tatillon, le programme de développement personnel porte sur l'acquisition des ressources NE, pour mieux faire face aux stratagèmes des autres et pour mieux exploiter soi-même les ressources de la stratégie : souplesse et adaptation. Le bon stratège tient compte des circonstances et sait saisir les opportunités, avec mobilité et créativité.

⁷¹¹ BELLENGER Lionel, *La boîte à outils du négociateur*, Éditions ESF, 2004, p. 159, qui cite Michel Drancourt.

Section 3 : Vider la colonne DOM. Conduire une négociation sans jeux de pouvoir

En schéma :



On est d'autant plus tenté de passer en force qu'on pense être en position forte. Mais il y a là une illusion d'efficacité. Car une interaction livrée à la force brute, où on s'autorise tous les coups, est contreproductive. L'intérêt bien compris est de considérer tous les éléments, y compris le facteur temps, notamment la qualité de la relation à long terme. Le court-terme et le "one shoot" sont les deux principales caractéristiques des gains obtenus par les tactiques DOM. Il est impossible de fonder une relation de partenariat durable sur de telles bases. « Rien n'est plus habile qu'une conduite irréprochable », disait Madame de Maintenon. Le bon négociateur ne laisse pas la dynamique conflictuelle *Lose-Lose* guider l'interaction. Il connaît et recourt aux ingrédients d'une dynamique *Win-Win*. Il crée un cercle vertueux qui dégage de la plus-value, un résultat final supérieur à ce qu'il y avait sur la table au début du dialogue. C'est l'art d'induire la coopération au sein de la compétition et de rompre avec les jeux de pouvoir. Le meilleur résultat s'obtient par une subtile conjugaison des compétences NE et CD.

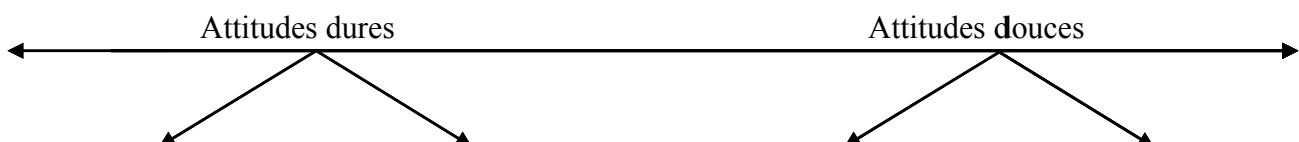
Chapitre 3 : Négociation Efficace et Communication Vraie

Section 1 : Ni attaque personnelle, ni démission. Et un bon accord et une bonne relation

Dans la littérature spécialisée, on classe, par ailleurs, les négociateurs sur une droite qui va des styles les plus durs aux plus doux :



En extrayant les forces et faiblesses du battant d'une part, du conciliant d'autre part, nous obtenons les quatre colonnes suivantes :



-	+	+	-
-Est insensible, -paraît rustre, -cherche à contrôler, -est têtu, prêt à en découdre, -élève la voix rapidement, -n'entend que ce qui entre dans ses plans, -fait des attaques <i>ad hominem</i>, met sous pression, veut gagner, ce qui revient pour lui à battre l'autre.	-A "une tête froide" douée d'intelligence rationnelle, qui objective, s'en tient aux faits, -est franc, sûr de soi, déterminé, direct, -sait ce qu'il veut, -exprime clairement ses préoccupations et les fait prendre en considération, est centré sur l'obtention du meilleur accord.	- A "un cœur chaud" doué d'intelligence émotionnelle, -est bienveillant, poli, ouvert, cordial, met en confiance, laisse libre, -maintient une bonne relation, -a une bonne écoute, -respecte son interlocuteur, -veut en faire un partenaire.	-Est englué dans des rapports affectifs, -paraît boy-scout, -Est mou, hésitant, -n'ose pas dire non, a peur de s'exposer et de demander, -a peu conscience de ses propres besoins, -défend mal ses intérêts, se laisse impressionner, -concède, démissionne.

Voici l'illustration dramatique d'un tandem dur < > doux. De 1936 à 1939, Hitler annexe et conquiert des territoires voisins de l'Allemagne par des coups de force rapides. En face de lui, afin d'éviter la guerre / de sauver la paix, les Français et les Anglais firent d'importantes concessions, dans l'espoir d'amadouer Hitler, dans l'idée que cette fois, il serait satisfait et n'en demanderait pas plus... Mais Hitler, qui fonctionnait avec des codes inversés, interpréta leurs gestes d'ouverture et de conciliation comme un signe de faiblesse. Son appétit n'en fut que davantage aiguisé. Au coup de force suivant, il s'est probablement dit : « Puisqu'ils ont cédé la fois dernière, il est possible qu'ils laisseront passer cette fois encore ! » On ne se débarrasse pas d'un loup en lui donnant un petit steak de bœuf ! Un autre proverbe américain dit : « À nourrir les requins, tout ce que l'on gagne, c'est plus de requins. »

Les attitudes conciliantes d'une personne sont d'autant plus à droite de cette ligne "dur < > doux" qu'elle a le réflexe de concéder sur le fond pour préserver la relation et pour améliorer la forme de l'interaction. Elle tente d'acheter la qualité du dialogue et du respect interpersonnel au prix de capitulations sur l'objet du différend. Elle croit à tort que se battre pour ses objectifs implique forcément de se battre contre l'autre.

À l'inverse, un battant est d'autant plus à gauche de cette ligne "dur < > doux" qu'il s'en prend à la personne de l'autre. Il croit à tort que ses attaques sont le meilleur moyen d'obtenir davantage d'elle. Elles provoquent en fait une coûteuse résistance défensive, la meilleure défense étant parfois la contre-attaque.

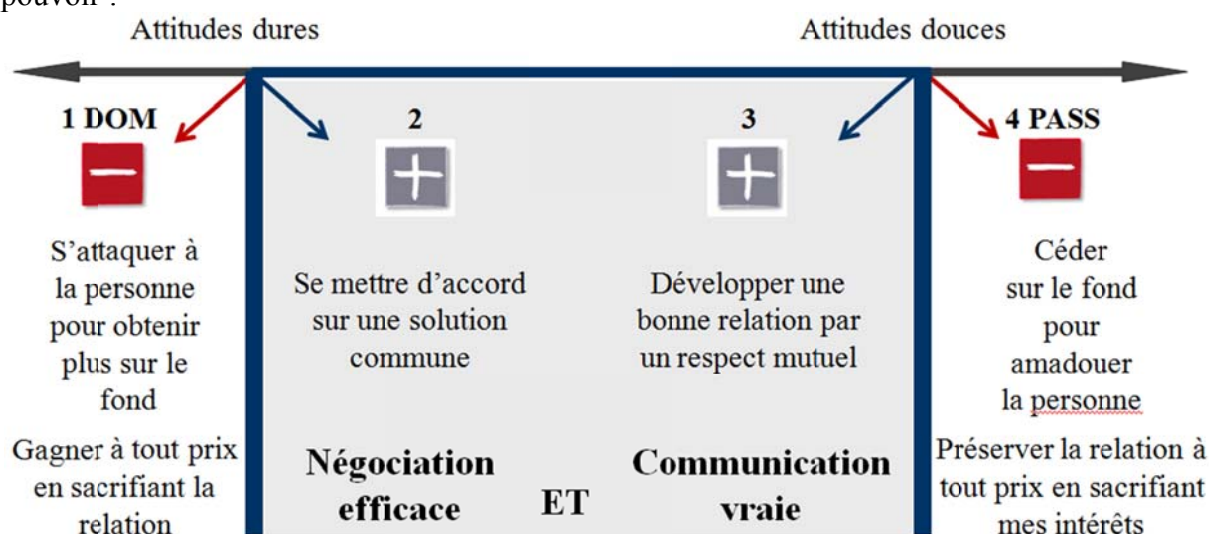
L'erreur du négociateur dur est d'être prêt à sacrifier la relation au profit de ses intérêts.

L'erreur du négociateur doux est d'être prêt à sacrifier les intérêts en présence au profit de la relation.

La solution est de retenir la part de vérité de ces deux logiques (colonnes 2 et 3) et de se délivrer de leur part d'erreur (colonnes 1 et 4)⁷¹², "ni hérisson, ni paillason". Ne pas produire

⁷¹² La mythologie antique est riche en psychologie. Dans le panthéon grec/latin, Arès/Mars est la divinité de la guerre et du conflit, Aphrodite/Vénus est la déesse de la beauté et de l'amour (du don et de la relation à l'autre). Chez les Grecs, ils ont une fille, qu'on a appelée Harmonie... La véritable harmonie se trouve donc dans l'union intime de ces deux-là ! Cf. GRAY John, *Mars et Vénus. Les*

soi-même des jeux de pouvoir et ne pas laisser l'autre tirer le moindre bénéfice de ses jeux de pouvoir :



« Un bon négociateur est capable d'être à la fois flexible comme le saule et dur comme le roc » (François de Callières⁷¹³). Toute la question est de situer sur quoi être flexible comme le saule et sur quoi être dur comme le roc. Fisher et Ury, professeurs d'Harvard, ont trouvé la clé : il faut séparer soigneusement les questions de fond et les questions de personnes, les divergences d'intérêts et les enjeux de relation⁷¹⁴. C'est la confusion des deux registres qui empoisonne les débats sur « une main de fer dans un gant de velours ». Au lieu d'être tantôt dur, tantôt doux, ou un peu l'un et un peu l'autre dans un subtil mélange, il s'agit d'être constamment **doux avec les personnes** (souplesse relationnelle) et **dur sur le fond**, dans la recherche de l'accord le plus profitable. Le mouvement n'est pas dans l'horizontal mais bien dans une double verticale qui barre tout abus de pouvoir des uns et des autres.

Il n'y a pas à sacrifier les intérêts pour la relation ou la relation pour les intérêts, il y a à gagner sur les deux tableaux : faire grandir les gains **et** la relation, garder le double cap d'optimiser les résultats par la prise en compte des intérêts en présence **et** de respecter les personnes. Négociation Efficace et Communication Vraie sont des plans qu'il faut apprendre à distinguer d'abord, à associer ensuite. Plus je manifeste du respect pour les personnes, plus je peux me battre résolument sur le fond, en me donnant les moyens efficaces d'atteindre mes objectifs. L'accord sera d'autant meilleur et vite conclu que la communication est bonne. Et inversement, le fait de prendre au sérieux les intérêts de l'autre contribue à renforcer la relation.

Certains auteurs⁷¹⁵ croient éclairer le débat en représentant l'approche chaleureusement humaine d'un côté, l'approche lucidement rationnelle de l'autre comme les bornes extrêmes

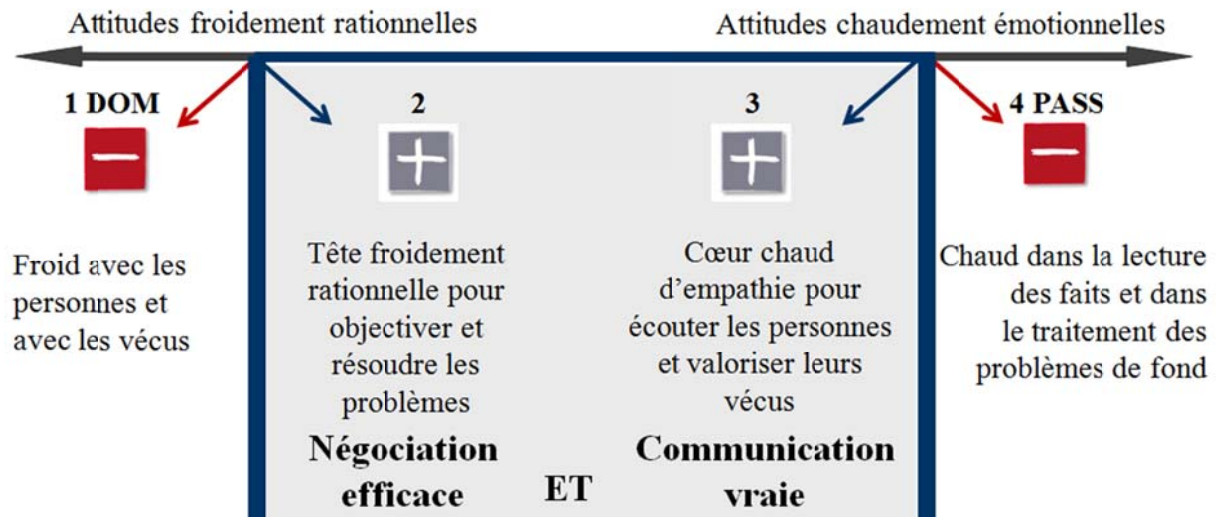
chemins de l'harmonie ; Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus et Les enfants viennent du paradis.

⁷¹³ Cette formule ramasse la pensée de ce diplomate chevronné de Louis XIV, qui est un des premiers grands théoriciens de la négociation : cf. DE CALLIÈRES François, *De la manière de négocier avec les souverains...*, 1716, édition critique par PEKAR LEMPEREUR Alain, Genève, Droz, 2002. Il est souhaitable, précise-t-il, que le style diplomatique soit d'une part « net et précis », d'autre part ouvert et restant « à tiroirs », balançant entre une affirmation et son contraire.

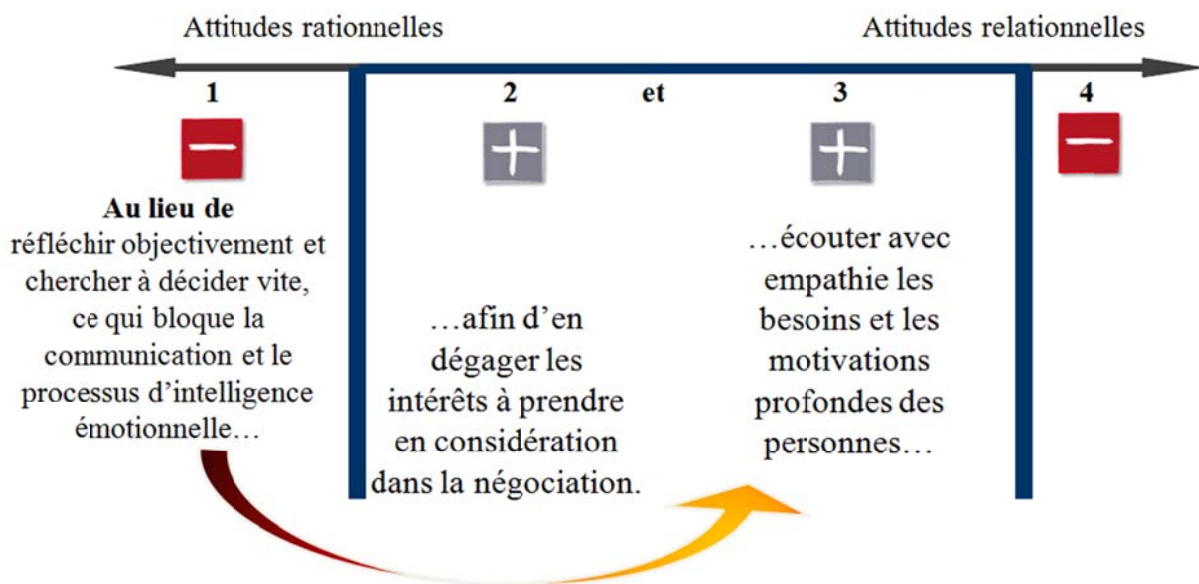
⁷¹⁴ FISHER Roger & URY William, *Comment réussir une négociation*, Paris, Seuil, 1982.

⁷¹⁵ Un spécialiste de la négociation, Patrick AUDEBERT-LASROCHAS, dans *La Négociation. Applications Professionnelles*, Éditions d'Organisation, 1999, se propose d'explorer « le vaste champ de la négociation, en lui donnant ses bornes extrêmes : d'un côté, l'approche humaine, comportementale, éthique, irrationnelle et affective ; de l'autre, l'approche mathématique, rationnelle,

du champ de la négociation. Ils se mettent dès lors à chercher une position raisonnablement équilibrée quelque part entre la tête sans cœur et le cœur sans tête. Il s'agit en fait de solliciter chaque compétence dans son ordre propre : "la tête froide" en ce qui concerne les aspects techniques du litige et "le cœur chaud" d'empathie pour l'accueil des vécus, des convictions et des valeurs. En schéma :



Section 2 : Vider la colonne 1 : Écouter en profondeur les besoins de chacun



Pour débloquer les relations conflictuelles, il n'y a pas de moyen plus adéquat et plus puissant que de gagner le respect de son adversaire. Les défenses s'abaissent, des liens se créent, le dialogue s'approfondit. La confiance entre les humains est un pont invisible qui ouvre tous les possibles. Elle conduit à une qualité de transparence dans l'échange des informations utiles à la résolution du différend. Le temps consacré à renforcer la compréhension et la connivence n'est jamais perdu car il y a là une "création de valeur" : c'est la qualité de la relation qui décide si le processus se fera sur le mode de la coopération ou de la concurrence, le premier obtenant de meilleurs résultats que le second.

quantitative et théorique des jeux. Notre propos sera, dans la partie centrale, d'explicitier le *no man's land* qui sépare ces bornes extrêmes » (p. 25).

Il est inutile de chercher à résoudre rationnellement le problème lorsqu'un des interlocuteurs a la gorge serrée ou le ventre noué. Quand nous sommes en proie à une vive émotion, seule CV peut dénouer les vécus. On ne se débarrasse pas des ressentiments et des vécus passionnés en les ignorant ou en les bridant. Tout vécu (une frustration, une exaspération,...) joue un rôle de signal d'alerte qui clignotera tant que son message n'est pas entendu. C'est donc ce message qu'il importe de capter et de valoriser. La Communication Vraie, vraie au sens d'authentique et sincère, est à activer chaque fois que quelqu'un exprime un jugement ou un reproche, derrière lequel se trouve un vécu douloureux, c'est-à-dire un sentiment et un besoin. « Tu me fais perdre mon temps à devoir m'occuper de ton dossier » signifie, à vrai dire, « Je suis énervé en recevant un appel de ton client parce que j'ai besoin de consacrer mon temps à mon dossier, que le patron attend sur sa table aujourd'hui ». L'intelligence émotionnelle permet de sortir des frustrations et des rancœurs par la considération de nos fondements et de nos motivations profondes. Cette écoute de nos entrailles est bloquée par les jeux de pouvoir, les pressions, les enjeux de décision immédiate. Voilà pourquoi elle est à déployer dans un moment privilégié de bienveillance, distinct des phases de négociation, de création de solutions, en amont des phases tendues de décision.

On gagne à distinguer soigneusement les moments d'empathie des moments où l'on travaille à un accord :

le moment où nous exprimons

- nos vécus,
- nos mécontentements,
- nos préoccupations,
- nos croyances et valeurs,
- un aspect qui touche à notre identité,
- nos besoins fondamentaux ;

le moment où nous formulons

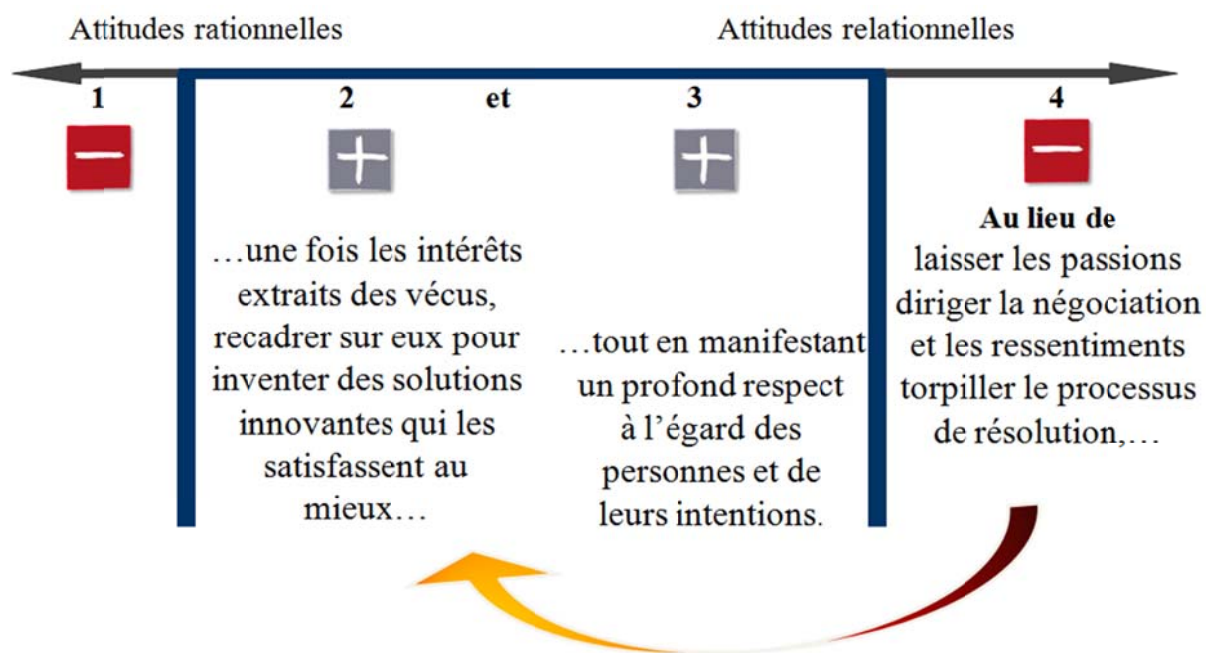
- une demande concrète à l'autre, avec l'attente d'une réponse tout aussi concrète,
- le problème en termes d'objectifs à atteindre,

le moment où nous cherchons à obtenir

- des résultats, un changement de la situation, la mise en œuvre de dispositions opérationnelles,
- l'accord de l'autre, un engagement concret de sa part.

L'expression d'une motivation fondamentale ne dérange personne. Le partage d'un vécu ne demande pas de réponse. Il ne sert à rien de chercher à raisonner des peurs. Le mieux est d'inviter à les verbaliser et à les écouter attentivement dans un climat de respect mutuel. Se moquer d'un fondement ou réfuter une motivation, c'est pousser l'autre à en faire un argument, auquel il risque de s'accrocher de manière crispée.

Section 3 : Vider la colonne 4 : Empêcher les vécus de torpiller le processus de résolution rationnel



Il y a un temps pour écouter avec empathie, il y a un temps pour travailler à un accord performant.

D'un côté, **"le cœur chaud" d'empathie, doux avec les personnes, souple dans la relation.** Avant d'effectivement négocier, il faut consacrer du temps à accueillir les perceptions et les visions de la réalité, les logiques subjectives et les imaginaires, à comprendre les représentations et à entrer dans les processus cognitifs. Tout cela constitue de grandes différences entre nous mais il n'y a pas de raisons valables à ce qu'elles fassent de nous des adversaires. À ce stade du dialogue, il s'agit de comprendre les points de vue respectifs, sans chercher à convaincre du bien-fondé du sien, « faire à l'autre un crédit d'intention plutôt qu'un procès d'intention⁷¹⁶ ». Les aspects du conflit qui relèvent de l'émotionnel, du relationnel et des convictions doivent être traités dans un esprit de tolérance et d'ouverture.

D'un autre côté, **"la tête froide" de lucidité, ferme sur l'objectif de résultat.** Une négociation va droit dans l'impasse si son enjeu est formulé en termes de valeur d'une personne ou d'un groupe, s'il porte sur des questions d'identité ou de personnalité. Les aspects du conflit qui relèvent des intérêts divergents sont à traiter en faisant abstraction des jugements de valeur. Il faut ramener l'échange sur le terrain du principe de réalité, travailler sur les oppositions concrètes et tangibles dans la réalité, à partir des faits. Au moment de travailler à l'accord, il faut veiller à ce que mon intérêt soit pris en compte. Atteindre un but fixé requiert une grande détermination, une tournure d'esprit efficace, de la compétence (maîtrise technique de la question, projection en avant...) et de l'organisation (prise de décision collective).

J'invite la centaine d'animateurs que j'ai formés à ma méthode de gestion des conflits, au sein de notre Association Internationale *CommunicActions*, à éviter la formule de "communication efficace⁷¹⁷", formule qui risque le télescopage entre la Communication Vraie et la Négociation Efficace. La communication vraie est d'autant plus fructueuse qu'elle se déroule

⁷¹⁶ SELVA Chantal, *op. cit.*, ESF Éditeur, 1991, p. 73.

⁷¹⁷ C'est le titre du livre de l'épouse de Thomas Gordon, ADAMS Linda : *Communication efficace. Pour des relations sans perdant*, Éditions de l'Homme, 2005.

à distance de toute attente de changement, de toute pression immédiate. À l'inverse, le critère de réussite de la négociation efficace est d'aboutir à un engagement responsable.

C'est la descente dans le cœur puis dans les tripes qui nous délivre des boules au ventre, des arêtes restées en travers de la gorge, des nuits troublées, etc. Mais dès lors que nous avons clarifié ce que nous voulons vraiment, nous retrouvons le bon usage de la tête : non pas celle qui juge les autres mais celle qui réfléchit à des solutions. Le besoin fondamental se transforme alors en stratégie et en objectif à atteindre. Et l'objectif pourra être traduit en moyens opérationnels et en plan d'action. Plus on prend au sérieux le vécu de quelqu'un, plus vite il parvient à faire la part des choses et à dégager ce qui est important pour lui. C'est cela qui sera à prendre en compte dans la définition du problème et ensuite dans la recherche de solutions. À partir du moment où un vécu mal digéré a été traduit en intérêt utilisable rationnellement, il est important d'empêcher ce vécu de faire des interférences voire de torpiller le processus de résolution rationnel qui doit suivre. Ainsi, la personne qui reviendrait sur un ressenti ou une rancœur peut être recentrée sur son intérêt qui en avait été extrait. Il s'agit alors de :

- accuser réception (« Ce point est très important pour vous ») ;
- reformuler le point en tant qu'intérêt en laissant de côté sa version "rancœur" ;
- et/ou assurer que la solution satisfera bien cet élément important du problème.

C'est ainsi que nous pouvons progressivement faire taire les vécus au profit des intérêts sous-jacents. Il y a là une mise en tension progressive, à la manière du câble entre le remorqueur et un paquebot qu'il ramène au port. Après la phase délicate des à-coups, le remorqueur veille à garder continue la tension dans le câble. Les vécus ont une place dans l'échange mais lorsqu'on a repéré tous les intérêts en jeu, il convient de basculer dans la phase "résolution du problème". À la mise à plat, succède alors la mise hors-jeu des parasites émotionnels. Le mot d'ordre devient :

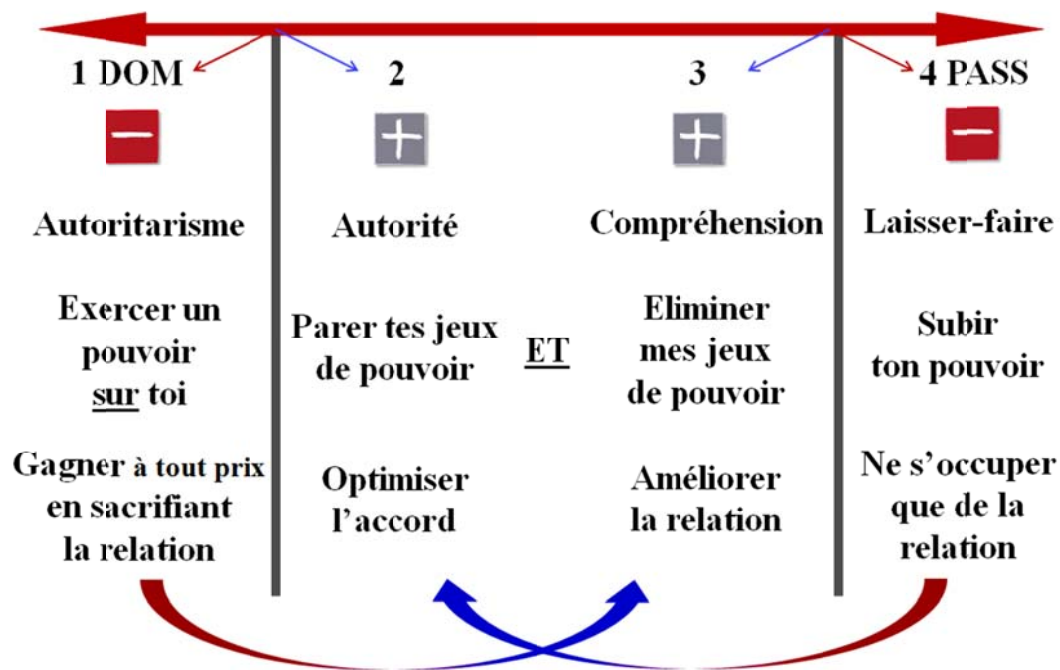
- Mettre de côté tout ce qui torpille le processus qui doit désormais se dérouler avec « le moins de passion possible et le plus de rationalité possible⁷¹⁸ ». On ne refait de place à une question de personne que si elle souligne un élément nouveau et significatif, qui n'était pas encore intervenu.
- Recadrer systématiquement l'échange sur le problème.
- Se tourner résolument vers l'avenir et interdire les réflexes accusatoires, bloqués en direction du passé.
- Ne pas prêter attention aux pulsions et aux réflexes affectifs.
- Ne pas donner prise aux faux problèmes.

L'intelligence rationnelle est le moteur de la suite des opérations de C-R-I-T-E-R-E : identifier les intérêts à prendre en compte, inventer du neuf, imaginer un maximum de solutions, évaluer celle qui est la meilleure, objectivement la plus juste et la plus ajustée.

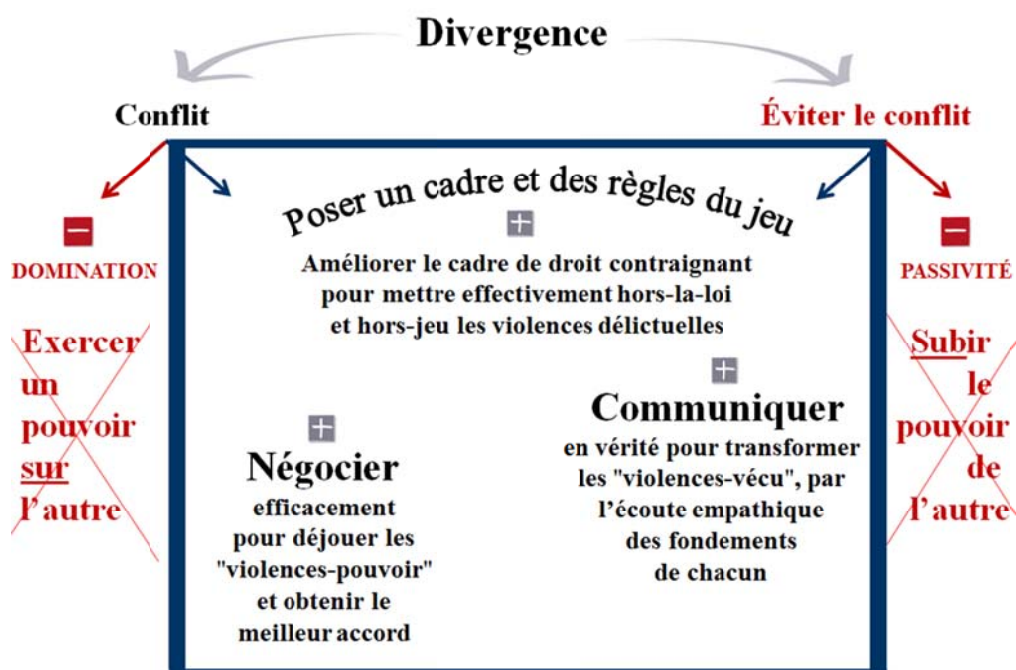
Conclusion : Jongler avec CD, CV et NE

Voici un résumé schématique des trois chapitres :

⁷¹⁸ SIX Jean-François, *Le temps des médiateurs*, Seuil, 1990, p. 196.

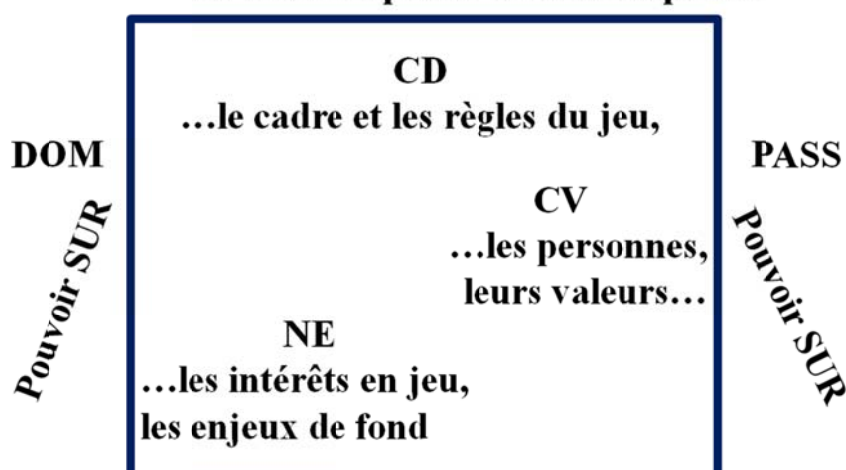


Mises ensemble, les trois compétences se présentent ainsi :



En déclinant à partir du mot "respect" ces trois pouvoirs "pour", d'un autre type que les pouvoirs exercés "sur" les personnes, nous obtenons le schéma suivant :

Pouvoir POUR respecter et faire respecter



Plus une personne est capable de garantir un cadre de droit, de communiquer en vérité et de négocier efficacement,

- moins elle démissionne (colonne PASS),
- moins elle recourt aux tactiques de pouvoirs sur les autres (colonne DOM),
- plus elle parvient à mettre hors-jeu les tactiques de pouvoir des autres et s'en abstient elle-même (CD & NE),
- plus elle développe des relations basées sur la sincérité et le respect mutuel (CV),
- et meilleurs sont ses résultats dans la recherche de solutions et dans la conclusion d'accords judicieux (NE).

Voici un tableau synoptique, opérant un travelling sur les différentes facettes de ces trois forces. J'imagine tenir en main trois boules bigarrées que je fais rouler entre les doigts, pour les voir sous divers angles.

Les forces du droit. Registre juridique fondé sur l'éthique. Processus normatif (pouvoir législatif et judiciaire), qui s'appuie sur une <u>fermeté</u> intransigeante quant aux principes de droit et règles de base.	Les forces de l'empathie et de l'amour. Registres psychologique et spirituel (l'huile dans les rouages, l'"âme" de toute démarche constructive) : l' <u>ouverture</u> inconditionnelle aux personnes.	Les forces de la coopération qui aménagent un accord durable et qui obtiennent un engagement. Registres socio-politique et économique (pouvoir exécutif) : une <u>ferme</u> détermination à aboutir.
Obstacle : La puissance de ceux qui dominent la pyramide sociale (tentation du pouvoir).	Obstacle : les idéologies et la croyance d'être le seul à détenir la vérité (tentation du savoir).	Obstacle : les rivalités , les compétitions, l'appât du gain et l'égoïsme (tentation de l'avoir).
Sanctionner les actes délictueux. Sans arbitraire ni interférence affective, s'appuyer sur le droit pour barrer les violences qui relèvent de l'infraction à la loi.	Traduire les " violences-manières-de-dire-quelque-chose ", les agressivités provenant d'une incapacité à gérer ses émotions et à dire ses besoins.	Déjouer avec lucidité les " violences-manières-de-gagner-d'avantage ", les jeux de pouvoir, les stratégies du paon qui fait la roue. Rester centré sur les enjeux de fond.
Poncer (gratter la façade avant de la repeindre).	Panser (soigner les vécus).	Penser (créer, innover).

L'art d'organiser l'espace, d'aménager le terrain du jeu et son environnement.	L'art de créer un climat de dialogue respectueux, où chacun a sa place.	L'art de créer une coopération efficace <i>Win-Win</i> : et ... et ..., plutôt que soit ..., soit ...
Le processus du groupe est dynamique, avec la participation de tous, grâce à la qualité des statuts, rôles, fonctions et procédures de décision : la capacité à créer des structures qui génèrent chez les individus la prise de responsabilité.	Les personnes se sentent reconnues. La relation grandit grâce à la qualité du lien, l'accueil de la souffrance et de la joie, le climat de confiance, l'affectif, la connivence : chacun est unique et a une histoire sacrée...	Chaque partie trouve un intérêt à discuter car ses gains s'améliorent. Des solutions sont apportées aux problèmes soulevés. On obtient des résultats, grâce à une rationalité opérationnelle, orientée vers la tâche et la production.
Sans les deux autres forces : risque de fermeture.	Non couplée aux deux autres forces : risque de naïveté.	Sans les 2, risque d'opportunisme jusqu'au-boutiste.
S'en tenir au droit, à ses règles et procédures, avec objectivité . S'il y a dénonciation d'une injustice, chercher la vérité de la situation structurelle. Réviser le cadre de droit à travers un processus normatif. Dans le cas d'une loi injuste maintenue par ceux qui ont le pouvoir, recourir aux méthodes d'actions non-violentes pour la faire tomber.	Accueillir inconditionnellement le vécu de chacun. Ne pas avoir peur de ce monde des subjectivités où « chacun a sa vérité ». Être à l'aise pour plonger dans les profondeurs des vécus et la subtilité des relations. Tenir compte de tout ce à partir de quoi les personnes regardent (genre, éducation, croyances, histoire, culture, etc).	Objectiver les affirmations. Partir des faits objectifs et mettre les intérêts en équation. Comme x équations à x inconnues en mathématique, résoudre l'objet du litige posément, méthodiquement, rationnellement. Recadrer sur le problème, inventer une solution qui le résout effectivement. Puis la mettre en place.

Articuler des forces d'un autre type que le pouvoir **sur** les personnes.

Mobiliser ces forces **contre** toute emprise interpersonnelle.

Le pouvoir pour garantir le cadre de droit est une dynamique structurelle et normative qui réussit à contrer le pouvoir de l'autre sur moi par une répartition qui ne tombe pas dans le pouvoir de moi sur l'autre.	La communication sincère déjoue les paroles-poisons sur les gens (jugements, reproches, culpabilisations) en déployant un pouvoir avec les personnes, tel que le face-à-face se transforme en coude à coude, le duel en duo.	La négociation efficace déjoue les guerres de position et les exigences, en exerçant un pouvoir pour se centrer sur le problème entre nous, nous y attaquer ensemble, au lieu de nous attaquer mutuellement.
La Loi est non négociable . Et personne n'a le droit de changer les règles du jeu, au cours d'une partie. Si le règlement est déficient, seule l'instance décisionnelle qualifiée peut l'améliorer. Ou alors on interrompt la partie le temps de s'accorder.	L'écoute des vécus douloureux, des besoins et des préoccupations est d'autant plus réussie qu'elle se vit hors de tout jeu de pouvoir, sans aucun enjeu décisionnel, sans objectif de changer l'autre , à distance de toute pression.	La négociation souple et mobile sollicite la liberté et l'attitude responsable des parties. Elle obtient d'elles un accord qui engage. Elle court-circuite les diktats, les parties de bras de fer ou les rapports dans lesquels le plus têtu finit par l'emporter.
L'œil perçant et vigilant , remède à nos passivités et à nos complicités chaque fois que nous fermons les yeux.	" Le cœur chaud " qui fait circuler la vie par le cœur entre la tête et les tripes, remède à nos cœurs endurcis.	" La tête froide " qui réfléchit rationnellement et l'esprit déterminé à aboutir à une solution.

L'idéal d' égalité , dans l'exigence d'une cohérence institutionnelle.	L'idéal de fraternité , dans le défi de l'amour, qui commence par la tolérance.	L'idéal de liberté , dans un combat politique qui respecte le jeu démocratique.

La guerre résulte de la triple défaite du **droit**, de la **bonté** et de l'**imagination**. La guerre, c'est la désertion de la civilisation, du cœur et de l'esprit. La civilisation consolide les espaces institutionnels de paix ; le génie créateur de l'esprit en organise les rouages ; le cœur fournit l'indispensable huile dans les engrenages.

La **gestion** des conflits par le cadre de droit, la **transformation** des conflits par la communication vraie et la **résolution des conflits** par la négociation efficace sont trois opérations distinctes mais indispensables l'une à l'autre pour que "prenne la mayonnaise" d'un dialogue productif. Le parcours de formation que je propose montre comment la confusion de ces trois compétences nous rend inefficaces. Il apprend à les distinguer chacune dans son registre propre, puis à les conjuguer. Étant donné que les **trois niveaux de blocages** sont embrouillés dans les conflits déclarés ou larvés, le premier défi est de démêler ce qui relève de **structures déficientes**, de **vécus dévalorisés** et d'**intérêts divergents**. L'ouverture d'une porte blindée passe par trois opérations : a) repérer les différentes serrures, b) trouver la bonne clé pour chacune et c) acquérir le tour de main adapté à chacune. Ainsi, la serrure "violence comme expression tragique d'un vécu" exige de la délicatesse. Ce n'est pas la force qui fera tourner la clé de l'empathie, il faut l'enfoncer juste ce qu'il convient, ni trop ni trop peu. Par contre, le verrou "jeu de pouvoir pour obtenir quelque chose" requiert la gestion assertive du pouvoir : il faut tourner cette clé-là avec fermeté, tout en levant la poignée et en s'arc-boutant de manière musclée sur la porte.

Que de fois la porte reste fermée parce que nous nous trompons de clé. Au doute d'avoir la bonne clé, s'ajoute notre méconnaissance des particularités de la serrure : comment actionner ce pêne ? Il faut être habile pour faire pression au bon endroit, au bon moment et de la bonne manière ! Certains ouvrent la porte après un quart d'heure d'efforts. D'autres, las d'avoir fébrilement manipulé le trousseau en vain, abandonnent en maugréant : « Cette serrure a un problème ou alors la bonne clé n'y est pas. » Les bras leur en tombent lorsque, appelé au secours, le portier l'ouvre en deux temps, trois mouvements. Il leur est difficile d'entendre alors : « Que me racontez-vous là ? Cette serrure marche très bien ! » Ne nous étonnons pas si la porte reste fermée quand :

- nous cherchons à résoudre rationnellement le problème alors que notre interlocuteur a la gorge serrée ou le ventre noué,
- nous employons la communication empathique là où il faut siffler un hors-jeu,
- en sens inverse, nous sanctionnons une infraction à la loi, en mésestimant les vécus blessés,
- nous essayons d'ouvrir la porte du pouvoir avec la clé de l'amour ou l'inverse,
- nous faisons du respect des règles une affaire de confiance.

Aux prises avec un interlocuteur dur, certains auront le réflexe de limiter leurs prétentions sur le fond afin de préserver la relation, d'autres réduiront spontanément leur bienveillance afin de ne pas perdre du terrain. Il n'y a pourtant pas à sacrifier la relation pour les objectifs à atteindre ou l'inverse. L'enjeu est d'apprendre à délier la fermeté sur le fond et l'ouverture aux personnes. Gilbert Cesbron a dit : « Je crois en l'homme. La boue est un mélange trompeur d'eau pure et de bonne terre... Il faut parfois écluser bien du sable pour trouver une paillette d'or. » Transposée dans la gestion d'un conflit, cette image m'inspire pour dire qu'on trouve la paillette d'or (l'accord qui nous sauve du désaccord) d'autant plus facilement qu'on ne mélange pas bonne terre et eau pure, respect des règles et respect des personnes.

Le renforcement du **cadre de droit** doit se faire à distance de toute personnalisation, de tout arbitraire et de toute polarisation transformant le litige en conflit de personnes.

La **communication vraie** doit plonger sans crainte dans la subjectivité des vécus. En début d'entretien, l'empathie est requise pour comprendre les fondements et les motivations de chacun. Dans le registre relationnel, se montrer dur et intran-sigeant est une erreur.

La **négociation** se déroule d'autant mieux qu'on empêche la subjectivité des protagonistes de torpiller le processus rationnel de résolution de la réelle divergence de fond. Un accord est bon dans la mesure où il est judicieux, c'est-à-dire qu'il satisfait effectivement les intérêts en présence. Le faire reposer sur la bonne volonté et la confiance est une dangereuse confusion avec les outils de communication interpersonnelle.

Il est important de ne pas emmêler les trois ficelles, sous peine de faire des nœuds. Il faut toutefois les torsader jusqu'à en faire une corde. C-R-I-T-E-R-E tire sa solidité de cette conjonction sans confusion. Le cadre de droit sans la bonté est imbuvable. « Parce que l'on connaît l'usage du marteau, on finit par croire que tout problème ressemble à un clou⁷¹⁹. » L'ouvrier dont la boîte à outils se limite au cadre de droit devient dangereux. De même la personne ne disposant que de la pince de la communication car la bonté ne suffit pas à résoudre un conflit : toute seule, elle nous met dangereusement en position de faiblesse. Ainsi, un conjoint battu qui ne fait preuve que de patience et de pardon, est tragiquement complice de la violence qu'il subit s'il ne fait rien pour stopper la part délictuelle de cette domination. Son défi est d'apprendre à déployer à l'échelle domestique les ressources du droit aptes à mettre hors-jeu le comportement inacceptable. Par contre, correctement couplée avec la loi contraignante et avec l'assertivité, la bonté peut et gagne à être sans bornes.

L'articulation des forces constructives me fait penser au défi suivant : une main fait un mouvement circulaire sur le ventre, pendant que l'autre doit faire un mouvement vertical sur la tête. Cette coordination demande de l'entraînement mais une fois les bons automatismes en place, elle devient simple à réaliser. La gestion des conflits est une discipline qui s'apprend concrètement, comme une langue étrangère ou un sport. La personne qui prend un club de golf pour la troisième fois dans sa vie a beaucoup moins de "chance" de mettre la balle dans le trou qu'un golfeur professionnel. En fait, ce n'est pas une question de chance. « La recherche, c'est 5 % d'inspiration et 95 % de transpiration », a dit Einstein. Ce ne sont pas les outils qu'il faut incriminer, c'est notre manque de pratique et d'entraînement quotidien.

⁷¹⁹ GODET Michel, *L'art et la méthode. Manuel de prospective stratégique*, tome 2, Dunod, 2001, p. 2.

Quatrième partie : La résolution non-violente des conflits sociopolitiques

Mes recherches en sciences politiques portent sur la transposition sur le plan macro-social du modèle conceptuel que j'ai forgé au niveau des conflits interpersonnels. Jusqu'à présent, nous avons traité des négociations qui mettaient aux prises des interlocuteurs de forces plus ou moins égales. Nous allons maintenant nous pencher sur des acteurs collectifs dans des contextes de déséquilibre de forces. Quand un renard se promène librement dans un poulailler, ce serait une erreur de penser que tous les occupants sont égaux dans leurs droits et leur liberté. Une forte asymétrie induit une gestion des conflits particulière, qui fait l'objet des trois prochains chapitres. Ceci dit, « même dans les situations d'extrême inégalité ou d'extrême dépendance, il y a des éléments de négociation⁷²⁰ », de communication et de cadre de droit.

Je poursuis ici l'objectif de poser les concepts de base utiles pour traiter de la légitime défense et critiquer ultérieurement d'un point de vue moral la violence dont les acteurs revendiquent la légitimité sur base d'un objectif politique. Par « violence institutionnalisée », von der Mehden désigne la violence utilisée par l'appareil d'État (gouvernement, police, armée, bureaucratie, etc.) pour maintenir l'ordre dans le pays et prévenir le comportement déviant des citoyens⁷²¹. Cette « violence instituante et instituée⁷²² », Maffesoli l'oppose à la violence réactionnelle d'en bas, les forces révolutionnaires, dont il expose les différentes formes et en discute l'efficacité⁷²³. De cette violence du peuple, en réaction à la domination d'une minorité qui détient les leviers du pouvoir, Ted Gurr propose une typologie à trois niveaux⁷²⁴ : a) le désordre, une violence politique inorganisée, relativement spontanée, avec une large participation de la population : des manifestations de mécontentement, des soulèvements localisés, des émeutes, des grèves ; b) une violence politique très organisée, avec une participation limitée : complot, assassinats ciblés, conspiration, coup d'État, terrorisme et guérilla à petite échelle ; c) la guerre intérieure, une violence politique très organisée, avec une participation massive de la population, visant à renverser un régime et accompagnée de violence généralisée⁷²⁵ : insurrection révolutionnaire, guérilla et terrorisme à grande échelle.

⁷²⁰ REYNAUD Jean-Daniel, *La négociation et la règle*, dans *Pouvoirs*, n° 15, 1980, p. 60, dont voici le propos complet : « Assurément, on peut maintenir que, même dans les situations d'extrême inégalité ou d'extrême dépendance, il y a des éléments de négociation et qu'attirer l'attention sur eux donne plus de chance de saisir les comportements réels des acteurs. Mais ne faut-il pas en revanche conclure que, dans ces cas-là, la portée de la négociation est différente : l'ordre social d'une prison est influencé par les relations complexes entre détenus et gardiens mais on n'oserait guère dire que c'est un ordre social négocié. »

⁷²¹ VON DER MEHDEN Fred, *Comparative political violence*, New Jersey, 1970, p. 37.

⁷²² MAFFESOLI Michel, *La Violence totalitaire. Essai d'anthropologie politique*, Paris, PUF, 1969, p. 17. Cf. aussi RUGGIERO Vincenzo, *Understanding Political Violence. A Criminological Approach*, Open University Press, 2006, qui distingue les violences politiques d'en bas (violences collectives, insurrection, lutte armée, terrorisme) et d'en haut (violence institutionnelle de l'État, dont la répression et la torture).

⁷²³ *Idem*, p. 86 et sq. La révolution avait été définie par Dahrendorf comme un changement politique et social violent et rapide. Cf. CONTEH-MORGAN Earl, *Collective Political Violence. An Introduction to the Theories and Cases of Violent Conflicts*, London, Routledge, 2004.

⁷²⁴ GURR Ted Robert, *Why men rebel?*, Princeton, 1970, p. 11. Pour une autre proposition de typologie, qui traite dans un même chapitre guerres civiles et révolutionnaires, cf. COSTE René, *Mars ou Jésus ? La conscience chrétienne juge la guerre*, Lyon, Chronique sociale de France, 1963, p. 9.

⁷²⁵ Transformant les hommes en bêtes, « la guerre civile est le règne du crime » a dit Pierre Corneille (*Sertorius*, acte I, 1,22, 1662).

Les théories sur les causes et le déroulement des révolutions⁷²⁶ analysent tout particulièrement les stades de tension et d'instabilité où la violence n'est pas encore manifeste, afin de décoder « les phases prémonitoires des soulèvements⁷²⁷ ». Un peu comme les vulcanologues qui cherchent à prévoir une éruption volcanique, les chercheurs tentent de repérer les caractéristiques structurelles de la violence latente, difficilement observable puisque pas encore extériorisée. Selon Davies, un pionnier de cette démarche, « les révolutions sont dues à la frustration qui se produit lorsqu'une longue période d'expansion — faisant croire à une croissance constante — est suivie par une dépression de courte durée. Il soutient que, contrairement aux attentes de Marx et même aux hypothèses d'Alexis de Tocqueville et d'autres, les révolutions ne se produisent pas pendant des périodes où la situation de privation sociale se prolonge ou s'aggrave. Au contraire, les révolutions éclatent dans des périodes de prospérité et d'amélioration relatives. C'est ainsi que Davies trace une courbe en J du développement social et économique. Il situe la révolution au point de la courbe où l'écart entre les "réalisations" et les "attentes" devient intolérable⁷²⁸ ». Gurr avance le concept de la privation relative, qu'il définit comme l'« écart perçu par l'homme, entre ses attentes et ses possibilités⁷²⁹ ».

Chapitre 1 : Les guerres asymétriques, un changement radical de paradigme

Section 1 : Le terrorisme contemporain et la révolution dans les affaires militaires

Sur le plan international, la violence politique a radicalement changé de visage en trois générations. Et à partir de 1990, les facteurs traditionnels de la puissance ont été ébranlés à un tel point qu'on peut parler d'une mutation radicale dans la conception même du conflit militaire. Ignacio Ramonet écrit en 2001 : « Dans le siècle qui commence, les guerres entre États sont en passe de devenir anachroniques⁷³⁰. » Elles opposaient classiquement des armées régulières, aux structures bien connues et de nature semblable. L'ennemi était clairement identifié et respectait tacitement les mêmes règles de l'art militaire. Après 1945, ce type de

⁷²⁶ Pour une présentation panoramique, cf. NEWCOMBE Alan, *Apports des sciences du comportement* dans *Revue internationale des sciences sociales*, Revue trimestrielle publiée par l'Unesco, Paris, vol. XXX, n° 4, 1978, p. 805.

⁷²⁷ SIMONS Dominique, *Une paix pour notre temps*, Duculot, 1975, p. 114. Cf. aussi WILLER David & ZOLLSCHAN George K., *Prolegomenon to a theory of revolutions*, dans ZOLLSCHAN George & HIRSCH Walter (ed.), *Explorations in social change*, Boston, 1964, p. 125-151; MEISEL James H., *Counterrevolution*, Transaction Publishers, 1966; URRY John, *Reference Groups and the Theory of Revolution*, Routledge and Kegan Paul, 1978. Cf. aussi la théorie des changements sociaux et de la frustration systématique, de Feierabend-Nesvold ainsi que la théorie de Samuel Huntington sur la violence produite par la modernisation dans les sociétés en transition.

⁷²⁸ *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 181, qui renvoie à DAVIES James C., *Towards a theory of revolution*, dans *American sociological review*, n° 27, février 1962, p. 5-19. Cf. aussi du même auteur *The J-curve of rising and declining satisfactions as a cause of some great revolution and a contained rebellion*, dans GRAHAM Hugh Davies & GURR Ted Robert (dir.), *The history of violence in America: Historical and comparative perspective*, Washington, 1969.

⁷²⁹ GURR Ted Robert, *op. cit.*, p. 9 et 22 & *Why Minorities Rebel : A Global Analysis of Communal Mobilization and Conflict since 1945*, dans *International Political Science Review*, vol. 14, n° 2, avril 1993, p. 161-201. Dans *Violence and social change*, University of Chicago Press, 1968, p. 83, Henry BIENEN reprend les propositions de Dahrendorf, qui lie la violence et le changement : a) la tension et la violence croissent lorsque les conditions politiques pour l'organisation des groupes en conflit font défaut ; b) la tension et la violence croissent proportionnellement au degré de la superposition des conflits relatifs soit au partage des positions d'autorité, soit à la distribution des positions sociales ; c) la tension croît à mesure que la mobilité sociale diminue et d) la violence augmente lorsque l'exclusion des positions d'autorité s'accompagne d'une privation relative du point de vue social et économique.

⁷³⁰ RAMONET Ignacio, *Buts de guerre*, dans *Le Monde diplomatique*, novembre 2001, p.3.

conflit, État contre État, armée contre armée, a sans cesse diminué⁷³¹, d'abord à cause de la dissuasion nucléaire : les risques de pertes deviennent démesurées au regard des gains escomptés en cas de victoire. Peut-on d'ailleurs encore parler de victoire ? On parle plutôt de "destruction mutuelle assurée" (la doctrine « MAD » : *Mutual Assured Destruction*). Ensuite du fait de la structuration du monde en blocs de l'Est et de l'Ouest. La chute du mur de Berlin en novembre 1989, l'effondrement de l'Union soviétique marquent la fin d'un monde bipolaire et même d'une ère qui avait commencé en 1914 d'après l'historien anglais, Eric Hobsbawm (1917-2012). Il parle du « court XX^e siècle »⁷³², entre 1914 et 1991. Débarrassée de la guerre froide⁷³³, l'hégémonie des États-Unis est pourtant d'emblée confrontée à de nouvelles menaces non conventionnelles. Et elle connaît d'étonnants échecs : en Somalie en 1993, un clan réussit à jeter les soldats américains hors de Mogadiscio. Les années 90 voient le début d'un nouveau terrorisme transnational⁷³⁴, avec les attaques-suicides des ambassades américaines en 1998 au Kenya et en Tanzanie. Dans *La Guerre hors limites*⁷³⁵, voici comment deux colonels de l'armée de l'air chinoise, Qiao Liang et Wang Xiangsui relisent en 1998 les opérations menées depuis la guerre du Golfe de 1991 : « Si l'on en juge par la performance de l'armée américaine en Somalie, où elle se trouve désemparée face aux forces d'Aïdid (un "seigneur de la guerre"), on peut conclure que la force militaire la plus moderne n'a pas la capacité de contrôler la clameur publique, ni d'affronter un opposant qui opère de manière non conventionnelle. Lorsque des pays pauvres, de faible puissance militaire, ainsi que des entités guerrières non étatiques résistent à des puissances supérieures, comme la Tchétchénie à la Russie, la Somalie aux États-Unis, l'Irlande du Nord à la Grande-Bretagne et les partisans du djihad islamique à l'Occident tout entier [...], la sagesse leur commande de refuser systématiquement le face-à-face brutal avec les armées des grandes puissances et d'utiliser au contraire, pour leur tenir tête, les diverses formes de combat que sont la guérilla (principalement urbaine), la guerre terroriste, la guerre sainte, la guerre prolongée et la guerre des réseaux. » Les attentats du 11 septembre 2001 constituent le point d'orgue de cette

⁷³¹ Pierre Hassner fait remarquer que la quasi-totalité des guerres en 2006 furent des guerres civiles. Étonnante importance au regard d'un monde international dans lequel les États se permettent encore, à l'extérieur, de se faire justice eux-mêmes, par la guerre, tandis qu'à l'intérieur, prévaut le principe d'un ordre juridique civil bien organisé. Cf. *Y a-t-il des guerres justes ou seulement des guerres justifiées ?*, Conférence du 14 avril 2008 de Pierre Hassner à l'IEP de Paris, dans l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne.

⁷³² *The Age of Extremes: The Short Twentieth Century, 1914–1991*. Cette ère avait été inaugurée par l'assassinat de l'archiduc Ferdinand à Sarajevo en 1914 et s'est terminée en novembre 1989. Ce tournant dans l'histoire contemporaine est plus déterminant que le 11 septembre, malgré ce qu'en dit l'administration américaine, suivie par nombre de politologues, selon GUELKE Adrian, professeur au Centre pour l'étude des conflits ethniques, à Belfast, dans son livre *Terrorism and Global Disorder*, déjà cité.

⁷³³ Otto Hieronymi parle du « paradoxe du XX^e siècle », devant ses contrastes sans précédents entre les conflits armés sans mesure, totalitaires, et les progrès sociaux, dont la coopération internationale. Cf. HIERONYMI Otto, *Political Order and Universal Values in the 21st Century*, dans *Humanitarian Values for the 21st Century*, Refugee Study Quarterly, vol. 21, n° 3, UNHCR, Oxford University Press, 2002, p. 128.

⁷³⁴ COOMANS Michel, *Non State Actors: nouveaux acteurs de pouvoirs dans le cadre de la globalisation*, dans *Sécurité et stratégie*, n° 93, mai 2006 ; *Terrorisme en prolifération: de West-Europese veiligheid*, Brussel, Koninklijk hoger instituut voor defensie, Defensie studiecentrum, 1997 ; COURMONT Barthélémy, *L'émergence de nouveaux acteurs asymétriques*, dans *La Revue internationale et stratégique*, n° 51, automne 2003, qui s'appuie sur METZ Steven & JOHNSON Douglas V., *Asymmetry and US Military Strategy: Definition, Background and Strategic Concepts*, Carlisle Barracks (Penn.), US Army War College (USAWC), Strategic Studies Institute (SSI), janvier 2001.

⁷³⁵ [1998], traduit par Payot & Rivages, 2003. Ils relisent l'actualité à la lumière de la doctrine du grand maître Sun Tsu qui, lui-même, cherchait à tirer les enseignements des guerres de son époque (VI^e-V^e siècle *ante Christum natum*). Ils nous éclairent sur la perception chinoise des nouveaux conflits et tensions dans le monde.

stratégie : armés de simples cutters, sans le moindre char ni fusée balistique, 19 activistes du réseau Al Qaïda frappent le cœur symbolique de l'État le plus puissant du monde. Dans leur doctrine de dissuasion nucléaire, les militaires parlaient de la stratégie "du faible au fort"⁷³⁶, on parle maintenant de « conflit de basse intensité⁷³⁷ » contre des acteurs non-étatiques et surtout de « conflit asymétrique⁷³⁸ ». Le concept a fait florès en géostratégie. Le conflit n'est plus symétrique comme du temps de la guerre froide contre l'URSS, ni dissymétrique comme en Serbie et en Irak, avec des armées conventionnelles en nette infériorité militaire et technologique. L'asymétrie implique une différence de nature entre les adversaires et entre les moyens employés. L'ennemi devient invisible, il est fondu dans le monde civil, il n'a même plus de terre d'appartenance mais des terres d'accueil. Il met à mal les « us et coutumes de la guerre », le droit des conflits armés, les codes d'honneur militaires⁷³⁹. On ignore qui va frapper, où et venant d'où, contre quelle cible et comment... L'ennemi n'a plus rien à voir avec celui de 1914 : 166 divisions qui pensaient pouvoir parader en vainqueurs dans les rues de Paris, après quelques semaines de combats interarmées. Cent ans après, quelques groupes terroristes dispersés à travers le monde, y compris aux États-Unis, peuvent frapper n'importe où et n'importe quand. « Les informations peuvent devenir une arme plus puissante que des divisions blindées », prédisait William S. Lind dans un article visionnaire d'octobre 1989, où il annonçait avec des officiers américains⁷⁴⁰ l'arrivée de la guerre de quatrième génération, avec « des combats complètement dispersés. Le champ de bataille englobera des sociétés

⁷³⁶ Il y a aussi le rapport du "fou au fort" qui fait planer la menace d'une guerre chaotique et qui met à mal le cadre militaire traditionnel, qui conçoit, planifie et conduit la guerre comme une « continuation de la politique par d'autres moyens » (Clausewitz), une affaire de stratégies sophistiquées que la volonté étatique prétend pouvoir limiter et normer.

⁷³⁷ La formule vient du chef d'état-major privé de la reine Elizabeth II, Sir Frank Kitson, pour désigner les contre-insurrections dans les colonies.

⁷³⁸ « Le principal type de guerre auquel les États-Unis et les autres principales puissances industrielles sont susceptibles de participer dans un avenir prévisible est la guerre asymétrique » (LEE Stephen, *Double Effect, Double Intention and Asymmetric Warfare*, dans *Journal of Military Ethics*, n° 3, 2004, p. 247). « La mondialisation peut être assimilée à une asymétrie globale, sorte de transformation irréversible des sociétés, entraînant des relations humaines et internationales incontrôlables et non réciproques. Les frictions générées par ce vaste déséquilibre prennent alors la forme de conflits hybrides, de terrorisme, de guerres communautaires, mafieuses, identitaires, désinstitutionnalisées voire privatisées... On y perçoit le plus souvent, au-delà des intérêts collectifs et privés traditionnels, un phénomène de repli identitaire, une fragmentation culturelle. Ces conflits sont conduits au cœur des populations qui en deviennent le cadre, l'acteur et même l'enjeu et sont livrées aux influences simultanées de courants intra-, trans-, inter- et supra-nationaux » (BONNEMAISON Aymeric, *Le "mobile" pour représenter l'asymétrie des Relations Internationales*, série Research Brief, n°2, Centre d'Étude des Crises et des Conflits Internationaux (CECRI – UCL), novembre 2012, qui propose une modélisation systémique par symbolisation portée par la figure du « mobile » de Calder. Les doctrines de sécurité sont entièrement à revoir quand un État-nation se bat contre une Nation sans État, contre un réseau ou un groupe ethnique ou religieux, cf. KING John, *The New Warfare and the Need for an Interactive Military*, dans *Humanitarian Action, Security and the Military*, *The Ninth Annual Humanitarian Conference of Webster University, Geneva*, Refugee Survey Quarterly, UNHCR, volume 23, n° 4, Oxford University Press, 2004, p. 48-57.

⁷³⁹ Ce que Gérard Chaliand appelle « les guerres irrégulières ». Dans *Le nouvel art de la guerre*, L'Archipel, 2008, il présente le concept de « dysmétrie décisive » dont parlait déjà le général français André Beaufre, au début des années 1970 : Un avantage stratégique, logistique et matériel, quel qu'il soit, ne peut à long terme l'emporter sur une idéologie politique exhortant à tous les sacrifices. La victoire militaire devient vaine si, au bout du compte, le vaincu n'admet pas sa défaite. Commentant la guerre du Golfe de 1991, le général américain Zinni, un ancien patron des Marines, disait : « Notre offensive dans le Golfe a été victorieuse parce que nous avons eu la chance de trouver le seul méchant au monde assez stupide pour accepter d'affronter les États-Unis dans un combat symétrique. » Ces propos sont cités par Ignacio Ramonet (*Buts de guerre*, dans *Le Monde diplomatique*, novembre 2001, p. 3).

⁷⁴⁰ Dans un article du *Marine Gazette* d'octobre 1989, repris par HUYGHE François-Bernard, *Quatrième guerre mondiale. Faire mourir et faire croire*, Éditions du Rocher, Coll. *L'art de la guerre*, avril 2004.

entières, comme il le fit dans des cultures anciennes et primitives⁷⁴¹ ». Les batailles ne se font plus sur un front défini, avec une claire distinction entre civils et soldats en uniforme⁷⁴². Le monstre bien identifié et connu qu'était le bloc soviétique est remplacé par des milliers de petits serpents incontrôlables. On est très loin aussi du sacro-saint principe de la paix par l'équilibre des puissances, établi dès 1648 par le traité de Westphalie.

Avant les attentats du 11 septembre 2001, la « révolution dans les affaires militaires » à laquelle pensait l'Administration américaine, concernait surtout les progrès technologiques réalisés au sein de quelques centimètres cubes d'électronique. Depuis les attentats, la nouvelle doctrine AD4D (*Assure, Dissuade, Deter and Defeat*) emploie les nouveaux moyens de communication pour pouvoir tout voir et prévoir⁷⁴³. Paradoxalement, plus cette politique de *full spectrum dominance* vise une totale suprématie, plus les ennemis de l'Amérique sont provoqués à développer des stratégies asymétriques, usant de procédés peu sophistiqués mais très efficaces pour combler le *gap*. Elles démontrent que la puissance militaire ne suffit pas à donner l'avantage dans un conflit. Déjà, face au fiasco somalien en 1993, Madeleine Albright s'était exclamée devant les militaires : « À quoi bon disposer de ce superbe dispositif militaire dont vous parlez toujours si nous ne pouvons en faire usage ?⁷⁴⁴ » À quoi sert cette formidable supériorité technologique inadaptée⁷⁴⁵ dans les conflits intra-étatiques au Rwanda, en ex-Yougoslavie, en Afghanistan et en Irak ? Si l'expédition anglo-américaine en 2003 pour dégommer Saddam Hussein a offert la victoire de ce conflit dissymétrique, la guérilla urbaine de type "palestinien" qui s'en est suivie est un conflit asymétrique dans lequel la puissance militaire américaine a été mise en difficulté, d'autant plus que dans leurs engagements, les combattants irakiens ne cherchaient pas à prendre le dessus mais plutôt à affaiblir un peu plus les Américains sur les plans psychologique, symbolique, médiatique et politique⁷⁴⁶. Il y a 50 ans, la défaite militaire du FLN face à l'armée française ne l'avait pas empêché de gagner la bataille politique au travers des accords d'Évian. « Pour contrôler physiquement le terrain et

⁷⁴¹ La guerre de première génération se faisait avec une "main d'œuvre" armée individuellement et disposée en lignes et colonnes. Dans la deuxième génération, devant tenir compte de la puissance de feu, on a réorganisé les troupes en petites unités de soldats qui se ruaient à l'assaut par vagues. Dans la troisième génération, celle de la « *blitzkrieg* », il s'est agi d'éviter l'attaque frontale et de surprendre l'ennemi par un contournement rapide de ses forces.

⁷⁴² Cf. CHALIAND Gérard, *Guérillas. Du Vietnam à l'Irak*, Paris, Hachette Littératures, 2008. Dressant le bilan de quatre décennies de guérillas, depuis les Viêt-Cong, le reporter souligne que pour l'emporter, une guérilla doit se fondre dans le corps social et en recevoir un soutien fort. C'est ce qui a manqué au *foco*, l'avant-garde révolutionnaire du "Che" parachutée dans le maquis bolivien. Pour Chaliand, la lutte armée contre l'occupation étrangère ou l'oppression, est « politiquement payante ». De telles analyses sont très courantes aux États-Unis. Ainsi, selon Ivan Arreguin-Toft de l'École gouvernementale américaine John Kennedy, une guérilla réussit d'autant mieux qu'elle s'appuie d'une part sur un sanctuaire à la fois physique (marais, montagnes, forêt épaisse, jungle) et politique (zone frontalière faiblement défendue ou contrôlée par un État compréhensif) et d'autre part sur une population favorable qui offre un soutien logistique, des renseignements, des remplacements et une décentralisation. Cf. la thèse de MCKINDLES Lacey, *Asymmetric Warfare: An Analysis of the "New" Threat Against American Security*, Unpublished MA Thesis, Webster University, 2004.

⁷⁴³ Dans le domaine nucléaire, la doctrine MAD a fait place au programme MD (*Missile Defense*), un bouclier antimissile protégeant contre une menace nucléaire de faible envergure.

⁷⁴⁴ POWELL Colin, *Un enfant du Bronx*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 502. Cf. aussi PAUL Thazha Varkey, *Asymmetric conflicts; war initiation by weaker powers*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

⁷⁴⁵ Pour un état des lieux, cf. *Les forces terrestres dans les conflits d'aujourd'hui et de demain*, Édition Economica, 2007.

⁷⁴⁶ Pour Ignacio Ramonet, le terroriste recherche trois types d'effet : matériel, symbolique et médiatique. Une opération est d'autant plus réussie qu'elle frappe l'imagination. Cf. sa contribution dans LELIÈVRE Henry (dir.), *Terrorismes : questions*, Éditions Complexe, 2004, Actes du Carrefour de la pensée qui s'est déroulé les 14, 15 et 16 mars 2003 au Mans.

les populations, il faut des hommes. » Le général belge qui fut le commandant militaire de la Force de protection de l'ONU en ex-Yougoslavie disait publiquement à propos de la « force de stabilisation » déployée par l'OTAN en Afghanistan : « Sur le plan de la stratégie opérationnelle, il n'y a pas de mot assez fort pour dénoncer la faiblesse que dis-je, le ridicule d'une telle force dans un pays montagneux plus grand que la France⁷⁴⁷. » L'artillerie d'une armée traditionnelle est perdue dans un affrontement sans adversaire clairement désigné !

Christian Mellon propose la définition suivante : « Est terroriste tout acte de violence qui a pour premier objectif d'inspirer une peur intense, afin de récolter les bénéfices politiques de cette peur⁷⁴⁸. » Le modèle du genre est l'attentat qui frappe au hasard et qui peut se reproduire à tout moment, partout. Après le 11 septembre 2001, George Bush a déclaré « la guerre contre le terrorisme international ». Ce « raccourci pour le moins discutable⁷⁴⁹ » est un objectif indéterminé qui n'a guère de sens de l'avis de la majorité des politologues⁷⁵⁰. Déjà même sur le plan local, dans plusieurs guerres de harcèlement et d'usure, « le "fort" est un Gulliver entravé et le "faible", s'il n'a pas les moyens d'une véritable victoire, peut indéfiniment prolonger les conflits⁷⁵¹. » L'intelligentsia militaire elle-même (surtout européenne) le confirme par des ouvrages aux titres évocateurs : « Des bâtons et cailloux peuvent briser une armée⁷⁵² » ; « La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur⁷⁵³ ». « Dans les versions modernes du combat de David contre Goliath, [...] les Goliaths perdent souvent. Cela ne se passe pas seulement dans les Territoires occupés. Un clan somalien a jeté les soldats américains hors de Mogadiscio. Le Hezbollah a expulsé l'armée israélienne du Sud-Liban⁷⁵⁴. Les Tchétchènes continuent d'humilier l'armée russe⁷⁵⁵. » On pourrait continuer la liste : En Afghanistan, le régime des Talibans a été renversé mais les Talibans n'ont pas été vaincus, de même que l'IRA en Irlande du Nord que le pouvoir britannique n'a jamais pu "vaincre" par la force⁷⁵⁶.

⁷⁴⁷ BRIQUEMONT Francis, *Irak – Afghanistan. La guerre asymétrique totale*, dans *La Libre Belgique*, 5 septembre 2003. Ce général belge a été le commandant militaire de la Force de protection de l'ONU en ex-Yougoslavie.

⁷⁴⁸ MELLON Christian, *Face au terrorisme, quelques repères*, dans *Esprit et Vie*, mars 2003, URL : http://www.esprit-et-vie.com/breve.php?id_breve=100 & *Terrorisme : condamner, expliquer, résister*, dans *Études*, tome 403, novembre 2005, p. 487-496.

⁷⁴⁹ Général BACHELET Jean-René, *Maîtriser la violence guerrière dans un monde globalisé. Problématique, limites et perspectives de l'usage de la force des armes pour un monde meilleur*, Forum pour une nouvelle Gouvernance Mondiale, 2009, p. 12, note 6.

⁷⁵⁰ HASSNER Pierre & ANDRÉANI Gilles, *Justifier la guerre ? : De l'humanitaire au contre-terrorisme*, Paris, Sciences Po-Les Presses, 2005, qui propose de remplacer l'expression « guerre contre le terrorisme » par « campagne internationale contre le terrorisme ». Dans cet ouvrage, Andréani soutient que la « guerre contre le terrorisme » est une métaphore sémantique qui fait paradoxalement le jeu des terroristes en leur donnant un statut d'adversaire, alors qu'ils sont en infraction avec les lois de la guerre.

⁷⁵¹ BACHELET Jean-René, *idem*, p. 12, note 9.

⁷⁵² CROCK Stan, *Des bâtons et cailloux peuvent briser une armée*, *Business Week*, octobre 2000.

⁷⁵³ BAUD Jacques, *La Guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Éditions du Rocher, 2003.

⁷⁵⁴ « Selon les services israéliens le système Hezbollah aurait été neutralisé à 90 %. Donc, il ne reste que 10%. Or 10 = 100 en asymétrie ; le Hezbollah proclame sa victoire et personne ne peut le lui dénier » ; URL : http://defense.ac-montpellier.fr/pdf/cercle/asymetrie_defense.pdf.

⁷⁵⁵ CARIO Jérôme, *Conflits asymétriques, Fiches de la recherche doctrinale*, Bureau Recherche/CDEF/DREX, p. 22. Ce Lieutenant-colonel est le chef de ce Bureau.

⁷⁵⁶ Ce qu'Éric Hobsbawm avait annoncé. Cf. *Some Reflections on "The Break-up of Britain"*, dans *New Left Review*, n° 105, septembre-octobre 1977. L'éclatement de la Grande-Bretagne était la thèse de Tom NAIRN, cf. *The Break-Up of Britain* paru en 1977. En Allemagne, la Fraction Armée Rouge (*Rote Armee Fraktion*, RAF), dite bande à Baader-Meinhof, dont un des derniers méfaits fut d'assassiner le directeur de la Deutsche Bank trois semaines après la chute du mur de Berlin, doit sa mort davantage à la fin d'un monde qu'à la réussite d'une répression de l'État. Cette organisation d'extrême gauche s'était présentée

Section 2 : La relation dialectique entre terreur d'État et terrorisme

Au-delà du concept qui est à la mode, la réalité de la guerre asymétrique est de tous les temps. Au V^e siècle avant J.-C., Sun Tzu rassemblait tous les ingrédients de la « stratégie indirecte ». Dans la seconde moitié du XX^e siècle, presque toutes les grandes guerres de "libération nationale" (Indochine, Algérie, Vietnam, Afghanistan, etc.) furent des guerres asymétriques. Les armées théoriquement les plus fortes les perdirent parce que la force militaire ne suffit pas. Il faut encore gagner sur les plans politique, psychologique et moral. Dans le contexte des terrorismes des années 70 et 80, qu'il soit palestinien, basque, kurde, italien, irlandais ou allemand, Jacques Sémelin dénonce « les condamnations péremptoires à sens unique et l'hypocrisie des discours officiels du politique qui clame en public le respect des Droits de l'Homme et qui en coulisse les bafoue en permanence, qui en appelle sentencieusement à la paix et au dialogue mais ne connaît que la pratique de la violence. [...] Aussi est-il trop facile de mettre le terrorisme à part, de l'analyser comme un phénomène distinct du contexte dans lequel il se développe. On le présente souvent comme une maladie qui viendrait ronger la société de l'intérieur. En fait, il n'est que le symptôme d'une société malade de la violence⁷⁵⁷. Le terrorisme n'est pas séparable de la dynamique même de la violence. Il en est au contraire l'aboutissement. Il n'y a pas une bonne violence légitime et une mauvaise violence terroriste. Il y a un seul et même engrenage de la violence. Il est également trop commode de présenter les terroristes comme de simples criminels de droit commun ou des fous assoiffés de sang. [...] Les causes et les ressorts du terrorisme sont ailleurs. Le terrorisme procède d'une vision du combat politique se fixant par exemple comme objectif la déstabilisation d'un régime. Il prend par ailleurs racine au sein de situations historiques, politiques, psychologiques, religieuses très complexes et à l'intérieur de groupes culturels ou nationaux qui sont généralement des humiliés de l'Histoire⁷⁵⁸. » Pierre Connessa regarde le terrorisme d'aujourd'hui comme le prix à payer de « la supériorité conventionnelle des Occidentaux ».

Edgard Morin conteste : « L'État se prévaut du monopole de la violence légitime. C'est pourquoi il appelle terroristes des groupes non étatiques, mais on ne qualifie jamais un État de terroriste, alors qu'un État peut être terroriste⁷⁵⁹. » En fait, terreur d'État et terrorisme entretiennent une relation dialectique⁷⁶⁰ : les premiers terroristes de l'Histoire, ceux de la Révolution française⁷⁶¹, une fois au Pouvoir, ont instauré le régime de la Terreur entre juin 1793 et juillet 1794 (Thermidor an II), pour consolider la très fragile Première République

comme un mouvement de guérilla urbaine dans le tract *Das Konzept Stadtguerilla* du 1^{er} mai 1971, attribué à Ulrike Meinhof, arrêtée en 1972 et morte en prison en 1975, la version officielle concluant au suicide. Cf. BAUER Alain & HUYGHE François-Bernard, *Les terroristes disent toujours ce qu'ils vont faire*, PUF, 2010, qui font notamment pénétrer à l'intérieur de la logique d'« intellectuels d'encre » qui deviennent des « intellectuels de poudre » abattant des civils innocents, au nom même de ces masses qui devraient se révolter contre le système capitaliste.

⁷⁵⁷ Pour une reprise du thème dans le contexte international, cf. COOLSAET Rik, *Le mythe Al-Qaida : le terrorisme symptôme d'une société malade*, Bierges, Mols, 2004.

⁷⁵⁸ SÉMELIN Jacques, *Démystifier le terrorisme*, éditorial de *Alternatives non-violentes*, n° 45, 1982, p. 2.

⁷⁵⁹ MORIN Edgar (entretien avec), *Une anthroposociogenèse de la violence politique*, dans PAGES Max (dir.), *La violence politique. Pour une clinique de la complexité*, Toulouse, Érès, 2003, p. 185-210, 232.

⁷⁶⁰ Cf. HACKER Friedrich, *Terreur et terrorisme*, traduit de l'allemand par Georges Cornilleau, Paris, Flammarion, 1976.

⁷⁶¹ Pour saisir l'enchaînement redoutable des violences, cf. Brown Howard G., *Ending the French Revolution. Violence, Justice, and Repression from the Terror to Napoleon*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2006. Il s'attache surtout à montrer comment la violence et les peurs font obstacle à l'avènement d'une démocratie libérale. Cf. aussi ALPAUGH Micah, *Non-violence and the French Revolution. Political demonstrations in Paris, 1787-1795*, University of California, Irvine, 2010.

française⁷⁶². Hegel en tirera la leçon quelques décennies plus tard dans son analyse des rapports du maître et de l'esclave. Si l'esclave rompt avec son consentement implicite à sa propre domination, il pourra devenir le maître. Mais s'il prend le pouvoir sans se libérer de la violence, la violence demeurera, malgré le retournement de situation. Dans cette bascule, chacun a son point de vue⁷⁶³. Sous l'occupation nazie, Vichy a qualifié de « terroristes » les partisans de la France libre. En sens inverse, celle-ci s'est enorgueillie de sa Résistance mais en sens à nouveau inverse, à peine quelques années après la guerre 40-45, elle a diabolisé les « terroristes » algériens dans leur propre guerre d'indépendance⁷⁶⁴. Les Britanniques ont été frappés d'une semblable cécité pour les terroristes palestiniens, alors même qu'avant la Shoah, la Palestine sous mandat britannique entre 1922 et 1948 était frappée par le terrorisme sioniste. Ancien chef de l'Irgoun, Menahem Begin passait du statut de terroriste à celui de premier ministre d'Israël. Nombreux sont ainsi d'anciens "terroristes" devenus de respectables chefs d'État, comme Jomo Kenyatta au Kenya et Ahmed Ben Bella, en Algérie, qui fut un fellagha.

Dans le Nicaragua des années 80, le gouvernement sandiniste s'attaquait aux « terroristes » de la *Contra* qui étaient des « combattants de la liberté » aux yeux de l'administration Reagan. Mais celle-ci forgea la formule de « terrorisme international » pour discréditer des mouvements de libération nationale, en les accusant d'être des paravents de l'hydre soviétique. Dernièrement, le journaliste d'investigation britannique, Phil Rees⁷⁶⁵, s'est introduit au cœur de dizaines de mouvements clandestins de la planète, qui pratiquent la contre-violence révolutionnaire⁷⁶⁶. À chaque fois, le visage humain qu'il découvre en mangeant avec ces activistes, est en total décalage avec l'image diabolisée que les Autorités ont construite d'eux, en les qualifiant de vermine, serpents, bandits de droit commun, criminels, terroristes... Il les a entendus à chaque fois expliquer que leur cause est juste et que leur violence est nécessaire tant que leurs oppresseurs seront violents, que leur terrorisme est de loin inférieur au terrorisme d'État qu'ils subissent⁷⁶⁷. Le mécanisme idéologique est

⁷⁶²Le mot "terrorisme" apparaît pour la première fois dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (son supplément de 1798) pour désigner une réalité nouvelle créée par la Révolution. Il est dérivé de la Terreur, ce « régime politique fondé sur la peur collective qu'on fait régner dans une population pour briser sa résistance » (*Le Petit Robert*). À l'époque, "terroriser" est un terme forgé pour dire « frapper de mesures d'exception ». Pour une critique récente de ce mécanisme et la proposition d'un dispositif concret visant à maintenir subordonné l'état d'urgence à l'État de droit, cf. ACKERMAN Bruce, *Les pouvoirs d'exception à l'âge du terrorisme*, dans *Esprit*, août-septembre 2006, p. 150-164.

⁷⁶³MELLON Christian, *Terrorisme, que voulez-vous dire ?*, dans *ANV*, n° 45, 1982, p. 17. « Le mot "terrorisme", comme le mot "violence" d'ailleurs, est difficile à définir de manière objective : sentiments et jugements de valeur affleurent trop immédiatement. [...] De même que certaines îles du Sud Atlantique sont "Falkland" pour les Anglais et "Malvinas" pour les Argentins. De même que les événements du 24 décembre 1979 sont "invasion soviétique de l'Afghanistan" pour certains et "assistance militaire à un régime frère". [...] Pour définir ce qui est et ce qui n'est pas terrorisme, il faut donc oublier, non seulement sympathies ou antipathies que nous pouvons éprouver envers telle ou telle cause défendue. »

⁷⁶⁴Cf. l'analyse décapante du journaliste d'investigation britannique, CARR Matthew, *Unknown Soldiers. How Terrorism Transformed the Modern World*, Londres, Profile Books, 2006 & CARR Matthew, *The Infernal Machine: An Alternative History of Terrorism*, London, New Press, 2007. Cf. JABRI Vivienne, *Governing Others. Violence, Cosmopolitan Modernity and the Postcolonial Subject*, London, Routledge, 2012.

⁷⁶⁵REES Phil, *Dining With Terrorists. Meetings With the World's Most Wanted Militants*, Londres, Macmillan, 2005, qui a été récompensé par une douzaine de prix internationaux.

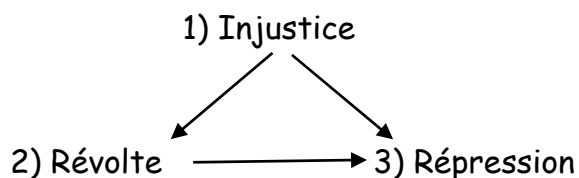
⁷⁶⁶En Palestine mais aussi Yougoslavie, Pays basque espagnol, Irlande, Colombie, Indonésie, Cambodge, Sri Lanka, Cachemire, Iran, Pakistan, Afghanistan, Liban, Égypte et Algérie.

⁷⁶⁷Pour une illustration du cercle vicieux entre terrorisme et anti-terrorisme, cf. CRETTEZ Xavier, *Terrorisme indépendantiste et anti-terrorisme en France*, Paris, IHESI, 1993.

partout à l'œuvre : chaque partie justifie sa propre violence politique et juge la violence de l'autre partie illégitime. « De tous temps le mot "terrorisme" a été utilisé dans des contextes éminemment politiques, pour décrédibiliser l'ennemi et justifier des actions "musclées" à son égard⁷⁶⁸. » Qui fait de la propagande et qui fait de la contre-propagande ? Le terrorisme découle d'un engrenage de la violence, « un engrenage tel que le résultat obtenu finit par ne plus avoir aucun rapport avec l'objectif visé. Le témoignage d'anciens terroristes est ici particulièrement éloquent. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons qui semblent motiver leur départ⁷⁶⁹ ». L'engrenage est d'autant plus difficile à enrayer que ceux qui disposent des rênes du pouvoir bafouent en coulisse les principes moraux sur lesquels repose l'État de droit⁷⁷⁰. On ne peut sortir de l'engrenage de la violence autrement que par la considération des enjeux de justice. C'est ce que nous allons aborder maintenant.

Section 3 : L'enchaînement des violences : Injustice => Révolte => Répression

Selon le sociologue américain Charles Tilly, « des hommes qui cherchent à saisir, à garder ou à redistribuer les rênes du pouvoir se livrent en permanence à une violence collective, simple aspect de leur lutte. Les opprimés frappent au nom de la justice, les privilégiés au nom de l'ordre, et les classes moyennes au nom de la peur⁷⁷¹ ». Fin des années 60, dans *Spirale de violence*, Dom Helder Câmara (1909-1999), archevêque brésilien, propose de repérer l'enchaînement de trois types de violence : « Vous constaterez que, partout, les injustices sont une violence. Et on peut, et on doit dire qu'elles sont partout la première de toutes les violences : la violence n° 1⁷⁷². » « Cette violence installée, cette violence n° 1 attire la violence n° 2⁷⁷³ » des victimes de l'injustice quand ils se révoltent. Et « quand la violence n° 2 tâche de faire face à la violence n° 1, les autorités se jugent dans l'obligation de sauver l'ordre public ou de le rétablir, même s'il faut employer des moyens forts : c'est la violence n° 3⁷⁷⁴ », légitimée au nom de « la sécurité nationale⁷⁷⁵ ». L'homme d'Église se fait la voix des sans-voix dans le contexte « des régimes de force » latino-américains des années 60 et 70, qui emprisonnaient, torturaient et faisaient disparaître les opposants « sous prétexte de sauver "l'ordre social" des assauts de la subversion et du communisme⁷⁷⁶ ». Mais son schéma éclaire bien d'autres contextes :



Ce cycle infernal où une violence en entraîne une autre, en cascade puis en spirale, braque les projecteurs sur les racines du phénomène : les situations d'injustice constituent la violence mère de toutes les autres, à l'origine des

⁷⁶⁸ LAMBERT Manuel (coord.), *Combattre le terrorisme ? La démocratie entre légitime défense et paranoïa sécuritaire*, Bruxelles, Politique asbl, 2009, p. 7. À partir de ce mécanisme, ce livre examine les dérives potentielles de nos démocraties : criminalisation des mouvements sociaux, accentuation des surveillances, extension des méthodes d'enquête intrusives...

⁷⁶⁹ Dossier sur le terrorisme, *Alternatives non-violentes*, op. cit., p. 9.

⁷⁷⁰ GEISMAR Alain, *L'engrenage terroriste*, Fayard, 1981, p. 109.

⁷⁷¹ TILLY Charles, *Collective Violence in European Perspective*, dans GRAHAM Hugh & GURR Tedd, *Violence in America*, 1969, p. 4-45.

⁷⁷² CAMARA Helder, *Spirale de violence*, Desclée de Brouwer, 1970, p. 16.

⁷⁷³ *Idem*, p. 17.

⁷⁷⁴ *Idem*, p. 22.

⁷⁷⁵ *Idem*, p. 25.

⁷⁷⁶ *Idem*, p. 39, citation qui continue ainsi : « La presse écrite et parlée ne transmet que ce qui favorise le régime et il est évident qu'elle n'ira pas se faire l'écho de la pression morale libératrice. Pire encore : la presse écrite et parlée se voit dans la nécessité de diffuser des mensonges ou des déformations des faits, directement et parfois officiellement communiqués par le Service d'Information. »

« contre-violences⁷⁷⁷ » des opprimés dans leurs mouvements de libération, et de celles que justifie le Pouvoir en place pour le « maintien de l'ordre », à vrai dire pour le maintien du « désordre établi⁷⁷⁸ », au service de la paix des nantis. Entre la violence fondamentale qui est instituante mais cachée, et la violence instituée de la répression, s'exprime de manière souvent criante la n° 2. En des termes politiques, l'oppression des classes dominantes engendre la violence insurrectionnelle des sans-droits, qui provoque à son tour la violence contre-révolutionnaire⁷⁷⁹. Déjà en février 1967, Jean-Marie Domenach, qui a dirigé la revue *Esprit* de 1957 à 1976, avait écrit un texte qui contenait les termes essentiels de cette spirale : c'est fondamentalement « la violence de l'ordre » [v. n°1], qui « accule ceux qu'elle opprime à paraître comme les véritables coupables de la violence » [v. n°2] et qui « est pire que la violence de la police » [v. n°3]⁷⁸⁰. « On se met vite d'accord pour condamner les violences d'où qu'elles viennent mais [sans une analyse lucide] on n'atteint que le plus visible dans la violence et l'on s'enferme dans un moralisme aux contours fragiles⁷⁸¹. »

On retrouve ici les germes du concept de « violence structurelle ou structurale » exposé dès le début de la première partie, forgé par Johann Galtung qui a une dette⁷⁸² à l'égard de la

⁷⁷⁷ Franz Fanon, appelé l'idéologue de la décolonisation, semble le premier à employer l'expression « contre-violence » qui a fait fortune dans les milieux non-violents. Cf. le chapitre « De la violence » dans FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, [1961], dont voici un extrait : « Dans les pays capitalistes, entre l'exploité et le pouvoir s'interposent une multitude de professeurs de morale, de conseillers, de « désorientateurs ». Dans les régions coloniales, par contre, le gendarme et le soldat, par leur présence immédiate, leurs interventions directes et fréquentes, maintiennent le contact avec le colonisé et lui conseillent, à coups de crosse ou de napalm, de ne pas bouger. On le voit, l'intermédiaire du pouvoir utilise un langage de pure violence » (Gallimard, 1991, p. 68-69). Cf. aussi FANON Frantz, *Great Ideas concerning Violence*, Penguin, 2008.

⁷⁷⁸ *Paroles et écrits de Dom Helder Câmara*, dans LEFEUVRE François, *Guy-Marie Riobé - Helder Câmara : Ruptures et fidélité d'hier et d'aujourd'hui*, Karthala, 2011, p. 241. Câmara reprend la formule à Emmanuel Mounier qui écrivit en 1932 *Confrontation : rupture entre l'ordre chrétien et le désordre établi*, numéro spécial d'*Esprit*. Il voit le « désordre établi » dans la société libérale, capitaliste et individualiste du bourgeois et de l'embourgeoisé. Il entend par désordre établi la subversion des valeurs humanistes héritées de la raison grecque, du judaïsme et du christianisme, valeurs qu'il entend faire revivre par une révolution « personnaliste et communautaire », sans tomber dans les impasses des totalitarismes fasciste ou communiste.

⁷⁷⁹ Pierre Mertens, alors Maître de recherche à l'Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles les qualifie ainsi : violence « institutionnelle », violence « démocratique » et répression ; cf. MERTENS Pierre, *Violence « institutionnelle », violence « démocratique » et répression*, dans *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 245. Cf. GOLDMAN Emma, *Psychology Of Political Violence*, Kessinger Publishing, 2004, qui étudie comment la violence des désespérés a été réprimée depuis les temps immémoriaux sans mettre en cause les torts qui les provoquent.

⁷⁸⁰ En voici le texte complet : « Il y a la violence qui menace et celle qui séduit. Toutes deux sont dangereuses, mais je crois que la seconde l'est davantage. La première affirme ses buts, et d'une certaine manière engage des responsabilités. La seconde s'avance masquée sans le support reconnaissable de l'arme ou de l'uniforme ; transmuée dans la loi, dans la parole ou dans la morale, elle accule ceux qu'elle opprime à paraître comme les véritables coupables de la violence, puisque c'est eux qui doivent y recourir ouvertement les premiers. Ainsi la violence de la justice, lorsque la justice devient une méthode pour tourner la loi, est bien pire que la violence de la police. Et la violence de l'ordre – Péguy l'a répété – est souvent pire que celle du désordre. Pour ne citer qu'un exemple, l'organisation des échanges économiques internationaux avec la participation de Messieurs très bien qui interdisent à leurs enfants de jouer avec des pistolets et protestent contre les spectacles brutaux à la télévision » (DOMENACH Jean-Marie, *La Violence*, *op. cit.*, DDB, 1967, p. 30).

⁷⁸¹ *Idem*, p. 31.

⁷⁸² C'est ce qu'atteste Dieter Senghaas, un autre grand nom de l'École de la *Peace Research* : SENGHAAS Dieter, *Studies in Peace Research, Proceedings of the International Peace Research Association Fifth*

Conférence des évêques latino-américains. Dans leur document de Medellin en 1969, ils parlent de « violence institutionnelle », en constatant que « les gens ne sont pas simplement tués par la violence directe, mais aussi par l'ordre social ». L'intérêt de ce schéma est de renverser la perspective spontanée. Les projecteurs des médias sont d'habitude braqués sur la violence n° 2 (émeutes, pillages, meurtres, terrorisme), tant elle est choquante et crue, tant aussi elle se prête à la presse à sensation, qui peut facilement rapporter en détail les dommages causés, l'identité des personnes tuées, etc. Mais plus difficile est la tâche de situer l'oppression première qui la fait naître et de mettre en cause la troisième, la politique répressive qui la brise et cherche à la tuer⁷⁸³.

Dans un conflit social, les groupes contestataires de l'ordre établi et les "Forces de l'ordre" sont les acteurs les plus visibles. Mais il y a un troisième acteur, le plus souvent bien discret : le groupe au pouvoir qui impose son ordre. Voici l'analyse de Lucien Cerise : « Dans la plupart des conflits, nous ne sommes donc pas deux, nous sommes trois. Quand on se trouve engagé dans un rapport de forces avec un autre sujet, il faut toujours se demander qui nous y a engagés, afin de reconstituer le triangle de la rivalité, retrouver les trois acteurs de la rivalité mimétique, du rapport de forces. Il y en a deux qui sont évidents, mais le troisième l'est moins. Cela est normal. L'efficacité du conflit triangulé repose sur une condition sine qua non : il ne doit pas être perçu comme tel, comme mobilisant trois sujets, mais il doit être perçu comme un duel. La base ne doit en aucun cas percevoir le sommet. Ou alors, si elle le perçoit, elle ne doit pas le comprendre⁷⁸⁴. » Et il l'illustre de différentes manières : « Un chercheur comme Bernard Lugan, par exemple, est une vraie mine d'informations factuelles sur les conflits ethniques qui traversent le continent africain, mais il applique rarement la grille de lecture du Renseignement. Conséquence : il manque souvent un élément dans sa description, le troisième élément, le sommet du triangle. Quand on le lit, on a l'impression que les tensions ethniques intra-africaines adviennent toutes seules, directement, par la rencontre polémique des acteurs en conflit. » Il s'agit donc de percer l'ingénierie du conflit triangulé en mettant à jour qui tire les ficelles : « le sommet du triangle, l'ingénieur du conflit, son chef d'orchestre » qui impose l'ordre établi à son avantage.

Voici l'analyse du comte Tolstoï, issu d'une importante famille de la noblesse russe lors d'une famine en Russie : « Le pain est produit directement par le peuple lui-même. [...] Comment est-ce arrivé alors que ce pain se trouve, non pas en sa possession, mais entre nos mains, et que nous devons, par un procédé particulier et artificiel, le retourner au peuple, en calculant tant par personne? [...] Nous plaignons beaucoup le peuple et nous désirons le tirer de la misère où nous l'avons mis nous-mêmes, misère dont nous avons besoin. C'est là qu'est la

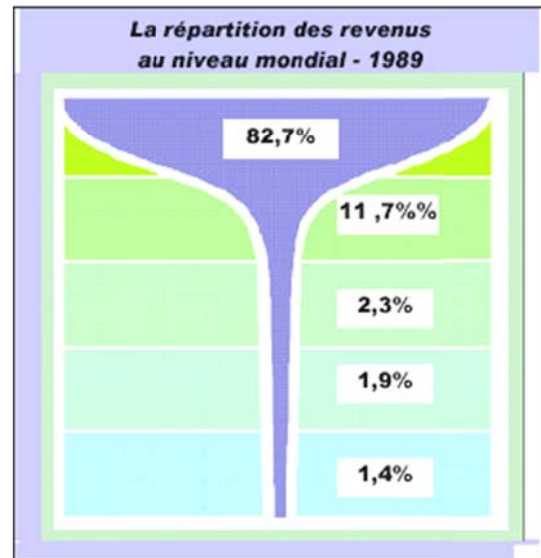
Conférence, IPRA, 1975, p. 186. Cf. aussi CURTIN Deane & LITKE Robert, *Institutional Violence*, Atlanta, Éditions Rodopi, 1999.

⁷⁸³ « Qu'est-ce qui est violent ? L'émeute qui a embrasé une cité de banlieue suite à une "bavure" policière – ou l'action policière elle-même ? Une occupation d'usine accompagnée de quelques saccages – ou le licenciement collectif qui l'a précédée ? Une attaque de banque – ou les escroqueries en grand commises par des prédateurs de haut vol comme Kerviel ou Madoff ? » (BROSSAT Alain, *Tous Coupats, tous coupables. Le Moralisme anti-violence*, Éditions Lignes, 2009). Voir aussi *Le soulèvement des banlieues*, dans *Revue Lignes*, n° 19, 24 février 2006 & *Désir de révolution*, *Revue Lignes*, n° 4, 1^{er} février 2001. « Les violences ne s'annulent jamais, elles s'additionnent toujours. »

⁷⁸⁴ Cf. CERISE Lucien, *Ingénierie sociale du conflit identitaire*, dans *Revue Rébellion*, n° 66, septembre/octobre 2014 ; URL : <http://www.egaliteetreconciliation.fr/Ingenierie-sociale-du-conflit-identitaire-30145.html>. Il relie son modèle du conflit triangulé à celui du « triangle dramatique » ou triangle de Karpman, qui met en évidence la structure et la dynamique relationnelles entre trois rôles : la victime, le persécuteur et le sauveur. L'Analyse Transactionnelle a approfondi ce modèle dans le registre psychologique.

cause de l'inutilité des efforts de ceux qui, sans changer leurs rapports avec le peuple, veulent lui venir en aide en distribuant les richesses qui lui ont été prises⁷⁸⁵. » « La violence sociale réside non pas tant dans l'usage qu'on fait des baïonnettes que dans ce qu'elles protègent. C'est ce que Gandhi appelle "l'exploitation", qui, pour lui, est la forme suprême de la

violence. » C'est pour Egil Fossum la « violence par omission », c'est-à-dire « la violence silencieuse, produit de la structure sociale qui se traduit par la famine, la maladie et l'humiliation et qui se reflète dans les statistiques sur l'espérance de vie, la mortalité infantile, la consommation des calories, la fréquence des épidémies, etc. » À l'échelle planétaire, si l'on répartit la population en cinq tranches, les 20 % des hommes et des femmes vivant dans les pays les plus riches accaparent et consomment plus de 80 % des richesses, tandis que les 20 % des pays les plus pauvres disposent de 1,4 %. L'allure générale du graphique (source : PNUD, *Rapport sur le Développement Humain*, 1992) fait penser à une coupe de champagne⁷⁸⁶.



Spitz analyse « les lignes de forces de la violence silencieuse, de la violence structurelle qui appelle à la contre-violence révolutionnaire⁷⁸⁷ », avec d'intéressantes perspectives historiques. Dans la France des années 1770, les signes annonciateurs de la contre-violence révolutionnaire se faisaient plus fréquents. Le banquier genevois Necker alerta le pouvoir sur les dangers qu'il pressentait : « Presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires [...] On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les

⁷⁸⁵ TOLSTOÏ Léon, *La famine*, Paris, Éditions Perrinot, 1893, cité dans un excellent article de SPITZ Pierre, *Violence silencieuse : famine et inégalités*, dans *Revue internationale des sciences sociales*, Revue trimestrielle publiée par l'Unesco, Paris, vol. XXX, n° 4, 1978, p. 939.

⁷⁸⁶ SUGATA Dasgupta, *The real theme 3*, Seminar 121, octobre 1969, repris par FOSSUM Egil, *Political development and strategies of change*, dans *Journal of Peace Research*, 7, 1970, p. 22 (17-32), cité par RASHEEDUDDIN Khan, professeur de science politique à la Jawaharlal Nehru University, dans 1978, p. 900 & *La violence et ses causes*, Unesco 1980, *Vers une définition de la violence. La violence et le développement socio-économique*, p. 193. Cf. aussi GALTUNG Johan, *La contribution spécifique des recherches sur la paix à l'étude des causes de la violence : typologies*, dans *Idem*, p. 85-100. Selon les analyses de Galtung, le nombre de morts provoqués dans le monde par la violence structurelle est très nettement supérieur à celui des victimes des guerres et du terrorisme. Cf. MELLON Christian, *Violence des bombes et violence des structures*, dans *Alternatives non-violentes*, n° 37, p. 37-48. Cf. VAILLANT François, *La Non-Violence, Essai de morale fondamentale*, Cerf, 1990, p. 15 et 16. « Il y a en dernière analyse autant de violence dans la manière dont chaque nation traite ses classes défavorisées, ou pour ce qui est de l'hémisphère sud, la population sous-développée, que dans le fait, par exemple, qu'une bande de voyous attaque un convoyeur ou le patron d'un café » (ROBIN Clark, *La course à la mort*, Éditions du Seuil, 1972, p. 361). Signe que les distinctions ne sont pas faciles à faire et claires dans les esprits, voici celles proposées par Véronique Guérin : « Les causes des comportements violents : On peut distinguer trois types de violences en fonction de leur origine : la violence née de l'émotion, la violence légitimée par le pouvoir et la violence en réaction à la violence » (p. 45). « Trois facteurs sont susceptibles de déclencher la violence : la frustration, la volonté de contraindre l'autre grâce au pouvoir, le refus de se laisser contraindre » (p. 48), dans GUÉRIN Véronique, *A quoi sert l'autorité ? S'affirmer – respecter – coopérer*, Chronique sociale, 2001. Pour ma part, je trouve plus pertinent de distinguer "violence-vécu" et "violence-pouvoir" ; cf. *supra*.

⁷⁸⁷ SPITZ Pierre, *op. cit.*, p. 923.

bois pour se défendre des bêtes sauvages » (Necker, 27 avril 1775, cité p. 918). Necker, en fait, n'écrivait que pour un seul lecteur : le roi. Il parvint à le convaincre, puisqu'à la suite de la disgrâce de Turgot, il fut nommé l'année suivante ministre des finances, en fait premier ministre. La publication de l'œuvre de Necker fut autorisée par le roi le jour même où le peuple de Paris pillait les boulangeries, dans la « Guerre des farines » d'avril-mai 1775, préfigurant la Révolution de juillet 1789⁷⁸⁸. Pour Necker, cette violence tient en effet aux institutions, c'est-à-dire aux lois de propriété⁷⁸⁹. Necker avait repéré comme nerf de la guerre l'importance des réserves des uns et des autres : « Si l'ouvrier ne peut se constituer de réserve pour les mauvais jours, le propriétaire, lui, a ses greniers, ses liquidités, ses possibilités de recourir au crédit en gageant ses biens. » Adam Smith rejoint ce point : « Dans les conflits sociaux, les maîtres peuvent tenir beaucoup plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un manufacturier, pourraient, sans employer un seul ouvrier, vivre une année ou deux sur les réserves qu'ils ont déjà constituées. De nombreux ouvriers ne pourraient pas subsister une semaine, quelques-uns pourraient subsister un mois, et pratiquement aucun une année sans emploi » (cité par Spitz, p. 926). Et Spitz de prolonger son analyse (p. 926 et 927 ici ramassées) : Voilà pourquoi les conflits sociaux tournent-ils en faveur des maîtres, qui s'entendent pour maintenir les salaires au plus bas, d'autant que les lois ne leur interdisent pas, comme elles le font pour les travailleurs, de se coaliser. Les maîtres, qui ont les lois pour eux et des réserves suffisantes, alors que les ouvriers ont les lois contre eux et sont pressés par le besoin. L'histoire du mouvement ouvrier a prouvé qu'Adam Smith était trop optimiste pour les classes dont il défendait les intérêts. Mais l'histoire des mouvements paysans démontre par contre à quelles difficultés se heurtent les ouvriers agricoles et les paysans pauvres lorsqu'ils veulent s'organiser pour faire triompher leur réforme agraire, c'est-à-dire le changement profond qui seul peut faire disparaître le spectre de la famine⁷⁹⁰.

La spirale des trois formes de violences est un précieux outil d'analyse des situations. Ma pratique d'enseignement dans plusieurs pays africains au passé colonial et esclavagiste, notamment pendant 6 ans à l'île Maurice, m'a conduit à présenter en premier l'exemple suivant⁷⁹¹ : « Remontons dans le temps et joignons-nous aux Mauriciens vivant il y a 200 ans, au moment où ils apprennent qu'une poignée d'esclaves échappés vient de piller et de massacrer les braves habitants de 3 campements de l'île. Si nous rejoignons les honorables citoyens de l'époque, nous sommes horrifiés et atterrés par cette expédition barbare qui provoque l'indignation générale. Voyons comment ils réclament la tête de ces "marrons". Ensuite, reprenons nos esprits d'aujourd'hui, pour regarder leurs aveuglements, braqués qu'ils sont sur cette violence criante, accrochés à leur légitime défense, mais incapables de voir en face la violence de leur propre système esclavagiste, également incapables de le remettre en

⁷⁸⁸ *Idem*, p. 924. Sur ce sujet, cf. par exemple FAURE Edgar, *La disgrâce de Turgot*, Paris, Gallimard, 1961.

⁷⁸⁹ Ce que reprend le Manifeste des plébiens qui considère inévitable « le bouleversement général dans le système des propriétés ». Cf. l'appel à la réforme agraire de Babeuf qui, dans les années 1795-1796, marque le début de l'action socialiste révolutionnaire en Europe.

⁷⁹⁰ « Denis Clerc écrit dans *Le Monde* : "Il n'est jamais bon que les riches deviennent trop riches et les pauvres trop pauvres. " Tôt ou tard, les "jacques" en viennent à brûler les châteaux : Lorsque l'ordre établi paraît trop injuste et que la loi paraît définitivement du côté des possédants, la loi finit par être violée, et la force remplace le droit. Banalités évidentes, qui expliquent bien des conflits, celui du Golfe notamment... En fait, ce n'est pas tant Saddam Hussein qui menace l'ordre du monde que les inégalités extrêmes qui se perpétuent. Abusant de la crédulité du peuple, Hussein lui fait miroiter un Éden, avec d'autant plus de facilité que nous sommes incapables de le contrer à froid. On en vient à la racine du mal » (GAILLOT Jacques, *Lettre...*, op. cit., p. 28-29). Cf. MAKHIJANI Arjun, *From Global Capitalism To Economic Justice. An Enquiry into the Elimination of Systemic Poverty, Violence and Environmental Destruction in the World Economy*, New York, Council On International And Public Affairs, 1992.

⁷⁹¹ Dans le cadre de sessions sur *La méthode D-I-A-P-O-S pour faire tomber une injustice*, méthode que j'exposerai dans le prochain chapitre.

cause, ce qui serait pourtant la leçon à tirer à la racine de ces révoltes d'esclaves. [...] Il y a 200 ans, l'esclavagisme était parfaitement légal dans le monde "libre et démocratique" de l'époque. Cette violence-source était logée sournoisement dans les esprits et les habitudes culturelles, et dès lors dans les structures économiques et politiques. Le propre de la violence structurelle est d'être institutionnalisée et légitimée par la loi. Ceux qui organisaient ce système de traite négrière, gardaient en général leurs mains propres de tout acte directement violent. Et les sociétés "civilisées" qui profitaient économiquement de cette injustice, en étaient complices, sans le moindre contact avec cette violence invisible sur leur propre territoire. Cela peut nous éclairer dans notre analyse d'aujourd'hui⁷⁹². »

Face à ce mécanisme idéologique, la prise de recul de l'analyse critique est d'autant plus difficile à opérer que nous profitons d'une situation d'injustice. Ce mécanisme d'aveuglement fonctionne en nous toujours aussi bien qu'à l'époque de nos aïeux. Voilà pourquoi il convient de comprendre d'abord son fonctionnement dans une situation où nous ne sommes pas directement impliqués, ailleurs dans le temps (le passé esclavagiste de nos ancêtres européens du XVI^e au XVIII^e siècle) ou dans l'espace⁷⁹³. Retournons en Afrique. Aujourd'hui, par exemple en Afrique du Sud, il nous est possible de comprendre les Afrikaners accablés par les violences n° 2, inquiets pour leur sécurité, au point pour certains de vivre en ghetto protégé. Nous pouvons aussi prendre du recul et exercer un regard critique sur l'enchaînement des violences n° 1, 2 et 3, à partir des injustices fondamentales, dont la possession des terres. Voici le commentaire des violences n° 2 et 3 par Michael Lapsley, prêtre anglican, dans ce contexte de l'apartheid : « Le langage utilisé par les gens a mystifié la réalité. Ainsi, quand l'État utilise la violence, cela s'appelait loi et ordre. Quand le peuple prenait les armes, cela s'appelait violence et terrorisme. Donc les mots eux-mêmes obscurcissaient la réalité⁷⁹⁴. »

Engagée dans la lutte armée du Front Populaire de Libération de la Palestine, Leilah Khaled avait averti : « Pour comprendre mes actions, il faut en analyser les causes fondamentales⁷⁹⁵. » Les Israéliens mettent en avant que ce n'est pas eux qui placent des bombes dans les bus et que leurs forces armées servent à défendre et à protéger. Ils justifient leur propre violence (n° 3) en réaction à celle des Palestiniens (n° 2). Mais il leur est très difficile d'échanger sur les violences n° 1 que sont les injustices. C'est pourtant elles qui sont à la base de l'enchaînement infernal des violences. « Israéliens et Palestiniens ont, chacun, leur terminologie. Les Israéliens parlent de paix et de sécurité. Le mot "justice" n'est pas courant dans leur langage politique, c'est même un mot qui les énerve. Les Palestiniens, de leur côté, parlent de justice et de terre. [...] Or, l'État d'Israël est fondé sur une injustice. Le peuple palestinien fut oublié par le Mouvement sioniste dès l'origine, dont on sait le slogan : “une

⁷⁹² Extrait de mon article paru juste après les attentats du 11 septembre 2001 dans *La Vie Catholique*, île Maurice, 28 septembre 2001.

⁷⁹³ D'où l'intérêt de l'étude d'ouvrages solides et pédagogiques comme DAVID Charles-Philippe & GAGNON Benoît (dir.), *Repenser le terrorisme : concept, acteurs et réponses*, Presses de l'Université Laval, 2007.

⁷⁹⁴ LAPSLEY Michael, *Racheter le passé. Du combat pour la liberté à la guérison des mémoires*, 2011. Il est engagé dans la *Society of the Secret Mission*. En Amérique Latine, cf. SNODGRASS GODOY Angelina, *Popular Injustice. Violence, Community, and Law in Latin America*, Stanford University Press, 2006 ; ARNSON Cynthia, *Comparative Peace Process in Latin America*, Washington DC, Woodrow Wilson Center Press, 1999 ; BOBROW-STRAIN Aaron, *Intimate Enemies. Landowners, Power, and Violence in Chiapas*, Duke University Press, 2007, qui donne le point de vue des élites terriennes.

⁷⁹⁵ LEILAH Khaled, *Mon peuple vivra*, Paris, Gallimard, p. 145.

terre sans peuple pour un peuple sans terre”, comme si le peuple palestinien était tout simplement non-existant⁷⁹⁶. »

Depuis les attentats sur les tours du *World Trade Center* et sur le Pentagone, des milliers d'ouvrages ont été écrits sur le sujet, dont hélas une majorité s'attaque à la fumée, et non au feu⁷⁹⁷. Selon Jacques Baud, colonel d'état-major général dans l'armée suisse, qui a travaillé dans les Services de renseignements suisses, les motivations des actuels terroristes touchent au respect de leur identité et de leur culture, plus qu'aux enjeux de justice sociale et économique. Ils provoquent l'Occident non pas à partager davantage ses richesses mais bien à reconnaître et à respecter davantage celles des autres, en opérant une révolution culturelle de rupture avec son ethnocentrisme suffisant⁷⁹⁸. « La violence individuelle est souvent une réponse à une société qui s'aseptise, se bureaucratise et noie l'individu dans l'anonymat. La violence sociétale transcende les rivalités sociales chères au marxisme, pour réécrire une histoire perdue ou rétablir une réalité ethnique ou raciale. Elle recentre des conflits sur des dimensions ethniques, culturelles, religieuses. Ce n'est plus la pauvreté ou l'accession à la richesse, mais l'affirmation d'une identité qui devient le moteur de la violence. Cette volonté identitaire ne s'applique plus seulement aux communautés nationales, mais touche aussi les communautés d'idées, religieuses ou ethniques, rendant les conflits entrelacés et souvent inextricables⁷⁹⁹. » Et le général belge Briquemont de confirmer : « Dans un monde de plus en plus "village" planétaire, les inégalités politiques, économiques, sociales et culturelles vont apparaître de plus en plus criantes et insupportables. [...] En fait, pour empêcher les conflits asymétriques, il faudra réussir la mondialisation. Mais ce nouvel ordre mondial ne sera certes pas celui imaginé en 1991 [par Bush père] puis en 2001 [par Bush fils]⁸⁰⁰. »

⁷⁹⁶ KHOURY Rafiq, *Un peuple en Palestine*, dans *Revue Projet*, n° 267, septembre 2001, URL : <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=1930>. Cf. aussi *The Illegitimacy of Violence, the Violence of Legitimacy*, CrimethInc., 2012, URL : <http://www.crimethinc.com/texts/recentfeatures/violence.php>. Cf. COUTO Richard, *The Politics of Terrorism: Power, Legitimacy and Violence*, URL: <http://www.integral-review.org/documents/Couto,%20Politics%20of%20Terrorism,%20Vol.%206%20No.%201.pdf>.

⁷⁹⁷ Ainsi, BETTATI Mario, *Le terrorisme : les voies de la coopération internationale*, Paris, Jacob, 2013. Pour de solides analyses, cf. ROY Olivier, *Les illusions du 11 septembre. Le débat stratégique face au terrorisme*, Paris, Seuil, 2002 ; SÉMELIN Jacques, *Le 11 septembre comme massacre*, dans la revue *Vingtième siècle*, oct.-déc. 2002 ; WRIGHT Lawrence, *The Looming Tower. Al-Qaeda and the Road to 9/11*, New York, Knopf, 2006 & GUELKE Adrian, *Terrorism and Global Disorder. Political Violence in the Contemporary World*, Londres, I. B. Tauris, 2006. Cf. CHANDLER Michael & GUNARATNA Rohan, *Countering Terrorism. Can We Meet the Threat of Global Violence ?*, Reaktion Books, 2008, qui critiquent les politiques répressives à courte vue et qui pensent à des solutions globales de long terme.

⁷⁹⁸ « Paradoxalement, alors que l'Occident comprend dans les attentats du 11 septembre 2001 la nécessité de lutter contre la pauvreté et de s'impliquer davantage dans le tiers-monde, c'est probablement l'inverse que veut nous signaler le message terroriste. En clair, il ne s'agit pas de partager nos richesses, mais de respecter celles des autres. Le mot "richesses" ne devant pas seulement être compris dans son sens matériel, mais aussi et surtout dans ses dimensions immatérielles, comme l'identité et la culture » (BAUD Jacques, *La Guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Éditions du Rocher, 2003, p. 155). Selon Olivier Roy, l'islamisme radical est une idéologie politique conséquente à la mondialisation, portée par des musulmans à la fois fascinés par l'Occident et en guerre contre lui. Sa lecture résolument politique critique l'analyse trop exclusivement culturelle de l'affrontement des civilisations. Cf. ROY Olivier, *L'islam mondialisé*, Paris, Seuil, 2002 ; *Les illusions du 11 septembre. Le débat stratégique face au terrorisme*, Seuil, 2002 ; *L'échec de l'Islam politique*, Seuil, 1992.

⁷⁹⁹ BAUD Jacques, *La Guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Éditions du Rocher, 2003, p. 26.

⁸⁰⁰ BRIQUEMONT Francis, *Une guerre asymétrique*, dans *La Libre Belgique*, 15 novembre 2001. La philosophe Hélène L'Heuillet s'attache à montrer la rationalité du terrorisme qui est une stratégie de force par de gens déterminés : « L'idée que le terrorisme serait "l'arme des faibles" est déjà non-démocratique et commet l'erreur de transposer dans la réalité ce qui n'est que rhétorique politique » (*Aux sources du terrorisme : de la petite guerre aux attentats-suicides*, Paris, Fayard, 2009, p. 321).

Concluons ce chapitre en nous recentrant sur le fil conducteur de cette étude : où passe la ligne de démarcation entre violence et non-violence ? Expressions d'un rapport de forces, les institutions, comme le droit, portent toujours le double visage de Janus :

-	+
Le droit comme privilège de ceux qui possèdent la capacité de l'établir, habillage de la loi du plus fort, instrument du pouvoir de quelques-uns.	Le droit comme véhicule de la justice, expression de l'intérêt commun à tous, respectant la volonté démocratique, protection des plus faibles ⁸⁰¹ .
Le droit de la force, la norme de la force, les raisons de la force.	La force du droit, la force de la norme, la force de la raison.
Le vice foment la guerre ⁸⁰² . Des Puissants instrumentalisent les institutions, les plient à leur service, détournent le processus législatif à leur profit ⁸⁰³ , tout en dissimulant leur jeu par une propagande idéologique efficace.	La vertu combat pour que le droit soit au service de la justice. Le devoir du politique est de placer la force sous le contrôle du droit et d'empêcher l'inverse ⁸⁰⁴ . Les institutions sont instances de canalisation et de médiation des conflits interpersonnels ⁸⁰⁵ .

Le droit est une ressource réversible⁸⁰⁶ : tantôt bouclier, tantôt épée, pour les uns comme pour les autres d'une société. Il n'est pas qu'un système de normes, il est aussi un lieu de combat, une arme sociale et politique pour ou contre davantage de solidarité et de justice sociale. Il peut être instrument de contestation chaque fois qu'un désordre s'établit. Plus une société est malade de graves injustices, plus elle a intérêt à entrer en guerre contre elles, avant que la violence ne la rattrape. D'où la réalité nécessaire d'un combat permanent : pour dire adieu à la guerre, il ne suffit pas de dire bonjour à la paix, il faut mener une guerre contre les injustices, grâce à une mobilisation générale des moyens et des personnes en temps de paix, comme on en est capable en temps de guerre. C'est en ce sens que la paix véritable se gagne dans les conflits en amont de la violence. Bien connue est la pensée de Pascal : « Il est juste que ce qui est juste soit suivi, il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi. La justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique. La justice sans force est contredite, parce qu'il y a toujours des méchants; la force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre

⁸⁰¹ « Je prescris ces lois afin d'empêcher que le fort n'opprime le faible », dit déjà il y a 4.000 ans le législateur dans le Code d'Hammourabi.

⁸⁰² Selon l'aphorisme du Marquis DE VAUVENARGUES (1715-1747), « c'est le vice qui foment la guerre mais c'est la vertu qui combat ».

⁸⁰³ « Si l'homme est parfait et le meilleur des animaux, il est aussi le pire quand il vit sans loi ni justice. Ce qu'il y a de plus mauvais, c'est l'injustice qui utilise les armes » (ARISTOTE, *La Politique*, Livre I, Paris, Hermann Éditeur des Arts et des Lettres, 1996, p. 1-27). « La discorde qui défait les États ne cessera de compromettre la paix que lorsque Béryte, garante de l'ordre, sera juge de la terre et des mers, lorsqu'elle fortifiera les villes du rempart de ses lois » (NONNOS DE PANNOPOLIS, *Géographies Dionysiaques*, cité par Jacques BEAUCHARD dans *Beyrouth, la ville, la mort*, Paris, Éditions de l'Aube, 2006, p. 9).

⁸⁰⁴ RATZINGER Joseph, *Les fondements prépolitiques de l'État démocratique* (dialogue avec Habermas Jürgen), dans *Esprit*, juillet 2004, p. 19, alors qu'il était encore préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi : le gardien du dogme dialoguant avec le gardien de l'éthique de la discussion !

⁸⁰⁵ Ce point avait déjà été développé en Partie 1, Titre 2, chapitre 2 : *Mettre hors-la-loi la violation d'une règle par le Cadre de Droit*. La spirale des vengeances produites par le face-à-face délétère entre offensé et offenseur est enrayerée par l'intervention d'une instance supérieure chargée de trancher le litige entre égaux.

⁸⁰⁶ Cf. ISRAËL Liora, *L'arme du droit*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. *Contester*, 2009.

ensemble la justice et la force, et pour cela faire que ce qui est juste soit fort, ou que ce qui est fort soit juste⁸⁰⁷. »

Une forte asymétrie induit une gestion des conflits particulière. Le prochain chapitre traite des stratégies du faible au fort, il voit les choses à partir du groupe en position inférieure dans le rapport de forces : De quelles pistes alternatives à la violence n° 2 les « damnés de la terre » disposent-ils⁸⁰⁸ ? Face à un "désordre établi" oppressif, existe-t-il des moyens de combat alternatifs à la lutte armée ? Avec quelle efficacité ? Le chapitre suivant traitera de la stratégie du fort au faible : De quelles pistes alternatives à la violence n° 3 les "Puissants de ce monde" disposent-ils ? Lorsque l'ordre social est bâti sur une justice démocratiquement régulée, lorsque l'ordre est garant des libertés, de quels repères et outils les responsables politiques et militaires disposent-ils dans leur mission de le défendre ? Quelles sont les conditions de possibilité et les limites de la mise hors-jeu des conflits armés par les dominés (chapitre 2) et par les dominants (chapitre 3) ?

Chapitre 2 : La stratégie non-violente du faible au fort pour mettre fin à une injustice

Section 1 : Ni révolution violente, ni pacifisme de principe, et CV, et CD, et NE

Un chercheur écrit en 2011 : « Le citoyen ordinaire comme le chercheur en sciences sociales associent instinctivement "révolution" et "violence". Cette évidence demande pourtant à être questionnée. Le fait que, lors des quarante dernières années, cinquante des soixante-sept renversements de régimes autoritaires aient abouti grâce à la résistance civile non-violente impose de redéfinir la notion de révolution en la détachant de celle de violence⁸⁰⁹. » Par ailleurs, « le terme de "non-violence" est équivoque et suscite des malentendus. La non-violence reste encore confondue avec le pacifisme. Un tel contre-sens est induit par la structure sémantique du mot "non-violence" qui renvoie précisément à l'idée de non force, de passivité, de résignation⁸¹⁰ ». Le débat théorique est mal posé lorsqu'on identifie révolution à action violente et non-violence à inaction passive, comme s'il ne peut y avoir d'action efficace que violente, comme si force = violence. « Riposter ou s'abstenir ? » est une question piégée dans un dilemme tronqué, parce que réduit à deux termes : violence ou passivité (soi-disant non-violente). Un Lieutenant-colonel de l'armée française, chargé de recherche à la Défense Nationale, affirme que « les guerres asymétriques couvrent un spectre très large de modes opératoires (de la non-violence à la violence politique, du terrorisme à certaines formes de guerre de l'information)⁸¹¹ ». La ligne ci-dessous représente ce large spectre de modes

⁸⁰⁷ PASCAL, *Pensées*, [299-81], p. 137.

⁸⁰⁸ Bonanno dénonce l'inanité du débat entre violence et non-violence. Le vrai combat selon lui réside dans l'alternative entre autorité et liberté : cf. BONANNO Alfredo, *Rivoluzione, violenza, anti-autoritarismo*, dans *La dimensione anarchica*, Catania, 1974, p. 276–281, disponible en anglais sur <http://theanarchistlibrary.org/library/alfredo-m-bonanno-revolution-violence-anti-authoritarianism-a-few-notes>.

⁸⁰⁹ CERVERA-MARZAL Manuel, *Vers une théorie de la révolution non-violente*, dans *Dissensus*, n° 4, avril 2011 ; URL : <http://popups.ulg.ac.be/dissensus/document.php?id=1275>. Cet article ambitionne de penser une théorie politique de la révolution non-violente : une révolution non-violente est-elle historiquement possible, théoriquement concevable et, le cas échéant, quel sens donner à cette notion et quelles sont les caractéristiques de ce phénomène ?

⁸¹⁰ SCHWAB Hans, *Non-violence. Eine linguistische und landeskundliche Studie*, Freiburg, 1994, cité par SÉMELIN Jacques, *Résister sans armes. Du combat non-violent et de la résistance civile*, URL : http://www.non-violence-mp.org/reflexions_fichiers/HTML/semelin.htm ; DAMBERGS Lucas, *A Non-Violent Worldview: How Gandhi and Lawson Developed the Conditions for Social Change*, dans *Tias* 599, University of Washington, 4 juin 2015.

⁸¹¹ CARIO Jérôme, *Conflits asymétriques, Fiches de la recherche doctrinale*, Bureau Recherche/CDEF/DREX, p. 18.

opératoires à la portée de ceux qui sont en position inférieure dans un conflit asymétrique. En extrayant les forces et faiblesses des options révolutionnaires et pacifistes, nous obtenons les quatre colonnes suivantes :

Faire la révolution		Vouloir la paix	
-	+	+	-
-Se bat contre ceux qui profitent de l'injustice, -en les blessant / tuant, provoque une répression et alimente un cycle de violences, -détourne du problème de fond, obstrue le vrai débat sur l'injustice, éloigne le conflit d'une solution politique négociée, -se discrédite auprès de l'opinion publique (interne et internationale)	-Met à jour et fait prendre conscience de la violence n°1, -met le doigt sur l'injustice et fait passer le conflit social de l'état latent à l'état manifeste, transforme le conflit structurel en conflit ouvert pour régler l'injustice de fond, -modifie le rapport de force au point d'obtenir une négociation puis une solution durable et équitable.	-n'attaque pas les personnes mais au contraire les écoute, leur parle, les associe à la cause juste, les implique dans le processus de changement, -est lucide sur les pièges de l'escalade de la violence, des rejets mutuels, de la haine, -évite de se battre sur les terrains où il est en nette infériorité	-est passif, écrasé sous le poids de la fatalité, résigné devant son impuissance, -rentre la tête, -ferme les yeux, -se tait, dans la majorité silencieuse est complice du <i>statu quo</i>, -redoute l'épreuve de force.

Les stratégies d'un groupe sont à ranger d'autant plus à droite de la ligne horizontale qu'il veut avoir la paix, sans qu'il ne soit prêt à payer le prix de la paix. Elles sont à ranger d'autant plus à gauche de la ligne qu'il pense que le recours aux armes est efficace pour atteindre l'objectif poursuivi.

La part de vérité de "vouloir la paix", c'est de prendre au sérieux l'importance de défendre le respect des personnes. Cela devient une erreur quand on veut "avoir la paix", c'est-à-dire être tranquille, ne pas avoir de problèmes, sans assumer le combat nécessaire pour empêcher la tyrannie et l'injustice. Or, dans sa célèbre lettre écrite en prison, à Birmingham, en 1963, Martin Luther King dit avec réalisme que « l'histoire est la longue et tragique illustration du fait que les groupes privilégiés cèdent rarement leurs privilèges sans y être contraints ». La passivité est intrinsèquement complice de la violence qui s'en nourrit. Elle fait le lit des tyrans et, à l'intérieur des sujets dominés, elle est une violence contenue, une bombe à retardement qui explosera par trop plein de pression ou lorsque le tyran exposera le flanc. Dans un article donnant les raisons de condamner tout autant le pacifisme que le terrorisme, Jan Narveson donne ce slogan : « Le pacifisme et le terrorisme sont aux extrémités opposées du spectre : les pacifistes ont trop d'amis, les terroristes ont trop d'ennemis⁸¹². »

La grande erreur du schéma terroriste est de se tromper de cible, en s'attaquant aux personnes qui maintiennent leurs privilèges et défendent le "désordre établi". La violence à l'égard des personnes détourne tous les acteurs du vrai problème, de l'objectif qui est d'augmenter la

⁸¹² NARVESON Jan, *Terrorism and pacifism: Why we should condemn both*, dans *The International journal of applied philosophy*, Fort Pierce, vol. 17, n° 2, 2003, p. 157 (157-172).

justice. Comme déjà vu plus haut, s'en prendre aux personnes éloigne le conflit de l'objet et l'entraîne irrésistiblement vers une opposition entre sujets, qui finiront par se battre sans plus du tout se concentrer sur l'objet du litige.

Par quels principes stratégiques un groupe en position nettement inférieure dans le rapport de force peut-il être guidé⁸¹³ ? L'Histoire nous fournit certains exemples de résistance sans armes renversant des pouvoirs surarmés quasi sans effusion de sang. Par exemple, en février 1986, une foule de Philippins descendant dans les rues de Manille ont contraint le dictateur Marcos à s'enfuir de son pays. Les citoyens amassés barrèrent physiquement le passage aux chars qu'il avait envoyés contre des officiers et des soldats qui refusaient d'obéir. Ce succès contraste avec la victoire très éphémère de cet étudiant chinois déviant seul la trajectoire d'une colonne de chars près de la place Tien An Men en juin 1989. « Certains leaders du mouvement étudiant chinois ont par la suite regretté de n'avoir pas su évaluer jusqu'où ils pouvaient aller, compte tenu du rapport de forces. » Les médias occidentaux et les pressions internationales y jouaient un rôle important mais qui a été surestimé⁸¹⁴. Des études instructives tirent les leçons de l'Histoire, en dégagant les raisons des succès et des échecs de nombreuses luttes « non-violentes »⁸¹⁵. Quelles furent les erreurs de la généreuse insurrection de Budapest, qui fut écrasée par l'armée soviétique du 4 au 10 novembre 1956 ? Pourquoi et comment le « Printemps de Prague » a-t-il avorté⁸¹⁶ le 26 septembre 1968 ? Pourquoi et comment le rideau de fer s'écroula-t-il les 9 et 10 novembre 1989 ? L'explication de tels phénomènes et l'objectivation des résultats obtenus par des mouvements qui se réclament explicitement des « méthodes non-violentes » ouvre un champ de recherche en science politique : Qu'est-ce qu'une « action non-violente » ? Quelle est sa pertinence d'un point de vue stratégique ? À quelles conditions peut-elle être efficace⁸¹⁷ ? Quelles sont sa portée et ses

⁸¹³ Cf. KRIESBERG Louis, *Changing Conflict Asymmetries Constructively*, dans *Dynamics of Asymmetric Conflict*, vol. 2, n° 1, 2009, p. 4-22 ; URL : <http://www.maxwell.syr.edu/uploadedFiles/parcc/Publications/2009%20Changing%20Conflict%20Asymmetries%20Constructively.pdf>.

⁸¹⁴ MELLON Christian & SÉMELIN Jacques, *La non-violence*, op. cit., p. 92.

⁸¹⁵ Cf. l'Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC), créé en 1984 notamment par Christian Delorme (initiateur de la "marche des Beurs" en 1983 et artisan du dialogue interreligieux), Christian Mellon (membre du CERAS, Centre de Recherche et d'Actions Sociales), Jean-Marie Muller (écrivain et chercheur, fondateur du *Mouvement pour une Alternative non-violente*) et Jacques Sémelin (chercheur au CNRS, professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris et chercheur au CERI). Côté anglophone, cf. SHARP Gene, *Waging nonviolent struggle, 20th century practice and 21st century potential*, Boston, Extending Horizon Books, 2005, qui analyse avec réalisme les succès et les limites de 23 luttes non-violentes significatives du XX^e siècle, dans un grand éventail de contextes culturels et politiques. Cf. aussi ROBERTS Adam & ASH Timothy Garton, *Civil Resistance and Power Politics: The Experience of Non-Violent Action from Gandhi to the Present*, Oxford University Press, 2009 ; ACKERMAN Peter & DUVALL Jack, *A Force More Powerful. A century of Nonviolent conflict*, New York, St Martin's Press / Palgrave, 2000. De cette recherche historique sur le XX^e siècle, se dégage l'idée centrale que les forces d'un mouvement non-violent se trouvent dans la structuration du collectif et que ces forces produisent une société démocratique plus solide et stable que les puissances au bout du canon et du fusil.

⁸¹⁶ *Idem*, p. 76-77.

⁸¹⁷ L'auteur qui a été le premier à conceptualiser la non-violence comme stratégie politique dans ce registre pragmatique est SHARP Gene, *The Politics of nonviolent action*, Boston, Porter Sargent Publishers, 1973, en 3 volumes : I. *Power & Struggle*; II. *The methods of nonviolent action*; III *The dynamics of nonviolent action*. Cf. aussi SHARP Gene, *Gandhi as a political strategist, with Essays on Ethics and Politics*, Boston, Porter Sargent, 1979. Bibliographie : <http://www.aeinstein.org/organizations/org/GSpublish-1.pdf>. Le principal auteur du côté francophone est Jean-Marie Muller. Cf. sa bibliographie : <http://www.jean-marie-muller.fr/BIBLIOGRAPHIE/BIBLIOGRAPHIE.html>.

limites⁸¹⁸ ? « Dans les recherches sur la paix, la non-violence fait de plus en plus l'objet d'études diverses et cette notion devient un réel concept de la discipline irénologique, qui ne peut plus être édulcoré du catalogue de ses préoccupations. La non-violence a été étudiée sur différents plans. Il s'agit tout d'abord de son étude historique, à travers une série de situations où elle s'est exprimée en tant que moyen d'action. Elle a ensuite fait l'objet de recherches théoriques, à la fois à propos de sa valeur proprement stratégique⁸¹⁹ et de son impact sur le plan psychosociologique⁸²⁰. »

Depuis 2005, les études américaines consacrées à la non-violence se sont multipliées apportant une grande quantité de données historiques. En 2005, Karatnycky et Ackerman dénombrent plus de 120 campagnes importantes de résistance civile depuis 1900. Leur nombre ne fait qu'augmenter, surtout après 1972⁸²¹. En 2011, dans *Why Civil Resistance*

⁸¹⁸ Cf. JANNE D'OTHÉE Nathalie, *Résistance civile et résolution de conflits asymétriques*, CETRI-UCL, mai 2011 ; URL : <http://www.cetri.be/spip.php?article2183&lang=en>. Elle repère les similitudes entre l'Intifada palestinienne et la lutte contre l'apartheid sud-africain, les facteurs de succès et d'échecs de ces deux résistances civiles et les raisons des différences de résultat. Un de leurs points communs est « qu'elles ont connu un mélange des deux stratégies, violente et non-violente », qu'elles emploient les méthodes non-violentes sans les ériger en principe, ce que fit Gandhi en Inde, mais uniquement comme une option purement stratégique, selon les nécessités pragmatiques du terrain, en vue d'atteindre l'objectif fixé. Je critiquerai plus loin cette formulation « mélange des deux stratégies, violente et non-violente ». Patricia Bauer et Bertold Schweitzer font un examen critique du même genre sur la révolution égyptienne de 2011. Ils situent l'action des groupes activistes qui ont explicitement employé les méthodes de la lutte non-violente dans l'ensemble des « mécanismes de violence et de non-violence » à l'œuvre, en vue de repérer et de rendre compte des « facteurs activant des résultats de basse violence » : cf. *The Egyptian Revolution 2011. Mechanisms of Violence and Non-Violence*, dans *Democracy in Crisis : The Dynamics of Civic Protest and Civic Resistance* ; URL consulté le 15 novembre 2012 : http://www.aspr.ac.at/stop2012/papers/Bauer_Schweitzer_StoP2012_paper.pdf. Cf. aussi ALEXANDER Anne & BASSIOUNY Mostafa, *Bread, Freedom, Social Justice. Workers and the Egyptian Revolution*, Londres, Zed Books, 2014, qui étudient les facteurs déclencheurs du printemps égyptien : sans les luttes ouvrières et la mobilisation des acteurs économiques, les jeunes des classes moyennes n'auraient pas pu à eux seuls faire tomber Hosni Moubarak début 2011. D'autres auteurs soulignent le caractère spontané de la révolution égyptienne : « La peur fut surmontée par le nombre » quand des citoyens ordinaires, enflammés par la colère et l'espoir, se retrouvèrent dans les rassemblements populaires sur les places, répondant présents aux appels sur la toile et aux chaînes de communication sans fil ; cf. CASTELLS Manuel, *Networks of Outrage and Hope: Social Movement in the Internet Age*, Cambridge, Polity Press, 2013, p. 80-81. Cf. encore LOADENTHAL Michael, *Nor Hostages, Assassinations, or Hijackings, but Sabotage, Vandalism & Fire: Eco-Terrorism as Political Violence Challenging the State and Capital*, St Andrews (Scotland, UK), MLitt Dissertation, Centre for the Study of Terrorism and Political Violence, University of St Andrews, 2010.

⁸¹⁹ L'efficacité de la stratégie de Gandhi, ses avantages et ses inconvénients, a été étudiée "à l'état pur", à partir de modèles rationnels, notamment ceux issus de la Théorie des Jeux : un modèle de jeux à deux personnes comme le dilemme du prisonnier : cf. KLIGAARD Robert E., *Gandhi's Non-Violence as a Tactic*, dans *Journal of Peace Research*, 1971, n° 2, p. 133-155.

⁸²⁰ FROGNIER André-Paul, *Langage de foi et langage de science*, dans *Une paix pour notre temps*, Duculot, 1975, p. 140. Sur le plan psychosociologique, cf. RAPOPORT Anatol, *Communication au Colloque de Polémologie*, Louvain, 12-13 mars 1971.

⁸²¹ ACKERMAN Peter & KARATNYCKY Adrian, *How Freedom is Won: From Civic Resistance to Durable Democracy*, New York, Freedom House, 2005. Ils montrent que la résistance civile a été une source de pression décisive dans 50 des 67 cas de transitions démocratiques à partir d'un système autoritaire entre 1972 et 2005. En outre, de ces 50 transitions réussies et impulsées par des campagnes de résistance non-violente, 32 (soit 64 %) ont entraîné un renforcement du respect des droits politiques et des libertés civiles. En outre, « contrairement à ce qu'on pourrait penser, des facteurs comme le type de régime, le niveau de développement économique, le taux d'alphabétisation ou le morcellement de la société en divers groupes ethniques, linguistiques ou religieux n'a pas d'impact statistiquement significatif sur la capacité d'un mouvement civique de sortir victorieux de campagnes de résistance civile » (MARCHANT Eleanor, *Enabling*

Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict, New York, Columbia up, Erica Chenoweth et Maria Stephan étudient 323 campagnes violentes et non-violentes menées entre 1900 et 2006. Elles concluent que les initiatives de résistance civile atteignent leurs objectifs deux fois mieux que les insurrections violentes : « Les campagnes non-violentes majeures ont été couronnées de succès dans 53 % des cas, par rapport à un taux de succès de 26 % dans les cas de campagnes de résistance violente. » Ces deux chercheuses soulignent aussi le caractère plus durable des résultats obtenus par le premier processus, surtout concernant les chances de réussite d'une transition démocratique⁸²².

Réussir une mobilisation collective est un art qui s'apprend, notamment en tirant les précieuses leçons de mobilisations collectives réussies au cours de ces dernières décennies. Dans ce chapitre, je puise surtout à mes expériences d'un séminaire intitulé « Comment ensemble faire tomber une injustice ? », que j'ai animé dans plusieurs pays du Sud et du Nord. Pour organiser une mobilisation collective, il importe à mes yeux d'apprendre à d'abord bien distinguer, ensuite réarticuler les trois registres de forces CV, NE et CD, transposés sur le plan collectif. Sur ce plan,

1) par CV (Communication Vraie), je désigne la compétence qui gère le processus relationnel et communicationnel d'une campagne d'actions. Elle construit une force collective et en organise la cohésion. Elle est le moteur de la bataille pour gagner les cœurs et les esprits, pour impliquer l'opinion publique dans la cause défendue.

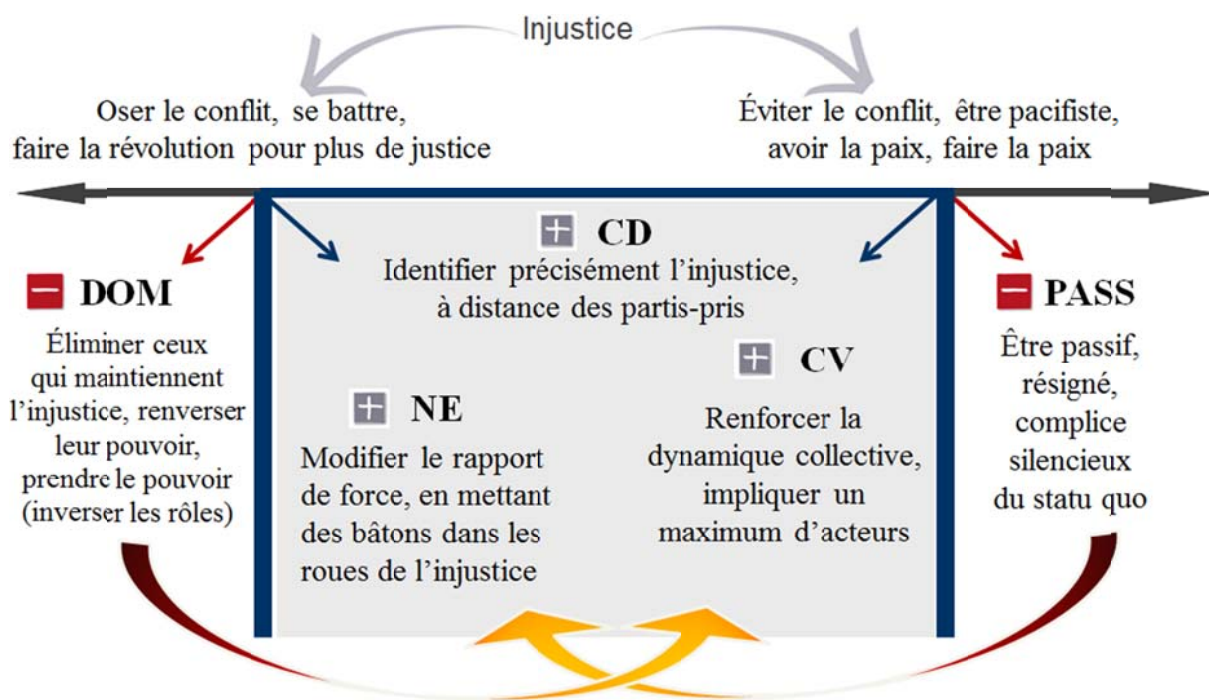
2) Par NE (Négociation Efficace), je désigne la compétence d'organiser la stratégie pour parvenir à l'objectif fixé. Elle conçoit et met en œuvre les moyens de pression de nature politique, économique et culturelle qui vont donner plus de *bargaining power* à ceux qui subissent l'injustice et rendre possible une véritable négociation.

3) La compétence CD (Cadre de Droit) est nécessaire pour identifier précisément où est l'injustice, analyser en quoi elle consiste et définir par quoi la remplacer. C'est l'idée du programme alternatif : pas seulement contester l'injuste que l'on ne veut pas, mais préciser le juste que l'on veut, en le mettant déjà en œuvre à petite échelle.

Je place ces trois compétences au cœur du cadre conceptuel suivant :

Environments for Civic Movements and the Dynamics of Democratic Transition, New York, Freedom House, 2008).

⁸²² « Cinq ans après l'échec d'une campagne de résistance civile, les chances de réussite d'une transition démocratique se maintenaient à 33 %. En revanche, l'insuccès d'une insurrection violente conservait une probabilité de 5 % qu'un résultat démocratique en découle, probabilité qui chutait à 2 % cinq ans plus tard » (*Idem*, p. 64).



La ligne horizontale en haut du schéma représente la tension entre la recherche de la justice et la sauvegarde de la paix. Une stratégie révolutionnaire est d'autant plus à gauche de cette ligne qu'elle justifie sa violence (« la fin justifie les moyens »). Une stratégie de réforme en douceur est d'autant plus à droite de cette ligne qu'elle est complice du maintien des injustices, compromise avec les Pouvoirs établis. La solution n'est pas de trouver un équilibre quelque part au milieu de cette ligne horizontale, car elle est gangrénée par le pouvoir que nous exerçons "sur" eux (à sa gauche) ou du pouvoir que nous subissons "sous" eux (à sa droite). Les pensées coincées sur cette horizontale enferment le débat dans des dilemmes tronqués entre justice et paix. Nos stratégies et nos paroles gagnent plutôt à passer au crible critique des deux barres verticales du schéma.

Les flèches de gauche  désignent l'opération d'extraire la part de vérité et la part d'erreur de la lutte déterminée contre les inégalités : en expurger les options violentes d'attaquer les personnes profitant des injustices, options par lesquelles, hélas, plus il y a du changement, moins il y a de réel progrès. Les flèches de droite extraient la part de vérité et la part d'erreur du désir de paix et d'harmonie sociale : en expurger les réflexes de passivité complice de la domination de certains sur la majorité silencieuse victime de l'injustice. Il n'y a pas à choisir : SOIT la justice, SOIT la paix. Il y a trois plans à distinguer puis à articuler, un triple ET à réussir : ET le respect des personnes (CV), ET le respect de la justice (CD), ET la prise au sérieux des intérêts divergents par un processus qui tire des accords des désaccords (NE). Tout groupe d'action gagne à étudier comment il parviendra à remplacer ses pouvoirs "sur" les puissants nantis (vider la colonne de gauche DOMination) ou "sous" eux (vider la colonne de droite PASSivité) par des pouvoirs "pour" plus de justice (CD-NE) et "avec" le maximum d'acteurs possible (CV), en impliquant tous ceux qui auront saisi que leur intérêt bien compris est de jouer un jeu de société équitable, schématisé par l'espace intérieur de ce cadre conceptuel.

Les éléments de ce schéma offrent la structure du chapitre : je vais présenter tour à tour les trois compétences CV, NE et CD, ensuite tenter de baliser le chemin par lequel les groupes parviennent d'une part à sortir des ornières de la passivité qui rime avec fatalité et complicité

(vider la colonne PASS), d'autre part à éviter les pièges d'un conflit mal géré, qui dégénère en violence (vider la colonne DOM).

Section 2 : CV – Renforcer la dynamique collective du mouvement d'opposition à l'injustice

La première clé du succès d'une action non-violente, c'est « la force organisée dans l'action appuyée sur le nombre ». Je vais poser ce principe par le biais de tableaux historiques tirés de quatre continents, en privilégiant de donner la parole aux acteurs engagés. Le nombre des citations et la longueur de certaines est un choix motivé par le projet de retracer d'où vient, ce qu'est et où va le changement de paradigme qui tourne autour du « non à la violence ».

En Asie, Lao-Tseu a dit il y a 2.500 ans : « Dans l'univers, c'est le plus doux qui vainc le plus fort. Rien au monde n'est plus doux ni plus faible que l'eau, et cependant rien ne la dépasse pour détruire ce qui est dur. Il n'y a personne au monde qui l'ignore, mais personne au monde ne met ce principe en application⁸²³. » Beaucoup d'auteurs ont touché à cette vérité de base⁸²⁴ mais une personne en fera un programme politique pratique : Gandhi (1868-1948) dans sa lutte pour l'Indépendance de l'Inde. Il avait lu l'un des grands historiens de l'impérialisme, John Seeley, qui soutenait la thèse en 1883 que le Royaume-Uni conquiert l'Inde moins par la force brutale que par l'attraction qu'exerce la civilisation occidentale sur les potentats indiens : « Nous ne sommes pas vraiment les conquérants de l'Inde, et nous ne pouvons pas diriger en conquérants ; si nous cherchions à le faire, il n'est pas même nécessaire de se demander si nous pourrions réussir, car nous serions certainement ruinés du seul fait d'essayer⁸²⁵. » Seeley souligne les divisions internes au sous-continent indien, que l'*East India Company* a su exploiter, avec peu de troupes britanniques, sans aucun budget de la Couronne, au point qu'il conclut : « On ne peut pas vraiment soutenir que l'Inde a été

⁸²³ Cité par LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas. Plaidoyer d'un objecteur de conscience*, Bruxelles, La réconciliation, 1956, p. 231.

⁸²⁴ En voici un florilège, en commençant par Spinoza en 1670 : « Jamais les hommes ne se sont dessaisis de leur droit et n'ont transféré leur puissance, au point qu'ils ne restent plus du tout redoutables aux personnes mêmes ayant fait l'acquisition de ce droit et de cette puissance. En réalité, l'État est menacé bien plus par les citoyens, fût-ce privés de leur droit naturel, que par les ennemis. Supposons que des hommes pussent être dépouillés de leur droit, au point de ne plus disposer d'aucun pouvoir sans l'assentiment des personnes détenant le droit suprême, avec quelle violence celles-ci ne régneraient-elles pas sur les sujets ! Je ne crois pas que l'accomplissement d'un abus aussi extrême ait jamais pu être projeté par qui que ce soit » (SPINOZA, *Traité des autorités théologique et politique*, chapitre 17, dans *Œuvres complètes*, Gallimard, Pléiade, 1967, p. 842-843). L'idée est exprimée clairement au début du XX^e siècle : « Un gouvernement tyrannique n'a qu'un justicier. C'est le peuple même auquel il s'impose ; et le défaut d'union ou de courage de ce peuple pour s'en débarrasser trouve sa punition dans le maintien même du tyran qui l'opprime » (DESPAGNET Frantz, *Cours de droit international public*, Paris, Librairie de la société du recueil général des lois et des arrêts, 3^e éd., 1905, p. 216). « S'il ne fait aucun doute que des révoltes ont existé, ce qui appelle manifestement une explication, c'est surtout le fait qu'elles n'aient pas été plus fréquentes » (WEBER Max, cité dans *La joie de servir*, Agone, Marseille, n° 37, septembre 2007). « Le peuple a ses armes : le nombre. Dans l'usine, le nombre se voit, il sent sa force. À l'échelle nationale, la représentation populaire résiste plus difficilement au privilège. La force la plus concentrée l'emportera : le peuple, s'il sait s'unir. Le nombre peut vaincre, et abolir le privilège », selon « la fable du loup et de l'agneau. Le loup a vieilli et l'agneau avait des frères » (VERRET Michel, *La Violence*, op. cit., 1967, p. 182-183).

⁸²⁵ SEELEY John, *The Expansion of England*, [1883], Chicago U.P., 1971, p. 185. Cf. SCHELLING Thomas C., *Some Questions on Civilian Defence*, dans ROBERTS Adam (dir.), *The Strategy of Civilian Defence. Non-violence Resistance to Agression*, Londres, Faber & Faber, 1967, p. 302-308. Cf. aussi PERREAU-SAUSSINE Emile, *Gandhi, théoricien de la servitude volontaire. Une philosophie de la décolonisation*, Actes des journées internationales de Saint-Cyr Coëtquidan, Conférence d'éthique militaire, p. 133.

conquise par des étrangers ; elle s'est plutôt conquise elle-même⁸²⁶. » Gandhi reprend Seeley : « Au sens exact du mot, l'Inde n'est pas un pays conquis, mais elle est devenue britannique parce que la grande majorité de son peuple, pour des motifs peut-être égoïstes, a accepté le gouvernement britannique⁸²⁷. » « Les Anglais n'ont pas pris l'Inde ; nous la leur avons donnée⁸²⁸. » « Je suis absolument convaincu que personne ne perd sa liberté si ce n'est du fait même de sa propre faiblesse. Ce ne sont pas tant les fusils britanniques qui sont responsables de notre sujétion que notre coopération volontaire. Le gouvernement n'a aucun pouvoir en-dehors de la coopération volontaire ou forcée du peuple. La force qu'il exerce, c'est notre peuple qui la lui donne entièrement. Sans notre appui, cent mille Européens ne pourraient pas même tenir la septième partie de nos villages. [...] La question que nous avons devant nous est par conséquent d'opposer notre volonté à celle du gouvernement ou, en d'autres termes, de lui retirer notre coopération. Si nous nous montrons fermes dans notre intention, le gouvernement sera forcé de plier devant notre volonté ou de disparaître. [...] En effet, une nation de 350 millions de personnes n'a pas besoin du poignard de l'assassin, elle n'a pas besoin du poison, elle n'a pas besoin de l'épée, de la lance ou du fusil. Il lui suffit d'avoir sa propre volonté, d'être capable de dire "non", et cette nation apprend aujourd'hui à dire "non"⁸²⁹. » Voilà pourquoi il avait l'audace de dire aux gouvernants britanniques avec une détermination à toute épreuve : « Vous avez de grandes forces militaires. La puissance de votre marine est sans équivalent. Si nous voulions nous battre avec vous sur votre terrain, nous n'en serions pas capables ; mais, si vous n'acceptez pas nos demandes, nous arrêtons de jouer les gouvernés. Si cela vous fait plaisir, vous pouvez nous couper en morceaux. Vous pouvez nous écraser avec la bouche de vos canons. Si vous agissez contre notre volonté, nous ne vous aiderons pas, et sans notre aide, nous savons que vous ne pouvez avancer d'un pas⁸³⁰. »

Sur le continent américain, dans sa lutte contre la discrimination raciale aux États-Unis, le pasteur baptiste Martin Luther King (1929-1968) utilisa aussi cette force du groupe. Il organisa par exemple un *sit in* de mille personnes devant un bar réservé aux Blancs. Leur rassemblement avait l'effet de bloquer son entrée et d'attirer l'attention sur les problèmes de discrimination. Ou encore, quand un noir venait s'asseoir au comptoir du bar, il était directement arrêté par des policiers blancs mais également remplacé par un autre noir, et ainsi de suite durablement, jusqu'à manquer de prisons ! Elles étaient pleines à craquer de noirs fiers, résolus et moralement forts. Que Gandhi et Martin Luther King soient assassinés en 1948 et en 1968 n'a pas empêché la doctrine de la non-violence de se propager. En Amérique du Sud, l'archevêque Helder Câmara ose dire : « Si je suis seul à me lever contre l'injustice, je serai écrasé. Si nous sommes dix ou même cent, nous serons encore écrasés. Mais si tout un peuple se lève, alors les armes de l'oppression deviennent dérisoires. » Concrètement, « si un membre du Mouvement, agissant en accord avec les principes et les méthodes de violence pacifique, est mis en prison, une des forces du Mouvement serait de pouvoir rassembler des dizaines, des centaines, des milliers de compagnons qui accepteraient de se présenter aussi, au même instant, aux portes de la prison, s'affirmant solidaires du frère outragé. Il est clair que cela ferait sensation. Et à travers l'écho des journaux, des radios et de la télévision, et à

⁸²⁶ SEELEY John, *op. cit.*, p. 161, repris dans BAILY Christopher Alan, *Empire and information: intelligence gathering and social communication in India (1780-1870)*, Cambridge U.P., 1996.

⁸²⁷ *The Collected Works of Mahatma Gandhi*, New Delhi, vol. III, 1994 [1958], p. 383 (le texte date de 1903).

⁸²⁸ GANDHI, *Hind Swaraj* [1909], Cambridge U.P., 1997, p. 39.

⁸²⁹ *Tous les hommes sont frères*, Gallimard, coll. *Idées*, p. 247 & GANDHI, *La jeune Inde*, Stock, 1948, p. 195.

⁸³⁰ GANDHI, *Hind Swaraj*, p. 114.

travers les agences de presse, le mouvement obtiendrait une résonance nationale et internationale⁸³¹ ».

En Afrique, après un bras de fer de trente ans, le régime d'apartheid des Afrikaners est contraint début des années 90 d'admettre la nécessité d'une sortie de crise négociée avec le Congrès National Africain. Dans les pourparlers, Nelson Mandela, emprisonné depuis 26 ans, s'adresse ainsi aux plus hauts gradés militaires sud-africains : « Si vous voulez la guerre, je dois admettre honnêtement que nous ne pourrions pas vous affronter sur les champs de bataille. Nous n'en avons pas les moyens. La lutte sera longue et âpre, beaucoup mourront, le pays pourrait finir en cendres. Mais n'oubliez pas deux choses. Vous ne pouvez pas gagner en raison de notre nombre : impossible de nous tuer tous. Et vous ne pouvez pas gagner en raison de la communauté internationale. Elle se ralliera à nous et nous soutiendra. » Et le journaliste sud-africain blanc, Allister Sparks, qui raconte cette rencontre dans son livre *Demain est un autre pays*, de commenter ce moment historique⁸³² : le général Viljoen fut obligé d'en convenir, les deux hommes se toisèrent, tout en faisant face à la vérité de leur dépendance mutuelle. L'écrivain sud-africain noir, Ndebele Njabulo, prolongea Allister Sparks : « Cette déclaration, acceptée par tous les participants à cette réunion, résume l'un des grands facteurs qui a mené à la création, en 1995, de la Commission Vérité et Réconciliation. À la base de tout compromis, il faut que les parties en conflit soient disposées à renoncer à leurs objectifs inconciliables, et tendent ensuite vers un accord qui puisse procurer des avantages substantiels aux uns et aux autres. Le gouvernement de l'apartheid désirait conserver les rênes du pouvoir, mais était disposé à accepter un élargissement de la participation politique des Noirs. L'ANC souhaitait l'élimination complète du pouvoir blanc. Aucun de ces objectifs ne paraissait réalisable sans guerre totale. Le meilleur intérêt de chacun était d'éviter cet affrontement. En échange de son retrait du pouvoir, le gouvernement de l'apartheid aux abois exigeait notamment l'amnistie générale de tous ses agents, en particulier la police et l'armée. [...] Finalement, l'accord se fit sur une amnistie sous conditions⁸³³. »

En Europe, il y a 500 ans déjà, Érasme (1469-1536) s'était exclamé : « J'en appelle à vous tous, sans discrimination... Tous unis dans les mêmes sentiments, conspirez à l'avènement de la paix. Montrez alors quel poids représente l'union de la foule des citoyens contre la tyrannie des puissants⁸³⁴. » Rabelais (1494-1553) était d'accord avec lui : l'oppression ne provient pas d'abord des ordres du prince mais plutôt de la soumission de la masse silencieuse. Dans leur foulée, s'était levée la voix du jeune Étienne de La Boétie (1530-1563) : « Je désirerais seulement qu'on me fît comprendre comment il se peut que tant d'hommes, tant de villes, tant de nations supportent quelquefois tout d'un tyran seul, qui n'a puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a pouvoir de leur nuire qu'autant qu'ils veulent bien l'endurer, et qui ne pourrait leur faire aucun mal s'ils aimaient mieux tout souffrir de lui que de le contredire. [...] Lorsque les soldats d'un tyran sévissent à travers champs et villages, c'est le peuple lui-même qui s'asservit, qui se coupe la gorge. [...] Si on ne leur obéit point, sans combattre, sans frapper,

⁸³¹ CÂMARA Helder, *Spirale de violence*, Desclée de Brouwer, 1970, p. 38 et 39. Jacques Gaillot le cite dans sa *Lettre ouverte à ceux qui prêchent la guerre et la font faire aux autres*, Albin Michel, 1991, p. 141 et en conclut : « La non-violence, nous l'avons dit, est une stratégie : nous avons donc besoin de stratèges » (p. 153).

⁸³² Cf. aussi SUANT Jacques, *Afrique du Sud. Du principe à la nécessité*, L'Harmattan, 1995, p. 101.

⁸³³ NDEBELE Njabulo, *Afrique du Sud : Un compromis inédit*, dans *Le Courrier de l'UNESCO*, décembre 1999, p. 22 ; URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001182/118279f.pdf>, qui fait une relecture pondérée de la Commission Vérité et Réconciliation sud-africaine.

⁸³⁴ ÉRASME, *La complainte de la paix*, cité par Général COT Jean, *Parier pour la paix*, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2006, p. 113.

ils demeurent nus et défaits et ne sont plus rien, sinon que comme la racine, n'ayant plus d'humeur ou aliment, la branche devient sèche et morte. [...] Au tyran, il ne faut pas lui ôter rien, mais ne lui donner rien. Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ou l'ébranliez, mais seulement ne le soutenez plus, et vous le verrez, comme un grand colosse dont on a dérobé la base, s'écrouler de son poids même et se briser. [...] De la raison, il y a en chacun "quelque naturelle semence" que l'éducation fait lever ou étouffer⁸³⁵. » En une phrase, les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux.

En Europe de l'Est, après l'échec du printemps de Prague devant les chars soviétiques en 1968, Václav Havel a mis la Tchécoslovaquie sur les chemins d'une « révolution de velours », en misant sur l'organisation de petites équipes qui vont construire une société civile solide. « Il n'est richesse que d'hommes⁸³⁶. » Face aux endoctrinements idéologiques du pouvoir communiste, le « pouvoir des sans pouvoirs⁸³⁷ » est selon Havel de « vivre dans la vérité », d'abord en préservant et en enrichissant une culture parallèle. Face au contrôle totalitaire de l'État qui dirige toutes les entreprises et toutes les écoles, qui possède l'essentiel des propriétés et qui interdit la liberté d'expression et de presse, il appelle les citoyens à fonder de petites institutions qui développent la « vie indépendante de la société » : groupes de musique, associations sportives, clubs littéraires, séminaires philosophiques *underground* de Prague, imprimeries clandestines, universités indépendantes, syndicats solidement structurés... Malgré l'absence de soutien institutionnel, la vitalité de ces réseaux associatifs contraste avec la société civile de pacotille que les régimes du bloc soviétique entretiennent avec les deniers publics pour la façade. L'arme du peuple est de mener une vie normale et authentique, comme si le régime n'existait pas. Une loi par exemple exigeait des particuliers d'informer son commissariat de la présence d'un hôte. Elle devint inapplicable dès que suffisamment de citoyens refusèrent de l'appliquer !

Les militaires savent bien qu'« on ne se bat pas contre une population entière, ou bien l'on perd. Se mettre son opinion publique à dos est un danger qui guette toute armée contre-insurrectionnelle⁸³⁸ ». Dès 1973, Gene Sharp a été le premier à avoir théorisé l'action non-violente, sur base de ce principe : « Le gouvernant dépend du gouverné⁸³⁹. » La force d'un groupe est dans le nombre⁸⁴⁰.

Ainsi donc, cette première compétence "Communication Vraie" désigne tout ce qui contribue à créer la cohésion sociale d'un groupe dans sa résistance à une situation précise d'injustice ou à un "désordre établi". Elle est la ressource-clé pour unir le groupe-noyau de départ, y fédérer les bonnes volontés et créer la plus grande mobilisation possible au sein de la

⁸³⁵ DE LA BOÉTIE Étienne, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Éd. Lobies, 1947, p. 19-26 ; Payot, 1976, p. 174-176, 183 (commenté par Pierre Clastres et Claude Lefort) ; Flammarion, 1983, p. 137-140.

⁸³⁶ Selon l'aphorisme célèbre de Jean Bodin (1529-1596).

⁸³⁷ HAVEL Václav, *Le pouvoir des sans pouvoirs* dans *Essais politiques*, Paris, Calmann-Levy, 1989, p. 65-158.

⁸³⁸ Général BONNEMAISON Éric, *Toi, ce futur officier*, Economica, 2010, 2^e éd., chapitre 9.

⁸³⁹ SHARP Gene, *La guerre civilisée. La défense par actions civiles*, Presses universitaires de Grenoble, 1995, p. 39-40. Il identifie six sources au pouvoir politique, « interactives » : autorité, ressources humaines, connaissances et compétences, facteurs intangibles, ressources matérielles et sanctions. Cf. *Waging Nonviolent Struggle*, op. cit., p. 19-21, 31-35.

⁸⁴⁰ CHETERIAN Vicken (dir.), *From perestroika to rainbow revolutions. Reform and Revolution after Socialism*, Londres, Hurst & Company, 2013, qui dresse le portrait de chacun des États ayant connu une « révolution colorée », en mettant l'accent sur l'appui des masses populaires. Cet appui permet aux « mouvements révolutionnaires aux objectifs réformistes » d'ébranler puis de renverser les régimes établis en Serbie, en Géorgie, en Ukraine et au Kirghiz.

population. Ces habilités relationnelles et communicationnelles qui obtiennent l'adhésion et l'implication d'un maximum d'acteurs sont dans le registre de l'intervention sociale. La deuxième compétence que nous allons maintenant étudier est dans le registre de l'action politique car elle fournit le savoir-faire à même de modifier le rapport de forces dans le conflit.

Section 3 : NE – Développer des stratégies de redressement de l'asymétrie structurelle⁸⁴¹

Communiquer avec les puissants et les nantis qui ont la loi de leur côté ne suffit d'habitude pas pour les convaincre de mettre fin à un privilège, encore moins quand ils font la loi contre la loi. Le changement s'obtient aussi en pesant dans le rapport de forces. L'habilité à gérer l'épreuve de force est également une compétence qui s'apprend et s'exerce, que je désigne par le vocable NE. La stratégie du faible au fort consiste à activer et à développer tous ses leviers de pouvoir, en contournant les facteurs habituels de puissance. Le stratège repère ses atouts et déplace la confrontation sur les terrains qui lui sont les plus propices. Il s'agit de mettre des bâtons dans les roues du système porteur de l'injustice, au point que son fonctionnement cesse de rapporter aux privilégiés et même que son maintien leur coûte davantage que sa suppression. Leur intérêt sera alors de négocier !

C'est de cette manière que le militant syndicaliste, César Chavez, a arraché une amélioration de la condition des ouvriers agricoles mexicains en Californie. C'était en majorité des saisonniers précaires, qui étaient jusque-là traités avec un profond dédain⁸⁴² : « On croit souvent que la non-violence se résume à un appel à la conscience, à la raison, à la sagesse humaine alors qu'en réalité, elle est d'abord une action contre les structures de l'injustice sociale. » Un collaborateur de Chavez, à qui l'on demandait si l'action non-violente avait pu toucher le cœur de ses adversaires, répondit : « Certainement, nous avons pu toucher le cœur des propriétaires. Car leur cœur, c'est leur portefeuille, et le boycott a pu effectivement toucher le portefeuille des propriétaires⁸⁴³. » La lutte que mène le groupe porteur de justice sociale passe parfois par des démonstrations de force. Le conflit peut dès lors connaître une « escalade d'intensité⁸⁴⁴ » jusqu'au *momentum* de l'apparente impasse, où aucun progrès ne peut plus être obtenu à un coût et un risque acceptables⁸⁴⁵.

En mobilisant efficacement ces sans voix, Chavez a entraîné une nouvelle configuration du rapport de force, qui a créé les conditions d'une véritable négociation, laquelle aboutissait à une solution équitable. « Il faut renverser les termes et non pas dire que la négociation est un

⁸⁴¹ Je reprends cette formule à DUDOUET Véronique, *Nonviolent Resistance in Power Asymmetries*, dans AUSTIN Beatrix, FISCHER Martina & GIEBMAN Hans, *Advancing Conflict Transformation. The Berghof Handbook II*, Opladen & Farmington Hills, Barbara Budrich Publishers, 2011, p. 240 (237-264).

⁸⁴² L'indifférence pour les *Chicanos* s'est transformée en profond mépris. Une fois qu'ils se sont organisés, ils ont même été assimilés à des « guerilleros - Viêt-cong », selon MATTHIESS Peter, *Sal si puede: César Chavez and the New American Revolution*, New York, Random House, 1970, p. 158-159.

⁸⁴³ MULLER Jean-Marie & KALMAN Jean, *César Chavez. Un combat non violent*, Paris, Fayard / Le Cerf, 1977, p. 290. Cf. aussi OROSCO Jose-Antonio, *Cesar Chavez and the Common Sense of Nonviolence*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 2008, qui cherche à dégager l'apport spécifique et original de César Chavez dans la doctrine et les actions non-violentes. Sa force réside dans un pragmatisme contextualisé, ajusté aux réalités quotidiennes des gens qu'il met en route.

⁸⁴⁴ PRUITT Dean G. & KIM SUNG Hee, *Social conflict: Escalation, stalemate, and settlement*, New York, McGraw-Hill, 3e éd., 2004, p. 172-173.

⁸⁴⁵ Selon Hardy Merriman, coûts et risques sont les deux paramètres à considérer : il faut réussir à augmenter le coût de fonctionnement du système injuste et minimiser les risques encourus (MERRIMAN Hardy, *Cost and risks in nonviolent conflict*, Intervention au Fletcher Summer Institute for Advanced study of Nonviolent conflict, Tufts University, 22 juin 2010, cité par JANNE D'OTHÉE Nathalie, *op. cit.*, note 12).

moyen pour résoudre le conflit mais que le conflit est un moyen pour résoudre la négociation. Le conflit manifeste est nécessaire pour créer les conditions dans lesquelles le dialogue et la négociation seraient possibles⁸⁴⁶. » « C'est à travers le conflit que chacun pourra se faire reconnaître des autres dans ses droits. La fonction du conflit est de révéler l'injustice, d'établir un contrat, un pacte entre les adversaires qui satisfasse les droits respectifs de chacun et de parvenir ainsi à construire des relations d'équité et de justice entre les individus à l'intérieur d'une même communauté et entre les différentes communautés⁸⁴⁷. »

NE reprend les ressorts de la guerre asymétrique traitée dans le chapitre précédent mais à la différence du terrorisme, la stratégie non-violente se concentre sur l'objectif de vaincre une injustice précise et non un ennemi, de mettre fin à celle-ci sans nier celui-là, encore moins le supprimer. « Étymologiquement, le mot "stratégie" signifie la conduite d'une armée (du grec *stratos* : armée, et *agein* : conduire) dans les différents engagements qui l'opposent à l'ennemi. En ce sens, la stratégie est l'art de la guerre qui consiste à concevoir, à conduire, et à coordonner les opérations distinctes des forces armées en vue d'obtenir la victoire sur l'ennemi qui permettra d'atteindre un objectif politique déterminé. La stratégie désigne la conception et la conduite d'une guerre dans son ensemble et la tactique concerne la conception et l'organisation de chacune des différentes opérations. Dès lors que, par le combat non-violent, il s'agit de rechercher des "équivalents fonctionnels" de la guerre pour atteindre un objectif politique, on est fondé, en opérant un transfert de sens par substitution analogique, de parler de "stratégie de l'action non-violente". Procéder ainsi, ce n'est pas militariser la non-violence, mais bien démilitariser la stratégie⁸⁴⁸. »

Un principe stratégique de base, tout aussi vrai pour les militaires que pour les activistes non-violents est de « ne rien faire tant qu'on n'a pas d'objectifs clairs⁸⁴⁹ » (Général Colin Powell) et de savoir précisément pour quoi on se bat. « C'est à partir de l'analyse de la situation que nous devons choisir l'objectif à atteindre. Le choix de l'objectif est un élément essentiel d'une campagne d'action ; de lui seul peut dépendre la réussite ou l'échec. C'est une nécessité stratégique que l'objectif soit clair, précis, limité et possible⁸⁵⁰. Il convient, pour cela, de discerner ce qui serait souhaitable et ce qui est possible. C'est se condamner à l'échec que de choisir un objectif dont l'importance se trouve disproportionnée par rapport aux forces que l'on peut raisonnablement prétendre mobiliser pour mener l'action. [...] Choisir un point précis du système qui permette d'avoir prise sur lui, de pouvoir le faire bouger et de le faire basculer en agissant. Comme avec un levier. Ce point précis, ce sera la prise. Il faut se donner le maximum de garanties pour que la prise soit la bonne. Il ne faudra pas la lâcher et il ne faudra pas qu'elle nous lâche⁸⁵¹. »

« Se donner le bon objectif est un art difficile, car il doit réunir trois caractéristiques :

-offrir une "prise" par laquelle le plus grand nombre puisse faire pression sur l'adversaire ;

-porter sur un point où celui-ci est vulnérable ;

-représenter une valeur suffisamment mobilisatrice pour catalyser les volontés dispersées⁸⁵². »

⁸⁴⁶ LÉVY Paul M.G., *op. cit.*, p. 120.

⁸⁴⁷ MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, 2005, Les Éditions du Relié, p. 353.

⁸⁴⁸ *Idem*, p. 356.

⁸⁴⁹ POWELL Colin, *Un enfant du Bronx*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 372.

⁸⁵⁰ MULLER Jean-Marie, *Stratégie de l'action non-violente*, Paris, Seuil, 1981, p. 118.

⁸⁵¹ *L'action non-violente. Guide théorique et pratique*, dans *Les dossiers de non-violence politique*, n° 3, 1985, p. 50. Pour une application récente de ce principe stratégique, cf. REFALO Alain, *La contestation anti-CPE : l'émergence d'une nouvelle radicalité ?*, dans *Alternatives Non Violentes*, n° 139, 2^e trimestre 2006 : « La force du mouvement social qui a engendré des actions directes non-violentes sur l'ensemble du territoire est de rester centré sur un objectif clair, précis, limité et possible. »

⁸⁵² MELLON Christian & SEMELIN Jacques, *La non-violence*, Paris, P.U.F., 1994, p. 51.

Une grappe de raisins, voilà la « prise » de Chavez et des 10.000 "Indiens" d'Amérique qui marchèrent 25 jours vers la capitale de la Californie en mars 1966. Leur modèle : l'Indien d'Asie, Gandhi, qui 36 ans auparavant, en mars 1930, marcha 25 jours pour atteindre l'océan. Sa prise ? Se pencher pour prendre une poignée de sel sur la plage, voilà le geste praticable par tous que Gandhi a retenu pour attaquer la taxe coloniale existante sur le sel⁸⁵³. Et il fait précéder ce geste par une « marche du sel » de 300 kms, à laquelle se joint de village en village une foule toujours plus nombreuse et décidée. Cette action symbolique, 17 ans avant d'obtenir l'indépendance de l'Inde, paraissait totalement incongrue aux yeux des autres leaders indiens qui voulaient aussi mettre fin à l'emprise coloniale. Elle s'est pourtant révélé être une étape décisive dans la conquête de l'indépendance. Gandhi réussit ensuite à organiser le boycott des produits anglais, en montrant l'exemple : il fila ses propres vêtements lui-même, aux côtés de son épouse. Les Indiens ont ainsi appris, pas à pas, à cesser d'être des contribuables alimentant les caisses de l'Empire, des travailleurs conformes à son système économique, des fonctionnaires dévoués à son Administration coloniale, etc. Le bras droit de Gandhi, Nehru, relut ainsi : « Le gouvernement reposait largement sur la coopération volontaire ou involontaire des Indiens eux-mêmes, et si l'on arrêta de coopérer et pratiquait des boycotts, il était possible, en théorie, de faire s'effondrer toute la structure gouvernementale⁸⁵⁴. » Gandhi a gagné sans armes, allant de prise en prise dans une non-coopération toujours plus massive et une désobéissance civile qui, de loi contestée en loi contestée, et de palier en palier, a enserré puis étouffé les institutions coloniales. Organiser des groupes armés qui se seraient attaqués à l'autorité occupante britannique aurait été beaucoup moins efficace que cette contrainte exercée par un peuple toujours plus uni dans le refus de se soumettre à la domination d'un autre peuple.

La prise à partir de laquelle les Noirs américains guidés par Martin Luther King vont déstabiliser les lois racistes est leur boycott des bus : un acte de refus très simple, à la portée de tous, qui paralyse le système injuste et cristallise un mouvement de masse. En France, en 1959, Joseph Pyronnet comprit l'importance stratégique de « traiter la guerre d'indépendance de l'Algérie à travers une chose précise et non en tant que problème général. C'est ce que Lanza del Vasto appelait une prise ». Jo choisit de mener des actions sur le sol français, contre les camps d'internement arbitraire de milliers d'Algériens sous le simple motif qu'ils sont "suspects". Avec trente volontaires, il demanda à être internés dans un de ces camps⁸⁵⁵. Fin des années 80, les groupes dissidents des pays communistes ont repéré que la bonne prise était l'attachement du Pouvoir à se donner une façade de souveraineté populaire, qui le poussait à organiser des élections qu'il truquait par ailleurs. Ils l'ont pris au mot et ont cueilli le fruit de ses contradictions : En Allemagne de l'Est, par exemple, ce sont les fraudes dans les élections municipales de mai 1989 qui ont conduit à la chute du régime communiste et du mur de Berlin. Il en fut de même dans les autres « révolutions colorées » en Pologne, en Ukraine, etc. Gene Sharp parle du « jiu-jitsu politique » par laquelle la violence de l'opposant se retourne

⁸⁵³ Plus précisément, il s'est penché sur la plage de Dandi, a pris une poignée d'arène, l'a jetée dans une marmite d'eau bouillante et en tira du sel.

⁸⁵⁴ NEHRU Jawaharlal, *Nehru on Gandhi. A selection, arranged in the order of events, from the writings and speeches of Jawaharlal Nehru*, New York, The John Day Company, 1948, p. 11.

⁸⁵⁵ Cf. PYRONNET Joseph, *Lettre ouverte à M. le Ministre de l'Intérieur du 9 juillet 1959 & Les premiers pas de l'ACNV (Action civique non-violente), 1957-1960*, 20 janvier 2009 ; URL : www.refractairesnonviolentsalgerie1959a63.org/ ; QUEMENEUR Tramor, *L'ACNV (Action civique non-violente) et la lutte contre les camps*, dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 92, avril 2008, p. 57-63.

finalement contre lui⁸⁵⁶. On met en œuvre collectivement la technique de l'aïkido, déjà présenté ci-dessus au niveau interpersonnel : au lieu de produire une force contre l'agresseur, on exploite la force même de l'agression en vue de la neutraliser.

Section 4 : CD – S'appuyer sur la force du droit pour saper le droit du plus fort

La stratégie non-violente passe donc par l'identification précise d'un rouage du système d'oppression et s'y attaquer jusqu'à sa paralysie. Le M.I.R. (Mouvement International de la Réconciliation), en particulier Jean et Hildegard Goss-Mayer dans leurs séminaires de formation à la non-violence⁸⁵⁷, proposent un processus en 6 étapes =

- 1) **Définir** précisément l'injustice : remonter à sa racine, qu'il s'agit de nommer avec clarté et objectivité.
- 2) **Inform**er rigoureusement le problème, instruire un dossier complet.
- 3) **Analy**ser l'injustice : repérer les piliers qui font tenir l'injustice.
- 4) **Pré**parer l'action : pour atteindre l'objectif général (mettre fin à l'injustice par un changement WIN-WIN), se donner des objectifs spécifiques clairs, précis, limités et possibles, ordonner leur priorité.
- 5) **Op**érationnaliser la stratégie définie, mettre en œuvre les dialogues, en élargissant les cercles d'adhésion à la cause.
- 6) **Sout**enir le dialogue par des opérations qui mettent des bâtons dans les roues de l'injustice, jusqu'à ce que les acteurs disposant du pouvoir viennent à la table des "négociations".

Pour des raisons mnémotechniques, je désigne ce processus par l'acronyme D-I-A-P-O-S, qui fournit une méthode de mobilisation collective contre une injustice précise. Dans mes formations, je propose d'utiliser cette "méthode D-I-A-P-O-S" dans un deuxième temps : après que les participants ont acquis la méthode C-R-I-T-E-R-E pour mieux gérer leurs petits conflits du quotidien dans leurs relations interpersonnelles.

§ 1 : D pour Définir l'injustice précisément et Déterrer sa racine

L'identification de l'injustice requiert une recherche ardue de la « vérité objective de la situation » car celle-ci ne se présente jamais à l'état pur. Le groupe de citoyens participant à un séminaire de formation commence par une analyse critique des structures sociales. On repère un iceberg et on s'en rapproche grâce à sa partie visible, mais il faut plonger sous l'eau pour en étudier les 9/10^{es} immergés. Ainsi en est-il des mécanismes aveugles qui maintiennent des hommes dans l'aliénation sociale : on part des actes de violence manifeste et directe (colères, vandalisme des banlieues, émeutes populaires après augmentation du pain, etc.) et on remonte à leur base opérante, invisible en surface : des violences institutionnelles, dont les rouages bien huilés et silencieux passent d'habitude inaperçus. Concrètement, les participants au séminaire que j'anime reprennent le schéma des trois violences de Dom Helder Camara, en nommant les violences n° 1, 2 et 3 et en comprenant comment elles s'enchainent. Ils réalisent ainsi l'importance de réussir une mobilisation collective qui canalise les énergies sur le foyer de l'incendie, au lieu de s'en prendre à la fumée. C'est hélas quand cette analyse suivie de

⁸⁵⁶ SHARP Gene, *The Politics of nonviolent action*, Boston, Porter Sargent Publishers, 1973, p. 405-406.

⁸⁵⁷ Cf. GOSS Jean & Hildegard, *Une autre révolution, violence des non-violents*, Paris, Le Cerf, 1969 ; BOUR Alfred, *Oser la non-violence active, une force au service de la paix*, Butare (Rwanda), Éd. SAT, 1998 ; GODDING Jean-Pierre, *Un chemin de paix, introduction à la non-violence*, Bruxelles, Commission Justice et Paix, 1997. Cf. aussi les sessions du MAN (Mouvement pour une Alternative Non-violente). Plusieurs ouvrages de Jean-Marie Muller s'attachent à traduire les principes de non-violence en stratégie, aux étapes aujourd'hui bien définies, inscrites dans des plans d'action qui tiennent compte de l'objectif choisi et qui organisent une progressive montée en puissance dans le temps. Ces étapes sont ramassées dans le texte suivant : *Conduire une campagne d'action non-violente : les grandes étapes*, URL : <http://nonviolence.ca/index.php/conduire-une-campagne-daction-non-violente-les-grandes-etapes/>.

cette mobilisation ne sont pas faites en amont qu'une société accumule les tensions jusqu'à la goutte qui fait déborder le vase, jusqu'à l'événement déclencheur d'une explosion (*trigger event*).

Ceci dit, voici trois points expliquant la difficulté de s'attaquer à une violence structurelle.

1) Ceux qui profitent d'une violence installée depuis plusieurs générations et donc souvent institutionnalisée dans des lois nationales, en oublient le caractère injuste ; ils la prennent même pour un droit acquis. En Afrique, les familles qui héritent des terres des colons esclavagistes, disposent aujourd'hui, en toute légalité, de leurs droits de propriété. Ainsi, 85 % des terres étaient encore aux mains des Afrikaners, au moment de mettre fin officiellement au système d'apartheid sud-africain. Les chiffres sont semblables au Zimbabwe. Dans un séminaire que j'anime à l'île Maurice depuis 1999, les participants étaient partis de l'actualité : des squatters en colère avaient lapidé des voitures et fait battre en retraite les huissiers et les policiers venus faire respecter un ordre d'expulsion de la Cour. Cette violence-là est à l'évidence dangereuse pour le respect du *Law and Ordre*. On étudia alors la pensée de Bertold Brecht : on critique toujours la violence du fleuve mais on oublie celle des berges, les violences cachées et installées. La capacité de voir les esclaves rebelles échappés clandestins dans l'île d'hier pas seulement comme des « barbares sanguinaires mais des personnes qui ne recherchaient finalement que leur liberté volée⁸⁵⁸ » a conduit le groupe à réaliser que dans un siècle, leurs enfants ne verront probablement plus le point de vue légal des propriétaires, aujourd'hui patent, mais surtout le droit des squatters à disposer d'un petit espace vital à eux.

2) La violence structurelle nous démobilise. Par exemple, si nous sommes témoins de l'abus sexuel d'un homme sur un enfant, nous sommes directement interpellés et nous nous sentons responsables de réagir. Par contre, hélas, nous subissons la violence structurelle des réseaux de prostitution, tant le mal semble nous dépasser⁸⁵⁹.

3) On ne sait pas comment et par où attaquer une violence structurelle. Nous pouvons personnellement aider un demandeur d'asile. Mais comment attaquer la violence structurelle qui s'exerce à travers les échanges Nord-Sud ? Une violence structurelle est d'autant plus inattaquable qu'elle est impersonnelle : personne ne semble en être l'initiateur, personne n'en est directement responsable.

§ 2 : I pour Informer rigoureusement le problème et Instruire un dossier complet

Une fois que nous avons repéré et formulé une "injustice-souche", nous partons à la recherche d'un maximum d'informations sur elle. L'étudier sous tous les angles : ses enjeux sociaux, politiques, économiques, le poids des traditions culturelles qui l'entourent, son contexte historique, son cadre juridique... Il convient de lire les analyses existantes, consulter des personnes compétentes, faire des enquêtes minutieuses sur le terrain pour vérifier les faits avancés et établir des données chiffrées. George Washington a dit : « Je préférerais mourir plutôt que proférer une inexactitude » ; celle-ci déforçait la campagne d'action. Il est opportun de recourir à des points de comparaison éclairants (ailleurs dans l'espace ou dans le temps). La constitution de ce dossier nous aide à dépasser la surface des impressions et des rumeurs, les interférences dues aux peurs qu'entretiennent les imaginaires. On quitte progressivement les approximations, les caricatures partisans, les généralisations. On dépoliarise l'analyse en connaissant l'ensemble de la réalité, en l'éclairant par ses différents côtés. On dégage la part de vérité de ceux qui contestent l'ordre établi et de ceux qui en sont

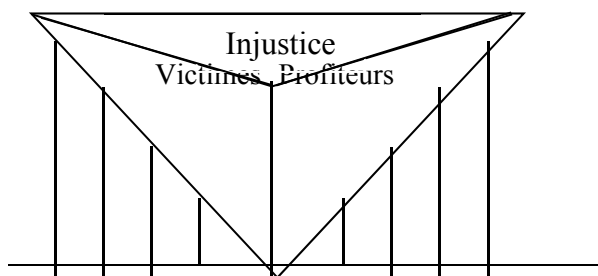
⁸⁵⁸ Cf. l'historien mauricien et vicaire général du Diocèse de Port-Louis : NAGAPEN Amédée, *Le marronnage à l'Isle de France-Ile Maurice*, présenté dans *La Vie Catholique*, 1-3 déc. 2000, p. 18.

⁸⁵⁹ Avec les participants du séminaire à Maurice, nous sommes partis du rapport sur la prostitution infantile qu'Arianne Navarre-Marie, la ministre des droits de la femme de 2000 à 2005, avait ressorti du tiroir et qui mettait bien le doigt sur les conséquences de notre passivité collective.

satisfaits. On peut ainsi repérer les partis-pris de chacun, les "paires de lunettes" à travers lesquels chacun regarde. Tout cela permet de parvenir à la connaissance la plus exacte possible de la situation. C'est ce que Jean et Hildegard Goss entendent par la « vérité de la situation ».

§ 3 : A pour Analyser l'injustice et Attaquer les piliers qui la soutiennent

L'injustice est représentée par une pyramide qui se maintient sur sa pointe, tant qu'elle est soutenue par des piliers. Elle tombera si on les lui retire, un par un, en choisissant d'abord ceux qui sont le plus à notre portée. On commence par nommer les différents piliers qui appuient sur les trois faces latérales et qui concernent :



- 1) les personnes qui subissent l'injustice (mentalités, croyances, résignation, fatalité, silence, peur, enfermement dans la plainte, haine, incapacité à parler et à écouter, méconnaissance de leurs droits, désunion,...),
- 2) ceux qui profitent de l'injustice (aveuglements, amnésies, fermetures et blocages, intérêt, bénéfices, argumentations de justification, moyens de contrainte, soutiens et dépendances,...),
- 3) les tierces personnes (refus d'intervenir des groupes intermédiaires, omissions et non-signalement de ce dont on est témoin, non-assistance à personnes en danger, rôle des médias, des autorités religieuses, opinion publique locale, nationale et internationale, groupes à l'étranger,...) et le contexte (héritages du passé, régime politique, contexte international,...).

L'analyse cherche à identifier les piliers les plus fragiles. Ce sont eux qu'il faut faire tomber en premier. D'objectif atteint en objectif atteint, on réussira à déstabiliser la pyramide. S'ouvrent ainsi la phase d'élaboration, puis de planification et de mise en œuvre coordonnée d'une stratégie.

§ 4 : P-O-S pour Préparer les actions, Opérer et Soutenir la négociation

Je ne présenterai que sommairement P-O-S dans D-I-A-P-O-S et je ne détaillerai pas l'arsenal des méthodes d'interpellation et de mobilisation de l'opinion publique, ainsi que des techniques d'interventions directes et indirectes⁸⁶⁰. Je ne retiens ici que quelques éléments utiles pour la suite de cette étude.

Un travail collectif de longue haleine

Nous avons dit qu'aussi sanguinaire soit-il, un dictateur se retrouvera nu et fragile si tout le peuple se lève contre lui. « Il est plus ou moins difficile de diriger un empire ; mais ce sont les occupés, non les occupants, qui décident. Même ceux qui sont apparemment sans pouvoir disposent au moins de ce pouvoir⁸⁶¹. » L'idée lumineuse est très simple à énoncer dans son principe mais sa mise en œuvre requiert une méthode concrète et opérationnelle pour relever le défi organisationnel que cela représente. En pratique, c'est un travail collectif de longue haleine. « Un aspect essentiel de l'action non-violente efficace est la communication. Les militants doivent être capables de communiquer entre eux et de mobiliser l'appui d'autres parties du monde⁸⁶². » Et plus on évolue dans un régime autoritaire non démocratique, plus il

⁸⁶⁰ Cf. SHARP Gene, *The Politics of nonviolent action*, op. cit., p. 49-65, 397-404.

⁸⁶¹ L'historien GADDIS John L., *We now know. Rethinking Cold War history*, Oxford U.P., 1997, p. 285.

⁸⁶² MARTIN Brian & VARNEY Wendy, *Nonviolence Speaks. Communicating Against Repression*, Cresskill, Hampton Press, 2002, 4^e cover.

vital pour les leaders de ne pas se mettre en avant, de ne pas monter au créneau seul⁸⁶³ et de cogérer le mouvement de manière telle que le Pouvoir ne puisse pas le décapiter⁸⁶⁴. Les membres du noyau générateur de la lutte doivent évaluer les risques pris au fur et à mesure de la consolidation du mouvement collectif et de n'augmenter la pression qu'en fonction de la solidité de son assise et de son poids dans le rapport de force (*bargaining power*), grâce à sa publicité, à ses soutiens, à la reconnaissance de sa légitimité. Tout cela manquait aux mouvements étudiants chinois qui se sont exposés trop vite au grand jour lors de leur contestation en 1989. Cet étudiant chinois planté devant les chars faisait, au regard de la stratégie, l'erreur d'avancer seul. Il s'exposait à être discrètement éliminé peu après. Le problème n'est d'ailleurs pas que stratégique : une injustice n'est pas fondamentalement un conflit entre certaines personnes, c'est et cela doit rester une affaire de structure sociale à améliorer. Un leader d'opposition doit donc éviter soigneusement toute personnalisation du conflit, toute polarisation autour de sa personnalité, tout show individuel dans les médias.

L'enquête de Ted Gurr en 1972, que j'ai évoquée dans le chapitre précédent, a mis en évidence la faiblesse des masses populaires : mécontentes mais ne produisant spontanément que des actions dispersées et inefficaces. La clé principale de la réussite d'une campagne réside dans l'art de les mobiliser et de les organiser. Cela passe par la constitution de cercles toujours plus larges de solidarité et de soutien à la cause⁸⁶⁵. Cela suppose de nouer des liens, rencontrer, écouter, faire avancer le dialogue entre acteurs à tous les niveaux. Ce travail de CV se fait aussi par des actions de conscientisation des opinions publiques locale, nationale et internationale, qui auront pour effet principal d'impliquer toujours plus de monde et de créer de nouveaux réseaux de solidarité.

Plusieurs auteurs⁸⁶⁶ ont souligné que le renforcement du pouvoir d'un groupe passe par des étapes de croissance : 1) *Self empowerment*, que l'on traduit en français par « capacitation », « développement du pouvoir d'agir », « pouvoir-faire ». C'est l'étape où plusieurs se reconnaissent dans la défense d'une cause, sortent ensemble de leur passivité à l'égard des conditions de vie subies et prennent conscience de leurs possibilités d'agir. 2) *Power to*, pouvoir de prendre des initiatives et mener des actions toujours plus larges, mobiliser ce pouvoir d'agir ensemble, 3) *Power over*, gagner du *bargaining power* dans le rapport de force avec ceux qui refusent le changement. Et 4) *power around* (c'est moi qui l'ajoute à la terminologie anglophone présentée par Dudouet), capacité de mobiliser des soutiens externes⁸⁶⁷. Comment rassembler tous ceux qui veulent la paix pour provoquer « une

⁸⁶³ Ce principe stratégique est utilisé par le réseau Al-Qaïda à propos duquel Baud fait remarquer : « L'efficacité de l'action réside dans la capacité de s'attaquer simultanément à tous ses points névralgiques. Or, cela n'est envisageable que dans le cas où le nombre de points névralgiques est fini. Des réseaux ouverts, comme Al-Qaïda, où les éléments du réseau apparaissent et disparaissent de manière continue, ne peuvent être vulnérables à des actions indirectes » (BAUD Jacques, *La Guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Éditions du Rocher, 2003, p. 81).

⁸⁶⁴ Cf. BOWYER Bell, *Assassin. Theory and Practice of Political Violence*, Somerset, Transaction Publishers, 2005 & LENTZ Harris M., *Assassinations and Executions. An Encyclopedia of Political Violence. 1900 Through 2000*, Jefferson, McFarland & Co Inc, 2002.

⁸⁶⁵ Cf. *La non-violence, une aventure collective*, dans ANV, n° 134. Pour des conseils pratiques de type organisationnel : *A handbook for non-violent direct action*, édité par The Vandenberg Action in California, 1983, traduit par Alain Véronèse.

⁸⁶⁶ Cf. DUDOUET Véronique, *op. cit.*, p. 13-18.

⁸⁶⁷ « L'intelligence, l'érudition, la détermination du révolutionnaire sont de peu de chose comparées à cette faculté unique : transformer en force pratique les idées qui tourmentent les hommes. Le révolutionnaire est pareil au guide de montagne : il ne sera jugé ni sur l'altitude du sommet qu'il atteint ni sur le temps qu'il prend pour y parvenir mais sur le nombre d'hommes qu'il est capable d'amener avec lui » (phrase de Jean

avalanche de paix » ? C'est la question de Bernard Benson (1922-1983), qui a lancé un mouvement pour la paix à partir des enfants⁸⁶⁸. Il a inspiré Odette Thibault : « Je crois aux "micro-actions" qui partent de la base et qui, s'ajoutant les unes aux autres, comme les boules de neige, peuvent provoquer une avalanche de paix⁸⁶⁹. »

L'utilisation des médias, point névralgique d'une campagne

Un intense travail psychologique sur l'opinion publique compensera largement les infériorités dans le combat. À cet égard, l'utilisation des médias est un point névralgique d'une campagne. On convainc suffisamment de citoyens du bien-fondé de la lutte engagée, en influant sur leurs perceptions, leurs émotions et leurs systèmes de représentations. C'est l'art de susciter une médiatisation du conflit afin que « l'opinion publique joue son rôle de contre-pouvoir⁸⁷⁰ ». C'est elle qui fera les pressions les plus décisives sur les décideurs. « Quand l'opinion publique s'enrhume, l'État éternue⁸⁷¹. » Muller parle de « triangulariser » le conflit : ouvrir la relation dominants/dominés en prenant pour témoins la majorité silencieuse qui essaie de garder les mains propres. L'adhésion de "tiers" qui appuient la cause doit également être recherchée à l'extérieur, y compris au-delà des frontières nationales. Car c'est le contexte international qui crée une caisse de résonance cruciale⁸⁷². Les auteurs parlent de « l'effet de boomerang »⁸⁷³ : une lutte locale, bien relayée par les médias de l'étranger, la fait connaître à l'extérieur, ce qui provoque en retour une étreinte sur les autorités du pays, en général très sensibles à leur réputation internationale et à leur légitimité. La communication est ici une forme de résistance, par laquelle on cherche à « étendre le champ de bataille⁸⁷⁴ », c'est-à-dire « travailler avec et à travers des individus, groupes, et réseaux sur lesquels l'adversaire dépend pour son support moral et matériel ». C'est ce que font les Palestiniens contre la colonisation israélienne, via des ONG du monde entier qui agissent sur leur gouvernement et les organismes intergouvernementaux. Johan Galtung parle de la « grande chaîne de la non-violence⁸⁷⁵ ». Quand le débat sur l'injustice ne peut se faire dans le pays, on va construire un

Jaurès citée par ZIEGLER Jean dans la conclusion de *Vive le pouvoir ! Ou les délices de la raison d'État*, p. 282).

⁸⁶⁸ Cf. BENSON Bernard, *Le Livre de la Paix*, Fayard, 1980.

⁸⁶⁹ THIBAUT Odette, *Non à la guerre, disent-elles*, Chronique Sociale, 1982, p. 167.

⁸⁷⁰ C'est ce que préconisait déjà Gabriel TARDE en 1901 : *L'opinion et la foule*, Paris, PUF, 1989 [1901]. Le collectif Peng, groupe de militants basés à Berlin, emploie redoutablement bien les médias, dans des actions tactiques de conscientisation ; cf. par exemple leur campagne contre le groupe pétrolier Shell : http://www.huffingtonpost.com/2013/12/14/shell-berlin-science-slam-video_n_4440676.html.

⁸⁷¹ *L'action non-violente*, op. cit., p. 55.

⁸⁷² Cf. CHENOWETH Erica, *People power*, dans *Sojourners*, vol. 40, n° 5, mai 2011, p. 16-19, qui analyse les changements substantiels obtenus par de nombreuses résistances civiles non-violentes, notamment en Géorgie, Ukraine, Népal, Maldives, Liban, Tunisie et Égypte. Cf. aussi LAWSON George, *Revolution, non-violence, and the Arab Uprisings*, dans *Mobilization: An International Quarterly*, septembre 2015.

⁸⁷³ Cf. KECK Margaret E. & SIKKINK Kathryn, *Activists beyond borders. Advocacy networks in International politics*, Ithaca & London, Cornell UP, 1998, p. 12 sq.

⁸⁷⁴ C'est la formulation de STEPHAN Maria J., *Nonviolent insurgency: the role of civilian-based resistance in the East Timorese, Palestinian, and Kosovo Albanian self-determination movements*, Medford, Fletcher School of Law and Diplomacy, 2005, p. 216.

⁸⁷⁵ *Nonviolence and Israel/Palestine*, Honolulu, University of Hawaii, Institute for Peace, 1989. Cf. aussi SCRUGGS Sarah, *Understandings of Nonviolence and Violence: Joint Palestinian and International Nonviolent Resistance*, Proquest, Umi Dissertation Publishing, 2011; HOWARD Clark, *People power. Unarmed Resistance and global solidarity*, New York, Pluto Press, 2009, dont le motus est : « penser solidarité globale et agir localement » ; KING Mary Elizabeth, *A quiet revolution: The First Palestinian Intifada and Nonviolent Resistance*, New York, Nation Books, 2007 ; NORMAN Julie, *The Activist and the Olive Tree: Nonviolent Resistance in the Second Intifada*, Proquest, Umi Dissertation Publishing, 2011 & BEAUZAMY Brigitte, *Les interventions des mouvements pour la paix en tant qu'action directe non-violente : le cas des mouvements juifs pour la paix dans le conflit israélo-palestinien*, dans *Actes du 4e*

espace public de prothèse par l'extérieur. Ainsi, pour recevoir le soutien de poids de la communauté noire américaine, les Noirs sud-africains ont fait jouer les accointances entre leur lutte contre le régime d'apartheid et celle pour l'obtention des droits civiques aux États-Unis⁸⁷⁶.

Du global au local

Le tournant du troisième millénaire a été marqué par l'émergence de mouvements citoyens d'envergure planétaire, comme les mobilisations collectives en 2002-2003 contre la guerre en Irak, et les mouvements « anti-globalisation libérale »⁸⁷⁷. La vague va du global au local : En décembre 2010, le printemps arabe en Tunisie chassait du pouvoir son président⁸⁷⁸, suivi par celui de l'Égypte en janvier-février 2011. Et aussi du local au global : en mai 2011, le mouvement planétaire des Indignés commence en Espagne⁸⁷⁹, et est renforcé en septembre 2011 par *Occupy Wall Street*, *Occupy London*⁸⁸⁰, « Nous sommes les 99 % », les campagnes d'Avaaz, etc. L'organisation de groupes d'action sans hiérarchie comme *Anonymous* fait penser à un banc de poissons : chaque individu indépendant peut quitter ou se joindre à tout moment à l'action collective. Le groupe refuse tout chef et utilise des outils et des règles simples pour s'organiser horizontalement. Comme le souligne le fondateur du Parti pirate suédois, M. Rick Falkvinge, « tout le monde étant volontaire, [...] la seule façon de diriger consiste à emporter l'adhésion d'autrui⁸⁸¹ ». Un collectif naît toujours de la même manière : un membre lance un appel à la mobilisation contre un abus de pouvoir. C'est alors comme un essaim qui s'abat sur la cible, d'autant plus redoutable que les internautes sont nombreux à

Congrès international du réseau francophone des associations de science politique, Bruxelles, 20-22 avril 2011. Elle analyse la nature transnationale des mouvements pour la paix et leur impact dans le cadre de conflits eux-mêmes internationalisés.

⁸⁷⁶ Cf. WALLDORF William, *Just Politics. Human Rights and the Foreign policy of great powers*, Ithaca and London, Cornell U.P., 2008, p. 124, qui montrent que les sanctions américaines contre le régime sud-africain étaient liées au lobby noir qui pesait dans la balance électorale. Cf. aussi HOUSTON Gregory, *International solidarity : introduction*, dans *The road to democracy in South Africa, International Solidarity*, Pretoria, Unisa Press, vol. 3., 2008, p. 30-40. URL : http://www.sadocc.at/forschung/sadet_booklet_web.pdf.

⁸⁷⁷ La planète devenant village implique « la face domestique de la question mondiale (les effets du global sur le local) et la face mondiale de la question citoyenne (les effets du local sur le global) » (DRÉANO Bernard, *Le Centre du Monde. Matériaux pour la réflexion et l'action après le 11 septembre 2001 et la contre-attaque américaine* ; URL : <http://www.reseau-ipam.org/spip.php?article313>). Cf. aussi MASSIAH Gustave, *Le mouvement citoyen mondial*, dans *Mouvements*, n° 25, janvier /2003, p. 12-30, selon l'effet papillon (le battement d'ailes d'un papillon déclenche-t-il une tornade à l'autre bout du monde ?).

⁸⁷⁸ LECOMTE Romain, *Révolution tunisienne et Internet : le rôle des médias sociaux*, dans *L'année du Maghreb*, VII, 2011.

⁸⁷⁹ Alain Touraine appelle à créer de nouvelles formes de résistance face à l'économie globalisée dominante : « De ce point de vue, il ne s'agit pas d'organiser une action massive, mais des activités individuelles ou collectives dans lesquelles chaque individu soit engagé et non intégré. Loin de l'appartenance, il faut chercher l'exemplarité » (TOURAINÉ Alain, *Après la crise*, Seuil, 2010, p. 166). Sylvie Koller relaie cet appel et s'en inspire dans son analyse critique : KOLLER Sylvie, *Espagne : les mains fragiles des Indignés*, dans *Études*, tome 416, février 2012, p. 163-173.

⁸⁸⁰ KHATIB Kate, KILLJOY Margaret & MCGUIRE Mile (dir.), *We Are Many. Reflections on Movement Strategy from Occupation to Liberation*, Oakland, AK Press, 2012, qui tirent des leçons du mouvement *Occuper Wall Street* en matière de stratégie politique. Pour une critique de cette protestation sans objectif précis et réduite au slogan « Le processus est le message », cf. le collectif coordonné par BLUMENKRANZ Carla, GESSEN Keith, GREIF Mark, LEONARD Sarah, RESNICK Sarah, SAVAL Nikil, SCHMITT Eli & TAYLOR Astra, *Occupy: Scenes from Occupied America*, Verso, 2011, en particulier la contribution de Slavoj Žižek.

⁸⁸¹ FALKVINGE Rick, *Swarmwise: What is a swarm (un essaim)?*, 8 janvier 2001; URL: <http://falkvinge.net>.

suivre la proposition d'action. Cela suppose que celle-ci soit précise et immédiatement réalisable⁸⁸². Par exemple aller sur un site pour le saturer et le rendre ainsi non-opérationnel.

Petite Poucette et nouvelles démocraties

Les nouveaux médias de communication et les réseaux sociaux démultiplient les capacités de mobilisation et donc de résistance civile. Ce sont les « nouvelles armes de résistance typiques du XXI^e siècle⁸⁸³ ». La radio et la télévision du XX^e siècle imposaient peu d'émetteurs et beaucoup de récepteurs. Cette donnée technique a été employée par les régimes totalitaires dans un modèle vertical de flux d'information à sens unique, depuis l'élite vers les masses. Dans la révolution d'Internet, il y a autant d'émetteurs que de récepteurs. Le pouvoir d'informer qui était aux mains de quelques-uns est ainsi passé à tous, rendant impossible le contrôle de la diffusion des informations. Tirant les conséquences de ce passage des médias pyramidaux, coniques aux médias en réseau, Michel Serres parle de « Petite Poucette », qui a accès au monde par ses deux pouces et qui peut elle-même émettre ses propres radio et télévision⁸⁸⁴. Elle a trouvé le sens réel du mot "maintenant" : main-tenant, tenant en main le monde avec son téléphone portable. Elle tient en main tous les hommes du monde, tous les enseignements du monde, et tous les lieux du monde par GPS. Qui pouvait en dire autant avant elle ? Auguste, empereur de Rome ? L'homme le plus riche de la planète ? Désormais, il y a plus de 4 milliards de personnes qui ont un portable et un accès facile à Internet et qui tiennent en main le monde⁸⁸⁵. Ce n'est pas une crise, c'est une bascule de civilisation, un changement de monde, avec de prodigieux moyens nouveaux de démocratie. La "toile" du net favorise les réseaux⁸⁸⁶ et les mouvements de type "assembléiste"⁸⁸⁷. Ainsi, tout passeur de savoir dans le nouvel espace public peut aussi être un acteur engagé et co-organisateur d'une lutte⁸⁸⁸. Voici deux exemples de nouvelles expressions de citoyenneté et de démocratie directe

⁸⁸² Cf. SHIRKY Clay, *Here Comes Everybody: The Power of Organizing Without Organizations*, New York, Penguin Press, 2008 ; COLEMAN Gabriella, *La science dissèque Anonymous*, Owni.fr, 12 décembre 2011. Gabriella Coleman est une anthropologue de la culture *geek* (*geek* = passionné d'informatique). Cf. *Anonymous*, dans *Le Monde diplomatique*, février 2012, p. 22 et 23.

⁸⁸³ CASTELLS Manuel, *Networks of Outrage and Hope: Social Movement in the Internet Age*, Cambridge, Polity Press, 2013, p. 53. Il montre le rôle décisif des espaces virtuels de communication dans la structuration de l'insurrection égyptienne. Il pense que, sans eux, le peuple n'aurait pas tenu face aux coups de butoir du régime (p. 106).

⁸⁸⁴ Michel Serres développe ce thème du numérique, considéré comme la troisième plus grande révolution humaine après les inventions de l'écriture et de l'imprimerie. Il montre que la mutation est profonde à tous les niveaux de la civilisation. Cf. *Petite Poucette*, Le Pommier, 2012 & SERRES Michel, *L'innovation et le numérique*, conférence inaugurale prononcée le 29 janvier 2013 pour le lancement officiel du Programme Paris - Nouveaux Mondes ; *Pantopie de Hermès à petite Poucette. Entretiens avec Martin Legros et Sven Ortolí*, Le Pommier, 2014.

⁸⁸⁵ Michel Serres montre qu'en 4 coups de téléphone, une seule personne peut joindre toutes les autres.

⁸⁸⁶ Étonnante évolution car à l'époque où la télévision est apparue, on a critiqué la place faite à la violence par les médias et « on a accusé les innovations en technologie des communications de provoquer des crises sociales » (HALLORAN James D., *Les communications de masse : symptôme ou cause de la violence ?*, dans *Revue internationale des sciences sociales*, Revue trimestrielle publiée par l'Unesco, Paris, vol. XXX, n° 4, 1978, p. 864).

⁸⁸⁷ « L'essentiel ne se joue plus dans la relation de soi avec soi, mais la relation de soi avec le reste, [...] par la capacité de branchement et de connexion » (GAUCHET Marcel, *Les trois âges de la personnalité*, dans *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, 2002, p. 255). Puisque le pouvoir réside désormais dans les infrastructures et les flux, il faut « nous organiser mondialement », à partir d'une « perception partagée de la situation » (*À nos amis. Comité invisible*, Paris, La Fabrique, 2014).

⁸⁸⁸ Cf. les actions citoyennes via le site d'Avaaz : « Aujourd'hui, tout le monde peut lancer une pétition en trois minutes avec les outils qui ont déjà fait leur preuve dans les campagnes d'Avaaz. Des centaines de milliers de personnes dans le monde les ont déjà utilisés pour changer vraiment les choses à l'échelle locale, nationale et même internationale. C'est simple et ça fonctionne ! Carol à Trinité et Tobago a réussi à

qu'offre Internet : 1) En Corée du Sud, les « *netizen* » (citoyens d'Internet) surveillent le système économique et en dénoncent les dérives, dans un espace de contrepouvoir qu'ils n'avaient pas avant Internet, car leurs actions étaient contrôlées et réprimées par le Pouvoir⁸⁸⁹. 2) Les Islandais peuvent contribuer à amender leur Constitution par Internet et vingt-cinq citoyens ont été élus pour rédiger une nouvelle Constitution⁸⁹⁰.

Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué la profonde mutation de l'art de faire la guerre en conflits asymétriques. Cette mutation est d'abord perceptible dans le refus des peuples à être asservis⁸⁹¹. Voici ce qu'en dit un Général français : « Le rapport de force n'est désormais plus déterminant dans la conjonction de deux phénomènes: D'une part, une retenue relative des puissances occidentales dans l'usage de la force, [...] compte tenu notamment de leur engagement sous l'étendard des "droits de l'Homme", [...]. D'autre part, la posture désormais irrédentiste du "faible", avec un engagement massif des populations. Nul plus jamais, [...] ne se reconnaît vaincu ni ne se soumet⁸⁹². » Ces réalités contemporaines continuent de donner forme au changement de paradigme sur l'autorité : le pouvoir issu de la base et fondé sur son consentement parvient toujours mieux à réduire les marges arbitraires du pouvoir descendant. Dans ces capacités nouvelles de tarir les sources d'une tyrannie, une révolution citoyenne, de portée mondiale, n'est-elle pas en cours ? Certes, il faut souligner les limites des formes de coopération souple, telles qu'Anonymous. Elles sont redoutables comme force de contestation, parvenant à fissurer des murs réputés indestructibles mais elles montrent leurs profondes limites dans la construction d'un programme alternatif⁸⁹³.

§ 5 : S'indigner ET s'engager dans un "programme constructif" alternatif

Le programme constructif était au cœur de la cohérence de Gandhi : « Le changement que tu veux voir chez l'autre, apporte-le en toi d'abord. » Et « sois le changement que tu veux voir en ce monde. » S'indigner ET s'engager⁸⁹⁴ ! Les actions de contrainte contre un point du système injuste doivent être couplées à des actions de persuasion en faveur de l'objectif WIN-

arrêter la destruction d'une forêt locale au profit de la construction d'un complexe sportif. Ça a marché pour Anja en Allemagne, qui voulait empêcher son camarade de classe d'être expulsé avec toute sa famille. Valerio en Italie a, lui, réussi à empêcher l'industrie chimique d'empoisonner sa ville. Démarrer une pétition ne prend que quelques minutes » (http://www.avaaz.org/fr/petition/start_a_petition/?cl=3599354203&v=31659&source=blast).

⁸⁸⁹ Cf. JOINAU Benjamin, *Séoul, l'invention d'une cité*, Paris, Autrement (Villes en mouvement Série), septembre 2006.

⁸⁹⁰ Cf. SKALSKI Jérôme, *La révolution des casseroles. Chronique d'une nouvelle Constitution pour l'Islande*, Lille, La Contre Allée, 2012.

⁸⁹¹ À titre d'illustration : CHAMBAT Grégory & BIBERFELD Laurence, *Apprendre à désobéir. Petite histoire de l'école qui résiste*, Paris, Éditions CNT-RP, 2012.

⁸⁹² BACHELET Jean-René, *Maîtriser la violence guerrière dans un monde globalisé...*, op. cit., p. 16.

⁸⁹³ Negri propose le concept de multitude pour désigner le moteur du projet politique commun qui rend possible la démocratie, le défi étant de traduire ce projet en organisation politique. C'est alors que « nous sommes tous capables de démocratie ». Cf. NEGRI Antonio & HARTD Michael, *Multitude. Guerre et démocratie à l'époque de l'Empire*, La Découverte, 2004. Cf. aussi LENABAT Marianne, *On non-violence: An Arendtian perspective on recent political movements*, dans *International Critical Thought*, volume 2, n° 4, 2012, pour qui il est peu utile de pérorer sur le caractère non-violent ou non de ces mouvements ; il vaut mieux donner à l'action collective un maximum de poids.

⁸⁹⁴ « Un INDIGNÉ », *Révoltez-vous ! Répertoire non exhaustif des idées, des pratiques et des revendications anarchistes*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2014. En 1974 déjà, le philosophe Arne NAESS, qui a forgé le concept de *Deep Ecology*, plaidait déjà pour ne pas limiter la non-violence à ses modes d'action trop exclusivement négatifs (jeûne, boycott, désobéissance, sabotage, obstruction, etc.) : cf. NAESS Arne, *Gandhi and Group Conflict*, Universitetsforlaget, 1974, p. 149. Cf. aussi MULLER Jean-Marie, *Stratégie*, op. cit., p. 310-311.

WIN. Ce qui suppose que les « entrepreneurs de démolitions » (pour reprendre une expression de Léon Bloy⁸⁹⁵) soient capables d'énoncer la solution équitable qu'ils cherchent à instaurer, mieux qu'ils préfigurent l'alternative⁸⁹⁶. Un bel exemple a été fourni en Afrique du Sud en 1986 : l'*United Democratic Front* (UDF) dont le mot d'ordre était « *People power* », a développé des structures administratives, judiciaires, de santé, ou culturelles incarnant le fonctionnement à venir du pays⁸⁹⁷. De nos jours, les espaces associatifs et altermondialistes élaborent des propositions et sont des laboratoires d'expérimentation et de confrontation à petite échelle. « Résister c'est créer ! », lance Miguel Benassayag. « Plutôt que d'attendre des autorités une solution juste au conflit en cours, il s'agit de commencer à l'inventer soi-même⁸⁹⁸. » « Le programme constructif consiste, en même temps que l'on organise la lutte contre une situation d'injustice, à commencer à rendre justice à ceux qui en sont les victimes. Il est essentiel de proposer d'autres lois, d'autres institutions et d'autres structures qui apportent une solution constructive aux différents problèmes posés et de commencer à les mettre en place afin d'apporter la preuve de leur faisabilité⁸⁹⁹. » Une campagne de désobéissance civile doit tirer sa consistance non pas d'abord de ce à quoi elle s'oppose mais bien de ce qu'elle propose et réalise. Sinon, elle risque de rester prisonnière de ses protestations et de ses refus. Il convient donc d'alterner les démarches de protestation et de persuasion⁹⁰⁰, sur tous les terrains, en touchant tous les corps sociaux : pas seulement les réseaux associatifs et culturels mais aussi les cercles politiques, les structures administratives, les acteurs et circuits économiques⁹⁰¹. L'art de trouver les "prises", les gestes simples, à la portée de tous, qui inscrivent la solution dans la réalité, requiert du temps, de l'imagination, de la créativité. C'est tout un savoir-faire que d'y associer tant les victimes les plus touchées de l'injustice que les très nombreux acteurs qui ne sont pas prêts à prendre les risques d'une action directe de désobéissance civile.

⁸⁹⁵ BLOY Léon, *Propos d'un entrepreneur de démolitions*, Paris, Tresse, 1884.

⁸⁹⁶ On peut par exemple élaborer un "jeu de rôle positif" qui présente la situation désirée de manière symbolique et audible par les adversaires : cf. GALTUNG Johan, *Essays in Peace Research*, vol. II (*Peace, War and Defence*), Copenhague, Christian Ejlers, 1976, p. 363.

⁸⁹⁷ SCHOCK Kurt, *Unarmed insurrections. People power movements in Nondemocracies*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005, p. 61.

⁸⁹⁸ MELLON Christian & SÉMELIN Jacques, *La non-violence*, op. cit., p. 63, qui rappelle le propos de Jo Pyronnet : « Chaque citoyen doit [...] apprendre à ne jamais se contenter d'être un revendicateur et un demandeur, même de la justice et de la paix » (PYRONNET Joseph, *Une nouvelle force de frappe : L'action non-violente*, Paris, Témoignage chrétien, 1965, p. 139).

⁸⁹⁹ *Non-violence : éthique et politique*, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, Série *Dossiers pour un débat*, n° 59, 1996, p. 48-49, qui reprend et déploie MULLER Jean-Marie, *Le principe de non-violence, parcours philosophique*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995, p. 288.

⁹⁰⁰ Gene Sharp distingue trois plans opérationnels : l'action symbolique de protestation (jeûne, démonstration, marches, etc.), la non-coopération (la grève dans la sphère du travail, le boycottage des produits et des biens, la désobéissance civile contre la loi ou fiscale (ne pas payer impôts pour part de guerre) et l'intervention (sabotage, désinformation, occupation, mobilisation populaire, pétition, etc. Cf. *The politics...*, op. cit., chapitres 3 à 8).

⁹⁰¹ À la suite de Gandhi, l'orthodoxie non-violente réclame l'unité profonde des militants et leur cohérence dans le choix de moyens non-violents. Pour une critique de ces principes et de « la mainmise de cette idéologie pacifiste sur les mouvements de libération », cf. GELDERLOOS Peter, *How Nonviolence Protects the State*, Cambridge, Mass. South End Press, 2007 [2005], disponible sur <http://www.akpress.org/2005/items/hownonviolenceprotectsthestate> & *The Failure of Nonviolence: From the Arab Spring to Occupy*, Seattle, Left Bank Books, 2013. Cet anarchiste actif a déjà été plusieurs fois condamné et emprisonné. Dans le même ordre d'idées, Bill Meyers dénonce « l'idéologie de la non-violence » qui est instrumentalisée par l'État et les corporations pour asseoir leurs violences structurelles, aux États-Unis et à partir de là dans le reste du monde ; cf. MEYERS William, *Nonviolence and Its Violent Consequences*, Gualala, CA III Publishing, 2000 ; CHURCHILL Ward & MIKE Ryan, *Pacifism as Pathology: Reflections on the Role of Armed Struggle in North America*, Edinburgh, AK Press, 2007.

Pas contre quelqu'un mais contre une injustice

La gestion non-violente des conflits a une façon novatrice de « conflictualiser l'espace public » (NE) en vue de plus de justice (CD) mais aussi en vue de plus de « rapport de réciprocité » entre les acteurs (CV), rapport qui se fonde sur le respect de la dignité de chacun⁹⁰². Cette dynamique relève le défi de ne pas personnaliser la lutte. Elle n'est pas à mener contre quelqu'un mais contre une injustice. Le combat acharné contre l'injustice et le respect profond des personnes sont deux plans qu'il ne faut pas confondre. La spécificité de ma méthode est de partir du fait qu'il n'y a pas à sacrifier l'un pour l'autre. Bien gérer le conflit social, c'est réduire le fossé entre "eux" et "nous", c'est lutter contre le processus de diabolisation des uns et des autres, c'est impliquer dans le processus de changement toutes les parties car toutes peuvent comprendre que trop d'inégalités⁹⁰³ et d'injustice compromettent la paix sociale, tôt ou tard, d'une manière ou d'une autre. L'intérêt bien compris de tous est de pouvoir vivre en paix (CV) et celle-ci ne pourra exister que dans une suffisante justice (CD), qu'à travers un processus aboutissant à un accord satisfaisant pour toutes les parties (NE). Il s'agit donc de prendre le temps nécessaire auprès des uns et des autres pour leur montrer qu'ils sortent grandis et enrichis d'un tel programme, sans vainqueur ni vaincu. La stratégie de non-violence, c'est l'art de faire la guerre à l'injustice sans faire la guerre au groupe qui en profite le plus. « Il y a assez de ressources sur cette terre pour répondre aux besoins de tous, mais il n'y en aura jamais assez pour satisfaire les désirs de possession de quelques-uns⁹⁰⁴. » Lorsqu'elle est bien organisée, la majorité de tout groupe dispose de la force nécessaire pour réguler les plus forts en son sein.

Après avoir passé en revue les trois compétences nécessaires à la réussite d'une mobilisation collective contre une injustice, voyons de plus près les réflexes qui peuplent les colonnes PASSivité et DOMination. Un groupe d'action gagne à pouvoir nommer les siens, puis à établir des plans d'action concrets et opérationnels par lesquelles il s'exerce à remplacer chacune de ses attitudes PASS ainsi que DOM par des stratégies NE-CD-CV clairement et précisément élaborées. C'est ainsi qu'il quittera la ligne horizontale qui court entre les écueils opposés de la violence révolutionnaire et d'un pacifisme passif.

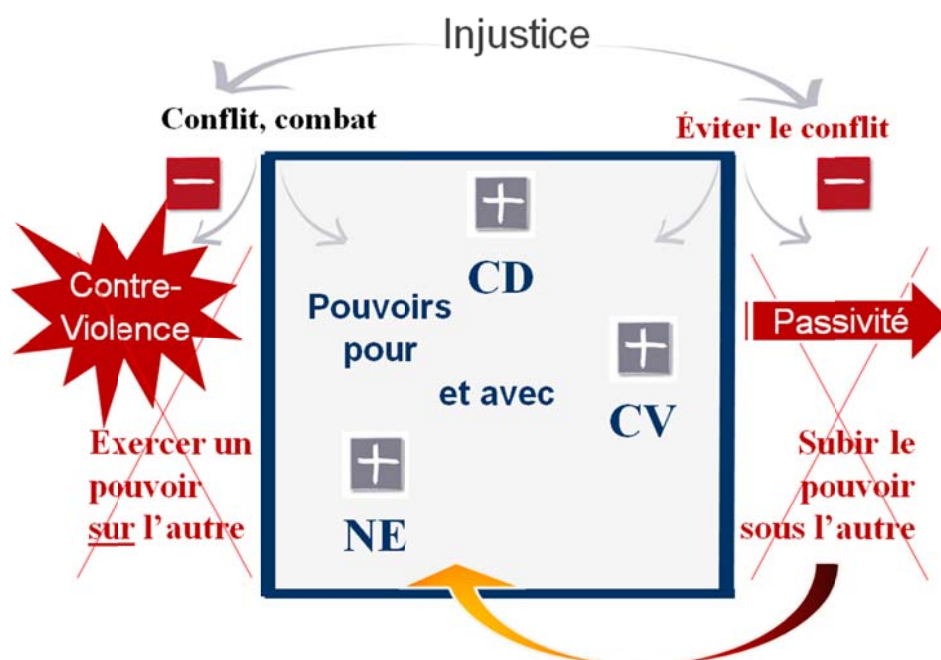
Section 5 : Sortir de la passivité et de la résignation

"Vider la colonne PASS", qu'est-ce à dire ?

⁹⁰² Cf. JAHANBEGLOO Ramin, *Penser la non-violence*, UNESCO, p. 15.

⁹⁰³ Pour une démonstration de cette vérité par un économiste de renom, cf. STIGLITZ Joseph, *Le Prix de l'inégalité*, Éditions LLL, 2012, qui l'a ramassée dans le slogan : « Plus une économie est inégalitaire, moins elle est efficace. »

⁹⁰⁴ Gandhi cité dans NOVEL Anne-Sophie & RIOT Stéphane, *Vive la corévolution ! Pour une société collaborative*, Paris, Alternatives, coll. *Manifestô*, 2012.



Un groupe en position nettement inférieure dans le rapport de force doit commencer par sortir de ses nombreux réflexes de démission et de découragement face à la fatalité des inégalités et des injustices. Le premier défi est de surmonter nos peurs à la racine de notre passivité. Gandhi avait bien compris que les opprimés collaborent à l'oppression d'abord parce qu'ils sont prisonniers de la peur : « Il est impossible au gouvernement même le plus despotique de rester au pouvoir autrement qu'avec l'accord des gouvernés. Il est vrai que le despote s'octroie souvent par la force le consentement du peuple. Mais aussitôt que les sujets cessent de craindre la force du tyran, son pouvoir s'effondre⁹⁰⁵. » « Les peuples n'ont jamais que le degré de liberté que leur audace conquiert sur la peur » a bien dit Stendhal. La meilleure arme pour contrer la peur et le risque, c'est le groupe, disait M.L. King, qui s'est concentré sur l'émancipation des Noirs, plutôt que sur la critique des Blancs. On ne se défait pas de la peur mais on se libère de ses entraves par l'action collective⁹⁰⁶ : « Grâce aux manifestations, les Noirs ont appris que l'unité et le militantisme sont plus forts que les balles. Ils ont découvert que les coups de matraque, les piques électrifiées destinées au bétail et utilisées contre les manifestants ou les coups de poing, font moins de mal que les cicatrices de la soumission. Et les ségrégationnistes ont appris grâce aux manifestations que les Noirs, dressés à avoir peur, peuvent aussi apprendre à ne pas avoir peur⁹⁰⁷. »

Hélas, le plus souvent, l'histoire des peuples confirme que la résignation est plus grande que la capacité de révolte. Les populations s'accommodent du désordre établi, n'espèrent pas ou n'attendent plus le changement car ils le croient impossible. Pour Gandhi et M. L. King, dans leur maturation politique d'opposition l'un au régime colonial, l'autre aux discriminations raciales, ce fut une étape décisive de comprendre que 1) la passivité des leurs était le principal gage de pérennité de l'injustice et le principal obstacle à son renversement, 2) dès lors, le levier d'action contre l'injustice était de leur côté. Depuis, tout séminaire de formation au combat non-violent commence par travailler la passivité : sortir le groupe de sa résignation, du sentiment d'impuissance qui l'habitue à être complice de l'inacceptable. Par exemple, des citoyens occidentaux qui sont dérangés par ces sans-papiers résolus à passer nos frontières par

⁹⁰⁵ GANDHI, *Tous les hommes...*, op. cit., p. 247.

⁹⁰⁶ KING Martin Luther, *La force d'aimer*, Paris, Casterman, 1964, p. 182.

⁹⁰⁷ KING Martin Luther, *Autobiographie*, Bayard, 2000, p. 296.

tous les moyens mais qui sont paralysés devant la moitié de l'humanité qui vit avec moins de 2 euros par jour. Comment dire non et changer la situation ? Tout militant activiste capable de mener des actions est d'abord passé par un travail difficile d'analyse car à contre-courant de la pensée dominante politiquement correcte.

« D'un mou, je ne sais rien faire mais d'un violent, je peux faire un non-violent » disait Gandhi, qui éveillait et réveillait la combativité de ceux qui subissaient l'injustice. Il communiquait le courage de lever les yeux, se battre et d'assumer les problèmes que cela entraîne. Cela passe par un travail de "conscientisation" sur l'attitude servile du dominé, dont l'oppression n'est pas qu'imposée de l'extérieur⁹⁰⁸. Les Sud-Américains ont été à la pointe de cet investissement sur plusieurs générations d'une éducation émancipatrice, qui déploie l'autonomie et la responsabilisation, permettant de prendre en charge son propre destin et de participer directement à la gestion des affaires qui le concernent. Les ténors de la négritude ont dépeint les affres de l'esclavage et de la colonisation sur l'image négative de soi incrustée de génération en génération. Le Camerounais Célestin Monga parle de « l'internalisation de la haine de soi [qui] se traduit encore par des déficits d'amour-propre, l'autoflagellation et le doute permanent sur soi-même et sur l'humanité de ceux à qui l'on ressemble⁹⁰⁹ ». Il s'agit donc dans bien des cas de prendre conscience de soi-même, de sa propre dignité, de sa culture, de la fierté de ses racines, de son langage. Se réapproprier l'histoire du passé dominée par la lecture dominante et reconstruire une image positive de soi et de ses ressources de changement⁹¹⁰. Dans la mobilisation des ouvriers "indiens" d'Amérique "latine" (confirmation que les mots disent le point de vue des maîtres : c'est par la négation brutale des langues et des cultures que cette Amérique est devenue "latine" et Christophe Colomb se trompait quand il pensait atteindre la terre des Indiens!), César Chavez avait compris qu'il existe un rapport dialectique entre la conscientisation et l'action⁹¹¹. L'action qui mettra fin à l'oppression subie viendra seulement après la conscientisation qui est la première étape de la lutte active. Jacques Sémelin parle de l'affirmation de l'identité du sujet résistant⁹¹². Quelque chose dans les ressources de la cohésion sociale va faire basculer le groupe « de la conscience à l'action », selon la formule d'Alain Touraine⁹¹³. « Je me révolte, donc nous sommes », a bien ramassé

⁹⁰⁸ Cf. l'Indien ASHIS Nandy, *L'ennemi intime. Perte de soi et retour à soi sous le colonialisme*, Paris, Fayard, 2007 [1983, en Inde], qui explore les stéréotypes produits par les colons et absorbés à divers degrés par les colonisés. Le combat n'est pas d'abord entre ces deux groupes, il est d'abord intérieur à l'esclave des XVII^e et XVIII^e / au colonisé des XIX^e et XX^e / aux exclus de la croissance du XXI^e.

⁹⁰⁹ MONGA Célestin, *Nihilisme et négritude. Les arts de vivre en Afrique*, Paris, PUF, coll. *Perspectives critiques*, 2009, p. 236.

⁹¹⁰ Le peuple muet des dominés se donne une voix et un visage, rompant ainsi avec les mécanismes de la domination sociale. La littérature connaît un essor des *subaltern studies*. En histoire, il y a un vif intérêt pour les "vies infâmes", ces vies qui « n'existent plus que par les quelques mots terribles qui étaient destinés à les rendre indignes, pour toujours, de la mémoire des hommes » (FOUCAULT Michel, *La vie des hommes infâmes*, dans *Dits et écrits*, tome 2, Paris, Gallimard, coll. *Quarto*, 2001[1977], p. 243.

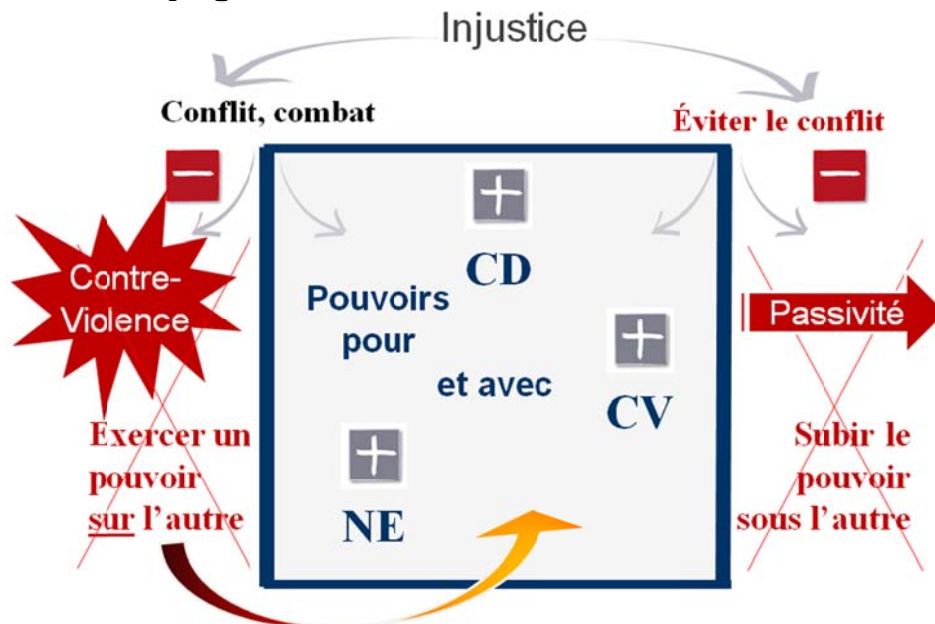
⁹¹¹ MULLER Jean-Marie & KALMAN Jean, *César Chavez...*, *op. cit.*, p. 278.

⁹¹² « Il semble toujours inadmissible que les hommes puissent participer à leur propre aliénation, voire même, à leur propre destruction. » Et pourtant, Sémelin montre que le génocide juif n'aurait pu avoir une telle ampleur sans une collaboration passive des Juifs eux-mêmes. Il mentionne « les calculs de Freudiger : approximativement 50 % des juifs auraient pu se sauver s'ils n'avaient pas suivi les instructions des Conseils juifs » (SÉMELIN Jacques, *op. cit.*, p. 78).

⁹¹³ Ce principe qui est énoncé par Alain Touraine dans *La production de la société*, Seuil, 1973, est examiné de près par plusieurs études récentes. Par exemple, dans le monde arabe, des auteurs comme ALLAL Amin & PIERRET Thomas (dir.), *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 2013, essaient une « observation ethnographique du moment révolutionnaire au cœur des révoltes arabes », avec des études de cas précises, qui s'intéressent aux mécanismes internes de l'insurrection plus qu'aux causes historico-politiques, en détaillant comment ces processus révolutionnaires

Albert Camus⁹¹⁴. « Résister, c'est aussi construire une solidarité contre l'injustice. C'est affirmer une identité collective contre l'injustice. Lutter dans le risque partagé, faire preuve d'unité, cela suppose un apprentissage⁹¹⁵. »

Section 6 : Éviter les pièges de la violence révolutionnaire



Tout combat requiert une analyse pragmatique des rapports de forces en présence. Les groupes "porteurs de justice sociale" ont raison de se battre pour sortir de leur infériorité car un rapport de force très inégal contribue à bloquer les changements sociaux pourtant nécessaires. Par contre, le faible n'a pas intérêt à se battre sur le terrain où le fort possède l'avantage. La bonne stratégie du faible au fort est de contourner les forces adverses pour corriger le déséquilibre de puissance. Dans une guerre asymétrique, les militaires parlent d'« égalisateurs de puissance⁹¹⁶ » qui diminuent la supériorité du fort ou qui diminuent l'infériorité du faible.

Or, dans la majorité des conflits asymétriques, les faibles qui font une révolution sociale et/ou politique⁹¹⁷ ont tort, d'un point de vue strictement stratégique, de se laisser entraîner dans des

émergent puis "prennent", au point de mener à une action collective d'envergure. Ces études traitent non seulement des révolutions tunisienne et égyptienne mais encore des mouvements au Maroc (le mouvement du 20 février), en Algérie (les autolimitations des étudiants algériens), Libye (les *katiba*, unités citoyennes combattantes), ainsi que Syrie, Yémen, Jordanie et Bahreïn. Cf. aussi STAMBUL Pierre, *Israël/Palestine. Du refus d'être complice à l'engagement*, La Bussière, Acratie, 2012. L'auteur juif cherche à ouvrir les yeux sur « le cœur de la théorie sioniste, [qui] repose sur une falsification de l'histoire ».

⁹¹⁴ CAMUS Albert, *L'homme révolté*, Gallimard, 1951, réédition 1992, p. 39. Cité dans MELLON Christian & SÉMELIN Jacques, *La non-violence*, op. cit., p. 48.

⁹¹⁵ *Ibidem*.

⁹¹⁶ DESPORTES Vincent, *L'Amérique en Armes : Anatomie d'une puissance militaire*, Economica 2002, 1^{re} partie. Ce Général de division commande le Centre de doctrine et d'emploi des forces de l'armée de Terre française.

⁹¹⁷ Pour une analyse des stratégies violentes des mouvements de libération, cf. WALZER Michael, *De la guerre et du terrorisme*, Paris, Bayard, 2004, l'introduction et les 3 premiers chapitres ; ANDRÉANI Gilles, HASSNER Pierre, *Justifier la Guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, chapitre 11 ; GANDOLFI Alain, *Les mouvements de libération nationale*, Paris, PUF, 1989.

affrontements violents avec les forces de l'ordre⁹¹⁸. « Quand c'est l'adversaire qui possède tous les fusils, il est politiquement insensé de dire que tout le pouvoir est au bout du fusil⁹¹⁹ », disait Saul Alinsky (1909-1972), sociologue engagé dans l'organisation des communautés, qui s'est battu dans les ghettos noirs de Chicago pour renforcer le *bargaining power* des citoyens les plus déshérités⁹²⁰. Il fut le maître à penser de la gauche radicale américaine, de César Chavez mais aussi de Barak Obama et d'Hillary Clinton⁹²¹. Et Noam Chomsky d'ajouter : « Le pouvoir étatique, lui, adore la violence : il en a le monopole. Peu importe le degré de violence des manifestants, l'État en déploiera davantage. C'est pourquoi, dès les années 1960, quand je parlais aux étudiants de militantisme, je leur conseillais de ne pas porter de casque pour les manifestations. Certes, la police est violente, mais si vous arborez un casque, elle le deviendra encore plus. Si vous arrivez avec un fusil, ils viendront avec un tank ; si vous venez avec un tank, ils débarqueront avec un B52 : c'est une bataille que vous allez forcément perdre⁹²². » Par leur propre violence, les révolutionnaires sont responsables d'alimenter une répression toujours plus forte, de la part d'un État chargé d'user des moyens de coercition prévus par la loi et les institutions de droit pour mettre un terme aux violences.

L'intérêt des contestataires est donc d'éviter soigneusement tout affrontement direct avec les instruments aux mains du Pouvoir en place. Le frapper violemment sur son propre terrain, c'est lui offrir l'occasion idéale de justifier sa politique répressive. Prenons l'exemple du Kenya, début des années 1950 : en réaction à des sabotages et à des assassinats perpétrés par le mouvement de libération des Mau-Mau, les colons britanniques ont déclenché l'état d'urgence. Très vite, par leur propagande, le monde entier a considéré les Mau-Mau comme des membres d'une « secte démoniaque », « assoiffés de sang ». Selon le respectable *New York Times*, ce soulèvement était dû aux « frustrations d'un peuple de sauvages incapable de s'adapter aux progrès de la civilisation⁹²³ ». En dix ans d'escalade, 32 colons furent tués, ainsi que 67 policiers et militaires blancs et 100 noirs, membres des forces de l'ordre. De l'autre côté, plus de vingt-mille rebelles ont été massacrés, de nombreux autres mutilés à vie. Des centaines de milliers de Kenyans ont été chassés de leurs foyers et ont terriblement souffert

⁹¹⁸ Cf. ELWORTHY Scilla & RIFKIND Gabrielle, *Hearts and Minds: Human Security Approaches to Political Violence*, London, Demos, 2005, qui cherchent à démontrer la contre-productivité des terroristes et des opposants politiques qui recourent aux armes pour simplement riposter (« *to hit back* »). Cf. aussi SOMMIER Isabelle, *La Violence révolutionnaire*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. *Contester*, 2008, qui situe et analyse les diverses formes de violence révolutionnaire partout dans le monde et qui décortique en particulier les effets des violences radicales de certaines mouvances d'après Mai 1968, contestatrices des États autoritaires et des pouvoirs financiers.

⁹¹⁹ Cité par MULLER Jean-Marie, *Stratégie*, op. cit., p. 176 ; QUINQUETON Thierry, *Saul Alinsky, organisateur et agitateur*, DDB, 1989 & *Que ferait Saul Alinsky ?*, DDB, 2011.

⁹²⁰ Cf. *supra*, au Titre 2, chapitre 3, où je parle de ses treize règles tactiques qu'il a établies pour négocier dans un contexte de rapport de force défavorable. Cf. ALINSKY Saul, *Rules for Radicals* traduit dans *Manuel de l'animateur social, une action directe non violente*, Paris, Seuil, Coll. *Points*, 1976.

⁹²¹ OBAMA Barack, *Difficultés et perspectives dans les quartiers déshérités*, dans *Illinois Issue*, 1988 ; traduction en français disponible sur <http://www.rue89.com/2011/05/18/quand-obama-etait-organisateur-de-communautaire-203538>. Hillary Clinton a écrit une thèse sur Saul Alinsky intitulée *Une analyse du modèle Alinsky*, dans laquelle elle critique l'approche de Barak Obama, préfiguration de leur passe d'armes dans la campagne présidentielle de 2008.

⁹²² <http://www.noam-chomsky.fr/fusil-contre-tank/>. Pour une intéressante mise en parallèle des chemins révolutionnaires indiens et algériens, cf. KUMAR Vikash, *Revolutionary Roads: Violence versus Non-violence. A comparative study of The Battle of Algiers (1966) and Gandhi (1982)*, dans *Rupkatha Journal*, volume V, n° 2, 2013 ; URL : http://rupkatha.com/V5/n2/24_Violence_versus_Non-violence.pdf, qui compare ces deux œuvres cinématographiques de portée historique.

⁹²³ Cité par CARR Matthew, *Unknown Soldiers*, op. cit., repris par ROULEAU Éric, *Le bien, le mal et le « terrorisme »*, dans *Le monde diplomatique*, mai 2007, p. 24.

dans le cortège des misères qui suivent une guerre civile. Cet exemple fournit les vérités constantes de la stratégie :

-Un Pouvoir établi peut facilement diaboliser le mouvement de contestation, en exploitant la violence insurrectionnelle et les peurs qu'il produit dans la population.

-Il maîtrise les canaux d'information et a un grand avantage dans la guerre de l'image. Il les utilise afin de discréditer les rebelles aux yeux de l'opinion publique⁹²⁴. « Si, sur mille manifestants, un seul prend une pierre et casse une vitrine, les medias vont parler de celui-là⁹²⁵. »

-« L'embuscade des terroristes est sociale⁹²⁶ », avance Michael Walzer. La population est prise en otage et c'est elle qui paie le prix le plus fort. « Quand l'éléphant et le rhinocéros se battent, c'est l'herbe qui souffre le plus », dit un proverbe africain.

-Le plus souvent, une dictature bien en place écrase la rébellion naissante dans l'œuf. Au pire, si certains œufs dissidents lui ont échappé, elle tuera sans trop de peine les poussins qui en sortent. Son champ de bataille préféré est de réagir à des troubles de la voie publique et à l'atteinte au *Law and Order*, par les instruments classiques de la puissance régaliennne.

-Le recours à la violence par la partie en infériorité fera prévaloir la loi du plus fort. Il fera dégénérer le conflit dans un affrontement armé. Les hostilités ne s'arrêteront que s'il en sort un vainqueur incontestable⁹²⁷.

-Dans la grande majorité des cas, l'escalade se retournera contre ceux qui tentent de se libérer de leurs chaînes. Ils se condamnent à subir de nouvelles défaites, selon « la logique de fer de la stratégie », dicit Luttwak, le célèbre spécialiste américain en stratégie et en géopolitique⁹²⁸.

-Dans la minorité des cas, la partie en infériorité vaincra. Mais plus la victoire de la révolution se sera faite par de la violence, moins facilement la justice sera au rendez-vous⁹²⁹. Selon Simone Weil, « l'illusion constante de la Révolution consiste à croire que les victimes de la force étant innocentes des violences qui se produisent, si on leur met en main la force, elles la manieront justement⁹³⁰ ». L'Histoire garde les traces de ces tragiques bascules, l'opprimé devenant l'opresseur. Il réussit à renverser le pouvoir sans rétablir la justice, il a inversé les rôles en éliminant des ennemis mais sans éliminer l'oppression. Les Révolutionnaires en France connurent cette illusion simpliste ; le représentant Isnard déclara à la Législative :

⁹²⁴ MULLER Jean-Marie, *Stratégie, op. cit.*, p. 182-183. Exemple récent en France avec REFALO Alain, *La contestation anti-CPE : l'émergence d'une nouvelle radicalité ?*, dans la revue *Alternatives Non Violentes* n° 139, 2^e trimestre 2006 : « Le pouvoir tenta de discréditer et criminaliser les contestataires, [...] il les accuse de "mensonges". [...] Ayant échoué à discréditer ce mouvement, le pouvoir a tenté le pourrissement par la violence. » Cf., dans le contexte américain, LOADENTHAL Michael, *Asymmetric Labeling of Terrorist Violence as a Matter of Statecraft Propaganda: Or, Why the United States Does Not Feel the Need to Explain the Assassination of Osama Bin Laden*, dans *Anarchist Developments in Cultural Studies*, n° 1, 2011, p. 113-139.

⁹²⁵ Interview OTPOR de Srdja Popovic ; POPOVIC Srdja, MILIVOJEVIC Andrej & DJINOVIC Slobodan, *Nonviolent Struggle, 50 crucial points. A strategic approach to everyday tactics*, Belgrade, Centre for Applied NonViolent Action and Strategies (CANVAS), 2006, p. 126.

⁹²⁶ WALZER Michael, *Just and Unjust Wars: A Moral Argument with Historical Illustrations*, Basic Books, 1977, p. 176.

⁹²⁷ Cf. HOFFMAN Ben, *Peace Guerilla. Unarmed and in Harm's Way, My Obsession with Ending Violence*, Ottawa, Canadian International Institute of Applied Negotiation, 2009.

⁹²⁸ LUTTWAK Edward N., *Strategy. The Logic of War and Peace*, 1987, 2001, traduit par *Le grand livre de la stratégie, de la paix et de la guerre*, Odile Jacob, 2002, p. 12, qui ajoute : « Si la cause palestinienne avait seulement été défendue par une résistance non violente, il est certain qu'elle aurait déjà triomphé » (p. 13). Cette déclaration est étonnante de la bouche de ce partisan de la Droite américaine, faucon fêru de *Realpolitik*.

⁹²⁹ SÉNÉCHAL Thierry, *Dédommagement, réparation, restitution : instruments de « vérité »?*, dans *Topique*, n° 102, janvier 2008, p. 23-39.

⁹³⁰ WEIL Simone, *La pesanteur et la grâce*, Plon, p. 199.

« Lorsque les tyrans seront détruits (par la guerre bien entendu), les peuples s'embrasseront sur la terre réconciliée, sous le Ciel satisfait. » Et Bouthoul de commenter : « Hélas ! Nous ne savons que trop maintenant que les guerres royales étaient bien anodines, comparées aux sacrifices que les Républiques ont osé demander à leurs citoyens⁹³¹. »

« L'enthousiasme déclenche les révolutions, le délire les accompagne, le repentir les suit⁹³². » Le leader sud-africain Lutuli a eu le courage politique de dire : « Ceux qui se considèrent comme des victimes finissent par devenir des personnes qui persécutent les autres. Et donc un des défis de l'histoire est de savoir de quelle manière nous pourrions briser la chaîne qui transforme les victimes en persécuteurs⁹³³. »

En reprenant l'enchaînement des violences n° 1 (injustice), 2 (révolte) et 3 (répression), la n° 3 a directement besoin de la violence n° 2 pour paraître légitime. Par exemple, à Madagascar, le régime de Didier Ratsiraka a eu beau jeu, pendant les années 80, sous prétexte de rétablir l'ordre public et la sécurité nationale, d'écraser les tentatives de lutte pour plus de justice, tant que celles-ci se faisaient à travers des émeutes. C'est en mai 1990 que le combat a connu un tournant. « Le mouvement populaire investit les rues et les places des grandes villes, en de vastes manifestations pacifiques. Le régime en place est désemparé par ces mouvements de foule d'un nouveau style, auxquels participent ostensiblement des gens d'Église, parfois pour animer des moments de prières. Ce ne sont plus les émeutes d'antan, qu'il était possible de briser assez rapidement par l'intervention de la troupe⁹³⁴. » Il est essentiel pour des groupes qui s'organisent dans une lutte efficace contre une injustice de ne pas se livrer à des violences n° 2. Car ceux qui font l'injustice en ont précisément besoin pour déployer leurs violences n° 3, également pour braquer les projecteurs sur les violences n° 2 et ainsi détourner tout le monde de l'injustice, cette violence n° 1 qui pourra ainsi perdurer⁹³⁵ !

En Pologne, le KOR (*Komitet Obrony Robotników*, comité de défense des ouvriers) et le mouvement *Solidarnosc* ne sont pas tombés dans le piège des dirigeants soviétiques qui attendaient la violence du syndicat polonais et qui ont même cherché à la provoquer, pour justifier l'envoi des chars et écraser la rébellion. Après le coup de force du général Jaruzelski, en décembre 1981, la presse officielle de la République populaire de Pologne a traité Lech Walesa et les militants de *Solidarnosc* de « terroristes », mais personne ne s'est laissé duper sur l'origine de la terreur. Et tout l'art de leur résistance était de se battre dans une confrontation indirecte, en évitant les erreurs de l'insurrection de Budapest en 1956, spontanée et au grand jour. Dans les souterrains, pendant de longues années, il a fallu organiser la société civile, construire le pouvoir des citoyens, créer des solidarités⁹³⁶, sans

⁹³¹ BOUTHOU L Gaston, *Lettre ouverte aux pacifistes*, Éditions Albin Michel, 1972, p. 108.

⁹³² Cf. BUFACCHI Vittorio, *Violence And Social Justice*, New York, Basingstoke, 2007 : après avoir précisé ce qu'est la violence puis les relations qu'elle entretient avec la justice sociale, il met en cause les stratégies de justice sociale promue par des moyens violents.

⁹³³ Pour illustrer ce mécanisme dans un contexte latino-américain, cf. FAIVRE D'ARCIER-FLORES Hortense, *Politique et vérité. Une connaissance objective des situations conflictuelles est-elle possible ? Le cas de la Colombie*, qui interroge l'efficacité et la légitimité de la lutte armée, malgré une « Loi de justice et de paix », fin juin 2005, servant de cadre juridique à la démobilisation des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC).

⁹³⁴ *La Non-violence évangélique*, dans *Cahiers de la Réconciliation*, 1995. Sur les manifestations non-violentes qui suivirent les élections présidentielles de décembre 2001, cf. RAISON-JOURDE Françoise, *Le pouvoir en double*, dans *Politique africaine*, n° 86, février 2002, p. 46-69.

⁹³⁵ Cf. SUTHERLAND Bill & MEYER Matt, *Guns and Gandhi in Africa. Pan African Insights on Nonviolence, Armed Struggle and Liberation in Africa*, Trenton, Africa Research & Publications, 2000.

⁹³⁶ Pour illustrer un contre-exemple de résistance désorganisée et hésitante entre des stratégies tantôt non-violentes, tantôt violentes, cf. FUMAGALLI Matteo, *Violence and Resistance in Uzbekistan*, Routledge

jamais offrir le moindre prétexte justifiant l'intervention des forces de l'ordre de la *pax sovietica*. « Si le pouvoir totalitaire est parfaitement armé pour briser toute révolte violente, il se trouve largement désemparé pour faire face à la résistance non-violente de tout un peuple qui s'est libéré de la peur. [...] Ainsi donc, la non-violence dont les esprits doctrinaires professent qu'elle fait le jeu des régimes totalitaires, s'avère en réalité la mieux appropriée pour les combattre⁹³⁷. » Il y a 2.500 ans déjà, Sun Tsu signalait que la violence est contre-productive quand elle renforce l'unité et la motivation des forces adverses et, à l'inverse, que la meilleure manière de les diviser et de les démotiver est de s'abstenir de toute confrontation directe. Ayant atteint le seuil critique de la perte du soutien populaire et de leurs collaborateurs, les régimes communistes ont implosé. Ils se sont écroulés, comme des arbres rongés de l'intérieur par des termites.

Notons sans développer que ce type de considérations stratégiques est tout aussi valable à l'échelle des relations internationales. Dans le contexte géostratégique du Costa Rica, petit État latino-américain, Óscar Arias Sánchez, président de la République entre 1986 et 1990 et entre 2006 et 2010, a dit lucidement : « Certains pensent que nous sommes vulnérables parce que nous n'avons pas d'armée. C'est exactement le contraire. C'est parce que nous n'avons pas d'armée que nous sommes forts. » Il fut prix Nobel de la paix en 1987. La planète compte 27 pays sans armée⁹³⁸. Plus un pays est petit, plus le consensus s'élargit autour de son intérêt à être non militarisé et à passer par d'autres chemins que la menace dissuasive des armes.

« Une révolution violente ne peut rien accomplir, si ce n'est les résultats inévitables de la violence, lesquels sont vieux comme le monde⁹³⁹. » Le pacifiste hollandais Barthélémy de Ligt se donnait le critère d'action suivant : « Plus il y a de violence, moins il y a de révolution.

Chapman & Hall, 2012 : la structuration de la société civile, ici manquante, est bien le nerf des guerres civiles ! Cf. aussi PEARLMAN Wendy, *Violence, Nonviolence, and the Palestinian National Movement*, New York, Cambridge University Press, 2011, qui se demande pourquoi certains mouvements de libération nationale optent pour des chemins de non-violence et d'autres non. Étayée par le cas palestinien, sa conclusion est que cela dépend essentiellement de la qualité de la cohésion organisationnelle du mouvement, condition nécessaire pour qu'une lutte demeure non-violente. Dans le même sens, et dans divers contextes : MUKHERJEE Mridula, *Peasants in India's Non-Violent Revolution. Practice and Theory*, New Delhi, Sage Publications Pvt. Ltd, 2004 ; MCMANUS Philip, *Relentless Persistence. Nonviolent Action in Latin America*, Wipf & Stock Publishers, 2004 ; ROUTLEDGE Paul, *Terrains of Resistance*, Westport, Greenwood Press, 1993 ; GISH Arthur G., *Hebron Journal. Stories of Nonviolent Peacemaking*, Scottsdale, Herald Press, 2001.

⁹³⁷MULLER Jean-Marie, *La nouvelle donne de la paix*, Éditions du Témoignage Chrétien, 1992, dont de larges extraits sont repris dans *La révolution anti-totalitaire dans les sociétés de l'Est*, sur <http://www.non-violence-mp.org/muller/HTML/revolutionantitotalitaire.htm>, propos parus initialement juste avant la chute du mur du Berlin, dans *La Croix*, 27-28 octobre 1989. Cf. aussi *Quand la non-violence déjoue la répression*, dans *Alternatives Non-Violentes*, n° 149 (la France au Guatemala, en passant par Israël et la Palestine, et la Tchécoslovaquie de 1968. Des analyses, mais aussi des faits) ; DUFOUR Pierre, *Kosovo, on a marché sur la paix*, Paris, Thélès, 2007 : la résistance non-violente des Albanais du Kosovo « s'imposait comme étant la meilleure réponse, la plus pragmatique, la plus efficace, aux plans agressifs de la Serbie ». Cette vérité stratégique reste vraie pour des groupes armés violents. Ainsi, « ce n'est sans doute pas le fait du hasard si l'organisation transnationale d'Al-Qaïda a pris son envol au milieu des années 1990 tandis que la plupart des mouvements islamistes (nationaux) renonçaient à la violence (dont ils constataient les conséquences négatives) pour s'intégrer dans la vie politique de leurs pays respectifs » (ROULEAU Éric, *op. cit.*, p. 25).

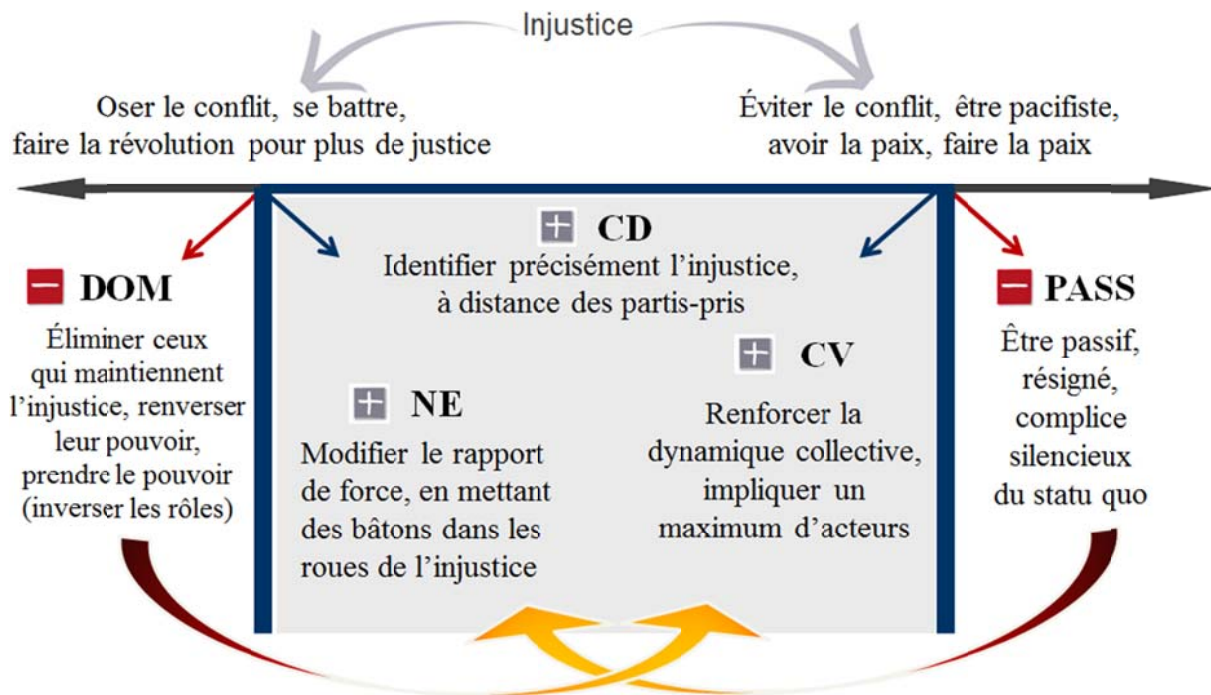
⁹³⁸Cf. BARBEY Christophe, *La non-militarisation et les pays sans armée : une réalité !*, Flendruz, 2001 qui montre par des exemples percutants les atouts gagnants d'un pays non militarisé. Ainsi, l'Islande qui a remporté la « guerre de la morue », pour préserver ses droits de pêche.

⁹³⁹HUXLEY Aldous, *la Fin et les Moyens*, Paris, Plon, 1939 [1937 en anglais], p. 28.

Pour qu'on puisse la considérer comme ayant réussi, il faut qu'une révolution soit l'accomplissement de quelque chose de nouveau⁹⁴⁰. »

Conclusion : La force est dans la méthode

Ce chapitre a cherché à rassembler les ingrédients et les étapes d'une mobilisation collective (CV) autour d'une action, d'une "prise" (NE), à même de faire tomber une injustice précisément identifiée (CD, D-I-A-P-O-S). Ainsi, s'est progressivement éclairé le tableau de bord que je propose à un groupe militant qui établit ses plans d'action :



Les principes et les techniques ici exposés peuvent servir à un clan familial qui subit l'autoritarisme de son patriarche, à l'association des Parents qui veut se faire entendre par la Direction de l'école sur un point crucial, aux citoyens obtenant du Gouverneur de leur Province la restitution de biens mal acquis (il y a de beaux cas à Bukavu par exemple), aux paysans sans terre qui se battent pour obtenir une réforme agraire, comme au Brésil, etc. Que cette étude puisse aider chaque groupe dans ses campagnes d'action, du niveau le plus local au plus global !

Lorsqu'une équipe de football marque un but, ce n'est pas une affaire de chance ni de hasard, c'est un travail d'équipe mené avec méthode. Le groupe qui se demande comment surmonter la puissance des grandes multinationales est comme l'enfant à cinq mois, qui se demande s'il est capable de courir. Il le peut, en commençant par apprendre à tenir assis puis à marcher ! Au vu des mobilisations que nous venons de décortiquer, réussir une action collective est un savoir-faire qui s'apprend. L'imagination improvisée et la bonne volonté d'amateurisme ne suffisent pas, les principes non plus. Ainsi, le principe qu'un groupe désarmé est plus fort que le dictateur armé est vrai mais il paraît tout aussi inutilisable à des militants que les principes de natation à celui qui ne sait pas nager et qui tombe dans l'eau. Dans les deux cas, ce sont les techniques (de combat non-violent / de natation) qui font aller du principe à la pratique et vice-versa. Henri Bergson invitait à « réfléchir en homme d'action et agir en homme de réflexion ». Bien penser aide certes à bien agir. Mais entre ces deux pôles, j'ajoute l'importance de la méthode, avec ses outils, ses exercices et ses entraînements. En bonne

⁹⁴⁰ Cité dans *Le sentier de la Paix*, MIR-IRG, n° 52, 2010, p. 6-7 et 12.

pédagogie, un débutant apprend à nager en piscine, pas en haute mer. Un groupe d'action se renforce en exerçant les techniques d'abord dans des situations limitées en complexité et aussi en nombre d'acteurs concernés. La lutte sociopolitique à l'échelle internationale constitue le dernier étage de la construction civile. Entendant Marcel Mauss dire « il faut recomposer le tout », Edgar Morin a ajouté : « il faut mobiliser le tout⁹⁴¹ ». J'ajouterais : la mobilisation du tout se fait grâce à la qualité des liens sociaux des parties. Et tout commence dans la cohésion d'un noyau d'acteurs, porteurs et leviers du changement qu'ils veulent voir advenir dans ce monde qui est le nôtre.

En outre, il ne nous suffit pas de savoir ce qu'il faut faire, il faut surtout savoir le faire en situation de crise. Notre déficit en matière de conflit n'est pas d'abord conceptuel mais pratique. La difficulté est d'intégrer la méthode au point d'honorer le principe en situation conflictuelle. Ce sont les outils de la méthode qui offrent la réconciliation entre la morale et l'efficacité, entre les vérités profondes et la dure réalité de nos affrontements. Sans méthode, nous honorons nos beaux principes par beau temps (il me respecte, je le respecte). Mais ils s'effondrent pitoyablement lorsque nous avons affaire à un interlocuteur revêche qui nous fait perdre pied (il me crache dessus, je lui rends pareil, si pas pire). Nous abandonnons nos principes éthiques parce que nous les trouvons alors inopérants ou irréalistes, trop abstraits ou idéalistes. Notre erreur est de mettre en cause leur validité, alors que c'est notre méthode qui fait cruellement défaut. La force est dans la méthode d'action, par laquelle la majorité des citoyens entraîne les plus puissants, les plus riches et les plus malins à jouer un jeu de société équitable. Pour le dire à la manière du poète Victor Hugo, « le progrès [durable], ce n'est rien d'autre que la révolution faite à l'amiable » !

⁹⁴¹ MORIN Edgar, *Vers l'abîme ?*, L'Herne, 2007, p. 51.

Chapitre 3 : La stratégie non-violente du fort au faible pour mettre fin à une agression

Nous venons d'étudier la stratégie du faible au fort, visant à mettre fin à une injustice. Étudions maintenant la stratégie du fort au faible en vue de mettre fin à une agression. Les dirigeants politiques et militaires ont la responsabilité de prévenir toute attaque ennemie et si l'agression n'a pu être évitée, de la contrer selon le principe de légitime défense. Dans la foulée de Clausewitz⁹⁴², que les militaires ont trouvé trop philosophique et les philosophes pas assez⁹⁴³, « chefs militaires et praticiens de la politique s'emparent d'une réflexion qui cesse d'être l'apanage des philosophes⁹⁴⁴ ». Le général Poirié propose de désigner ce nouveau champ d'étude la « stratégie⁹⁴⁵ ». Dans le champ académique anglo-saxon⁹⁴⁶, la pensée stratégique a fleuri au sein des relations internationales⁹⁴⁷. Aux dires de Stanley Hoffmann, « c'est la menace de guerre qui confère aux relations internationales leur spécificité politique et même leur structure⁹⁴⁸ ». Le politologue Kenneth Waltz situe l'étude des « causes de la guerre et des conditions de la paix » au cœur du travail des chercheurs en Relations internationales⁹⁴⁹. Rechercher les conditions psychologiques, sociologiques, politiques et juridiques de la paix passe par l'analyse des structures internes des groupes en conflit et du dynamisme de leurs relations. Le défi est d'induire des constantes dans les comportements des États dans la société internationale, ensuite de déduire de ces constantes les conditions sociologiques de la paix⁹⁵⁰.

⁹⁴² VON CLAUSEWITZ Carl, *De la guerre*, Paris, Perrin, Temps, n° 127, 2006.

⁹⁴³ LE BRAS-CHOPARD Armelle, *La guerre. Théories et idéologies*, Paris, Montchrestien, 1994, p. 94.

⁹⁴⁴ *Idem*, p. 78. « Une histoire de la défense doit être critique, analytique, pluridisciplinaire et en rupture avec "l'histoire militaire" trop marquée par sa dimension narrative et descriptive. C'est ainsi qu'elle pourra s'insérer dans les champs de réflexion du politique, et contribuer à une meilleure conceptualisation et donc à une meilleure rationalisation de l'action. Tout comme l'histoire diplomatique est devenue l'histoire des relations internationales, analysant davantage les perceptions pour mieux élaborer les politiques, un changement qualitatif de l'histoire de la défense permettrait d'élaborer des concepts stratégiques plus adaptés et opportuns » (ROMER Christophe, *L'histoire dans la réflexion stratégique*, dans *Actualisation et renouvellement de la pensée stratégique*, Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), hors-série, juillet 2009, p. 11-12 + 185 sq).

⁹⁴⁵ *Essais de stratégie théorique*, Institut de stratégie comparée, 1982.

⁹⁴⁶ Pour le développement aux USA, cf. HOFFMANN Stanley, *An American Political Science: International Relations*, dans JANUS and MINERVA, *Essays in the Theory and Practice of International Politics*, Boulder, Westview Press, 1987 [1977 dans Daedalus], p. 108.

⁹⁴⁷ RAMEL Frédéric, *Une troisième voie pour la pensée stratégique. Défense nationale et sécurité collective*, dans *Actualisation, op. cit.*, p. 106-107 : « Les relations internationales bénéficient du statut de discipline à part entière dès 1919 en Grande-Bretagne. Son développement n'est toutefois pas immédiat. Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale avant d'identifier son essor. Ainsi, en 1949, Bernard Brodie dénonce un vide dans les relations internationales : celui de l'étude de la guerre. Les contextes antérieurs et postérieurs à celle-ci sont analysés aux dépens des interactions conflictuelles en tant que telles. Le climat inhérent à la bipolarité favorisa cette prise de conscience et le développement fécond des études stratégiques à partir du noyau dur réaliste. » Cf. BETTS Richard K., *Should Strategic Studies Survive?*, dans *World Politics*, n° 50, 1, octobre 1997, p. 7-33 & DAVID Charles-Philippe & ROCHE Jean-Jacques, *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien, 2002, p. 17, qui proposèrent une « conceptualisation des pratiques » étatiques. Pour saisir la vigueur de la pensée stratégique anglo-saxonne et les études de défense qui devinrent « une spécialité américaine », cf. VENNESSON Pascal, *Les relations internationales dans la science politique aux États-Unis*, dans *Politix*, n° 41, 1998, p. 176.

⁹⁴⁸ HOFFMANN Stanley, *The State of War*, New York, Praeger, 1968, p. 135.

⁹⁴⁹ WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, Massachusetts, Addison-Wesley Reading, 1979 ; WALT Stephen, *The Renaissance of Security Studies*, dans *International Studies Quarterly*, n° 35, juin 1991, p. 211-239.

⁹⁵⁰ Dans les pionniers qui impriment un modèle de recherche, rappelons Bouthoul : « La Polémologie, si elle veut déterminer les conditions d'un pacifisme efficace, [ne peut pas] escamoter les contradictions et

« Les relations internationales sont toujours susceptibles de tourner à l'épreuve de force sous la forme de guerre, avec laquelle l'on passe de la relation (psychologique) de puissance à l'épreuve (physique) de force⁹⁵¹. » Mettons-nous donc à l'écoute des études stratégiques qui « éclairent les facteurs qui facilitent, retardent ou interdisent le recours à la force⁹⁵² », elles qui ont pour « ...objet de mettre en lumière la logique universelle qui conditionne toutes les formes de conflits et les relations antagoniques entre les nations, y compris en temps de paix. [...] La logique de la stratégie est manifeste dans les conséquences, souvent inattendues, de ces actes, et c'est en les examinant que la nature et le fonctionnement de la logique peuvent être le mieux appréhendés⁹⁵³ ». En 1625, Grotius ouvre ainsi son célèbre *De jure belli ac pacis* : « La guerre a ses lois, aussi bien que la paix⁹⁵⁴ », qu'il faut s'efforcer de connaître autant que possible. « La géostratégie [...] tente d'apporter aux stratèges les instruments d'analyse et de compréhension des systèmes humains, d'observer sur la planète les zones de turbulence ou d'incertitude, de repérer au mieux les zones éruptives et de prévenir les lignes de fracture, les crises et les conflits⁹⁵⁵. »

À ce stade, il convient d'écouter les militaires dans leur métier propre, de s'intéresser à l'art de la stratégie⁹⁵⁶, à ses vérités principielles, ses constantes, ses pièges, en se gardant du bon sens trop court, des généreuses intentions dont l'enfer est pavé... Une discussion critique sur violence et non-violence nécessite la maîtrise des outils de la stratégie. La résolution non-violente des conflits a-t-elle ou pourrait-elle avoir un sens, un intérêt, une place dans « la science militaire »⁹⁵⁷ ? En tous les cas, « les études consacrées à la paix, (qui) constituent désormais une discipline universitaire à part entière⁹⁵⁸ » sont instructives sur les conditions de

voiler les difficultés » (BOUTHOU Gaston, *Lettre ouverte aux pacifistes*, Éditions Albin Michel, 1972, p. 146). Citons également côté francophone : ARON Raymond, *La Société Industrielle et la Guerre*, Plon, 1959 + *Paix et Guerre entre les Nations*, Calmann-Lévy, 1962. Et côté allemand : VON KROCKOW Christian, *Soziologie des Friedens. Drei Abhandlungen zur Problematik des Ost-West-Konflikts*, Bertelsmann Verlag 1962, réunissant trois études sur les conditions de la paix internationale : « Cela ne signifie pas que des recettes puissent être données pour la solution des conflits. Il ne s'agit pas, comme chez Marx avec son concept de la praxis, de "transformer le monde", mais de "l'interpréter", c'est-à-dire de comprendre les forces qui le meuvent... L'arme est à double tranchant : elle peut servir à accroître les tensions, comme à les réduire » (p. 9).

⁹⁵¹ BARRÉA Jean, *Théories des relations internationales, La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, 1994, p. 125.

⁹⁵² DAVID Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Presse nationale des sciences politiques, 2000, p. 25. Cf. en particulier le chapitre 6 sur les stratégies modernes et post-modernes, p. 199 sq.

⁹⁵³ LUTTWAK Edward N., *Strategy. The Logic of War and Peace*, 1987, traduit : *Le grand livre de la stratégie, de la paix et de la guerre*, Odile Jacob, 2002, p. 15. Ce réaliste est présenté dans l'intelligentsia américaine comme l'un des spécialistes en stratégie et en géopolitique les plus respectés à l'échelle internationale.

⁹⁵⁴ GROTIUS, *Droit de la guerre et de la paix*, traduction de P. Pradier-Fodéré (1867), rééditée par Alland & Goyard-Fabre, Paris, PUF, 1999, prolég., § XXVI. Cf. HOWARD Michael, ANDREOPOULOS George & SHULMAN Mark, *The Laws of War*, New Haven and London, Yale University Press, 1994.

⁹⁵⁵ IHEDN, *Comprendre la défense*, Éd. Economica, 3^e édition, 2006, p. 32-33.

⁹⁵⁶ DESPORTES Vincent, *Comprendre la guerre*, qui a reçu les Prix Vauban et Fréville. Tout moraliste et tout militant non-violent gagne à connaître de telles études.

⁹⁵⁷ Je salue ici les travaux de Kristian Skrede Gleditsch, du *Peace Research Institute* à Oslo, qui cherche à mettre en contact les travaux sur le combat non-violent avec ceux des politologues et stratèges militaires, pour un enrichissement mutuel. Cf. *Conflict, Strategies, and Violence (CSV): An Actor-based Approach to Violent and Non-Violent Interactions*, 2013 ; URL : <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.369.6345&rep=rep1&type=pdf>.

⁹⁵⁸ LUTTWAK Edward, *op. cit.*, p. 21.

possibilité de la dynamique de la coopération, sur ses limites, sur les pourquoi et comment un conflit dérape en affrontement armé. Il y a le cercle vertueux d'une bonne gestion des conflits, il y a aussi le cercle vicieux qui mène au déclenchement des hostilités, un moment crucial, avec un "avant" et un "après".

Section 1 : Ni bellicisme militariste, ni pacifisme de principe

Pour certains, « il ne faut pas ajouter la guerre à la guerre⁹⁵⁹ », ajouter des ruines aux ruines, du chaos au chaos. Pour d'autres, au contraire, il faut avoir le courage d'« ajouter la guerre à la guerre pour mettre fin à la guerre⁹⁶⁰ ». Pour les uns, « la course aux armements est la cause du conflit politique » ; pour les autres, « le conflit politique est la cause de la course aux armements. Cette question ne comporte pas de réponse catégorique⁹⁶¹ », affirme Raymond Aron. La justification d'une intervention militaire oppose d'habitude les colombes et les faucons, et aux extrêmes, les pacifistes et les militaristes⁹⁶². Conformément à ma méthodologie, je vais chercher à extraire les parts de vérité et les parts d'erreur de ces positionnements fondamentaux, tout en renvoyant les positions extrêmes dos à dos.

§ 1 : La thèse des militaristes : armes et armée, causes de la paix et nécessité conséquente à la guerre

Pour les pacifistes, l'effondrement du mur de Berlin est dû, sans aucun doute, au travail en profondeur des méthodes non-violentes, qui ont été exposées dans le chapitre précédent⁹⁶³. Ils aiment à citer une figure de poids, Jürgen Habermas, qui a dit en 1992 : « L'appareil de domination a été brisé de façon exemplaire en RDA par la pression croissante de mouvements civiques agissant de façon non violente⁹⁶⁴. » Pour les militaristes, la chute du mur de Berlin n'aurait pas eu lieu sans la poigne musclée des Américains : « Les USA ont moins peur que les Européens, marqués par les hécatombes des deux Guerres mondiales, d'affronter la réalité de "la Guerre" et de risquer la vie de leurs soldats. Il ne faut jamais oublier aussi que c'est grâce à eux que le nazisme a été vaincu, que l'Union soviétique s'est effondrée (donc que les goulags ont disparu et que les pays de l'Europe de l'Est ont retrouvé leur liberté), que le Koweït a retrouvé son intégrité territoriale, qu'une solution a été trouvée en Bosnie, alors que les Européens s'y sont montrés particulièrement impuissants⁹⁶⁵. » Patrice Mompeysson écrit ces lignes dans *Sécurité et gouvernance : contribution des forces armées à l'établissement*

⁹⁵⁹ François Mitterrand a évoqué ce principe pour refuser d'intervenir en Yougoslavie en 1992.

⁹⁶⁰ En réponse à Mitterrand, c'est ainsi que monta au créneau Alain Finkielkraut pour défendre la Slovénie, puis la Croatie (ce qui lui valut le surnom ironique de "Finkielcroate"), au nom du droit à l'existence des petites nations.

⁹⁶¹ ARON Raymond, *Guerre et paix entre les nations* : chapitre XXI (*En quête d'une stratégie : Armer ou désarmer ?*), dans la quatrième partie (*Praxéologie*).

⁹⁶² DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p. 35 et 36. Les écoles de pensée qui se sont opposées sur le concept de sécurité et qui influencent les choix stratégiques des politiques furent les idéalistes et les réalistes dans les années 1920-1930, les traditionalistes et les scientifiques dans les années 1950-1960, les réalistes, libéraux et radicaux dans les années 1970-1980. Un quatrième débat, depuis la fin des années 1980, divise les chercheurs entre rationalistes empiriques et post-modernes.

⁹⁶³ En citant notamment MULLER Jean-Marie, *La nouvelle donne de la paix*, Éditions du Témoignage Chrétien, 1992.

⁹⁶⁴ HABERMAS Jürgen, *L'espace public. 30 ans après*, Quaderni, automne 1992, p. 186.

⁹⁶⁵ Suite de la citation : « Et on aimerait qu'ils puissent imposer la paix entre Israéliens et Palestiniens. Ils occupent en fait le vide laissé par les autres États et institutions internationales. Et c'est là qu'une Europe disposant d'une puissance nécessaire et suffisante (surtout pas hyper puissance), disposant des capacités correspondant à son poids économique et à sa population, pourrait beaucoup apporter au Monde » (*Sécurité et gouvernance : contribution des forces armées à l'établissement d'un monde plus juste, solidaire et responsable*, Paris, mars 2010 ; URL : http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-954_en.html).

d'un monde plus juste, solidaire et responsable. Le titre de cette contribution ramasse bien l'idéal militaire.

La thèse des militaristes est : nous obtiendrons une paix d'autant plus solide que nous aurons une armée et des armements dissuasifs puissants. Ils pensent que la prophétie de Pasteur est en train de se réaliser : « La guerre tuera la guerre », la guerre froide a été la limitation de la guerre par elle-même⁹⁶⁶. « Il existe de bonnes raisons de penser que la dissuasion nucléaire a bel et bien fonctionné depuis 1945. L'arme nucléaire s'est avérée efficace comme instrument de prévention de la guerre. Il est impossible, par définition, de prouver au sens mathématique du terme l'efficacité de la dissuasion nucléaire, puisque celle-ci consiste à prévenir la guerre. Toutefois, le recul historique dont nous disposons désormais, puisque cette arme a été inventée il y a près de soixante-dix ans, permet d'établir quelques faits qui, pris ensemble, suggèrent que la dissuasion a été efficace. Il n'y a pas eu de conflit entre grandes puissances depuis près de 70 ans. La thèse selon laquelle c'est l'arme nucléaire – plutôt que l'interdépendance économique ou l'héritage des conflits mondiaux – qui a préservé la paix depuis 1945 a été défendue par plusieurs auteurs, dont notamment John Lewis Gaddis, Kenneth Waltz et Michael Quinlan⁹⁶⁷. »

Dans cet horizon, l'armée et ses armements ont essentiellement un rôle préventif. Et « la doctrine de la riposte graduée est une promesse de négociation⁹⁶⁸ ». Dans sa pointe, le raisonnement stratégique est le suivant : nous augmentons la probabilité de ne pas devoir faire usage de notre force de frappe, d'autant mieux que nous parvenons à démontrer qu'elle est supérieure à celle de nos adversaires. Plus nette est notre suprématie, plus grandes sont nos chances de vivre tranquille. Le vieil adage romain « *si vis pacem, para bellum* » est ainsi compris : Si tu veux la paix, enraye la guerre par une défense solide et crédible⁹⁶⁹. Les militaires connaissent tous le mot de Bernanos (fréquemment cité par le Général Bachelet) : « Pour un soldat de moins, vous avez cent tueurs de plus⁹⁷⁰. » Voici un extrait de la Préface des *Fondements et principes de l'exercice du métier des armes* de l'état-major de l'Armée de terre française: « L'armée est un des piliers de la nation, [...] "la plus belle chose du monde"

⁹⁶⁶ Voici ce qu'écrivait Domenach déjà en 1954 : « La guerre froide est également limitation de la guerre par elle-même, et risque permanent de guerre chaude. À en jouer, on peut gagner longtemps, mais on peut tout perdre d'un seul coup. L'invention des bombes thermonucléaires, mille fois au moins plus destructrices que la bombe atomique, est venue parfaire le dilemme, lui donner sa pleine signification. D'un côté, la vieille idée que "la guerre tuera la guerre" prend pour la première fois un contenu réel, mais, de l'autre côté, nous sommes prévenus que si la guerre, malgré tout, se déclenche, elle peut tuer le genre humain » (DOMENACH Jean-Marie, *Les pacifismes et la guerre*, dans *Esprit*, n° 8-9, août-septembre 1954, p. 173). Et voici qu'a écrit Hassner en 1983 : « La domestication de la terreur par l'équilibre, le paradoxe par lequel, selon la prophétie de Pasteur, "la guerre tuera la guerre", qui avait présidé à un âge où, selon Churchill, "la paix serait l'enfant vigoureux de la terreur et la survie la sœur jumelle de l'anéantissement", semblent, après un succès de quarante ans, être de moins en moins acceptés par l'opinion. De plus en plus, dans la formule de "l'équilibre de la terreur", la terreur l'emporterait sur l'équilibre. Pour ses inventeurs, au début des années cinquante, elle désignait l'équilibre de la dissuasion, c'est-à-dire de la terreur réciproque des puissances nucléaires, aboutissant à la paix par l'équilibre, donc à la sécurité ou à l'absence de terreur. Aujourd'hui, au lieu que la terreur soit apprivoisée par l'équilibre, que la peur des représailles nucléaires de l'agresseur produise la sécurité pour les populations, c'est l'équilibre qui deviendrait insécurisant, et qui produirait chez ceux qu'il protège la terreur même qu'il était censé exorciser: de l'équilibre de la terreur, on passerait à la terreur de l'équilibre » (HASSNER Pierre, *De l'équilibre de la terreur à la terreur de l'équilibre ?*, dans *Esprit*, juillet 1983, p. 79).

⁹⁶⁷ TERTRAIS Bruno, *Défense et illustration de la dissuasion nucléaire*, Paris, Fondation pour la Recherche Stratégique, n° 5, 2011, p. 6.

⁹⁶⁸ PLANTEY Alain, *La négociation internationale. Principes et méthodes*, Paris, C.N.R.S. éditions, 1980.

⁹⁶⁹ COT Jean, *Parier pour la paix*, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2006, p. 13.

⁹⁷⁰ La version américaine de ce leitmotiv est : « La seule manière d'arrêter un sale type armé, c'est en face de lui un type bien avec une arme. »

comme l'écrit le général de Gaulle dans ses Mémoires, [...] le creuset de l'unité nationale et le garant de la liberté et de la grandeur de la France, [...] confortée dans son rôle de rempart de la cité ; elle est la garante de l'indépendance et du rang de la France. Dans le même temps, pour une part, elle est un acteur important du rôle de la France dans le monde et notamment en Afrique. Le système alors construit est marqué par une forte cohérence, face à un ennemi potentiel clairement identifié et dans un cadre doctrinal dûment formalisé⁹⁷¹. » Dans cette vision du monde, l'armée est la conséquence et non la cause des guerres. Ce sont les leçons des guerres passées qui justifient l'entretien d'une armée, et cela en vue de ne plus revivre de telles horreurs. L'armée est une nécessité liée à ce monde profondément violent, soumis nécessairement à la dialectique des dominations entre puissances.

§ 2 : La thèse pacifiste : armes et armées, auteurs de guerre

Les militaristes perçoivent d'habitude la violence comme un attribut de l'anarchie. À l'inverse, les pacifistes sont plutôt sensibles à la violence fondamentale de l'État aux mains des élites qui en ont pris le pouvoir et qui imposent leur ordre⁹⁷². La thèse des pacifistes radicaux est dès lors inverse : Supprimons les armées et il n'y aura plus de guerre. Comme le dit l'antique sagesse chinoise, « les armes sont des outils de mauvais augure⁹⁷³ ». Les pacifistes radicaux généralisent à tout contexte le propos de Victor Hugo : « Les guerres ont toutes des prétextes, mais n'ont jamais qu'une cause : l'armée. Ôtez l'armée et vous ôtez la guerre. » « Il est faux de dire que s'il n'y avait pas de guerre, il n'y aurait pas de soldats. C'est l'inverse qui est vrai : s'il n'y avait plus de soldats, il n'y aurait plus de guerre, car le combat cesserait faute de combattants. C'est ce qu'ont compris les roturiers qui contribuèrent à la chute de la féodalité en pratiquant l'objection de conscience généralisée et en refusant de combattre pour le seigneur⁹⁷⁴. »

La possession d'armes, l'entretien d'une forte armée nationale, le lobby des complexes militaro-industriels qui ont intérêt à augmenter le commerce des armes et qui ont joué un rôle dans la frénétique course aux armements pendant la guerre froide, tout cela ne peut que favoriser l'éclatement et le développement de conflits armés. Dans les années 30, le pacifiste radical Giono (1895-1970) écrit : « Il n'y a qu'un seul moyen de construire la paix, c'est de détruire l'armée⁹⁷⁵. » Voici les statuts de l'Union Pacifiste de France, qui est la section française de l'Internationale des résistants à la guerre (IRG) : « [Les adhérents de l'UPF], pacifistes intégraux, condamnent tout armement collectif, toute organisation militaire, toutes alliances groupant des pays pour une guerre possible. [...] L'UPF, constatant que le surarmement n'évite pas la guerre mais au contraire en accroît les risques, affirme que le désarmement total est le seul moyen de rendre la guerre impossible⁹⁷⁶. » Les pacifistes intégraux se battent donc pour l'interdiction de la production et de la vente d'armes, en vue de

⁹⁷¹ État-major de l'Armée de terre, *L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre. Fondements et principes*, Paris, janvier 1999, Préface.

⁹⁷² « L'État est un habitué du meurtre de masse, qu'il appelle "guerre", parfois ou "maintien de l'ordre intérieur", "répression de la rébellion". Il fait de l'esclavage par la "conscription" dans ses forces militaires » (ROTHBARD Murray, *For a New Liberty: The Libertarian Manifesto*, traduit en français et adapté par Dilbert, 1973 : *L'Éthique de la liberté*, chapitre sur *La nature de l'État*).

⁹⁷³ Li Ch'uan, cité par SUN TSU, *L'art de la guerre*, I, 1, 2). La guerre est une affaire sérieuse ; on redoute que les hommes ne s'y engagent sans la réflexion qu'elle mérite.

⁹⁷⁴ LE JEUNE Jacques, *op. cit.*, p. 292. Cf. aussi CAZENEUVE Jean, *Guerre et paix*, dans *Encyclopédie Universalis*.

⁹⁷⁵ GIONO Jean, *Écrits pacifistes*, Paris, Gallimard, coll. *Idées*, 1978 [1937], p. 269.

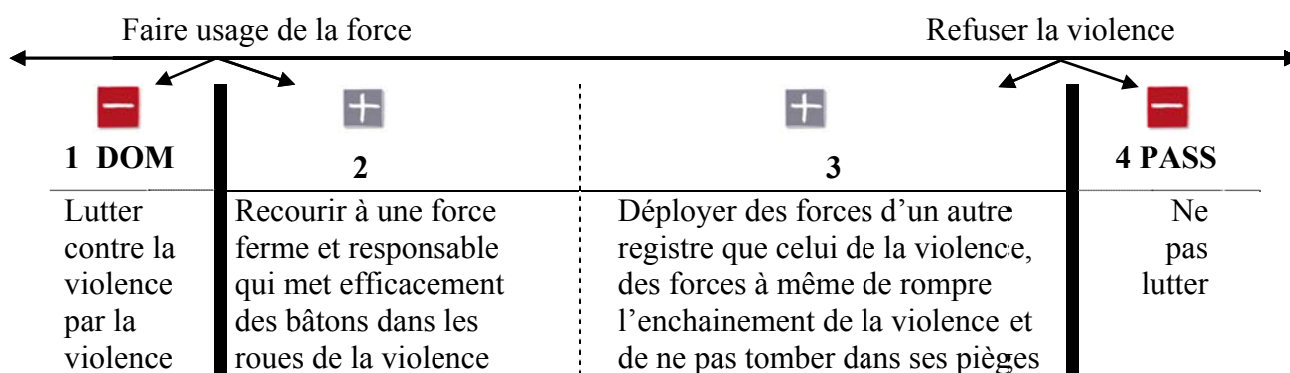
⁹⁷⁶ GAUCHON Jean, *Le Pacifisme intégral*, brochure de l'U.P.F. & RABAUT Jean, *L'antimilitarisme en France*, Hachette, 1975.

sociétés démilitarisées *ad intra* et *ad extra*. Le pacifisme⁹⁷⁷ se définit comme la « croyance selon laquelle toute action militaire entreprise par un État et toute participation individuelle à cette action constitue un mal absolu, quelles que soient les circonstances » (*Encyclopedia Britannica*) et quelles que soient ses motivations.

De manière plus incisive qu'une condamnation générale de principe, Ullrich Hahn, du M.I.R. allemand, dénonce dans le texte suivant une subtile relation entre force militaire et instruments de domination économique par lesquels sont maintenues inégalités et injustices : « Depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, la justification humanitaire avancée de plus en plus souvent pour le maintien des forces militaires et leur intervention comme moyen ultime (*ultima ratio*) pour créer la paix et la justice dans le monde aide à nous cacher à nous-mêmes la vraie justification : pour maintenir la répartition inégale existante des biens vitaux de cette terre, il faut la force militaire et le pouvoir économique porté par ces forces militaires. Pour rendre justice aux innombrables victimes de l'injustice économique, il n'y a besoin ni de forces militaires, ni d'interventions non militaires, mais d'un changement de comportement des États riches qui ne sont pas puissants militairement par hasard. D'un côté, les forces militaires sont un pilier du système du partage inégal entre pauvres et riches, d'un autre côté elles sont elles-mêmes, par leur coût énorme, une partie importante du problème de l'injustice mondiale qu'elles s'offrent de résoudre ponctuellement. Le fait de croire que nous devons garder les forces militaires en réserve pour rétablir ailleurs la paix, l'ordre et la justice, en d'autres termes, retirer la paille de l'œil des groupes de population souffrants, nous empêche de voir la poutre de l'injustice dans notre propre œil. »

§ 3 : Le débat classique mal posé

Certains auteurs parlent de la nécessité d'« employer la force ». D'autres, au contraire, parlent de l'importance de « refuser la violence ». Or, les formules « recours à la force » et « refus de la violence » sont floues. Leur ambiguïté cause souvent des quiproquos. Ma méthode est de sortir de la confusion en dégagant leur part de vérité mais aussi leur part d'erreur respectives. Ce travail de rigueur permet de les remplacer par des formules plus pointues et plus justes, qu'il convient alors d'utiliser à bon escient⁹⁷⁸. À ce stade, je m'intéresse aux seules considérations stratégiques.



⁹⁷⁷ "Pacifisme" : le mot fut créé en 1900 par Émile Arnaud, le président de la *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté*. Le pacifisme est à situer dans l'ensemble plus large de l'internationalisme. Le 16^e congrès universel de la paix à Munich, en septembre 1907, le définit ainsi : « Le pacifisme est le groupement des hommes et des femmes de toute nationalité qui recherchent les moyens de supprimer la guerre, d'établir l'ère sans violence et de résoudre par le droit les différends internationaux » (LORRAIN Sophie, *Des pacifistes français et allemands, pionniers de l'entente franco-allemande 1871-1925*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 15).

⁹⁷⁸ Déjà, le mot "guerre" aurait besoin d'être défini, comme le mot "paix". Dans *Clausewitz On War*, Penguin Books, 1968, Anatol Rapoport nous fournit une analyse précieuse des diverses définitions de la guerre et de leurs implications.

Reprenons ces 4 colonnes, d'abord la 2 et la 1, ensuite la 3 et la 4.

§ 4 : La part de vérité d'une attitude ferme et responsable face à la violence

Le recours à la force est pertinent quand il coupe court au développement de la violence et qu'il permet d'en diminuer les dommages. Le 24 décembre 1994, quatre islamistes algériens du Groupe Islamique Armé (GIA) prennent en otage les 220 passagers du vol d'Air France reliant Alger à Paris. En deux jours, ils exécutent trois passagers afin d'appuyer leurs revendications. Le gouvernement français les soupçonne de vouloir faire exploser l'avion en vol sur la tour Eiffel (cela se déroule 6 ans avant le 11/9/01). Aussi, ordonne-t-il l'assaut du GIGN sur le tarmac de Marseille. Seuls les quatre terroristes furent tués. 13 passagers, 3 membres de l'équipage et 3 soldats du GIGN furent blessés dont un grièvement. Les Autorités compétentes ont estimé que la poursuite de pourparlers plus conciliants se serait soldée par de plus lourdes pertes en vies humaines. L'objectif premier est de sauver la vie d'un maximum d'otages mais la décision d'un assaut est difficile à prendre, tant les inconnues sont nombreuses : Et si l'avion était piégé par une bombe et que tout le monde mourait pendant l'assaut ?... Ce n'est qu'après coup, sur base du bilan qu'on peut vérifier les calculs d'appréciation.

Les responsables politiques et les forces de l'ordre sont confrontés dans leur métier à des situations conflictuelles où l'absence d'une réaction suffisamment forte entraînera finalement plus de dégâts. Ils ont des décisions difficiles à prendre, qui s'appuient sur un calcul pondéré des coûts et des risques⁹⁷⁹. Décider comment intervenir au mieux requiert du discernement, du sang-froid et du courage. L'image parlante du chirurgien est ici pertinente : il est amené à couper dans la chair d'un patient, parfois jusqu'à l'amputation d'un membre mais c'est pour lui sauver la vie. L'opération chirurgicale vise le moindre mal possible.

L'exemple de la prise d'otages ci-dessus est une situation de crise limitée dans le temps et dans l'espace. Or, dans la réalité du quotidien, les situations et les variables à estimer ne sont pas ponctuelles ni isolées. Et cela se complique encore à l'échelle internationale. En amont du conflit, la stratégie enseigne qu'une puissance militaire serait irresponsable de laisser un ennemi acquérir un pouvoir / un avantage qui lui confère une nette supériorité car un rapport de force trop inégal est la porte ouverte à une attaque. De même que la passivité appelle la violence, de même la faiblesse appelle la domination. Michael Walzer souligne un autre principe de base de la stratégie : « Le refus de faire la guerre se révèle souvent plus coûteux que la guerre elle-même⁹⁸⁰ », s'abstenir d'intervenir coûtera davantage au final. Une poigne ferme et constante est préférable à une attitude molle qui en vient finalement à se durcir. Il vaut mieux tuer dans l'œuf les germes de la violence : « Mieux vaut recourir à la force de façon précoce plutôt que tardivement ; à petite échelle plutôt que par un vaste déploiement ; pour éviter une escalade plutôt que pour la favoriser⁹⁸¹. » D'où l'importance pour les stratégies d'utiliser l'avantage que confèrent l'initiative, la surprise, la ruse et « la foudroyance⁹⁸² ».

⁹⁷⁹ À titre d'exemple d'une argumentation basée sur un pur calcul des probabilités des coûts dus à la résistance de l'adversaire, cf. PAPE Robert, *Bombing to Win: Air Power and Coercion in War*, dans *Cornell Studies in Security Affairs*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1996, p. 16 & PATRY Dr. Jean-Jacques & GROS Philippe, *Air and space power and security in the 21st century*, Research fellow, Fondation pour la Recherche Stratégique, n° 6 bis, 2009.

⁹⁸⁰ WALZER Michael, *Le Monde*, 9 mai 1999. Cf. aussi MERLIO Gilbert, *Le pacifisme en Allemagne et en France entre les deux guerres mondiales*, dans *Les cahiers Irice*, n° 8, février 2011, p. 39-59.

⁹⁸¹ LUTTWAK Edward N., *Le grand livre...*, op. cit., Odile Jacob, 2002, p. 113.

⁹⁸² Ce concept est à la mode au sein de l'armée française. Le TTA 106 (*Glossaire de termes, sigles, signes et symboles conventionnels militaires*) précise que la foudroyance est l'un des cinq principes de la guerre (avec l'économie des forces, l'incertitude, la concentration des efforts et la liberté d'action). Il en donne

Le cas du Rwanda avant le 6 avril 1994 est classiquement avancé. D'après Andréani et Hassner, « l'idée que le recours à la force doit être repoussé jusqu'après l'échec de toutes les tentatives de règlement pacifique aurait, en cas de génocide annoncé ou prévisible, des conséquences désastreuses⁹⁸³ ». La Commission *Justice et Paix* de l'Église de France ajoute : « Quelle décision prendre quand il devient évident, pour les experts militaires, qu'une action militaire à une date donnée aurait de grandes chances d'être brève et couronnée de succès, alors que six mois plus tard, le rapport de forces ayant changé, l'affrontement serait plus meurtrier et plus incertain ?⁹⁸⁴ » On retrouve là les critères traditionnels d'une guerre juste que je discute dans *La non-violence évangélique et le défi de la sortie de la violence. Théologie pratique et gestion de conflits*. Restons-en ici à l'argumentation stratégique. Après l'invasion du Koweït par l'Irak, en plein cœur de l'offensive menée par la coalition de 34 États, 4 jours avant le sabotage des puits de pétrole par les soldats irakiens (25-27 février 1991) et deux mois avant le massacre par Saddam Hussein des Kurdes et des Chiites qui avaient pris parti pour la coalition, voici un texte collectif qui regroupe les principaux arguments de ceux qui approuvent l'intervention militaire : « En tant qu'intellectuels, nous disons que la guerre menée contre l'Irak par la coalition internationale est nécessaire, elle est juste, elle doit être conduite jusqu'à son terme. [...] Croire qu'il était possible d'éviter cette guerre, c'est se bercer d'illusions munichoises ; [...] le refus de combattre revient à différer un affrontement inévitable, pour y être contraint plus tard dans de pires conditions. [...] L'intervention contre l'Irak de Saddam Hussein s'avère à la fois légale (autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU⁹⁸⁵) et légitime (destinée à libérer le Koweït)⁹⁸⁶. » Cette opération a donc pu briser l'invasion du 2 août 1990, les Nations Unies imposant un régime de réparation à l'Irak, qui payera des dédommagements au Koweït pendant encore au moins cinquante ans⁹⁸⁷.

Les stratèges militaires enseignent qu'une fois les hostilités déclarées, il faut avoir le courage de frapper le plus fort et le plus rapidement possible pour casser la force de nuisance de l'ennemi. Une fois qu'on y va, on y va sans demi-mesure. Carl von Clausewitz, l'auteur de référence en stratégie militaire, l'avait souligné : « On ne saurait introduire un principe modérateur dans la philosophie de la guerre sans commettre une absurdité⁹⁸⁸. » Trente ans

cette définition : « Le principe de foudroyance a pour but, non de tout détruire, mais de briser le rythme ou les rythmes de l'adversaire dans ses diverses activités, de façon à l'empêcher de se reprendre et à le tenir en retard permanent sur l'action. » Cf. JORDAN Frédéric, *Les principes de la guerre français oui mais... lesquels ?*, dans *L'écho du champ de bataille*, 11 avril 2012 ; URL : <http://lechoduchampdebataille.blogspot.be/2012/04/les-principes-de-la-guerre-francais-oui.html>.

⁹⁸³ ANDRÉANI Gilles & HASSNER Pierre, *Justifier la guerre ?*, op. cit., p. 15-30.

⁹⁸⁴ Justice et paix - France, *Dossier de réflexion sur les interventions militaires extérieures*, Paris, Documents-Épiscopat, 8 mai 2000.

⁹⁸⁵ La résolution 678, adoptée le 29 novembre 1990, autorise les États membres à « user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter la résolution 660 qui exigeait le retrait des troupes irakiennes du Koweït et pour rétablir la paix et la sécurité dans la région ».

⁹⁸⁶ Texte paru dans *Libération*, 21 février 1991, signé notamment par Alain Finkielkraut, Pierre-André Taguieff et Alain Touraine.

⁹⁸⁷ Pour une critique de la Commission d'indemnisation des Nations unies pour l'Irak, cf. l'article du CETIM : http://www.cetim.ch/fr/interventions_details.php?id=170, dont voici le résumé : « La Commission d'indemnisation des Nations Unies pour l'Irak (UNCC), crée sur décision du Conseil de sécurité en 1991 pour indemniser et dédommager tout État, personne physique ou société étrangère ayant subi un préjudice réel ou supposé suite à l'invasion et à l'occupation illicite du Koweït par l'Irak, fonctionne de manière partielle et discrétionnaire et met gravement en danger la vie et l'avenir de la population irakienne. Cette déclaration remet en cause la légitimité de cette commission (historique de sa création), ainsi que son mode de fonctionnement (absence de procédure contradictoire, c'est-à-dire déni du droit à la défense) et la valeur des jugements rendus (différents cas exposés). »

⁹⁸⁸ VON CLAUSEWITZ Carl, *De la guerre*, Paris, Perrin, 2006, p. 39.

après la mort de Clausewitz (1831) qui ne put finir la rédaction de son ouvrage, William Tecumseh Sherman en appliquait les principes dans la guerre de Sécession. Ce général de l'Armée de l'Union mena impitoyablement sa campagne comme une guerre de conquête car il était fermement convaincu que la fin de la guerre serait d'autant plus vite obtenue que le Nord aurait réussi à briser la colonne vertébrale des États confédérés. Il a donc mené une guerre totale ; il parlait de « *hard war* » ("guerre-dure"). Sa politique de la terre brûlée visait à détruire toutes les capacités militaires mais aussi économiques et psychologiques de la Confédération. Voici son point de vue : « Vous ne pouvez qualifier la guerre en des termes plus sévères que je ne le ferais. La guerre est cruauté⁹⁸⁹, et vous ne pouvez l'adoucir ; et ceux qui ont amené la guerre à notre pays méritent toutes les imprécations et les malédictions qu'un peuple puisse verser. Je sais que je ne suis pas responsable de cette guerre, et je sais que je vais faire plus de sacrifices jour après jour qu'aucun d'entre vous pour obtenir la paix. Mais vous ne pouvez avoir la paix et un pays divisé. Si les États-Unis acceptent maintenant une division, ça ne s'arrêtera pas, mais ira jusqu'à ce que nous partagions le sort du Mexique, qui est perpétuellement en guerre. [...] Je veux la paix, et pense qu'elle ne peut être atteinte que par l'union et la guerre, et je conduirai toujours cette guerre en vue d'un succès parfait et rapide. Mais, mes chers messieurs, quand la paix viendra, vous pourrez faire appel à moi en toute chose. Alors je partagerai avec vous mon dernier biscuit, et veillerai avec vigilance sur vos foyers et vos familles contre tous les dangers d'où qu'ils viennent⁹⁹⁰. » Et le Major Hitchcock, son aide de camp, d'enfoncer le clou : « C'est une chose terrible que de détruire la subsistance de milliers de gens », mais si cela permet « de paralyser leurs maris et leurs pères qui se battent, [...] c'est finalement une action de miséricorde⁹⁹¹ ». En d'autres termes, pour ces militaires, le devoir politique exige le courage de briser la résistance de l'adversaire afin de raccourcir la guerre. Un manque de courage se paiera par une plus longue durée de la guerre et des dommages plus élevés.

Sherman est un héros pour beaucoup car, tout compte fait, il aurait allégé le bilan général sur le chemin de l'Union des États américains. C'est le même raisonnement qui a été fait avec les deux bombes atomiques : elles furent envoyées les 6 et 9 août 1945 sur le Japon par les Américains pour accélérer la reddition du Japon. Pour Truman⁹⁹² et ses conseillers, il est clair que le nombre de tués à Hiroshima et à Nagasaki (plus de cent mille tués directement et plus

⁹⁸⁹ « Il y a plus d'un garçon aujourd'hui qui ne voit en la guerre que gloire, mais, mes garçons, elle n'est qu'enfer », lance Sherman le 11 avril 1880 devant dix mille personnes (à Columbus, dans l'Ohio). Qui mieux que les militaires peuvent parler des horreurs de la guerre ; cf. par exemple, Général DE GAULLE Charles, *Le Fil de l'épée*, 1962, p. 99-101. « Plus que d'autres, les officiers ayant connu la guerre ont cerné les ressorts de la guerre et en ont mesuré les horribles effets. Le soldat a une vocation particulière à parler de la paix. Il l'a acquise par défaut, si je puis dire. Il a donc le devoir, avec d'autres, de contribuer à la faire prévaloir partout où elle n'est encore qu'une flamme fragile. Le soldat digne de ce nom est par vocation un faiseur de paix, dont il sait mesurer la douceur » (Général COT Jean, *Parier pour la paix*, op. cit., p. 9-10). « L'officier mesure plus que d'autres les constructions académiques sur la guerre et les affirmations parfois péremptives et dogmatiques de ceux qui n'ont pas connu le feu mais qui ont tout lu sur la guerre (Général BONNEMAISON Éric, *Toi, ce futur officier*, Economica, coll. *Guerres et guerriers*, 2010).

⁹⁹⁰ *Lettre du Major Général William T. Sherman au Maire et au Conseil municipal d'Atlanta*, 12 septembre, 1864, dans Sage History, citée dans http://fr.wikipedia.org/wiki/William_Tecumseh_Sherman.

⁹⁹¹ Major HITCHCOCK Henry, *Marching with Sherman: Passages from the Letters and Campaign Diaries of Henry Hitchcock, Major and Assistant Adjutant General of Volunteers, November 1864 – May 1865*, University of Nebraska Press, 1995, p. 125.

⁹⁹² Devant le nouveau péril communiste notamment, le célèbre *War is Hell* de Sherman est repris en 1945 par le président Harry S. Truman : « Sherman avait tort. Je vous le dis, je trouve que la paix, c'est l'Enfer. »

encore indirectement) a été moindre que les pertes militaires et civiles qu'auraient entraînées la continuation des combats dans l'Asie pacifique et l'invasion terrestre du Japon⁹⁹³.

Le stratège qui a le mieux actualisé ce raisonnement pour George Bush dans ses guerres depuis 2001 est Edward Luttwak, tête penseuse des néoconservateurs qui ont dirigé la défense américaine. Il faut, dit-il, « donner une chance à la guerre » car « même si elle est un grand mal, elle peut avoir une grande vertu : elle peut résoudre des conflits politiques et conduire à la paix⁹⁹⁴ ». Selon une « illusion d'optique⁹⁹⁵ » dont souffre l'ONU, les sentiments d'empathie desservent la paix, tout comme « les cessez-le-feu et les accords de paix quand ils gèlent artificiellement le conflit et perpétuent ainsi un état de guerre endémique ». L'analogie médicale évoquée est le cas d'un cancer : il faut intervenir lourdement et au plus vite, avant que les métastases ne se multiplient.

§ 5 : La part d'erreur = lutter par la violence contre la violence

Cherchons maintenant à extraire la part d'erreur des options bellicistes. Commençons par le coût exact de l'usage de la bombe atomique en 1945. Ce lâcher de bombe n'a-t-il pas créé un précédent qui vicie à la racine le système international de sécurité d'après-guerre⁹⁹⁶ ? Les petites et moyennes Nations dénoncent l'hypocrisie des grandes Puissances⁹⁹⁷, parmi lesquelles la France : Après une ultime campagne d'essais nucléaires achevée le 27 janvier 1996, la France s'est empressée de signer le 24 septembre 1996 le traité d'interdiction des essais nucléaires. Elle a depuis lors adhéré à l'objectif d'éliminer les armes nucléaires, en vue d'un désarmement nucléaire général et complet. Derrière l'« Initiative de sécurité contre la prolifération des armements nucléaires » (*Proliferation Security Initiative - PSI*) lancée par le président Bush le 31 mai 2003, les Nations dénoncent la volonté des 5 Grands de conserver leur avantage nucléaire, qui est un de leurs moyens de perpétuer leur prédominance. Des pays comme la Suède se battent pour une autre forme de relations internationales. Plus les puissants imposent les règles du jeu à leur avantage, plus fragile est la légitimité de ces règles. En mai 2009, la Corée du Nord a effectué un deuxième essai nucléaire, s'attirant ainsi les foudres de l'ONU. Devant les sanctions du Conseil de sécurité, Pyongyang rappela que son essai était le 2054^e dans le monde et que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU avaient réalisé la plupart de ces essais. La Corée du Nord revendiqua sa politique

⁹⁹³ La démonstration a été faite par STIMSON Henry Lewis, *The decision to use the atomic bomb*, dans *Harper's Magazine*, février 1947, disponible sur http://www.columbia.edu/itc/eacp/japanworks/ps/japan/stimson_harpers.pdf. Son article eut un impact important sur l'opinion publique pour mettre fin à la polémique naissante : il a réussi à casser les voix qui s'élevaient toujours plus fortes contre l'utilisation de l'arme nucléaire.

⁹⁹⁴ LUTTWAK Edward, *Give war a chance*, Foreign Affairs, URL : http://www.mtholyoke.edu/~jwestern/ps62/edward_n_luttwak.ht.

⁹⁹⁵ LUTTWAK Edward, *Stay home* ; URL : <http://www.foreignaffairs.org/20000301fabook4383/edward-n-luttwak/stay-home.html>.

⁹⁹⁶ Cf. KRIEGER David, *Putting U.S. Nuclear Weapons Policies on Trial in the Court of Public Opinion*; URL : http://www.wagingpeace.org/articles/db_article.php?article_id=393. Il est le président de *Nuclear Age Peace Foundation*. Cf. HUNTLEY James R., *Uniting the Democracies. Institutions of the Emerging Atlantic-Pacific System*, New York and London, New York University Press, 1980. « Lorsque Nobel inventa la dynamite, il prétendit qu'il allait garantir la paix perpétuelle, usant d'un argument très proche de celui qui a resservi pour les armes atomiques : "Le jour où deux armées auront la possibilité de s'anéantir mutuellement en l'espace d'une seconde, toutes les nations civilisées du monde reculeront devant une telle horreur et démobiliseront leurs troupes", écrivait-il en 1892. Et lorsque le général italien Giulio Douhet inventa, vers 1918-1920, la stratégie "anti-cités", il croyait bien, lui aussi, interdire la guerre : "Lorsqu'un pays verrait bombarder ses populations civiles et ses infrastructures économiques, il demanderait grâce en huit jours" » (*Guerres saintes, guerres justes*, dans *ANV*, n° 48, p. 55).

⁹⁹⁷ COLLIN Jean-Marie, *La Bombe. L'univers opaque du nucléaire*, Éd. Autrement, coll. *Frontières*, 2009.

responsable pour garantir son indépendance et invoqua le droit à la légitime défense. Le régime communiste a alors menacé de procéder à l'essai d'un missile à longue portée si le Conseil de sécurité des Nations Unies ne lui présentait pas des excuses pour le renforcement des sanctions après le tir d'une fusée en avril. Dans *Nuclear weapons : at what cost ?*, Ben Cramer estime que, derrière la dissuasion nucléaire qui a garanti paradoxalement la paix, l'arsenal nucléaire fait peser sur les États les plus faibles, sans le fair-play de la réciprocité, une menace à la fois grotesque et tragique. Grotesque parce qu'une salve nucléaire⁹⁹⁸ comporte des retombées non maîtrisables sur l'environnement et que le ciblage précis ne supprime pas la balade imprécise du nuage atomique. Tragique, car on reparle d'emploi en premier de cette arme de destruction massive. La maintenance des forces nucléaires dans le monde coûtait encore 145 millions de dollars par jour en 2007-2008⁹⁹⁹. Tout compte fait, pour les antimilitaristes, l'argument d'économie en vies humaines qui a justifié l'usage des bombes nucléaires en 1945 ne tient pas la route.

Quant aux horribles crimes de guerre commis par Sherman, ils ont un coût et des conséquences non visibles. Dans l'article *Les coûts réels de la guerre*¹⁰⁰⁰, qui étudie l'histoire des guerres de l'Amérique, Ropp montre comment le peuple et les politiciens américains ont tendance à surestimer les bénéfices de guerre, tout en ignorant ses coûts réels sur tous les plans. Par exemple, au macroscopique, la Première Guerre mondiale a rendu possible le génocide arménien et la révolution bolchevique en Russie, elle a conduit directement à la Seconde Guerre mondiale. Ropp continue : La Seconde Guerre mondiale a rendu possible l'Holocauste, a produit le massacre de civils par toutes les parties, a entraîné la division de l'Europe en blocs de l'Est et de l'Ouest, a facilité la révolution communiste en Chine et a conduit directement à la course aux armements de la guerre froide et les horreurs de la Corée et du Vietnam. Pour Ropp, c'est clair, la « guerre contre le terrorisme » d'aujourd'hui n'a fait que multiplier le terrorisme, tout en empoisonnant la politique américaine, en affaiblissant son économie, et en sapant sa stature morale. Si l'on était capable de rendre visible l'implacable enchaînement mortifère des causes et des effets qu'entraîne chaque crime de guerre, on établirait comment il contribue au cycle infernal des violences. Toute victoire par violence a son cortège de mort.

L'option militariste se fourvoie chaque fois qu'au lieu d'atteindre une meilleure paix, elle plante les germes d'un autre conflit. D'un point de vue macroscopique, on situe l'enchaînement entre le désastre français à la guerre de 1870 qui a entraîné la revanche de la France en 1914 et de l'Allemagne en 1940. Mais un tel travail est à mener avec des microscopes, pour obtenir des analyses approfondies sur les tenants et les aboutissants d'une guerre. Ce travail permet de dégager et de mieux connaître les pièges classiques dans lesquelles nous tombons en conflit. Ainsi, par exemple, en 1914¹⁰⁰¹ :

-En France, les hommes veulent la guerre pour prendre leur revanche de 1870¹⁰⁰².

⁹⁹⁸ En 1990, les Russes ont pris une fusée météorologique norvégienne pour une arme nucléaire américaine et ont tiré dessus !

⁹⁹⁹ CRAMER Ben, *Nuclear weapons: at what cost?*, Genève, Bureau international de la Paix, 2009, qui examine les coûts physiques, économiques, sociaux, politiques, environnementaux et moraux de l'arme nucléaire, y compris ses dommages démocratiques, dans la coopération internationale et dans ses contradictions à l'égard des valeurs fondamentales.

¹⁰⁰⁰ ROPP Paul S., *The Real Costs of War*, dans *Acorn: Journal of the Gandhi-King Society*, n° 14 (2), novembre-décembre 2012, p. 32-41.

¹⁰⁰¹ Cf. AUDOIN-ROUZEAU Stéphane & BECKER Annette, *14-18. Retrouver la guerre*, Gallimard, 2000. Cf. aussi des mêmes auteurs (dir.), *La Violence de guerre : 1914-1945 : approches comparées des deux conflits mondiaux*, Bruxelles et Paris, Éd. Complexe, 2002.

¹⁰⁰² Il y a une exaspération du sentiment national. La propagande venue d'en haut (avec des chants et des tracts) s'appuie sur un terreau et une ferveur populaire. Chaque patriote se sent le devoir de défendre son

-Chacun se considère l'agressé. Par exemple, les Allemands se sentent pris en étau, encerclés de nations hostiles. Il faut attaquer car attendre serait une erreur¹⁰⁰³.

-Tous sont convaincus d'être assez forts pour en finir très vite. Les Allemands se voient arriver très vite à la tour Eiffel. Les Français parlent du retour aux vendanges : « les femmes commenceront les vendanges, les hommes les termineront ». Tous commettent l'erreur de penser l'avenir en appliquant le faux modèle de la guerre éclair en 1870¹⁰⁰⁴. L'escapade tournera finalement au long cauchemar de la « Grande guerre »¹⁰⁰⁵.

-Plus la guerre s'enfonce dans l'horrible, plus on a des raisons de continuer, plus on doit absolument la gagner. « On est allé trop loin pour s'arrêter, on n'a pas fini le travail, il faut aller jusqu'au bout. » L'appel du pape à faire la paix, l'été 1917, est inaudible car s'arrêter, c'est subir la défaite. Et la paix blanche est impossible : la France ne peut accepter que l'Allemagne occupe les terres conquises.

Pour éviter l'entrée en Deuxième Guerre mondiale, il aurait fallu mieux réussir la sortie de la Première Guerre mondiale, sans justice des vainqueurs et esprit de revanche¹⁰⁰⁶. Et par ce conflit 14-18 qui s'est mondialisé, les Européens signent le début de la fin de leur hégémonie mondiale¹⁰⁰⁷. Leur violence resituée dans sa dynamique historique montre ses lourds effets et ses terribles prolongements jusqu'à nos jours. Imaginons qu'il eût été possible aux dirigeants européens de 1913 de visionner un film résumant la chaîne des causes à effets et les énormes conséquences de la « Grande Guerre » ; lequel de ses politiciens aurait maintenu ses choix militaristes ? L'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie, aurait-il été assassiné à Sarajevo ? Et si oui, cela aurait-il déclenché une telle boucherie ? Certes, les humains n'ont pas le pouvoir de voir le film de leur futur. Ils peuvent néanmoins étudier et connaître les enchaînements des violences passées, et ainsi se vacciner contre les pièges constants de cette maladie humaine.

Pour revenir aux crimes de guerre de Sherman, pendant la guerre de Sécession, il y a 150 ans, ils ont permis la victoire militaire de l'Union. Et celle-ci est un maillon indispensable à la création des États-Unis puis à son hégémonie. L'histoire enseigne que plus une Puissance s'accroche à sa domination par la violence, plus celle-ci sera son tombeau... C'est ce que les Occidentaux essaient de faire comprendre à la cour de Bachar-el-Assad, président de la Syrie,

chez-soi. Les intellectuels sont aussi de la partie : cf. en 1914, le manifeste des 93 intellectuels allemands. Anatole France s'enrôla ostensiblement. Le militarisme est partout présent, la mobilisation est spontanée, il y a une conviction de nécessité, d'utilité. Même les enfants défilent avec des armes fantoches, voire même parfois avec de vraies armes.

¹⁰⁰³ Il en fut de même en 1939. L'Allemagne a accusé la Pologne d'avoir commencé en tuant deux soldats allemands, avant l'invasion allemande...

¹⁰⁰⁴ L'erreur se répète avant 40-45. On colle aux schémas tactiques éculés de 14-18, avec une ligne Maginot, assurant une double défense établie comme si les Allemands allaient procéder comme en 1914.

¹⁰⁰⁵ La moitié des pertes françaises ont eu lieu dans les six premiers mois du conflit, à cause de stratégies inadéquates. À partir de la fin 1914, tout le monde creuse et on change de guerre.

¹⁰⁰⁶ Pour une analyse du Traité de Versailles, cf. BIANCHI Laetitia, *Guerre. C'est pas juste*, dans *R de réel*, vol. G, janvier-février 2001, p. 18-26 ; BAUMONT Maurice, *La faillite de la paix 1918-1939*, Presses Universitaires de France, 1951, 2 volumes.

¹⁰⁰⁷ Cf. les relectures éclairées de Winston CHURCHILL, *The World Crisis, 1911-1918*, Odhams Press, London, 1938, vol. I. p. 4 : « Far more than their vices, the virtues of nations ill-directed or mis-directed by their rulers, became the cause of their undoing and of the general catastrophe... Was there any man of real eminence and responsibility whose devil heart conceived and willed this awful thing? » « It was not until the dawn of the twentieth century of the Christina era that War really began to enter its kingdom as the potential destroyer of the human race » (CHURCHILL Winston, *The World Crisis : The Aftermath*, London, Thornton Butterworth, 1929, p. 452). Sur la réconciliation et la coopération franco-allemande qui en découlera, cf. GROSSER Alfred, *Les Occidentaux*, Fayard, Paris, 1978.

et inversement ! À vrai dire, chez les humains, un groupe qui a besoin de la violence pour se maintenir au pouvoir n'est pas légitime ; plus profondément encore, il n'est pas libre¹⁰⁰⁸.

§ 6 : La part de vérité d'une rupture lucide avec la violence

Pour bien gérer un conflit, il s'agit donc de commencer par repérer les illusions et les aveuglements des adversaires en conflit. Tirant à froid les leçons des conflits mal gérés, nous pouvons connaître les pièges classiques de la dynamique conflictuelle et dégager plusieurs "lois", au sens de constantes à l'œuvre partout dans le monde (axe synchronique) et de tout temps (axe diachronique). Plus nous les avons reconnues à l'œuvre, en dégageant leurs formes concrètes dans l'histoire de l'humanité, plus nous nous vaccinons contre elles. La guerre menée par les États-Unis de Georges W. Bush contre l'Irak de Saddam Hussein servira d'illustration aux 8 "lois" suivantes.

1 et 2) Une intervention militaire se fourvoie lorsqu'elle se fait 1) en dehors de toute autorisation de l'ONU et 2) sur des bases mensongères et des arguments de propagande. Ce fut le cas des trois motivations de l'opération *Iraqi Freedom* lancée le 19 mars 2003 : a) la présence d'armes de destruction massive, b) le lien entre le régime irakien et Al-Qaïda, c) l'établissement de la démocratie.

3 et 4) Une intervention militaire se fourvoie 3) lorsqu'on gagne une bataille mais ce faisant, on s'est enfoncé un peu plus dans une guerre, ou encore 4) lorsqu'après avoir gagné une guerre, on ne parvient pas à reconstruire la paix. « Victoire certaine, paix impossible », a titré Pierre Conesa à propos de l'Irak¹⁰⁰⁹. Vu l'écrasante supériorité technologique américaine, la victoire de l'offensive-éclair était certaine mais elle rendait en même temps la paix impossible. Telle est la contradiction de la stratégie militariste. « "L'Irak est le défi test de l'après-guerre froide", écrivaient deux des néoconservateurs les plus optimistes. Pour William Kristol et Lawrence Kaplan, l'Irak montrera que la démocratie peut être implantée dans un pays arabe, par la force si besoin, et, de là, rayonner sur tout le Proche-Orient. Il apportera la preuve qu'il n'y a pas de fatalisme culturel : les principes universels de la démocratie et de la liberté peuvent triompher partout. L'Irak manifesterait que le volontarisme politique - et militaire - peut changer les choses. [...] L'avenir démocratique de l'Irak est encore loin. Le test, lui, a pris rapidement des allures de débâcle¹⁰¹⁰. » Robespierre disait déjà en 1792 : « La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés » (*Discours contre la guerre*, 1792). Après la première guerre du Golfe de 1991, Colin Powell écrivait dans ses mémoires de soldat : « Il serait naïf de croire, en tout cas, que si Saddam avait été renversé, il aurait été remplacé par une sorte de Jefferson, dirigeant une démocratie du désert où les habitants liraient les journaux au même titre que le Coran¹⁰¹¹. »

5) Une intervention militaire se fourvoie lorsqu'elle surévalue les effets bénéfiques de la guerre. Le 1^{er} mai 2003, le président George W. Bush a fièrement déclaré l'achèvement des combats, sous une bannière géante *Mission accomplie* suspendue au porte-avion. Mais, dans

¹⁰⁰⁸ La charte du Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (Cedetim) énonce : « Nous sommes profondément convaincus qu'un peuple qui en domine un autre n'est pas un peuple libre » (URL : http://www.reseau-ipam.org/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=47/).

¹⁰⁰⁹ CONESA Pierre, *Victoire certaine, paix impossible*, dans *Le Monde diplomatique*, janvier 2004, p. 22.

¹⁰¹⁰ FRACHON Alain & VERNET Daniel, *La vengeance d'un Irak compliqué*, dans *Esprit*, août-septembre 2004, p. 163.

¹⁰¹¹ POWELL Colin, *Un enfant du Bronx*, Odile Jacob, 1995, p. 452.

la guerre asymétrique qui s'en suivit, il fut obligé dans ses discours de remplacer le terme de « victoire » par celui non défini de « succès », la victoire étant remise au lendemain, puis ajournée. En 2008, Bush quitta la présidence en reconnaissant qu'il ne savait plus comment la paix viendrait et quelle forme elle prendrait. Dès 2004, l'échec est patent, selon James Rubin, l'ancien ministre démocrate sous Clinton : « Bien que cela puisse paraître incroyablement naïf, d'une naïveté à couper le souffle, les responsables du gouvernement Bush, dans la préparation à la guerre, ont affirmé que nous serions accueillis en libérateurs à Bagdad, que la police et l'armée irakiennes assureraient la sécurité, que la reconstruction du pays s'autofinancerait grâce aux ventes de pétrole irakien et qu'un nouveau gouvernement irakien serait rapidement en place, permettant à l'Amérique de vite retirer ses forces, laissant derrière un régime démocratique¹⁰¹². » Il n'en fut rien et, en 2007, « le président avoue son impuissance, s'en lave les mains, et passe à son successeur l'obligation de payer les pots cassés¹⁰¹³ ». Après huit ans et neuf mois de guerre, l'armée américaine se retira en décembre 2011, sans avoir mis fin aux violences, bien au contraire.

6) Une intervention militaire se fourvoie lorsqu'elle sous-estime le bilan des pertes humaines et les dommages de la guerre¹⁰¹⁴. Des chercheurs ont démontré que les méthodes habituelles de comptabilisation des tués dans les combats et les attentats sous-estiment systématiquement de très nombreux « morts invisibles »¹⁰¹⁵. En mars 2007, l'Université Johns Hopkins de Baltimore publie une étude qui aboutit au nombre de 650.000 Irakiens morts des suites de l'intervention américaine¹⁰¹⁶. Au même moment, un sondage a demandé aux Américains d'estimer le nombre d'Irakiens tués : 9 890 est le nombre obtenu en faisant la moyenne de leurs réponses¹⁰¹⁷.

7) Une intervention militaire se fourvoie lorsqu'elle sous-estime les coûts économiques de la guerre. L'histoire enseigne également qu'un gouvernement qui rentre en guerre sous-estime

¹⁰¹² *The Independent*, 15 février 2004.

¹⁰¹³ HOWARD Dick, *Les États-Unis en Irak : la stratégie reste, les finalités se dissipent*, dans *Esprit*, octobre 2007, p. 170 (168-172).

¹⁰¹⁴ Pour une critique rigoureuse des conséquences de l'intervention américaine, cf. BENRAAD Myriam, *L'Irak*, Le Cavalier Bleu, 2010 ; *L'Irak est de nouveau au régime autoritaire*, dans *Alternatives internationales*, n° 12, janvier 2013 ; *Irak : les oripeaux de la dictature*, dans *Revue internationale et stratégique*, n° 88, IRIS (Institute of International and Strategic Relations), 2012 ; *Irak : entre occupation et révolution*, dans *Ramsès*, 2013 ; *Irak : l'héritage américain*, dans *Politique internationale*, n° 136, 2012. Kofi Annan a estimé que la vie de l'Irakien moyen est aujourd'hui pire que sous le régime dictatorial de Saddam Hussein. Bagdad est aujourd'hui considérée comme la ville la plus dangereuse au monde. Et le pays est profondément déstructuré.

¹⁰¹⁵ Cf. WASINSKI Christophe, *Reconnaître l'absence et dire les responsabilités : le cas des civils tués par les forces armées américaines en Afghanistan et en Irak*, dans *Cultures & Conflits*, n° 87, mars 2012, p. 97-118. L'intérêt professionnel des militaires prend la forme d'un « intérêt au désintérêt » dont parle Pierre BOURDIEU dans *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.

¹⁰¹⁶ Diffusée par le quotidien britannique *The Guardian*, 28 mars 2007. Dans une étude pour la revue scientifique *The Lancet*, parue le 11 octobre 2006, Gilbert Burnham, Riyadh Lafta, Shannon Doocy & Les Roberts donnent une fourchette entre 426.369 et 793.663 morts liés à la guerre. Sur base d'une étude épidémiologique, la fourchette atteint 733.158 à 1.446.063, d'après l'Institut britannique indépendant ORB ; cf. sa publication du 28 janvier 2008, URL : <http://www.zcommunications.org/more-than-1-000-000-iraqis-murdered-since-2003-invasion-by-orb.html>. Plus d'1 Irakien sur 40 est mort. 4.806 soldats de la coalition, dont 4.489 GI américains sont tombés en Irak entre 2003 et 2011 (plus de 36.000 blessés), auxquels il faut y ajouter 800 morts parmi les mercenaires embauchés par les sociétés paramilitaires privées américaines (selon le reportage diffusé le 19 mai 2007 sur *Arte* par Emmanuel Razhavi, Éric de la Varenne, Stéphane Villemin).

¹⁰¹⁷ Repris par TIRMAN John, *The deaths of others. The Fate of Civilians in America's War*, New York, Oxford University Press, 2012, qui explique comment recenser les morts invisibles d'une guerre.

systématiquement le gouffre financier qu'il s'apprête à creuser. Le Congrès des États-Unis a expérimenté ces débordements des budgets de fonctionnement et ces rallonges successives aux budgets spéciaux de financement de la guerre. Le 8 avril 2008, *Carnegie Endowment For International Peace* a organisé un débat sur *The Three Trillion Dollar War: The True Cost of the Iraq Conflict*. Professeurs à Harvard et à Columbia, Linda Bilmes et Joseph Stiglitz (Prix Nobel d'économie en 2001) estiment à 3.000 milliards de dollars le coût global réel de ces 5 premières années de guerre en Irak¹⁰¹⁸. Les pertes humaines et les dépenses ne sont qu'une partie des coûts de la guerre, il y a encore à faire le bilan des conséquences de l'intervention pour l'Irak, pour les États-Unis, au niveau mondial (par exemple sur le droit international public, sur l'économie mondiale¹⁰¹⁹), etc.

8) Une intervention militaire se fourvoie lorsqu'elle sous-estime la durée de la guerre. L'affirmation suivante « Pour tuer la puissance nazie dans l'œuf, il aurait suffi, en 1933, d'une petite promenade militaire¹⁰²⁰ » illustre bien cette sous-estimation, qui mésestime la profondeur du ressentiment allemand à l'époque. Le 7 octobre 2001, en représailles aux attentats du 11 septembre 2001, « en attaquant l'Afghanistan pour en chasser les talibans, les experts du Pentagone estimaient que le conflit se terminerait au printemps 2002. On sait ce qu'il en est advenu¹⁰²¹ ». « En Afghanistan, deux ans après la "victoire", le pays est toujours aux mains des seigneurs de la guerre, inclus les Talibans ; la culture du pavot est florissante et les enrichit ; aucune région du pays n'est sécurisée; et le "terrorisme international" est toujours bien vivant. On ne l'éradiquera donc jamais en faisant la "guerre"¹⁰²². » C'est un Général d'armée qui parle.

Le 14 février 2003, un mois avant l'attaque américaine sur l'Irak, Dominique de Villepin prononce un discours à l'ONU pour dire l'opposition de la France : « L'option de la guerre peut apparaître a priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. » La France affirme alors que pour préserver l'unité de l'Irak, rétablir de manière durable la stabilité dans ce pays et cette région durement affectés par l'intrusion de la force, la stratégie la plus efficace est de concentrer toutes les pressions sur le désarmement efficace de l'Irak. « Au bout du compte, ce choix-là n'est-il pas le plus sûr et le plus rapide ?¹⁰²³ » Et dix ans plus tard, le 10 février 2013, alors que la France intervient militairement au Mali, de Villepin solda les échecs de la politique va-t-en-guerre des Américains et des Britanniques mais aussi des Français en Libye : « Tirons les leçons de la décennie des guerres perdues, en Afghanistan, en Irak, en Libye. Jamais ces guerres n'ont bâti

¹⁰¹⁸ L'information est reprise dans *Le Figaro* du 9 avril 2008. La retranscription du débat se trouve à l'URL : http://carnegieendowment.org/files/0408_transcript_stiglitziraq.pdf.

¹⁰¹⁹ Cf. l'article élaboré : http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_d'Irak qui parcourt ces différentes rubriques.

¹⁰²⁰ DUFRESNE Jacques, *Guerre et civilisation*, article repris sur le site : http://agora.qc.ca/documents/terrorisme--guerre_et_civilisation_par_jacques_dufresne.

¹⁰²¹ LEMOINE Maurice, *Empire, stratégies et conflits*, dans *Le Monde diplomatique*, juin 2007, p. 28.

¹⁰²² Général BRIQUEMONT Francis, *Irak – Afghanistan. La guerre asymétrique totale*, dans *La Libre Belgique*, 5 septembre 2003. Voici le constat d'échec tiré par un autre général, Jean-René Bachelet : « La doctrine américaine d'intervention militaire est l'emploi préalable, massif et écrasant d'une puissance de feu destructrice, notamment aérienne. Mais les réponses des États-Unis d'Amérique, en situation de monopole hégémonique – au-delà de leur efficacité militaire de premier degré grâce à une écrasante supériorité, en particulier technologique –, sont tout aussi incapables de restaurer véritablement la paix, quand elles n'ajoutent pas au malheur des gens. L'Irak apparaît ainsi comme un cas d'école. On ne fait pas mieux en Afghanistan. À une moindre échelle, il en est de même du conflit israélo-palestinien » (*Maîtriser la violence guerrière dans un monde globalisé, op. cit.*, p. 12).

¹⁰²³ DE VILLEPIN Dominique, *Discours prononcé à l'ONU*, 14 février 2003, cf. aussi *Le droit, la force, et la justice*, dans *Le Monde*, 28 mars 2003.

un État solide et démocratique. Au contraire, elles favorisent les séparatismes, les États faillis, la loi d'airain des milices armées. Jamais ces guerres n'ont permis de venir à bout de terroristes essaimant dans la région. Au contraire, elles légitiment les plus radicaux. Jamais ces guerres n'ont permis la paix régionale. Au contraire, l'intervention occidentale permet à chacun de se défaire de ses responsabilités. Pire encore, ces guerres sont un engrenage. Chacune crée les conditions de la suivante. Elles sont les batailles d'une seule et même guerre qui fait tache d'huile, de l'Irak vers la Libye et la Syrie, de la Libye vers le Mali en inondant le Sahara d'armes de contrebande¹⁰²⁴. »

9) Une intervention militaire se fourvoie lorsque le fort sous-estime les réactions du faible qui, blessé au cœur, va entraîner le conflit dans une escalade sans fin. Même en cas de fortes inégalités des forces, le faible a ses atouts. Or, en guerre, on calcule de moins en moins à partir de ses gains, on se concentre toujours plus sur les pertes infligées à l'autre, malgré l'ampleur de ses propres pertes.

Dans ces 9 scénarios, l'option militaire tombe dans l'illusion de pouvoir se limiter à des frappes chirurgicales "propres", ciblées juste sur le mal qu'il faut éradiquer. Moins l'intervention peut être circonscrite dans le temps et dans l'espace, plus l'image chirurgicale est déficiente. On a alors à faire à un médecin qui ne parvient pas à soigner une infection, car ses propres outils sont infectés. Que ses outils aient les mêmes microbes ou les germes d'une autre maladie, c'est pareil : l'infection redoublera. Au soir de la belle victoire de Fontenoy, le 11 mai 1745, le roi Louis XV a cette parole pour son fils, le Dauphin : « Le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes ; la vraie victoire, c'est de l'épargner¹⁰²⁵. » L'art de la résolution des conflits donne aujourd'hui les moyens de déjouer les pièges classiques par lesquels on en vient à être des ennemis, puis on en vient aux armes. Tous les politiciens mais aussi tous les stratèges s'accordent pour saluer la force des hommes qui réussissent à sortir de la fatalité de l'affrontement et à empêcher que le conflit ne se réduise à l'alternative à 2 branches : attaquer ou subir l'attaque de l'ennemi. « Il est plus facile de faire la guerre que la paix » (Georges Clemenceau¹⁰²⁶). Et l'Amiral français Raoul Castex de préciser : « Le summum de l'art, qui fait appel à tous les trésors de l'esprit, à l'intelligence, à l'imagination, à la volonté et aux connaissances » se situe en amont de la manœuvre stratégique¹⁰²⁷. Le défi est de créer les situations favorables, à partir d'un « objectif principal¹⁰²⁸ », sans se laisser arrêter par tous les obstacles qu'un affrontement génère d'habitude. Dans l'article *Pourquoi réorganiser la réflexion stratégique française aujourd'hui ?*¹⁰²⁹, Colombar Lebas souligne

¹⁰²⁴ *Le Journal du Dimanche*, 10 février 2013, disponible sur <http://www.voltairenet.org/article177446.html>.

¹⁰²⁵ Général DESPORTES Vincent, *Comprendre la guerre, op. cit.*, phrase d'ouverture.

¹⁰²⁶ « Le meilleur général est celui qui ne livre jamais bataille » (Sun Tsu) ; « Du terrible glaive de la guerre qu'il faut soulever à deux mains et de toutes ses forces pour frapper un coup et un seul, la politique fait une épée légère et maniable, parfois un simple fleuret, en usant alternativement des coups, des feintes et des parades » (CLAUSEWITZ, *De la guerre, op. cit.*, livre VIII, chap. 6, p. 704).

¹⁰²⁷ Amiral français CASTEX Raoul, *Théories stratégiques* (1929 ; 1935), réédité en 1995, Economica ; ici, tome II (*La manœuvre stratégique*), réédité à Paris en 1939 par la Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, p. 2. Pour un exposé plus complet, cf. DUFOURCQ Jean, *Sur la trace des maîtres : le sentier stratégique des chercheurs militaires*, dans *Défense nationale et sécurité collective*, Actualisation et renouvellement de la pensée stratégique, Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), hors-série, juillet 2009, p. 58-73.

¹⁰²⁸ *Idem*, p. 13. Objectif « judicieusement défini, auquel tout est subordonné, tout, y compris la sûreté permettant de l'atteindre ».

¹⁰²⁹ LEBAS Colombar, *Pourquoi réorganiser la réflexion stratégique française aujourd'hui ?*, dans *Idem*, p. 74-94. L'article suivant explique que cette pensée dominante se consolide par le jeu des financements

que, dans sa politique étrangère, l'administration Bush aurait pu éviter plusieurs erreurs si la réflexion stratégique à Washington n'était pas à ce point dominée par une pensée unique qui empêche la diversité, la liberté d'esprit et l'accueil des alternatives. L'attitude DOM est de chercher la victoire, l'attitude GDC (Gestion Des Conflits) est de se battre pour que, sans jamais déraiser, le conflit aboutisse à une solution satisfaisante pour toutes les parties, au meilleur accord *Win-Win* possible, équitable et durable. La force véritable est de maintenir un dialogue de qualité et de réussir à tout moment l'exercice mental sur les possibles latéraux. Cet art s'apprend.

§ 7 : La part d'erreur PASS = ne pas lutter

Le caractère inacceptable des horreurs de la guerre fait consensus. Mais il ne suffit pas de « dessiner des pigeons et signer des appels¹⁰³⁰ », pour ne pas les revivre. Il s'agit essentiellement de mettre en place des alternatives crédibles de défense efficace. « Le pacifisme a toujours été impuissant à enrayer la guerre parce qu'il a sous-estimé les causes et les fonctions de la violence. Le problème aujourd'hui n'est pas tant d'être contre la guerre que de rechercher une alternative à la violence¹⁰³¹. » L'erreur du pacifisme est de prêcher le désarmement en passant à côté des fonctions sociologiques de la guerre, que les études de polémologie ont cherché à repérer¹⁰³². Réclamer la suppression des armes « comme la condition nécessaire et suffisante de la paix¹⁰³³ », c'est essayer de supprimer le symptôme sans toucher aux causes profondes de la guerre. « S'en tenir à des épiphénomènes, c'est baratter l'écume des conflits. C'est rester sur le plan le plus superficiel¹⁰³⁴. » « Le désarmement suppose résolu de nombreux problèmes de tous ordres auxquels, par lui-même, il n'apporte aucune solution. Il convient d'abord de résoudre ces problèmes, dont la solution rendra possible le désarmement. [...] Supprimer les guerres, c'est résoudre les conflits autrement que par l'usage des armes. Il s'agit donc bien d'imaginer d'autres moyens que les armes de la violence pour résoudre humainement les inévitables conflits humains¹⁰³⁵. »

Il s'agit en fait d'élaborer des « équivalents fonctionnels de la guerre » qui offrent aux nations les moyens de se défendre contre toute agression. Des chercheurs pour la paix ont proposé le concept de transarmement¹⁰³⁶. « Il met en avant, comme priorité, non pas la destruction des armes sur lesquelles les peuples croient fonder leur sécurité, mais la nécessité d'imaginer d'autres moyens de défense qui apportent les garanties analogues sans comporter les mêmes risques. Alors que le mot "désarmement" n'exprime qu'un rejet, celui de transarmement veut

des structures administratives : RAMEL Frédéric, *Une troisième voie pour la pensée stratégique*, dans *Idem*, p. 95-106.

¹⁰³⁰ BOUTHOU Gaston, *Lettre ouverte aux pacifistes*, Albin Michel, 1972, p. 91.

¹⁰³¹ SÉMELIN Jacques, *Pour sortir...*, *op. cit.*, p. 8.

¹⁰³² Cf. les travaux de Bouthoul exposés *supra*, Titre 1, chapitre 2, section 1 sur la polémologie ; MULLER Jean-Marie, *Vous avez dit : « Pacifisme ? De la menace nucléaire à la défense civile non-violente*, Cerf, 1984, p. 15 sq.

¹⁰³³ MELLON Christian, MULLER Jean-Marie & SÉMELIN Jacques, *La dissuasion civile. Principes et méthodes de la résistance non violente dans la stratégie française*, Fondation pour les Études de Défense Nationale, 1985, p. 16.

¹⁰³⁴ BOUTHOU Gaston, *Lettre ouverte...*, *op. cit.*, p. 90.

¹⁰³⁵ MULLER Jean-Marie, *Vous avez dit : « Pacifisme ?... »*, *op. cit.*, p. 18.

¹⁰³⁶ ROBERTS Adam, EBERT Theodor & GALTUNG Johan, *Strategy of Civilian Defence: Non-violent Resistance to Aggression*, London, Faber and Faber, 1967, p. 100-103 ; EBERT Theodor, *Organisation et fonction de direction en défense civile*, dans les *Cahiers de la Réconciliation*, Coll. Les Monographies de la défense civile, 1978, n° 12.

traduire un véritable projet. Alors que "désarmement" évoque une perspective négative, "transarmement" suggère une démarche essentiellement constructive¹⁰³⁷. »

Traditionnellement, la défense se résumait à des dispositifs militaires. « La "défense globale" est un concept relativement récent qui s'est développé avec l'essor de la résolution des conflits »¹⁰³⁸ et qui donne beaucoup plus de place à la défense civile. La composante armée est insérée dans une mobilisation de toutes les forces économiques, sociales et culturelles. 6 ans après la mort de Gandhi, Domenach traçait le chemin : « Il existe un moyen terme entre le militarisme inconditionné qui mène à la guerre, et le pacifisme absolu, qui est incapable d'empêcher la guerre. [...] Le moment est venu pour le pacifisme de lier son refus à une politique positive. [...] Le pacifisme de non-violence doit intervenir pour rompre une logique infernale : intervenir non pas en s'érigeant en absolu idéal, comme il le fait trop souvent, mais en s'insérant dans l'ordre des moyens, dans le constat des situations. Cette intervention est rendue possible par le fait qu'il ne s'agit pas de choix idéaux, ouverts seulement aux héroïsmes solitaires, mais de décisions politiques en faveur desquelles pèse le simple bon sens, l'appréciation raisonnable des faits¹⁰³⁹. »

Section 1 bis : La stratégie de légitime défense (NE), les conditions psychologiques et humaines de la paix (CV) et les ressources institutionnelles et légales (CD)

§ 1 : Trois systèmes de sécurité internationale, fondés respectivement sur la force, le droit, les valeurs

Selon Nicole Gnesotto, qui fut directrice de l'Institut d'Études de sécurité de l'Union européenne, entre 2002 et 2007, « trois systèmes de sécurité – fondés respectivement sur la force, le droit, les valeurs – tentent péniblement de coexister depuis une décennie, soumettant le système international à d'inconciliables distorsions :

- 1) un système de puissance, traditionnellement basé sur l'équilibre des forces, en l'occurrence nucléaires, et dans lequel la souveraineté et le droit restent ceux des plus forts. [...] La stabilité de ce système fut à peu près démontrée durant la guerre froide, elle continue d'agir aujourd'hui au bénéfice du doute – en particulier dans les zones de prolifération nucléaire récente telle l'Asie du Sud – même si ce statu quo stratégique se paie d'un renoncement forcé aux valeurs les plus élémentaires de l'éthique démocratique ;
- 2) un système de droit, basé sur le primat de l'ONU, dans lequel la souveraineté des États est un principe fondateur et donc collectivement négociable. [...] L'éthique peut donc parfois l'emporter sur la realpolitik, même si celle-ci a tôt fait de rappeler à l'ordre des équilibres stratégiques les velléités morales de la communauté internationale ; [...]
- 3) un système de valeurs, où la défense de la démocratie et des droits de l'homme (Kosovo) l'emporte sur le principe de souveraineté et sur le droit international, où l'intervention militaire peut être illégale mais légitime, et dans lequel s'effacent et les contraintes stratégiques de la puissance et les règles du multilatéralisme onusien. [...]

Ces trois systèmes se superposent davantage qu'ils ne se succèdent depuis 1945. [...] Dans le premier système, régi par la force, l'objectif de stabilité stratégique l'emporte sur toute autre considération, fût-elle la plus morale. Dans le second système, basé sur le droit international,

¹⁰³⁷ MELLON Christian, MULLER Jean-Marie & SÉMELIN Jacques, *La dissuasion civile...*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁰³⁸ Cf. *Approche globale. État des lieux d'un outil conceptuel en construction*, Table ronde organisée par l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN), 6 mai 2010. Cf. URL : <http://www.ihedn.fr/?q=content/approches-globales>. Les dispositifs traditionnels de l'État régalien, policiers et militaires, ne suffisent pas à répondre aux besoins de sécurité, selon MONGIN Olivier & PADIS Marc-Olivier, *Après le 11 septembre 2001 et le 21 avril 2002, quelle demande de sécurité ?*, dans *Esprit*, décembre 2002, p. 6 sq.

¹⁰³⁹ DOMENACH Jean-Marie, *Les pacifismes et la guerre*, *op. cit.*, p. 175.

la souveraineté des États est autant un principe fondateur qu'une variable négociable. L'impératif éthique voudrait, de son côté, structurer le troisième système au-delà de toute considération juridique ou stratégique. De même, l'usage de la force relève, dans chacune de ces trois sphères, de codes et de cultures différents : dans l'ordre nucléaire, la menace d'un échange apocalyptique dissuade a priori de tout usage de la force ; dans l'ordre juridique, les interventions extérieures deviennent des coalitions médiatrices ou punitives visant au maintien ou au rétablissement de la paix codifiés par les chapitres VI et VII de la Charte de l'ONU ; dans l'ordre démocratique, les Occidentaux sont en train de réinventer les pratiques de la guerre "juste", l'intervention au nom de la morale (Kosovo) se substituant à celles effectuées au nom du droit (Golfe) ou des intérêts stratégiques (pétrole). [...] Les démocraties occidentales ont une responsabilité particulière pour définir la conjugaison la moins mauvaise possible entre ces trois ordres de réalité et orienter peut-être leur rééquilibrage au bénéfice d'un système international à la fois plus stable et plus démocratique. Certes, parce qu'elles sont au cœur de ces trois systèmes – comme États nucléaires, comme membres permanents du Conseil de sécurité et comme incarnation de la démocratie –, les puissances occidentales, et notamment les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, en cumulent toutes les contradictions : complices des dictatures si elles s'inclinent devant la force, risquant l'impuissance si elles respectent systématiquement le droit, elles se mettent hors la loi lorsqu'elles prétendent défendre unilatéralement les victimes d'un ordre international désormais décalé. Parce qu'elles sont parties prenantes de trois systèmes de régulation internationale contradictoires, les démocraties occidentales sont donc condamnées à l'arbitraire¹⁰⁴⁰. »

Dans l'explication des causes et des remèdes de la guerre, les politologues distinguent globalement trois grands types d'approche : 1) les théories utilitaristes, qui couvrent parfaitement le champ NE de mon modèle ; 2) les théories juridiques, qui correspondent exactement à ma compétence CD et 3) les théories de la reconnaissance, qui nourrissent et stimulent ce que j'entends par la compétence CV. Les professeurs en relations internationales ont l'habitude de présenter ces écoles de pensée tour à tour, en faisant rebondir leurs caractéristiques divergentes comme des repoussoirs les unes des autres. Cherchant plutôt à intégrer leurs vérités principales, mon modèle conceptuel propose une articulation originale de ces trois familles théoriques.

§ 2 : Les trois ingrédients d'une bonne gestion des conflits : NE, CD et CV

« La guerre est un conflit simultané de forces armées, de sentiments populaires¹⁰⁴¹, de cultures nationales et de dogmes juridiques¹⁰⁴² », affirme Quincy Wright. Il y a là trois niveaux de causes conflictuelles : la force, le droit et les valeurs. Ce sont là aussi les trois principaux niveaux de remèdes :

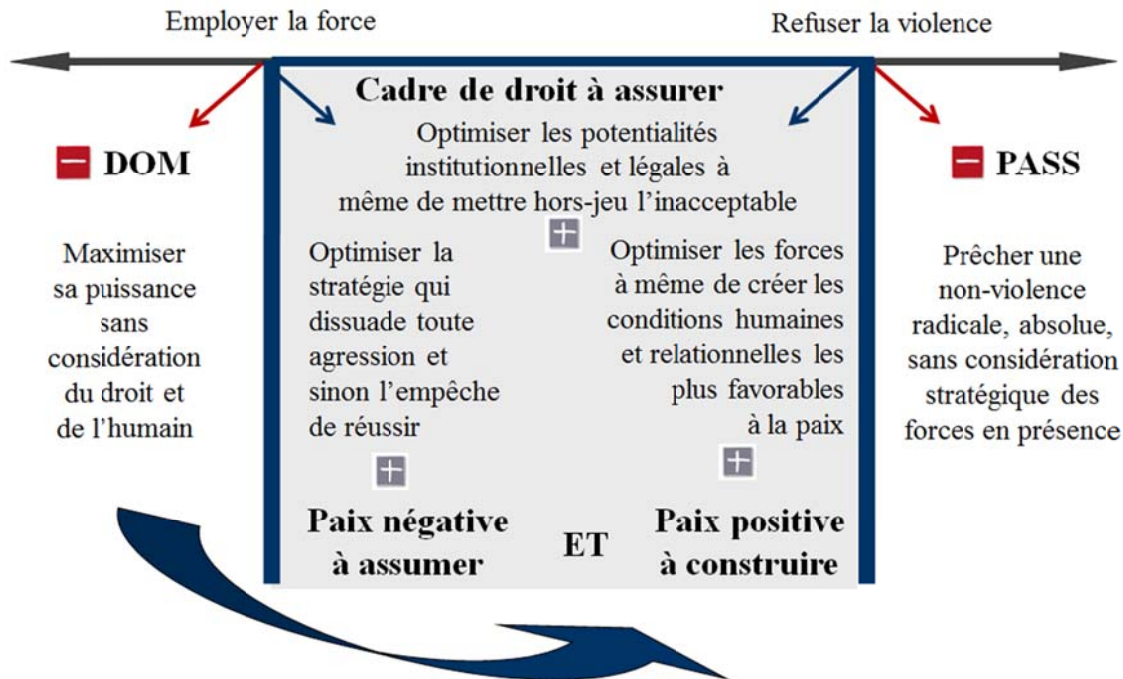
- 1) user de stratégie pour choisir la meilleure défense possible, se défendre efficacement : bien gérer les facteurs stratégiques de la paix ;
- 2) optimiser les forces à même de créer les conditions psychologiques, humaines, spirituelles les plus favorables à la paix : bien gérer les ingrédients d'humanité produisant la paix ;

¹⁰⁴⁰ GNESOTTO Nicole, *La sécurité internationale au début du XXI^e siècle*, dans Ramsès, 2000, p. 201-202.

¹⁰⁴¹ « La légende, c'est une autre histoire, l'histoire du cœur du peuple et de son imagination » (MICHELET Jules, *Histoire de la Révolution française*, tome 1, Paris, Gallimard, 1976, p. 282).

¹⁰⁴² WRIGHT Quincy, *A study of war*, The University Chicago Press, 1942, p. 698.

3) optimiser les potentialités institutionnelles et légales à même de mettre hors-jeu l'inacceptable : exploiter au mieux les composantes juridiques à même d'encadrer la force et de la réguler¹⁰⁴³.



Dans mon modèle, NE est la compétence à même de gérer les rapports de force, qui commencent avec le jeu des menaces dissuasives. CV optimise la qualité des échanges relationnels, les forces intégratives qui renforcent les liens de reconnaissance. CD régule le jeu politique par les forces normatives du droit. Les enjeux de guerre et de paix sont tributaires d'une conjonction empirique de ces trois registres¹⁰⁴⁴.

¹⁰⁴³ Kenneth E. Boulding distingue trois types de pouvoir : le pouvoir dissuasif (« *threat power* »), particulièrement important dans la vie politique, le pouvoir économique (forces de production, d'échange et d'appropriation / propriété) et le pouvoir d'intégration (« *integrative power* »). Sans la légitimité qui est un aspect majeur du pouvoir d'intégration, les deux autres facettes de la triade se bloqueront ; cf. *Three Faces of Power*, Newbury Park (California), Sage Publications, 1989. « On peut soutenir aussi que le problème qui consiste à renforcer la sécurité nationale au maximum, sans compromettre la paix, n'est pas tellement différent de celui qui consiste à renforcer la paix au maximum sans compromettre la sécurité nationale. Mais il y a, malgré tout, une différence et, si la recherche sur la sécurité nationale n'est pas compensée par la recherche sur la paix, la crainte d'un déséquilibre risque d'être justifiée » (BOULDING Kenneth E., *Vérification du réel et influence des jugements de valeur dans les systèmes internationaux : le rôle de la recherche* dans *Revue internationale des sciences sociales*, Revue trimestrielle publiée par l'UNESCO, vol. XVII, 1965, n° 3, p. 444 (432-445)). Son modèle triadique « menace, échange et intégration » est déjà exposé en 1964 dans son article *Toward a theory of peace*, dans FISHER Roger, *International conflict and behavioral science*, New York, Basic Books, 1964, p. 78-87. Cf. aussi *The Role of Organized Nonviolence in Achieving Stable Peace*, dans *Perspectives on Nonviolence*, New York, Ed. V. K. Kool, 1990, p. 3-13.

¹⁰⁴⁴ On retrouve ces composantes CV, CD et NE dans les travaux de l'Américain Joseph Nye, secrétaire d'État adjoint à la Défense sous Carter et Clinton, qui a proposé le concept de *soft power* pour limiter les conflits en usant à la fois d'une action culturelle permanente, de sanctions juridiques, de pressions économiques et financières, de manœuvres diplomatiques appuyées sur une capacité d'action militaire si les circonstances l'imposent. Pour traiter des articulations difficiles entre diplomatie et stratégie, cf. ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, op. cit., p. 103 + sa 4^e partie. Stratégie et diplomatie sont les deux formes que la politique étrangère prend alternativement, selon qu'il y a guerre ou paix. Aron fait l'analyse des types de paix et des types de guerre qui en découle, ce qui constitue « l'un des aspects les plus originaux de son ouvrage » (DUROSELLE Jean-Baptiste, *Paix et guerre entre les nations : la théorie des*

Section 2 : NE – Empêcher que la guerre ne profite à celui qui la déclare

§ 1 : Un calcul rationnel entre gains et coûts

« La cause technologique la plus importante de la guerre dans le monde moderne est son utilité dans la lutte pour la puissance¹⁰⁴⁵. » « Tant que la guerre paie, tant que la croyance en l'efficacité de la guerre perdure, la guerre fera partie du paysage de l'histoire¹⁰⁴⁶. » Dans l'interprétation utilitariste, les guerres proviennent d'un affrontement entre puissances étatiques, du fait que chacune défend ses intérêts propres et que toutes recherchent le profit maximum¹⁰⁴⁷ (rationalité de l'*homo economicus*) et la sécurité maximum (rationalité de l'*homo politicus*). Les bénéfices escomptés sont divers : conquête politique, maîtrise géostratégique, exploitation des richesses, etc. Le paradigme de la rationalité instrumentale postule qu'étant rationnels, les acteurs comparent constamment les gains et les coûts de la voie risquée des armes¹⁰⁴⁸. Plus grandes sont les probabilités de gains supérieurs aux coûts, plus tentante est l'aventure guerrière ! À l'inverse, le remède pour guérir des guerres est d'organiser le système international de manière telle que le va-t-en-guerre soit fortement et sûrement perdant.

§ 2 : Une nette inégalité provoque nécessairement une domination

Les peuples ne se privent jamais de « jouir de leur propre *imperium* et *dominium*¹⁰⁴⁹ », telle semble être une leçon constante de l'Histoire. Une nation nettement supérieure aux autres a la forte propension à dominer les autres. L'inégalité des forces¹⁰⁵⁰ constitue un des principaux facteurs belligènes. Le spécialiste en géostratégie, Lutwak, en donne de nombreux exemples

relations internationales selon Raymond Aron, dans Revue française de science politique, 1962, vol. 12, n° 4, p. 965).

¹⁰⁴⁵ WRIGHT Quincy, *op. cit.*, p. 357.

¹⁰⁴⁶ BARREA Jean, *L'Utopie...*, *op. cit.*, p. 439.

¹⁰⁴⁷ MEARSHEIMER John, *The Tragedy of Great Powers*, New York, Norton, 2001, p. 2. Dans *Paix et guerre entre les nations*, Raymond Aron critique les interprétations « rationalisantes », par exemple celle qui réduit tout à la seule variable de la puissance (*power / macht*) ; cf. p. 100 et p. 583, pour une critique de la théorie de Hans Morgenthau sur ce point ou celle qui veut expliquer les guerres uniquement à partir de la concurrence des intérêts économiques (p. 256).

¹⁰⁴⁸ Pour une présentation de ces théories, cf. LEVY Jack & THOMPSON William, *Causes of War*, London, Wiley Blackwell, 2010 et notamment le chapitre 2. Cf. aussi WALTZ Kenneth, *op. cit.*, p. 123-128 ; HUTH Paul & RUSSETT Bruce, *General Deterrence Between Enduring Rivals. Testing 3 Competing Models*, dans *American Political Science Review*, 87, 1993, p. 61-73 ; FEARON James, *Rationalist Explanations of War*, dans *International Organization*, 49, 1995, p. 379-414 ; BLAINEY Geoffrey, *The Causes of War*, New York, Free Press, 1973 ; ORGANSKI Abramo Fimo Kenneth & KUGLER Jacek, *The War Ledger*, Chicago, Chicago University Press, 1980.

¹⁰⁴⁹ SAADA Julie, *Pacifisme ou guerre totale ? Une histoire politique du droit des gens : les lectures de Vitoria au XX^e siècle*, dans *Revue Astérion, L'ami et l'ennemi*, n° 6, mars 2009, <http://asterion.revues.org>, § 4. Pour une analyse de cet *imperium* et *dominium* dans l'Antiquité, cf. DEPROOST Paul-Augustin, WATTHEE DELMOTTE Myriam & VAN YPERSELE Laurence, *Violence et autorité ou l'impossible désunion*, dans *Dossier La violence*, Cahiers électroniques de l'imaginaire, n° 4, 2006, p. 3 sq. Avant et pendant les conquêtes coloniales, cf. par exemple CHAUNU Pierre, *L'Expansion européenne du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, PUF, 1983, p. 55 et 60 ; CAPDEVILA Nestor, *L'impérialisme entre inclusion exclusive et exclusion inclusive : Schmitt lecteur de Vitoria*, dans *Reconnaissance, identité et intégration sociale*, Presses universitaires de Paris Ouest, p. 339-359, qui montrent les mécanismes de la domination sous couvert du « processus plurimillénaire de désenclavement » « des humanités dispersées » menant « à la constitution même de l'humanité ».

¹⁰⁵⁰ « Vers la fin d'un discours extrêmement important, le grand homme d'État trébuchant sur une belle phrase creuse, tombe dedans et désarmé la bouche grande ouverte, haletant, montre les dents et la carie dentaire de ses pacifiques raisonnements met à vif le nerf de la guerre, la délicate question d'argent » (PRÉVERT Jacques, *Le discours sur la paix*).

historiques. Ainsi, « en 1870, les Allemands, jusque-là réputés pacifiques, en vinrent à se considérer comme une nation guerrière. [...] Bismarck voulait à tout prix la guerre, que Napoléon III, de son côté, ne pouvait éviter, parce qu'il lui était impossible d'admettre que la puissance de l'Allemagne dépassait désormais celle de la France. L'écart entre le statut réel d'un pays et l'image qu'il cultive de lui-même est à l'origine de tensions suffisamment graves pour conduire à la guerre¹⁰⁵¹ ». « L'intimidation fut, plus souvent que la guerre ouverte, l'arme de prédilection des grandes puissances, parce que, précisément, nul ne doutait qu'elles recourraient à la force quand bon leur semblerait, sans que la perspective des pertes ne les conduise à tergiverser. De la même manière, il était dans la nature des grandes puissances de ne pas restreindre leurs interventions armées à la défense d'intérêts considérés comme "vitaux", d'où le sort peu enviable des petites puissances qui, avec leurs forces militaires restreintes, ne pouvaient avoir d'autre vocation que la défense. Pour tenir leur rang, en revanche, les grandes puissances devaient se montrer prêtes à utiliser la force en toute occasion, même pour protéger des intérêts lointains, ou encore pour acquérir de nouveaux intérêts "non vitaux", en multipliant leurs possessions coloniales, par exemple, ou en élargissant leur sphère d'influence. Sacrifier quelques centaines de soldats aux bénéfices d'une opération secondaire, voire quelques milliers à l'occasion d'une campagne menée par un corps expéditionnaire, représentait des aléas inévitables pour les grandes puissances du passé¹⁰⁵². »

C'est encore l'enjeu de puissance qui fait échouer la paix après la Première Guerre mondiale. En 1919, « pour les Français, la paix est définitivement établie, pour les Allemands, elle reste à construire en échange d'un renouveau de la puissance allemande¹⁰⁵³ ». On connaît la suite. Et « l'histoire nous apprend qu'à peu d'exceptions près, la paix, obtenue par la victoire, est ensuite organisée au profit des puissances et des intérêts dominants ; le fonctionnement de l'ONU ne dément pas cette vérité d'expérience¹⁰⁵⁴ ». La *libido dominandi* des dirigeants ne suffit pas à expliquer un tel processus, il y a une volonté de puissance des peuples eux-mêmes¹⁰⁵⁵. « Si l'on accepte que les États soient ce qu'ils sont, c'est-à-dire armés pour exister, revendiquant la souveraineté absolue, n'acceptant pas de tribunal, seuls juges de leurs intérêts, ce qui demande explication est peut-être la paix et non la guerre, car l'essence d'une société asociale sans tribunal et sans police, c'est la rivalité de puissance. Cette rivalité de puissance ou de conflit d'intérêts peut prendre des formes innombrables, et la forme de la guerre est une des formes entre d'autres. Le réalisme de la reconnaissance des égoïsmes nationaux est plus propice à la prise de conscience par chacun des intérêts et des idées des

¹⁰⁵¹ LUTTWAK Edward N., *op. cit.*, p. 107.

¹⁰⁵² *Idem*, p. 109. Lutwak développe ce propos pour souligner les changements considérables des armées, depuis que l'opinion publique ne supporte plus les pertes en vies humaines parmi les soldats. Pour une analyse de ce nouveau dogme de « l'évitement des pertes », de « la moindre mort », du « *Zero (O) Killed (K)* » (ce que signifie la formule "OK", employée pendant la guerre par les aviateurs de l'US Navy qui revenaient de mission sans perte de pilote), cf. LINDEMANN Thomas, *Faire la guerre, mais laquelle ? Les institutions militaires des États-Unis entre identités bureaucratiques et préférences stratégiques*, dans *Revue française de science politique*, vol. 53, mai 2003, p. 675-706. L'opinion publique est une variable stratégique importante ; cf. PORTERET Vincent (dir.), *La défense. Acteurs, légitimité, missions : perspectives sociologiques*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 119-132 ; DUMOULIN André, *Les citoyens face à la défense européenne*, Bruxelles, IFRI, 2010, p. 4 ; URL : www.ifri.org/downloads/europevisions6adu.moulin.pdf.

¹⁰⁵³ LORRAIN Sophie, *op. cit.*, p. 225.

¹⁰⁵⁴ DOMENACH Jean-Marie, *Les pacifismes et la guerre, op. cit.*, p. 169.

¹⁰⁵⁵ Cf. Général COT Jean, *Parier..., op. cit.*, p. 114.

autres que l'idéalisme ou le culte des principes abstraits¹⁰⁵⁶. » Cette logique de puissance transparaît dans les discours politiques. Par exemple, la France du XXI^e siècle, en peine de « garder son rang de 5^e puissance mondiale », cherche péniblement à « maintenir son rang militaire par rapport au Royaume-Uni » et à « sauvegarder les apparences sur certains sujets sensibles à l'intérêt ou à l'orgueil national¹⁰⁵⁷ ». Car la défense militaire ne se résume pas aux objectifs stratégiques de dissuasion, de protection et de prévention, la raison d'être d'une armée¹⁰⁵⁸ est aussi de garantir les intérêts fondamentaux d'une nation et de nourrir ses rêves de grandeur.

§ 3 : Les qualités NE du stratège : souplesse et adaptation

Bien que chaque conflit soit unique en son genre, les spécialistes tentent de « mettre au jour la logique universelle qui gouverne toutes les formes de guerre¹⁰⁵⁹ », les repères constants qui peuvent guider l'action et contribuer aux bonnes décisions¹⁰⁶⁰. Néanmoins, les qualités NE sont celles du stratège : souplesse d'esprit, flair, anticipation, vigilance, feinte, sens de l'opportunité, prudence, ... pragmatisme et opportunisme¹⁰⁶¹. Le stratège tient compte des forces en présence et des avantages que confèrent la surprise et l'initiative. Il veille à ne pas se trouver mis en difficulté dans le rapport de force. Au contraire, son art est d'en tirer le meilleur profit, de tirer parti des circonstances, de rebondir et d'adopter une position nouvelle chaque fois que nécessaire. L'Empereur français, Napoléon (1769-1821) disait : « Le grand

¹⁰⁵⁶ ARON Raymond, *Vaincre la guerre*, dans *La Violence*, DDB, 1967, p. 152. Pour l'examen actuel d'une série d'hypothèses qui redessinent les systèmes de pouvoir à l'échelle mondiale, selon diverses combinaisons géopolitiques, cf. BOILLOT Jean-Joseph & DEMBINSKI Stanislas, *Chindiafrique. La Chine, l'Inde et l'Afrique feront le monde de demain*, Paris, Odile Jacob, 2013. Le Vieux Continent y porte bien son nom !

¹⁰⁵⁷ GAUTIER Louis, *Le consensus sur la défense entre totem et tabou*, p. 2 ; URL : <http://www.louisgautier.net/page27/files/DefNat2006.pdf>, qui actualise la discussion sur la crise des fondements que connaît la politique de défense française dans l'après-1990, suite à Lucien POIRIER, *La crise des fondements*, Paris, Economica, 1994. Pour une critique de cette « nostalgie résistancialiste », cf. ROSANVALLON Pierre, *La démocratie inachevée*, Paris, Gallimard, 2000, p. 427s.

¹⁰⁵⁸ La raison d'être de l'OTAN, selon la boutade de son premier secrétaire général, Lord Ismay : « *To keep the Americans in, the Russians out, the Germans down* », cité par DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p. 188.

¹⁰⁵⁹ LUTTWAK Edward N., *Strategy. The Logic of War and Peace*, 1987, 2001, traduit par *Le grand livre de la stratégie, de la paix et de la guerre*, Odile Jacob, 2002, 4^e de couverture, qui ajoute : « La sagesse populaire reconnaît la nature paradoxale de la stratégie. À la guerre, le mieux est souvent l'ennemi du bien ; un affaiblissement délibéré peut conduire à la victoire et l'excès dans la victoire peut conduire à la défaite ; la supériorité matérielle est parfois un handicap et l'infériorité numérique un avantage ». Voir aussi BAUER Alain, *Les paradoxes de la stratégie*, dans *Défense nationale et sécurité collective*, Actualisation et renouvellement de la pensée stratégique, Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), hors-série, juillet 2009 – 12, p. 146.

¹⁰⁶⁰ La recherche de MONTRoussier Laurence, *Éthique et commandement au XIX^e siècle : Le sens du devoir du chef militaire français à travers les mémoires, 1799-1848*, Economica, 2005 a montré que la « nécessaire adaptation à l'ennemi » est le premier facteur explicatif des comportements du militaire en opération. Le « sens du devoir » dont font preuve les chefs militaires dépend surtout du type de conflit auquel ils sont confrontés. Leur sens du devoir ne dépend pas tant de leur formation ou de leur grade que leur « nécessaire adaptation à l'ennemi » sur le terrain selon que la guerre est conventionnelle ou non. Les militaires apprennent à réagir différemment selon qu'ils ont affaire à des adversaires conventionnels ou non.

¹⁰⁶¹ VERNANT Jean-Pierre & DETIENNE Marcel, *Les ruses de l'intelligence, la métis des Grecs*, Flammarion, Paris, 1974. Ces qualités sont soulignées dès les premiers traités sur l'art de la guerre. Cf. des penseurs comme l'Indien Kautiliya, de la même époque que Sun Tsu, qui mettent l'accent sur l'opportunisme. Le caractère essentiellement "opportuniste" des stratégies humaines et la part irréductible de liberté qui existe dans toute relation de pouvoir est mis en évidence par les sociologues CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

art, c'est de changer pendant la bataille. Malheur au général qui arrive au combat avec un système. [...] Il ne faut accorder la préférence à aucun genre d'attaque : il faut agir selon les circonstances. Il y a beaucoup de bons généraux en Europe, mais ils voient trop de choses¹⁰⁶². » Quelques années après Napoléon, Clausewitz confirme : la guerre est « un véritable caméléon qui modifie quelque peu sa nature dans chaque cas concret, jamais tout à fait la même, jamais tout à fait une autre¹⁰⁶³ ». Il a bien montré que toutes les décisions prises sur un champ de bataille sont caractérisées par l'incertitude. C'est « le domaine de la contingence », disait le Général de Gaulle. Raymond Aron l'actualise : « Les guerres sont par essence imprévisibles¹⁰⁶⁴ ; mais les guerres du XX^e siècle l'ont été bien plus encore que celles du passé¹⁰⁶⁵. » Ce fut une catastrophe de penser la stratégie fin des années 30 à partir des réalités de la guerre 14-18. Le stratège parvient à s'extirper des grilles a priori qui nous empêchent d'agir ici et maintenant de manière adaptée. Il évite les pièges du bien-pensant figé dans ses positions dogmatiques.

Dans le registre NE, la paix est une stratégie¹⁰⁶⁶, dont la priorité est de mettre au point une stratégie qui dissuade efficacement l'agression et qui, en cas d'échec de la dissuasion, l'empêche de réussir. Tout État est devant le « dilemme de la force et de la sécurité¹⁰⁶⁷ » : « Les coûts d'un retour à la compétition mutuelle s'analysent, au total, en termes de coûts proprement dits, de sacrifice des avantages de la coopération et, enfin, de risques, c'est-à-dire de conséquences incontrôlables de la compétition¹⁰⁶⁸. » Toute pensée, tout plan d'action doivent intégrer que le conflit engage un rapport de forces. Sa gestion requiert des compétences diplomatiques et géostratégiques, que je rassemble sous le vocable "NE". Sans NE, les compétences CD et CV sont trop courtes. Certes, NE sans CD et CV est aussi trop court, comme l'illustre une diplomatie conduite par des intérêts de court terme. Ainsi, la saga

¹⁰⁶² Napoléon, cité par GUITTON Jean, *La pensée et la guerre*, Desclée de Brouwer, 1969, p. 92, qui précise également : « Qui veut tout défendre ne sauve rien » (p. 75). « On se prépare au sacrifice », c'est-à-dire « l'opération par laquelle, ayant clairement compris la disproportion entre le but à atteindre et les moyens dont nous disposons, nous acceptons de voir disparaître certains de ces moyens » (p. 74).

¹⁰⁶³ *De la guerre*, traduit par D. Naville, Paris, Éditions de Minuit, 1955, p. 69. Les guerres menées par Napoléon ou Hitler sont autant d'exemples de contournement des règles, au sens de schémas connus et attendus de tous : le *blitzkrieg* (la guerre-éclair) était d'autant plus efficace qu'il déroutait l'adversaire, il ne correspondait pas aux règles convenues.

¹⁰⁶⁴ « Cet élément d'imprévisibilité totale que nous rencontrons à l'instant où nous approchons du domaine de la violence » (ARENDT Hannah, *Du mensonge à la violence*, op. cit., p. 118). La guerre fait plonger dans la menace de l'imprévisible, du dérèglement et du chaos.

¹⁰⁶⁵ ARON Raymond, *Une histoire du XX^e siècle. Anthologie*, Paris, Plon, 1996, p. 59. Dans *Paix et guerre entre les nations*, Aron parle aussi de l'« indétermination de la conduite diplomatico-stratégique, qui a à choisir entre des objectifs non déductibles du rapport de forces » (p. 100), ni de quelque grille théorique, telle que la théorie des jeux (p. 752-764).

¹⁰⁶⁶ Le président John F. KENNEDY a publié *La Stratégie de la Paix*, Calmann-Lévy, 1961, qui est une œuvre représentative de l'époque. Cf. aussi GÉRÉ François, *La société sans la guerre. Éléments pour une conduite stratégique de la paix*, 1999. Il critique la « *pax americana* », la paix par l'empire mais aussi les sociétés d'Europe de l'Ouest qui espèrent continuer à vivre une « "paix par défaut", imparfaite elle aussi car la guerre a tôt fait de nous rattraper ». Il propose une troisième voie qu'il qualifie de « réalisme pacifique, une approche pragmatique qui se distingue du conformisme du pacifisme bien-pensant » et qui passe par des manœuvres politiques, le désarmement et des opérations de paix.

¹⁰⁶⁷ Cf. chapitre V de BARRÉA Jean, *Théories des relations internationales, La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, 1994.

¹⁰⁶⁸ JERVIS Robert, *Cooperation under the Security Dilemma*, dans *World Politics*, vol. 30, 1978, p. 176-177. Pour étudier la considération des bénéfices et des coûts de l'option négociatrice au cœur d'un conflit et l'intérêt de parvenir à des solutions négociées même quand les hostilités sont en cours, cf. ZARTMAN William & KREMENYUK Victor, *Peace versus Justice: Negotiating Forward-and Backward-Looking Outcomes*, Lanham MD, Rowman & Littlefield Publishers, 2005.

de Ben Laden, l'ennemi n° 1 des USA dans les années 2000, qui avait été pourtant embauché et formé par la CIA dans les années 1980¹⁰⁶⁹.

Section 3 : CD – Renforcer la mise hors-la-loi de la guerre

Les défaillances des systèmes législatifs, réglementaires et judiciaires à l'échelle internationale sont également une cause de la guerre. Les ressources juridiques ne sont pas les mêmes selon qu'on est avant le déclenchement des hostilités (*jus ad bellum*), pendant (*jus in bello*) ou après (*jus post bellum*). Les doctrines du *jus ad bellum* et *in bello* ont leurs racines dans une longue tradition qui fut d'abord théologique, dès le IV^e siècle.

§ 1 : Le *jus ad bellum*, avant la guerre

L'Histoire des hommes retiendra du XX^e siècle la mise hors-la-loi de la guerre offensive, celle qu'un État souverain décidait par volonté de puissance et qu'il motivait comme moyen politique légitime pour accroître sa puissance¹⁰⁷⁰. Le *jus ad bellum*, autrefois compris comme le "droit d'entrer en guerre", se transforme en *jus contra bellum*, un droit contre la guerre. Devant les développements technologiques qui offrent aux États une force de frappe toujours plus monstrueuse, Jean Jaurès affirmait déjà en 1910 que « toute guerre est criminelle si elle n'est pas manifestement défensive¹⁰⁷¹. » Devant la boucherie de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations signe le Pacte de Briand/Kellogg en 1928, qui met en place « certaines obligations de ne pas recourir à la guerre », en interdisant les guerres d'agression, et en organisant un moratoire de 3 mois avant tout « recours à la guerre » (art. 12)¹⁰⁷². L'espérance se fait utopie. Hélas, la grande faiblesse de ce texte est qu'aucune sanction n'est prévue en cas d'infraction, seule une réprobation internationale est envisagée. "Il faudra" une deuxième guerre mondiale pour créer l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte prône d'« éradiquer le fléau de la guerre », en faisant de la paix la valeur suprême, en fonction de laquelle les institutions et la législation s'organisent. Son premier but est de « maintenir la paix et la sécurité internationales » (article 1^{er}, § 1). L'article 2 § 4 stipule que « les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace et à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies¹⁰⁷³ ». L'article

¹⁰⁶⁹ Cf. BRISARD Jean-Charles & DASQUIÉ Guillaume, *Ben Laden. La vérité Interdite*, Éditions Denoël, 2001, dont l'enquête retrace les négociations secrètes entre l'administration Bush et les talibans jusqu'à l'été 2001. La longue histoire de ces liaisons dangereuses s'achève avec les attentats du 11 septembre 2001, après lesquels « un Américain aurait dit en juillet aux Pakistanais que si les talibans acceptaient de livrer Ben Laden et de signer la paix avec le Front uni, ils auraient un tapis d'or, mais que s'ils refusaient, ils s'exposaient à un tapis de bombes ».

¹⁰⁷⁰ Entre 1900 et 1989, aucun agresseur n'est sorti vainqueur d'une guerre qu'il a déclenchée. Cf. STOESSINGER John G., *Why Nations Go to War*, New York, St Martin Press, 1974, p. 223.

¹⁰⁷¹ JAURÈS Jean, *L'armée nouvelle*, Paris, U.G.E. (collection 10-18), 1969 [1910]. « Jaurès se trouve ainsi parfaitement en accord avec la tendance qui, nous l'avons vu, se dégage dans le droit international à cette époque » (LE BRAS-CHOPARD Armelle, *La guerre..., op. cit.*, p. 75). Il fut assassiné la veille de la guerre 1914-18.

¹⁰⁷² Cf. *Sécurité collective*, dans DE MONTBRIAL Thierry & KLEIN Jean (dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, Presses universitaires de France, 2000. « Cette formule d'arbitrage politique était sans doute utopique, pour démobiliser les belligérants, mais on retrouve aujourd'hui encore ces "négociations de la dernière chance" d'une diplomatie "au bord du gouffre", même si cette pause apparente n'est souvent qu'un délai imposé par la montée en puissance militaire des armées modernes » (DECAUX Emmanuel, *Légalité et légitimité du recours à la force : de la guerre juste à la responsabilité de protéger*, Université Panthéon-Assas (Paris II), 2005, p. 3 ; <http://www.droits-fondamentaux.org/IMG/pdf/df5edllrf.pdf>)

¹⁰⁷³ « La formule comporte sans doute des limites en ne visant que "leurs" relations internationales. Formellement l'engagement ne vaut qu'entre États membres, ce qui à l'origine était une lourde hypothèque,

33 précise que « les parties, à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix ». La guerre est bannie au sens d'un « acte de violence collective parmi les plus forts consistant à s'en remettre à l'affrontement physique pour que le meilleur gagne¹⁰⁷⁴ ». Il reste deux manières légales d'utiliser la force armée : le « droit naturel de légitime défense individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée » (article 51) et l'usage de la force par la communauté internationale au nom des buts et principes onusiens, et selon un processus de légitimation négociée que seul, en principe, le Conseil de sécurité de l'ONU peut avaliser : soit au titre de la coercition contre un État agresseur (chapitre VII), soit au titre du maintien de la paix entre les parties en conflit (chapitre VI). La seule force d'intervention armée acceptée est donc défensive. En droit, le recours aux armes n'est acceptable qu'en réponse à l'agression militaire d'un autre État¹⁰⁷⁵. Les hécatombes des deux guerres mondiales poussèrent l'humanité à inscrire dans le droit positif universel l'interdiction de la guerre d'agression et à retirer toujours mieux à chaque acteur international le droit de se faire justice soi-même.

En fait, la sécurité collective de la société internationale rend le schéma bilatéral du droit à la légitime défense de plus en plus obsolète. Le Traité de Westphalie en 1648 avait consacré la souveraineté des États comme le principe fondateur de l'ordre international. Après les graves ratés du système de sécurité international en 14-18 et en 40-45, le monde était mûr pour examiner comment enlever aux États souverains leurs droits de guerre discrétionnaires. Badie parle d'« une nouvelle grammaire des relations internationales selon laquelle, même dans les principes, la souveraineté n'est plus un point fixe mais un élément permanent de négociation largement utilisé par les gouvernements¹⁰⁷⁶ ». James Madison, 4^e président des États-Unis, a dit : « La clause de la constitution la plus sage de toutes est celle qui confie les questions de guerre et de paix au législatif et non à l'exécutif. » Comment traduire sur le plan international le contrôle que les parlements nationaux ne cessent d'augmenter sur les gouvernements ?

§ 2 : Le *jus in bello*, pendant la guerre

Ceci dit, lorsque la guerre n'a pu être évitée, comment en proscrire autant que possible les traitements inhumains ? Pour le professeur de droit Jean Rivero (1910-2001), « le "droit dans la guerre" ou "jus in bello" fut, sans doute, la plus étonnante réussite du Droit. Car la guerre, de sa nature, répugne au Droit; sa logique propre est la destruction totale de l'adversaire, sans autre limitation que l'intérêt du vainqueur auquel des esclaves peuvent être plus utiles que des cadavres¹⁰⁷⁷ ». Alors même que la guerre représente « la déroute du droit¹⁰⁷⁸ », s'efforçant d'humaniser les conflits humains, les artisans de paix se sont battus de tous temps pour sauver

tout comme la référence menaçante aux "ex-ennemis" (art. 107). Aujourd'hui, l'Organisation étant devenue universelle, le sous-entendu a perdu une grande part de son importance. Mais reste entier le *distinguo* entre relations internationales et "affaires intérieures", qui a été invoqué lors des débats historiques sur la décolonisation et qui concerne encore aujourd'hui la "guerre" menée par la Russie en Tchétchénie » (*ibidem*).

¹⁰⁷⁴ Cf. PERGET Jacques, *À propos de la "guerre juste", du bon emploi du recours à la force*, dans *Topique*, n° 102, janvier 2008, p. 7-16.

¹⁰⁷⁵ MÉNISSIER Thierry, *La légitime défense, hier et aujourd'hui : le "résidu réaliste" du droit international ?*, dans *Revue de métaphysique et de morale*, 2009, p. 443-458.

¹⁰⁷⁶ BADIE Bertrand, *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999, p. 129.

¹⁰⁷⁷ RIVERO Jean, *L'enfer a-t-il des lois?*, dans l'ouvrage collectif *La guerre*, Cahiers de La-Pierre-qui-Vire, n° 40, 1953, p. 86.

¹⁰⁷⁸ *La morale et la guerre*, XI^e colloque national, Paris, Téqui, 1991, 4^e de couverture.

le droit dans la guerre, un droit qui encadre, régule et limite les opérations militaires¹⁰⁷⁹. Après la bataille de Solferino, en 1859, le suisse Henri Dunant crée la Croix-Rouge, révolté par le sort des blessés sur le champ de bataille. À partir de là, se développe un mouvement ininterrompu pour établir le « droit des conflits armés », à travers les conventions de Genève et de La Haye (1907). L'article 22 de la Convention La Haye affirme que « les belligérants n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi ». Le droit de la guerre, c'est principalement ce devoir de limitation, bien résumé ainsi : « ne pas attaquer n'importe qui, n'importe quoi, n'importe comment¹⁰⁸⁰ ». Le "droit de la guerre" s'est enrichi en 1977 du premier Protocole additionnel aux conventions de Genève consacré aux conflits armés internationaux et le second Protocole sur les conflits armés non internationaux. Parmi les dernières avancées, comptent les conventions d'interdiction des armes chimiques, des mines anti-personnel et des sous-munitions. L'Assemblée générale de l'ONU a adopté le 2 avril 2013 à une large majorité le premier traité sur le commerce international des armes classiques. La lutte contre le commerce illégal des armes légères se renforce, ainsi que l'interdiction d'employer des enfants comme soldats.

§ 3 : Le *jus post bellum*, après la guerre

Dans sa formulation traditionnelle, il s'agit d'amener les vainqueurs à respecter les droits légitimes des vaincus. Ce droit est de nos jours en plein développement, en ce qui concerne les dispositions de justice transitionnelle d'après-guerre, qui visent à obtenir une paix durable¹⁰⁸¹ : « le *jus post bellum* constitue une partie récente et nécessaire à la formulation des critères moraux d'évaluation des guerres¹⁰⁸² ». « Pour mettre fin à un conflit interne ou international, ou passer d'une dictature à une démocratie, la question de la réconciliation s'est toujours trouvée au centre des processus de transition ou de paix. Le plus souvent, en Amérique latine, des lois d'amnistie ont été adoptées dont la conséquence a presque toujours été d'assurer une impunité de fait aux auteurs des plus graves violations des droits de l'homme. Ces textes juridiques considèrent que la réconciliation nationale ne peut se faire sans un pardon préalable. Cela suppose que les auteurs des crimes soient identifiés, et que la souffrance des victimes et de leurs proches soit reconnue¹⁰⁸³. »

¹⁰⁷⁹ HIERONYMI Otto, *L'ordre politique national et international et le respect des règles et des valeurs humanitaires*, p. 293.

¹⁰⁸⁰ ÉRIC David, *Principes de Droit des conflits armés*, 2^e édition, Bruxelles, Bruylant, 1999, p. 218. Cf. aussi NASLEDNIKOV Wladimir, *Naissance et développement...*, *op. cit.*, p. 31, qui reprend les analyses du professeur Louis Renault (1915) et de SCOTT James Brown, *Les Conférences de la Paix de La Haye de 1899 et 1907*, trad. A. de Lapradelle, Paris, A. Pedone, 1927, p. 19. La première Conférence Internationale de la Paix a été convoquée du 18 mai au 29 juillet 1899, dans un haut sentiment d'humanité, comme le précise l'acte final ; la deuxième Conférence Internationale de la Paix du 15 juin au 18 octobre 1907.

¹⁰⁸¹ Cf. OREND Brian, *La justice après la guerre. Pour une nouvelle Convention de Genève appliquée au jus post bellum*, dans *Raisons politiques*, n° 45, janvier 2012, p. 163-186, qui défend l'idée d'une nouvelle Convention de Genève entièrement consacrée aux meilleures façons de sortir d'une guerre (normes, repères communs, recommandations sur les étapes du processus, etc.).

¹⁰⁸² Cf. SAADA Julie, *De la fumée et des miroirs. Justice d'après-guerre, dramaturgie et dissensus politique*, dans *Raisons politiques*, n° 45, janvier 2012, p. 129 (129-161). Cf. aussi LEFRANC Sandrine, *Du droit à la paix. La circulation des techniques internationales de pacification par le bas*, dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 174, avril 2008, p. 48-67.

¹⁰⁸³ MOUCHARAFIEH Claire, *Impunité et réconciliation nationale au Salvador*, Base DPH, mars 1994 ; en ligne : <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-1564.html>. Cf. aussi MOUCHARAFIEH Claire & CORNET Bérengère (coord.), *Construire la paix. Éléments de réflexion à partir des pratiques des organisations non gouvernementales et de quelques instances nationales et internationales*, Dossier de fiches n° 56, FPH, CCFD, p. 81s.

Afin de mettre fin à l'impunité des auteurs de guerre, les Statuts du Tribunal militaire international de Nuremberg, élaborés en 1945, stipulent que sont tenus pour coupables l'État et le dirigeant politique responsable de « direction, préparation, déclenchement ou poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre de violation des traités, assurances ou accords internationaux »¹⁰⁸⁴. En 1993, fut créé un tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie jugeant pour la première fois les crimes commis par un chef de l'État dans l'exercice de ses fonctions. En 1994, ce fut le tour du tribunal pénal international concernant les crimes perpétrés dans la région des Grands lacs (Rwanda, Burundi, Est-Congo). La lutte contre l'impunité a encore fait un pas lorsque, le 1er juillet 2002, a été instituée la Cour pénale internationale, permanente et à vocation universelle. Tout auteur potentiel de crime de guerre sait qu'il pourra un jour être traduit devant cette juridiction.

§ 4 : Faire état des avancées mais aussi des reculades

Certes, du *jus ad bellum* au *jus post bellum*, ces diverses avancées de la force du droit pourraient toutes être nuancées par des reculades enregistrées depuis 1945 : la paralysie du Conseil de Sécurité¹⁰⁸⁵, son contournement par les Puissants, le contournement de l'article 51 de la Charte onusienne¹⁰⁸⁶, la crispation des réflexes de souveraineté, les nombreuses infractions au droit par les plus rusés et les moins scrupuleux qui s'engouffrent dans les brèches et se faufilent dans les failles du système¹⁰⁸⁷, les "deux poids, deux mesures" de la Cour pénale internationale qui, jusqu'à présent, n'a poursuivi pratiquement que des dirigeants africains... À lui tout seul, l'humanitaire militaire depuis 1990 mériterait tout un chapitre, pour faire la part des choses entre un droit d'ingérence néocolonial et le devoir de protection des populations. Malgré tout cela, l'organisation du droit international sur la guerre, de ses

¹⁰⁸⁴ Walzer souligne l'importance d'imputer la responsabilité à l'agresseur qui déclenche les hostilités : « Les hommes qui sont responsables de cet enfer et des souffrances qui en découleront, peuvent, à bon droit, être qualifiés de criminels » (WALZER Michael, *Guerres justes et injustes*, op. cit., p. 87). Autrefois, on comprenait le choix de frapper le premier, en vue de prendre un avantage stratégique. C'était de bonne guerre. Aujourd'hui, on est en droit de tenir pour coupable celui qui a commencé la guerre.

¹⁰⁸⁵ Cf. GNESOTTO Nicole, *La sécurité internationale au début du XXI^e siècle*, dans Ramsès, 2000, p. 201-213 ; BADIE Bertrand, *La diplomatie de connivence. Les dérives oligarchiques du système international*, La Découverte/poche, 2011.

¹⁰⁸⁶ Pendant 7 ans, les Nations Unies ont tenté de définir juridiquement l'agression afin de renforcer le droit pénal international. Dans *La définition de l'agression*, Paris, Les Éditions Internationales, 1958, Eugène Aronéanu rend compte de l'échec d'obtenir une définition consensuelle. Le droit international est sorti de ces 7 ans de débats comme un « vrai cimetière dévasté d'idées » (p. 13). Cf. aussi GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1985.

¹⁰⁸⁷ « Pour autant, et c'est la dimension juridique du débat, n'a-t-on fait que changer de vocabulaire, à défaut de transformer la réalité ? La Charte elle-même ne parle pas de "guerre" mais de "recours à la force". [...] Loin de disparaître, le champ de la guerre s'étend. Bien plus, la neutralité traditionnelle du droit de la guerre fondé sur la réciprocité et l'égalité des belligérants, fait place à une légitimation des guerres de libération nationale qui en tant que telles sont qualifiées de "conflits armés internationaux", du fait de "lutter contre la domination coloniale et l'occupation étrangère et contre les régimes racistes dans l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" (Protocole I, art. 1 § 4). De manière résiduelle, le Protocole II vise quant à lui des guerres civiles, ne trouvant à s'appliquer que lorsque des "groupes organisés, sous la conduite d'un commandement responsable" mènent des "opérations militaires continues et concertées" (Protocole II, art. 1). Dans ce cadre, la première difficulté est alors d'assurer la réciprocité dans l'application du droit humanitaire entre "parties prenantes", sans pour autant conférer une reconnaissance formelle et encore moins une légitimité à l'adversaire. Ainsi tout en interdisant la guerre classique entre les États, le droit international élargit l'échelle des conflits armés qu'il vise à encadrer. Le défi du terrorisme international a encore étendu la gamme des menaces, avec une nouvelle forme de conflit asymétrique, amenant certains à préconiser un "troisième Protocole" pour actualiser le droit de Genève dont le Président Bush s'était empressé de décréter le caractère obsolète » (DECAUX Emmanuel, *Légalité et légitimité du recours à la force*, op. cit., p. 3).

instruments et de ses instances juridiques, fait reculer les lois des plus forts pas à pas, de génération en génération¹⁰⁸⁸. Avec Olivier Corten et Pierre Klein, nous pouvons saluer que « si la Charte des Nations unies n'a pas fait disparaître ces pratiques [de domination], elle a au moins donné la possibilité aux États attaqués d'invoquer le droit pour s'opposer à la force¹⁰⁸⁹ ».

Section 4 : CV – Dialoguer, respecter l'adversaire, le comprendre en profondeur

« La guerre est une pratique dont "l'homme est l'instrument premier". Comprendre la guerre, c'est donc comprendre l'homme. Cette assertion atemporelle est vérifiée au quotidien par nos soldats engagés partout dans le monde, dans des missions de maintien ou de rétablissement de la paix, où la psychologie et le dialogue sont, souvent, aussi utiles que la force¹⁰⁹⁰. » C'est là le troisième registre des causes de la guerre : un déficit de relation, de communication, de compréhension, un manque de respect et de considération à l'égard des identité, culture et valeurs de l'adversaire, une mauvaise gestion des émotions et de l'estime de soi, la mise à mal du capital de sympathie et du "capital symbolique" d'un groupe, le mépris de ses attentes morales, la sous-estimation de ses besoins d'image et de réputation positives, la sous-estimation de la légitimité du pouvoir et de *casus belli* d'ordre symbolique. Tous ces facteurs contribuent aux mécanismes conflictuels amenant à un affrontement armé. CV rassemble tous les ingrédients remédiant à ces divers déficits.

Les dispositions de l'esprit jouent un rôle essentiel avant, pendant et après un conflit armé. En corollaire, le manque de reconnaissance joue un rôle central dans la dégradation d'un conflit. Par exemple, l'étude d'Aude Merlin et d'Anne Le Huérou s'appuie sur le concept de reconnaissance pour faire apparaître que le conflit tchéchène, d'abord politique, a dégénéré en conflit armé, à cause du refus russe de reconnaître l'adversaire, d'écouter son point de vue et d'accepter le litige qu'il soulevait¹⁰⁹¹. Autre exemple : Christian Olsson soutient le rôle central de la reconnaissance dans la cessation des conflits armés, en particulier celui de la guerre américaine en Irak¹⁰⁹². « Un des besoins fondamentaux que tous les mouvements

¹⁰⁸⁸ Cf. ROBERT Anne-Cécile, *Sécurité collective recherche bons avocats*, dans *Le monde diplomatique*, octobre 2013, p. 16-17.

¹⁰⁸⁹ CORTEN Olivier & KLEIN Pierre, *Devoir d'ingérence ou droit de réaction armée collective ? Les possibilités d'actions armées visant à assurer le respect des droits de la personne face au principe de non-ingérence*, dans *Revue belge de droit international*, Bruxelles, Éditions Bruylant, janvier 1991, p. 49.

¹⁰⁹⁰ Général d'Armée CRENE Yves, Chef d'état-major de l'armée de terre, dans sa préface de Général DESPORTES Vincent, *Comprendre la guerre*, op. cit., p. VII.

¹⁰⁹¹ MERLIN Aude & LE HUÉROU Anne, *Le conflit tchéchène à l'épreuve de la reconnaissance*, dans *Cultures & Conflits*, n° 87, mars 2012, p. 47-68.

¹⁰⁹² OLSSON Christian, *Méconnaître pour reconnaître ? La "stratégie de sortie" américaine d'Irak ou comment faire de nécessité vertu*, dans *Cultures & Conflits*, n° 87, mars 2012, p. 69-96. Dans la gestion des conflits, le regard porté sur l'ennemi joue un grand rôle. Olsson l'illustre par la manière dont les « insurgés » irakiens ont été dépeints par les troupes américaines engagées dans la guerre en Irak. Le regard des Américains est passé par trois prismes : 1) celui de « l'animalité » de l'adversaire, qui justifie de le tuer (dit en sens inverse, notre propre ascendance morale nous empêche de reconnaître l'humanité de l'autre), 2) celui de « l'empire de la nécessité » qui les empêche de reconnaître la dimension politique de l'insurrection, 3) celui de leurs discours sur ces « guerriers libres », leur refus de les reconnaître comme adversaires politiques légitimes faisant obstacle aux négociations, lors de la mise en œuvre de l'*exit-strategy* entre 2007 et 2011. Le cœur de l'argument est que ces récits ont joué un rôle central dans le processus qui a finalement conduit le leadership militaire à encourager les négociations avec l'opposition armée irakienne. C'est sa prise de conscience qu'il ne parviendrait pas à éradiquer militairement les insurgés irakiens qui l'a poussé finalement à une reconnaissance en demi-teinte de ces insurgés ainsi que des requêtes politiques de certains d'entre eux. C'est la nécessité de la reconnaissance institutionnelle qui a opéré un retournement du discours et qui a conduit à la reconnaissance subjective de l'autre non plus comme ennemi mais comme *alter ego*. En fait, une réconciliation avec l'ennemi n'est possible que par sa

insurgés cherchent à combler dans le conflit avec leur adversaire est celui de reconnaissance¹⁰⁹³. » Il y a ainsi un intérêt grandissant parmi les politologues d'explorer la pertinence des catégories de la reconnaissance pour les États eux-mêmes¹⁰⁹⁴. Car les États n'ont pas entre eux que des relations dictées par la recherche de leur intérêt matériel, la maximisation du bien-être et la préservation de la sécurité nationale. L'enjeu de la reconnaissance déborde largement la reconnaissance de l'existence juridique et diplomatique d'un État par les autres membres de la communauté internationale.

D'un point de vue pragmatique, la bonne gestion des conflits requiert les compétences du stratège mais aussi celles du bon communicant, pour empêcher que ne se ferment les voies du dialogue. Les facteurs humains, relationnels et symboliques¹⁰⁹⁵ convoquent les dimensions psychologiques, philosophiques et spirituelles des hommes¹⁰⁹⁶. « Le cœur humain est le départ de toutes choses à la guerre¹⁰⁹⁷ », a dit le Maréchal de Saxe. Il est le départ du meilleur comme du pire. La guerre se joue d'abord dans l'esprit, la volonté et le cœur. La stratégie est définie comme une « lutte de volontés » entre adversaires (Basil Liddell-Hart (1895-1970))¹⁰⁹⁸, « la dialectique des volontés » (Beaufre)¹⁰⁹⁹. « La défaite vient de ce que l'on se juge trop tôt défait. [...] La dernière heure ou le dernier quart d'heure ont décidé du destin de bien des batailles, mais la pensée et la volonté sont chez l'homme des puissances impatientes et il faut être bien maître de soi-même pour leur imposer ces nécessaires retards¹¹⁰⁰. »

reconnaissance comme interlocuteur, ce qui suppose d'abord, en condition première, de se réconcilier avec soi-même.

¹⁰⁹³ HASHIM Ahmed S., *Insurgency and Counter-Insurgency in Iraq*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 37.

¹⁰⁹⁴ Cf. par exemple le chapitre *Vers un renouvellement des études de la guerre par le concept de reconnaissance*, de LINDEMANN Thomas & SAADA Julie, *Théories de la reconnaissance dans les relations internationales*, dans *Cultures & Conflits*, n° 87, mars 2012, p. 15.

¹⁰⁹⁵ « Si les auteurs d'inspiration constructiviste et critique sont plus attentifs [que les utilitaristes] aux facteurs symboliques, ils ont souvent tendance à les considérer comme des instruments de domination » (*ibidem*). Cf. aussi LINDEMANN Thomas, *Peace Through Recognition. An Interactionist Interpretation of International Crises*, dans *International Political Sociology*, vol. 5, n° 1, mars 2011, p. 68-86.

¹⁰⁹⁶ Cf. GUITTON Jean, *La pensée et la guerre*, Desclée de Brouwer, 1969, p. 59-97, dont la seconde partie s'intéresse à l'art de penser la conduite de la guerre. Il a voulu créer un mot neuf, celui de "métastratégie" (p. 22). Désormais, avec la bombe nucléaire, « l'art de la guerre est l'art d'éviter la guerre, en agissant sur le psychisme par le psychisme » (p. 24). « La guerre est un anachronisme. Les victoires s'accompliront un jour sans canons » (p. 96). « L'usage des armes dans la guerre vise un résultat d'un autre ordre que l'arme. Il ne s'agit pas de réduire une arme opposée, mais d'agir sur le psychisme de celui qui porte cette arme adverse et qui est un homme. L'arme n'est jamais qu'un moyen, entre plusieurs autres, pour provoquer chez l'adversaire la conduite de la peur, qui l'amène à subordonner sa volonté à la vôtre, ce qui est le seul but de la guerre » (p. 133). L'essence de la guerre résidant dans la domination des volontés, les humains sont en train d'inventer « une guerre de type psychique, qui engloberait la guerre militaire comme un cas particulier » (p. 134). Cf. aussi les analyses de Raymond Aron dans *Paix et Guerre entre les Nations* sur l'élément psychologique des conflits.

¹⁰⁹⁷ « Les enceintes fortifiées, les arsenaux pleins, les chevaux de belle race, les chars de guerre, les éléphants, les armes et l'artillerie, tout cela ne représente qu'un mouton sous une peau de lion si la race et l'esprit des hommes ne sont pas belliqueux » (Francis Bacon).

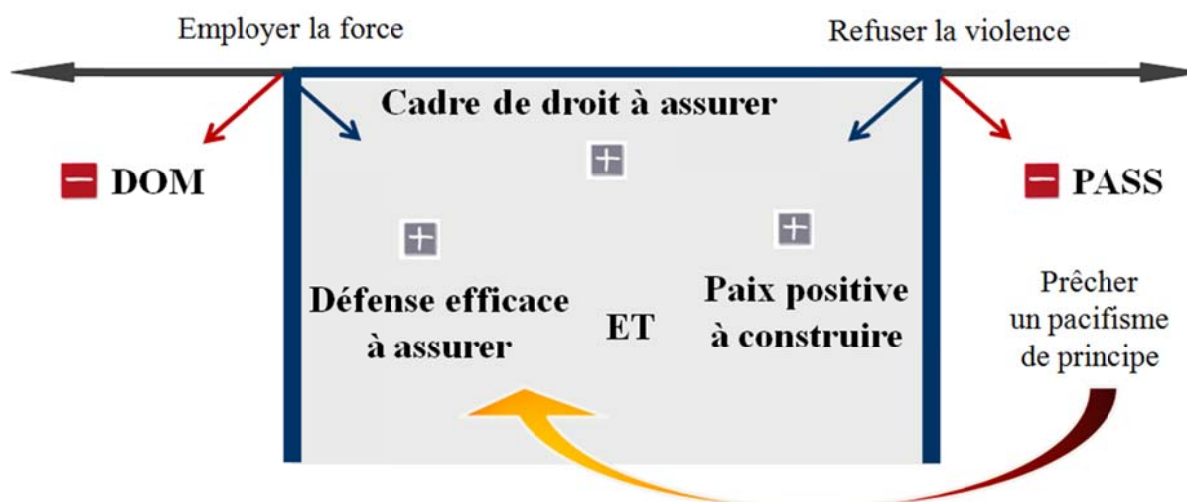
¹⁰⁹⁸ DAVID Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses des Sciences Politiques, 2000, p. 206.

¹⁰⁹⁹ C'est « le duel des volontés, c'est-à-dire ce qu'Edward Luttwak appelle "le duel des esprits directeurs" » cité par le Général FRANCART Loup, *La visualisation de l'information à la lumière des nouveaux conflits*, 2000. Il est le Directeur de Recherches à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques.

¹¹⁰⁰ GUITTON Jean, *op. cit.*, p. 72.

Section 5 : Vider la colonne des attitudes PASS du pacifisme

§ 1 : Dénouer les réflexes de nos tripes, enracinés dans nos peurs archaïques et inconscientes



Un des premiers objectifs des formations en gestion des conflits est de travailler nos peurs du conflit, notre peur de souffrir¹¹⁰¹, notre peur de mourir. Dans un tel programme, on s'intéresse aux racines inconscientes de nos réflexes de défense. Il s'agit d'abord d'honorer les aspects positifs de nos mécanismes de survie, ensuite de repérer les comportements inhibiteurs qui en découlent, enfin de s'exercer à en déjouer les paralysies contreproductives. L'objectif est de libérer notre potentiel de combativité et de détermination.

« Au combat, tout le monde a peur. La seule différence est dans la direction qu'on prend pour courir », a dit Jean Anouilh. Avant lui, Charles Péguy, mort au front le samedi 5 septembre 1914, d'une balle en plein front, avait dit : « De tous les mauvais usages que l'on peut faire de la prière et des sacrements, aucun n'est aussi odieux que cet abus de paresse qui consiste à ne pas travailler et à ne pas agir et ensuite et pendant et avant à faire intervenir la prière pour combler le manque. [...] Il est stupide et il est de désobéissance de vouloir que le bon Dieu travaille à notre place et d'avoir le toupet de le lui demander. Demander la victoire et ne pas avoir envie de se battre, je trouve que c'est mal élevé¹¹⁰². » Il avait critiqué le pacifisme ainsi : « C'est un système fort connu et que l'on a appelé le système de la paix à tout prix. C'est une échelle de valeurs où l'honneur est moins cher que la vie. Si c'est un système de la peur, je veux bien, mais qu'on le dise¹¹⁰³. » Tout point de vue pacifiste gagne à être poussé dans ses retranchements, afin que soit éprouvée la part de fuite devant le conflit, de lâcheté dans le combat. Les jugements ne font pas avancer, il convient plutôt d'aller écouter nos peurs profondes et de prendre au sérieux nos besoins de sécurité, nos enjeux de survie. Freud a dénoncé la nocivité du mécanisme par lequel l'idéalisme du Président américain Wilson a couvert d'un voile d'idéal la réalité des conflits politiques, après la Première Guerre

¹¹⁰¹ Bouthoul parle de nos « névroses obsidionales. Trop souvent le réflexe obsidional cherche l'oubli dans ses craintes de nouveaux risques. C'est alors la fuite en avant » (BOUTHOU L Gaston, *Lettre ouverte aux pacifistes*, Éditions Albin Michel, 1972, p. 42). Il s'en prend au pacifisme de la pitié qui a horreur de la souffrance mais dont la compassion est trop courte. Il fait une verte critique d'Henri Dunant, de Benjamin Constant et de Bouddha (p. 102-104).

¹¹⁰² PÉGU Y Charles, *Œuvres en prose : 1909-1914*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1961, p. 1241- 1242.

¹¹⁰³ *Idem*, p. 1648.

mondiale¹¹⁰⁴. L'enfer est pavé de bonnes intentions. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, juste après la mort de Gandhi, Frank Emmanuel défend « ceux qui ont témoigné pour un pacifisme de courage contre un pacifisme de lâcheté ». Il en appelle à « un approfondissement spirituel et éducatif, [...] qui] se nourrit de tous les éléments sains du pacifisme sérieux, de celui dont les serviteurs ont toujours refusé de tuer ou d'opprimer, sans renoncer à souffrir eux-mêmes jusqu'au sacrifice de leur vie. Ce pacifisme-là, qu'Anne Boirard a dénommé le pacifisme des forts, participe, à divers degrés de perfection, à la fois d'un engagement spirituel, d'une technique d'action soigneusement étudiée, et d'un courage digne des plus valeureux combattants de la guerre¹¹⁰⁵ ». La non-violence n'est pas en-deçà du sens de l'honneur, elle en est au-delà. Le « complexe de l'autruche¹¹⁰⁶ » fait partie du problème, non de la solution.

§ 2 : Sortir de l'imprécation, de l'incantation, de la mentalité magique

En 1972, le polémologue Bouthoul s'exclame dans un chapitre intitulé « Le pacifisme de l'impatience » : « Aujourd'hui, le pacifisme traditionnel est, avec les meilleures intentions du monde, devenu le pire ennemi de la paix. Car il s'obstine à croire qu'elle est uniquement affaire de bons sentiments. Pour lui, la guerre et la paix ne dépendent que de notre bon vouloir. "Il n'y a qu'à" manifester son horreur de la guerre pour qu'elle s'évanouisse. Le pacifisme ainsi conçu est l'un des derniers refuges de la mentalité magique : alors que toutes les acquisitions de la science ont montré que l'homme n'accroît son pouvoir que dans la mesure où il agit sur les causes secondes, le pacifisme ne veut connaître que les causes premières. Il applique ingénument les pseudo-techniques incantatoires de la magie : l'invocation, l'évocation, l'imprécation, l'exhortation. Pis encore, il reste accroché à la mentalité infantile. Pour lui, la guerre est une sorte de monstre, de dragon ou de tarasque qu'il faut pourfendre : "Guerre à la guerre !", "Sus aux armements", etc. Mais la mentalité magique n'est pas uniquement abstraite. Sa forme favorite est la recherche d'un responsable, personnage ou groupe qui prend la place d'un grand méchant loup, de l'affreux magicien ou de la mauvaise fée dans les contes d'enfants¹¹⁰⁷. »

Un programme bien fait pour se prémunir des horreurs de la guerre comme de la fausse paix apprend à connaître les côtés irrationnels de la guerre comme « revanche sur le rationnel¹¹⁰⁸ ». Et Bouthoul de continuer : « La guerre est à la fois magique et passionnelle. Les sacrifices d'animaux, d'hommes, d'enfants ayant disparu, la guerre devient chez les "civilisés" le refuge du sacré, et la source des plus fortes émotions collectives¹¹⁰⁹. » Il y a là des besoins viscéraux et obscurs de l'humanité. On ne se débarrassera de leurs stratégies mortifères qu'en honorant leurs intentions de vie.

¹¹⁰⁴ « Nous avons secrètement résolu d'ignorer la violence et le malheur comme éléments de l'Histoire, écrit Maurice Merleau-Ponty dans *Sens et non-sens* à propos de la Seconde Guerre mondiale, parce que nous vivions dans un pays trop heureux et trop faible pour les envisager » (FERENCZI Thomas, *Faut-il s'accommoder de la violence ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 15).

¹¹⁰⁵ EMMANUEL Frank, *Le pacifisme des forts*, dans *Esprit*, février 1949, p. 162.

¹¹⁰⁶ Comme le qualifie Pierre SERVENT dans *Le Complexe de l'autruche*, Éditions Perrin, 2011. Il fut le porte-parole du ministère français de la Défense de 1995 à 1997.

¹¹⁰⁷ BOUTHOU Gaston, *Lettre...*, *op. cit.*, p. 129.

¹¹⁰⁸ BOUTHOU Gaston, *Essais de Polémologie. Guerre ou Paix ?*, Paris, Denoël/Gonthier, 1976, p. 51. Cf. aussi GLUCKSMANN André, *Discours de la Guerre*, Grasset. 1967 (livre sur Clausewitz).

¹¹⁰⁹ BOUTHOU Gaston, *Essais...*, *op. cit.*, p. 51 : « En ce sens, la guerre remplit une fonction ou des fonctions sociales qui sont "positives", ou vécues comme telles, par les protagonistes. Ces fonctions sociales "positives" risquent de devenir d'autant plus attrayantes que les sociétés deviennent plus policées et la vie sans mystère : vacances de la légalité, de la décence, de l'économie, de la vertu, explosion collective de tous les refoulements, fin des servitudes domestiques et familiales. »

§ 3 : Saisir quand le refus de se battre alimente la dynamique d'agression

Les formations en gestion des conflits ont à éclairer les consciences : les dangers du pacifisme sentimental sont une des leçons à tirer de l'histoire. Le pacifisme de principe, lui, développe une argumentation réfléchie. Jean Giono renonce à se battre, en acceptant les conséquences d'une telle soumission. C'est lui qui, dans les années 30, lance la formule « j'aime mieux être Allemand vivant que Français mort ¹¹¹⁰ ». Il prône l'objection de conscience généralisée ¹¹¹¹. Son refus de la moindre complicité avec les engrenages des conflits armés le conduit à être arrêté en 1945 pour complicité avec le régime de Vichy ¹¹¹². Le slogan pacifiste sera repris en 1981, en Allemagne, dans les manifestations s'opposant au déploiement de nouveaux missiles tournés vers le bloc communiste : « *Lieber rot als tot* » (Plutôt rouge que mort) ¹¹¹³. « Mieux vaut un vaincu vivant qu'un vainqueur mort, parce que la mort est toujours une défaite ¹¹¹⁴. »

Nous avons déjà mis en exergue l'erreur du schéma de pensée d'être prêt à se soumettre à l'oppression plutôt qu'à se battre. En effet, le plus souvent, c'est la soumission qui a créé la possibilité d'une domination et c'est la capitulation qui la renforce. Une agression sans réponse adéquate prend de l'ampleur, à la manière d'un feu qui se nourrit de tout ce qu'il trouve sur sa route... Sans une gestion combative des conflits, surmontant les pièges d'un affrontement armé, le couple soumission/domination est complice ; agression/capitulation s'alimentent mutuellement. C'est la terrible leçon des accords de Munich en 1938, soldant la crise des Sudètes mais scellant la fin de la Tchécoslovaquie. En permettant à l'Allemagne d'annexer les régions peuplées d'Allemands de la Tchécoslovaquie, les Français et les Britanniques n'ont pas amadoué Hitler, ils n'ont fait qu'aiguïser son appétit ¹¹¹⁵. La Cité de Mélos a voulu être neutre dans la guerre du Péloponnèse mais sa population fut massacrée par les Athéniens selon la logique « Qui n'est pas avec nous est contre nous ». De nos jours, « la paix ne peut naître du pacifisme, qui désarme la communauté mondiale et la soumet, involontairement, aux plus impitoyables de ses membres ¹¹¹⁶ ».

¹¹¹⁰ Sur le modèle d'un verset biblique : « Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort » (Ecclésiaste 9, 4).

¹¹¹¹ Dans *Le grand troupeau* (1931) et *Refus d'obéissance* (1937).

¹¹¹² « Beaucoup d'anarcho-sindicalistes ont agi avec les défaitistes de droite pour trouver un compromis avec l'Allemagne et deviendront des soutiens du régime de Vichy. Ils prôneront une paix désarmée face à Hitler selon le mot d'ordre : plutôt l'occupation étrangère que la guerre » (BOUTHOUL Gaston, *op. cit.*, p. 111). Sur l'échec de la doctrine pacifiste au sortir de 40-45, cf. le numéro d'*Esprit* de février 1949 consacré à la révision du pacifisme ; en particulier dans ce numéro MOUNIER Emmanuel, *Les équivoques du pacifisme*, p. 181 et JACQUES François, *Peut-on faire la paix par la magie ?*, qui montre l'échec de l'épopée de Garry Davis.

¹¹¹³ C'était à Bonn, le 10 octobre 1981, un petit groupe portait cette banderole. Toulat dénonce sa mise en évidence par les médias qui ont ainsi donné trop de poids à ce type de pacifisme ; cf. TOULAT Jean, *Oser la paix. Requête au Président de la République*, Cerf, 1985, p. 106.

¹¹¹⁴ DELCOMBRE André, *Tuer*, Paris, chez l'auteur, 1982 ; il a aussi écrit *Quand les pigeons auront des crocs*, chez l'auteur, 1962 (contes fantastiques).

¹¹¹⁵ Cet échec politique à Munich a influencé le président américain dans sa manière de gérer en 1950 la guerre de Corée contre le bloc communiste : « Ce qui nous menaçait, lors de l'agression dans la péninsule, c'était l'ombre angoissante d'une troisième guerre mondiale. C'était le même genre de défi qu'Hitler avait lancé à la face du monde lorsqu'il avait franchi les frontières de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie. Il nous était impossible de rester sans réaction et de laisser croire aux impérialistes communistes qu'ils étaient libres d'envahir la Corée ou n'importe quel autre territoire. Il fallait que ce défi fût relevé et il l'a été. Il fallait qu'il fût relevé sans plonger le monde dans une guerre générale. C'est ce qui a été fait » (TRUMAN Harry, *Memoirs*, vol. 2 (*Two Years Of Trial And Hope*), Doubleday & Company Inc., 1956, p. 446, disponible sur <https://archive.org/stream/memoirsbyharryst012833mbp/>, traduit en français sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1956_num_21_5_2529).

¹¹¹⁶ ZORGBIBE Charles, *La paix*, PUF, coll. *Que sais-je ?*, 1984, p. 6.

§ 4 : Empêcher la récupération des opinions publiques et l'instrumentalisation des bons sentiments

Bouthoul s'exclame : « Que d'impuretés se mêlent au pacifisme ! J'abhorre son utilisation insidieuse par la stratégie. Il est devenu l'une des armes les plus efficaces de la guerre psychologique. La propagande pacifiste suractivée est alors utilisée pour miner la résolution et le courage de l'adversaire éventuel. Ainsi Goebbels et sa "*Propaganda Staffel*", de sinistre mémoire, préparaient-ils l'invasion et la servitude en prêchant, mais à sens unique, la paix et la non-violence¹¹¹⁷. » Jean Prévost dénonce, en août 1939, dans la NRF le « pacifisme étroit et borné » : « La paix à tout prix reste le plus bel idéal humain [...] mais elle veut dire le sacrifice le plus complet, le malheur le plus assuré pour nous et nos enfants. Le reste n'est qu'hypocrisie [...] ce qui attend la France, c'est un asservissement complet et l'obligation, au bout du compte, de combattre au profit de Hitler après avoir refusé de se défendre contre lui¹¹¹⁸. »

Pendant la guerre froide, le « pacifisme stratégique » a été dénoncé. Il « se sert de l'idéalisme de l'opinion publique, de sa sensibilité et de son imagination¹¹¹⁹ ». « Capté par les dialectiques guerrières, le pacifisme devient innocemment, par la logique même de sa position naïve, un instrument au service des rivalités, des nationalismes et des impérialismes. Chacun cherche à utiliser les pacifistes de la nation rivale pour en faire une innocente cinquième colonne¹¹²⁰. » Voilà pourquoi Vladimir Boukovsky tire à boulets rouges sur « le slogan "Plutôt rouge que mort" [qui] n'est qu'une piètre ineptie. Ceux qui le suivraient seraient et rouges et morts¹¹²¹ ». Staline disait en 1952 : « Pour sauvegarder et renforcer la paix, il faut que les peuples du monde prennent en main sa défense et aillent jusqu'au bout¹¹²². » Et Vladimir Boukovsky d'ajouter : « Les soviétiques avaient compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de l'aspiration universelle à la paix. Ils savaient que les hommes sont prêts à tout gober dès qu'on leur laisse entrevoir le plus infime espoir de paix, aussi déraisonnable et illogique que puisse être cet espoir¹¹²³. »

§ 5 : Connaître le basculement entre refus de se battre et plongée dans la violence à outrance

En outre, « l'exemple des divers pacifismes français montre la difficulté d'accorder cohérence doctrinale et nécessité politique. Les thèses changent selon la conjoncture, s'inversent avec

¹¹¹⁷ BOUTHOU L Gaston, *op. cit.*, p. 10

¹¹¹⁸ Cité par DREYFUS François-Georges, *Le pacifisme en France*, dans VAÏSSE Maurice, *Le pacifisme en Europe des années 1920 aux années 1950*, Bruxelles, Bruylant, 1993, p. 140-141 (137- 144).

¹¹¹⁹ BOUTHOU L Gaston, *Lettre...*, *op. cit.*, p. 11.

¹¹²⁰ *Idem*, p. 130. Il fait aussi remarquer : « L'ironie du sort, ou des dieux si l'on parle comme Renan, ou celle de l'Histoire, dirait Hegel, s'en mêle : La première pierre du palais de la Paix à La Haye s'accompagne de la guerre du Transvaal, sa construction de la guerre russo-japonaise, et il fut achevé en 1914 ! Celui de Genève fut inauguré peu avant 1939. Tremblons maintenant pour les cristaux de Manhattan ! Car toujours, quelque part, Bellone est déchaînée. Aujourd'hui, plus personne n'ose déclarer qu'il aime la guerre. Tout le monde conjugue dans toutes les langues le verbe : "Je suis un pacifiste, tu es un pacifiste, nous sommes des pacifistes ... etc." Mais qu'y a-t-il derrière cette unanimité verbale ? » (p. 7).

¹¹²¹ BOUKOVSKY Vladimir, *Les pacifistes contre la paix. Nouvelle lettre aux Occidentaux*, Laffont, 1982, 4^e cover.

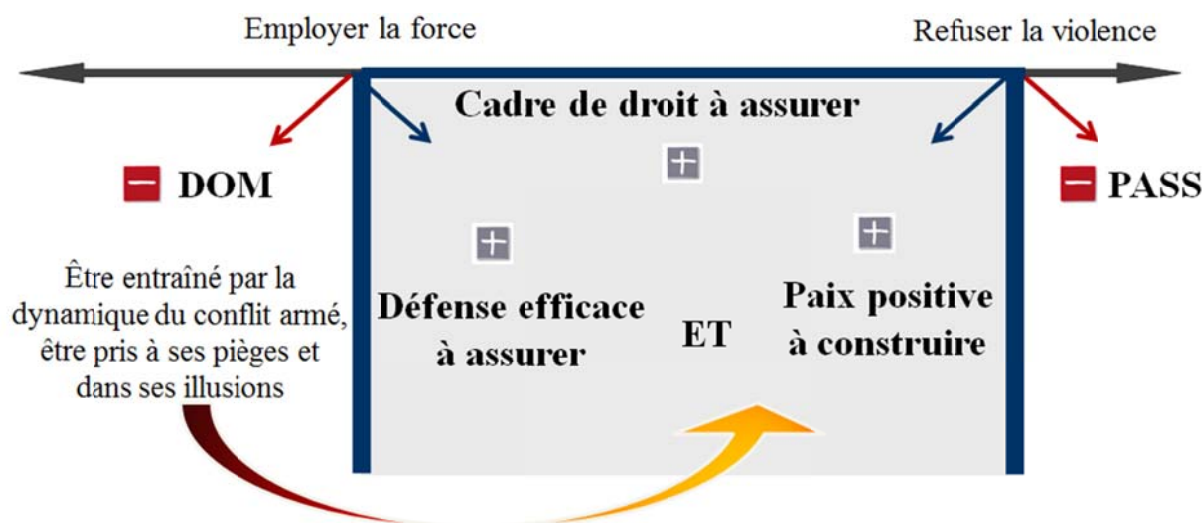
¹¹²² Cité par *idem*, p. 7.

¹¹²³ *Ibidem*. Cf. aussi LELLOUCHE Pierre (dir.), *Pacifisme et dissuasion*, IFRI (Institut Français des Relations Internationales), 1983, p. 20-30, qui déplore la dépendance des gouvernements démocratiques à l'Ouest à l'égard de leurs opinions publiques, notamment la difficulté d'obtenir des crédits militaires supplémentaires !

une déconcertante facilité en leur contraire¹¹²⁴ ». Les pacifistes les plus ardents, si on les pousse dans leurs retranchements, envisagent d'exterminer (par la guerre ou la révolution) ceux qui ne voudraient pas de leur paix : « Nos chars, remplis de pacifistes entreront pour vous délivrer. Et si quelques-uns résistent, nous serons obligés de tirer » (chanson de Budapest en 1956). On touche ici aux liaisons obscures car souterraines entre bellicistes et pacifistes, comme aime à le souligner Bouthoul : « Les pacifistes se croient pacifiques, mais leur inconscient ne l'est pas. [...] Combien de fois ai-je vérifié – à mes dépens – les paroles de Bergson : "L'humanité aime le drame !" ¹¹²⁵. » « Ils rêvent de se transformer en légions d'anges purs et exterminateurs de tous les méchants ¹¹²⁶. » « Tout homme a dans le cœur un guerrier qui sommeille. Chacun porte au fond de lui des buts de guerre qui enchantent ses rêves. Les plus pacifiques, ceux qui ne veulent pas mettre la main à la pâte, espèrent que l'histoire en ses tournants imprévus les réalisera pour eux ¹¹²⁷. » Hélas, quand elle ne le réalise pas, l'ignominie peut les faire basculer, tels un chat acculé qui n'a plus rien à perdre, toutes griffes dehors¹¹²⁸, qui se battra avec l'énergie du désespoir, perdant toute mesure, sans plus aucun recul ni frein. Georges Bernanos faisait la remarque : « Il y a quelque chose de mille fois pire que la férocité des brutes, c'est la férocité des lâches. »

Dans tout conflit, on gagne à bien estimer le rapport de force et les lois de la stratégie, refuser les simplismes sur la paix, prendre distance avec le charlatanisme de certains exposés qui présentent leurs techniques de paix comme infaillibles, comme s'ils disposaient d'une baguette magique, sortir du pacifisme d'impatience, critiquer les manières de penser les catégories "guerre" et "paix" d'un point de vue désincarné et déshistoricisé, refuser de choisir entre Paix et Guerre comme entre deux absolus moraux.

Section 6 : Vider la colonne des attitudes DOM : violence répressive et bellicisme



¹¹²⁴ LE BRAS-CHOPARD Armelle, *La guerre...*, op. cit., p. 75. L'auteur présente les contradictions des courants pacifistes français entre l'accord de Munich de septembre 1938 (qui a été approuvé par 57 % des Français) et la « drôle de guerre » qui a duré du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940 (p. 73-75).

¹¹²⁵ BOUTHOU Gaston, op. cit., p. 21.

¹¹²⁶ Idem, p. 22.

¹¹²⁷ Idem, p. 23. « Former des guerriers éthiques », s'exclame l'Amiral américain en retraite Lee Gunn, dans une prise de parole qui manifeste par plusieurs de ses formulations qu'il pense avec les catégories de l'ancien paradigme ! Cf. *Pas de meilleur ami ni de pire ennemi*, Première intervention dans la conférence d'éthique militaire, Actes des journées internationales de Saint-Cyr Coëtquidan, p. 346 (341-349 + débat, p. 359).

¹¹²⁸ EMMANUEL Frank, op. cit., p. 162.

§ 1 : Encadrer les Forces armées afin qu'elles ne prennent pas le pouvoir politique

« L'armée est la tentation permanente de commettre le crime¹¹²⁹. » En outre, « l'existence d'une forte armée rend l'homme d'État plus téméraire et moins prêt à suivre une politique pacifique¹¹³⁰. » Le pire des scénarios est la prise du pouvoir politique par l'armée. « C'est terrible, une guerre civile, surtout quand c'est fait par des militaires » (Guy Bedos). Pour maintenir l'impériale *pax romana* pendant cinq siècles, il fallut le pouvoir fort d'une « dynastie de sergents-majors ». La formule est de l'historien anglais Christopher Dawson, qui évoquait en ces termes les empereurs issus de l'armée romaine du III^e siècle¹¹³¹. De tous temps, l'armée est ce Janus aux deux visages. Dans la mythologie latine, ce « dieu des portes » détient les clefs qui ouvrent et qui ferment les temps de guerre. Dans la Cité, les militaires ont « le pouvoir exorbitant de transgresser l'interdit de tuer¹¹³² ». Les grandes mobilisations pour la paix des années 70 et 80 ont cherché à répandre une « contre-culture » aux bureaucraties militaires qui, tout à leur métier, préparent la prochaine guerre, en faisant tourner leur boutique. « La paix surarmée conduit le plus souvent à la guerre, en raison du caractère toujours subjectif de la dissuasion recherchée. "La paix armée se mue souvent en guerre ; lassée d'attendre elle se jette au combat", écrivait Alain¹¹³³. » Ces bureaucraties militaires ont été critiquées d'« institutionnaliser la guerre dans nos sociétés¹¹³⁴ ». Des chercheurs ont alors travaillé à établir une « science de la paix », qui fournisse aux sociétés démocratiques les moyens concrets de se prémunir des abus de cette redoutable force aux mains des Forces armées.

§ 2 : Subordonner l'armée au gouvernement, la soumettre à un contrôle démocratique (interventions croissantes de l'exécutif, du législatif et du judiciaire)

Des générations de militaires ont été formées à la pensée de Clausewitz (1780-1831) et à son célèbre principe : « La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens¹¹³⁵. » D'un côté, Clausewitz indiquait la fonction politique de la guerre. Ainsi, la décision d'entrer en guerre doit entièrement revenir au gouvernement. D'un autre côté, dans la guerre elle-même, les chefs militaires se considéraient seuls compétents pour choisir les stratégies et les moyens nécessaires à la victoire. Ainsi, Moltke (1848-1916), chef de l'état-major de l'armée allemande au début de la Première Guerre mondiale, réclamait son autonomie du premier coup de canon jusqu'au dernier. Totalement irresponsable de la décision d'entrer en guerre, il revendiquait, pour des raisons stratégiques, une pleine liberté d'action dans la manière de la mener. Deux générations suivantes, MacArthur (1880-1964), chef d'état-major de l'armée américaine, défendait également cette doctrine selon laquelle, une fois décidée, la rationalité militaire perd en efficacité si elle est troublée par des considérations politiques. Le président

¹¹²⁹ Parole de l'archevêque de Munich, le Cardinal Michael von Faulhaber (1869-1952), cité par LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas...*, *op. cit.*, p. 268.

¹¹³⁰ Parole de Lord Faringdon, *ibidem*.

¹¹³¹ Cf. DAWSON Christopher, *Le Moyen âge et les origines de l'Europe : des invasions à l'an 1000*, Paris, Arthaud, 1960, coll. *Signes des temps*, tome 6, p. 35.

¹¹³² « De quel droit, en effet, le militaire détient-il le pouvoir exorbitant de faire usage de la violence ? » (*Doctrine, Revue militaire*, n° 4, septembre 2004, p. 4). Je critiquerai plus loin cette confusion entre usage de la violence et usage de la force. Cf. aussi Général BACHELET Jean-René, *Maîtriser...*, *op. cit.*, p. 24.

¹¹³³ Cité par Général COT Jean, *op. cit.*, p.48.

¹¹³⁴ Cf. RAPOPORT Anatol, *Les différentes conceptions d'une science de la paix*, dans *Science et paix*, 1973, n° 1, p. 5-27.

¹¹³⁵ VON CLAUSEWITZ Carl, *op. cit.*, p. 67. Pour un commentaire, cf. ARON Raymond, *Penser la guerre, Clausewitz*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1976 ; EARLE Edward Mead, *Makers of Modern Strategy*, Princeton, 1943, traduit : *Les Maîtres de la stratégie*, Flammarion, 1993 ; GALLIE Walter Bryce, *Philosophers of Peace and War : Kant, Clausewitz, Marx, Engels, and Tolstoy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.

américain, Harry Truman, raconte dans ses *Mémoires* comment il eut à remettre le Général à sa juste place, après la période de guerre : « S'il est un principe essentiel dans notre constitution, c'est celui de la suprématie du civil sur le militaire. Les grandes décisions de politique doivent être prises par les personnalités officielles et élues, non par les généraux et les amiraux. Pourtant, à maintes reprises, le général MacArthur avait prouvé qu'il n'acceptait pas la ligne d'action de mon administration. Par des déclarations publiques répétées, non seulement il jetait le trouble dans les esprits de nos alliés qui ne savaient plus au juste quelle était notre attitude, mais, en fait, il opposait sa politique à celle du Président. [...] Une des raisons pour lesquelles nous avons toujours pris si grand soin de maintenir les militaires dans leur domaine, c'est que la nature même de leur hiérarchie donne rarement à ses chefs l'occasion d'apprendre l'humilité qui est si nécessaire pour bien servir la nation. Le magistrat élu n'oubliera jamais, à moins d'être un imbécile, que d'autres, aussi qualifiés que lui, sinon plus, auraient pu être désignés et que, de toute façon, il reste des millions d'électeurs convaincus que le choix définitif a été déplorable. Chaque homme qui s'est élevé par le processus de la sélection politique, tel qu'il fonctionne dans notre pays, sait que le succès est une combinaison de principes fermement défendus et de concessions faites en temps et en lieu voulus, des concessions qui ont trait à l'accessoire, mais qui ne mettent jamais l'essentiel de la doctrine en jeu. Ce sont là des choses qu'un officier n'a pas beaucoup d'occasions d'apprendre au cours de sa carrière. Les maîtres mots pour lui sont ceux de commandement et d'obéissance ; or leur définition dans le vocabulaire militaire n'est pas celui qui est en usage dans une république. MacArthur ajoutait une remarque désobligeante au sujet de nos efforts diplomatiques et comblait la mesure en déclarant : "Rien ne peut remplacer la victoire", ce qui, pour lui, était sans doute sans réplique ! En ma qualité de président, il m'incombait de sauvegarder la position constitutionnelle du poste que j'occupais. Il n'existe nulle part ailleurs dans le monde de charge comparable à celle de la présidence des États-Unis. Elle comporte des pouvoirs étendus, mais qui doivent être mis à l'abri des empiètements, tout comme le Congrès est obligé de défendre ses pouvoirs et prérogatives¹¹³⁶. »

En trois générations, le contrôle démocratique des forces armées s'est fortement accru. Les stratégies militaires sont toujours mieux subordonnées au pouvoir exécutif, qui est lui-même toujours plus contrôlé par le législatif¹¹³⁷. En outre, les militaires ont de plus en plus à rendre des comptes devant les tribunaux civils au point qu'en retour, ils dénoncent les effets pervers de la « judiciarisation » de leurs opérations¹¹³⁸.

¹¹³⁶ TRUMAN Harry, *Mémoires*, vol. 2 (*Two Years Of Trial And Hope*), op. cit., p. 444-445.

¹¹³⁷ Cf. le rôle des parlements britanniques puis américains dans le refus d'intervenir militairement en Syrie en septembre 2013.

¹¹³⁸ Cf. *La judiciarisation des opérations militaires conduites hors du territoire national : enjeux et perspectives*, Le Cercle Stratégia, jeudi 22 novembre 2012, avec le Général Henri Bentégeat et le LCL (R) Christophe Barthélemy. « La judiciarisation des opérations est un sujet sensible. C'est un phénomène de société dans une société où pratiquement tous les repères moraux, religieux ont disparu : on se tourne aujourd'hui tout naturellement vers la justice pour dire le bien et le mal. Les militaires n'ont jamais échappé à la justice. Toutes les infractions au Code de justice militaire ou au Code pénal étaient systématiquement poursuivies, d'abord par des tribunaux spécialisés, puis par des tribunaux ordinaires. La Cour pénale internationale ne fait que continuer, prolonger cette action qui existe depuis toujours. Ce qui est nouveau, c'est la possibilité de poursuivre en justice, éventuellement de condamner des officiers ou des sous-officiers pour des actes qui ne relèvent pas des infractions au Code de justice militaire. » (Général BENTÉGEAT Henri, *De la difficulté d'être militaire au XXI^e siècle*, Amphithéâtre Foch – École Militaire d'armée, Lundi de l'IHEDN, le 18 juin 2012, p. 10. Il est l'auteur d'*Aimer l'armée, une passion à partager*). « Il ne faut pas non plus aller à l'excès inverse, c'est-à-dire traîner devant les tribunaux les chefs militaires dès que des hommes sont tombés. Toujours l'équilibre entre les extrêmes » (MOMPEYSSIN Patrice, *Sécurité et gouvernance...*, op. cit., URL : http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-954_en.html).

§ 3 : Subordonner l'intervention militaire à un objectif politique précis

Par « culture stratégique », Bruno Colson entend « un ensemble de pratiques traditionnelles et habitudes de pensée qui, dans un État, gouvernent l'organisation et l'emploi de ses forces militaires au service de ses objectifs politiques¹¹³⁹ ». Cette définition se fonde sur le diptyque classique de Clausewitz : les moyens militaires au service des fins politiques. Dans cette approche, l'armée est l'instrument du gouvernement, dont la mission est de défendre les intérêts de la Nation. Ainsi par exemple, les interventions militaires de la France dans ses anciennes colonies africaines, offensives, ponctuelles et brèves, lui ont valu le surnom de "gendarme de l'Afrique". Oscillant entre politique de puissance, droit d'ingérence et devoir de protéger, elle justifie sa présence militaire dans la durée aux points stratégiques (à côté des aéroports) par un souci de stabilisation¹¹⁴⁰. La « culture stratégique » et les interventions militaires connaissent depuis 25 ans une profonde mutation, de par « la fin des guerres majeures¹¹⁴¹ », l'intraétatisation des conflits (les conflits interétatiques devenant l'exception) et l'émergence de la figure du « soldat de la paix ». « Véritables laboratoires de "gestion de crise" pour une armée réformée et professionnalisée, les théâtres de la Bosnie et du Kosovo, ont constitué un premier vecteur de transformation radicale de l'identité militaire à l'épreuve des interactions avec les populations, dans le cadre de conflits interethniques¹¹⁴². » Dans de tels contextes, les forces de l'ONU se veulent être des forces d'interposition en vue d'un retour à la paix. La multinationalisation, l'humanitarisation et la "juridicisation" modifient complètement la profession militaire.

« La principale raison d'être des forces armées consiste à utiliser efficacement et adéquatement une force militaire afin de réaliser des objectifs précis¹¹⁴³. » De nos jours, pour qu'une intervention armée soit comparable à l'opération chirurgicale salutaire pour le patient, il est crucial qu'elle soit le plus clairement délimitée, à tous points de vue. Sans but politique clair, pas de réussite possible. Le Général Henri Bentégeat, chef d'état-major des armées françaises entre 2002 et 2006, rappelle que les manuels militaires précisent que l'objectif politique doit être défini « en état final recherché (« *end state* »). Le politique doit définir aux militaires comment le paysage doit être à la sortie de l'opération¹¹⁴⁴ ». On peut se demander si les militaires ont ce pouvoir de modeler le paysage. Leur exercice est encore plus périlleux que celui de l'artificier qui, pour les besoins de son feu d'artifice, fait exploser une charge de feu à tel endroit et pour autant de temps, sans que cela mette le feu à toute la pétaudière.

¹¹³⁹ COLSON Bruno, *Europe : repenser les alliances*, Paris, Economica & Institut de Stratégie Comparée, 1995, p. 85.

¹¹⁴⁰ Cf. GAULME François, *Intervenir au Mali : le retour du politique*, dans *Études*, n° 418, mai 2013, p. 583-594, qui souligne la nécessité d'un relais politique aux succès militaires.

¹¹⁴¹ L'américain John MUELLER publia en 1989 *Retreat from doomsday: The Obsolescence of major wars*, New York, Basic Books. Voici comment le résume le Général Henri Bentégeat : « Mueller se fondait, pour annoncer l'éradication progressive de la guerre, sur trois éléments. Le premier, c'est qu'aujourd'hui les guerres coûtent plus cher que les bénéfices que l'on peut en escompter. Le deuxième, c'est que la puissance d'un État est aujourd'hui économique avant d'être militaire. Le troisième, c'est que les valeurs guerrières sont dépassées (l'honneur, le courage, le patriotisme, etc.) » (*De la difficulté d'être militaire...*, p. 15).

Pour une réflexion sur les profondes mutations de la guerre, cf. TERNON Yves, *Guerres et génocides au XX^e siècle. Architectures de la violence de masse*, Paris, Mille et une nuits, 2006, Chap. 1, 2 & 3 ; DELMAS Philippe, *Le bel avenir de la guerre*, Paris, Gallimard, 1995.

¹¹⁴² DAHO Grégory, *La « guerre au sein des populations » ou la redécouverte stratégique des dynamiques locales. Le cas des expériences militaires françaises en ex-Yougoslavie et en Afghanistan*, 4e Congrès international du réseau francophone des associations de science politique, Bruxelles, 20-22 avril 2011, Section thématique n° 8 (*Analyse des crises et des conflits. Importance des logiques locales*).

¹¹⁴³ STOFFER Jeff & SEILER Stefan, *L'éthique militaire : points de vue internationaux*, Presses de l'Académie canadienne de la Défense, 2010, préface.

¹¹⁴⁴ Général BENTÉGEAT Henri, *De la difficulté d'être militaire...*, op. cit., p. 8.

L'intervention militaire, elle, ne se fait pas dans les conditions isolées d'un laboratoire ou d'un jeu aussi bien contrôlé. Il faudra revenir sur la notion de « force maîtrisée », très à l'honneur dans les milieux militaires. Retenons à ce stade que l'objectif militaire doit être le plus S.M.A.R.T. possible : **S**pécifique et **S**imple ; **M**esurable ; **A**tteignable Accessible Acceptable Adéquat, **A**justé ; **R**éaliste ; **T**emporellement défini / Traduit dans un plan d'action, avec le souci de fixer des étapes (définir des objectifs intermédiaires si besoin), des échéances. Moins l'objectif est S.M.A.R.T., plus les dégâts collatéraux et les risques de dérapage sont grands et moins nous sommes en mesure de maîtriser et de prévoir les conséquences de l'usage de la force. Donc, la condition de réussite d'une intervention armée est d'être subordonnée à un objectif politique suffisamment précis et très clairement explicité, de manière telle que la réalisation de l'objectif signifie la fin de l'opération. La logique militaire est l'efficacité : une fois que l'opération est décidée, elle doit atteindre son objectif. Mais cette opération ne peut jamais devenir une fin en soi, elle est au service du projet politique¹¹⁴⁵, dont on est en droit d'attendre qu'il mette en œuvre les meilleures ressources disponibles en matière de gestion des conflits, avec une vision de long terme.

§ 4 : Inscrire le rôle des forces de l'ordre à l'intérieur d'un véritable programme de construction de la paix

Dans *Rendre la paix plus sûre. Chances et limites du point de vue militaire*, le général de brigade allemand Klaus Witmann cite Joschka Fischer, le ministre des affaires étrangères allemand : « Surmonter les crises doit avoir priorité sur toute intervention militaire. » La prévention des conflits est essentielle. Ceci dit, dans un conflit qui a basculé dans la violence, l'action militaire est un élément de réponse, parmi d'autres. La force doit trouver une juste place dans la dynamique de résolution des problèmes de fond. Wittmann déclara : « Je serais le dernier à croire qu'on puisse résoudre des conflits par des moyens militaires. [...Néanmoins] la résolution des conflits nécessite un corset militaire¹¹⁴⁶. » Et le général de plaider pour la complémentarité des résolutions militaire et civile des conflits.

« Celui qui n'est que militaire est un mauvais militaire¹¹⁴⁷ » disait déjà le Maréchal Lyautey (1854-1934). Les armées investissent de plus en plus dans de nouvelles unités spécialisées chargées d'optimiser les interactions avec les acteurs civils. Ces nouvelles fonctions de coopération civilo-militaire (en abrégé CIMIC, = *Civil-Military Cooperation*¹¹⁴⁸) poussent les commandements militaires à se coordonner aux autres organismes actifs sur le terrain. Pour être constructive, l'opération militaire doit être associée à un projet politique qui se préoccupe de couvrir un ensemble d'initiatives plus vastes, dont des mesures diplomatiques, politiques, institutionnelles, juridiques, des activités civiles huilant les registres relationnels, psychologiques et symboliques, etc. L'armée parle de l'« environnement humain » de ses missions. Elle est chargée de réaliser des objectifs précis et limités, correctement articulés avec d'autres actions nécessaires selon le contexte : l'organisation d'élections, le soutien à l'administration, la formation des magistrats, le renforcement de la société civile, la reconstruction du tissu économique... Les forces de l'ordre ont leur rôle, inscrit dans un

¹¹⁴⁵ Pour tenir ensemble les logiques militaire et politique, Cf. DABEZIES Pierre, *Sur une phrase de Clausewitz* ; URL : http://www.institut-strategie.fr/strat_049_dabeziesgu.html.

¹¹⁴⁶ WITMANN Klaus, *Rendre la paix plus sûre. Chances et limites du point de vue militaire*, École militaire supérieure de Hambourg ; URL : <http://www.c3.hu/~bocs/chp/chp-nl4-f.htm>.

¹¹⁴⁷ Cité par Général CRENE Yves, Chef d'état-major de l'armée de terre, dans sa préface de DESPORTES Vincent, *Comprendre la guerre, op. cit.*, p. VIII.

¹¹⁴⁸ CIMIC fait l'objet du doctorat de DAHO Grégory : *L'institutionnalisation des actions civilo-militaires françaises*, thèse soutenue le 12 juillet 2013 à l'École doctorale de science politique (Paris 1), en partenariat avec le Centre européen de sociologie et de science politique.

véritable programme de construction de la paix. Ce nouveau cadre politico-normatif de l'action militaire a profondément modifié les conditions de l'engagement des soldats sur le terrain aujourd'hui.

On connaît la phrase célèbre de Georges Clémenceau (1841-1929) : « La guerre est une chose trop grave et sérieuse pour être confiée aux militaires. » Ce à quoi rétorque le général de brigade français Patrice Mompeyssin : « On pourrait répondre que la paix est une affaire trop sérieuse pour la confier aux seuls civils¹¹⁴⁹. » « "Il ne s'agit pas de militariser la société civile ni de civiliser la société militaire", écrit le sociologue américain de la Défense, Morris-Janowitz. En effet, nous le savons, l'armée garde et gardera toujours un rôle très particulier, avec une responsabilité singulière, celle de donner la mort au risque de sa vie. Tout militaire est ainsi appelé à vivre une tension spécifique entre sa mission et sa qualité de citoyen¹¹⁵⁰. »

Qu'en est-il de ces repères d'une bonne gestion des conflits dans les affrontements en Afghanistan et en Irak ? « L'action militaire doit être brève et maîtrisée, s'inscrivant dans une stratégie globale, avec un objectif final clair et précis, accompagnant l'action civile de reconstruction et d'acquisition du soutien des populations¹¹⁵¹. » Ces divers éléments faisaient cruellement défaut dans la stratégie de Bush et de son secrétaire d'État à la Défense, Donald Rumsfeld, lorsqu'ils décidèrent de bombarder l'Afghanistan en 2001. Il se trouva un général américain pour oser dire avec lucidité : « Nous ne pouvons pas simplement y aller et dévaster un pays. Une approche militaire n'intégrant pas les facteurs économiques et politiques régionaux ne ferait que perpétuer le problème¹¹⁵². » Ce général, Anthony Zinni, qui commanda l'*United States Central Command* osa aussi s'opposer en 2003 à la guerre en Irak. Dans une tribune libre, parue dans le *New York Times* du 19 mars 2006, il appela Rumsfeld à démissionner. Il inaugurerait « la révolte des généraux », selon la formule de la presse américaine. Après son revers électoral de mi-mandat, le 8 novembre 2006, George W. Bush annonçait la démission de Donald Rumsfeld. Mais il exilait aussi Zinni, en le nommant l'envoyé spécial des États-Unis dans le conflit israélo-palestinien ; un peu comme si Jules César avait puni un de ses Généraux, en l'envoyant s'occuper du village d'Astérix et Obélix !

§ 5 : Déjouer l'interférence du lobby politico-militaro-industriel

Une bonne gestion des conflits prend en compte l'interférence très puissante des lobbys politico-militaro-industriels dans les décisions concernant la guerre et la paix. C'est une autre constante des leçons de l'Histoire. Des poilus sortant des tranchées de la Première Guerre mondiale furent choqués de constater que des industriels, eux, sortaient de la guerre enrichis. Voici ce qu'en ont dit trois écrivains (nés en 1844, 66 et 88 !) : « On croit mourir pour la patrie ; on meurt pour des industriels » (Anatole France (1844-1924)). « Les peuples qui se sacrifient meurent pour des idées. Mais ceux qui les sacrifient vivent pour des intérêts. Et ce

¹¹⁴⁹ « Une fois la décision prise d'utiliser la force, on peut se poser la question de la marge d'initiative ou liberté d'action laissée au militaire dans l'accomplissement de la mission donnée. Faut-il lui donner carte blanche? Sans doute non au niveau stratégique mais certainement oui au niveau tactique, la difficulté étant qu'aujourd'hui une action d'un petit élément peut avoir un impact stratégique. D'où l'intérêt des conseillers politiques juridiques et diplomatiques au sein des états-majors. C'est Clemenceau qui a dit que la guerre était une affaire trop sérieuse pour la laisser aux seuls militaires. On pourrait répondre que la paix est une affaire trop sérieuse pour la confier aux seuls civils » (Général MOMPEYSSIN Patrice, *Sécurité et gouvernance...*, op. cit., p. 13).

¹¹⁵⁰ Retranscription de l'intervention du général Bachelet et du colonel Lecointre, Commission armée-jeunesse du 4 décembre 2003, p. 1 ; URL : http://www2.cndp.fr/themadoc/defense/txt_lecointre.htm.

¹¹⁵¹ Cf. COOLSAET Rik, *Macht en waarden in de wereldpolitiek*, Academia Press, 2013, p. 139.

¹¹⁵² Général ZINNI Anthony, *Washington Post* du 14 septembre 2001, cité par *Le Monde diplomatique* d'octobre 2001.

sont par conséquent les intérêts qui survivent aux idées » (Romain Rolland (1866–1944)). « Alexandre Dumas fils disait jadis que les affaires, c'est l'argent des autres. L'expérience des guerres modernes nous autorise à modifier un peu cette maxime : les affaires, c'est le sang des hommes » (Georges Bernanos (1888–1948)). L'entre-deux-guerres fourmille de dénonciations des manipulations dont ont été capables les élites économiques, sans scrupules à l'égard des classes populaires envoyées servir de chair à canon.

En 1933, le général-major Smedley Butler, du Corps des Marines U.S., fit une critique acerbe de l'inféodation des forces armées aux puissances économiques : « La guerre est une escroquerie. Si je ne m'abuse, une escroquerie se définit comme quelque chose qui n'est pas ce qu'elle semble être aux yeux de la majorité des gens. Quelques initiés seulement savent de quoi il retourne. Elle est menée au profit d'un tout petit nombre aux dépens des masses. [...] Je n'irai plus en guerre, comme je l'ai fait, pour protéger les infâmes investissements des banquiers. Il n'y a rien, dans le sac de l'escroquerie des capitalistes, que les militaires ignorent. Il y a les "rapporteurs" qui désignent les ennemis, les "gros bras" pour les détruire, les "cerveaux" qui préparent la guerre, et un "grand patron", le capitalisme supranational. J'ai gravi tous les échelons de commandements. Et tout au long de cette carrière, j'ai consacré la majeure partie de mon temps à être un gros bras galonné au service du *Big Business*, de Wall Street et des banquiers. [...] Comme tous les militaires de carrière, je n'ai pas eu de réflexion personnelle aussi longtemps que j'ai porté l'uniforme. Mes facultés mentales sont restées en sommeil tandis que j'obéissais aux ordres de mes supérieurs. C'est le propre de tous les militaires¹¹⁵³. »

Dans *Big business avec Hitler*, Jacques Pauwels démontre que l'épopée hitlérienne fut un paradis pour les élites économiques américaines et allemandes¹¹⁵⁴. Les importantes commandes d'État firent la fortune des filiales allemandes des banques Morgan et Chase, de même que Standard Oil, Ford, GM Opel, ITT, IBM... Sans vergogne, elles profitèrent aussi des conditions de travail des déportés, ainsi que de tous les travailleurs surexploités. Pauwels montre que si le nazisme n'a pas été stoppé entre 1933 et 1940, c'est à cause des effets bénéfiques de sa politique va-t-en-guerre sur l'économie, après la grave récession qui suivit la crise de 1929. Pauwels montre aussi que des historiens ont été grassement payés pour disculper les trusts et *Konzerne* (associations d'entreprises) dans leurs complices collusions d'intérêts avec la machinerie belliciste.

¹¹⁵³ Il continue ainsi : « J'ai contribué à faire du Mexique, et en particulier Tampico, un lieu sûr pour les intérêts pétroliers américains en 1914. J'ai aidé à faire d'Haïti et de Cuba des lieux accueillants pour que ces messieurs de la National City Bank puissent y gagner de l'argent. J'ai aidé au viol d'une demi-douzaine de républiques centraméricaines au profit de Wall Street. La liste est longue de ces actes de gangstérisme. J'ai aidé au nettoyage du Nicaragua pour la compagnie bancaire internationale de *Brown Brothers* en 1909-1912. J'ai ouvert le chemin en République Dominicaine pour les intérêts sucriers américains en 1916. En Chine, j'ai aidé à préparer le terrain pour que *Standard Oil* puisse travailler sans encombre. Pendant toutes ces années, j'ai eu, comme on dit dans les chambrées, "la bonne planque". Quand j'y repense, je me dis que j'aurais pu donner des leçons à Al Capone. Lui, il n'a pas pu faire mieux avec son gang que d'exploiter ses "affaires" dans trois districts; moi, je l'ai fait sur trois continents. » Ce discours prononcé en 1933 a été repris dans un article de *Common Sense*, en novembre 1935. Il a été cité par Felix GREENE (1909-1985), dans *L'ennemi. Ce qu'il faut savoir de l'impérialisme américain*, Stock, 1972. Il est disponible en annexe 1, du document d'André TOLMÈRE, *Manifeste pour la vraie démocratie*, p. 152-153 ; URL : <http://etienne.chouard.free.fr/Europe/Liens.php>.

¹¹⁵⁴ PAUWELS Jacques, *Big business avec Hitler*, Bruxelles, Aden, 2013.

En 1964, dans *The Warfare State*¹¹⁵⁵, Fred Cook décortiqua les rouages du militarisme américain. Il mit en évidence comment, « l'arme à l'œil », des militaires ont été complices des magnats de l'industrie de guerre, véritables « vautours de la guerre froide ». Le lobby politico-militaro-industriel a joué un rôle essentiel dans la folle course aux armements. Des fortunes colossales sont nées de la vente de nouveaux matériels de plus en plus coûteux et sophistiqués, avec de constantes manipulations sur leur utilité. L'histoire des collusions entre options militaristes et intérêts économiques se répète jusqu'à aujourd'hui. La guerre contre le terrorisme lancée par Georges W. Bush en 2001 a profité à des sociétés privées paramilitaires, dont la puissance donne froid dans le dos. L'industrie de l'armement a instrumentalisé l'analyse de la menace faite par l'administration Bush avant d'attaquer l'Irak en 2003. « Analyser la menace, c'est pouvoir identifier les parties prenantes, prendre en compte le contexte et les intérêts géographiques, politiques ou encore économiques. À qui la menace profite-t-elle ? Permet-elle de souder une nation contre l'ennemi réel ou imaginaire ? Permet-elle d'augmenter le budget alloué à un ministère ? Permet-elle à des entreprises d'armement de remplir leur carnet de commande¹¹⁵⁶ ? Permet-elle l'ingérence militaire ou la déstabilisation politique, voire le coup d'état ?¹¹⁵⁷ » Travailler pour la paix, c'est éclairer les consciences sur ces liens morbides entre bellicisme et intérêts économiques, et c'est se battre sur le terrain politique pour contrecarrer le lobby des vautours de la guerre.

§ 6 : Apprendre l'importance de ne pas dépasser le seuil critique de non-retour

Tous les points ci-dessus sont les éléments d'un programme d'apprentissage à la gestion des conflits collectifs. Des sessions fournissant les clefs par lesquelles nos sociétés ont appris à encadrer la force armée et à se prémunir de ses abus sont très utiles dans des pays où le contrôle démocratique des militaires est peu structuré¹¹⁵⁸. La prévention des conflits armés est une discipline qui s'enseigne et se pratique. Par exemple, entre les institutions régionales, nationales et internationales, Christoph Meyer cherche à organiser la diffusion ascendante et descendante des mesures adéquates en matière de prévention des conflits¹¹⁵⁹.

Dans un tel programme, un point mérite une mention spéciale. Dans les différents stades par lesquels passe un conflit, le moment où les armes se mettent à parler constitue un seuil critique décisif, avec de très nets « avant » et « après¹¹⁶⁰ » : il y a un enjeu crucial à ne pas

¹¹⁵⁵ COOK Fred J., *The Warfare State* [1964], traduit de l'américain par Roger Dadoun sous le titre *Les vautours de la guerre froide. Étude sur le militarisme américain*, Paris, Julliard, 1964.

¹¹⁵⁶ Pour le lobby militaro-industriel français, cf. STEFANOVICH Yvan, *Défense française, le devoir d'inventaire*, Éditions du Moment, 2013, critiqué par le Colonel Jérôme Pellistrandi pour son « prisme systématique du gaspillage », sa « thèse unique d'une défense gaspillant sciemment l'argent du contribuable », « procès à charge mal conduit » sur cette « gabegie sciemment entretenue par le lobby militaro-industriel » ; URL : http://www.defnat.fr/site_fr/archives/recensions-detail.php?cidrec=139.

¹¹⁵⁷ FISCHER Axelle, *Pour parler de paix*, Revue d'analyse des conflits internationaux et des enjeux de paix, n° 83, Commission Justice et Paix francophone de Belgique.

¹¹⁵⁸ Cf. ISSIAKA, *L'armée en Guinée, une plaie à soigner pour demeurer dans la démocratie* ; URL : <http://www.avenue224.com/?p=1105>. Une enquête menée auprès des femmes et des jeunes montre que l'armée congolaise est identifiée comme une grande menace par les communautés locales ; cf. <http://www.oxfamsof.be/fr/Enquete-d-Oxfam-Les-femmes-et-les.html>. L'armée congolaise est accusée par plusieurs rapports de l'ONU d'avoir commis de graves crimes.

¹¹⁵⁹ Il est bénéficiaire d'une subvention du CER du King's College London, au Royaume-Uni. Il a présenté ce plan d'action lors de la semaine du désarmement organisée par l'Organisation des Nations Unies, du 22 au 28 octobre 2012.

¹¹⁶⁰ « La dernière caractéristique de la guerre est d'être sanglante, car lorsqu'elle ne comporte pas de destructions de vie humaines, elle n'est qu'un conflit ou qu'un échange de menaces. La "guerre froide" n'est pas la guerre » (BOUTHOU Gaston, *La guerre*, PUF, coll. *Que sais-je ?*, 1969, p. 34).

franchir cette ligne rouge au-delà de laquelle « tout est perdu¹¹⁶¹ ». Il est vital d'étudier et de connaître le point de bascule entre une dynamique de coopération *Win-Win* et un conflit *Lose-Lose*. Une bonne formation en gestion des conflits apprend l'importance de tout mettre en œuvre pour ne pas le franchir¹¹⁶². Bouthoul souligne « l'importance symbolique du premier tué. Le premier mort met en mouvement les processus du deuil, de l'expiation et de la vengeance¹¹⁶³ ». Le premier tué précipite la dégénérescence du conflit. Il importe donc de mobiliser toutes les ressources pour ne pas laisser mettre le feu aux poudres et être entraîné par la dynamique du conflit armé, qui sera alors plus forte que tous les ingrédients CD, NE et CV... Dans le chapitre de *Guerres justes et injustes* ayant pour titre « La guerre est un crime », Walzer explique pourquoi il est si condamnable de commencer une guerre. « La meilleure façon de décrire le crime de guerre, écrit-il, est peut-être simplement de dire qu'il n'y a plus de limites en cas de conflit armé : on tue avec toute la brutalité imaginable, et en outre, une masse de gens, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition morale, est anéantie¹¹⁶⁴. » Hélas, « une guerre se caractérise par une [...] bipolarisation qui dissout tous les tiers au profit du face à face de deux camps¹¹⁶⁵ ». Dans l'article *Les limites de la guerre limitée*, Claude Le Borgne démontre l'inefficacité de la guerre limitée¹¹⁶⁶. En fait, du point de vue de la stratégie militaire, la guerre ne peut pas être limitée. Les pertes infligées à l'ennemi qui sont au départ du conflit un moyen, deviennent toujours plus une fin en soi. Malheur à

¹¹⁶¹ Propos que répétait le chevalier Louis de Jaucourt : cf. DELIA Luigi, *Guerre juste et droit de la guerre dans l'Encyclopédie*, Centre Chevrier, Université de Bourgogne, p. 996). Il décrit le drame des rois qui déclenchent des conflits « où ils hasardent tout sans nécessité » (*idem*, 997a) ; URL : <http://www.montesquieu.it/biblioteca/Testi/Guerre.pdf>.

¹¹⁶² Pour avoir un aperçu général des principaux arguments, cf. KEITH Krause, *A Critical Theory and Security Studies: The Research Program of Critical Security Studies*, dans *Cooperation and Conflict*, vol. 33, n° 3, septembre 1998, p. 299-334 ; KEITH Krause & WILLIAMS Michael C., *A Broadening the Agenda of Security Studies: Politics and Methods*, dans *Mershon International Studies Review*, vol. 40, n° 2, octobre 1996, p. 229-254 ; SMITH Steve, *The Increasing Insecurity of Security Studies*, dans *Contemporary Security Policy*, vol. 20, n° 3, décembre 1999, p. 72-101. Ils commentent et critiquent les classiques WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, Addison-Wesley Reading, Massachusetts, 1979 & WALT Stephen, *The Renaissance of Security Studies*, dans *International Studies Quarterly*, n° 35, juin 1991, p. 211-239.

¹¹⁶³ BOUTHOU Gaston, *Lettre ouverte...*, *op. cit.*, p. 123. « Sinistre, Hitler avait une prédilection particulière pour la marche militaire intitulée : "Badonvilliers". Elle célébrait le premier tué (français) de 1914 abattu par une patrouille de uhlans dans un village lorrain ». Et il continue p. 124 : « Lorsque vient à maturité le commun fruit empoisonné, c'est-à-dire le besoin de guerre, tout concourt, à partir d'un certain moment, à nous y précipiter. Les traités les plus solennels perdent leur évidence. Ils paraissent obscurs et deviennent ambigus. Chacun les interprète tout de travers et y trouve la justification de ses impatiences et de ses exigences. L'approche de la guerre s'accompagne d'une véritable métamorphose psychologique. Le sens du danger s'émousse. On voit s'affirmer les complexes belligènes. Peu à peu ils envahissent notre pensée, étouffent et obnubilent tout esprit critique. Le complexe d'Achille nous donne le sentiment de l'invulnérabilité. Le futur combattant est alors toujours intimement persuadé que c'est l'autre qui sera tué. En termes qui se veulent scientifiques, nous le dirons persuadé que la probabilité jouera en sa faveur. Mais c'est surtout dans les rivalités entre "Grands" que le complexe d'Achille atteint au grandiose. Dans ce cas, les rivaux finissent toujours par raisonner comme Crésus. Ce grand roi, célèbre par ses richesses, voulut, avant d'attaquer sa rivale la Perse, consulter la Pythie. Celle-ci répondit : "Un grand Empire sera détruit..." Crésus ne balança pas un instant à croire que ce serait celui de son adversaire. Il livra bataille, perdit et fut tué. Il est un état de privation de l'équivalent de l'"état de manque" chez les drogués. Il est fait de malaises, d'ennui et d'impatience. L'ennui lorsqu'il devient contagieux et intense peut être un véritable "pousse au crime". "Dans un bâillement, il détruirait le monde", dit Baudelaire. »

¹¹⁶⁴ WALZER Michael, *Guerres justes et injustes*, *op. cit.*, p. 79.

¹¹⁶⁵ BEAUCHARD Jacques, *Génie du territoire et identité politique*, Paris, Éditions de l'Harmattan, 2003, p. 68.

¹¹⁶⁶ LE BORGNE Claude, *Les limites de la guerre limitée*, dans *Revue de Défense Nationale*, n° 3, mars 1983 ; URL : http://www.defnat.com/site_fr/sommaires/fs-article.php?carticle=5218.

ceux qui déclenchent des hostilités, en sous-estimant ce mécanisme d'entraînement aveugle vers toujours plus de dévastation. Ce mécanisme est aussi puissant qu'une pente très savonneuse, qu'une allumette dans un stock de munitions¹¹⁶⁷...

§ 7 : Travailler nos réflexes DOM, apprendre à ne pas tomber dans les pièges classiques des conflits mal gérés

Un programme d'apprentissage en gestion des conflits enseigne concrètement comment ne pas tomber dans les nombreux pièges d'une dynamique conflictuelle. J'ai déjà évoqué 9 pièges ci-dessus dans la section 1, en les illustrant avec la guerre en Irak. En voici d'autres. Une intervention militaire se fourvoie également dans les cas suivants :

- Elle donne dans la gestion du conflit une trop grande place à la composante militaire qui devient finalement une partie du problème et non de la solution,
 - Elle réduit le conflit à sa dimension militaire, elle écrase le champ insoupçonné des possibles sur la droite du bras de fer qui se résume à un seul axe : gagner ou perdre.
 - Elle majore la capacité militaire à résoudre les problèmes de fond.
 - Elle cède à la tentation de pousser un avantage immédiat sur le terrain, en oubliant le but fixé.
 - Elle dérape de l'objectif, en étant toujours plus livrée aux passions des uns et des autres. Tant qu'on se bat, on ne s'occupe pas des problèmes. La logique des armes éloigne les belligérants des injustices et des conflits d'intérêts en jeu.
 - Elle est décidée dans une réaction d'orgueil, pour défendre son honneur, sur base de préjugés militaristes et/ou d'une propagande déformant les faits...
 - Elle est décidée sans recul par rapport à la haine que produit le conflit, en perdant de vue les objectifs fondamentaux, en se laissant entraîner par les réflexes de vouloir clouer le bec et rendre gorge à l'ennemi.
 - Elle utilise un canon pour écraser un moustique. Ce que fit Israël démolissant Gaza pendant trois semaines de guerre pour que cessent les tirs de roquette palestiniens.
 - Les "va-t'en guerre" du camp fort font le jeu des extrémistes du camp faible. Ce qu'offrent les néoconservateurs américains aux djihadistes d'Al Qaida¹¹⁶⁸.
 - Elle cède à la logique des belligérants qui veulent gagner et qui s'entêteront, alors même qu'il n'y a plus guère de chance de l'emporter. Ce que fit l'État-major allemand en 1944. Elle devient une fin en soi. On perd de vue que les choix militaires ont des conséquences dans tous les domaines et qu'ils pèseront sur les futurs pourparlers de paix.
 - Elle est décidée avec une légèreté et une imprudence politiques, en sous-estimant les coûts de la reconstruction post-conflit qu'elle ne pourra pas assumer.
 - Elle croit pouvoir "modeler" une situation mais elle obtient pire, tel l'apprenti-sorcier, pensant agir sur la réalité à sa guise. On peut faire mémoire des interventions bellicistes qui ont produit d'incontrôlables monstres Hulk¹¹⁶⁹...
- À cette liste, peuvent s'ajouter des mécanismes plus subtils et profonds : 1) La violence se drape sous de belles justifications. 2) Tout groupe humain considère sa propre violence

¹¹⁶⁷ Le philosophe Pierre Bayle (1647-1706) disait déjà que « l'homme en vient à préférer se faire du mal pourvu qu'il en fasse à son ennemi, que se procurer un bien qui tournerait au profit de son ennemi » (BAYLE Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, [1697], Paris, Desoer, 1820, p. 229 (édition numérisée, disponible en ligne sur <https://play.google.com>)).

¹¹⁶⁸ Plus la menace terroriste est forte, plus les électeurs votent pour des hommes politiques "va-t-en guerre", ce qui permet aux extrémistes d'Al-Qaïda de continuer à jouer sur le choc des civilisations, selon GUIDÈRE Mathieu, *Les nouveaux terroristes*, Paris, éditions Autrement, 2010. Cf. aussi COURMONT Barthélémy, *Terrorisme et contreterrorisme, l'incompréhension fatale*, Paris, Le Cherche Midi, 2003.

¹¹⁶⁹ Ce personnage de fiction appartient à l'univers de Marvel Comics et est apparu pour la première fois dans *The Incredible Hulk*, Comic book n° 1, mai 1962.

comme seconde. « C'est eux qui ont commencé ! » 3) Leur violence est première. Quant à la nôtre, nous affirmons qu'elle sera la dernière, qu'elle sera à même de mettre fin aux violences.

Un récapitulatif à partir de la question de départ

La question au point de départ de cette étude est de se demander s'il existe des forces qui luttent efficacement contre la violence sans être elles-mêmes de l'ordre de la violence. Où passe la ligne de démarcation entre

Forces qualifiées de "violentes"

Forces "non-violentes"

Non force, passivité

Tout au long de notre étude, les acquis des sciences humaines ont été organisés autour de ces deux barres verticales. Ce cadre formel a ainsi pris chair des données psychologiques, juridiques et sociopolitiques, dont voici un récapitulatif succinct :

Conflit qui dérape dans la violence & le rapport de force
Agressivité destructive
Agression
Loi du plus fort
Droit du plus fort
Autoritarisme
Punition-répression
Coercition
Force de répression
Pouvoir "sur" l'autre. Jeux de pouvoir. Attaques personnelles, qui font dévier le conflit de l'objet vers les sujets

Conflit constructif, qui fait avancer
Agressivité combative, vitalité faisant les changements nécessaires
Force de la loi
Force du droit
Autorité
Sanction-réparation
Contrainte légitime
Force de protection
Pouvoir "pour" obtenir le meilleur accord possible & pouvoir "avec" l'autre, qui fait grandir la relation

Conflit évité, fuite, démission
Passivité
Paralysie
Soumission et devoir du plus faible
Permissivité
Laisser-faire
Absence + déficience du Cadre de Droit
Pouvoir "sous"
Concession sur le fond pour amadouer l'autre

"DOM"

CD + CV + NE

"PASS"

sur le plan interpersonnel puis collectif, en cas d'injustice puis en cas de légitime défense.

Cinquième partie : Penser philosophiquement le nouveau paradigme

Explorant les conditions de possibilité de forces qualifiées de "non-violentes" parce que d'un autre ordre que la violence, nous avons écouté la contribution des sciences humaines : psychologie, droit, sciences sociales et politiques. Jusqu'à présent, cette étude s'est soigneusement tenue à distance de la non-violence comme conviction philosophique et/ou religieuse. Dans l'approche pragmatique des sciences humaines de la paix, il s'agit d'étudier comment sortir concrètement de la spirale de la violence, sans se payer de mots et en se méfiant de certaines approches spirituelles qui se veulent généreuses mais qui manquent de lucidité politique, au point de finalement faire le lit de la violence¹¹⁷⁰. Je vais désormais élargir cette mise en mots des nouveaux schémas de pensée par des considérations d'ordre philosophique, allant au-delà d'une stricte phénoménologie de la violence.

Le dictionnaire *Le Robert* définit la non-violence comme une « doctrine qui recommande d'éviter la violence dans l'action politique, en toutes circonstances ». Les acteurs qui défendent cette doctrine la présentent comme 1) une stratégie politique qui cherche l'efficacité dans l'action, et/ou 2) une conviction religieuse, rejetant la violence à partir d'une certaine compréhension des rapports entre les hommes, voire même de Dieu dans ses rapports avec les hommes, et/ou 3) un choix éthique, une exigence philosophique, une sagesse de vie¹¹⁷¹. Ces trois registres¹¹⁷² relèvent de trois épistémologies distinctes.

1) Cet ouvrage-ci s'attache à l'efficacité d'une action pragmatique éprouvée au moyen des sciences humaines qui analysent les phénomènes de violence, en étudient les mécanismes ainsi que les conditions de possibilité d'une gestion optimale des conflits. Ce travail critique aide à débusquer nos présupposés et à alléger notre cargaison de préjugés¹¹⁷³ : « L'analyse

¹¹⁷⁰ Dans ma pratique de formateur en gestion des conflits, auprès des parents, dans les écoles et dans les entreprises, j'évite le terme de non-violence afin d'éviter de multiples et impressionnantes interférences idéologiques. Mon option de partir de notre expérience humaine commune à tous me permet de donner des sessions à des publics très divers, y compris dans des milieux a priori très réfractaires à un militantisme non-violent : chefs d'entreprise, politiciens et militaires.

¹¹⁷¹ MULLER Jean-Marie, *Non-violence, philosophie et stratégie*, Paris, 2001 ;

URL : http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-821_fr.html.

¹¹⁷² Cette distinction est faite par le théologien Robert BOSC dans *Évangile, violence et paix*, Éditions du Centurion, 1975, p. 93, dans sa partie qu'il intitule « Quelle action ? Esquisse d'une méthode » : « Dans cette troisième partie, méthodologique, nous distinguerons donc trois niveaux : 1) Le niveau de l'analyse politique des phénomènes de violence et non-violence ; 2) le niveau de l'inspiration évangélique ; 3) le niveau de la morale politique, c'est-à-dire de la décision concernant les choix pour construire la paix. » Elle est également employée par Christian MELLON et Jacques SÉMELIN dans *La non-violence*, coll. Que sais-je ?, PUF, 1994, p. 27 : « Lucidité pragmatique, traditions religieuses, éthique politique : trois sources d'inspiration qui loin de s'exclure, se conjuguent d'ailleurs assez souvent. » Les 20 pages suivantes mettent en perspective : 1) l'approche pragmatique, 2) la référence aux traditions religieuses, 3) la logique d'une éthique politique. Dans *Waging nonviolent struggle, 20th century practice and 21st century potential*, Boston, Extending Horizon Books, 2005, p. 19-21, Gene Sharp affirme que la majorité des luttes populaires non-violentes reposent sur un calcul stratégique et non sur le refus religieux ou moral de la violence. Il est parfois appelé le « Machiavel de la non-violence » ou « le Clausewitz de la guerre non-violente ». Son auréole plane au-dessus de plusieurs révolutions non-violentes à l'Est puis en Tunisie et en Égypte.

¹¹⁷³ Certes, cela n'est pas sans difficultés. Lorsque les sciences sociales prennent la violence comme objet d'études, Sandrine Lefranc déplore le peu de « préconisation épistémologique spécifique », alors même que la « distanciation épistémologique » à l'égard de cet objet est particulièrement difficile à opérer. Cf. LEFRANC Sandrine, *La juste distance face à la violence*, dans *Violences extrêmes*, R.I.S.S. (UNESCO/Érès) n°174, décembre 2002, p. 506 (505-513). Sur l'implication subjective du chercheur, qui reste « de l'ordre de l'opaque » et qui se tisse « à partir de la trame de nos fantasmes » face à un tel « objet détestable », cf. BERNIER Philippe, *op. cit.*, p. 25 à 37, qui s'appuie sur Jacques ARDOINO et Paul ZAWADSKI, l'auteur de

nous garde contre toute approche doctrinaire irréaliste. Sans analyse, la perspective de la foi manque de contact avec la réalité et risque donc de produire un monde illusoire d'idées pieuses qui sont plus l'expression d'une aliénation sociale qu'un remède à celle-ci. Une analyse adéquate et réaliste doit tenir compte de la complexité des problèmes sociaux, politiques et économiques, et cela simultanément sur les plans global et local¹¹⁷⁴. »

2) Mon livre *La non-violence évangélique et le défi de la sortie de la violence. Théologie pratique et gestion de conflits* (qui s'appuie sur cet ouvrage-ci et en reprend ou résume plusieurs développements) traite la problématique d'un point de vue théologique. La croyance religieuse est étudiée de manière critique par la théologie. Dans une perspective chrétienne, celle-ci réfléchit notamment à la lumière de la Révélation, du « témoignage canonique de l'Écriture¹¹⁷⁵ », dans un désir de « fidélité à l'Évangile et à la Tradition apostolique¹¹⁷⁶ ». Elle met en valeur les acquis des savoirs contemporains à la mode, qu'elle fait dialoguer avec les sagesse multiséculaires.

3) Un troisième ouvrage, bouclant le triptyque épistémologique (et dont les pages qui suivent constituent une sorte de prolégomène), aura à honorer le registre de la philosophie morale. De celui-ci relève l'exercice d'un discernement éthique, éclairant les consciences sur la valeur des actes humains. Chaque situation conflictuelle requiert une délibération qui tient compte des intentions des acteurs et des circonstances du contexte. La sagesse pratique de l'action est ainsi éclairée par des jugements prudents.

Le premier chapitre de cette dernière partie présente la manière dont le combat non-violent de Gandhi invente une nouvelle articulation entre les fins morales et les moyens politiques. C'est cette articulation qui est au fondement du nouveau paradigme. Par son attachement radical aux principes moraux tout autant qu'à l'adaptation pragmatique à la situation politique, Gandhi crée une troisième voie entre, d'un côté, un « pacifisme intégral¹¹⁷⁷ », « absolutiste¹¹⁷⁸ » et, de l'autre, une longue tradition morale de "guerre juste", qui se préoccupe essentiellement de justifier les exceptions au principe premier de non-violence. Ce débat renvoie au registre théologique : le deuxième chapitre fait dialoguer la doctrine gandhienne de non-violence et les catégories de la Tradition chrétienne. Il amorce une critique du corpus multiséculaire de la "guerre juste" et pose quelques repères pour une théologie de la paix juste. Le troisième chapitre confronte les schémas du nouveau paradigme aux pensées des philosophes, tels que Hobbes, Hegel, Max Weber et René Girard, lorsqu'ils présentent la violence comme constitutive de l'humanité et instauratrice de son ordre.

Travailler sur des objets détestables : quelques enjeux épistémologiques et moraux, dans *Violences extrêmes*, op. cit., p.571-580.

¹¹⁷⁴ VERSTRAETEN Johan, *Silences, Conférence lors de la session du CERAS "Vivre la doctrine sociale de l'Église"*, Paris, février 2013 ; <http://www.doctrine-sociale-catholique.fr/index.php?id=7183>, Université catholique de Louvain, 26 juin 2013. « Une étude critique de la non-violence doit nécessairement se baser sur une analyse de la violence. Au niveau de l'analyse, il n'y a pas de clivage entre ceux qui se réclament de la non-violence et ceux qui ne s'en réclament pas. Sous peine de plaquer des exigences morales sur une réalité mal connue, le moraliste et/ou théologien se met à l'école des sciences humaines. Tous ont besoin de partir des faits et des études scientifiques les plus rigoureuses sur les mécanismes de violence » (LÉVY Paul M.G., *Une paix pour notre temps. Réflexion sur un texte du Cardinal Roy*, Duculot, 1975, p. 118).

¹¹⁷⁵ Commission Théologique Internationale, *La théologie aujourd'hui : perspectives, principes et critères*, 2012, § 24 ; URL : http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_cti_doc_20111129_tologia-oggi_fr.html#_Toc319238154.

¹¹⁷⁶ *Ibidem*, § 25.

¹¹⁷⁷ GOSS-MAYR Jean & Hildegard, *Une autre révolution*, op cit., p. 110.

¹¹⁷⁸ SOMMER Michel, *La sagesse de la croix. Impulsions à partir de l'œuvre John Howard Yoder*, Excelsis, 2007, p. 127.

Chapitre 1 : La non-violence pragmatique de Gandhi à l'origine du nouveau paradigme

Section 1 : La non-violence stratégique, plus avant que les principes

La littérature attribuée à Gandhi¹¹⁷⁹ la distinction classique entre « non-violence de principe » et « non-violence stratégique¹¹⁸⁰ ». À vrai dire, il y a pratiquement autant de manières de comprendre et de vivre la non-violence que d'acteurs convaincus ! Aux extrêmes, quitte à être dans l'utopie, les puristes ne veulent en rien transiger avec la valeur morale et/ou les commandements religieux tels que « tu ne tueras pas » et « tu aimeras ton prochain », peu importe le prix à payer sur le plan pratique. À l'autre extrême, les militants les plus engagés dans le combat risquent de retenir comme seul critère de l'action les nécessités pratiques du terrain¹¹⁸¹ et de se perdre dans des tactiques opportunistes¹¹⁸². Entre les deux, « beaucoup oscillent entre technique politique et esprit de sacrifice », pour le dire à la manière du jésuite Robert Bosc¹¹⁸³. Il n'y a pourtant pas à opposer la pureté de la conviction religieuse au pragmatisme de la stratégie, ni choisir l'un au détriment de l'autre. Nous allons voir comment d'abord honorer chacun dans son ordre propre (bien les distinguer donc), ensuite inventer comment les articuler au mieux, au point de créer des initiatives qui parviennent à inscrire l'amour de l'ennemi dans la réalité du combat politique.

§ 1 : La non-violence est par nature un combat

En janvier 1942, pendant qu'il conduisait résolument l'Inde vers l'indépendance, Gandhi s'expliqua devant le Comité du Congrès : « La non-violence m'est un credo, le souffle de ma vie. Mais je ne l'ai jamais présentée au Congrès comme un credo¹¹⁸⁴. Je la lui ai présentée comme une méthode politique destinée à résoudre des problèmes politiques. Il est possible que la méthode soit nouvelle, mais elle n'en perd pas pour autant son caractère politique. [...] Comme méthode politique, elle peut toujours être changée, modifiée, transformée, abandonnée même en faveur d'une autre. Si donc je vous dis que notre politique ne doit pas être abandonnée aujourd'hui, je vous parle sagesse politique. C'est de la perspicacité politique. Elle nous a servi dans le passé, elle nous a permis de parcourir de nombreuses étapes vers l'indépendance et c'est en tant qu'homme politique que je vous avertis que ce serait une grande faute d'envisager son abandon. Si j'ai entraîné le Congrès derrière moi

¹¹⁷⁹ Cf. MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, op. cit., p. 239 ; ROEDEL John Charles, *Love is not a strategy: Reconsidering principled nonviolence*, Graduate Theological Union, ProQuest, UMI Dissertations Publishing, 2011. Une autre formulation classique parle d'« intégrer les perspectives réalistes et pacifistes » : cf. FRIESEN Duane K., *Christian Peacemaking & International Conflict. A Realist Pacifist Perspective*, Herald Press, 1986.

¹¹⁸⁰ Morgan et Guilherme distinguent le « pacifisme fort » du « pacifisme faible », ce dernier se caractérisant selon eux par le fait qu'il n'est qu'une simple croyance : MORGAN John W. & GUILHERME Alexandre, *Buber and Education: Dialogue as Conflict Resolution*, New York, Routledge, 2014, p. 40-41.

¹¹⁸¹ Brown parle de « *Selective Pacifism* » (op. cit., p. 59). Cf. BÉJA Alice, *Nelson Mandela, le guerrier pragmatique*, dans *Esprit*, janvier 2014, p. 119-121. Dans *La non-violence est-elle possible ? Gandhi, King, Mandela*, Sylvie Laurent souligne aussi le caractère non dogmatique de ces grands personnages (article dans *La Vie des idées*, 23 juillet 2010).

¹¹⁸² Pour mesurer l'évolution des militants pacifistes écologiques vers une stratégie non-violente d'opportunité, cf. VILLALBA Bruno, *Le pacifisme : maladie infantile de l'écologie politique française ?*, avril 2003 & OTT Hervé, *Écologisme et pacifisme*, dans BOZONNET Jean-Paul & JAKUBEC Joël (éd.), *L'écologisme à l'aube du XXI^e siècle, De la rupture à la banalisation ?*, Genève, Georg Éditeur, 2000, p. 59-60.

¹¹⁸³ BOSCH Robert, *Évangile, violence et paix*, op. cit., p. 110.

¹¹⁸⁴ Il dit ailleurs : « Je crois dans le principe de non-violence » (GANDHI, *The Collected Works of Mahatma Gandhi*, vol. 18, New Delhi, Publications Division, Ministry of Information and Broadcasting, Govt of India, 1965, p. 265).

toutes ces années, c'est en ma qualité d'homme politique. Il ne serait vraiment pas juste de qualifier ma méthode de religieuse, parce qu'elle est nouvelle¹¹⁸⁵. »

D'une manière étonnante et détonante pour son temps, la nouvelle méthode de résistance à l'oppression coloniale enracine la combativité dans une spiritualité forte : « La non-violence ne consiste pas à renoncer à toute lutte réelle contre le mal. La non-violence telle que je la conçois est au contraire contre le mal une lutte plus active et plus réelle que la loi du talion, dont la nature même a pour effet de développer la perversité. J'envisage pour lutter contre ce qui est immoral une opposition mentale et par conséquent morale. Je cherche à émousser complètement l'épée du tyran, non pas en la heurtant avec un acier mieux filé, mais en trompant son attente de me voir lui offrir une résistance physique. Il trouvera chez moi une résistance de l'âme qui échappera à son étreinte. Cette résistance d'abord l'aveuglera et ensuite l'obligera à s'incliner. Et le fait de s'incliner n'humiliera pas l'agresseur mais l'élèvera¹¹⁸⁶. »

Les profondes racines spirituelles de ce juriste hindou ne l'empêchent aucunement d'assumer pleinement la réalité conflictuelle de son combat politique : « Si quelqu'un est violent, je peux envisager d'en faire un non-violent. Mais s'il est lâche, ce sera impossible. [...] La non-violence suppose qu'on soit capable de se battre. [...] Si nous sommes incapables de non-violence, nous devons au moins, si nous sommes des hommes libres, être à même de nous défendre en combattant¹¹⁸⁷. » « Une souris sans défense n'est pas non-violente parce qu'elle se laisse manger par le chat. » Gandhi expliquait à son fils : « Si j'étais contraint un jour de choisir entre violence et passivité seulement, je choiserais la violence. [...] C'est pour cette raison que je recommande l'entraînement militaire à ceux qui ne croient qu'à la violence. J'aimerais mieux que l'Inde défendît son honneur, par la force des armes, plutôt que de la voir assister lâchement sans se défendre à sa propre défaite. Mais je n'en crois pas moins que la non-violence est infiniment supérieure à la violence¹¹⁸⁸. » L'exigence de non-violence n'a donc rien à voir avec la faiblesse de l'homme lâche qui s'accommode de l'injustice parce qu'il a peur de se battre ; elle n'est pas en-deçà de la violence, elle en est au-delà. : « Seul celui qui est capable de violence et, à partir de là, de réfréner sa violence, est capable de non-violence. La non-violence est la politique de la vertu de force qui rejette toute alliance avec la peur et la faiblesse¹¹⁸⁹ » (Emmanuel Mounier). « Il y a donc une non-violence d'avant la violence par lâcheté, incapacité d'opposer la violence à la violence, et qui concerne la

¹¹⁸⁵ GANDHI, *The Collected Works of Mahatma Gandhi*, vol. 75, *op. cit.*, 1979, p. 220. Devant le Congrès, Nehru affirma : « La non-violence n'est, et ne peut être, une religion, une foi ou un dogme infaillible. Elle ne peut être qu'une politique, une tactique promettant certains résultats. Et c'est à ces résultats qu'on doit finalement la juger » (NEHRU Jawaharlal, *Ma vie et mes prisons*, Paris, Denoël, 1952, p. 36). Cf. PANTER-BRICK Suzanne, *Gandhi contre Machiavel*, Paris, Denoël, 1963, p. 36-37 ; MULLER Jean-Marie, *L'action non-violente : éthique ou technique ?*, dans *ANV* n° 62, p. 37. « Si pour Gandhi la non-violence est ce qu'il appelle un "credo", c'est-à-dire un choix existentiel qui donne sens à sa vie, c'est-à-dire le principe même de la vérité, il propose la méthode de l'action non-violente à ceux-là mêmes qui ne font pas ce choix » (MULLER Jean-Marie, *Apprendre la langue de la non-violence*, dans *Diogène*, n° 243-244, mars 2013, p. 17 (6-21).

¹¹⁸⁶ GANDHI, *Lettres à l'Ashram*, Paris, Albin Michel, 1937, p. 109-110.

¹¹⁸⁷ GANDHI, *Tous les hommes sont frères*, Paris, Gallimard, Coll. *Idées* n° 200, 1969 [1958], p. 178.

¹¹⁸⁸ GANDHI, *Tous les hommes sont frères*, *op. cit.*, p. 182-183. « Je risquerais mille fois la violence plutôt que l'émasculatation » (*Hind Swaraj*, 4 août 1920). « S'il fallait absolument faire un choix entre la lâcheté et la violence, je conseillerais la violence. Par exemple lorsque mon fils aîné m'a demandé ce qu'il aurait dû faire s'il avait été avec moi en 1908 quand je fus victime d'un attentat, si son devoir eût été de fuir et de me laisser tuer ou d'employer la force pour me défendre, je lui ai répondu que son devoir aurait été de me défendre même s'il lui avait fallu employer la violence » (*Young India*, 11 août 1920).

¹¹⁸⁹ MOUNIER Emmanuel, *Œuvres*, vol. I, Paris, Seuil, 1961, p. 315.

démission de celui qui se soumet à la loi du plus fort. Mais la non-violence authentique, au contraire, se situe au-delà de la violence ; elle est la violence domptée et dépassée, qui confère à la personne une réserve supplémentaire de puissance. La violence est toujours passion ; cette passion se trouve sublimée chez le non-violent et lui confère du coup une sorte d'autorité supérieure¹¹⁹⁰. » Ainsi donc, « les actions non-violentes ne se veulent pas sans armes ni armures, elles sont véritablement un combat, une épreuve de force. Il y a réellement affrontement et l'on pourrait dire qu'il y a réellement contrainte dans la mesure où l'on pourrait parler en effet de la force contraignante de la justice et de la vérité¹¹⁹¹ ». Le professeur de Sciences politiques de l'UCL, Jean Barréa expliquait à ses étudiants des années 80 : « Selon Gene Sharp, l'un des maîtres à penser de la non-violence, celle-ci ressemble davantage à la guerre qu'à la négociation ; elle est une technique de lutte. Comme telle, l'action non-violente implique **l'usage de la puissance, mais de manière différente de la violence** militaire¹¹⁹². » Péguy ramasse le propos ainsi : « Comme si une déclaration de justice n'était pas en elle-même et instantanément une déclaration de guerre¹¹⁹³. »

L'action non-violente se distingue de la contre-violence par les moyens qu'elle utilise mais, par nature, c'est une lutte, ce qui la distingue encore plus radicalement de la passivité et la résignation¹¹⁹⁴. La lutte de Gandhi (1869-assassiné le 30/1/1948) inspira le pasteur baptiste américain Martin Luther King (1929-assassiné le 4/4/1968), dans sa lutte active contre la ségrégation raciale¹¹⁹⁵. Leur principal problème fut la passivité de leur groupe subissant un système injuste. Nous avons vu en quatrième partie que les premières étapes de leur épopée non-violente furent de réveiller leur fierté, leur combativité, leur détermination à entrer en résistance.

§ 2 : Le primat de l'action

Henri Bergson ne dit-il pas : « Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action¹¹⁹⁶ ! » La doctrine politique de la non-violence dépend surtout de méthodes pour agir, élaborées sur le terrain à travers diverses campagnes d'actions. Marqué par l'« idéalisme pratique¹¹⁹⁷ » de Gandhi, Martin Luther King tenait à ne pas s'égayer dans le brouillard de l'abstraction théologique¹¹⁹⁸ et ses sermons avaient un fort ancrage existentiel : « La non-

¹¹⁹⁰ GUSDORF Georges, *La vertu de force*, Paris, PUF, 1960, p. 86.

¹¹⁹¹ MULLER Jean-Marie, *L'évangile de la non-violence*, Paris, Fayard, 1969, p. 66.

¹¹⁹² BARRÉA Jean, *L'Utopie ou la guerre*, op. cit., p. 556. Cf. aussi TRUE Michael, *An Energy Field More Intense Than War. Nonviolent Tradition and American Literature*, New York, Syracuse University Press, 1995.

¹¹⁹³ PÉGUÉ Charles, *L'Argent suite*, dans *Cahiers de la Quinzaine*, XIV, 9, 27 avril 1913, repris dans *Œuvres en prose complètes*, tome III, Bibliothèque de la Pléiade, 1992, p. 936, 1250-51.

¹¹⁹⁴ Le dilemme n'est pas tant entre violence et non-violence qu'entre non-violence et passivité. On oppose généralement avec une certaine complaisance la non-violence à la violence qui ne reste le plus souvent que le fait d'une petite minorité. Il convient plutôt d'opposer la non-violence à la collaboration de la majorité. Cf. MULLER Jean-Marie, *Stratégie de l'action non violente*, Le Seuil, 1981, p. 62.

¹¹⁹⁵ NOJEIM Michael J., *Gandhi and King: The Power of Nonviolent Resistance*, Westport, Praeger, 2004 ; LOURME Louis, *La Non-Violence*, dans BOURDEAU Vincent & MERRILL Roberto (dir.), *DicoPo. Dictionnaire de théorie politique*, 2007 ; URL : <http://www.dicopo.fr/spip.php?article95>.

¹¹⁹⁶ Repris de nos jours à sa manière par Edgar Morin, pour qui « la formule complexe de l'anthropolitique ne se borne pas au « penser global, agir local », elle s'exprime par le couplage : penser global/agir local ; penser local/agir global. La pensée planétaire cesse d'opposer l'universel et le concret, le général et le singulier : l'universel est devenu singulier - c'est l'univers cosmique, et concret - c'est l'univers terrestre » (MORIN Edgar, *Vers l'abîme ?*, p. 61, L'Herne, 2007).

¹¹⁹⁷ SÉMELIN Jacques, *Non-violence*, article de l'*Encyclopedia Universalis*.

¹¹⁹⁸ « Ma conviction est que le pasteur doit, en quelque sorte, adopter des positions théologiques et philosophiques profondes mais les exposer dans un cadre concret. Mon rôle devra toujours être de rendre

violence n'est pas une théorie ; elle s'exprime par des actes dans la vie des hommes, ou bien elle n'est pas. C'est dans la vie qu'elle peut s'exprimer¹¹⁹⁹. » Dans une prédication de 1967, il dit : « L'heure n'est pas aux illusions romantiques ni à de creux débats philosophiques sur la liberté. Elle est à l'action. Ce qu'il nous faut, c'est une stratégie qui nous permette d'obtenir le changement, un programme tactique qui permette de ramener le Noir dans le courant principal de la vie américaine le plus vite possible¹²⁰⁰. » Déjà Aristote disait que « les choses qu'il faut avoir apprises pour les faire, c'est en les faisant que nous les apprenons¹²⁰¹ » ; « pour savoir faire du vélo il ne suffit pas d'avoir lu la notice¹²⁰² ». Sans angélisme naïf ni incantation stérile, King organisait « des séances d'entraînement consacrées aux sociodrames destinés à préparer les futurs manifestants à faire face à certaines provocations. On y dépeignait franchement les abus, tant verbaux que physiques, de la police et de ceux qui s'instituent gardiens bénévoles de la loi, et les règles de l'action non-violente à observer, à savoir résister sans agressivité, encaisser les injures sans répliquer et se laisser rouler de coups sans en rendre un seul¹²⁰³ ».

Dans tout art, ce qui paraît difficile au débutant devient facile avec la pratique. La première heure au volant d'une automobile exige du néophyte une grande concentration. Après plusieurs mois d'entraînement, il réussit des performances automobiles cent fois supérieures à son premier essai et pourtant son cerveau travaille moins, comme l'ont démontré des chercheurs en neurosciences comparant l'imagerie cérébrale dans ces deux situations (les zones du cerveau sont d'autant moins colorées qu'elles sont actives). Gérer ses conflits de manière non-violente, ça s'apprend, ça demande du temps et des efforts. Cela commence à la maison et au travail, avec les petites tensions de tous les jours. Il ne suffit pas d'énoncer le principe non-violent, il faut surtout en acquérir les méthodes concrètes, qui rendent effectif et fécond l'énoncé, dans des situations toujours plus conflictuelles. Il en va de la non-violence comme du chas de l'aiguille. Un myope sans lunette découragé de ne pas réussir à y enfiler un fil s'écriera : « c'est vraiment impossible à faire ! », jusqu'à ce qu'il enfle d'abord des lunettes et se mette à l'école de la couturière qui a acquis de la dextérité. Pour les militants de la non-violence, un gramme de pratique vaut mieux qu'une tonne de théorie : « Sans l'orthopraxie, l'orthodoxie tourne à vide, voire en porte à faux¹²⁰⁴. » Et Jo Pyronnet de préciser : « Pour obtenir quelque chose du gouvernement, l'essentiel de notre action politique consistera à réaliser nous-mêmes, à notre échelle, ce que nous réclamons », dans l'esprit de Gandhi qui insistait : « Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde. » Le

simple ce qui est complexe. Par-dessus tout, je considère la prédication comme un double processus. D'un côté, je dois chercher à changer l'âme des individus afin que les sociétés dans lesquelles ils vivent puissent être changées. De l'autre, je dois chercher à changer les sociétés afin que l'âme des individus subisse un changement. Par conséquent, je dois m'intéresser au chômage, aux taudis et à l'insécurité économique. Je suis un défenseur ardent de l'évangile social » (CARSON Clayborne (dir.), *Martin Luther King. Autobiographie*, Paris, Bayard, 2008, p. 38 & 53). Il consonne au poète anglais Percy Bysshe Shelley : « *The soul's joy lies in the doing* » (« La joie de l'âme est dans l'action »).

¹¹⁹⁹ Cité par PYRONNET Joseph, *Une nouvelle force de frappe : L'action non-violente*, 1965, p. 55. La prédication est tout au service de l'engagement concret. Cf. LISCHER Richard, *A Theology of Preaching: The Dynamics of the Gospel*, Wipf & Stock Publishers, 2001; LE MARCHAND Joseph, *Au-delà du dualisme théorie et pratique ; empirisme et scientisme : comment élaborer des savoirs pour la paix issus de pratiques de paix ?*, Paris, 2005 ; URL : http://www.irenees.net/bdf_fiche-auteur-26_fr.html.

¹²⁰⁰ KING Martin Luther, *Et maintenant où allons-nous ?*, dans *Je fais un rêve*, Paris, Bayard, 1987, p. 166.

¹²⁰¹ *Éthique à Nicomaque*, II, 1, 1103 a33, trad. Vrin, 1979, p. 88.

¹²⁰² Le site <http://yolin.net/citationsf.html> attribue cette maxime à Aristote.

¹²⁰³ KING Martin Luther, *Révolution non-violente*, Payot, coll. *Petite bibliothèque*, p. 70. À propos de l'entraînement à la non-violence, cf. PATFOORT Pat, *Une introduction à la non-violence*, 1984, p. 38 sq.

¹²⁰⁴ PYRONNET Joseph, *Une nouvelle force de frappe : L'action non-violente*, 1965, p. 139.

passage par l'expérience est condition de crédibilité ! Voici comment le jésuite Gustave Martelet parvient à mettre en mots ce volet du nouveau paradigme : « Dans une telle conception opératoire et existentielle de la vérité, n'est vrai que ce qui réussit dans l'ordre [...] de l'action ; n'est vrai aussi que ce qui est éprouvé comme réel dans l'ordre de l'existence personnelle ou sociale. Par rapport à une vision métaphysique de la vérité qui a commandé en gros jusqu'au XVIII^e siècle la réflexion occidentale et qui a défini le contexte culturel du travail de l'Église elle-même, c'est une révolution¹²⁰⁵. » Dans *De la politique pure*, Bertrand de Jouvenel crée un dialogue imaginaire dans lequel Alcibiade dit, face à Socrate : « Connaître et permettre à d'autres d'accéder à la connaissance est le but de Socrate, agir et faire agir les autres est le mien¹²⁰⁶. » Le souci d'agir n'est pas spécifique à notre temps mais un changement de paradigme se joue autour du souci d'opérationnaliser les concepts, du primat du savoir-faire et du comment faire¹²⁰⁷.

Ce trait caractéristique de la démarche militante en non-violence¹²⁰⁸, Muller exprime ainsi, sur base de 35 ans d'engagement sur le terrain et aussi de réflexion partagée dans une bonne quinzaine de livres : « Je ne suis pas "non-violent", je ne suis pas "un non-violent", je ne suis ni "adepte", ni "apôtre" de la non-violence. J'aimerais seulement pouvoir dire que je suis un ami de la non-violence, comme les philosophes aiment à se dire amis de la sagesse. Au demeurant, je regarde la non-violence comme le porche de la sagesse. Tout au long de ces années de réflexion, je me suis également efforcé, à la mesure de mes possibilités, d'agir. Je suis donc un "militant" de la non-violence. Le militant a parfois la mauvaise réputation d'être un activiste incapable de se distancier de son action. Il est suspecté d'avoir des idées trop arrêtées pour être capable d'une réflexion sans préjugés. Serait ainsi accréditée l'idée paradoxale que le militant de la non-violence est mal placé pour proposer une réflexion sur la non-violence. Je pense, tout au contraire, qu'il faut avoir l'expérience de la non-violence, c'est-à-dire l'expérience de l'action non-violente, pour mener à bien une réflexion sur la non-violence. Celui qui reste extérieur à l'action non-violente n'en verra que les limites et sera incapable d'en comprendre la dynamique interne qui lui donne sa force. Je revendique donc que ma réflexion sur la non-violence s'enracine dans mon expérience de militant de la non-violence¹²⁰⁹. »

Face aux principaux théoriciens et praticiens de la non-violence français, en 1979, René Girard renâcle : « Votre insistance trop grande sur les méthodes m'inquiète un peu. Vous êtes toujours dans une espèce de frontière entre une lecture de l'Évangile, que je trouve excellente, et l'action politique. Au fond, vous cherchez une sorte d'entre-deux. [...] Le mot "opérationnel" me gêne. » Le jésuite Christian Mellon lui répond : « Notre insistance sur les

¹²⁰⁵ MARTELET Gustave, *Praxis humaine et magistère apostolique*, dans *NRT*, n° 97, juin 1975, p. 525 ; URL: <http://www.nrt.be/docs/articles/1975/97-6/1166-Praxis+humaine+et+magist%C3%A8re+apostolique.pdf>.

¹²⁰⁶ DE JOUVENEL Bertrand, *De la politique pure*, p. 51. Cf. au XVII^e siècle, Vincent de Paul : « Toute notre œuvre est dans l'action » (« *Totum opus nostrum in operatione consistit* »). [...] Aimons Dieu, mes frères, aimons Dieu, mais que ce soit aux dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages » (*Conférences aux missionnaires*, tome XI des *Écrits de saint Vincent de Paul* publiés par le Père Pierre Coste, 1911, p. 40).

¹²⁰⁷ Au fondement de la Revue *Alternatives Non-Violentes* « la règle que la réflexion théorique n'est pas pour nous un but en soi. Elle vise à éclairer l'action » (éditorial d'*ANV* n° 60, juillet-août 1986). « Une révolution requiert un grand effort dialectique de théorisation mais également de praxis. Et j'irai plus loin : ma conviction, c'est que la praxis constitue, fondamentalement, ce qui fait qu'une révolution en est une ou pas, pour de vrai. C'est la "praxis transformatrice" qui change la réalité ; c'est, du moins, l'expérience que nous sommes en train de vivre ici, au Venezuela, depuis 1999 » (CHÁVEZ Hugo, *Dieu et la révolution. Entretien avec Ignacio Ramonet*, dans *Le Monde diplomatique*, mars 2015, p. 16 et 17).

¹²⁰⁸ Cf. PAFFENHOLZ Thania & REYCHLER Luc (dir.), *Construire la paix, un processus d'apprentissage complet*, dans *Construire la paix sur le terrain, Mode d'emploi*, Bruxelles, GRIP ; URL : [Irenees.net](http://irenees.net).

¹²⁰⁹ MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, op. cit., Avant-propos.

méthodes est due en partie à notre réaction contre l'amalgame habituel de la non-violence au pacifisme, à la passivité, à la pureté morale. Réduire la non-violence au "prophétisme", c'est au fond la manière la plus élégante de s'en débarrasser ! Il est donc vital, pour nous, d'insister sur le fait qu'il s'agit bien d'action et d'action qui se veut efficace¹²¹⁰. » Il le redit : « Ce qui a assuré la postérité de la "non-violence" ne procède pas du simple rejet de la violence, mais de l'élaboration d'une méthode d'action. C'est pourquoi je préfère parler d'"action non-violente" plutôt que de "non-violence"¹²¹¹. »

§ 3 : C'est la méthode qui fait le lien entre le principe et l'expérience

Le principe de base du combat non-violent est de mettre la violence hors d'état de nuire par une initiative qui relève d'un autre registre que la violence. La belle charge éthique du principe reste impuissante sans la force d'une méthode qui fournit les moyens concrets de son application. Nous l'avons déjà concrètement illustré avec l'aïkido. Le combat non-violent tient ensemble les impératifs moraux du respect des personnes et la nécessité stratégique de ne pas laisser faire un agresseur, sous peine d'une passivité qui fait le lit de sa domination. Le défi est de mettre des bâtons dans les roues de l'agression, sans se faire piéger par l'agressivité, sans entrer dans la dynamique contagieuse de la violence. Ce sont les techniques qui nous apprennent à empêcher un violent de prendre le pouvoir sur nous et d'en tirer profit. Et c'est la pratique assidue d'exercices qui réconcilie le savoir et le savoir-faire. L'intégration d'une méthode se fait à travers un long chemin d'entraînement, avec des exercices à complexité croissante. Cela est vrai dans les registres interpersonnel tout autant que collectif (dans une campagne de non-coopération et de désobéissance civile, boycottage, défense civile contre l'envahisseur, etc.).

§ 4 : La cohérence entre fin et moyen

Tolstoï pensait la non-violence comme une fin en soi ; Gandhi, lui, en a fait un moyen d'action. Grâce à son intelligence politique, il a élaboré des stratégies sur lesquelles il entendait fonder l'efficacité de son action. Il n'empêche, sa non-violence ne se réduit pas à une technique d'action, elle a pour ressort moral le lien infrangible entre la fin et les moyens employés. Voici un texte parmi les plus cités de ce juriste hindou : « Votre grande erreur est de croire qu'il n'y a aucun rapport entre la fin et les moyens. C'est comme si vous prétendiez que d'une mauvaise herbe, il peut sortir une rose. Les moyens sont comme la graine et les fins comme l'arbre. Le rapport est aussi inéluctable entre la fin et les moyens qu'entre l'arbre et la semence. On récolte exactement ce que l'on sème. La fin vaut ce que valent les moyens. À fins bonnes, moyens bons. Je n'admets pas les raccourcis de la violence pour parvenir au succès. L'expérience me prouve qu'un bien durable ne peut jamais venir du mensonge et de la violence¹²¹². » Le Siracide dans la Bible disait déjà cette vérité aussi vieille que les montagnes : « Tel l'eunuque qui voudrait déflorer une jeune fille, tel celui qui prétend établir la justice par la violence » (Ecclés. 10,2). Mais la révolution de Gandhi est de prendre ce principe moral à la lettre, au cœur d'une action politique d'envergure. Ses campagnes étaient basées sur ce slogan : « Tels sont les moyens, telle est la fin » (« *As the means, so the end*¹²¹³ »).

¹²¹⁰ Table ronde entre René Girard, Christian Mellon, Jean-Marie Muller, Hervé Ott et Jacques Sémelin (extraits), dans *ANV* n° 36, janvier 1980, p. 11.

¹²¹¹ MELLON Christian, *Jésus, modèle de non-violence ?*, dans *La Croix*, 21 décembre 2012.

¹²¹² GANDHI, *Hindswaraj or Indian Rule*, Ahmedabad, Navajivan, 1938, p. 71, repris dans *Tous les hommes sont frères*, op. cit., p. 147.

¹²¹³ *Young India*, 17 juillet, 1924. Pour une étude approfondie sur cette question, cf. TERCHEK Ronald J., *Gandhi: Nonviolence and violence*, dans *Journal of Power and Ethics*, juillet 2001. Cf. aussi PRASAD Ganesh, *Importance of Non-Violence: according to Gandhi*, IRJMSH (*International Research Journal of*

Traditionnellement, les discernements moraux portaient sur la justesse de la fin. Gandhi déplace notre attention de la fin vers les moyens utilisés¹²¹⁴. Dans les années 50, Simone Weil réfléchit au mécanisme par lequel la violence mise en œuvre pervertit la justesse de la cause. L'usage de moyens injustes finit par rendre la fin injuste. Une cause noble au départ est ainsi annulée par « un renversement du rapport entre le moyen et la fin¹²¹⁵ ». Dès lors, ce qui devient important, c'est d'« examiner avant tout n'importe quel fait humain en tenant compte bien moins des fins poursuivies que des conséquences nécessairement impliquées par le jeu même des moyens mis en usage¹²¹⁶ ». En 1966, dans un pamphlet qui s'en prend aux idées reçues de son temps, Jacques Ellul (1912-1994) écrit : « La vérité à laquelle il faut rigoureusement, durement se tenir c'est le contraire du lieu commun : les Moyens corrompent les Fins... Tout moyen aujourd'hui détruisant fût-ce un homme dans son corps ou dans son âme, et serait-ce pour libérer un million d'hommes, ne conduira jamais qu'à l'esclavage du million d'hommes pour qui l'on travaille ... Les plus nobles fins assignées à la guerre sont pourries par la guerre ... Le droit établi par la violence sera toujours l'injustice. Le Bien établi par la ruse ou la contrainte sera toujours le Mal. La Foi obtenue par le prosélytisme sera toujours l'hypocrisie. La Vérité répandue par la propagande sera pour toujours le Mensonge. La Société parfaite organisée dans le sang, même d'hommes coupables, sera pour toujours un bagne. Voilà ce qui est exact. Mais la médiocrité, la veulerie, la vanité, la satisfaction de soi sont si grandes chez l'homme qu'il préfère tous les mensonges à cette humble et quotidienne reconnaissance de l'importance du moyen d'aujourd'hui¹²¹⁷. » Il consonne à Jean Goss (1912-1991), qui est tout aussi provocateur pour son époque : « Il est toujours dangereux, répond-il en 1969 dans un débat, d'insister sur les fins sans étudier sérieusement les moyens. Je crois que le diable est bien plus malin pour se cacher dans les fins que dans les moyens. Quand je lisais les discours d'Adolf Hitler, je n'y voyais pas facilement le diable. Mais quand je voyais les moyens employés par l'armée allemande je voyais le diable de mes propres yeux. Ce qui caractérise la morale chrétienne, c'est un lien extrêmement étroit entre le faire et l'être. C'est une des caractéristiques fondamentales de l'éthique chrétienne qu'on ne puisse dissocier le faire de l'être¹²¹⁸. »

S'opère ainsi un renversement de perspective. La doctrine traditionnelle s'intéresse aux exceptions de légitime violence, que l'on doit bien accepter dans ce monde corrompu par le péché : la fin juste justifie *in fine* les moyens violents. Un nouveau paradigme apparaît, qui

Management Sociology & Humanities), vol. 5, 2014; URL : www.IRJMSH.com. Cf. aussi MULLER Jean-Marie, *Apprendre la langue de la non-violence*, dans *Diogène*, n° 243-244, mars 2013, p. 17-18 (6-21).

¹²¹⁴ Voici ce qu'écrit le pacifiste Barthélémy de Light en 1935 : « Tout but suggère ses propres moyens. Celui qui néglige cette loi subit inévitablement la dictature des moyens. Car si certains moyens portent en eux une destination à contre-sens du but poursuivi, plus l'homme les emploie, plus il est amené à dévier de l'objet poursuivi, et plus il est fatalement déterminé par ces moyens dans son action... L'emploi des moyens de guerre moderne rend injuste la cause la plus juste, puisque ceux qui s'y laissent entraîner ne peuvent faire autrement que de descendre au même niveau de violence brutale que ceux qu'ils combattent » (DE LIGHT Barthélemy, *Pour vaincre sans violence*, Paris, G. Mignolet & Storz, 1935, p. 65 et 76, cité par LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas...*, op. cit., p. 231). Léon Trotski écrit en 1938 : « Le moyen ne peut être justifié que par la fin. Mais la fin a aussi besoin de justification. Du point de vue du marxisme, qui exprime les intérêts historiques du prolétariat, la fin est justifiée si elle mène à l'accroissement du pouvoir de l'homme sur la nature et à l'abolition du pouvoir de l'homme sur l'homme » (TROTSKI Léon, *Leur morale et la nôtre*, 1938 ; URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/trotsky_leon/leur_morale_et_la_notre/leur_morale.html).

¹²¹⁵ WEIL Simone, *Écrits historiques*, Paris, Gallimard, 1960, p. 59.

¹²¹⁶ *Idem*, p. 233. Cf. déjà en 1951 : *Cahiers*, Tome I, Paris, Plon, 1951, p. 46.

¹²¹⁷ ELLUL Jacques, *Exégèse des nouveaux lieux communs*, La Table Ronde, Coll. *La petite vermillon*, n° 38, p. 297-298.

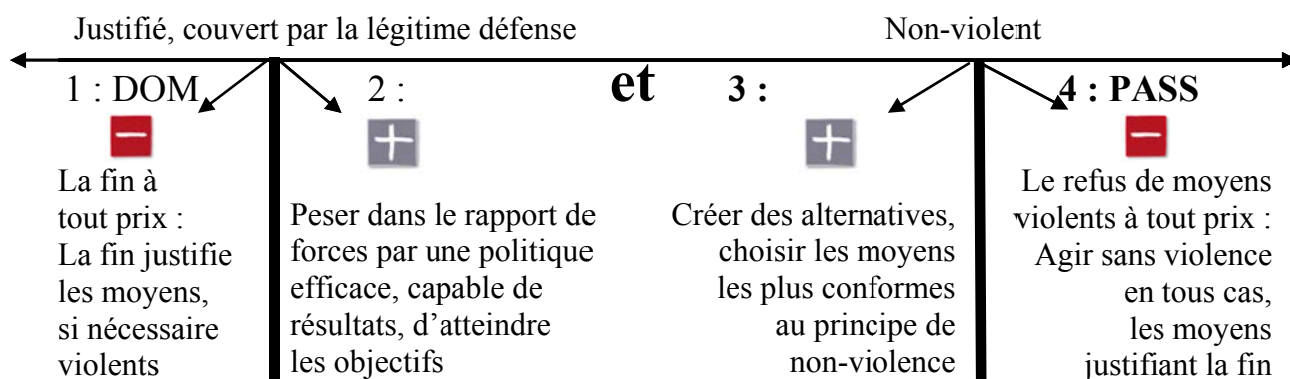
¹²¹⁸ GOSS-MAYR Jean & Hildegard, *Une autre révolution*, op. cit., p. 103.

s'intéresse au mécanisme inverse, à la manière dont des moyens injustes rendent finalement la fin injuste. Dans leur lutte de libération du régime soviétique, les intellectuels dissidents ont tiré les leçons de la Révolution bolchevique de 1917 qui a échoué pas tant en raison de ses fins (donner le pouvoir au peuple) que de ses moyens violents. Voyant comment la violence révolutionnaire a engendré un totalitarisme, le Russe Andreï Sakharov, le Tchèque Václav Havel, le Polonais Adam Michnik influençant les leaders des peuples comme Lech Walesa, ont été guéris de l'illusion de croire que la violence peut construire une société juste et démocratique. Si la fin est de construire une démocratie, fondée sur les droits de l'homme, alors il faut employer d'autres moyens que la violence révolutionnaire¹²¹⁹. Il ne suffit donc pas d'abord de renverser le pouvoir soviétique mais surtout de renforcer la société civile. La violence a été récusée comme erreur stratégique et comme contradiction fondamentale entre fin poursuivie et moyens employés pour l'atteindre. Václav Havel se dit d'une « profonde méfiance pour l'idée selon laquelle un avenir conquis par la force peut être réellement meilleur, c'est-à-dire qu'il ne porte pas fatalement les traces de la violence exercée pour sa conquête¹²²⁰ ». Ainsi, la Révolution de velours à l'Est est parvenue à faire implorer les régimes communistes, en étant particulièrement attentive aux moyens, car ce sont eux qui permettent *in fine* de faire progresser l'objectif fondamental visé¹²²¹. Sur le modèle de Mt 6,33¹²²², on pourrait dire : « Prenez soin des moyens et le reste vous sera donné par surcroît. »

Section 2 : "La fin justifie les moyens" - "Les moyens contiennent la fin"

§ 1 : La question disputée mise en schéma

Le schéma ci-dessous reprend les termes de la question disputée :



¹²¹⁹ Ce principe au fondement du nouveau paradigme est devenu aujourd'hui évident à beaucoup. À titre d'exemple : « L'un des corollaires de l'unité entre théorie et pratique est qu'une société démocratique doit être conquise par une lutte démocratique » (DRAPERI Jean-François, *Rendre possible un autre monde*, Presses de l'économie sociale, 2009).

¹²²⁰ HAVEL Vaclav, *Le pouvoir des sans-pouvoirs*, Calmann-Lévy, Essais politiques, 1989, p. 127. « Justifier la violence pour reconquérir la liberté, c'est courir le risque de la justifier dans la future société, même une fois l'indépendance acquise. L'exemple de l'Algérie est à prendre en considération » (TEMARU Oscar, leader indépendantiste de Polynésie, interviewé par *Non-violence Actualité*, septembre 1993). Pour un examen de l'échec stratégique de la lutte armée palestinienne et les lourdes conséquences de l'option violente de l'OLP, cf. RAVENEL Bernard, *De la résistance armée à la résistance non-violente. Réflexions sur un itinéraire spécifique*, Supplément aux Actes du colloque au Palais du Luxembourg, février 2011, qui s'appuie sur Oliver Carré dans le bulletin du GRAPP, n° 42-43-44, juillet 1977-mars 1978, p. 10. C'est dès les années 50 et 60, que des options armées ont eu de lourdes conséquences, en desservant la cause palestinienne, dans ce rapport du faible au fort.

¹²²¹ Cf. MELLON Christian & SÉMELIN Jacques, *La non-violence*, op. cit., p. 41-43.

¹²²² « Cherchez le Royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. »

En colonne DOM de ce schéma, l'amoralisme politique prône l'action efficace sans considérer sa moralité. À l'autre extrémité, en colonne PASS, le moralisme apolitique prône l'action morale sans en considérer l'efficacité. La *Realpolitik* radicalise la fin au détriment des moyens, le pacifisme radical absolutise les moyens non-violents au détriment de la fin. La ligne horizontale du schéma range les stratégies d'autant plus à gauche qu'elles sont de l'ordre d'un "pouvoir exercé sur", d'autant plus à droite qu'elles sont de l'ordre d'un "pouvoir subi sous".

La stratégie non-violente quitte cette droite stérile, enfermée sur un seul axe¹²²³, en extrayant la part de vérité et la part d'erreur d'une part du slogan "la fin justifie les moyens", d'autre part du slogan "les moyens contiennent la fin". Tracer les deux lignes verticales, c'est trier les moyens selon un double critère : leur valeur morale ET leur capacité à atteindre la fin recherchée. La non-violence n'est pas une fin en soi mais l'ensemble de ces moyens discernés en vue d'optimiser le dénouement de la crise. Nous verrons plus loin l'art de créer des alternatives. À ce stade, engrangeons qu'il n'y a pas à choisir le primat des moyens au détriment de l'efficacité, ni le primat des résultats au détriment de la morale. Le choix des moyens est aussi important que le choix de la fin¹²²⁴ : justice de la fin et justesse des moyens : tous deux requièrent un travail de recherche et de discernement. « Le choix des moyens est second par rapport au choix de la fin mais il n'est pas secondaire¹²²⁵. » Lanza del Vasto¹²²⁶ critique une certaine apparente efficacité, qui est « la valeur d'un moyen, abstraction faite de sa fin ». La véritable efficacité réside dans la non-violence, qui démonte et jette à terre les justifications de la violence. « La non-violence, c'est le contraire de la justification des mauvais moyens par la bonne fin, et si la fin est juste, les moyens doivent l'être aussi. C'est pourquoi la non-violence ou force de la justice n'est efficace qu'au service de la justice. [...] Certes, personne ne possède la vérité mais l'esprit de justice est dans tout homme, dans l'ennemi comme en moi-même¹²²⁷. »

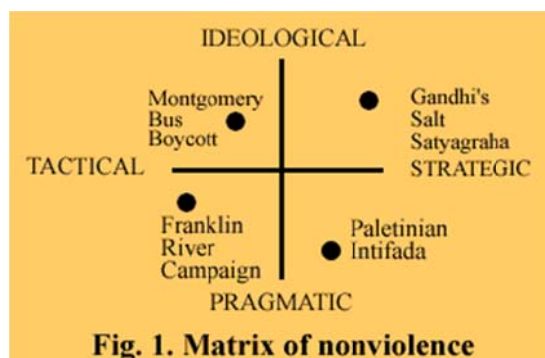
¹²²³ Burrowes propose une matrice avec un axe vertical (du plus idéologique au plus pragmatique, tactique, stratégique) et un axe horizontal (du plus réformiste au plus révolutionnaire), par laquelle il classe les différentes campagnes d'action : Cf. BURROWES Robert J., *The Strategy of Nonviolent Defense: A Gandhian Approach*, Albany, State University of New York Press, 1996, p. 100-101. M. L. King avait déjà recouru à cette représentation spatiale : l'axe vertical désignant chez lui les forces spirituelles et l'axe horizontal les forces politiques, économiques et sociales. « Comme dit Booker T. Washington : "Ne laissez jamais un homme vous abaisser tellement que vous dussiez le haïr" » (discours de M. L. King, 5/12/1955, cité par Pyronnet Joseph, *op. cit.*, p. 72).

¹²²⁴ « Déclarer que les moyens sont plus importants que les fins est encore une autre manière d'écarter la réponse facile et automatique de la prégnance des valeurs. Les fins transversales et modelées par les valeurs ne sont pas les déterminants de l'action. Ce sont les objectifs intermédiaires (offerts par les moyens que sont les règles du jeu) qui l'emportent sur les objectifs transversaux » (CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, *op. cit.*, p. 21).

¹²²⁵ MELLON Christian, MULLER Jean-Marie & SÉMELIN Jacques, *La dissuasion civile. Principes et méthodes de la résistance non-violente dans la stratégie française*, Fondation pour les Études de défense Nationale, 1985, p. 22.

¹²²⁶ Il avait été vivre aux côtés de Gandhi en Inde, de décembre 1936 à juin 1937. Le Mahatma l'appelait « *Shantidas* » (serviteur de paix). LANZA DEL VASTO, *Le pèlerinage aux sources*, Paris, Éditions Denoël, 1943 & *Principes et préceptes du retour à l'évidence*, Denoël, 1945. Dès 1948, il fonda la Communauté de l'Arche sur le modèle de l'ashram gandhien.

¹²²⁷ LANZA DEL VASTO, *Technique de la non-violence*, Denoël, 1971, p. 28-29.



§ 2 : Réconcilier éthique et politique

En 1955, 7 ans à peine après la mort de Gandhi, Paul Ricœur écrit : « Les campagnes de Gandhi réalisent non seulement la présence symbolique des fins humanistes, mais leur réconciliation effective avec des moyens qui leur ressemblent ; loin donc que le non-violent exile les fins hors de l'histoire et déserte le plan des moyens qu'il laisserait à leur impureté, il s'exerce à les joindre dans une action qui serait intimement une spiritualité et une technique¹²²⁸. » Ainsi donc, « la non-violence n'est ni une éthique, ni une politique mais, inséparablement, les deux. Les non-violents athées comme les non-violents croyants, essaient de penser et de pratiquer une politique qui soit éthique et une éthique qui soit politique, de dépasser l'opposition entre les deux ou, comme l'on dit traditionnellement, "la contradiction entre la fin et les moyens". Telle est la matrice de sens de la non-violence. L'accès à cette problématique n'a pu se faire qu'en rupture avec des traditions de pensée qui avaient radicalement séparé, voire opposé éthique et politique¹²²⁹. » Le primat de l'action et des méthodes transformatrices offrent de résoudre de manière nouvelle la tension entre moyens non-violents et fins efficaces : on considère ET les fins poursuivies ET « les conséquences nécessairement impliquées par le jeu même des moyens mis en usage », précise Simone Weil. L'apport n'est pas tant théorique que pratique. La bonne gestion des conflits augmente concrètement le nombre d'alternatives stratégiques et invente de nouveaux moyens conformes au principe d'homogénéité entre action et finalité, entre calcul d'efficacité stratégique et moralité¹²³⁰. La stratégie non-violente n'est pas à figer dans un bloc de principes idéologiques, elle est discernement souple dans la réalité, qui évalue aussi les risques de chaque stratégie et ses chances de réussite. Gandhi était un non dogmatique : attaché au principe d'*ahimsā* (ne pas nuire, ne pas porter atteinte à l'intégrité), il critiquait ceux qu'il appelle les « sectaires de l'*ahimsā* », qui en font un « fétiche qu'ils vénèrent aveuglément¹²³¹ ». « On pourrait d'ailleurs imaginer des circonstances où ce serait faire preuve de violence que de ne pas tuer, et satisfaire à l'*ahimsā* que de donner la mort à quelqu'un¹²³². »

¹²²⁸ RICŒUR Paul dans la revue *Esprit*, février 1949, repris dans *Histoire et vérité*, Paris, Seuil, 1955, p. 42.

¹²²⁹ *Alternatives Non-Violentes*, n° 64, consacré à *Religions et violence*, juillet 1987. « La culture de violence repose sur deux piliers, l'un idéologique, l'autre stratégique. L'idéologie nous fait croire que la violence est immanente à l'action humaine, et la stratégie nous enseigne que la violence est "nécessaire" pour agir efficacement. De même, la culture de non-violence doit être fondée sur une philosophie et une stratégie. Il faut déconstruire l'idéologie de la violence et discréditer la stratégie de l'action violente, et, dans le même temps, construire une philosophie de la non-violence et inventer une stratégie de l'action non-violente. Si les deux registres de la philosophie et de la stratégie doivent être clairement distingués, ils ne doivent pas être séparés. Il y a continuité entre l'une et l'autre. La philosophie est la quête d'une sagesse pratique qui dispose et invite l'homme à l'action. Penser, c'est vouloir, et vouloir, c'est agir. Précisément : penser la justice, c'est vouloir la justice, et vouloir la justice, c'est agir pour la justice. Certes, le philosophe voudrait bien profiter d'une vie paisible consacrée entièrement à la réflexion, à la méditation et à la contemplation. Mais il doit renoncer à ce rêve, car il n'a pas le choix : il doit agir. [...] La philosophie de la non-violence s'élabore à travers un va-et-vient permanent entre la réflexion et l'action, l'une se nourrissant sans cesse de l'autre. C'est pourquoi, j'ai fait le choix délibéré de rassembler dans un même ensemble les éléments d'un "traité de philosophie" et d'un "manuel pratique". J'ai voulu attacher autant d'importance à élaborer et définir les concepts qui permettent de penser la non-violence qu'à décrire et à exposer les méthodes qui permettent d'organiser une action non-violente. Ainsi, dans ce lexique, bien que leur signification s'inscrive sur des registres différents, j'ai voulu entremêler les termes philosophiques et les mots techniques en cherchant à constituer un ensemble homogène et cohérent » (MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, op. cit., Avant-propos).

¹²³⁰ Dans *Peut-on être radical et pragmatique*, Textuel, coll. « Encyclopédie critique », 2010, Irène Pereira dessine les contours d'une « radicalité pragmatique », qui tient dans l'art d'articuler un attachement radical à des principes forts et l'adaptation pragmatique à la situation, en mobilisant des moyens efficaces conformes aux valeurs morales et politiques.

¹²³¹ GANDHI, *Tous les hommes sont frères*, op. cit., p. 85.

¹²³² *Ibidem*.

Chapitre 2 : Une théologie de la révolution non-violente

Ce chapitre réfléchit à une théologie de la révolution non-violente, à partir de la doctrine gandhienne de non-violence. Le dialogue entre celle-ci et les catégories de la Tradition chrétienne me semble les enrichir toutes les deux. La théologie approfondit les réflexions des sciences humaines, en reliant la violence au péché, cette « invention chrétienne¹²³³ ». Ce regard ne simplifie pas la problématique, elle la densifie. L'apport d'une théologie biblique aux savoirs humains est abyssal plus que transversal : elle fait pénétrer l'épaisseur du drame. Elle appelle à la sagesse, au réalisme et à la lucidité à l'égard de la prégnance du mal. Telles sont les pistes que je développe dans *La non-violence évangélique et le défi de la sortie de la violence. Théologie pratique et gestion de conflits*, résumé dans les 3 paragraphes qui suivent.

D'une part, la gestion constructive des conflits, en plein essor en sciences humaines, offre de nouvelles ressources pour sortir de la violence. D'autre part, des groupes de chrétiens utilisant la non-violence comme méthode politique trouvent dans la vie et la prédication de Jésus une combativité assertive qui affronte sans peur les conflits. C'est sur cette nouvelle lecture de l'Évangile qu'ils fondent leurs combats pour la justice et pour une véritable paix sociale et politique. Dans ce livre, j'étudie les retombées en théologie de ces deux dynamiques contemporaines, en examinant comment elles renouvellent la problématique théologique articulant la non-violence évangélique et une attitude responsable face à la violence.

Les trois principales manières de les concilier sont mises en dialogue. La solution pacifiste et la position traditionnelle catholique comprennent « Tends l'autre joue » (Mt 5,39) comme un appel à ne pas résister, ce qui crée un dilemme entre obéir à l'Évangile ou se défendre efficacement. Les pacifistes renoncent à la légitime défense au nom de la fidélité à Jésus-Christ. Inversement, la tradition majoritaire, multiséculaire, reconnaît la nécessité d'une politique réaliste, par une argumentation de légitime défense entièrement basée sur le droit naturel, sans lien avec les pages non-violentes de l'Évangile. Une troisième voie comprend la péricope de Mt 5,38-42 comme un appel à résister mais par d'autres moyens que la violence. En trois exemples incisifs, Jésus propose des initiatives déroutantes retournant le système injuste contre lui-même, ce qui a pour effet de le subvertir de l'intérieur. Pour les porteurs de cette nouvelle interprétation, "renoncer à l'usage de la force" est une formule inadéquate qui crée le dilemme entre force (sous-entendue violente) ou non-force (sous-entendue non-violente ; à vrai dire, passivité). Le défi est d'optimiser le déploiement des forces sociales, économiques, culturelles, politiques, etc., qui font effectivement reculer le seuil des violences légitimées en "dernier recours".

Pendant 1600 ans, a prévalu le raisonnement suivant : 1) Jésus a dit dans l'Évangile et a pratiqué à l'heure de sa mort un amour oblatif qui renonce à ses droits personnels, qui s'offre plus qu'il ne défend la justice lésée. 2) Or, cette non-violence-là est socialement et politiquement impraticable. 3) Donc, il est logique et sage de dénier le caractère collectif et obligatoire de ces paroles évangéliques et d'en limiter la portée sociopolitique. S'appuyant sur cet arrière-fond, de nombreux évêques, théologiens et pasteurs ont parlé au XX^{ème} siècle de la non-violence évangélique en termes de non-résistance, et donc comme un choix intime à la conscience, une option personnelle laissée à la discrétion de chaque croyant. Les discours évoluent depuis que la non-violence évangélique est regardée comme un certain type de résistance, politiquement actif. Il devient alors pertinent de la reconnaître comme une invitation réaliste et responsable, aussi vraie à l'échelle personnelle que collective, avec

¹²³³ BOURGINE Benoît, FAMÉRÉE Joseph & SCOLAS Paul, *L'invention chrétienne du péché*, Paris/Louvain, Cerf/Faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain, 2008.

une réelle pertinence sociopolitique. Elle pourrait même devenir alors une exigence fondamentale du christianisme, inscrite au cœur de l'Évangile, requérant, pour être efficace, d'être un choix collectif. Elle concrétise l'appel à la conversion, à la transformation en profondeur de l'organisation de notre vie en Église et en société.

Dans la présente étude, qui procède à un synoptique des sciences humaines sur cette problématique, la parole est maintenant donnée brièvement à la théologie. Il s'agit ici d'interrelier les données engrangées par les autres sciences humaines et les catégories théologiques, dans un contexte où « une plus grande attention aux médiations politiques et stratégiques a fait reculer le fondamentalisme évangélique qui caractérisait hier bien des chrétiens non-violents. Aussi se montrent-ils davantage préoccupés de chercher des moyens concrets pour sortir de la violence que de prononcer des condamnations morales générales contre ceux qui, parfois au nom de valeurs proches des leurs, estiment que seule la violence est efficace pour lutter contre l'inacceptable. Cette évolution et ce pluralisme des attitudes se reflètent bien dans le document collectif *Lutter autrement, pour une action non-violente responsable et efficace*, élaboré et signé en 1989 par plusieurs milliers de chrétiens français¹²³⁴ ».

Section 1 : La foi révolutionnaire, ni révolution violente, ni spiritualisme

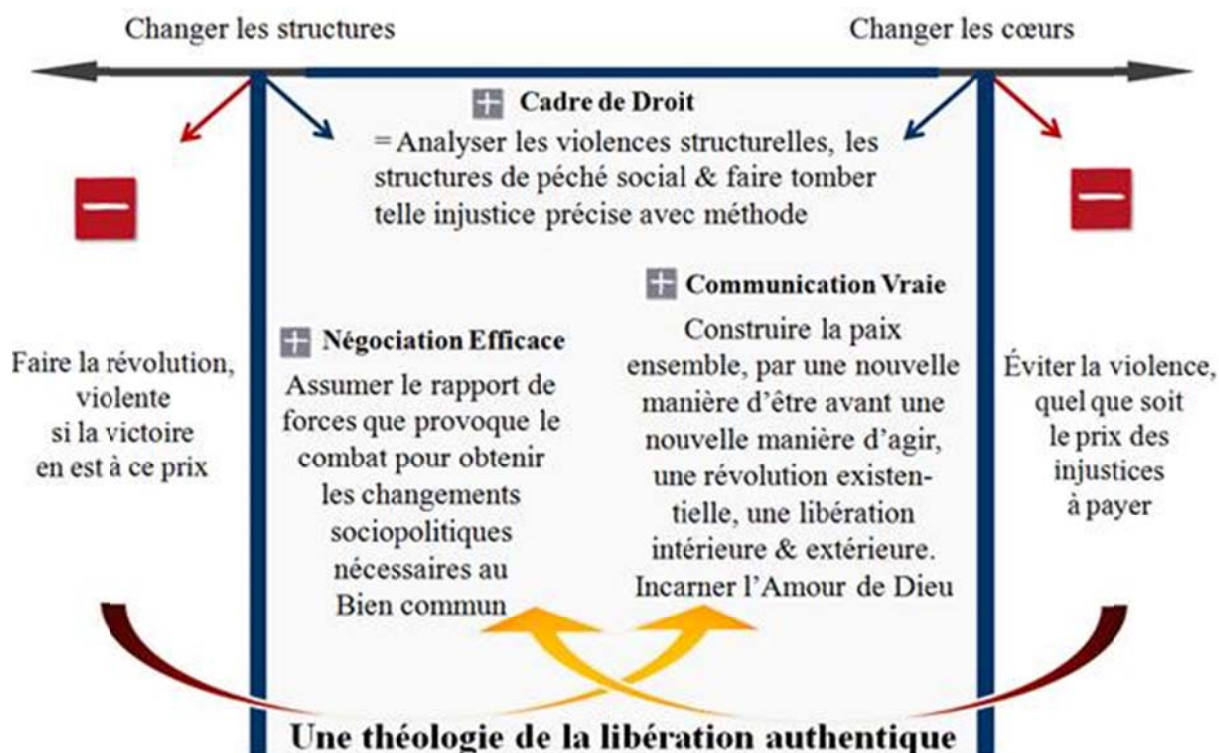
Dans la quatrième partie, nous avons commencé par étudier le changement radical de paradigme dans les affaires militaires depuis l'avènement des guerres asymétriques et le terrorisme international. Dans les attentats du 11 septembre 2001, une poignée de terroristes armés de simples cutters, sans le moindre char ni fusée balistique, a défié l'État le plus puissant du monde. De même dans les campagnes d'Afghanistan. La mutation de la violence politique depuis 1990 a ébranlé en profondeur les facteurs traditionnels de puissance. Nous avons ensuite examiné l'intérêt des ressources non-violentes du faible au fort, puis du fort au faible.

Je cherche dans ce chapitre à reprendre d'un point de vue théologique ces analyses du faible au fort, puis du fort au faible, en soulignant l'importance d'investir dans la résolution des conflits sociopolitiques et de réduire les injustices, afin d'échapper aux violences, d'abord celles d'en bas (les violences révolutionnaires des dominés, les violences n° 2, disait Mgr Helder Câmara), ensuite celles venant d'en haut, de la part des dominants (les violences n° 1, les violences structurelles, ainsi que les violences n° 3, les violences sécuritaires de répression).

Commençons par reformuler théologiquement le cadre conceptuel qui avait été posé en troisième partie. Il n'y a pas à choisir entre le changement des structures d'injustice et le changement des cœurs ; ce sont là deux registres qu'il faut apprendre à combiner dans le processus de transformation du monde et d'accueil du Royaume, ce Royaume de Dieu en train aujourd'hui de subvertir le désordre de ce monde marqué par le péché des injustices et de la domination.

En schéma :

¹²³⁴ MELLON Christian & SÉMELIN Jacques, *La non-violence*, P.U.F., coll. *Que sais-je ?*, 1994, p. 38.



§ 1 : La part de vérité de "changer les structures"

Plus une personne a percé les mécanismes des violences structurelles, plus elle saisit l'importance de s'engager en politique, de rejoindre d'autres personnes qui font entendre leur voix et agissent ensemble face aux injustices de la planète Terre, sur laquelle un milliard de personnes souffrent de la faim¹²³⁵. Pourquoi, pour le même travail, un Occidental gagne-t-il 100 fois plus qu'un Africain, alors que le coût de la vie du premier n'est que de deux ou trois fois plus élevé que celui du deuxième ? Seuls la lucidité et l'engagement actif pour la justice sociale nous éviteront des révolutions violentes. La « fermeté permanente », telle est la belle formule des chrétiens latino-américains pour désigner le combat non-violent¹²³⁶. La libération du peuple passe notamment par un changement profond des structures socio-économiques de la société. Et celui-ci requiert la mobilisation du plus grand nombre¹²³⁷. Pour les chrétiens, la promotion effective de la justice est la condition d'authenticité de l'évangélisation ; c'en est même une exigence préalable là où des groupes entiers de personnes vivent dans une extrême pauvreté. Un discours purement spirituel sur une fraternité toute théorique¹²³⁸ est creux et même blasphématoire. On ne peut pas vouloir le bien spirituel des personnes sans le vouloir au niveau concret. D'où l'urgence de travailler ensemble à ce que la terre tourne plus juste, selon le thème cher à l'ONG *Entraide et Fraternité*.

La "révolution permanente" contre les structures injustes et les mécanismes économiques producteurs des fortes inégalités entre Nations est à mener dans l'intérêt de tous, y compris des plus riches, s'ils veulent en finir avec la fausse paix de nos désordres établis au profit des

¹²³⁵ « Un enfant meurt de faim toutes les 6 secondes dans le monde » (slogan de la FAO).

¹²³⁶ PÉREZ ESQUIVEL Adolfo, *Le Christ au poncho*, Paris, Centurion, 1981, p. 34.

¹²³⁷ Cf. LENTIN Albert Paul, *Évangile, Violence, Révolution*, Gembloux, Éditions Duculot, 1970, qui témoigne d'« un fait nouveau : une prise de conscience commence à secouer la passivité des masses du Tiers-Monde » (introduction).

¹²³⁸ PICKETT Kate & WILKINSON Richard, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les petits matins en coédition avec l'Institut Veblen et Étopia, 2013.

plus forts, les vainqueurs de la colonisation. « Ce sont les mauvaises paix qui font les guerres totales », disait Bernanos. Et la guerre actuelle a un visage principalement économique. C'est par une œuvre continuelle de réédification sociale entre les peuples que la violence reculera. La révolution¹²³⁹ doit concerner les règles du jeu, sans quoi les "brigades des pompiers" de l'humanitaire se fatigueront sur les volutes de fumée, sans toucher à la source des foyers d'incendie¹²⁴⁰. Un autre point qui mériterait à lui tout seul un chapitre est tout le processus de réconciliation post-conflit : la justice et la vérité sont des conditions indispensables au véritable pardon¹²⁴¹.

Le pape François parle de la « foi révolutionnaire » et de l'apport décisif des mouvements populaires, en les exhortant à tout donner pour accomplir trois grandes tâches : « 1) Mettre l'économie au service des peuples. Les êtres humains et la nature ne doivent pas être au service de l'argent. Disons NON à une économie d'exclusion et d'injustice où l'argent règne au lieu de servir. Cette économie tue. Cette économie exclut. Cette économie détruit la Mère Terre. 2) Unir nos peuples sur le chemin de la paix et de la justice. 3) Défendre la Mère Terre¹²⁴². » Dans la revue *Esprit*, en 1933, Emmanuel Mounier disait déjà, à propos du capitalisme : « Jamais tyran n'accumula dans le silence de la normalité autant de ruines et d'injustices¹²⁴³. » Il est relayé en 1967 par Jean-Marie Domenach, alors directeur de la Revue : « Dans notre Europe, qui a bu à satiété le sang et le mensonge, la violence a presque entièrement perdu ses formes exhibitionnistes ; elle se civilise, elle sourit. Elle ne commande plus, elle suggère, elle anesthésie ; elle crée des mécanismes autonomes et rassurants¹²⁴⁴. » Dans le livre *La dérive totalitaire*, préfacé par Jean-Paul II, l'abbé Michel Schooyans soutient que « le libéralisme, dont le nom semble faire hommage à la liberté, est une imposture qui ne fait que masquer une fumisterie. Le but de celle-ci, comme le but de toute idéologie, c'est de "justifier" et de "légitimer" l'injustice par un appel perfide à la liberté et par une annexion des instruments (politiques, économiques, financiers, sociaux, démographiques) dont la liberté authentique se réserve normalement l'usage¹²⁴⁵ ».

§ 2 : La part d'erreur de la révolution violente

Le drame qui plane sur tout projet révolutionnaire est d'alimenter l'engrenage infernal des violences, pour une bonne part inconsciemment. En 1961, *Les Damnés de la terre* du psychiatre Frantz Fanon qui glorifie la violence de l'opprimé, a profondément marqué sa génération, avec la caution d'intellectuels comme Jean-Paul Sartre qui le préface¹²⁴⁶. Les

¹²³⁹ Le développement d'un imaginaire offrant des alternatives à la réalité présente est un ingrédient essentiel préalable à toute révolution : cf. HAZAN Éric, *Premières mesures révolutionnaires*, Paris, La Fabrique, 2013, qui analyse comment se « crée l'irréversible » d'un soulèvement populaire, puis survient une « évaporation du pouvoir ».

¹²⁴⁰ « La prévention de la violence prend parfois – et de manière détournée – la forme d'une violence légale qui ne s'attaque nullement à l'origine de la violence, mais à ses formes les plus visibles » (LONGNEAU Jean-Michel, *L'expérience du mal*, Namur, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, 2004, cité par TOUMPSIN Katheline, Dossier *Qu'est-ce que la violence ?*, Pax Christi Wallonie-Bruxelles, avril 2006 ; URL : <http://paxchristiwb.be/files/files/quest-ce-que-la-violence.pdf>.

¹²⁴¹ Cf. SOMMET Jacques, *L'honneur de la liberté*, 1987 & *Passion des hommes et pardon de Dieu*, 1990, tous deux édités par Le Centurion.

¹²⁴² Discours du Pape à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, le 9 juillet 2015.

¹²⁴³ *Confession pour nous autres chrétiens*, dans *Esprit*, n° 6, mars 1933, p. 4-24.

¹²⁴⁴ DOMENACH Jean-Marie, *La Violence dans Semaine des intellectuels catholiques*, op. cit., p. 31.

¹²⁴⁵ SCHOYANS Michel, *La dérive totalitaire du libéralisme*, 1991, p. 99 ; préface de Jean-Paul II. Cf. aussi *L'Évangile face au désordre mondial*, préfacé par le cardinal Ratzinger, 1997.

¹²⁴⁶ Cf. SANTONI Ronald E., *Sartre on Violence. Curiously Ambivalent*, 2004, qui retrace la justification de la violence dans la pensée de Jean-Paul Sartre, de *Matérialisme et révolution* (1946) à *L'espoir, maintenant* (1980). « Dans le débat entre Sartre et Camus sur la légitimité de la violence, c'est l'auteur des Justes qui

chrétiens ont pour mission d'ouvrir les consciences sur l'illusion d'efficacité durable de la lutte armée¹²⁴⁷.

D'abord, face à « ceux qui font la loi contre la loi¹²⁴⁸ », comme dit Mgr Oscar Romero, la violence est une erreur stratégique. Nous l'avons déjà vu avec les ressources des sciences humaines : le rapport de force prescrit au faible la voie de la non-violence ; il perdra d'autant plus sûrement qu'il choisit la violence pour contrer la violence du système qui l'opprime. « La violence est un suicide¹²⁴⁹ », affirme Gandhi. La Bible le fait comprendre¹²⁵⁰, les psaumes le répètent¹²⁵¹. Le réalisme lucide s'accorde ici à l'idéal de la justice¹²⁵².

Ensuite, en cas de succès partiels (par exemple, renverser des dirigeants iniques), la violence crée de nouveaux problèmes qui s'ajoutent aux injustices de départ, elle pervertit la justice de la cause poursuivie, elle la trahit ou en détourne. Elle sert la loi d'airain du plus fort. Elle a un coût systématiquement sous-estimé. Dès sa première page, la Bible nous aide à sortir du chaos, à séparer ce qui est vie, ce qui est mort. Discerner, c'est sortir de la confusion par une distinction, un tri entre lumière et ténèbres¹²⁵³. La violence est fondamentalement une illusion de raccourci qui se dévoile d'autant mieux que l'on regarde à long terme les effets de ses pièges¹²⁵⁴. La Bible en révèle la mystification : c'est la fumisterie du « père du mensonge ». La vis sans fin de la violence emporte les antagonistes comme des fétus de paille à la dérive du fleuve ; une fois à proximité du tourbillon, ils sont inexorablement entraînés puis engloutis.

§ 3 : La part de vérité de "changer les cœurs"

Selon la formule consacrée, « la paix commence en nous¹²⁵⁵ », le combat le plus décisif est à mener en soi-même. « Tant que nous aurons des frontières dans le cœur, nous aurons des frontières partout¹²⁵⁶. » « La paix est un art de vivre qui doit commencer par notre être intérieur et devenir contagieuse au point de dépasser les frontières » disait la française Claude

l'a finalement emporté. Aucune fin, si justifiée soit-elle, n'autorise le recours à des moyens injustes et la violence détruit autant celui qui la pratique que celui qui la subit. [...] Aucun penseur de renom ne se réclame plus de la célèbre préface de Sartre aux *Damnés de la Terre* de Fanon. Nos sociétés prospères ne croient plus, pour la craindre ou la souhaiter, à la possibilité d'une révolution violente » (ANV, n° 114, reprenant l'article de Dominique DHOMBRES, paru dans *Le Monde* du 8 novembre 1999).

¹²⁴⁷ « La violence est à contester dans le temps même où elle est exercée, car elle ne porte aucune valeur en elle-même. Ne transférons pas à la violence révolutionnaire les soi-disant valeurs que l'on attribuait hier à la guerre » (PEUCHMAURD Michel, *Esquisse pour une théologie de la révolution*, dans *Parole et mission*, octobre 1967, p. 659).

¹²⁴⁸ ROMERO Oscar, *L'amour vainqueur*, Paris, Cerf, 1990, p. 15.

¹²⁴⁹ GANDHI, *Tous les hommes sont frères*, Paris, Gallimard, coll. *Idées*, 1969, p. 253-254.

¹²⁵⁰ Exemple : Pr 26,27.

¹²⁵¹ Exemples : Ps 7,13-17 ; 9,16.

¹²⁵² RAVENEL Bernard, *De la résistance armée à la résistance non-violente*, op. cit., Ces réflexions visent à montrer concrètement l'échec stratégique de la lutte armée.

¹²⁵³ « Au moment même où je ceins le glaive, je suis déjà vaincu par le mal que je crois combattre, car mon ennemi a déjà versé son âme en moi et, même vainqueur matériellement, je n'aboutirai qu'à substituer au mal que je hais un mal au moins équivalent. Avec toute l'horreur de la guerre en plus. La vraie résistance au mal consiste à dire au méchant : je ne te ressembles pas assez pour consentir à me battre avec toi ; que me sert d'avoir raison de toi, de tuer ton corps, s'il me faut pour cela contracter le mal qui ronge ton âme ? » (THIBON Gustave, *Nietzsche ou le Déclin de l'Esprit*, Lyon, Lardanchet, 1948, p. 309).

¹²⁵⁴ Cf. CHOMÉ Étienne, *Tends l'autre joue, ne rends pas coup pour coup. Mt 5, 38-42, non-violence active et Tradition*, Bruxelles, Lumen Vitae, 2008, p. 116.

¹²⁵⁵ ALT Franz, *Les Béatitudes – l'arme absolue. La politique selon le Sermon sur la Montagne*, Œil, 1983, p. 92.

¹²⁵⁶ DUNCAN Ronald, *Selected Writings of Mahatma Gandhi*, London, Faber and Faber, 1951, repris par LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas...*, op. cit., p. 220.

Richard-Mollard¹²⁵⁷. « Ce n'est pas le désarmement des mains qui compte, mais le désarmement des esprits et des cœurs », disait le Prix Nobel belge, le Père Dominique Pire. Sous la nouvelle ère de Nelson Mandela, l'hymne national sud-africain a été choisi en vue de libérer d'abord les Sud-Africains dans leurs têtes et dans leurs cœurs : une fois décoincés, les esprits pourront penser différemment et agir de façon nouvelle.

La force de la non-violence chez Gandhi comme chez Martin Luther King est indissociable de leur foi. C'est « la force de l'âme », la « force de l'esprit » qui les ont rendus capables de mener dans la durée leur combat sociopolitique¹²⁵⁸. Leur engagement était explicitement religieux, enraciné dans les ressources propres de la foi : prière, combat spirituel, libération d'abord intérieure. « Pour agir sur le monde, il faut agir aussi sur soi, se transformer soi-même, se "bonifier" soi-même ; autrement dit, même un groupe qui veut transformer la société doit être déjà l'embryon de la société future par les mœurs qu'il institue¹²⁵⁹. » Václav Havel parle de la « révolution existentielle », à la base de nouvelles manières d'être, qui permettent de nouvelles manières d'agir¹²⁶⁰. Dans ces registres, les chrétiens peuvent apporter un réel savoir et savoir-être. Et on peut compter sur le magistère catholique pour rappeler que « le nœud du problème de la paix est présentement d'ordre spirituel. Il est déficience ou défaut spirituel. Il faut que chacun se persuade que le péril de guerre a d'abord un caractère spirituel » (Pie XII, message de Noël, 1951).

§ 4 : La part d'erreur d'un spiritualisme non engagé

La foi ne prémunit pas contre l'anorexie citoyenne qui rend aveugle à ce qui se passe autour de nous, ni contre l'indifférence. « La violence est l'imperfection de l'amour, l'indifférence est la perfection de l'égoïsme¹²⁶¹ » a dit Henri Guillemin, dans le sillage de Saint Jean Bosco : « La puissance des méchants se nourrit de la lâcheté des bons¹²⁶². » Nous avons déjà établi la profonde complicité entre violence et passivité, combien la violence des conflits a à voir avec celle des ordres établis. Quand « la cause de la guerre est la paix elle-même », comme le suggère la formule provocante de Dostoïevski, quand la charité sert le statu quo injuste, elle

¹²⁵⁷ Veuve du pasteur Georges Richard-Mollard, elle fut pacifiste et présidente de l'association nationale *Appel aux vivants*. Elle s'est présentée aux élections européennes de 1984, sur la liste des Verts.

¹²⁵⁸ « Le travestissement de la vertu de force correspond si bien à un certain état d'esprit que, malgré l'audace de la tentative, il a rencontré plein succès. On est parvenu à en donner une image exactement contraire à la vérité. Alors qu'elle est essentiellement victoire sur soi-même et violence contre soi, nous la voyons invoquer pour signifier la victoire sur les autres et la violence à leur égard. Le ciel promis à ceux qui font violence à leurs passions devient un royaume donné en récompense aux plus violents. On réussit ainsi à justifier les pires excès, tandis que les saints, qui sont les héros évidents de la vertu de force tombent au rang des faibles et des mous. Cependant, l'Indien qui souffre durement pour demeurer fidèle à la consigne pacifique de non-coopération, rend hommage à la vertu de force. Elle est essentiellement la vertu de la force morale » (THÉOLOGIE DE FRIBOURG, *Paix et Guerre*, Manifeste de Fribourg, 19 octobre 1931, p. 13).

¹²⁵⁹ *Entretien avec Edgar Morin, Inventer une nouvelle politique*, dans *ANV*, n° 24-25, août-octobre 1977, p. 57.

¹²⁶⁰ Cité par SÉMELIN Jacques, *Pour sortir de la violence*, p. 105. « Avant toute autre étape de libération, il faut que l'homme prenne conscience qu'il est une personne » (PÉREZ ESQUIVEL Adolfo, *Le Christ au poncho*, op. cit., p. 35).

¹²⁶¹ GUILLEMIN Henri, *L'affaire Jésus*, Paris, Seuil, 1984.

¹²⁶² « Celui qui accepte passivement le mal est tout autant responsable que celui qui le commet. Celui qui voit le mal et ne proteste pas, celui-là aide à faire le mal » (Martin Luther King). « Ce ne sont pas ceux qui font le mal qui rendent le monde insupportable, mais ceux qui regardent et qui laissent faire » (Albert Einstein). « La Colombie est « divisée en trois pays : l'un tue, l'autre meurt et le troisième rentre sa tête dans les épaules en fermant les yeux » (LEMOINE Maurice, *Sur les eaux noires du fleuve. Au cœur des ténèbres colombiennes*, Paris, Don Quichotte, 2013, cité dans *En Colombie, pas de justice, pas de paix*, dans *Le Monde diplomatique*, février 2013, p. 18).

devient complice de la violence¹²⁶³. Comment comprendre que les autorités religieuses ont tant péché à « confondre si souvent la non-violence avec la non-résistance¹²⁶⁴ » ?

Section 2 : Les forces reconnues "non-violentes" : Et CD et CV et NE

§ 1 : CD / CV – Distinguer soigneusement le plan des systèmes de celui des personnes

Un des principes clés de Gandhi tient dans le fait de distinguer soigneusement le plan des systèmes de celui des personnes : déployer de bonnes relations avec les personnes, jusque et y compris aimer nos ennemis ET combattre les systèmes d'oppression. François Houtart nous aide à les articuler : « L'amour des ennemis concerne les personnes et non les systèmes. Mais, par ailleurs, tout le monde sait que ces derniers sont portés par des acteurs sociaux, c'est-à-dire des personnes. Alors comment faire une distinction aussi subtile, sans tomber dans l'incohérence ? La réponse est obvie : aimer l'ennemi qui s'identifie à un système haïssable consiste à lutter contre un mécanisme qui l'aliène au point de le dépouiller de son humanité. »

Il n'y a pas à se demander s'il faut d'abord ou surtout commencer par changer les structures ou changer les mentalités. Car les deux changements sont liés, ce que démontre le projet *Interactions Transformation Personnelle - Transformation Sociale*¹²⁶⁵, qui place la qualité des relations entre les citoyens au cœur de tout projet politique. Parmi les promoteurs de cette association qui met les citoyens en réseau, le philosophe et politologue Patrick Viveret souligne que « l'histoire de l'humanité se joue à travers notre propre existence personnelle : comme disait Gandhi, soyons le changement que nous espérons voir advenir¹²⁶⁶ ». Le renversement des injustices institutionnelles et la conversion des cœurs ne sont pas à opposer. Il s'agit de passer des soustractions ou additions à la multiplication : « Selon l'image utilisée par Hervé Sérieyx, entre "la stratégie du boucher" coupeuse de coûts et de cous, et "la stratégie du boulanger" qui s'efforce de faire lever les intelligences, nous choisissons la seconde, convaincus en outre que l'intelligence se partage comme le pain et, miracle, se démultiplie si on joue collectif¹²⁶⁷. » Dans le langage du Catéchisme de l'Église

¹²⁶³ « On ne peut pas être vraiment non-violent et rester passif devant les injustices sociales » (GANDHI, *Tous les hommes sont frères*, Paris, Gallimard, coll. *Idées* n° 200, 1969 [1958], p. 159).

¹²⁶⁴ LASSERRE Jean, *Les chrétiens et la violence*, Éditions de la Réconciliation, Paris, 1965, p. 198. Dans *La Commune de 1871* (2^e éd.), Paris, Éditions sociales, 1970, Jean BRUHAT, Jean DAUTRY et Émile TERSEN citent l'archevêque de Toulouse, un an après l'échec de la Révolution de 1848 : « L'inégalité des conditions, objet de tant de blasphèmes, est, il est vrai, la loi fondamentale de la société : sans elle, les arts et les sciences, l'agriculture, périraient infailliblement, et, tous, nous serions privés des choses les plus nécessaires à la vie. Cette loi entre dans les décrets de la sagesse divine, qui a voulu offrir aux riches, dans les souffrances des pauvres, l'occasion des plus généreux sacrifices, aux pauvres, dans les bienfaits des riches, un puissant motif de reconnaissance et d'amour et resserrer ainsi l'union de la société humaine par le double lien des bienfaits et des besoins. »

¹²⁶⁵ (*Interactions TP-TS*) présenté sur <http://www.interactions-tpts.net/>.

Cf. http://www.interactions-tpts.net/IMG/pdf/Presentation_Interaction_TP-TS_fin_2010.pdf.

¹²⁶⁶ VIVERET Patrick, *Reconsidérer la richesse*, Éditions de l'Aube, 2002, qui précise : « La vraie valeur, au sens étymologique du terme, est celle qui donne force de vie aux humains. Encore faut-il que l'humanité cesse de dévaloriser sa propre condition et cesse de chercher cette valeur introuvable dans des machines ou des signes monétaires. Ce que nous apprennent la mutation informationnelle et les nouvelles frontières de la connaissance et du vivant est que la vraie richesse, demain plus encore qu'hier, sera celle de l'intelligence du cœur. »

¹²⁶⁷ BATLLE Annie & BARANSKI Laurence, *Comment jouer collectif*, Éditions d'Organisation, 2005, p. 2. Elle insiste : « Nous avons beau savoir que le tout est plus que la somme des parties, qu'il s'agisse d'une société, d'une famille, d'une équipe, d'un corps humain, d'un cerveau,... nous avons du mal à réaliser que ce qui fait la vie, la valeur de l'ensemble, ce sont les liens, les interactions transformatrices entre leurs différents éléments. Plus les échanges sont denses, riches, plus l'ensemble est capable d'évoluer. Quand les échanges sont pauvres et se raréfient, tout système court à sa perte. Vivre, c'est créer et entretenir des

catholique, « la charité pousse à de justes réformes¹²⁶⁸ ». « La priorité reconnue à la conversion du cœur n'élimine nullement, elle impose, au contraire, l'obligation d'apporter aux institutions et aux conditions de vie, quand elles provoquent le péché, les assainissements convenables pour qu'elles se conforment aux normes de la justice, et favorisent le bien au lieu d'y faire obstacle¹²⁶⁹. » « Les injustices, les inégalités excessives d'ordre économique ou social, l'envie, la méfiance et l'orgueil qui sévissent entre les hommes et les nations, menacent sans cesse la paix et causent les guerres. Tout ce qui est fait pour vaincre ces désordres contribue à édifier la paix et à éviter la guerre¹²⁷⁰. » Dans l'encyclique *Centesimus Annus*, Jean-Paul II souligne à propos de la chute du mur en 1989 qu'« on est arrivé à faire tomber un tel "bloc", un tel empire, par une lutte pacifique, qui a utilisé les seules armes de la vérité et de la justice. Alors que, selon le marxisme, ce n'est qu'en poussant à l'extrême les contradictions sociales que l'on pouvait les résoudre dans un affrontement violent, les luttes qui ont amené l'écroulement du marxisme persistent avec ténacité à essayer toutes les voies de la négociation, du dialogue, du témoignage de la vérité, faisant appel à la conscience de l'adversaire et cherchant à réveiller en lui le sens commun de la dignité humaine » (III, § 23). Et le pape François est en train de révolutionner les pratiques vaticanes, dans sa capacité de mobilisation concrète des artisans de paix. La paix se gagne par des cercles toujours plus larges.

§ 2 : CD – Les structures de péchés, relecture théologique des violences structurelles

Johann Galtung a forgé le concept de "violence structurelle ou structurale", pour souligner que la pire des violences n'est pas la plus visible, que les violences directes comme le meurtre, l'attentat terroriste et la guerre ne sont que la partie visible d'un iceberg. Avant lui, la Conférence des évêques latino-américains qui s'était réunie à Medellin, fin 1968, parla de « violence institutionnelle », en invitant les chrétiens à en prendre conscience et à faire un choix prophétique pour y remédier. Les évêques latino-américains (qui étaient au Concile parmi les signataires du "Pacte des catacombes"¹²⁷¹) se réfèrent à la notion thomiste de juste désobéissance au tyran. Ils dénoncent un pouvoir, là où les écoles de *Peace Research* dénoncent une structure¹²⁷². À cet égard, le document de Medellin a une approche plus personnaliste et une portée plus politique : il souligne que ce sont des hommes qui ont à vivre une conversion du cœur et de l'intelligence pour que se passe le changement. Dix ans après, début 1979, la III^e Conférence Générale de l'épiscopat latino-américain à Puebla de los Angeles (Mexique) parle de « structure de péché social¹²⁷³ ». Ce concept théologique est

relations. Le changement ne se fait que par l'ajustement, la transformation des relations. Les interactions structurent le monde. »

¹²⁶⁸ *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1896.

¹²⁶⁹ *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1888.

¹²⁷⁰ *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2317.

¹²⁷¹ Le 16 novembre 1965, trois semaines avant la clôture du Concile, une quarantaine de pères conciliaires se sont engagés dans la catacombe Sainte-Domitille à vivre une certaine pauvreté pour mieux annoncer l'Évangile. Plus de précisions sur <http://www.la-croix.com/Religion/Spiritualite/50-ans-apres-le-Pacte-des-catacombes-2015-11-16-1380811>.

¹²⁷² SENGHAAS Dieter, *Studies in Peace Research, Proceedings of the International Peace Research Association Fifth Conference*, IPRA, 1975, p. 186.

¹²⁷³ *Document final de la Conférence générale de l'épiscopat latino-américain sur le présent et l'avenir de l'évangélisation*, [Puebla, 1979], § 28 et § 73, traduit en français Antoine Charles & Dubois de Lavigerie Patrick, *Construire une civilisation de l'amour*, Paris, Le Centurion, 1980. Dans leur message, les évêques insistent : la cause des pauvres est la cause même de Jésus (§ 3). En 1981, dans *L'amour qui change le monde. Théologie de la charité*, René Coste invite dans la foulée à lever « les mystifications de la politique, qui a tendance à privilégier les classes ou catégories dominantes et dirigeantes » (Éditions S.O.S., 1981, p. 110).

employé par Jean-Paul II à diverses reprises¹²⁷⁴. Le Catéchisme de l'Église catholique précise : « Les péchés provoquent des situations sociales et des institutions contraires à la Bonté divine. Les "**structures de péché**" sont l'expression et l'effet des péchés personnels. Elles induisent leurs victimes à commettre le mal à leur tour. Dans un sens, elles constituent un "**péché social**" » (n° 1869). « Par cette expression on signifie aussi l'influence négative qu'exercent sur les personnes les situations communautaires et les structures sociales qui sont le fruit des péchés des hommes » (n° 408). La notion de "péché" a donc un sens même en politique, l'évangile de Jean parlait déjà du « péché du monde » (Jn 1,29). Le Pape François, lui, parle des « mécanismes sacralisés¹²⁷⁵ ». C'est en temps de paix que les humains ont intérêt à répondre à l'état de guerre que provoquent les inégalités criantes et les injustices rampantes, à l'intérieur d'un pays comme dans le processus de mondialisation et de solidarité internationale¹²⁷⁶.

Le *Catéchisme de l'Église catholique* précise : « Les péchés provoquent des situations sociales et des institutions contraires à la Bonté divine. Les "**structures de péché**" sont l'expression et l'effet des péchés personnels. Elles induisent leurs victimes à commettre le mal à leur tour. Dans un sens, elles constituent un "**péché social**" » (n° 1869). Revers de la solidarité pour le meilleur (toute âme qui s'élève, élève le monde), cette solidarité pour le pire souligne que le péché de chacun se répercute d'une certaine manière sur les autres. « Par cette expression, on signifie aussi l'influence négative qu'exercent sur les personnes les situations communautaires et les structures sociales qui sont le fruit des péchés des hommes » (n° 408). La notion de "péché" a donc un sens même en politique, l'évangile de Jean parlait déjà du « péché du monde » (Jn 1,29). Le Pape François, lui, parle des « mécanismes sacralisés¹²⁷⁷ ». C'est en temps de paix que les humains ont intérêt à répondre à l'état de guerre que provoquent les inégalités criantes et les injustices rampantes, à l'intérieur d'un pays comme dans le processus de mondialisation et de solidarité internationale¹²⁷⁸. La Déclaration des évêques américains souligne que la doctrine de la "guerre juste" concerne aussi les violences structurelles et les graves inégalités¹²⁷⁹ : un programme pour bâtir la paix comprend un développement équilibré et équitable entre le Nord et le Sud, de même qu'à l'intérieur des pays. La paix est impossible à cause des « extrêmes intolérables de la misère¹²⁸⁰ » et des écarts grandissants entre riches et pauvres.

¹²⁷⁴ JEAN-PAUL II, *Reconciliatio et paenitentia* n°16, *Sollicitudo rei socialis* n° 36, *Centesimus annus* n° 38. « Les péchés sociaux crient vers le ciel », écrit-il dans *Ecclesia in America*, § 56, 22 janvier 1999. Cf. aussi NEBEL Mathias, *La catégorie morale de péché structurel. Essai de systématique*, Paris, Cerf, coll. *Cogitatio Fidei* n° 252, 2006 ; HAINZ Michael, "Vaincre ensemble les structures de péché". Sur l'actualité de l'encyclique sociale *Sollicitudo rei socialis*, dans la revue *En question*, n° 107, décembre 2013 ; en ligne : www.centreavec.be.

¹²⁷⁵ Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, § 51 à 57.

¹²⁷⁶ En présence de fortes injustices, on peut parler d'un « véritable état de guerre de la société » : cf. COLGAN Jeff, *Measuring Revolution*, dans *Conflict Management and Peace Science*, n° 29, septembre 2012, p. 444-467. Cf. aussi CERVERA-MARZAL Manuel, *Vers une théorie de la révolution non-violente*, dans *Dissensus*, n° 4, avril 2011.

¹²⁷⁷ FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, § 51 à 57.

¹²⁷⁸ En présence de fortes injustices, on peut parler d'un « véritable état de guerre de la société » : cf. COLGAN Jeff, *Measuring Revolution*, dans *Conflict Management and Peace Science*, n° 29, septembre 2012, p. 444-467. Cf. aussi CERVERA-MARZAL Manuel, *Vers une théorie de la révolution non-violente*, dans *Dissensus*, n° 4, avril 2011 ; en ligne : popups.ulg.ac.be/2031-4981/index.php?id=1281&file=1&pid=1275.

¹²⁷⁹ CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DES ÉTATS-UNIS, déclaration dix ans après leur lettre pastorale, *Le fruit de la justice est semé dans la paix*, dans *La Documentation Catholique*, n° 2088, 20 février 1994, p. 179 à 182.

¹²⁸⁰ IV^e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ÉPISCOPAT LATINO-AMÉRICAIN, *Conclusions de Saint-Domingue*, 12-28 octobre 1992.

C'est la perspective historique qui donne de comprendre comment les hommes ont pu passer des théologies de la guerre juste vers celles de la paix juste. Autrefois, les structures de domination semblaient immuables. Aujourd'hui, nous dit la théologienne protestante allemande Dorothee Steffensky-Sölle, il apparaît possible de changer ces structures de pouvoir¹²⁸¹. Selon elle, la mise en cause des croyances passées a été rendue possible par les grandes révolutions : américaine (1775), française (1789), russe (1917) et les guerres d'indépendance qui ont mis fin aux régimes coloniaux. À l'inverse, selon elle toujours, ces croyances étaient figées et poussées à l'extrême dans les théologies de la prédestination qui enseignaient que certains êtres humains étaient prédestinés à l'enfer, quoi qu'ils fassent¹²⁸². Dès le XVIII^e siècle, l'idée que la guerre est un mal inévitable a du peu à peu céder de la place à l'idée de paix perpétuelle comme programme historiquement réalisable. Voici comment en parlent les évêques allemands : « Jusqu'au XVIII^e siècle, la guerre est clairement considérée comme un mal, même si on la conçoit comme un mal inévitable et peut-être même, dans des cas d'espèces, comme un mal nécessaire. [...] La foi chrétienne l'a toujours souligné : la paix parfaite ne peut être obtenue qu'au moment de l'achèvement du monde et de la fin de l'histoire. Aussi est-elle sceptique envers les promesses d'un programme de "paix éternelle". Depuis le début du XVIII^e siècle, des projets font cependant leur apparition, projets qui transforment l'espérance chrétienne du futur royaume de paix en un plan de paix durable, réalisable dans l'histoire¹²⁸³. »

§ 3 : NE – Une théologie de la libération : Les changements structurels se font à partir d'en bas

A priori, c'est le supérieur qui dispose d'un plus grand pouvoir de changement, mais le regard de Jésus va de bas en haut. Dans l'évangile de la joue, du manteau et des pas offerts, en Mt 5,39-41, Jésus s'adresse à l'esclave qui subit la gifle et non au maître, au pauvre traîné devant le tribunal et non au créancier ni au juge, au colonisé et non au colon. Dans ces trois situations concrètes où se jouent des rapports de domination, tantôt sociale, tantôt économique, tantôt politique, Jésus renforce les capacités d'agir de celui qui est en position inférieure, sans statut, sans argent ou sans liberté citoyenne. Le chapitre 5 de Matthieu commence par les Béatitudes qui sont une "mise en marche". Chouraqui notamment traduit "bienheureux" par "en marche" car *makarioi* vient en hébreu de la racine *'āshar*, qui signifie "marcher droit". De nos jours, on parle d'*empowerment* : des personnes opprimées sortent de la fatalité de la position de victime, assument la responsabilité de leur vie, en déployant leur liberté, leur créativité¹²⁸⁴.

¹²⁸¹ SÖLLE Dorothee, *Suffering*, Philadelphia, Fortress, 1975, p. 70. Cf. aussi NOLAN Albert, *Suivre Jésus aujourd'hui*, Novalis / Cerf, 2009, p. 51.

¹²⁸² SÖLLE Dorothee, *Suffering*, op. cit., p. 18-32.

¹²⁸³ *Gerechtigkeit schafft Frieden*, op. cit., p. 578, dont voici la suite : « Cette conception reflète tout d'abord un désir profond de paix et une protestation contre un passé sanglant. Il ne s'agit pas au début d'utopies d'avenir. Le progrès de la civilisation, pense-t-on, permettra – même s'il ne se fait pas sans crise – d'atteindre un état de paix mondiale qui reposera sur la raison et la morale, les intérêts économiques communs ("esprit de commerce") et l'unité fraternelle de l'humanité. Mais il faut en réaliser les conditions : abandon des préjugés intellectuels et religieux et des tutelles sociales, découverte de l'harmonie des intérêts économiques, élimination des anomalies dans la vie sociale. La paix éternelle – et ceci est quelque chose de nouveau – revêt l'aspect d'un programme applicable à l'histoire qui doit être réalisé à l'enseigne de la raison et selon les lois nécessaires de la nature. »

¹²⁸⁴ TODD Julie Marie, *Evaluating violence and nonviolence: A critical, practical theology of social change*, University of Denver, 2012.

Bible et sciences managériales¹²⁸⁵ sont au diapason pour dire que toute transformation va de l'intérieur vers l'extérieur.

Quand Jésus nous invite à voir loin à partir du proche, il est profondément fidèle aux manières de faire du Dieu qui se révèle dans l'Ancien Testament. La Bible part de l'opprimé, elle donne la parole aux victimes plutôt qu'à leurs persécuteurs¹²⁸⁶. L'histoire mondaine est écrite par les vainqueurs mais le Dieu de la Bible entend le cri des victimes (Ex 3,7-9) et prend leur parti contre les différentes formes de violence des oppresseurs¹²⁸⁷. Le pivot central de l'expérience biblique, – insiste le théologien protestant Richard Hughes – tient dans les cris de souffrance qu'en exil, le peuple hébreu a lancé vers Dieu¹²⁸⁸. Dans leur lettre pastorale *Une paix juste* du 27 septembre 2000, les évêques allemands affirment que « le pas décisif dans le revirement d'attitude d'Israël vis-à-vis de la violence se situe historiquement dans le vécu et dans les fruits de l'exil babylonien. Ce pas ressort de la constatation qu'il vaut mieux être une victime qu'un vainqueur violent¹²⁸⁹ ». Les théologiens de la libération s'intéressent particulièrement à ce Dieu qui lutte dans l'histoire et dans le concret de la Cité des hommes, aux côtés de ceux qui luttent pour la justice sociale et politique. Ce Dieu regarde d'en bas¹²⁹⁰ et promeut un changement à partir de la base. Le judaïsme et le christianisme sont d'ailleurs une sorte de « révolte d'esclaves », selon la formule provocante de Nietzsche. Ces religions sont clairement au départ un mouvement de libération sociale¹²⁹¹. Même si, par la suite, la Bible est utilisée par les groupes dominants pour justifier leur place et leur rôle, elle est écrite et comprise par les plus pauvres comme un livre de libération et de résistance.

Dans l'instruction du 6 août 1984 *Libertatis Nuntius. Sur quelques aspects de la "théologie de la libération"*, la Congrégation pour la doctrine de la foi dirigée par le Cardinal Ratzinger critiqua une lecture trop politisée, voire marxisante des Écritures, dans laquelle le

¹²⁸⁵ C'est un des slogans de Stephen Covey, auteur en 1989 des *7 habitudes de ceux qui réalisent tout ce qu'ils entreprennent*.

¹²⁸⁶ GIRARD René, *Je vois Satan tomber comme l'éclair*, Paris, Grasset, 1999, p. 184.

¹²⁸⁷ MARTÍNEZ Luis, *Chemins pour une praxis et une théologie de la Paix*, URL : <http://www.lumenonline.net/main/document/document.php?cidReq=EAL&curdirpath=%2FTh%E9ologie>, ainsi que TRACY David, *Tendresse et violence de Dieu : le retour du Dieu caché dans la théologie contemporaine*, dans *Lumière et Vie*, n° 226, février 1996, p. 63-67.

¹²⁸⁸ HUGHES Richard A., *Pro-Justice Ethics. From Lament to Nonviolence*, Peter Lang Publishing, New York, 2009, p. 8 & 41.

¹²⁸⁹ Lettre pastorale des évêques allemands, *Une paix juste*, 27 septembre 2000, p. 20, § 35.

¹²⁹⁰ Voici comment Bonhoeffer exprime « cette perspective d'en bas » : « C'est une expérience inappréciable que d'avoir appris à percevoir les grands événements de l'histoire du monde du point de vue de ceux qui sont exclus, vilipendés, maltraités, impuissants, opprimés et conspués, bref du point de vue de ceux qui souffrent. Si en ce temps l'amertume ou l'envie n'ont pas dévoré notre cœur, et ne nous empêchent pas de voir les grandes et les petites choses, le bonheur et le malheur, la force et la faiblesse avec de nouveaux yeux, alors notre regard sur ce qui est grand, humain, juste et miséricordieux deviendra plus clair, plus libre, plus incorruptible. Oui, la souffrance personnelle sera une clé plus efficace, un principe plus fructueux que le bonheur personnel pour appréhender le monde par la pensée et par l'action. Il faut seulement que **cette perspective d'en bas** ne devienne pas une prise de parti pour les éternels insatisfaits, mais que nous rendions justice à la vie et ne l'affirmions à partir d'une satisfaction plus haute, qui finalement se situe au-delà de l'"en bas" et de l'"en haut" » (BONHOEFFER Dietrich, dans une lettre écrite en prison en 1943, reprise dans *Résistance et soumission. Lettres et notes de captivité (Widerstand und Ergebung : Briefe und Aufzeichnungen aus der Haft)*, rassemblées après son exécution par son ami Eberhard Bethge [1950], nouvelle édition traduite de l'allemand par Bernard Lauret avec la collaboration d'Henry Mottu, Genève, Labor et Fides, dans *Œuvres de Dietrich Bonhoeffer*, t. 8, 2006, p. 241).

¹²⁹¹ Cf. DUCHROW Ulrich, *Overcoming the Violence of Religion, Empire and Economy in the Inter-religious Spirituality of Gandhi*, Workshop Peace for Life ; URL : http://www.parliamentofreligions.org/_includes/FCKcontent/File/State_of_the_Interreligious_Movement_Report_June_2008.pdf.

Christ est réduit à la figure d'un libérateur social et politique. Dans la deuxième instruction du 22 mars 1986, *Libertatis conscientia*, la congrégation romaine souligna plutôt les apports positifs de la théologie de la libération à la Tradition, notamment en développant la dimension spirituelle d'une théologie d'une authentique liberté. Dans une lettre du 9 avril 1986 aux évêques du Brésil, Jean-Paul II écrivit : « Dans la mesure où elle s'engage à trouver des réponses justes – pleines de compréhension pour la riche expérience de l'Église de ce pays, aussi efficaces et constructives que possible, et en même temps en accord et cohérentes avec les enseignements de l'Évangile, de la Tradition vivante et du magistère constant de l'Église – nous sommes convaincus que la théologie de la libération n'est pas seulement opportune, mais utile et nécessaire. » L'actuel préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal Gerhard Ludwig Müller, publia en 2014, avec le Père péruvien Gustavo Gutierrez *Aux côtés des pauvres. L'Église et la théologie de la libération*, aux éditions Bayard. Il l'introduit ainsi : « *De mon point de vue, le mouvement religieux et théologique qui, après le concile Vatican II, a rencontré sous le nom de "théologie de la libération" un écho considérable en Amérique latine et dans le monde entier, compte au nombre des courants les plus significatifs de la théologie catholique au XX^e siècle. [...] Cette théologie de la libération n'est pas une construction théorique née d'un travail de bureau, elle met en relief la participation des chrétiens à la pratique de transformation du monde qui est celle de Dieu.* »

Le théologien américain Joseph Linskens montre que dans l'approche traditionnelle, « le problème a été presque toujours envisagé d'un point de vue typiquement bourgeois. Les gens visent à préserver leur société humaine. Les victimes de la société occidentale, les opprimés, n'ont pas écrit de dissertations bibliques. Les recommandations qui leur sont données de "là-haut" ne peuvent leur paraître que suspectes et intéressées. Nous pouvons nous les imaginer se demandant pourquoi les théologiens ont été si acharnés à créer une théorie de la guerre juste, tandis qu'il y avait peu d'acharnés à débattre de la possibilité d'une révolution juste. Ce qu'on ne peut mettre en question sur la base de notre analyse des maximes évangéliques sur la non-violence et l'amour envers l'ennemi, quoi qu'il en soit du désaccord plus ou moins grand sur les situations historiques, c'est que ces maximes ont opéré dans les contextes historiques concrets et que les gens qui les ont prêchées et entendues regardaient le monde du point de vue des opprimés et des marginalisés¹²⁹² ».

Dans la lutte des noirs américains pour leurs droits civiques, ce fut un point capital pour Martin Luther King de comprendre que « celui qui accepte passivement le mal est tout autant responsable que celui qui le commet. Celui qui voit le mal et ne proteste pas, celui-là aide à faire le mal ». « Comme je creusais toujours davantage la philosophie de Gandhi, mon scepticisme sur le pouvoir de l'amour diminuait progressivement ; j'en arrivai à voir pour la première fois que la doctrine chrétienne de l'amour mise en œuvre par la méthode gandhienne de non-violence, est l'une des armes les plus puissantes dont puisse disposer un peuple opprimé dans sa lutte pour la liberté. À cette époque d'ailleurs, je n'acquis sur la question qu'une compréhension et un jugement intellectuels sans aucun dessein de l'organiser dans un contexte social réel¹²⁹³. » Il avait intégré ce qu'avait dit Eleanor Roosevelt, la femme du président américain : « personne ne peut vous rendre inférieur sans votre consentement ». Chaque jour, des milliers de groupes réalisent un travail de pacification "par le bas", soucieux de développer le dialogue entre "gens ordinaires". Issue au départ de courants religieux protestants, notamment des Mennonites et des Quakers actifs depuis des siècles, la médiation

¹²⁹² LINSKENS Joseph, *Une interprétation pacifiste de la paix dans le Sermon sur la montagne*, dans *Concilium*, n° 184, 1983, p. 50 (p. 37-52).

¹²⁹³ KING Martin Luther, *La force d'aimer*, Paris, Casterman, 1963, p. 226.

a connu un grand développement depuis les années 1970. Les techniques qu'ils ont développées misent sur l'individu comme principal vecteur du changement et valorisent des modalités informelles de résolution des conflits¹²⁹⁴. Leur contribution est décisive pour lubrifier les relations sociales à tous les niveaux, y compris dans les pratiques pénales.

Dans la Bible comme dans les exemples de mobilisation collective donnés en quatrième partie, l'action non-violente commence dans le cœur et la conscience d'individus. Ceux-ci entraînent alors d'autres qui, à leur tour, en mobilisent d'autres, dans des cercles toujours plus larges. Aux Philippines, l'Esprit de Jésus est venu toucher la conscience d'un opposant politique, Ninoy Aquino, végétant dans les geôles de la dictature entre 1972 et 1980. Son assassinat en 1983 a conduit les Philippines dans la rue, toujours plus nombreux¹²⁹⁵, jusqu'à la fuite de Marcos, en février 1986.

§ 4 : CV – Souffrir plutôt que faire souffrir

« Souffrir plutôt que faire souffrir » fut un des leitmotivs de Gandhi, d'après qui la capacité à endurer la violence est une des clés principales de son dépassement¹²⁹⁶. La souffrance librement consentie, la "prise sur soi" est une très forte interpellation, qui donne à tous le temps de la prise de conscience. À sa suite et à la suite de plusieurs figures bibliques¹²⁹⁷, Martin Luther King insistait sur la dimension de « self-purification ». « À nos adversaires les plus farouches, nous disons : À votre capacité d'infliger la souffrance, nous opposerons notre capacité à endurer la souffrance. À votre force physique, nous répondrons par la force de nos âmes. Faites-nous ce que vous voulez et nous continuerons à vous aimer. [...] Un jour, nous gagnerons la liberté mais pas pour nous seuls. Nous lancerons à vos cœurs et à vos consciences un tel appel que nous vous aurons gagnés en chemin et que notre victoire sera une double victoire¹²⁹⁸. »

¹²⁹⁴ Cf. LEFRANC Sandrine, *Des pacificateurs inspirés*, dans *Terrain*, n° 51, février 2008, p. 42-49 ; FAGET Jacques, *Médiations. Les ateliers silencieux de la démocratie*, Toulouse, Érès, 2010. Cf. le « changement par îlots », apport novateur du Forum social mondial, articulant réalisations concrètes locales et solidarité + pensée globale, fonctionnant par « mise en réseau », autorisant la diversité des pratiques et des perspectives. Cf. RIOUFOL Véronique, *Approches de la transformation sociale dans les Forums sociaux : instantanés de recompositions en cours*, dans *Revue internationale des sciences sociales*, avril 2004 (n° 182), p. 613-625. Cf. les pratiques d'empowerment, inspirées du développement communautaire à la Saul Alinsky (cf. *supra*, p. 217).

¹²⁹⁵ Voici ce qu'en disent les évêques américains : « Nous ne pouvons oublier le spectacle de tous ces gens qui, aux Philippines, affrontaient les fusils et les tanks avec des chapelets et des fleurs. Notre appel à nous en faveur de la construction de la paix ne comporte pas les dangers dramatiques que ces hommes pacifiques, et tant d'autres, ont couru. Mais chacun d'entre nous est appelé à travailler à sa manière pour la paix et la justice dans sa famille, dans sa communauté, dans notre pays et dans le monde » (CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DES ÉTATS-UNIS, *Le fruit de la justice est semé dans la paix*, *op. cit.*, p. 192).

¹²⁹⁶ Cf. EISENMANN Annette, *Voluntary suffering and nonviolence in the philosophy of Mahatma Gandhi*, Queen's University of Belfast, 1987. Il était accordé sur ce point à Tolstoï qui montra qu'il est moralement supérieur de souffrir de la violence plutôt que de la commettre. Cf. TOLSTOÏ Léon, *La Loi de l'amour et la loi de la violence*, traduit par Ely Halpérine-Kaminsky (d'après le manuscrit et publié en français avant l'original russe), Dorbon-ainé, 1910. Cf. aussi YODER John Howard, *Nonviolence: A Brief History. The Warsaw Lectures*, dans *Journal of Theological Studies*, n° 61, février 2010, p. 913-914.

¹²⁹⁷ Cf. 2 Maccabées 7, le livre des martyrs d'Israël dans l'AT. C'est dans cet esprit que résistent les sept frères et leur mère au roi Antiochus, sans craindre le martyre dans d'affreuses tortures.

¹²⁹⁸ KING Martin Luther, *La force d'aimer*, Paris, Casterman, 1968, p. 72-73. « La vision que nous offre Martin Luther King est celle du Royaume de Dieu pleinement accompli, où les fils des anciens esclaves et les fils des anciens propriétaires d'esclaves pourraient s'asseoir ensemble à la table de la fraternité » (*Violence et Royaume de Dieu*, dans *La Vie spirituelle*, n° 744, tome 156, septembre 2002, p. 189).

Dans la perspective chrétienne, la non-violence déploie tous ses effets par l'évangélisation de nos profondeurs pour vivre le pardon et la foi dans la puissance de Dieu. Il s'agit alors, selon Jean et Hildegard Goss, de « ne pas faire payer à l'autre la facture du combat pour la vérité » mais bien d'être prêt à assumer les conséquences de ce combat¹²⁹⁹. Ce couple engagé dans la lutte non-violente aida le peuple philippin à faire tomber la dictature de Marcos. Ils avaient donné des séminaires à travers toute l'île, pendant deux ans à l'ensemble des forces vives du pays. Après quoi Ninoy Aquino, le leader de l'opposition, rentra au pays. Marcos le fit abattre dès sa descente d'avion, à l'aéroport où une foule était venue l'accueillir. Sa mère eut alors la présence d'esprit d'appeler la foule à 1) aller en procession vers un sanctuaire, 2) demander à Dieu la force de pardonner et 3) se mettre debout ensemble pour lutter contre la dictature mais de manière non-violente. La femme d'Aquino, Cory, demanda ainsi au couple Goss d'organiser la stratégie de désobéissance civile. Après un mois de révolution non-violente, en février 1986, le couple Marcos s'enfuit et leur ordre dictatorial qui paraissait si puissant quelques temps auparavant s'écroula comme un château de cartes. Plus un régime d'oppression frappe et assassine des personnes innocentes, plus il renforce la détermination des forces qui le poussent vers la sortie.

La spiritualité de la paix souligne aux disciples de Jésus la place centrale de la croix dans toute traversée de la violence. La croix met en évidence les limites de l'efficacité stratégique et des techniques. Jean-Paul II a enraciné le combat non-violent dans son *Sitz im Leben* authentique : « C'est en unissant sa souffrance pour la vérité et la liberté à celle du Christ en Croix que l'homme peut accomplir le miracle de la paix et est capable de découvrir le sentier souvent étroit entre la lâcheté qui cède au mal, et la violence qui, sous l'illusion de combattre le mal, ne fait que le rendre pire¹³⁰⁰. » Le témoignage non-violent radical des « Églises de la paix » dont les mennonites, est précieux. Il avertit les divers combattants des engrenages redoutables de la dynamique conflictuelle, souvent inexorable une fois qu'éclate la violence. Tant de batailles sont gangrenées par le mal qu'elles prétendent combattre. Tant de violences justifiées en tant que "moindre mal" sont à vrai dire un mal qui se rajoute au premier, un "double mal". Devant le mimétisme destructeur du réflexe de riposte, Jésus nous demande instamment de ne pas utiliser les mêmes armes que le "méchant". En lisant ce verset du Sermon sur la montagne, en 1893, Gandhi vécut une révélation et une joie débordante, centrales dans sa vie. Il comprit en profondeur que « la victoire obtenue par la violence équivaut à une défaite, car elle est momentanée¹³⁰¹ ».

La force de Gandhi est d'avoir fait tenir ensemble morale de conviction et morale de responsabilité, par des actions non-violentes qui sauvent d'un idéalisme sans mains. « L'esprit prophétique hors de la politique – nous averti Ricœur – semble aller plus loin que l'esprit

¹²⁹⁹ GOSS Jean, *Une autre révolution. La violence des non-violents*, op. cit., 1969, qui précise p. 100 : « On utilise souvent la violence meurtrière par recherche d'efficacité immédiate. Il est vrai que l'efficacité de la croix n'est pas souvent visible immédiatement. C'est une efficacité à long terme. Mais c'est la plus réelle efficacité. Nous le savons par notre foi. Dieu ne s'est pas trompé. Quoi qu'il nous en semble, il a pris le chemin le plus court parce que le plus vrai, le plus créateur et le seul qui soit rédempteur, donc qui supprime, qui efface complètement le mal. C'est pourquoi la vraie efficacité, c'est la fidélité, c'est-à-dire l'obéissance à Dieu. » Le pape François parle de « l'œcuménisme de la souffrance », que les chrétiens expérimentent notamment dans les persécutions en Égypte. Cf. sa rencontre avec le patriarche Tawadros II, à Rome, 10 mai 2013. Jacques Maritain le dit ainsi : « L'acte principal de la vertu de la force n'est pas l'acte d'attaquer, *aggredi*, mais l'acte de supporter, soutenir ou souffrir fermement, *sustinere* (MARITAIN Jacques, *Du régime temporel de la liberté*, Paris, Desclée de Brouwer, 1933, p. 163).

¹³⁰⁰ JEAN-PAUL II, Encyclique *Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, ch. III, § 25.

¹³⁰¹ GANDHI, *Satyagraha Leaflet*, n° 13, mai 1919 ; en ligne : www.gandhiserve.org/cwmg/VOL018.PDF.

prophétique dans la politique mais il tombe dans l'illusion¹³⁰² ». En soulignant que « le fruit de la justice est semé dans la paix pour ceux qui font œuvre de paix » (Jc 3, 18), l'apôtre Jacques reprenait le slogan du prophète Isaïe qui a traversé près de trois millénaires : *opus justitiae pax*, l'œuvre de la justice, c'est la paix¹³⁰³. Le 1^{er} janvier 1972, pour le cinquième anniversaire des journées mondiales de la paix qu'il initia, le pape Paul VI proposait la formule plus incisive et dynamique : « Si tu veux la paix, promeus la justice, agis pour la justice¹³⁰⁴. »

§ 5 : Une fécondité au-delà de l'efficacité des techniques et au-delà de la raison morale

La révolution de la non-violence en théologie tient non pas tant dans des principes nouveaux que dans des méthodes d'action nouvelles. Ce primat de l'action consonne avec la dynamique biblique : dans la pensée hébraïque, les mots sont avant tout des opérateurs pratiques. La doctrine de la non-violence contribue à en retrouver la force mobilisatrice. Face aux injustices qui engendrent nécessairement des violences, il ne suffit pas de dénoncer, il faut agir ensemble avec méthode. À cet égard, personne n'est juge de touche, nous sommes tous des joueurs qui occupons une place quelque part sur le terrain, dans la mêlée. Que la parole soit aux actes ! Néanmoins, l'art de la paix ne peut se réduire à « une ingénierie fondée sur quelques "bonnes pratiques"¹³⁰⁵ ». Les outils seuls sont trop courts. Les techniques peuvent servir au meilleur mais, sans l'esprit, elles peuvent produire le pire. Dans ce jeu à la vie, à la mort, en cas de conflit grave, certains font le choix du désarmement total, avec une force tranquille qui leur vient d'ailleurs que le besoin de sécurité.

Ainsi, Gandhi dont la fécondité déborde largement le politique. Il a surtout mis en route des milliers de personnes qui se sont mises à "croire en la puissance du bien", à s'engager sans violence dans le combat pour la justice. Il continue d'inspirer nos contemporains, depuis sa première "expérience avec la Vérité" en 1893 : il passa toute une nuit à grelotter dans une gare d'Afrique du Sud, après que des Blancs l'aient jeté du train, et d'abord expulsé du wagon de 1^{re} classe, auquel lui donnait pourtant droit son statut d'avocat britannique. Au cours de cette nuit, Gandhi décida de sa vie : « Je devais essayer d'attaquer à la racine ce mal du préjugé des couleurs, tout en acceptant les épreuves que cela m'occasionnerait¹³⁰⁶. » Pour attaquer le racisme, sa première décision, étonnante, fut de réunir tous les Indiens de Pretoria et de leur parler de l'importance de la loyauté dans les affaires (la plupart des commerçants indiens pensaient que la vérité n'était pas conciliable avec leur métier). C'est comme si George W. Bush avait commencé son mandat présidentiel en regardant de près avec son peuple comment

¹³⁰² RICŒUR Paul, *Pour un christianisme prophétique*, dans *Les Chrétiens et la Politique*, Paris, les Éditions du Temps présent, 1948, p. 100 (79-100).

¹³⁰³ En Isaïe 32, 17 : « Le fruit de la justice sera la paix : la justice produira le calme et la sécurité pour toujours. » « Le prophète Isaïe propose une vision de paix qui vient de la connaissance intérieure de Dieu (Is 11,6-9) » (rabbin ROSEN David, *De l'arche de Noé à la vision d'Isaïe: la paix et la liberté*, Rencontre interreligieuse à Assise, 27 octobre 2011 ; en ligne : <https://fr.zenit.org/articles/de-l-arche-de-noe-a-la-vision-d-isaie-la-paix-et-la-liberte/>).

¹³⁰⁴ Paul VI, *Message pour la journée mondiale de la paix*, 1^{er} janvier 1972.

¹³⁰⁵ REMACLE Éric, *L'Art de la Paix. Approche transdisciplinaire*, Bruxelles, ULB, 2004, p. 24.

¹³⁰⁶ GANDHI, *An autobiography or the story of my experiments with truth*, Ahmedabad (Inde), Navajivan Publishing House, 1955, p. 140-141. « Ainsi, pour chaque nouvelle étape, mes efforts pour venir en aide aux Indiens d'Afrique du Sud me faisaient découvrir, peu à peu, les différentes exigences qu'implique le respect de la vérité. Tel un arbre immense, elle donne d'autant plus de fruits qu'on en prend soin. À l'image d'une mine où plus on creuse en profondeur, plus précieux sont les diamants qu'on y découvre, il est remarquable que plus on explore la vérité, plus nombreux et variés sont les services qu'elle nous fait assumer » (p. 268). « Il est inutile de blâmer les Anglais, [...] ils sont venus à cause de nous, et restent pour la même raison » (GANDHI, *Hind Swaraj*, op. cit., p. 117).

eux-mêmes contribuent à l'insécurité internationale, comment eux-mêmes "trahissent la Vérité". Il est plus facile de blâmer autrui que de s'examiner soi-même, de balayer devant sa propre porte et de prendre toute sa part de responsabilité dans le problème, après s'être débarrassé de toute culpabilité et de toute culpabilisation¹³⁰⁷.

Ainsi, François d'Assise allant en 1219 à la rencontre du sultan, dans un respect profond pour sa personne et pour ses parts de vérité. Il en sort enrichi et édifié, là même où ses propres frères de communauté aux réflexes prosélytes se firent tuer, après avoir semé – involontairement – la haine¹³⁰⁸. François a refusé tout pouvoir, y compris les pouvoirs de l'Ordre sacerdotal. Pour reprendre les mots de Bruno Eliat, ce compagnon de route qui m'a édifié, avec sa femme Isabelle, depuis 25 ans sur les chemins de la non-violence, François a agi en « levain dans la pâte de la société, un levain qui de façon souvent insensible transforme même les personnes non impliquées directement dans le conflit. La fécondité de l'action non-violente est ce pouvoir de donner vie aux gens à l'intérieur et au-delà des conflits, sans manipulation. La fécondité complète l'efficacité et justifie l'engagement non-violent même en cas d'échec. En cas d'échec, la violence est échec total¹³⁰⁹ ».

Ainsi, en 452, le pape Léon le Grand osant aller, désarmé, au-devant d'Attila-le-conquérant, pour le persuader de faire demi-tour. Attila se retira, sans qu'il n'y ait ni combat, ni pillage, ni mise à sac de Rome. Certes, le pape n'était pas seul, l'empereur Marcien faisait mouvement vers les troupes assurant les arrières de l'envahisseur. Mais qui a pesé le plus dans la décision du roi des Huns ? Lui que nos livres d'histoire présentent comme le "barbare", ne voulait pas venir s'imposer en Italie, il voulait seulement mettre définitivement fin à l'emprise impériale romaine qui s'étalait avec arrogance depuis plus de cinq siècles¹³¹⁰. Trois ans plus tard, en 455, le saint pape choisit à nouveau de sortir de Rome, pour aller à la rencontre d'un autre ennemi en pleine offensive : Genséric, chef des troupes Vandales et allié d'Attila dans ce projet de libération, de décolonisation romaine. Cette fois, l'homme d'Église ne pourra empêcher le pillage de Rome. Mais il obtint, dans la négociation, un *Win-Win* exceptionnel, au regard de sa position de faiblesse géostratégique : ne pas incendier Rome, ne commettre aucun meurtre ni aucun viol. Genséric libéra le monde du joug romain ET respecta sa promesse faite au pape. Les Romains eurent la vie sauve, ainsi que Léon le Grand qui prit le risque de s'avancer sans armes. Les Huns et les Vandales, les Wisigoths et les Ostrogoths ne venaient pas attaquer tous les bons côtés de la civilisation romaine (qui font son génie et sa

¹³⁰⁷ « La diffusion d'un sermon de l'ancien conseiller spirituel de M. Barack Obama, le pasteur Jeremiah Wright, dénonçant le racisme des Blancs et jugeant que les États-Unis étaient partiellement responsables des attentats du 11 septembre 2001, a embarrassé le candidat démocrate le plus susceptible d'affronter le républicain John McCain, le 4 novembre prochain » (GERRING John & YESNOWITZ Joshua, *L'audacieux pari de Barack Obama*, dans *Le monde diplomatique*, avril 2008, p. 1 et 12). Une fois élu président, Barack Obama montra l'exemple au Caire, le 4 juin 2009 : « Je comprends ceux qui protestent contre le fait que certains pays possèdent des armes que d'autres ne possèdent pas. Aucun État ne devrait décider et choisir qui sont les pays à avoir des armes nucléaires. C'est pourquoi je réaffirme fermement l'engagement de l'Amérique à vouloir un monde dans lequel aucun pays ne possède d'armes nucléaires. (*Applaudissements*) Et chaque pays, y compris l'Iran, devrait avoir le droit d'avoir accès à l'énergie nucléaire pacifique s'il respecte ses engagements dans le cadre du Traité de non-prolifération nucléaire. Cet engagement est au cœur du Traité et il doit être pris par tous ceux qui y souscrivent » (Discours intitulé : *Un nouveau départ*).

¹³⁰⁸ Cf. JEUSSET Gwenolé, *Rencontre sur l'autre rive. Saint François d'Assise et les musulmans*, Éditions Franciscaines, 1996.

¹³⁰⁹ ELIAT Bruno, *Commentaire en lisant cet écrit* (dont il fut le premier lecteur), publié par la présente.

¹³¹⁰ Cette longévité impériale, aucune nation européenne n'a pu la reproduire depuis lors. L'actuelle hégémonie des États-Unis d'Amérique a très peu de chances de battre le record. Prions plutôt que leur gloire dans l'Histoire sera d'exercer un leadership d'un autre type que la domination insolente qui se termine si souvent en bain de sang.

grandeur véritable), mais bien les règles économiques, politiques et administratives que le peuple dominant imposait aux autres, à son avantage¹³¹¹ (là se trouve son péché d'orgueil, sa gloire factice et les germes de sa destruction). L'effondrement de l'Empire romain qui plongeait l'Europe dans un morcellement de royaumes moyenâgeux ne parle-t-il pas pour aujourd'hui ? Cassandre, la guerre de Troie aura-t-elle encore lieu ? Assurément non, si les Nations les plus puissantes exercent un leadership qui prend en compte tous les trésors du paradigme de non-violence, que j'ai tenté de rassembler dans ce travail. Hélas, oui, tant que les hommes en resteront à leurs politiques de puissance, telle la France accrochée à son rang illusoire de "cinquième puissance mondiale". Tout comme les Romains, la vieille Europe n'est-elle pas en train de crouler sous les hordes de barbares ? Les États-Unis d'Amérique ne sont-ils pas aux prises avec des "barbares" terroristes, qui disent à leur manière, horrible et tragique, le souhait d'un monde libéré des bulldozers culturels et économiques de l'Oncle Sam, véritables chevaux de Troie violant chaque jour le ventre de Cités dont la culture est à la base foncièrement pudique, affable et hospitalière ?

Revenons à Genséric et ses Vandales. 25 ans avant sa rencontre avec le pape Léon, il avait assiégé et affamé la ville d'Hippone, dont Saint Augustin était l'évêque. C'est au cours de ce siège que l'homme d'Église mourut. Celui-ci s'était pourtant voulu réaliste, il avait justifié la légitime défense armée, dans une grande myopie sur la responsabilité de Rome dans son destin d'arrosee arrosée. La ville d'Hippone (Algérie d'aujourd'hui) fut rasée puis l'emplacement devint une tête de pont des "envahisseurs" pour attaquer Rome jusqu'à sa chute complète. Ainsi, va le monde... Ainsi, ne va pas Jésus, envoyé pour dire que le Royaume sans guerre pour lequel nous avons été créés et sauvés vient et, même, qu'il est proche. Ils ont voulu l'enterrer mais ils ignoraient qu'il était une graine. Ainsi, à sa suite, ne vont pas les artisans de paix comme Léon 1^{er}, François d'Assise et Gandhi, ainsi que ces milliers d'anonymes, qui font le choix de se sacrifier pour la paix, là où leurs arrière-grands-parents se sont sacrifiés pour la guerre, sans avoir beaucoup le choix. Choisir de lutter sans tuer, c'est risquer de se faire tuer. Mais choisir de tuer sauve-t-il d'un tel risque ?

Section 3 : Une théologie de la paix juste, critique du corpus multiséculaire de la "guerre juste"

§ 1 : Les six critères justifiant la violence légitime de l'État dans l'exercice de ses fonctions

Au cours des siècles, l'Église a contribué à encadrer l'usage de la violence par les Autorités chargées de l'ordre public et de la défense aux frontières. La violence n'est pas un bien mais, dans certaines situations, elle est un moindre mal nécessaire, en vue d'un bien. Elle est légitime quand elle répond aux critères suivants :

- elle est déclarée et exercée par l'autorité légitime,
- pour une cause juste,
- avec une intention droite, dans un souci du bien commun,
- en dernier recours, le moyen ultime après épuisement de tous les moyens non-violents,

¹³¹¹ « Moi, l'homme de couleur – déclare Frantz FANON –, je ne veux qu'une chose : que jamais l'instrument ne domine l'homme. Que cesse à jamais l'asservissement de l'homme par l'homme, c'est-à-dire de moi par un autre. [...] Ma liberté ne m'est-elle donc pas donnée pour édifier le monde du Toi ? À la fin de cet ouvrage, nous aimerions que l'on sente, comme nous, la dimension ouverte de toute conscience » (ce sont ses dernières lignes de *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1952).

- proportionnée, provoquant moins de maux que le mal attaqué¹³¹²,
- avec un espoir fondé de succès, avec une probabilité suffisante d'atteindre son objectif¹³¹³.

Ce n'est pas un hasard si c'est dans l'intelligentsia américaine depuis 2001 que la théorie de la guerre juste suscite un grand regain d'intérêt. En tête de file, Michaël Walzer s'attache à préciser « les situations et les modalités en fonction desquelles l'usage de la violence pourra être considéré comme légitime, [tenant compte de ce que Walzer] « propose d'appeler convention relativement à la guerre l'ensemble constitué par l'articulation des normes, des coutumes, des codes professionnels, des préceptes juridiques, des principes philosophiques ou religieux et des accommodements réciproques qui informent nos jugements sur le comportement militaire¹³¹⁴ ». Le simple examen de qui, quand et pourquoi cette résurgence contemporaine montre combien cette théorie est utile à ceux qui ont à justifier des politiques impériales et bellicistes.

Le 43^e président des États-Unis, Georges Bush, a pu compter en 2003 sur une bonne partie de cette intelligentsia pour justifier une « guerre préventive » contre le régime de Saddam Hussein en Irak, en mettant en avant une menace supposée d'armes de destruction massive¹³¹⁵. Avant même que la Communauté internationale ne découvre que cette menace d'armes de

¹³¹² Les moyens utilisés doivent être justes, proportionnés et efficaces. Le bien issu de la guerre doit être plus grand que les maux qui en découleront, non seulement pour la nation mais pour toute l'humanité. Ces principes ont été répétés dans tous les traités de théologie morale, de siècles en siècles.

¹³¹³ La victoire doit être certaine. Certains ajoutent une septième rubrique : La conclusion de la paix doit être juste.

¹³¹⁴ Cf. *Guerres justes et injustes*, Paris, Gallimard, Folio essais, 2006, p. 115.

¹³¹⁵ Cf. WALZER Michael, *op. cit.*, p. 145s. Il reconnaît une légitimité à la guerre préventive sous trois conditions : l'intention menaçante, l'imminence de la « menace suffisante » et l'urgence d'intervenir. Et il réfléchit à partir des arguments d'anticipation requise par les stratèges militaires (cf. p. 180). Cf. aussi LANGO John W., *Preventive Wars, Just War Principles and the United Nations*, dans *The Journal of Ethics*, vol. 9, mars 2005, p. 262 (247-268), qui relie le concept de dernier recours à celui du « premier recours », en se référant à des théologiens américains, comme Donald Wells (WELLS Donald A., *How much Can the Just War Justified ?*, dans *The Journal of philosophy*, vol. 66, n° 23, 4 décembre 1969, p. 824 (819-829) et à des juristes, professeurs de droit international, comme Schachter (cf. SCHACHTER Oscar, *The Right of States to Use Armed Force*, dans *Michigan Law Review*, vol. 82, n° 5/6, avril-mai 1984, p. 1620-1646). Pour une critique de l'évaluation subjective du degré d'imminence de la menace, cf. KAUFMAN Whitley, *What's wrong with Preventive War? The Moral and Legal Basis for the Preventive Use of Force*, dans *Ethics and international Affairs*, vol. 19, n° 3, décembre 2005, p. 23-38. Cf. aussi la professeur de droit O'CONNELL Mary Ellen, *The Myth of Preemptive Self-Defense*, dans *The American Society of international Law*, août 2002, p. 1-24, qui montre que les frappes militaires des États-Unis en Afghanistan suite aux attentats du 11 septembre 2001 ne respectent pas les principes de nécessité et de proportionnalité (p. 8 dans le document de 24 pages mis aussi en ligne : www.comw.org/qdr/fulltext/02oconnell.pdf). Cf. encore BELLAMY Alex J., *"Pre-emption". Just Wars, from Cicero to Iraq*, Cambridge, Polity Press, 2006 ; BROWN Chris, *Self-Defense in an Imperfect World*, dans *Ethics and International Affairs*, vol. 17, n° 1, 2003, p. 2-8. Cf. aussi BUCHANAN Allen & O'KEOHANE Robert O., *The Preventive Use of Force: A Cosmopolitan Institutional Proposal*, dans *Ethics and International Affairs*, vol. 18, n° 1, 2004, p. 1-22, critiqué l'année suivante par LEE Steven, *A Moral Critique of the Cosmopolitan Institutional Proposal*, dans *Ethics and International Affairs*, vol. 19, n° 2, septembre 2005, p. 99-107 et aussi par RENGGER Nicholas, *The Greatest Treason? On the Subtle Temptations of Preventive War*, dans *International Affairs*, vol. 84, n° 5, 2008, p. 949-961. Côté francophone, cf. DE LA GORCE Paul-Marie, *Ce dangereux concept de guerre préventive*, dans *Le monde diplomatique*, septembre 2002, p. 10-11 ; MENDÈS-FRANCE Mireille & BALBUENA Hugo, *La dégradation généralisée du respect au droit international*, dans *Revue internationale et stratégique*, n° 60, avril 2005, p. 43-58 ; COLONOMOS, Ariel, *Le pari de la guerre: guerre préventive, guerre juste ?*, Paris, Éditions Denoël, 2009, p. 83-91, qui retrace l'histoire de ces concepts.

destruction massive était un mensonge et que cette « guerre préventive » a été justifiée sur base de ce mensonge politique, Jean-Paul II avait explicitement affirmé que les conditions de la guerre juste n'étaient pas remplies pour qu'une coalition internationale menée par les Américains lancent une guerre contre l'Irak de Saddam Hussein¹³¹⁶. Le linguiste américain, Noam Chomsky, met en garde : « La propagande est aux démocraties ce que la violence est aux dictatures. L'endoctrinement n'est nullement incompatible avec la démocratie, il est son essence même¹³¹⁷. » De tous temps, une politique impériale a trouvé les arguments de sa légitimité.

La résurgence de la théorie de la guerre juste aux États-Unis avertit des dangers d'instrumentalisation. Autrefois, jusqu'au XX^e siècle, des États souverains avaient justifié leurs guerres de conquête au nom du "droit" de guerre. La doctrine du *jus ad bellum* et du *jus in bello* par laquelle les Églises visaient la moralisation et l'humanisation de la guerre a été bien des fois instrumentalisée, depuis Saint Augustin qui, dans un contexte de civilisation romaine aux abois, avait reconnu aux États le "droit" de guerre offensive. En 1945, la Charte des Nations Unies avait explicitement aboli ce droit, dans l'intention de mettre définitivement fin à la guerre-institution. Son chapitre VII avait limité le droit du recours aux armes au seul cas de légitime défense, en réponse à l'agression militaire d'un autre État.

Voilà pourquoi le corpus multiséculaire de la "guerre juste" a sans cesse besoin d'un *aggiornamento* critique. Il y a beaucoup d'eau sale dans le bain mais il y a aussi un bébé à ne pas jeter ! Chaque critère est à reprendre de manière critique à partir des réalités d'aujourd'hui et des ressources nouvelles en gestion des conflits. Voici la critique qu'en fait la Commission d'éthique protestante évangélique de Belgique, publiée en septembre 2006 : « Si l'on considère toutes ces conditions, on peut affirmer que toutes les guerres sont justes et même deux fois justes puisque les deux camps belligérants les considèrent comme telles ! S'il y a attaque, dit-on, c'est de la défense préventive. S'il y a riposte, c'est riposte à la provocation. S'il y a révolte, c'est contre l'opresseur. S'il y a invasion, c'est la reprise d'un bien qui nous a jadis appartenu ou qui nous revient de droit. Tolstoï s'interroge : "Si tout le monde se défend, d'où vient l'attaque ?" Et Paul Valéry constate, lui, que "la violence se connaît à ce caractère : qu'elle ne peut choisir. On dit fort bien que la colère est aveugle, une explosion ou un incendie affectent un certain volume et tout ce qu'il contient. C'est donc une illusion de ceux qui imaginent une révolution ou une guerre comme des solutions à des problèmes déterminés, que le mal seul sera supprimé¹³¹⁸". Cette incapacité à choisir, cette cécité et cette subjectivité (chacun considère "sa" guerre comme étant juste), fait de la théorie de la guerre juste une hypocrisie¹³¹⁹. »

¹³¹⁶ Le 2 décembre 2015, l'archevêque de Cantorbéry, Justin Welby, et l'archevêque de Westminster, Vincent Nichols, ont donné leur appui à l'intervention militaire britannique en Syrie, suite à la décision du Parlement britannique d'autoriser des frappes aériennes en Syrie. Voici le commentaire du dominicain François Daguet : « Il se peut qu'un homme d'Église se sente appelé à donner son avis, mais il ne s'agit pas de la position de l'Église comme telle. Il ne faut pas confondre la position d'un homme d'Église, aussi éminent soit-il, avec celle de l'Église, qui bien souvent n'est pas formulée ou même n'existe pas. En l'espèce, l'archevêque de Cantorbéry et l'archevêque de Westminster estiment que les conditions d'une guerre juste leur semblent remplies. C'est leur opinion. » (DAGUET François, *Les critères d'une "guerre juste" sont difficiles à apprécier*, interviewé par Charles de Pechpeyrou dans *La Croix*, le 04/12/2015).

¹³¹⁷ <http://www.noam-chomsky.fr/>.

¹³¹⁸ VALÉRY Paul, *Regards sur le monde actuel*, Paris, Gallimard, 1962, p. 86

¹³¹⁹ Document de réflexion proposé par la Commission d'éthique de l'UFB, septembre 2006, p. 11, disponible sur <http://www.adventiste.org/PDFs/documentsethiques/08nonviolence.pdf>. Pour une critique détaillée, cf. les 130 pages de LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas...*, op. cit., à partir de la p. 71, qui reprend chaque condition de légitimité, en montrant qu'aucune d'elles n'est jamais réalisée. Dans son état de la

Plus techniquement parlant, voici la critique concise des six critères par Pierre Hassner, spécialiste de la question, professeur de relations internationales et d'histoire de la pensée politique à l'IEP de Paris : « 1) **La juste cause** : La guerre est justifiée quand il s'agit de défendre la Nation et soi-même, et, par extension, de défendre les autres : en d'autres termes "l'assistance aux personnes en danger". C'est ce que Bernard Kouchner appelle le "droit d'ingérence", ou "l'obligation de protéger" : la communauté internationale se doit de réagir quand un État ne peut plus protéger ses sujets, ou quand il les persécute. Mais qui représente cette "communauté internationale" ? Par ailleurs, quelle est la limite de cette juste cause, quand on sait qu'Hitler justifiait sa guerre en déclarant "protéger les Allemands des peuples belliqueux" ? On voit que certaines règles reconnues comme légitimes pour déclencher une guerre (ce qu'on appelle *jus ad bellum*, le droit de la guerre, par opposition au droit dans la guerre ou *jus in bellum*) permettent en réalité de faire ce qu'on veut. Au Moyen Âge, la juste cause par excellence était l'honneur, aujourd'hui c'est par exemple d'éviter la disparition de la Serbie. Quelle légitimité aura cette cause dans quelques siècles ?

2) **Le dernier ressort** : On déclenche une guerre parce qu'on est arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas d'autre solution. Mais à partir de quel moment peut-on légitimement s'en convaincre ? Doit-on tout essayer au risque de laisser l'adversaire prendre des forces, ou bien agir avant d'avoir tout tenté au nom de la conviction que rien ne marchera ?

3) **La proportionnalité** : Une guerre est juste si le mal infligé n'est pas supérieur au mal qu'on veut éviter. Mais comment calculer ce mal, et surtout qui va le calculer ?

4) **La probabilité de succès** : Une victoire militaire facilement acquise n'est pas toujours synonyme de succès, car c'est après que commencent les ennuis. On l'a vu dans la guerre en Iraq : soit on s'en va trop tôt et les troubles recommencent, soit on s'en va trop tard et alors le libérateur devient l'occupant.

5) **L'intention droite** : On voit tout de suite l'écueil de ce critère, car, encore une fois, comment juger ? Ce sont les Vietnamiens qui ont mis fin au génocide cambodgien, sous prétexte que leur pays était menacé : bien que leurs intentions n'étaient pas au sens strict "justes", ils ont tout de même sauvé des personnes du génocide. De son côté, la France est intervenue au Liban pour protéger les chrétiens : raisons humanitaires ou politiques déguisées sous le nom d'"interventions d'humanité" ?

6) **L'autorité légitime** : En Europe, il s'est agi pendant longtemps de l'Église catholique. Ainsi du temps où l'autorité du Pape était reconnue comme légitime, les guerres de croisade étaient justifiées car l'Église commandait que les princes se battent contre les Sarrasins au lieu de se faire la guerre entre eux. Aujourd'hui, on justifie une guerre à partir de deux grands principes : a) Le principe de proportionnalité qui consiste à justifier une guerre si le nombre de morts est inférieur qu'en cas de non intervention. Ainsi au Kosovo et pendant la guerre du Golfe, l'intervention américaine a fait peu de morts par rapport aux dégâts occasionnés par les bombes. b) Le principe de discrimination qui recommande de ne pas frapper les innocents (ceux qui ne combattent pas). Les XIX^e et XX^e siècles ont vu l'essor du droit humanitaire, institué en 1859 après Solferino, par la naissance de la Croix Rouge. Mais la première guerre mondiale et ses progrès technologiques destructeurs ont fait voler ces intentions en éclat. Ce fut pire pendant la seconde guerre mondiale, au cours de laquelle les "innocents" ont représenté 50 % des victimes, part qui n'a cessé d'augmenter depuis¹³²⁰. »

question réalisé en 1956, il cite de nombreux auteurs, dont le Père Hugo : « Je ne doute pas que presque toutes, sinon toutes les guerres depuis le temps de Clovis ont été injustes » (p. 203).

¹³²⁰ HASSNER Pierre, *Y a-t-il des guerres justes ou seulement des guerres justifiées ?*, art. cit. (conférence du 14 avril 2008).

§ 2 : Les pièges constants de la logique de violence

Le président américain, George Washington, a dit : « Je préférerais mourir plutôt que proférer une inexactitude. » George W. Bush, lui, a choisi de remettre le 12 septembre 2002 au Conseil de sécurité de l'ONU un rapport accusant Saddam Hussein qu'il intitula *Une décennie de mensonges et de défis*, égrenant les « preuves » de sa possession d'« armes de destruction massive ». Ce rapport qui légitima l'invasion de l'Irak se révéla lui-même mensonger. Plus tard, le chef de la Maison-Blanche expliqua : « Vous savez, le problème avec la diplomatie, c'est qu'il faut du temps avant que les choses ne bougent. Si vous agissez seul, vous pouvez avancer plus vite¹³²¹. » Il prenait la direction diamétralement opposée à celle indiquée un siècle plus tôt par Mary Parker Follett, la Bostonienne de génie : « La domination est le meilleur moyen de gagner à court terme et de perdre à long terme¹³²². » La violence est une illusion de raccourci, comme l'automobile qui prend un sens unique à contresens, elle croit éviter le détour et gagner du temps, jusqu'au blocage voire même jusqu'au choc avec la voiture arrivant en face. Comme le dit le proverbe africain, « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Offrir des rétroviseurs qui tirent les leçons du passé avec lucidité est un grand service que les sciences humaines, la philosophie et la théologie peuvent apporter aux politiciens et aux militaires. Voici, selon moi, les principales "lois" fondamentales de la violence, au sens de constantes à l'œuvre partout dans le monde et de tout temps :

- 1) La violence se cache, se maquille, se déguise et s'habille sous de beaux atours.
- 2) Nous sommes tous convaincus que notre violence est seconde, qu'elle réagit à l'agression de l'autre, qu'elle est légitime défense. Mais le drame des conflits est que tous les antagonistes sont convaincus de ce que leur violence est seconde.
- 3) Nous sommes dans l'illusion de croire que notre violence pourra être la dernière, qu'elle sera en mesure de mettre un point final au conflit. En fait, chercher à vaincre une violence par une autre violence, c'est offrir une victoire de plus à la violence. Redoutable piège que « l'éternel espoir de la violence organisée¹³²³ ».

Toynbee a eu cette analyse incisive : « On ne manie l'épée qu'avec l'espoir de l'utiliser si efficacement qu'elle n'aura en définitive plus rien à faire. Mais cet espoir est une illusion, car ce n'est qu'au pays des contes que les épées tranchent des nœuds gordiens que les doigts ne peuvent dénouer. "Quiconque a frappé par l'épée, périra par l'épée", est la loi inexorable de la vie réelle et la croyance du porte-glaive en une victoire finale est une illusion... Or, si Salomon échoue, David et ses prédécesseurs ont brandi leur épée en vain. La vérité semble être qu'une fois que l'épée a bu du sang, il est impossible de l'empêcher constamment d'en boire de nouveau. De même qu'il est impossible d'empêcher un tigre qui a goûté de la chair humaine de devenir désormais un mangeur d'hommes. Sans doute le tigre mangeur d'hommes est-il condamné à mort : s'il échappe au chasseur, il périra de la gale. Mais pourrait-il prévoir son fatal destin qu'il serait probablement incapable de réprimer l'appétit dévorant que sa première bouchée de chair humaine a éveillé en lui. Il en va de même pour une société, une fois qu'elle s'est avisée de chercher le salut par l'épée¹³²⁴. »

¹³²¹ Conférence de presse à Chicago, 12/07/2006 ; URL :

<http://www.courrierinternational.com/article/2006/07/13/logique>.

¹³²² Commentée par MOUSLI Marc, *Négociateur, l'art et la manière*, Paris, Maxima, 2003, p. 27.

¹³²³ BOUTHOUX Gaston, *Lettre ouverte aux pacifistes*, Éditions Albin Michel, 1972, p. 112.

¹³²⁴ TOYNBEE Arnold J., *Guerre et Civilisation*, dont des extraits sont présentés par Albert Fowler dans *A Study of History*, Paris, Gallimard, coll. *Idées*, 1962, p. 224.226.244.

§ 3 : Un changement de paradigme, de la guerre à la paix juste

Dans *La non-violence évangélique et le défi de la sortie de la violence. Théologie pratique et gestion de conflits*, je mets en évidence que tout au long de l'histoire de l'Église, la théologie traditionnelle a compris l'évangile de manière passive et qu'elle est du coup écartelée par le dilemme : ou bien ne pas se défendre par obéissance à l'évangile ou bien se défendre par nécessité pratique. Depuis les années 50, des groupes de chrétiens utilisant la non-violence comme méthode politique ont pu rompre avec cette lecture passive de la vie et de la prédication du Nazaréen. Pour eux, il faut à l'évidence se défendre, soi-même comme les autres, protéger les faibles et empêcher le méchant d'« avoir les coudées franches ». Eux portent une autre question angoissante : comment se défend-on efficacement ? Comment repousse-t-on la violence durablement dans une société ? Comment ne pas se faire entraîner par les pièges redoutables de la violence ? Leur attention qui fait la tension porte sur le "comment", sur les moyens à utiliser dans la défense. Comme, entre la fin et les moyens, nous avons surtout la maîtrise des moyens, il leur importe, au moment de préparer une campagne d'actions non-violentes, de choisir les moyens les plus cohérents avec la fin recherchée, selon la devise gandhienne : « À fin bonne, moyen bon ». Sans nier la place première de celle-ci et sans faire des moyens une fin en soi, l'accent est mis sur ce discernement stratégique. S'engager dans des actions non-violentes, ce n'est pas tant rejeter la violence qu'élaborer une méthode d'action capable de la déjouer. Dans ses livres, Jean-Marie Muller met en avant les pièges de la violence dans toute dynamique conflictuelle, qui fait glisser les belligérants de la justification de leur fin à la justification de leurs moyens, au nom de leur bon droit.

Tandis que les théologiens catholiques s'intéressaient depuis des siècles aux exceptions de légitime violence, que l'on doit bien accepter dans ce monde corrompu par le péché (la fin juste justifie *in fine* les moyens violents, à titre de moindre mal), les acteurs engagés dans des campagnes de non-violence s'intéressent, eux, au mécanisme inverse, à la manière dont des moyens injustes corrompent les fins et les rendent finalement injustes. Il souligne la cohérence entre fin et moyen. Comme la fin vaut ce que valent les moyens, il convient selon Jean-Marie Muller d'examiner avant tout n'importe quel fait humain en tenant compte bien moins des fins poursuivies que des conséquences nécessairement impliquées par le jeu même des moyens mis en œuvre. Les auteurs de la Révolution de velours à l'Est y étaient consciemment attentifs, dont le pape Jean-Paul II.

En outre, depuis que l'imprimerie existe, les traités de théologie en morale sociale répètent qu'un chrétien a le droit de renoncer à l'usage de la force pour sa défense personnelle mais qu'il a par contre le devoir d'assister son prochain. Les ressources en gestion des conflits invitent à penser le problème autrement. Par rapport au droit de renoncer à la force, le principe de "ne pas se défendre par amour de l'ennemi" est mis en cause car ce n'est pas aimer l'ennemi que d'être incapable de gérer le rapport de forces. Être passif contribue à l'agression. Aimer l'homme violent, c'est acquiescer le mieux possible, déjà bien avant l'agression, les ressources qu'offre la gestion des conflits, pour l'empêcher d'agresser et, si cela n'a pas réussi, pour enrayer l'agression en cours ou en limiter les dommages. "Renoncer à l'usage de la force" est une formule inadéquate qui crée le dilemme entre force (sous-entendue violente) ou non-force (sous-entendue non-violente ; à vrai dire, passivité). Martin Luther King nous a invités à cesser de regarder l'amour non-violent comme le renoncement au pouvoir et le pouvoir comme le déni de l'amour non-violent. Au lieu d'enfermer le problème dans le dilemme "céder ou se battre ?", il convient plutôt d'apprendre à déployer des forces d'un autre registre que la violence. Par rapport au devoir d'assister son prochain, le défi de réussir à mettre en œuvre les attitudes les plus à même de déjouer l'agression reste le même, que l'agressé soit ma femme, mes enfants ou moi-même. Les outils et les compétences restent les mêmes pour

protéger les uns et les autres ; je fais partie du prochain à défendre. Et l'agresseur lui-même en fait également partie, pour qui parvient à distinguer soigneusement une personne et ses actes, un pécheur et le mal qu'il fait.

Par ailleurs, la doctrine de "guerre juste" présente le critère du dernier recours : une violence ne peut être justifiée qu'après épuisement de tous les moyens non-violents. Les nouvelles ressources en gestion des conflits développent concrètement ce qui doit précéder ce moyen ultime. Car les belligérants sont systématiquement tentés de conclure prématurément à la fatalité du dernier recours. Il est en outre aisé d'énoncer le critère formel, c'est vite dit et c'est vite fait. Cela ne dit pas ni ne fait pas l'essentiel et le plus difficile : tout le travail de création des possibles, avant d'en venir à la violence, tout l'art de sortir d'une mauvaise manière de gérer le conflit. La non-violence, c'est-à-dire le "non à la violence" est bien plus qu'une conviction, c'est un défi à relever : pour chaque situation, élargir le champ des possibles puis inventer les actions adéquates qui fassent échouer la violence. Ce sont ces modes opératoires qui méritent l'attention des sciences de la paix mais aussi d'une théologie pratique de la paix juste, ce sont eux qui méritent les développements théoriques et les investissements pratiques. Et, de fait, le déficit est essentiellement pratique et méthodologique. Le défi est d'inventer les moyens concrets pour sortir de la violence et de ses apparentes nécessités. La réalité concrète requiert sans cesse l'invention de nouveaux moyens. L'Évangile fait partie des ressources stimulant l'ouverture de ces possibles non-violents qui permettent une sortie par le haut, à la hauteur des principes moraux.

En outre, la doctrine de la guerre juste stipule que "le dernier recours" de la violence n'est moralement autorisé qu'en cas d'échec durable des stratégies non-violentes. Mais quelle chance les pays donnent-ils à celles-ci lorsque plus de 99 % de leurs budgets de défense sont alloués à l'armée, largement dépendants du lobby militaro-industriel ? Dans la lutte non-violente contre la guerre violente, une bataille est en cours visant à démultiplier les financements des expériences novatrices de défense civile citoyenne et des programmes de paix constructive. Les combattants non-violents revendiquent un statut d'acteurs à part entière dans les conflits de ce monde et dans la construction de la paix véritable, au moyen d'une politique multidimensionnelle, active et crédible, de promotion de la paix, dont notamment des interventions civiles de paix. Des statuts juridiques ont encore à être pensés pour ceux qui ne réclament pas un droit d'objection de conscience absolue mais qui contestent aussi l'obligation d'enrôlement militaire automatique sous les drapeaux. « Le besoin se fait sentir de mieux définir les relations justes entre l'autorité de l'État et la conscience de l'individu sur les questions de la guerre et de la paix¹³²⁵ », d'après les évêques américains, qui évoquent notamment l'objection de conscience sélective.

Pour l'avortement et autres questions de morale individuelle et privée, les papes Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI se sont montrés d'une radicale opposition à l'égard des violences légitimées par l'argument du dernier recours et du moindre mal. Une telle clarté et fermeté dans la dénonciation des violences faites à l'encontre des embryons humains, beaucoup de militants de la non-violence l'attendent en morale sociale, en doctrine de la "guerre juste", convaincus que si toutes les Autorités religieuses, d'une même voix et par de mêmes gestes engagés, exprimaient une aussi radicale et constante et active dénonciation des violences étatiques trop rapidement justifiées par les faucons de la politique au nom de la nécessité, alors assurément la ligne du dernier recours, du moindre mal toléré et légitimé, reculerait dans

¹³²⁵ CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DES ÉTATS-UNIS, *Le fruit de la justice est semé dans la paix*, op. cit., p. 179.

les consciences puis dans la *Realpolitik*. La violence : fatalité, nécessité ? Défi à la conscience et à la liberté des hommes, appel à la conversion surtout !

Depuis 1945, le Ministère français de la Guerre est devenu Ministère des Armées, puis des Forces armées, puis de l'Armée, puis de la Défense nationale, puis de la Défense, en 1980. Et des voix s'élèvent pour qu'il devienne le Ministère de la Paix¹³²⁶. Précipité par le risque d'holocauste nucléaire, un changement de paradigme est intervenu qui a conduit les théologiens à passer d'une théologie de la "guerre juste" à une théologie de la "paix juste".

Chapitre 3 : Critique de la violence légitime de l'État, avec les ressources du paradigme de non-violence

L'objectif de ce dernier chapitre est de passer au crible du paradigme de non-violence¹³²⁷ les schèmes d'ordre philosophique qui font de la violence une fatalité incontournable, tant elle est approchée comme immanente à l'action humaine. Les citations suivantes en donnent un premier aperçu : « Il n'existe pas de société sans violence. Et la question qui se pose n'est pas savoir comment s'en débarrasser, mais comment les sociétés composent diversement avec une dimension qui les constitue¹³²⁸. » « La violence est une modalité fondamentale et permanente du rapport de l'homme à son semblable¹³²⁹. » « Pratiquement, même dans le régime politique le plus paisible et le moins contraignant, l'aménagement et le fonctionnement concrets d'un système politique se présentent toujours comme des accommodements avec la violence¹³³⁰. » « Il ne saurait être question de minimiser le rôle immense qu'a joué la violence dans le progrès et le développement des civilisations temporelles. L'histoire est indissolublement pétrie de violence et de liberté¹³³¹ » (Gustave Thibon). « Qu'on voie l'État résorbant ou déchaînant la violence, il demeure lié à elle. À vrai dire, toute institution politique baigne plus ou moins dans la violence, car elle est le moteur de l'histoire, faisant paraître sur le devant de la scène les classes dirigeantes, les nations, les civilisations... Il ne s'agit pas de justifier la violence : l'histoire a été baignée par trop de souffrance et de sang. Mais la violence peut être instauratrice ; elle est parfois liée à des changements socioculturels qui étaient historiquement nécessaires et qui se révèlent bénéfiques¹³³² » (Jean-Marie Domenach). « L'arrachement à la mort ne va pas sans violence : il faut instituer la cité, et cela suppose une action décisive qui renvoie à un acte fondateur imposant une Loi et pliant à elle des volontés rebelles. Il y a donc bien un lien principal reconnu entre violence (ou mal originaire) et politique. Mais c'est justement pour s'émanciper d'un mal fondamental que l'institution politique fait sens. [...] Maximale au moment de la fondation, la violence politique doit être minimale une fois la cité instituée. Mais non dans l'illusion que toute violence aurait disparu, ou que désormais, sûre de

¹³²⁶ Par exemple, proposition du Capitaine de Vaisseau DU VIGNAUX, *Séminaire Jeunes*, 66^e session de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale, Marly-le-Roi, 2010.

¹³²⁷ Michel Wieviorka, lui, parle d'un « nouveau paradigme de la violence », qui est l'expression d'un monde « à la fois fragmenté et globalisé », dominé par « la destruction et le chaos ». Cf. WIEVIORKA Michel, *De l'analyse à l'action*, dans FERENCZI Thomas (dir.), *Faut-il s'accommoder de la violence ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 45-66.

¹³²⁸ BAUDRY Patrick, *Violence*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, col. 881.

¹³²⁹ HELLBRUNN Richard, *Pathologie de la violence. Pour une stratégie thérapeutique*, Paris, Éditions Réseaux, 1982, p. 5.

¹³³⁰ LAVAU Georges, *La Violence* dans *Semaine des intellectuels catholiques*, Centre catholique des intellectuels français, DDB, 1967, p. 170.

¹³³¹ THIBON Gustave, *La Violence* dans *Semaine...*, 1967, p. 119.

¹³³² DOMENACH Jean-Marie, *L'ubiquité de la violence*, art. cit., 1978, p. 766 (762-767), repris dans *Collectif, La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 39-40.

ses bases, la cité échapperait aux rivalités, aux ambitions de conquérants, ou à la division interne qui conduit certains à vouloir dominer les autres¹³³³ » (Paul Valadier, s.j.).

Les deux premières sections de ce chapitre présentent l'histoire de ces schèmes dans la pensée des hommes : d'où les tenons-nous dans leur formulation moderne ? Les trois sections suivantes critiquent ces schèmes traditionnels d'une "bonne violence". Tant leur présentation que leur critique mériteraient de plus amples développements, dans une recherche en philosophie morale. Les références liminaires aux auteurs entendent boucler cette recherche-ci, en reprenant d'un point de vue philosophique sa thématique de base.

Section 1 : Le paradigme de la violence constitutive de l'humanité, qui instaure l'ordre, le répare et le garantit

§ 1 : La croyance étayée et accréditée de la violence originelle

Commençons ce tour par la pensée de l'anthropologue René Girard. Dans la plupart des mythes archaïques sur l'origine de la société humaine, Girard pointe un lynchage originel, en guise d'acte fondateur de la société. Il salue l'intuition de Shakespeare (1564-1616), qui ouvre sa tragédie *Jules César* par son assassinat. Il le trouve bien mieux inspiré qu'un Hobbes (1588-1679) et autres politistes du XVII^e siècle élaborant l'idée trop théorique d'un contrat social.

Introduisant *La violence et le sacré*, Girard dit son ambition de « donner au religieux une origine réelle et de démontrer ainsi l'unité de tous les rites ». Il trouve la trace dans les sociétés primitives d'une "violence maléfique" à maudire, celle du coupable qui menace l'existence de toute la communauté, et d'une "violence bénéfique" à bénir, qui permet à la communauté de retrouver la paix, en se tournant contre le coupable. Le défi du sacré, c'est le passage de la violence destructrice à la violence fondatrice, de la violence réciproque, celle de tous contre tous à la violence unanime, celle de tous moins un. Le sacrifice du bouc émissaire fonde l'ordre social. Or le remède à ceci de paradoxal qu'il est de même nature que le mal : il arrêterait la violence par une violence, il stopperait la contagion du sang impur grâce à un sang pur, rituellement versé. La violence sacrificielle a pour fonction de déplacer l'objet de la violence incontrôlée du chaos, de lui donner un objet de « condensation » qui sorte les rivaux mimétiques de leurs affrontements interminables. Girard voit ainsi les rôles positifs de cette violence substitutive et dissipatrice des forces sociales, non pas celle qui établit l'ordre du despote ou d'une classe oligarchique ou du capital, mais celle qui signifie la possibilité même de toute société, sa force fondatrice.

§ 2 : Une amorce de critique de la pensée de René Girard

Une croyance sort confirmée de telles analyses anthropologiques : la violence est inévitable dans la constitution de l'être-ensemble. La violence fondatrice, en amont de l'ordre et du droit, est même entendue comme utile et bienfaisante. La violence est consubstantielle à la dynamique de toute société, elle est « institutante et instituée¹³³⁴ », nous dit Michel Maffesoli, avec tant d'autres. Dans son article *Les violences légales*¹³³⁵, Jean-Pierre Dubois, professeur de droit public à l'université de Paris XI et président d'honneur de la *Ligue des droits de l'Homme*, dont il a été le président effectif de 2005 à 2011, rassemble les principaux schèmes philosophiques du paradigme de cette violence constitutive de l'humanité : « Il nous faut

¹³³³ VALADIER Paul, *La morale sort de l'ombre*, Desclée de Brouwer, 2008, p. 141. Cf. aussi VALADIER Paul, *Le mal indéracinable*, dans *Esprit*, mars-avril 2007, p. 287-296.

¹³³⁴ MAFFESOLI Michel, *La Violence totalitaire. Essai d'anthropologie politique*, Paris, PUF, 1969, p. 17.

¹³³⁵ Disponible en ligne sur <http://www.erf-auteuil.org/conferences/les-violences-legales.html>.

comprendre que la violence n'est pas toujours de l'illicite et qu'il peut y avoir violence, au sens le plus large, dans l'emploi de la norme et du droit. La violence légale est-elle légitime ? Il faut réfléchir à la fonction sociale de ces violences instituées, qui sont au cœur de la société et de son système institutionnel : le droit pénal, l'action pour la défense et le maintien de l'ordre public, etc. [...] Le droit renvoie à la violence illicite. Jamais le droit positif ne prend en compte la dimension violente qu'il porte lui-même en tant qu'ordre juridique. Il condamne la violence privée, contraire à la loi, mais n'a pas cette dimension réflexive de se regarder lui-même comme reposant sur une certaine forme de violence sociale, légitime ou non¹³³⁶. [...] La violence légale ? Oui, comme antidote à la violence interindividuelle originelle ; oui, comme fondatrice du contrat social ; non, en ce que cela permettrait de se débarrasser de la violence initiale. On ne se débarrasse jamais complètement de la violence initiale ; elle est au cœur de nous. [...] La tolérance zéro est un mythe, elle égale une pensée zéro (qui veut faire l'ange fait la bête, comme disait Pascal). La pensée zéro est totalitaire. Mais nous pouvons canaliser la violence originelle, la réguler, la détourner de son cycle sans fin (comme l'explique René Girard), à condition que nous arrivions à faire un échange, à échanger de la violence physique contre de la violence symbolique. [...] C'est une question de réalisme. »

C'est chacun de ces schèmes dits "réalistes", profondément ancrés dans les esprits, que le paradigme de non-violence entend démonter. C'est sans réellement comprendre la doctrine de la non-violence que René Girard a produit son modèle de pensée. Fin des années 70, ses échanges d'alors avec les ténors français de cette doctrine¹³³⁷ indiquent qu'elle lui échappait pour l'essentiel. Le philosophe Roberto Calasso dit de lui qu'il est un des derniers porcs-épics vivants, reprenant la définition du poète Archiloque : « Le renard sait beaucoup de choses, mais le porc-épic ne sait qu'une seule grande chose »¹³³⁸. Des auteurs plus critiques soulignent le danger de ne savoir qu'une seule grande chose. Girard tire tous les fils de son idée géniale, la *mimesis*, la rivalité mimétique mais ne risque-t-il pas de tout faire passer à la moulinette de sa grille explicative¹³³⁹ ?

La première critique que je formule à ces diverses pensées "réalistes" est de parler de la violence en général, sans distinguer les diverses formes de violence. Pourtant, comme je l'ai longuement établi *supra*, chacune a ses remèdes propres et un destin distinct : la "violence-domination & jeux de pouvoir" que gèrent les sciences politiques et la diplomatie, avec les instruments que j'ai résumés sous le vocable de Négociation Efficace, n'est pas la "violence-passion humaine", qui se traite avec psychologie et Communication Vraie. Tant qu'il y aura des hommes sur cette terre-ci, il sera nécessaire de canaliser ces violences, de les ritualiser dans la vie sociale ou, pour le dire à la manière biblique, de convertir les forces de mort et les

¹³³⁶ Sur ce thème de l'inévitabilité de la violence à l'intérieur de n'importe quel système de justice et du paradoxe que cela entraîne, cf. PARRISH Rick, *Violence Inevitable. The Play of Force and Respect in Derrida, Nietzsche, Hobbes and Berlin*, Lexington Books, 2006.

¹³³⁷ Table ronde entre René Girard, Christian Mellon, Jean-Marie Muller, Hervé Ott et Jacques Sémelin (extraits), dans *ANV*, n° 36, janvier 1980, p. 9 sq.

¹³³⁸ DUBOUCHET Paul, *Tout comprendre avec René Girard. Du moi aux grands problèmes actuels. Petit traité de la violence*, L'Harmattan, 2015, dont voici l'argumentaire : « L'explication René Girard est des plus accessibles puisqu'il balaye toute la philosophie, des présocratiques aux structuralistes, et met au placard toutes les sciences humaines. Fini le gaspillage de temps et d'intelligence pour aller à l'essentiel : trouver la vraie issue de secours pour éradiquer la violence ! » Cf. aussi MANENT Pierre, *René Girard, la violence et le sacré*, dans *Contrepoint*, n° 74, 1974, p. 157-170.

¹³³⁹ « J'imagine qu'il est tentant, si le seul outil que vous avez est un marteau, de traiter tout problème comme si c'était un clou. » Cette sentence d'Abraham MASLOW, dans *The Psychology of Science*, 1966, a été reprise par Paul Watzlawick à propos de la déformation professionnelle : « Tout ressemble à un clou pour qui ne possède qu'un marteau. »

traces de la tâche originelle en forces de vie¹³⁴⁰. Par contre, la violence délictuelle gérée par le droit peut être absente et/ou éliminée d'un groupe humain, d'autant mieux qu'un Cadre de Droit avait été / est correctement posé et que l'impunité avait été / est repoussée. Depuis peu, les hommes commencent à penser que la guerre et le meurtre ne sont plus des fatalités, comme nous allons le voir. Mais resituons d'abord quelles pensées ils ont traversées.

§ 3 : Une ontologie de la violence et les philosophies de la négativité, de Hegel à Sorel, via Marx et Engels

Une chose est d'examiner des mécanismes sociaux et d'en déceler la logique interne, une autre est de se faire complice de principes philosophiques selon lesquels la violence répondrait à une nécessité ontologique. René Girard a été qualifié de « Hegel du christianisme¹³⁴¹ ». Hegel (1770-1831) nous invite à « connaître l'Esprit dans son rôle de guide¹³⁴² ». Dans cette « odyssée de l'Esprit », « l'histoire n'est pas le lieu de la félicité. Les périodes de bonheur y sont ses pages blanches¹³⁴³. » « L'histoire nous apparaît comme l'autel où ont été sacrifiés le bonheur des peuples, la sagesse des États et la vertu des individus¹³⁴⁴. » Hegel admire Napoléon (ils ont le même âge), comme Jules César et les autres grandes figures historiques : « J'ai vu l'Esprit du monde à cheval ». « Ces grands hommes¹³⁴⁵ » qui fédèrent leur peuple autour d'eux, qui ont su guider leur destinée au travers des pires guerres, se sont sacrifiés en faisant couler le sang¹³⁴⁶, ils sont les « agents de l'Esprit Absolu qui les utilise pour réaliser ses desseins ». Dans les *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Hegel ne cesse de souligner le rôle constructif que la violence joue dans la marche de l'Histoire universelle, guidée par la Raison universelle¹³⁴⁷. Dans la pensée hégélienne, il faut en passer par les guerres pour transformer le cours de l'histoire. C'est le « droit des héros¹³⁴⁸ », sous l'incompréhension des « valets de chambre » qui réduisent l'héroïsme des héros à une vile immoralité. Les ennemis extérieurs sont d'une importance vitale pour la santé morale d'une nation. La guerre est une fonction naturelle de l'État, la plus haute, le sommet de l'existence

¹³⁴⁰ « Qu'est-ce qui est à l'origine de l'exploitation, sinon la violence d'un individu ou d'un groupe ? Et nous voilà renvoyés à cette énigme de la violence primitive sur laquelle ont buté Engels et Marx. À vrai dire, c'est l'aporie de tout humanisme, et peut-être de toute religion, car le péché originel tel que la Bible le met en scène, s'il explique tout, est lui-même impossible à expliquer. Nous renoncerons donc à la prétention – par elle-même source des pires violences – d'extirper la racine du mal » (DOMENACH Jean-Marie, *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 39-40).

¹³⁴¹ DOMENACH Jean-Marie, *René Girard : le Hegel du christianisme. Enquête sur les idées contemporaines*, Paris, Bayensaine, 1981. Cf. aussi DUBOUCHET Paul, *De Georg Wilhelm Friedrich Hegel à René Girard. Violence du droit, religion et science*, L'Harmattan, 2015.

¹³⁴² HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *La raison dans l'histoire*, [1822], traduit par Kostas Papaioannou, Paris, Plon, *Bibliothèques 10/18*, 1965, p. 39.

¹³⁴³ *Idem*, p. 116.

¹³⁴⁴ HEGEL, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, [1822], traduit par Jean Gibelin, Paris, Vrin, 1970, p. 103.

¹³⁴⁵ HEGEL, *Philosophie de l'esprit*, [1805], traduit par Guy Planty-Bonjour, Paris, PUF, 1982, p. 107.

¹³⁴⁶ « Les acteurs de l'histoire sacrifient leur individualité et déposent dans l'évènement ce qu'ils ont d'universel » (D'HONDT Jacques, *Hegel philosophe de l'histoire vivante*, Paris, PUF, 1966, p. 404).

¹³⁴⁷ « La nécessité de la guerre qui passait dans l'Antiquité pour une quasi-évidence doit être repensée au moment où s'affirme la souveraineté des États avec laquelle elle a partie liée, et parce qu'elle est contestée en tout ou partie par les discours théologiques, juridiques ou philosophiques. Les auteurs s'appuient d'abord sur l'histoire : ce qui de tout temps a été doit avoir une raison d'être. Et puisque la Raison qui prend la place du principe divin, ne peut se tromper, c'est aussi ce qui doit être dans l'avenir. On passe ainsi du constat à une incitation volontariste à la guerre ; de la déduction d'observations a posteriori à la justification a priori des conflits. La guerre n'a pas que des aspects négatifs : elle est bonne pour l'humanité, pour l'individu comme pour les collectivités politiques. Ce devoir être devient aussi un bien-être » (LE BRAS-CHOPARD Armelle, *La guerre. Théories et idéologies*, Paris, Montchrestien, 1994, p. 77).

¹³⁴⁸ HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, [1821], § 93 et 350 & *La raison dans l'histoire*, ch. II.

des nations, « l'examen des peuples », le « jugement de l'Histoire », la « santé éthique des peuples¹³⁴⁹ ». « Les guerres entretiennent la santé des peuples comme les vents et les ouragans préservent les mers de la putréfaction, dans laquelle un calme durable les plongerait, comme le ferait pour les peuples une paix durable, ou, a fortiori, une paix perpétuelle¹³⁵⁰ ». « L'esprit universel, l'esprit du monde, sans bornes, exerce son droit – et son droit est le plus élevé de tous – dans l'histoire du monde, en tant que tribunal du monde¹³⁵¹. » Dans la conquête de la liberté, le travail du « négatif » est indispensable, incontournable, il est au cœur de l'histoire, de la nature et de l'esprit¹³⁵². Certes, ce moment nécessaire est subordonné à la genèse de l'État rationnel, ces maux n'auront pas le dernier mot. Mais ce faisant, c'est une ontologie de la violence que la dialectique hégélienne déploie à l'intérieur de l'espace-temps des humains. La violence est pensée comme l'« accoucheuse » de la conscience de soi universelle et de l'ordre politique. Dans son imposante *Phénoménologie de l'Esprit*, publiée en 1807, Hegel a intégré la violence non seulement à la rationalité de l'histoire des sociétés, mais à la genèse même de la conscience. Par la dialectique du maître et de l'esclave, il a intégré la violence au cœur du développement humain. Il la présente en termes de préalable nécessaire à l'humanisation des relations interpersonnelles et internationales. Il pense la guerre comme la normalité des relations entre les États. L'analyse hégélienne continue de dominer toute une partie des conceptions contemporaines de la violence¹³⁵³, jugée inséparable de la condition humaine.

Hegel n'est pas un esprit isolé. Ce « rocher de rhétorique qu'on mesure à la toise » (dixit Romain Rolland), exprime l'air de son temps révolutionnaire¹³⁵⁴. Les esprits étaient enfiévrés par les révolutions ou contre-révolutions, Empires, Saint Empire ou Contre-Empires... Côté français, le contre-révolutionnaire comte *Joseph de Maistre* (1753-1821) développe ses thèses providentialistes qui font de la guerre « un département dont la Providence s'est réservée la direction ». Il consacre à cette « horrible énigme » le 7^e entretien des Soirées de Saint-Pétersbourg. La guerre est divine puisque c'est une loi du monde. « C'est une rage prescrite qui arme tous les êtres dès lors qu'ils vivent : plantes, animaux mais surtout hommes qui ne tuent pas seulement pour se nourrir, se vêtir, etc., mais simplement pour tuer. Le carnage permanent est un élément de l'harmonie universelle. [...] La terre entière, continuellement imbibée de sang, n'est qu'un autel immense où tout ce qui vit doit être immolé sans fin, sans mesure, sans relâche, jusqu'à la consommation des choses, jusqu'à la mort de la mort. [...] Lorsque l'âme humaine perd son ressort par la mollesse, la crédulité, les vices gangreneux qui suivent l'excès de civilisation, elle ne peut plus être retrempée dans le sang¹³⁵⁵. » Après Hegel et de Maistre, ils ont été nombreux au XIX^e siècle à exalter la

¹³⁴⁹ HEGEL, *Leçons sur le droit naturel*, [1817-1818], III, p. 55.

¹³⁵⁰ *Ibidem*. « C'est une rude entreprise que de vouloir désacraliser la guerre. Au contraire, la maudire ou se lamenter revient à affirmer indirectement son caractère fatal, sacré et inéluctable de cruel instrument du destin » (BOUTHOU Gaston, *Lettre ouverte aux pacifistes*, Albin Michel, 1972, p. 26).

¹³⁵¹ HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, [1821], § 340.

¹³⁵² Cf. *La Préface de la Phénoménologie de l'esprit*, [1806].

¹³⁵³ Cf. DOMENACH Jean-Marie, *L'ubiquité de la violence*, art. cit., p. 762.

¹³⁵⁴ « Oui, barbare je suis, j'aime le canon, l'odeur de la poudre, la mitraille dans l'air, mais je suis surtout épris de la Révolution » (MICHEL Louis, *Mémoires*, Paris, Maspéro, p. 166).

¹³⁵⁵ DE MAISTRE Joseph, *Les soirées de Saint-Pétersbourg*, VII^e, Édition de la Maisnie, 1980. Il reprend le célèbre mot de Bossuet : « C'est Dieu qui fait les guerriers et les conquérants. » Pour un éclairage du contexte, cf. LE BRAS-CHOPARD Armelle, *La guerre. Théories et idéologies*, Montchrestien, 1994, p. 25-26 et 226 & *Dictionnaire philosophique*, article sur la guerre.

violence pour ces vertus purgatives, purificatrices, d'exutoire ou de régulation démographique¹³⁵⁶.

Peu avant la première guerre franco-allemande (1870-1871), le socialiste français Proudhon (1809-1865) publie *La Guerre et la Paix* en 1861, en reprenant la forme argumentative de Hegel : thèse-antithèse-synthèse. Il s'en inspire aussi sur le fond : « Les loups, les lions, pas plus que les moutons et les castors, ne se font entre eux la guerre : il y a longtemps qu'on a fait de cette remarque une satire contre notre espèce. Comment ne voit-on pas, au contraire, que là est le signe de notre grandeur ? Que si, par impossible, la nature avait fait de l'homme un animal exclusivement industriel et sociable, et point guerrier, il serait tombé, dès le premier jour, au niveau des bêtes dont l'association forme toute la destinée ? Qu'il aurait perdu, avec l'orgueil de son héroïsme, sa faculté révolutionnaire la plus merveilleuse de toutes et la plus féconde ? Vivant en communauté pure, notre civilisation serait une étable. Saurait-on ce que vaut l'homme sans la guerre ? Saurait-on ce que valent les peuples et les races ? Serions-nous en progrès ? Il n'est pas de peuple, ayant acquis dans le monde quelque renom, qui ne se glorifie avant tout de ses annales militaires : ce sont ses plus beaux titres à l'estime de la postérité. Allez-vous en faire des notes d'infamie ? Philanthrope, vous pariez d'abolir la guerre ; prenez garde de dégrader le genre humain¹³⁵⁷. » « La guerre est inhérente à l'humanité et doit durer autant qu'elle : elle fait partie de sa morale¹³⁵⁸. » Ces propos de Proudhon, « il n'est plus possible de les écrire après les destructions des deux guerres mondiales¹³⁵⁹ », commente Alexis Philonenko. Toujours est-il que la majorité des Français et des Allemands pensent début 1914 que, « pour en sortir, il nous faudrait une bonne

¹³⁵⁶ « Il faudra bien un jour montrer nettement dans quel contexte historique s'est formée une théologie de la guerre, plus proche de la justification hégélienne que des textes sacrés qu'elles utilisent » (DOMENACH Jean-Marie, *Les pacifismes et la guerre*, dans *Esprit* n° 8-9, août-septembre 1954). Ce travail est bien utile, à lire ce texte catholique de 1954 : « La guerre peut faire le jeu de Dieu, du Dieu de paix qui est aussi le Dieu des armées [...] parce que la guerre contraint l'homme de se rappeler que rien n'est à lui : ni la terre, ni son foyer, ni les siens, ni sa liberté, ni sa vie même, rien ne lui est assuré. Tout, au contraire, est en butte aux attaques de l'Ennemi. Avouons-le donc : par certains côtés, la guerre ne nous paraît pas loin d'exprimer sensiblement la condition même de l'homme, dans un monde troublé par ses péchés, comme il est dit au livre de Job » (*La Guerre et les Chrétiens*, dans *Cahiers de la Pierre-qui-Vire*, n° 41, janvier 1954, page d'introduction). Cf. HEERING Gerrit Jan, *Dieu et César. La carence des Églises devant le problème de la guerre*, traduit du hollandais par Henri Rochat, préface d'André Philip, 1933.

¹³⁵⁷ PROUDHON Pierre-Joseph, *La guerre et la paix. Recherches sur le principe et la constitution du droit des gens*, introduit par Hervé Trinquier, deux volumes, Tops EDS, 1998 [1861], p. 38-39 ; URL : <https://ia902702.us.archive.org/0/items/laguerreetlapai00unkngoog/laguerreetlapai00unkngoog.pdf>.

¹³⁵⁸ *Idem*, p. 55. « M. le professeur Bouglé nous dira que cette apologie de la guerre se termine par une condamnation de la guerre. Eh ! Nous le savons mieux que lui. Nous avons lu à la fin du livre la phrase que Proudhon a écrite en lettres capitales : L'HUMANITÉ NE VEUT PLUS DE LA GUERRE. Mais nous savons aussi par quelle erreur, que quelques-uns d'entre nous ont connue dans leur esprit, Proudhon était arrivé à cette conclusion. Et ils savent bien, eux, que ce livre qui se termine par une affirmation antiguerrière, demeure, de la première ligne à la dernière, un livre guerrier ; ils savent que si Proudhon concluait ainsi, c'est qu'il croyait, non à la disparition, mais à la transformation de la guerre » (DE BENOIST Alain, *Les cahiers du cercle Proudhon*, Premier cahier, janvier-février 1912, p. 145 ; URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k21728x>).

¹³⁵⁹ PHILONENKO Alexis, *Essai sur la philosophie de la guerre*, Vrin, 2003, qui fait une présentation détaillée de l'ouvrage de Proudhon, repris sur <http://www.leconflit.com/article-la-guerre-et-la-paix-de-proudhon-79603771.html>.

guerre !¹³⁶⁰ ». Ils l'exaltent, comme le poète Guillaume Apollinaire (1880-1918) : « Ah Dieu ! Que la guerre est jolie, avec ses chants, ses longs loisirs¹³⁶¹. »

Les allemands Karl Marx (1818-1883) et Friedrich Engels (1820-1895) ne mettent pas en cause le schéma bien catholique de la dualité de la violence : elle est bonne ou mauvaise selon les buts vers lesquels elle tend, selon l'intention de l'acte. Ils vont simplement la qualifier autrement : la violence est positive ou négative selon les forces historiques qui la soutiennent¹³⁶². La violence de la classe opprimée est libératrice, au contraire de celle de la classe dominante. La lutte des classes étant le moteur de l'histoire¹³⁶³, dans tous les scénarios, on n'échappe pas à la violence, à moins de s'évader dans les illusions de l'utopie ou de la religion. Une société est vouée à la décadence si ses principaux acteurs renoncent à la violence, renchérit le français Georges Sorel (1847-1922) dans ses *Réflexions sur la violence* de 1908. Il porte cette opposition entre bourgeoisie et prolétariat à son paroxysme : pour lui, la force de l'ordre est bourgeoise, la violence est prolétarienne. Il retourne le vocabulaire traditionnel ; en faisant l'éloge de la violence, il veut retourner la situation : démasquer l'usage "naturel" des moyens de domination qui ont cessé de scandaliser parce qu'ils se couvrent de la légalité, de l'habitude et de la morale. Il veut réhabiliter les moyens de la force lorsqu'ils sont employés ouvertement, collectivement, à la subversion d'un cadre injuste¹³⁶⁴. De manière paradoxale, l'espoir du Grand soir marxiste fait de la violence la condition d'une société sans violence !

Toutes ces philosophies de la violence nous plaquent contre la fatalité de la « faille ontologique¹³⁶⁵ » de la violence. Remontons encore dans l'histoire politique des États modernes.

Section 2 : Le paradigme du monopole de la violence détenu par l'État

En 1623, dans son *De Jure Belli et Pacis*, le Hollandais Hugo Grotius (1583-1645) propose de constituer une « société mutuelle » entre les nations, une organisation internationale régie par un code de droit international public. En 1648, mettant fin à la Guerre de trente ans, les Traités de Westphalie signent l'acte de naissance des États modernes, ainsi que du droit international¹³⁶⁶. Parmi les philosophes politistes qui proposent une théorie de contrat social, Thomas Hobbes (1588-1679) publie son célèbre *Léviathan* en 1651, alors que son pays, l'Angleterre, souffre de sa troisième guerre civile. Le douloureux accouchement aboutira fin du XVII^e siècle au *Bill of Rights* (Déclaration des Droits) puis à une monarchie parlementaire, fondée sur une constitution civile qui garantit les droits de tous les "citoyens", sans exception. Cette période troublée en Europe produit le meilleur (les principes progressistes sur lesquels nos États de droit reposent encore) et le pire (des schémas philosophiques dits "réalistes" dont nous devons encore nous affranchir). Faisons la part des choses dans ces acquis.

¹³⁶⁰ DE FRITSCH Marc & HUBAC Olivier, *Des guerres et des hommes. Idées reçues sur 25 siècles de conflits*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2012.

¹³⁶¹ APOLLINAIRE Guillaume, *Poèmes de la paix et de la guerre (1913-1916). Calligrammes. L'Adieu du cavalier*, NRF, 1918, p. 123.

¹³⁶² ENGELS Friedrich, *Le rôle de la violence dans l'histoire*, Paris, Éditions sociales, 1969.

¹³⁶³ « Selon Marx, l'État est un organe de domination de classes, un organisme d'oppression d'une classe par une autre » (LÉNINE, *L'État et la révolution*).

¹³⁶⁴ DOMENACH Jean-Marie, *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 36.

¹³⁶⁵ Cf. CHANTEUR Janine, *De la guerre à la paix*, Presses Universitaires de France, 1989, p. 291.

¹³⁶⁶ CHAUNU Pierre, *Les Fondements de la paix : des origines au début du XVIII^e siècle*, PUF, coll. *Histoire*, 1993.

§ 1 : Honorer le progrès de retirer aux particuliers leur "droit" de "violence"

La violence a été progressivement expropriée de la sphère privée, en plusieurs étapes, que Norbert Elias dépeint dans *La Civilisation des mœurs*¹³⁶⁷. Dans le contrat social, chaque citoyen consent à abandonner une partie de sa liberté au profit de sa sécurité, il renonce à se faire justice soi-même, dès lors qu'il est protégé par son État. Il lui remet son droit naturel de légitime défense. Ce passage est un grand progrès de l'humanité, il fait reculer les représailles interindividuelles et les vendettas qui peuvent démolir des familles sur plusieurs générations. Ce n'est plus qu'en cas d'agression *ad hominem*, dans l'urgence de sauver sa vie et sans pouvoir compter sur la défense de l'État, que l'individu conserve son "droit" de légitime défense "violente". Dans cette progressive civilisation des mœurs, l'interdiction des duels¹³⁶⁸ est très symbolique. En France, le Cardinal Richelieu la décide en 1626. Il ne s'agit pas simplement de préserver l'ordre public dans les rues de Paris mais bien de marquer que c'est l'État, et non les particuliers, le seul et unique dépositaire de la "violence légitime". Il faudra du temps aux sociétés pour garantir cet État de droit. Ce n'est qu'au XX^e siècle qu'une autre étape importante sera franchie : l'interdiction du port d'armes par les particuliers. Étape loin d'être franchie par les USA mais franchie par le Canada voisin, malgré les puissants obstacles... J'y reviendrai dans la section suivante.

§ 2 : Critiquer le modèle de pouvoir de Thomas Hobbes

Au chapitre XII de son *Léviathan*, Hobbes pense qu'« hors des États Civils, il y a perpétuellement guerre de chacun contre chacun. Il est donc ainsi manifeste que, tant que les hommes vivent sans une Puissance commune qui les maintienne tous en crainte, ils sont dans cette condition que l'on appelle guerre, et qui est la guerre de chacun contre chacun¹³⁶⁹ ». Hobbes fait l'hypothèse d'un état de nature violent. Les hommes échappent à la violence de tous contre tous par la violence d'un seul : le Pouvoir absolu, le Léviathan, ce monstre marin dont parle la Bible¹³⁷⁰. À l'aide de cette figure métaphorique de l'État, il pense celui-ci comme l'institution d'une violence monopolisée, seul remède selon lui au règne des individus les plus violents et les moins scrupuleux. Dans son *De cive*, Hobbes dit être conscient qu'il n'a fait que déplacer le problème de la violence, il observe lui-même que la paix instaurée par l'État est seulement apparente car elle n'est qu'une stratégie pour la préservation des institutions étatiques devant les éventuelles attaques externes ou internes¹³⁷¹. Mais à choisir entre deux maux, entre la violence d'un monarque absolu éclairé et l'anarchie, Hobbes n'hésite pas. On échappe à la menace de chacun contre chacun, en suspendant au-dessus des têtes la menace plus grande encore du pouvoir central autoritaire, seul à même de « maintenir tous les hommes dans la crainte et [de] diriger leurs actions vers l'intérêt commun¹³⁷² » (chapitre XVII). C'est cela ou la guerre civile ! L'autorité est l'autorisée à la coercition violente, nécessaire pour neutraliser la violence des particuliers. On atténue l'emprise de la violence en

¹³⁶⁷ Sur la pacification des mœurs au moyen de cette monopolisation de la violence par les Pouvoirs établis : cf. aussi GOUDSBLOM Johan, *On monopolization of violence over the very long term*, 1998 & *De paradox van de pacificatie*, Amsterdams Sociologisch Tijdschrift, vol. 25, n° 3, p. 395-406.

¹³⁶⁸ Le duel lui-même constitue déjà un progrès en comparaison de la vengeance débridée. En règlementant le conflit, il donne des garde-fous à la violence et tente d'éviter l'escalade et les débordements.

¹³⁶⁹ HOBBS Thomas, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la République ecclésiastique et civile*, I, Chapitre XII, traduit par Philippe Folliot, 2004, disponible sur http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/leviathan/leviathan.html. Le Léviathan a été préparé par d'autres ouvrages comme le *De Cive*, qui parle déjà de « la guerre de tous contre tous » : HOBBS Thomas, *Du citoyen, principes fondamentaux de la philosophie de l'État*, traduit par Samuel Sorbière, Paris, Librairie Générale Française, 1996, chap. I, section XIV, p. 67.

¹³⁷⁰ dans les Psaumes 74,14 et 104,26 ; dans le livre d'Isaïe 27, 1 et dans le livre de Job 3,8 ; 40,25 ; 41,1.

¹³⁷¹ HOBBS Thomas, *Du citoyen...*, *op. cit.*, chapitre VI, section VII, p. 124.

¹³⁷² HOBBS Thomas, *Léviathan*, *op. cit.*, volume II, p. 11.

la déplaçant sur l'État, qui en revendique pour lui l'exercice contre tous et à l'exclusion de tous. Tel est le prix à payer. Cet État qui sauve les citoyens de la loi de la jungle est pensé comme un moindre mal.

Le modèle non-violent critique avec les ressources d'aujourd'hui toutes ces assertions du modèle hobbesien du pouvoir et les remplace par d'autres. Il faudrait plus de place que ce dont je dispose ici pour surmonter son état de nature de violence¹³⁷³ et sa maxime « L'homme est un loup pour l'homme¹³⁷⁴ », notamment en évoquant d'autres modèles contractualistes, comme celui de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), suisse d'origine (il naît à Genève et y passe ses 16 premières années). Ramenée à son essentiel, la critique de Hobbes a été faite par son compatriote, John Locke (1632-1704) : c'est un « plaisant raisonneur qui, pour échapper à des loups et à des chacals, se jette dans les bras d'un tigre ». Plus urgente que la critique spécifique de cet homme qui mourut à 91 ans avec les faveurs des monarchies absolues de son temps, auxquelles il offrit une solide justification idéologique, il y a la critique du schéma encore actuel chez beaucoup d'auteurs : la violence ferait partie des prérogatives de l'État moderne. « Après tout, l'État ne fait que concentrer entre ses mains une violence de toute façon présente dans la vie sociale¹³⁷⁵ ». Donc, « il vaut mieux que seul le pouvoir légitime s'empare de cette violence, plutôt que des individus, des factions ou des partis¹³⁷⁶ ». C'est la meilleure manière pour « l'État de droit [de] canaliser, réguler et maîtriser cette violence¹³⁷⁷ ».

§ 3 : Dépasser la définition de l'État détenteur du monopole de la violence légitime

C'est là tout le problème posé par la très célèbre définition que Max Weber (1864-1920) donne de l'État moderne : « Nous entendons par État une entreprise politique de caractère institutionnel (*eine politischer Anstaltbetrieb*) lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la **contrainte physique** légitime (*das Monopol legitimen physischen Zwanges*)¹³⁷⁸ ». Plus de 99 % des auteurs en retiennent : l'État est le détenteur du monopole de la **violence** légitime. Cette

¹³⁷³ Divers travaux récents déconstruisent les schémas évolutionnistes qui ont produit le mythe d'une préhistoire sauvage et belliqueuse : cf. PATOU-MATHIS Marylène, *Non, les hommes n'ont pas toujours fait la guerre*, dans *Le Monde diplomatique*, juillet 2015, p. 22-23 : « L'image de l'homme préhistorique violent et guerrier résulte d'une construction savante élaborée par les anthropologues évolutionnistes et les préhistoriens du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Elle a été gravée dans les esprits à la faveur du pré-supposé selon lequel l'humanité aurait connu une évolution progressive et unilinéaire. » Cf. aussi les travaux, traduits de l'anglais par Brigitte Rollet, de SPONSEL Leslie E., *L'anthropologie de la paix et de la non-violence*, dans *Diogenes*, n° 243-244, mars 2013, p. 41-64, qui donne des exemples concrets de sociétés humaines non guerrières, où le meurtre n'existe pas. Elle montre « les multiples ramifications de ce changement révolutionnaire de paradigme ». Dans le même sens, cf. les travaux « scientifiques réalisés par un groupe international de chercheurs novateurs, respectés et responsables » dans SPONSEL Leslie E., *Reflections on the Possibilities of a Nonkilling Society and a Nonkilling Anthropology*, dans Evans Pim J. éd., *Nonkilling Societies*, Honolulu, Center for Global Nonkilling, 2010, p. 17-52.

¹³⁷⁴ Konrad Lorenz trouve la formule très injuste pour les loups, dont les luttes entre congénères ne vont jamais jusqu'à mort. Par contre, l'être humain est un « tueur intraspécifique », comme le rat qui fait exception chez les animaux. Ainsi, la formule « *homo homini lupus* », empruntée au poète romain Plaute, Titus Maccus Plautus (254-184 av. J-C), est inexacte puisque les loups sont des animaux "normaux". Lorenz la remplace par la formule « *homo homini ratus* » (l'homme est un rat pour l'homme).

¹³⁷⁵ VALADIER Paul, *La morale sort de l'ombre*, Desclée de Brouwer, 2008, p. 131.

¹³⁷⁶ *Ibidem*.

¹³⁷⁷ *Ibidem*.

¹³⁷⁸ Dans cette œuvre posthume : WEBER Max, *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie*, 1922, I, ch. 1, § 17 ; URL : <http://www.textlog.de/7321.html>, traduit : *Économie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, coll. Pocket, 1995, p. 97 & traduit en anglais : *The Theory of Social and Economic Organization*, New York, Oxford University Press, [1947 1st American ed.], 1964, p. 154.

formule ramassée traduit *Zwanges* par le mot "violence", alors que ce mot allemand signifie "contrainte, coercition". Ce n'est pas un détail pour la présente recherche qui a situé la différence de paradigme précisément dans l'acte de cesser de confondre la contrainte non-violente de la violence-coercition ! La première met fin aux conflits ; la deuxième fait vivre un état permanent de menace et de crainte, qui enclenche toujours plus irrémédiablement les engrenages d'une escalade de la force.

Ceci dit, Weber semble, lui, bel et bien confondre les deux. « Vu l'usage quasi synonymique des termes "contrainte" (*Zwang*) et "violence" (*Gewaltsamkeit*)¹³⁷⁹ » qu'il fait, la formule ramassée "monopole de la violence légitime" respecte sa pensée¹³⁸⁰. C'est le point de vue autorisé de Catherine Colliot-Thélène¹³⁸¹, qui fait l'exégèse de cette définition dans un article de référence, intitulé *La fin du monopole de la violence légitime ?*¹³⁸². Elle y restitue le contexte de production de cette définition : À vrai dire, à la fin du XIX^e siècle, la caractérisation de l'État par le monopole de la contrainte / violence est devenue chez les auteurs allemands, un lieu commun de la théorie de l'État, comme l'a bien montré Andreas Anter¹³⁸³.

Weber mentionne des modalités « non-violentes » (*nicht gewaltsame Weise*) de contrainte, telles que les menaces d'exclusion d'un groupe, de boycott, de rétorsions de caractère magique. Et il reconnaît, en passant, que « dans certaines civilisations, ce genre de menaces et de pressions a une action beaucoup plus sûre que l'appareil de coercition politique¹³⁸⁴ ». Cependant, le caractère violent ou non-violent des contraintes employées par l'État lui importe peu, dans son projet prioritaire de poser les « concepts fondamentaux de la sociologie » : « La question des moyens de coercition n'est ici d'aucune importance¹³⁸⁵ ». Dans sa définition, Max Weber se penche essentiellement sur le sujet du « monopole légitime », le groupe détenteur, et pas sur les moyens de « contrainte physique ». Il passe à côté de la problématique « la fin est dans les moyens » d'un Gandhi et d'un Tolstoï à semblable époque¹³⁸⁶. C'est la problématique

¹³⁷⁹ COLLIOT-THÉLÈNE Catherine, *La fin du monopole de la violence légitime ?*, dans *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 34, n° 1, 2003, p. 14 (5-31).

¹³⁸⁰ Sans s'inquiéter de ces détails, l'article Wikipedia affirme que "le **monopole de la violence** (*Gewaltmonopol*), plus précisément le **monopole de la violence physique légitime** (*Monopol legitimer physischer Gewaltsamkeit*), est une définition sociologique de l'État développée par Max Weber" : https://fr.wikipedia.org/wiki/Monopole_de_la_violence.

¹³⁸¹ Elle est la traductrice française du texte *Le savant et le politique*.

¹³⁸² Dans *Politik als Beruf*, le plus connu des textes de Weber sur l'État, Max Weber confirme son point de vue : la violence est un « moyen propre » à l'État, qui est le seul à posséder « la source exclusive du droit d'utiliser la violence ». Sans elle, chacun se ferait justice soi-même, dans le règne du "chacun pour soi", "que le plus fort gagne". Ce texte provient de la conférence qu'il donne à la demande des étudiants, en 1919, un an avant de mourir prématurément des suites d'une pneumonie mal soignée. Malgré ses efforts de rigueur scientifique, ses analyses sont marquées par le contexte d'une Allemagne humiliée par le Traité de Versailles, d'où le « fort affect anti-pacifiste qui s'y donne à entendre » (COLLIOT-THÉLÈNE Catherine, *art. cit.*, p. 21).

¹³⁸³ ANTER Andreas, *Max Webers Theorie des modernen Staates: Herkunft, Struktur und Bedeutung*, Duncker & Humblot, 1995, p. 39.

¹³⁸⁴ WEBER Max, *Économie et société...*, *op. cit.*, p. 326.

¹³⁸⁵ *Idem*, p. 34. « Weber distingue entre contrainte physique et contrainte psychique. Et il semble en définitive choisir le terme "violence" afin de désigner spécifiquement la contrainte physique. Mais l'on sait que la frontière n'est pas facile à tracer entre contrainte violente et non-violente, voire entre contrainte physique et psychique » (COLLIOT-THÉLÈNE Catherine, *art. cit.*, p. 38).

¹³⁸⁶ À entendre son titre *La fin du monopole de la violence légitime ?*, cet article semble porter sur notre propos : un changement de paradigme autour de la légitimité de l'usage de la violence. En fait, Catherine Colliot-Thélène ne s'y intéresse pas du tout. Son titre dit sa thèse que l'État moderne est débordé de toutes

de Marx que le sociologue allemand intègre : un État échappe-t-il au rang d'instrument d'oppression aux mains de la classe dirigeante ? Quand échappe-t-il au « voyoutisme d'État », comme dira Derrida¹³⁸⁷ ? Quand dépasse-t-il le rang de vulgaire association de brigands ? L'État moderne a été créé pour dépasser l'âge de « la lutte permanente entre clans » et, avant cela, celui du « banditisme généralisé¹³⁸⁸ ». Max Weber s'intéresse au Pouvoir en tant que « groupement de domination¹³⁸⁹ », qui réussit la domination (*Herrschaft*) sans dictature, qui crée une ascendance telle que les gouvernés lui apportent leur consentement¹³⁹⁰ et qu'ils obéissent à son Autorité jusque dans son exercice de la contrainte légitime¹³⁹¹. Quelques années après ses réflexions (il les fait au sortir de la Première Guerre mondiale, dans le contexte d'une Allemagne humiliée par le Traité de Versailles), en 1933, sa Nation élira Hitler démocratiquement.

§ 4 : Critiquer le modèle de Max Weber

La fameuse définition de l'État de Max Weber fait encore référence¹³⁹² de nos jours, comme en témoigne l'abondante littérature qui continue à présenter l'équation *wébérienne* de l'État et de la violence comme pertinente. Il importe donc d'en montrer les limites et les dangers. D'autant qu'on peut lire et entendre couramment encore aujourd'hui la formule : « L'État a le

parts par les organisations transnationales privées comme publiques : les multinationales et les instances supranationales, tant juridiques que politiques. Cette multiplication de nouvelles « communautés de droit » (comme l'Europe) met fin au monopole qu'exerçait l'État-Nation dans la garantie des droits. L'auteur se réfère notamment aux analyses de Wolfgang Reinhard : a volé en éclat le mythe de l'unicité de la puissance de l'État (*Staatsgewalt*), qui fut constitutif de la Modernité et qui a atteint son apogée dans le despotisme éclairé du "roi-Soleil". On ne "croit" plus en l'État central dans sa figure actuelle ; s'annonce un « nouveau Moyen Âge » (Hedley Bull) riche en instances intermédiaires. Cf. REINHARD Wolfgang, *Geschichte der Staatsgewalt. Eine vergleichende Verfassungsgeschichte Europas von den Anfängen bis zur Gegenwart*, C.H. Beck, 1999, p. 139.

¹³⁸⁷ Les anarchistes comme Nock ne voient pas de différence en termes de légitimité entre un État et des bandits. Somme toute, ce sont là deux formes d'organisations qui ont en commun de revendiquer en pratique un monopole de violence : « L'État revendique et exerce le monopole du crime [...] et il l'établit aussi strict qu'il peut. Il interdit les assassinats privés mais il organise lui-même le meurtre à grande échelle. Il punit le vol privé, mais il met la main sans scrupule sur tout ce qu'il veut, que ce soit la propriété des citoyens ou celle des étrangers » (NOCK Albert Jay, *On Doing the Right Thing, and Other Essays*, New York, Harper & Bros, 1928, p. 143). Pour les anarchistes, la seule légitimité qui vaille respecte la liberté des membres de l'association politique, elle se base sur l'adhésion et les contributions volontaires.

¹³⁸⁸ COTTA Sergio, *Pourquoi la violence. Une interprétation philosophique*, traduit de l'italien par Emmanuel Cotta, Laval, Presses Universitaire de Laval, 2002, p. 21-22.

¹³⁸⁹ VERJANS Pierre, *Les contradictions de la violence légitime*, dans BEAUFAYS Jean (dir.), *La démocratie après le 11 septembre*, Éditions de l'Université de Liège, Sociopolis, 2003, p. 212.

¹³⁹⁰ Le sociologue français, Pierre Bourdieu, parlera plus tard de la violence symbolique désignant la capacité des agents en position de domination à imposer leurs productions culturelles et symboliques et à les faire admettre comme légitimes. Cette domination n'est pas intersubjective (d'un individu sur un autre) mais bien structurale (d'une position en fonction d'une autre). Cette violence infra-consciente est non perçue par les agents, elle joue un rôle essentiel dans la légitimation des hiérarchies sociales et dans la reproduction des rapports sociaux de domination. Cf. BOURDIEU Pierre (avec PASSERON Jean-Claude), *La reproduction : Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Les Éditions de Minuit, coll. *Le sens commun*, 1970 ; et ses exemples d'application : *La domination masculine*, Paris, Seuil, coll. *Liber*, 1998 ; *Sur Manet : Une révolution symbolique*, Seuil/Raisons d'agir, coll. *Cours et travaux*, 2013.

¹³⁹¹ Weber distingue la puissance, « chance qu'a un individu ou un groupe d'imposer sa volonté par la force à d'autres », de la domination, phénomène qui l'intéresse tout particulièrement et qu'il définit comme la « croyance en la légitimité d'un ordre reçu ». Il en repère trois formes idéal-typiques : la domination traditionnelle, charismatique et légale / rationnelle.

¹³⁹² Comme l'affirment par exemple Philippe BRAUD, *Science politique*, tome 2 (*L'État*), Seuil, 1997 ; LINHARDT Dominique & MOREAU DE BELLAING Cédric, *Légitime violence ? Enquêtes sur la réalité de l'État démocratique*, dans *Revue française de science politique*, vol. 55, février 2005, p. 278 (269-298).

privilège de la violence légitime¹³⁹³ ». Il est commode de trouver abri derrière la muraille d'une définition sociologique, laquelle se voulait pourtant scientifique et axiologiquement neutre¹³⁹⁴ ! « Cette définition, par la juxtaposition de la violence et de la légitimité, est pour le moins problématique. Dans les démocraties libérales, la violence de l'État est soumise à des contraintes si fortes qu'elle est supposée tendre à s'effacer au profit du droit¹³⁹⁵. « Cette définition est en réalité la version sociologique d'un schème commun qui consiste à thématiser l'État, du moins dans sa version démocratique et libérale, dans les termes d'un "équilibre" entre, d'un côté, l'impératif de force et, de l'autre, l'exigence de légitimité¹³⁹⁶. »

Les charges de l'État, telles que le maintien de l'ordre public et l'exécution des décisions de justice, ne sont pas à penser comme un "droit-de" mais bien comme un "devoir-de"¹³⁹⁷. Le "pouvoir-devoir-de-servir" n'est pas de même nature que le "pouvoir-droit-de-commander". Ce dernier est pris pour un privilège et entraîne une lutte, dans laquelle l'inférieur en train de subir attend le bon moment pour jouir à son tour du privilège. Ainsi se perpétue le modèle pervers du maître et de l'esclave. « Tout monopole crée contestation. Chacun veut l'avoir : tous se le disputent. Le monopole d'État ne fait pas exception¹³⁹⁸. » D'où l'obsession qui grandit au fur et à mesure qu'un pouvoir s'use : savoir **qui** exerce ce monopole. C'est la critique de Marian Eabrasu dans *Les états de la définition wébérienne de l'État*¹³⁹⁹ : « Si la fin de la guerre de tous contre tous n'équivaut pas à une pacification absolue, quel changement radical apporterait dans la société le processus de monopolisation de la violence ? Le seul changement identifiable avec certitude est la permutation des capacités à initier et exercer la violence. Dans le cas décrit par Hobbes, la situation belliqueuse se traduit par une concurrence entre parties rivales pour faire usage de la violence. Dans cette situation, les parties en conflit revendiquent un usage restreint et occasionnel défini comme brigandage. Lorsque le monopole de la violence devient effectif, l'on assiste à une redistribution du privilège d'initiation de la violence qui n'est plus une prérogative de *chacun* mais uniquement de *certain*s. Si les fondements normatifs de ce processus de monopolisation de la violence

¹³⁹³ Par exemple, PICQ Jean & CUSSET Yves, *Philosophies politiques pour notre temps. Un parcours européen*, Odile Jacob, 2005, p. 201 ; WEIL Éric, *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 1956, p. 131-132 ; tant d'autres dans nos médias, comme l'essayiste Éric Zemmour, repris par des blogueurs, comme Benoît, 24/1/2011 à 12h.43 sur http://www.riposte-catholique.fr/osservatore-vaticano/divers-osservatore/violence-et-guerre-juste-2#.UFVGA67dv_J.

¹³⁹⁴ Il est impossible d'obtenir une définition exhaustive de l'État si l'on cherche à le définir par ses finalités ; les finalités sont trop nombreuses et hétéroclites pour pouvoir être généralisées. Cf. ARON Raymond, *Science et politique chez Max Weber et aujourd'hui*, dans *Les sociétés modernes*, Paris, PUF, 2006 [1952], p. 194 & ARENDT Hannah, *Introduction à la politique*, traduit de l'allemand par Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Seuil, 1995, p. 85. Le choix de définir l'État par son moyen simple (« le monopole de la violence légitime ») plutôt que par ses fins était motivé par le projet scientifique de fournir un outil axiologiquement neutre. Pourtant, ce moyen étatique n'a rien de neutre, aux yeux des théoriciens de la doctrine de non-violence, qui se concentrent sur la qualité intrinsèque des moyens !

¹³⁹⁵ LINHARDT Dominique & MOREAU DE BELLAING Cédric, *Légitime violence ?*, art. cit., p. 278 (269-298).

¹³⁹⁶ *Idem*, p. 296.

¹³⁹⁷ Dans *The Better Angels of Our Nature. Why Violence Has Declined*, New York, Viking, 2011, Steven PINKER estime qu'après la « révolution humaniste » des Lumières, il y a depuis les années 1950 une « révolution des droits ». Il pointe cinq de nos « démons intérieurs » et les cinq « forces historiques » par lesquelles nous les surmontons, dont des formes étatiques nouvelles de pacification. La cinquième de ces forces est « l'escalier de la raison » qu'emprunterait maintenant l'humanité en rationalisant ses relations et en reconnaissant la futilité du recours à la violence.

¹³⁹⁸ VERRET Michel, *La Violence dans Semaine...*, 1967, p. 175.

¹³⁹⁹ EABRASU Marian, *Les états de la définition wébérienne de l'État*, dans *Raisons politiques*, n° 45, janvier 2012, p. 198 (187-209), qui s'appuie sur BRAUD Philippe, *Penser l'État*, Seuil, 2004, p. 53.

(dont l'adjectif "légitime" est censé rendre compte) restent encore à l'écart de cette discussion, il devient possible de comprendre que l'apparition d'un monopole de la violence sur un territoire spécifique ne fait que redistribuer les capacités d'initier la violence. La véritable question, n'est donc pas de savoir *s'il y a* un monopole de la violence mais de savoir *qui* exerce ce monopole. Sur tout territoire donné, pour chaque action précise, il y a toujours quelqu'un qui revendique le monopole de la violence. Ce qui peut varier, c'est en revanche le nom du détenteur de ce monopole. La différence entre une situation monopolistique ou concurrentielle (concernant la violence) n'est qu'une simple affaire de découpage géographique. » L'auteur pousse la logique wébérienne à bout pour en montrer les limites : le monopole de violence ne tient en fait que l'espace ou que le temps de la suprématie, à tous les échelons géographiques ou temporels¹⁴⁰⁰.

À vrai dire, c'est le modèle qui identifie pouvoir à violence qui est pervers. Si l'organisation de la vie ensemble (*Gemeinschaft*) se fonde sur la domination (*Herrschaft*), celle-ci peut sembler être une solution dans les cas où elle sauve de périls plus grands qu'elle mais elle devient elle-même le problème, tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre. La revendication du monopole de la violence légitime ne délivre pas de la violence, elle y condamne sûrement¹⁴⁰¹. Des outils eux-mêmes infectés ne peuvent guérir d'une infection. Dans un premier temps, la domination passe pour violence légitime mais, à mesure que le

¹⁴⁰⁰ « Si l'on affine un peu plus notre découpage géographique, il serait sans doute possible de déceler sur des territoires plus petits un monopole de la violence à l'intérieur de chaque microgroupe qui se trouve en guerre. De ce point de vue, la guerre peut être comprise comme un monopole de la violence échoué ou pas encore obtenu. Par ailleurs, outre la dimension géographique, il convient d'ajouter la dimension temporelle car un monopole de la violence n'est jamais éternel. Ainsi, la différence entre un empire stable et un banditisme occasionnel n'est qu'une question de temps : plusieurs siècles ou une heure. De ce point de vue, toute action violente qui atteint son but peut être considérée comme une revendication avec succès d'un monopole de la violence sur le territoire précis où elle est exercée, pendant une période de temps déterminée. Même le banditisme occasionnel est une forme de monopole de la violence au moment et sur le territoire précis où il a lieu. Même une action ponctuelle de vengeance à caractère criminel (de surcroît si elle reste impunie) peut être considérée comme une preuve de monopole de la violence sur un certain territoire et à un certain moment. Au moment précis où la violence a été exercée avec succès, son initiateur a pu la monopoliser de fait sur le territoire circonscrit par son action même. En bref, l'expression le "monopole de la violence" ne décrit pas une institution qui naît et disparaît à des moments précis, mais plutôt une situation de fait qui perdure à chaque moment. Le seul changement perceptible a lieu au niveau du détenteur du monopole de la violence et non pas en ce qui concerne le monopole lui-même. À la lumière de cette observation, les limites de l'expression le "monopole de la violence" apparaissent plus clairement » (p. 199).

¹⁴⁰¹ VALADIER Paul, *Agir en politique. Décision morale et pluralisme politique*, Cerf, 1980, p. 19-20-21 : « En un sens, la formule wébérienne ne fait rien d'autre que de décrire un jeu de forces, plus qu'un état de fait : celui où, au sein des rapports sociaux contradictoires et dans la multitude des groupements sociaux, l'État tente d'imposer sa loi souveraine contre la domination des autres groupes, ou son arbitrage ultime dans les conflits et les tensions de tous ordres qui tissent la vie sociale d'une nation. Contrairement à ce que des interprètes peu attentifs lui ont fait dire, Weber ne prétend nullement que l'État moderne veuille supprimer la violence et l'écarter de la vie sociale : l'État vise à en revendiquer l'exercice, à la prendre sur lui et à la limiter dans le cadre de la loi, donc à l'assumer et à la maîtriser selon des procédures repérables et, évidemment, modifiables. [...] L'État ne revendique avec succès le monopole de la violence physique que si cette violence est discernable et désignable. En est-il encore ainsi de nos jours ? On peut en douter car il n'y a de violence que par rapport à un ensemble de normes, de codes, de mœurs, que ladite violence vient contester ou compromettre dans leur fondement, ou paralyser dans leur exercice. Or l'effondrement actuel des normes, la contestation ou la dérision dont elles sont l'objet, rendent la violence irréparable. Telle est la thèse du livre d'Yves MICHAUD (dans *Violence et politique*, Gallimard, 1978). [...] Du coup, l'État ne peut plus prétendre instaurer un rempart à la violence latente ; il prend rang lui-même parmi les éléments de la violence, dans un jeu indéfini de renvoi sans qu'aucune butée ne vienne arrêter ou neutraliser le processus. »

Pouvoir use de violence pour assurer ses propres intérêts et sa propre survie, cette légitimité s'érode puis s'évapore. Ainsi, l'entreprise politique dont nous parle Weber revendique son monopole avec toujours moins de succès, à mesure qu'elle augmente la violence sécuritaire et que ses instruments de répression tendent à faire la loi.

« La faiblesse de cette célèbre définition réside dans le caractère circulaire de son concept de légitimité. Si l'emploi de la force physique par l'État est "légitime", ce n'est pas pour une raison plus fondamentale ou logiquement antécédente que son succès dans la quête du monopole de la force, succès qui en a justement fait un État *stricto sensu*. Par définition la violence est illégitime pour les autres (à moins bien entendu, d'avoir fait l'objet d'une délégation de l'État)¹⁴⁰². » Dans un système politique où la légitimité en vient à s'identifier à la légalité¹⁴⁰³, le gouvernement est tenté de s'arroger le pouvoir légal de châtier ceux qui contestent son pouvoir. Et finalement, l'arroseur sera arrosé. Paul Ricœur dit ce retournement dans des termes plus techniques¹⁴⁰⁴, entre « l'institution qui légitime sa violence » et « la violence qui engendre l'institution, en redistribuant la puissance entre les États, entre les classes ». Certes le problème est complexe car tout État, ajoute Ricœur, en dépit de sa visée d'organisation raisonnable du pouvoir, garde une part d'arbitraire, d'irrationnel, une propension intime à la violence. Que cet arbitraire, cette irrationalité soient consubstantiels à la nature même de l'État ou non, la vigilance est de mise : tout pouvoir, de rationnel qu'il est, est susceptible de basculer dans son contraire insensé, violent. En pratique, tout groupe doit constamment travailler à supprimer les traces résiduelles d'autocratie dans l'organisation de l'État.

L'impasse est de penser à l'intérieur du paradigme de violence, qui devient complice de l'ambiguïté fondamentale du pouvoir : accepté en tant que garant de l'ordre et de la sécurité mais contesté en tant qu'inégalité qu'il justifie et entretient¹⁴⁰⁵. Dans l'esprit de beaucoup aujourd'hui, "monopole de la violence légitime" rime davantage avec "abus de pouvoir" sous couvert de "raison d'État" qu'avec "garantie d'ordre". À lui-même exercer la violence, l'État en devient dangereux et insupportable. « L'État prétend toujours au monopole de la violence, sous le prétexte d'en limiter et d'en contrôler l'exercice. L'antiquité en donne un exemple particulièrement flagrant dans la survalorisation romaine des idéologies guerrière et militaire à travers des images toujours soucieuses de préserver l'idéal d'une "violence civilisée". [...] L'empereur Caligula a été une des caricatures les plus abouties de cette revendication exclusive de la violence par le pouvoir, lorsqu'il se flattait d'aligner son mode de gouvernement sur ce vers fameux d'une tragédie d'Accius : "*Oderint, dum metuant*" ("Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent" (SUÉTONE, *Caligula*, XXX, 3)¹⁴⁰⁶ ». Un tel État

¹⁴⁰² DE JASAY Anthony, *L'État. La logique du pouvoir politique*, traduit de l'anglais par Sylvie Lacroix et François Guillaumat, Paris, Belles Lettres, 1994, p. 96.

¹⁴⁰³ « La forme de légitimité actuellement la plus courante consiste dans la croyance en la légalité, c'est-à-dire la soumission à des statuts formellement corrects et établis selon la procédure d'usage » (WEBER Max, *Économie et société*, I).

¹⁴⁰⁴ RICŒUR Paul, *Histoire et vérité*, Paris, Le Seuil, p. 248-273 : « L'histoire de l'homme paraît s'identifier à l'histoire du pouvoir violent ; à la limite, ce n'est plus l'institution qui légitime la violence, c'est la violence qui engendre l'institution en redistribuant la puissance entre les États, entre les classes. »

¹⁴⁰⁵ BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris, PUF 1967, p. 49. Cf. la « critique de la raison gouvernementale » par Michel FOUCAULT (*L'économie politique, autolimitation, la raison gouvernementale*, Cours du Collège de France, 19 janvier 1979).

¹⁴⁰⁶ DEPROOST Paul-Augustin, WATTHEE-DELMOTTE Myriam & VAN YPERSELE Laurence, *Violence et autorité ou l'impossible désunion...*, art. cit., p. 3. « Il y a là une association séculaire. L'instrumentalisation de la violence par le pouvoir (qu'il soit individuel ou collectif et concerne la sphère privée ou publique) est un

provoque les citoyens à se constituer en contrepouvoirs contre les oligarchies à ses commandes, comme l'a dit le général Eisenhower, le 31 août 1959 : « J'aime à croire que les peuples, à la longue, feront plus que les gouvernements pour promouvoir la paix. En vérité, je crois que les peuples veulent tellement la paix que les gouvernements, un de ces jours, feraient mieux d'arrêter de se mettre en travers et devraient laisser les peuples faire la paix¹⁴⁰⁷. » Et Jacques Delors de confesser lors de la chute du mur à Berlin : « Voilà ce qu'a réussi pacifiquement l'opinion publique. Le peuple fait l'histoire et nous, les politiques, nous courons après¹⁴⁰⁸. » Nietzsche dénonce le mensonge¹⁴⁰⁹ sur lequel repose le contrat social moderne : « L'État, c'est le plus froid de tous les monstres froids. Il ment froidement et voici le mensonge qui rampe de sa bouche : "Moi l'État, je suis le peuple"¹⁴¹⁰. » « Dès lors que la violence se trouve légitimée au nom de la raison d'État, elle peut se donner libre cours dans l'histoire. C'est précisément ce que l'histoire nous enseigne. Face à tout ce que la violence commet d'irréparable lorsqu'elle devient le moyen spécifique de la politique, il n'est pas nécessaire de faire le détour des réflexions morales pour la récuser. C'est dans l'action politique elle-même que se trouvent les raisons de le faire. Et elles sont impératives¹⁴¹¹. »

Le général Jean-René Bachelet formule l'hypothèse que l'époque révolue de Max Weber donnait encore une part bien trop belle à la raison d'État : « Longtemps, la "raison d'État" a valu, de fait, légitimité. Dans l'Europe de la chrétienté, seule l'Église et la papauté ont pu disputer à l'État l'exclusivité de cette légitimité. C'est le plus généralement l'État qui l'a emporté. Avec le pouvoir de décider de la guerre et de la mener, on était dans la fonction régaliennne par excellence. Max Weber identifie là l'exclusivité de la "violence légitime". L'expression, constamment reprise comme un lieu commun, mérite que l'on s'y arrête. En effet, elle est pour le moins insolite. La "violence" se définissant comme un abus de la force, comment pourrait-elle être légitime de la part d'un État de droit, qui commettrait ainsi un abus en y ayant recours ? Une telle proposition nous apparaît aujourd'hui insoutenable, ne serait-ce que par la contradiction interne de sa formulation. Si Max Weber a pu la concevoir (c'était en 1920), on peut formuler l'hypothèse que, dans son esprit, il ne faisait que traduire l'une des manifestations de la "raison d'État" encore considérée à l'époque comme légitime en toutes circonstances. Là comme ailleurs, l'impensable régression que constitue l'entreprise nazie au cœur, pourtant, d'un pays de haute civilisation, allait tout changer. Plus jamais la "raison d'État" ne vaudra légitimité. Il faudra désormais compter avec les notions de "crime de

phénomène qui traverse les siècles. Violence et légalité s'allient volontiers, comme en témoigne déjà de manière insigne le testament de l'empereur romain Auguste. »

¹⁴⁰⁷ Cité dans *ANV*, n° 43, Dossier *Le nouveau mouvement de paix*, p. 61.

¹⁴⁰⁸ DELORS Jacques, *Le nouveau concert européen*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 111 et 117. « Sans le sang, sans les armes, ce mur de Berlin sautait ainsi d'un seul bloc, sans même s'être effrité à petits coups, après tant d'années de règne... C'était bel et bien la réalité d'un rêve » (GAILLOT Jacques, *Lettre ouverte à ceux qui prêchent la guerre et la font faire aux autres*, Albin Michel, 1991, 150-151).

¹⁴⁰⁹ Pour une critique de la définition wébérienne, selon l'argument que la violence est incapable de produire de la non-violence : BODY-GENDROT Sophie & SPIERENBURG Pieter, *Violence in Europe: Historical and Contemporary Perspectives*, Springer, p. 21. Cf. aussi MULLER Jean-Marie, *Philosophie de la non-violence*, dans FERENCZI Thomas (dir.), *Faut-il s'accommoder de la violence ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 352 (339-366).

¹⁴¹⁰ NIETZSCHE Friedrich, *Ainsi parlait Zarathoustra*, 1^{re} partie intitulée *De la nouvelle idole*, traduit par H. Albert & J. Lacoste, Paris, Robert Laffont, coll. *Bouquins* [1883-1885], p. 320. Cf. COLONOMOS Ariel, *La froideur du regard passible des États*, dans *Communications*, automne 2003. Cet auteur parle de la « révocation de l'infailibilité étatique » dans son article *Les années 1990. Quelle rupture morale ?*, dans *Esprit*, n° 39, octobre 2003, p. 48 (38-49). Cf. aussi NIGRO Roberto, *Pratiques de pouvoir, violence représentative*, dans *Rue Descartes*, n° 77, janvier 2013, p. 1-4, qui traite de la violence représentative (*Repräsentative Gewalt*) et de la puissance dans ses démonstrations effectives ou symboliques.

¹⁴¹¹ MULLER Jean-Marie, *Philosophie de la non-violence*, art. cit., p. 365 (339-366).

guerre", de "crime contre l'humanité" et de "génocide", introduites par la Cour de Nuremberg dès 1945 et confirmées par la convention de Genève de 1949. De même que seront dénoncées les guerres d'agression par la Charte des Nations unies. La notion de légitimité s'évalue dès lors aussi au regard de valeurs à vocation universelle, énoncées dans le préambule de la Charte des Nations unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, autrement dit au regard de ce que nous avons appelé le principe d'humanité. De ce fait, la légitimité de l'État lui-même peut être remise en question en référence à ce principe, quand bien même il aurait la légalité pour lui. Mais il est clair qu'il faut pour cela que cet État ait franchi vis-à-vis de sa population un seuil de violence tel que seule l'insurrection puisse y mettre un terme. C'est alors cette insurrection qui est légitime, au nom précisément du principe d'humanité qu'elle se devra en retour de respecter, ce qui, en l'occurrence, est un défi considérable. Pour autant, qui ne voit que ce qui, dans des cas extrêmes, peut être légitime au sein d'une nation, est très problématique dès lors qu'il s'agit d'intervention étrangère ? Nul doute que le "droit d'ingérence" (on a même parlé de "devoir") doit être soumis, sauf effets pervers catastrophiques, à des conditions rigoureuses engageant l'ensemble de la communauté internationale. La première condition de légitimité pour l'usage de la force, à savoir que l'autorité qui en décide soit elle-même légitime, n'accorde donc aujourd'hui cette prérogative ni automatiquement ni exclusivement à l'État : encore faut-il pour cela qu'il soit lui-même légitime. C'est ce que nous présumerons ci-après. La défense face à l'agression reste, elle, légitime de la part de tels États, en tout état de cause. La conséquence la plus universelle en est d'abord d'ordre sémantique : jusqu'à nos jours, il n'est pas d'État où la fonction historique de la "Guerre" ne soit rebaptisée "Défense". Le mot a ceci de commode que l'adjectif "légitime" s'y accole tout naturellement et offre de multiples possibilités, les ressources de la dialectique aidant, pour tenter de lever l'hypothèque qui pèse désormais sur la légitimité, pleine, entière et exclusive des États pour faire usage de la force. Mais, précisément, un premier point doit être considéré comme acquis, à l'encontre de la formule récurrente de Max Weber : il n'y a pas de "violence légitime", surtout de la part des États. La prérogative dont il s'agit est bien celle de l'"usage de la force" et cette dernière ne saurait, sauf insoluble contradiction, se confondre avec la violence : nous sommes là au cœur de notre problématique et ce sont précisément les conditions mises à l'usage de la force, y compris en "légitime défense" (où tous les moyens ne sont pas acceptables), qui feront la différence¹⁴¹². »

Dans *La morale sort de l'ombre*, Paul Valadier a des pages d'une grande lucidité sur la fragilité du politique et la vigilance à avoir sur ses liens avec la violence : « La définition wébérienne de l'autorité politique évoque à sa façon la fragilité de l'État moderne. Il revient à celui-ci de "revendiquer" un monopole, ce qui suppose de sa part une demande, une sollicitation, un effort pour convaincre du bien-fondé de la revendication. Il doit donc en quelque sorte négocier et obtenir des peuples le droit à un tel monopole. Évoquer ainsi une revendication, c'est bien supposer que rien ne va de soi, que l'exercice de la violence légitime doit être consenti, mais qu'il peut ou pourrait ne pas l'être, ou se trouver contesté, qu'il n'appartient pas de droit ou par essence à l'État lui-même. Autrement dit encore, tout dépend de la croyance qu'a le peuple qu'il convient d'accorder ce monopole, mais encore faut-il qu'une telle croyance existe, soit consentie ou encore que l'État la rende crédible et possible. Ici encore, l'État moderne sous les apparences de la puissance admet et doit admettre une fragilité, puisque le respect des lois dépend d'une obéissance des citoyens, obéissance qui peut ne pas être consentie, si les citoyens ont la conviction d'abus, de détournement de

¹⁴¹² Général Jean-René BACHELET, *Maîtriser la violence guerrière dans un monde globalisé. Problématique, limites et perspectives de l'usage de la force des armes pour un monde meilleur*, Forum pour une nouvelle Gouvernance Mondiale, 2009, p. 23-24, disponible sur http://www.world-governance.org/IMG/pdf_Bachelet_-_maitriser_la_violence_guerriere_FR-2.pdf.

puissance, ou d'impuissance effective à l'exercer droitement. L'autorité peut se perdre ou être compromise, et il faut à tout instant en revendiquer le respect. Ce qui ne va nullement de soi... En d'autres termes, parce que le pouvoir (et tout pouvoir suppose une relation entre deux termes, celui qui commande et celui qui obéit), une telle relation est intrinsèquement fragile. Aucun commandement ne peut être obéi sans le consentement du subordonné ; il dépend donc entièrement du subordonné, et en ce sens tout pouvoir est beaucoup plus dépendant que ce que les apparences donnent à penser. Et même c'est justement en vertu d'une telle dépendance, qu'il doit s'entourer des illusions de la puissance pour atténuer, voire éteindre une insupportable insubordination... Mais la fragilité est bien au principe de la relation. Au fond, la souveraineté de l'État présuppose la souveraineté du peuple, et si celui-ci n'entend pas s'en départir, la première n'est qu'un mot creux¹⁴¹³. »

¹⁴¹³ VALADIER Paul, *La morale sort de l'ombre*, Desclée de Brouwer, 2008, p. 133-134. Valadier relie Weber à Hobbes, avant de les critiquer tous les deux ainsi : « Contre les féodalités ou contre les Églises opposées, l'État moderne naissant s'est doté de l'attribut de la souveraineté, et même de la souveraineté absolue, n'admettant au-dessus ni à côté de lui d'autres puissances que la sienne (ainsi chez Hobbes, le fondateur de notre philosophie politique moderne). Or ce concept découle en droite ligne d'une théologie du Dieu tout-puissant, conçu comme seul souverain de l'univers. Cette appropriation de la souveraineté par l'État en dit long sur sa prétention à régner sur les esprits et sur les corps et d'ailleurs Hobbes parle du dieu mortel qu'est l'État sous le regard du Dieu éternel. La raison profonde de cet attribut de toute-puissance vient de la peur engendrée par les risques de violence mutuelle, celle que Hobbes voyait régner dans les guerres civiles et religieuses de la Grande-Bretagne, et donc de la volonté de dépouiller les individus du droit à se faire justice ou à se venger eux-mêmes. Cette prétention témoigne assurément d'une volonté de paix et de concorde, mais le risque n'est pas mince que la puissance appelle toujours plus de puissance, et que la méfiance envers le peuple ne confirme l'État dans ses prétentions de domination, le conduisant à élargir toujours plus ses prérogatives. Ainsi lit-on chez Giovanni Botero, l'inspirateur de la notion de "raison d'État", que "l'État est une ferme domination sur les peuples et la raison d'État est la connaissance des moyens propres à fonder, conserver et agrandir une telle domination et seigneurie". En réalité, nombre de philosophes n'ont pas manqué de dénoncer les illusions qui se cachent sous l'apparence ou sous les revendications de souveraineté, de puissance et de domination. Et si tout le décor et toute la prétention n'étaient que fiction, poudre aux yeux jetée à la face des peuples pour les impressionner ? Et si l'orgueilleuse rivalité avec le Tout-Puissant n'était après tout qu'un assez ridicule haussement du col et une sottise présomption ? Il n'est pas difficile de soupçonner beaucoup d'impuissance réelle derrière les rodомontades de la puissance ; l'État joue à faire peur, parce qu'il a peur lui-même, et il a peur qu'on ne dévoile à quel point le roi est nu. La méditation pascalienne sur les grandeurs d'établissement et sur les illusions de la toute-puissance de la monarchie développe une ironie mordante envers un jeu d'apparences qui cache en fait beaucoup de misères et de détresses (PASCAL Blaise, *Trois discours sur la condition des Grands*, Seuil ; *Pensées*, n° 25 et 525). Le pouvoir a besoin de parler haut et fort, de jouer de la grosse voix, à cause même de son impuissance. Mais l'esprit lucide aperçoit la mascarade et la superficialité de ce jeu de puissance impuissante, il s'amuse de ces vaines gloires, indispensables toutefois pour masquer de trop réelles faiblesses. Mais on peut aussi soupçonner que le bel édifice de la souveraineté ne repose que sur le pilier fragile de la crédulité ou de la lâcheté populaires. Un siècle avant Pascal, Étienne de La Boétie (*Discours sur la servitude volontaire*, GF, Flammarion, n° 394) dénonce la volonté de servitude présente en chacun, en tant qu'elle conduit à une soumission généralisée envers des menaces ou même tout simplement envers des ombres de puissance ; il suggère que tout l'édifice des pouvoirs qui appellent à l'obéissance et à la servilité ne tient que par une crédulité et une paresse d'esprit des sujets ; mais une fois crédulité et paresse vaincues, que deviendraient les appels à l'obéissance et sur quoi se fonderaient les grandiloquentes souverainetés ? Si donc les peuples, et si chacun en particulier secouait sa démission propre, se risquait à la liberté plutôt qu'à la servitude, que deviendrait le système complexe sans soumission aux pouvoirs divers qui enserrant nos sociétés ? » (p. 131-132). Dans les pages qui suivent, Valadier loue la « lucidité de la modernité philosophique » et notamment du « précieux Machiavel » : « À l'orée des temps modernes, nul mieux que Machiavel n'a vu et décrit la fragilité de toute Cité, et donc de toute "Principauté". On peut même dire que sa pensée n'est rien d'autre qu'une théorisation de cette fragilité. [...] Machiavel reste pour nous une référence majeure. Il nous apprend à ne pas nous laisser impressionner par les apparences de la puissance. » Cf. aussi son livre *Machiavel et la fragilité du politique*, Seuil, Essais n° 333, 1996.

§ 5 : Les mêmes schémas sur le plan international ?

Portés par l'idéal démocratique, ce « faute de mieux par excellence », comme a dit Nietzsche, voilà trois siècles que les hommes font des projets de paix perpétuelle¹⁴¹⁴. Tous ces rêves passent par la mise en place d'autorités publiques à compétence universelle. Pour la plupart des auteurs contemporains, il est logique de transposer le modèle wébérien de l'État-Nation sur le plan international. Parmi eux, Raymond Aron en 1967 : « Max Weber définissait l'État par le monopole de la violence légitime. Disons que la société internationale est caractérisée par l'absence d'une instance qui détienne le monopole de la violence légitime¹⁴¹⁵. » Parmi eux également, le chef de la section "Juridique Opérationnel" à l'état-major des armées français, dans un écrit de 2001 : « L'État souverain, seul à même de conduire une guerre juste, conserve jusqu'à nos jours le monopole de la violence légitime, y compris dans ses aspects internationaux¹⁴¹⁶. »

Les critiques du paradigme de la violence légitime à l'échelle nationale, faite dans le § 4 peuvent être reprises sur le plan international, comme le fait le trotskiste Daniel Bensaïd (1946-2010) en 1973¹⁴¹⁷ : « Au début des années 1970, les gouvernants européens justifient leur marche à "l'État fort", ils prétendent à l'exclusivité, au monopole de la violence, ils renforcent leur contrôle policier¹⁴¹⁸. » Il prolonge en 2010 ainsi : « Bien avant les attentats du 11 septembre 2001 contre les tours du *World Trade Center*, les cerveaux fertiles de l'administration états-unienne s'employaient déjà à concocter une rhétorique "anti-terroriste" ajustée à l'après-guerre froide. [...] Implicite dans la définition pentagonesque, la différence entre terrorisme et violence légitime consiste à considérer acquis que, tout comme l'État wébérien est supposé détenir le monopole de la violence légitime, les États-Unis (ou le club fermé des États nucléaires, ou le Conseil permanent de Sécurité des Nations Unies lorsque ces mêmes États-Unis y obtiennent l'unanimité) détiennent le monopole planétaire de la violence légitime. La contrepartie logique d'une telle position serait bien évidemment que toute contestation de l'ordre imposé par la violence coercitive d'État ne peut être le fait que d'États "voyous" ("*rogue States*") ou de "délinquants internationaux" (ainsi que le président Nixon définissait déjà naguère les combattants vietnamiens). [...] Dès l'origine, l'anathème "terroriste" s'offre, écrit Sophie Wahnich, "comme la disqualification normative où se dit la délégitimation par les vainqueurs thermidoriens d'une violence souveraine, effectuée hier

¹⁴¹⁴ Le français Abbé DE SAINT-PIERRE (Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre), *Projet de paix perpétuelle*, 1713 ; l'allemand Emmanuel KANT, *Vers la paix perpétuelle* [*Zum ewigen Frieden. Ein philosophischer Entwurf*], 1795 ; l'italien jésuite Luigi TAPARELLI D'AZEGLIO (1793-1862), *Essai théorique de droit naturel basé sur les faits* ; URL : <http://docteurangelique.free.fr/livresformatweb/theses/taparellidroitnaturel.htm>.

¹⁴¹⁵ ARON Raymond, *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ?*, dans *Revue française de science politique*, vol. 17, n° 5, 1967, p. 837-861 ; *L'État selon Max Weber*, dans *Les Carnets du Temps*, n° 11, octobre 2004. Pour une étude à jour de cette grande question, cf. CHEVALIER Ludovic, *Le contractualisme international : défis, portée et limites d'un cadre théorique*, Thèse de doctorat effectuée en cotutelle au Département de philosophie Faculté des arts et sciences, Université de Montréal et à l'UFR de philosophie, novembre 2007. Pour une présentation du point de vue catholique sur une autorité publique à compétence universelle, cf. le jésuite Henri MADELIN, *Gouvernance et autorité mondiale*, 22 novembre 2012 ; URL : <http://www.doctrine-sociale-catholique.fr/index.php?id=6712>.

¹⁴¹⁶ BAILLAT Jean-Michel, *Nations unies et conflits armés*, dans *Revue Défense nationale*, n° 634, août-septembre 2001 ; URL : http://www.defnat.com/site_fr/archives/res_auteurs.php?caut=1980.

¹⁴¹⁷ Cf. aussi RICALES Jean Philippe (1934-), *Contradictions au sein de toute morale politique* ; URL : <http://violence.protestants.org/index.php?id=32332>. Il fut président de la commission française de l'aumônerie aux armées et contrôleur général des armées.

¹⁴¹⁸ BENSÂID Daniel, *Terrorisme et Lutte de classe*, dans *Rouge*, n° 173, septembre 1973.

par des représentants du peuple légitimement élus, devenus des terroristes vaincus, criminalisés, et exclus rétroactivement du champ politique légal et légitime¹⁴¹⁹. »

§ 6 : Des archétypes ancestraux, primaires

Dans un travail de plus grande ampleur sur cette problématique, il y aurait lieu de discuter diverses croyances de type "faucon" dites "réalistes", qui s'enracinent dans des archétypes ancestraux. Par exemple, la place prédominante de la force armée dans les nombreuses forces qui font tenir le droit et qui permettent de conserver les avancées positives d'une civilisation. Dans le film américain *Mensonges d'État* de 2008, le héros est un ancien journaliste blessé pendant la guerre en Irak. Aux prises avec des terroristes du monde arabe, le représentant des Services américains lui assène cette réplique cinglante : « L'ennemi, il faut l'attaquer à la gorge et si tu relâches ton étreinte, il te mordra à la gorge. » Dans le paradigme de non-violence, c'est précisément quand on tient l'autre à la gorge que l'on n'a pas la paix ! Tout cela serait à évaluer dans un autre travail, en relisant l'histoire, en la serrant au plus près, afin d'en tirer les leçons. Il y aurait lieu de faire la part des choses des prémices de base du paradigme de violence : la nécessité de survie et son corollaire qu'est la nécessité de puissance. « Si tu n'es pas en position de prédateur, tu seras la proie. » « La meilleure défense, c'est l'attaque préventive », comme l'a régulièrement justifié Georges W. Bush au Moyen Orient, convaincu du messianisme éclairé des États-Unis, et selon un argument qui peut se résumer ainsi : « Il y a de toute façon violence. Alors autant faire en sorte que ce soient les bons qui soient les plus forts pour être les maîtres du jeu. »

Jusqu'au XX^e siècle, il a semblé évident qu'« une nation menacée ne peut échapper à la disparition que par la guerre ou la natalité¹⁴²⁰ ». Le 27 juillet 1939, le maréchal britannique John Gort prononça cette déclaration mémorable : « Nous ne devrions jamais oublier que notre Empire fut créé par l'épée, qu'il a été maintenu par l'épée pendant des générations, et qu'en fin de compte il ne pourra être sauvé dans l'avenir que par l'épée. » Cinq semaines plus tard, Hitler envahit la Pologne, déclenchant la Deuxième Guerre mondiale¹⁴²¹. L'Europe gravement passive face à Hitler a été acculée à l'autre extrême, basculant de PASS à DOM, repoussant toujours plus loin les limites morales des moyens employés de cette "guerre juste". Hitler (1889-1945), lui, est de cette génération allemande humiliée et en détresse, avec Carl Schmitt (1888-1985) et Ernst Jünger (1895-1998). Ce dernier fait l'éloge de la puissance et de la guerre dans *Der Kampf als inneres Erlebnis* (*Le combat / la guerre*

¹⁴¹⁹ BENSÂID Daniel, *Terreurs et violences*, paru comme préface au recueil de textes de Mike DAVIS, *Les Héros de l'Enfer*, Textuel, février 2007.

¹⁴²⁰ Cf. la théorie de TOYNBEE (1889-1975) sur l'histoire des civilisations : *A Study of History*, Oxford University Press, 1934 [tomes 1-3], 1939 [tomes 4-6], 1954 [tomes 7-10], 1959 [tome 11], 1961 [tome 12] ; URL : http://nobsword.blogspot.be/1993_10_17_nobsword_archive.html. Cf. aussi SPENGLER Oswald, *Le Déclin de l'Occident* [1918]. Voir comment le XX^e siècle a dépassé les idéologies de darwinisme civilisationnel et d'ethnocentrisme occidental faisant de la race blanche la race supérieure.

¹⁴²¹ Gustave Thibon qui avait tiré toutes les "leçons du silence" de l'Europe face à Hitler (allusion à DEBAILLIAC Raphaël, *La leçon du silence*, DDB, 2014, écrit en hommage à ce philosophe chrétien, porte d'entrée de son œuvre et actualisation), écrivait 50 ans après, au moment de la première guerre du Golfe : « La France a-t-elle eu raison ou tort de s'engager dans ce conflit ? On peut argumenter à l'infini dans les deux sens. Mais que dire alors à des soldats qui exposent leur vie dans une lutte aussi incertaine dans ses causes que dans ses effets ? Ceci simplement, que l'obéissance au pouvoir établi fait partie de leur vocation et qu'il n'est pas nécessaire de croire à la guerre sainte pour accomplir ce devoir. Rendre à César ce qui est à César sans pour autant confondre César avec Dieu. Car si troubles que soient les motivations de César, l'âme du soldat et l'essence des vertus guerrières peuvent rester attachées à Dieu au-dessus des remous impurs de la politique. L'abnégation, l'héroïsme, qui vont jusqu'à l'acceptation du sacrifice suprême, apparentent le soldat au martyr et transfigurent du même coup le hideux visage de la guerre » (THIBON Gustave, Texte publié dans la *Lettre aux amis de l'abbaye du Barroux*, 1992).

comme expérience intérieure)¹⁴²². Ce texte de 1922 nous est précieux afin de comprendre les séquelles de la Première Guerre dans les esprits et dans les sociétés. 35 ans plus tôt, c'est l'allemand Friedrich Nietzsche qui avance le concept de « volonté de puissance » : toute la vie peut se définir comme « l'appétit insatiable de manifester la puissance »¹⁴²³. La volonté de puissance est une « force à la fois créatrice et destructrice, poussée de domination conduisant tout être à s'enrichir par des créations nouvelles qui détruisent, en même temps, d'autres êtres et d'autres valeurs »¹⁴²⁴. Dans cet esprit, Jünger qui souffrit en soldat pendant la Grande Guerre, affirme l'aspect naturel de la guerre. Elle est à ses yeux le « bras armé » des civilisations et le ferment de l'unité nationale. C'est le mot célèbre de Napoléon Bonaparte : « La guerre a été dans mes mains l'antidote de l'anarchie ». C'est la base de toute politique va-t'en guerre condamnée à la course en avant, stoppée seulement par l'abîme d'une *Bérézina*.

Ces schémas tordus qui créent et entretiennent les conflits violents de ce monde¹⁴²⁵, l'historien américain Georges Lachmann Mosse les éclairent à partir du concept anglais de « *brutalization* »¹⁴²⁶, qu'Annette Becker traduit en français par brutalisation ou par ensauvagement¹⁴²⁷. Dans l'entre-deux-guerres, les rêves de puissance et la fascination pour la violence s'enracinent dans un processus de « banalisation et [d']intérieurisation de la violence de guerre, permettant d'accepter durablement tous les aspects de celle-ci, même les plus paroxysmiques, au point de les réinvestir dans le champ politique de l'après-guerre »¹⁴²⁸. Mosse montre comment se sont ainsi forgés les « mythes de la guerre », comme l'héroïsme de la mort au combat, l'exaltation de la virilité et la déréalisation de la mort de masse. On retrouve tous ces thèmes chez Jünger qui exalte « les vagues sanglantes » (t. I, p. 31), « le nerf viril » (t. I, p. 41-42)¹⁴²⁹. On voit chez Jünger les liens entre traumatismes refoulés de la guerre qu'il a vécue sur le front, de 19 à 23 ans, et ses schémas soi-disant « réalistes » de la guerre au service de la survie de notre civilisation, instrument qui maintient le lien national, etc. Les cultures naissent « du silence de l'idée », nous dit-il, « seules les guerres ont pu les maintenir, les propager ou les perdre » (t. I, p. 8-10). « Une civilisation peut être aussi supérieure qu'elle veut, si le nerf viril se détend, ce n'est plus qu'un colosse aux pieds d'argile » (t. I, p. 40-43). « La civilisation la plus haute a pour devoir sacré de posséder les plus gros bataillons » (t. I, p. 48-50).

¹⁴²² Ses « journaux de guerre » ont été publiés en février 2008 dans la *Bibliothèque de la Pléiade* en deux tomes : tome I (1914-1918) et tome II (1939-1948). Il dit : La guerre sert à créer du lien entre les hommes d'une même nation. Ce n'est pas la rencontre des hommes, c'est « la plus forte rencontre des peuples » (tome I, p. 1), celle des « équipes au complet » (t. I, p. 3). La volonté de lutte est le « centre magnétique d'où la structure tient sa fermeté. Si ce centre perd son énergie, elle n'aura qu'à se résoudre en ses atomes » (t. I, p. 59-61). Il prône la « volonté radicale et brutale » (t. I, p. 57-59) d'expansion.

¹⁴²³ NIETZSCHE Friedrich, *La volonté de puissance*, livre 2, t. 1, § 309, Gallimard, 1995, p. 293.

¹⁴²⁴ RUSS Jacqueline & BADAL-LEGUIL Clotilde, *Dictionnaire de philosophie*, Bordas, 2004.

¹⁴²⁵ Roberto Mancini démonte le « paradigme polémique », dont les principes de Carl Schmitt (le politique serait essentiellement opposition à l'ennemi...) : MANCINI Roberto, *Des systèmes de guerre à une société de paix. La non-violence face au mal organisé*, dans *Diogenes*, n° 243-244, mars 2013, p. 85 (85-100). Cet article reprend de manière résumée ses développements dans *Le logiche del male. Teoria critica e rinascita della società*, Torino, Rosenberg & Sellier, 2012.

¹⁴²⁶ MOSSE Georges L., *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Hachette, 1999. Traduction non littérale de *Fallen Soldiers: Reshaping the Memory of the World War*, 1990. Cf. également les travaux du canadien Modris EKSTEINS : *Le sacre du printemps. La grande guerre et la naissance de la modernité*, Plon, 1991.

¹⁴²⁷ Cf. AUDOIN-ROUZEAU Stéphane & BECKER Annette, *14-18, retrouver la guerre*, Gallimard, 2000 et les travaux de l'école de l'histoire de Péronne.

¹⁴²⁸ BECKER Annette, *Annales HSS*, n° 1, 2000, p. 181.

¹⁴²⁹ JÜNGER Ernst, *Orages d'acier*, [1920].

Nous avons déjà étudié de tels traumatismes refoulés chez Hitler lui-même, en deuxième partie (chapitre 2, section 2 : *Les mécanismes de la soumission aveugle*), notamment à partir des travaux du sociologue allemand Theodor W. Adorno en 1950 et de la psychologue allemande Alice Miller, qui expliquent la genèse psychosociale de ces philosophies de la violence. Il est fécond de recouper leurs travaux avec ces mécanismes d'intériorisation de la violence de guerre que relèvent ces historiens. Ceux-ci montrent clairement que les guerres ne contribuent pas au processus de civilisation des mœurs. Bien au contraire, les historiens en montrent les graves séquelles. Chaque guerre en Europe, depuis la révolution française, a été engendrée par la précédente et a préparé la suivante jusqu'au paroxysme de 40-45. Les historiens renouent les fils qui montrent dans le concret combien chaque guerre a marqué un coup d'arrêt du processus de recul de la violence. Elle fut une régression de laquelle les sociétés ne se sont remises à chaque fois que par une longue convalescence. Exalter la violence comme le moteur du progrès relève de la contrevérité historique.

Section 3 : Le paradigme de la non-violence remplace toute coercition violente par une contrainte non-violente¹⁴³⁰

Le droit de se faire soi-même justice est à retirer non seulement aux citoyens et associations mais aussi aux États sur la scène internationale¹⁴³¹. Le caractère collectif des acteurs ne change rien à la loi d'airain : qui se venge par l'épée, périra par l'épée. Le pouvoir de l'État est à bâtir sur d'autres bases que la domination qui ne peut qu'engendrer de la violence. L'instauration et la protection des droits fondamentaux de tous les citoyens se réalisent autrement que par un monopole de la violence "légitime". L'État qui exerce un pouvoir "sur ses sujets" sème les graines de sa propre destruction. L'État qui exerce un pouvoir "pour ses citoyens" garantit les libertés et les droits, il libère l'espace public pour un dialogue franc et un vivre-ensemble de qualité, jusque et y compris dans les conflits, gérés par d'autres ressources que la violence. La *polis* est l'organisation d'une collectivité contre la violence externe et interne et la seule manière d'y parvenir est de réussir à soustraire le droit de violence à tous.

Or, dans l'ensemble des philosophies qui viennent d'être rapidement évoquées, la violence des bandits oblige la violence des gentils, la deuxième devant triompher de la première. Dans le paradigme de non-violence, la violence des gentils ne met pas fin à la violence des méchants, elle rajoute de la violence au problème. Tant que le discernement ne porte pas sur les moyens de contrainte de l'Autorité, tant que celle-ci n'introduit pas une rupture de nature entre la force légitime et la violence qu'elle entend juguler, elle se condamne au supplice sans fin de Sisyphe¹⁴³² : être condamné par les dieux des hommes à rouler une roche ronde en haut d'une colline toute ronde. La colline, c'est la violence criminelle. Le projet vain que la roche

¹⁴³⁰ Gene Sharp emploie le terme de « coercition non-violente » : « On parle de coercition non-violente lorsqu'un mécanisme d'action non-violente réalise des objectifs contre la volonté de l'adversaire, mais sans désintégrer son système » (SHARP Gene, *La guerre civilisée. La défense par actions civiles*, Presses universitaires de Grenoble, 1995, p. 83). Dans mon modèle CD-CV-NE, je m'en tiens au concept de "contrainte non-violente". Car cela ne doit en rien être un bras de fer entre des volontés, cela doit être uniquement une affaire de justice équitable, à totale distance des subjectivités. La contrainte ne doit valoir que dans le registre CD (fermeté sans fermeture), elle ne doit pas du tout valoir dans le registre CV (ouverture sans mollesse). La fixation de la terminologie en matière de non-violence politique est encore en cours.

¹⁴³¹ « Attribuer le monopole de la force à l'État favorise la violence », soutient David Adams, responsable à l'UNESCO pour les programmes liés à la culture de la paix (*Conférence* de David Adams à la Triennale du Bureau international pour la paix, Nanterre, Paris, octobre 2000). Il fournit des exemples concrets où la violence à laquelle recourt l'État est « inapte à trouver des solutions de fond ».

¹⁴³² HOMÈRE, *Odyssée*, chant XI.

s'y immobilise, c'est la violence légitime, en quête permanente de refondation. Chaque fois que la situation s'est trop dégradée, on se dit contraint avec regret d'y recourir à nouveau, la violence des bandits le justifiant. On dit qu'il faut mettre la morale entre parenthèses, le temps nécessaire à retrouver une paix suffisante. On dit que « la violence fondatrice peut toujours resurgir¹⁴³³ », sans réaliser notre contribution à ce système fondé sur la violence, d'une extrême précarité et versatilité.

Par contre, le paradigme de non-violence part du principe que, pour vraiment protéger de la violence, les États aujourd'hui organisent leur justice, leur police et leur armée sur d'autres bases qu'un monopole étatique de la violence légitime. Les "forces de l'ordre" disposent légitimement d'un pouvoir effectif de contrainte pour mettre hors d'état de nuire tout individu ou groupe d'individus qui mettent en danger l'ordre public. Mais qui dit contrainte ne dit pas violence nécessaire. Car si la violence est une contrainte, toute contrainte n'est pas violence¹⁴³⁴.

§ 1 : Remplacer toute punition-répression par une sanction-réparation

Dans le paradigme de non-violence, il est crucial de bien distinguer la punition-répression et la sanction-réparation. Le parent se fourvoie lorsqu'il punit son enfant en lui infligeant une douleur et qu'il alimente ainsi le cycle infernal de la violence. Sanctionner, ce n'est pas punir ni réprimer, ce n'est pas profiter de la position supérieure pour dominer. Établir un "État de droit" à l'échelle domestique est une compétence qui s'enseigne de nos jours. La sanction a une triple fonction :

- NE : socio-politique (préserver l'intégrité du groupe par l'intervention centrale de la loi comme instance de régulation) ;
- CV : psychologique (contraindre le fantasme de toute-puissance, libérer le fautif du sentiment de culpabilité, réconcilier celui qui est divisé avec lui-même) ;
- CD : juridique et morale (le responsabiliser par rapport à ses actes, faire advenir un sujet responsable en lui imputant les conséquences de ses actes).

Justice n'est pas vengeance¹⁴³⁵. Grotius (1583-1645) fait l'exercice pour son temps de désapprouver la « vengeance naturellement illicite¹⁴³⁶ » et de préciser quelles sont les punitions éducatives acceptables. Celles qu'il donne sont aujourd'hui totalement inacceptables mais, pour son temps où les châtiments corporels sont communs, il est à la pointe du progrès en disant que les « châtiments qui ne laissent après eux ni infamie, ni dommage permanent, et qui sont nécessaires à raison de l'âge ou de toute autre qualité, s'ils sont infligés par ceux à qui les lois humaines le permettent, par exemple par les père et mère, les tuteurs, les maîtres, ceux qui enseignent, ils n'ont rien qui répugne aux préceptes évangéliques, comme il est suffisamment donné de le comprendre d'après la nature elle-même de la chose. Ces remèdes des âmes ne sont, en effet, pas moins innocents que les médicaments désagréables aux sens¹⁴³⁷. » Hegel en appelle à « une justice qui ne soit pas vengeresse mais punitive ». C'est « une justice libérée de l'intérêt subjectif et de la figure subjective, ainsi que

¹⁴³³ DUBOIS Jean-Pierre, *Les violences légales*, art. cit. Cf. aussi KALYVAS Stathis N., *Order, Conflict, and Violence*, Cambridge University Press, 2008.

¹⁴³⁴ COLLIOT-THÉLÈNE Catherine, *Violence et contrainte*, dans *Lignes*, n° 25, 1995, p. 264-279.

¹⁴³⁵ Cf. WIESENTHAL Simon, *Justice n'est pas vengeance*, Robert Laffont, 1989.

¹⁴³⁶ GROTIUS, *Droit de la guerre et de la paix*, Livre II, Chapitre XX sur les peines, point V, traduit par P. Pradier-Fodéré en 1867, rééditée par Denis Alland & Simone Goyard-Fabre, Paris, PUF, 1999, p. 400.

¹⁴³⁷ *Idem*, point X, p. 404.

de la contingence de la puissance¹⁴³⁸ ». Hegel conçoit une double négation : l'infraction nie la loi, la punition annihile l'infraction.

De nos jours, les éducateurs et les juristes font mieux, en distinguant sanction et punition. L'enjeu reste de libérer la peine infligée de tout esprit de vengeance¹⁴³⁹. L'autorité véritable mobilise et combine les ressources de la justice (respect du droit qui pose des règles et qui sanctionne en cas de non-respect) et de la qualité relationnelle (communication avec amour, bienveillance, compassion). Ces ressources sont supérieures aux menaces, chantages et autres formes de coercition, dont les fessées à l'enfant ; "supérieures" au sens moral (elles ont plus de valeur) mais aussi au sens pratique (elles obtiennent effectivement de meilleurs résultats).

§ 2 : Exercer la justice en expurgeant du processus toute violence

La justice institutionnalisée ne fait-elle que déplacer la violence du privé vers le public ? Non, elle rompt avec la violence du privé par la prise en charge publique d'un procès le plus impartial possible : un tiers s'interpose entre les antagonistes et les fait sortir de la violence vengeresse. Dans un chapitre intitulé *Justice et vengeance*¹⁴⁴⁰, Paul Ricœur étudie la résurgence de la vengeance dans l'exercice de la justice. Dans les schémas traditionnels, la violence dirige l'origine et la fin du processus ; à l'origine parce que l'État détient le monopole de la violence légitime et à la fin, se dit Ricœur, parce que la sentence exerce un pouvoir sur la liberté de l'offenseur, ajoutant en cela une souffrance à la souffrance initiale : « L'imposition d'une sentence pénale, consiste en une sorte de violence légale qui réplique, au terme d'un processus entier, à la violence primaire de laquelle tout État de droit procède dans des temps plus ou moins éloignés¹⁴⁴¹. » Ricœur tâtonne entre paradigmes de violence et de non-violence, « de peur que l'on ne retienne du procès que sa conclusion, et surtout son exécution, et, dans celle-ci, l'emploi de la force publique, comme si le monopole de la violence résumait l'œuvre de la justice, le glaive éclipsant la balance¹⁴⁴² ». Il sauve de la violence le procès juste mais il livre à la violence du glaive l'exécution de la peine. Dans sa belle relecture des pages d'Aristote sur la colère, l'indignation, le mépris et la demande de vengeance, il montre bien l'enjeu de ne pas réagir par vengeance en cas d'offense et d'injustice. Dans un procès équitable, « le couple de la victime et de son offensé, que la vengeance a pu rendre solidaires, doit passer au premier plan dans la perspective d'une restauration-reconstruction du lien social, plutôt que dans celle d'une répression en chaîne du crime¹⁴⁴³. » Sur ce point, Ricœur donne accès au meilleur de la sagesse passée grâce à son excellent rétroviseur. Mais hélas, il manque d'une longue vue pour mieux voir devant et trouver les mots qui seront la norme de demain. Son affirmation en 1957 de « l'antinomie

¹⁴³⁸ HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, § 103. Cf. aussi « Le droit de punir et celui de gracier », titre que Kant donne à sa Remarque générale E, dans *la Doctrine du droit*.

¹⁴³⁹ Il est peu pertinent de juger Augustin (354-430) hors de son contexte et de son temps lorsqu'il encourage le père à infliger un châtiment corporel. Par contre, il faut reprendre les auteurs contemporains, qui le mentionnent sans en corriger les confusions entre force éducative et violence. Exemple : « Chez saint Augustin, la nature est si corrompue que le travail de redressement d'un enfant ne se fera pas sans peine. Saint Augustin justifie par avance toutes les menaces, les verges et les fêrues. Comme on redresse l'arbre avec un tuteur qui oppose sa force droite à celle contraire de la plante, droiture et bonté humaine ne sont que le résultat d'une opposition de forces, c'est-à-dire d'une violence » (BADINTER Élisabeth, *L'Amour en plus*, Paris, Flammarion, 1980, chapitre 2, p. 42-45).

¹⁴⁴⁰ RICŒUR Paul, *Le Juste 2*, Éditions Esprit, 2001. Cf. déjà Ricœur Paul, *Le Juste 1*, Éditions Esprit, 1995.

¹⁴⁴¹ RICŒUR Paul, *Le Juste 2*, p. 264.

¹⁴⁴² RICŒUR Paul, *Le juste, entre le légal et le bon*, dans *Esprit*, septembre 1991, p. 20.

¹⁴⁴³ RICŒUR Paul, *Aristote de la colère à la justice et à l'amitié politique*, dans *Esprit*, novembre 2002, p. 30.

irréductible entre la justice qui punit, d'une part, et l'amour qui pardonne, d'autre part¹⁴⁴⁴ » sent déjà le souffre au nez de Jean Lasserre : « Aimer en sacrifiant la justice, ou exercer la justice en sacrifiant l'amour. Voilà qui est clair ; mais la prémisse est-elle sûre ? Est-il vrai que la punition est nécessairement le contraire de l'amour ?¹⁴⁴⁵ »

§ 3 : Emprisonner sans tomber dans la violence

La fonction de la prison est de protéger les citoyens. Elle ne devient violente que si elle réprime les délinquants, se pensant investie de la mission de punir, exclure et priver : « La société a le droit et le devoir d'exercer à l'encontre des individus qui troublent gravement l'ordre public une contrainte légale – littéralement une "contrainte par corps" – qui neutralise leur capacité de nuisance sociale et les met réellement hors d'état de nuire¹⁴⁴⁶. » Mais elle ne peut être légitimement « une structure inhumaine qui déshumanise le détenu. [...] Durant tout le temps de son emprisonnement, le détenu reste un citoyen. Ses droits de citoyen doivent être respectés, y compris son droit à la vie privée. La sanction qu'il doit subir est la détention et seulement la détention. La seule interdiction qui lui est faite est d'aller et venir librement. Pour le reste, au lieu que tout lui soit interdit sauf exceptions, tout doit lui être permis sauf exceptions¹⁴⁴⁷ ». La prison n'est pas à la hauteur de sa mission si elle ne parvient pas à offrir aux détenus les moyens de se resocialiser (réparer, restaurer et se réinsérer).

§ 4 : Exercer la force physique et contraignante de la police

André Moreau disait : « La force saine rassure, elle ne brutalise pas. La violence, elle, est aveu aigre de faiblesse. » Dans les quartiers dits "sensibles", le fait que la police soit vue comme une bande signifie que le fondement de l'autorité de l'État y a déjà été sapé¹⁴⁴⁸. Pour que la police soit une autorité respectée et utile, il faut qu'elle intervienne au nom de tous et au service de tous, et en outre qu'elle soit perçue comme tel. Elle est discréditée dès qu'elle semble avoir une cible particulière dans une catégorie de la population, comme c'est le cas dans des villes américaines. L'organisation des missions policières est défailante quand elle n'est pas exemplaire dans l'exercice de l'autorité¹⁴⁴⁹ et le respect de la loi. Le représentant de la loi doit être au-dessus de tout soupçon. L'apparition d'une escalade dans la répression est l'indice que la machine s'est grippée quelque part. Un autre indice : une coupure grandissante entre l'appareil policier et son corps social.

Pour Jean-Marie Muller, « la fonction de la police est de concourir à garantir les libertés des citoyens, à faire respecter leur droits et à assurer leur sécurité. Littéralement, les policiers doivent être des "agents de la paix", c'est-à-dire qu'ils doivent "faire la paix" entre les individus et les groupes qui vivent dans la même cité. Pour cela, la police doit neutraliser les auteurs de violence afin de les mettre hors d'état de nuire. La fonction de la police est fondamentalement une fonction "anti-violence". Il importe donc de mettre en œuvre les moyens les plus efficaces pour atteindre la fin recherchée. [...] La police a pour tâche

¹⁴⁴⁴ Conférence sur *État et violence*, éditée en 1957, par le Foyer John Knox, de Genève, p. 7.

¹⁴⁴⁵ LASSERRE Jean, *Les chrétiens et la violence*, Éditions de la Réconciliation, Paris, 1965, p. 113-114.

¹⁴⁴⁶ MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, Les Éditions du Relié, 2005, p. 306.

¹⁴⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁴⁸ Cf. VALCARCE Federico Lorenc, *Une mise à distance pragmatique de la force physique*, dans *Sociétés contemporaines*, n° 72, avril 2008, p. 103-123, qui donne divers critères et raisons d'être d'une force publique légitime autrement organisée qu'une milice privée.

¹⁴⁴⁹ Il convient à partir de là de critiquer l'ambiguïté de la formule anglaise "violence-officer", que l'on peut comprendre aujourd'hui comme agent de prévention et de gestion de la violence (par exemple au sein des ménages et des foyers) mais qui a pour sens premier : bras armé de l'État dans l'exercice de sa prérogative de violence. La formule est comprise en ce sens dans FERM Vergilius, *An Encyclopedia of Religion*, New York, Philosophical Library, 1945, p. 435.

essentielle de prévenir et, le cas échéant, de résoudre les conflits en recourant aux méthodes non-violentes d'interposition, de médiation et de conciliation. Il est d'autant plus nécessaire qu'il est possible que la formation donnée dans les écoles de police contienne une initiation à ces méthodes¹⁴⁵⁰ ». Dans son *Dictionnaire de la non-violence* notamment, Jean-Marie Muller réfléchit aux modalités concrètes d'une gestion non-violente de la société, à partir desquelles il développe les caractéristiques d'un État qui en honore les critères¹⁴⁵¹ : « Le projet de société qui s'inspire de la philosophie de la non-violence vise à instituer un pouvoir politique de régulation, de coordination, de médiation, d'arbitrage et, le cas échéant, de contrainte qui soit un "équivalent fonctionnel" de l'État. Un tel pouvoir politique se différencierait profondément de l'État dans son rapport à la violence. Plutôt que de supprimer les conflits par la violence, il s'efforcerait de les assumer et de les résoudre par la non-violence. Cet effort devrait s'enraciner dans une volonté politique tenace et s'incarner dans des solutions techniques suscitées par une vigoureuse inventivité institutionnelle. Celles-ci ne pourraient être trouvées dans un quelconque manuel théorique ; elles devraient être mises en œuvre progressivement à travers de multiples expérimentations sociales qui ne seraient pas conduites en marge de la société mais constitueraient un investissement institutionnel prioritaire. La non-violence politique ne saurait être absolue, elle est nécessairement relative, c'est-à-dire reliée aux hommes, aux situations et aux événements. Il ne s'agit donc pas de partir de l'idée pure d'une société parfaite pour tenter ensuite de la plaquer sur la réalité. Mais, à partir de la réalité des violences, de créer une dynamique qui vise à les limiter, à les réduire et, pour autant que faire se peut, à les supprimer. Il existe une réaction en chaîne des violences économiques, sociales, culturelles, politiques, policières et militaires qu'il est impossible d'interrompre dès lors qu'à un moment ou à un autre de ce processus, la violence se trouve légitimée par une idéologie. Pour rompre la logique de la violence, la seule voie est le développement d'une dynamique qui inverse le processus violent des conflits. C'est cette dynamique que la philosophie politique de la non-violence invite à mettre en œuvre. Dans cette perspective, une tâche primordiale du pouvoir politique serait de mettre en place une politique d'éducation et de formation permanentes à la gestion non-violente des conflits pour tous les citoyens. C'est à travers une telle politique que le gouvernement pourrait créer les conditions qui lui permettent d'exercer son autorité sans devoir recourir à des méthodes de coercition violente. Mais pour créer cette dynamique sociale et politique, il ne faut pas tant compter sur les hommes d'État que sur les citoyens. Il appartient à la société civile de se mobiliser pour construire un contre-pouvoir qui oblige les dirigeants politiques à prendre des décisions qu'ils ne prendraient pas par eux-mêmes. Les hommes d'État ne suivront que si, sur le chemin de la non-violence, ils sont précédés par les citoyens¹⁴⁵². » Et à la rubrique *Politique*, il souligne : « L'essence du politique, c'est le dialogue des hommes entre eux. La réussite du politique, c'est donc le succès de ce dialogue. Parce que l'apparition de la violence entre les hommes signifie toujours l'échec de leur dialogue, la violence signifie toujours l'échec du politique. L'essence de l'action politique c'est d'agir les uns avec les autres. Lorsque les individus agissent les uns contre les autres, ils sapent les fondements mêmes de la cité politique¹⁴⁵³. »

§ 5 : Abolir la peine de mort

En 1764, un juriste italien, Cesare Beccaria, publie *Des délits et des peines* : « Il me paraît absurde que les lois, qui sont l'expression de la volonté publique, qui détestent et punissent l'homicide, en commettent un elles-mêmes, et que pour éloigner les citoyens de l'assassinat,

¹⁴⁵⁰ MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, op. cit., p. 294.

¹⁴⁵¹ Cf. la rubrique sur l'État (p. 137-140) Cf. aussi Muller Jean-Marie, *Apprendre la langue de la non-violence*, dans *Diogène*, n° 243-244, mars 2013, p. 7-8 (6-21).

¹⁴⁵² MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, p. 139-140.

¹⁴⁵³ *Idem*, *Dictionnaire*, p. 300.

elles ordonnent un assassinat public¹⁴⁵⁴. » Pour lui l'échafaud ne prévient pas les crimes, il pense même que cette cruauté est nuisible par l'exemple qu'elle donne. Le jeune État italien a aboli la peine de mort dès 1889. Aujourd'hui, de plus en plus de pays l'ont rejoint car le devoir premier de protéger les citoyens et de garantir la sécurité de la collectivité peut être rencontré autrement que par la peine de mort des délinquants. L'État perd la légitimité de cette violence du fait qu'il y a d'autres solutions que la violence de la peine capitale.

Le renforcement de l'État de droit a constamment fait reculer d'autres violences autrefois légales : le droit de supplice et le recours à la torture. Toute société fixe les seuils de ses interdits à ne pas franchir¹⁴⁵⁵. La hauteur de ces seuils et la qualité contraignante de ceux-ci augmente avec la maturité grandissante du groupe. Menés par un individu, l'emprisonnement s'appelle séquestration et la peine capitale s'appelle assassinat. Or, il y a longtemps, un souverain avait un "droit" de vie et de mort sur ses sujets, comme s'il était en droit de se prévaloir d'une exception exclusive en matière de violence. L'article de Wikipédia sur *Violence* parle du « droit de mort que s'arrogent les États (guerres, exécutions capitales)¹⁴⁵⁶ ». Le mot « s'arroger » dit bien la perception contemporaine : c'est illégitime et c'est à contester¹⁴⁵⁷ !

Les modalités concrètes d'une gestion non-violente de la société peuvent-elles éclairées la gouvernance des États ? David Adams le pense. Ce responsable à l'UNESCO pour les programmes liés à la culture de la paix, déclara en 2000 : « Les États, en approuvant les résolutions sur la culture de la paix, ont en substance accepté le concept "d'État non-violent". Savaient-ils vraiment ce qu'ils signaient ?¹⁴⁵⁸ »

Section 4 : Le paradigme de la non-violence distingue conflit et guerre

§ 1 : La consolidation des structures de paix

Assurément, le monde a bien besoin de personnes telles Cassandra, qui osa regarder en face la possibilité d'une guerre, malgré le climat ambiant peu enclin à anticiper ce funeste destin¹⁴⁵⁹. Philippe Delmas répond : « Pourquoi la guerre qui nous fut quotidienne nous serait soudain étrangère ? Parce que dix pour cent de l'humanité l'ont évitée pendant deux générations ? La

¹⁴⁵⁴ BECCARIA Cesare, *Des délits et des peines*, § 28, traduit par Philippe Audegean, Lyon, ENS Éditions, 2009, p. 237.

¹⁴⁵⁵ La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales stipule : « Article 1. Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi. Article 2. La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire : a) pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale ; b) pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue ; c) pour réprimer, conformément à la Loi, une émeute ou une insurrection. Article 3. Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. »

¹⁴⁵⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence>, consulté le 25 août 2015.

¹⁴⁵⁷ Le changement de paradigme rend inaudible des déclarations telles que celle-ci d'un juriste, en 1967 : « Autre révélateur : la mort. Le pouvoir politique est tragique car lui seul peut – en se réclamant de la légitimité – requérir la mort et requérir d'accepter de tuer ou de sacrifier sa vie » (LAVAU Georges, *Politique et violence*, dans *La Violence*, op. cit., 1967, p. 169).

¹⁴⁵⁸ ADAMS David, *Conférence à la Triennale du Bureau international pour la paix*, Paris Nanterre, octobre 2000. Cf. aussi BARBEY Christophe, *L'Etat peut-il être non-violent ?*, dans *Terres Civiles, la non-violence au quotidien*, Lausanne, Centre pour l'action non-violente, CENAC, mars 2002.

¹⁴⁵⁹ GIRAUDOUX Jean, *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*, I, 1, 1935. Cassandra, la plus belle fille du roi, est la figure de la prophétesse tantôt catastrophiste, tantôt lucide mais que personne n'écoute.

belle affaire !¹⁴⁶⁰ » Et pourtant, nous avons vu dans la quatrième partie comment la violence politique a radicalement changé de visage en trois générations. Au fil du temps, l'humanité développe des instances de régulation des conflits, elle progresse dans la mise au point des cadres de droit au sein desquels des adversaires peuvent communiquer et négocier sur d'autres bases que les diktats du plus fort. Notamment, les groupes humains font éloigner le spectre de la guerre en se fédérant et en s'unissant politiquement. Ainsi, il y a longtemps que le sang ne coule plus entre Cités grecques, alors qu'elles se faisaient systématiquement la guerre à une certaine époque. Pendant des siècles et jusqu'à il y a peu, les Français et les Allemands se sont entretués par bataillons entiers. En 1900 ou même en 1950, qui aurait cru possible que le cadre européen puisse ainsi éliminer la guerre de leurs rapports ? La création d'espaces institutionnels au sein desquels les conflits peuvent être gérés en amont de la violence ont permis une consolidation de la paix à l'échelle régionale puis continentale¹⁴⁶¹.

§ 2 : La mise hors-la-loi de la guerre devenue une nécessité de survie

A l'échelle internationale, deux guerres mondiales suivies du risque d'holocauste nucléaire généralisé ont obligé les hommes à faire les progrès nécessaires à la paix¹⁴⁶². La survie du monde passe par la mise hors-la-loi de la guerre. La pression fut suffisante pour que l'humanité accepte de changer de paradigme, des voix de plus en plus nombreuses s'élevèrent pour que cesse toute justification de la guerre. Ce qui était apparemment impossible hier l'est devenu¹⁴⁶³... Autrefois, la violence était de l'ordre de la nécessité. On ne pouvait pas faire autrement que de recourir à une contre-violence pour casser l'engrenage de la violence, dans l'espoir de faire cesser le conflit. Aujourd'hui, la nécessité de survivre provoque l'humanité à créer des chemins neufs¹⁴⁶⁴.

¹⁴⁶⁰ DELMAS Philippe, *Le Bel Avenir de la guerre*, Gallimard, coll. NRF-Essais, 1995, p. 180.

¹⁴⁶¹ « L'histoire de l'humanité peut se lire comme un long effort pour éliminer la violence des relations entre les individus, entre les groupes, voire entre les États. Ou tout au moins pour la contrôler, la canaliser, la contenir, en recourant aux outils du droit, de la politique, de la civilité » (FERENCZI Thomas, *Faut-il s'accommoder de la violence ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 15).

¹⁴⁶² Nous vivons une période-clef de l'histoire : « L'humanité a conscience d'être engagée dans une aventure où elle joue et son âme et son existence » (ARON Raymond, *Dimensions de la conscience historique*, Paris, Plon, 1961, p. 29).

¹⁴⁶³ « Une espérance se profile à l'horizon, qui naît de l'ampleur même de la menace. [...] Toutefois, ce péril même laisse entrevoir un remède. [...] La limite ultime de la violence légitimée par l'État est l'arme atomique, dont l'usage serait contraire au but raisonnable que s'assigne la contre-violence. Ainsi, le progrès des esprits se rencontre avec le progrès de la technique pour poser en termes radicalement nouveaux le problème de la violence et des réponses qui doivent lui être données. Puisqu'on ne peut plus compter sur la violence pour arrêter la violence, il faut bien que chaque société, et l'humanité tout entière, si elles veulent se sauver, fassent prévaloir des buts œcuméniques sur les intérêts particuliers. Il faut bien qu'une pratique du dialogue et une morale de l'amour, ou simplement de la compréhension, modifient les institutions et les mœurs. Pour la première fois dans l'histoire, la violence, cette conduite typiquement humaine, ne parvient plus à se justifier. Sa logique propre ne semble plus pouvoir être contenue. Lorsque les possibilités ultimes de la violence équivalent à la destruction de l'humanité, il devient insuffisant de réclamer des limitations et des contrôles. C'est à une autre problématique, à une autre pratique, à une autre politique que nous sommes invités, en attendant d'y être en quelque sorte contraints, car l'idéalisme devient nécessaire lorsqu'il converge avec l'impératif de la survie » (DOMENACH Jean-Marie, *La violence et ses causes*, UNESCO, 1980, p. 41-42).

¹⁴⁶⁴ « Notre siècle ajoute-t-il un apport original et nouveau à la réflexion des siècles passés ? La réponse doit être, à mon avis, affirmative. La nouveauté [...] tient dans] la conviction [qui] s'impose toujours davantage que cette violence peut et doit être, dans une certaine proportion, éliminée. On aurait jadis essayé de tempérer une violence admise comme inéluctable. Quand la guerre était l'affaire des princes et des mercenaires, disposant de moyens réduits, limitée à certaines saisons, a-t-on même pensé à mettre en doute son caractère inéluctable ? Depuis toujours faire la guerre était une des activités normales des princes. Dans un tel contexte, la théologie de la guerre juste représente un effort doctrinal tout à fait remarquable pour

Sous la houlette du professeur Rognon, un colloque tenu à Strasbourg en 2012, intitulé *Dire la Guerre, penser la Paix*, a fait le point sur les révolutions en cours en matière de doctrines sur la guerre et sur la paix : « La guerre a radicalement changé de visage¹⁴⁶⁵. » La mutation est survenue au sein même de la conception du conflit militaire, au point que les catégories classiques de la polémologie ne sont plus opérationnelles. Et s'il y a rupture épistémologique en polémologie, il y a également rupture en irénologie¹⁴⁶⁶. La paix s'avère être la restauration des conditions de possibilité de la parole ; il importe de "dire la guerre" pour ne plus la faire.

§ 3 : Autrefois, conflit = guerre

Il y a 2500 ans, Héraclite eut cette formule devenue célèbre: « *πολεμος (polemos) est le père de toutes les choses et le roi de tout*¹⁴⁶⁷. » Le conflit entre les contraires est au principe de l'harmonie et du devenir de l'univers. Jusqu'au XX^e siècle, *polemos*, c'était indifféremment le conflit ou la guerre ; l'un était identifié à l'autre, tant la violence semblait inéluctable. À la limite, certains individus en marge de la société pouvaient opter pour agir sans violence, mais la Cité ne pouvait être gouvernée sans violence. La société pouvait tolérer le choix de non-violence politique de certains témoins prophétiques mais une politique non-violente de gouvernement était irresponsable. C'était une question de survie dans un monde encore trop immature dans l'organisation politique de systèmes de prévention de la violence.

§ 4 : Aujourd'hui, conflit ≠ guerre

Au XX^e siècle, apparaît le besoin de préciser que c'est le conflit et non la guerre qui est la matrice de toute chose et de l'histoire. Le conflit précède la violence, tant chronologiquement qu'ontologiquement. C'est lui qui est inhérent à la condition de l'homme, pas elle. Il est entendu dans son double potentiel, constructif ou destructif selon qu'il est bien ou mal géré. Le slogan mobilisateur d'aujourd'hui est : Oui au conflit qui est inévitable mais non à la violence qui est évitable¹⁴⁶⁸. Assurément, la divergence était, est et sera chez les êtres humains. Oui, la confrontation est le moteur de l'histoire, elle stimule les recherches, les inventions, les découvertes. Mais non, la divergence ne condamne pas au seul scénario de la violence. Dans son sens actuel, la violence n'est ni le conflit, ni la force, il en est une perversion. Ce n'est pas le conflit qui est bon ou mauvais, mais notre manière de le gérer. Il existe aujourd'hui de nombreux moyens pour résoudre un conflit sans pour autant recourir à la violence. Qu'il évolue vers une configuration violente n'est pas une fatalité, cela relève de choix libres et irresponsables. Pour qu'il dégénère, il y a eu de nombreux rendez-vous manqués. Et donc, en sens inverse, à condition de s'en donner les moyens, les humains peuvent faire l'économie de la violence. Elle est vue désormais comme un dérèglement du conflit, sa maladie, dont on peut se prémunir. La guerre est toujours l'échec d'une mauvaise

juguler un phénomène dont on n'avait pas mesuré toutes les dimensions. [...] On perçoit aujourd'hui que les limites de la violence peuvent reculer et même qu'en certains cas précis on peut viser à sa suppression » (Père COTTIER Georges, *La violence*, art. cit., 1967, p. 110-111).

¹⁴⁶⁵ ROGNON Frédéric (dir.), *Dire la Guerre, penser la Paix*, Actes du Colloque international de Strasbourg (14-16 mai 2012), Genève, Labor et Fides, coll. *Le champ éthique*, n° 62, 2014, p. 7 et 23.

¹⁴⁶⁶ *Idem*, p. 9.

¹⁴⁶⁷ HÉRACLITE (vers 576-480 av. J.-C.), *De l'univers*, fragments 44 et 53, cité par CARATINI Roger, *La philosophie*, France, Seghers, 1984, p. 51. Pour l'analyse de plusieurs fragments d'Héraclite et d'Empédocle sur guerre et paix, cf. CHANTEUR Janine, *De la guerre à la paix*, PUF, 1989, p. 29-34.

¹⁴⁶⁸ PREZIOSO Stéphanie, *Hannah Arendt, le fil rompu entre violence et révolution au XX^e siècle*, dans Actes du colloque *Violence et Révolution au XX^e siècle*, 30 novembre-1^{er} décembre 2007, Éditions d'En bas, Lausanne 2009.

gestion du conflit. « Le conflit, c'est la loi de la vie. La guerre, c'est la loi de la mort¹⁴⁶⁹. » « La paix, c'est la durée du droit », selon la belle définition donnée par Léon Bourgeois, au début du siècle. Il y a des progrès à consolider tant sur le plan des structures que sur le plan des esprits¹⁴⁷⁰.

Dans leurs louanges des bons côtés de la guerre, les "philosophes de la violence" pensaient notamment¹⁴⁷¹ aux vertus qu'entretient tout valeureux soldat : courage, abnégation, dépassement de soi, pugnacité, solidarité, discipline, sens de l'honneur, patriotisme dans son sens noble, grandeur d'âme¹⁴⁷². D'antan, on n'avait pas la finesse de nos catégories actuelles pour dissocier ces valeurs honorables des côtés abjects de la guerre. À partir de la présente distinction entre conflit et guerre, il y a lieu de relire tous ces écrits du passé, en faisant la part des choses¹⁴⁷³, à ranger dans la colonne ■ de la violence délétère ou dans celle + des forces qui construisent authentiquement une paix véritable et durable au sein des sociétés des hommes¹⁴⁷⁴. Les vertus positives que les Anciens attribuaient à la guerre, la doctrine de non-

¹⁴⁶⁹ Cf. JOXE Alain (dir.), *Demain la guerre ?*, Colloque de l'Association française de recherches sur la paix (A.R.E.S.P.A.), Paris, Éditions Économie et humanisme, 1981, introduction.

¹⁴⁷⁰ « Une enquête a montré que 50 % des jeunes du monde entier croient au mythe selon lequel la guerre et la violence seraient inhérentes à la nature humaine. Cette conviction, par voie de conséquence, les rend moins susceptibles de participer à l'action en faveur de la paix » (<http://www.irenees.net/en/fiches/documentation/fiche-documentation-178.html>).

¹⁴⁷¹ Mais aussi à des réalités que les hommes interconnectés d'aujourd'hui peinent à imaginer, telles que l'ouverture au monde extérieur : « La guerre ludique et ses succédanés. Un auteur allemand du XV^e siècle écrivait : "Il faut la guerre pour que la jeunesse sorte." Dans le monde ancien, à l'"Âge du cheval", à part une infime minorité de privilégiés, les voyages lointains étaient chose inconcevable. Jusqu'au Second Empire, le Parisien modeste n'avait d'autre excursion qu'à Robinson ou à Chatou, dans ce qui est aujourd'hui la très proche banlieue. Et le jeune paysan ne s'éloignait pas de son village. Mais les guerres apportaient à ces jeunes de prodigieuses aventures. Pensez aux Croisés découvrant un Orient fabuleux, à tous ceux qui, enrégimentés, ont quitté leurs villages pour parcourir l'Europe » (BOUTHOU Gaston, *Lettre ouverte aux pacifistes*, Éditions Albin Michel, 1972, p. 156).

¹⁴⁷² Général BENTÉGEAT Henri, *Aimer l'armée, une passion à partager & De la difficulté d'être militaire au XXI^e siècle*, Lundi de l'IHEDN, 18 juin 2012, p. 15. « Au pied d'un monument aux morts, [...] se retrouvent régulièrement les autorités célébrant les mérites de ceux qui ont connu «le sort le plus beau, le plus digne d'envie » (LEVY Paul, *Une paix pour notre temps...*, op. cit., 1975, p. 185). « La bravoure et la gloire acquise au combat, dans la victoire comme dans le sacrifice, font les héros dont se nourrissent les mythes collectifs et dont le culte l'emporte très largement, dans les cultures, dans l'éducation et dans les mémoires, sur les misères et les horreurs de la guerre » (BACHELET Jean-René, *Maîtriser la violence guerrière...*, op. cit., introduction).

¹⁴⁷³ Cf. DENIS Delphine, *Polémique et rhétorique. De l'Antiquité à nos jours*, De Boeck Supérieur, 2010. Une fois la guerre mieux distinguée du conflit, l'auteur est en mesure de nommer sans confusion les dimensions positives et négatives des conflits humains. Dans *La culture de la guerre X^e-XVIII^e siècles*, Gallimard, 1992, l'historien italien Franco CARDINI explique que la guerre libère des énergies formidables et qu'elle en détruit tout autant. « Certes, on lui doit de nombreuses inventions techniques, des mutations essentielles des sociétés ou l'émergence de nombre de systèmes politiques : mais elle est aussi responsable de millions de morts et d'innombrables destructions » (MARTIN Philippe & SIMIZ Stefano, *L'empreinte de la guerre. De la Grèce classique à la Tchétchénie*, Éditions Lavauzelle, 2006). Le site de Citoyenneté et défense illustre le patrimoine culturel de la Défense du pays, qui a inspiré un nombre considérable d'œuvres architecturales, iconographiques, musicales, scientifiques et technologiques : Cf. Citoyenneté et défense, mai 2004, p. 7 ; URL : <http://www.cndp.fr/themadoc/defense/presentation.htm>.

¹⁴⁷⁴ « Il en est qui s'étonnent d'entendre un langage qui ne leur semble plus correspondre à celui des temps passés : naguère, disent-ils, on priait pour la victoire et aujourd'hui pour la paix ; naguère, on prêchait la croisade et aujourd'hui on demande la négociation ! Il est vrai... Mais n'est-ce pas un signe des temps ? Sans juger l'histoire, nous devons nous réjouir de cet affinement de la conscience, qui est le fruit le plus pur de la civilisation : on ne tolère plus que l'affrontement des armes soit encore tenu pour la forme inévitable du règlement des conflits internationaux ou des oppositions idéologiques ; on refuse d'admettre comme des

violence les attribue uniquement à la bonne gestion du conflit, expurgée de nos parts d'orgueil¹⁴⁷⁵ dans les politiques de puissance et de conquête, d'égoïsme dans les nationalismes, d'idolâtrie dans certains patriotismes¹⁴⁷⁶, d'honneur et de gloire vaine et ruineuse : « Rejeter la guerre signifie tout autre chose que de s'abstenir de toute lutte. À bon droit, on a glorifié depuis des siècles la lutte, à plusieurs points de vue, elle avait trempé et ennobli les caractères. La loyauté, la solidarité, la générosité, le sacrifice de soi, la fraternité, l'admiration, la reconnaissance, ce sont toutes des qualités qui ont eu l'occasion de se développer particulièrement en temps de guerre. Les guerres ont aiguisé l'intelligence, endurci les corps, elles ont appris aux combattants à maîtriser leur nature et à dominer leurs caprices¹⁴⁷⁷. » « Il faut déshonorer la guerre » (c'est le cri de Victor Hugo) dans le même temps qu'il faut honorer les conflits bien gérés, qui servent utilement, en veillant à ce que les boucheries¹⁴⁷⁸ du XX^e siècle aient durablement guéri l'humanité du romantisme que le XIX^e siècle a projeté sur la guerre¹⁴⁷⁹. La vertu authentique de la force touche au courage de refuser

axiomes que "le pouvoir soit au bout du fusil" et que, "pour abolir la guerre, il faille faire la guerre". Déjà Pascal, en ses Pensées, ironisait amèrement : — Pourquoi me tuez-vous ? — Eh quoi, ne demeurez-vous pas de l'autre côté de l'eau ? Mon ami, si vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin et cela serait injuste de vous tuer de la sorte ; mais puisque vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave et cela est juste » (Mgr VEUILLLOT Pierre, *Un monde de violence*, dans *La Violence*, op. cit., 1967, p. 17).

¹⁴⁷⁵ L'orgueil existe aussi du côté du pacifisme : « Autres fondrières qui guettent le pacifisme : l'orgueil chez l'objecteur de conscience, la préoccupation d'affirmer sa propre pureté morale, l'intolérance, le plaisir de jouer à la belle âme, au persécuté ou au prophète suffisant » (LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas...*, op. cit., p. 296).

¹⁴⁷⁶ « Au cours des siècles, les hommes sont morts pour le Moloch de la Religion. Plus tard, ils ont versé leur sang pour le Moloch de l'État et, récemment, des multitudes ont dû mourir pour le Moloch de la Classe. La tâche du *warresister* est de briser le pouvoir des Molochs qui exigent le sacrifice de leurs sujets. Abraham ne doit plus sacrifier Isaac à son dieu. Trop de pères ont donné leurs fils pour la patrie. Le Moloch du Patriotisme doit être brisé et il faut apprendre aux enfants à ne plus répondre à l'appel de la patrie. Ils doivent avoir le courage d'accepter la réprobation publique, la persécution et parfois même le martyre » (DE LIGT Barthélemy, *La paix créatrice...*, op. cit., p. 28).

¹⁴⁷⁷ DE LIGT Barthélemy, *La paix créatrice...*, op. cit., p. 44. « L'antimilitarisme se voit soupçonné de félonie. Comment ! Vous niez la nécessité de défendre la patrie, la famille, la démocratie, la civilisation chrétienne ? Vous niez la valeur éducative du service militaire, son école de courage, d'héroïsme, d'abnégation, de sacrifice ? L'armée n'apprend-elle pas l'ordre et la discipline ? Ne procure-t-elle pas la santé par les sports ? N'a-t-elle pas assuré le prestige de notre nation, la gloire de notre histoire ? Et les cérémonies officielles, fierté, honneur, drapeau, grandeur : "le soldat, vivant rempart de sa terre contre l'agresseur." [...] Mais c'est la guerre ! Admirez plutôt leur courage ! Jaurès a répondu à cette objection : "L'humanité est maudite, si, pour faire preuve de courage, elle est condamnée à tuer éternellement" (p. 35-36). Très habiles, les politiciens sont parvenus par un phénomène d'électrolyse à couvrir l'armée d'une patine de vertus (p. 45). Ayons le courage de démasquer les hontes d'une civilisation qui n'a pas craint d'utiliser la croix du Rédempteur comme étiquette pour sa gloire militaire, qui décerne des grand-croix à ceux qui ont éteint le plus de consciences et forgé le plus d'automates, tandis qu'aux héros de la Paix, elle n'accorde qu'un haussement d'épaules, quand ce n'est pas beaucoup pis (Abbé KELLER, *Les Catholiques en face de la guerre*, IRG, 1929) » (cité par LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas...*, op. cit., p. 50).

¹⁴⁷⁸ Dans l'entre-deux-guerres, les ouvriers ont dénoncé avoir été utilisés comme la chair à pâtée pendant la Première Guerre mondiale ; cf. GIONO Jean, *Refus d'obéissance. Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix*, dans *Écrits pacifistes*, Paris, Gallimard, coll. *Idées*, 1978 [1937], p. 223-225.

¹⁴⁷⁹ « La guerre a souvent été honorée comme une épopée héroïque au cours de laquelle les hommes faisaient montre des plus hautes vertus, celles-là mêmes dont ils étaient incapables de témoigner en temps de paix. On a alors exalté le courage et le désintéressement de ceux qui quittaient leur maison et acceptaient de sacrifier leurs intérêts particuliers pour s'en aller risquer leur vie pour la défense de leur patrie. La guerre, a-t-on prétendu, substitue l'héroïsme des soldats à l'égoïsme des individus qui prévaut en temps de paix. La guerre serait ainsi un événement spirituel au cours desquels les grands peuples accomplissent leur destin » (MULLER Jean-Marie, *À guerre juste, paix injuste*, juin 2004 ; URL : <http://www.non-violence-mp.org/muller/HTML/guerrejuste.htm>).

en conflit la voie la plus spontanée, celle qui se soumet à l'empire de la violence. L'homme fort, ce n'est pas celui qui possède les moyens de la puissance et de la violence, c'est celui qui possède la sagesse et les ressources pour éviter de devoir en user¹⁴⁸⁰. Sun Zu, le maître de la stratégie chinoise, répétait que l'art suprême est moins de livrer bataille que d'éviter de s'y trouver forcé.

Dans ce discernement, il est bon d'intégrer le positif de systèmes de valeurs non occidentaux, comme le code d'honneur des samouraïs et leurs forces : la concentration, la prédilection pour la pratique, l'honneur, l'humilité et l'endurance. Dans la société japonaise, l'endurance est la plus fondamentale car c'est elle qui permet l'apprentissage et le succès. Mais elle doit être associée à la concentration, véritable posture de l'esprit. En toute chose, l'honneur doit être préservé et enfin rien ne vaut la pratique (les discours abstraits n'intéressent pas). L'humilité enfin est si diffuse dans la société japonaise qu'elle en paraît un des fondements même¹⁴⁸¹.

§ 5 : La création des alternatives à la violence

Victor Hugo a dit : « La guerre, c'est la guerre des hommes ; la paix, c'est la guerre des idées. » Le problème aujourd'hui n'est pas tant d'être contre la violence que d'en rechercher des alternatives réalistes et effectives. Or, des techniques ont été inventées pour stimuler la création d'alternatives nouvelles, à côté desquelles on passerait sinon. Par exemple, le *brainstorming*, qu'Alex Osborn mit au point dans les années 30¹⁴⁸², enseigne que cette créativité a besoin de conditions préalables et qu'elle peut être très facilement entravée par divers facteurs parasites qui bloquent l'imagination des protagonistes. Et, en sens inverse, un exercice de brainstorming bien mené fait vivre l'étonnante expérience que "quand il n'y a plus d'idées, il y en a encore". Le groupe peut être très fier d'avoir déjà mis sur la table une dizaine

¹⁴⁸⁰ Cf. MULLER Jean-Marie, *Simone Weil. L'exigence de non-violence*, Paris, DDB, 1995, p. 122.

¹⁴⁸¹ Dans le déroulement classique d'une négociation entre Japonais, ils se mettent en mode « *gaman kurabe* » qui consiste à montrer leur persévérance et endurance envers et contre tout. Ces « matchs » se résument souvent à celui qui boira le plus de thé, rester assis le plus longtemps et parler le moins. Le « *gaman* » signifie faire de son mieux, donner à fond ; c'est une valeur fondamentale que l'on retrouve dans tous les aspects de l'entreprise japonaise. Le *shibutosa*, l'obstination qui l'accompagne est une des qualités dont les Japonais sont les plus fiers. La concentration est posture de l'esprit qui permet de « saisir la réalité par l'intermédiaire de notre corps » (Kitaro Nishida). L'esprit a réalisé le calme nécessaire pour ne faire qu'un avec son environnement, il écoute l'ensemble des signaux imperceptibles et les assimile par le corps. C'est la vertu cardinale de tout samouraï : « posséder cette science de l'absorption totale en un seul et unique coup, c'est maîtriser l'art de la guerre et vaincre à sa guise, » affirme Musashi. Tout ceci peut sembler ésotérique à un occidental, mais la capacité des négociateurs japonais à observer les signaux imperceptibles émis par l'autre parti est réelle. Un formateur en interculturel notait ainsi que lors d'une réunion entre des Japonais et des représentants d'une entreprise étrangère, le manager nippon avait perçu la dissension entre deux managers étrangers, en l'absence de tout signe verbal ou gestué en ce sens. Les informations tirées de telles capacités d'observation confèrent un avantage aux Japonais. Cette concentration est possible par une position juste du corps qui permet à l'esprit de se stabiliser. Voici la remarque d'un maître de l'Ikebana, venu faire une intervention dans une université occidentale : « Vous n'êtes pas assez concentrés. Pour apprendre correctement, il faut vous asseoir correctement. Placer les pieds au sol et le dos droit, non adossé au dossier et les épaules doivent être relâchées. Cela va vous aider dans vos études. » Le calme de la concentration se réalise en effet par le ventre. Cette note résume les développements disponibles sur <http://gorinnosho.webs.com/valeurs.htm>.

¹⁴⁸² Osborn crée ce néologisme et expose sa méthode dans OSBORN Alex, *Your Creative Power. How to Use Imagination to brighten life, to get ahead*, 1948, repris dans *Applied Imagination: Principles and Procedures of Creative Problem Solving*, New York, Charles Scribner's Sons, 1953. Avec, en couverture cette citation d'Einstein : « *Imagination is more important than knowledge.* » La première traduction française date de 1959 : *L'imagination constructive. Comment tirer parti de ses idées. Principes et processus de la Pensée créative et du Brainstorming*. Osborn évoque que des groupes hindous utilisaient un processus similaire baptisé *Prai-Barshana*, littéralement question en dehors de soi.

de solutions ; en fait, il est encore possible d'en augmenter le nombre. Et même, dans la plupart des cas, des alternatives novatrices se comptent par dizaines¹⁴⁸³. Surprenantes forces de l'esprit ! Ces techniques qui déjouent la pente naturelle du conflit, ne peuvent être intégrées qu'hors crise, avant tout conflit.

La non-violence, c'est-à-dire le "non à la violence" est alors bien plus qu'une conviction, c'est un défi à relever, nouveau à chaque fois : pouvoir pour créer. Pour chaque situation, il s'agit d'inventer l'action adéquate qui fasse échouer la violence. Pendant que certains se posent la question « La non-violence est-elle possible ?¹⁴⁸⁴ », comme s'il s'agit d'une croyance philosophique¹⁴⁸⁵, ou que d'autres s'interrogent sur la possibilité effective d'aboutir un jour à la réalisation d'un monde entièrement non-violent¹⁴⁸⁶, les plus avisés, eux, se réunissent pour élargir le champ des possibles. L'art de créer de l'espace en cas de nœud et de contrer le réflexe de tirer dessus est un art qui s'apprend. La non-violence est un processus en perpétuelle construction, qui cherche constamment à faire échouer les moyens de la violence¹⁴⁸⁷. Les gestes qui sauvent sont à intégrer au quotidien. Même en cas d'échec, la démarche nous humanise et nous fait avancer, elle nous fait vivre pleinement avec nos ressources les meilleures, tout en affrontant le réel tel qu'il est¹⁴⁸⁸.

¹⁴⁸³ Pour une présentation succincte de cette méthode, cf. CHOMÉ Étienne, *La méthode C-R-I-T-E-R-E*, op. cit., 2009, p. 306-314.

¹⁴⁸⁴ LAURENT Sylvie, *La non-violence est-elle possible ? Gandhi, Luther King, Mandela*, 2010 ; URL : http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20100726_gandhilaurent.pdf.

¹⁴⁸⁵ Les détracteurs qui approchent la non-violence comme une croyance sont pris à contre-pied par Jean Goss, qui parle de la « religion de la violence », la religion la plus ancrée qui soit au fond des tripes humaines : « C'est parce que nous y croyons que nous commettons la violence. » La croyance mythique que la violence est une fatalité inévitable est la plus difficile à extirper du cœur des hommes.

¹⁴⁸⁶ « Le non-violent n'attend pas que le monde soit non-violent, il sait que la violence est une donnée de l'humain, seulement il ne la considère pas comme une fatalité, ou comme la seule voie possible : il refuse d'y être réduit. Par conséquent on peut dire que la non-violence se caractérise plus comme une résistance à la violence que comme la quête d'une société effectivement parfaitement non-violente, c'est-à-dire une société à jamais inaccessible » (LOURME Louis, *Non-Violence*, dans BOURDEAU Vincent & MERRILL Roberti (dir.), *Dictionnaire de théorie politique*, 2007, § sur *La non-violence utopique* ; URL : <http://www.dicopo.fr/spip.php?article95>).

¹⁴⁸⁷ « La réflexion philosophique ne nous autorise pas à affirmer que la non-violence est la réponse qui offre en toutes circonstances les moyens techniques de faire face aux réalités politiques, mais elle nous conduit à affirmer qu'elle est la question qui, face aux réalités politiques, nous permet en toutes circonstances de rechercher la meilleure réponse. Si d'emblée, nous voulions considérer la non-violence comme la bonne réponse, nous ne verrions que les difficultés à la mettre en œuvre et nous risquerions de nous convaincre rapidement qu'elles sont insurmontables. En revanche, si nous considérons la non-violence comme la bonne question, nous pourrions alors la regarder comme un défi à relever et nous appliquer à rechercher la meilleure réponse qui peut lui être apportée. Jusqu'à présent, les hommes ne se sont généralement pas posé la (bonne) question de la non-violence et ils ont accepté d'emblée la (mauvaise) réponse offerte par la violence. [...] Pour que la non-violence puisse faire valoir toutes ses potentialités, il faut qu'elle puisse s'enraciner dans ce que Simone Weil appelle un "milieu humain", c'est-à-dire une communauté, une société dont tous les membres, du moins la grande majorité d'entre eux, partagent les mêmes valeurs et les mêmes convictions. La non-violence, pour se développer, a besoin de faire partie de la culture d'un milieu humain » (MULLER Jean-Marie, *Philosophie de la non-violence*, art. cit., p. 365 (339-366)). Cf. aussi ASTRUC Lionel, *Vandana Shiva. Pour une désobéissance créatrice. Entretiens*, Arles-Paris, Actes Sud, Colibris, 2014

¹⁴⁸⁸ « Malgré ces quelques limites, pourquoi choisir la non-violence ? Parce qu'elle fait avancer et qu'elle fait vivre. Si l'avènement d'un monde juste par la non-violence peut sembler être une utopie, nous savons que les utopies font partie de nous-mêmes et nous permettent d'avancer. Quand nous n'en avons plus, nous devenons sédentaires dans l'action et dans la pensée » (MOREELS Reginald, *L'ultime utopie, la non-violence*, dans *La libre Belgique*, 12 août 2004).

§ 6 : Des ressources nouvelles

Depuis les années 50, chaque année, les hommes déploient des ressources nouvelles : des outils mais aussi des personnes formées au travail de la paix, par exemple dans le domaine délicat de « l'intervention civile de paix lors de conflits¹⁴⁸⁹ ». Ils acquièrent bien plus que des techniques, ils cultivent des "méta-compétences" telles que la conscience de soi, la créativité et la flexibilité, si précieuses dans la planification stratégique des interventions. Les cohortes des acteurs de paix engagés augmentent chaque année. Ils s'exercent au quotidien, au point qu'on peut ajouter le savoir-devenir aux trois catégories des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Ce savoir-devenir se propage et se renforce, de cercles de paix en cercles de paix. Pour nos ancêtres, éliminer la violence, c'était essayer d'attraper des étoiles filantes avec un filet à papillon. En ce début de troisième millénaire, des groupes à échelle humaine savent pour l'avoir expérimenté qu'en travaillant dur, une paix fondée sur la justice peut être construite. Les pères fondateurs de l'Union européenne en sont l'exemple. Déjà, à la signature des accords de Locarno, le 16 octobre 1925, Aristide Briand (1862-1932) s'exclama : « C'est la collaboration entre pays qui s'ouvre, les États-Unis d'Europe commencent. » La paix véritable ne se cueille pas sur l'orbite d'une belle étoile, elle est le fruit d'un long investissement¹⁴⁹⁰ !

La paix est l'histoire d'une société réussie. La paix forme un tout, elle est globale. Et elle se gagne pas à pas¹⁴⁹¹, bien avant que ne retentissent les tambours de mobilisation. Il y a pire que le bruit des bottes : le silence des pantoufles car c'est celui-ci qui rend celui-là un jour irrémédiable. Sommes-nous capables de nous sacrifier pour la paix comme nos arrières grands parents se sont sacrifiés pour la guerre¹⁴⁹² ? Sommes-nous prêts à mettre le prix¹⁴⁹³ ? « Ceux qui rêvent le jour auront toujours un avantage sur ceux qui ne rêvent que la nuit » (Edgar Poe). Le Pape François souligne que l'indifférence de l'humanité à l'égard des problèmes de notre temps est l'une des menaces principales contre la paix dans le monde. Voilà pourquoi il a choisi pour thème de la 49^e édition de la journée mondiale de la paix, le 1^{er} janvier 2016 :

¹⁴⁸⁹ Cf. RIVERS Robert, SCOTTO Giovanni, Mihalik Jan & RESTAD Frode, *Formation à la paix. Formation des adultes au travail de paix et à l'intervention civile de paix lors de conflits*, rapport du groupe ARCA (Associations and Resources for Conflict Management Skills). Kai Frithjof Brand Jacobsen conclut son article qui présente ce projet financé par la Commission Européenne ainsi : « Le monde doit aujourd'hui trouver le courage et la volonté de travailler pour la paix et de reconnaître que la guerre et la violence ne sont plus des solutions acceptables et qu'elles ne sont en aucun cas les seules envisageables » (*La formation à la paix* : « si nous voulons la paix, nous devons nous y préparer », 2007 ; URL : http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-238_fr.html). Le site Irenees est une mine à propos de la formation des volontaires de paix ; URL : http://www.irenees.net/bdf_dossier-735_fr.html#corpus_defis_238.

¹⁴⁹⁰ « Les gens essaient la non-violence pendant une semaine. Et quand "ça ne marche pas", ils en reviennent à la violence, qui n'a pas marché pendant des siècles » (Theodore Roszak, cité et commenté par Mark SHEPARD, *Mahatma Gandhi and His Myths. Civil Disobedience, Nonviolence, and Satyagraha in the Real World*, Shepard Publications, Los Angeles, 2002, p. 31 ; URL : <http://www.markshep.com/peace/Myths.html>).

¹⁴⁹¹ THICH Nhat Hanh, *Peace Is Every Step: The Path of Mindfulness in Everyday Life*, Bantam, 1992 (préface du Dalai Lama) ; GETMAN Tom, *Peace paradigm*, dans *Christian Century*, vol. 118, n° 24, août 2001, p. 20-26 ; MOUCHARAFIEH Claire, *Ébauche pour la construction d'un art de la paix. Penser la paix comme stratégie*, URL : http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-76_fr.html.

¹⁴⁹² Après la Deuxième Guerre mondiale, l'Abbé Pierre disait : « Si nous ne sommes pas capables de nous sacrifier pour la paix comme nous nous sommes sacrifiés pour la guerre, à quoi bon cette guerre ? »

¹⁴⁹³ « C'est un des mystères de la nature humaine que nous soyons disposés à tout sacrifier, à donner tout ce que nous possédons et tout ce que nous sommes quand nous faisons la guerre, mais que nous ne soyons pas disposés à faire plus qu'un pas en avant, qu'un commencement, à adopter autre chose que des mesures minima quand nous cherchons à organiser la paix. Quand donc nos religions, nos poètes et nos dirigeants nationaux renonceront-ils à ce mensonge que la mort est plus héroïque que la vie ? » (E. Reves, p. 231, cité par LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas..., op. cit.*, 1956, p. 294).

« Gagne sur l'indifférence et remporte la paix ». L'indifférence ne peut être vaincue qu'en faisant face ensemble à ce défi. La paix est une conquête, nous dit le Pape François. Un tel bien ne s'obtient pas sans effort, sans conversion, sans créativité ni confrontation. L'essentiel d'une bonne gestion des conflits se joue en amont de la violence : c'est aujourd'hui que nous sommes en train de perdre ou de gagner la paix de demain. Résister à la violence, c'est travailler à ne pas lui laisser le champ libre, alors même que nous disposons de nombreuses marges de manœuvre. Dans un texte lumineux du 15 septembre 2000 intitulé *La paix est entre nos mains*, le cardinal Roger Etchegaray souligne que « la paix est à faire en temps de paix encore plus qu'en temps de guerre, même si le coût, du moins moral, en est encore plus grand. D'un autre côté, jamais autant qu'aujourd'hui la guerre ne s'est installée dans la paix. La logique de guerre semble ronger la paix comme un parasite : la violence polymorphe s'est faufilée partout au point de rendre la paix belliqueuse. [...] Plus que jamais, l'Église mesure le peu de portée des cris ou des discours incantatoires, généraux et généreux en faveur de la paix. À côté des techniques sophistiquées pour la guerre, la promotion de la paix ne peut demeurer artisanale, réduite à un bricolage de bons sentiments ni de bonnes idées : Pour dire adieu à la guerre, il ne suffit pas de dire bonjour à la paix. Il y a une science de la paix, un art de la paix. Église, que fais-tu pour la paix ? Elle mobilise (c'est bien le mot) tous ses enfants pour le combat de la paix, un combat encore plus dur que celui de la guerre. » « La différence entre les réactions traditionnelles américaines et chinoises face à un problème est la même qu'entre un scalpel et une aiguille. Le scalpel reflète l'inclination américaine à résoudre une difficulté, souvent en éliminant militairement sa cause ; l'aiguille reflète la tradition médicale chinoise de prévention grâce à l'acupuncture¹⁴⁹⁴. »

La Bible fait commencer l'histoire de l'humanité dans un jardin pour la terminer dans une cité, la Jérusalem nouvelle, riche de tout ce que les hommes y ont construit. La paix est un ordre donné à accueillir mais aussi et surtout une dynamique constructive à réussir ensemble. Contre la « nécessité de la violence » que décrètent les hommes "réalistes", la Bible affirme la liberté humaine¹⁴⁹⁵ et sa responsabilité de donner à la paix tous les moyens nécessaires. Or, hélas, la guerre est plus facile à faire que la paix¹⁴⁹⁶. Se battre "contre" mobilise mieux que se battre "pour". Vu le poids de la passivité, des inerties et de l'indifférence à surmonter, le combat de la paix est plus redoutable que celui de la guerre. Les humains sont très loin de mobiliser toutes les forces pour construire la paix. Il suffit de comparer les maigres budgets alloués aux ressources nouvelles de gestion des conflits, notamment les initiatives civiles de paix¹⁴⁹⁷, avec les budgets colossaux des armements militaires. « Sur une autre planète – s'est écrié le président de la Banque Mondiale –, on nous déclarerait complètement cinglés ; chaque année nous dépensons 900 milliards de dollars pour l'armement contre 68 milliards de dollars seulement pour l'aide au développement¹⁴⁹⁸. » Le combat pour la paix, c'est aussi interpellier les gouvernements des Grands Nations qui tiennent les ciseaux des Parques et, avec eux, notre destin de guerre ou de paix.

L'Organisation Mondiale de la Santé a commandé une étude de trois ans auprès de 160 experts à travers le monde, qui conclut que la violence humaine est une maladie évitable et

¹⁴⁹⁴ STUART Harris, *China's Foreign Policy*, Cambridge, Polity Press, 2014, p. 12.

¹⁴⁹⁵ HERR Édouard, *La violence. Nécessité ou liberté ?*, Namur, Culture et vérité, coll. *Chrétiens aujourd'hui*, 1990 (préface de J.Y. Calvez).

¹⁴⁹⁶ MULLER Jean-Marie, *À propos de la guerre d'Afghanistan : La guerre est plus facile à faire que la paix*, 19 décembre 2001 ; URL : <http://www.non-violence-mp.org/muller/HTML/afghanistan.htm>.

¹⁴⁹⁷ Cf. <http://www.interventioncivile.org/spip.php?rubrique140>.

¹⁴⁹⁸ Déclaration de James Wolfensohn, au cours de sa visite à Bruxelles, le 20 octobre 2004. Il fut président de la Banque Mondiale entre 1996 et 2013.

qu'il faut la traiter comme un problème de santé publique¹⁴⁹⁹. « Le temps est venu de voir le meurtre comme un problème à résoudre plutôt que d'accepter de s'y soumettre comme à une situation inévitable¹⁵⁰⁰. » L'impensable hier est possible aujourd'hui. Il ne s'agit pas de pécher par idéalisme mais bien de secouer des chaînes trop longtemps supportées, de briser la fatalité d'être placés « sous le signe d'un éternel et impitoyable retour des choses¹⁵⁰¹ ». Il est normal que les sociétés d'autrefois trouvaient la violence inéluctable, vu l'immaturité des cadres de droit. Autrefois, plus d'un le voulait mais ils ne pouvaient pas. Aujourd'hui, beaucoup savent qu'on peut mais déplorent qu'on ne veuille pas modifier les priorités de nos politiques militaires. La croyance en la fatalité de certaines violences ne peut-elle pas être comparée à l'habitude d'un éléphant de cirque résigné à vivre attaché à un pieu ? Il ignore qu'avec sa force adulte, il pourrait déraciner ce pieu s'il y mettait toutes ses forces. C'est tout petit qu'il a été attaché à ce pieu. Éléphanteau, il a tant de fois essayé, avec ses forces d'alors, avant de se résigner et de vivre sur son souvenir que c'était là œuvre impossible. Le manque de moyens pour la paix est un pieu que des groupes d'hommes peuvent déplacer en se mobilisant, selon le bon mot de Winston Churchill : « Tout le monde savait que c'était impossible, et puis est venu un homme qui ne le savait pas. Et il l'a fait. »

Section 5 : Le paradigme de la non-violence distingue violence et force

§ 1 : AP – Non à la violence, sauf exceptions de légitime défense, en dernier recours

Du grec Platon¹⁵⁰² à l'américain Michaël Walzer, la guerre est juste et nécessaire quand il s'agit de servir l'ordre. La violence est légitime quand elle 1) instaure l'ordre, 2) répare l'ordre, 3) garantit l'ordre. L'usage de la violence n'a posé aucune question de principe au cours des précédents millénaires. On distinguait « une bonne et une mauvaise violence, une violence légitime et une violence condamnable¹⁵⁰³ ». « Tout dépend des finalités et des valeurs qui la justifient¹⁵⁰⁴. » La discussion morale portait sur la qualité des violences employées pour contrecarrer les diverses formes de criminalité (les exactions des voyous, qu'ils soient individu, groupe ou nation). Il est reconnu qu'« en certaines circonstances, la violence devient l'unique façon de rééquilibrer les plateaux de la balance¹⁵⁰⁵ ». « En certaines circonstances » ? Lesquelles précisément¹⁵⁰⁶ ? On s'accorde sur le refus éthique de la violence mais aussi sur le bon sens d'accepter un certain nombre d'exceptions. Tel est le schéma traditionnel : « Non à la violence, sauf exceptions de légitime défense ». Oui à la non-violence autant que possible mais en dernier recours, la violence se justifie. Dans un tel cadre de pensée, la question est de savoir quelles formes de violence sont justifiées, et sur quelle base elles le sont. On s'interroge sur les conditions dans lesquelles l'usage de la violence devient

¹⁴⁹⁹ KRUG Etienne G. *et al.*, *World report on violence and health*, Genève, OMS, 2002.

¹⁵⁰⁰ PAIGE Glenn D., *Nonkilling Global Political Science*, 2009, p. 127. Cf. les études sur la paix débouchant sur des initiatives concrètes reprises sur URL la page web du *Center for Global Nonkilling* avec de nombreux documents en accès libre.

¹⁵⁰¹ Formule tirée de BRAUDEL Fernand, *Leçon inaugurale au Collège de France*, dans *Écrits sur l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1969, p. 23, citée par VERJANS Pierre, *Les contradictions de la violence légitime*, *art. cit.*, p. 214.

¹⁵⁰² Cf. la tâche qu'il reconnaît au politique dans *La République (De la justice)*. L'État doit user de ruse et de violence pour réprimer les violences désordonnées.

¹⁵⁰³ Cf. SÉMELIN Jacques, *Pour sortir de la violence*, *op. cit.*, p. 35.

¹⁵⁰⁴ BRÉARD Richard & PASTOR Pierre, *Gestion des conflits*, Rueil-Malmaison, Wolters Kluwer France, 2007, p. 34.

¹⁵⁰⁵ ARENDT Hannah, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 173.

¹⁵⁰⁶ « La violence légale est-elle légitime ? Oui, mais pas n'importe comment, pas dans n'importe quelles conditions » (DUBOIS Jean-Pierre, *Les violences légales*, *art. cit.*).

légitime. On se donne des critères pour apprécier chaque situation. Ils ont été présentés dans le précédent chapitre.

§ 2 : NP – La force est de ne pas se laisser enfermer par la fatalité du dernier recours

Avec le paradigme de non-violence, la porte d'entrée dans la problématique est tellement différente qu'entre les deux paradigmes, on est dépaycé aussi profondément qu'en passant un col de montagnes séparant deux pays très différents. Montrons-le à l'occasion de ce critère du dernier recours. Dans la tradition, pour être juste, la violence ne peut être engagée qu'en dernier ressort. Les moralistes comme René Coste insistent : toutes les formes de dialogue doivent être d'abord essayées et épuisées, toutes les possibilités non-violentes doivent au préalable avoir été examinées. C'est dit, c'est écrit, c'est répété sans ambiguïté. Mais en est-on quitte pour autant ? Les traités de morale passent à autre chose comme si le dire suffisait au faire, sans considérer qu'hélas, dans l'urgence d'une agression, le critère du dernier recours est si souvent foulé aux pieds, car en apparence non opérationnel. Dans la phrase qui suit, les trois petits points au bout de la phrase, qui supposent tout le nécessaire fait, sont à interroger : les hostilités ne peuvent être déclenchées qu'en dernier ressort, comme ultime recours...

Ces trois petits points sont d'un silence assourdissant, si l'on passe le col, dans l'autre paradigme. En effet, s'engager en non-violence, c'est prendre part à des stages pratiques, où l'on apprend à sortir de nos réflexes contreproductifs d'affrontement et d'agressivité violente. Par exemple, sur le coup d'une agression, comment garder tous nos moyens ? Entre le coup de sang chaud et la peur qui paralyse, il y a des centaines, des milliers de meilleures voies que ces deux voies... Là, ce sont trois petits points qui disent que personne n'a jamais fini de grandement progresser en la matière. Une semaine de stage intensif uniquement sur la parade à apporter à une agression dans la rue ne suffit pas à explorer le champ des possibles et à intégrer les bons gestes, les bonnes dispositions d'esprit, les énergies "pour" (et non "contre" ou "sur"), qui augmentent la probabilité de s'en sortir sain et sauf. Comme en aikido, cet art martial qui exploite l'énergie de l'autre non pas contre lui mais pour empêcher l'agression d'aboutir, on apprend à ne pas se laisser enfermer par la fatalité du dernier recours. Il y a toujours mieux que d'être réduit à un choix entre la ciguë ou la décapitation¹⁵⁰⁷.

L'acquisition des compétences requiert des années de pratique, des décennies de sagesse. Il s'agit de s'y prendre bien avant le jour funeste de l'agression. Personne n'a fini d'apprendre à surmonter ses réflexes, de saisir comment, quand et où le conflit est en train de dérapier dans la violence, comment, quand et où celle-ci peut être déjouée¹⁵⁰⁸, par quels procédés pragmatiques optimiser la recherche des alternatives à la violence. Le problème aujourd'hui n'est pas tant de justifier des exceptions à la règle morale que de trouver les méthodes et les moyens à la hauteur des principes moraux. Sans tout ce travail de création des possibles, on en arrive si vite à la nécessité du dernier recours ! Le déficit n'est pas d'abord doctrinal, il est pratique et méthodologique. La force est dans la méthode et dans les exercices... Le défi

¹⁵⁰⁷ Je critique en ce sens le propos de Simone Weil dans ses Cahiers : « Quiconque prend l'épée périra par l'épée. Et quiconque ne prend pas l'épée (ou la lâche) périra sur la croix. » (C II, p. 135, PG, p. 92, cité par MULLER Jean-Marie, *Simone Weil. L'exigence de non-violence*, p. 98). Cette pensée pêche par passivité et elle enferme dans un faux dilemme. La non-violence a pour projet de maximiser les alternatives entre ces deux extrêmes. Finir sur la croix n'est jamais l'objectif, cela peut être seulement la conséquence d'un combat qui en vaut la peine, en tant que tel.

¹⁵⁰⁸ « Hier, les philosophes et les théologiens pouvaient discourir à loisir sur les bienfaits ou les méfaits de la guerre. Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si la violence est bonne ou mauvaise mais s'il est possible de substituer à la violence une autre conception de la force pour résoudre les conflits de l'Histoire » (SÉMELIN Jacques, *Pour sortir..., op. cit.*, p. 8).

d'intégrer au mieux les acquis des sciences de la paix est immense... C'est lui qui mérite les trois petits points qui appellent au suivi du programme. Si tu veux la paix, prépare la guerre, en t'armant ? Si nous voulons vraiment la paix, armons-nous des bons outils de gestion des conflits qui existent et qui sont à notre portée. Rejoignons la mobilisation des forces vives qui accomplissent le plan d'action à suivre pour éviter la guerre de demain. Lorsqu'on est en pleine crise, on sacrifie hélas l'essentiel en amont de la violence, de par l'urgence trompeuse du dernier recours, qui fait passer à côté de l'urgence de l'essentiel.

§ 3 : NP – La différence entre violence et non-violence est de nature et non de degré

Georges Bernanos a dit : « On a toujours vu le plus fort placer le plus faible sous sa coupe. » Il fait écho à la formule impérissable de Montesquieu dans *L'esprit des lois* : « C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. [...] Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir¹⁵⁰⁹. » Ces derniers mots fournissent le fil conducteur de cette recherche, qui s'interroge de part en part sur la nature des pouvoirs en question, qualifiant de "pouvoirs pour" ce qui permet d'arrêter les "pouvoirs sur". La théorie de la séparation des pouvoirs, que Montesquieu expose au Livre XI, chapitre 6, démembre la souveraineté en plusieurs pouvoirs indépendants : le législatif, l'exécutif et le judiciaire¹⁵¹⁰. Sous la pression du peuple, l'État autocratique des monarchies absolues de droit divin céda la place à l'État constitutionnel, qui limite la liberté d'action du gouvernement par l'intervention obligatoire d'autres institutions, comme le contrôle parlementaire et l'indépendance du juge. Les sociétés du XVIII^e siècle se sont battues pour mettre en place ce triptyque, jeu subtil de contre-pouvoirs caractéristique des États modernes. Au XIX^e siècle, le comte de Tocqueville fait comprendre que tout citoyen doit pouvoir jouir de la liberté comme l'usage d'un droit commun et non plus comme la puissance d'un privilège¹⁵¹¹. De nos jours, les régimes démocratiques sont notamment jugés sur leur capacité à juguler l'arbitraire des pouvoirs et la violence des groupes, sans faire couler le sang ni blesser l'intégrité des personnes. Le contrôle démocratique empêche toujours plus efficacement les mandataires politiques de profiter de leur fonction et les oblige à un comportement exemplaire.

150 ans après Montesquieu et 50 après de Tocqueville, Gandhi forge le concept de non-violence pour distinguer deux types de forces. La question qu'il soulève échappe complètement à son contemporain, Albert Valensin (1873-1944), qui traite des diverses doctrines de la Force¹⁵¹², sans même imaginer qu'on puisse concevoir une force "non-violente". Dans son livre *Nietzsche. Ou le déclin de l'esprit*, Gustave Thibon avance qu'« il y a entre la violence et la lâcheté, une différence de degré mais non de nature. Le violent est un lâche qui se raidit¹⁵¹³ ». Dans mon jargon, violence et lâcheté se trouvent dans le continuum d'une droite gangrenée de part en part par le "pouvoir sur". Elles sont de même nature mais en signes opposés :

¹⁵⁰⁹ MONTESQUIEU, *L'esprit des lois*, 1748, Livre I, § 293 et Livre XI, ch. 4.

¹⁵¹⁰ « Pour former un gouvernement modéré, Il faut combiner les puissances, les régler, les tempérer ; les faire agir. Donner, pour ainsi dire, un lest à l'une pour la mettre en état de résister à une autre ; c'est un chef-d'œuvre de législation, que le hasard fait rarement et que rarement on laisse faire à la prudence » (MONTESQUIEU, *L'esprit des lois*, Livre V, ch. XIV).

¹⁵¹¹ DE TOCQUEVILLE Alexis, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856, cité par BARRET-KRIEGLER Blandine, *L'État et les esclaves*, Paris, Calmann-Lévy, 1979, p. 248.

¹⁵¹² VALENSIN Albert, *Traité de droit naturel*, 1922, volume 2, disponible sur <http://ia600606.us.archive.org/8/items/traitededroitna02valeur/traitededroitna02valeur.pdf>.

¹⁵¹³ THIBON Gustave, *Nietzsche ou le Déclin de l'Esprit*, Lyon, Lardanchet, 1948, p. 308.



Par contre, entre violence et non-violence, il y a une différence de nature et non de degré. Cette différence est symbolisée dans ce schéma par le mouvement de quitter l'horizontale. On ne peut sortir des mouvements de balancier entre DOM et PASS qu'en posant deux barres verticales les plus nettes possible entre violence (l'extérieur du terrain de jeu légitime) et non-violence (les "pouvoirs pour" construire le corps social). Nous pouvons produire des forces qui luttent contre la violence sans elles-mêmes être de l'ordre de la violence. Et ces forces dites non-violentes sont les plus à même de combattre efficacement la violence. D'où l'importance de tracer dans tous les domaines de la vie une ligne de démarcation entre ces deux types de pouvoirs.

Dans le propos suivant, Napoléon utilise deux fois le mot "force", que je me permets d'annoter à même le texte : « Plus j'étudie le monde, plus je suis convaincu de l'incapacité de la ~~force~~ [en fait violence] de créer quoi que ce soit de durable. Alexandre, César, Charlemagne et moi-même, nous avons fondé des empires ; mais de quoi ces créations de notre génie dépendaient-elles ? Elles dépendaient de la ~~force~~ [en fait domination]. Jésus-Christ a fondé son empire sur l'amour, et jusqu'au jour présent, des millions d'hommes sont prêts à mourir pour Lui¹⁵¹⁴. » Le grand danger d'une telle pensée est le jeu de bascule entre recours à la force et amour dont on n'aperçoit pas les ressorts de la force et que l'on tient finalement pour pacifisme sans force. Les extrêmes s'appellent, sur la droite gangrenée du pouvoir "sur" ou "sous", qui reste dans l'impasse de Sisyphe. Napoléon aurait tant gagné à mieux connaître les ressources des forces non-violentes qui construisent durablement la paix.

§ 4 : Le concept opératoire de violence est à distinguer du recours à la force légitime

D'entrée de jeu de cette étude, j'ai posé la problématique en citant le général français Jean-René Bachelet, qui distingue force et violence : « Il faut s'arrêter à l'expression de "violence légitime", introduite en son temps par Max Weber pour exprimer certaines capacités du pouvoir de l'État, dont les capacités militaires. Car j'ai l'outrecuidance de penser que l'expression, aujourd'hui curieusement admise sans discussion comme un lieu commun, doit être récusée, sauf à nous engager dans une impasse. En effet, la violence étant le plus communément définie comme "abus de la force", qui ne voit que l'idée de légitimité d'un abus comme prérogative d'État, outre qu'elle s'accommode mal du principe démocratique, porte en germe les déviations les plus funestes, au rang desquelles les "comportements barbares" que nous voulons précisément éradiquer ? De fait, **la force que nous allons opposer à la violence**, une force nécessaire dès lors qu'ont été épuisées toutes autres solutions face à l'inacceptable, **ne saurait être elle-même violence**, sauf à trahir les valeurs au nom desquelles son emploi est jugé nécessaire. Face à la violence déchaînée, la force est d'une nature différente¹⁵¹⁵. » Jean-Marie Muller défend l'idée ainsi : « Si nous désignons par force le pouvoir qui humilie, opprime, meurtrit et tue, nous n'aurons plus de mot pour désigner la

¹⁵¹⁴ Pour une critique de cette course en avant qu'impose la logique de domination et la grandeur factice d'une telle gloire, cf. LIONEL Jospin, *Le Mal napoléonien*, Paris, Seuil, 2014.

¹⁵¹⁵ BACHELET Jean-René, *La formation des militaires...*, op. cit..

force qui n'humilie pas, n'opprime pas, ne meurtrit pas, ne tue pas. Dès lors que les concepts de force et de violence se trouvent identifiés l'un à l'autre, les mots nous manquent pour nous demander s'il n'existerait pas une force qui ne serait pas violente¹⁵¹⁶. »

Les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ont bien veillé à remplacer l'expression autrefois commune du "droit de guerre" par le "droit de recours à la force"¹⁵¹⁷. Le monde juridique est attentif à parler dans les textes légaux d'« emploi de la force » plutôt que d'acte de violence, lorsqu'il s'agit d'exécuter un acte qui blesse ou tue dans des conditions prévues par la loi et par les personnels qui en ont reçu la mission : militaires, agents de la "force publique", etc. Utiliser le mot "violence" pour désigner une force authentiquement au service du droit, c'est maintenir une confusion nocive. La définition précise et l'usage adéquat des mots ne sont pas spépieux. Ce ne sont pas là arguties formelles. La tâche du moraliste est de dire le mieux possible la vérité de l'agir. La clarification n'a pas qu'un enjeu théorique. On affine les concepts pour mieux agir. « En prononçant le mot, on accomplit une action. Caractériser quelque chose comme violence, c'est commencer à agir¹⁵¹⁸. » Le concept opératoire "violence" désigne ce que nous pouvons combattre par la non-violence, ce que nous devons condamner moralement et mettre hors-jeu politiquement. L'intérêt de l'opération est d'ordre praxéologique : se concentrer sur les comportements que l'homme d'aujourd'hui peut et doit mettre hors-jeu, faire reculer l'impunité et relever le défi de mieux gérer les conflits dans une praxis qui donne corps aux principes, qui donne les moyens d'honorer le programme. « L'existence d'une zone grise ne signifie pas qu'il n'y aurait, entre moyens violents et non-violents, qu'une différence de degré : il s'agit bien d'une différence de nature. Le fait que des vies humaines soient menacées dans un cas et pas dans l'autre n'a pas seulement une évidente incidence sur le jugement éthique ; il modifie radicalement la dynamique même du conflit¹⁵¹⁹. »

Au départ de cette étude, j'ai proposé une définition formelle de la non-violence : les forces à ranger à l'intérieur du cadre de droit. La violence désigne, elle, tout ce qui est à l'extérieur de ce cadre. Au fil des pages, les acquis des diverses sagesse humaines ont apporté des critères opérationnels permettant de trier les forces légitimes des violences. Ainsi, ce cadre formel organisé autour de ses deux barres verticales, a pris chair des données psychologiques, juridiques, sociopolitiques, etc. Les critères ont été obtenus empiriquement, à partir des

¹⁵¹⁶ MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, op. cit., p. 146 et 147, à la rubrique "Force". Dans le *Que sais-je ?*, Mellon et Sémelin déplorent l'interférence regrettable entre le registre de « la description et [celui des] jugements de valeur. Sauf dans quelques idéologies extrémistes qui valorisent la violence pour elle-même, le mot "violence" a plutôt une connotation négative : il ne sert pas seulement à décrire des actes, mais à les stigmatiser » (MELLON Christian & SÉMELIN Jacques, *La non-violence*, op. cit., p. 14).

¹⁵¹⁷ Cf. le juriste Emmanuel DECAUX, *Légalité et légitimité du recours à la force : de la guerre juste à la responsabilité de protéger*, art. cit. : « C'est la dimension juridique du débat : n'a-t-on fait que changer de vocabulaire, à défaut de transformer la réalité ? La Charte elle-même ne parle pas de "guerre" mais de "recours à la force". Le droit de la guerre fait désormais place au "droit des conflits armés". [...] La Première Guerre mondiale avait été menée par les démocraties occidentales comme une "guerre du droit". La Seconde Guerre mondiale avait été présentée comme une "croisade pour la liberté" réunissant la coalition des "Nations Unies" qui allaient être les premiers signataires de la Charte de 1945. Il s'agissait dans l'un et l'autre cas, d'une guerre pour mettre fin à toutes les guerres. »

¹⁵¹⁸ MICHAUD Yves, *Violence dans Encyclopedia Universalis*, art. cit..

¹⁵¹⁹ MELLON Christian & SÉMELIN Jacques, *La non-violence*, op. cit., 1994, p. 13-14 (Point 2 intitulé *Des distinctions importantes*). Ils citent Jean-Marie Muller : « Il existe une différence essentielle entre une action de boycott menée contre un magasin... et une action de pillage qui serait menée contre le même magasin » (*Stratégie de l'action non-violente*, op. cit., p. 55).

ingrédients éprouvés et finalement reconnus pour leur efficacité à faire reculer la violence. Un travail utile à faire, en prolongement de cette étude, serait d'en peaufiner les grilles de synthèse, comme celle que j'ai fournie en transition avant cette cinquième partie, en vue de mettre à la disposition des professionnels une grille simple et adaptée à leur secteur d'intervention et aussi à leur déontologie, une grille conçue pour les aider à discerner leurs choix éthiques dans la pratique quotidienne puis la supervision de leurs activités délicates. Cette grille pourrait prendre la forme d'une série de questions à se poser concrètement, afin de décoder correctement les enjeux puis d'établir la meilleure marche à suivre. Chaque branche de l'alternative dans la grille pourrait renvoyer aux outils adéquats de gestion des conflits.

§ 5 : L'apport spécifique de la morale : tenir compte des intentions, des circonstances...

Pour nommer les forces non-violentes et trier les comportements à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre de droit, nous avons besoin du savoir-faire des moralistes. Ils prennent en compte l'objet de l'acte (ce sur quoi porte l'action, sa "matière" : chose ou personne), la fin visée et l'intention des acteurs (ce qui confère à l'acte humain sa "forme morale"), les circonstances et les conséquences de l'action (ce sont les éléments secondaires d'un acte moral). Les moralistes précisent ainsi les conditions d'imputabilité de l'acte humain. La morale traditionnelle distingue avant tout les violences intentionnelles des violences involontaires.

Dans les débats sur la "violence légitime", certains se focalisent sur la nature de la force exercée, d'autres sur l'agent qui l'exerce et ses motivations, d'autres encore sur la victime qui subit¹⁵²⁰. Mais la prise en compte d'un seul élément de cette liste n'est pas suffisante pour juger de la valeur d'un acte. Le danger des morales traditionnelles de l'intention est d'excuser des actes inacceptables sous couvert d'une intention droite. D'où l'attachement des militants non-violents à insister sur l'objectivité d'un acte violent. Ils recentrent sur la définition première (porter objectivement atteinte à l'intégrité d'une personne) : une violence reste une violence, sans se payer de mots ; toute mort d'homme est échec de la politique. Leur risque à eux est de chosifier la violence dans l'objet de l'acte, par manque de considération des intentions et des circonstances. Les moralistes les critiquent chaque fois que cela les empêche de penser la complexité des situations¹⁵²¹. Il faut, à chaque fois, tenir compte de l'ensemble des éléments : la nature de la force exercée, l'intention de l'agent qui l'exerce et l'effet sur la personne violentée. Pour discerner la légitimité de l'usage de la force, les critères traditionnels de la morale restent d'une grande pertinence : autorité légitime, dernier ressort, adéquation entre moyens et fins, considération des intentions, prise en compte des effets produits. Leur discrédit ne concerne pas le bon sens de leur logique formelle mais bien leur récupération abusive par les intelligentsias en mal de justification de leurs politiques militaristes.

¹⁵²⁰ « Peu importe le recours à la force physique ou l'intention de faire violence, ce qui compte, c'est la violation de la personne » (DEFRANCE Bernard, *La violence à l'école*, Paris, Syros, 1988, p. 107). Un autre exemple : GARVER Newton, *What violence is ?*, dans *The Nation*, n° 209, juin 1968, p. 817-822.

¹⁵²¹ Voici ce qu'en dit un militaire dans le feu de l'action, derrière les manettes de son engin de guerre : « Qu'en conclure, sinon que, pratiquement, j'aurai toujours la charge – dans l'obscurité et le déchirement souvent – de combiner et de hiérarchiser les diverses finalités qui me sont proposées. C'est le règne des fins (de toutes les fins, qui toutes exigent contradictoirement) qui peut être le régulateur de l'action. Régulateur imparfait, au demeurant : il faudrait avoir le regard fixé sur tant de cadrans et régler tant de manettes, qu'on choisit de façon plus brutale. » Pour penser la complexité, Éric FUCHS nous propose divers schémas éclairant : INTENTION-MOYEN-FIN-EN CONTEXTE ; URL : <http://www.discernement.com/PhilosophieMorale/DouVient.htm#une-pensee-systemique-une-pensee-complexite-5>.

§ 6 : Le double effet

Dans la *Somme théologique*, Thomas d'Aquin indique qu'un acte accompli dans une bonne intention peut devenir mauvais quand il n'est pas proportionné à sa fin. Par ailleurs, il note que dans la riposte à un agresseur, il y a un « double effet¹⁵²² » : ce qui est voulu et ce qui n'est pas voulu. Au moment de discerner quel meilleur choix poser, les effets des actes ne peuvent être entièrement anticipés. En cas d'effet non voulu, la qualité d'une action n'en est pas pour autant invalidée. Ainsi, dans l'opération de mettre hors d'état de nuire un preneur d'otage, un policier ne cherche en rien la mort de celui-ci, il cherche à sauver au mieux les vies en danger. Le mal infligé à l'agresseur n'est qu'un effet latéral. Si l'opération débouche sur la mort de l'agresseur, la force physique déployée pour l'arrêter n'est pas de la violence. Le § 467 du *Catéchisme abrégé de l'Église catholique* le formule ainsi : « Par la légitime défense, on fait le choix de se défendre et de mettre en valeur le droit à la vie, la sienne propre ou celle d'autrui, et non le choix de tuer. »

La "force physique contraignante à effets violents" est non-violence qui a eu pour conséquence non voulue la mort de l'agresseur. C'est en définitive sa propre violence qui se retourne contre lui et qui porte ses fruits de mort. C'est lui qui sème ce qu'il a récolté, qui actionne le processus de violence. Dans la tradition théologique, pour éviter les abus de légitimation à partir de ce principe du double effet, on a établi quatre critères auxquels l'acte doit répondre : l'acte dont résulte le mal non voulu doit être bon ; l'intention du sujet doit être droite ; l'effet bon doit résulter de l'acte bon ; le motif de l'action entraînant le double effet, doit être le motif ultime¹⁵²³.

Voilà pourquoi dans la longue tradition de la morale catholique, les Forces de l'ordre qui recourent à la force armée dans le respect de leurs normes et de leurs repères déontologiques, recourent à la force et non à la violence. Le Catéchisme de l'Église catholique précise : « Ceux qui se vouent au service de la patrie dans la vie militaire, sont des serviteurs de la sécurité et de la liberté des peuples. S'ils s'acquittent correctement de leur tâche, ils concourent vraiment au bien commun de la nation et au maintien de la paix (cf. GS 79, § 5)¹⁵²⁴ » (§ 2310). Les forces d'intervention policières et militaires authentiques ne cherchent pas à déroger au principe de non-violence, qui est le seul possible en bonne théologie chrétienne. Leurs interventions sont à comprendre comme une de ses expressions.

Dans un article publié en 1977 dans la revue *Forces Armées Françaises*, le général Beauvallet critique la « confusion que font les pacifistes entre force et violence (abus de force). [...] La légitime défense contre une injuste agression n'est point l'emploi de la violence mais seulement de la force. » Son analyse est approfondie par celle de Xavier Sallantin : « La violence est étrangère à la spécificité militaire. Seuls, les mauvais soldats sont violents. [...]

¹⁵²² THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, IIa IIae, Q. 64.

¹⁵²³ Cf. FEIX Marc, *Subsidiarité, proportionnalité et construction européenne*, dans *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 267, avril 2011, p. 59-70. Appliqué à la problématique militaire, cf. LEE Stephen, *Double Effect, Double Intention, and Asymmetric Warfare*, dans *Journal of Military Ethics*, n° 3, 2004, p. 247 (233-251). Pour les bases historiques de cette doctrine, cf. MANGAN Joseph, *A Historical Analysis of the Principle of Double Effect*, dans *Theological Studies*, n° 10, 1949, p. 41-61. Cf. aussi KACZOR Christopher, *Double Effect Reasoning. From Jean Pierre Gury to Peter Knauer*, dans *Theological Studies*, n° 59, 1998, p. 297-316. Pour des exemples historiques d'abus de la théorie de l'acte à double effet et pour une critique des ingénieuses trouvailles scolastiques de l'acte à effets multiples et du volontaire indirect, cf. LE JEUNE Jacques, *Je ne tuerai pas...*, op. cit., p. 332s.

¹⁵²⁴ Catéchisme de l'Église catholique, Troisième partie *la vie dans le Christ*, Deuxième section *les dix commandements*, Chapitre deuxième *tu aimeras ton prochain comme toi-même*, Article 5 *le cinquième commandement Tu ne tueras point*, Al. iii *la sauvegarde de la paix - Éviter la guerre*, § 2310.

Parce qu'elle a l'expérience du combat, l'armée pratique l'économie des forces qui est le contraire du déchaînement de la violence¹⁵²⁵. » Ainsi donc, en exécutant les ordres, un bon soldat n'est pas violent, il ne le devient qu'en contrevenant aux règles déontologiques du métier.

§ 7 : Abus de légitime défense

Les théoriciens français de la non-violence ont réagi à ces articles de gradés militaires. Pour eux, « toute intervention armée est par nature violente. La violence est inhérente au métier des armes : "les bons soldats eux-mêmes, s'ils souhaitent certainement ne pas se trouver obligés de passer aux actes, ne sauraient nier que la mise en œuvre des moyens techniques de la violence fait partie intégrante du "métier des armes"¹⁵²⁶ ». Quelle que soit la fin qu'on prétend servir en l'utilisant, la violence reste toujours la violence « injustifiable parce qu'inhumaine », selon la formule d'Albert Camus. « Même mise au service d'une cause juste, elle comporte une part irréductible d'injustice. Il existe une spirale de la violence que les protagonistes alimentent avec les meilleures raisons du monde : les cycles oppression/révolution armée, révolution armée/dictature, représailles/contre-représailles, sont autant de manifestations historiques de l'inefficacité de la violence¹⁵²⁷. » Voilà pourquoi ils tiennent pour crucial de fixer des limites objectives claires à ne pas franchir et des interdits non négociables. Ils refusent la logique des exceptions à la non-violence, car elles sont la brèche dans laquelle se sont glissées tant de justifications indues de la violence.

§ 8 : Sortir le recours à la force de l'ambiguïté

À vrai dire, les considérations ci-dessus échappent encore à la majorité des écrits militaires que j'ai lus. Plusieurs parlent encore de "recours à la violence légitime" pour qualifier "le fait de tuer dans le but de protéger la vie humaine"¹⁵²⁸. Ils en restent aussi au schéma traditionnel, selon lequel employer la violence dans l'intention de servir une cause juste permet de changer la nature de la violence. Il y a violence, elle reste violence mais elle devient bonne, par le fait qu'elle sert une fin juste. C'est comme si s'opérait une sorte de transmutation. Les chrétiens y sont habitués : transformation de la mort en vie, passage de la passion souffrante en résurrection... Ne pourrait-on pas même oser parler dans certains esprits de

¹⁵²⁵ SALLANTIN Xavier, *Douze dialogues sur la défense*, Cahiers de la FEDN, 1978, p. 139.

¹⁵²⁶ MELLON Christian, MULLER Jean-Marie & SÉMELIN Jacques, *La dissuasion civile. Principes et méthodes de la résistance non violente dans la stratégie française*, Fondation pour les Études de Défense Nationale, 1985, p. 30.

¹⁵²⁷ Je ne suis pas d'accord avec le point de vue du théologien protestant, Jacques Ellul, qui considère que la force publique est toujours violente : « Quant à l'État, il faut refuser la distinction entre violence et force publique. Tout État exerce une violence parfois extrême et déréglée (comme le nazisme), qui débouche sur le terrorisme. Parfois cachée, voilée, mais aussi implacable (comme l'action administrative, qui dans notre pays est vraiment de l'ordre de la violence), parfois réglée, limitée. Ce qui est le rôle du droit. Il trace une certaine limite à la violence, un cadre, et établit des recours : mais il ne faut pas oublier que le droit, c'est l'État qui l'établit. À son profit ! Que c'est lui-même qui par conséquent trace avec plus ou moins de bonne volonté ses propres limites et qu'il peut les modifier... à son gré ! [...] La limite entre "état de droit" et violence pure tient uniquement au bon vouloir du gouvernement et des cadres administratifs. C'est pourquoi je maintiens que **le pouvoir politique fonctionne toujours avec violence**, employant la contrainte matérielle ou psychologique, qui augmente simplement lorsque la situation est plus difficile, et diminue lorsque les choses vont bien ! Mais, bien entendu, cette violence de l'État engendre inévitablement une violence des administrés » (ANV, n° 45, p. 3-4).

¹⁵²⁸ Cf. par exemple NILSSON Sofia, *Les situations moralement complexes : sources potentielles de stress moral dans les forces armées*, dans *L'éthique militaire : points de vue internationaux*, ch. 8, p. 179 sq : elle qualifie « les situations moralement complexes » de « paradoxe principal ». Cf. aussi Brigadier-général Dwight DAVIES, *Le commandement pendant les opérations de combat aérien : la convergence du commandement, du droit et de l'éthique*, dans *idem*, ch. 11, p. 251 sq.

"transsubstantiation de la violence", par laquelle la violence deviendrait légitime ? Pour les tenants de la doctrine de non-violence, ce filon alchimique est dangereux, tant il a été idéologiquement exploité par les Puissants de ce monde pour patiner leur violence d'une couche de sacré.

À vrai dire encore, dans la littérature, l'expression "recours à la force" est grevée d'une terrible ambiguïté. Les formules confuses pullulent dans les textes qui parlent du « besoin d'un minimum de violence¹⁵²⁹ » ; « un progrès peut être atteint par des moyens relativement non-violents¹⁵³⁰ » ; « Pour cet officier de la Bundeswehr aux prises avec une guerre en Afghanistan qui dit désormais son nom, la question serait plutôt celle de "l'acceptation [par les politiques, par l'opinion] d'un niveau adéquat de violence"¹⁵³¹ » ; « Le négociateur a besoin d'un minimum de violence pour mieux conduire sa démarche pacifique¹⁵³² » ; « Là où on ne peut pas convaincre, il faut vaincre. Ce que Corneille traduit dans le vers célèbre : "la violence est juste où la douceur est vaine"¹⁵³³. »

Un fameux exemple est fourni par Georges Sorel dans ses *Réflexions sur la violence* en 1908. Il présente la grève générale comme l'exemple même de la « violence des masses ». Au regard du paradigme de non-violence, c'est là faire preuve d'une très grave confusion. Sorel a raison de faire une flamboyante apologie de cet outil aux mains des travailleurs pour obtenir plus de justice sociale et économique. Car c'est précisément par ce droit de grève qu'ils vont trouver une alternative à l'effroyable violence des révolutions populaires d'aparavant : celle des Gueux aux Pays-Bas espagnols au XVI^e siècle, celle des Sans-culottes en France fin du XVIII^e siècle, etc. La grève générale a été dans l'histoire l'expression par excellence d'un processus non-violent, la réussite d'une structuration des forces vives pour que leur force de frappe ne serve plus contre les dominants (erreur stratégique de base) mais pour atteindre les objectifs de plus grande justice. La grève des ouvriers consonne avec la stratégie de non-coopération des colonisés que Gandhi a menée dans le refus catégorique de toute complicité avec les violences structurelles. Si, entre Sorel et le paradigme de non-violence, il n'y avait qu'une question de termes, il suffirait de lever la confusion terminologique. Mais la divergence est bien plus radicale : Sorel mélange les forces. Et, à l'occasion de la confusion morale qu'il introduit, il fait avaler au peuple les couleuvres de sa révolution violente, il promet des lendemains qui chantent mais il a été complice d'avoir accouché un avenir qui déchant. Il légitime des violences sans voir qu'elles contribuent au problème et non à la solution. Son drame est de ne pas pouvoir remettre en cause le dysfonctionnement originel : toute violence augmente le poids du mal et fait reculer l'horizon du Royaume pour lequel nous sommes créés et sauvés.

¹⁵²⁹ « Dans certaines circonstances, le refus systématique d'un minimum de violence mène en droite ligne au règne de la violence absolue. Celui qui ne sait pas faire la part du feu risque d'être dévoré tout entier par l'incendie » (THIBON Gustave, *Sur le pacifisme*, Congrès de Lausanne, 1972, repris dans *Permanences*, n° 401, avril 2003).

¹⁵³⁰ « Collaborer à la diminution de toute sorte de violence dans la société, qu'on peut appeler libération des hommes, est, au contraire, toujours un devoir. Mais un progrès dans cette direction peut être atteint uniquement par des moyens **relativement non-violents**. Ceci est l'enseignement qui me paraît pleinement en accord avec le message de Christ » (HUBER Eduard, *Interpellés par le marxisme : Réflexions d'un chrétien*, Kinshasa, Institut S. P. Canisius, 1982, p. 83).

¹⁵³¹ Dans *Le Monde diplomatique*, février 2011, p. 6.

¹⁵³² LAUNAY Roger, *La négociation. Approche psychosociologique*, ESF, 1982, p. 24.

¹⁵³³ THIBON Gustave, *La Violence dans Semaine des intellectuels catholiques*, op. cit., p. 121.

§ 9 : La norme est la non-violence et l'anormal est la violence, plutôt que l'inverse

Aux États-Unis, le droit de porter une arme est la norme. L'exception est du côté de ceux qui choisissent en conscience de renoncer à ce droit. En Europe, la norme est l'interdiction du port d'armes. Les exceptions relèvent d'un permis spécial renouvelable tous les x ans car c'est une autorisation conditionnelle : il faut se montrer à la hauteur de ce privilège et démontrer la sécurité (les posséder verrouillées chez soi par exemple). Il est très intéressant de saisir comment le Canada s'est délivré du sort des États-Unis : « Depuis 1996, seulement pour conserver ses armes, il faut un permis renouvelable tous les cinq ans et qui force le demandeur à fournir des informations indiscrettes sur sa vie privée. La question du formulaire canadien de renouvellement du permis de possession d'armes demande : "Au cours des deux dernières années, avez-vous vécu un divorce, une séparation ou une rupture d'une relation importante, ou encore avez-vous perdu votre emploi ou fait faillite ? ". Une réponse affirmative entraînera d'autres questions, et ainsi de suite. Et ce n'est qu'un exemple. De restriction en restriction, les Canadiens, un peu naïfs devant l'État, ne virent pas que leur liberté traditionnelle était supprimée¹⁵³⁴. »

Dans le paradigme de non-violence, la norme est la non-violence et l'anormal est la violence. Max Weber et les philosophies qui réduisent le pouvoir à la domination posent l'inverse. « En institutionnalisant la violence comme moyen normal (qui sert de norme) et régulier (qui sert de règle) de gérer les inévitables conflits qui surgissent au sein de la société, l'État lui donne droit de cité. Dès lors, c'est l'ensemble des rapports sociaux qui se trouvent contaminés par la logique de la violence. En démocratie, le but premier de la démocratie est de mettre la violence hors-la-loi ; aussi l'État va-t-il à l'encontre de ce but en mettant la violence dans la loi. [...] La philosophie politique de la non-violence récuse les doctrines de l'État en ce qu'elles engendrent par elles-mêmes un processus de légitimation idéologique de la violence qui menace la démocratie¹⁵³⁵. »

§ 10 : Délégitimer radicalement la violence

« Les idéologies dominantes ne se contentent pas de légitimer la violence. Certaines vont plus loin encore. Elles honorent et glorifient la violence dès lors qu'elle se donne pour fin de défendre une cause juste. La violence devient alors la vertu de l'Homme fort, de l'Homme courageux, de l'Homme d'honneur qui prend le risque de mourir pour son idéal. La violence devient héroïque et la société rend un culte aux héros violents. Selon cette logique, la violence peut prendre un caractère sacré. Dès lors, la non-violence ne peut-être que sacrilège et celui qui s'en réclame mérite l'anathème. Si la violence est la vertu de l'Homme fort qui se bat contre les méchants, la non-violence ne peut être que la faiblesse de l'Homme lâche qui pactise avec les méchants. La non-violence apparaît ainsi comme la négation et le reniement des valeurs et des vertus auxquelles la violence se trouve associée. En enfermant le débat dans le dilemme "violence-lâcheté", l'idéologie dominante nous met en demeure, sous peine de faire preuve de lâcheté, de choisir la violence. Certes, l'Homme peut refuser la violence par lâcheté, c'est-à-dire par peur de prendre les risques qu'elle implique. Mais, en réalité, face à la violence injuste, l'homme n'est pas placé devant deux mais trois possibilités : la lâcheté, la violence et la non-violence¹⁵³⁶. »

¹⁵³⁴ LEMIEUX Pierre, *Le droit de porter des armes*, conférence devant l'Associazione liberisti ticinesi Lugano (Suisse), 17 janvier 2008 ; URL : <http://www.pierrelemieux.org/artdroit.html>.

¹⁵³⁵ MULLER Jean-Marie, *Dictionnaire de la non-violence*, op. cit., 2005, p. 138.

¹⁵³⁶ *Non-violence : éthique et politique*, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, Série *Dossiers pour un débat*, n° 59, 1996, p. 17.

Il importe donc de « rompre avec tout ce qui, dans notre propre culture, légitime et sacralise la violence, comme la vertu de l'homme fort, qui innocente et honore le meurtre dès lors qu'il est au service d'une cause juste¹⁵³⁷ » et aussi prendre appui sur les pierres d'attente présentes dans chacune des traditions de sagesse. « Ce n'est pas l'usage de la force – écrit Georges Bernanos – qui me paraît condamnable, mais sa mystique : la religion de la Force mise au service de l'État totalitaire, de la dictature du Service Public, considérée, non comme un moyen, mais comme une fin¹⁵³⁸. » Dans ce travail de purification des valeurs culturelles et religieuses, "violence" et "légitime" deviennent un odieux oxymore, une paire maudite, voire des antonymes. La violence fait partie des causes de la guerre. Les forces légitimes sont d'un autre ordre : "légitime" se définit comme « le caractère de ce qui est reconnu conforme au droit, à l'équité, qui est justifié par le bon droit, la raison, le bon sens » (Le Petit Larousse).

Jean-Marie Muller poursuit le projet philosophique d'une dé-légitimation radicale de la violence, jusque dans les mots porteurs de l'idéologie de la violence nécessaire, légitime et honorable qui domine nos cultures. Il s'attache à « déconstruire les mots justifiant la violence et, dans le même mouvement, inventer et créer les mots qui honorent la non-violence. Trouver les mots justes pour dénommer la violence, c'est déjà nous déprendre de son emprise. De même, trouver les mots justes pour dénommer la non-violence, c'est déjà lui ouvrir un espace où elle puisse exister. [...] En réalité, l'opposé de la vérité, ce n'est pas l'erreur, mais la violence. En d'autres termes, l'erreur, c'est la violence et, par conséquent, l'erreur, c'est toute doctrine qui prétend justifier la violence, c'est-à-dire faire de la violence un droit de l'homme. Car la violence est déjà victorieuse, elle a déjà imposé son ordre dès lors qu'elle a obtenu la complicité intellectuelle de l'homme. [...] Il ne suffit pas de juger la violence, il s'agit de la penser. Penser la violence, c'est dé-couvrir son inhumanité. Penser la violence, c'est l'exclure définitivement des catégories de l'humain. Penser la violence, c'est la dis-qualifier, la dé-légitimer, la dis-créditer, la dé-considérer, la dés-honorer. Penser la violence, c'est comprendre qu'elle nie et renie les vertus qui fondent et structurent l'humanité de l'homme. Penser la violence, c'est la voir ir-respectueuse, ir-réfléchie, in-juste, in-digne, in-civile, immorale, im-polie, in-intelligente, im-prudente, in-délicate, in-clément, in-élégante, in-considérée, in-souciante, in-décente, in-correcte, in-conséquence, in-capable, in-apte, im-propre, in-convenable, in-opportune, in-congrue, in-cohérente, in-continent, in-disciplinée, in-docile, in-tempérante, in-contrôlable, in-gérable, im-puissante, in-opérante, in-fructueuse, in-compétente, in-habile, in-salubre, in-efficace, ir-réaliste, in-tolérable, in-fréquentable, in-soutenable, in-supportable, in-tenable, in-vivable, in-acceptable, in-désirable, ir-recevable, in-admissible, in-défendable, in-justifiable, Penser la violence, pour chacune de ces raisons et pour beaucoup d'autres encore, c'est lui opposer un non catégorique. Connaître la vérité, c'est, face au scandale de la violence qui dé-figure le visage de l'homme, re-connaître l'évidence de la non-violence¹⁵³⁹. »

¹⁵³⁷ MULLER Jean-Marie, *Désarmer les dieux*, op. cit., p. 641.

¹⁵³⁸ BERNANOS Georges, *Les Grands Cimetières sous la Lune*, Paris, Plon, coll. *Le Livre de Poche*, 1962, p. 129.

¹⁵³⁹ MULLER Jean-Marie, *Penser la violence*, 20 août 2006 ; URL : http://www.non-violence-mp.org/la%20nonviolence_fichiers/HTML/articlesmuller.htm. Cf. aussi MULLER Jean-Marie, *De la non-violence en éducation*, UNESCO, 2002, p. 12. Il y critique des formules qu'il entend autour de lui, telles que « vivre exige de la violence », « la vie est violente », « la violence est nécessaire à la vie », « la violence est constitutive de l'humain », « il existe un bon recours à la violence », « la violence est un sursaut de vie », « il y a une hiérarchie des violences et le jugement doit fixer les limites d'une violence normale et d'une violence pathologique », « la violence est un désir d'exister », « la violence est porteuse de vie et de mort », « pour vivre, l'homme a besoin de violence, sinon il n'a pas la force de vivre ». Par ailleurs, il en cite d'autres, employées dans les écoles, telles que « stop, la violence », « la violence, c'est débile », « dire non à la violence », « la violence, c'est pas une vie ! », « la violence n'est jamais une

§ 11 : La différence entre le mal et le bien est de nature et non de degré

Nous avons commencé ce chapitre notamment avec les allemands Hegel, Marx et Weber. Nous le terminons avec Éric Weil (1904-1977), cet Allemand qui choisit de partir en France à l'arrivée d'Hitler au pouvoir, en 1933. L'idéalisme allemand à la Hegel qui fait de la violence le moteur de l'histoire n'est ni la seule voix, ni la seule voie. Un siècle plus tard, voulant démentir cette odyssée de l'Esprit qui ajoute son encre au sang qui coule déjà tant, Weil affirme, au sortir de l'horrible Deuxième Guerre mondiale, que « la non-violence, dans l'histoire et par l'histoire, est devenue le but de l'histoire et est conçue comme son but¹⁵⁴⁰. » Cette vérité vaut à tous les échelons de la société. Éric Weil l'a dit avec force dans la proposition 40 de sa philosophie politique : « il est de l'intérêt de l'État particulier de travailler à la réalisation d'une organisation sociale mondiale, en vue de préserver la particularité morale (ou les particularités morales) qu'il incarne » (p. 225). L'Alpha et l'Oméga de la Bible nous l'assure : le sens de l'histoire se définit par le progrès de la non-violence. Les théologies chrétiennes sont coude à coude avec la doctrine de la non-violence pour dénoncer les errements des philosophies de la négativité qui donnent à la violence un statut ontologique de "*princeps*". Dans l'histoire de la Création et de la reCréation du monde, la violence, tout comme le mal et le péché, ne sont jamais premiers ni derniers. Ils sont l'expression d'un « non » à Dieu de la part de l'homme libre, ils peuvent être aussi suivis par un « non à la violence » de l'homme libre et responsable, appelé à contribuer par ses « oui » en actes à une humanité libérée.

« Le mal ne se maintient que par la violence », déclare le Mahatma Gandhi, le 23 mars 1922, devant la Cour qui va le juger : « ...Je suis convaincu d'avoir rendu service à l'Inde et à l'Angleterre, en leur montrant comment la non-coopération pouvait les faire sortir de l'existence contre nature menée par toutes deux. À mon humble avis, la non-coopération avec le mal est un devoir tout autant que la coopération avec le bien. Seulement, autrefois, la non-coopération consistait délibérément à user de violence envers celui qui faisait le mal. J'ai voulu montrer à mes compatriotes que la non-coopération violente ne faisait qu'augmenter le mal et, le mal ne se maintenant que par la violence, qu'il fallait, si nous ne voulions pas encourager le mal, nous abstenir de toute violence. La non-violence demande qu'on se soumette volontairement à la peine encourue pour ne pas avoir coopéré avec le mal. Je suis donc ici prêt à me soumettre d'un cœur joyeux au châtement le plus sévère qui puisse m'être infligé pour ce qui est selon la loi un crime délibéré et qui me paraît à moi le premier devoir du citoyen. Juge, vous n'avez pas le droit, il vous faut démissionner et cesser ainsi de vous associer au mal si vous considérez que la loi que vous êtes chargé d'administrer est mauvaise et qu'en réalité je suis innocent, ou m'infliger la peine la plus sévère si vous croyez que le système et la loi que vous devez appliquer sont bons pour le peuple et que mon activité, par conséquent, est pernicieuse pour le bien public¹⁵⁴¹. »

solution », « la violence n'est jamais une réponse à la violence », « plus puissant que la violence, le respect », « la violence n'est pas une fatalité », « la violence, ça suffit », « la violence, c'est l'injustice pour tout le monde », « la violence, ça se termine toujours mal », « la violence, ça complique la vie », « chut la violence, le respect est là », « violence rime avec décadence ». « Prises à la lettre – conclut-il –, ces formules affirment clairement que la violence est intrinsèquement "mauvaise", qu'elle est toujours un "mal", qu'elle n'est jamais un droit, qu'elle n'est jamais légitime, jamais justifiée. »

¹⁵⁴⁰ WEIL Éric, *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 1956, p. 233.

¹⁵⁴¹ MAHATMA GANDHI, DALAÏ LAMA, "*Le mal ne se maintient que par la violence*" : déclaration du Mahatma Gandhi, 23 mars 1922. Suivi de "*La vérité est la seule arme dont nous disposons*" : discours du Dalaï Lama, 10 décembre 1989, Seuil, coll. *Points*, n° 2244, 2009.

À cette argumentation morale, le pasteur Martin Luther King ajoute la métaphore spirituelle : « L'obscurité ne peut pas chasser l'obscurité, seule la lumière le peut. La haine ne peut pas chasser la haine : seul l'amour le peut. » La certitude d'atteindre au but qui les anime dépend toute entière, à leurs yeux, de la pureté de leurs moyens. Le mennonite Dennis Byler le dit ainsi : « Vous ne pouvez pas peindre un mur blanc avec de la peinture noire¹⁵⁴². » Des choix sont à faire, comme l'indique le Deutéronome : « Ce commandement que je te donne aujourd'hui n'est pas trop difficile pour toi, il n'est pas hors d'atteinte. [...] ¹⁵⁴³ Oui, la parole est toute proche de toi, elle est dans ta bouche et dans ton cœur, pour que tu la mettes en pratique. Vois : je mets aujourd'hui devant toi la vie et le bonheur, la mort et le malheur. Moi qui te commande aujourd'hui d'aimer le Seigneur ton Dieu, de suivre ses chemins, de garder ses commandements, ses lois et ses coutumes. Alors tu vivras. [...] C'est la vie et la mort que j'ai mises devant vous, c'est la bénédiction et la malédiction. Tu choisiras la vie pour que tu vives, toi et ta descendance, en aimant le Seigneur ton Dieu, en écoutant sa voix et en t'attachant à lui. C'est ainsi que tu vivras » (Dt 30,11-20).

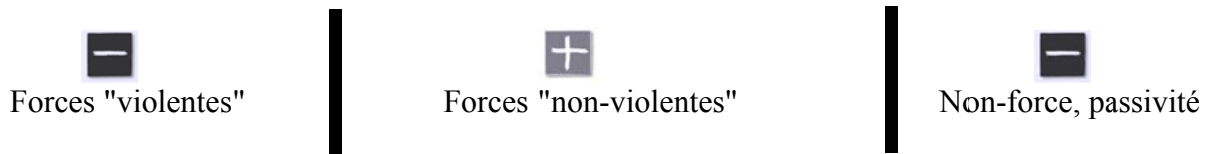
L'œuvre de Dieu, au milieu de nous, au cœur de nos cœurs, c'est de convertir les forces de mort en forces de vie. Le scientifique, Louis Pasteur, lors de l'inauguration de l'Institut qui porte son nom ne nous en fournit-il pas une version moderne et laïque ? « Deux lois contraires semblent aujourd'hui en lutte : une loi de sang et de mort qui, en imaginant chaque jour de nouveaux moyens de combat, oblige les peuples à être toujours prêts pour le champ de bataille, et une loi de paix, de travail et de salut, qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent. L'une ne cherche que les conquêtes violentes ; l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires ; celle-là sacrifierait des centaines de mille existences à l'ambition d'un seul. La loi dont nous sommes les instruments cherche à guérir les maux de cette loi de guerre. Laquelle de ces deux lois l'emportera sur l'autre ? Dieu le sait. Mais ce que nous pouvons assurer, c'est que la science française se sera efforcée, en obéissant à cette loi d'humanité, de reculer les frontières de la vie. »

¹⁵⁴² BYLER Dennis, *Making war and making peace: why Some Christians fight and some don't*, Herald Press, Scottdale, 1989, p. 81.

¹⁵⁴³ [...] = « Il n'est pas au ciel ; on dirait alors : "Qui va, pour nous, monter au ciel nous le chercher, et nous le faire entendre pour que nous le mettions en pratique ?" Il n'est pas non plus au-delà des mers ; on dirait alors : "Qui va, pour nous, passer outre-mer nous le chercher, et nous le faire entendre pour que nous le mettions en pratique ?" »

Conclusion générale

Le "non" qui distingue "non-violence" de "violence" est un opérateur logique qui tient en trois lettres mais il nous a retenus les centaines de pages de cette étude, répondant, étape par étape, à la question : quelles sont les forces qui font reculer la violence sans être elles-mêmes de l'ordre de la violence ? Où passe la ligne de démarcation entre les termes suivants ?

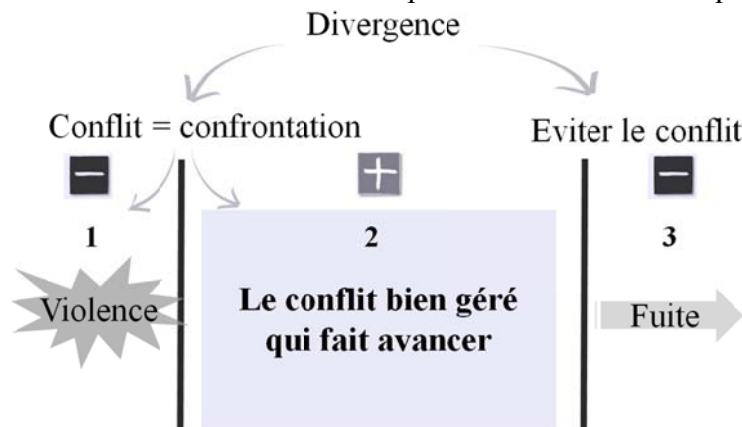


D'entrée de jeu, j'ai cherché à prendre la question tentaculaire de la violence non pas par un bout – origine ou fin – mais « par le milieu », selon le célèbre mot d'ordre de Deleuze¹⁵⁴⁴. Cette option pragmatique privilégie non pas les pourquoi et pour quoi la violence mais comment en sortir / comment la déjouer. La gestion "non-violente" des conflits pénètre progressivement toutes les sciences humaines.

Section 1 : L'émergence des nouveaux schémas de pensée dans les sciences humaines

§ 1 : Vivre le conflit, en évitant les pièges de la violence

La première partie posa les articulations fondamentales entre violence, conflit et pouvoir. Confrontation d'une divergence, le conflit n'est pas nécessairement violent. Dans toute relation, il est danger de régression et occasion de progrès. Un conflit est d'autant moins bien géré qu'il s'enferme dans un rapport de pouvoirs les uns sur les autres, il est d'autant mieux géré qu'il fait avancer le groupe et renforce les liens sociaux. L'art de vivre ensemble, ce n'est pas l'art d'éviter les conflits mais c'est l'art d'empêcher le conflit de dérapager dans la violence.



Il n'y a pas à choisir entre le conflit violent et l'évitement du conflit, car il y a trois branches à l'alternative : entre le conflit mal géré et le conflit évité, il y a le conflit bien géré au point d'éviter la violence, d'en déjouer les pièges. Ce sont les ressources pratiques de cet art concret qui permettent de sortir d'un dilemme tronqué. Hélas, vu les réels risques de dérapage du conflit, le réflexe spontané le plus fréquent est de l'éviter. On préfère le silence des non-dits à la confrontation. À la base de ce comportement, se trouve la vision tronquée que le groupe idéal serait celui qui n'a pas de conflit. Le rêve d'un monde sans conflit s'enracine dans le désir d'unité. Mais l'unité n'est pas authentique quand elle impose l'uniformité. La paix véritable n'est pas l'absence de conflit.

¹⁵⁴⁴ MARANGE Valérie, *Éthique et violence. Critique de la vie pacifiée*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 35.

Autrefois, une certaine charité chrétienne érigeait en vertu l'amour sans conflit et percevait le conflit comme une faute honteuse, à tout le moins comme un échec. Cette tradition morale a été peu à peu remplacée par le principe que le conflit est normal, qu'il fait partie de la vie. Un groupe est en bonne santé quand il est au-delà de la violence sans être en-deçà du conflit. Il est d'autant moins condamné à la violence qu'il a appris à gérer ses conflits par d'autres moyens que le rapport de force brut. L'ancien paradigme préconise : "Si tu veux la paix, prépare la guerre" ; et le nouveau : "Si tu veux la paix véritable, apprends à gérer le conflit en amont de la violence". Plus un groupe est informé des rôles utiles du conflit, plus il le prend au sérieux tôt, dès les premières alertes de divergences, sans s'en culpabiliser. Le conflit assume d'importantes fonctions sociales d'ajustement, dès qu'un pouvoir est exercé. La résolution constructive des conflits est une compétence que chaque individu gagne à acquérir, elle est devenue une discipline académique nouvelle.

§ 2 : Vivre l'agressivité-combativité, sans tomber dans l'agression

La deuxième partie a écouté tour à tour les diverses sciences humaines dans leurs analyses sur les causes de la violence et dans leurs remèdes. En psychologie, l'agressivité désigne une force vitale, en soi saine, mais qui peut être constructive ou destructrice selon l'usage qu'on en fait : l'instinct de survie, la défense de son territoire, la pugnacité à se défendre lorsque l'on se sent attaqué. L'agressivité est inhérente à notre condition mais elle n'est pas pour autant synonyme de violence. Ce dernier demi-siècle, la psychologie a distingué toujours plus clairement :



Violence =

Agressivité destructive, forme d'agression, force qui désagrège, désintègre, empiète sur le territoire de l'autre, passe outre les résistances, envahit son intégrité physique et/ou psychique, endommage, blesse, détruit, tue.



Non-violence =

Agressivité constructive, signe de vitalité, de vigueur, combativité qui fait face à l'adversité, affronte le conflit sans se dérober ni se soumettre à la loi de l'autre, ose s'affirmer devant l'autre, fait les efforts nécessaires pour atteindre ses objectifs.

La violence désigne les forces morbides qui dérèglent le conflit, à ne pas confondre avec les forces de vie qui en permettent le règlement.

Voici des bouts de phrases extraits de livres qui fonctionnent selon le schéma traditionnel :

la violence est

« naturelle à l'humanité »,
« constitutive de la nature humaine »,
« inscrite au cœur de son histoire »,
« au plus profond de son destin »,
« fondatrice de tout ordre humain »,
dans les registres tant social que culturel, politique et économique.
« inéluctable et foncièrement présente dans toute civilisation ».

Voici des formulations conformes au nouveau paradigme : « Ce n'est pas la violence qui est inscrite dans la nature humaine, mais l'agressivité. Il n'est pas fatal que celle-ci s'exprime de manière destructrice. » « La violence n'est qu'une expression de l'agressivité mais non l'agressivité elle-même. » « Ce n'est nullement une nécessité naturelle que l'agressivité s'exprime par la violence. » « Il ne faut pas confondre l'agressivité en tant que potentiel et l'agression qui est une de ses expressions comportementales et qui constitue une violence. »

§ 3 : Déployer les forces contraignantes de la ferme autorité, sans autoritarisme

Fin du XX^e siècle, ce sont les ressources du droit qui ont permis de tracer à nouveaux frais la claire frontière entre autorité (pouvoir légitime au service du bien commun) et autoritarisme (abus de pouvoir, pathologie de l'autorité). Des critères existent aujourd'hui pour trier chez

un supérieur hiérarchique les paroles et les actes qui relèvent de l'un ou de l'autre. Et un chef peut disposer des outils de management pour apprendre à passer de l'autoritarisme à l'autorité. Voici une quinzaine de critères à sa disposition :

 Autoritarisme	 Autorité
J'ai le droit de commander.	J'ai le devoir d'optimiser et de garantir le cadre de droit.
Je passe mon temps à réclamer le respect, imposer l'obéissance, c'est-à-dire la soumission des autres volontés à la mienne.	Je consacre mes énergies au respect de la loi par tous et à l'adhésion des autres volontés à la réalisation de nos projets.
Je suis autoritaire (attribut du chef), je ramène à moi, à mes prérogatives (mon ego, mon profit...).	J' ai de l'autorité. C'est un moyen au service du groupe, de ses activités et de ses objectifs, ce n'est pas une fin en soi.
Action directe sur l'autre : "pouvoir sur", mainmise, emprise...	Action indirecte qui vise à susciter en l'autre une activité : "pouvoir de... et pour...".
C'est moi qui décide. Je me réfère à mon pouvoir de commander.	Je me réfère aux règles, conventions, contrats, charte, objectifs fixés, repères objectivés.
Je subordonne les autres. Je les tiens sous mon emprise, je limite leur liberté.	J'autorise, je rends plus acteur, j'exerce une influence libératrice, qui augmente les volontés (libertés et responsabilités).
Mon pouvoir repose sur ma capacité de représailles et sur mes menaces. On m'écoute / m'obéit parce qu'on me craint.	Mon pouvoir repose sur la légitimité, la reconnaissance, l'accord, la crédibilité et l'utilité. On m'écoute parce que j'apporte quelque chose.
Je réagis aux initiatives des autres comme si c'était une menace.	À l'intérieur du cadre, j'accueille toute initiative comme bienvenue.
J'ai une supériorité par rapport à mes enfants / subordonnés et ils doivent le savoir.	Je rends autonome, je fais grandir ceux et celles qui sont sous mon autorité.
Tout le monde remarque mon autorité, comme une articulation du genou qui fait mal et qui est pénible.	Mon autorité est comme une articulation normale de genou : elle est très utile alors même que personne ne la remarque.
Je me préoccupe de tous les détails. J'insiste sur la conformité à mes demandes. J'utilise l'information que je détiens comme un pouvoir.	Je me préoccupe de grandes balises. J'insiste sur la conformité aux orientations et aux engagements pris. Je partage l'information.
Je suis autocrate. Tout doit nécessairement passer par moi.	Je suis démocrate, j'implique, je fais participer, je délègue.
Je recherche le contrôle des personnes, car je crois que 1) c'est un gage de bon fonctionnement et de réussite, 2) c'est mon rôle, même si "ça fait mal"!	Je recherche la qualité du fonctionnement du groupe ET la qualité de la relation. Je ne confonds pas les deux plans. Je crois que l'autorité juste se reconnaît au fait qu'elle fait du bien.
Le prestige de ma fonction est une fin.	Le prestige de ma fonction est une conséquence.
J'ai une vision de l'éducation, que je garde coûte que coûte.	Mon autorité parentale / éducative travaille à sa propre éclipse, à sa propre mort symbolique.

Dans la culture portée par Mai 1968, la contrainte représentait d'office une réalité violente et opposée à la liberté. Depuis lors, les auteurs ont restauré la distinction entre la coercition répressive de la contrainte légitime exercée par l'Autorité compétente. Celle-ci garantit le

respect de la Loi qui n'est pas une entrave à la liberté, mais plutôt sa condition et sa garantie. La violence est une contrainte mais toute contrainte n'est pas violence :



La contrainte est violence quand elle est imposition d'une règle de conduite non fondée, au moyen d'une coercition externe illégitime.



La contrainte est non-violente quand elle est application légitime de la loi juste et ajustée, mécanisme social réglant l'usage légal de la force au service du contrat social et du cadre de droit.

Dans l'éducation, lorsqu'un enfant transgresse la loi, les parents disposent de critères concrets distinguant, dans leurs pratiques, ce qui est coercition violente autoritaire et ce qui est dispositif légitimement contraignant d'autorité :



La **punition-répression**

- 1) se décide après coup ou sur le coup de l'émotion ;
- 2) est subjective. Elle réprime arbitrairement.

Punition = loi et droit du plus fort

- « La raison du plus fort est toujours la meilleure » ;
- 3) vise la personne en la dévalorisant ;
 - 4) exclut davantage encore et le détourne de sa responsabilité ;
 - 5) se concentre sur la trahison de son devoir. La personne lésée se donne le droit de se venger. La punition est tournée vers le passé.
 - 6) provoque une spirale de violences, un désir de vengeance, de revanche. La punition engendrera la punition.



La **sanction-réparation**

- 1) se décide hors crise, avant les délits à sanctionner ;
- 2) est objective. Elle répare objectivement.

Sanction = force de la loi et du droit

- C'est le code de loi qui sanctionne, d'une manière dépersonnalisée ;
- 3) sanctionne l'acte, en valorisant le bon comportement ;
 - 4) met devant ses responsabilités et donne l'occasion de réintégrer le groupe ;
 - 5) fait valoir le droit de la personne lésée. Le fait de réparer à quelqu'un tourne les protagonistes vers l'avenir ;
 - 6) met un coup d'arrêt à la violence, met fin à la transgression, remet les compteurs à zéro.

Sur le plan politique, on est passé d'une morale d'obéissance à une morale de responsabilité. L'obéissance n'est plus vue comme une vertu, l'habileté de "réponse" ("respons-abilité") le devient. Le héros qui donne sa vie en se sacrifiant pour sa patrie devient plutôt la figure de l'antihéros qui enlève la vie de l'autre, en face, embrigadé tout autant que lui dans une guerre absurde. Ce n'est plus le devoir d'obéir au chef qui prime, mais bien le devoir de désobéir aux ordres injustes. La démocratie est beaucoup plus souvent menacée par l'obéissance aveugle du peuple que par sa désobéissance civique.

L'ancien paradigme prône :

-l'obéissance aux Autorités, comme fondement de l'ordre social ;

-le respect de la trilogie : Patrie-Nation-État, le patriotisme qui requiert de s'en remettre avec confiance aux Autorités, le courage en cas de guerre d'aller sur le champ de bataille sur ordre et d'être prêt à tuer et être tué pour la défense de son honneur et de son pays.

Le nouveau paradigme prône :

-l'autonomie, l'esprit critique qui dénonce tout formatage à une soumission docile,

-le courage de dénoncer des mécanismes aveuglant tout un groupe, le rejet du silence complice face à la machine de guerre, le refus de tout système institutionnel qui réclame une obéissance aveugle, le droit à l'objection de conscience militaire et à la désobéissance civile face à une loi injuste, une citoyenneté libre, responsable et solidaire, une démocratie délivrée de replis identitaires nationalistes et de ses fondements ethnoculturels implicites.

§ 4 : Avoir du pouvoir "de" et "pour", sans peser par un pouvoir "sur" les personnes

Après avoir distingué pouvoir hiérarchique légitime et abus de pouvoir, nous avons élargi l'analyse aux relations d'égal à égal, avec les ressources sociopolitiques en gestion des conflits. Une négociation peut être de type distributif ou intégratif, à dominante compétitive ou coopérative :

Le négociateur compétitif cherche à maximiser ses gains propres, au besoin au détriment des objectifs adverses ou communs. C'est une négociation distributive, qualifiée "gagnante-perdante".

Ses caractéristiques sont :

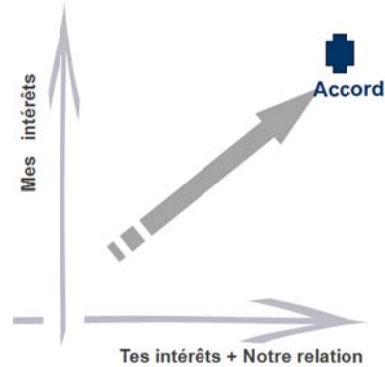
- Croire que le choix est entre la victoire ou la défaite.
- Gagner le rapport de force, en restant fermement sur ses positions le plus longtemps possible, puis en concédant pas à pas et le moins possible.



- Jeu à sommes nulles : ce que l'un gagne, l'autre le perd. Revendiquer sa part de gâteau, si nécessaire par d'habiles tactiques de manipulation et de déstabilisation.
- Se confronter à l'autre qui est perçu comme un adversaire.
- Maximiser le gain à court terme. "Un Tiens vaut mieux que deux Tu l'auras."

Le négociateur coopératif recherche un gain mutuel. Cette négociation intégrative, qualifiée "gagnante-gagnante" optimise la création de valeur ajoutée par la découverte de gains communs.

Ses caractéristiques sont : -Sortir par le haut du rapport de force, en consacrant toutes les énergies à identifier les intérêts en présence puis à inventer des solutions qui augmentent ce que chacun a déjà.



- Jeu à sommes croissantes : par la créativité, on augmente le gâteau avant de le partager. On crée d'abord de la valeur. Ce qui nécessite un climat de respect des personnes et d'écoute de toutes les contributions.
- Faire de l'autre un partenaire, passer du duel au duo, du face à face au coude-à-coude.
- Chercher un accord ET une relation durables.

Induire la coopération au sein de la compétition est un art qui s'apprend, à commencer par chercher comment déjouer efficacement les coups bas sans avoir soi-même à entrer dans des jeux de pouvoir contreproductifs. Un bon négociateur ne prête aucun intérêt aux attaques *ad hominem* et aux diverses tactiques tentant de prendre le pouvoir sur lui. Et il empêche que la divergence sur le fond ne soit enfermée dans un "SOIT tu sors d'ici comme le gagnant, SOIT je sors d'ici comme le gagnant" au profit d'un "ET tu sors d'ici en ayant gagné davantage sur le fond, ET je sors d'ici en ayant gagné davantage".

Ces dernières décennies, autour de concepts comme l'assertivité, l'estime de soi et le développement personnel, de nombreuses écoles florissantes dans le monde de l'entreprise ont appris à tracer une ligne de démarcation entre "pouvoir sur" et "pouvoir pour", à montrer l'intérêt de passer de l'un à l'autre, et surtout à baliser les méthodes qui le permettent efficacement :



Style compétitif (*distributive bargaining*), management de domination (exercer un pouvoir sur l'autre) et d'emprise, stratégie de pressions et de menaces pour prendre le dessus dans le rapport de force et passer en coup de force.



Leadership qui déploie un pouvoir pour atteindre ses objectifs et optimiser l'accord *Win-Win*, avec un sens d'équité, dynamique constructive de coopération et d'exploration commune des nombreuses opportunités de plus-value...

La deuxième partie a ainsi passé en revue les diverses compétences psychologiques, puis juridiques, puis sociopolitiques pour désamorcer la violence dans les conflits. Il est important de diagnostiquer correctement la cause et la finalité de chaque violence, au-delà de la forme apparente qu'elle prend, car il s'agit d'offrir d'une main une réponse d'empathie aux violences liées à un vécu difficile, et de l'autre main une réponse d'une fermeté sans faille aux violences qui tentent de gagner davantage par des moyens déloyaux :



I. a) "Violences-manières de dire quelque chose"

II.
"Violences-manières d'obtenir quelque chose"
dont b) les "violences-délit"
et c) les "violences-pouvoir"



I. Remède de a) : Psychologie, Communication Vraie, accueil inconditionnel du vécu subjectif, empathie pour le besoin frustré.

II. Remède de b) : Cadre de Droit (système performant de mise-hors-la-loi objective et non arbitraire du comportement inacceptable).

c) Restent les jeux de pouvoir que la morale ne réussira pas à contrecarrer par le droit contraignant. Cela se fait grâce aux ressources d'une Négociation Efficace.

Section 2 : Un cadre conceptuel pour éclairer les enjeux

§ 1 : Jongler avec les forces Cadre de Droit, Communication Vraie et Négociation Efficace

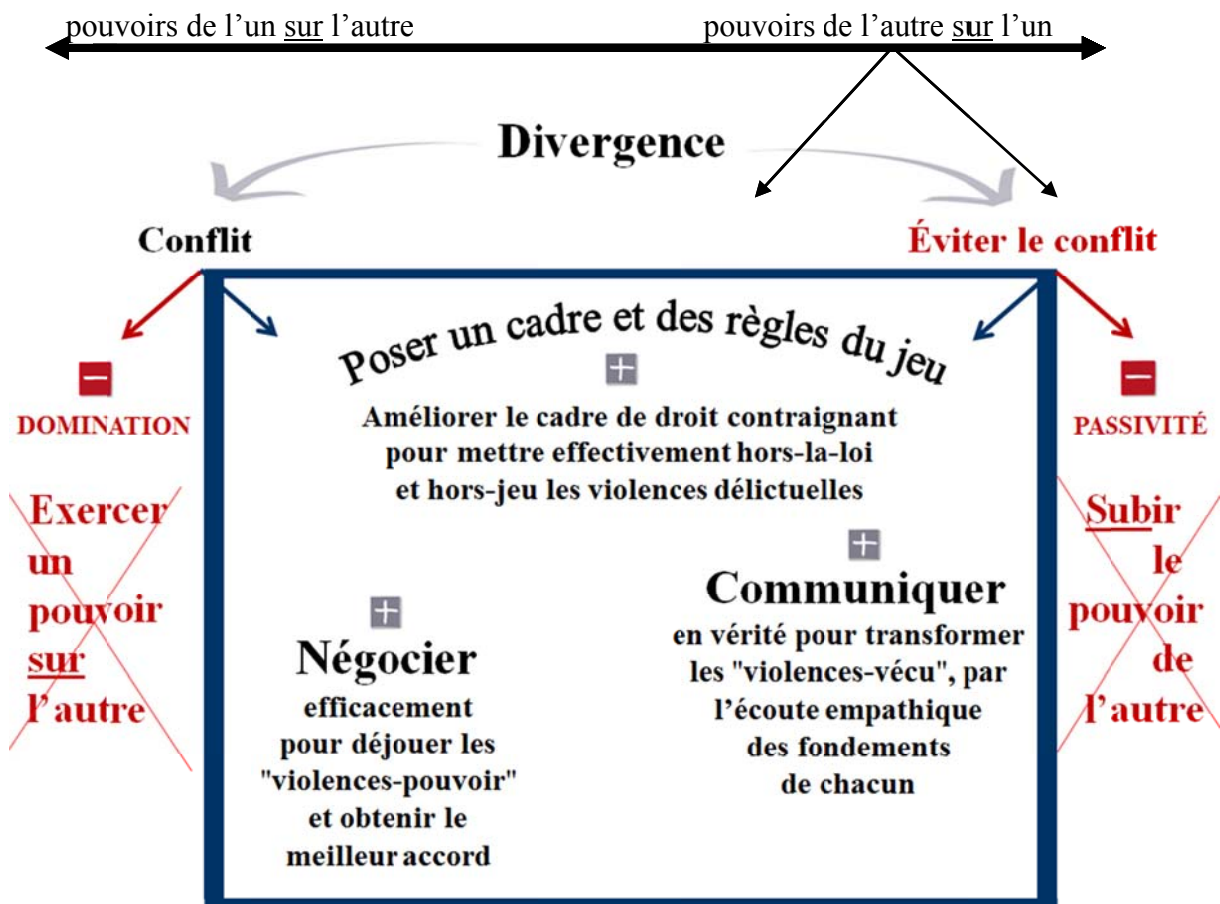
La troisième partie a fourni les clés d'une combinaison judicieuse de ces trois savoir-faire. Jusqu'au XX^e siècle, personne n'avait imaginé possible d'échapper à la violence, il était évident que le pouvoir est nécessaire pour contrer le pouvoir. Les conflits évoluent nécessairement sur les points de la droite du pouvoir des uns sur les autres :



L'interaction se situe d'autant plus à l'extrême gauche de cette ligne que A parvient à ses fins en faisant pression sur B. Et elle se situe d'autant plus à droite que A est soumis à B. C'est un jeu de dépendances et de contre-dépendances, chacun visant à prendre l'ascendant. C'est vrai à tous les niveaux, entre personnes, entre groupes, entre nations.

Dans le nouveau paradigme, il reste vrai qu'un pouvoir est nécessaire pour contrer la violence, mais tout l'interpôt se porte sur le type de pouvoir. Des méthodes concrètes apprennent à quitter cette droite du pouvoir **sur** les personnes, au profit de pouvoir **pour** s'appuyer sur le cadre de droit et **pour** négocier le meilleur accord possible, dans le respect

des personnes (pouvoir **avec** les protagonistes, **pour** améliorer la relation). Mises ensemble, les trois compétences se présentent ainsi :



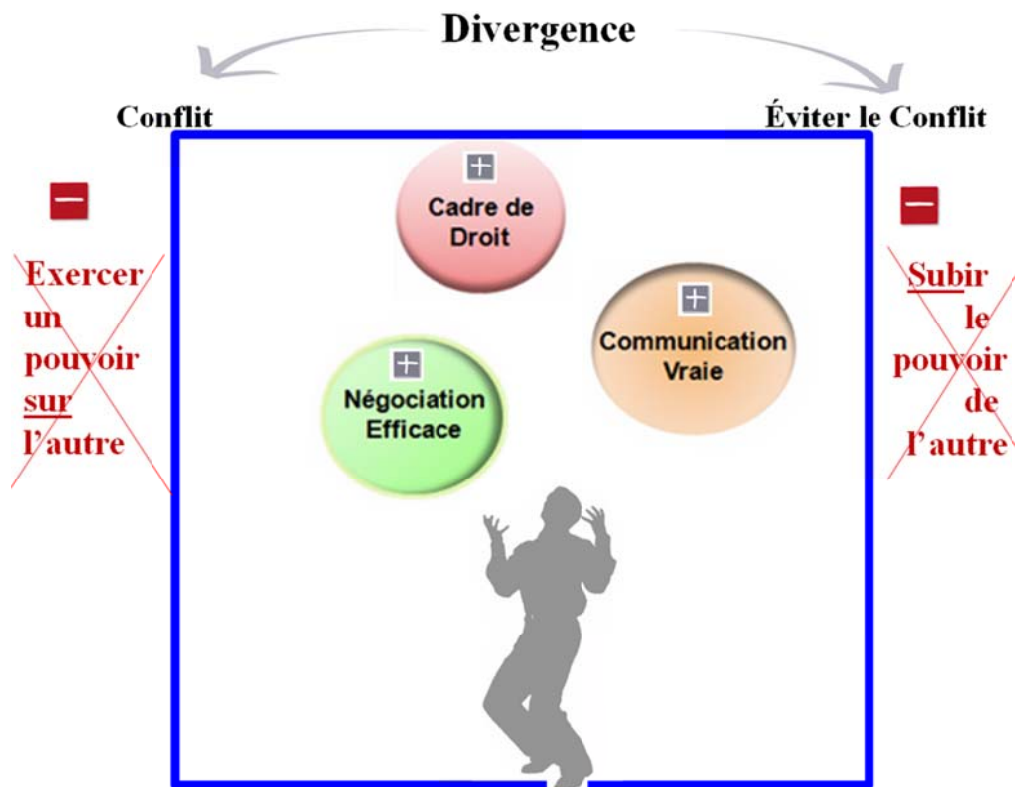
Ce cadre conceptuel sort tout droit de mes 20 ans de pratique en gestion des conflits. Il a été fabriqué sur le terrain, à partir de mes outils pédagogiques visant à éliminer la violence dans nos conflits et à mieux gérer nos différends du quotidien. De même que le médecin aide à la guérison seulement après avoir diagnostiqué la nature exacte de la maladie, les conflits de structures, de vécus et d'intérêts appellent chacun un remède spécifique, ce sont les trois compétences avec lesquelles la méthode C-R-I-T-E-R-E que j'ai mise au point apprend à jongler :

- 1) Le Cadre de Droit repose sur la fermeté d'une autorité qui garantit la justice : elle respecte elle-même et fait respecter les règles.
- 2) La Communication Vraie repose sur le respect et l'ouverture inconditionnelle aux personnes : l'intelligence émotionnelle et la compréhension de leurs fondements diminue les incompréhensions mutuelles et améliore la qualité des relations.
- 3) La Négociation Efficace repose sur le respect des intérêts en jeu : l'intelligence rationnelle déploie une créativité et optimise les accords en inventant des solutions "gagnant-gagnant" pertinentes, judicieuses.

C'est la bonne articulation de ces trois registres de forces qui permet de sortir de la violence, d'abord en cessant de les confondre : ne pas employer de l'empathie là où il faut de la fermeté et inversement. Il faut séparer soigneusement les questions de fond et les questions de personnes, les divergences d'intérêts et les enjeux de relation. Au lieu d'être tantôt dur, tantôt doux, ou un peu l'un et un peu l'autre dans un subtil mélange, il s'agit d'être constamment doux avec les personnes et dur sur le fond, dans la recherche de l'accord le plus profitable. Il

n'y a pas à choisir une force au détriment des deux autres : ouverture sans mollesse pour de bonnes relations ET fermeté sans fermeture sur le fond, pour optimiser un accord équitable ET assurer une paix durable parce que juste.

La "non-violence" (au sens de "stop à la violence") se réussit dans la fréquentation de ces trois registres à l'intérieur du cadre, d'une autre nature que les pouvoirs exercés **sur** les personnes (**DOM**ination ou **PASS**ivité, hors du cadre). Il s'agit d'apprendre à jongler avec ces trois compétences :

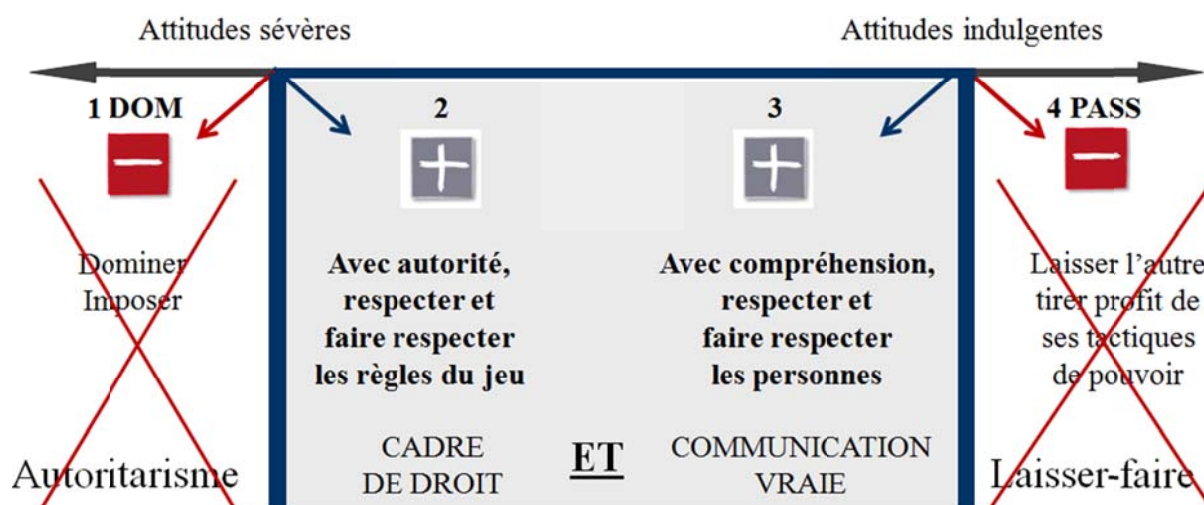


Or, on ne réussit pas à jongler d'emblée avec trois balles. On s'entraîne d'abord avec deux balles, dans des séquences simples qui décomposent le mouvement, de droite à gauche puis de gauche à droite. Dans les parcours de formation que j'anime, je procède de cette manière pour enseigner la coordination de ces trois compétences, par des exercices deux par deux : Cadre de Droit et Communication Vraie, Négociation Efficace et Cadre de Droit, Négociation Efficace et Communication Vraie.

Ni autoritaire, Ni laisser-faire. Et autorité ET compréhension

Dans les relations hiérarchiques d'autorité (parent-enfant / patron-travailleur / mandataire politique-citoyen), mon cadre conceptuel en quatre colonnes se présente ainsi :

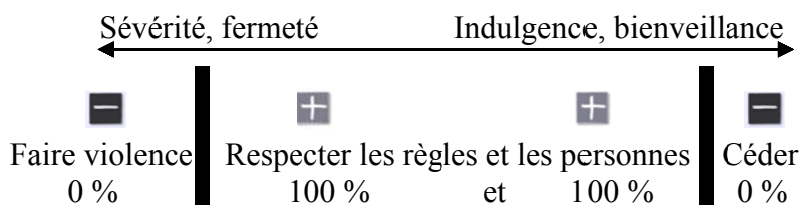
Conflits en position d'autorité, dans une relation hiérarchique



La plupart des personnes en position d'autorité cherchent l'équilibre quelque part au milieu de cette droite horizontale qui va des stratégies les plus autoritaires aux plus laisser-faire. Ils pensent que la solution réside dans un bon dosage, un subtil mélange des attitudes sévères et indulgentes. Hélas, le débat est ainsi très mal posé. Car éduquer un enfant, ce n'est pas trouver le bon dosage entre autorité et compréhension, entre justice et amour. Il n'y a pas à choisir entre la fermeté sur le fond (faire respecter et respecter soi-même les règles) et l'ouverture inconditionnelle aux personnes.

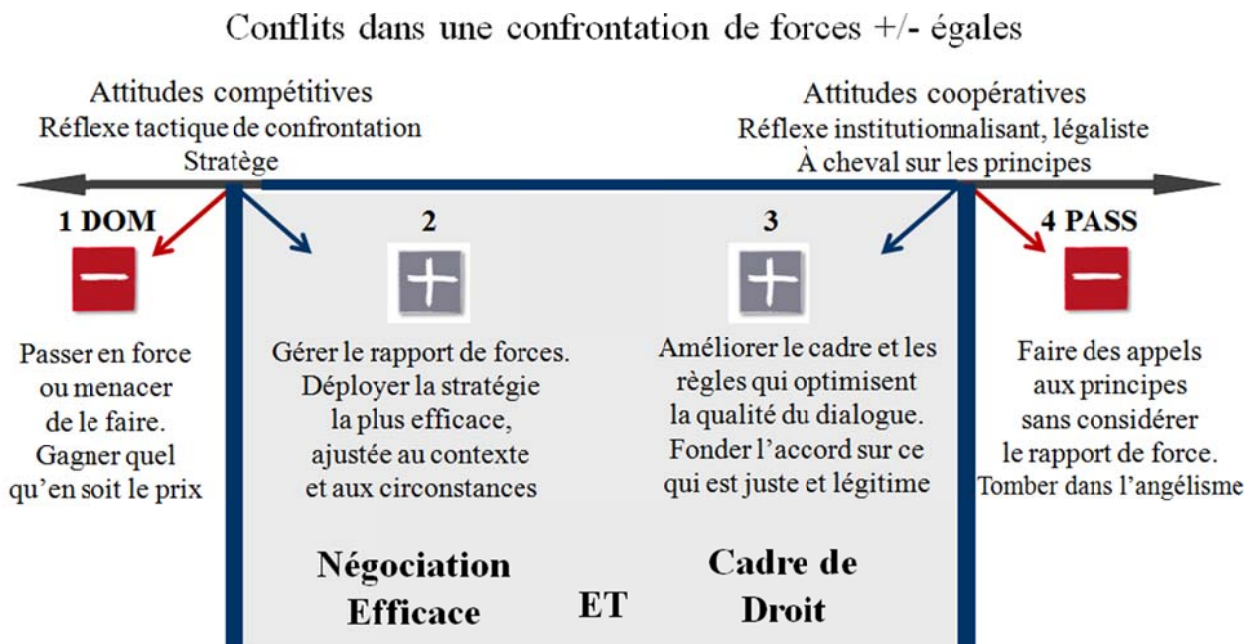
Le défi est de réussir toujours et en toutes circonstances, à tenir ensemble les deux : et le respect des règles (colonne 2) et le respect des personnes (colonne 3). En corollaire, ni abuser de notre position de force (colonne 1), ni démissionner de notre rôle de parent/patron/responsable (colonne 4). Les quatre opérations sont synchrones : 1) Déployer 100 % d'autorité quant au respect des règles justes et ajustées et 2) 100 % de compréhension quant au vécu des personnes. Mais aussi 3) éliminer à 100 % toutes formes de violence et d'abus de pouvoir dans mes propres attitudes et 4) réussir à mettre 100 % hors-jeu celles de l'autre.

Le mouvement n'est pas dans l'horizontal mais dans une **double verticale** :



La position juste ne se trouve pas quelque part au milieu de la droite horizontale car elle est pervertie de part en part par la logique du pouvoir (de l'extrême pouvoir sur l'autre à l'extrême pouvoir cédé à l'autre). Un parent ou un patron sont profondément respectés quand ils sont justes (colonne 2) et bienveillants (colonne 3), pas un peu des deux, pas un coup l'un, un coup l'autre. L'autorité de tant de chefs est sapée par leurs incohérences : tantôt dur, tantôt doux, magnanime / cédant à un "caprice", tantôt serrant à nouveau la vis.

Ni passage en force, ni légalisme sans prise. Optimisation et du résultat et de la qualité du cadre de l'échange

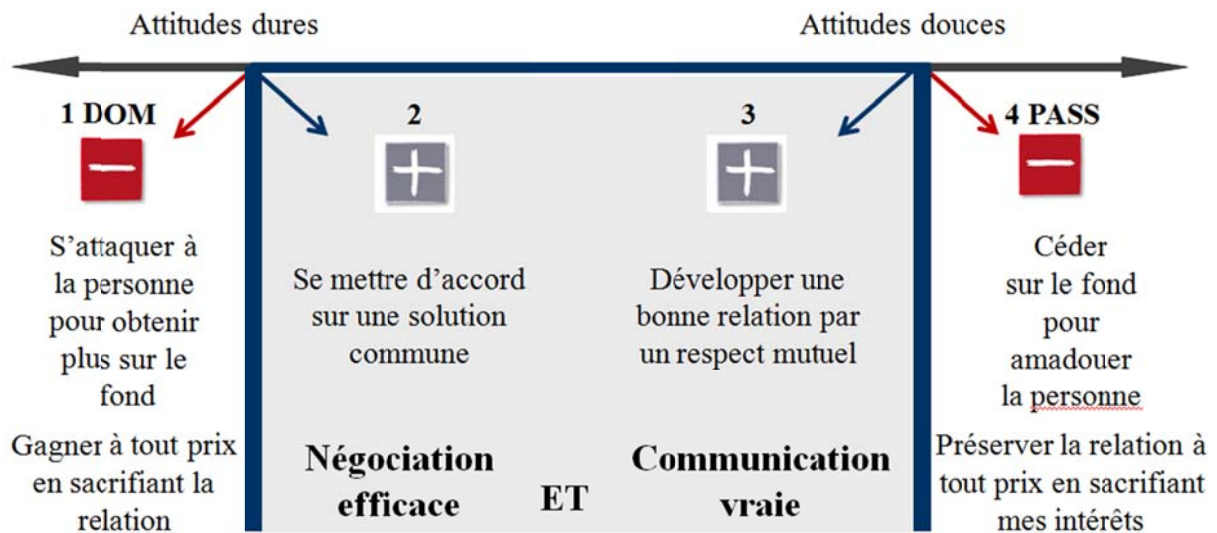


Une stratégie est à ranger d'autant plus à l'extrême gauche de cette ligne qu'elle obtient un gain en prenant le dessus sur les adversaires, qu'elle est dans le registre de la puissance (démonstration effective ou symbolique de supériorité). Le schéma de pensée sous-jacent est de croire que la force obtient davantage. Cette croyance en la force brutale trahit en fait une impuissance à réussir le cercle vertueux de la dynamique coopérative.

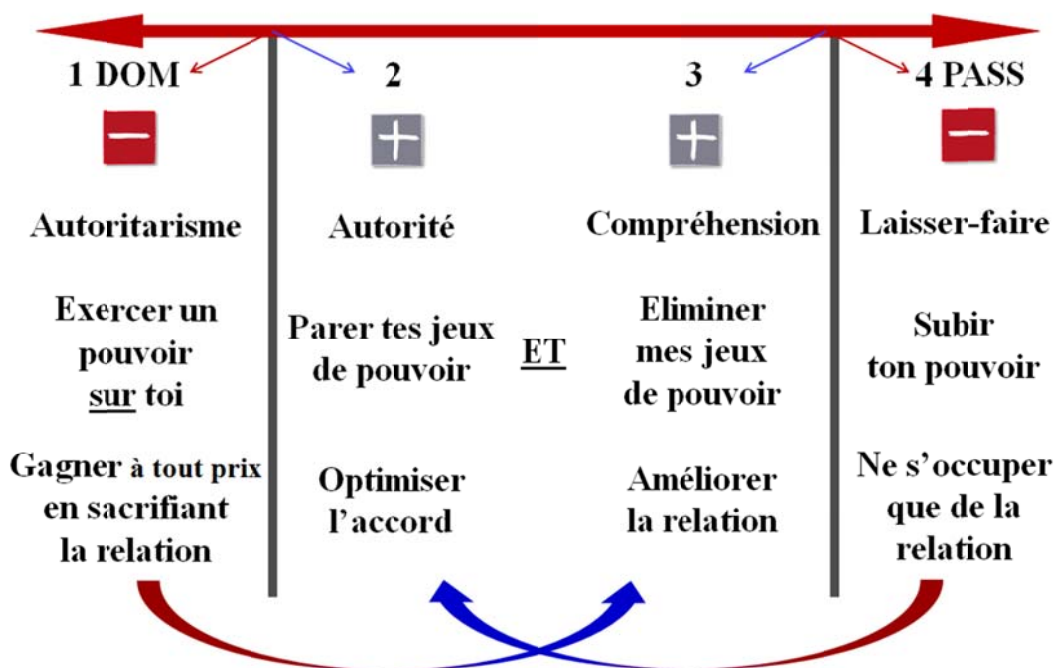
Une stratégie est à ranger d'autant plus à l'extrême droite de cette ligne horizontale qu'elle se réduit à des incantations impuissantes, prêchant la coopération sans peser dans le rapport de forces. Son erreur consiste à croire que les principes de droit dans lesquels s'incarne la morale suffisent à la résolution des conflits.

Ni attaque personnelle, ni démission. Et un bon accord et une bonne relation

Le passage en force est une stratégie qui se croit efficace mais qui ne l'est pas, chaque fois que le temps révèle d'une part les dégâts relationnels et d'autre part des gains ainsi obtenus inférieurs aux opportunités "gagnant-gagnant" qui ont été gâchées.



Le débat est mal posé, tant qu'il est prisonnier de la ligne horizontale, quels que soient les mouvements faits vers la gauche ou vers la droite. Il n'y a pas de solution équilibrée quelque part sur cette droite car elle est gangrenée de part en part par le pouvoir **sur** les personnes. Le défi est de penser les choses dans une double verticale : mettre hors-la-loi les pouvoirs de l'un sur l'autre et de l'autre sur l'un et, conjointement, déployer la force des pouvoirs **pour** le respect des règles, des personnes et des accords. En résumé :



§ 2 : Faire tomber une injustice (CD) par une mobilisation collective (CV) qui enrayer le système qui la porte (NE)

Le modèle ci-dessus s'est principalement nourri des sciences de l'éducation et des diverses écoles de communication et de négociation, dont le célèbre *Harvard Negotiation Project*, avec sa méthode de négociation raisonnée (*principled negotiation*), aussi appelée négociation "gagnant-gagnant". La problématique de la mise hors-jeu de la violence dans la famille, l'école et l'entreprise offre des acquis solides, fiables et vérifiables. D'où l'intérêt de présenter d'abord le nouveau paradigme dans un contexte interpersonnel, au niveau duquel il est plus aisé de dégager des consensus sur les diagnostics, pronostics et ordonnances à prescrire. Ces

fondements ont tous servi dans la quatrième partie, au moment d'élargir le champ d'étude aux macrorelations. La transposition des mécanismes des microrelations aux relations internationales est à faire prudemment. J'ai cherché à poser avec rigueur la dialectique entre violence structurelle, terrorisme et violence d'État, puis à engranger progressivement les acquis, à mesure de l'intervention croissante des médiations du politique. Jusqu'où et comment les principes valables sur le plan interpersonnel peuvent être transposés au niveau collectif ? Certes, l'échelle toujours plus large entraîne une complexification des médiations socio-politiques et des modifications dans les modalités d'application mais il m'a semblé, somme toute, qu'elle n'entraîne pas de changement radical dans la nature des principes directeurs de résolution des conflits. En tous les cas, d'un point de vue moral, le Magistère catholique insiste sur la continuité des fondements doctrinaux. Le pape Jean XXIII l'a souligné dans *Pacem in Terris* ainsi : « Les communautés politiques ont, entre elles, des droits et des devoirs réciproques : elles doivent donc harmoniser leurs relations selon la vérité et la justice, en esprit d'active solidarité et dans la liberté. La même loi morale qui régit la vie des hommes doit régler aussi les rapports entre les États¹⁵⁴⁵. »

J'ai donné divers exemples historiques de l'enchaînement des trois types de violence : 1) les injustices, les violences installées structurellement => 2) la révolte des opprimés => 3) la répression des autorités pour sauver l'ordre public, légitimée au nom de la sécurité nationale. Dans les violences structurelles et symboliques, les rapports de domination sont camouflés voire enkystés dans les mœurs. Sans avoir à se salir les mains par de viles violences directes, certains, parmi les plus forts, les plus nantis et/ou les plus malins, s'emploient à institutionnaliser les injustices dont ils profitent. Ainsi, les violences "première classe" sont les injustices qui sont parvenues à se loger dans des coutumes sociales, culturelles et religieuses et qui se sont consolidées par une transmission de génération en génération. Ainsi, les pires violences ne sont pas les plus visibles. Nous avons vu que les institutions, comme le droit, sont l'expression d'un rapport de forces et portent à ce titre le double visage de Janus :

-	+
Le droit comme privilège de ceux qui possèdent la capacité de l'établir, habillage de la loi du plus fort, instrument du pouvoir de quelques-uns.	Le droit comme véhicule de la justice, expression de l'intérêt commun à tous, respectant la volonté démocratique, protection des plus faibles.
Le droit de la force, la norme de la force, les raisons de la force.	La force du droit, la force de la norme, la force de la raison.
Le vice foment la guerre. Des Puissants instrumentalisent les institutions, les plient à leur service, détournent le processus législatif à leur profit, tout en dissimulant leur jeu par une efficace propagande idéologique.	La vertu combat pour que le droit soit au service de la justice. Le devoir du politique est de placer la force sous le contrôle du droit et d'empêcher l'inverse. Les institutions sont instances de canalisation et de médiation des conflits interpersonnels.

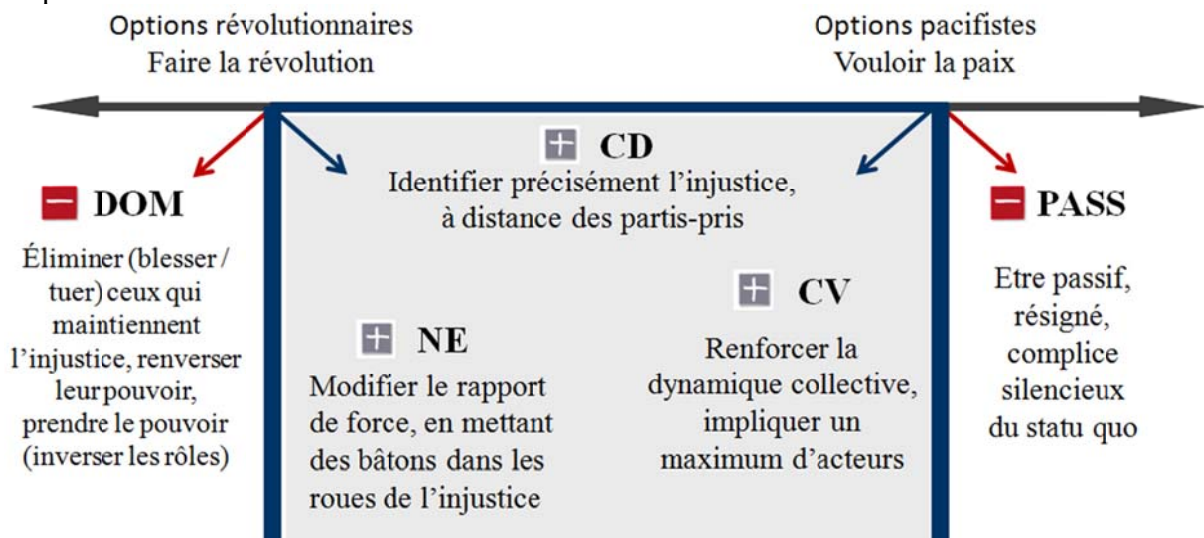
Le droit est une ressource réversible : tantôt bouclier, tantôt épée, pour les uns comme pour les autres d'une société. Il n'est pas qu'un système de normes, il est aussi un lieu de combat, une arme sociale et politique pour ou contre davantage de solidarité et de justice sociale. Il

¹⁵⁴⁵ JEAN XXIII, *Pacem in Terris*, 1963, § 80. Il est repris 50 ans après, en 2013, par le pape François qui utilise les concepts de « microrelations » et « macrorelations » dans son exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, au n° 205.

peut être instrument de contestation chaque fois qu'un désordre s'établit. Plus une société est malade de graves injustices, plus elle a intérêt à entrer en guerre contre elles, avant que la violence ne la rattrape. D'où la nécessité d'un combat permanent : pour dire adieu à la guerre, il ne suffit pas de dire bonjour à la paix, il faut mener une guerre contre les injustices, grâce à une mobilisation générale des moyens et des personnes. Imaginons ce qu'un pays serait capable de faire s'il se mobilisait à cette fin en temps de paix aussi résolument que lorsqu'il rentre en guerre. En ce sens, la paix véritable se gagne surtout dans les conflits en amont de la violence.

Les stratégies de combat du faible au fort (point a) divergent de celles du fort au faible (point b) :

a) Pour mettre fin à une injustice, les groupes qui ont le moins de pouvoir institutionnel, disposent de réelles alternatives à la violence :



« Un dictateur n'a de concurrent à sa taille tant que le peuple ne relève pas le défi », a dit François Mitterrand, dans *Le coup d'État permanent*, en 1964. Une préoccupation typique du nouveau paradigme est de spécifier : un individu ou groupe pourra exercer un "pouvoir sur" de type dictatorial tant que le peuple ne relève pas le défi d'organiser un "pouvoir pour" de type démocratique. Il a les ressources d'inventer des alternatives à la révolution violente. Lorsque les classes dominantes s'accrochent à des privilèges injustement acquis, elles peuvent être contraintes de les revoir de manière non-violente : les meurtres et les destructions ■ ne sont pas les seules forces à la portée d'un peuple déterminé. Bien mobilisées, ses forces non-violentes + peuvent être irrépressibles, irréfrenables, incoercibles, irréfragables... Les groupes de contestation qui en organise la cohésion sont souvent décriés comme des fauteurs de trouble, alors même qu'en allant au conflit, ils sauvent la société du pire scénario : l'explosion de la violence après une accumulation de dénis successifs (PASSivité). Agir efficacement et durablement pour la justice, c'est par ailleurs résister aux sirènes des armes (DOMination) : c'est précisément ce dont les Puissants ont besoin pour que le combat ait lieu sur leur propre terrain. C'est une vérité stratégique fondamentale.

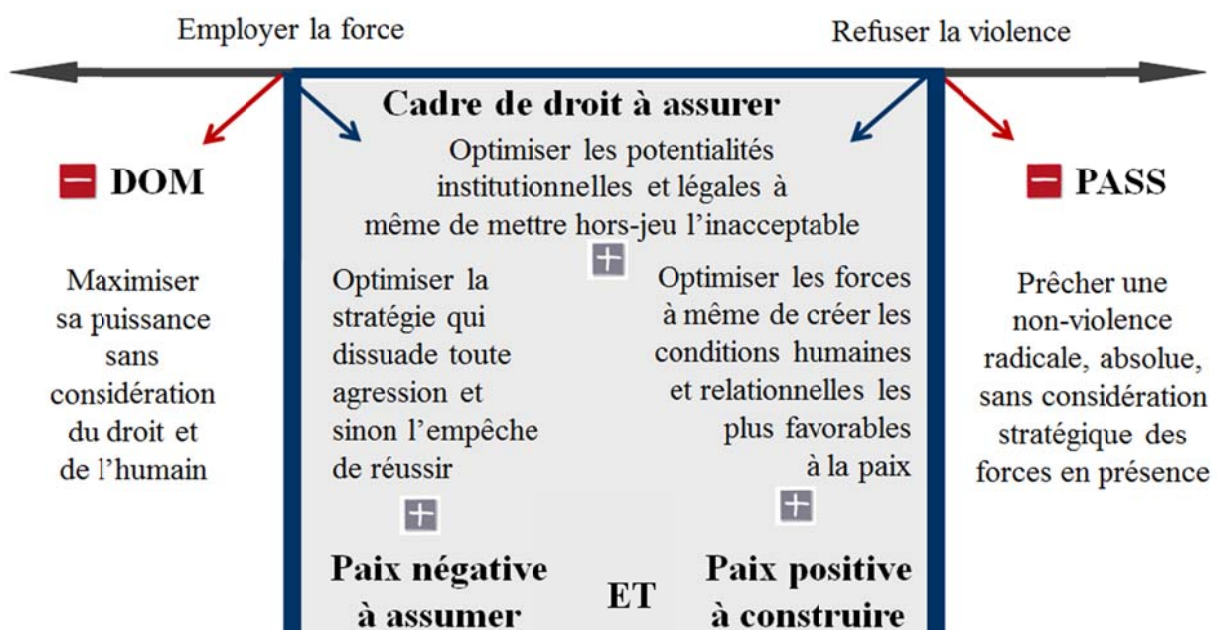
Pour l'indien Gandhi (1869-martyrisé en 1948) dans sa lutte pour l'indépendance de son pays et pour l'américain Martin Luther King (1929-martyrisé en 1968) dans sa lutte active pour le respect des droits des minorités, l'action non-violente se distingue de la contre-violence par les moyens qu'elle utilise mais, par nature, c'est une lutte, ce qui la distingue encore plus radicalement de la passivité. Leur principal problème fut la résignation de leur groupe qui

subissait un système injuste. Les premières étapes de leur épopée non-violente furent de réveiller leur estime de soi, leur combativité, leur détermination à entrer en résistance, leur capacité à oser le conflit.

Le pouvoir de faire tomber l'injustice dépend essentiellement de la capacité à mobiliser le plus grand nombre dans des actions collectives de grande échelle. La réussite de la campagne d'actions non-violentes tient dans cet art de renforcer la cohésion des groupes engagés dans des cercles toujours plus larges, jusqu'à toucher toute l'opinion publique. La qualité des liens sociaux et la structure du réseau de solidarité sont des forces non-violentes, d'une nature différente que le pouvoir armé du dictateur ou d'un agresseur illégitime. Une deuxième compétence est requise : mettre en œuvre divers moyens de pression de nature politique, économique et culturelle, qui redressent l'asymétrie structurelle et qui augmentent le *bargaining power* de ceux qui subissent l'injustice, c'est-à-dire leur pouvoir de peser dans le rapport de forces puis dans la négociation. Il s'agit de mettre des bâtons dans les roues du système porteur de l'injustice, au point que son fonctionnement cesse de rapporter aux privilégiés et même que son maintien leur coûte davantage que sa suppression. Une troisième compétence requise de manière concomitante consiste à s'appuyer sur la force du droit pour mettre fin au droit du plus fort : identifier précisément où est l'injustice, faire un travail de remontée pour réussir à formuler l'injustice dans sa vérité objective, à distance des points de vue subjectifs des uns et des autres, analyser précisément en quoi elle consiste, nommer puis saper un à un les piliers qui la soutiennent dans la société, en commençant par les plus accessibles et les plus fragiles, mettre déjà en œuvre à petite échelle le programme constructif alternatif à l'injustice.

b) Pour une légitime défense non-violente :

La doctrine de non-violence politique est surtout connue, reconnue et explorée en tant que forces de résistance des peuples contre les abus de pouvoir / despotisme de leurs dirigeants. Dans le dernier chapitre de la quatrième partie, j'ai aussi voulu esquisser la pertinence de cette doctrine pour ces dirigeants eux-mêmes. Ils ont aussi bien des intérêts à investir dans les ressources de la gestion non-violente des conflits. Celles-ci deviennent aujourd'hui des ingrédients incontournables dans la politique légitime visant à assurer le bien commun, asseoir une paix juste, maintenir l'ordre et même mettre fin à une agression :



L'Histoire des hommes retiendra du XX^e siècle la mise hors-la-loi de la guerre offensive, celle qu'un État souverain décidait par volonté de puissance et qu'il motivait comme moyen politique légitime pour accroître sa puissance. Le *jus ad bellum*, autrefois compris comme le "droit" d'entrer en guerre, se transforme en *jus contra bellum* : le devoir qui pousse les dirigeants actuels de la planète à rendre contraignant le droit contre la guerre.

Nous nous sommes aussi mis à l'écoute de militaires qui se demandent où passe la ligne entre

—	+
le guerrier, le mercenaire,	le soldat fidèle aux règles de chevalerie,
le droit des plus forts qui pervertit la justice et empêche l'État de droit,	les forces contraignantes du droit qui garantissent la justice,
les stratagèmes,	la stratégie,
l'intervention violente abusive, l'abus de force.	le recours à la force armée légitime, dûment discernée au creuset d'une éthique militaire.
L'armée intervient dans le jeu politique, en tirant avantage de sa supériorité, du fait qu'elle est détentrice de la force des armes.	L'armée est une institution d'État, à son service et particulièrement contrôlée par de nombreux garde-fous démocratiques.

Une Grande Puissance qui profite de sa supériorité pour dominer les autres sous-estime systématiquement le prix qu'il lui en coûte. Le rôle des chercheurs est alors de pointer les filtres idéologiques qui la rendent myope et amnésique, de faire apparaître les nombreux coûts cachés et les liens de cause à effet entre violences. J'en ai esquissé – trop brièvement pour faire science – quelques linéaments, ceux qui courent entre la guerre de sécession et la menace nucléaire de nos jours. « *Historia magistra vitae est* », dicit Cicéron¹⁵⁴⁶. L'Histoire enseigne comment toutes les *pax* impériales se sont soldées. Les États-Unis d'Amérique parviendront-ils à échapper à ce funeste destin ? Ils ont déclaré avoir remporté une bataille en intervenant au Moyen Orient après le 11 septembre 2001... Ne se sont-ils pas surtout enfoncés un peu plus dans une guerre qui mettra fin un jour à leur hégémonie ? Dans tout rapport de forces, redoutable est la tentation humaine de vouloir prendre le dessus. Cela enclenche irrémédiablement les engrenages du conflit mal géré, dégénérant en violence. Et plus le rapport de forces se renforce, moins sont réunies les conditions d'une bonne sortie de la violence. Au bout de la chaîne infernale, les belligérants en viendront à ne plus calculer en fonction de leurs gains mais en fonction des pertes qu'ils réussissent à infliger à l'ennemi. Ils sont alors capables du pire.

La véritable puissance tient dans la mobilisation efficace de toutes les forces sociales, politiques, juridiques, économiques et spirituelles, pour empêcher le règne du plus fort. L'État de droit se gagne par d'autres ressources que la domination. Plus une Nation est puissante, plus elle est tentée de dominer mais plus aussi elle peut aisément (*yes, we can and we may*) faire respecter les règles du droit sans user des armes et des coups bas. Cela commence par montrer l'exemple, en respectant soi-même les règles de droit. La paix véritable est le fruit d'une puissante construction collective. Même au niveau international, les États peuvent être efficacement dissuadés d'entrer en guerre et d'envahir un autre pays, par des mesures contraignantes qui leur donnent très nettement intérêt à atteindre leurs objectifs par des moyens légitimes et légaux. La sanction efficace est d'une autre nature que la punition-représailles ; cette vérité vaut de la cellule domestique à la famille planétaire.

¹⁵⁴⁶ *De Oratore*, II, 9.

Section 3 : Les bases philosophiques du nouveau paradigme

§ 1 : Les schèmes philosophiques que le nouveau paradigme rend obsolètes

Après ce tour d'horizon de contributions au débat d'ordres psychologiques, juridiques et sociopolitiques, nous avons entamé une critique philosophique des schèmes de la pensée dominante qui fait de la violence la source, le salut et la garantie du politique. À la base de l'ordre sociétal, il y aurait une violence originelle, fondatrice de tout contrat social. Cette violence est nécessaire parce que le monde contre lequel l'État est créé est un monde violent. Non seulement la violence instaure l'ordre, mais c'est encore elle qui va le réparer et le garantir. Constitutive de notre condition humaine et immanente aux activités politiques, la violence participerait au "mal indéracinable", cette sorte de péché originel qui nous colle à la peau. Afin de mieux situer d'où nous tenons ces schèmes dans leur formulation moderne, j'ai commencé par un bref aperçu des pensées de René Girard et Hegel, de Maistre et Proudhon, Marx, Engels et Georges Sorel. La violence répondrait à une nécessité ontologique dans la marche de l'Histoire, sous l'impulsion éclairée de la Raison universelle... Dans le romantisme du XIX^e siècle, c'était un lieu commun d'exalter la guerre pour ces vertus purgatives et purificatrices.

Dans le processus de civilisation des mœurs, les individus ont progressivement renoncé à leur "droit" de légitime défense "violente", en échange de la protection grandissante de leur État. Cette délégation de pouvoir n'est pas à penser selon le modèle hobbesien du contrat social. En effet, en résolvant le problème de la violence de tous contre tous, il crée celui de la violence légitimée d'un seul : l'État absolu, le Léviathan. Hobbes échappe aux loups, en se jetant dans la gueule du tigre ! La célèbre définition de l'État détenteur du monopole de la violence légitime de Max Weber est aussi à dépasser. Le droit de se faire justice ou d'un quelconque "privilège" de violence légitime est à retirer chez tous, des individus jusqu'aux États sur la scène internationale. La doctrine de la non-violence relève le défi de s'en prendre concrètement, avec méthode et outils, à la si tenace raison d'État souveraine. Dans ses filiations, il y a la volonté de puissance nietzschéenne, reprise par la génération allemande humiliée et en détresse de l'entre-deux-guerres. Les rêves de puissance et la fascination pour la violence d'un Hitler et d'un Ernst Jünger (dont nous gardons la trace écrite grâce à leurs *Mein Kampf*) s'enracinent dans un processus de banalisation et d'intériorisation de la violence de guerre. Les historiens parlent des effets de « brutalisation », d'« ensauvagement » de la Première Guerre mondiale, ils révèlent chez Jünger les liens entre ses traumatismes refoulés de la guerre qu'il a vécue sur le front, de 19 à 23 ans, et la production psychosociale des schémas soi-disant "réalistes" de la "guerre au service de la survie de notre civilisation", "instrument de cohésion nationale", etc. Les croyances politiques de type "faucou" s'enracinent, en fait, dans des archétypes ancestraux, tels que la nécessité de survie et son corollaire, la nécessité de puissance.

Mon propos a été de trouver des mots pertinents pour aujourd'hui, qui disent en quoi le pouvoir de l'État de droit est bâti sur d'autres bases que le monopole de la violence "légitime". Mais il fallait d'abord prendre la mesure du paradigme de violence, dans ces théories classiques qui pensent la violence comme une faille ontologique et une fatalité incontournable. Certes, le parcours historique que j'ai proposé est très incomplet ; il y manque l'apport dans la pensée des hommes des philosophies de la paix, dont celles de Rousseau et Kant, l'Abbé de Saint-Pierre et le jésuite Luigi Taparelli d'Azeglio. Je gage que ce dernier chapitre serve de prolégomènes à une autre étude, cette fois en philosophie morale. Il en donne le menu.

Autrefois, les structures de domination semblaient immuables. Aujourd'hui, il apparaît possible de changer ces structures et de ne plus faire rimer conflit et violence. Les auteurs partisans de la doctrine de non-violence inversent le principe traditionnel, selon lequel la fin juste justifie *in fine* les moyens violents. Ils montrent comment des moyens injustes rendent finalement la fin injuste. Pour eux, les moyens contiennent la fin et ils doivent être tout aussi justes que la fin.

À partir de pratiques innovantes dans l'exercice du pouvoir, les ressources nouvelles de résolution non-violente des conflits montrent les différences de nature entre les forces légitimes et la violence qu'elles cherchent à juguler. Les énergies produisant une force de protection ou une force de répression ne sont pas les mêmes, et les deux produisent des effets distincts. Entre police publique et milice privée, le recours à la force n'a pas la même structure ni la même signification sociologique. Il y a là deux types d'interventions, de présences, de regards, d'intelligences, deux états d'esprit aussi distincts entre eux que le sont les pouvoirs "pour" et les pouvoirs "sur". Les Forces de l'ordre sont toujours mieux formées aux techniques non-violentes d'interposition, de médiation et de conciliation. Leur tâche est de faire reculer effectivement la violence, y compris dans une intervention contraignante mettant hors d'état de nuire un comportement dangereux pour l'ordre public. La magistrature aussi distingue toujours mieux les différences fondamentales entre coercition violente et contrainte non-violente. Sa tâche est d'emprisonner un criminel pour protéger les citoyens, sans se venger et l'exclure davantage. Nous l'avons illustré dans l'enjeu d'abolir la peine de mort.

Ce travail sur la nature distincte des forces brise le monopole que le mot "violence" exerce sur la notion de "force". La violence n'est que l'une des expressions possibles de la force : la plus brutale, dont l'évidence d'efficacité s'effrite à mesure qu'on approfondit l'examen de son onde de choc, de ses effets dans l'espace et dans le temps. Cette vérité est aussi valable sur le plan international. Le combat contre la violence passe par la réhabilitation du conflit. Le conflit, non seulement ne se confond pas avec la violence, mais tend pour l'essentiel à en être l'opposé. L'art de vivre ensemble, ce n'est pas l'art de supprimer les conflits mais c'est l'art de supprimer la violence dans nos conflits. La création « des institutions créatrices de paix¹⁵⁴⁷ », au sein desquelles les conflits peuvent être gérés en amont de la violence ont permis une consolidation de la paix à l'échelle régionale puis continentale. Ainsi, pendant des siècles, les Français et les Allemands se sont entretenus par bataillons entiers. En 1900 ou même en 1950, qui aurait cru possible que le cadre européen puisse ainsi éliminer la guerre de leurs rapports ? Le conflit nous sauve de la violence par un processus d'intégration et d'institutionnalisation du processus conflictuel. Reconnu dans ses rôles utiles, le conflit est devenu un concept-clé en sociopolitique. Il est une convocation pressante de changement, une chance à saisir d'ajustements nécessaires. La gestion constructive des conflits enseigne, avant que ceux-ci ne dégénèrent en violence, comment déjouer un rapport de domination et une agression, transformer un duel en duo, un face-à-face en coude-à-coude, optimiser les accords, en les rendant les plus judicieux et durables possibles.

« Il faut déshonorer la guerre » (c'est le cri de Victor Hugo) dans le même temps qu'il faut honorer les conflits bien gérés. Le risque d'holocauste nucléaire a contribué au changement de paradigme : la mise hors-la-loi de la guerre est devenue une nécessité de survie. Jusqu'au XX^e siècle, le conflit était identifié à la guerre. Aujourd'hui, conflit ≠ guerre. C'est le conflit et non la guerre qui est la matrice de toute chose et de l'histoire. Le conflit précède la violence, tant

¹⁵⁴⁷ CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DES ÉTATS-UNIS, *Le fruit de la justice est semé dans la paix*, op. cit., p. 174.

chronologiquement qu'ontologiquement. C'est lui qui est inhérent à la condition de l'homme, pas elle. La gestion des conflits offre des ressources nouvelles, sur le plan des outils mais aussi de personnes toujours plus nombreuses, qui sont formées au travail de la paix. Ils créent chaque jour des alternatives qui réussissent effectivement le "non à la violence". Dans chaque situation, le défi est d'inventer l'action adéquate qui fasse échouer la violence, plutôt que de passer son temps à justifier des exceptions de légitime violence.

Il n'y a pas à choisir entre le changement des structures d'injustice et le changement des cœurs ; les deux sont à honorer dans leur registre propre. Dans ce deuxième registre, qui nous conduit dans les profondeurs de nos tripes, l'art de la paix ne peut se réduire à une ingénierie fondée sur quelques bonnes pratiques. Les outils seuls sont trop courts. Les techniques peuvent servir au meilleur mais, sans l'esprit, elles peuvent produire le pire. Nous avons parlé d'une fécondité au-delà de l'efficacité des techniques, présentant en pages 294-295 le pape Léon le Grand osant en 452 aller désarmé au-devant d'Attila-le-conquérant, François d'Assise allant en 1219 à la rencontre du sultan et Gandhi vivant sa première "expérience avec la Vérité" en 1893, passant toute une nuit à grelotter dans une gare d'Afrique du Sud, après que des Blancs l'aient jeté du train, et d'abord expulsé du wagon de 1^{re} classe, auquel lui donnait pourtant droit son statut d'avocat britannique. Les prises de conscience qu'il fit alors furent déterminantes pour la suite de l'histoire...

La non-violence est un processus en perpétuelle construction et la paix est l'histoire d'une société réussie, elle forme un tout de pratiques actives. Elle se gagne pas à pas, bien avant que ne retentissent les tambours de mobilisation militaire. Il y a pire que le bruit des bottes : c'est le silence des pantoufles... La Bible fait commencer l'histoire de l'humanité dans un jardin pour la terminer dans une cité, la Jérusalem nouvelle, riche de tout ce que les hommes y ont construit.

§ 2 : Où passe la ligne de démarcation entre violence et non-violence ? L'apport de la morale

Tout au long de ce travail, les acquis des diverses sagesse humaines ont été organisés autour des deux barres verticales d'un cadre formel, lequel, au fil des pages, a ainsi pris chair de critères obtenus empiriquement, à partir des ingrédients éprouvés et finalement reconnus pour leur efficacité à faire reculer la violence. Divers savoirs ont été convoqués, car tous contribuent à poser la ligne de démarcation entre le souhaitable et l'inacceptable, en qualifiant la nature et les caractéristiques concrètes des forces légitimes. La violence désigne toutes les forces illégitimes à ranger à l'extérieur du cadre de droit. Un travail utile à faire, en prolongement de cette étude, serait d'en tirer des grilles synthétiques au service des professionnels sur le terrain, qui les aident à décoder correctement les enjeux et à améliorer leur capacité déontologique dans leurs prises de décision au quotidien. Quels actes, quelles paroles sont à ranger à l'intérieur de ce cadre de droit ? Lesquels sont à ranger hors-jeu, hors-la-loi ?

Dans ce travail transdisciplinaire, la morale offre un apport spécifique précieux. Le moraliste affine les concepts pour nous aider, tous, à mieux agir et à rendre compte de la vérité de notre agir. Nommer en rigueur et caractériser ce qui est violence, c'est déjà accomplir une action, c'est commencer à agir. Dans son savoir-faire, le moraliste prend en compte l'objet de l'acte, la fin visée et l'intention des acteurs, ainsi que les circonstances et les conséquences de l'action. Dans les conditions d'imputabilité de l'acte humain, certains protagonistes se focalisent uniquement sur la nature de la force exercée, d'autres sur l'agent qui l'exerce,

d'autres encore sur la victime qui la subit. À tort car la prise en compte d'un seul de ces éléments n'est pas suffisant pour juger de la valeur d'un acte.

Le danger des morales traditionnelles de l'intention est d'excuser des actes inacceptables sous couvert d'une intention droite. Au cours des siècles, des politiques de puissance et de conquête, qui ont coûté le sang de tant de vies humaines, ont été légitimées par diverses ingénieries morales offrant aux détenteurs du Pouvoir de quoi justifier l'injustifiable. D'où l'attachement aujourd'hui des penseurs de la doctrine de non-violence à insister sur l'objectivité d'un acte violent, sans se perdre dans les arguties scolastiques de la casuistique : une violence reste une violence, toute mort d'homme est échec de la politique. Est violent tout acte qui porte objectivement atteinte à l'intégrité des personnes. Mais leur risque à eux est de chosifier la violence dans l'acte, sans assez considérer les intentions et les circonstances. Cela empêche de penser la complexité éthique de situations et de choix politiques et militaires qui nous plongent ni dans le jour, ni dans la nuit mais plutôt dans les pénombres du crépuscule et de l'aube, là où on n'échappe pas à « l'éthique de détresse », comme dit Paul Ricœur.

Les critères traditionnels pour discerner la légitimité de l'usage de la force restent pertinents : autorité légitime, dernier ressort, adéquation entre moyens et fins, considération des intentions, prise en compte des effets produits. Ils ne pèchent pas sur le plan formel, ils sont en danger de récupération politique par les Puissants de ce monde, sur le plan géostratégique. Ce qui les fait pécher, ce sont les diverses instrumentalisation de la théorie de la guerre juste. Les principes moraux, eux, aident à fixer la ligne entre violence et non-violence. Nous avons ainsi été éclairés par le principe moral du double effet (le voulu et le non recherché). Dans l'opération de mettre hors d'état de nuire un preneur d'otage, un policier ne cherche en rien la mort de celui-ci, il cherche à sauver le maximum des vies en danger. Si l'opération de sauvetage débouche sur la mort de l'agresseur, la force physique déployée pour l'arrêter n'est pas de la violence. La "force physique contraignante à effets violents" est non-violence qui a eu pour conséquence non voulue la mort de l'agresseur. C'est en définitive sa propre violence qui se retourne contre lui et qui porte ses fruits de mort. C'est lui qui sème ce qu'il a récolté. C'est là le fondement de la distinction traditionnelle entre forces de l'ordre légitime et violence (abus de force).

§ 3 : "Violence" et "non-violence", concepts opératoires pour faire reculer le seuil du moindre mal

La non-violence mérite d'être approchée dans ses ressources concrètes, comme une dynamique concrète qui brise la fatalité de la violence. Cette recherche a donné plusieurs exemples de mise hors-la-loi progressive de la violence : l'exclusion des châtiments corporels dans l'éducation, l'interdiction progressive du port d'armes par les particuliers, l'abolition de la peine de mort... L'augmentation dans un pays des signalements des cas de maltraitance (de femmes et d'enfants battus par exemple) signifie paradoxalement que la violence y recule : c'est la conscience collective qui y progresse, ainsi que les moyens concrets de repérer les abus de pouvoir et d'y remédier.

Dans cette visée performative typique du nouveau paradigme, la violence représente uniquement le pôle négatif du conflit, c'est-à-dire l'agressivité destructrice qui porte atteinte à l'intégrité des personnes concrètes et à leur dignité humaine. Ce sens qui s'impose toujours plus dans les mentalités contemporaines ne correspond pas à l'acception ancestrale du concept. Étymologiquement, une "violence" est "porteuse de force" et la force peut donner de la vie ou de la mort. L'ambivalence de la compréhension traditionnelle est au service de l'intrication entre vie et mort et de la complexité de la vie à honorer. Néanmoins, l'opération

de séparer sans aucune ambiguïté ce qui est "violent" de "non-violent" offre les moyens pragmatiques d'éliminer un comportement. La non-violence active est un processus social en permanente construction, qui fait réellement reculer la ligne du "moindre mal" toléré au sein d'un groupe social : sont qualifiées de violentes les pratiques qui ont perdu en honorabilité, légitimité et nécessité, au point d'être progressivement mises hors-la-loi, d'abord culturellement et socialement, ensuite politiquement et juridiquement.

La non-violence n'est pas la négation de la violence, mais bien le chemin qui en fait sortir, d'une part en la paralysant dans ses causes et ses conséquences, d'autre part en mettant résolument au pouvoir l'esprit créatif qui élargit le champ des possibles. Le "non" que la non-violence oppose à la violence est un "non" de résistance réfléchi, qui en brise la fatalité.

Bibliographie

La bibliographie est disponible en ligne ; URL :

<http://www.communicactions.org/?q=fr/thesedoctorat>.

Table des matières

Introduction générale 3

Section 1 : L'hypothèse de départ : "violence" et "non-violence" sont deux concepts opératoires qui cristallisent un changement de paradigme	3
§ 1 : L'intérêt du terme "violence" : faire reculer la ligne du "moindre mal" toléré.....	3
§ 2 : Le défi de notre temps est d'apprendre comment exercer la force sans la violence	4
§ 3 : "Violence", un concept récent.....	5
§ 4 : Un concept performatif qui dénonce quelque chose de négatif à combattre	7
§ 5 : "Non-violence", une idée toute neuve.....	8
§ 6 : La question tout au long de cette étude : où passe la ligne de démarcation entre violence et non-violence ? La différence est-elle de nature et non de degré ?	9
§ 7 : Une problématique contemporaine inexistante dans les traditions millénaires du passé. 11	
Section 2 : Les options méthodologiques	12
§ 1 : Relever le défi d'une heureuse transdisciplinarité	12
§ 2 : Mener une étude intégrative des niveaux de conflit.....	13
§ 3 : Rendre compte du nombre des citations et de la longueur de certaines.....	15
Section 3 : Une vue d'ensemble.....	16
§ 1 : La première partie définit les concepts de base	16
§ 2 : La deuxième partie résume les principales causes de la violence et ses remèdes.....	17
§ 3 : La troisième partie pose un modèle explicatif et performatif	17
§ 4 : La quatrième partie transpose le modèle sur le plan sociopolitique, du faible au fort et du fort au faible	19
§ 5 : La cinquième partie.....	21

Première partie : Définir violence, conflit et pouvoir..... 22

Chapitre 1 : Définir la violence 22

Section 1 : Blesser physiquement quelqu'un, intentionnellement	22
§ 1 : Un acte spécifiquement humain	22
§ 2 : Une intention, l'imputation d'une responsabilité.....	23
§ 3 : Des dommages corporels ?.....	23
Section 2 : Abuser de sa force dans l'intention d'obtenir par la contrainte	24
Section 3 : Des situations de domination sans sujet agissant précis	25
§ 1 : Les violences structurelles	25
§ 2 : Les violences symboliques.....	27
§ 3 : Forces et faiblesses du concept de violence structurelle.....	29
§ 4 : Les divers niveaux de violence	30
Section 4 : La transgression d'une norme juridique / morale, l'illégal et l'illégitime 31	
§ 1 : La dimension culturelle de la violence et ses variations historiques	31

§ 2 : La violence recule-t-elle grâce à l'évolution des consciences et des mœurs ?	32
§ 3 : Brutalité, excès ou dérèglement de force	34
§ 4 : Force intense et extrême ? Vigilance sémantique contre l'idéologie de la violence ?	34
Section 5 : Des définitions intégratives de la violence	35
Section 6 : "Conflit" et "pouvoir", concepts plus pointus que "violence"	36
Chapitre 2 : Le conflit, en amont de la violence, en amont de la guerre.....	37
Section 1 : La polémologie	37
Section 2 : La science de la paix	39
Section 3 : La résolution des conflits, une discipline nouvelle	40
Section 4 : Le rôle utile du conflit.....	41
§ 1 : Les pionniers, l'allemand Georg Simmel et l'américaine Mary Parker Follett	41
§ 2 : Les fonctions sociales du conflit, « danger » et « occasion » de démocratie.....	43
§ 3 : Le conflit est Naturel, Normal, Neutre et Normatif.....	44
Section 5 : Distinguer le conflit et la violence	46
§ 1 : Le choix n'est pas entre le conflit violent et le conflit évité	46
§ 2 : Éviter les conflits à un coût.....	47
Section 6 : Gérer les conflits est une compétence qui s'apprend.....	48
§ 1 : Si tu veux la paix véritable, prends du temps pour connaître le conflit	48
§ 2 : Un cadre privilégié et régulier de parole.....	48
§ 3 : Le conflit est à prendre au sérieux dès les premières alertes	49
§ 4 : Investir en amont de la violence.....	49
Section 7 : Le nouveau paradigme en rupture avec la morale traditionnelle	50
§ 1 : Le conflit précède la violence, tant chronologiquement qu'ontologiquement.....	50
§ 2 : Relever le défi du conflit dans la paix de l'entre-deux-guerres	50
§ 3 : Le dépassement d'une morale de l'amour sans conflit	51
Chapitre 3 : Le pouvoir, concept générique dans l'étude des rapports de force.....	51
Section 1 : Du structuralisme à l'individualisme méthodologique.....	52
Section 2 : Trois types de pouvoir, selon trois registres : les structures, les stratégies et les relations.....	54
§ 1 : Le pouvoir institutionnel	54
§ 2 : Le pouvoir stratégique.....	55
§ 3 : Le pouvoir relationnel	56
Section 3 : Les sources du pouvoir social	57
Section 4 : La maîtrise / la dépendance des ressources.....	58

Deuxième partie : Les causes et les remèdes de la violence	59
Chapitre 1 : Canaliser la "violence-agressivité" par la psychologie	60
Section 1 : À la recherche des causes de l'agressivité	60
§ 1 : Les causes biophysiques de l'agressivité.....	60
§ 2 : L'agressivité expliquée comme un instinct en nous, comme notre part d'animalité	61
§ 3 : L'agressivité produite par la pulsion de mort, selon Freud	64
§ 4 : Frustration => colère => agression	68
Section 2 : Distinguer destructivité et combativité	69
Section 3 : Remédier à la violence	72
§ 1 : Les traitements médicaux et la psychochirurgie	72
§ 2 : La sublimation de l'agressivité et son transfert sur des substituts acceptables.....	72
§ 3 : La canalisation de l'agressivité qui sauve de son refoulement	74
§ 4 : La mise en mot des maux, le rôle clé du langage.....	74
§ 5 : Les thérapies comportementales, cognitives et cognitivo-comportementales	75
§ 6 : Le renforcement de l'estime de soi et du <i>Locus of Control</i>	77
§ 7 : L'apprentissage social et l'éducation	77
§ 8 : La thérapie familiale systémique	78
§ 9 : L'empathie et l'accueil inconditionnel du vécu.....	78
§ 10 : La reconnaissance des besoins, des motivations, des fondements de la personne.....	79
Chapitre 2 : Mettre hors-la-loi la violation d'une règle par le CADRE DE DROIT	84
Section 1 : La mise hors-la-loi progressive de la violence.....	85
§ 1 : La fonction positive de la loi, sortir de la loi du plus fort par la force de la loi.....	85
§ 2 : La sanction donne du poids à la règle, assumer la responsabilité des conséquences.....	86
§ 3 : Le recul de la violence éducative, en guise d'exemple du processus	87
Section 2 : Le changement de paradigme de l'obéissance à la responsabilité	90
§ 1 : Les mécanismes de la soumission aveugle	92
§ 2 : Le passage du héros qui donne sa vie en se sacrifiant à l'antihéros qui enlève la vie de l'autre	99
§ 3 : De l'obéissance à l'objection de conscience	102
§ 4 : La désobéissance civile	106
Section 3 : Le changement de paradigme de l'autoritarisme à la juste autorité.....	109
§ 1 : Le rejet pur et simple de toute forme d'autorité, vue comme négative à la racine	110
§ 2 : Les limites et les méfaits de ce rejet radical.....	111
§ 3 : L'authentique autorité éducative, ni autoritarisme ni autorité évacuée	113
§ 4 : Tracer la claire frontière entre autorité et autoritarisme.....	117
Chapitre 3 : La violence comme domination et jeux de pouvoir, déjouée en sociopolitique par la NÉGOCIATION EFFICACE	121

Section 1 : La négociation, une des clefs du changement de paradigme	121
§ 1 : Déjouer les violences larvées qui échappent au cadre de droit	121
§ 2 : Prendre la mesure des rapports de force avec réalisme.....	121
§ 3 : La négociation est devenue omniprésente et incontournable.....	123
Section 2 : Le pouvoir coopératif et l'art de déjouer les jeux de pouvoir.....	125
§ 1 : Négociation de type distributif vs intégratif, à dominante compétitive vs coopérative. 125	
§ 2 : Apprendre à déjouer les ruses et les tactiques manipulatoires	126
§ 3 : Domination et soumission jouent nécessairement en tandem.....	128
§ 4 : Les pièges de l'affrontement.....	129
§ 5 : Les effets néfastes des tactiques de prise de pouvoir	132
Section 3 : Le changement de paradigme du « pouvoir sur » ou « pouvoir pour » . 135	
§ 1 : L'assertivité.....	135
§ 2 : Induire la coopération au sein de la compétition	137
§ 3 : Tracer une ligne de démarcation entre "pouvoir sur" et "pouvoir pour"	141
 Troisième partie : La gestion des conflits interpersonnels. Poser un cadre conceptuel qui en clarifie les enjeux	144
Introduction : Distinguer trois types de conflit : les conflits 1) de vécus/valeurs, 2) d'intérêts divergents, 3) à cause d'une injustice.....	144
Chapitre 1 : Cadre de Droit et Communication Vraie	150
Section 1 : Ni autoritaire, ni laisser-faire. Et autorité et compréhension	150
Section 2 : Vider la colonne 4 des attitudes PASS. Quitter tout laxisme.....	153
Section 3 : Vider la colonne 1 des attitudes DOM. Quitter tout autoritarisme	153
Chapitre 2 : Négociation Efficace et Cadre de Droit	157
Section 1 : Ni passage en force, ni légalisme sans prise. Optimisation et du résultat et de la qualité du cadre de l'échange	157
Section 2 : Vider la colonne PASS. Empêcher l'autre de tirer profit de ses tactiques	161
Section 3 : Vider la colonne DOM. Conduire une négociation sans jeux de pouvoir	163
Chapitre 3 : Négociation Efficace et Communication Vraie	163
Section 1 : Ni attaque personnelle, ni démission. Et un bon accord et une bonne relation	163
Section 2 : Vider la colonne 1 : Écouter en profondeur les besoins de chacun	166
Section 3 : Vider la colonne 4 : Empêcher les vécus de torpiller le processus de résolution rationnel.....	168
Conclusion : Jongler avec CD, CV et NE.....	169

Quatrième partie : La résolution non-violente des conflits sociopolitiques.....	175
Chapitre 1 : Les guerres asymétriques, un changement radical de paradigme	176
Section 1 : Le terrorisme contemporain et la révolution dans les affaires militaires.....	176
Section 2 : La relation dialectique entre terreur d'État et terrorisme.....	181
Section 3 : L'enchaînement des violences : Injustice => Révolte => Répression....	183
Chapitre 2 : La stratégie non-violente du faible au fort pour mettre fin à une injustice	191
Section 1 : Ni révolution violente, ni pacifisme de principe, et CV, et CD, et NE.	191
Section 2 : CV – Renforcer la dynamique collective du mouvement d'opposition à l'injustice.....	197
Section 3 : NE – Développer des stratégies de redressement de l'asymétrie structurelle.....	201
Section 4 : CD – S'appuyer sur la force du droit pour saper le droit du plus fort ...	204
§ 1 : D pour Définir l'injustice précisément et Déterrer sa racine	204
§ 2 : I pour Informer rigoureusement le problème et Instruire un dossier complet	205
§ 3 : A pour Analyser l'injustice et Attaquer les piliers qui la soutiennent	206
§ 4 : P-O-S pour Préparer les actions, Opérer et Soutenir la négociation	206
§ 5 : S'indigner ET s'engager dans un "programme constructif" alternatif.....	211
Section 5 : Sortir de la passivité et de la résignation.....	213
Section 6 : Éviter les pièges de la violence révolutionnaire.....	216
Conclusion : La force est dans la méthode	221
Chapitre 3 : La stratégie non-violente du fort au faible pour mettre fin à une agression	223
Section 1 : Ni bellicisme militariste, ni pacifisme de principe	225
§ 1 : La thèse des militaristes : armes et armée, causes de la paix et nécessité conséquente à la guerre.....	225
§ 2 : La thèse pacifiste : armes et armées, auteurs de guerre	227
§ 3 : Le débat classique mal posé.....	228
§ 4 : La part de vérité d'une attitude ferme et responsable face à la violence	229
§ 5 : La part d'erreur = lutter par la violence contre la violence.....	232
§ 6 : La part de vérité d'une rupture lucide avec la violence	235
§ 7 : La part d'erreur PASS = ne pas lutter	239
Section 1 bis : La stratégie de légitime défense (NE), les conditions psychologiques et humaines de la paix (CV) et les ressources institutionnelles et légales (CD).....	240
§ 1 : Trois systèmes de sécurité internationale, fondés respectivement sur la force, le droit, les valeurs	240
§ 2 : Les trois ingrédients d'une bonne gestion des conflits : NE, CD et CV	241
Section 2 : NE – Empêcher que la guerre ne profite à celui qui la déclare.....	243
§ 1 : Un calcul rationnel entre gains et coûts	243
§ 2 : Une nette inégalité provoque nécessairement une domination	243

§ 3 : Les qualités NE du stratège : souplesse et adaptation.....	245
Section 3 : CD – Renforcer la mise hors-la-loi de la guerre	247
§ 1 : Le <i>jus ad bellum</i> , avant la guerre	247
§ 2 : Le <i>jus in bello</i> , pendant la guerre	248
§ 3 : Le <i>jus post bellum</i> , après la guerre	249
§ 4 : Faire état des avancées mais aussi des reculades	250
Section 4 : CV – Dialoguer, respecter l’adversaire, le comprendre en profondeur ..	251
Section 5 : Vider la colonne des attitudes PASS du pacifisme	253
§ 1 : Dénouer les réflexes de nos tripes, enracinés dans nos peurs archaïques et inconscientes..	253
§ 2 : Sortir de l’imprécation, de l’incantation, de la mentalité magique	254
§ 3 : Saisir quand le refus de se battre alimente la dynamique d’agression	255
§ 4 : Empêcher la récupération des opinions publiques et l’instrumentalisation des bons sentiments.....	256
§ 5 : Connaître le basculement entre refus de se battre et plongée dans la violence à outrance ..	256
Section 6 : Vider la colonne des attitudes DOM : violence répressive et bellicisme	257
§ 1 : Encadrer les Forces armées afin qu’elles ne prennent pas le pouvoir politique	258
§ 2 : Subordonner l’armée au gouvernement, la soumettre à un contrôle démocratique (interventions croissantes de l’exécutif, du législatif et du judiciaire).....	258
§ 3 : Subordonner l’intervention militaire à un objectif politique précis	260
§ 4 : Inscrire le rôle des forces de l’ordre à l’intérieur d’un véritable programme de construction de la paix.....	261
§ 5 : Déjouer l’interférence du lobby politico-militaro-industriel.....	262
§ 6 : Apprendre l’importance de ne pas dépasser le seuil critique de non-retour	264
§ 7 : Travailler nos réflexes DOM, apprendre à ne pas tomber dans les pièges classiques des conflits mal gérés	266
Un récapitulatif à partir de la question de départ.....	267
 Cinquième partie : Penser philosophiquement le nouveau paradigme.....	268
Chapitre 1 : La non-violence pragmatique de Gandhi à l’origine du nouveau paradigme	270
Section 1 : La non-violence stratégique, plus avant que les principes.....	270
§ 1 : La non-violence est par nature un combat	270
§ 2 : Le primat de l’action	272
§ 3 : C’est la méthode qui fait le lien entre le principe et l’expérience.....	275
§ 4 : La cohérence entre fin et moyen	275
Section 2 : "La fin justifie les moyens" - "Les moyens contiennent la fin"	277
§ 1 : La question disputée mise en schéma	277
§ 2 : Réconcilier éthique et politique	279
Chapitre 2 : Une théologie de la révolution non-violente	280

Section 1 : La foi révolutionnaire, ni révolution violente, ni spiritualisme	281
§ 1 : La part de vérité de "changer les structures"	282
§ 2 : La part d'erreur de la révolution violente	283
§ 3 : La part de vérité de "changer les cœurs"	284
§ 4 : La part d'erreur d'un spiritualisme non engagé	285
Section 2 : Les forces reconnues "non-violentes" : Et CD et CV et NE.....	286
§ 1 : CD / CV – Distinguer soigneusement le plan des systèmes de celui des personnes.....	286
§ 2 : CD – Les structures de péchés, relecture théologique des violences structurelles	287
§ 3 : NE – Une théologie de la libération : Les changements structurels se font à partir d'en bas.....	289
§ 4 : CV – Souffrir plutôt que faire souffrir	292
§ 5 : Une fécondité au-delà de l'efficacité des techniques et au-delà de la raison morale.....	294
Section 3 : Une théologie de la paix juste, critique du corpus multiséculaire de la "guerre juste"	296
§ 1 : Les six critères justifiant la violence légitime de l'État dans l'exercice de ses fonctions	296
§ 2 : Les pièges constants de la logique de violence	300
§ 3 : Un changement de paradigme, de la guerre à la paix juste	301
Chapitre 3 : Critique de la violence légitime de l'État, avec les ressources du paradigme de non-violence	303
Section 1 : Le paradigme de la violence constitutive de l'humanité, qui instaure l'ordre, le répare et le garantit	304
§ 1 : La croyance étayée et accréditée de la violence originelle	304
§ 2 : Une amorce de critique de la pensée de René Girard	304
§ 3 : Une ontologie de la violence et les philosophies de la négativité, de Hegel à Sorel, via Marx et Engels	306
Section 2 : Le paradigme du monopole de la violence détenu par l'État.....	309
§ 1 : Honorer le progrès de retirer aux particuliers leur "droit" de "violence".....	310
§ 2 : Critiquer le modèle de pouvoir de Thomas Hobbes.....	310
§ 3 : Dépassez la définition de l'État détenteur du monopole de la violence légitime	311
§ 4 : Critiquer le modèle de Max Weber	313
§ 5 : Les mêmes schémas sur le plan international ?	320
§ 6 : Des archétypes ancestraux, primaires	321
Section 3 : Le paradigme de la non-violence remplace toute coercition violente par une contrainte non-violente.....	323
§ 1 : Remplacer toute punition-répression par une sanction-réparation.....	324
§ 2 : Exercer la justice en expurgeant du processus toute violence	325
§ 3 : Emprisonner sans tomber dans la violence	326
§ 4 : Exercer la force physique et contraignante de la police.....	326

§ 5 : Abolir la peine de mort	327
Section 4 : Le paradigme de la non-violence distingue conflit et guerre.....	328
§ 1 : La consolidation des structures de paix	328
§ 2 : La mise hors-la-loi de la guerre devenue une nécessité de survie	329
§ 3 : Autrefois, conflit = guerre.....	330
§ 4 : Aujourd'hui, conflit ≠ guerre	330
§ 5 : La création des alternatives à la violence.....	333
§ 6 : Des ressources nouvelles.....	335
Section 5 : Le paradigme de la non-violence distingue violence et force.....	337
§ 1 : AP – Non à la violence, sauf exceptions de légitime défense, en dernier recours.....	337
§ 2 : NP – La force est de ne pas se laisser enfermer par la fatalité du dernier recours.....	338
§ 3 : NP – La différence entre violence et non-violence est de nature et non de degré	339
§ 4 : Le concept opératoire de violence est à distinguer du recours à la force légitime.....	340
§ 5 : L'apport spécifique de la morale : tenir compte des intentions, des circonstances... ..	342
§ 6 : Le double effet	343
§ 7 : Abus de légitime défense	344
§ 8 : Sortir le recours à la force de l'ambiguïté.....	344
§ 9 : La norme est la non-violence et l'anormal est la violence, plutôt que l'inverse.....	346
§ 10 : Délégitimer radicalement la violence.....	346
§ 11 : La différence entre le mal et le bien est de nature et non de degré	348
Conclusion générale	350
Section 1 : L'émergence des nouveaux schémas de pensée dans les sciences humaines. 350	
§ 1 : Vivre le conflit, en évitant les pièges de la violence.....	350
§ 2 : Vivre l'agressivité-combativité, sans tomber dans l'agression.....	351
§ 3 : Déployer les forces contraignantes de la ferme autorité, sans autoritarisme	351
§ 4 : Avoir du pouvoir "de" et "pour", sans peser par un pouvoir "sur" les personnes	354
Section 2 : Un cadre conceptuel pour éclairer les enjeux	355
§ 1 : Jongler avec les forces Cadre de Droit, Communication Vraie et Négociation Efficace	355
§ 2 : Faire tomber une injustice (CD) par une mobilisation collective (CV) qui enraye le système qui la porte (NE).....	360
Section 3 : Les bases philosophiques du nouveau paradigme.....	365
§ 1 : Les schèmes philosophiques que le nouveau paradigme rend obsolètes	365
§ 2 : Où passe la ligne de démarcation entre violence et non-violence ? L'apport de la morale .	367
§ 3 : "Violence" et "non-violence", concepts opératoires pour faire reculer le seuil du moindre mal	368
Table des matières	370